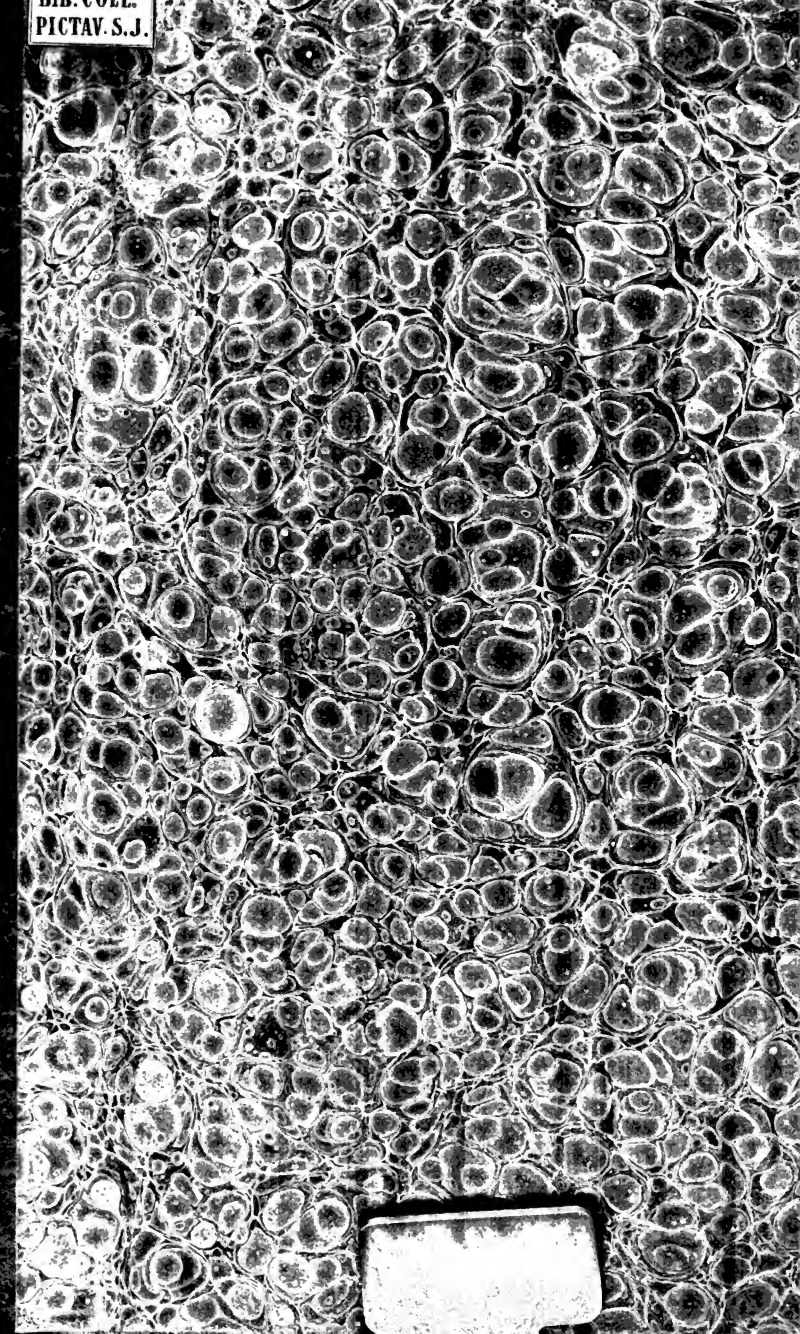
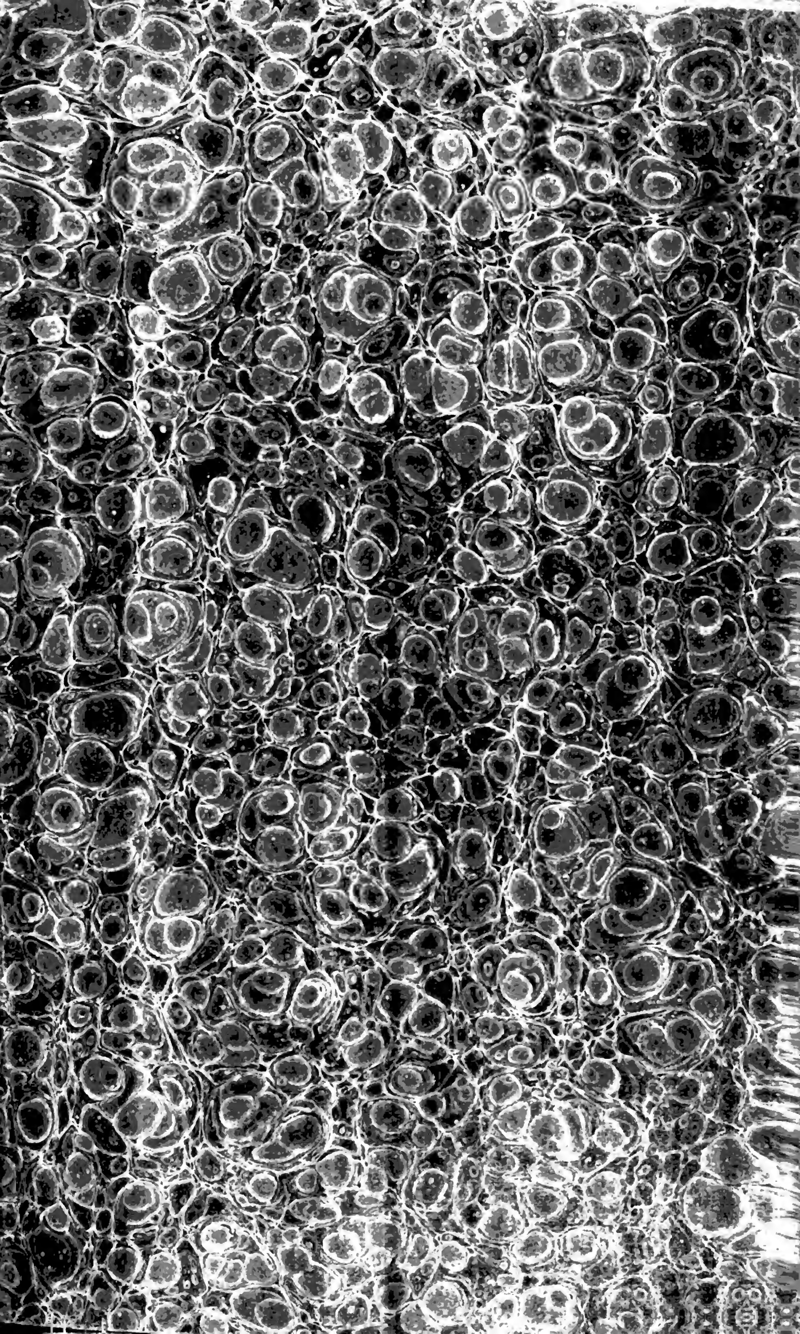


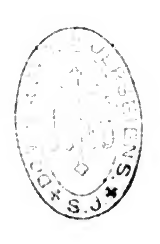

BIB. COLL.
PICTAV. S.J.



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES COMMUNES DE LA FRANCHE-COMTÉ.



DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE

ET STATISTIQUE

DES COMMUNES DE LA FRANCHE-COMTÉ

ET DES HAMEAUX QUI EN DÉPENDENT,

CLASSÉS PAR DÉPARTEMENT.

PAR A. ROUSSET,

Avec la collaboration de Frédéric MOREAU, architecte.

TOME PREMIER.

DÉPARTEMENT DU JURA.

BESANÇON.

BINTOT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

PLACE ST.-PIERRE.

1853.

TABLE DES ABBRÉVIATIONS.

a.	are.
bur.	bureau.
bg.	bourg.
cad.	cadastral.
cant.	canton.
c.	centimes.
ch.	chemin.
com.	commune.
cont. dir.	contributions directes.
dép^{t}.	département.
dép^{l}.	départemental.
gr. com.	grande communication.
fr.	francs.
fem.	femmes.
hab.	habitants.
h.	hectares.
hom.	hommes.
imp.	imposables.
kilog.	kilogrammes.
kilom.	kilomètres.
lab.	labourables.
n. st.	nouvean style.
n°	numéro.
ord.	ordinaire.
percept.	perception.
pop.	population.
rev.	revenu.
riv.	rivière.
ruis.	ruisseau.
surf.	surface.
spéc.	spécifique.
ter.	terre.
v.	ville.
vg.	village.
vic.	vicinal.
v. st.	vieux style.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE & STATISTIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DU JURA.

A

Abbaye-Damparis (l'), vg. de l'arr. et du cant. de Dole ; percept. actuelle de Champvans et de la perception future de Foucherans ; bureau de poste de Dole ; succursale ; à 8 kilom. de Dole et 60 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur un sol légèrement ondulé et borné à l'est par Choisey et Gevry, à l'ouest par l'Abergement-de-la-Ronce, au nord par Samerey (Côte-d'Or), Champvans et Foucherans, au sud par Tavaux et l'Abergement-de-la-Ronce. Belvoye, Beauregard, la Grange-Mira, la Grange-Sèche, la Borde et la Borde-aux-Rousseaux font partie de la commune.

Ce village est coupé par le canal du Rhône au Rhin, la route nationale de Moulins à Bâle, les chemins vicinaux tirant à Foucherans, à Tavaux, à l'Abergement-de-la-Ronce, à Champvans et à Gevry; par le ruisseau de la Blaine, le Bief-de-la-Réverate, le Bief-de-la-Fontaine-de-l'Etang et le Bief-Salé qui tire son nom de la saveur ferrugineuse de ses eaux.

Pop. en 1790, 512 hab.; en 1846, 730 ; en 1851, 724 dont 360 hom. et 364 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 83 hab.; 152 maisons ; 184 ménages ; 3 auberges ; 1 moulin à 2 tournants à Beauregard.

Les registres de l'état civil les plus anciens remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1813 ; surf. 877^{h} 13^{a}, divisés en 2108 parcelles que possèdent 126 propriétaires dont 43 forains ; cont. imp. 850^{h} 35^{a} savoir : 470^{h} en terres lab.; 220^{h} 40^{a} en bois ; 64^{h} 59^{a} en prés ; 56^{h} 05^{a} en vignes ; 15^{h} 28^{a} en pâtures ; 5^{h} 42^{a} en sol de maisons ; 2^{h} 39^{a} en carrières ; rev. cadast. 31,687 fr. 63 c.; contrib. dir. 4514 fr.

Sol d'une fertilité moyenne ; produits suffisants seulement pour la consommation des habitants qui fréquentent habituellement le marché de Dole. Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 c. pour cent.

Les maisons sont généralement construites en pierre et couvertes en tuiles.

Biens communaux : une église entourée du cimetière, un presbytère insuffisant et trop éloigné de l'église; une maison commune contenant le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice, les salles d'écoles, fré-

quentées en hiver par 75 garçons et 76 filles ; une pompe à incendie, un lavoir, un abreuvoir, deux sources sur les places publiques qu'on pourrait faire servir à la commodité et à l'embellissement du village, et 88 hect. de terres, bois, prés et pâtures d'un revenu cadast. de 1206 fr.

Budget : recettes ordinaires 4144 fr.; dépenses ordinaires 4265 fr.

Bois communaux : 93h dont 2h 79a en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et tremble.

On trouve, sur le territoire de cette commune, d'abondantes mines de fer, employées par le fourneau de Foucherans ; 4 carrières de pierre de très bonne qualité, d'une couleur jaune-pâle avec veines et grains rouges, exportée jusqu'à Besançon et Dijon ; à Belvoye, carrières de marbres aussi riches que variés ; marbres granits couleur de chair, de chair et rose, et noirs tachetés.

Ce village doit son origine à une abbaye de Bénédictins de l'ordre de Cluny, fondée sous le vocable de Notre-Dame, vers l'an 1160, par un comte de Bourgogne et enrichie des libéralités des seigneurs de Gevry et de Neuchâtel. La maison de Longwy en avait l'advocatie. Détruite par une catastrophe dont l'histoire n'a point conservé le souvenir, cette abbaye est devenue un simple prieuré rural, uni en 1505 à la mense abbatiale de saint Vincent de Besançon.

La maison prieurale a été transformée en habitation particulière, occupée aujourd'hui par la famille Vuillier-Véry.

L'église abbatiale devenue simple paroissiale, a été reconstruite en grande partie en 1780 et placée sous le vocable de saint Denis, patron de la paroisse dont la fête se célèbre le 9 octobre.

Elle est en forme de croix latine, à une nef et deux chapelles formant transsept avec une autre chapelle adjacente à celle du nord. La tour octogonale placée à côté du clocher et le frontispice en pignon percé d'un œillet à meneaux sont du xiie siècle ; le caractère ogival s'est conservé dans les chapelles des croisillons à droite et à gauche ; les chapiteaux qu'on y voit sont de l'ordre corinthien à larges et grossières feuilles ; les arceaux sont en arcs aigus. Une des chapelles a été fondée par une ancienne confrérie du rosaire.

Un joli mausolée en pierre élevé à la mémoire de M. Xavier Vuillier-Véry, mort en 1838, orne le cimetière.

Il y avait à Belvoye une chapelle rurale fondée le 22 août 1682 en l'honneur de la sainte-famille par Jean-Denis d'Aubigney de Dole. Elle a été détruite depuis la révolution.

Damparis était un village mainmortable du bailliage de Dole; l'abbé de saint Vincent de Besançon en était le seigneur ; la haute justice seule dépendait de la seigneurie de Gevry.

Les Celtes n'ont laissé d'autres traces en ce lieu que des traditions et des dénominations locales aux forêts et aux ruisseaux. Le séjour des Romains a été tout autrement fécond : la voie de Dijon au Mont-Jura et aux Alpes grecques se reconnaît encore aujourd'hui par les tombeaux qui étaient sur ses bords; des sépulcres en pierre, des tuiles à rebords, des urnes, des lacrymatoires, des ruines de villa, des monnaies du haut et du bas Empire, des carreaux de marbres différents de ceux du pays, se retrouvent surtout à Belvoye et à Beauregard. On a acquis en 1828 la certitude que les carrières de Damparis avaient été exploitées par les Romains.

Abergement (l'), commune réunie à celle de Rosay, le 19 mars 1823.

Abergement-de-la-Ronce (l'), vg. de l'arr. et du cant. de Dole; percept. actuelle de Champvans et percept. future de Foucherans; bureau de poste de Dole; succursale; à 11 kilom. de Dole et 63 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur l'une des plus basses plaines du département, limité à l'est par Damparis et Tavaux, à l'ouest par Saint-Symphorien (Côte-d'Or) et Aumur; au nord par Saint-Symphorien, Samerey (Côte-d'Or) et Damparis; au sud par Aumur, Saint-Aubin et Tavaux. Mouche-Folin, le moulin du Turlurot et la maison Epinet font partie de la commune.

Il est traversé par le canal du Rhône au Rhin, le ruisseau du Turlurot, le Bief-Noir et le Bief-Salé; par les chemins vicinaux tirant à Damparis, Saint-Symphorien, Aumur et Tavaux.

Pop. en 1790, 260 hab.; en 1846, 316; en 1851, 303 dont 160 hom. et 143 fem.; pop. spéc. par kilom. carré 43 hab.; 68 maisons; 78 ménages; 2 auberges; 1 moulin.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 1801.

Cadastre exécuté en 1813; surf. 710^h 81^a divisés en 1203 parcelles que possèdent 249 propriétaires dont 166 forains; cont. imp. 678^h 43^a, savoir: 362^h 61^a en terres lab.; 177^h 15^a en bois; 115^h 61^a en prés; 12^h 17^a en pâtures; 2^h 29^a en sol de bâtiments; 1^h 89^a en jardins et vergers; revenu cad. 16,693 fr. 79 c.; cont. dir. 2035 fr.

Biens communaux: une église avec le cimetière qui l'entoure, un presbytère joignant le cimetière, une maison commune couverte en chaume renfermant le logement de l'instituteur et une salle d'école commune aux deux sexes, que fréquentent 34 garçons et 18 filles, et 104^h de terres lab., bois, prés et pâtures, d'un rev. cadast. de 1094 fr.

Budget: recettes ord. 2716 fr.; dépenses ord. 2710 fr.

Bois communaux: 91^h 15^a, dont 2^h 73^a en exploitation annuelle; essences dominantes: chêne et aulne.

Le sol de ce village est d'une fertilité telle que les deux tiers des céréales qu'il produit sont exportés; le seul objet d'importation est le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent. On y élève beaucoup de bétail.

Les habitants fréquentent habituellement le marché de Dole.

Les maisons sont généralement construites en bois et pierre et couvertes en chaume.

On remarque sur le territoire de cette commune, près de Damparis, cinq creux assez profonds, appelés vulgairement *les Puits-Salés;* les eaux qui y séjournent, à raison de leur saveur ferrugineuse, ne peuvent servir à l'usage ordinaire.

Ce village a pris naissance au XIIIe siècle, au sein de forêts défrichées, ou parmi de maigres terrains couverts de ronces et de broussailles. Il eut tellement à souffrir de la guerre de 1636 que de 20 ménages qui le composaient à cette époque, il n'en restait que 3 en 1659.

Il dépendait en toute justice de la seigneurie de Gevry dont tous les sujets étaient main-mortables et il faisait partie du bailliage de Dole.

Réuni dans le principe à la paroisse de Saint-Aubin, il en fut détaché avec Aumur en 1736; l'église bâtie à cette époque fut érigée en cure et placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse dont la fête se célèbre le

24 juin. Cet édifice est en forme de croix latine à une seule nef avec deux chapelles formant transsept. Sa voûte très basse, ses étroites fenêtres qui ne laissent pénétrer à travers des vitraux de couleur qu'une sombre lumière, lui donnent l'aspect de ces modestes cryptes que l'on élevait dans les premiers temps du christianisme sur les tombeaux des martyrs.

La voie romaine de Dijon au Mont-Jura et aux Alpes grecques traversait son territoire, parsemé de ruines antiques. Ses vestiges en sont encore parfaitement reconnaissables.

Abergement-le-Grand (l') ou le *Grand-Abergement*, vg. de l'arr. de Poligny, du cant. d'Arbois; perception de Villette; bur. de poste d'Arbois; paroisse de Vadans; à 8 kilom. de Poligny, 7 d'Arbois et 35 de Lons-le-Saunier.

Il est groupé au sommet d'une éminence d'où la vue s'étend sur un magnifique horizon. Ses limites sont à l'est, Vadans et l'Abergement-le-Petit; à l'ouest Aumont; au nord Mathenay; au sud Moutholier, Grozon et l'Abergement-le-Petit. Les granges de la Tournelle, de la Ramée, des Mares, des Vallons, Bériaud, les Barraques-de-la-Forêt et la Tuilerie, font partie de la commune.

Ce village est traversé par les chemins vicinaux qui se dirigent à l'Abergement-le-Petit et Mathenay, et par celui de gr. com. n° 9, d'Arbois à Pierre.

Pop. en 1790, 183 hab.; en 1846, 243; en 1851, 239 dont 135 hom. et 104 fem.; pop. spéc. par kilom. carré 58 hab.; 29 maisons; 55 ménages; 1 auberge, 1 tuilerie, 1 four à chaux.

Les plus anciens registres de la commune remontent à 1785.

Cadastre exécuté en 1810; surf. territoriale 421^h 71^a divisés en 1656 parcelles que possèdent 112 propriétaires dont 62 forains; cont. imp. 402^h 21^a, savoir : 208^h 55^a en terre lab.; 75^h 42^a en bois; 66^h 84^a en prés; 19^h 89^a en pâtures; 15^h 29^a en vignes; 13^h en friches; 3^h 10^a en jardins et vergers; 1^h 85^a en sol de bâtiments; rev. cadast. 18,795 fr. 86 c.; cont. direct. 1965 fr.

Le sol, d'une fertilité médiocre, produit du vin pour les besoins des habitants et des céréales au-delà. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

Les maisons sont généralement bâties en pierre et couvertes en tuiles.

Les marchés fréquentés par les habitants, sont ceux d'Arbois et Poligny.

Biens communaux : une chapelle en ruine, dédiée à saint Etienne, 1er martyr, patron de la commune, dont on célèbre la fête le 3 août; une maison commune très dégradée, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'école pour les deux sexes, fréquentée par 15 élèves; une fontaine, 1 lavoir, 2 abreuvoirs, 2 puits à pompes aspirantes construits avec un trop grand luxe et, sur son territoire seulement, 47^h de bois, pâtures et emplacement des édifices publics.

Budget : recettes ordinaires 1942 fr.; dépenses 1795 fr.

Bois communaux : 75^h 88^a, dont 2^h 28^a en exploitation annuelle; essences dominantes : charme et chêne.

Un bureau de bienfaisance dont le revenu est de 76 fr.

Des carrières mal exploitées fournissent de la pierre de taille et ordinaire de bonne qualité.

Le berceau de ce village se rencontre au hameau de la Tournelle, simple ferme donnée en 1190 à l'abbé de Rosières qui y fit construire une

tour et une chapelle. Les défrichements au milieu desquels se groupèrent les habitations se continuèrent pendant les XIIIe et XIVe siècles. Son nom commence à figurer dans les titres à partir de 1263. Il fut compris dans le bailliage de Salins.

Le Grand et le Petit-Abergement ne formaient dans le principe qu'une communauté à laquelle le maréchal de Lorges baron de Vadans accorda quelques franchises et surtout des droits importants dans ses forêts, pour y attirer des habitants.

Ces deux villages dépendaient de la baronnie de Vadans et Laferté; l'abbé de Rosières n'avait que la moyenne justice sur ses sujets; il tenait les assises à la porte d'entrée de sa tour de la Tournelle. Ils faisaient partie de la paroisse de Notre-Dame de Grozon. Certains offices se célébraient seulement dans la chapelle Saint-Etienne du Grand-Abergement. Un incendie a dévoré une grande partie de ce village vers 1840.

Abergement-le-Petit (l') ou le *Petit-Abergement,* vg. de l'arr. du cant. et du bur. de poste de Poligny; perception actuelle de Tourmont et percep. future de Poligny; paroisse de Grozon; à 6 kilom. de Poligny, 7 d'Arbois et 34 de Lons-le-Saunier.

Situé sur une éminence, dans une position très agréable, il est limité au nord-est par l'Abergement-le-Grand, au nord-ouest par Vadans, au sud-est et au sud-ouest par Grozon.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Grozon, Vadans et Abergement-le-Grand.

Pop. en 1790, 155 hab.; en 1846, 154; en 1851, 154, dont 72 hom. et 82 fem.; 20 maisons; 37 ménages; pop. spéc. par kilom. carré, 101 hab.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1834; surf. 152^{h} 10^{a}, divisés en 382 parcelles que possèdent 68 propriétaires, dont 34 forains; cont. imp. 148^{h} 30^{a}, savoir : 58^{h} 36^{a} de terre lab.; 44^{h} 15^{a} de bois; 25^{h} 37^{a} de pâtures; 11^{h} 35^{a} de prés; 6^{h} 27^{a} de vignes; 1^{h} de jardin et 1^{h} de sol de bâtiments; rev. cadast. 2597 fr. 3 c.; contrib. dir. 608 fr.

Sol d'une fertilité moyenne. Les habitants exportent du vin, du fromage et importent du blé. Le revenu réel des propriétés est de 4 p. cent. Les marchés que fréquentent les habitants sont ceux de Poligny et d'Arbois.

Les maisons sont généralement bâties en pierre et couvertes en tuiles.

Biens communaux : maison commune, renfermant une salle d'école pour les deux sexes, fréquentée en hiver par 18 garçons et 12 filles, le logement de l'instituteur, une fruitière où il se fabrique annuellement 5000 kilog. de fromage; un lavoir, une citerne, et 28^{h} 86^{a} en terres labourables, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 82 fr. 99 c.

Budget : recettes ord. 1200 fr.; dépenses ord. 1187 fr.

Bois communaux: 43^{h} 30^{a}, dont 1^{h} 25^{a} en exploitation annuelle; essences dominantes : charme et chêne.

Sur le territoire de cette commune sont deux bonnes carrières exploitées, l'une de pierre bleue, l'autre de blanche.

La première mention présumée de ce lieu se trouve dans un titre de 1359. Il dépendait de la baronnie de Vadans et Laferté, du bailliage d'Arbois et de la paroisse de Notre-Dame de Grozon.

Abergement-les-Malange, commune réunie à celle de Malange le 22 septembre 1824.

Abergement-les-Thésy, vg. de

l'arr. de Poligny, du cant. et du bur. de poste de Salins ; de la percept. et de la paroisse de Cernans ; à 8 kilom. de Salins, 21 d'Arbois, et 53 de Lons-le-Saunier.

Bâti entre deux collines, sur le revers oriental des monts de Salins, il est borné au nord-ouest et au sud-ouest par Thésy ; au sud-est et au nord-est par Lemuy ; au nord par Cernans et Dournon. Les hameaux de la Basse et de la Chaudière font partie de ce village.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Salins, à Lemuy et à Cernans.

Pop. en 1790, 143 hab. ; en 1846, 176 ; en 1851, 157 dont 79 hom. et 78 fem. ; pop. spéc. par kilom. carré 34 hab. ; 15 maisons ; 29 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 1793.

Cadastre exécuté en 1831 ; surf. 462^h 65^a divisés en 747 parcelles que possèdent 55 propriétaires dont 26 forains ; cont. imp. 458^h 86^a, dont 251^h 21^a en terre lab. ; 32^h 58^a en bois ; 15^h 13^a en prés ; 3^h 24^a en murgers ; 1^h 55^a en parcours ; 84^a en jardins et 2^a en mares ; cont. non imp. 3^h 79^a ; rev. cad. 5104 fr. 49 c. ; contrib. dir. 1197 fr.

Le terrain y est très froid ; il produit de l'avoine, du seigle, du blé et d'autres menues céréales ; on importe le blé, le maïs et le vin, on exporte l'avoine et 4000 kilog. de fromage ; moitié des habitants de la commune ne possède rien ; les neiges y séjournent annuellement pendant quatre mois. Le bétail et le fromage forment la principale ressource des habitants qui fréquentent ordinairement les marchés de Salins.

Biens communaux : 159^h 12^a en terre lab. prés, pâtures et friches, d'un revenu cad. de 198 fr. 88 c. Point de maison commune ni d'école, deux fontaines, un réservoir. La commune est usagère dans les forêts de l'Etat, dont elle reçoit du bois en stères pour moitié des besoins de ses habitants.

Budget : recettes ord. 1645 fr. ; dépenses ord. 1358 fr.

Carrières de bonne pierre à bâtir en exploitation.

Ce village a été détruit en partie en 1849 par un incendie qui a causé des pertes évaluées 71,352 fr. Il se rebâtit avec beaucoup de goût. Les maisons sont construites en pierre, couvertes en tuiles, laves et tavaillons.

Ce lieu doit son commencement à un abergeage féodal accordé à quelque colon du moyen-âge. Le premier titre qui en fasse mention est une charte d'affranchissement de l'an 1266.

Il dépendait en toute justice de la seigneurie d'Aresches, et faisait partie du bailliage d'Arbois.

L'ancien chemin des *Minotiers* traversait le *Bois-de-la-Dame ;* il venait d'Arbois et se dirigeait vers le haut Jura en passant par Pont-d'Héry et Lemuy.

De nombreuses croyances mythologiques, surtout celle à l'existence de la vouivre, se perpétuent dans l'esprit des habitants.

Abergement-Saint-Jean (l'), vg. de l'arr. de Dole, du cant. et de la percep. de Chaussin, de la paroisse de Neublans ; bureau de poste du Déchaux ; à 12 kilom. de Chaussin, 34 de Dole, et 35 de Lons-le-Saunier.

Il est situé sur un terrain légèrement accidenté et limité au nord par le Petit-Noir et Neublans, au sud par Mouthier-en-Bresse (Saône-et-Loire), à l'est par le Petit-Noir et Mouthier, à l'ouest par Neublans et Mouthier.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 8, de Dole à Bellevesvre, par celui n° 13, de Dole à Pierre, par le ruisseau de l'Etang, et par la rigole du bois du Temple.

Pop. en 1790, 157 hab.; en 1846, 221 ; en 1851, 204, dont 100 hommes et 104 femmes ; pop. spéc. par kilom. carré, 90 hab.; 60 maisons ; 64 ménages ; 3 auberges ; 1 moulin à deux tournants.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 1793.

Cadastre exécuté en 1829 ; surf. 223^h 19^a divisés en 486 parcelles que possèdent 105 propriétaires, dont 38 forains ; surf. imp. 219^h 06^a, dont 130^h 31^a de bois ; 55^h 61^a de terre lab. ; 15^h 49^a de prés ; 12^h 63^a en cinq étangs ; 3^h 09^a en pâtures ; 95^a en sol de maisons ; 55^a en vergers et jardins; rev. cad. 1960 f. 91 c.; cont. dir. 729 fr.; surf. non imp. 4^h 14^a.

On exporte des céréales et du poisson ; on importe du vin.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Pierre et de Chaussin.

Le patron de la commune est saint Etienne dont on célèbre la fête le 3 août.

Les maisons n'ayant qu'un rez-de-chaussée sont généralement construites en terre et bois, et couvertes en chaume. Elles sont dispersées çà et là sur toute la surface du territoire et entourées de vastes forêts.

Biens communaux : maison commune construite en 1845, pour 8000 fr.; elle est remarquable par son heureuse distribution et la noble simplicité de son style ; elle contient le logement de l'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 45 garçons et 17 filles ; 95 hectares de bois, pâtures et terres lab. d'un rev. cad. de 540 fr. 82 c.

Bois communaux : 90^h 08^a, dont 2^h 70^a en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 1646 fr.; dép. ord. 1549 fr.

Ce village connu dans le principe sous le nom de *population de Saint-Jean*, et plus tard sous celui de *Saint-Jean-l'Abergement*, doit son origine à la fondation d'un temple élevé vers le milieu du XIVe siècle, par des chevaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem qui attirèrent autour d'eux des colons en leur accordant des droits d'usage dans leurs vastes forêts.

Le commandeur du temple de Dole était seigneur en toute justice de ce lieu, dont les habitants ne cessèrent de rester main-mortables malgré les efforts qu'ils firent et les sacrifices qu'ils s'imposèrent pour échapper à la servitude. Il était du bailliage de Dole.

La chapelle qui dépendait du temple, construite vers la fontaine Saint-Jean, a subsisté jusqu'à la révolution de 1789, époque à laquelle elle fut démolie, et la cloche transportée dans l'église de Neublans où elle se voit encore.

Agea, commune réunie à celle de Légna le 23 avril 1823.

Agnès (S^{te}-), vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, du cant. et du bur. de poste de Beaufort ; percept. actuelle de Cesancey et de la percep. future de Beaufort; succursale; à 5 kilom. de Beaufort et 10 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur une éminence qui se détache de la chaîne la plus occidentale du Mont-Jura, et a pour bornes au nord Trenal et Cesancey, à l'est, au sud et au sud-ouest Vincelles, au nord-ouest Cesancey. Les Machurés et Froideville, sont des hameaux qui font partie de la commune.

Il est traversé par la route nationale de Lyon à Strasbourg, les

chemins vicinaux tirant à Mallerey, Cesancey et Vincelles, par les biefs de la fontaine Pré-Haut, de Villeneuve ou Essenand, et par un autre bief sans dénomination.

Pop. en 1790, 411 hab.; en 1846, 397; en 1851, 397 dont 191 hom. et 206 fem.; pop. spéc. par kilom. carré 97 hab.; 86 maisons; 98 ménages; 2 auberges; 1 battoir à blé.

Les plus anciens registres de l'état civil sont écrits en latin et datent de 1663.

Cadastre exécuté en 1836; surf. 407^h 89^a divisés en 1566 parcelles que possèdent 262 propriétaires, dont 159 forains; cont. imp. 394^h 27^a, dont 196^h 04^a en ter. lab.; 74^h 33^a en vignes; 57^h 92^a en prés; 40^h 09^a en pâtures; 18^h 31^a en bois; 2^h 30^a en jardins; 2^h 30^a en sol de maisons; 2^h 16^a en vergers; rev. cad. 11,238 fr. 37 c.; cont. non impos. 13^h 62^a; cont. dir. 1761 fr.

Sol d'une grande fertilité; vins estimés; le blanc surtout est de très bonne qualité. On exporte du vin et du blé. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Cousance.

Les maisons sont généralement bâties en pierre et couvertes en tuiles.

Biens communaux : une église à une nef et deux chapelles; elle est placée sous le vocable de sainte Agnès, patronne de la paroisse dont on célèbre la fête le 21 janvier; le chœur, les chapelles et le clocher sont du style ogival tertiaire; la chapelle de droite, plus ancienne que l'autre paraît avoir été construite au commencement du XVIe siècle; un presbytère; deux maisons d'écoles qui sont presque inhabitables, l'une pour l'instituteur, l'autre pour l'institutrice; elles sont fréquentées en hiver par 35 garçons et 40 filles; 39^h 38^a en jardins, prés et pâtures d'un rev. cad. de 41 fr. 42 c.

Bois communaux : la commune n'en possède aucun soumis au régime forestier.

Il existe sur ce territoire quelques carrières de pierre à bâtir, peu exploitées; des mines de lignites dont l'exploitation empêchée il y a environ 40 ans par l'invasion de l'eau dans les puits de recherches, a été abandonnée. Les traces des puits existent encore près du bord ouest de la route de Lyon à Strasbourg vis-à-vis Sainte-Agnès.

Budget : recettes ord. 2141 fr.; dépenses ord. 2136 fr.

Le plus ancien titre qui fasse mention de ce village est, d'après M. Béchet, de l'an 1133. Le premier toutefois qui soit parvenu à notre connaissance est la charte par laquelle l'empereur Frédéric a donné en 1157 à l'abbaye de Baume *ecclesia sanctæ Asnetis*.

La terre de Sainte-Agnès faisait partie, dans le principe, de celle de Saint-Laurent-la-Roche, laquelle était arrivée à Etienne de Rouvre dans le partage que Jean de Châlon dit l'Antique fit de ses biens entre ses enfants en 1269. Etienne de Rouvre avait épousé la dernière héritière de la famille de Vignory. Ce fut en 1300 que cette dame affranchit les habitants de la main-morte. A partir de ce moment, Sainte-Agnès prit une certaine importance et fut qualifié de Bourg. Jean de Châlon y fonda en 1301 un hôpital qui fut réuni en 1696 à celui du Saint-Sépulcre de Salins. Son emplacement donne encore aujourd'hui son nom à un climat appelé l'Hôpital. L'église était desservie par un corps de familiers. Dans une des chapelles était fondée

une confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

En 1718, le prince d'Isseng-hien, possesseur des biens de la maison de Châlon, vendit la seigueurie de Sainte-Agnès avec les droits de justice haute, moyenne et basse, à M. Bocquet de Courbouzon sur lequel elle fut adjugée par décret en 1756 à Mme Anne-Madelaine Lebas de Gérangy. Charles d'Olivet en fut le dernier seigneur.

Deux fiefs dépendaient de cette terre : celui dit de Jean David, et celui dit de Chissey, dont Guyot et Hugues de Chilly firent hommage à Marguerite de Vienne en 1371. La motte sur laquelle s'élevait le château fort de Sainte-Agnès se reconnaît encore dans le jardin du chevalier Barrelier. Le sol restitue de temps à autre des boulets, des sabres et des débris d'armes à feu. Ce village faisait partie du bailliage de Lons-le-Saunier.

De nombreux débris d'antiquités ont été retrouvés au hameau des Machurés sur une colline appelée Bois de l'Hôpital. D'anciennes sépultures présumées gauloises, formées de murs secs et couvertes de dalles brutes, des monnaies romaines ont été découvertes à diverses époques. On regarde comme très ancien un chemin qui traverse ce climat tirant de Cesancey à Savigny. Il existait une ancienne chapelle aux Machurés dont il ne reste plus de traces. La voie romaine de Lyon à Besançon par Bourg et Lons-le-Saunier passait sur le territoire et à l'est du village de Sainte-Agnès où elle porte encore le nom de *Grande route*. Deux paroisses seulement dans tout le diocèse de Saint-Claude ont pour vocable sainte Agnès. Nous ferons remarquer que la déesse des accouchements chez les Romains, la chaste Lucine, était quelquefois honorée sous le nom d'*Anetis*, traduit en français par Agnès, ce qui ferait supposer que le culte de Lucine a été en honneur dans ce village avant celui de sainte Agnès.

Aiglepierre, vg. de l'arr. de Poligny, du cant. et du bur. de poste de Salins, de la percep. act. de Marnoz et de la percept. future de Salins ; succursale ; à 6 kilom. de Salins, 8 d'Arbois, 18 de Poligny et 46 de Lons-le-Saunier.

Il est situé en plaine au pied de la chaîne occidentale du Mont-Jura, et limité au nord par Mouchard et Pagnoz; au sud par Arbois et Pretin; à l'est par Marnoz et Pretin ; à l'ouest par Montigny et les Arsures. Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Arbois, à Pagnoz, par le bief de Verson, le ruisseau du Vieux-Moulin et un autre ruisseau. La route départementale d'Arbois à Salins traverse aussi son territoire.

Pop. en 1790 : 432 hab.; en 1846, 502 ; en 1851, 467 dont 236 hom. et 234 fem.; pop. spécif. par kilom. carré 68 hab.; 103 maisons; 127 ménages; 1 auberge.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 1793.

Cadastre exécuté en 1831 : surf. 695h 15a, divisés en 2497 parcelles que possèdent 153 propriétaires, dont 133 forains; cont. imp. 687h 95a, dont 237h 58a en terres lab.; 199h 52a en bois; 97h 59a en parcours et broussailles; 81h 88a en vignes; 59h 86a en prés, 7h 20a en jardins, vergers et sol de maisons; cont. non imp. ; 11h 52a; rev. cad. 16,961 fr. 17 c.; cont. dir. 2913 fr.

Le sol assez fertile produit des céréales, des vins rouge et blanc de bonne qualité. Objets d'exportation : céréales, vins et fromage. Le revenu réel des propriétés est de 3 f. 50 c. pour cent.

Les marchés les plus fréquentés par les habitants sont ceux d'Arbois et de Salins.

Les maisons sont généralement construites en pierre et couvertes en tuiles. On remarque sur la porte d'entrée de la plupart d'entre elles, des niches renfermant le buste en pierre de saint Antoine solitaire, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 17 janvier.

Biens communaux : une église trop petite pour les besoins de la paroisse; une vaste maison commune, mal distribuée, qui contient une fruitière dans laquelle on fabrique annuellement 12,400 kilog. de fromages, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études des deux sexes fréquentées en hiver l'une par 40 garçons et l'autre par 30 filles; un presbytère en mauvais état et insuffisant; une vaste place publique au milieu du village qui pourrait facilement être embellie au moyen d'une plantation d'arbres; une fontaine jaillissante au milieu de la place, alimentée par deux sources dont les eaux d'une nuance très distincte se réunissent dans un bassin et ensuite sont dirigées dans un lavoir; un abreuvoir et trois autres fontaines établies dans différentes parties du village; 217^h 39^a en bois, terre labourable, parcours, places, jardins et dépendances de ses édifices, d'un revenu cad. de 2038 fr. 79 c.

Bois communaux : 143^h 27^a, dont 5^h 61^a en exploitation annuelle; essences dominantes : charme, chêne et hêtre.

Budget : recettes ord. 3551 fr.; dép. 3393 fr.

On trouve sur le territoire de cette commune des carrières de bonne pierre à bâtir, de plâtre, de gypse, des mines d'anthracite et de houille; ces dernières furent exploitées au XVIIe siècle pour l'usage des salines de Salins. Une nouvelle exploitation tentée il y a une vingtaine d'années fut presque aussitôt abandonnée par suite de désaccord survenu entre les actionnaires.

La chronique de saint Benigne de Dijon, écrite au XIe siècle, indique qu'il existait entre cette abbaye et celle d'Agaune, un hospice ou gîte, en un lieu désigné sous le nom de *Pretagium* ou *Petragium*. Nul doute que cette station était au village d'Aiglepierre et non à celui de Pretin. En effet, Aiglepierre était traversé par la voie romaine de Dijon au Mont-Jura; on en voit encore des traces à l'extrémité est du parc du château. Cette voie était défendue par un retranchement fortifié qu'indique aujourd'hui un espace circulaire.

Le château est bâti sur des fondations romaines; dans le jardin on a découvert d'autres fondations de constructions romaines, des débris de tuiles à rebords et de tuiles vernissées. Près de la grande fontaine sur la place, il existait un puits aussi romain, creusé dans le roc à près de 30 mètres de profondeur, aujourd'hui comblé. A partir de 1393, ce village figure dans les titres sous le nom *d'Aiglepierre*, *d'Aillepierre*. Il fut compris dans le bailliage de Salins.

Le prieur de Château-sur-Salins était seigneur haut justicier d'Aiglepierre. Il inféoda cette terre, au XVe siècle, à Jean de Gilley que l'archiduc Maximilien avait fait directeur général de son hôtel des monnaies à Salins.

De la maison de Gilley, la seigneurie passa à la famille Pourtier. Jacques-François Pourtier marié en 1718 à Marie-Hypolite de Boute-

choux, en eut Marie-Anne-Désirée Pourtier, mariée en 1745 à Pierre-François-Joseph Junet de Courbessin, seigneur de Bouverans, dont descend M. Charles-Désiré Junet d'Aiglepierre, qui habite aujourd'hui le château de ses ancêtres. Ce manoir féodal, élevé sur l'emplacement d'une villa romaine, était flanqué à ses angles de trois tours armées de machicoulis ; une seule subsiste encore. Quelques ouvertures ogivales remplies de maçonnerie se remarquent dans l'aile sud. Ces constructions ont été modernisées. Une belle pièce d'eau orne le parc.

La chapelle du château a été donnée en 1700, par le seigneur d'Aiglepierre, pour servir d'église. Cet édifice est à une seule nef. Le chœur plus ancien que les autres parties est du style ogival de la fin du XVe siècle.

Aiglepierre est la patrie de M. Junet-d'Aiglepierre, lieutenant-colonel, mort en 1802 ; de M. Bousson, colonel d'artillerie, chevalier de saint Louis et commandeur de la légion-d'honneur, né le 13 novembre 1789, et de M. Chané, Jean-Claude, capitaine retraité, chevalier de saint Louis et de la légion-d'honneur, né en 1784.

Ain. Anciennement *Indis*, *Idanus*, *Ignem-fluvium*, *Etnis*, *Ancus*, *Egna-Flumen*, *Aqua-Egnis*, *Aqua-Ehnæ*, *Eyns*, *Dain*. Cette rivière prend sa source à la Doy-d'Ain, territoire de Conte, à 5 kilom. au sud de Sirod, dans un cul-de-lampe bordé de rochers escarpés ; elle sort d'un large gouffre dont la profondeur est inconnue, et reçoit presqu'aussitôt les eaux de la *Serpentine* qui arrose le val de Miéges ; ce qui fait que dès son origine elle est considérable. A peu de distance de sa source elle alimente les forges du Bourg-de-Sirod, elle se grossit des deux ruisseaux de *Lemme* et de la *Senne*, se dirige au nord-ouest pour arroser Champagnole, descend ensuite du levant au couchant jusqu'au Pont-du-Navoy pour reprendre ensuite la direction ordinaire du nord au sud jusqu'à Conflans, où elle quitte le département du Jura après un cours de 68,839 m., pendant lequel elle a reçu toutes les eaux des seconde et troisième chaînes des montagnes du Jura en descendant du levant au couchant, et fait mouvoir un grand nombre d'usines et de moulins construits sur ses bords.

La rivière d'Ain est si parfaitement encaissée qu'il est rare de la voir déborder. Depuis le Pont-de-Poitte à Thoirette, elle aurait en tout temps assez d'eau pour être navigable et favoriser le commerce de cette contrée, sans les blocs de rochers qui remplissent son lit. Elle devient navigable à Condes par la réunion de la Bienne, et va ensuite se décharger dans le Rhône au-dessous du village d'Anchon, au milieu du département de l'Ain. C'est de toutes les rivières du département celle qui le parcourt sur une plus grande étendue. A sa source elle est à 556 m. au-dessus du niveau de la mer, au Pont-du-Navoy à 467 m. 70 c., au Pont-de-la-Pile, à 352 m. 70 c., à Thoirette à 292 m. 30 c., au confluent de la Valouse à 259 m. La pente de Champagnole au port de Thoirette est de 221 m. 05 c. Sa largeur varie de 40 à 70 m. Les embarcations faites sur cette rivière proviennent des bois des forêts de Clairvaux et d'une partie de celle de Moirans, et sont dirigées sur Lyon, où les radeaux arrivent le 2e ou 3e jour, après avoir parcouru 170,000 m.

Il n'existe aucun ouvrage destiné à faciliter le flottage, qui n'est guère praticable que pendant les crues et

qui est en outre très dangereux en plusieurs points. Le tableau qui sert de base à la perception des droits fixe à Champagnole l'origine du flottage ; mais la pêche n'est affermée et le flottage n'a réellement lieu qu'à partir du Pont-du-Navoy, 14,736 m. plus bas.

Cette rivière est très poissonneuse. On y pêche des barbeaux, des ombres, des brochets, des perches, des carpes, des aloses et des anguilles. La truite saumonée et les écrevisses qu'elle fournit sont très estimés.

L'Ain paraît avoir eu sous les Romains, ses patrons, comme la Saône et le Rhône avaient les leurs. Le point de Condes avait à cette époque une haute importance.

Alièze, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, du cant. et du bur. de poste d'Orgelet; percep. de Présilly; succursale; à 8 kilom. d'Orgelet et 13 de Lons-le-Saunier.

Situé au pied du revers oriental de la première chaîne des montagnes du Jura, il est limité au nord par Courbette, Vernantois et Saint-Maur; au sud par Reithouse, Présilly et Dompierre; à l'est par Saint-Maur, Nogna, Marnézia et Dompierre; et à l'est par Vernantois, Courbette et Essia. Les Rippes d'Alièze, des Sayes, les Roches, le Pavillon, la Garde-de-Dieu et la Biolée, sont des hameaux qui font partie de la commune.

Ce village est traversé par la route départementale de Lons-le-Saunier à Genève, les chemins vicinaux de Reithouse à Courbette, d'Alièze à Vernantois, à Présilly, à Saint-Maur, au hameau des Rippes.

Pop. en 1790, 313 hab.; en 1846, 350; en 1851, 354 dont 177 hom. et 177 fem.; pop. spécif. par kilom. carré 60 hab.; 87 maisons; 94 ménages; 1 aubergiste.

Les registres de l'état civil les plus anciens remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1826 ; surf. 586^{h} 47^{a} divisés en 1508 parcelles que possèdent 161 propriétaires, dont 59 forains; cont. impos. 578^{h} 54^{a}, savoir : 287^{h} 45^{a} en terre lab.; 209^{h} 12^{a} en bois ; 37^{h} 79^{a} en prés ; 36^{h} 28^{a} en pâtures ; 3^{h} 92^{a} en friches et murgers ; 2^{h} 11^{a} en sol de maisons ; 1^{h} 25^{a} en jardins; 68^{a} en vergers ; cont. non imp. 7^{h} 88^{a}; rev. cad. 7860 fr. 87 c.; cont. dir. 1883 f.

Le sol est d'une fertilité moyenne; on exporte des céréales et on importe du vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent ordinairement les marchés d'Orgelet et de Lons-le-Saunier.

Les maisons sont généralement construites en pierre, couvertes en tuiles ou chaume.

Biens communaux : une église à une nef et deux chapelles, dédiée à saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, dont on célèbre la fête le 24 juin ; un cimetière hors du village; un beau presbytère construit, ainsi que l'église, vers 1771 ; une maison commune bâtie récemment sur une éminence naturelle qui lui donne un aspect imposant quoiqu'elle soit dépourvue du style architectonique qui aurait dû la caractériser ; elle contient les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études de chaque sexe, fréquentées en hiver, l'une par 35 garçons et l'autre par 36 filles; plusieurs sources très abondantes; 4 fontaines, 4 lavoirs qu'il serait utile de couvrir, un abreuvoir ; 244^{h} 59^{a} de pâtures, terre lab. prés, bois et dépendances des édifices publics d'un rev. cad. de 3673 fr. 15 c.

Bois communaux : 254^{h} 51^{a}, dont 6^{h} 44^{a} en exploitation annuelle ; es-

sences dominantes : chêne, charme et hêtre.

Budget : recet. ord. 3749 fr.; dépenses ord. 3749 fr.

On trouve sur le territoire de cette commune d'abondantes carrières de pierre à bâtir.

Alièze, autrefois *Aluize*, *Aluze*, est un des plus anciens villages de nos contrées. Il est désigné sous le nom d'*Alisiacum* dans un diplôme du roi Lothaire de l'an 868. Démembré de la seigneurie de Saint-Laurent-la-Roche, il en devint un fief attribué en 1269 à Etienne de Châlon, dit le Sourd, et à Pierre, dit le Bouvier, fils de Jean de Châlon l'Antique. Il échut en partage au premier d'entr'eux. Etienne laissa au nombre de ses enfants Jeanne qui fut mariée à Guillaume de Dampierre sieur de Saint-Dizier-en-Pertois, allié à la maison des comtes de Flandre. Leurs enfants, Jean de Saint-Dizier, Robert son frère et Jeanne sa sœur, cédèrent en 1317 à Etienne et Guillaume, leurs autres frères, tous leurs droits dans l'héritage d'Etienne leur aïeul; cette riche succession comprenait les châteaux de Saint-Laurent-la-Roche, d'Augisey, de Sainte-Agnès, d'*Aluise* et de Valempoulières. En 1318, Guillaume devint seul possesseur de celui d'Alièze, et Etienne de celui de Saint-Laurent-la-Roche. Ce dernier épousa à Louhans, en 1319, Huguette, fille de Henry d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix et de Marguerite de Chaix. Cet infortuné périt victime d'un crime épouvantable : enlevé de son château durant une froide nuit de février 1328 (n. st.), il fut transporté dans celui d'Alièze, enfermé dans une chambre basse, puis étranglé trois jours après et jeté dans une cavité profonde au sein des bois entre Alièze et Présilly. Huguette, coupable de ce meurtre et ayant pour complices Guillaume son beau-frère, Renaud de Beaufort, Jean de Blaisey, Pierre de Mont et Richard de Présilly, s'enfuit auprès de Marguerite de Montbéliard, femme de son père, et parvint à étouffer les poursuites dirigées contre elle. En 1337 elle s'unit par un second mariage à Philippe de Vienne, seigneur de Pymont. Alièze passa d'Huguette de Sainte-Croix qui en avait hérité de Béraud son fils, mort sans postérité, à Marguerite de Vienne, sa fille, qui fut mariée à Louis de Châlon. Leurs héritiers l'ont possédé depuis sans interruption.

Après le drame que nous avons raconté, les annales de ce lieu ne présentent plus rien de remarquable qu'une scène de guerrillas qui s'y passa du 23 au 24 août 1639. Le marquis de Villeroy avait été envoyé par Richelieu contre la Franche-Comté. Les habitants d'Alièze, cachés dans les bois, surprirent quatre soldats français qui s'étaient détachés de l'avant-garde pour fourrager dans leur village. Avant de les tuer, ils les amenèrent à l'église pour les faire confesser. Trois de ces malheureux, munis de l'absolution, avaient déjà subi le sort qui leur était réservé. Le quatrième prolongeait l'aveu de ses fautes, dans l'espoir éventuel qu'il lui viendrait du secours. Des camarades paraissent en effet; à leur aspect les paysans troublés, n'osant plus attendre la fin de cette confession, lâchent au pénitent un coup de feu qui l'atteint à la cuisse. Celui-ci fait le mort; il ne se relève que lorsque les assassins se sont éloignés et que les Français sont près de lui. L'ennemi, justement irrité, met le feu au village. 60 maisons sont incendiées et les campagnards, traqués comme des

bêtes fauves, sont presque tous exterminés.

Alièze avait pris naissance dans la plaine autour de la petite église dont l'emplacement porte encore le nom de Champ-de-la-Chapelle. Après la catastrophe de 1639, il se reforma au pied de la montagne que dominait le château fort. Ses deux rues qui se coupent à angle droit lui donnent exactement la forme d'une croix grecque. Il faisait partie du bailliage d'Orgelet.

Le château, environné d'une ceinture de hautes murailles, consistait en une vaste tour bâtie sur la pointe d'un rocher coupé à pic de trois côtés et défendue au sud-est, seul côté accessible, par une porte flanquée de deux tours et un pont-levis jeté sur un fossé profond creusé dans le roc vif. Il a été détruit en 1674 après la conquête de la Franche-Comté, par ordre du souverain.

Amange, autrefois Amanges, vg. de l'arr. de Dole, du cant., du bur. de poste et de la percept. de Rochefort; succursale; à 5 kil. de Rochefort, 12 de Dole et 64 de Lons-le-Saunier.

Situé dans un bas-fond, au pied du versant sud-est de la forêt de la Serre, sur un terrain très accidenté, sans être montagneux, il est limité au nord par Offlange et Wriange; au sud par Chatenois et Audelange; à l'est par Romange et Wriange, et à l'ouest par Offlange et Chatenois. Le Moulin-Chenaux, le Moulin-des-Prés et la Grange-des-Georges font partie de la commune.

Ce village est traversé par les chemins de grande communication n° 10 d'Ougney à Dole et n° 37 de Moissey à Amange, par le chemin vicinal tirant à Romange, par les biefs du Moulinot et de Renoille.

Pop. en 1790 : 387 hab.; en 1846, 382; en 1851, 400, dont 186 hom. et 214 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 60 hab.; 98 maisons; 107 ménages; 1 auberge; 2 moulins.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1668.

Cadastre exécuté en 1836; surf. 676^{h} 99^{a} divisés en 2584 parcelles que possèdent 152 propriétaires, dont 102 forains; cont. imp. 669^{h} 48^{a}, dont 313^{h} 85^{a} en ter. lab.; 187^{h} 34^{a} en bois; 95^{h} 16^{a} en vignes; 34^{h} 79^{a} en prés; 31^{h} 10^{a} en pâtures; 4^{h} 61^{a} en jardins et vergers; et 2^{h} 62^{a} en sol de maisons; cont. non imp. 7^{h} 51^{a}; rev. cad. 5397 fr. 20 c.; cont. dir. 2146 fr.

Sol d'une fertilité moyenne. On exporte du vin et on importe des céréales. Le revenu réel des propriétés est de 4 f. 50 c. pour cent.

Le marché habituellement fréquenté par les habitants est celui de Dole.

Les maisons sont généralement bâties en pierre et couvertes en tuiles.

Biens communaux : église placée sous le vocable de saint Paul, dont la fête se célèbre le 25 janvier. Cet édifice construit d'après les plans et sous l'habile direction de l'architecte Chariot de Dole, a été terminé en 1850. C'est une des plus belles églises rurales du département. Elle est du style ogival, à une nef et deux chapelles; elle a coûté 35,000 f. Maison commune très incommode et insuffisante, contenant le dépôt de la pompe à incendie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études pour les deux sexes, l'une fréquentée en hiver par 35 garçons et l'autre par 30 filles; un presbytère convenable, attenant à un joli parterre qui entoure l'église; 3 fontaines (on attribue à

celle de la rue de Chatenois la propriété de guérir certaines maladies de la peau) ; 2 abreuvoirs; 3 lavoirs qu'il conviendrait de couvrir ; et 200^{h} 49^{a} de bois, pâtures, friches, places et dépendances des édifices publics, d'un rev. cad. de 937 fr. 49 c.

Bois communaux : 189^{h} 83^{a}, dont 5^{h} 71^{a} en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recet. ord. 3517 fr.; dépenses 3442 fr.

Il existe sur le territoire de cette commune des carrières de pierre ordinaire à bâtir et de taille, des sablières, des mines de fer. On ne connaît pas encore le résultat d'une récente exploration faite par des minéralogistes venus exprès de Paris, mais on raconte qu'il a été découvert des filons d'argent et même d'or.

La première mention d'Amange se trouve dans un titre de 1280. Cette terre appartenait dans l'origine à une famille noble de nom et d'armes, éteinte depuis longtemps. Simon d'Amange fonda en 1361 une chapelle seigneuriale dans l'église, sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Léonard. Guy, sire d'Amange, chevalier, conseiller et chambellan, vivait de 1420 à 1437. En 1584 la seigneurie appartenait à Jean de Lantenans, et en 1619 à Anatoile de Montrichard, qui avait épousé Etiennette de Beaurepaire, héritière de Jean de Lantenans. Anatoile n'eut de son mariage qu'un fils, mort prêtre, et deux filles ; l'aînée, Etiennette, épousa Antoine de Vaudrey, et la seconde, Jeanne, Antoine de Montrichard. Les deux sœurs partagèrent la terre d'Amange en 1629 ; mais ces deux portions furent achetées le 23 avril 1663, par le tuteur des enfants du plénipotentiaire de Brun. Dès cette époque, la terre d'Amange passa dans cette famille, qui en donna le dénombrement au roi en 1774.

Outre la seigneurie principale à laquelle étaient attachés les droits de justice, haute, moyenne et basse, il y avait un fief appelé seigneurie de Baillolle ou de Maigny et Vautravers. Les deux anciens châteaux qui existaient à Amange, ont été détruits depuis plusieurs siècles, sans laisser de traces.

Sur le versant de la partie de la forêt de la Serre qui appartient à Amange, on remarque près des ruines d'un ancien ermitage de Saint-Bruno, une source transparente dont le bassin a été taillé dans le roc.

Avant la révolution de 1789, Amange était le chef-lieu d'une cure et faisait partie du bailliage de Dole.

Le R. P. Defuans, Jean-Baptiste, ancien prieur des Grands-Carmes, érudit, bibliographe, membre de l'académie de Besançon, né à Amange le 18 juillet 1743, est mort à Dijon le 5 janvier 1833.

Amour (Saint-, cant. de), arr. de Lons-le-Saunier, borné au nord par les cantons d'Orgelet, de Beaufort et le dép^{t} de Saône-et-Loire; au sud par le dép^{t} de l'Ain, à l'est par le cant. de Saint-Julien, et à l'ouest par les dép^{ts} de l'Ain et de Saône-et-Loire.

Il comprend 16 communes qui sont : Saint-Amour, Balanod, Chazelles, Chevraux, Digna, Graye-et-Charnay, Saint-Jean-d'Etreux, Loisia, Montagna-le-Reconduit, Nanc, Nantey, Poisoux, Senaud, Tholsia, Véria et Villette-les-Saint-Amour.

Il est situé à l'extrémité méridionale du dép^{t}, au point où commence cette riante région du vignoble qui s'étend en festons jusqu'à Salins.

Quelques communes de ce cant. font déjà partie du revers occidental de la chaîne inférieure du Mont-Jura.

Pop. en 1790, 7993 hab.; en 1846, 7624 hab.; en 1851, 7367, dont 3543 hom. et 3824 fem.; 1666 maisons; 1810 ménag.; pop. spécif. par kilom. carré 76 hab.

Surf. 9622h 61a, savoir : 4508h 76a de ter. lab.; 2001h 07a de bois; 1211h 03a de pâturages; 688h 29a de prés; 535h 72a de vignes; 214h 79a de friches; 81h 84a de broussailles; 79h 69a de vergers; 52h 05a de sol de bâtiments; 33h 42a de jardins; 8h 91a de maronniers; 3h 35a de murgers et carrières; 203h 64a de propriétés non imposables; rev. cad. 265,449 fr. 31 c.

Au moyen-âge, les puissants seigneurs de Coligny et d'Andelot, de Chevraux, de Laubépin, de Saint-Amour, se partageaient une grande partie du territoire de ce canton qui a été formé de plusieurs communes dépendant les unes du bailliage d'Orgelet, les autres de celui de Lons-le-Saunier et d'autres de la Bresse.

Amour (Saint-), petite ville de l'arr. de Lons-le-Saunier, chef-lieu de canton, bureau de poste, percept. cure, à 33 kilom. de Lons-le-Saunier.

Bâtie dans une position charmante au point où viennent se confondre les trois grandes divisions qui caractérisent le départ du Jura, la Montagne, le Vignoble et la Bresse, elle est limitée au nord par Balanod et Condal, au sud par Domsure et Nanc, à l'est par Villette et à l'ouest par Condal et Domsure. Elle se compose du faubourg du Jura, des rues du Châtelet, de Brêche, Corcelles, des Terreaux, Ste-Marie, d'Allonal, de l'Ain, de l'Achapt, du Soujet, Réclosière ou Guichon, de l'Egoût, du Commerce, de Bresse, du Puits, des Augustins, du Rempart, Traversière, des Grangers, de la Maladière, des Tannerieux, du Passage-des-Deux-Portes, du Champ-de-Foire, de la Place-d'Armes et de celle du Croissant; des hameaux de la Maladière, d'Allonal et de Seillères; des moulins Carré, de la Forge, Antide, Pont-Pinaut, de la Foule et Mougy; des fermes isolées de Chante-Merle, Vaucenans, Chez-Cuzin, Grange-du-Bois, Grange-Champ-Diot; des communes ou caronnières du Marais, du Chanay, des Granges-Colombet, du Chêne, des Muriers, des Prés-Girard, Sur-Carlet, Faton, Ruffon, Bouquet, Maçon, Champ-Charvay, Grange-Brulée, Grange-Vitte, la Grasagne, Grange-Belzin. Elle est traversée par la route nationale de Lyon à Strasbourg, les chemins de grande communication n° 3 de Saint-Trèvier à Dortan, de Saint-Amour à Varennes, et les chemins vicinaux tirant à la Grange-Colombet, à Coudal, à Villette, à Chante-Merle, à Vaucenans, à Balanod, à l'Aubépin, à Nanc et à Domsure, par la rivière de Besançon, le bief de la Roche qui a sa source sur Saint-Amour et le bief de Vaucenans ou du Soujet.

Pop. en 1790, 2878 hab.; en 1846, 2635 hab.; en 1851, 2262 hab. dont 1051 hom. et 1211 fem.; 5 calvinistes; 451 maisons; 644 ménages; pop. spécif. par kilom. carré 196 hab.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 1593.

Elle est le siége d'une justice de paix, où il s'y rend annuellement terme moyen 322 jugements, d'un relai de poste-aux-chevaux, d'un gîte d'étapes, d'une brigade de gendarmerie; la résidence d'un contrôleur des contributions directes, d'un receveur d'enregistrement et

des domaines pour le canton et celui de Saint-Julien, d'un receveur et d'un commis des cont. indir. Elle a un collége communal fréquenté par 10 internes et 40 externes, un hospice civil et militaire contenant 24 lits, un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers, une société philharmonique, une prison de passage, des halles, un établissement de charité.

Il y a dans cette ville une fabrique de tissage de laine, 10 épiciers, 40 auberges, 14 cafés, 3 tanneries, 2 horlogers, 2 confiseurs, 1 teinturier, 3 chapeliers, 1 droguiste, 1 fabrique de chandelles, 6 moulins, des scieries de marbres, des clouteries, des huileries, des poteries, de très beaux ateliers de marbrerie. Dans les environs et sur le territoire on exploite des carrières de sable, de pierre ordinaire et de taille, du pouddingue gris, jaune, vert, rouge, brun. Ce beau marbre a beaucoup de ressemblance avec la brèche d'Alep.

Marché le samedi de chaque semaine. Foires le 1er samedi de chaque mois, à l'exception de deux qui se tiennent l'une le 2 janvier et l'autre le 2 novembre. Le commerce qu'on y fait, consiste en grains et légumes de toutes sortes, bœufs, vaches et porcs, volailles très estimées, quincaillerie, mercerie, épicerie, étoffes, etc.

Cadastre exécuté en 1828; surf. 1153h 47a divisés en 3694 parcelles que possèdent 549 propriétaires, dont 120 forains; cont. imp., savoir: 475h 45a de ter. lab.; 186h 16a de prés; 148h 27a de vignes; 154h 59a de bois; 83h 71a de pâtures et friches; 54h 13a de jardins et vergers; 17h 50a de sol de bâtiments; 39h 86a de propriétés non imp.; rev. cad. 75,184 fr. 24 c.; contributions dir. 19,300 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du vin et des céréales; mais en quantité insuffisante pour le besoin des habitants. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les maisons sont généralement bâties en pierres et couvertes en tuiles creuses. Les toits ont une grande saillie, ce qui rend les rues sombres.

Biens communaux : une église, un cimetière, une maison commune contenant les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'écoles, trois pompes à incendie, un collége, un hôpital, huit fontaines, sept abreuvoirs et un lavoir public; une maison de dépôt et 176h 04a de terres, friches, pâtures, murgers, bois, d'un revenu cadastral de 3038 fr. 33 c.

Bois communaux : 185h 40a dont 5h 56a en exploitation annuelle. La section d'Allonal possède 16h 10a en bois, dont 93a en exploitation annuelle. Les essences dominantes sont : le chêne, le charme et le bois blanc.

Budget : recettes ord. 22,470 fr. 40 c., y compris l'octroi qui produit 9,500 fr.; dépenses ord. 19,000 fr.

Bureau de bienfaisance : revenus, 2,493 fr. 83 c.

Hôpital civil et militaire. Rev. 10,736 fr.

Origine. Saint-Amour, en latin, *Vincia*, *Vinciacum*, *Vencennacum*, *Fanum sancti amatoris*, *Sanctus amor*, est un des lieux les plus anciens de la Franche-Comté. A défaut de témoignages positifs, son nom primitif, évidemment celtique, et les nombreuses médailles gauloises recueillies sur son territoire permettent de lui assigner une origine antérieure à la conquête romaine. Le berceau de cette ville se rencontre au nord-est de son em-

placement actuel, au hameau de Vaucenans, l'ancienne *Vincia*. On y a exhumé à diverses époques des monnaies de la période celtique (au type grec et au type purement gaulois), de la période romaine, d'autres en usage sous les premiers rois de Bourgogne et sous les premiers rois de France. Une voie romaine partant d'Arinthod et même de Genève, ainsi que le pourrait faire supposer la légende de saint Romain, fondateur de l'abbaye de Saint-Claude, arrivait par Villette, où ses traces sont encore parfaitement reconnaissables, à la bourgade de Vincia, et se dirigeait de là à Châlons-sur-Saône par Louhans. Une vigie ou station fortifiée qui s'élevait en un lieu appelé aujourd'hui à Saint-Amour le *Châtelet*, défendait cette voie. On a découvert l'enceinte de ce retranchement, en 1809, sous les deux côtés des maisons qui bordent la rue du Châtelet. C'était un mur formé de pierres de tailles bien appareillées et parfaitement assises. Le sol que cette muraille enclavait était semé de tuileaux romains et de médailles dont l'une était à l'effigie de *Faustina Augusta* et renfermait un tombeau. Un autre tombeau antique fut trouvé, en 1718, au point d'intersection de la rue du Bourg avec celle des Fours-Bannaux. Gontran, roi de Bourgogne, fit, en 585, un pélerinage à l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune, pour satisfaire sa dévotion aux glorieux martyrs de la Légion-Thébaine. Il obtint des religieux de cette abbaye, dont il était un des bienfaiteurs, quelques reliques des saints Amour et Viateur, soldats de cette légion, qu'il promit de laisser dans la première ville de son domaine qu'il rencontrerait en retournant dans ses Etats. Ce fut *Vinciacum*, où il arriva au mois d'août, qui reçut cette précieuse faveur. Une église fut bâtie sur l'emplacement d'un temple dédié à Mercure, et la garde en fut confiée à des religieux qui édifièrent un monastère proche de l'église. Le bruit des miracles qui s'opéraient par l'intercession de ces célèbres martyrs attira de nombreux pélerins des contrées voisines. Des habitations se groupèrent autour de l'abbaye et donnèrent naissance à la ville actuelle. Les successeurs du roi Gontran ayant donné ce lieu à l'évêque et à l'abbaye de St-Vincent de Mâcon, les nouveaux possesseurs firent construire un château et une enceinte pour la défense de ce nouveau bourg, qui prit depuis le nom de Saint-Amour. Vinciacum devint un simple faubourg. Toutefois il faut reconnaître que la première mention authentique de cette ville ne date que de 930.

Seigneurie. Dans deux actes datés des calendes de janvier, 8e année de Rodolphe, roi de Bourgogne (930), Bernon, comte et évêque de Mâcon, et le chapitre de Saint-Vincent de la même ville, cédèrent, à titre d'échange à Albéric de Narbonne et à ses deux fils *Létalde* et *Humbert*, le bourg et l'église de Saint-Amour (burgum et ecclesia Sancti-Amoris), avec le village de Vincia, la prévôté, les chapelles adjacentes et tout ce qui en dépendait, situés au diocèse de Lyon. L'un de leurs successeurs dans la baronnie de Salins donna cette terre en fief à un seigneur de la maison de Laubespin.

Geoffroy de Laubespin est le premier seigneur connu de ce nom. Il vivait en 1158. Des seigneurs de Laubespin, sires de Saint-Amour, cette baronnie passa, au XVe siècle, aux membres de la maison de Laubespin, seigneurs de l'Isle-sous-Saint-Laurent-la-Roche. Claudine de Saint-

Amour, dernière héritière de ce nom, épousa, de 1445 à 1460, Jean de Damas, seigneur de Digoine. Jean de Damas, leur petit-fils, vendit cette seigneurie en 1548 à Philibert de la Baume ou de la Balme-sur-Cerdon. De la famille de la Baume-Saint-Amour, elle passa par héritage dans celle de Choiseul qui l'a conservée jusqu'à la révolution de 1789.

Les armoiries de la première maison de Laubespin étaient : *un arbrisseau tigé de cinq branches* fleuries et feuillées, dont les émaux ne sont pas connus.

Les Laubespin des xve siècle et suivants, en même temps seigneurs de l'Isle, n'avaient pas la même origine et leur blason était différent : ils portaient, *d'azur au sautoir d'or, cantonnée de quatre billettes de même.*

Les armes de Philibert de la Baume étaient : *d'or à la bande vivrée d'azur ; cimier, un cygne d'argent ; supports, deux griffons d'or.*

Plusieurs de ces seigneurs ont joué un grand rôle dans l'histoire. Jean de Damas ayant embrassé le parti de Louis XI contre Marie, sa souveraine légitime, fille de Charles, duc et comte de Bourgogne, et épouse de Maximilien, archiduc d'Autriche, fut, après la rentrée de ce dernier dans ses Etats, dégradé de l'ordre de la Toison-d'or et privé de toutes ses dignités ; l'écu de ses armes, de gueules à la croix azurée, fut brisé en pleine assemblée des chevaliers, en 1481. Philibert de la Baume avait accompagné Charles-Quint aux expéditions de Tunis et d'Alger ; il fut son ambassadeur en Angleterre, et devint gouverneur de Bresse et de Bugey. Louis de la Baume, cousin et héritier testamentaire de Philibert, était chevalier de l'Annonciade ; il fut ambassadeur de Savoie auprès de plusieurs cours. Jacques-Nicolas Perrenot de la Baume, fut accusé d'avoir favorisé l'occupation française en 1668 ; aussi fut-il contraint de quitter la Franche-Comté lors de sa restitution au roi d'Espagne, peu de mois après. Philippe, marquis de Iennes, frère et héritier du précédent, était bailli d'Aval et gouverneur du comté de Bourgogne, lors de sa première conquête par la France.

Après avoir porté le titre de *baronie*, la seigneurie de Saint-Amour qui comprenait la ville, chef-lieu de la terre, les villages d'Allonal, de Balanod et de Montagna-le-Reconduit, fut érigée en comté par Philippe II, roi d'Espagne, en 1570, en faveur de Louis de la Baume. Elle relevait du château d'Orgelet. En 1266, Guillaume de Laubespin, de concert avec ses frères Humbert et André, engagea au comte Jean de Bourgogne, sire de Salins, surnommé l'Antique, ses château et terre de Saint-Amour, jusqu'au remboursement de cent livres de bons estevenants que ce prince lui avait remis. Ce fut dans le partage des biens du comte Jean que cette seigneurie fut comprise parmi les fiefs d'Orgelet.

Le seigneur avait sur ses sujets justice haute, moyenne et basse, les droits de halles, de rouage, et des cens en argent. Le droit de halles et de rouage fut acheté par la ville en 1772. La mesure suivie sur les marchés était celle d'Orgelet.

Franchises. Ce fut en 1272 que les habitants de Saint-Amour, déjà affranchis de la main-morte par l'évêque de Mâcon, obtinrent une charte de commune. Guillaume de Laubespin leur concéda à toujours commune et liberté, sans porter atteinte à leurs bons usages et à leurs

anciennes coutumes. Il reconnut aux bourgeois le droit d'élire entre eux un maire et quatre échevins qui nommeraient les messiers pour la garde de leurs communaux et de leurs forêts ; il leur concéda le droit de chasse et de pêche ; il déclara en outre qu'ils ne seraient plus tenus d'aller à la guerre avec le seigneur que lorsque la munition ne leur manquerait pas ; et, dans le cas d'une juste guerre, ils devaient le suivre pendant un jour et une nuit, une fois le mois seulement et une personne par ménage ; étaient exceptés les clercs, bourgeois et religieux privilégiés, suivant les anciens droits de la ville. La garde des portes appartenait aux habitants. Les sujets d'Allonal, affranchis de la mainmorte, devaient guet et garde au château. Guichard, évêque de Mâcon, Jean de Châlons, seigneur de Rochefort, et Jean de Cuseau, furent garants de cette charte, dont chaque seigneur, à son avènement, devait promettre par serment l'observation, la main sur les saints Evangiles. Les successeurs de Guillaume de Laubespin ayant cherché à empiéter sur quelques-uns de ces droits, les bourgeois résistèrent jusqu'à ce qu'enfin un nouveau traité passé en présence de Louis de Vauldré, bailli d'Aval en 1436, eût mis fin à toutes difficultés.

Fortifications. Saint-Amour était considéré comme une des principales clefs du bailliage d'Aval. Le château se composait d'un épais donjon circulaire et d'une forteresse bâtie sur une éminence naturelle, flanquée de tours aux angles, entourée de murailles que baignaient les eaux d'un large fossé. Une tourelle placée en encorbeillement contre un des murs permettait de surveiller au loin l'ennemi dans la campagne. La ville était close de murs aussi flanqués de tours d'espace en espace, et défendue par deux portes garnies de herses et de ponts-levis qui donnaient accès du côté de Cuiseaux et de Coligny ; deux petites portes de secours communiquaient avec les villages de la montagne et de la plaine. Ces fortifications furent réparées, et l'enceinte fut agrandie par Philibert de la Baume en 1556, pour résister aux guerres de religion. Elles furent ruinées par les différents siéges subis par la ville. Ce n'est qu'en 1674 que le château fut mis tout-à-fait hors de service, à l'aide de barils de poudre qui le firent sauter. Louis XIV faisait tant de cas de cette place que, lors du traité des Pyrénées, il offrit au roi d'Espagne de lui céder en échange la forte place d'Avennes dans le Hainaut. Cette proposition fut repoussée.

Guerres, siéges. Saint-Amour fut ravagé et incendié par l'armée de Louis XI, en 1477. En 1595, pris par le maréchal de Biron, au nom de Henri IV, il fut foulé de troupes et de contributions. En 1637, après un siége mémorable soutenu avec héroïsme pendant une semaine, contre les armées du duc de Longueville, il capitula le 31 mars. Au mépris de cette capitulation, il fut incendié et livré au pillage. Cette ville se rendit en 1668 au comte d'Apchon, et en 1674 au duc de Bellegarde.

Administration. L'administration de la ville était confiée à un maire qui, au XVe siècle, portait le titre de syndic, à quatre échevins et à plusieurs conseillers, tous au choix des habitants et des notables. Dès que les princes de la maison d'Espagne eurent conféré à cette ville des lettres de mairie, le maire prit le titre de vicomte majeur et de capitaine. St.-

Amour criblé de dettes, n'ayant pu acheter les offices municipaux au moment où Louis XIV rendit ces charges vénales, ne fut plus administré, après la conquête, que par des échevins. A partir de 1773, le corps municipal se composa d'un maire, lieutenant-général de police, d'un lieutenant de maire, d'un échevin à la nomination du seigneur, d'un procureur du roi de police, de quatre conseillers, un syndic receveur et un secrétaire greffier.

Justice. L'exercice de la justice était confié à un bailli, un juge, un procureur d'office et un greffier. Ce petit bailliage seigneurial ressortissait au bailliage royal d'Orgelet. Il y avait en outre quatre notaires royaux, un notaire tabellion de la seigneurie et un huissier. Huit à dix avocats postulaient à cette justice et à celle des gabelles.

Justice des gabelles. Ce tribunal, créé en 1705, se composait d'un président, un procureur du roi, un greffier, un contrôleur des actes, un agent préposé à la vente du tabac de Paris, et en même temps contrôleur pour la distribution du sel.

Subdélégation. L'intendant de la province était représenté à Saint-Amour, depuis 1715, par un subdélégué qui avait à peu près les mêmes attributions que celles de nos sous-préfets actuels.

Maréchaussée. Depuis 1692, il y avait une brigade de maréchaussée établie dans cette ville, chargée de la police générale.

Gouvernement militaire. Par édit royal de 1722, la place de St.-Amour fut érigée en gouvernement. M. de la Sale, chevalier de Publy, fut le premier gouverneur. Ce titre fut supprimé en 1764.

Priviléges de la ville. Le maire, en vertu des priviléges accordés par les rois d'Espagne, avait le titre de vicomte-mayeur et capitaine de la ville. Il avait entrée aux Etats de la Province ; il exerçait la justice de police sur la ville et les faubourgs. Il avait le droit de faire la taxe du pain, du vin, etc.

Depuis le XIIe siècle, il se tenait un marché chaque semaine, et plusieurs foires dans l'année, autorisés par le seigneur.

Un octroi concédé par Charles-Quint se percevait sur les boissons. Tombé en désuétude, son rétablissement, en 1761, amena une émeute qui eut des suites sanglantes.

Pour entrer dans la bourgeoisie, il fallait n'être ni bâtard, ni entaché de main-morte, et payer en outre un droit considérable à la ville. Les simples résidants payaient un droit de manentage.

Une milice bourgeoise, créée sous le titre de chevaliers de l'Arquebuse, par les infants d'Espagne, jouissait de nombreux priviléges. Ceux qui obtenaient le prix au tir, portaient pendant un an le titre de rois, et étaient exempts de toutes charges locales.

Armoiries. Les anciennes armoiries de la ville étaient : d'*or au lion de sable rampant, lampassé de gueules, onglé et couronné d'argent.* Elles furent enregistrées dans l'armorial général en 1698, et confirmées en 1810.

Industrie et Sciences. Le célèbre Philibert de la Baume, qui avait acheté la terre de Saint-Amour en 1548 et qui mourut en 1572, peut être considéré comme le principal bienfaiteur de cette ville. Mettant à profit ses vastes connaissances et l'expérience acquise dans les différents pays qu'il habita comme ambassadeur, il les employa en faveur de ses sujets. Il fit venir d'Espagne et d'Angleterre des bêtes à laine, et

de Vienne en Dauphiné des tisseurs. On vit s'élever comme par enchantement des ateliers divers, des moulins, des foules, des forges, des usines à martinets et des fabriques de toiles peintes. Les eaux du Souget, saturées de sulfate d'alumine, contribuèrent à donner la blancheur et le brillant aux laines, la vivacité aux couleurs des étoffes et des toiles. Elles donnèrent aux outils qui se confectionnaient dans cette ville cette trempe admirable qui fit leur réputation. Il établit aussi des tanneries et des poteries. Sur sa demande, le roi concéda, le 15 juin 1549, deux nouvelles foires qui devinrent l'entrepôt du commerce de la Bresse, du Bugey, de la Savoie et du Mâconnais. Il amena d'Italie des ouvriers chapeliers qui fabriquèrent les premiers chapeaux qui ont paru en Franche-Comté. Ses plantations de mûriers pour les vers-à-soie ne furent pas appréciées par les habitants, qui négligèrent cette branche d'industrie. Il remplaça dans ses bois les petites châtaignes de Saint-Amour par de bons marrons du Dauphiné connus sous le nom de marrons de Lyon. Il découvrit dans sa terre de Montagnat une carrière de marbre qu'il fit servir à l'ornement de sa chapelle dans l'église des Augustins. Il y découvrit aussi une carrière de stuc. Tous ces établissements disparurent à la suite du siége de 1637, pour ne plus se relever. La morale de ce seigneur était : *Plus mieux nos sujets seront, plus mieux nos affaires iront.* Il exempta tous les ouvriers établis à Saint-Amour de ses droits seigneuriaux. Il entretenait dans son château des sociétés littéraires où se rendaient entre autres Jean de Saint-Amour, religieux augustin très érudit, le docteur Colombet et Jean Millet.

Établissements civils et religieux.

Maladrerie. Le plus ancien hospice de Saint-Amour est une maladrerie fondée en 1158 par Geoffroy de Laubespin, pour les lépreux. Il existait au hameau qui a conservé le nom de *Maladière*. Ses revenus ont été réunis à ceux de l'hôpital général.

Hôpital général. Il y a dans la province peu d'hôpitaux plus anciens que celui de Saint-Amour. Il fut fondé et doté par Guillaume de Saint-Amour qui l'institua son légataire universel par testament de l'an 1256. Cet édifice existait à l'angle occidental de la rue Guichon. Incendié en 1637, il fut reconstruit en 1664 sur l'emplacement qu'occupe la gendarmerie. Ce n'est qu'en 1823 qu'il fut transféré dans l'ancien couvent des Capucins. Il reçut de grandes libéralités de l'abbé Collot et de M. Méallet de Fargues, premier évêque de Saint-Claude. Il était administré par un bureau composé de huit administrateurs, dont quatre devaient être choisis parmi les ecclésiastiques et quatre parmi les laïcs. Il était desservi par un aumônier, un médecin, un chirurgien, un receveur et par six sœurs hospitalières suivant la règle de sainte Marthe, dont l'admission était soumise à la preuve d'un grand degré de double noblesse. Cet établissement fut confirmé par des lettres-patentes de l'an 1732, qui lui concédèrent tous les droits et priviléges des autres hôpitaux de la province, à condition que les soldats malades y seraient reçus aux prix à régler.

Couvent des Grands-Augustins. Le monastère fondé sous Gontran ayant été détruit au XIVe siècle, Claude, co-seigneur de St-Amour, le rétablit en 1425, pour des hermites de saint Augustin. Incendié en

1477 par Louis XI, il fut réédifié par les habitants à l'aide des indulgences plénières promises par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, ensuite de son décret du 15 juillet 1488, daté de Saint-Amour, ville de son diocèse. L'année suivante, le couvent fut terminé. Par suite d'une réforme opérée en 1598, les religieux prirent le titre de Grands-Augustins. Ils tenaient le collége dans leur bâtiment. On remarque encore dans la rue des Augustins un pan de mur percé de deux fenêtres ogivales du xve siècle et un contre-fort, seul reste de cet édifice vendu nationalement en 1792, et démoli.

Capucins. Ce couvent a été fondé en 1628 par le docteur Chappuis et Humbert Pelot. Hélène Perrenot de Granvelle, comtesse de Saint-Amour, avait donné l'emplacement en 1626. Vendu par l'Etat en 1792, au notaire Renaud, il servit pendant quelques années d'auberge, et fut ensuite acquis par l'hôpital qui y est installé depuis 1823.

Eglise collégiale et paroissiale. La paroisse de Saint-Amour comprenait cinq ou six villages et dépendit du diocèse de Lyon jusqu'à l'érection de l'évêché de Saint-Claude en 1742. Elle était desservie par un vicaire perpétuel à la nomination des religieux de Saint-Vincent de Mâcon, qui en étaient curés primitifs. Au xiiie siècle, il se forma un corps de familiers pour la desserte des fondations. Etaient seuls admissibles à cette société, les prêtres baptisés à Saint-Amour et nés de parents bourgeois qui y avaient aussi pris naissance. L'église, dédiée à saint Amour et à saint Viateur, dont la fête se célèbre le 23 août, fut érigée en collégiale en 1632 pour un doyen et six chanoines qui devaient être bourgeois natifs de Saint-Amour. Deux autres prébendes ayant été ajoutées, le chapitre se composa dès-lors d'un doyen et de huit chanoines. La fondation de cette collégiale est due aux libéralités du docteur Chappuis et de Jeanne Bouquet, son épouse. Les chanoines tentèrent, en 1768, de réunir la cure à leur chapitre. Leur entreprise fut sur le point de réussir: cependant un arrêt du conseil d'Etat du 4 février 1771, maintint le curé dans la cure litigieuse. Le presbytère fut vendu en 1792, ainsi que les bâtiments occupés par le chapitre.

Couvent de la Visitation. Le couvent de la Visitation de sainte Marie fut fondé en 1633, par Mme Jeanne de Seyturier, dame de Dananche. Ce monastère, commencé modestement dans la rue Guichon, devint l'un des plus beaux et des plus riches de l'ordre. Il n'était occupé que par des demoiselles des premières familles de la province. La famille de Toulongeon, établie à St.-Amour, a soutenu cet établissement par des dons considérables. Les religieuses achetèrent l'ancienne halle aux blés, la place du marché, une partie des fossés de la ville et construisirent un nouvel édifice dans des proportions grandioses. Il contint jusqu'à cinquante religieuses professes, onze sœurs converses et trente pensionnaires. Une église richement décorée, de vastes jardins, un beau parc, formaient les dépendances de ce monastère, démoli en partie en 1792.

Annonciades célestes. Ce couvent fut fondé en 1633, par trois demoiselles de la ville dont les noms ne sont pas connus. Le bâtiment, vendu nationalement à des particuliers, existe encore.

Chapelle des pestiférés. Cette chapelle et son cimetière ont été fondés en 1629, sous le vocable de saint

Roch, par testament de demoiselle Caseau, de cette ville, épouse de M. Deleschaux de Lons-le-Saunier. Ce n'est qu'en 1636 que la peste se manifesta à Saint-Amour ; elle continua ses ravages l'année suivante, surtout pendant la durée du siége.

Chapelle de bon rencontre. Elle fut fondée au XIVe siècle pour les pelerins et les voyageurs ; elle était souvent visitée par les processions des nombreuses confréries de la ville.

Maison de charité. Cette maison fut fondée en 1643, par l'abbé Vétus, originaire de cette ville, pour une distribution de secours aux pauvres de la seigneurie. Il légua à cet effet l'usufruit de quatre maisons qu'il possédait à Séville (Espagne). Les pères de la Miséricorde de Séville, possesseurs de ces bâtiments, ne font parvenir qu'une faible partie de ces revenus, qui suffiraient au soulagement des pauvres de la ville. Des lettres-patentes du mois de mai 1773 confirmèrent cet établissement et donnèrent un réglement pour le bureau d'administration composé de huit conseillers, savoir : du curé de Saint-Amour, du prieur des religieux augustins, du recteur de l'hôpital nommé par les officiers municipaux, d'un receveur et de quatre autres conseillers, dont deux ecclésiastiques et deux notables habitants.

Dames de charité. Au XVIIIe siècle, plusieurs dames de la ville s'associèrent pour distribuer des secours à domicile et visiter les malades indigents.

Chevaliers de l'Arquebuse. Les chevaliers de l'Arquebuse, chargés de la garde et de la défense de la ville, avaient construit, au XVIIIe siècle, sur l'emplacement du château, un pavillon et une promenade pour leurs réunions et leurs exercices. Ces biens, devenus une propriété de la ville, sont entretenus avec soin.

Corporations et Confréries. Du XVe au XVIIe siècle, tout était confrérie à Saint-Amour. Chaque corps de métier avait sa confrérie, ses statuts, sa bannière, sa chapelle, son patron ; chaque confrérie avait de riches revenus et de nombreuses fondations.

Etat actuel. Parmi les édifices de Saint-Amour, on remarque, 1° l'église ; elle est à trois nefs, orientée suivant l'usage antique. Vis-à-vis la naissance du chœur, sont d'un côté le clocher et de l'autre la chapelle de la Vierge, allongée et très étroite, construite en 1738. Le clocher qui dans le principe était au-dessus du transsept ayant été endommagé lors du siége de 1637, tomba sur la toiture et entraîna dans sa chute une partie de la nef. On remarque dans ses parties inférieures les dates de 1611 et 1614. Le dôme a été restauré en 1774. L'église a subi de telles modifications qu'elle ne conserve rien de son ancien caractère. Le chœur et la nef sont revêtus de peintures à fresque de faux goût. L'architecture de l'édifice est lourde. Le maître-autel est composé d'une grande variété de marbres. La chaire à prêcher, en marbre blanc sculpté, est assez belle. Des orgues ornent le fond de la nef. Dans la chapelle de la Vierge sont quatre vitraux peints par Thibaud en 1847, qui représentent les quatre phases principales de la vie de la mère de Dieu ; l'autel en est richement orné. 2° L'hôtel-de-ville, dont la reconstruction, en 1848, a coûté 34,000 fr. 3° Les halles, construites en 1824. 4° La prison, rétablie en 1733. 5° Le pavillon et la promenade de la chevalerie, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. 6° L'hôpital civil et militaire, parfai-

tement tenu par cinq sœurs hospitalières de l'ordre du St-.Sacrement. 7° Le collége, établi dans une partie de l'ancien couvent des Visitandines. 8° La maison de charité, tenue par cinq sœurs hospitalières du Saint-Sacrement, qui donnent l'instruction à 100 élèves, dont 50 la reçoivent gratuitement. 9° Le cimetière, renfermant plusieurs jolis mausolées. On remarque plusieurs maisons particulières de belle apparence et quelques maisons de plaisance, parmi lesquelles on distingue celle de M. de Domsure au Souget. On visite avec intérêt les ateliers de marbrerie de M. Fontaine et de M. Bouquin-Macaret, dont les produits remarquables s'exportent dans toute la France. Il y a au hameau d'Allonal une antique chapelle dédiée à saint Denis.

Hommes recommandables.

Saint-Amour a vu naître, 1° Guillaume de Saint-Amour, né en cette ville en 1202 et mort en 1272. Il est l'un des plus illustres écrivains du XIIIe siècle. Ses œuvres, recueillies par M. de Cordes, ou par Valérien de Flavigny, docteur de Sorbonne et professeur au collége royal de France, ont été publiées en 1632, in-4°, sous la rubrique de Constance, mais plus probablement à Paris. Il fut l'un des fondateurs de la congrégation de Sorbonne, recteur et professeur de l'université de Paris.

2° Vieux (Désiré), bailli de Saint-Amour, patriote incorruptible. Pour ne point abandonner la cause de Marie de Bourgogne, sa souveraine, que trahissait Jean de Damas, seigneur de Saint-Amour, il s'exila et laissa confisquer ses biens. Plus tard il fut nommé conseiller au parlement de Dijon, par Philippe, roi de Castille, fils et héritier de la comtesse Marie.

3° Antoine Colombet, célèbre jurisconsulte. Il vivait dans le XVIe siècle et s'était établi à Bourg.

4° Millet (Jean), traducteur de grec et de latin, contemporain du précédent.

5° Jean de Saint-Amour, religieux augustin, célèbre architecte, peintre et géomètre, qui vivait aussi au XVIe siècle.

6° Collod (Jean-Philibert), docteur en théologie, curé de Saint-Amour, official, archiprêtre, mort en 1723, un des restaurateurs de l'hôpital de cette ville.

7° L'abbé Vétus vivant au XVIIe siècle. Devenu célèbre médecin à Séville, il fonda une maison de charité dans sa ville natale.

8° Le docteur Chappuis, auteur de plusieurs ouvrages, fondateur du chapitre collégial et du couvent des Capucins de cette ville. Il fit cette réponse sublime au duc de Longueville qui l'engageait, en 1637, de recommander à ses concitoyens, dans leur intérêt, à se rendre immédiatement : « Je ne puis promettre autre chose à votre Altesse, que de les soulager, les consoler, les encourager à leurs devoirs et mourir avec eux. »

9° Le baron Meunier, né le 5 août 1770, parti comme simple volontaire, nommé commandeur de la légion-d'honneur le 14 juin 1804, lieutenant-général le 10 août 1814, commandant de l'école militaire de la Flèche le 20 mars 1815, mort le 20 avril 1846. Il avait épousé la fille du célèbre peintre David. Né d'une famille obscure, il sut par son mérite, parvenir aux grades supérieurs. Il combattit avec gloire en Allemagne.

10° M. le commandant Merle, né en 1780, mort le 7 septembre 1845. Lors de l'invasion étrangère, il fut le dernier des officiers français qui remit l'épée dans le fourreau. Pen-

dant la restauration, il fut nommé membre de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis ; il fut plusieurs fois président du conseil général du département du Jura. Investi des fonctions de maire de Saint-Amour, il donna tous ses soins au bien-être de cette ville. Le conseil municipal, par décision du 7 novembre 1845, fit ériger sur sa tombe un mausolée avec cette inscription : *Souvenir de reconnaissance*.

Le colonel Renaud, le lieutenant-colonel Aberjoux, M. le capitaine Millod, M. Passaguay, Jean-Baptiste, médecin distingué, tous morts il y a peu d'années; M. le colonel Renaud de Saint-Amour, M. le capitaine Moirod sont nés dans cette ville.

On cite encore les noms de M. Prost, dit Chinard, de M. Léopold Chambard, né en 1811, tous deux statuaires distingués encore vivants.

BIBLIOGRAPHIE.

M. de Dananche père, a écrit une histoire de Saint-Amour, qui est restée manuscrite. M. Abry d'Arcier d'Arlay en a écrit une autre, reproduite par extrait dans les Mémoires de la société d'émulation du Jura.

M. l'avocat Perrin a publié, en 1850, l'histoire de cette ville, dans un ouvrage ayant pour titre : *Notes historiques sur les villes et principaux bourgs du département du Jura*. On peut aussi consulter les Annuaires de 1813, 1814, 1840, 1841 et 1850.

MM. Petit-Radel et Corneille-St.-Marc ont publié la biographie de Guillaume de Saint-Amour.

Anchay, commune réunie à celle de Lavans-sur-Valouse, le 14 avril 1822.

Andelot-en-Montagne, autrefois *Andelot-sur-Salins*, *Les-deux-Andelot*, *Andelot-les-Marbres*, *Andelot-sur-Vers*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole, perc. de Vers-en-Montagne, relai de poste; succursale ; à 14 kil. de Champagnole, à 25 kil. de Poligny et 50 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur les monts de Salins, et borné à l'est par Chapois, Supt et Montmarlon, à l'ouest par Valempoulières, Frontenay et Pont-d'Héry, au nord par Pont-d'Héry, Aresches, Lemuy et Montmarlon, et au sud par Vers et Chapois. Andelot-Dessus, Andelot-Dessous, la ferme de Viousse, celle de la Chassagne, font partie de la commune divisée en deux parties dite l'une, la haute et l'autre la basse.

Ce village est traversé par la route dép. n° 24 d'Arbois à Pontarlier, et celle n° 3 de Besançon à Genève, par les chemins vicinaux d'Andelot à Vers, d'Andelot-Dessus à Andelot-Dessous, d'Andelot à la forêt de Montholier, à Viousse et à Chapois, et d'Andelot-Dessous à la route de Salins en Suisse, par le Bief-de-la-Fontaine, le Bief-d'Andelot, le ruisseau de la Rochette et celui de la Fontaine-au-Loup.

Pop. en 1790, 380 hab.; en 1846, 722; en 1851, 746 dont 386 hom. et 360 fem.; pop. spéc. par kilom. carré 62 hab. 56 maisons; 162 ménages.

Les registres de l'état civil les plus anciens, sont antérieurs à 1790.

Cadastre exécuté en 1823 : surf. 1248^h 05^a divisés en 1244 parcelles que possèdent 184 propriétaires, dont 60 forains; cont. imp. 1224^h 05^a, savoir : 462^h 62^a en terres lab.; 400^h 60^a en bois ; 205^h 83^a en parcours ; 139^h 12^a en prés ; 7^h 06^a en jardins ; 4^h 89^a en broussailles; 3^h 91^a en sol des propriétés bâties; rev. cadast. 9838 fr. 71 c.; contr. dir. 3459 fr.

Sol d'une fertilité moyenne, ne

produisant du blé que pour moitié de la consommation. On importe du vin et du blé; les habitants fréquentent habituellement le marché de Salins. Le revenu des propriétés est de 4 pour cent. L'agriculture ne fait aucun progrès dans cette localité. Cette commune aurait besoin de deux foires et d'un médecin.

Les maisons sont généralement bâties en pierres et couvertes en tavaillons ou en tuiles. Comme dans presque tous les villages des montagnes du Jura, les ouvertures sont pratiquées dans les pignons qui forment les faces antérieures et postérieures de chaque maison.

Biens communaux : une église, un cimetière, un bâtment contenant le presbytère, les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'écoles fréquentées en hiver par 80 garçons et 80 filles, un abreuvoir, un puits communal, un grand nombre de sources qui pourraient être utilisées, une maison commune construite en 1836, qui a coûté 10,000 f. renfermant une très bonne pompe à incendie dans une de ses salles ; et 515^{h} 22^{a} de terres, prés, pâtures et tourbières d'un revenu cadastral de 1798 fr. 85 c.

Budget : recettes ord. 7210 fr.; dépenses ord. 6482 fr.

Bois communaux : 336^{h}, dont 10^{h} 08^{a} en exploitation annuelle. Essences dominantes : charme et chêne.

On trouve sur le territoire de cette commune des carrières exploitées de pierres bleues à bâtir, recevant le poli, de chaux ordinaire et de chaux hydraulique, de la terre à potier, une tourbière non exploitée, des mines de fer à la ferme de Viousse, dont l'exploitation a été abandonnée depuis quelques années. Il existait autrefois des tanneries. Trois fromageries produisent annuellement 30 mille kilog. de fromage très estimé. Ce village n'apparait que tard dans nos chartes. Gaucher d'Andelot, sire de ce lieu, épousa Agnès, veuve de Pierre de Cicon, laquelle testa, le 5 septembre 1269. C'est donc à tort que M. Béchet assigne la date de 1334 au premier titre qui fasse mention de cette commune. Les descendants de Gaucher, nobles de nom et d'armes, fournirent plusieurs sujets distingués. Leurs armoiries étaient : *un échiquier d'argent et d'azur, chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.* Jean d'Andelot était premier écuyer de Charles-Quint. A la mémorable journée de Pavie (24 février 1525), on le vit longtemps aux prises avec François Ier qui, après avoir fracassé la visière de son casque, lui porta un grand coup d'épée à la joue. François Ier garda de cette joute opiniâtre un honorable souvenir, qu'il avait consacré par un tableau dans son palais. Il fut commandeur de l'ordre d'Alcantara, bailli de Dole, et reçu chevalier de Saint-Georges en 1546 : il mourut en 1549.

Claude-Louis-Ferdinand d'Andelot, seigneur de Cromary, tué en 1674, au siége de Besançon, eut quatre filles dont une, qui eut dans son lot la terre d'Andelot, épousa Nicolas-Joseph, comte de Vaudrey, baron de Saint-Remy, écrivain de beaucoup d'esprit et d'érudition, bibliophile distingué, auteur des romans de *Gabrielle de Vergy* et d'*Adèle de Ponchieux.* Jeanne-Octavie de Vaudrey, une de leurs filles, épousa Anne Hermann, marquis de Rosen. Ces derniers vendirent la terre d'Andelot en 1757, à M. Pécaud, chevalier d'honneur à la chambre des comptes de Dole. Ce nouveau seigneur fit, peu de temps après, un traité avec ses sujets, par lequel ces

derniers lui cédèrent cinq cents journaux de terre, tous leurs bois, et lui promirent un cens annuel pour être affranchis de la main-morte personnelle et réelle sous laquelle ils gémissaient. L'intendant de la province trouva ce traité si onéreux, qu'il refusa de l'homologuer. Alors M. Pécaud se décida, en 1753, à revendre cette terre au comte d'Andelot, descendant d'une branche de ce nom, établie en Belgique. Son fils, encore possesseur des vastes propriétés composant cette seigneurie, est sénateur en Belgique. La justice haute, moyenne et basse était attachée à cette terre. Elle ressortissait au bailliage de Salins. Le château, qui avait été détruit ainsi que le village pendant la guerre de Dix-ans, laissait quelques ruines que le feu consuma lors du funeste incendie qui éclata à Andelot le 20 août 1849 et causa uue perte évaluée 42,066 fr.

L'église, d'abord simple chapelle, fondée par Catherine de Jonvelle, dame d'Andelot, en 1343, fut érigée en paroissiale en 1652. Elle est sous le vocable de saint Renobert, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 24 octobre. Bâtie sur une éminence qui domine tout le village, elle est à trois nefs et voûtée. Les arcs-doubleaux retombent sur des colonnes et des pilastres d'un bel ordre dorique, qui forment trois travées pour les basses nefs, et quatre pour la grande. La chaire à prêcher et les petits autels sont en stuc de couleurs très variées. Le dôme du clocher et la croix qui le surmonte sont d'un effet gracieux. Cet édifice tout moderne vient d'être complétement restauré et renferme un joli jeu d'orgues.

Il existe sur la limite qui sépare Andelot de Vers, une élévation artificielle d'une hauteur d'environ 4 mètres, circonscrite par un fossé plein d'eau, connue dans les titres sous le nom de *Motte de Malpas*. On la regarde dans le pays comme une redoute, élevée par les Allemands lors des hostilités de la France contre le comté de Bourgogne; mais M. Monnier n'hésite pas à le considérer comme un *mallus* ou tribunal élevé en plein air dans les campagnes pour tenir les assemblées publiques. Si cette conjecture était fondée, il faudrait regarder la Motte de Malpas comme un des rares monuments qui nous restent des invasions germaniques, et la regarder tout au moins comme un ouvrage des Burgondes établis dans cette partie de nos montagnes.

Andelot est la patrie des capitaines en retraite Guyon et Villet.

Andelot-lez-Saint-Amour, autrefois *Andel*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste de Saint-Julien; percept. de Gigny; succursale, à 7 kilom. de Saint-Julien et 30 de Lons-le-Saunier.

Il s'étend en ligne au pied du revers oriental d'une montagne qui fait partie de la première et plus basse chaîne du Mont-Jura, et est borné à l'est par Morval, à l'ouest par Montagnat-le-Reconduit et Toissia, au nord par Véria et Gigny, au sud par Florentia et Nantey. Le hameau de Charnay, le château et la ferme du château dite de Vergalant font partie de la commune.

Ce village est traversé par le chemin de gr. com. n° 3, de Saint-Trivier à Dortan, par les chemins vicinaux tirant à Gigny, à Louvenne et à Nantey, par celui de Véria à Morval et par les ruisseaux dits bief de la Longeole et bief de l'Etang.

Pop. en 1790, 278 hab.; en 1846, 185; en 1851, 162 dont 76 hom. et 86 fem.; pop. spéc. par kilom. carré,

24 hab.; 47 maisons et 47 ménages; 2 auberges. Les jeunes gens des deux sexes émigrent à Lyon pour y être domestiques.

Les registres de l'état civil les plus anciens remontent à 1656.

Cadastre exécuté en 1819; surf. 663^h 58^a, possédés par 292 propriétaires dont 190 forains; cont. imp. 652^h 33^a dont 298^h 39^a en terres lab.; 193^h 38^a en bois; 74^h 29^a en prés; 71^h 85^a en pâtures; 11^h 24^a en friches et broussailles; 1^h 45^a en sol des propriétés bâties; 1^h 28^a en jardins; 42^a en vergers et terrains plantés; rev. cadast. 5275 fr. 66 c.; contrib. dir. 1809 fr.

Sol peu fertile; les cultures principales sont le blé et l'avoine; le maïs, l'orge et les fèves ne sont cultivés qu'en petite quantité; le seul objet d'exportation est l'avoine; les autres produits sont insuffisants pour la consommation des habitants qui fréquentent habituellement le marché de Saint-Amour. Les propriétés se louent généralement à moitié fruits. L'agriculture est sans progrès. On commence à y cultiver la vigne.

La population n'est pas riche, mais elle ne compte point d'indigents.

Les maisons sont bâties en pierres et couvertes en tuiles creuses. Les toits sont très aplatis.

Biens communaux : une église entourée du cimetière, un presbytère proche de l'église, acheté en 1824, une sablière, un abreuvoir, un lavoir, une source qu'on devrait utiliser, et 179^h 68^a de parcours, friches et bois, d'un rev. cadast. de 917 fr. 39 c.

Budget : recettes ord. 1875 fr. 66 c.; dépenses ord. 1774 fr. 54 c.

Bois communaux : 120^h 30^a dont 3^h 60^a en exploitation annuelle; essences dominantes : chêne et buis.

On trouve sur le territoire de cette commune plusieurs carrières de sable rouge convenant peu pour les constructions, de nombreux rognons de silex dont on ferait d'excellentes pierres à fusil, et dans le bois de Charnay une carrière de pierres lithographiques non encore exploitée, dont on cherchera sans doute prochainement à tirer parti.

Foires : le 4 mars, le 4 juin, le 4 juillet et le 4 septembre; commerce principal, le bétail.

Grégoire de Tours dit qu'en 587 Andelot fut indiqué et choisi par Gontran pour être le point de réunion et le lieu des conférences qu'il voulait avoir avec le roi d'Austrasie. La mère de Childebert et la reine, son épouse, y furent invitées et s'y rendirent; des fêtes brillantes avaient été préparées pour le recevoir : quelques historiens pensaient que cette réunion pouvait avoir eu lieu à Andelot, dans le Jura; mais il est à peu près admis que Grégoire de Tours a entendu parler de la petite ville d'Andelot, située à l'extrémité de la Bourgogne, dans le territoire de Langres. Nous ferons remarquer toutefois que Gontran a dû passer par Andelot en 585, en revenant de Genève pour se rendre à Châlons-sur-Saône, capitale de ses états, lorsqu'il déposa à Saint-Amour les reliques des soldats thébains, saint Amour et saint Viateur. La voie romaine qu'il a dû suivre est parfaitement reconnaissable dans ce village. On l'appelle l'ancien chemin d'Arinthod; du côté de Villette, elle est connue sous le nom de chemin de César ou de chemin des Romains. Les champs qui la bordent à Andelot s'appellent Vers-le-Puits et Vers-la-Combe.

L'illustre famille de Coligny qui descend de Manassès, duc et comte de

Bourgogne, de Châlons et d'Autun, vivant en 863, souveraine du vaste pays de Revermont, est la souche de celle d'Andelot. Les premiers seigneurs de Coligny prenaient le titre de sires de Coligny et du Pays de Revermont. Humbert III de Coligny, second fils d'Humbert II, sire de Coligny et de Revermont se qualifia dès l'an 1206 de seigneur d'Andelot. C'est lui qui donna naissance à cette maison d'Andelot dont est descendu le célèbre François de Coligny, marquis d'Andelot. Les biens de François d'Andelot ayant été confisqués par le roi de France, la terre d'Andelot fut restituée aux enfants de l'amiral de Coligny, en 1617, par les Infants d'Espagne. Joachim de Coligny fut le dernier rejeton mâle de cette maison. Il vivait encore en 1654. Il laissa une fille qui épousa un Bussy-Rabutin. Madame Anne-Louise de Rabutin, comtesse d'Alet, marquise de Coligny, veuve de Gilbert de Langheac, comte d'Alet et marquis d'Andelot, de concert avec *Marc-Roger*, comte de Langheac et marquis de Coligny, son fils, aliéna en 1707 sa terre d'Andelot à Joachim Guyennard, écuyer, président de la quatrième chambre au parlement de Besançon. Ce magistrat paraît être originaire d'Andelot; car nous avons vu un titre passé devant un Guyennard, *bailli et notaire* de ce lieu. Lorsque la révolution française éclata, les deux fils Guyennard, tous deux au service de France en qualité de marins, furent considérés comme émigrés et leurs biens confisqués; l'un d'eux, en apprenant cette nouvelle, en mourut de douleur. Mlle Guyennard, leur sœur, obtint du Directoire du département une partie de la terre d'Andelot en paiement de sa dot. Elle vendit ses droits en 1827 à M. Viot de Bourg qui habite fort souvent le château d'Andelot où il est entouré de l'estime et de l'affection des habitants.

Dès l'origine, la seigneurie d'Andelot eut le titre de marquisat. Ce titre fut confirmé en 1746 par lettres-patentes du roi en faveur de M. Gaspard Guyennard. Elle avait deux lieues de longueur sur une de largeur, comprenait douze villages et quatre paroisses. Andelot était qualifié, tantôt de bourg, tantôt de ville, ce qui ferait supposer une importance qu'il a perdue. Les habitants furent affranchis de la main-morte en 1211, mais à des conditions très onéreuses. Ils dépendaient en toute justice du seigneur, avec appel au bailliage d'Orgelet. Ils devaient le guet et garde, la porterie, la venerie, des corvées, l'impôt des quatre cas, la réparation des fortifications, la chevauchée sans limite de temps, etc. Il n'est peut-être pas dans la province de village qui ait conservé une physionomie plus féodale. On voit encore la maison dite de l'*Audience*, où le bailli tenait ses assises; deux pilastres en pierre, garnis de boucles qui servaient de carcan, se remarquent à la façade de ce bâtiment; à côté une vieille église romane en ruine; au sommet de la montagne, un château dont les débris même attestent l'antique importance. Il était bâti sur la pointe d'un rocher, dont trois faces étaient coupées en pic. Trois portails successifs, dont deux garnis de tours et de pont-levis en défendaient l'accès. Deux larges fossés séparés par une épaisse muraille enveloppaient la forteresse du côté occidental. Le château-fort qui occupait un emplacement considérable est détruit; le presbytère est construit sur ses ruines. Un donjon gigantesque en forme de parallélogramme élève encore sa

tête menaçante dans les nues. Son architecture est du XIe ou du XIIe siècle au plus tard. D'une vaste chambre qui occupe le troisième étage, percée d'une large fenêtre cintrée garnie de deux bancs en pierre sur ses côtés, la châtelaine pouvait admirer l'horizon magnifique qui se déroulait à ses pieds. Une galerie en bois permettait aux sentinelles de faire le guet dans la campagne et en même temps de lancer des projectiles sur les assiégeants. Le troisième portail avec ses deux énormes tours circulaires existe encore. L'une d'elles servait de prison. On ne pouvait y pénétrer que par le sommet. Ce château servait de résidence habituelle aux seigneurs. Au moment de la révolution, les habitants se ruèrent en masse sur ce château qui peu de temps auparavant était pour eux un objet de terreur et de respect. Ils firent un immense auto-da-fé de tous les titres qui établissaient leurs redevances. L'épaisse porte en fer qui donnait entrée aux archives ne put préserver les titres précieux qui y étaient renfermés. On regrettera à jamais la destruction de la correspondance qui exista entre François d'Andelot et l'amiral de Coligny. Le château d'Andelot relevait de celui de Montaigu.

L'église est à côté du château. Elle est dédiée à saint Cyr et à sainte Julitte, patrons de la paroisse, dont la fête se célèbre le 16 mars. Ce n'était d'abord qu'un sanctuaire avec deux chapelles, l'une appartenant aux seigneurs d'Andelot et l'autre aux seigneurs de Morval. En 1741, cet édifice fut cédé aux habitants, qui exhaussèrent le chœur et construisirent une nef et un clocher. Il est garni de bancs de chaque côté. On remarque dans différentes parties de l'église une multitude de petits saints en bois vernis qui ont été tirés de l'ancienne église du village, d'une sculpture grossière, mais fort curieuse.

Andelot est la patrie de M. Poly (François), capitaine de cavalerie en retraite, âgé de 80 ans. Les armes des seigneurs d'Andelot de la maison de Coligny étaient *de gueules à un aigle d'argent membré, becqué et couronné d'azur, armé et langué d'or;* cimier: *un aigle naissant diminué;* supports : *deux levriers d'argent accolés de gueules;* devise: *je les épreuve tous.* Celles de la maison Guyennard était me *croix grecque pattée surmontée d'un chevron*, dont les émaux ne sont pas connus.

Angelon, quelquefois appelé *Anguillon*, *Angelion*, *Angillon*, petite rivière qui prend sa source au hameau de la Platière et se jette dans l'Ain, au-dessous de Champagnole, près de la maison Du Bois.

Annoire, ou *Grand-Noir*, en latin *Annores*, *Annoras*, et en vieux français *Anners*, vg. de l'arr. de Dole, cant., perc. et bureau de poste de Chemin; à 4 kil. de Chemin, à 20 de Dole et 50 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur la rive droite du Doubs, dans un plaine basse, humide et sujette aux inondations, il est limité au nord par Bousselange (Côte-d'Or) et Saint-Loup, au sud par Lays et Fletterans (Saône-et-Loire), à l'ouest par Pourlans et Lays (Saône-et-Loire), à l'est par Bousselange. Il est divisé en neuf rues.

Ce village est coupé par la route nationale n° 83 de Moulins à Bâle, par les chemins vicinaux tirant à Beauchemin, à la route nationale n° 83, à Lays, à Bousselanges, à Villangrette, par un bras de la rivière du Doubs, la petite rivière de la Sablonne et plusieurs petits ruisseaux.

Pop. en 1790, 780 hab.; en 1846, 920; en 1851, 921 dont 450 hom. et 471 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 59 hab.; 200 maisons; 252 ménages; 3 huileries, 3 auberges; résidence d'un notaire.

Les registres de l'état civil les plus anciens sont antérieurs à 1790.

Cadastre exécuté en 1826; surface 1567^h 77^a divisés en 5896 parcelles que possèdent 546 propriétaires, dont 245 forains; cont. imp 1521^h 99^a, savoir: 1217^h 43^a en terres lab.; 154^h 87^a en prés; 82^h 04^a en pâtures; 35^h 20^a en vergers; 30^h 26^a en bois; 17^h 29^a en graviers; 7^h 16^a en jardins, 8^h 70^a en sol des propriétés bâties; 2^h 77^a en mares ou mortes; 1^h 12^a en friches; rev. cadast. 32,795 f. 48 c.; contr. directes, 8205 f.

Sol fertile, produisant toutes les plantes céréales beaucoup au-delà des besoins de la consommation. On importe du vin. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et de Seurre.

Biens communaux : une église entourée de son cimetière, un presbytère dans un état déplorable, une maison commune renfermant une pompe à incendie, une maison d'école habitée par un instituteur et une institutrice, dont les salles sont fréquentées en hiver par 80 garçons et 80 filles, une place publique, 2 sablières, plusieurs sources qu'on pourrait utiliser et 114^h 55^a de terres, friches, pâtures, gravières, saussaie, prés, jardin et cimetière, d'un revenu cadastral de 1463 fr. 65 c.

Budget : recettes ord. 8355 fr. 68 c.; dépenses ord. 6,364 f. 92 c.

Cette commune ne possède aucuns bois communaux soumis au régime forestier.

Foires : le 26 janvier, le 15 juin et le 9 septembre; commerce principal, bétail et grains.

Ce village est un des plus anciens du Jura. La voie romaine de Besançon dans la Gaule Lyonnaise, par Tavaux et Châlons-sur-Saône traversait son territoire; elle passait la Sablonne dans un étang où le gravier vif se laisse encore apercevoir. On a trouvé il y a quelques années proche de cette voie, une monnaie Massilienne présentant d'un côté la tête casquée de l'époux de la belle Gyptis, fille de Nannus, roi des Ségobriges, et au revers le trépied de l'oracle d'Apollon, placé entre les lettres grecques Μ Α Σ Σ Α. qui signifient Massilia. MM. Marquiset et Normand s'étant avisés de traduire Annoire par *Annonarius*, en faisaient, mais à tort, le séjour d'un fournisseur de vivres sous l'empire romain. M. Marquiset regarde comme un *tumulus* romain la motte de l'ancien château d'Annoire. Cette butte a 40 mètres de circonférence sur 6 de hauteur. On y a découvert à différentes époques des cercueils construits en briques, plusieurs squelettes humains, tous placés symétriquement, la tête tournée du côté de l'orient, l'un d'eux ayant une monnaie romaine sous la tête, près d'eux des lames de sabres, une hache, les débris d'un casque et quelques médailles en bronze et en argent. Un château fort fut construit au XIIe siècle sur cette élévation. On distingue encore le double fossé qui en formait l'enceinte. Les constructions ont complètement disparu à la suite des guerres de Louis XI.

M. Béchet cite un titre de l'an 642, qui fait mention de cette commune. Nous ne le connaissons pas. La première charte dans laquelle nous avons vu figurer son nom est

une donation faite par Guillaume Ier, archevêque de Besançon, à l'abbaye Saint-Oyen, de l'église de Saint-Albin d'Annoire, donation confirmée en 1157 par l'empereur Frédéric Barberousse. Les religieux de Saint-Oyen fondèrent près de l'église un prieuré qui fut uni plus tard à la mense abbatiale. Ce prieuré fut alors remplacé par un corps de familiers.

La seigneurie d'Annoire appartenait dans l'origine à la Maison de Vienne. Elle échut, en 1279, à Jean, frère de Philippe de Vienne, chevalier, sire de Pagney, sous la foi et féauté de Philippe. Ce seigneur accorda à ses sujets au mois de décembre 1304, une charte d'affranchissement dont les clauses sont infiniment remarquables. Il établit un corps municipal composé d'un maire et de sept échevins, dont le mode d'élection devait parcourir trois degrés. Tous les habitants de la commune étaient tenus de s'assembler le dernier jour de l'an, sous peine d'amende contre les défaillants, afin de nommer douze prud'hommes chargés d'élire les sept échevins, avec serment de ne faire porter le choix que sur les personnes les plus notables; et les échevins devaient choisir le maire, en jurant aussi sur les Evangiles de ne porter à cette fonction que l'habitant qu'ils en croiraient le plus digne. Le corps municipal ainsi formé fut investi de la juridiction civile et criminelle sur tout le territoire, le seigneur se dépouillant de tous droits de justice en faveur du maire et des échevins. Le sire d'Annoire fit abandon à ses sujets du droit de chasser et de pêcher sur tout le territoire, quand et comme ils le voudraient, et de faire leur profit du gibier et du poisson qu'ils pourraient prendre.

Les terres d'Annoire, qui provenaient toutes de la concession des comtes de Bourgogne, étaient assujetties à de modiques prestations; Jean de Vienne les réserva, mais renonça en même temps à tous droits de main-morte, tailles, corvées envers ses sujets, n'exceptant de cette disposition que les juifs et les usuriers. Il est rare de voir une charte de cette époque plus libérale. Malheureusement elle ne fut pas très ponctuellement exécutée dans la suite. La seigneurie d'Annoire se subdivisa en deux parties entre les descendants de Jean de Vienne: l'une prit le titre de seigneurie de Pourlans, et l'autre de seigneurie de Mirebel. Celle dite de Mirebel passa au XVIIe siècle à M. Claude-Franç. Jacquard, conseiller au parlement de Dole; et celle dite de Pourlans à M. J.-Cl. Froissard, marquis de Broissia, vers le même temps. Chacun de ces deux seigneurs avait sur ses sujets la justice haute, moyenne et basse ressortissante au bailliage de Dole. M. de Froissard réunit toute cette terre en achetant les droits de M. Jacquard. M. Jean-Ignace de Froissard Broissia affecta les revenus de cette seigneurie qui s'élevaient à 5800 fr. à la dotation de l'hospice des orphelins, qu'il fonda à Dole en 1689. Le dernier seigneur d'Annoire a été M. Marie-Charles-Hilaire-Flavien de Froissard Poligny, marquis de Broissia.

Ce village souffrit cruellement des guerres qui désolèrent notre province à différentes époques.

L'église, placée d'abord sous le vocable de saint Albin, est dédiée aujourd'hui à Notre-Dame dont la fête se célèbre le 8 septembre. Le chœur a été bâti en 1658. M. Jacquard fonda, en 1678, une chapelle sous le vocable de saint Jacques; M. de Broissia en fonda une autre sous ce-

lui de saint Georges. La nef est plus récente. Cet édifice est précédé d'une belle croix gothique octogonale. D'un côté est une statue de la Vierge, tenant son fils enfant entre ses bras; de l'autre est celle du Christ. L'intérieur de l'église est voûté. La chaire à prêcher, le maître-autel et le rétable sont en bois, de style Louis XV. Il existe un oratoire dans la commune. On remarque dans le mur même qui sépare le cimetière de la rue la plus fréquentée, non pas un tilleul, comme le dit M. Marquiset, mais un orme magnifique très ancien, sous lequel se tenaient les assises du seigneur. Il a 3 mèt. 50 cent. de circonférence.

Antorpe, vg. de l'arr. de Dole, cant. et perc. de Dampierre, bur. de poste de Saint-Vit (Doubs), paroisse d'Evans, à 5 kil. de Dampierre, 27 de Dole, 79 de Lons-le-Saunier. Il est bâti sur un coteau et limité à l'est par Saint-Vit, à l'ouest par Berthelange et Evans, au nord par Berthelange et Ferrières (Doubs) et au sud par Evans et St-Vit. Le hameau de la Blavière fait partie de la commune.

Ce village est traversé par la route dép. n° 25 de Saint-Vit à Ougney, par les chemins vicinaux tirant à Ferrières, à Evans et à Salans.

Pop. en 1790, 133 hab.; en 1846, 160; en 1851, 134 dont 65 hom. et 69 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 49 hab.; 37 maisons et 37 ménages.

Les registres de l'état civil les plus anciens remontent à l'an 2. Ceux antérieurs sont à Evans ou à Saint-Vit.

Cadastre exécuté en 1809 : surf. 271^h 62^a divisés en 1915 parcelles que possèdent 155 propriétaires, dont 123 forains; cont. imp. 263^h 66^a, savoir : 169^h 04^a en terres lab.; 47^h 88^a en bois ; 15^h 72^a en prés; 14^h 57^a en pâtures ; 10^h 42^a en vignes ; 2^h 86^a en vergers ; 1^h 61^a en jardins ; 1^h 59^a en sol des propriétés bâties ; 12^a en carrières ; revenu cadast. 7407 fr. 20 c. ; contrib. dir. 1006 fr.

Le sol de cette commune, assez fertile, grâce à la marne bleue qui y abonde, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, etc. Les prés donnent un fourrage de première qualité. Les vignes du climat appelé le *Quart*, donnent des vins blancs et rouges assez agréables. On récolte beaucoup de légumes qu'on exporte ainsi que du blé. On importe du vin. Les habitants élèvent une grande quantité de bétail, surtout des moutons dont la chair jouit d'une réputation méritée. Ils conduisent leurs céréales à Besançon ou les vendent à des négociants de Saint-Vit. L'agriculture est en progrès. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Biens communaux : 31^h 22^a 85^c de terres, bois, friches, carrières, vergers et abreuvoir, d'un rev. cad. de 348 fr. 90 c.

Bois communaux : 19^h 94^a, dont 60^a en exploitation annuelle ; essences dominantes: chêne et charme.

Budget : recettes ord. 1249 fr. 84 c. ; dépenses ord. 1145 fr. 41 c. Un instituteur, qui habite une maison louée par la commune, a en hiver 40 élèves des deux sexes.

On trouve snr le territoire d'Antorpe de belles carrières de pierre à bâtir et d'excellente marne bleue. C'est à tort que l'on a avancé que ce village ne possédait aucune autre source que la *Fontaine-Puante*, ainsi nommée de l'odeur sulfureuse qui s'en dégage et qui la rend impropre à l'usage des habitants. Il y a une autre source d'eau de bonne qualité que la commune pourrait faire

servir à l'alimentation d'une fontaine publique.

La voie romaine de Besançon dans la Gaule Lyonnaise par Crusinie, Tavaux et Chalon-sur-Saône, traversait Antorpe ; on en voit encore les traces dans les jardins de ce village. En 1259, Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, donna à son neveu, Amé de Montfaucon, le fief d'Antorpe, qu'*Hémery de Rochefort,* chevalier, *Jeannet* et *Huguenet*, dit Châtelain, ses fils, tenaient au même titre. La même année, au mois d'avril, Colombe, veuve de Hugues de Rochefort, fils d'Hémery déclarait, au nom de ses enfants, tenir en fief d'Amé de Montfaucon, Antorpe et ses dépendances. De la maison de Rochefort, cette seigneurie passa au xve siècle à celle d'Orsans. On voit en 1493 Henri d'Orsans, chevalier, faire de nombreux accensements à ses sujets. En 1605 on la retrouve entre les mains de Guillaume d'Hemskerck, dit d'Anvers. Des d'Hemskerck elle passa, vers 1710, à Léonel de Toulongeon, seigneur de Raucourt, dont la postérité l'a conservée jusqu'au moment de la révolution.

Antorpe souffrit tellement des guerres de Louis XIII, qu'en 1667 il ne se composait plus que de quatre familles, et encore l'une était française et l'autre suisse.

La justice haute, moyenne et basse appartenait au seigneur ; les appels se portaient à la prévôté d'Orchamps et au bailliage de Dole. Nous n'avons trouvé aucun titre qui démontrât que les habitants d'Antorpe eussent été affranchis de la main-morte. Outre les droits et cens ordinaires, les nouveaux résidants payaient un droit d'entrage de 10 francs. Ce n'était pas un moyen de les attirer.

Il existait sur la hauteur en avant du village, un château dont on vantait le parc et les jardins. A l'entrée s'élevait une tour crénelée. Après avoir franchi l'enceinte, on arrivait à travers des bosquets d'arbres et d'arbustes fleuris, à une allée large et sinueuse qui conduisait à un pavillon élégant. Quelques jolies fabriques éparses à travers des rochers et des bois, offraient sans cesse aux curieux de nouveaux sujets de surprise.

Il ne reste plus rien du château d'Antorpe ; tout a disparu. Les plantations distribuées avec tant d'art ne laissent plus la moindre trace. Quelques années avant la révolution, Marsollier, le spirituel auteur de *Nina*, des deux *Petits Savoyards*, d'*Adolphe et Clara*, etc., avait loué cette habitation, où il venait passer une partie de la belle saison avec Dalayras, Piis et d'autres littérateurs. Ce château, dont on avait fait un hôpital militaire pendant la révolution, fut racheté par la famille de Toulongeon, sur laquelle il avait été confisqué pour cause d'émigration. Elle le revendit à M. Janet, de Saint-Vit ; le nouveau propriétaire a démoli successivement les tours, les fabriques et les bâtiments, et employé la plus grande partie des matériaux à des constructions particulières.

Une chapelle, fondée dans l'église des religieuses de sainte Claire de Besançon, en l'honneur de Notre-Dame de Paris, fut transférée à Antorpe, à la prière des seigneurs de la maison d'Hemskerck, mais elle n'existe plus. Ce village, quoique dépendant de la paroisse d'Evans, a été autorisé par Mgr. l'évêque de St.-Claude à fréquenter l'église de Saint-Vit. Aussi la fête patronale d'Antorpe se célèbre-t-elle le jour de celle de Saint-Vit, qui tombe au 15 juin.

Arbois, (cant. d') arr. de Po-

ligny, borné à l'est par les cantons de Salins et de Champagnole, à l'ouest par celui de Montbarrey, au sud par celui de Poligny et au nord par celui de Villers-Farlay. Sa position topographique est délicieuse, il est ouvert de tous côtés à la circulation la plus facile. Les communes qui le composent, au nombre de 15, sont : Abergement-le-Grand, Arbois, les Arsures, la Châtelaine, St.-Cyr, La Ferté, Mathenay, Mesnay, Molamboz, Montigny-lez-Arsures, Montmalin, les Planches-sur-Arbois, Pupillin, Vadans et Villette-lez-Arbois.

Pop. en 1790, 12,848 hab.; en 1846, 13,343 ; en 1851, 13,235, dont 6483 hom. et 6752 fem., 1957 maisons, 3648 ménages; population spéc. par kilom. carré 92 habitants.

Cadastre exécuté en 1810 : Surface territoriale 14,243^{h} 53^{a}, savoir: en terres lab. 3503^{h} 24^{a}; en bois, 3402^{h} 42^{a}; en vignes, 1881^{h} 91^{a}; en prés, 1753^{h} 66^{a}; en pâtures, 482^{h} 14^{a} et en jardins 31^{h} 61^{a}.

Les cultures principales sont celles du blé, de la vigne, du méteil, du seigle, du maïs, de l'avoine et des pommes de terre. La production n'excède la consommation que pour le vin et le maïs. Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Arbois, *Arbos*, *Arbosius*, *Arbosium*, *Arboys*, ville de l'arr. de Poligny, chef-lieu de canton, à 10 kilom. de Poligny et 38 de Lons-le-Saunier.

Elle est limitée au nord par Villette, Montigny et Aiglepierre; au sud par Buvilly, Pupillin et Poligny; à l'est par Pretin, Mesnay, les Planches, la Châtelaine et Molain; à l'ouest par Vadans et Grozon; traversée par la route nationale n° 83 de Lyon à Strasbourg, par les routes départementales tirant à Dole, Pontarlier et Gex, par le chemin de grande communication n° 9, tirant à Pierre et par les chemins vicinaux conduisant à Grozon, à la forêt de Mouchard, à Villette, à Montigny et à Pupillin; elle est enfin arrosée par la rivière de Cuisance, par un canal de dérivation de cette rivière, par les ruisseaux du Gravier, de Javel, de Glanon et du Saurbief.

Elle est le siége du tribunal de 1re inst. de l'arr. de Poligny, auquel sont attachés 8 avoués; elle a une justice de paix, une cure cantonale, une perception des contributions directes, une direction de poste aux lettres, un relais de poste aux chevaux, une brigade de gendarmerie à cheval, un gîte d'étapes, une recette ambulante des contributions indirectes, un hospice, un bureau de bienfaisance, un collége, un théâtre, un commissaire de police et une compagnie de pompiers; elle est la résidence d'un contrôleur des contributions directes, d'un vérificateur et d'un receveur de l'enregistrement et des domaines, d'un conservateur des hypothèques, d'un contrôleur de ville et d'un receveur particulier des contributions indirectes; d'un inspecteur et d'un sous-inspecteur des eaux et forêts, d'un agent-voyer cantonal, de 3 notaires, de 7 huissiers, de 5 médecins, d'un pharmacien, d'un médecin-vétérinaire, d'un architecte et de deux géomètres.

Marchés. Les mardi et vendredi de chaque semaine.

Foires. Le 1er mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; commerce principal de ces foires : les céréales et le bétail.

Pop. en 1790, 6921 hab.; en 1846, 6958; en 1851, 6793, dont 3267 hom. et 3526 fem. 875 maisons, 1958 ménages ; pop. spéc. par kilom. carré 173 hab.

Surf. territ. 3916^{h} 62^{a} dont 3781^{h} 75^{a} imposables, possédés par 2261 propriét., parmi lesquels sont 726 forains. Cette surface se divise ainsi : bois, 1444^{h} 86^{a}; vignes, 1037^{h} 32^{a}; terres lab., 674^{h} 73^{a} ; prés, 495^{h} 04^{a}; pâtures, 50^{h} 94^{a}; friches, 26^{h} 65^{a}; superficie des prop. bâties, 16^{h} 64^{a}; vergers et terrains plantés, 7^{h} 94^{a}, murgers, 1^{h} 48^{a}; broussailles, 69^{a}; carrières, 63^{a}; gravières, 44^{a}; chantier de bois, 31^{a}; canaux d'irrigation, 15^{a}; mares d'eau, 15^{a}; revenu cadast. 333,434 fr. 95 c.; contributions directes, 53,808.

Il existe sur le territoire plusieurs carrières de pierre à bâtir et de pierre de taille bleue, dont une seule exploitée ; plusieurs carrrières de gypse exploitées. On a aussi extrait de la houille au XVIIe siècle pour l'usage des salines de Salins ; cette mine, peu abondante, est depuis longtemps abandonnée. Le sol produit toute espèce de céréales, mais en quantité insuffisante pour la consommation des habitants ; la culture de l'orge y est négligée depuis quelques années.

Industrie. La principale industrie d'Arbois est la culture de la vigne et la préparation des vins. Plusieurs variétés de cépages, dont quelques-unes des premières qualités de France, y sont en grande culture. On a perfectionné les procédés œnologiques. Outre d'excellents vins rouges, on y fabrique des vins clairets aussi salubres qu'agréables, des vins mi-paille, des vins blancs et des vins rosés; ces derniers, moëlleux et spiritueux, sont très bons vins de dessert ; des vins de paille imitant le malaga, des vins jaunes qui ne le cèdent pas au madère sec et des vins blancs mousseux qui suffiraient seuls pour soutenir la haute réputation des vins d'Arbois. Plusieurs rois de France, notamment François Ier et Henri II, faisaient chaque année de nombreux achats de vins récoltés dans cette ville et dans les environs. L'exploitation des usines et la fabrication des huiles de navette forment une des branches importantes de l'industrie locale. On y compte 15 moulins à huile, 6 moulins à grains, dont 2 montés à l'anglaise, 6 battoirs à blé, 3 scies à eau, 2 martinets, 1 battoir d'écorce, 1 tuilerie, 1 fabrique de plâtre, 1 de produits chimiques, 1 d'eau-de-vie, 1 de chandelles, 1 imprimerie typographique, 2 tanneries, etc.

Commerce. Le commerce consiste surtout dans la commission et l'expédition des vins, des huiles, des bois, des produits agricoles et des articles fabriqués dans la ville. Il y a 323 patentables.

Budget. Recettes ord. 63,640 fr. y compris l'octroi qui produit annuellement 14,900 fr.; dép. ord. 56,374 fr.

Bois communaux : 1643^{h} 49^{a}, dont 41^{h} 09^{a} en exploitation annuelle.

Hospice. Revenus en 1850 : 12,403 fr. 76 c.

Bureau de bienfaisance : revenus en 1850, 4191 fr. provenant en partie des intérêts d'un legs fait par M. Bulabois.

Biens communaux : la ville possède, outre ses édifices, 1502^{h} 74^{a} de bois et terrains d'un rev. cad. de 27,655 fr. 79 c.

Les registres de l'état civil les plus anciens remontent à 1579.

NOTICE HISTORIQUE.

Origine. Le berceau de cette ville, de même que celui de la plupart des villes anciennes, est entouré de ténèbres. Son existence comme ville

gauloise ou romaine est encore problématique.

Son nom ne figure ni dans les Commentaires de César, ni dans la géographie de Ptolémée, ni dans la notice de l'Empire, ni dans l'Itinéraire d'Antonin. Son sol n'offre aucun débris antique, mais ses environs en sont tellement couverts que M. David de St.-Georges, en moins de quatre mois, y recueillit plus de 200 médailles, la plupart du siècle des Antonins et quelques-unes de Tacite, de Maximin et de Constance. Dans un climat appelé aux *Grandes charrières*, on a trouvé des restes de bâtiments, des tuiles et des poteries romaines, des urnes cinéraires et même des médailles en or. La voie d'Agrippa de Lyon au Rhin par Besançon, traversait le faubourg de Changin où elle a conservé le nom de chemin de la *Pérouse*. Un canton placé à peu de distance est dit en *Champagne*. Là existait une construction antique. Selon toute probabilité, Arbois doit son origine à une de ces tribus burgundes qui vinrent occuper notre territoire de l'an 406 à l'an 413. Un quartier assez considérable de la ville s'appelle *Faramand*, ce qui fait penser que cette partie de la population s'est formée d'une bande guerrière fixée dans ces parages sur la fin du ve siècle. Les Faramands, d'après l'étymologie saxonne de ce nom, étaient les nouveaux venus par rapport aux Burgundes qui avaient, à titre d'hôtes comme eux, obtenu le premier partage avec les anciens habitants. Un titre de l'an 1053, le premier qui nous révèle l'existence de cette ville, confirme nos conjectures. C'est l'acte de fondation d'une maladrerie. Cet établissement est formé du consentement de Rainaud Ier, comte de Bourgogne et de don de Thoire, seigneur de Vaudrey, par les prud'hommes de la prévôté d'Arbois, par le prieur, le curé, les prêtres, le prévôt, les clercs, les bourgeois et les manants de la ville. Le comte fait donation aux malades, des deniers qu'il avait droit de percevoir sur les denrées amenées aux foires et marchés de cette ville. Ce droit d'intervention des hommes libres dans l'administration des affaires communes ne pouvait être un reste du régime municipal romain, puisque la ville n'existait pas ou était du moins sans importance à cette époque; il ne pouvait résulter de la concession du souverain ou d'un seigneur, puisque les premières chartes de communes sont postérieures de plus d'un siècle à cette date. On n'en peut donc trouver la source que dans le monde germanique. On sait en effet que dans la tribu germaine, la souveraineté appartenait pour toutes les affaires générales de la tribu, à l'assemblée des chefs de famille propriétaires. Chaque bande était sous le patronage d'un chef; aussi les sires de Thoire n'étaient-ils dans le principe que les protecteurs d'une partie des habitants. Le territoire était possédé en franc-alleu. Cette circonstance explique cette nombreuse noblesse qu'on voit figurer à Arbois dès les temps les plus reculés. Ce clergé nombreux, ces foires, ces marchés, que rappellent le titre de l'an 1053, nous forcent d'admettre que déjà au xie siècle cette ville avait une certaine importance. Un sol aussi riche, une situation aussi heureuse ne pouvaient manquer d'attirer une nombreuse population.

Seigneurie. La seigneurie d'Arbois, qui comprenait plusieurs villages, dépendait du domaine des an-

ciens comtes de Bourgogne. Après la mort de Guillaume-l'Enfant, assassiné dans l'église de Payerne, le 9 février 1127, Rainaud III et Guillaume, comte de Vienne, ses cousins germains, recueillirent sa succession. Ce dernier obtint dans son lot cette seigneurie sur laquelle Rainaud III, comte de Bourgogne, ne se réserva que la haute suzeraineté et quelques droits, tels que le château-fort. Guillaume mourut en 1155, laissant pour héritiers Etienne Ier, tige de la maison de Chalon et Gérard Ier, tige de la maison de Vienne. Arbois, de même que Lons-le-Saunier, fut partagé en 1156 entre ces deux familles.

Etienne II, fils d'Etienne Ier, céda ses droits sur cette ville (1233) à Jean de Chalon, dit le Sage, son fils. Les seigneurs de Vienne inféodèrent leur part à la maison de Thoire-Vaudrey. Guillaume de Vaudrey en jouissait en 1257, époque à laquelle il fit avec Jean de Chalon, qualifié de comte de Bourgogne, et du consentement de Guillaume de Vienne, son suzerain, un traité fort remarquable, dont nous nous bornerons à citer les principales clauses. Chaque seigneur devait avoir sa justice, sa seigneurie, son prévôt, ses hommes, ses sujets et ses justiciables. La haute juridiction fut réservée à Jean de Chalon; la justice moyenne et basse appartenait seule aux seigneurs de Vaudrey. Les eaux, les forêts, les chemins étaient libres et communs et ne pouvaient être bannés que du consentement des habitants. Si les deux seigneurs voulaient aller faire la guerre à leurs ennemis, chacun d'eux devait placer sa bannière en un lieu public et convoquer ses sujets au son de la cloche. L'homme le plus fort de chaque ménage était tenu de répondre à l'appel. Les combattants étaient consultés sur le résultat probable de la lutte. Si l'ennemi paraissait supérieur en forces, le seigneur pouvait convoquer l'arrière-ban. Etaient seuls exempts de ce service, les vieillards, les infirmes et les hommes ayant des femmes enceintes. Les vassaux devaient suivre leur suzerain sous peine de saisie de leurs fiefs. Les chevaliers, les écuyers, les clercs tonsurés n'étaient point tenus à l'amende de 3 sols, s'ils réparaient le dommage à raison duquel ils avaient été poursuivis. Les sujets de chaque seigneur avaient la faculté d'acquérir des propriétés et de se marier entre eux. L'homme noble ou libre, affranchissait, par le mariage, l'esclave qu'il épousait. Les successions se partageaient par lits et non par tête.

Alix, veuve dès 1236, de Hugues de Chalon, comte de Bourgogne, fils du comte Jean, acquit en 1277 de Philippe de Vienne, sire de Mirebel, ses droits sur Arbois et reçut immédiatement l'hommage des seigneurs de Vaudrey. Otton son fils lui succéda. Ce prince autorisa (1282) les habitants à se choisir annuellement quatre prud'hommes le jour de fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste ou le dimanche suivant. Tous étaient convoqués au son de la cloche pour procéder à l'élection dans l'église St.-Just. Il leur concéda en outre l'usage de plusieurs forêts, les amendes de 3 sols et de 7 sols prononcées pour délits commis dans les bois, sur le rapport des forestiers institués par les prud'hommes, et enfin la banalité des fours et des moulins. En 1282, Rainaud de Bourgogne, frère d'Otton et Odon de Thoire, se qualifiaient de souverains seigneurs d'Arbois, dans un acte passé en présence d'une multitude de chevaliers,

d'écuyers et de clercs. Mais Rainaud ne tarda pas à renoncer à ses prétentions sur cette ville. Car en 1287 le comte Otton en reconnut et confirma les franchises. Mahaut d'Artois, son épouse, à laquelle il avait donné ce domaine, pour faire partie de son douaire (1290), acheta les droits des sires de Thoire-Vaudrey (1297, 1307) et fit de cette ville son séjour le plus ordinaire. L'acte barbare qu'on reproche à cette princesse est une pure fable. Parmi ses nombreuses fondations charitables, on cite celle d'une distribution annuelle en faveur des indigents, de 150 aunes de drap de la fabrique de Poligny. Marguerite, fille de Jeanne II et de Philippe-le-Long, roi de France et petite-fille de Mahaut d'Artois, obtint Arbois dans son apanage (1330 et 1338). Elle fixa sa résidence habituelle dans cette ville, en fit le siége et le centre de ses affaires. Cette seigneurie appartint dès ce moment aux souverains du comté de Bourgogne. La cession qui en fut faite à Jean de Chalon, prince d'Orange, à la suite du traité de Senlis (1493), en attendant qu'on lui restituât Rochefort, fut de si courte durée, qu'elle mérite à peine une mention.

Louis XIV, qui savait faire argent de tout, l'engagea à titre viager à M. de St. Joseph-Marnay, brigadier de ses armées (1718). En 1733 elle était engagée pour 99 ans à M. de Courbouzon, président à mortier au parlement de Besançon, qui l'a conservée jusqu'au moment de sa mort (1772).

Les droits seigneuriaux ne consistaient à cette époque que dans la perception de quelques dîmes, des droits d'éminage et de bichenage sur les halles et des amendes de justice de la prévôté.

Châteaux et fortifications. Les comtes de Bourgogne avaient un château à Arbois et un autre bâti avant 1037, sur la cime du mont de la Châtelaine, à 7 kilomètres de la ville. Ce dernier menaçant ruine, fut abandonné vers l'an 1374. Etienne II, dans la prévision de la lutte qu'il allait soutenir contre Otton, duc de Méranie et comte de Bourgogne, fit construire (1205 à 1212) une forteresse sur les ruines du château élevé dans la ville, lequel fut appelé Châtel-Neuf. Saccagé par Charles d'Amboise, lors du siége de 1479, l'empereur Maximilien en céda les masures (1495) à Jean Bontemps, son trésorier général en Bourgogne, qui le fit rétablir pour en faire sa résidence. Il fut vendu nationalement au moment de la révolution. M. l'architecte Pérard l'habite actuellement. Cette maison, qui avait pris le nom de château Bontemps, mérite encore l'attention des antiquaires. Une enceinte de murailles enveloppait non seulement ce château, mais encore les manoirs que de riches vassaux avaient élevés à l'entour. Ce groupe d'habitations était qualifié de *Castrum*, pour le distinguer de la ville (villa) qui était découverte. Les seigneurs de Vienne, qui avaient embrassé la cause d'Etienne II, contre le duc de Méranie, firent bâtir de leur côté un château-fort sur la pente de la montagne de Chatelbœuf, au sud-est d'Arbois. Il fut détruit par l'armée de Louis XI. La ville ne fut close de portes, de murailles et de fossés que de 1260 à 1270. La princesse Marguerite céda aux habitants la propriété de ces fortifications, à charge de les entretenir (1374). Différents travaux y furent exécutés en 1375, pour résister aux grandes compagnies, avant et après le siége de 1595 et en 1636.

L'enceinte se composait d'une muraille flanquée de plusieurs tours dont les principales portaient le nom de *Tour Gloriette, Tour des Oies* et de *Tour de Vautravers*, d'un large fossé et de cinq portes avec pont-levis, appelées porterie d'en haut, porterie d'en bas, porte de Courcelles, porte de Faramand et porte Picardet. Il ne reste d'autres vestiges de ces remparts que la *Tour Gloriette*, la *Tour de Vautravers*, la *Tour Canoz* à Changin et la porte Picardet, ainsi que quelques pans de murs. Cette enceinte suivait la rivière de Cuisance, depuis le château Bontemps jusqu'à la *Tour Gloriette;* de là elle passait le long de la promenade du Champ-de-Mars, qui était alors un immense fossé derrière le presbytère, suivait la promenade des Fossés, passait par la promenade Notre-Dame et venait aboutir au château Bontemps. Un sonneur, logé au clocher, faisait le guet nuit et jour sur la galerie du clocher de l'église St.-Just et sonnait le tocsin en cas d'éminent péril.

Guerres et siéges. La noblesse d'Arbois suivit en grand nombre Jean-sans-Peur, lorsqu'il fut mis par Charles VI à la tête d'un corps de 12,000 hommes d'élite pour aller au secours de Sigismond, roi de Hongrie, menacé par les Ottomans (1396). Elle se distingua aussi dans la guerre que ce prince soutint contre le parti d'Orléans et les Armagnacs.

En 1479, la ville étant assiégée par Charles d'Amboise à la tête d'une puissante armée, fit tel devoir, dit la chronique de Bontemps, « qu'enfin l'ennemy fut contrainct » d'y amener artillerie et l'ayant » baptue de furie, fait bresche en » divers lieux jusqu'à la largeur de » plus de trente toises, et par ce » moyen, forcée, elle fut pillée, » saccagée et les habitants mis à ran» çon. » D'Amboise commit ou laissa commettre par ses soldats toutes sortes d'excès. D'Aubijoux, son frère, furieux de trouver cette ville presque déserte, manifesta l'intention de la brûler. On ne put l'apaiser qu'en lui promettant une somme assez considérable, payable dans trois semaines et garantie par des ôtages. Les habitants contribuèrent puissamment au succès de la bataille de Dournon, remportée sur les Français en 1493. Les troupes auxiliaires que l'empereur Maximilien plaça à cette époque dans la ville, causèrent autant de désastres que l'ennemi. Quoique nourris et vêtus aux frais des habitants, ces Allemands abattirent plusieurs maisons, les eschiffes des remparts, les ponts-levis et les tours; ils détruisirent une partie de l'hôtel-de-ville et la salle d'audience pour se chauffer. Maximilien cherchant à réparer les dommages soufferts par les habitants, leur accorda une indemnité de 11.019 florins en or, payable à des époques déterminées, la jouissance des revenus du greffe jusqu'au paiement de cette somme, l'institution d'une mairie avec juridiction haute, moyenne et basse en matière civile et de police, la circulation en franchise de leurs vins dans tous le comté, un octroi sur les vins étrangers, l'établissement de deux nouvelles foires et une maison avec halles pour la mairie (1493 et 1495). Arbois ne pouvait échapper à l'invasion que fit Henri IV dans la province en 1595. Les habitants se disposèrent néanmoins à une vigoureuse résistance. Ils comptaient, pour soutenir leur zèle, sur le connétable de Castille qui se tenait tantôt à Arbois, tantôt à Gray. Henri IV vint diriger

le siége en personne, suivi d'une armée qu'on évaluait à 25,000 hommes. Il établit son quartier général au château de Montigny. Les assiégés n'avaient d'autres moyens de résistance que leurs vieilles et mauvaises murailles et un petit nombre de soldats que leur avait amenés du bourg de Champlitte, un capitaine nommé Morel, dit le *Prince*, né parmi eux. La place fut investie le 4 août 1595, par une avant-garde qui occupait toutes les hauteurs environnantes. Le maréchal de Biron somma les habitants de se rendre, déclarant que s'ils résistaient, il savait ce qu'il aurait à faire. Le lieutenant Jobert, l'avocat Bontemps et le procureur Pécauld, au nom du roi leur maître, M. de Montrond, mayeur, Glanne et Guillaboz, échevins, répondirent: « qu'ils » ne voulaient pas changer de prince, » qu'ils n'avaient pas le pouvoir de » rendre une ville qui ne leur appartenait pas, mais bien à sa majesté très catholique, pour le service de laquelle ils étaient disposés » à sacrifier leurs biens et leurs » vies. » Alors la ville fut cernée et les faubourgs occupés par les ennemis ; la sape, les pétards, les canons, furent mis en jeu sur plusieurs points. Les habitants, après avoir soutenu plusieurs assauts et repoussé trois fois les propositions de Biron, voyant leurs remparts ouverts, leurs faubourgs incendiés et pas un moyen de secours, furent obligés enfin de renoncer à une défense inutile. La ville capitula le 7 août, à des conditions honorables. Mais à peine le maréchal de Biron en avait-il pris possession, qu'il oublia les clauses du traité. Une troupe de soldats forcenés courait dans les rues, pénétrait dans les maisons, les pillait, les incendiait et faisait subir mille tortures aux malheureux vaincus. Le roi fit vendre tout le vin et les denrées qu'il trouva enfouis dans les caves, condamna les bourgeois à lui payer une rançon de 10,000 écus qu'il réduisit pourtant à 7,000 et emmena M. de Montrond prisonnier. Une tache dont jamais la mémoire de Biron ne pourra se laver, c'est d'avoir fait pendre l'illustre capitaine Morel. Un grand nombre d'habitants émigrèrent pour ne pas prêter serment à Henri IV. Le 14 août 1595, le roi signa un acte de neutralité, par lequel il permit aux vaincus de vaquer à leurs affaires, de faire le commerce et de circuler librement.

Le connétable de Castille, don Juan de Velasco, rendit hommage à la bravoure des Arboisiens dans une lettre du 30 août et promit une indemnité que le roi d'Espagne envoya, mais tellement minime, que la ville fut obligée, en 1597, de faire un jet de 30,000 écus pour payer les frais de la guerre.

Arbois eut sa part des malheurs de la guerre commencée en 1636. Il s'efforça cependant de les éviter autant que possible. Les habitants envoyèrent des députés au marquis de Villeroy (qui était à Bletterans), pour demander d'être reçus sous la protection du roi, offrant de contribuer à l'approvisionnement de Poligny et des autres places tenues par les Français. Ils éprouvèrent un refus. Le 9 juillet 1638, le duc de Longueville marcha sur Arbois, qui composa à la vue du canon. La capitulation n'empêcha pas qu'une partie de la ville fût brûlée et le surplus maltraité. Cette ville était encore en 1640 entre les mains des Français. C'est de là que le marquis de Villeroy essaya de prendre Salins, mais il abandonna cette ville quelque temps après, non

sans l'avoir foulée de contributions. En 1668, Arbois fut pris sans résistance, par un détachement de l'armée du prince de Condé ; ses murailles n'étaient pas en état de retarder l'ennemi.

Cette ville se distingua lors de la seconde conquête en 1674. Des pièces d'artillerie, portant 25 livres de balles, foudroyaient ses frêles remparts. Elle se voyait cernée par un corps de Français qui était considérable, puisqu'on y comptait 500 hommes de cavalerie. Pourvue elle-même de canons, elle se défendit avec vigueur, et les ennemis, dont le commandant, M. d'Aspremont, avait établi ses magasins à Poligny, décampèrent. Il ne resta au prince de Vaudemont, qui arriva presque aussitôt, à la tête des troupes comtoises, qu'à féliciter les Arboisiens et M. de Mérona, leur gouverneur, d'avoir sauvé, par leur seule bravoure, une place dénuée de garnison. Cette belle défense ne fit que reculer l'absolue nécessité de se soumettre à la France. Lorsque le duc de la Feuillade parut devant leurs murailles délabrées, les habitants étaient encore pleins d'un zèle si ardent qu'ils tuèrent, dit-on, un de leurs concitoyens qui parlait de se rendre. Mais leur enthousiasme fléchit à l'arrivée de la nombreuse artillerie de l'ennemi. Ils capitulèrent le 10 juin.

Faits divers. Il est certains faits qui, sans être très importants, méritent cependant d'être mentionnés. Cette ville fut visitée plusieurs fois par Frédéric Barberousse, qui y data quelques-uns de ses diplômes, notamment en 1157. Les reliques de saint Claude y séjournèrent quelque temps en 1182, et y opérèrent un grand nombre de miracles ; elle fut ravagée en 1348, 1438 et de 1633 à 1636, par des pestes qui décimèrent la population ; en 1374, les juifs qui habitaient la rue du Tripot, furent tous expulsés du territoire ; le 31 juillet 1476, elle fut visitée par Charles-le-Téméraire, vaincu à Granson ; en 1584, y mourut dans un état absolu de dénuement, le célèbre Claude de la Baume, archevêque de Besançon et cardinal ; en 1528, elle fut grandement infestée des doctrines de Luther ; en 1629, sa population fut saisie de terreur par un tremblement de terre, accompagné de coups de tonnerre souterrains ; en 1665, un débordement de la rivière de Cuisance y occasionna la chute d'un pont et d'un grand nombre de maisons, ce qui fut cause du vœu, que firent les habitants, d'un jeûne général, le 7 septembre de chaque année ; en 1833, les délégués de toutes les sociétés politiques du département du Jura, s'engagèrent à se réunir sur la côte de l'Hermitage d'Arbois pour y célébrer le troisième anniversaire des journées de juillet ; instruit de ce projet, et voulant en éviter l'exécution, le commandant de la sudivision militaire de Lons-le-Saunier se transporta dans la ville, avec deux compagnies d'infanterie ; déjà, le conseil municipal et la garde nationale avaient été dissous par une ordonnance du roi et le service de sûreté confié à un détachement de la troupe de ligne. Le 13 avril 1834, des troubles politiques, d'une nature plus grave, éclatèrent dans cette ville à la nouvelle des événements de Lyon ; le peuple ayant pris les armes, réussit d'abord à désarmer la petite garnison qui y séjournait et y proclama la République ; ce mouvement fut aussitôt réprimé par le général commandant la 6e division militaire, qui marcha sur la commune insurgée avec 200 gre-

nadiers, 4 escadrons de chasseurs et une demi-batterie d'artillerie.

Libertés, priviléges et franchises de la ville. Peu de villes furent plus favorisées qu'Arbois par leurs seigneurs. Outre la propriété de nombreuses forêts, des fours, des moulins concédés en 1257, 1282, 1287 et 1327, les habitants obtinrent l'institution d'une mairie avec la haute justice (1493 et 1528), le privilège de transporter leurs vins en franchise de tous droits, d'abord dans le comté, ensuite dans tout l'empire (1463, 1464, 1493, 1494), celui d'imposer un octroi sur les vins étrangers (1493 et 1507), l'établissement de de quatre nouvelles foires (1397 et 1493), etc.

Arbois partageait avec Dole, Salins et Poligny, l'honneur de recevoir les sessions des parlements du comté de Bourgogne, lorsque ces cours souveraines étaient encore ambulantes.

Il occupait le cinquième rang dans les États de Franche-Comté. Quatre fois ces Etats vinrent tenir leurs assemblées dans ses murs. Ils y étaient réunis en 1413, sous Jean-sans-Peur, en 1493, 1523 et en 1587; à ceux de 1587, le maire obtint la préséance sur celui de Poligny. Le bâtiment où se tenaient ces assemblées existe encore et porte le nom d'Hôtel du parlement. On n'entrait dans la bourgeoisie qu'après de nombreuses preuves de moralité et le paiement d'une forte finance. Les nouveaux résidents, avant d'y être admis, payaient un droit annuel de manentage. Il y avait une compagnie de chevaliers de l'*Arquebuse* auxquels la ville céda, en 1715, la promenade de la *Foule* pour leurs exercices. Il y avait aussi deux compagnies de gardes-feu.

Armoiries. Les armes d'Arbois étaient et sont encore : d'*azur à un pélican d'argent, becquetant sa poitrine sur ses petits aussi d'argent*. Sa devise est : *Hic quos diligo*, et *ainsi : Dieu aide Arbois*. Elles ont été enregistrées à l'armorial général en 1698 et confirmées en 1810.

Etat militaire et civil avant la révolution.

Lieutenance des maréchaux de France. En 1693, Arbois devint le siége d'un lieutenant des maréchaux de France, chargé de connaître des différends des gentilshommes et autres, faisant profession des armes, et de juger les questions de points d'honneur. On sait qu'au moyen-âge il fallait être d'un certain état pour avoir le droit de se battre en duel. Huguenin Lardereau, d'Arbois, avait défié un étranger et avait jeté son gage (1370). Le gardien du comté de Bourgogne qui jugea qu'il ne leur appartenait pas de recourir à ce moyen, les condamna à se battre nus dans la halle d'Arbois, en se fustigeant, l'un l'autre, armés chacun de verges aux deux mains. A la fin, l'habitant composa et se racheta de la peine, moyennant la livraison d'une queue de vin qui fut vendue 8 florins au profit du fisc.

Maréchaussée. Dès 1692, il y avait dans cette ville une brigade à résidence des détachements de maréchaussée établis à Salins et à Poligny.

Bailliage. Arbois était l'un des siéges du bailliage d'aval. Ce tribunal était composé d'un lieutenant général du bailli, d'un lieutenant civil et criminel, de deux conseillers-assesseurs, d'un conseiller garde-scel, d'un avocat du roi, d'un procureur du roi et de son substitut, d'un greffier et d'un receveur des consignations.

Hôtel-de-ville. Après avoir été administrée par des prud'hommes, des échevins et un conseil de notables, cette ville eut à sa tête, dès 1493, un maire et des échevins. En 1789, le corps municipal se composait d'un maire, ayant le titre de vicomte-mayeur, lieutenant-général de police, d'un lieutenant de maire, de quatre échevins, de quatre conseillers, d'un secrétaire, d'un procureur du roi de police, d'un syndic et d'un greffier.

Prévôté. Le prévôt était l'officier du seigneur. La concession d'une mairie le priva d'une partie de ses attributions.

Subdélégation. Arbois était le siége d'un subdélégué et de son greffier.

Ponts-et-Chaussées. Il était la résidence d'un sous-ingénieur et de quatre commis des ponts-et-chaussées.

Corporations. La ville avait créé 18 places de barbiers-perruquiers, formant corporation. Chaque brevet se vendait 500 fr.

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Eglise de Glénon. En 969, Adon, diacre, donna à Ermentrude, comtesse de Bourgogne, et à ses enfants, l'église de Glénon pour en disposer à leur volonté, en œuvres pies. Ce monument n'existe plus depuis longtemps. La grange de Vauxy et la grange Grillard sont les seuls débris subsistants du village de Glénon qui a été détruit à une époque inconnue.

Prieuré de St.-Just. Ce prieuré, de fondation souveraine, existait déjà en 1053. Il était habité par quatre religieux de l'ordre de saint Benoît. Vers 1092, Hugues III, archevêque de Besançon, le donna à l'abbaye de St.-Claude. Il dépendait immédiatement du Saint-Siége. En 1328, l'archevêque Vital y unit le prieuré d'Oysenans, de Ruffey. Le prieur jouissait de nombreux droits seigneuriaux sur la ville et sur les environs et avait plusieurs vassaux qui lui faisaient hommage de leurs fiefs. Parmi les prieurs commandataires, cinq ont été cardinaux et les autres, excepté trois abbés, ont été archevêques ou évêques. Le prieuré conventuel ayant été sécularisé en 1745, la mense conventuelle fut réunie à la Familiarité et la mense prieurale devait s'unir à l'abbaye de Château-Chalon après le décès du titulaire, qui était alors M. de Courbouzon. Les bâtiments, réservés d'abord pour l'établissement du district (1791), furent vendus nationalement en l'an IV.

Eglise et Familiarité. L'église St.-Just était à la fois prieurale et paroissiale. Les nombreuses fondations qui y furent faites donnèrent naissance, en 1370, à une Familiarité dont les membres, d'abord au nombre de 25, furent réduits ensuite à 20, y compris les trois religieux, bénédictins sécularisés. La cure fut unie, en 1258, au prieuré. Le prieur devint ainsi curé primitif et faisait desservir la paroisse par un vicaire perpétuel. Les familiers devaient être nés et baptisés à Arbois, de parents bourgeois, aussi nés et baptisés dans cette ville. Le corps des familiers formait un collége ayant un sceau à ses armes. Les membres furent confirmés, en 1755, dans le droit de porter l'aumusse et de faire usage des bâtons cantoraux les jours de solennité.

Chapelle de Changin. Cette chapelle existait déjà au XI[e] siècle. Elle fut érigée en église paroissiale (1258) pour l'usage de la communauté de Changin, dont le territoire fut incorporé à celui d'Arbois en 1599.

En 1667, l'église elle-même fut unie à celle de St.-Just, réduite de nouveau à l'état de simple chapelle, et vendue nationalement en l'an IV.

Hospice de Balerne. Les religieux de Balerne avaient au village de Glénon, aujourd'hui Grange-de-Vauxy, un hospice avec de vastes propriétés qui leur furent confirmées, en 1199, par Otton, comte de Bourgogne.

Temple de St.-Jean-de-Jérusalem. Arbois était le siége d'une commanderie de St.-Jean-de-Jérusalem, dont relevait celle de Besançon. Elle dépendait de la langue d'Auvergne. Les chevaliers y firent construire, en 1249, une église et un hospice à l'embranchement de deux chemins, dont l'un porte encore le nom de *Chemin de St.-Jean.* Cet hospice était destiné aux prêtres conventuels et aux frères servants ; une chapelle et un temple existaient aussi à Changin, comme annexes de la commanderie d'Arbois. Les biens furent vendus nationalement en l'an IV.

Chapitre Notre-Dame. Le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame d'Arbois, a été fondé, en 1382, par Marguerite de France, veuve de Louis II, comte de Flandre et par Philippe d'Arbois, suivant les bulles d'érection et les lettres-patentes de 1385. Il devait être composé d'un doyen, de 12 chanoines, de 6 à 8 chapelains et de 4 clercs, tous natifs d'Arbois, s'il était possible, et à la nomination du comte de Bourgogne, sauf le doyen qui devait être élu par le chapitre et confirmé par le souverain. Les maisons canoniales ont été vendues par l'Etat en 1791, et l'église sert actuellement de halle aux grains.

Maison de Rosières. Les religieux de Rosières achetèrent, vers 1350, une maison située dans la Grand'rue d'Arbois, dans laquelle plusieurs d'entre eux venaient habituellement résider et où ils avaient de vastes caves.

Chapelle St.-Roch. Il y avait à l'ouest de cette ville et à une certaine distance, une grande chapelle consacrée à St. Roch, que le magistrat et les bourgeois firent édifier, en 1583, auprès d'un cimetière déjà existant, destiné à la sépulture de ceux qui mouraient de la peste. On y célébrait la messe à certaines fêtes de l'année. C'est dans cette chapelle que furent déposés les restes de l'illustre capitaine Morel, d'où ils furent transportés en grande pompe dans l'église paroissiale, en 1791.

Ermitage St.-Roch. Il existait sur la pente de la côte de Châtelbœuf un ermitage dans lequel vivaient, du travail de leurs mains, deux ou trois ermites se vouant à l'enseignement de la jeunesse indigente.

Couvent des Ursulines. En 1616, quatre demoiselles de la ville demandèrent au magistrat l'autorisation de mettre leurs biens en commun et de vivre selon la règle de Ste. Ursule. Leur demande fut accueillie, à condition que leur communauté ne pourrait être de plus de 12 religieuses et que leurs revenus ne dépasseraient pas 2,000 fr. L'archevèque de Besançon confirma cet établissement, en 1617. Ces demoiselles commencèrent par se réunir dans la maison de l'une d'elles et bâtirent un petit oratoire, du consentement du prieur de St.-Just. Cette communauté prit un rapide accroissement. Elle acheta cinq maisons pour construire le monastère, qui finit par réunir 32 sœurs professes.

Le magistrat en demanda en vain la suppression en 1750. Le cloître est remplacé par l'hôtel-de-ville actuel.

Couvent des Tiercelines. En 1614, les Tiercelines de Salins furent autorisées à établir un couvent de leur ordre à Arbois. Elles traitèrent avec le magistrat en 1648 et en 1649; elles envoyèrent 7 religieuses de leur maison pour fonder cet établissement. La première pierre du cloître fut bénie en 1656 et celle de l'église en 1678. Le nombre des religieuses était de 40 en 1789. Les bâtiments servent aujourd'hui de théâtre.

Couvent des Carmélites. Les Carmélites furent introduites par suite d'un traité fait avec le magistrat, en 1647. Leur église ne fut achevée qu'en 1720. Le nombre des religieuses était de 28. Les bâtiments vendus par l'Etat, en l'an IV, sont convertis en maisons particulières.

Couvent des Minimes. Les Minimes furent admis en 1660. Leur nombre était de 12. Ils étaient chargés des prédications et faisaient en outre le cours de philosophie au collége.

Maison des Jésuites. Les Jésuites de Salins possédaient dans la rue de Bourgogne une vaste maison, presque toujours habitée par quelques-uns d'entre eux jusqu'à leur suppression en France.

Capucins. Le couvent des capucins fut bâti en 1675. Leur bâtiment est occupé actuellement par un pensionnat de demoiselles tenu par des religieuses.

Confréries. Toute la ville était organisée en confréries charitables. Les statuts de chacune d'elles assuraient des secours aux confrères malades ou indigents. Il y avait la confrérie du St.-Esprit, érigée avant l'an 1347; celle des Ames du purgatoire, du Mont-Carmel, du Grand chandelier, de la Croix, de saint Crépin, de saint Sébastien, de saint Vernier, de saint Eloy et de saint Just, et enfin la Congrégation des hommes. La plus importante était celle de la Croix ou des Pénitents noirs. Les personnages les plus considérables de la ville en faisaient partie. Elle était dirigée par quatorze officiers des deux sexes. Elle fut fondée, en 1586, dans l'église St.-Just. En 1601, les Infants d'Espagne lui donnèrent une maison qu'ils possédaient dans la rue du Bourg pour y construire une chapelle. Chaque admission donnait lieu à un examen rigoureux. Les confrères se revêtaient, dans les cérémonies, d'un sac et d'une ceinture de cordes. Les dames, vêtues de noir, se couvraient le visage d'un voile. On fut obligé, en 1716, d'interdire les processions nocturnes de cette confrérie, à raison des scandales qu'elles occasionnaient et de défendre aux membres de jouer à l'avenir, dans la chapelle, des tragédies, des comédies et de s'y livrer à des exercices profanes. Une autre confrérie avait sa chapelle dans la rue de Faramand.

État actuel.

La ville d'Arbois, bâtie sur les bords de la rivière de Cuisance, est assise entre deux montagnes dont les versants sont profondément évasés en forme d'entonnoir; ces deux montagnes en l'entourant et en la dominant avec leurs riches et belles plantations de vignobles, ceignent, pour ainsi dire, son front d'une couronne perpétuelle de pampres. Elle a l'avantage d'être le point de convergence d'un grand nombre de routes.

Elle est divisée en quatre quartiers, savoir : le *Quartier de la ville* dont font partie la Grand'rue, les rues du Vieil-Hôpital, du Collége,

de Notre-Dame, du Vieux-Château, de Bourgogne, de la Tour, des Boucheries, les rues Tripet, Citoyen, Lafayette, Mercière, la place Notre-Dame et la petite Place; *Le Quartier de Courcelles* dont dépendent les rues de Courcelles, de la Bourre, de Battant, de Cournot, des Fossés, de Montfort, de Dole, de Besançon, de Changin et les rues Jallerey et Morel; *Le Quartier de Faramand*, qui comprend les rues de Faramand, de Personne, de l'Huilerie, du Four, de Montet, des Orfèvres, de l'Orme, de Poligny, de Champagnole, de Necy, de l'Islette, de l'Hermitage et la place de l'Orme. *Le Quartier-Dessous* comprenant les rues Dessous, Chevrières, de Gillois, de Maupré, de Verreux, ancien faubourg où l'on remarque des ruines qu'on croit être celles du château de St.-Remy, de Champerroux, de Larnay (ancien faubourg qui a donné son nom à une famille noble de nom et d'armes). La banlieue se compose des rues des Nouvelles et du Dérochoir, de la Grange-Perrey, qui a été possédée par le général Bachelu de Dole, du bureau de perception du péage, d'Arc, de la Grange Jean-Maire, de la Grange-Jaillon, de la Grange du Sorbief, de la Grange-Grilliard, de la Grange de Vauxy, des Baraques de la forêt d'Arbois, de la Grange-Fontaine, de la Grange-Canoz et du hameau d'Arbois, près Villette.

Les anciens fossés, qui infectaient la ville de leurs exhalaisons méphitiques, ont fait place à quelques beaux jardins et à de charmantes promenades.

Un pont en pierre très étroit, jeté sur la Cuisance, à l'usage des piétons seulement, a un aspect féodal très pittoresque.

Les rues sont généralement étroites et tortueuses comme le sont celles de la plupart des villes anciennement fortifiées.

Elles renferment des maisons d'une antiquité fort respectable, mais dont la vue attriste l'œil. Ces maisons forment aujourd'hui un contraste frappant avec celles de quelques autres quartiers plus favorisés, et l'on voit s'élever de belles constructions, dont l'élégance et la fraicheur ne laissent rien à désirer. La maison que M. de Broissia, aîné, vient de faire édifier dans cette ville, peut rivaliser, sous le rapport de la richesse et du bon goût, avec ce que les grandes villes offrent de plus admirable. On y remarque surtout une salle de spectacle avec toutes les dépendances qu'on rencontre dans les théâtres les plus complets, des salons et des salles dans tous les styles d'architecture avec des meubles analogues à la décoration de ces pièces, une écurie décorée de riches boiseseries. On doit savoir gré à M. de Broissia d'avoir fait exécuter les travaux les plus importants de son habitation en 1850 et en 1851, à une époque où les terreurs causées par l'année 1852, avaient suspendu toutes les entreprises. On distingue encore les maisons de MM. Jarre, Domet de Mont, Crestin d'Oussières, Fontaine, de Maizières, de Patornay, Laurençot, Bouchet, Taponet, Perroux et de Grozon. Une collection de tableaux et autres objets d'arts précieux, orne les galeries de la délicieuse habitation de M. Domet de Mont. La maison de plaisance de Mme la baronne Delort se fait remarquer par de vastes jardins, qu'arrose un gracieux cours d'eau et par une magnifique serre, dans laquelle fleurissent les plantes exotiques les plus rares.

On compte à Arbois plusieurs places. Celle de la Liberté est en-

tourée en grande partie de belles maisons. Un de ses côtés est formé d'une galerie de quinze arcades d'inégales grandeurs, qui servait autrefois de halle aux grains et d'auditoire pour les officiers du bailliage. Cette place est ornée d'une fontaine monumentale, aux angles coupés de laquelle sont quatre lions sculptés qui distribuent l'eau. Un vase colossal la couronne.

Les promenades Notre-Dame, des Fossés et du Champ-de-Mars, embellies par des arbres et le voisinage de rivières, sont très agréables.

Vingt-cinq fontaines jaillissantes, alimentées par deux sources qui sortent, l'une du territoire de Pupillin, et la principale du territoire de Mesnay, distribuent dans tous les quartiers de la ville une excellente eau.

ÉDIFICES RELIGIEUX ET CIVILS.

Eglise Saint-Just. L'église d'Arbois est sous le vocable de saint Just, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 2 septembre. Elle est à trois nefs, sans transsepts. La nef principale, se terminant rectangulairement, est divisée en huit travées ; elle est séparée de chaque collatéral par neuf piliers, dont quatre sont carrés et cinq circulaires. Sur chaque collatéral s'ouvrent cinq chapelles. Le clocher, d'une construction lourde, a été commencé en 1528. L'ensemble de l'église est un mélange confus de différents genres d'architecture qui rompt l'harmonie des proportions, l'ordonnance symétrique des principales parties et l'unité du style. L'immense vitrail qui éclaire le chœur est garni de fausses couleurs et de dessins d'un mauvais goût. Cette église renfermait, avant la révolution de 1789, les reliques de saint Antide et de saint Marcellin, qui attiraient chaque année un grand concours de peuple à Arbois.

De chaque côté du chœur et vers la naissance des collatéraux, sont deux tableaux représentant, l'un saint Jean l'Evangéliste, et l'autre la Vierge. Ils ont été copiés avec talent, sur des tableaux originaux à Rome, par Mlles Laurençot, d'Arbois.

La chapelle placée vers la porte latérale de droite. et qui comprend deux travées, renferme au-dessous d'une urne, une tablette en marbre noir, sur laquelle on lit l'épitaphe du vaillant capitaine Morel.

On remarque dans l'église la magnifique boiserie des confessionnaux, de la chaire à prêcher et du jeu d'orgues, ainsi que les précieux marbres dont est fait l'autel qui sert de fonts baptismaux, et la mosaïque formant marchepied.

Le clocher contient trois cloches, dont une pèse 4,378 kil., une 1,500 kil., et l'autre 750 kil. ; il renferme en outre douze carillons.

Cimetière. Le cimetière primitif d'Arbois était au-devant de l'église Saint-Just. Depuis quelques années il a été abandonné comme insuffisant et remplacé par un nouveau, qui est à une certaine distance de la ville. Quelques beaux mausolées commencent à le décorer.

Hôtel de ville. L'hôtel de ville, qui comprend le palais de justice, autrefois ancien couvent des Ursulines, a été construit sur la fin du XVIIIe siècle, d'après les plans du célèbre architecte Attiret. Son extrémité occidentale est formée de l'ancienne église des Ursulines, qui fait légèrement avant-corps sur le reste de l'édifice. Elle se distingue par une riche décoration d'une ordonnance dorique, surmontée d'une

ordonnance corinthienne que couronne un fronton, et par un élégant campanille placé à sa face postérieure. Le surplus de la façade principale, quoique plus simple, a un aspect également monumental. Il conviendrait d'acquérir la maison qui est contiguë à cette partie, pour en faire une caserne de gendarmerie dont la ville est dépourvue. On disposerait cette nouvelle construction de manière à faire pendant à l'autre extrémité du monument. Au moyen de cette adjonction, l'hôtel de ville serait un édifice remarquable par la pureté de ses lignes et la beauté de ses proportions.

Collége. Le collége, occupé autrefois par les pères Minimes qui en étaient les principaux professeurs, est fréquenté par cent élèves, dont cinquante sont externes. Cet établissement, parfaitement dirigé, fait honneur à la ville.

Presbytère. Le presbytère joint les dépendances du collége; c'était un château fort qui faisait partie de l'enceinte de la ville. Sa tour circulaire, appelée autrefois *de Vautravers,* est bien conservée; on distingue encore au-dessus du mur, les ouvertures qui recevaient les pièces de bois formant machicoulis. Cet édifice est suffisant pour les besoins de sa nouvelle destination; mais il a le grave inconvénient d'être trop éloigné de l'église.

Théâtre. La salle de spectacle occupe l'église de l'ancien couvent des Tiercelines. Cet édifice, d'une architecture lourde et insignifiante, a été mal approprié à sa nouvelle destination. D'une église on ne fait pas facilement un théâtre.

Halle au blé. La halle au blé occupe l'ancienne église collégiale de Notre-Dame. L'atrium qui est sous le clocher sert de dépôt pour les pompes à incendie. La nef est éclairée par quatorze belles fenêtres. Trois chapelles s'ouvrent sur le côté droit de la nef; du sommet de la travée de la seconde chapelle s'échappait un jubé ou galerie qui traversait la nef comme un pont aérien. La nef est d'un aspect imposant, les fenêtres qui l'éclairent sont de belles proportions. Les colonnettes groupées trois à trois, divisant la nef en cinq travées, et celles isolées, formant les travées du chœur, sont très gracieuses, et montent sans interruption depuis le sol de l'église jusqu'à la naissance de la voûte. Toute cette église est du style ogival secondaire, à l'exception du clocher et d'une partie de la nef le joignant, qui sont du style romain usité au XVIIIe siècle. L'ensemble de cet édifice, quoique de styles différents, est d'un aspect monumental et majestueux. Il est à regretter qu'on le laisse tomber en ruines plutôt que de le réparer pour le rendre au culte, l'église Saint-Just étant insuffisante pour contenir les fidèles qui fréquentent les offices.

Hôpital. Arbois occupe un rang distingué par ses nombreux établissements de bienfaisance. On y trouve un hôpital civil et militaire dont l'origine est très ancienne. En 1689, il fut transporté dans le bâtiment qu'il occupe actuellement, au sud et presque en dehors de la ville, rue de Champagnole. Le 20 février 1690, Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, autorisa la ville d'Arbois à établir un Hôtel-Dieu sous les mêmes règles, statuts et direction que celni de la ville de Dole.

Par décrets épiscopaux des 26 janvier 1681 et 29 avril 1687, les confréries du Saint-Esprit d'Arbois et de Changin furent unies à cet hô-

pital. Par édit du 6 octobre 1696, le roi y incorpora encore les biens et revenus de la maladrerie et chapelle Saint-Nicolas de cette ville, de la maladrerie et de l'hôpital St.-Eloi de Grozon, et de la maladrerie de Molamboz.

Il existe au rez-de-chaussée de l'hôpital une salle de vingt-quatre lits puur les hommes, et une autre de neuf lits pour les femmes. Ces deux salles sont séparées par la chapelle. Au premier étage sont deux salles, l'une contenant sept lits pour les femmes, et l'autre seize pour les militaires. Dans les salles au rez-de-chaussée, on distingue les portraits de plusieurs bienfaiteurs de l'hôpital, et dans la chapelle, quelques tableaux de bons maîtres.

L'hospice est parfaitement tenu et dirigé par six sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-Jacques, dont la maison principale est à Besançon.

Les principaux bienfaiteurs de cet établissement sont : Jean Huguenet, chanoine de l'église collégiale d'Arbois (1693) ; sœur Marie-Elisabeth Guillemin de Besançon, religieuse hospitalière d'Arbois, directrice de cet établissement (1701) ; le doyen d'Orchamps (1724) ; Remi Deleschaux, chanoine de l'église collégiale Notre-Dame (1725) ; Pierre Dalloz (1734) ; Mme veuve Boussu (1736) ; Bontemps, prêtre, prieur de Colonne ; la sœur Jacquier (1807) ; M. le lieutenant-général Delort (1814-1846) ; Mlle Morivaux ; M. Bulabois (1818) ; Mme veuve Rosay, née Béziat (1826) ; Mme veuve d'Oussières, née Droz (1827) ; Barberot, Charles (1833) ; Mlle. Christine Bulle (1835) ; Mlle Otbilie Broye (1845) ; M. Delort, Adrien (1849). Mme Estreyer, sœur supérieure de cet hospice, qu'elle a quitté il y a quelques années, a fait des dons sans nombre, et contribué par des efforts continuels à la prospérité de cet établissement.

On doit à M. Etiévant, receveur de l'hôpital, de grandes obligations pour sa bonne gestion des biens de l'hospice, dont il a su augmenter le capital de 18,440 fr. 88 c., et fait atteindre à son revenu le chiffre de 14,000 fr., tant en espèces qu'en nature.

On ne saurait donner trop d'éloges à M. le docteur Bergeret, médecin de cet hospice. Il cède aux pauvres malades son traitement annuel, qu'il remet à madame la supérieure pour qu'elle leur distribue de l'argent et des vêtements à leur sortie de l'hôpital, et supplée à cette dépense de ses propres deniers.

Couvent des Filles de Marie. Cette maison, qui joint la promenade du Champ-de-Mars, est l'ancien couvent des capucins ; elle contient habituellement trente à quarante religieuses, tant professes et novices que sœurs compagnes. Ces dames se livrent à l'éducation de la jeunesse. Elles ont un pensionnat et un externat, avec des maîtresses distinctes pour chacun. Le pensionnat se compose, en moyenne, de cinquante à soixante jeunes personnes, qui y reçoivent une éducation très soignée. L'externat compte environ trois cents élèves. Un aumônier est attaché à cet établissement, qui a une chapelle ouverte au public.

Hermitage. Cet hermitage, situé presque au-dessus de la côte au sud de la ville, est un lieu de dévotion très ancien. La sacristie actuelle était autrefois la chapelle qui renfermait les objets de la vénération publique. Au commencement du XVIIIe siècle, l'église fut construite avec un petit logement d'hermite. Dans ces dernières années, la charité

de plusieurs personnes pieuses de la ville a utilisé ces bâtiments en les augmentant considérablement, et en les appropriant à l'établissement des orphelines placées sous la protection de la Vierge.

Les religieuses filles de charité dirigent gratuitement cette intéressante maison, qui sert d'asile à une quarantaine de jeunes orphelines qui doivent tout à l'assistance privée.

Le 2 juillet de chaque année, et de temps immémorial, il se célèbre dans la chapelle une neuvaine, qui attire un grand concours de fidèles d'Arbois et des villages voisins.

Etablissement des Frères des écoles chrétiennes. Cet établissement, situé rue du Vieux-Château, est la propriété de la ville. Il est parfaitement tenu par sept frères donnant gratuitement l'instruction élémentaire à quatre cents élèves qui fréquentent l'école en hiver.

Prisons. La prison actuelle avoisine le palais de justice et n'offre aucun caractère architectonique; près d'elle on en construit une nouvelle d'après le système cellulaire. Comme elle n'est pas encore achevée, nous ne pouvons rien dire de sa distribution. Vu extérieurement, cet édifice ressemble beaucoup à une basilique.

Abattoir public. L'abattoir, situé rue des Boucheries, presque au centre de la ville, est en quelque sorte suspendu sur la rivière la Cuisance. Il consiste en un chétif corps de bâtiment construit en bois, briques et plâtre, qui est loin de répondre aux besoins de sa destination.

Construire des lavoirs publics couverts, des halles, une caserne de gendarmerie; transférer l'abattoir hors de la ville; faire de l'ancienne prison une salle d'asile; niveler le sol des arcades qui joignent la place de la Liberté; paver les rues qui ne le sont pas encore: telles sont les diverses améliorations dont le besoin se fait vivement sentir.

HOMMES RECOMMANDABLES NÉS A ARBOIS.

Achey (d'), Jean, sieur de Verreux (faubourg d'Arbois), servait le duc de Savoie dans la guerre de Lombardie (1450); fut fait chambellan du roi Louis XI, bailli d'Auxois et de Dijon (1478); lieutenant, à Besançon, de messire Jean de Beaudricourt, gouverneur des Bourgognes et leurs dépendances (1481); président des parlements de Bourgogne en 1488.

Achey (l'amiral, comte d'), vivait au XVIIIe siècle. Il était de la même famille que Claude d'Achey, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire.

Arbois. Une maison dite d'Arbois, très noble et très ancienne, avait probablement emprunté son nom de la mairie ou de la sergenterie héréditaire de cette ville, qu'elle tenait originairement en fief. Jacques d'Arbois, dit le Français, était bailli du comté de Bourgogne (1269-1270). Othenin, son fils, occupait les mêmes fonctions (1300-1304). François d'Arbois, sieur de Morvillars, était chambellan de l'empereur Charles V et du roi des Romains. Philippe d'Arbois fut un célèbre évêque de Tournay (1351-1370). Hugues d'Arbois, chevalier, dit de la Grange (1307-1310).

Barochin, Claude-François (1763-1844), avocat distingué. Sa mémoire restera longtemps gravée, ainsi que celle de son frère, encore vivant, dans le cœur des malheureux d'Arbois.

Baudrand, Claude-Etienne-François (1774-1848), né accidentellement à Besançon, mais baptisé à

Arbois, lieu originaire de ses parents, maréchal-de-camp, directeur du génie au ministère de la guerre, inspecteur de l'arme du génie.

Bouvenot, Pierre, né en 1748, président du tribunal civil de Lons-le-Saunier pendant 11 ans. C'était un magistrat intègre et érudit. Il fut député à l'Assemblée législative pour le département du Doubs en 1791.

Bruet, François-Ignace-Xavier (1727-1821), prêtre, membre de l'Assemblée législative. Ses concitoyens, qui ont tous dans leurs maisons le profil de sa figure caduque et révérée, ne tarissent pas sur ses traits de charité et de bienveillance.

Calamard, Denis-Alexis-Eusèbe (1780), président honoraire du tribunal civil d'Arbois, qu'il présida avec un talent très remarquable pendant 35 ans, membre de la légion-d'honneur.

Coulon, Pierre-Charles-Nicolas (1764-1839), mort curé d'Arlay. Cet honorable ecclésiastique a recueilli de nombreuses notes pour servir à l'histoire de sa ville natale.

Courvoisier, Jean-Baptiste (1755-1803), jurisconsulte très distingué, chancelier auprès de Sa Majesté Louis XVIII, alors en exil, auteur de l'ouvrage ayant pour titre : *De l'excellence du gouvernement monarchique en France, et de la nécessité de s'y rallier.*

Crestin d'Oussières, Eugène-François-Jean-Baptiste (1793), maréchal-de-camp du génie en activité de service.

Crestin d'Oussières, Louis-Guillaume-Jean-Baptiste (1774-1848), officier supérieur de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur.

Crestin d'Oussières (la famille de). Cette famille se distingue à Arbois par sa charité inépuisable et son zèle pour répandre l'instruction et la moralité dans les classes indigentes.

David, général de brigade, mort à l'âge de 32 ans, le 28 fructidor an VII, des suites de deux coups de feu reçus à la bataille d'Alkmaer.

Delort, Augustin-Osias (1777-1830), capitaine, membre de la légion-d'honneur.

Delort, Jacques-Antoine-Adrien (1775-1846), lieutenant-général, pair de France, aide-de-camp du roi Louis-Philippe, grand'-croix de la légion-d'honneur, membre correspondant des académies de Besançon, de Marseille, et de la société d'émulation du Jura, baron de l'Empire.

Delort, Jean-Baptiste (1784-1849), capitaine, membre de la légion-d'honneur.

De Sarret-Grozon, Louis-Ignace-Thérèse-Vernier (1762-1842), lieutenant-colonel.

Domet, Jacques, professeur distingué de médecine à l'université de Dole, mort de la peste en 1636.

Domet de Mont, Charles-Anne-Joseph (1777-1847), membre de la légion-d'honneur, géologue aussi habile que modeste. Il découvrit le tripoli dans les galets du Jura, obtint plusieurs médailles d'honneur pour ses pierres lithographiques et ses objectifs achromatiques. Il a emporté des regrets justement mérités.

Domet de Mont, François-Nicolas (1721....), lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis.

Dumont, François-Joseph (1762-1850), correspondant de la société Linnéenne de Paris et de la société d'émulation du Jura. Il a mis au jour une notice intéressante et très utile sur le vignoble d'Arbois.

Fontaine (1782), chef de bataillon, membre de la légion-d'honneur, habite Arbois.

Grillon, Alexis-Catherine-Victor (1750-1816), général de brigade.

Guillemin, Héron - Hippolyte, (1823), capitaine du génie, en activité de service.

Joliton, Claude-Charles-Joseph (1774-1836), capitaine, membre de la légion-d'honneur.

Laurençot, Charles-Henri-Ladislas (1802), connu à Paris sous le nom de Léonce, écrivain dramatique distingué, auteur du *Gendre d'un millionnaire* et de plusieurs autres pièces, qui ont obtenu des succès sur les grands théâtres de la capitale.

Laurençot, Désiré (1786), officier distingué de marine en retraite.

Laurençot, Jacques-Henri (1763-1834), ex-membre de la Convention et ancien membre du conseil des Cinq-Cents. Dans le procès de l'infortuné Louis XVI, il montra beaucoup de courage, en déclarant du haut de la tribune que les menaces de la majorité ne parviendraient pas à lui faire croire qu'il pût réunir les fonctions de juge à celles de législateur; néanmoins il prit part au jugement en votant la réclusion et le bannissement.

Moréal de Brevans, Charles-Louis-Xavier (1817), capitaine du génie, en activité de service.

Moréal de Brevans, Edmond - Charles-Remi-Joseph (1815-1845), substitut du procureur-général à Pondichéry.

Morel, dit le Prince, mort en 1595, vaillant capitaine, pendu par ordre d'Henri IV, pour avoir défendu son pays en héros.

Moriveau, Anatoile - François - Antoine (1745-1816), ancien magistrat, homme très érudit.

Parandier, Auguste - Napoléon (1804), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre de la légion-d'honneur, auteur de travaux très importants exécutés en France.

Pécaud, vaillant capitaine de partisans, compagnon d'armes du célèbre capitaine Lacuzon.

Platière (de la), Humbert (1357-1388), écuyer et maître d'hôtel de la comtesse Marguerite. Il laissa un fils, Louis de la Platière, qui florissait à Arbois dans les trente premières années du xve siècle.

Pichegru, Jean-Charles (1761-1804), général français qui se signala durant les guerres de la révolution. Il marqua rapidement sa place parmi les plus grands hommes de guerre de France. En 1796, il accueillit les ouvertures du répresentant des intérêts de la maison de Bourbon. Pour prix de sa trahison, on le gratifiait, outre le bâton de maréchal de France, du gouvernement de l'Alsace, du cordon rouge, du château de Chambord avec son parc, d'un million comptant, de deux cent mille francs de pension et de douze pièces de canon d'honneur; enfin un article particulier du traité portait que le nouveau maréchal de France donnerait son nom à la ville d'Arbois: celle-ci, déclarée exempte d'impôts pendant quinze ans, se fût appelée *Pichegru*.

Il ne peut y avoir deux opinions sur le génie militaire de Pichegru, le plus grand capitaine, selon Napoléon, qu'ait eu la république. Mais l'histoire reprochera toujours au conquérant de la Hollande d'avoir manqué à ses devoirs comme citoyen, et trahi ses serments comme soldat.

Poquet, vivant au xviie siècle, définiteur général des capucins à Paris, homme très érudit, écrivain estimable.

Regnaud d'Epercy, Eug. (1802), auteur de plusieurs écrits politiques, et actuellement préfet des Vosges.

Rougebief, Eugène, auteur de l'Histoire de la Franche-Comté ancienne et moderne, en cours de publication.

Saillard, Jean-François (1736-13 messidor an VII), chef d'escadron au 6e régiment de chasseurs, chevalier de Saint-Louis.

Saillard, Jean-François (1785-1839), capitaine, chevalier de Saint-Louis, membre de la légion-d'honneur.

Arbois est encore la patrie de MM. Crestin d'Oussières, Emmanuel, capitaine au 1er régiment de sapeurs, Jarre, Jean-Pierre, capitaine au 6e de cuirassiers, Nicolas, Claude, sous-lieutenant.

BIBLIOGRAPHIE.

On peut consulter l'opuscule intéressant publié par M. Bousson de Mairet, intitulé : *Le capitaine Morel, dit le Prince, ou le siége d'Arbois en 1595*, et l'Annuaire du Jura de 1841.

Archelange, vg. de l'arr. de Dole, cant. et bureau de poste de Rochefort, percept. d'Authume, succursale, à 7 kilom. de Rochefort et 8 de Dole.

Il est bâti sur un sol très accidenté et dans une espèce d'entonnoir, au pied nord-est du mont Chatin. Ses limites sont, au nord, Offlange et Gredisans, au sud Authume, à l'est Châtenois et Offlange, et à l'ouest Jouhe, Menotey et Gredisans. Le Faubourg fait partie de la commune.

Ce village est traversé par les chemins tirant à Châtenois, Rochefort, Authume, Menotey, Gredisans, le chemin vicinal de Jouhe à Rochefort ; le ruisseau de Gredisans lui sert de limite sur une petite longueur au nord-ouest.

Pop. en 1790, 259 hab.; en 1846, 300 ; en 1851, 292, dont 151 hom. et 141 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 58 hab.; pop. agglom., 292 hab.; 64 maisons, 77 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1836 : surf., 497h 03a, divisés en 2038 parcelles possédées par 201 propriétaires, dont 106 forains; cont. imp. 490h 53a, dont 207h 86a de terre labourable, 140h 05a de bois, 104h 53a de vignes, 29h 82a de pâtures, 2h 23a de friches, 2h 05a en sol de maisons, 1h 48a de prés, 1h 30a de vergers, 1h 21a de jardins ; cont. non imp. 6h 50a ; rev. cad. 8892 f.; contrib. dir. 2259 fr.

Sol d'une fertilité moyenne; il produit des vins d'une qualité médiocre, du froment, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, du sainfoin, du trèfle, de la luzerne et des betteraves ; on exporte les 4/5 de la récolte des vins et le tiers de celle des blés. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Les habitants fréquentent habituellement le marché de Dole.

Les maisons sont généralement bâties en pierres et couvertes en tuiles; les rues sont mal percées et tortueuses. Les maisons sont construites sans goût ; on pourrait y rencontrer plus de propreté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

On trouve sur le territoire de cette commune des carrières de pierre à bâtir, non exploitées, des sablières, une grande quantité de coquillages. Les plus nombreux appartiennent à la famille des terrébratules, des pectinites, des ostracites, des échinites, des poulettes, des bucardites, des fragments d'astérites, des buccinites, quelques encrimes, etc.

Il y a une auberge, un menuisier et un maréchal-ferrant taillandier.

Biens communaux : un presbytère en mauvais état, contenant aussi un logement séparé pour l'institutrice, et la salle d'école des filles fréquentée en hiver par 30 élèves ; une maison commune insuffisante et en mauvais état, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 33 garçons ; une église, un cimetière, une pompe à incendie, deux fontaines, deux lavoirs, deux abreuvoirs et une cont. de 163h 40a en terre labourable, vignes, pâtures, murgers, bois et emplacement des édifices publics, d'un rev. cad. de 972 f. 27 c.

Bois communaux : 130h 16a de bois, dont 4h 34a sont distribués annuellement aux habitants ; essences dominantes : chêne et charme.

Archelange, *archelanges*, *arcelanges*, fut probablement fondé par une tribu germanique d'Amaves ou de Chamaves, qui fut transplantée des bords du Rhin aux bords de la Saône par Constance Chlore, sur la fin du IIIe siècle. Détruit par les flots de Normands qui dévastèrent le comté d'Amaous de 845 à 906, ce village fut repeuplé en 885 par des colons venus de l'Ile-de-France, fuyant devant les Normands, et attirés dans ces lieux par Agilmar, évêque de Clermont, issu des comtes du pays d'Amaous. C'est à la présence de ces nouveaux hôtes que l'on doit attribuer l'introduction à Archelange du culte de saint Marcoul, Marcou, ou Marculphe, abbé de Nanteuil, né en 448, et mort en 558, dont le corps repose dans l'église de Corbie, et la fête se célèbre le 1er mai.

L'agiographie rapporte qu'aussitôt après leur sacre, les rois de France se mettaient en marche pour aller offrir un pieux hommage à saint Marcoul, et que, reconnaissant de cette dévotion, ce saint les avait gratifiés du bienfait tout divin de guérir des scrofules par leur simple toucher.

Le concours des pélerins est considérable à Archelange, où les individus maltraités par les humeurs froides accourent du fond de la Bourgogne, du Lyonnais et de la Suisse, pour venir se plonger dans la piscine d'eau limpide et fraiche, qui sert de fontaine publique aux habitants de ce village.

Les trois fêtes de saint Marcoul ont lieu le 1er mai, le 7 juillet et le 2 octobre. C'est surtout au 1er mai que la foule des malades, se rendant au pélerinage d'Archelange, est la plus grande. Après avoir baigné dans la fontaine de saint Marcoul les parties de leur corps qui sont affectées de scrofules, ils lavent dans la même eau les linges et vêtements dont ils doivent se servir, et les font toucher à la sainte relique qu'ils sont admis à baiser eux-mêmes. Ils font le pélerinage en mendiant, ne mangeant que du pain sans levain, dans la persuasion qu'à cela est attachée la guérison des écrouelles.

Archelange servit à la dotation du prieuré de Jouhe, fondé vers l'an 1050. Le prieur en était le seigneur, et avait la justice haute, moyenne et basse sur ce territoire. Les habitants étaient sous le poids de la mainmorte personnelle et réelle. Ils succombaient sous le fardeau des corvées et autres droits féodaux. Ils devaient cultiver toutes les vignes du prieuré. Différents traités intervinrent entre eux et le prieur en 1394 et 1557, qui eurent pour résultat d'adoucir les charges qui les accablaient. Ils devaient guet et garde au château de Dole ; ils convertirent cette charge en une rente annuelle de dix livres de cire.

Au mois de mai 1636, le prince de Condé, venant assiéger Dole, tra-

versa Archelange avec le gros de ses troupes. Pendant la durée du siége, les Comtois se rangèrent en bataille sur le mont Chatin, près des tranchées des assiégeants ; à cette vue, les Français, saisis de terreur, prirent la fuite.

Archelange était anciennement de la paroisse de Jouhe, et n'avait qu'une chapelle dédiée à saint Hubert. Cette chapelle, aujourd'hui église paroissiale, est à une nef, avec une chapelle au nord, près du clocher, dédiée à la sainte Vierge. Cette nef est du style ogival tertiaire, et date du XVIe siècle. Le reste de l'édifice est de construction récente. Sur la porte de la sacristie, vers la naissance du chœur, est un cul-de-lampe avec cette inscription :

S. MARCOVL. 1580.

Sur ce cul-de-lampe est la statue de saint Marcoul.

L'église d'Archelange est dédiée à saint Hubert, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 3 novembre. Un bas-relief en pierre, très ancien, et remarquable par la saillie de ses rondes bosses, représente le saint patron en adoration devant le cerf miraculeux. Il est très regrettable qu'on ait barbouillé ce morceau de sculpture, de couleurs qui en détruisent l'effet et en cachent le mérite. Dans le chœur, derrière l'autel, est un tableau représentant l'apothéose du saint patron, peint et offert en 1836 par M. Gustave Derriez.

Devant la porte de l'église est une croix en pierre datant du XVIIe siècle.

Les habitants attribuent à l'intervention de saint Hubert la faveur dont ils jouissent de n'avoir jamais eu dans leur territoire d'animaux atteints de la rage.

On remarque à Archelange la charmante habitation de M. Adolphe Derriez, président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Dole, nommé membre de l'assemblée législative en 1849 ; connu par divers écrits sur l'agriculture, la médecine et par ses opinions démocratiques. Il est né à Archelange.

Bibliographie. M. Hugonnet, curé actuel d'Archelange, a publié, en 1846, une notice intéressante sur saint Marcoul, abbé de Nanteuil.

Ardon, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept., bur. de poste et paroisse de Champagnole ; à 5 kil. de Champagnole, 15 de Poligny, 20 d'Arbois et 35 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur le premier plateau du Mont-Jura, légèrement incliné à l'est sur le bord de la rivière d'Anguillon, et limité au nord par Besain, Montrond et le Pasquier ; au sud par Crotenay et Champagnole ; à l'est par le Pasquier, Vannoz et Champagnole, et à l'ouest par Crotenay et Besain. Le pont de Gratteroche et la Papeterie font partie de la commune.

Ce village est traversé par la route nationale n° 5, de Paris à Genève, celle départementale n° 3, de Besançon à Genève, par le chemin vicinal de grande communication, n° 25, de Poligny à Nozeroy, par les chemins vicinaux dits de Montrond, de Valempoulières, de Champagnole, de Crotenay et du pont de Gratteroche, par la rivière d'Anguillon et par un canal de dérivation de cette rivière.

Pop. en 1790, 119 hab. ; en 1846, 150 ; en 1851, 153, dont 85 hom. et 68 fem. ; pop. spéc. par kilom. carré, 30 hab. ; 16 maisons, 28 ménages, 2 auberges, 3 scieries, 3 moulins.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1823 : surf.

territ. 503^h 85^a divisés en parcelles, que possèdent 56 propriétaires, dont 16 forains. Surf. imp. 269^h 70^a, savoir : 119^h 24^a en terres lab., 72^h 65^a en bois, 37^h 17^a en prés, 36^h 41^a en pâtures, 2^h 24^a en friches et murgers, 1^h 42^a en sol des propriétés bâties, 54^a en jardins et en propriétés non imposables; rev. cad. 2405 fr. 60 c.; contrib. dir., 877 fr. 55 c.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit des céréales pour les besoins des habitants, qui fréquentent habituellement le marché de Champagnole. On n'importe que du vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On y élève beaucoup de bétail à cornes et des abeilles. Il y a une fromagerie où l'on fabrique annuellement 9000 kilog. de bon fromage.

Les maisons sont généralement très vastes, construites en pierre et couvertes en tuiles ou en tavaillons.

Le patron de la commune est sainte Julitte et son fils saint Cyr, martyrs, dont on célèbre la fête le 30 mai.

Biens communaux : une maison contenant le logement de l'instituteur et l'école fréquentée par vingt élèves des deux sexes; trois fontaines, et 80^h 94^a de friches, pâtures et terres labourables d'un rev. cad. de 279 fr. 39 c.

Bois communaux : 60^h, dont 1^h 80^a en exploitation annuelle; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 1351 fr. 50 c.; dép. ord. 1351 fr. 50 c.

On trouve sur le territoire de cette commune des carrières de pierres à bâtir non exploitées.

Ardon, en latin *Arduns*, apparaît pour la première fois dans les titres du XIIe siècle. En 1172, Gaucher de Salins, IIIe du nom, confirma à l'abbaye de Balerne la donation du lieu d'Ardon, *locum illum qui Arduns appellatur,* que Humbert II, son père, et Gaucher II, son aïeul, qui vivait en 1084, avaient faite à cette communauté. Ce lieu ne se composait probablement, à l'époque de cette donation, que d'une simple métairie, qui prit le titre de *Grange de Balerne*, ou de *Moulin-Dessus.*

Ce domaine avait été octroyé avec toutes ses dépendances, en nature de plaines et de forêts, et avec le droit de pacage sur toute l'étendue de la terre de Gaucher.

Ardon dépendait en toute justice de la seigneurie de Montrivel.

Gaucher de Commercy, troisième fils de Gaucher de Commercy, reprit de fief, en 1286, envers Jean de Chalon, sire d'Arlay, son neveu, la garde de la métairie d'Ardon, qui appartenait à l'abbaye de Balerne.

Le moulin Tacquebet, construit par Anatoile Perrenet vers l'an 1600, converti en papeterie vers 1682, vendu à Antoine Sette, de Lyon, en 1753, puis à M. Ferdinand Olivier, en 1843, est devenu moulin avec scierie et rebatte.

La population de ce village, qui n'était que de 119 hab. lorsqu'éclata la révolution de 1789, s'est distinguée par le nombre de jeunes soldats qu'elle envoya, de 1791 à 1799, à la défense de la patrie. Quatorze d'entre eux s'enrôlèrent volontairement. Huit de ces braves restèrent sur les champs de bataille; six sont rentrés dans leurs foyers, et de ce nombre on peut citer M. Pernet, né le 9 janvier 1772, capitaine d'artillerie en retraite et chevalier de la légion-d'honneur, qui recueille des notes très précieuses sur les villages du canton de Champagnole, et M. le capitaine Gindre, membre de la légion-d'honneur, né en 1778 et mort en 1850.

Ardon a toujours fait partie de la paroisse de Champagnole ; il y avait cependant une chapelle rurale fondée en l'honneur de sainte Marie-Magdeleine, dont le titulaire était, en 1789, à la nomination des Merceret, famille noble de Salins.

Aresches, vg. de l'arr. de Poligny, du canton et du bureau de poste de Salins ; percept. de Cernans; succursale, à 6 kilom. de Salins, 15 d'Arbois, 25 de Poligny, et 53 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur le sommet d'une montagne faisant partie du premier plateau du Jura, et borné au nord par Thésy et Salins, au nord-est par Lemuy et Andelot-en-Montagne, au sud-est par Fonteny, au sud-ouest par la Chaux-sur-Champagny, et au nord-ouest par Champagny, Bois-Chaillet, Moutaine, Boisset; la grange du Poirier et la ferme de Sercenne, font partie de la commune.

Le territoire de ce village est traversé par les routes dép. n° 7, de Salins en Suisse, et n° 3, de Besançon à Genève, par les chemins vicinaux tirant d'Aresches à Lemuy, à Thésy, à Pont-d'Héry, au moulin Coquard, à Moutaine, de Moutaine à la Chaux-sur-Champagny, à Fonteny, et de Boisset à Salins, par la Furieuse, les ruisseaux de Sercenne, de Boisset, de la Sarazine, des Vignettes et de la Magdeleine.

Pop. en 1790, 280 hab.; en 1846, 312 ; en 1851, 332, dont 168 hom. et 164 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 51 hab., 43 maisons, 65 ménages.

Les registres de l'état civil les plus anciens remontent à 1753.

Cadastre exécuté en 1831 : surf. territ. $780^h 89^a$, divisés en 677 parcelles, possédées par 85 propriétaires, dont 51 forains; cont. imp. $769^h 89^a$, savoir : $355^h 56^a$ en terres lab., $209^h 18^a$ en bois, $162^h 51^a$ en pâtures, $16^h 71^a$ en broussailles, $10^h 12^a$ en prés, $4^h 60^a$ en vergers, $4^h 01^a$ en friches, $1^h 84^a$ en jardins, $1^h 53^a$ en vignes, 21^a en murgers. Cont. non imp. $10^h 30^a$.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Contributions dir., 2132 fr. 75 c.

Sol d'une fertilité moyenne, produisant du froment, de l'orge, peu de maïs et de légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des betteraves et beaucoup de fruits ; on exporte de l'avoine, du froment et du fromage ; on importe les vins. L'agriculture est en progrès. On élève beaucoup de bœufs, des ânes, des chèvres, des moutons, des cochons, des abeilles, peu de chevaux et quelques mulets pour le service des moulins. Les habitants se livrent exclusivement à l'agriculture, et fréquentent habituellement le marché de Salins.

Il existe à Moutaine une fabrique de papier bleu, gris et de paille, occupant quatre ouvriers.

Dans la commune d'Aresches, on trouve un maréchal-ferrant taillandier, 4 scieries à eau, une huilerie, un moulin, et une gypserie au Boisset, remplaçant une papeterie ; une fromagerie produisant annuellement 14,000 kilog. de fromage de bonne qualité, 2 carrières de pierre à bâtir, des carrières de tuf non exploitées, des mines de fer en roche, fer oxidé, en très petits grains aglutinés formant des blocs, et plusieurs carrières de plâtre.

Il existait à Moutaine un haut-fourneau établi en vertu d'un arrêt du comité de salut public, daté du 2 nivôse an III, maintenu par un arrêté des consuls, du 23 frimaire an X. Cet établissement est remplacé par une scierie et un battoir à blé.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère très convenable, une maison commune contenant la fromagerie, le logement de l'instituteur, et la salle d'école fréquentée en hiver par 25 garçons et 7 filles ; une fontaine, deux lavoirs, deux abreuvoirs et 186h 49a de bois, pâtures, friches, et sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 388 fr. 97 c.

Bois communaux : 39h 48a non encore aménagés.

Budget : recettes ord. 3972 fr. 75 c.; dép. ord. 2324 fr. 30 c.

Aresches, *Arecium*, *Aretium*, *Areschia*, *Areschium*, *Arech*, est un des lieux les plus anciens du Jura. Son nom ne figure pas nominativement dans l'acte de donation faite par le roi Sigismond à l'abbaye d'Agaune, vers l'an 524, donation qui portait sur tout le val de Salins et le val de Miéges ; mais il est certain que ce lieu, qui porte le même nom que la ville d'*Aretium* en Etrurie, s'y trouvait implicitement compris, avec son église de Saint-Mélianus, sous les mots *Potestatem Arecii cum ecclesiâ sancti Melanii*, dans l'inféodation de Bracon et de la seigneurie de Salins, qui fut faite, en 941, par le prévôt du monastère d'Agaune au comte Albéric de Narbonne.

Seigneurie. Aresches relevait de la seigneurie de Châtel-Belin, mais il existait une famille noble de nom et d'armes, à laquelle fut inféodée la prévôté de ce village. Humbert possédait, avant 1087, des biens-fonds situés à *Areschia*, consistant en maisons, champs, prés, forêts, eaux et cours d'eaux, qu'il transmit à Hermenbruge de Semur, sa fille, de laquelle hérita Guichard, l'un de ses fils, chanoine et archidiacre de l'église Saint-Etienne de Besançon. Ce dernier donna tous ses biens, en 1087, à cette église.

Guillemette, dernière héritière de cette famille, fille de Gérard d'Aresches, chevalier, épousa en premières noces Enguerrand de Salins, chevalier, et en secondes noces Huguenin de Molpré, damoiseau, qui vivait en 1282.

Vers le milieu du XIVe siècle, Otton ou Othenin de Salins-la-Tour, fils de Dimanche ou Dominique Asenier, Lombard, originaire d'Ost, se qualifiait de seigneur d'Aresches (1353). Otton n'eut pour toute postérité que trois filles, Isabelle, Bonne et Jeanne, qui épousèrent des seigneurs de la Sarrie, de Mont-sous-Vaudrey et de Montcony.

Philippe Loyte ou Loyete, fils de Gérard, occupait cette terre en 1475, époque à laquelle il combattait contre le duc de Saxe et les Allemands dans les armées de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. En 1492, à la tête d'une compagnie franc-comtoise renforcée d'auxiliaires Allemands, il se présenta devant Salins, qui le reçut à bras ouverts. Quelques jours après, Maximilien arriva devant cette ville et lui en remit le commandement. Il fut fait écuyer à Worms en 1495. Il mérita, par sa constante valeur et sa fidélité, d'être appelé *le chevalier sans reproche*. Maître d'hôtel de l'empereur Maximilien, et Par-dessus des salines, il mourut en 1511.

Louis, son fils, écuyer, lui succéda dans la terre d'Aresches, et la transmit à Denis Loyte, son petit-fils, époux de Catherine de Vaudrey. Ce dernier testa en 1518, instituant pour ses héritiers sa femme et sa nièce Marguerite de Chavirey, qu'il unit à Nicolas de Lalie.

Le nom primitif de Loyte avait été *Hostie* ; aussi ces seigneurs por-

taient-ils pour armes parlantes, *d'azur à un agneau pascal d'argent.*

Après les héritiers de Loyte, on voit Jean Udressier, écuyer, mort en 1628, et Jean-Louis Maitre, colonel de gendarmerie en Catalogne, et créé chevalier le 10 décembre 1646, seigneurs en partie d'Aresches. L'autre partie appartenait, dès 1611, à la famille Coquelin qui la réunit en entier par acquisition. Guillaume Coquelin, écuyer, mort en 1619, transmit ses droits à Jean-Baptiste Coquelin, son fils, dit de Germigney, auquel succéda Guillaume de Germigney, marié en 1660 à Marguerite Bancenel, lequel fit ériger, en 1717, en marquisat, sous le nom d'Aresches, les terres d'Aresches, de Chilley, de Germigney, de l'Abergement et du Perret.

Cette terre ayant été aliénée en faveur de la famille de Reculot, qui la possède encore, Claude-François de Germigney fit ériger le marquisat de son père sous le titre de Germigney.

Faits divers. L'armée d'Henri IV, venant assiéger Salins en 1595, détruisit Aresches.

La montagne qui sépare ce village de Cernans, d'où l'on découvre les forts de Salins, porte le nom de Beauveau, en mémoire de ce Louis de Beauveau-Tremblecourt, l'un des capitaines d'Henri IV. D'après la tradition, on peut regarder comme un souvenir du campement de 1595 un reste de retranchement élevé sur cette montagne par ce chef redouté ; ce reste consiste en un terrain circulaire d'environ 60 mètres de diamètre, circonscrit par un fossé de 50 mètres d'ouverture.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1649, il arriva un tel bouleversement au village de Sercenne (aujour'hui compris dans le territoire d'Aresches), que ce village se trouva tout-à-coup enseveli sous les décombres d'une montagne écroulée. Cet événement répandit une consternation générale et une frayeur extrême. Les habitants d'alentour coururent à Salins. Saisi lui-même d'épouvante, le magistrat de cette ville s'adressa aussitôt au clergé pour réclamer des prières publiques ; il se rendit en corps, ayant à sa tête le mayeur Guy d'Eternoz, à une messe célébrée dans la chapelle Notre-Dame Libératrice. On descendit la châsse antique et révérée de saint Anatoile, et on se dirigea en procession sur le théâtre de l'événement. On ne tarda pas à reconnaître l'étendue du malheur. De ce populeux village de Sercenne tout était disparu, maisons et habitants. On ne put même reconnaître la place qu'il occupait. Ce village de Sercenne, aussi peuplé au moins que celui d'Aresches, était, avant son engloutissement, environné d'un grand territoire, protégé par une forteresse relevant de Montmahoux, pourvu d'une annexe et riche d'une foule de métairies. M. Philippe d'Alpy, opulent propriétaire de ce lieu, qui commandait alors au château de Sainte-Anne, avait perdu, sous cette masse de pierres et de graviers, sa chapelle, sa maison forte, sa grange et plus de cent hectares de terre. On attribue cette catastrophe à des mines creusées par de nombreuses sources.

Sercenne *(Saraceni)* avait probablement une origine mauresque, ainsi que Saisenay et plusieurs autres lieux des environs de Salins. On a pu remarquer qu'un ruisseau, qui traverse le territoire d'Aresches, porte le nom de Sarazine.

La disparition étonnante de ce village, dont le souvenir ne s'effacera

jamais, fut considérée comme une punition du ciel. On attribua aux malheureux habitants de Sercenne une foule d'impudicités et d'orgies.

Plus de 80 ans après ce premier éboulement, un certain particulier ayant voulu ouvrir dans la même vallée une carrière de plâtre au bord du chemin de Salins à Moutaine, trouva encore un affaissement subit; et l'on remarqua dans le moment, à la profondeur de 8 à 12 mètres et à une distance de 18 à 20 mètres de la Furieuse, un ruisseau qui coulait rapidement.

L'église paroissiale d'Aresches, dédiée à saint Milan, dont on célèbre la fête le 6 novembre, est placée presque sur le bord du rocher qui s'élève à pic en regard de Salins; vue de loin, elle produit l'effet le plus pittoresque ; elle est composée d'une nef, d'un chœur, de deux chapelles, d'une sacristie, d'un clocher et d'une vaste tribune. Le chœur, plus élevé que la nef, date de la période ogivale tertiaire. Le surplus de cet édifice, qui est dans un déplorable état de dégradation, n'offre aucun caractère architectonique.

Dans cette église on remarque les belles boiseries des confessionnaux, de la chaire à prêcher et des fonts baptismaux.

Il existe près de l'église un château ruiné, appartenant à la famille de Reculot, converti en habitation particulière. Il y en avait un autre beaucoup plus ancien, dont l'emplacement a conservé le nom de Vieux-Château. Il était situé sur l'extrémité nord du chaînon de montagnes qui sert de base à l'église, et à environ 500 mètres de cette dernière. Une espèce de motte est couronnée d'un énorme amas de ruines, qui atteste encore son antique importance. Il n'était accessible que par le côté sud. Les habitants du village racontent encore que cet antique donjon était hanté par une vouivre qui chaque soir venait se désaltérer à la source de la fontaine qui coule au pied du rocher.

Aresches fut érigé, en 1789, en chef-lieu de canton, composé de la commune chef-lieu, d'Abergement-lez-Thésy, de Boisset et la Grange-Sercenne, de Chilly, la Chaux, Lemuy et Pontamougeard, Dournon, Moutaine, Montmarlon, Fonteny, Thésy et Pont-d'Héry. Ce canton fut supprimé en 1801.

Les communes de Moutaine et de Boisset ont été réunies à celle d'Aresches le 25 octobre 1826.

Arinthod (canton d'), arr. de Lons-le-Saunier, limité au nord par le canton d'Orgelet, au sud par le département de l'Ain, à l'est par la rivière d'Ain, qui le sépare de l'arrondissement de Saint-Claude, et à l'ouest par le canton de St-Julien.

Ce canton, situé à l'extrémité méridionale de la basse montagne, est un pays peu régulier, disparate, opposé dans sa température, dans son sol et dans l'exposition des lieux qui le composent. C'est tout à la fois une vallée fertile, arrosée par la Valouse, des montagnes arides, nues et boisées, des pentes ardues, des rochers abruptes, des terres profondes, légères, graveleuses, argileuses, sablonneuses : toutes les natures du sol du Jura s'y retrouvent, tous ses produits s'y représentent, blés, orges, avoines, maïs, légumes, vignes, prairies naturelles et artificielles, fruits de toutes espèces.

La topographie de ce canton est difficile à établir, à cause de la variété et de l'irrégularité des sites. Les communes dont il est composé sont assises, les unes dans la plaine

au bord de la Valouse, entre la rive droite de l'Ain et la montagne qui suit parallèlement cette rivière, sur la montagne elle-même; les autres sur le calcaire de la rive occidentale de la Valouse.

Les 26 communes qui le composent, sont: Arinthod, Aromas, la Boissière, Ceffia, Cernon, Cézia, Charnod, Chatonnay, Chemilla, Chisseria, Coisia, Condes, Cornod, Dramelay, Fetigny, Genod, Saint-Hymetière, Lavans-sur-Valouse, Lègna, Marigna, Savigna, Thoirette, Valfin-sur-Valouse, Vescles, Viremont et Vosbles.

Pop. en 1790, 9660 hab.; en 1846, 10,063; en 1851, 9665, dont 4928 hom. et 4737 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 46 hab.; 2025 maisons, 2241 ménages.

Surf. territ. 21,137^h 97^a; cont. imp. 20,624^h 75^a, savoir: 7961^h 07^a en terres lab., 4230^h 70^a en bois, 3424^h 50^a en prés, 4858^h 85^a en pâtures, 12^h 38^a en bois-pâtures, 366^h 21^a en vignes, 51^h 43^a en jardins, 719^h 61^a en sol de propriétés bâties et cultures diverses.

Arinthod, bg. autrefois qualifié de ville, de l'arr. de Lons-le-Saunier, chef-lieu de canton, percept., bur. de poste, cure; à 33 kilom. de Lons-le-Saunier.

Il est bâti dans un vallon qui fait partie du bassin de la Valouse, et resserré entre deux montagnes; ses limites à l'est sont Cernon et Vescles, à l'ouest Chatonnay, Dramelay et Valfin, au nord Chatonnay, Savigna, Légna et Cernon, et au sud Chisseria et Vescles.

Il se divise en plusieurs quartiers appelés quartiers du nord, de l'est, du sud, de l'ouest, du centre, la Porte-Dessus, la Portelle, le Faubourg. La banlieue comprend les moulins, la grange des Chartreux, Néglia, la grange des Prêtres, la grosse et la petite grange de Sainte-Colombe et la section de Vogna, commune réunie à celle d'Arinthod le 28 août 1822.

Le territoire d'Arinthod est traversé par la route départementale n° 9, d'Arinthod à Nantua et Bourg, par les chemins vicinaux de grande communication n° 32, d'Orgelet à Arinthod, et n° 9, de St.-Trivier à Dortan, par les chemins vicinaux allant à Vescles, Cernon, Valfin et Viremont; par la rivière de Valouse, les biefs de Combe-Lombard, des Chartreux, des Combes, du Martinet ou Vacombe, de l'Etang, de la grosse grange Sainte-Colombe ou Lantenne, et le ruisseau de la Vouerbe.

Pop. en 1790, 1176 hab.; en 1846, 1635; en 1851, 1426, dont 705 hom. et 721 fem.; agglom., 1120; pop. spéc. par kilom. carré, 138 hab.; 278 maisons, 389 ménages. Un grand nombre d'habitants des deux sexes émigrent pour Lyon.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1636.

Arinthod est le siége d'une justice de paix (audiences les mardi et mercredi de chaque semaine, à dix heures du matin), d'un relai de poste aux chevaux, d'une direction de poste aux lettres, d'une brigade de gendarmerie à pied; la résidence de trois notaires, de deux huissiers, d'un receveur de l'enregistrement et des domaines, d'un receveur ambulant et d'un commis des contributions indirectes, de deux médecins, d'un pharmacien, de deux médecins vétérinaires et de deux sages-femmes. Il y a un bureau de bienfaisance, un octroi, une très belle compagnie de pompiers, composée de 60 hommes.

Cadastre exécuté en 1831: surf. territ. 1977^h 20^a, divisés en 5208 parcelles que possèdent 490 pro-

priétaires, dont 78 forains ; cont. imp. 1952h, savoir : 721h 35a de terres lab., 663h 36a de bois, 527h 37a de parcours, friches, murgers et broussailles, 218h 47a de prés, et 15h 50a de jardins ; rev. cadastral, 24,559 fr. 81 c.; contrib. directes, 8064 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit des céréales de toutes espèces, qu'on exporte en partie, et du vin, mais en quantité insuffisante pour les besoins des habitants. C'est à Arinthod que les premières plantes de maïs, importées dans le Jura vers la fin du xviie siècle, furent cultivées. On élève dans ce bourg beaucoup de bétail et surtout des mulets qui sont une des plus grandes ressources du pays. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Il y a une fromagerie où l'on fabrique annuellement 9000 kilogr. de fromage de très bonne qualité.

Le marché se tient le mercredi de chaque semaine.

Foires. Il y a neuf foires fixées aux 23 janvier, 25 février, 21 avril, 28 mai, 20 juillet, 19 août, 22 septembre, 28 octobre et 18 décembre. Le commerce qu'on y fait consiste principalement en grains et bétail. On y vend pour plus de 150,000 fr. de mulets à chaque foire du printemps.

Commerce. — Industrie. On trouve à Arinthod deux bouchers, 5 menuisiers, 5 cafetiers, 13 cordonniers, trois boulangers, un tailleur d'habits, deux plâtriers, 21 aubergistes, 3 meuniers, 4 maréchaux-ferrants, 8 marchands merciers, deux tréfileurs, un perruquier, six marchands de tissus, un ferblantier, un fournier, un bourrelier, un fabricant de peignes pour tissage, deux marchands épiciers, deux marchands quincailliers, un marchand de chevaux, trois marchands de grains, un horloger, un tourneur sur bois, un tuilier, un charron, un laveur de cendres, deux tanneurs, un fabricant de ferronnerie, un cloutier, deux voituriers, un carrioleur, un chapelier ; un moulin à sept tournants, un autre à quatre, et une scierie à bois, un autre à trois tournants, deux battoirs à blé, une tuilerie, un martinet, deux tréfileries. L'une d'elles, dirigée avec beaucoup d'intelligence par M. Gadois, fabrique annuellement 9400 kilog. de fil de fer ; on y fabrique aussi des filières pour l'usage des tréfileries.

On trouve sur le territoire de cette commune deux carrières de pierre ordinaire et de taille, exploitées, une carrière de tuf qu'on emploie à la construction des tuyaux de cheminées, et des pierres fossiles herborisées couvertes de jolies dendrites.

Biens communaux. Une église, un cimetière, un presbytère, deux maisons communes contenant, l'une le logement de l'institutrice et d'une sous-maîtresse, et la salle d'école fréquentée par 120 élèves, dont 15 internes ; l'autre le logement de l'instituteur et de deux sous-maîtres, et trois salles d'étude. Dans la première, on enseigne la langue latine à 15 élèves ; les deux autres sont consacrées à l'enseignement primaire de 160 élèves, dont 15 internes.

Indépendamment de ces écoles, il y a une institution privée que dirige avec beaucoup de zèle et de talent M. Janniard, et que fréquentent 40 élèves externes.

La commune possède encore 481h 96a de bois, terres labourables, pâtures, places publiques et emplacements de ses édifices, d'un rev. cad. de 1248 fr. 03 c. ; trois pompes à

incendie avec leur salle, deux fontaines et deux sources.

Bois communaux. Arinthod a 239h 02a de bois, dont 7h 17a en exploitation annuelle; la section de Vogna, 48h 02a, dont 1h 30a en exploitation ann., et Néglia, 48h 20a, dont 1h 45a en exploit. ann.; essences dominantes: chêne, charme et bois blanc.

Budget. Recettes ordinaires, 11,254 fr., y compris l'octroi loué 3300 fr.; dép. ord. 9718 fr.

Octroi. L'octroi porte sur les vins, le vinaigre, les huiles, la bière, les bœufs, vaches, veaux, moutons, chèvres, et sur les viandes dépecées.

Bureau de bienfaisance. Revenus, 2000 fr., dont 300 fr. sont consacrés à l'instruction des filles pauvres, et le surplus en distribution de pain et secours extraordinaires aux indigents malades.

Origine. Arinthod, *Arinthoz*, *Arintho*, *Arento*, *Arantum*, *Arinthold*, remonte à la plus haute antiquité. Les temps celtiques y sont représentés par plusieurs monuments importants. On remarque dans le vallon de Vogna les restes d'un dolmen. Cette pierre, appelée *la Pierre Enon*, formant un carré de 8 mètres de côté, est tombée du front du rocher supérieur depuis un grand nombre de siècles, et s'est arrêtée comme par enchantement sur la pointe d'un de ses angles. Elle est enfoncée dans un petit monticule formé de pierres et de cailloux. Autour de cette pierre est une grande plaine qui l'éloigne beaucoup du pied de la montagne, de laquelle ce dolmen a dû se détacher. On voyait encore, au XVIIIe siècle, quatre pierres de forme conique, qui marquaient les angles d'un espace carré dont la pierre Enon occupait le centre. La tradition rapporte que ce monument était desservi par un collége de druidesses. Le pâtre du vallon de Vogna voit encore, au clair de la lune, des dames blanches voltiger autour de la pierre Enon, comme les crions de la Bretagne folâtrent parmi les pierres de Carnac.

Vis-à-vis cette pierre, dans le rocher et près du sommet de la montagne, est une croix taillée dans le roc. Le christianisme naissant voulut sans doute substituer le signe vénéré de la rédemption au culte païen rendu à une pierre sacrée.

Au fond de ce même vallon de Vogna, sous la roche escarpée de Buans, une pierre debout, assez haute pour qu'on ne puisse en atteindre le sommet sans le secours d'une échelle, s'élève isolément au-dessus du sol, semblable à un verre de liqueur sur une table. Elle s'élargit à sa partie supérieure, où l'on remarque un dossier naturel peu saillant. Cette configuration singulière l'a fait nommer la *selle à Dieu* ou la *chaise à Dieu*. Le peuple des campagnes voisines raconte que cette chaire naturelle était le siége du haut duquel les juges du temps jadis rendaient la justice. On reconnaît encore là une tradition druidique. Dans le pays de Cornouailles, les druides avaient des places élevées, appelées *Gorsedden*, quelquefois faites de terre ou de pierre, le plus souvent au sommet des rochers. C'est de là qu'ils prononçaient leurs oracles.

Un canton du territoire d'Arinthod porte le nom d'*Ières* ou la *Vie du Moulin*. Cette dénomination d'Ières est grecque; elle indique un lieu sacré, ou la demeure des ministres du culte druidique, à l'époque où les Phocéens de Marseille avaient vulgarisé la langue grecque parmi les prêtres gaulois.

On regarde généralement la grange de Saint-Colomb, la grange des Prêtres et les deux forêts de Chastain, comme des sanctuaires du druidisme.

On a trouvé dans la commune une petite statuette en bronze, qui représente une jeune femme vêtue d'une longue robe comme les augures, et d'un manteau, tenant une patère à la main droite. La ceinture de la tunique est placée sous le sein. C'est une Salienne, jeune vierge attachée à la desserte des autels de Mars, et assistant les Saliens dans leur ministère.

L'époque romaine a marqué son empreinte sur cette terre par des antiquités dont nous n'entreprendrons point de donner un catalogue raisonné, tant elles sont nombreuses et variées.

On y a recueilli plus de mille médailles, pour la plupart très rares : les unes consulaires, les autres du haut et du bas Empire. Plusieurs particuliers en ont formé des collections.

Une voie romaine, de Genève à Chalon-sur-Saône par Etable, près St.-Claude, St.-Amour et Louhans, et une autre de Salins à Izernore, traversaient cette importante bourgade.

En 1703, on a trouvé dans les fondations de l'église d'Arinthod une ancienne inscription sur une pierre, qui, après avoir servi de base à un bénitier, a été placée en 1714, par ordre du magistrat, dans la face extérieure de la muraille-est de la sacristie.

Cette inscription est ainsi conçue :

MARTI SEGO
MONI SAC
VM. PATERNVS
DAGUSÆ FIL
V S L M

M. Tremeaud, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, numismate habile, traduisit ainsi cette inscription en 1833 : « Paternus, » fils de Dagusa, a dédié ce temple » à Mars, Dieu des Séquanais, et a » rempli son vœu de son propre » mouvement et ainsi que le devoir » le commandait. »

M. D. Monnier en donne la traduction libre suivante : « Autel con- » sacré à Mars Segomon. Paternus, » fils de Dagusa, l'a érigé en exécu- » tion d'un vœu volontaire et bien » acquis. »

Une chose certaine, c'est qu'un Mars gaulois était adoré à Arinthod, et que, placés sous sa tutelle, les habitants de ce lieu ont dû passer pour des guerriers par excellence. Une des preuves de l'importance d'Arinthod se tire de la présence de Paternus à la consécration de l'autel du Mars Ségomon ; car la famille Paterna joua un grand rôle dans la Séquanie sous le règne d'Auguste.

Plusieurs graves historiens n'ont pas craint de faire d'Arinthod le chef-lieu du comté de Scoding, l'une des divisions de la haute Bourgogne au moyen-âge. Leur opinion n'est pas dénuée de vraisemblance.

Toutefois, le premier titre qui fasse mention de ce bourg est le diplôme par lequel l'empereur Frédéric Barberousse confirma, en 1155, la propriété de l'église d'Arinthod à l'abbaye de Château-Chalon, qui en conserva le patronage jusqu'au moment de la révolution de 1789.

Seigneurie. Dans le XIIIe siècle, Arinthod appartenait à Jean de Chalon, dit l'Antique, dont les fils nés de son second mariage se partagèrent l'héritage au mois de juin 1269. Cette terre échut à Jean de Chalon, l'un de ses fils, né de son mariage avec Isabeau de Courtenay, le même qui eut la baronie d'Orgelet.

Elle arriva, par un autre partage du 6 mars 1365, à Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Auxerre; Tristan de Chalon, fils aîné de ce dernier, eut Oliferne, Montcroissant, Orgelet et une foule d'autres lieux. Louis de Chalon, le dernier de ses fils, céda à son aîné tous ses droits sur la seigneurie d'Arinthod, ainsi que les fiefs et arrière-fiefs qui en dépendaient. Elle passa à Alix de Chalon, dame de Sassenage, qui l'aliéna au xve siècle en faveur de la maison de la Baume. En 1531, elle appartenait, ainsi que St.-Colomb et Montcroissant, à Mme Philippe-Françoise de Leyrieux de Meximieux, qui s'allia à un membre de la famille de la Chambre.

En 1561, Claude et Jean de la Chambre, leurs fils, vendirent les terres d'Arinthod, de Saint-Colomb, de Dramelay, à M. Nicolas Chupin, conseiller au parlement de Dole, et à Mme Louise de Battefort, son épouse, veuve en premières noces de Jean Mouchet de Poligny, trésorier-général de l'empereur en Bourgogne, et son envoyé en Suisse. Louise de Battefort était du nombre de ces femmes qui joignent aux grâces naturelles à leur sexe, de la capacité dans les affaires et un air noble, soutenu des charmes de l'élocution.

Léonel de Battefort, l'aîné des fils de Louise de Battefort et de Jean Mouchet, hérita de sa mère des terres d'Arinthod, de Dramelay, d'Oliferne, St-Colomb et Montcroissant. C'était un des plus sages, des plus riches et des plus lettrés gentilshommes de son temps. Il épousa, en 1588, Barbe de Laubespin, dont il eut cinq enfants. Ferdinand, le second de ses fils, eut ces seigneuries dans son lot. Il fut institué héritier par Barbe Laubespin, sa mère, à charge de relever le nom et les armes de sa maison. Il mourut sans postérité. Claude-Gabriel Mouchet, dit de Battefort, colonel d'un régiment d'infanterie vallone de la province d'Artois, premier maître d'hôtel de l'archiduc Léopold, ensuite gruyer-général du comté de Bourgogne et chevalier au parlement de Franche-Comté, succéda à son père dans ces seigneuries. Il laissa pour héritier Charles-Achille Mouchet de Battefort de Laubespin, né de son premier mariage avec Catherine de Harlay, qu'il avait épousée en 1608. Charles-Achille Mouchet de Battefort, en faveur duquel la terre de Laubespin avait été érigée en comté en 1659, joignait à une grande érudition beaucoup d'esprit et d'expérience du monde et des affaires. Il faisait avec distinction le service de chevalier d'honneur au parlement de Dole. L'histoire le regarde comme un des complices de la trahison qui livra la Franche-Comté à Louis XIV en 1668.

Son fils, Louis Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, né à Dole en 1665, lui succéda. Ce seigneur épousa Marie-Gabrielle de Saint-Mauris, à laquelle il donna, par contrat de mariage du 25 mai 1687, les terres d'Arinthod, Saint-Colomb, Montcroissant, etc. Cette dame les vendit le 4 novembre 1698, moyennant 100,000 livres, à Jean-Claude de Montagu, marquis de Boutavant, duquel elle les racheta en 1711, pour les transmettre à Charles-Joseph Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, son fils. Sa postérité les a conservées jusqu'au moment de la révolution de 1789.

La seigneurie d'Arinthod, qui dans l'origine avait pour chef-lieu Dramelay, porta successivement les titres de baronie et de comté. Elle comprenait la ville d'Arinthod, les villages de Chisséria, Chemilla, Faverges, Lavans, Néglia, Agea, Vogna,

et relevait de la baronie d'Orgelet. Le seigneur avait sur tout le territoire la justice haute, moyenne et basse, avec faculté d'instituer tout bailli, châtelain, capitaine, procureur, prévôt, sergent et autres officiers, pour l'exercice de cette justice ; la banalité des fours, des forêts, les droits de halles, de poids et mesures et de sceau ; on lui devait l'impôt des quatre cas, les langues de toutes les grosses bêtes tuées, les droits de boucherie, de lods sur les ventes, au pied de 12 livres par cent. Le signe patibulaire à quatre colonnes et à quatre pannonceaux était sur le molard de Luffe ou de Luffey.

Il y avait sur le territoire d'Arinthod deux fiefs importants, appelés la seigneurie de Saint-Colomb et la seigneurie de Montcroissant.

Seigneurie de St.-Colomb. Elle se composait d'un château-fort, bâti sur la montagne de Saint-Colomb, d'un verger à l'entour, de deux étangs, de tous les prés et terres composant le territoire, et de la justice haute, moyenne et basse sur les habitants.

Il semble que cette terre était destinée à devenir l'apanage d'enfants naturels des différents seigneurs d'Arinthod. En 1423, Jean, bâtard de Chalon, sire de Montrichard, reconnaissait la tenir en fief; Louis de Champagne, dit de Saint-Colomb, fils naturel de Charles-Achille Mouchet de Battefort, faisait plus tard la même reconnaissance. Elle relevait de la baronie d'Orgelet.

Seigneurie de Montcroissant. Elle se composait de deux tours environnées d'une muraille crénelée, assises sur la montagne, du village, de la montagne et du territoire de Montcroissant, et de la banalité des forêts. Elle relevait de la maison de Chalon, et non de la baronie d'Orgelet.

Elle fut donnée par Claude-Gabriel Mouchet de Battefort à ses enfants naturels, qui prirent le nom de Montcroissant ; Jean-François de Montcroissant était curé de Véria et de Gigny, de 1672 à 1717.

Franchises. Arinthod a reçu le 28 juin 1277, de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, la charte de ses franchises, rédigée en langue vulgaire et en 83 articles. Aux termes de cet acte, ce bourg devait être administré par un magistrat de son choix. Les bourgeois et habitants pouvaient élire quatre conseillers et les changer à leur volonté, à charge par les élus d'être agréés par le seigneur et de lui prêter serment de fidélité. Les conseillers devaient gérer les affaires de la commune, lever les impôts, tant sur eux que sur leurs concitoyens, et rendre compte de leur gestion aux bourgeois. Etaient exempts des charges de la communauté les personnes consacrées à Dieu. Différents articles exemptaient du service militaire et de la chevauchée toute la maison où se trouvait une femme en couches, ainsi que les veufs, les clercs, les ecclésiastiques, les fourniers et les maisons privilégiées. Le seigneur faisait rendre la justice par son prévôt, et avait ainsi fixé les amendes à prononcer à son profit : trois sols pour une injure ou un coup de poing, cinq pour un coup de paume de la main, sept pour un coup de pied, un coup de pierre ou de bâton sans effusion de sang, pour avoir dit à quelqu'un voleur, assassin, traître, criminel, punais, lépreux ou autres injures de ce genre, et à une femme, p....., punaise, criminelle ou d'autres termes de cette nature, pour avoir jeté un fer, une pierre, ou tout autre corps contondant, même sans avoir atteint personne, et enfin pour infraction

de ban. Lorsqu'il y avait effusion de sang ou fracture d'un membre, l'amende était de 60 sols.

Au moyen de certaines prestations, les habitants se trouvaient exemptés des corvées d'hommes et de bêtes, de la taille et des autres charges personnelles sentant trop la servitude. Les juifs ne devaient point profiter des avantages de la franchise. Plusieurs dispositions assuraient la liberté des personnes, du commerce, et la transmission naturelle des biens. Chaque année, les officiers du seigneur devaient, à l'époque du renouvellement des prud'hommes, jurer fidélité aux franchises de la ville, et chaque nouveau seigneur, en présence de quatre chevaliers, devait jurer avec eux de les observer fidèlement. Les habitants nommaient eux-mêmes le commandant du guet, les messiers et les gardes-vignes.

Les bourgeois se montrèrent toujours très scrupuleux à exiger la franche exécution de cette charte, que les seigneurs cherchèrent souvent à éluder par des moyens détournés.

Château et fortifications. Arinthod s'était formé sous la protection de l'antique et illustre château de Dramelay, bâti sur le sommet d'une montagne. Vers la fin du XIIIe siècle, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, entoura le bourg d'une muraille construite d'après le système usité en Bresse, et bâtit un château en dehors du bourg, mais contigu au côté sud de cette muraille. Il s'élevait au midi de la ville, sur une motte ronde, close de murs et de fossés. A l'entrée méridionale du château était un pont en bois, jeté sur les fossés. Dans l'intérieur il y avait une belle chapelle castrale.

Cette forteresse ayant été détruite, de 1477 à 1479, par les armées de Louis XI, M. Charles-Achille Mouchet de Battefort, qui affectionnait le séjour d'Arinthod, se fit construire une nouvelle résidence, de 1650 à 1660, près de la porte occidentale de la ville. Elle sert aujourd'hui de maison commune et renferme le logement de l'instituteur, les salles d'étude des garçons et la justice de paix. Elle était occupée précédemment par le collége. On y voit deux petites pièces voûtées qui contenaient les archives. Près de ce château, dans une maison qui en était autrefois la dépendance, et appartenant aujourd'hui à M. Jannin, médecin, on voit plusieurs cellules voûtées qui servaient de prison. Au mur de chacune d'elles était fixée, une énorme boucle en fer à laquelle on attachait les prisonniers; à côté de cette boucle se trouvait une petite niche où l'on déposait les aliments et autres objets nécessaires à ces malheureux.

La famille de Rotalier avait aussi fait construire un donjon dont l'emplacement a été converti en place publique. Il était flanqué à l'est, d'une tourelle percée d'une fenêtre, depuis laquelle la châtelaine pouvait apercevoir le prêtre officiant à l'église. Ce donjon était défendu par quatre tours dont l'une existe encore, et a donné son nom à l'hôtel de la Tour.

Le bourg était divisé en deux parties. La première, bâtie sur l'éminence, était fortifiée par sa position naturelle, par de larges fossés qu'on emplissait d'eau à volonté à l'aide d'un pilon, par une enceinte de murailles et par trois portes garnies de ponts-levis, appelées Porte-Dessus, Porte-Dessous et la Portelle. Ce quartier était habité par la noblesse, les officiers de justice, les bourgeois et les artisans; l'autre partie découverte n'était qu'une espèce de faubourg habité par les cultivateurs.

Les murailles d'enceinte servent aujourd'hui d'appui à un grand nombre de maisons ; les portes ont été abattues depuis quelques années seulement, pour faciliter la circulation des voitures ; les fossés ont été accensés par la ville, en 1712, à quelques habitants qui en ont fait des jardins.

Les rues étaient bordées d'arcades basses, sombres et irrégulières. Il en existe encore vingt-neuf joignant la place. Le seigneur avait une halle pour la tenue des foires et des marchés ; les boutiques étaient louées aux marchands et aux bouchers. A côté de la halle était une salle destinée à l'auditoire du bailliage.

Guerres ; siéges. Arinthod eut à souffrir des grandes-compagnies au XIVe siècle, et des guerres de Louis XI en 1479. Le 12 décembre 1402, le maréchal de Vergy se rendit dans cette ville avec Erard Dufour, bailli d'Amont, Guichard de St.-Seine, Jean de Montaigu, Hugues de Lantenne, 70 écuyers et 255 chevaux, pour attaquer la Corne de Rougemont, qui avait pris plusieurs châteaux des environs. Il fut préservé des maux de la guerre de 1636 par l'influence de Claude-Gabriel Mouchet de Battefort, son seigneur, qui avait épousé Catherine de Harlay, fille de Christophe de Harlay, comte de Beaumont, lieutenant-général dans l'Orléanais, et ambasssadeur du roi Louis XIII en Angleterre. Le dévouement de Charles-Achille Mouchet de Battefort de Laubespin pour Louis XIV, explique parfaitement pourquoi Arinthod ne fut point victime de l'ambition du grand roi.

Commerce, industrie au moyen-âge. Charles-Achille Mouchet de Battefort, qui avait préservé Arinthod des horreurs de la guerre, contribua de tous ses efforts à sa prospérité. Il établit dans cette petite ville un haras destiné à l'amélioration de la race chevaline, des fabriques de draps et de chapeaux, des usines sur la Valouse ; il favorisa les défrichements, les plantations de la vigne et l'agriculture en général.

Armoiries. Les armoiries d'Arinthod étaient d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'un arc bandé d'or.

Administration ancienne. Le seigneur était représenté par un prévôt. La garde du château était confiée à un capitaine châtelain, et la justice était rendue par un bailli assisté de plusieurs officiers subalternes.

La commune, qui était d'abord administrée par quatre prud'hommes, le fut, depuis la conquête de Louis XIV, par deux échevins, trois conseillers et un conseil de notables, appelés seulement pour les affaires extraordinaires.

Le principal revenu de la ville consistait en un octroi perçu sur les vins, et quelques droits concédés par le seigneur.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX ET CIVILS.

Eglise et Familiarité. L'église, placée sous le vocable de l'Assomption de la Mère de Dieu, dont la fête se célèbre le 15 août, date du XIIe siècle, époque à laquelle elle fut donnée à l'abbaye de Château-Chalon. Elle est à trois nefs. Le porche qui est sous le clocher est du style de la dernière transition ; l'ogive y est alternée avec le plein cintre. Les arcs qui forment les nervures du porche se coupent diagonalement au centre de la voûte, où est un écusson représentant l'image de la sainte Vierge, puis elles viennent retomber aux quatre angles sur les animaux emblématiques des Evangélistes. Dans la première chapelle à gauche, on lit la date de 1550, et à

la base du premier pilier à droite de la nef, est le millésime de 1549. La nef principale date du XIIe siècle, mais elle a subi un grand nombre de transformations depuis sa construction. Le chœur et la sacristie qui lui fait suite ont été construits au commencement du XVIIIe siècle. Les fenêtres qui éclairent la nef ont été pratiquées dans la voûte en 1684, et produisent un effet désagréable. Les arcades qui séparent la nef des collatéraux ont été pratiquées à différentes époques; il y en a d'ogivales, de romanes et de modernes.

Cet édifice renferme un Christ de deux mètres de hauteur, admirable ouvrage du célèbre Rosset, de Saint-Claude, une chaire à prêcher d'une délicate sculpture, qu'on a eu le tort de badigeonner, et quelques tableaux qui ne sont pas sans valeur.

La paroisse était autrefois desservie par un prêtre inamovible et par un corps de familiers qui s'était formé, en 1488, pour la desserte des fondations. Les membres de la familiarité devaient être nés et baptisés à Arinthod, de parents bourgeois natifs de cette ville.

Cimetière. Le cimetière mérite d'être visité. La croix en pierre qui le décore est remarquable par son antiquité et la pureté de ses profils. D'un côté est le Christ, de l'autre la Mère de Dieu tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

Près du côté nord du cimetière, est un oratoire fondé en 1785 par Claude Boisson, et dédié à la sainte Vierge.

Hôpital du Saint-Esprit. Cet hospice, fondé au XIVe siècle par Jean de Chalon, baron d'Orgelet, fut détruit par les armées de Louis XI, et ses biens réunis, en 1708, à l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon.

Chapelle castrale. La chapelle de l'ancien château d'Arinthod est de petite dimension, voûtée, et n'était éclairée, dans l'origine, que par une étroite fenêtre. Elle est du style ogival primaire. L'ogive s'y dessine timidement. Elle servait et sert encore aux exercices des différentes confréries d'Arinthod. On a eu le grave tort de diviser, par un plancher, sa hauteur en deux étages, et de faire du rez-de-chaussée une espèce de dépôt. L'aspect que produisait sa voûte élancée se trouve ainsi détruit. Cette chapelle renferme un magnifique tableau exécuté en 1620, représentant Jésus au jardin des Olives. Il fut donné par la confrérie de la Croix ou des pénitents noirs, érigée en cette chapelle en 1600. On y remarque encore un beau tableau représentant sainte Véronique, et dans une niche une statue en pierre, représentant avec une grande naïveté l'Assomption de la Mère de Dieu.

Charité. Cet établissement, fondé en 1683, ne reçut point la sanction du gouvernement, et n'obtint que l'autorisation épiscopale. Il fut reconstitué sur de nouvelles bases en 1714. Les statuts en furent dressés par le magistrat. Toutes leurs dispositions respirent la charité la plus vive et la plus éclairée. L'administration en était confiée à un conseil et à un bureau. Le conseil était composé du curé, du doyen des familiers, du seigneur, du juge châtelain, du procureur fiscal, du premier échevin et des conseillers de ville qui en étaient membres de droit. Les autres membres ecclésiastiques et laïcs étaient élus parmi les habitants. On comptait des directeurs, des inspecteurs généraux, des solliciteurs généraux, un secrétaire pour les pauvres et un autre pour les délibérations, un conservateur des archives, un syndic, un trésorier, des auditeurs

des comptes, un directeur des passants, un inspecteur des gardes de mendicité, des directeurs des quêtes, des proviseurs des blés, des distributeurs du pain, des directeurs du spirituel, des directeurs des malades, un directeur des dames pour les malades, un directeur des pauvres honteux, un directeur des orphelins, des directeurs des troncs, des directeurs des manufactures, un avocat et un procureur du bureau, un médecin et un chirurgien.

La Charité était placée sous la protection de saint François de Sales.

Collége. Depuis longtemps il existait un collége à Arinthod. Il prit une grande importance au commencement de ce siècle, sous l'habile direction de M. l'abbé Mornay, qui s'entoura d'excellents professeurs. Cet établissement a produit plusieurs sujets distingués. Il est regrettable qu'il n'existe plus. Arinthod ne devrait reculer devant aucun sacrifice pour le rétablir.

ÉTAT ACTUEL.

Les rues d'Arinthod sont étroites, tortueuses et mal alignées, comme le sont celles de la plupart des villes anciennes.

Les maisons, de simple apparence, sont construites en pierres et couvertes en tuiles creuses. Les toits sont plats et font une grande saillie sur les rues.

Il conviendrait d'utiliser les deux sources qui coulent sur ce territoire, en les faisant servir à la création de lavoirs et d'abreuvoirs, dont le besoin se fait vivement sentir.

La place publique est triangulaire. Au milieu est une fontaine monumentale, construite en 1750, qu'on devrait embellir de trois statues, personnification de trois rivières, ou de trois animaux aquatiques, correspondant aux trois angles de la place, et qui distribueraient l'eau, en remplacement des deux ignobles tuyaux qui existent actuellement.

Ce bourg aurait besoin d'une salle d'asile, d'un hôtel-de-ville et de halles. Un édifice pourrait réunir ces trois objets, et ne saurait être mieux placé qu'à l'extrémité ouest de la ville, près de l'ancien collége, à la jonction des deux routes.

BIOGRAPHIE.

Barsus, Nicolas, né le 5 août 1776, mort à Wagram le 6 juillet 1809. C'est le premier officier supérieur qui ait succombé, sur ce champ de bataille mémorable, presque sous les yeux de l'empereur. Sur le point d'entrer dans les ordres ecclésiastiques, il partit comme capitaine d'une compagnie du 2e bataillon du Jura. La résistance héroïque qu'il sut opposer, sur le cimetière de Gratz, à un détachement de l'armée autrichienne que commandait un archiduc, lui valut, en 1809, le grade de colonel du 9e régiment d'infanterie. Il avait à peine pris le commandement de ce régiment, lorsqu'il eut la jambe emportée par un boulet à Wagram.

Cusenier ou *Cuisinier*, François-Marie (1758-1836), docteur en médecine, membre de l'académie de Besançon et de la société d'agriculture du Doubs. Il était professeur de médecine à Besançon à l'âge de 24 ans. Il jouissait dans la Franche-Comté, comme théoricien et comme praticien, d'une réputation méritée.

François, Laurent, plus connu sous le nom de l'abbé François (1698-1782), auteur de plusieurs ouvrages estimés, l'un des fondateurs de la Charité d'Arinthod.

Genod, Georges-Denis (1786-

1834), successivement avocat à la cour d'appel de Besançon, substitut du procureur-général, avocat général, conseiller à la même cour, membre de l'académie. A l'âge de 22 ans, il ne savait ni grec ni latin. Quatre ans après, il était docteur en droit. Ce fait suffit pour peindre le développement de son intelligence.

Genod, Pierre-Antoine-Nicolas, frère du précédent (1790-1845), entré au service comme simple soldat en 1809, mort le 4 août 1845, lieutenant-colonel du 73e régiment de ligne, décoré des croix de la légion-d'honneur et de Saint-Louis. C'était un excellent militaire.

Méloz, Jean-Claude (1724-18), supérieur de la Chartreuse de Ripaille.

Morel, René, homme recommandable par ses vertus publiques et privées, appartient à Arinthod par son alliance avec Mlle Méloz, son séjour et ses actes, quoique né à Légna le 22 février 1733. C'est dans cette ville qu'il a toujours habité; c'est là qu'il a implanté une descendance qui, comme lui, s'est vouée et se voue encore aux affaires publiques. Président du conseil de département dans un des moments les plus difficiles (1792), presque toujours représentant du canton dans ce conseil, juge de paix à la création, nommé président de l'assemblée du canton par décret impérial du 25 janvier 1813, il s'est fait remarquer constamment par son esprit de justice, par la droiture et la solidité de son jugement, par l'énergie de son caractère et par son dévouement à la défense des intérêts qui lui étaient confiés.

Morel, Marie-Charles-Jean-Baptiste, fils du précédent (1772-1844), ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la légion-d'honneur. Il remplit les premières fonctions municipales d'Arinthod de 1798 à 1799, celles de président de cette administration en 1800, celles de juge de paix du canton dès le 24 novembre 1803 jusqu'à la seconde restauration. Ses opinions anti-bourbonniennes et son attachement à l'empereur le firent destituer. En 1815, il fut nommé membre du conseil général du Jura. Pendant la restauration, il s'occupa d'agronomie, s'efforça d'introduire les bonnes méthodes agricoles dans son canton et de propager des améliorations de tout genre. En 1830, il fut réintégré dans son siége de juge de paix, dont il a rempli les fonctions avec un talent remarquable jusqu'à sa mort.

Morel, Fabien, (1820-1849), capitaine de pompiers et fondateur de la société de secours mutuels des pompiers d'Arinthod, en la dotant d'une rente considérable.

Verpilliat, Marie-Etienne-Philippe (1779-1850), capitaine de cuirassiers, aide-de-camp du général Dériot, chevalier de la légion-d'honneur et donataire.

Arinthod a produit plusieurs autres officiers, tels que MM. Brégand, Claude-Marie-Alexis (1762-1842); Châtillon, Alexis (1762-1850); Pélier, Marie (1761-1831); Secrétan, ancien capitaine de cuirassiers, encore vivant, Genod, Antoine-Nicolas, lieutenant.

Cette petite ville a encore vu naître, l'abbé *Vuillemenot*, Joseph (1640), curé de Saint-Pierre de Besançon, fondateur de la maison de mission de Beaupré; l'abbé *Léger* (1752-1822), aussi zélé que charitable, qui fit don à l'église d'un beau Christ de Rosset et de deux autres statues estimées, et au bureau de charité, d'une rente annuelle de 400 fr.; l'abbé *Pélier*, Jean-Bap-

tiste (1758-1844), qui se fit toujours remarquer par la sainte austérité de sa vie. Il fit bâtir à ses propres frais, dans le village de Vosbles qu'il desservait, une fort jolie église, un presbytère et une maison d'école, en assurant une rente perpétuelle pour le traitement de l'institutrice ; l'abbé *Flamier* (1774-1850), mort curé de Valfin-sur-Valouse. Sa grande piété, son humilité et son zèle ardent, le faisaient vénérer comme un saint par ceux qui le connaissaient. Il consacra son faible patrimoine à fonder une école de filles et à assurer le traitement d'une institutrice ; l'abbé *Millet* (1795-1825), missionnaire courageux dans la Louisiane ; l'abbé *Tavernier,* Frédéric (1798-1845), prêtre très érudit, se faisant admirer par son zèle et son habileté dans l'enseignement ; l'abbé *Clerc,* Constant (1799), encore vivant, chanoine honoraire d'Agen, prédicateur distingué, auteur d'un ouvrage estimé, intitulé *la Symbolique ; Berthet*, Ambroise, (1788), porte-enseigne dans la garde impériale, mort en brave dans la campagne de Russie ; *Berthet*, Louis-Marie-Constant (1822-1859), marin plein d'espérance, mort à bord de l'*Euryale,* victime du courage qu'il déploya à sauver un bâtiment brisé par une tempête.

Arlay, bg. autrefois qualifié de ville, de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, percept. actuelle de Ruffey et percept. future de Bletterans, bureau de poste de Bletterans ; succursale ; à 7 kilom. de Bletterans et 13 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti à l'entrée de la riche plaine qui forme le canton de Bletterans, entre deux collines couvertes de vignobles, et borné à l'est par Saint-Germain et Mantry, à l'ouest par Ruffey et Lombard, au sud par Quintigny et Ruffey, et au nord par Mantry. Le Château, le Carouge, Chaze, Courcelles, Saint-Vincent, les Levées, Juhans, Proby et le Champ-du-Feu, font partie de la commune.

Ce village est coupé par le chemin de grande communication, n° 5, de Bletterans à Champagnole, par les chemins vicinaux allant d'Arlay à Saint-Germain, Quintigny, Ruffey, Vincent et Lombard ; par la rivière de Seille et plusieurs canaux qui en dérivent ; par le ruisseau du Porot qui y prend sa source, par celui de la fontaine de Juhans, par les biefs du Pontot ou de la Muire et de Sedan.

Pop. en 1790, 1215 hab. ; en 1846, 1601 ; en 1851, 1526, dont 745 hom. et 781 fem. ; pop. spéc. par kilom. carré, 92 hab. ; 375 maisons, 448 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1644.

Cadastre exécuté en 1811 : surf. territ. 1410^h 78^a, divisés en 3801 parcelles que possèdent 590 propriétaires, dont 107 forains. Cont. imposable, 1573^h 86^a, savoir : 438^h 42^a de bois, 406^h 90^a de terres lab., 233^h 57^a de vignes, 115^h 85^a de pâtures, 112^h 71^a de prés, 34^h 16^a de friches, 13^h 80^a de sol des propriétés bâties, 8^h 09^a de jardins, 5^h 40^a de vergers, 2^h 68^a d'étangs, 1^h 45^a de promenades, 56^a de saulées, 14^a de carrières, 8^a de déserts et 3^a de chemins particuliers. Cont. non imposable, 36^h 92^a. Rev. cad. 52,271 f. 66 c. ; contrib. dir., 12,522 fr.

Sol d'une grande fertilité, produisant toutes espèces de céréales en quantité plus que suffisante pour les besoins des habitants, et des vins rouges et blancs de bonne qualité, dont on exporte près de moitié ;

plusieurs plants de Bourgogne y ont été acclimatés avec succès, depuis quelques années, par M. Maigrot. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Bletterans.

Les patentables d'Arlay sont : trois plafonniers, trois maçons, 4 charpentiers, trois charrons, trois maréchaux-ferrants taillandiers, 6 exploitants de carrières, un cafetier, 7 aubergistes, 5 marchands merciers, deux menuisiers, deux médecins, deux saboliers, un marchand de plâtre, un scieur de long, un marchand de cendres, trois bouchers, un fabricant de chaux, un cordonnier, deux tailleurs d'habits, un serrurier, un notaire, un marchand de vaches, un marchand épicier grenetier ; trois moulins, dont un à trois paires de meules à farine, un à huile et un rouage de battoir ; un autre à quatre paires de meules à farine et un à huile, et le troisième à cinq paires de meules, et un à huile.

Biens communaux. Une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 100 élèves ; huit fontaines, 478^{h} de bois, terres labourables, pâtures, friches, vignes, prés et emplacements des édifices publics, d'un rev. cad. de 8142 fr., et deux pompes à incendie, desservies par une compagnie de pompiers.

Bois communaux : 537^{h} 93^{a}, dont 16^{h} 87^{a} sont en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 10,984 fr. ; dép. ord. 10,934 fr.

Bureau de bienfaisance. Revenu, 600 fr.

Outre ce bureau de bienfaisance, M. le prince d'Aremberg comble de ses libéralités les indigents ; il pourvoit à tous les frais de l'école primaire des filles, qui est fréquentée par 125 élèves, et tenue dans l'ancien hôpital par trois religieuses de la Charité de Besançon.

Une fromagerie, pour le service de laquelle les associés font présentement construire un chalet, produit annuellement 20,000 kilog. de fromage.

On exploite, sur le territoire de cette commune, trois carrières de pierres à bâtir, de taille et à chaux. Cette pierre est de très bonne qualité. On y trouve aussi un four établi pour la fabrication de la chaux hydraulique, et des carrières de gypse dont une a été exploitée.

Foires : le 17 avril, le 30 juillet, le 14 septembre et le 23 novembre. Le commerce qu'on y fait consiste principalement en bœufs, vaches, cochons, moutons, quincaillerie, mercerie, épicerie et étoffes.

Origine. Arlay, *Arslata*, *Arslatum*, *Arelatum*, *Arlacum*, *Arlatum*, *Allatum*, *Arla*, *Harlay*, *Arlez*, est sans contredit l'un des lieux les plus anciennement habités de notre province. Une foule de traditions, de croyances, de dénominations locales sont pleines des images du culte druidique. Ainsi le climat de *Pierre-Levée*, la colline de *Pierre-Fée*, le hameau de *Champ-du-Feu* rappellent l'existence de monuments ou de lieux d'assemblées des druides. Le petit taureau d'airain à trois cornes et sans oreilles, trouvé sur le mont de Chaze, la statuette en bronze représentant Hercule, la massue à la main, armé de la dépouille du lion de Némée, le canton de vignes derrière Juhans, dit en *Bel*, jadis bois sacré, dédié à *Belenus*, l'Apollon gaulois,

trahissent le polythéisme des Celtes. Les nombreuses médailles gauloises trouvées sur les différents points du territoire permettent de supposer qu'Arlay avait déjà quelque importance dans les Gaules, quand Jules César en fit la conquête. *Arslata* subit l'administration du vainqueur; il prit la physionomie d'une ville romaine et changea son nom d'*Arslata* en *Arslatum*. On y retrouve, comme dans toutes les villes fondées ou construites par les légions, la distribution normale en trois parties distinctes : le *Castrum*, c'est le château bâti sur la montagne ; *le Palatium*, placé au-dessous du *Castrum*, et enfin la cité proprement dite. Un palais, un temple dédié à Apollon, des bains, des habitations somptueuses, s'élevèrent peu à peu dans l'ancienne bourgade gauloise ; plusieurs voies romaines la reliaient à Verdun, Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier, Poligny et Besançon. Il nous aurait été facile d'indiquer d'une manière détaillée la direction de ces routes, si les preuves à fournir à l'appui de notre opinion n'avaient pas dû nous faire sortir des bornes qui nous sont imposées.

Les antiquités gallo-romaines sont si nombreuses à Arlay, qu'on ne saurait en donner même la nomenclature sommaire. On ne peut remuer le sol sans trouver des fondations d'édifices, des tuileaux à rebords, des médailles, des pièces de monnaie, des statuettes, des vases, des colonnes, des mosaïques, des inscriptions, des sarcophages, des fragments de marbres précieux et toutes espèces d'objets antiques. Ces débris, comme de muets témoins, attestent la grandeur et la prospérité passées de cette petite cité.

Dévastée successivement par les Vandales, les Alains, les Suèves et les Bourguignons, cette petite ville disparut pour faire place à un établissement burgonde en 456. Son riche territoire fut compris dans le lot du souverain.

Valdalenus, duc et patrice de Bourgogne, avait un palais dans le quartier de Saint-Vincent qu'il habitait en 597. La tradition rapporte que saint Donat, son fils, étant simple moine sous saint Colomban, au monastère de Luxeuil, fut envoyé à Arlay pour y propager la foi, qu'il y trouva une église bâtie sur les débris du temple d'Apollon, et que, pour la desservir, il y établit, dans le palais de son père, une abbaye de moines noirs. Après avoir hérité de vastes propriétés du duc Valdelène, il donna, en 654, ses terres d'Arlay et de Domblans à l'église métropolitaine de Besançon, dont il occupait le siége épiscopal.

Au moyen-âge, Arlay consistait en trois parties distinctes et isolées. La première, située au sommet de la montagne, renfermait le château et le bourg. Au pied nord-ouest de la montagne et sur son rampant, était la deuxième partie, qui comprenait un bourg et ses dépendances. La troisième partie, située en plaine à l'ouest de la précédente, consistait en un vaste quartier. Après avoir porté le nom de Saint-Vincent, il s'appela Arlay-la-Ville ou la vieille ville d'Arlay. Nous allons entrer dans quelques détails sur chacune de ces parties.

Château et Bourg-Dessus. La tradition attribue la fondation du château à Gérard de Roussillon, comte, puis duc de la haute Bourgogne au IXe siècle, célèbre par la lutte qu'il soutint contre Charles-le-Chauve, roi de France. Cette forteresse fut successivement agrandie par le comte Etienne II, par Jean de Chalon, dit

l'Antique, son fils, et par leurs successeurs.

Au moment de sa destruction, en 1479, par Louis XI, ce château, bâti sur le point le plus élevé de la montagne, consistait en un énorme donjon carré, au nord duquel en était un plus petit, servant d'arsenal et de chapelle, reliés entre eux, à l'est, par un corps de bâtiment. Un boulevard, ou grosse tour ronde composée de plusieurs étages, défendait l'entrée de la cour à l'ouest. Sous le donjon principal étaient trois étages de souterrains, servant la plupart de cachots, dans lesquels on a retrouvé, en 1773, plusieurs instruments de supplice.

Ce château, bâti dans le style saxon, avait des murailles extrêmement massives; on peut encore en apprécier la gigantesque épaisseur et l'étonnante solidité. Il était percé de fenêtres à plein cintre. Dans l'embrasure de deux d'entre elles étaient des siéges en pierre.

Le Bourg-Dessus, dont l'origine doit être au moins aussi ancienne que le château, occupait entièrement le plateau de la montagne; il était entouré d'épaisses murailles angulaires. La face méridionale, qui est la seule qui subsiste encore en partie, était garnie de six tours et percée d'une porte dite de l'*Epinette*. La face occidentale s'étendait depuis la tour Barnaud, formant l'angle sud-ouest, à la tour *Chantemerle*, bâtie sur la pointe d'un roc, d'où la vue dominait un immense horizon. Cette tour Chantemerle pouvait bien remonter à l'époque de la castramétation romaine. Construite à une époque antérieure au château, plusieurs de ses pierres étaient sculptées; sur l'une d'elles on voyait un soleil radieux, emblème de l'Apollon égyptien, ce qui ferait supposer qu'Arlay, comme beaucoup d'autres lieux, doit son existence romaine aux soldats des bords du Nil, envoyés par Auguste. C'est du haut de la tour Chantemerle qu'on transmettait les ordres militaires au Bourg-Dessous, à l'aide d'un porte-voix, et qu'on sonnait la cloche d'alarme. La muraille septentrionale s'étendait de la tour Chantemerle à la grosse tour de la Grifone. Elle était percée d'une porte dite porte au Gallois, et flanquée de plusieurs tours. Au milieu était une tour carrée, habitée par la famille de Darbonnay. Le château défendait la face orientale. Un large fossé, taillé dans le roc, longeait la muraille au midi; de tous les autres côtés la montagne était coupée à pic. Deux rues qui se croisaient au centre du Bourg le partageaient; l'une, dite la Grande-Rue, conduisait, en serpentant, de la porte au Gallois à la porte de l'Epinette, et l'autre, dite de Saint-Nicolas, conduisait à la porte du château. L'église Saint-Nicolas et un petit cimetière étaient à la rencontre de ces deux rues. Plusieurs petites ruelles aboutissaient aux rues principales. Une porte communiquait du Bourg au château. Les tours et les portes étaient inféodées à de riches vassaux dont elles portaient le nom. Le Bourg n'était guère peuplé que de gentilshommes. Après le siége de Louis XI en 1479, il ne restait sur la montagne que quatre maisons qui furent rasées en 1773. On ne voit aujourd'hui aucun vestige de ce bourg, qui avait reçu une charte de franchise, datée de Salins en mars 1343, de Jean de Chalon II, baron d'Arlay. Les dispositions en sont très laconiques. L'article 1er fixe les limites de la franchise; l'article 2 exempte les habitants de toute taille, prises, aides, subventions, rançons et autres mauvaises coutumes, et les

autorise à plaider tant en demandant qu'en défendant; l'article 3 dispense les hommes non nobles, de l'ost et de la chevauchée, et les oblige seulement à la garde du château et à rester munis d'armes suffisantes.

Bourg-Dessous. Le Bourg-Dessous se forma insensiblement au pied et sur la rampe de la montagne, au moment des guerres soutenues par Etienne II contre Otton, comte souverain de Bourgogne. Il n'était fermé que d'une simple muraille et de barrières, lorsque Jean de Chalon-Arlay, Ier du nom, résolut d'en faire un lieu considérable. Il employa un singulier moyen pour le peupler : il permit aux étrangers de toute nation et de toute religion de s'y établir, pourvu qu'ils ne fussent ni voleurs, ni traîtres, ni assassins, et leur promit protection; on vit accourir aussitôt des hérétiques, des sorciers, des sacriléges, des blasphémateurs, des incendiaires, des faux monnayeurs, etc. Rome et Athènes, du reste, n'eurent pas d'autres commencements. Il n'est pas étonnant qu'on ait appelé le Bourg-Dessous la *Diablerie* d'Arlay.

Par acte daté du château d'Abbans, en mars 1276, Jean de Chalon, baron d'Arlay, Ier du nom, accorda aux habitants de Bourg-Dessous une charte de franchise, écrite en latin, que nous allons analyser.

Tout homme qui fixait son domicile à Arlay ne pouvait, après trois années, être réclamé ni inquiété. Un bourgeois pouvait acquérir, vendre, échanger des biens à son gré; les immeubles seuls situés dans le Bourg ne pouvaient être vendus qu'à des bourgeois du lieu. Le seigneur n'avait aucun droit sur les successions des bourgeois, des marchands ambulants, des militaires, des voyageurs qui mouraient dans le Bourg, laissant des héritiers.

Il fut établi un marché qui devait se tenir le mercredi de chaque semaine, à la manière de celui de Lons-le-Saunier. (Plus tard il fut transféré au vendredi par accord avec Sellières.)

Les crimes et délits sont punis par des amendes de 3 sols et de 60 sols, perçues au profit du seigneur. Ainsi, étaient condamnés à une amende de trois sols celui qui frappait du poing ou de la paume de la main, celui qui injuriait sans provocation, celui qui ne contribuait pas à l'entretien des chemins, celui qui commettait des anticipations sur les biens communaux, celui qui gageait quelqu'un dans les murs du Bourg, et tout acheteur de gages qui avait des associés.

Etaient condamnés à une amende de 60 sols : celui qui mettait le désordre dans le marché, celui qui ne livrait point dans la journée les choses par lui vendues, celui qui tirait son couteau, son épée, sa lance ou son sabre, pour frapper quelqu'un; celui qui lançait avec intention une pierre, si le coup restait marqué à terre ou contre un mur; celui qui tirait méchamment et aux deux mains quelqu'un par les cheveux; celui qui s'introduisait chez un bourgeois avec effraction, celui qui avait fait couler le sang d'un homme, celui qui vendait à fausse mesure, celui qui était surpris en fornication, culotte bas, lorsque le fait était prouvé par deux témoins étrangers à la maison du seigneur, et celui qui était convaincu d'avoir nié une dette.

Restaient à la miséricorde du seigneur : ceux qui avaient deux différentes mesures, une grande pour acheter et une petite pour vendre; ceux qui, sans excuse légitime, ne se rendaient point à l'arrière-ban en cas d'appel, et les usuriers.

Ceux qui ne se rendaient pas armés au ban du seigneur, payaient une amende de 7 sols.

Le cabaretier devait annuellement au sire une coupe de vin (6 pintes) ; le boulanger 12 deniers, et le cordonnier une paire de souliers.

Le seigneur se réservait, du reste, l'impôt annuel de 12 deniers par toise rapinale de maisons construites dans le bourg, la banalité des fours et des moulins.

Le Bourg-Dessous, appelé simplement le Bourg d'Arlay depuis la destruction du Bourg-Dessus en 1479, formait dans sa clôture un parallélogramme rectangle fermé de quatre murs réunis par quatre tours principales. Le premier de ces murs, qui servait également de clôture à la forteresse, tirait depuis la tour Chantemerle à la tour de la Griffone. Le second mur à l'est tirait depuis la porte et la tour de Bournu et de la Griffone à la tour du Carouge. Ce mur était flanqué de plusieurs tours, entre autres de celle dite *Dame-Jeanne*, placée à l'orient et sur la roche qui dominait la porte d'amont. Le troisième mur se dirigeait en droite ligne depuis la tour du Carouge à la tour de Tortelet, et remontait au couchant à la roche de Chantemerle.

Ce bourg avait trois portes principales, appelées porte de Bournu, porte d'amont et porte d'aval. Chacune d'elles était défendue par des tours. Il était percé de quatre rues parallèles, dites rue Basse, Grande-Rue, rue Saint-Claude et rue Haute, et d'un grand nombre de ruelles.

Arlay-la-Ville. Cette partie, appelée successivement Saint-Vincent, Arlay-la-Ville, la Vieille-ville d'Arlay, consistait dans un grand quartier situé en plaine, à l'ouest des deux bourgs. Elle n'a jamais été close. Elle était divisée en plusieurs rues, appelées la rue Saint-Martin, la rue des Maréchaux, la rue de la Malatière, la Grande-Rue, la rue Forestière. Son sol est jonché de débris antiques, tels que fondations d'édifices, mosaïques magnifiques, marbres précieux étrangers et fûts de colonnes. C'est là qu'étaient le palais du duc Valdelène, les bains, le temple d'Apollon, plusieurs hôpitaux, l'abbaye et l'église Saint-Vincent. Ce quartier n'existait plus au XIVe siècle. Les habitants s'étaient retirés dans les limites des franchises du bourg.

Chaze. Chaze, Chasoy, du latin *Casalia*, est un terme qui désigne une sorte de faubourg, un certain nombre d'habitations au voisinage d'une ville. Ce hameau fut entièrement dépeuplé par la peste de 1636 à 1642; il n'y resta que trois familles. Il fut repeuplé par des Savoyards. On raconte que, vers 1440, la rue qui du pré des Muttes s'élève vers le mont de Chaze, appelée rue *Franche*, reçut l'exemption du droit féodal qui pesait sur le four banal de ce lieu, à la sollicitation de Gertrude Tissot, jeune et jolie paysanne dont le prince d'Orange était devenu amoureux, et qui sut repousser les offres séduisantes de ce prince.

Corcelles. Corcelles, *Courcelles*, tire son nom de *cortis* qui signifie métairie. Plusieurs villes anciennes du Jura ont des faubourgs qui portent ce nom, telles que St.-Amour, Arbois, etc.

Juhans. Ce hameau, agréablement situé, est un fief très ancien qui appartint successivement à Henri dit de Bletterans, chevalier, à Jean-Baptiste de Chalon-Landreville, qui l'habitait en 1680, à M. de Beaurepaire, à M. Maigret de Desnes, et enfin à M. Bachot, qui y fit construire

une chapelle dans sa maison en 1768. On trouva, sur la fin du dernier siècle, des scories de cuivre et les restes d'une forge qui servait à préparer les monnaies sur lesquelles on frappait l'empreinte au château. M. Plantet, jeune numismate érudit, a possédé une pièce sortie de cet atelier.

Près de Juhans était un vaste terrain appelé en Courreaux. Là était la garenne des princes de Chalon.

Le Carouge. Le Carouge était un grand communal formant une place publique à l'entrée orientale du Bourg-Dessous. C'est sur cette place que les seigneurs d'Arlay donnaient des fêtes, des courses de chars, de chevaux, des joutes, des tournois, des jeux de bagues et autres exercices de chevalerie, à l'occasion de mariages, de naissances, de retours de la guerre et de l'arrivée des souverains. En 1435, Louis de Chalon donna en ce lieu un tournoi à René d'Anjou, roi de Naples, lors de son départ pour ce royaume, et un autre en 1446, à l'occasion de son second mariage avec Catherine de Bretagne. Une magnifique fête fut célébrée sur cette place le 24 juin 1770, à l'occasion du mariage du Dauphin, devenu Louis XVI, avec Marie-Antoinette d'Autriche.

Proby. Proby est un ancien domaine féodal, possédé originairement par la famille Pélissonnier. Il passa, par le mariage d'une héritière de cette maison, à l'avocat Desprez, de Dijon, qui le vendit en 1673 à M. de Cavet, docteur en droit. C'est une délicieuse maison de plaisance, bâtie sur l'emplacement d'une villa romaine. Elle appartient aujourd'hui à Mme de Labargé.

Seigneurie. La baronie d'Arlay, l'une des plus puissantes de la province, relevait directement des comtes souverains de Bourgogne. Elle était le chef-lieu de plus de 500 terres. Comme seigneurie particulière, elle comprenait Arlay, Saint-Germain, Lombard, Vincent, Machefin, Recanoz et Froideville. Après avoir appartenu aux rois de Bourgogne, elle passa en 1027 à Otton-Guillaume, duc et comte souverain de cette contrée. Les comtes souverains, ses successeurs, la possédèrent jusqu'en 1127, époque à laquelle elle passa à Guillaume Ier, comme héritier du comte Guillaume-l'Enfant, son cousin. Ce prince astucieux, après avoir cédé ses droits à Renaud III, son frère aîné, les revendiqua en 1148, et mourut en 1174, laissant deux fils, Etienne Ier, tige de la maison de Chalon, et Gérard, tige de la maison de Vienne. Etienne Ier eut dans son lot Arlay, qu'il transmit à sa mort à Etienne II, son fils. Etienne II mourut à son tour en 1241, laissant pour héritier Jean de Chalon, dit *le Sage* ou *l'Antique*, mort en 1267. Par suite des divers partages opérés entre les enfants de cet illustre seigneur, Arlay échut, en 1269, à Jean Ier, tige des barons d'Arlay, dont voici la suite. Jean Ier, mort en 1316; Hugues Ier, mort en 1322; Jean II, mort vers 1366; Hugues II, dit *le Cruel*, mort vers 1390; Jean III, devenu par son mariage prince d'Orange, mort vers 1418; Louis, dit le Bon, mort vers 1463; Guillaume VIII, mort en 1475; Jean de Chalon IV, mort en 1502; Philibert de Chalon, dernier rejeton de cette célèbre race, dont la courte vie a brillé d'un si vif éclat, né au château de Nozeroy six semaines après la mort de Jean IV, son père. Il en recueillit l'opulente succession qu'il légua tout entière à son neveu, René de Nassau, fils de Clauda de Chalon, sa sœur, à charge

de relever le nom et les armes de sa maison.

Les biens de la maison de Chalon passèrent ainsi à celle de Nassau. En 1683, Jean-Alphonse, prince d'Isenghien, fit vendre ces biens en qualité de créancier, et s'en rendit adjudicataire en 1684. Il mourut en 1687, laissant pour héritiers deux fils, qui jouirent de cette terre jusqu'en 1697, époque à laquelle elle fut restituée à Guillaume III de Nassau, roi d'Angleterre, qui porta le titre de baron d'Arlay jusqu'à sa mort arrivée en 1702. Après plusieurs années de débats entre le roi de Prusse, le prince de Conti aux droits des Longueville, et les enfants du prince d'Isenghien, ces derniers devinrent propriétaires définitifs de cette seigneurie en 1731. Elle échut en partage à Alexandre-Balthazar de Gand, comte de Midelbourg, l'un d'eux. Ce prince la transmit, en 1758, à Louise-Pauline de Gand, l'aînée de ses filles, épouse du duc de la Rochefoucault. Cette dame ayant perdu la vie dans une partie de chasse, sa riche succession passa à Mme Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode de Montmorency, princesse d'Isenghien, épouse du comte Félicité de Brancas, comte de Lauraguais. Arlay appartient aujourd'hui au prince d'Aremberg, né du mariage du duc d'Aremberg avec Mlle de Lauraguais.

Guerres, siéges, émeutes. Arlay fut successivement dévasté, du IIIe au Ve siècle, par les invasions de barbares; en 923 par les Normands; en 953 par les Hongrois; de 1205 à 1227 par Otton, comte souverain de Bourgogne, dans sa guerre contre Etienne II, son compétiteur; en 1338, par Eudes, duc de Bourgogne, en guerre contre le seigneur d'Arlay; en 1479, par les armées de Louis XI, commandées par Craon. Louis XI était furieux de ce que Jean IV de Chalon s'était rallié au parti de Marie de Bourgogne, sa légitime souveraine. Il écrivit au duc de Craon de faire saisir ce prince, de le faire pendre et ensuite brûler. Son procès lui fut fait par contumace; l'arrêt rendu contre lui porte que, comme faux et traître chevalier, il sera pris pour être exécuté, et faute de ce, sera pendu en effigie par les pieds, ce qui eut lieu dans plusieurs villes du duché.

Craon, qui avait reçu l'ordre de ravager les terres et de détruire les châteaux du prince d'Orange, vint assiéger Arlay. La forteresse était défendue par Aymar de Boujailles, vaillant chevalier, âgé de 80 ans. Ce vieillard donna un exemple admirable de dévouement. Trois fois sommé de se rendre, trois fois il prononça le plus noble refus. Les assaillants feignirent de se retirer, se ménageant des intelligences dans la place. Ils montèrent subitement à l'assaut pendant la nuit, et s'emparèrent du château. L'infortuné gouverneur fut pendu à la porte de l'Epinette. Le comte de Barnaud était venu s'enfermer dans la tour qu'il tenait en fief, pour la défendre. Son fils, jeune officier plein d'avenir, y perdit la vie. Les habitants, la garnison furent massacrés, le bourg et le château livrés aux flammes; le Bourg-Dessous ne fut pas épargné. En 1559, Arlay fut ravagé par une troupe vallone sortie de la Belgique, envoyée par Guillaume de Nassau, à l'occasion des guerres de religion. En août 1595, le duc de Biron s'empara de vive force du Bourg-Dessous; le château, depuis longtemps démantelé, se rendit à discrétion. Henri IV, logé au château de Domblans, exigea une contribution de

6000 écus. Malgré l'empressement que mirent les dames à apporter leurs joyaux, leurs bijoux, cette contribution ne put se réaliser que pour moitié. Afin de garantir le paiement du surplus, Biron prit pour ôtages huit des principaux habitants, qui furent emmenés garottés jusqu'à Lyon. Sa troupe indisciplinée, après avoir pillé les maisons, mit le feu aux faubourgs et aux quatre coins du Bourg-Dessous. Deux cents habitants furent passés au fil de l'épée, et leurs corps jetés dans une fosse creusée sous l'église Saint-Claude. Le recteur de l'hôpital du Saint-Esprit dit dans ses Mémoires : « Jamais les eaux de la Garonne ne pourront laver le Béarnais d'un pareil méfait. Dieu lui fasse bonne justice! » Au mois d'août 1637, l'armée commandée par le duc de Longueville vint, pendant la durée du siége de Bletterans, brûler Arlay. Une garnison de 60 hommes fut laissée dans les masures du château.

En 1642, le capitaine de Lacuzon reprit cette place sur les Français. Déguisé en capucin, il usa de ruse pour faire abaisser le pont-levis et ouvrir les portes du fort. La troupe dévouée qui l'accompagnait, s'empara du commandant Raimbaud, qu'elle égorgea, et courut sur le plateau de la montagne en criant : *A sac! ville gagnée! Lacuzon! Lacuzon! Saint Claude et Lacuzon!*

En 1668, Arlay ouvrit ses portes sans résistance aux armées de Louis XIV. Lacuzon, à la tête de 200 hommes, reprit cette ville en 1671. Au mois de mars 1674, les Français en prirent définitivement possession.

Une rixe sanglante s'engagea en 1715 entre les habitants de Ruffey et ceux d'Arlay. Une simple discussion entre les bergers en fut l'origine. Cette lutte serait devenue terrible sans la courageuse intervention du jeune comte de Saint-Amour et du chevalier de Marigny, qui commandaient chacun une compagnie de cavaliers logés dans ces deux bourgs.

La suppresion de l'église Saint-Claude fut, dès 1748 à 1789, l'occasion de querelles fréquentes suivies de coups, entre les habitants du Bourg-Dessous et ceux d'Arlay-la-Ville.

Cette commune fut foulée de troupes et de contributions pendant l'occupation autrichienne.

Pestes, grêles, incendies, inondations. Arlay fut ravagé par la peste en 1349, en 1481, et de 1630 à 1636. De 120 feux qui existaient en 1606, il n'en restait que 25 en 1640. En 1848 et 1849, une maladie épidémique enleva un grand nombre d'habitants. En 1714, une épizootie détruisit presque tout le bétail de cette localité. Le territoire fut ravagé par des orages violents, accompagnés de grêle, en 1713, 1765, 1773, 1779 et 1781.

Indépendamment des incendies qui furent la suite des guerres, Arlay eut à souffrir de terribles incendies partiels, en 1775 au bourg, à Saint-Vincent en 1815, à Corcelles en 1832, à Chaze en 1839 et 1840, à Juhans en 1840, et au bourg les 25 juillet et 31 août 1846. Les inondations de 1840 et de 1841 enlevèrent plusieurs ponts et endommagèrent beaucoup de maisons.

Commerce, industrie ancienne. Au moyen-âge, le commerce était assez actif à Arlay. Les juifs y avaient, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, une table de change, dont les opérations étaient nombreuses. Il y avait un marché très fréquenté qui se tint successivement le mercredi et le vendredi de chaque semaine, sous les arcades

qui existaient au dehors de la maison de MM. de Vaulchier. Il y avait en outre deux foires très anciennes, fixées au 1er août et au 23 novembre, jour de Saint-Clément. Les principaux objets qui s'y vendaient étaient le bétail rouge, les porcs, les moutons, les toiles peintes, le fil et les vieux chevaux achetés par les habitants des environs d'Orgelet pour nourrir leurs cochons. Il existait plusieurs moulins, des battoirs pour le chanvre et des tanneries. Au XVIIIe siècle, une fabrique d'instruments aratoires produisait des outils fort estimés.

Administration municipale. Arlay avait un régime municipal et jouissait de certaines libertés qui ne résultaient point de la concession de ses seigneurs, mais dont l'origine se retrouve dans l'organisation primitive des Burgundes.

La république et grande communauté d'Arlay (c'est ainsi qu'elle se qualifiait en 1584) était administrée par deux échevins et dix conseillers élus par les habitants. Les communautés d'Arlay et de Saint-Germain, démembrées l'une de l'autre au XVe siècle, choisissaient en outre chacune un prud'homme chargé de régir les biens restés communs entre elles. Chaque conseiller qui assistait au conseil recevait quatre petits blancs, et ceux qui y manquaient payaient six blancs au profit des assistants. Le scribe recevait douze gros par feuillet. Les séances avaient lieu dans un hôtel-de-ville qui avait un beffroi. Cet édifice fut ruiné en 1637.

Priviléges. Les bourgeois d'Arlay étaient qualifiés, dans les lettres officielles des souverains, de *nobles bourgeois*. Chaque lettre de bourgeoisie, délivrée après de nombreuses justifications, coûtait 80 livres. Les simples résidants payaient un droit de huit livres pour leur bien-venue. Les échevins, convoqués jusqu'en 1666 aux Etats de la province, faisaient les règlements de police, taxaient le pain, le vin, nommaient les gardes. Les bourgeois jouissaient du droit de chasse et de pêche sur tout le territoire.

Armoiries. Les armoiries d'Arlay étaient de gueules, à la bande d'or chargée d'une étoile d'azur. Ces armes étaient peintes sur la bannière de la commune.

Prévôté. La famille dite d'Arlay avait reçu, à titre héréditaire, la prévôté de ce lieu au XIIe siècle. Cet officier percevait les revenus du seigneur, était capitaine du château et conduisait à la guerre les habitants. A cette fonction était attaché le droit de péage établi dans l'étendue de la seigneurie, à charge d'entretenir les chemins. Ce droit se percevait à la porte d'aval. Chaque juif passant et repassant par cette porte, payait 5 sols.

Bailliage. Ce bailliage seigneurial, relevant du parlement de Dole, était établi à l'instar des bailliages royaux. Il y avait un bailli, prenant le tire de lieutenant-général, un lieutenant de bailli, un procureur fiscal et un greffier. Il y avait en outre un juge châtelain, dont les jugements étaient portés par appel devant le bailli.

Gruerie. Il y avait une justice spéciale pour les délits, et l'administration des eaux et forêts. Elle était organisée comme les maîtrises royales.

Notaires. Arlay était la résidence de deux notaires depuis le XIVe siècle. Il y avait en outre un notaire tabellion, chargé de recevoir les actes relatifs aux droits du seigneur.

Gouvernement militaire. Le château était commandé par un capi-

taine choisi par le seigneur, et la ville par un autre capitaine élu par les habitants.

Justice de paix. Lors de la division de la France en justices de paix, Arlay fut érigé en chef-lieu d'un canton qui comprenait, outre ce bourg, Desnes, la Muire, l'Etoile, Plainoiseau, Quintigny, Ruffey, Saint-Didier et Saint-Germain. Ce canton, qui dépendait du district de Lons-le-Saunier, fut supprimé en 1801.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

ÉGLISES.

Eglise Saint-Vincent. L'église dédiée à saint Vincent, bâtie sur les débris du temple d'Apollon, existait déjà en 654. C'était une des plus anciennes du val de la Seille. Elle conserva toujours le titre d'église-mère d'Arlay. Les autres n'étaient que des succursales. La propriété en fut confirmée, en 1165, à l'abbaye de Château-Chalon par un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse. Cet édifice, d'une construction lourde et massive, était à trois nefs; elle renfermait six chapelles et une multitude de pierres tombales. Elle a été démolie en 1818; son emplacement sert aujourd'hui de cimetière.

Eglise Saint-Nicolas. Cette église remonte à l'origine du Bourg-Dessus. La possession en fut confirmée sous le titre de chapelle, en 1165, à l'abbaye de Château-Chalon par l'empereur Frédéric. Ce n'était qu'une église châtelaine, filiale de celle de Saint-Vincent. Ruinée en 1479 par Louis XI, ses débris devinrent un repaire d'animaux venimeux. On continuait cependant d'y faire une procession annuelle le 23 avril, jour de fête de Saint-Georges. Mme la princesse de Lauraguais la fit complètement raser en 1773.

Eglise et Familiarité de Saint-Claude. L'église, placée sous le vocable de Saint-Vincent et de Saint-Claude, était située à l'extrémité orientale de la rue Saint-Claude, dans le Bourg-Dessous, proche la roche Dame-Jeanne.

La construction en fut ordonnée en 1266 par Jean de Chalon, dit l'Antique; mais elle ne fut commencée qu'en 1267 par les soins de Jean Ier, son fils, baron d'Arlay. Le chœur ne remontait qu'à 1445, et le cimetière à 1552. Cette église était desservie par le curé de la paroisse et par un corps de familiers, qui reçut des statuts en 1442. La Familiarité était composée de quatorze membres qui devaient être nés et baptisés à Arlay, de parents bourgeois originaires du lieu. Cet édifice fut dévasté en 1595. Il contenait plusieurs chapelles, et, entre autres, celle de MM. de Vaulchier, richement décorée de peintures, de statues, de marbres précieux, etc. L'église, tombant de vétusté, fut interdite en 1752 et démolie en 1818. Son emplacement est converti en jardin.

CHAPELLES.

Chapelle des Tartots. On ne connaît point l'origine de cette chapelle, détruite en 1680. Elle était placée au milieu d'un cimetière dans lequel on enterrait les étrangers, les juifs, les hérétiques, les suppliciés et les personnes mortes sans confession. On a trouvé dans ce cimetière des tombeaux composés de pierres brutes assemblées sans mortier, contenant des cadavres qui avaient le visage tourné contre terre.

Chapelle des pestiférés. Cette chapelle, entourée d'un cimetière, fut fondée en 1582 au-dessus du hameau de Chaze, sur l'emplacement d'une

maison féodale qui avait appartenu à la famille des d'Arlay, dits Gallois.

Chapelle du Vieux-Château. Il existait une chapelle dédiée à Notre-Dame, dans l'une des grosses tours du vieux château. Elle fut détruite en 1479.

Chapelle du Châteauneuf. Mme la princesse de Lauraguais fit construire dans son château une chapelle qui fut bénie en 1777.

Chapelles particulières. Il y avait une très belle chapelle dans la maison de MM. de Vaulchier, qui ne fut fermée qu'en 1791 ; il y en avait une autre à Juhans, dans l'habitation de M. Bachot, bénie en 1768.

Confréries. On comptait à Arlay plusieurs confréries, savoir : celle de la Croix ou des Pénitents noirs, érigée en 1512 dans l'église Saint-Vincent ; celle du Saint-Esprit, érigée dans la chapelle de l'hôpital en 1338 ; celle du Mont-Carmel et celle des Ames du Purgatoire, érigées dans l'église des Pères Minimes, l'une en en 1655 et l'autre en 1664 ; une confrérie du Rosaire, établie en 1611, et celle du Saint-Sacrement, érigées toutes deux dans l'église Saint-Claude.

HÔPITAUX. — CHARITÉ.

Hôpital Saint-Martin. Cet hospice, situé entre la rivière de Seille et le chemin tirant à Ruffey, fut bâti au temps des croisades pour y recevoir les pélerins malades. En 1584, il était en ruines ; on le répara à cette époque pour y loger une femme atteinte de la lèpre. La chapelle qui en dépendait ne fut détruite qu'en 1637 par le duc de Longueville. On a trouvé en 1819, sous l'emplacement de cet édifice, des tombeaux en maçonnerie, recouverts de laves brutes, contenant des pièces de monnaie romaines.

Maladrerie. Cet hôpital, dédié à saint Lazare, existait à l'extrémité du territoire d'Arlay, dans un canton appelé le Carouge ou la Malatière. Il fut fondé en l'an 1100 par Etienne Ier, comte de Bourgogne. D'après les statuts de cet établissement, rédigés en 1313, chaque lépreux devait prêter serment d'obéir au maître de la maladrerie, de pourchasser l'honneur, les biens et le profit des échevins et de la communauté, de ne jamais faire de quêtes dans la ville sans être muni d'une cliquette, et de ne marcher qu'au milieu des charrières au-dessus du vent et des gens sains, de partager les aumônes avec les frères et sœurs malades, de ne jamais laver ses mains ni ses linges dans les fontaines communales, de n'assister à la messe paroissiale qu'aux quatre grandes fêtes de l'année, et encore de ne rester à l'église qu'entre le premier et le dernier évangile ; il devait s'agenouiller au pied de la croix de pierre placée devant la Malatière, et enfin prêter serment d'observer les statuts et de dénoncer aux échevins ceux qui tentaient d'empoisonner les fontaines et les aliments. Cet hospice n'existait plus en 1524. Ses biens furent réunis à ceux de l'hôpital du Saint-Esprit d'Arlay. Une croix marque encore l'emplacement de cet édifice.

Hôpital du Saint-Esprit. Une bulle du pape, obtenue en 1301 par Hugues de Chalon, dit le Sourd, évêque de Liége, puis archevêque de Besançon, autorisa cet établissement, qui fut doté en 1327 par Ponce d'Arlay, IIe du nom, chevalier, et Guyette de Grozon, sa femme, sous le titre de Notre-Dame. De 1327 à 1378, les enfants des fondateurs lui firent de nombreuses libéralités, et le placèrent sous l'ordre du Saint-Esprit de Rome. Ruiné successive-

ment en 1479 par Louis XI, en 1559 par une troupe vallone venue de la Belgique, en 1595 par Henri IV, et en 1637 par le duc de Longueville, il cessa d'exister à cette dernière époque. Ses biens furent réunis en 1717 à l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon. M. Jean-François Bullet, frère du célèbre professeur de théologie, ayant été nommé à la commanderie d'Arlay par le général de l'ordre, chercha à relever ce monument de ses propres mains. Il fut trouvé écrasé en 1759 dans une carrière de Chaze. Cet hôpital, dirigé par un frère hospitalier ayant le titre de recteur, fut desservi d'abord par des frères hospitaliers laïques, puis par des religieuses. Il était destiné à recevoir les pauvres, les infirmes, les enfants trouvés, et à donner l'hospitalité à ceux qui la demanderaient. Les seigneurs d'Arlay en avaient la garde et en étaient les protecteurs. La chapelle fut fondée en 1364 par Guillaume d'Arlay et dédiée au Saint-Esprit.

Bureau de charité. Un bureau de charité avait été établi par lettres-patentes du mois de mai 1788. L'administration en était confiée à plusieurs membres ecclésiastiques et laïques. Il eut la permission d'acquérir jusqu'à concurrence de 13,400 fr. d'immeubles.

MONASTÈRES.

L'abbaye de Saint-Vincent fut établie par saint Donat, évêque de Besançon au VIIe siècle et détruite au Xe siècle par les Normands. Elle était habitée par des moines noirs.

Couvent de Clarisses. Les seigneurs d'Arlay avaient établi, au milieu du XIIIe siècle, un couvent de Clarisses dans le Bourg-Dessus, près de l'église Saint-Nicolas qui leur servait de chapelle. Ces pieuses filles, toujours entourées d'une soldatesque indisciplinée, se retirèrent en 1325 dans la solitude de Migette.

Couvent de Minimes. Les Minimes furent établis en France par saint François de Paule en 1440, et admis en Franche-Comté en 1619. Un couvent de leur ordre fut fondé à Arlay, le 14 août 1622, pour quatre religieux. Le supérieur acheta de Dorothée Pélissonnier, épouse de Jean de Ronchaux, une vieille maison à laquelle on ajouta une chapelle et un cloître. Cet édifice étant devenu insuffisant, les Minimes construisirent en 1655, sur la pente de la montagne, un nouveau monastère qui fut considéré comme l'un des plus beaux de l'ordre. Leur chapelle servit quelque temps d'église paroissiale. Elle était richement ornée. Sur les instances du curé d'Arlay, ce couvent fut supprimé, au grand regret des religieux et des habitants, par lettres-patentes du roi des 23 septembre 1769 et 16 juin 1770, et réuni à celui d'Arbois. Les bâtiments ont été achetés en 1773 par Mme la princesse de Lauraguais, qui en a fait le château actuel.

Ermitage. Jean-Baptiste de Chalon-Landreville fonda l'ermitage d'Arlay en 1680. Il y appela des ermites de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Sarra en Espagne. Une délibération municipale du 4 décembre 1680 permit à des anachorètes de l'institut de Saint-Jean-Baptiste de venir s'établir dans ce lieu, à condition qu'ils auraient toujours un prêtre parmi eux, qu'ils enseigneraient aux enfants le catéchisme, la lecture et l'écriture, et qu'ils ne quêteraient point dans la paroisse. Le bâtiment fut construit sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Tartots. Il se composait d'une vaste chapelle, d'une sacristie, d'un ré-

fectoire servant de salle d'étude, de quelques cellules au-dessus, et d'un corps de logis servant d'écurie, de cuverie et d'atelier pour le tissage des grossières étoffes de laine dont se couvraient les ermites.

Le nombre de ces anachorètes était ordinairement de quatre. Il s'éleva cependant jusqu'à sept.

CROIX.

Il existait plusieurs croix disséminées sur le territoire d'Arlay. On en voyait une très ancienne du côté de Ruffey, qu'on appelait *Croix de Miséricorde*. Le champ dans lequel elle était plantée était un lieu d'asile. Il y en avait une autre devant l'hôpital de la Malatière, où se rend encore chaque année la procession des Rogations, une troisième en pierre sur la margelle du pont Saint-Vincent, une quatrième à la sortie d'Arlay, sur le chemin de Vincent, destinée à remplacer une colonne milliaire placée sur la voie romaine d'Arlay à Verdun, une cinquième sur les Levées, qui supplanta un dolmen celtique, et une autre très belle devant l'hôpital du Saint-Esprit. On en remarquait enfin une dernière à l'embranchement de l'ancienne voie romaine venant de Poligny. Elle était placée sur un monticule, dans l'intérieur duquel on trouva une large lave brute qui recouvrait le squelette d'un homme dont les os étaient d'une longueur et d'une grosseur extraordinaires.

HALLES, AUDITOIRE ET PRISON.

En 1276, Jean Ier, baron d'Arlay, fit construire des halles au Bourg-Dessous pour la vente des grains et marchandises, et pour la tenue des foires et des marchés. Dans ce bâtiment était placée la salle d'audience du juge local, du châtelain, du bailli et du gruyer. A l'un des angles était attaché le carcan ou collier en fer, dans lequel les malfaiteurs étaient retenus et exposés en public. Les halles furent incendiées en 1637, et leur emplacement vendu en 1702. En 1700, les agents de Guillaume de Nassau, roi d'Angleterre, firent reconstruire une nouvelle salle d'audience. Il y avait au-dessous une cave profonde qui servait de prison. C'était un cachot infect, privé de lumière, dans lequel on n'arrivait qu'au moyen de sauts très dangereux.

Collége. En 1591, Philibert et Claude Pélissonnier, frères, écuyers, fondèrent un collége dirigé par un principal et des professeurs choisis par le magistrat. Il y avait en outre une école de filles, dotée par Mademoiselle Claudet en 1765.

ÉTAT ACTUEL.

La première pensée qui frappe, quand on jette les yeux sur Arlay, c'est celle d'une fortune tombée et d'une grandeur déchue. Sa physionomie a quelque chose d'austère et de mélancolique qui fait rêver. Les ruines du château sont d'un aspect majestueux. Mme de Lauraguais, venant visiter sa terre d'Arlay en 1773, fut tellement enchantée de son site, qu'elle résolut aussitôt d'y fixer son séjour. Elle acheta le couvent des Minimes, dont elle fit le château qu'on admire aujourd'hui. Elle convertit toute la montagne en bosquets délicieux. Sur les débris de l'ancien donjon, elle fit élever deux pavillons dans lesquels les bals, les fêtes se succédaient sans interruption. En 1775, cette princesse fit inviter les seigneurs de Franche-Comté, qui relevaient d'elle, à se rendre à Arlay, chef-lieu de ses terres, pour reprendre de fief entre ses mains, et

les maires et échevins des communautés à venir faire reconnaissance de ses droits. Dès qu'on fut prévenu de l'arrivée de cette puissante suzeraine dans la province, la noblesse, les dignitaires, les corps de villes de la seigneurie, se hâtèrent de venir la visiter et la complimenter. Le roi de Prusse seul, le grand Frédéric, refusa de faire hommage pour son comté de Neuchâtel. Il répondit au messager chargé de lui remettre l'invitation, « que si le seigneur d'Arlay persistait à avoir sa visite, il fallait préparer des logements pour 3000 chevaux ; que le grand Frédéric ne voyageait jamais autrement. » On comprend fort bien que Mme de Lauraguais se soucia fort peu d'un hommage aussi dispendieux.

L'archevêque de Besançon se fit représenter par M. de Chavannes, son vicaire-général.

Le maréchal de Lorges par le marquis de Fallan.

Le marquis de Saint-Simon, gouverneur de Besançon, par le comte d'Archiac, son fils, colonel.

Mgr. Méalet de Fargues, évêque de Saint-Claude, par M. de Champ-d'Hyvers, son vicaire-général ; et en personne vinrent à Arlay, Mgr. de Rans, évêque de Rosy, M. de La-Corée, intendant de la province à Besançon ; Mgr. de Lezai-Marnézia, évêque d'Evreux ; plusieurs conseillers au parlement de Besançon ; Mme de Watteville, abbesse de Château-Chalon; Mme de Boutechoux, abbesse de l'abbaye de Sainte-Claire à Lons-le-Saunier, les corps municipaux des villes de Lons-le-Saunier, Pontarlier, Orgelet, Nozeroy, Salins, Jougne, Vuillafans, Sellières, Bletterans, la Rivière, etc.

Tous les vassaux relevant de la terre d'Arlay vinrent prêter serment de fidélité.

Chaque communauté envoya les produits les plus renommés de son sol.

Ces visites, ces députations durèrent pendant toute la belle saison, et furent l'occasion de fêtes splendides. Arlay était devenu un véritable Versailles.

Eglise. L'église paroissiale de Saint-Vincent, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 22 janvier, a été construite, en 1818, au moyen du don fait par M. Alexis Bailly de Chissey, né à Sainte-Agnès, qui fut curé d'Arlay de 1739 à 1787, époque de sa mort. Elle est à trois nefs, d'un aspect simple et pourtant imposant ; deux vitraux coloriés, représentant, l'un saint Claude, et l'autre saint Vincent, ont été peints avec beaucoup de talent par un artiste de Saint-Claude et placés en 1832. Parmi un certain nombre de tableaux, on en remarque un fort beau, placé au fond du chœur, donné en 1820 par Mlle de Vaulchier, et peint par elle-même. M. Jacquier, qui a présidé à la construction de cet édifice en qualité de maire, a eu le bon esprit de faire incruster dans les murailles latérales, différentes pierres tombales, portant des inscriptions en lettres gothiques, qui provenaient des anciennes églises démolies.

Nous invitons les étrangers à visiter les ruines de l'ancien château, d'où la vue s'égare sur un magnifique horizon, le château moderne, l'église Saint-Vincent, l'ancien hôpital du Saint-Esprit et la belle croix placée au devant, la maison à l'aspect féodal, habitée successivement par les familles Pélissonnier et de Vaulchier, et aujourd'hui par M. le colonel Regaud.

HOMMES ET FAMILLES RECOMMANDABLES.

Arlay fut de tout temps habité

par une nombreuse noblesse. En 1668, on y comptait 29 familles nobles qui y étaient établies. On y voyait, à cette époque, figurer les de Crecy de Molpré, les Charreton, les de Ronchaux, les de l'Espinette, les de Vaulchier, seigneurs du Deschaux, les Bouverot, plusieurs branches des Pélissonnier, seigneurs de Nance, de Saint-Georges, les Timonet, seigneurs des Gaudières, les de Chalon-Landreville, les de Mouthier, seigneurs de Cubry et d'Igny, les Marlet, les Champignon, les Lesme. A d'autres époques, on y voit les d'Arlay, les de Reuilly, les Boisson de Ronchaux, les Bouverot, les Roz, les de Joux, les de Barnaud, les Desprez, les de Maigret, les Abry d'Arcier, etc.

Plusieurs de ces familles ont fourni des sujets très distingués à l'armée, à la marine, à la magistrature. Mathieu Vaulchier, écrivain estimable, était l'un des rois d'armes de Charles-Quint sous le nom de Franche-Comté. M. Bourdon de Sigrais (1712-1793), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, membre de plusieurs académies, est auteur de différents ouvrages sur l'art militaire. Plusieurs officiers supérieurs ont joué un rôle brillant dans les guerres de la république et de l'empire. Parmi ceux nés à Arlay, on cite le général Thimonet des Gaudières, mort gouverneur de Cambrai en 1818; M. Coindet, colonel d'artillerie, mort directeur de l'arsenal de Bayonne; M. Vernier (Jean-Honoré), colonel au 23e régiment de ligne, officier de la légion-d'honneur, baron de l'empire; le colonel Lajeunesse, le commandant Thevenot, les capitaines Perraud (Léopold), Vannier et Guerrin, M. Jacquier (François-Joseph), lieutenant d'artillerie, né le 24 mai 1770. Cet officier a été notaire à Arlay de 1800 à 1820, et à Lons le-Saunier de 1825 à 1835. Tout dévoué aux intérêts de son pays, il a rempli avec autant de zèle que de talent les fonctions de maire pendant de longues années, soit à Arlay, soit à Lons-le-Saunier. Parmi les contemporains, on cite encore MM. Vuillet, Napoléon, et Dominique, tous deux officiers en activité de service.

C'est à Arlay que sont morts (1783) M. Girod, célèbre médecin, né à Mignovillard, introducteur de la vaccine en Franche-Comté, et M. Abry d'Arcier (1824), auteur de mémoires historiques sur la province.

BIBLIOGRAPHIE.

On peut consulter les notes manuscrites, rédigées par M. Jacquier, qui a bien voulu les mettre à notre disposition, celles de M. Abry d'Arcier, les Annuaires du Jura, les notes de M. l'avocat Perrin, publiées en 1850, et enfin le cabinet de médailles et d'antiques, recueillis à Arlay par M. le docteur Daille.

Aromas, *Arromaz*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier et du canton d'Arinthod, percept. et distrib. de poste de Thoirette; succursale; à 18 kilom. d'Arinthod et 53 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti au fond d'une vallée formée par les chaînons jurassiques de la rive droite de l'Ain, et limité à l'est par Thoirette et Ceffia, à l'ouest par Arnans et Germagna (Ain), au nord par Villeneuve, Charnod et Vosbles, au sud par Saint-Maurice-d'Echazeaux (Ain). Burigna, Mont-Didier, le Petit-Marsonnay, Marsonnas, l'Hôpital, Marcia, le Mollard, Vers-les-Perrier, font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la

route départementale n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg, les chemins vicinaux tirant à Thoirette, à Charnod, à Arnans, à Marsonnas, à Burigna, à Germagna, de Burigna à Thoirette, de l'Hôpital à la route départementale de Bourg à Nantua, de l'Hôpital à Saint-Maurice-d'Echazeaux, et de Mont-Didier à la route départ. de Bourg à Nantua. Il est arrosé par les biefs du Moularet, de Bourbouillon et du Pré-Martin.

Pop. en 1790, 850 hab.; en 1846, 806; en 1851, 755, dont 380 hom. et 375 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 55 hab.; 165 maisons, savoir : à Aromas, 55 ; à Burigna, 49 ; à Mont-Didier, 9 ; au Petit-Marsonnay, 7 ; Vers-lez-Perrier, 2 ; à Marsonnas, 13 ; à l'Hôpital, 19 ; à Marcia, 9; au Mollard, 2 ; 175 ménages. Les filles émigrent pour aller à Lyon être ouvrières en soie.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1682.

Cadastre exécuté en 1831 : surf. territ. 1598^h 29^a, divisés en 9906 parcelles que possèdent 431 propriétaires, dont 167 forains ; surf. imp. 1375^h 64^a, savoir : 694^h 07^a en terres lab., 286^h 46^a en pâtures, 253^h 28^a en bois, 109^h 93^a en prés, 9^h 66^a en friches et murgers, 6^h 50^a en jardins et chenevières, 6^h 19^a en vignes, 5^h 51^a en broussailles, et le surplus en sol des propriétés bâties; rev. cad. 12,111 fr. ; contrib. dir., 2656 fr. 50 c.

Sol fertile, produisant beaucoup de blé et d'autres céréales dont on exporte les deux tiers, et du vin pour la consommation des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Nantua, de Bourg et d'Oyonnax. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Il y a sur le territoire de nombreuses et excellentes carrières de pierre à bâtir et de taille, de sable très estimé, et de la marne qu'on ne sait pas utiliser.

Une fruitière produit annuellement 9000 kilog. de bon fromage.

On compte dans la commune un moulin à deux tournants, et cinq auberges.

Foires. Le lundi après les Quatre-Temps de mars et de juin, le 2 mai, le 30 août, le 30 septembre et le 1er décembre.

Le commerce principal porte sur les bêtes à cornes, les moutons, la draperie et la quincaillerie.

Biens communaux. Une église, un cimetière, un presbytère, une maison d'école pour les garçons, contenant le logement de l'instituteur, et une salle d'étude fréquentée en hiver par 70 élèves; une maison d'école de filles, contenant le logement de l'institutrice et la salle d'étude fréquentée en hiver par 60 élèves ; 5 fontaines, un puits communal, un lavoir, un abreuvoir et 130^h 78^a de propriétés d'un revenu cad. de 399 fr. 93 c.

Bois communaux. Aromas possède 109^h 84^a de bois, dont 3^h 26^a en exploitation ann. ; la section de Burigna, 63^h 37^a, dont 1^h 02^a en expl. ann. ; celle de l'Hôpital, 15^h 52^a dont on fait une coupe biennale tous les 24 ans ; Mont-Didier, 35^h 70^a, dont 1^h 05^a en expl. ann. ; Marsonnas, 4^h 06^a, dont 13^a en exploitat. biennale ; essences dominantes : hène et charme.

Budget : recettes ord. 4457 fr. 29 c.; dép. ordin. 4457 fr. 29 c.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 25 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On ne sait absolument rien de l'origine et des commencements d'Aro-

mas. Jusqu'à présent aucun débris antique n'est venu révéler son existence gauloise ou gallo-romaine. Il est probable qu'il fut fondé par les Burgundes qui, au ve siècle, occupèrent le pays des Sébusiens, ou par la colonie d'Insubres, qui vint, au viiie siècle, des Etats de Venise s'établir dans la Bresse. Le premier document écrit qui mentionne un hameau de cette localité, est l'acte d'association par lequel Aymon, prieur de Gigny, plaça, en 1191, une partie des biens de son monastère sous la protection et la garde d'Etienne II, comte de Bourgogne. Il fut convenu, à l'égard du village de Marcia, que le droit d'habitation à exiger des nouveaux résidants appartiendrait par moitié aux contractants, et que les cens en argent et en avoine resteraient la propriété exclusive des religieux. En 1330, le sire de Thoire-et-Villars inféoda à Perraud ou Perret de Gigny, chevalier, le village d'Aromas en toute justice, à l'exception de l'exécution des condamnés à mort qu'il se réserva. En 1261, Guillemette donna à Etienne de Coligny, sire d'Andelot, son frère, le château de Mont-Didier. Le hameau de l'Hôpital tire son nom d'un hospice fondé dans ce lieu, dont les biens furent réunis plus tard à l'Hôtel-Dieu de Bourg, qui y possède encore un domaine.

Seigneurie. Le mandement ou châtellenie de Mont-Didier comprenait Aromas, Burigna, l'Hôpital, Marcia, Marsonnas, Mont-Didier, Saint-Maurice-d'Echazeaux, Racousse, une partie de Corveyssia, et, jusqu'en 1582, Coisia et Chaléa. Cette seigneurie était, dans le principe, un membre de la grande sirerie du Revermont, et fit partie, jusqu'en 1789, de la province de Bresse. Elle avait pour chef-lieu le château de Mont-Didier, *castrum Montis Dideri*, bâti sur le sommet d'une montagne. De la cime de ce rocher, on jouit d'une vue magnifique, qui s'étend sur la Bresse, le Bugey et le comté de Bourgogne. L'œil y découvre une foule de bourgs, de villages, les nombreuses ruines de châteaux éparses sur le Mont-Jura, les vallées pittoresques de la Valouse et de l'Ain, et au fond de ce panorama vraiment magique, les Alpes neigeuses de la Savoie. Ce château, construit du xie au xiie siècle, était une des forteresses importantes du pays. Des escarpements à pic le rendaient inaccessible à l'est, à l'ouest et au nord. Une ceinture de murailles enveloppait le plateau de la montagne. La face méridionale était défendue par un large fossé creusé dans le roc, par une porte avec pont-levis, placée entre deux tours, et par une énorme tour massive qui formait l'angle sud-ouest de la muraille. Un corps de bâtiment, divisé en grandes salles, s'appuyait contre le mur occidental. L'enceinte du castrum renfermait plusieurs maisons inféodées à de riches vassaux, parmi lesquels figurait un Tholongeon. L'une des tours s'appelait *Tour d'Andelot,* une autre la *Tour-Ronde*, c'est celle qui subsiste encore, une troisième la *Tour de la Chapelle.* Elle contenait effectivement une chapelle dédiée d'abord à saint Martin, puis, à partir de 1457, à saint Georges. Elle était desservie par un chapelain, qui était tenu d'y célébrer trois messes par semaine. Après la destruction du château, cette chapelle fut transférée dans l'église d'Aromas. Les sujets de toute la châtellenie avaient droit de retraite au château pour leurs personnes et pour leurs biens, à charge d'y faire le guet et garde en cas d'é-

minent péril, et de fournir à ses menus emparements. C'est dans cette forteresse que résidait le châtelain, que se livraient les redevances en nature, et que les vassaux venaient faire hommage de leurs fiefs.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse sur le territoire et les habitants de la châtellenie. Le châtelain jugeait les causes en premier ressort. Sous les sires de Baugé, on appelait des décisions du châtelain au sire de Baugé lui-même, qui prononçait d'après l'avis de son conseil, composé de gens d'église, de gentilshommes et de docteurs en droit. Ce siége de justice fut transféré à Bourg, sous Amé IV, comte de Savoie. Dès ce moment, les appels furent portés au bailliage de Bourg, et en dernier ressort au comte de Savoie. François I[er] ordonna, en 1535, que les appels du juge de Bresse se porteraient au parlement de Dijon. Le seigneur instituait, outre son juge, un procureur fiscal, un greffier, un tabellion à Mont-Didier, et un notaire à Aromas. C'est dans ce dernier lieu que se tenaient les assises du juge, et que demeuraient les officiers de justice. Il y avait au hameau du *Molard* un signe patibulaire à trois piliers pour les exécutions capitales, et sur la place publique d'Aromas, un pilori à simple pilier pour l'exposition au carcan.

Avec la haute justice et en grande partie comme dépendant d'elle, le seigneur avait les amendes, les redevances foncières consistant en froment, avoine et poules, les langues des grosses bêtes de boucherie, les corvées, la banalité du four et des moulins, les lods et ventes, les épaves, les péages, la retenue ou le retrait féodal, les forêts, les montagnes du territoire, la chasse et la pêche, l'usage exclusif des cours d'eau, la montre et la rendue d'armes, le patronage des églises et chapelles, le droit de halles à Aromas, les foires et marchés, la mesure particulière, les droits de tâche perçus sur tous les communaux cultivés, la main-morte, le droit de passer gratis sur le pont de Thoirette.

Seigneurs de Mont-Didier. En 1261, Guillemette donna le châtel de Mont-Didier à Etienne de Coligny, son frère, sire d'Andelot, qui l'inféoda en 1270 à Humbert de Chambut. En 1285, ce dernier vendit ses droits à Guillaume Galafin, chevalier. Le comte Amé IV de Savoie acheta la totalité de cette terre et l'inféoda en 1304 aux sires de Thoire-et-Villars.

Par suite de l'inféodation qui fut faite, en 1460, à Philippe de Savoie, du comté de Baugé et de la seigneurie de Bresse, Mont-Didier passa sous la domination savoisienne. Le comte de Baugé le remit à charge de rachat perpétuel, le 25 avril 1471, à Claude de la Balme ou de la Baume, comte de Montrevel, des mains duquel il le retira quelques années après. Mont-Didier fut réuni à la couronne de Savoie, quand le comte de Baugé fut fait duc de ce pays ; et il y resta jusqu'à ce que le duc Philippe, voulant s'acquitter de 10,000 francs qu'il avait constitués en dot au profit d'Antoinette de Savoie, sa fille naturelle, femme de Jean de Grimaldi, prince de Monaco, lui engagea la seigneurie de Mont-Didier en 1490. Il la retira du prince de Monaco. Le 15 avril 1569, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, afin de subvenir aux frais de la reconstruction du fort de l'Annonciade, dans la ville de Rumilly, vendit le château et la seigneurie de Mont-Didier à messire Jean de Cornod, dit

de Seyturier, son écuyer d'écurie. Cette vente fut ratifiée la même année par la princesse Marguerite de France, duchesse de Savoie. La terre de Mont-Didier fut incorporée à celle de Cornod, et érigée en baronie par lettres-patentes du duc de Savoie, du 14 février 1582. Cette baronie resta dans la maison des Seyturier jusqu'en 1701, époque à laquelle elle fut adjugée judiciairement sur dame Claude-Louise-Marie de Seyturier, veuve de François de la Poype, à Jean-Claude de Montagu, son gendre. Le marquis Jean-Claude de Montagu mourut en 1755, après avoir disposé de ses biens en faveur de Jeanne-Thérèse de Montagu, sa sœur, épouse de François de la Poype, comte de Serrières, dont la postérité a possédé Mont-Didier jusqu'à l'expiration du régime féodal.

La maison de Chalon prétendait à la suzeraineté de cette place importante. Tristan de Chalon, comte d'Auxerre, et plus tard le prince d'Isenghien, en firent hommage au comte de Bourgogne. Mais jamais les possesseurs de Mont-Didier ne se sont regardés comme vassaux de cette maison. Ils ont toujours fait hommage aux seigneurs de Bresse.

Seigneurie d'Aromas. Nous avons vu que la seigneurie d'Aromas avait été inféodée, en 1330, par le sire de Thoire-et-Villars à Perraud ou Perret de Gigny en toute justice, à l'exception du dernier supplice. Ce dernier épousa Allemande de Lavieu, et de ce mariage naquirent deux filles, Antoinette et Béatrix de Gigny, par lesquelles a fini cette maison.

Antoinette de Gigny, dame d'Aromas, fut mariée en 1400 à Antoine du Chiel, chevalier. Lors de l'inféodation faite en 1460 à Philippe de Savoie, la terre d'Aromas fut incorporée à celle de Mont-Didier.

Guerres, siéges. En 1364, le mandement de Mont-Didier fut ravagé par une bande d'écorcheurs; en 1384 par Jean de Rupt, chevalier, qui traita avec Humbert, sire de Thoire-et-Villars, au sujet des dommages qu'il lui avait causés. En 1468, Louis XI, voulant se venger de Philippe VII, comte de Savoie, qui s'était jeté contre lui dans le parti du duc de Bourgogne, envoya en Bresse deux mille hommes, commandés par Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges. Ce capitaine commit dans le pays toutes sortes de dégâts et de cruautés. Les villages de la seigneurie de Mont-Didier furent dévastés. Il en fut de même en 1535, lors de la guerre qui éclata entre Charles III, duc de Savoie, et François Ier. De nouveaux désastres signalèrent la guerre d'Henri II contre Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, en 1559, et la conquête de la Bresse par le maréchal de Biron, au nom d'Henri IV, en 1595. A partir de ce moment, le château de Mont-Didier ne présenta plus que des ruines.

Peste. La peste, qui fit invasion dans les environs d'Arinthod en 1636, décima la population d'Aromas.

Circonscriptions diverses. En 1737, la paroisse d'Aromas, qui faisait partie de l'archiprêtré de Treffort et du diocèse de Lyon, en fut démembrée pour être réunie au diocèse de Saint-Claude.

En 1789, Aromas fut compris dans le département du Jura, et érigé en chef-lieu d'un canton du district d'Orgelet. Ce canton comprenait les communes d'Aromas, Burigna, Ceffia, Chaléa, Charnod, Coisia, Cornod, l'Hôpital, Montfleur, Mongefond, Thoirette, Villette-lez-Cornod et Villeneuve-lez-Charnod. Il a été supprimé en 1801.

Etat actuel. Les maisons d'Aromas sont généralement bâties en pierre, et les toitures très plates couvertes en tuiles creuses. Elles ont presque toutes un étage au-dessus du rez-de-chaussée. L'intérieur est loin de répondre à l'extérieur. Le presbytère satisfera parfaitement aux besoins de sa destination, lorsqu'il sera terminé. L'église, composée d'une nef, d'une chapelle au sud et de deux au nord, est trop petite. La nef, modernisée, a conservé quelques parties qui paraissent remonter au XIe ou XIIe siècle. Le chœur, la première chapelle nord et la porte principale, sont du style ogival tertiaire. Au devant de l'église est une magnifique croix en pierre du XIVe siècle. D'un côté est le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus. De gracieuses statuettes, représentant saint Pierre et saint André, sont sous chaque croisillon. Le fût de la colonne, servant de base à cette croix, est octogonal; son chapiteau est décoré de fleurons et d'autres expansions végétales. L'église est sous le vocable de saint André, patron de la paroisse, dont on célèbre la fête le 30 novembre.

Les traditions mythologiques sont toujours très vivaces dans ce village. Les dames blanches, les esprits follets, le chausseur, semblent encore hanter cette contrée.

M. Jannet, maire d'Aromas, suppléant de M. le juge de paix, administre cette commune avec le zèle le plus louable. Choisi arbitre dans toutes les contestations, il parvient à concilier sans frais tous les habitants, qui regardent ses avis comme des jugements sans appel.

Arsure-Arsurette, vg. de l'arr. de Poligny, cant., percept. et bur. de poste de Nozeroy; succursale; à 9 kilom. de Nozeroy, 37 de Poligny, 42 d'Arbois et 49 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti dans le val de Miéges, sur un sol très accidenté, à 930 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Ses limites sont, au nord Billecul et Fraroz, au sud Châtel-Blanc, la Chaux-Neuve (Doubs), Bief-des-Maisons et Foncine-le-Haut, à l'est la Chaux-Neuve et Fraroz, à l'ouest Billecul, Gillois et le Bief-des-Maisons.

Arsurette fait partie de la commune depuis le 15 septembre 1810. Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Billecul, à Bief-des-Maisons, à Fraroz et à Gillois.

Le ruisseau Baillard sépare Arsure d'Arsurette.

Pop. en 1790, 415 hab.; en 1846, 553; en 1851, 466, dont 228 hom. et 236 fem.; pop. aggl. 230 hab. à Arsure et 236 à Arsurette; pop. spéc. par kilom. carré, 37 hab.; 93 maisons, 121 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1742.

Cadastre exécuté en 1813: surf. territ., 1257h 08a, divisés en 1975 parcelles que possèdent 241 propriétaires, dont 87 forains; surf. imp. 1237h 71a, savoir: 526h 65a en terres lab., 306h 98a en bois-taillis, 252h 51a en pâtures, 92h 22a en prés, 27h 91a en bois-broussailles, 15h 69a en friches et murgers, 6h 30a en tourbières, 2h 65a en sol des propriétés bâties, 1h 76a en mares; rev. cad. 18,513 fr.; contrib. dir.: 3184 fr.

Le sol, peu fertile, est très froid, le froment n'y réussit point; on y récolte l'orge, l'avoine, les pommes de terre, des fourrages naturels et artificiels. L'agriculture n'y fait aucun progrès.

Les cultivateurs élèvent des chevaux, beaucoup de gros bétail, des cochons, des chèvres et des abeilles.

On importe le vin, l'eau-de-vie et

le maïs ; on exporte le quart seulement des céréales.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent. Les habitants fréquentent habituellement le marché de Champagnole.

On trouve sur le territoire des carrières de sable, de pierre à chaux et de pierre à bâtir de bonne qualité. Il existe au sud-ouest du village, sur une légère éminence, de vastes tourbières dont les couches, de 2 mètres de profondeur, reposent sur des lits de marne. Elles renferment des sapins entiers, des chênes, des cerisiers, des coquilles terrestres et fluviatiles, des ossements de mammifères ; on façonne cette tourbe en mottes semblables à celles qui sortent des tanneries, et on l'emploie pour le chauffage de préference au bois, dont l'exploitation est aussi difficile que dispendieuse.

L'industrie se rattache particulièrement à l'agriculture. Une fruitière produit 15,000 kilog. de fromage de bonne qualité. Les habitants fabriquent des chapeaux de paille pour une valeur annuelle d'environ 4000 fr.

Les seuls patentables sont deux aubergistes et un marchand épicier. Il y avait autrefois un moulin, tombé en ruines vers la fin du dernier siècle, et non rétabli. Il appartenait à M. Girardet. Le cens dont il était grevé envers le seigneur était si considérable, que le propriétaire se vit forcé d'abandonner cette usine.

Biens communaux. Une église, un cimetière joignant l'église et insuffisant, un presbytère en mauvais état, mal distribué et très humide ; une maison commune servant de mairie, de logement à l'instituteur et à l'institutrice, et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 garçons et 55 filles, et 467^h 22^a de pâtures, broussailles, mares, sol des édifices publics, bois-taillis et marais, d'un rev. cad. de 2541 fr. 98 c.; contr. dir. 3184 fr.

Bois: 168^h, dont 5^h 04^a en exploitation annuelle ; essence dominante, le sapin.

Budget : recettes ord., 6196 fr.; dép. ord., 3677 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu, 100 fr. provenant de dons faits par un prêtre et plusieurs particuliers.

NOTICE HISTORIQUE.

Le val de Miéges a été habité dès la période gauloise. Deux voies antiques le traversaient. L'une, venant de Pontarlier, descendait à la Combe-d'Ain ; l'autre longeait le Haut-Jura entre les Usiers et la ville de Mauriana. Des monuments celtiques en grand nombre et des souvenirs druidiques se retrouvent dans ces contrées. Depuis la chute de l'empire romain, les populations de la plaine s'étaient avancées davantage vers l'orient; les villages du val de Miéges avaient reçu de nombreux habitants. Jean de Chalon, devenu possesseur, par l'échange fait avec le duc de Bourgogne en 1237, des terres inféodées à l'abbaye d'Agaune par saint Sigismond, favorisa les défrichements dans ces hautes montagnes et attira des colons de la Suisse. Hugues de Chalon, l'un de ses descendants, accorda aux habitants d'Arsure et d'Arsurette, en 1372, une charte qui contenait des concessions importantes dans les forêts de la Haute-Joux, soit pour les constructions, soit pour le chauffage, soit pour le pâturage des bestiaux.

Arsure et Arsurette dépendaient en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Les habitants étaient soumis à la main-morte ; ils devaient guet et garde au château de Nozeroy.

Ce village subit toutes les horreurs qu'entraînèrent à leur suite les guerres de Louis XI, d'Henri IV et de Louis XIII. En 1780, un terrible incendie le réduisit en cendres.

Il y avait une église vicariale dépendante de celle de Sirod, et desservie par un vicaire résidant et amovible.

ÉTAT ACTUEL.

Les maisons, généralement très vastes, sont construites en pierres; les toitures, très plates et en saillie, sont faites en bois et couvertes en tavaillons. Cette commune prit le nom d'Arsure-Arsurette à partir du 30 juillet 1847.

Il existe dans le village plusieurs sources abondantes qu'il conviendrait d'utiliser en constructions de fontaines, lavoirs et abreuvoirs.

Près du chalet de la Combe de la Charlette, est un trou appelé *la Baume*. Il est de forme carrée, ayant environ 4 mètres de côté et 35 mèt. de profondeur. Plusieurs personnes y ont trouvé la mort, soit en s'y précipitant, soit en y tombant accidentellement.

L'église, placée sous le vocable de saint Laurent, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 10 août, est à une seule nef avec deux chapelles au nord, un clocher, un porche et une sacristie. Elle est en très mauvais état, très malsaine et dépourvue de tout ornement. Son sol est en planches. Elle fut agrandie en 1824. Le chœur, formé de la chapelle ancienne, paraît remonter au XIe siècle.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître M. Girardet, Jean (1786), chef de bataillon en retraite à Passy; M. Girardet, Jean-Antoine, capitaine en retraite; M. Burlet, mort à Lons-le-Saunier en 1818, inventeur de l'huile de pieds de bœuf. Il eut pour curé l'abbé Poix, né aux Hôpitaux, près Jougne (Doubs), mort en odeur de sainteté en 1843. Ce prêtre modèle jouissait d'une grande vénération dans sa paroisse. Il avait pour habitude de se rendre chaque jour sur une petite éminence, au sud du village, pour prier près d'une croix qu'il avait tracée sur le sol avec des morceaux de pierre. M. Girardet, Auguste, alors maire, et plusieurs fidèles, élevèrent un oratoire à la place de cette croix, et l'entourèrent d'une plantation d'arbres. C'est aujourd'hui un lieu de dévotion.

Arsures (les), arr. de Poligny, cant. et bur. de poste d'Arbois, perception de Villette-lez-Arbois, paroisse de Montigny, chapelle de secours; à 6 kilom. d'Arbois, 17 de Poligny et 45 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur un sol très accidenté, à l'ouest et au pied de la chaîne des basses montagnes du Jura, et limité à l'est par Aiglepierre et Mouchard, à l'ouest par Montigny et Certemery, au sud par Montigny et au nord par Villers-Farlay. Les baraques de la forêt de Mouchard font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par la route dép. n° 5, d'Arbois à Salins, par les chemins vicinaux tirant au hameau de l'Aubepin, à Certemery et à Salins, par les ruisseaux de la fontaine Baillard et de la fontaine Beluard.

Pop. en 1846, 317 hab.; en 1851, 384, dont 178 hom. et 206 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 87 hab.; 67 maisons, 85 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1842; ceux antérieurs sont à Montigny.

Cadastre actuellement en cours d'exécution: surf. territ. 441^{h} 32^{a} divisés en 1040 parcelles possédées par 186 propriétaires, dont 117 forains; surf. imp. 268^{h} 41^{a}, savoir: 107^{h} 60^{a} en terres lab., 83^{h} en vignes, 39^{h} en prés, 22^{h} en pâtures, 8^{h} en bois et le surplus en jardins, vergers et sol des propriétés bâties; surf. non imp., 172^{h} 92^{a}, dans laquelle la forêt de l'Etat, dite *de Mouchard*, figure pour 160^{h}; rev. cad. 21,747 fr.; contrib. dir. 2294 f.

Le sol, très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin en abondance, qu'on exporte en partie, et des fourrages artificiels. L'agriculture est en progrès. On exporte les quatre cinquièmes des vins rouges, qui sont à juste titre considérés comme les meilleurs de la province. Les plants dominants dans les vignes sont le poulsard et le sauvagnin. On élève des bêtes à cornes, des porcs, des moutons et des abeilles. Une fruitière produit 8000 kilog. de fromage de bonne qualité.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arbois et de Salins.

Les seuls patentables sont un cabaretier et un charpentier.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux, non exploitées.

Biens communaux : une chapelle construite en 1851, au moyen des dons faits par M. Jean-Claude Brégand, son épouse et Georges-François-Denis Javel. Elle a coûté 8000 f.; elle est à une seule nef, avec un clocher et une sacristie, et dédiée à saint Grégoire, dont on célèbre la fête le 3 septembre; deux fontaines. Il n'y a pas de maison commune; l'instituteur et la salle d'étude occupent une maison louée à cet effet. L'école est fréquentée en hiver par 26 garçons et 24 filles.

Budget : recettes ord. 1710 fr.; dép. 1710 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village ne fut détaché de celui de Montigny que le 10 janvier 1842. Son histoire se lie d'une manière trop intime à celle de ce dernier lieu pour qu'il soit possible de distinguer les faits qui l'intéressent spécialement. Il paraît qu'il fut fréquenté par les Romains, car on y trouve, sur différents points, des tuileaux à rebords et d'autres débris de constructions antiques. Toutefois, son nom n'apparaît que fort tard dans les chartes. En 1445, ce n'était encore qu'une simple grange, appartenant à Nicolas de Gilley, comte de Francmont, qui y faisait souvent sa résidence. Une grande partie du territoire appartenait à l'abbaye de Rosières, qui l'avait reçue des souverains du pays et de différents seigneurs particuliers. A partir du XVe siècle, les religieux attirèrent des habitants en accensant leurs terrains pour y planter la vigne.

Les Arsures ne formaient avec Montigny qu'une seule communauté, administrée par trois échevins, dont deux étaient choisis par les habitants de Montigny, et un par ceux des Arsures. Les élections se faisaient chaque année, au mois d'octobre, sur la place publique de Montigny.

Ce lieu dépendait en toute justice de la seigneurie d'Arbois et de la prévôté de Montigny. Les droits féodaux ne consistaient qu'en un cens léger. Il y avait un fief sans justice, appartenant à M. de Boutechoux de Villette. M. Albert de Boutechoux de Chavannes de Mont-

sous-Vaudrey y possède encore un château construit en 1600. La prévôté de Montigny forma, au XVIIIe siècle, une seigneurie distincte de celle d'Arbois, et fut inféodée à M. de Boutechoux.

Plusieurs incendies considérables ont dévasté ce village en 1740, 1842 et 1851. Les pestes et les guerres dont il fut victime seront rappelées à l'article de Montigny.

ÉTAT ACTUEL.

Les rues des Arsures sont étroites, tortueuses, et les maisons, généralement bâties sans goût, sont construites en pierres et couvertes en tuiles plates.

Une maison commune et un lavoir public seraient indispensables.

BIOGRAPHIE.

Ce vi age est la patrie de M. *Grenaud,* Pierre-François, né en 1790, mort en 1850, capitaine et chevalier de la légion-d'honneur, et de M. *Paquette*, Claude-Pierre, né en 1790, capitaine en retraite décoré, résidant à l'île d'Oléron.

Arsurette, commune réunie à celle d'Arsure le 15 septembre 1810.

Arthena, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Beaufort, paroisse de Saint-Laurent-la-Roche ; à 14 kil. de Beaufort et 12 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur un sol montagneux très accidenté, dans un vallon formé par les premières collines du Mont-Jura, et borné à l'est par Essia et Varessia, à l'ouest par Augisey et Saint-Laurent-la-Roche, au nord par Bornay et St-Laurent-la-Roche, au sud par Augisey et Rothonay. Les Rippes et la Ferme des Febvre font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Essia, et de Saint-Laurent-la-Roche à Orgelet.

Pop. en 1790, 452 hab. ; en 1846, 409 ; en 1851, 360, dont 184 hom. et 176 fem. ; pop. spéc. par kilom. carré, 53 hab. ; 90 maisons, savoir : 41 à Arthena, 48 aux Rippes, et une à la Ferme des Febvre ; 90 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Cadastre exécuté en 1835 : surf. territ. 671h 43a, divisés en 1957 parcelles que possèdent 224 propriétaires, dont 94 forains ; surf. imp. 661h 76a, savoir : 420h 44a en terres lab., 128h 80a en pâtures, 80h 96a en bois, 18h 43a en prés, 8h 03a en friches, murgers et broussailles, 3h 05a en sol des propriétés bâties, 2h 02a en jardins ; rev. cad. 5624 fr. 08 c. ; contrib. directes, 1120 fr. 50 c.

Le territoire produit des céréales au-delà des besoins de la population. On importe le vin. Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et d'Orgelet. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les maisons sont construites en pierres. Les deux tiers sont couvertes en chaume, l'autre tiers en tuiles plates. Elles sont très isolées les unes des autres.

Biens communaux. Une maison commune, construite en 1842, qui a coûté 10,000 fr. ; elle contient la salle de la mairie, le logement de l'instituteur, dont l'école est fréquentée en hiver par 30 garçons et 20 filles ; une source dont les eaux pourraient servir à l'établissement d'une fontaine, un lavoir et un abreuvoir ; et enfin 149h 85a de bois, pâtures, murgers et terres lab., d'un rev. cad. de 289 fr. 14 c.

Budget : recettes ord. 2035 fr. 70 c.; dép. ord. 2035 fr. 70 c.

Bois communaux : 50h 14a, dont 1h 52a en exploitation ann.; essences domin. : chêne, charme et hêtre.

NOTICE HISTORIQUE.

Arthena, *Arthenne*, *Artenas*, *Arthenas*, *Arthenaz*, serait un lieu très ancien, s'il était prouvé que son nom figure dans un titre de 642, ainsi que l'avance M. Béchet. Nous avons lieu de croire que cet historien s'est trompé : on chercherait vainement la mention de ce village, soit dans la donation que fit en 895 le comte Bernon à l'abbaye de Gigny qu'il venait de fonder, soit dans l'acte d'association par lequel le prieur Aymon plaça, en 1191, les biens de ce monastère sous la garde et la protection d'Etienne II, comte de Bourgogne. Cet acte désigne cependant un grand nombre d'autres localités. Si Arthena eût existé à cette époque, son nom figurerait certainement dans une de ces chartes, puisque son territoire faisait partie de la dotation des moines de Gigny. Nous sommes donc forcé de reconnaître que les premiers défrichements sont dus aux colons mainmortables, que ces religieux et les princes de Chalon s'efforçaient d'attirer sur leurs terres au XIIIe siècle. En 1552, ce village devint le siége d'une prévôté.

Les premiers accensements des vastes landes, appelées les Rippes d'Arthena, ne remontent qu'à 1680.

Ce village a toujours fait partie de la paroisse et de la seigneurie de Saint-Laurent-la-Roche. Son voisinage de l'important château de ce dernier lieu lui attira souvent les calamités qui accompagnent les guerres et les siéges. En 1633, la peste décima la population.

BIOGRAPHIE.

Girard, Claude-Marie, simple canonnier en 1766, devenu général de brigade. Soldat intrépide, officier distingué, le général Girard était couvert de blessures dont chacune rappelait une action d'éclat.

Bayard, Jean-Claude, né le 17 novembre 1789, capitaine en retraite, membre de la légion-d'honneur, actuellement en retraite à Lons-le-Saunier après 35 ans de service.

Arthena est encore la patrie du capitaine Dalloz, tué à la bataille de la Moscowa, de MM. Febvre et Chevassus (Jean), officiers sous l'empire, et de M. Jacquier, actuellement lieutenant au 20e régiment de ligne.

Asnans, vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Chaussin, bur. de poste du Deschaux, succursale, composée d'Asnans, Vornes, Gatey et Beauvoisin ; à 3 kilom. de Chaussin, 20 de Dole et 42 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur une éminence faisant partie des collines qui se détachent du Mont-Jura, et limité à l'est par la Chaînée-des-Coupis et Gatey, à l'ouest par Vornes et Longwy, au nord par Gatey, Chaussin et Longwy, au sud par les Essards et la Chaînée-des-Coupis. Il se divise en plusieurs rues, hameaux et maisons isolées appelés rues des Morts, du Bas, des Cerisous, de la Place, de la Chaînée, du Bois, de Carpaire, des Crapitots, rues Mortier, Gaurot, Creçon, Colard, les Petits-Coupis, Montalégre, la Demi-Lune, le moulin Boudard et le Chemin-des-Fées.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne, par

les chemins vicinaux tirant à la Chaînée-des-Coupis, à Longwy, aux Hays et à Vornes, par le Doubs, l'Argentine, l'Orain et la Coursière-de-Barataine; un bras du Doubs limite son territoire à l'ouest. Un climat appelé *Loupot* et les gravières qui s'y trouvent, feraient supposer que la Loue aurait jadis baigné les pieds d'Asnans.

Pop. en 1790, 512 hab., en 1846, 736; en 1851, 772, dont 385 hom. et 387 fem.; pop. aggl., 694 hab.; pop. spéc. par kilom. carré, 77 hab.; 157 maisons, 182 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1647.

Cadastre exécuté en 1829: surf. territ. 1002^h 67^a, divisés en 2210 parcelles que possèdent 377 propriétaires, dont 122 forains; cont. imp., 951^h 54^a, savoir: 779^h 06^a en terres lab., 116^h 55^a en prés, 19^h 67^a en bois, 14^h 70^a en terrains plantés, 11^h 07^a en friches et parcours, 6^h 23^a en sol des propriétés bâties, d'un rev. cad. de 14,242 fr. 12 c.; contrib. dir. 4530 fr.

Les habitants, quoique laborieux et intelligents, ne suivent que de très loin les innovations en agriculture. Ils récoltent cependant une grande quantité de céréales, dont les produits dépassent leurs besoins de plus des trois quarts. Ils élèvent beaucoup de bétail, et fabriquent pour leur usage seulement de très bons fromages. Quelques propriétaires ont essayé de cultiver la vigne qui produit un vin blanc assez agréable.

La population fréquente habituellement les marchés de Dole et de Sellières. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Les maisons sont généralement construites en briques, bois et pierres, et couvertes en chaume. Il y a quatre auberges et un moulin, dit le moulin Boudard, à trois tournants.

Biens communaux: deux maisons d'école insuffisantes, contenant, l'une le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 élèves; l'autre contenant le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver aussi par 60 élèves; une pompe à incendie, plusieurs carrières de gravier et de sable, un grand nombre de sources qu'on pourrait faire servir à l'établissement de fontaines, lavoirs et abreuvoirs publics, et enfin 48^h 10^a de terre, oseraie et sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 478 fr. 51 c.

Fabrique. La fabrique possède l'église, le presbytère, 2^h 10^a de terres et 18^a de pré, dont la jouissance est abandonnée au curé.

Budget: recettes ord. 4495 fr.; dép. ord. 4191 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine d'Asnans, *ecclesia Asnensis*, *Asnens*, *Anantum*, *Ananium*, *Anan*, *Anans*, remonte à la plus haute antiquité.

Période celtique. On peut considérer comme remontant à l'époque celtique, 1° l'ancienne voie appelée Chemin des Fées, tirant de Bellevesvres à Rahon, et promenant ses contours le long du côteau qui se déploie derrière le village; 2° les *tumuli* épars sur la contrée des *Mouterots*, dans lesquels on a trouvé une hache de bronze et plusieurs pierres tranchantes appelées par les gens du pays *pierres du tonnerre*; 3° le culte de la source de Montalègre, dont les eaux ont joui longtemps de la réputation de guérir de la fièvre; 4° la tradition qui a con-

servé le souvenir d'une grande bataille livrée sur les deux rives du Doubs, et gagnée sur le territoire d'Asnans.

Période gallo-romaine. Cette époque a laissé de nombreux et importants débris dans cette localité. En 1748, on a trouvé, sous la maison qui appartient à M. Etienne Fluchon, des médailles romaines de bronze et d'argent, et un pavé mosaïque présentant une espèce d'échiquier à carreaux blancs et gris. En 1824, on découvrit dans le jardin attenant à cette habitation une nouvelle mosaïque d'une belle conservation et d'une dimension extraordinaire. Elle montrait un joli dessin de trois ou quatre sortes de couleurs bien assorties et d'un excellent effet. Dans les fragments de marbre de diverses couleurs que la pioche a ramenés à la lumière, on a trouvé un très petit perroquet en verre peint. On mettait au jour en même temps un aqueduc en béton, dont on n'a pu jusqu'à présent expliquer la destination. Pour peu que l'on sonde le terrain aux environs de l'église, on y remue des sépultures d'une antiquité correspondante à celle de ces ouvrages d'art, puisqu'il en sort des médailles d'or, d'argent, de bronze, des empereurs. Le propriétaire d'une maison qui fait face au cimetière, en creusant sa cave, a trouvé une urne d'argile qui contenait une poignée de cendres. Les sarcophages ne manquent pas non plus à cette terre antique, et de très grands squelettes remplissent le versant septentrional de la cotière du village. Un climat de ce territoire s'appelle *Ès-Tombeaux*. Nous considérons encore comme appartenant à cette période la chapelle bâtie sur la butte de Montalègre, sous le vocable de saint Victor, pour supplanter probablement le monument païen qui devait rappeler la victoire remportée à Asnans. Ces substitutions étaient fréquentes alors.

Origine féodale. Le premier document authentique qui fasse mention d'Asnans est de l'an 1089. C'est la bulle par laquelle le pape Urbain IV confirma à l'abbaye de Baume les églises de Montalègre et d'Asnans. Deux autres bulles, l'une du pape Pascal II, de l'an 1107, et l'autre du pape Clément III, de l'an 1190, contiennent une semblable confirmation.

La chapelle de Montalègre n'était qu'une dépendance de l'église paroissiale d'Asnans, placée aussi sous le vocable de saint Victor, et ayant pour patron le prieur de Mouthier-en-Bresse.

Seigneurie. Ce village, ainsi que celui de Montalègre aujourd'hui détruit, dépendait en toute justice du marquisat de Chaussin. Ils furent affranchis par Simon, sire de la Marche, au mois de septembre 1260. La charte accordée par ce seigneur étant commune avec Chaussin, nous ne la reproduirons qu'en écrivant l'histoire de ce bourg. Ses dispositions sont fort curieuses.

Le curé avait droit d'usage dans les bois de Chaussin pour le presbytère et la cure, et ses porcs y avaient droit de paisson, suivant un titre accordé par Mathilde, dame de Chaussin, en 1319, et confirmé par arrêt du conseil en 1776.

En 1593, Jean Saussoye obtint de François de Lorraine, marquis de Chaussin, à titre de fief, « le droit de prendre du bois pour bâtiments et affouages dans ses forêts, droit de chasse, de pêche, port d'arquebuse, exemption de guet et garde, franchise de banalité de moulin et de bichenage pour lui et ses hoirs, en

faveur de ses bons et agréables services. » Jean Saussoye avait en effet sauvé la vie au marquis en le cachant dans une voiture chargée de gerbes, pour le soustraire à la fureur d'une troupe de soldats furieux qui le poursuivaient.

Guerres. Asnans fut ravagé en 1336 par Eudes, duc de Bourgogne, lors de la guerre qu'il soutint contre les hauts-barons franc-comtois. En 1592, l'armée franc-comtoise ayant assiégé Chaussin, domaine de l'étranger, les villages d'alentour furent brûlés. Plusieurs ne se relevèrent point de leur ruine. De ce nombre fut Montalègre. C'est à l'époque de cette guerre que fut probablement construit le retranchement semi-circulaire, appelé encore de nos jours *demi-lune*. Le terreplain de cette enceinte demi-circulaire s'élève de 5 mètres au-dessus du fond du fossé, et la charrue qui en suit le contour y trace des sillons parallèles. Au siècle dernier, le territoire presque entier était couvert de bois.

Butte de Montalègre. La butte de Montalègre surpasse le terre-plain d'Asnans d'environ quatre mètres, et paraît être formée de terre rapportée; elle présente à son sommet une plate-forme elliptique de 30 mètres de long sur 20 de large. Au milieu de cet ovale a été bâtie la maison de M. Michalet, officier en retraite, sur l'emplacement d'un ermitage qui avait été fondé en 1630 sous le vocable de Sainte-Barbe. Cet ermitage, habité jusqu'en 1789 par deux anachorètes, chargés d'instruire les enfants de la paroisse, avait été édifié sur les débris de la chapelle Saint-Victor, que les anciens seigneurs de Beauvoisin avaient restaurée. Suivant la tradition, cette butte aurait servi de poste d'observation sous la domination romaine. Les anciens terriers de Chaussin qualifient Montalègre de village. Du sommet de cette colline, on embrasse du regard un magnifique horizon. On voit à ses pieds s'étendre d'immenses plaines parsemées d'habitations. A l'est se dessinent les montagnes du Jura, depuis Beaufort jusqu'à Quingey, et à l'ouest les côtes de la Bourgogne où se font distinguer les villes de Beaune, de Nuits, de Pomard et de Volnay.

Eglise. L'église d'Asnans, placée sous le vocable de saint Victor, soldat de la légion thébaine, dont la fête se célèbre le deuxième dimanche d'octobre, est à trois nefs, avec sacristie et clocher. Les deux collatéraux sont de construction récente; la nef principale est ancienne. Cet édifice ne présente aucun caractère architectonique.

Asnières, commune réunie à celle de Rothonay le 11 septembre 1822.

Aubepin (l'), commune réunie à celle de Villette-lez-Saint-Amour le 26 décembre 1821.

Aubin (St.-), bg. de l'arr. de Dole, cant. et bur. de poste de Chemin, percept. de Tavaux, cure cantonale, avec un vicariat autorisé en 1818; à 7 kilom. de Chemin, 16 de Dole et 50 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti dans la vaste plaine qui sépare Dole de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre, et limité à l'est par l'Abergement-de-la-Ronce, Tavaux et Champ-d'Hyver, à l'ouest par Fraxhault (Côte-d'Or) et Aumur, au nord par l'Abergement-de-la-Ronce et Aumur, au sud par Tichey (Côte-d'Or), St.-Loup et Champ-d'Hyver. Il se divise en plusieurs rues, quartiers, hameaux et fermes éparses, appelés Pasquier-de-Chaux, Grande-Rue, rue Pillevoisin, rue du Cour, vie Beuthey, rue Saint-Georges, rue

du Gros-Caillou, rue des Dames, rue du Milieu, rue Belle-Violette, rue du Château, rue de Gelière, rue des Creux, place Sainte-Anne, rue de Losne, vie du Bois, les granges dites Borde-au-Sire, Borde-Rouge, Borde-aux-Renards, Borde-Fontaine, et les baraques de la Forêt.

Il est traversé par la route dép. n° 29, de Dole à Seurre, par le chemin de grande communic. n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne, par les chemins vicinaux tirant à Chemin, à Aumur, à Saint Loup, et d'Aumur à Tavaux, par la Sablonne, le Creux, Cleux ou Bief-Noir, le Lesson, et par plusieurs canaux d'assainissement, appelés Coursières.

Pop. en 1790, 1380 hab.; en 1846, 1693; en 1851, 1795, dont 894 hom. et 901 fem.; pop. aggl., 1729 hab.; pop. spéc. par kilom. carré, 53 hab.; 335 maisons et 502 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1592.

Cadastre exécuté en 1825: surf. territ. 3355^h 12^a, divisés en 5767 parcelles que possèdent 675 propriétaires, dont 185 forains; surf. imp. 3284^h 46^a, savoir: 2456^h 86^a en terres lab., 464^h 78^a en bois, 197^h 69^a en prés, 138^h 23^a autrefois en pâtures, aujourd'hui en terres lab., 14^h 83^a en sol des propriétés bâties, 10^h 18^a en jardins, 1^h 86^a en vergers, d'un rev. cad. de 74,563 fr. 58 c.; contrib. dir. en princip. 16,241 fr. 50 c.

Le sol de Saint-Aubin, d'une grande fertilité, produit des céréales en abondance, et plus particulièrement du blé, dont les sept huitièmes sont exportés. L'agriculture est en progrès; la marne qu'on trouve sur le territoire même y est utilisée comme engrais; on récolte beaucoup de navette et de colza. Les habitants, très intelligents et très actifs, ont élargi les lits de leurs ruisseaux et creusé des fossés pour favoriser l'écoulement des eaux. On élève beaucoup de bétail dans la commune; une station d'étalons de l'Etat a puissamment contribué à améliorer la race chevaline employée à l'agriculture. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Commerce. Le principal commerce des habitants porte sur les céréales; ils fréquentent habituellement le marché de Dole. Ils vendent leurs grains et leurs pailles en gros sur échantillons; les livraisons se font au poids; on n'importe que le vin.

Foires. Il se tient à Saint-Aubin cinq foires, les 2 janvier, 2 mars, 25 mai, 26 août et 21 octobre. Il s'y fait un grand commerce de céréales sur montre. Il y avait aussi, le 24 juin, une foire dite des domestiques, d'une origine fort ancienne. Les jeunes gens des deux sexes, qui cherchaient une condition, se rangeaient sur la place principale, et y attendaient qu'un maître vînt les engager.

Industrie. Il existe deux tuileries dans cette localité, qui donnent des produits d'une qualité supérieure et comparables à ceux de ces établissements les plus renommés de la province. Il y a un médecin, une sage-femme, 10 épiciers, trois maréchaux-ferrants et taillandiers, un confiseur, deux bouchers, trois cordonniers, plusieurs auberges et cafés. Il y avait autrefois des forges construites par M. de Champ-d'Hyver. Saint-Aubin est la résidence d'un notaire.

Biens communaux: une église, un cimetière, un presbytère mal distribué et insuffisant, une maison

commune en ruines, une école de garçons dirigée sans rétribution mensuelle par un instituteur et deux sous-maîtres, et fréquentée par 200 élèves en hiver ; une école de filles, tenue également sans rétribution mensuelle par deux religieuses de l'ordre du Saint-Esprit, et fréquentée en hiver par 180 élèves ; 10 puits communaux, deux abreuvoirs, deux pompes à incendie et une très belle compagnie de pompiers commandée par M. Louis Berthier, né à Saint-Aubin, chevalier de la légion-d'honneur, ancien sergent dans la garde royale sous Charles X, et ancien maire ; enfin 622h 73a de bois, terres, parcours, mares, gravières, prés et emplacements des édifices publics, d'un rev. cad. de 9875 fr. 10 c.

Budget : recettes ord. 17,875 fr. 50 c.; dép. ord. 17,875 fr. 50 c.

Bureau de bienfaisance : revenu, 131 fr.

Bois communaux : 462h 90a, dont 14h 02a en exploitat. ann.; essences domin. : chêne et aulne.

NOTICE HISTORIQUE.

Le bourg de Saint-Aubin, *Sanctus Albinus*, *Saint-Albin*, *Saint Aulbin*, l'un des plus importants de la province au moyen-âge, remonte à la plus haute antiquité. Son histoire se divise en plusieurs époques très distinctes.

1° *Période gauloise.* On peut considérer comme appartenant à cette époque le fossé elliptique qui environnait une partie du bourg ; les pièces d'or, d'argent et de bronze, trouvées en 1843 dans la cour d'habitation de M. Pequillet, qui étaient frappées au coin grec, les deux bracelets en bronze, les débris de hachette, de dard de lance à douille, les faucilles de bronze trouvées dans cette commune. Une foule de circonstances font présumer que les habitants sont descendants des Gaulois, et que leurs ancêtres ne furent point déplacés à l'arrivée des Bourguignons.

2° *Période gallo-romaine.* Une voie romaine, se dirigeant de Besançon à Autun par Tavaux, passait au nord de ce bourg et se continuait entre Fraxhault et Montagny. En fouillant les fondations de l'église en 1834, les ouvriers trouvèrent une médaille d'or à l'effigie de Faustine-la-Jeune. De la motte du château, ancienne redoute circulaire construite par les Romains, sont sortis à diverses époques des armures de lances en bronze, des flèches de fer, des serpes de cuivre, une spirale du même métal, des épingles de tête, une hache en bronze servant aux sacrifices, et beaucoup d'autres menus objets d'antiquités. Une voie très ancienne reliait ce lieu à Saint-Jean-de-Losne.

3° *Epoque féodale.* Le premier document authentique qui fasse mention de Saint-Aubin est la donation de l'église, faite en 1046 par Hugues, archevêque de Besançon au monastère de Saint-Jean-de-Losne.

Seigneurie. La terre de Saint-Aubin échut aux rois bourguignons dans le partage qu'ils firent avec les anciens habitants. Elle passa dans le domaine de la première maison de Vienne, puis dans celui des comtes de Bourgogne. Etienne Ier l'avait eue en partage vers 1087, et nous voyons en 1237 Jean de Chalon, dit l'Antique, fils d'Etienne II, la reprendre en fief du duc de Bourgogne. Hugues de Chalon, son fils, comte souverain de Bourgogne par son alliance avec Alix de Méranie, la donna en dot à Agnès, sa fille, en

faveur de son union avec Philippe de Vienne, seigneur de Pagny et de Pymont. Ces derniers la transmirent à Hugues de Vienne, leur fils, seigneur de Pagny et de Montmorot. Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, né du mariage de Philippe de Vienne avec Marguerite de Ruffey, en hérita et la laissa à Marguerite, qu'il avait eue de son mariage avec la belle et coupable Huguette de Sainte-Croix. Marguerite épousa, en 1352, Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux. En 1366, Tristan de Chalon, baron d'Orgelet, comte d'Auxerre et de Tonnerre, au nom de Jean et d'Alix de Chalon, ses enfants, reconnut tenir en fief, de Marguerite de Vienne, les château, ville et seigneurie de Saint-Aubin, mouvant de la terre de Saint-Laurent-la-Roche Le 25 octobre 1406, Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, donna cette seigneurie à Jean de Chalon, son frère. Cet acte n'eut pas de suite, car Louis de Chalon étant allé, à main armée, enlever de la cour du duc de Bourgogne Jeanne de Perilleux ou Perellos, *fort belle demoiselle*, en 1407, fut déclaré coupable de félonie, condamné au bannissement, et ses biens furent confisqués. En 1410, Jean de Chalon, seigneur de Crecy, vint trouver à Poligny Guy Armenier, bailli d'Aval, pour lui remettre au nom du duc cette vaste terre, confisquée sur Louis de Chalon. Le duc Jean ayant fait grâce à ce dernier, lui restitua ses biens en 1411, excepté Châtel-Belin et des rentes sur les salines. Cet acte d'indulgence fut promptement oublié; Louis de Chalon se joignit, peu de temps après, aux ennemis du duc, et lui fit la guerre. En 1412, il fut poursuivi à la requête du prince, déclaré criminel de lèse-majesté; le bannissement précédent fut renouvelé, et ses terres furent déclarées acquises au duc par confiscation. En 1415, Jean-sans-peur ayant besoin d'argent pour aller avec ses gens d'armes rejoindre le roi qui était en Normandie, vendit, avant de sortir de Chalon pour aller à Dijon, à Jean de Chalon, prince d'Orange, la seigneurie de Saint-Aubin avec tous les droits qui y étaient attachés, moyennant 7000 francs. Il ne se réserva que le fief-lige, la souveraineté et la faculté de rachat pendant cinq ans. Il chargea l'acquéreur de servir exactement aux Chartreux de Dijon une rente de 296 livres tournois qui leur était due. Le 15 décembre 1416, dans le but d'augmenter les revenus du duc de Charolais, son fils, et de le mettre en état d'assister aux fêtes, joûtes et tournois qu'il ordonnait fréquemment, il lui céda la faculté de rachat dont nous venons de parler. Les Etats de Bourgogne, convoqués en 1417 au nom de la duchesse, allouèrent les sommes nécessaires pour faire ce remboursement. En 1421, Philippe-le-Bon, pour tenir lieu à la duchesse d'Autriche, sa tante, d'une pension de 3600 livres qu'il lui devait, lui céda la jouissance de plusieurs fiefs, et, entre autres, de celui de Saint-Aubin. En 1430, le duc envoya André de Toulongeon, sire de Marnay, comme ambassadeur en Portugal, pour demander la main, qui lui fut accordée, d'Isabelle, fille du roi Jean. En reconnaissance de ce service, il lui donna cette seigneurie avec le château qui en dépendait. En 1436, la duchesse Isabelle s'occupa du mariage de Marguerite de Castres avec Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu. Cette bienfaisante princesse détermina le duc, son époux,

à céder cette terre en dot à Mlle de Castres, en se réservant le droit de la racheter moyennant 8000 livres. En 1446, la duchesse fit ratifier cette donation par la chambre des comptes. Il fallut pour cela en venir à des lettres de jussion. Saint-Aubin passa successivement à Louis de Marenches, qui en fit hommage au souverain, en 1514, et à Jacques de Vienne, comte de Commarin, baron de la Borde. En 1604, les archiducs, comtes souverains de Bourgogne le réunirent au domaine, en vertu de la clause de rachat perpétuel qui avait été réservée dans la donation faite par Hugues de Chalon à Agnès sa fille. A partir de 1703, les différents villages qui composaient la châtellenie furent démembrés et vendus à des seigneurs engagistes. Le dernier des acquéreurs fut M. Ozenbourg.

Outre la seigneurie principale, il y avait sur le territoire plusieurs fiefs et chevances, notamment la chevance dite de Toulongeon, et celle dite de Tavaux.

Franchises. Au mois de mai 1292, Hugues de Vienne, sire de Longwy, Pagny et Montmorot, concéda au bourg de Saint-Aubin une charte de franchises, transcrite en entier sur les registres de la chambre des comptes de Dole. Cette charte fut confirmée successivement par Otton, comte palatin de Bourgogne, par Philippe de Vienne en 1332 et le 7 février 1364, par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, en 1389, par le duc Jean-sans-peur en 1408, et par Philippe-le-Bon en 1422. En 1537, Jean de Neuchâtel, époux de Marguerite de Castres, et les habitants affranchis, passèrent entre eux une reconnaissance de leurs droits respectifs, sur mandement de l'empereur Charles-Quint. Aux termes de cette charte, les habitants étaient libres de leurs personnes et de leurs biens, moyennant le cens de 10 sols par maison. Ils avaient droit d'usage dans la vaste forêt de Saint-Aubin, pour leur chauffage, pour la clôture du bourg et le pâturage de leurs bestiaux. Ceux qui voulaient bâtir n'avaient qu'à en faire la déclaration pour recevoir tout le bois qui leur était nécessaire. Ils n'étaient tenus d'aller à la guerre que pendant vingt-quatre heures seulement à leurs frais; après ce délai, ils étaient défrayés et indemnisés par le seigneur. La commune devait être administrée par quatre échevins et douze prud'hommes ou notables, élus chaque année par les habitants, sans que le sire ait à intervenir dans ces élections pour agréer le choix de ces officiers. Chaque nouveau seigneur, à son avènement, devait jurer l'observation de cette charte, dans l'église de Saint-Aubin, en mettant la main sur le missel, et en présence des grands et notables personnages de son conseil.

Forêts. La forêt de Saint-Aubin était d'une magnifique étendue, et faisait la principale richesse des habitants. En 1694, le grand roi s'en empara, sans respect pour les droits acquis. En 1768, l'Etat abandonna 100 arpents de bois à Saint-Aubin et autant à Aumur, à charge de payer un cens d'un sol par arpent, et vendit le surplus à M. de Pesard, moyennant la faible rente de 4 fr. par arpent, ce qui occasionna une émeute violente. Les jours de cet acquéreur furent souvent mis en danger. En 1398, Louis de Chalon donna à Jean, sire de Champ-d'Hyver, le droit d'usage dans cette forêt.

Bourg, fortifications. A l'époque de la concession des franchises, Saint-Aubin se composait de deux

parties : l'une, appelée le Bourg, était close de fossés et de palissades, et défendue par des portes à pont-levis, confiées à la garde de portiers choisis par le magistrat. Les rues étaient pavées. Le Bourg renfermait plus de 120 maisons occupées par 3000 habitants au moins, et une église paroissiale. Six familles de gentilshommes y faisaient leur résidence. Il y avait des foires, un marché, des halles et une mesure particulière ; au XIIe siècle les reliques de saint Claude y séjournèrent plusieurs jours. L'autre partie, appelée La Chaux, placée à 1500 mètres environ du Bourg, était découverte et renfermait une autre église dédiée à Notre-Dame, succursale de celle de Saint-Aubin.

Château. Le château ne fut construit qu'en 1345 par Philippe de Vienne, pour résister aux attaques des Tard-venus. Il avait 250 pieds de l'orient à l'occident, et autant du midi au nord. Défendu par d'épaisses murailles flanquées de tours, il était entouré de fossés profonds qu'on pouvait remplir d'eau à volonté. La garde en était confiée à un capitaine. En 1364, Philippe-le-Hardi l'ayant pris d'assaut, y plaça Guillaume de Martainville, avec les gens d'armes de sa compagnie, pour le garder et le défendre. Cet officier fut remplacé l'année suivante par Guillaume de Sercey. En 1415, le duc de Bourgogne ayant été prévenu que les capitaines successifs de cette forteresse n'y faisaient point leur résidence et n'y laissaient pas de garnisons suffisantes, en nomma un auquel il alloua 140 florins de traitement, tandis que les précédents n'en recevaient que 40. Ce château fut ruiné pendant la guerre de dix ans. On remarque encore au nord du Bourg, près du chemin d'Aumur, deux mottes d'inégale grandeur, séparées par un pli de terrain compris dans une même enceinte principale. Sur la plus élevée était le donjon ; la tour servant de porte avec pont-levis occupait la plus petite, au nord de la précédente. On a trouvé dans les décombres du château plusieurs monnaies à l'effigie des ducs de Bourgogne, et un cachet.

Guerres, sièges. En 1345, les Tard-venus, après avoir détruit Auxonne, prirent et saccagèrent Saint-Aubin. Au mois de janvier 1364, Philippe-le-Hardi prit d'assaut la ville et le château, et en confia la garde à Guillaume de Martainville. A la mort de Charles-le-Téméraire, ce lieu se vit assiégé par les troupes de Louis XI. C'est de cette époque que date la ruine du village de La Chaux. L'église seule fut épargnée. En 1636, les troupes de Louis XIII forcèrent les habitants à capituler après une vigoureuse résistance.

Prévôté. Le prévôt exerçait la justice haute, moyenne et basse dans l'étendue de la châtellenie, qui comprenait Saint-Aubin, Aumur et Saint-Loup. L'appel de ses sentences se portait devant le bailliage de Dole. Il eut entrée aux Etats de la province jusqu'en 1666. Cette juridiction avait le titre de prévôté royale. Un juge châtelain rendait la justice en première instance. En 1413, Jean de Champvans, écuyer du duc de Bourgogne et son pannetier, exerçait cette fonction de châtelain. Il fut destitué à l'instigation de plusieurs seigneurs de la cour du duc. En réparation de cette brutale révocation, il fut élevé peu de temps après à un poste plus important. Une maison noble de nom et d'armes porta le nom de Saint-Aubin, par suite de

l'inféodation de la prévôté héréditaire de ce bourg. Elle tenait un rang très distingué dans la province. Elle s'éteignit au xve siècle. En 1377, vivait Simon de Saint-Aubin. Son épouse fut invitée aux fêtes magnifiques données à l'occasion du baptême du troisième fils de la duchesse de Bourgogne. En 1382, ce seigneur vola sur la grande route les joyaux de l'abbaye d'Auxerre, et tua de sa main les religieux qui les portaient, ce qui n'empêcha pas le duc de Bourgogne de l'inviter, en 1402, à se trouver avec la noblesse du pays à Montréal, pour chasser la Corne de Rougemont. Il eut pour fils Guillaume et Henri de Saint-Aubin; ce dernier, seigneur de Conflandey et Gouhenans, fut reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1442.

Gruerie. Les délits commis dans les forêts et les faits de chasse étaient jugés par un tribunal, composé d'un juge-gruyer, d'un procureur-général, d'un lieutenant du procureur-général et d'un greffier. Cette gruerie fut supprimée en 1692, et réunie en 1708 à la justice seigneuriale.

Officialité. Les prieurs de Saint-Jean-de-Losne avaient établi un tribunal et une cour d'officialité pour la paroisse de Saint-Aubin et celle de Saint-Symphorien.

Justice de paix. En 1791, Saint-Aubin fut érigé en chef-lieu de canton, comprenant le Bourg, Aumur, Champ-d'Hyver, Molay, Peseux, Saint-Loup, Tavaux et Villangrette. Cette justice de paix fut supprimée en 1801.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Eglise et Familiarité. L'église de Saint-Aubin fut donnée en 1046 par Hugues, archevêque de Besançon, au monastère de Saint-Jean-de-Losne, qui en conserva le patronage jusqu'en 1789. Elle renfermait quatre chapelles, l'une dédiée à saint Pierre et saint Paul, l'autre à saint Jacques, la troisième à Notre-Dame de Pitié; la quatrième était appelée la chapelle milliaire. Au xive siècle, il se forma un corps de familiarité pour la desserte des fondations. Les membres devaient être nés et baptisés à Saint-Aubin, et issus de parents bourgeois, originaires du lieu. Le 21 décembre 1277, l'épouse de Hugues de Vienne fit de grandes libéralités à cette église.

Chapelle de Notre-Dame de Chaux. Cette église, d'une origine fort ancienne, fut probablement construite sur les débris d'un temple païen. La grandeur de l'édifice pouvait donner une idée de l'importance que devait avoir le village qui l'entourait. Après la destruction de La Chaux, le curé de Saint-Aubin resta curé primitif de cette église. Il devait y célébrer 61 messes par an. Pour prix de ce service, il recevait un traitement de 120 livres, percevait la dîme sur le territoire, une mesure d'avoine par feu et la gerbe de passion.

ÉTAT ACTUEL.

Les maisons de Saint-Aubin étaient autrefois construites en pans de bois et en briques, et couvertes en chaume. Plusieurs incendies considérables, qui se sont succédés à des époques rapprochées, notamment en 1843 et 1847, ont déterminé les habitants à reconstruire leurs bâtiments en pierres et à les couvrir en tuiles. Les nouvelles constructions sont très élégantes et confortables. L'église, placée sous le vocable de Saint-Aubin, est à trois nefs avec deux sacristies et deux chapelles. De chaque côté de

la nef principale sont quatre colonnes et deux pilastres de l'ordre dorique, qui la séparent des nefs collatérales. La façade extérieure est ornée d'un péristyle formé par quatre colonnes sans bases, et posées à nu sur les marches qui conduisent à l'église, et couronné par un fronton d'un aspect imposant, mais peut-être trop théâtral. La nef est éclairée par douze fenêtres, et le sanctuaire par un vitrail semi-circulaire formant toiture. Le clocher, la croix comprise, a une hauteur de 30 mètres 96 centim. Cet édifice a été construit en 1834 sur les plans de l'architecte Besan, et a coûté 69,000 fr. Lors de l'orage épouvantable qui éclata dans ce bourg le 29 mai 1838, toute la charpente de l'église fut enlevée par une trombe des plus violentes, et portée intacte à plus de 100 mètres de distance, sur une grange où elle vint se briser en éclats. Quelques ardoises, chassées avec la même force que par une arme à feu, allèrent s'incruster dans les portes et dans les volets des maisons voisines. Il fallut dépenser 5000 fr. pour rétablir ce toit.

BIOGRAPHIE.

Saint-Aubin est la patrie de M. Jean-Antoine Vieille, auteur d'un Mémoire historique sur l'antiquité de ce bourg, imprimé à Dole en 1779; de M. Frédéric Vieille, son fils, l'un des jurisconsultes les plus distingués du barreau de Dole, auteur de plusieurs opuscules intéressants, et de M. le capitaine Guillemin (1792-1839), membre de la légion-d'honneur, officier d'un rare courage.

Audelange vg. de l'arr. de Dole, cant., percept., distrib. de poste et paroisse de Rochefort; chapelle vicariale érigée le 27 sept. 1846; à 3 kilom. de Rochefort, 9 de Dole et 61 de Lons-le-Saunier.

Il s'élève en amphithéâtre sur la rive droite du Doubs, et a pour limites, à l'est, Lavans et Eclans, à l'ouest Rochefort, Châtenois et Amange, au nord Amange, Romange et Lavans, au sud Rochefort, Nenon et Eclans. La grange Viron, le moulin Rouge, l'Ecluse et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par la route nat. n° 83, de Moulins à Bâle, par les chemins vicinaux tirant à Châtenois, à Eclans et à Romange, par le Doubs et un de ses bras, par le canal du Rhône au Rhin et un contre-fossé. On traverse le Doubs sur un bac.

Pop. en 1790, 177 hab.; en 1846, 236; en 1851, 233, dont 121 hom. et 112 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 51 hab.; 54 maisons, 56 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1661.

Cadastre exécuté en 1836 : surf. territ. 455^h 16^a, divisés en 1241 parcelles que possèdent 84 propriétaires, dont 32 forains; surf. imp. 422^h 62^a, savoir : 291^h 44^a en terres lab., 54^h en bois, 31^h 93^a en prés, 20^h 91^a en pâtures, 9^h 15^a en vignes, 5^h 43^a en canal, 3^h 62^a en friches, broussailles et murgers, 2^h 78^a en vergers, 2^h 29^a en sol des propriétés bâties, 1^h 05^a en jardins; rev. cad. 7793 fr. 61 c.; contrib. dir. 1887 fr.

Le sol produit un vin léger et apéritif, mais de qualité médiocre, du froment, du maïs, des légumes secs, des fourrages artificiels, des fruits, des pommes de terre, de la navette, beaucoup de foin et du chanvre. On élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des abeilles et de la volaille. Le revenu réel des propriétés est de

3 pour cent. Les habitants fréquentent habituellement le marché de Dole. Ils importent le quart des vins consommés, et exportent la moitié du produit des céréales.

On trouve sur le territoire des carrières abondantes de pierre à bâtir et de taille, de pierre à chaux et de marbre. Ce marbre, gris et bleu-clair, ressemble beaucoup à celui de Mignovillard. Il a fourni de belles colonnes à l'église du collége de Dole. Il est exposé aux intempéries de l'air; lorsqu'on l'emploie à l'extérieur de l'édifice, il s'exfolie et se décompose. Les pierres à bâtir sont calcaires; leur fond gris-jaune, nuancé de bleu, forme une teinte douce et agréable. Dures et vives, elles sont d'une très bonne qualité et susceptibles du poli le plus parfait. On les trouve par bancs de plusieurs épaisseurs; les plus forts ont 66 centimètres. L'exploitation des carrières d'Audelange se fait à ciel ouvert avec une facilité très grande, et leurs produits, embarqués sur le canal du Rhône au Rhin, vont alimenter les constructions des départements voisins, et notamment de la Côte-d'Or. L'arrondissement de Dole emploie seul une immense quantité de ces pierres.

Les patentables sont: deux aubergistes, 8 tailleurs de pierre, un menuisier, un maréchal-ferrant taillandier et un serrurier-armurier.

Il y a un moulin à cinq tournants sur le Doubs, avec battoir à blé, et une scierie à marbre.

Il existait au moulin Rouge, sur un ruisseau venant de Lavans, un haut-fourneau dans lequel on fabriquait de la sablerie, des moulages et des gueuses. Depuis 1848, cet établissement, qui occupait de six à dix ouvriers, est en fériation.

Biens communaux: une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère nouvellement acquis et non encore approprié à sa destination, une fontaine avec lavoir, et 23^{h} 30^{a} de terres, jardin, pâtures, carrières, d'un rev. cad. de 42 fr. 44 c. Les carrières sont la propriété de la commune qui les amodie.

Budget: recettes ord. 1631 fr.; dép. ord. 1631 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Origine. La voie romaine de Lyon à Besançon, par Tavaux et Chalon-sur-Saône, traversait l'étang du moulin Rouge, et passait sur les hauteurs d'Audelange. On a trouvé sur ses bords un sarcophage antique en pierre. Le premier document historique qui fasse mention de ce village est la donation de l'église faite par Thiébaud, chanoine de Saint-Paul à cette abbaye, donation qui fut confirmée en 1148 par le pape Eugène III et par Humbert, archevêque de Besançon, en 1161.

Seigneurie. Audelange dépendait de la seigneurie et de la prévôté de Rochefort. En 1703, il en fut démembré et vendu par Louis XIV à M. Bouhélier, procureur-général à la cour des comptes de Dole. En 1733, ce magistrat demanda l'érection de cette terre en fief. Les habitants, consultés, s'opposèrent vivement à la concession de cette faveur. M. Bouhélier ne l'obtint qu'en renonçant au bénéfice des lois féodales en ce qui concernait les impôts. Ses héritiers ont possédé ce fief jusqu'en 1789.

Les droits seigneuriaux consistaient dans la justice haute, moyenne et basse, sur le territoire, sur les habitants et sur la rivière du Doubs, depuis le Moulin jusqu'à l'ermitage de Montjeu, en une fauchée de pré, une redevance de 27 livres due par

la communauté pour dispense de guet et garde au château de Rochefort, en deux livres de cire dues par chaque ménage pour droit de bac, en une mesure de froment par feu, en quelques menues censes, et dans le droit de pêche exclusive dans la partie du Doubs sur laquelle s'exerçait la haute justice.

Le moulin d'Audelange est fort ancien. Les seigneurs de Rochefort l'avaient accensé à titre féodal. Il était possédé au XVIIIe siècle par le chevalier Arvisenet. Les sorciers avaient coutume de se réunir près de ce moulin. Aimée Petitjean, de Lavangeot, fut arrêtée comme sorcière en 1615. Elle nia ses rapports avec l'esprit des ténèbres; mais elle fut convaincue d'être allée au sabbat sur une ramasse (manche à balai) près de ce moulin, une chandelle verte à la main, d'avoir abordé le diable sous la forme d'un homme noir, etc. Elle fut brûlée vive. Boguet rapporte ce procès.

La grange Viron, située au nord-ouest du village, était le chef-lieu de la chevance dite de Toulongeon sur Saint-Aubin. Du sommet de l'éminence sur laquelle elle est assise, on jouit d'une très belle perspective. Au sud de cette grange qui n'a rien de gothique, quoi qu'en dise M. Marquiset, M. d'Aubonne fit construire, au XVIIIe siècle, une chapelle transformée aujourd'hui en cuisine.

On ne saurait préciser l'époque de l'établissement de la forge du moulin Rouge.

Ce village eut à souffrir de toutes les guerres et des siéges qui ruinèrent plusieurs fois Rochefort. En 1765, il ne se composait plus que de 25 ménages.

ÉTAT ACTUEL.

Les maisons d'Audelange, bâties sur le roc vif, sont généralement construites en pierres et couvertes en tuiles, et dépourvues de puits.

L'église, sous le vocable de saint Pierre, dont on célèbre la fête le 29 juin, est à une nef, sans sacristie et avec un clocher. Une partie de la nef et le clocher remontent au XIIe siècle; le chœur et l'autre partie de la nef, construits en 1557, sont du style ogival tertiaire. Une belle fenêtre géminée et trilobée éclairait le chœur; elle est maintenant presque entièrement bouchée en maçonnerie.

On remarque dans cet édifice le retable de l'autel, bien exécuté, du style Louis XV, un bénitier en beau marbre rouge, une statue de saint Pierre en marbre, qu'on a eu le tort de badigeonner, et plusieurs pierres tombales à inscriptions effacées.

Le cimetière entoure l'église. Il renferme aussi plusieurs pierres tumulaires. Une croix en pierre du XIVe siècle, de style ogival secondaire, renversée par le vent des révolutions, est gisante à terre.

A la sortie du village est une roche couronnée d'arbustes et tapissée de lierre, dont la forme rappelle, trait pour trait, la fontaine de Gujans. Cette roche ploie sur le chemin sa voûte naturelle, et abrite une fontaine et un lavoir. Elle est d'un effet très pittoresque.

BIOGRAPHIE.

Audelange est la patrie de MM. Thiébaud, Jean-Augustin (1766-1834), et Saufflard, Jean (1763-1835), tous deux capitaines d'infanterie, décorés de la légion-d'honneur.

Auge, commune réunie à celle de Barézia le 26 décembre 1821.

Augea, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort, percept. et bur. de poste de Cousance ; paroisse de Maynal ; à 3 kilom. de Beaufort et 18 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur un sol très accidenté, au pied de la plus basse chaîne du Mont-Jura, et limité à l'est par Maynal et Cuisia, à l'ouest par Flacey et le Miroir (Saône-et-Loire), au sud par Cuisia et le Miroir, au nord par Maynal et Flacey. La Combe, Changea, Bois-Laurent et les baraques du bois de la Tour, font partie de la commune.

Il est traversé par la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par les chemins vicinaux tirant à la route nat. de l'Etang-Cirey à Cuisia, d'Augea à Maynal, à Cuisia, de Changea au Bois-Laurent et du Bois-Laurent au hameau de Sellières, par les ruisseaux de la Prairie ou de la Combe, de Cirey ou Bief-Vert, par le bief de la Foulatière et celui de Grandfontaine.

Pop. en 1790, 466 habit. ; en 1846, 639 ; en 1851, 651, dont 325 hom. et 326 fem. ; pop. aggl., 441 hab. ; pop. spéc. par kil. carré, 86 hab. ; 150 maisons, 161 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1836 : surf. territ. 751^h 23^a, divisés en 2422 parcelles que possèdent 407 propriétaires, dont 151 forains ; surf. impos. 732^h 37^a, savoir : 316^h 10^a en terres lab., 145^h 16^a en bois, 142^h 62^a en prés, 79^h 85^a en vignes, 39^h 55^a en pâtures, 4^h 40 c. en sol des propriétés bâties, 97^a en vergers, 92^a en broussailles, 59^a en friches et murgers ; rev. impos., 11,988 fr. 67 c. ; contrib. directes, 2811 fr. 83 c.

Le sol, d'une grande fertilité, produit des vins rouges, blancs et clairets justement estimés, dont on exporte les deux tiers, et des céréales de toute espèce, mais en quantité insuffisante pour la consommation des habitants, qui fréquentent habituellement le marché de Cousance. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On trouve sur le territoire deux carrières de pierre à bâtir et de taille, et du minerai de fer qu'on n'exploite plus.

Il y a dans le village une auberge, et trois marchands épiciers.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes en tuiles.

Biens communaux : deux maisons communes très incommodes, contenant, l'une le logement de l'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 70 élèves ; l'autre le logement de l'institutrice et la salle d'école, fréquentée en hiver par 50 élèves ; deux fontaines, trois lavoirs, trois abreuvoirs et 124^h 59^a de bois, terres et sol des édifices publics, d'un rev. cadast. de 648 fr. 65 c.

Bois communaux : 92^h 17^a, dont 2^h 79^a en exploitation ann. ; essences domin. : chêne, charme et bois blanc.

Budget : recettes ord. 2440 fr. 98 c. ; dép., 2727 fr. 95 c.

NOTICE HISTORIQUE.

Le hameau de Changea, berceau du village d'Augea, est bâti sur un monticule d'où le regard embrasse un magnifique horizon. Rien n'établit son existence pendant la période gauloise, mais ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains y ont séjourné. Dans le climat nommé *aux Antes*, on a recueilli des monnaies romaines et d'autres vestiges d'antiquités. Au-dessous et à l'ouest de Changea,

dans la contrée dite de *la Curo*, on a découvert une médaille gauloise, présentant d'un côté une tête de profil qui remplit tout l'espace, et de l'autre un animal fantastique à tête cornue et à queue relevée ; puis deux médailles d'Auguste, offrant d'une part le frontispice du temple de Rome et d'Auguste à Lyon, de l'autre le profil de l'empereur ; une autre médaille, à l'effigie de Faustine-la-Jeune, n'avait qu'une légende effacée. La première de ces médailles est de potin ; les autres sont de cuivre rouge. On trouva dans le même lieu les débris d'un tout petit vase électre, poli et sans ornements, ainsi qu'une jolie statuette en bronze sur son piédestal, ayant ensemble 12 centimètres de hauteur. C'était sans doute une statue d'Esculape. Ce dieu paraît sous la figure d'un homme grave, barbu, s'appuyant de la main droite sur un bâton entortillé d'un serpent (ce bâton manque) ; par la position renversée de la main gauche, on juge qu'elle portait une patène. Ce vase était probablement celui trouvé à ses pieds. En différentes fois, on a découvert, à l'extrémité du jardin de M. le capitaine Humbert, des tuiles à rebords, des décombres de constructions romaines, des sépulcres antiques, étroits aux extrémités, avec un renflement dans le milieu ; les tombeaux renfermaient de la chaux et des cadavres ayant la tête tournée vers l'orient. On a retrouvé aussi, dans un lieu dit *en Loua*, des tombeaux recouverts de laves, des armures et des ossements. Ce hameau, qui ne se compose plus que de deux ou trois maisons, en renfermait plus de cinquante avant les pestes et les guerres du XVIIe siècle.

M. Béchet cite un titre de l'an 1131, qui ferait supposer qu'Augea existait déjà à cette époque. Nous n'avons pu le découvrir. Le premier titre arrivé à notre connaissance est un acte intervenu en 1297 entre Guy, prieur de Gigny, et Jean de Chalon, comte d'Auxerre. Ce dernier céda aux religieux du monastère de Gigny la dîme d'Augea, et reçut en retour la suzeraineté de leur seigneurie de Valfin.

Seigneurie. Augea dépendait de l'importante baronie de Chevreau. Un fief particulier, en moyenne et basse justice, ne comprenait que quelques meix isolés. Toutefois, les possesseurs se qualifiaient de seigneurs d'Augea.

Droits seigneuriaux. Avec la haute justice, et en grande partie comme dépendant d'elle, le baron de Chevreau avait les droits suivants sur le village : 1° les amendes qui s'élevaient presque toutes à 60 sols estevenants ; 2° des cens en argent, cire, vin, grains, huile de noix, fromages, jambons et volailles ; 3° les langues des grosses bêtes de boucherie, les corvées, la banalité des fours appelés fours d'Augea, de Barin et de Changea ; la banalité des moulins, les droits de lods et ventes, les épaves, la retenue ou retrait féodal, la commise, la chasse et la pêche exclusives, la forêt de Colonosay, les étangs, le guet et garde au château de Chevreau, la montre et la rendue d'armes, l'impôt des quatre cas, les foires et marchés qui se tenaient à Cousance, les péages, la mesure particulière, l'institution d'un tabellion à Augea, et des autres officiers de justice ; la main-morte, deux seules familles, celles des Pagot et des Féaut en ayant été affranchies en 1629 ; la dîme, qui se partageait dans des proportions inégales avec le prieur de Maynal, et d'autres seigneurs

particuliers. Un pilori était placé sur la place publique du village pour l'exposition des coupables. La justice était rendue par les officiers du bailliage de Chevreau, chargés de juger par appel des sentences rendues par le châtelain d'Augea.

Fief d'Augea. Il consistait en une maison féodale avec tour, en cens, justice moyenne et basse sur les hommes et le territoire dépendant de ce fief, et dans la banalité de la forêt dite Bois de la Tour.

Cette seigneurie appartenait, en 1423, à Jean de Poligny, IIIe du nom, chevalier, qui le transmit à Guyot de Poligny, son fils, marié à Jeanne de Sainte-Croix, dite de Montjouvent. La postérité de ces derniers l'a possédée jusqu'à la révolution de 1789.

Guerres. Augea, occupé en 1636 par le duc de Longueville, eut cruellement à souffrir des horreurs de la guerre. Il devint peu de temps après, ainsi que Maynal, le théâtre du combat livré aux Français par le capitaine de Lacuzon, qui resta maître du champ de bataille.

Chapelle Saint-Roch. Cette chapelle fut fondée le 1er avril 1635 par les frères Pagot, d'Augea. Ils donnèrent à cet effet à Henri Bidat, prêtre originaire du lieu, un champ appelé *Champ-Safranier* (ainsi nommé, parce qu'il avait servi à la culture du safran), pour servir d'emplacement à l'édifice, et une dîme en grains et vin, perçue sur le territoire de Maynal, appelée la dîme de Nouille-les-Moines. Ils chargèrent le chapelain de célébrer une messe chaque semaine dans la chapelle construite à leurs frais.

En 1844, le conseil municipal demanda l'autorisation de vendre des communaux pour construire une église, dont on voulait solliciter l'érection en succursale. Ce projet n'eut pas de suite.

Augerans, vg. de l'arr. de Dole, cant., percept. et distrib. de poste de Montbarrey; paroisse de Belmont, chapelle; à 6 kilom. de Montbarrey, 10 de Dole et 50 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur le revers méridional d'une colline rapide que couronne la forêt de Chaux, ses maisons descendent de gradin en gradin jusque dans la belle plaine du val d'Amour.

Il est limité au nord par la Grande-Loye et Falletans, au sud par Bans et Souvans, à l'est par Belmont, et à l'ouest par la Grande-Loye et Souvans. Il se divise en plusieurs quartiers ou rues, appelés rue d'Amont, rue d'Aval, rue du Milieu, rue du Bois, rue de la Fin, rue des Guillots et la Place.

Il est traversé par le chemin de grande communic. n° 7, de Dole à la saline d'Arc, par les chemins vicinaux tirant à Souvans, à Falletans, et de la Vieille-Loye à Dole, par la Loue, la Clauge, la Cuisance, le ruisseau de l'Orppe, le canal du moulin Perrin, le bief du Renard et celui de la Coldre.

Pop. en 1790, 195 habit.; en 1846, 218; en 1851, 209, dont 107 hom. et 102 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 25 hab.; 44 maisons, 57 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1838: surf. territ. 805^{h} 06^{a}, divisés en 1094 parcelles que possèdent 124 propriétaires, dont 77 forains; surf. impos. 340^{h} 11^{a}, savoir: 259^{h} 42^{a} en terres lab., 64^{h} 43^{a} en prés, 4^{h} 72^{a} en friches et gravières, 2^{h} 47^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 88^{a} en vergers, 1^{h} 72^{a} en bois, 1^{h} 48^{a} en mortes, 1^{h} 36^{a} en jardins, 1^{h} 30^{a} en vignes, et 1^{h} 29^{a} en pâtures;

rev. cadastral, 11,294 fr. 58 c.; contrib. dir. 2201 fr. 50 c.; surf. non impos. 464^h 95^a, occupés en partie par la forêt de Chaux, dans laquelle les habitants ont des droits d'usage qui leur furent confirmés par le duc Eudes III en 1333, et en 1464 par le duc Philippe-le-Bon, à la demande de Béatrix de Rye, veuve de Pierre de Quingey, seigneur en partie d'Augerans.

Le territoire, comme toute la vallée inférieure de la Loue appelée le val d'Amour, présente trois natures différentes de terrains : *les Arbues, la Fin* et *les Glairons*. Les Arbues forment le sommet des côtes peu élevées qui bordent la plaine de chaque côté jusqu'aux derniers contreforts de la chaîne du Jura, à Senans et à Cramans. Ces terrains sont une terre forte, peu fertile, produisant du seigle et des pommes de terre, et dans quelques parties du blé et du trèfle. La croupe et la pente de ces côtes offrent un lit de cailloux siliceux, dans lesquels on peut reconnaître le porphyre rose, et surtout le porphyre vert des Vosges. Au-dessous de ces cailloux on trouve une argile rouge qui dans la Fin devient très fertile.

La Fin est la partie de la plaine qui n'a pas été envahie par la Loue, et qui se trouve au couchant du village. Elle se compose d'une argile fertile, propre à toutes les cultures, excepté à celle du chanvre, de la navette et du colza. Le maïs y croît merveilleusement bien.

La troisième nature de terrains s'appelle les Glairons: ce sont les terrains qui ont été ravagés par la rivière et rétablis par elle. La fertilité en est très variable, selon la hauteur des bancs de graviers que la Loue a déposés, et sur lesquels s'est établie la végétation. Dans les parties peu nombreuses où se trouvent des dépôts considérables de limon, toutes les cultures réussissent.

Une quatrième partie du territoire s'étend le long de la Cuisance; elle est formée de dépôts limoneux, et fournit en général, à peu de frais, d'abondantes récoltes.

La Loue cause annuellement des ravages considérables à cette commune; elle les a étendus jusqu'au village. La combe allongée, qui borde le canton plus élevé de la Fin, est évidemment une ancienne berge de la rivière. Cette berge s'appelait déjà en 1386 les Hautes-Rives. Le climat au-dessous de cette berge s'appelle *le Saulçoy*, sans doute parce que la rivière s'en étant retirée, les graviers qu'elle y avait déposés se sont couverts de saules.

On a proposé plusieurs moyens pour arrêter ces ravages et endiguer la Loue. Le moyen le plus efficace et le moins coûteux pour obtenir ce résultat serait, d'après M. d'Augerans, d'encombrer de saules et de peupliers les bancs de graviers, et principalement les bras abandonnés de la rivière. Ces plantations, dont les expériences de cet habile agronome assurent le succès, auraient l'avantage de donner naissance à l'industrie de la vannerie.

Les habitants élèvent beaucoup de chevaux, de bêtes à cornes, des cochons, des abeilles et des volailles. Ils fréquentent habituellement les marchés de Dole et quelquefois ceux d'Arbois. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On trouve sur le territoire du sable et du gravier en abondance.

Les graviers de la Loue sont calcaires; plusieurs paraissent propres à donner de la chaux hydraulique. On y trouve aussi quelques cailloux de quartz et des fragments de grès.

Il n'y a pas de commerçants patentés.

Biens communaux: une église, un cimetière à l'entour, une maison commune servant de logement à l'instituteur, et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 21 filles.

Budget: recettes ord. 1925 fr.; dép. 1961 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Assis au bord de la voie romaine qui conduisait de Dijon au Mont-Jura et aux Alpes grecques par Salins et Pontarlier, Augerans, *Algerens, Algerans, apud Augerantem*, doit être mis au nombre de nos plus anciens villages. C'est par cette route, dont l'emplacement porte le nom de *Gravier-Salins*, que communiquait, depuis Dijon, l'abbaye de Saint-Bénigne à celle d'Agaune, à laquelle le roi Gontran l'avait unie à la fin du VIe siècle. Une autre voie qui traverse la Fin venait directement de Villette à Augerans, sans passer par Goux ni la Loye, et s'appelait autrefois *Chemin de Dole à Salins*. On a retrouvé des fragments de tuiles romaines dans le jet des terres provenant des fossés qui bordent le chemin conduisant à l'usine de Bans, sous les racines des arbres, mises à nu par l'élargissement du chemin de Parcey à Rahon, et dans un terrain appartenant à M. d'Augerans, appelé à la Pommeraie, sur la lisière de la forêt de Chaux. Nous serions disposé à considérer comme appartenant à la période gallo-romaine les huit cercueils trouvés dans le cimetière. Ils sont creusés chacun dans un seul bloc de pierre, ayant 2 mètres 20 centim. de longueur, 30 centimètres d'épaisseur, 80 centimètres de largeur à l'extrémité supérieure, et 35 centim. seulement au côté opposé. Le fond est percé d'un trou circulaire de 0,2 c. de diamètre. Une autre preuve d'antiquité de ce village, sont les nombreuses traditions populaires qui se sont perpétuées dans l'esprit des habitants. On voyait encore, il y a peu d'années, la vouivre traverser la Loue, près du pont de Belmont, pour aller de Mont-Roland à la vieille tour de Vadans; le bouc, appelé le *cheval Gauvain*, dont la principale mission était d'effrayer les enfants indociles. C'est près de là que les bergers voyaient un lièvre, appelé le *lièvre du vieux servant*, marchant lentement devant eux sans que jamais ils pussent l'atteindre. Dans une contrée qu'on appelle encore le *bas de l'Esprit*, les voyageurs rencontraient chaque nuit une *dame verte*, qui, toujours bienveillante pour eux, les aidait à sortir des mauvais chemins, et les accompagnait jusqu'à la porte de leur maison.

Depuis l'époque romaine jusqu'au XIe siècle, l'histoire d'Augerans est entièrement inconnue. La charte la plus ancienne qui en fasse mention est de l'an 1092. C'est l'acte par lequel Hugues III donna l'église d'Algerens à l'abbaye de Saint-Bénigne.

Une chapelle avait été fondée à la Neuve-Loye, dans le ressort de la paroisse d'Augerans, par Raymond, comte de Bourgogne, frère de Hugues III, archevêque de Besançon, qui la destinait au monastère de Saint-Bénigne. Le comte Rainaud III, vers l'an 1143, en augmenta la dotation, et une colonie de religieux de Saint-Bénigne vint, en 1145, s'établir auprès de la chapelle, qui devint prieurale sous le titre de la Sainte-Vierge, et paroissiale sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. L'ancienne église d'Augerans, abandonnée, fut détruite dans

la suite par un incendie, et sur ses ruines on bâtit une chapelle en l'honneur de saint Nicet. Le prieur de la Neuve-Loye était seul patron de cette église, sur laquelle les chanoines de Saint-Jean de Besançon réclamèrent certains droits au commencement du XIIe siècle. Ils eurent, à cette occasion, un différend avec le monastère de Saint-Bénigne. Cette difficulté provenait sans doute des réserves faites par Hugues III sur cette église, dont le pape Calixte II avait encore confirmé la possession aux chanoines de Saint-Jean. En 1114, Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, prononça une sentence qui maintint le chapitre de Saint-Jean dans ses droits.

Seigneurie. Elle consistait dans la justice haute, moyenne et basse, sur le territoire et sur les habitants. Pour marque de la haute justice, il y avait un signe patibulaire à deux colonnes, élevé entre la grande et la petite *corvée,* auquel le seigneur pouvait faire mettre à mort tous les criminels condamnés par sa justice. Il y avait en outre, pour marque de la moyenne justice et exécution des jugements, un carcan attaché à un poteau planté devant le four banal. Le sire avait le droit d'instituer tous juges, châtelains, procureurs, scribes et autres officiers judiciaires, de leur conférer le pouvoir de statuer en toute matière, tant contre les habitants que contre les étrangers, et de prononcer toutes amendes, sauf appel au bailliage de Dole. Il avait également droit de percevoir l'impôt des quatre cas, de nommer deux messiers pour la garde des fruits et des communaux, un tabellion, de percevoir les épaves, de relever les corps morts, et de chasser ; il avait la banalité des fours et des moulins, la banalité de la Loue depuis la rivière de Montbarrey à celle de la Loye, le tiers des dîmes qui se percevaient sur le territoire, à raison de deux gerbes par journal, dans les herbues qui appartenaient aux habitants, et de quatre gerbes par journal dans les fonds appartenant aux étrangers ; cette dîme se percevait à raison de quatre gerbes par journal dans les terres de Fin. Les deux autres tiers de la dîme appartenaient aux prieurs de la Loye.

Les jeunes gens ne pouvaient faire des danses publiques le jour de la fête de monsieur saint Nicet, sans la permission du seigneur et de sa dame, sous peine d'une amende de soixante sols estevenants. Le sire avait droit de prendre du bois mort et vif dans la forêt de Chaux pour bâtir, pour son chauffage, celui de ses domestiques et de ses fermiers. Le souverain de Bourgogne, auquel appartint toujours la suzeraineté de cette terre, lui devait 9 livres pour le haut péage d'Augerans. Les habitants devaient le guet et garde au château de Dole. Ils avaient, comme ils ont encore, le droit d'exiger que le tiers des prés, après la première récolte, fût livré à la vaine pâture. La commune était administrée par deux prud'hommes élus par les notables.

Seigneurs. Par un acte daté du mardi après l'Invention de la Sainte Croix, 1294, Othon V fit passer entre les mains de Hugues de Bourgogne, son frère, tous ses fiefs d'Augerans avec leurs dépendances, en accroissement du lot qui était échu à ce dernier dans le partage de leur patrimoine. En 1301, Hugues de Bourgogne les céda au roi Philippe-le-Bel. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir la liste non interrompue des seigneurs particuliers de ce village. La sei-

gneurie principale était divisée entre plusieurs possesseurs; d'un autre côté, plusieurs vassaux possédant de simples fiefs se qualifiaient de seigneurs d'Augerans. Nous nous bornerons donc à citer par ordre de dates les noms de ceux qui prenaient cette qualité. En 1301, vivait Guiot d'Augerans, écuyer. En 1305, les enfants de Vuillemin et ceux d'Huguenin d'Augerans, frères, font un partage des biens qui leur appartiennent, consistant dans les moulins bâtis entre Montbarrey et Belmont, et entre Belmont et Augerans, dans la justice et seigneurie du chevalier des Chevasnes, dans plusieurs meix et sujets qui y étaient fixés, avec la justice, les coutumes et les corvées en dépendant. En 1328, vivait Hugon d'Augerans; en 1356, Jean d'Augerans fait hommage au duc et comte de Bourgogne.

En 1398, Perrenin et Huguenin, frères, seigneurs d'Augerans, partagent entre eux les droits du four de ce lieu. En 1426, Huguenin consent un accensement. En 1445, noble Henri Armenier, chevalier, seigneur d'Augerans, acquiert de Bonlamy la moitié du four banal, indivis avec Pierre de Quingey, aussi seigneur d'Augerans en partie. En 1466, on retrouve Henri Armenier, Louis d'Uzier et Béatrix de Rye, son épouse; en 1473, Jean Armenier; en 1499, Jean Bernard; en 1501, Thevenin Meuret; en 1507, Jacques Armenier, épouse d'Antoine d'Uzier, Claude de Gilley, épouse d'Henri de la Rochelle, Maximilien de Vaudrey, chevalier, se qualifiant tous successivement de co-seigneurs d'Augerans. En 1536, Jean Lallemand, chevalier, prend cette même qualité, comme ayant-droit des Armenier. En 1557, il se rend adjudicataire de cette seigneurie sur Nicolas de Gilley, et la transmet à Claude Lallemand avant 1595. En 1612, Henri-Denis Lallemand, fils du précédent, vend cette terre à Adam-Jacques, sieur de Liesle, Buffard, etc.; mais, vers 1616, le souverain accorde son droit de retrait féodal à Louis de Saint-Mauris, dont la postérité posséda Augerans jusqu'à 1715, époque à laquelle Jean-Simon de Saint-Mauris et Jean-Charles de Saint-Mauris, son fils, vendirent cette terre à noble Jean Tahon, sieur de la Croix, originaire de Sailly-sur-Lys. En 1728, ce seigneur transmit ses biens à ses deux fils, Simon et François, qui moururent sans postérité. Simon légua ses biens, en 1762, à Jean-Baptiste Vandelin, son parent, originaire de la Lorraine allemande. M. Jean-Baptiste Vandelin fut subdélégué à Dole. En 1788, il fut député à la cour pour demander que la réunion des Etats de la province fût fixée à Dole. Son fils, officier d'artillerie, fut chargé par la même ville de présenter au roi et à la famille royale les procès-verbaux de l'inauguration de la statue de Louis XVI, placée sur la fontaine monumentale adossée à l'église paroissiale, cérémonie qui avait eu lieu le 4 décembre 1784. Ce dernier laissa pour seul héritier Pierre-Gabriel Vandelin d'Augerans, chevalier de St.-Louis, mort en 1830, qui transmit ses biens à M. Jean-Baptiste-Marie-Gabriel-Maxime Vandelin, possesseur actuel du manoir d'Augerans, ancien officier du génie, chevalier de la légion-d'honneur et de l'ordre de Charles III.

Château. Le château se composait de deux parties bien distinctes: l'une était un donjon bâti sur une motte entourée de triples fossés et défendu par une muraille intérieure

en terre. Elle s'appelait *la Motte d'Augerans.* Il est probable que ce fort fut construit sur l'emplacement d'une vigie élevée pour la défense de la voie romaine ; l'autre partie était une maison seigneuriale au milieu d'un meix de trois journaux, pourvue d'un colombier en pierres. Elle s'appelait la Rochelle, du nom de celui qui l'avait fait bâtir. Le donjon, ainsi que le village d'Augerans, furent ruinés en 1479 par Charles d'Amboise, et abandonnés pendant plusieurs siècles. En 1720, Jean Tahon les fit reconstruire ; Simon, l'un de ses fils, habita la Motte, et François, son autre fils, la Rochelle. François fut assassiné, dans la nuit du 4 au 5 avril 1730, par un nommé Chauvenet, de Gatey, accusé de vol de poisson et de délit de chasse. Le coupable, après de longues recherches, fut découvert et pendu à Dole en 1734.

Les anciens fossés et leurs talus, parfaitement conservés, se sont peuplés naturellement d'une magnifique forêt d'arbres d'essences locales, ce qui donne au château l'aspect le plus pittoresque.

Péage. La route passant par Augerans était excessivement fréquentée pendant les XIIIe et XIVe siècles. En 1294, Othon V et Hugues de Bourgogne, son frère, dressèrent un tarif pour le péage établi dans ce village sur les marchands italiens, particulièrement en faveur des Lombards qui fréquentaient les foires de Champagne. Ces seigneurs promirent de faire construire à Augerans une loge suffisante pour l'entrepôt des marchandises. La charte qui fixe le tarif des droits à payer est rappelée en entier dans l'histoire de Poligny, par Chevalier.

Eglise. La chapelle, dédiée à saint Nicet dont on célèbre la fête le 31 janvier, est à une seule nef avec un clocher et une sacristie. Elle n'offre rien de remarquable. Des pilastres de l'ordre toscan décorent l'intérieur. Elle possède les reliques de saint Félix et un ostensoir considéré comme l'un des plus beaux de la province. Elle a été construite en 1786, à peu près sur l'emplacement de l'ancienne. L'église d'Augerans était, dans l'origine, paroissiale, et avait le titre d'église-mère de la Loye. Les habitants de ce dernier lieu étaient tenus d'y venir entendre la messe aux quatre principales fêtes de l'année.

ÉTAT ACTUEL.

Les maisons de ce village sont généralement mal bâties, construites en pierres, briques crues ou cuites, et couvertes en chaume. Cinq d'entre elles ont été détruites en 1848 par un incendie. Il serait utile de construire un lavoir public couvert pour l'usage des habitants.

Augisey, *Augisel, Agissey, Augisia, Augissey, Agesie,* vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et bur. de poste de Beaufort ; succursale ; à 8 kilom. de Beaufort et 17 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti sur un sol très accidenté, dans un vallon formé par les plus basses chaînes du Mont-Jura, et limité à l'est par Arthena et Saint-Laurent-la-Roche, à l'ouest par Rosay et Rotalier, au nord par Rotalier et Saint-Laurent-la-Roche, au sud par Cressia. Plainefoy, la grange Curtet, la grange des Boulot, Chez les Pommier, la grange Robillot, Grandfontaine, Briéland, la Rippe des Sage, la Rippe des Belat, Chez les Bailly, Bois-de-Ban, sont des hameaux faisant partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de

grande communic. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur, par les chemins vicinaux tirant à Orgelet et à Beaufort, et par le ruisseau de la Fontaine.

Pop. en 1790, 688 habit.; en 1846, 516; en 1851, 502, dont 251 hom. et 250 fem.; pop. aggl., 318 hab.; pop. spéc. par kil. carré, 34 hab.; 109 maisons, savoir: 72 au chef-lieu, 11 à Grandfontaine, 10 à Briéland, 3 au Bois-de-Ban, 3 à Plainefoy, et le surplus dans différentes fermes isolées; 122 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1770.

Cadastre exécuté en 1836: surf. territ. 929h 41a, divisés en 3891 parcelles que possèdent 286 propriétaires, dont 3 forains; surf. imp. 916h 18a, savoir: 517h 12a en terres lab., 260h 81a en pâtures, 85h 22a en bois, 21h 85a en prés, 17h 84a en broussailles, 8h 57a en friches et murgers, 5h 49a en sol des propriétés bâties, 1h 25a en jardins; rev. cad. 8843 fr. 80 c.; contrib. dir. 2735 fr.

Le sol produit des céréales pour la consommation des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Cousance, Lons-le-Saunier et Orgelet. On n'importe que du vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes en tuiles creuses. Elles n'ont toutes qu'un rez-de-chaussée et sont de chétive apparence.

Il y a dans le village une fruitière dans laquelle on fabrique annuellement 5000 kilog. de fromage, un marchand épicier, deux auberges et un médecin.

On y avait découvert, à la fin du dernier siècle, une mine de houille, qu'on cessa d'exploiter en 1795. L'entrepreneur étant descendu dans le puits d'extraction, fut écrasé par un éboulement. On considéra cet évènement comme une punition divine des excès révolutionnaires auxquels s'était livré cet industriel pendant la terreur.

Biens communaux: une église, un cimetière, un presbytère, une ancienne église qui sert provisoirement de logement à l'instituteur, et de salle d'école fréquentée en hiver par 60 élèves; une école de filles dirigée par une institutrice, et fréquentée en hiver par 50 élèves; enfin 296h 07a de bois, parcours, terres labour., sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 418 fr. 92 c.

Budget: recettes ord., 2476 fr. 50 c.; dép. ord. 2737 fr. 50 c.

Bois communaux: 64h 07a de bois, dont 1h 92a en exploitat. ann. Essences domin.: hêtre, chêne et charme.

NOTICE HISTORIQUE.

M. D. Monnier pense qu'Augisey, *Augisel*, doit son origine à une colonie grecque, qui serait venue se fixer sur les bords du Suran et dans le voisinage, dès une époque très reculée. Le sol n'ayant restitué jusqu'à présent aucun débris antique qui confirme cette conjecture, nous ne discuterons point les étymologies sur lesquelles ce savant base son opinion. Le territoire de ce village fut compris dans la donation faite en 895, par le comte Bernon, à l'abbaye de Gigny qu'il venait de fonder, et cependant son nom ne figure point nominativement dans cet acte; ce fait démontrerait qu'Augisey n'existait pas encore à cette époque, et que son sol était inculte.

Ce lieu doit probablement son existence aux religieux que les

moines de Gigny envoyèrent dans le prieuré de Saint-Laurent-la-Roche pour défricher les landes ingrates que leur avait données Bernon. En 1191, Aymon, prieur de Gigny, plaça une partie des biens de son monastère sous la protection et la garde d'Etienne II, comte de Bourgogne. Il céda à ce prince, du consentement de tous les religieux, ce qui leur appartenait à *Augisel*, à la condition que la moitié des revenus et des bénéfices à retirer de ce village appartiendrait à l'église de Gigny. Les amendes furent déclarées communes et partageables par moitié entre le comte et les religieux; les dîmes et autres revenus ecclésiastiques furent réservés en entier à ces derniers. Il fut interdit au comte de recevoir sans leur consentement de nouveaux résidants, ou de percevoir un droit de gîte sur les anciens habitants.

Etienne II, possesseur de la seigneurie d'Augisey, la transmit à Jean de Chalon, dit l'Antique, son fils. Ce prince en fit un fief qui fut incorporé à la terre de St.-Laurent-la-Roche. Elle fut administrée dès le XIVe siècle par un prévôt qui y faisait son séjour. Une maison noble de nom et d'armes, qualifiée d'*Agissey*, s'éteignit au XVIe siècle à Lons-le-Saunier.

Une chapelle fut érigée au XIIIe siècle sur le monticule appelé l'Essard-Bernard, et dédiée à la Vierge. Détruite, ainsi que le village, en 1479, par les troupes de Louis XI, les seigneurs de Saint-Laurent firent construire, en 1506, une chapelle à côté du chœur de l'église paroissiale de ce dernier lieu, qu'ils dédièrent à la sainte Croix et à saint André, et y transférèrent les offices qui se célébraient précédemment dans la chapelle d'Augisey.

En 1680, les seigneurs de Saint-Laurent commencèrent à accenser les vastes communaux appelés les Rippes d'Augisey. Les colons se multiplièrent. Les habitants construisirent en 1697, au centre du village, une chapelle qui fut érigée en succursale en 1784. En 1701, ils y avaient adjoint, à côté du chœur, une autre chapelle construite avec les matériaux de celle qui existait sur le monticule.

Eglise. L'église actuellement en construction, dédiée à saint André, dont la fête se célèbre le 30 novembre, est à trois nefs avec deux sacristies et un clocher. Elle est presque aussi large que longue, bâtie sans goût et dépourvue de tout style architectonique. L'autel en marbre blanc qui décore le chœur est un don de Claude-Joseph Mazier et de son épouse.

Aumont, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Poligny, percept. actuelle de Tourmont et future de Colonne; à 10 kilom. de Poligny, 12 d'Arbois et 28 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur un sol légèrement accidenté, à 10 kilom. à l'ouest des plus basses chaînes du Mont-Jura, il est limité à l'est par l'Abergement-le-Grand, à l'ouest par Oussières, au nord par La Ferté et Mont-sous-Vaudrey, au sud par Neuvilley et Montholier. La Tournelle, Bois-Rambert, le moulin Rozet, la Vaivre et le moulin d'Aval, font partie de la commune.

Il est traversé par la route nat. n° 5, de Paris à Genève, par le chemin de grande communicat. n° 9, d'Arbois à Pierre, par les chemins vicinaux tirant à La Ferté, à Rathier, de la Tournelle au Petit-Abergement, de Barretaine à Plasne, de Champvaux à Poligny et à Plasne, de Barretaine à Poligny; par la Grozonne,

le ruisseau de la fontaine Rossignolot, le ruisseau des Nues et le Bief-Fourreau.

Pop. en 1790, 722 habit.; en 1846, 881; en 1851, 840, dont 419 hom. et 421 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 105 hab.; 220 maisons, 237 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1679.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ. 796^h 72^a, divisés en 3067 parcelles que possèdent 273 propriétaires, dont 59 forains; surf. imp. 781^h 32^a, savoir : 420^h 45^a en terres lab., 177^h 40^a en bois, 107^h 98^a en prés, 37^h 96^a en vignes, 23^h 11^a en pâtures, 8^h 84^a en sol des propriétés bâties et cours, 4^h 14^a en jardins, 1^h 14^a en étangs; rev. cad. 16,635 fr.; contrib. dir., 5056 fr.

Le sol, très fertile, produit du vin pour la consommation des habitants, du blé dont on exporte le quart, du maïs, de l'avoine, des fèves, des légumes secs et des pommes de terre. Les cultivateurs engraissent beaucoup de bœufs très estimés, d'autres bêtes à cornes et des cochons. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

La population fréquente habituellement les marchés de Poligny et de Sellières.

On trouve sur le territoire des carrières très abondantes de pierre à bâtir et de taille, et de nombreuses sablières.

Il y a dans le village un officier de santé, un moulin à farine, un autre avec huilerie, un pressoir à manége et une tuilerie, un tourneur sur bois, deux voituriers, un fabricant de sabots, quatre aubergistes, trois maréchaux-ferrants taillandiers, deux bouchers, deux menuisiers, un charron, un marchand de tissus, deux marchands épiciers et un exploitant de carrières.

Foires : le 7 juin et le 31 août; commerce principal, le bétail.

Biens communaux : une église, un cimetière, deux maisons communes, contenant, l'une la salle de la mairie, le logement de l'instituteur, avec la salle d'étude, fréquentée en hiver par 90 élèves; l'autre, le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves; deux pompes à incendie, desservies par une compagnie de 42 pompiers; trois sources non utilisées, et 190^h 69^a en bois, pâtures, mares et sol des édifices publics, d'un rev. cadast. de 1655 fr. 50 c.

Budget : recettes ord. 6533 fr. dép. 5853 fr.

Bois communaux : 139^h, dont 4^h 33^a en exploitat. ann.; essences domin. : chêne et charme.

NOTICE HISTORIQUE.

Aumont est nommé dans les les chartes *ecclesia de Alto Monte*, Almont, Amont, Haulmont, Aulmont, Osmond, Nomond.

Il est situé dans un fond au-dessous de Montholier, de Grozon et de la Tournelle. Il se divise en deux quartiers appelés *le Repoutot* et *Tiavaux*, au milieu desquels s'élève l'église sur une motte ou petite éminence, d'où il a emprunté son nom, *Al-Mont*, c'est-à-dire le Mont.

Une tradition ancienne et constante nous apprend qu'Aumont était autrefois situé en un lieu appelé *Châtillon,* au nord de son emplacement actuel. On y a trouvé en effet de nombreux débris d'habitations romaines. La voie de Poligny à Tavaux traversait son territoire. Ses traces en sont encore reconnaissables dans

le bois, où elle a conservé le nom de *Chemin de la Poste*. Une source, près de la grange de la Tournelle, s'appelle Fontaine-Sarrasine. On prétend qu'elle tire son nom de l'invasion des Sarrasins au VIIIe siècle.

La charte la plus ancienne qui fasse mention de cette localité est de l'an 1145. C'est une donation authentique de l'église, faite au prieuré de Colonne par les souverains de Bourgogne. Elle est rappelée dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Autun. Chevalier pense que l'abbesse de Saint-Jean n'avait le patronage de l'église d'Aumont, le gîte chez le curé et la dîme sur le territoire, qu'en vertu de la translation faite par les comtes d'Autun, au IXe siècle, dans l'enceinte de leur ville d'un monastère qui existait à Poligny, rappelé dans le partage des Etats de Lothaire, en 870, entre Charles-le-Chauve et Louis de Germanie.

Seigneurie. Aumont dépendait originairement de la prévôté de Grozon, l'une des plus importantes de la châtellenie de Poligny appartenant aux souverains de Bourgogne.

Le fief de la mairie de ce village fut concédé par le comte de Bourgogne à Renaud de Poligny. Ce dernier le transmit dans la maison dite de Bevilly, autrement Dieu-le-Fit. Hugues Dieu-le-Fit, fils d'Aymonin, se qualifiait en 1326 de seigneur d'Aumont. Il comptait parmi ses vassaux plusieurs chevaliers et gentilshommes de marque, tels que les Galafin, les Brancion, les Vautravers, etc. Jeanne Dieu-le-Fit, sa fille, fut mariée, avant 1375, à Jean de Chalon, chevalier, bailli d'Aval, fils naturel de Louis II de Chalon, comte de Tonnerre, et légitimé par le roi Charles VI. Ces seigneurs ayant acheté la terre de Montrichard, Jean de Chalon quitta le nom de bâtard de Chalon pour prendre celui de cette terre. Sa femme se nomma aussi Jeanne de Montrichard. Cette dame mourut en 1401, après avoir institué pour ses héritiers Jeanne de Montrichard, sa fille, dame de Toulongeon, et Jean, sire de Côtebrune, son petit-fils, né de Marguerite, dame de Côtebrune, son autre fille prédécédée. N..., fille de Jean de Côtebrune, épousa Pierre Fauquier, écuyer, capitaine du château de Poligny en 1455. Ils eurent pour fils Philibert Fauquier, marié à Philiberte de Laubespin. Jean Fauquier, chevalier, seigneur de Montsaugeon, Aumont, etc., leur fils, s'allia à Jeanne, fille de Guillaume de Salins, seigneur de Rans, de laquelle il n'eut qu'une fille, Claudine Fauquier. Cette riche héritière fut mariée, avant l'an 1547, à Hugues de Villelume, chevalier, seigneur de Montbardon. Elle mourut en 1599, laissant de son mariage Chrétien de Villelume, élève chéri de Gilbert Cousin, qui s'allia à Claudine-Philippe, de l'illustre maison de la Chambre, marquise de Meximieux, dont issut Claudine de Villelume, mariée à Guillaume de Bauffremont, baron de Scey et de Sombernon. C'est ainsi que les seigneurs princes de Bauffremont devinrent seigneurs de ce village en moyenne et basse justice. En 1789, le prince Charles-Roger de Bauffremont tenait du roi la haute justice sur Aumont, à titre d'engagère.

Deux fois ses sujets ont fourni généreusement à ces princes des sommes pour racheter cette terre qu'ils avaient vendue ou engagée; ils ne se réservèrent que le droit d'exiger leur remboursement, dans

le cas où on la vendrait une troisième fois. Ce trait fait honneur et aux habitants et à leurs seigneurs.

Il y avait dans ce lieu un autre fief mouvant du précédent, auquel étaient attachées la moyenne et basse justice sur les meix et les habitants qui en dépendaient ; ce qui prouve que c'était un fief de partage. Il était nommé de Roal ou Réal, du nom de Pierre-le-Roi, qui le possédait en 1406 du chef de sa femme. Le dernier possesseur fut M. Linglois, dit d'Aumont, seigneur de Nance, héritier par sa mère des sieurs Rigolet, qui l'avaient acquis par décret, en 1635, d'Anne de Lezay, dame de Villey, veuve et héritière de Jean-Ferdinand de Villey, dont les ancêtres se qualifiaient de seigneurs d'Aumont.

Le territoire d'Aumont était tenu en franc-alleu. Les droits seigneuriaux consistaient surtout en cens.

Prévôté. Au XVIIIe siècle, Aumont fut érigé en chef-lieu de prévôté, et devint la résidence d'un juge, d'un procureur d'office, d'un greffier et d'un notaire.

Indépendamment de ces deux seigneuries, les religieux de Rosières possédaient, près de leur grange de la Tournelle, une tour féodale, à la porte de laquelle ils exerçaient la justice moyenne et basse sur leurs terres et leurs sujets d'Aumont. Leur chapelle, bâtie en 1649 et dédiée à Notre-Dame, était sur le territoire d'Abergement-le-Grand.

Evénements divers. On ignore absolument à quelle époque le village se reporta de la contrée, dite *en Châtillon*, dans le quartier appelé *le Repoutot*, ou *le Reportot*. Serait-ce à la suite de l'invasion des Sarrasins, ou de la peste qui désola la province en 1349? Plusieurs incendies ravagèrent Aumont, notamment en 1833, 1841, 1849 et 1851.

Eglise. Située au sommet d'une éminence, l'église domine le village. On y reconnaît plusieurs époques de construction. Le clocher, placé à côté du chœur, porte l'empreinte du XIVe et du XVe siècles; la nef principale et les deux chapelles sont de 1628; les deux nefs collatérales sont du siècle dernier.

Elle est dédiée aux saints martyrs Ferréol et Ferjeux, apôtres du pays, dont on célèbre la fête le 16 juin.

La piété des paroissiens pourvut généreusement à la dotation de l'église. Quelques pierres tumulaires, servant de pavé, indiquent les noms de plusieurs de ses bienfaiteurs. On trouve des fondations pour anniversaires, faites par Pierre-François Fumey, notaire et procureur fiscal d'Aumont en 1735, par Claude Jonquey et son fils en 1741 et 1748.

Une chapelle, dédiée à saint Loup ou saint Leu, figure dans des titres de 1666. Elle est aujourd'hui consacrée en l'honneur du Saint-Esprit; une autre est dédiée à la Vierge. On remarque dans le chœur deux stalles du style ogival du XVe siècle. La porte d'entrée est surmontée d'une niche renfermant les statues en bois des patrons de la paroisse. Elle était jadis ornée de peintures murales, représentant deux colonnes torses, couronnées par un entablement corinthien et un fronton en arc de cercle.

Hors de l'église et sur différents points du territoire, sont trois oratoires renfermant chacun le buste du Christ couronné d'épines.

Cimetière. Le cimetière est fort ancien. On y distingue quelques pierres tombales assez jolies.

Presbytère. Le presbytère, en très mauvais état, a été construit

en 1779 d'après les plans et sous la direction de l'architecte Derriey, de Dole.

Confrérie du Saint-Esprit. Cette confrérie, fort nombreuse, fut fondée au XIVe siècle. Elle possédait une maison et une chapelle, qui furent vendus nationalement en 1793. Ce bâtiment est occupé actuellement par M. Foyet, Dominique. Les confrères nommaient le desservant de la chapelle Saint-Leu.

ÉTAT ACTUEL.

Les maisons d'Aumont sont bâties en pierres. Les plus anciennes sont très larges, à toits très plats, et couvertes en tuiles creuses; les nouvelles sont à toits très rapides et couvertes en tuiles plates. Elles sont généralement construites dans les parties les plus basses du territoire; les eaux rongent les rues et les chemins, qui sont tous beaucoup plus bas que le sol adjacent.

BIOGRAPHIE.

Aumont est la patrie de M. Defarges, Jean-François, né en 1797, capitaine de dragons, décoré, en activité de service; de M. Guillemin, officier décoré (1755-1810); de M. Hugonneaux, lieutenant d'infanterie (1745-1811); de M. Foyet, Denis, capitaine d'artillerie, mort en 1818; de MM. Bourgeois, frères, capucins érudits, décédés; de MM. Morvand, frères, l'un ancien bénédictin, et l'autre ancien chanoine, morts vers 1830; de M. Mayzier, prêtre à Vannes (Doubs); de M. Brenot, curé d'Ougney; de M. Rose, Joseph (1767-1848), capitaine d'infanterie, chevalier de la légion-d'honneur, officier d'un rare courage, dont chaque grade est marqué par une action d'éclat. Ses qualités civiles égalaient son mérite militaire. Il a emporté dans la tombe des regrets universels.

Aumur, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chemin, perc. de Tavaux, bur. de poste de Dole; chapelle vic. érigée le 21 décembre 1846; à 10 kilom. de Chemin, 13 de Dole et 53 de Lons-le-Saunier.

Bâti en plaine, il est limité à l'est par l'Abergement-de-la-Ronce et Saint-Aubin, à l'ouest par Maison-Dieu, Losne, Fraxhault (Côte-d'Or) et Saint-Aubin, au nord par Losne, Maison-Dieu, Saint-Symphorien (Côte-d'Or) et l'Abergement-de-la-Ronce, au sud par Saint-Aubin.

Il se divise en plusieurs quartiers et hameaux, appelés rues de Saint-Aubin à l'Abergement, de Saint-Jean-de-Losne, du Village, de Tavaux, du Paquier, du Marais, du Bois, de l'Abergement, de Pirota et les Noues.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Tavaux, St.-Aubin, l'Abergement-de-la-Ronce et Saint-Jean-de-Losne, par le ruisseau des Moines, le Bief-Noir et plusieurs canaux d'assainissement.

Pop. en 1790, 280 habit.; en 1846, 362; en 1851, 396, dont 194 hom. et 202 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 42 hab.; 76 maisons, 106 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1697.

Cadastre exécuté en 1825: surf. territ. $922^h\ 83^a$, divisés en 1089 parcelles, que possèdent 202 propriétaires, dont 84 forains; surf. impos. $490^h\ 46^a$, savoir: $327^h\ 03^a$ en terres lab., $63^h\ 40^a$ autrefois en pâtures, aujourd'hui cultivées, $48^h\ 70^a$ en bois, $37^h\ 98^a$ en prés, $7^h\ 90^a$ en mares et abreuvoirs, $2^h\ 83^a$ en sol des propriétés bâties, $2^h\ 02^a$ en jardins, 16^a en vergers; surf. non

impos. 432h 36a, dont 424h 22a sont en forêts appartenant à l'Etat; rev. imp. 7853 fr.; contrib. dir., 1639 fr.

Les maisons sont généralement construites en pierres ou briques, avec pans de bois, et couvertes en chaume; vingt au plus sont couvertes en tuiles.

Le sol, qui forme le territoire de ce village, est en général mauvais: c'est une terre blanche sous laquelle se trouve, à peu de profondeur, une couche d'argile malfaisante. On voit toutefois quelques parcelles de terres noires semblables en tout point aux bonnes terres de cette nature, qu'on remarque en si grande quantité dans le canton de Chaussin. En définitive, le produit des récoltes dépasse d'un tiers les besoins de la population, qui fréquente habituellement le marché de Dole. On n'importe que le vin. Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

La plupart des habitants sont manœuvres. Ils travaillent alternativement à la culture des champs et à l'exploitation des bois qui les environnent.

Il y a trois auberges, deux maréchaux-ferrants taillandiers et un cordonnier.

Biens communaux. Une maison commune en ruines, contenant le logement de l'instituteur et une salle d'école, fréquentée par 40 garçons et 40 filles, et une église entourée de son cimetière.

Budget: recettes ord. 2867 fr. 29 c.; dép. ord. 2867 fr. 29 c.

Bois communaux. 53h 33a, dont 1h 59a en exploitat. ann.; essences domin.: chêne et charme.

NOTICE HISTORIQUE.

Aumur, *Omeur*, *Aulmur*, *Allimur*, semble remonter à une antiquité très reculée. Son emplacement primitif, au nord-ouest du village actuel, occupait une éminence naturelle, circonscrite par de larges fossés. On y a trouvé en 1844, dans la contrée dite *aux Paralles* ou *aux Pierrailles*, de notables débris de constructions, des fondations de murs, des tuiles à rebords et un grand nombre de monnaies romaines. Il est probable que des fouilles bien dirigées amèneraient des découvertes intéressantes. Une voie très ancienne se dirigeait de là sur Auxonne. Elle est appelée la Vie d'Auxonne.

Ce lieu fut probablement détruit par les hordes barbares qui désolèrent la contrée d'Amaous au IVe siècle, et anéanti de nouveau par les Normands au IXe siècle.

Le premier document historique dans lequel figure son nom est l'acte par lequel Hugues de Chalon, comte souverain de Bourgogne, par son mariage avec Alix de Méranie, donna, en 1259, les terres de Saint-Aubin et d'Aumur à Agnès, sa fille, en faveur de son mariage avec Philippe de Vienne. Il est à présumer que ce village se reforma, au XIIIe siècle, au sein d'une clairière ouverte à travers les vastes forêts qui couvraient son territoire, et que son nom lui sera venu des *mûres* qui y croissent avec une abondance extraordinaire.

Seigneurie. Aumur dépendait de la seigneurie et de la prévôté de Saint-Aubin. En 1703, il en fut démembré et vendu comme seigneurie particulière. Marguerite, née du mariage de Philippe de Vienne avec Huguette de Sainte-Croix, s'unit en 1352 à Louis de Chalon. Jean de Chalon, IIIe du nom, prince d'Orange, héritier de ce seigneur, affranchit les habitants de la mainmorte en 1390, et leur concéda des droits d'usage importants dans les

vastes forêts appelées les Noues et les Grands-Bois. La restriction de ces droits par Louis XIV amena la décadence de ce village, dont l'histoire se lie intimement à celle de Saint-Aubin. Les droits seigneuriaux consistaient en cens et dans la banalité du four.

La dîme appartenait aux religieux du prieuré de Saint-Vivant.

Eglise. Aumur dépendait, dans l'origine, de la paroisse de l'Abergement-de-la-Ronce. En 1736, il fut érigé en succursale, et en 1742, on construisit une église qui fut dédiée à saint Hippolyte, dont la fête se célèbre le 13 août.

Cet édifice, menaçant ruine, fut interdit en 1842 et reconstruit en 1850. Il se compose d'une nef très courte et voûtée, de deux chapelles, d'un clocher et d'une sacristie. Le chœur est octogonal.

L'intérieur de cet édifice est décoré de pilastres avec renflement, et dont les chapiteaux ne sont, à tort, composés que du profilement de la corniche. L'autel, en menuiserie avec ornements dorés, est d'un assez joli effet.

Authume, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Rochefort, percept., bur. de poste de Dole; succursale; à 6 kilom. de Rochefort, 4 de Dole et 56 de Lons-le-Saunier.

Echelonné sur un monticule d'où la vue s'étend au loin, il se divise en deux parties auxquelles on donne le nom d'*Authume* et de *la Bretenière.* Il est limité à l'est par Châtenois, Rochefort et Brevans, à l'ouest par Jouhe et Dole, au nord par Jouhe, Archelange et Châtenois, au sud par Dole et Brevans. Une maison isolée, dite aux Bruyères, fait partie de la commune.

Il est traversé par la route de Dole à Gray et par les chemins vicinaux tirant à Baverans, Archelange et Brevans.

Pop. en 1790, 566 habit.; en 1846, 602; en 1851, 587, dont 289 hom. et 298 fem.; pop. aggl., 587 hab.; pop. spéc. par kil. carré, 80 hab.; 130 maisons, 142 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1792; ceux antérieurs sont à Jouhe.

Cadastre exécuté en 1836: surf. territ. 732^{h} 20^{a}, divisés en 3317 parcelles, que possèdent 235 propriétaires, dont 90 forains; surf. impos. 720^{h} 57^{a}, savoir: 382^{h} 55^{a} en terres lab., 154^{h} 50^{a} en bois, 88^{h} 09^{a} en vignes, 79^{h} 98^{a} en pâtures, 4^{h} en sol des propriétés bâties, 3^{h} 98^{a} en prés, 2^{h} 95^{a} en jardins, 2^{h} 75^{a} en vergers, 1^{h} 73^{a} en friches et murgers, d'un rev. cadast. de 11,520 fr. 97 c. contrib. directes, 3602 fr.

Le territoire, d'une culture facile, est parsemé de côteaux chargés de vignes, dont les produits en vins rouges seraient excellents, si, comme dans beaucoup d'autres communes, on ne cultivait pas de préférence les plants qui donnent la quantité à ceux qui donnent la qualité. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, de la navette, du chanvre, des légumes secs et des fourrages artificiels. Il y a peu de prairies.

On exporte le tiers des céréales et les deux tiers des vins.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole. Ils élèvent des moutons, des cochons, des volailles, peu de chevaux et de bêtes à cornes; 12 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Il y a deux auberges, deux maréchaux-ferrants taillandiers, deux

maçons, un charron et un tailleur de pierres, exploitant de carrières.

On trouve sur le territoire du minerai de fer non exploité, et des carrières de pierre à bâtir, de taille et à chaux.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère assez vaste, mais mal distribué et en mauvais état, ayant pour dépendances une grange et une écurie ; une maison commune servant de logement à l'instituteur, et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 75 élèves, et de salle de pompe à incendie ; une autre maison commune plus convenable que la précédente, contenant le logement de l'institutrice, qui est une religieuse de l'institut de la Sainte-Famille de Besançon, et la salle d'école fréquentée en hiver par 70 élèves ; une pompe à incendie, desservie par une compagnie de 33 pompiers ; deux fontaines, dont une avec lavoir et abreuvoir, et 196^h 81^a de terres, bois et sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 1363 fr. 30 c.

Bois communaux : 120^h 38^a, dont 3^h 54^a en exploitat. ann. ; essences domin. : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 3348 fr. ; dép. ord. 3348 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le sol d'Authume n'a restitué jusqu'à présent aucun débris antique ; quelques dénominations locales semblent cependant rappeler de vagues souvenirs du polythéisme gaulois.

Le *Chemin de la Poste*, ancienne voie romaine qui traversait la forêt de la Serre, devait se continuer sur ce village. Il serait possible que la rue, appelée *Chemin-Blanc*, en fût le prolongement. Le premier titre authentique qui mentionne ce lieu est de l'an 1275, et non de l'an 1375, ainsi que l'a indiqué M. Béchet.

Seigneurie. Authume, écrit quelquefois, mais à tort, *Autume,* était le chef-lieu d'une seigneurie dépendant de la prévôté de Rochefort et du bailliage de Dole. Le seigneur y exerçait la justice haute, moyenne et basse. Les sujets étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle. Ils s'affranchirent de l'obligation de faire guet et garde au château de Rochefort, moyennant le cens de 4 livres de cire. Ils étaient exempts de payer les droits de ventes sur le marché de Rochefort. Ils avaient reçu de Charles-Quint le droit de couper des chênes dans la forêt de Chaux pour leurs constructions, à charge de payer la rente annuelle de 10 livres estevenants.

Seigneurs. En 1275, Poncette, veuve de Jean d'Auxange, fils de Vuiric de Rochefort, chevalier, Hugues et Jean, ses fils, engagèrent la moitié de la terre d'Authume, du côté du Bois-Chaillot, à l'abbé et aux religieux d'Acey, moyennant 175 livres estevenants. Les seigneurs de la maison d'Auxange vendirent cette terre, en 1429, à Nicolas Rolin, chevalier, chancelier et chef des conseils du duc de Bourgogne, qui la transmit à Louis Rolin, le second de ses fils. Ce dernier fut tué à la bataille de Granson, ne laissant pour héritière qu'une fille nommée Louise, mariée à Jean, seigneur de Château-Vilain. Jean de Champ-d'Hyver s'était rendu acquéreur de ce fief en 1487, époque à laquelle les habitants lui firent reconnaissance de ses droits. En 1533, Authume passa par acquisition à dame Jeanne de Poitiers, qui le remit en 1535 à noble Jean Bernard. En 1580, Hugues Bernard, fils de Jean, en était propriétaire,

et le donna à Antoinette Bernard, sa fille, épouse d'Henri de Mont-Saint-Ligier. Anne-Françoise de Mont-Saint-Ligier, leur fille, dame d'Authume, Choisey, etc., épousa, le 18 août 1621, Guillaume de Bontemps. Léonel de Bontemps, fruit de cette union, eut de Suzanne Pétrey de Champvans, son épouse, Marie de Bontemps, baronne et dame d'Authume, Eclans, Longwy, Champvans, etc., qui épousa, en 1692, Claude-François Masson, conseiller au parlement de Besançon. Trois enfants naquirent de ce mariage, savoir : Charles-Emmanuel, baron d'Eclans, qui fut chef d'une branche; Jean Léger, marquis de Masson. Ce seigneur fut reçu dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; mais, rappelé dans sa famille avant d'avoir prononcé les vœux de cet ordre, il fut marié en 1737 à Marguerite-Rosalie Mayrot de Mutigney, et fut nommé depuis chevalier d'honneur en la chambre des comptes de Dole. Au mois de juillet 1750, Authume, avec un fief à Jussey, fut érigé en marquisat en sa faveur. Le troisième fils fut François-Xavier de Masson, doyen de l'église collégiale de Poligny et vicaire-général à Nevers.

Jean Léger, marquis de Masson d'Authume, a laissé quatre fils : 1° Jean-Etienne, marquis de Masson, seigneur d'Authume, Jussey, etc., conseiller au parlement de Besançon, décédé en 1797, après avoir été injustement condamné à mort quelques années auparavant, comme aristocrate émigré, par le tribunal révolutionnaire; 2° Philippe-Thérèse de Masson de la Bretenière, conseiller au même parlement; 3° Jacques-Philippe-François de Masson d'Authume, capitaine au régiment de la Fère, devenu lieutenant-colonel d'artillerie; 4° Jean-Simon-François de Masson d'Authume, aussi capitaine au régiment de la Fère, devenu colonel d'artillerie. Lorsque Napoléon, encore simple lieutenant, venait d'Auxonne, où il tenait garnison, à Dole, il passait presque toujours par Authume, où il s'arrêtait pendant de longues heures chez M. le chevalier d'Authume, l'un de ses chefs à l'école de Brienne, pour lequel il conserva une affection qui le suivit jusque sur le trône. L'empereur créa plus tard, en faveur de cet officier de mérite, la place de bibliothécaire de l'école impériale de Metz.

Les visites de Napoléon à Authume nous remettent en mémoire le roman écrit par M. de Ferrier sur les amours du futur empereur avec une jolie villageoise, dont la séduction eut de si funestes suites. Heureusement que les faits dont la fontaine Bargon étaient le théâtre, sont de l'invention de l'auteur.

Evènements divers. En 1375, au mois d'août, le gardien du comté de Bourgogne se transporta à Authume avec une troupe de gens d'armes pour repousser les Grandes-Compagnies. Ce village et le château qui le défendait furent ruinés, en 1477, par le sire de Craon. Au mois de mai 1636, le prince de Condé, marchant sur Dole à la tête de 20,000 fantassins et 8000 chevaux, prit ce village et plaça son infanterie sur la colline qui s'étend dans la direction d'Archelange. Des incendies, arrivés en 1844, 1845 et 1846, ont détruit plusieurs bâtiments.

Dans la rue principale, est une maison qui resta plus de trente ans inhabitée, parce qu'on assurait que le diable y revenait et tirait par les pieds quiconque avait l'audace de lui disputer cette demeure déserte.

9

Chapelle Saint-Bonot. La chapelle Saint-Bonot ou Saint-Bonet, annexe de l'église de Jouhe dont dépendait Authume, fut érigée au xve siècle par Nicolas Rolin. Le 2 septembre 1757, Claude-François Masson, seigneur du lieu, y fonda plusieurs services.

Eglise. L'église, placée sous le vocable de saint Bonet, évêque de Clermont, dont on célèbre la fête le 15 janvier, fut construite en 1762 pour remplacer l'ancienne chapelle. Elle est composée d'un clocher, d'une grande nef, d'un collatéral au nord, d'une sacristie et d'une tribune. Elle est orientée. La nef, décorée de pilastres de l'ordre toscan, avec voûte d'arêtes et arcs-doubleaux, le chœur en hémicycle, produisent un bel effet. Le collatéral ajouté à l'édifice est séparé de la grande nef par d'énormes massifs de maçonnerie, qu'il serait facile de diminuer en élargissant les arcades.

On y remarque un bon tableau représentant saint Bonet, un autre tableau en relief de l'Annonciation, attribué à Gillis, artiste franc-comtois renommé; la pierre tombale de Mme de Bontemps, morte en 1697; un panneau incrusté dans le mur près de la chaire, sur lequel sont très délicatement sculptés deux personnages et de gracieux ornements. Le presbytère possède un très beau portrait de saint François de Sales.

Une croix en pierre est placée au devant de la porte principale de l'église.

La partie de l'ancien cimetière, au nord, était consacrée exclusivement à la sépulture des seigneurs du village, et renferme les tombes de MM. Tignat et Thurel, curés de la paroisse, ainsi que celle de M. Joseph-Xavier Broch d'Hôtelans, chevalier de Saint-Louis, mort à Authume en 1832.

Château. Le château qu'habite actuellement M. le marquis d'Authume, construit, pendant le règne de Louis XIV, sur l'emplacement de l'ancien castel détruit par Craon, est une délicieuse maison de plaisance. On y remarque une vaste cave et un beau salon orné de boiseries finement sculptées dans le style de la renaissance. Le parc, traversé par la route de Dole à Gray, renferme de charmantes promenades ombragées par des arbres savamment taillés, et bordées de bosquets, de pelouses distribuées avec un goût exquis. On y voit une margelle de puits en pierre, d'un seul bloc, richement festonnée, des vases, des corbeilles, aussi en pierre, chargés de fruits parfaitement imités.

BIOGRAPHIE.

Authume a vu naître plusieurs membres de la famille de Masson, qui ont occupé des emplois distingués, et M. Galloy, né en 1797, capitaine décoré en retraite, à Dole.

Auxange, *Ossanges,* vg. de l'arr. de Dole, cant. et percept. de Gendrey, bur. de poste d'Orchamps; paroisse de Sermange, chapelle vic. érigée le 13 mars 1847; à 6 kilom. de Gendrey, 15 de Dole et 67 de Lons-le-Saunier.

Groupé irrégulièrement sur une éminence aride, qui s'étend de l'est à l'ouest, il est limité au nord par Gendrey, au sud par Lavans, à l'est par Lavans et Gendrey, à l'ouest par Sermange, Malange et Lavans. Il se divise en rues appelées rue de Dole, rue du Moulin, rue de la Tour, rue du Baron, rue du Capitaine, rue Sage, et en hameaux appelés Bertoulange ou Bertholange, moulin de Lignière, les Echatumes-d'en-

Haut et les Echatumes-d'en-Bas, ou les Vernes.

Il est traversé par le chemin de grande commun. n° 15, d'Orchamps à Pointre, par les chemins vicinaux tirant à Lavans, à Sermange et à Orchamps, et arrosé par le ruisseau de l'Arne ou de Lignière.

Pop. en 1790, 250 habit.; en 1846, 248; en 1851, 207, dont 104 hom. et 103 fem.; pop. aggl., 197 hab.; pop. spéc. par kil. carré, 42 hab.; 52 maisons, 52 ménages.

Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1692.

Cadastre exécuté en 1814 : surf. territ. 513h 89a, divisés en 1666 parcelles que possèdent 139 propriétaires, dont 93 forains; surf. impos. 505h 63a, savoir : 383h 52a en terres lab., 69h 72a en prés, 34h 87a en bois, 6h 34a en friches, 4h 20a en vignes, 1h 05a en jardins, 18a en chaussées, 15a en réservoirs, d'un rev. cad. de 13,286 fr.; cont. directes, 1639 fr.

Le sol, naturellement ingrat, est devenu très fertile par l'emploi, comme engrais, de la marne bleue qu'il recèle en abondance. Il produit du blé, du seigle, de l'orge, beaucoup d'avoine, du maïs, des légumes secs, du chanvre, des pommes de terre, des fruits, du vin de mauvaise qualité, du foin et des fourrages artificiels.

Les habitants élèvent des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons, des moutons et des volailles. 20 ruches d'abeilles. Ils fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Orchamps. Ils exportent moitié des céréales et importent le vin.

On trouve sur le territoire des mines de fer, dont l'exploitation a été abandonnée depuis quelques années, des sablières, des carrières de pierre ordinaire à bâtir et à chaux. En creusant les terrains à marne, on a rencontré des filons de charbon fossile et quelques parcelles d'une houille qui contient beaucoup plus de parties sulfureuses que celle que l'on brûle dans nos usines. Il est probable qu'en faisant des sondages plus profonds, on trouverait de la houille en abondance.

Près de la ferme de Berthoulange, on extrait une terre qu'on emploie avec succès pour la confection des fours; cette terre est excellente pour la cuisson du pain qui ne noircit jamais, quel que soit le degré de chaleur.

Il y a dans la commune un moulin en ruines, abandonné, un autre à trois tournants avec une huilerie, et un marchand épicier-quincaillier.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère inhabité, en mauvais état, une maison commune bâtie en 1846, qui a coûté 7000 fr., contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 30 garçons et 18 filles; enfin 38h 70a de bois, friches, terres et sol des édifices publics, d'un revenu cad. de 332 fr. 28 c.

Bois communaux : 35h 94a, dont 1h 06a sont en exploit. ann.; essences domin. : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 2072 fr.; dép. ord. 1954 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'emplacement de ce village s'étendait autrefois, dans la direction de Gendrey, jusqu'au lieu dit *Montcouty*, et dans celle de Serre-les-Moulières, jusqu'au bois de l'Abergement-lez-Malange. On retrouve dans ces deux directions des débris de construction, des tuiles, des monnaies appartenant à la période

gallo-romaine. Son nom figure pour la première fois dans une charte de l'an 1128.

Seigneurie. Auxange était le chef-lieu d'une seigneurie en haute, moyenne et basse justice, dépendant de la prévôté d'Orchamps et du bailliage de Dole. Les sujets étaient main-mortables ; ils avaient des droits d'usage importants dans la forêt de Lahie. Ils les perdirent à la suite d'un long procès, soutenu contre les communes de Lavans et d'Orchamps.

Seigneurs. Une famille noble de nom et d'armes portait le nom de ce village. C'était une branche cadette de celle de Rochefort. En 1128, Anseric, archevêque de Besançon, confirma la donation faite par Narduin d'Auxange et Etienne, son fils, à Constantin, prêtre, et à Robert, son frère, de leurs droits dans le val St.-Jean. En 1275, Jean d'Auxange, Hugues et Jean, ses fils, engagent à l'abbaye d'Acey la moitié de la terre d'Authume, moyennant 175 livres estevenants. En 1385, on trouve encore Jean d'Auxange, écuyer. En 1522, Jean de Champagne, écuyer, marié à Jeanne de Scey, était seigneur de ce lieu. Depuis cette époque, les noms des différents possesseurs de cette terre se perdent dans l'oubli jusqu'au XVIIe siècle. En 1693, Claude Arvisenet, d'une famille originaire de Champlitte, distributeur de l'université et président de la cour des monnaies de Dole, se qualifiait de seigneur d'Auxange, Lavans, etc. En 1738, Gabrielle d'Arvisenet, fille puînée de Ferdinand d'Arvisenet, chevalier, président de la cour des comptes de Dole, épousa Philippe-Joseph, comte d'Esternoz, et lui porta cette seigneurie en dot. Antoine-Philippe d'Esternoz, leur fils, dit d'Auxange, né en 1741, chevau-léger de la garde du roi, leur succéda.

Berthoulange était un fief particulier relevant d'Auxange, possédé de temps immémorial par des familles nobles, et qui passa par acquisition à Claude Arvisenet. En 1840, cette ferme appartenait à Mme la comtesse de Jouffroy.

Château. On aperçoit dans la prairie, au pied du village à l'est, un amas de pierres désunies, cachées sous des broussailles. Ce sont les ruines de l'ancien château désigné dans les titres sous le nom de *repaire du seigneur de la ville d'Auxange.* Il consistait dans une haute et épaisse tour ronde, isolée, et en quelques petits bâtiments à côté. La rivière d'Arne et de larges fossés, toujours pleins d'eau, en défendaient l'accès. Construit au XIe siècle, il fut détruit en 1477 par le sire de Craon.

A 50 mètres de ces ruines, à l'est, se trouve une vaste fontaine naturelle, ayant huit mètres de circonférence. Elle est alimentée par une source si abondante, qu'elle suffit pour remplir toujours la fontaine d'Orchamps, et faire tourner le moulin du Bas.

Eglise. L'église actuelle fut construite en 1607 pour remplacer l'ancienne qui tombait en ruines. Elle avait, avant la révolution de 1789, le titre de cure. L'autel fut consacré en 1607 par Mgr. Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, ainsi que l'indique une inscription gravée sur marbre, dans le chœur, du côté de l'épître. Le prélat consécrateur déposa dans cet autel les reliques de saint Thisie et de ses compagnons, ainsi que celles de saint Mammès, martyrs, et accorda quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui, chaque année, au jour de la Dédicace, visiteraient l'église avec piété

et dévotion. Elle est placée sous le vocable de l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Son architecture est sans caractère. Une nef, une sacristie et un clocher composent tout l'édifice.

ÉTAT ACTUEL.

Les maisons d'Auxange sont groupées. Un incendie, arrivé en 1818, en a détruit plusieurs. Les jardins sont clos de vieux murs noircis par le temps; les rues sont mal nivelées.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître le père Dominique Lambert, théologien de la faculté de Paris, inquisiteur-général de la foi dans le diocèse de Besançon et le comté de Bourgogne. Il a fourni un grand nombre de jeunes gens, enrôlés volontaires pendant les guerres de la république et de l'empire. Plus de vingt d'entre eux sont restés sur les champs de bataille. Quelques-uns sont parvenus au grade d'officier, tels que Courvoisier, Denis (1773-1836); Jarry, Guillaume (1781-1832); Vigoureux, Jean (1770-1814).

Avignon, *Avignon-sur-Saint-Claude*, vg. de l'arr., cant., perc., bur. de poste et paroisse de Saint-Claude; à 4 kilom. de Saint-Claude et 58 de Lons-le-Saunier.

Perché comme un nid d'aigle presque au sommet du revers oriental de la haute montagne qui domine la ville de Saint-Claude, à l'ouest, il est limité à l'est et au sud par Saint-Claude, au nord par Vualfin, et à l'ouest par Pontoux et Cuttura. Les granges du Crozet, du Gouillat, Sur-les-Puits, du Puits, Sur-les-Vergers ou des Trois-Maisons, Feyedets, des Champs-Forents, de la Bataille, du Froty ou des Fournets, de la Goutte, de la Boussière, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Saint-Claude, à Cuttura, aux granges des Feyedets, à la carrière des Tappes et aux Granges-d'en-Bas.

Pop. en 1790, 178 habit.; en 1846, 250; en 1851, 235, savoir: 115 hom. et 120 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 30 hab.; 43 maisons, 56 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1790.

Cadastre exécuté en 1812: surf. territ. 783^{h} 60^{a}, divisés en 1220 parcelles que possèdent 95 propriétaires, dont 27 forains; surf. imp., 776^{h} 53^{a}, savoir: 476^{h} 84^{a} en bois, 201^{h} 04^{a} en pâtures, 88^{h} 33^{a} en terres lab., 8^{h} 27^{a} en prés, 1^{h} 03^{a} en vergers, 19^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 6567 fr. 76 c.; contrib. dir. 931 fr.

Le sol produit du blé, du seigle, du méteil, des pommes de terre, du maïs, peu d'orge, des légumes secs, des fourrages artificiels et naturels.

On n'élève dans la commune que des vaches et quelques bœufs. 30 ruches d'abeilles. On importe le vin et les céréales.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement le marché de St.-Claude, où ils conduisent chaque semaine quelques voitures de bois, dont la vente est une de leurs principales ressources.

La plupart d'entre eux sont tourneurs, et fabriquent des jouets d'enfants, qu'ils vendent aux marchands en gros de Saint-Claude. Il y a un fabricant de tabatières et une auberge.

On exploite quelques carrières de

pierre blanche et de pierre vive bleuâtre d'une grande dureté.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes en tavaillons. Plusieurs ont des citernes alimentées par des sources qui s'échappent des fissures du rocher.

Biens communaux: une chapelle, une maison commune construite en grande partie en 1843 qui a coûté 6500 fr.; elle renferme une fruitière qui produit annuellement 3000 kilog. de fromage, façon Septmoncel; la salle de la mairie avec un cabinet pour les archives, la salle de la pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 25 garçons et 25 filles; une pompe à incendie, 10 citernes voûtées, et 430^h 52^a de bois et pâtures, d'un revenu cadast. de 1784 fr. 08 c.

Bois communaux: 275^h 13^a, dont 8^h 25^a en exploit. annuelle; essences domin.: hêtre, chêne et bois blanc.

Budget: recettes ord. 1946 fr.; dép. ord. 1946 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

En 1177, il se forma à Bonpas, sur la Durance, près d'Avignon, une congrégation de maçons appelés les *Frères pontifes,* vouée à la construction et à l'entretien des ponts. Le héros saint Benez en était un des chefs. L'abbé de Saint-Claude appela des ouvriers de cet ordre pour construire deux ponts sur la Bienne. L'un fut appelé pont d'Avignon, et l'autre pont de St.-Claude. Lorsque ces travaux furent terminés, quelques Frères pontifes obtinrent, à titre d'accensement, des terrains sur la montagne, au-dessus de la Bienne, et construisirent des cabanes qui devinrent le berceau de ce village. L'aridité du sol n'était point favorable au développement de la population; aussi cette localité n'eut-elle jamais d'importance. On la distinguait, au moyen-âge, sous le nom d'Avignon-Dessus, d'Avignon-du-Milieu et d'Avignon-du-Bas. Les communaux de Saint-Claude étaient indivis, pour le pâturage et les autres usages, avec les habitants d'Avignon, ce qui prouverait que ce dernier lieu n'est qu'un démembrement de l'ancien territoire de la ville.

Seigneurie. L'abbé de St.-Claude était seigneur d'Avignon en haute, moyenne et basse justice. Il y fit construire, au XIIIe siècle, une tour fortifiée, en un lieu appelé aujourd'hui *Sur le Fort.* Un autre point culminant de la montagne, qui domine l'antique village d'Etables, s'appelle Beauregard.

Les sujets et le territoire étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle. Les habitants devaient le droit de lods sur le pied du quart du prix de chaque vente d'immeubles. La dîme, qui se percevait sur toutes les graines, appartenait pour trois quarts à l'abbé, et pour un quart au grand prieur de l'abbaye. Chaque feu devait annuellement une poule, la gerbe de Saint-Oyan, des corvées ou 9 sols et 3 deniers genevois, les maréchaussis et les hublis. L'abbé avait en outre sur le territoire le droit exclusif de la chasse, les épaves, des cens et des tailles. L'infirmier de l'abbaye, en qualité de marguillier de l'église de St-Romain de Saint-Claude, dont dépendait Avignon, percevait, avant les décimateurs, une gerbe de froment et un cuchot d'avoine sur chaque particulier. En 1598, l'abbé affranchit de la main-morte Claude et Benoît Vuillerme, frères, en récompense

des services qu'il en avait reçus, moyennant l'abandon de leurs biens main-mortables, du tiers de leur mobilier, et une rente annuelle de cinq gros de Bourgogne. La maison de ces deux frères, construite au commencement du XVIIe siècle, a une porte et des fenêtres qui rappellent l'architecture de cette époque.

Prévôté. Ce village dépendait de la prévôté de Vualfin. Le prévôt percevait un jambon sur tous les habitants qui tuaient des porcs, marquait les mesures de blé et de vin, recevait le serment des échevins, prélevait sur les amendes un droit appelé *la coupe du prévôt*, avait droit d'exiger de chaque habitant deux corvées de charrue et une corvée à bras, ainsi qu'un gros de dix niquets pour le recouvrement des tailles.

Evènements divers. Au mois de novembre 1595, les Français ayant envahi la terre de Saint-Claude, y commettaient toutes sortes d'excès. Dans chaque village, les habitants faisaient le guet et montaient la garde nuit et jour. Jean Reymond, commis pour faire le guet avec Claude Brunet, dit Claudy, Claude Guillat le jeune, Claude Favier et Claude Reymond, s'étant posté un certain jour en un lieu de la montagne, dit *Vers la Vie-Neuve*, entendit du bruit dans la forêt. C'était Claude Benoît, de Cuttura, qui servait de guide à une troupe de soldats, commandée par Barnabé Barbaut, maître-de-camp du régiment de Lombardie. Reymond défendit à Benoît d'avancer. Sur son refus, il le tua d'un coup d'arquebuse. Les soldats, effrayés, prirent la fuite, se ruèrent sur les granges éparses dans la montagne, et les brûlèrent après avoir enlevé le bétail. Une instruction criminelle fut dirigée contre Reymond; mais l'abbé de Saint-Claude lui fit grâce. Une croix en pierre, au bord du chemin, près de la grange dite de la Bataille, fut érigée sur le théâtre de l'évènement pour en perpétuer le souvenir.

Chapelle. En 1649, les habitants d'Avignon, en exécution d'un vœu qu'ils avaient fait pour échapper aux ravages de la peste, firent construire une chapelle dédiée à saint Roch, dont on célèbre la fête le 16 août. Cette chapelle devint un lieu de pèlerinage pour les habitants de Saint-Claude, qui continuent d'y affluer le jour de la fête patronale. Ce modeste édifice, voûté, est précédé d'une tour carrée servant de clocher. Il renferme la statue de saint Roch et un buste de pélerin, sous lequel sont des reliques de saint Romain, du suaire de saint Claude et de la châsse de saint François de Sales.

BIOGRAPHIE.

Avignon est la patrie de Jaillot, Simon (1633-1681), qui excellait dans la culture de l'ivoire. De ses mains sont sortis des *Christs* d'un fini merveilleux. Son éloge se lit dans la description de Paris en vers, par l'abbé de Marolles; et de Jaillot, Hubert-Alexis, frère du précédent (1640-1712), qui quitta la sculpture pour la géographie. Ses cartes sont d'une exactitude remarquable. Son *Atlas français*, en 2 vol. in-folio, est considéré comme l'un des meilleurs qui existent. La modeste maison, dans laquelle ces deux hommes ont vu le jour, existe encore en face de la maison commune.

Azans, *Haens*, *Aysans*, *Aisans*, *Asans*, *Azan*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Dole, percept. actuelle de Villette, et future de Dole; succursale érigée en 1851;

à 2 kilom. de Dole et 31 de Lons-le-Saunier.

Disséminé sur un côteau riant, d'où l'œil découvre une vallée pittoresque, il est limité de tous côtés par le territoire de Dole, dont il est séparé seulement au nord par le Doubs.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Dole, au Bizard, faubourg de Dole, et arrosé par le Doubs et le ruisseau de Péridon.

Pop. en 1790, 165 habit.; en 1846, 277; en 1851, 266, dont 128 hom. et 138 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 92 hab.; 38 maisons, 82 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1643.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. territ. 28^h 96^a, divisés en 155 parcelles que possèdent 47 propriétaires, dont 6 forains; surf. impos. 22^h 47^a, savoir : 6^h 61^a en vignes, 6^h 02^a en jardins, 5^h 04^a en terres lab., 2^h 43^a en vergers et terrains plantés, 1^h 18^a en propriétés bâties, 1^h 14^a en bosquets, et 2^a en pâtures; rev. cad. 2865 fr. 29 c.; contrib. directes, 903 fr.

Le sol, très fertile, produit du vin, du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes, des fruits, des fourrages artificiels et peu de chanvre.

Les habitants n'élèvent des porcs que pour leurs besoins. Ils achètent des vaches à lait, dont ils portent vendre chaque jour le produit à Dole, et les revendent pour la boucherie lorsqu'elles sont âgées. Ils s'occupent exclusivement du jardinage, dont ils tirent un excellent parti sur les marchés de Dole. Ils s'occupent peu d'agriculture. Ils ne récoltent du vin et des céréales que pour le dixième des besoins de la population.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire d'abondantes carrières de pierre à bâtir non exploitées, qui pourraient être converties en chaux, des carrières de pierre de taille et de marbre, du sable quartzeux employé par les tuiliers et les fondeurs, et du sable vitrifiable employé dans les verreries.

Il y a dans la commune trois bouchers, un charcutier, un épicier et un aubergiste.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère nouvellement restauré, très convenable, une fontaine et un lavoir. Il n'y a pas de maison commune. 35 garçons fréquentent l'école en hiver; les filles fréquentent les écoles de Dole.

Budget : recettes ord. 1849 fr.; dép. ord. 1663 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine d'Azans est incertaine. Gollut en attribue la fondation à une colonie grecque. Les commentateurs de Ptolomée ont cru y retrouver l'emplacement de la ville de *Didattium*, mentionnée par ce géographe. Ces faits ne sont point prouvés. L'heureuse position de ce village, bâti sur les bords d'une rivière très fréquentée par les navigateurs au IVe siècle, et traversé par la voie romaine de Besançon à Autun, qu'on appelle aujourd'hui la *ruelle d'Argant*, l'antiquité de son église, donnent lieu de croire qu'un centre de population a dû s'y former de bonne heure. Toutefois, le premier titre authentique qui le mentionne est de l'an 1092. C'est l'acte par lequel Hugues III, archevêque de Besançon, fils de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, donna au chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon l'autel de Saint-Germain de *Haens*, donation confirmée en 1101 par

l'archevêque Ponce, et en 1109 par Guillaume d'Arguel. Il existait en 1092, sur le territoire de Dole dont Azans faisait partie, plusieurs chapelles : l'une au centre de la ville, dédiée à saint Etienne, que le comte Guillaume-le-Grand vendit, en 1083, à Bernard, abbé de Baume ; une autre, dédiée à saint Germain, au faubourg d'Azans ; la troisième, dédiée à saint Martin, dans un quartier depuis longtemps détruit, appelé *Saens*, du côté de Foucherans. Assez rapprochées les unes des autres, elles finirent, vers l'an 1120, par ne former qu'une seule église, la cathédrale de la cité. Celle-ci quitta le nom de Saint-Etienne pour prendre celui de Notre-Dame.

Gollut dit dans ses Mémoires que « l'église d'Azans était la mère très ancienne et paroissiale de la ville de Dole, et à laquelle ceux de deçà l'eau déféraient comme à la principale et supérieure. » Dunod confirme cette assertion qui fut vivement combattue par l'abbé Monnier, l'abbé Figurey, M. de Persan, M. Fransquin, MM. Marquiset et D. Monnier. Après avoir étudié avec soin la sentence rendue par l'archevêque Anseric, en 1120, sur les prétentions respectives du chapitre de Sainte-Madeleine et de l'abbé de Baume, et surtout celle émanée, en 1538, du doyen de l'église collégiale de Nozeroy, comme délégué du Saint-Siége, qui fixe irrévocablement les droits du chapitre de Sainte-Madeleine et de celui de Notre-Dame de Dole, quant au patronage, au partage des dîmes, des oblations, des mortuaires, nous n'hésitons pas à nous ranger à l'opinion de Dunod, et à considérer l'église d'Azans comme l'église-mère de Dole. On sait, du reste, qu'en général les églises primitives étaient bâties hors de l'enceinte des villes. Notre province offre un grand nombre d'exemples de ce genre. La sentence de 1538, que nous venons de citer, nous apprend que la plupart des vignes d'Azans étaient nouvellement plantées à cette époque.

Azans, compris dans le canton d'Amaous, dépendait de la prévôté de Dole et du domaine des comtes souverains de Bourgogne. Les habitants de Dole ayant obtenu de l'empereur Maximilien la concession, qui leur fut confirmée par Charles-Quint le 6 mars 1538 (v. s.), de la haute et basse justice sur leur territoire, l'exerçaient également sur celui d'Azans.

Le magistrat avait le droit de consentir à la réception des habitants, d'autoriser les réjouissances le jour de la fête patronale, et la banalité des fours. Le souverain n'avait que des cens et la faculté d'exiger le guet et garde au château de Dole, charge convertie en un cens annuel après la conquête de la province.

Une monnaie hébraïque, trouvée dans les ruines d'un édifice de ce village, fait conjecturer à M. Monnier qu'Azans pourrait bien avoir été le quartier assigné aux juifs qui habitaient Dole au moyen-âge. Cette supposition est mal fondée. Les juifs occupaient la rue appelée, du temps de Gollut, la *ruette du Bourg* ou la *ruette des Juifs*, qui n'était point à Azans.

Le château appartenait, avant la révolution, à M. Moréal de Commenailles, homme instruit, qui y avait réuni un des plus beaux médaillers de la province et une collection de tableaux qui furent vendus et dispersés.

Dans un jardin qui appartint jadis à M. Brun, on avait reconstruit quatre guérites de remparts, avec

des matériaux provenant des fortifications que l'empereur Charles-Quint avait fait faire autour de Dole. On appelait cet enclos le *Jardin des Quatre-Tours.*

Evènements divers. Les faits qui intéressent Azans, se rattachant à l'histoire de Dole, nous renvoyons le lecteur à l'article sur cette ville.

Deux incendies, arrivés en 1822 et 1831, ont dévoré huit maisons de ce village.

ÉTAT ACTUEL.

L'église, de construction moderne, est à une seule nef avec sacristie, et un clocher qui prend sa naissance au-dessus de la voûte. Elle est dédiée à saint Germain, évêque, dont on célèbre la fête le 31 juillet. La nef est d'un effet majestueux; de gracieux pilastres doriques la décorent. Le mur du chœur, formant l'extrémité de la nef, est orné de peintures à fresque, représentant un charmant paysage surmonté d'un beau ciel, dans lequel resplendit un soleil contre lequel on voit un Christ entouré d'anges. Sous le Christ est un excellent tableau représentant saint Germain, évêque, exécuté par M. Bourges, de Dole, en 1840, et donné par M. de Monthieu.

Il y a dans l'église un fort bel autel dédié à la Vierge, et des fonts baptismaux exécutés en rocaille.

On remarque dans le cimetière qui entoure l'église les tombes de M. Marie-Joseph Barbier, prêtre de la Retraite chrétienne, mort en 1813; de M. Pierre-Marie-Nicolas-Vincent, comte de Reculot, mort en 1833; de Mme Françoise-Josephe-Adélaïde-Sophie de Reculot, comtesse de Saporta, morte en 1839; de Mme Clotilde de Saporta, marquise de Scey, morte en 1849.

Les maisons de plaisance de M. de Monthieu, de la famille de Reculot, de M. de Valdahon, toutes entourées de bosquets, de plantes rares, d'arbres magnifiques, et la grotte de la fontaine d'Azans, méritent d'être visitées par les étrangers.

B

Balai-Saux, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chaussin, perc. actuelle de Rahon et future du Deschaux, bur. de poste du Deschaux; paroisse de Saint-Baraing, à 8 kil. de Chaussin, 15 de Dole et 42 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur un plateau qui domine toute la prairie de Rahon et adossé à la forêt de Longwy, il est limité au nord par Saint-Baraing et Rahon, au sud par Gatey, à l'est par le Deschaux et à l'ouest par Saint-Baraing. La Gratte, Praneuf, Sainte-Marie et Pétrey font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de gr. comm. n° 11, de Montbarrey à Chaussin, n° 46 de Chaussin à Parcey et par les chemins vicinaux tirant au Deschaux, à Servotte, ham. de Saint-Baraing, à Chaussin et à Champdhyvers.

Pop. en 1790, 333 hab.; en 1846, 257; en 1851, 271, dont 130 hom. et 148 fem.; popul. agglom. 121; pop. spéc. par kil. carré 45 hab.; 60 maisons, savoir : à Balai-Saux 26, à la Gratte 3, à Praneuf 17, à Sainte-Marie 5 et à Pétrey 7; 70 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour aller servir dans les villes.

Cadastre exécuté en 1829 ; surf. territ. 600^h 86^a, divisés en 1934 parcelles que possèdent 260 propriétaires, dont 168 forains ; surf. imp. 581^h 89^a, savoir : 383^h 11^a en terres lab., 114^h 54^a en bois, 39^h 97^a en étangs, 30^h 26^a en prés, 5^h 02^a en parcours, digues et broussailles, 2^h 92^a en sol des propriétés bâties, 2^h 67^a en vignes, 1^h 89^a en vergers, 1^h 68^a en jardins, d'un rev. cad. de 7672 fr.; cont. directes en princ. 1364 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels et du chanvre.

On exporte le tiers des céréales et on importe du vin.

On a essayé depuis quelques années d'étendre la culture de la vigne, mais les résultats sont loin d'être satisfaisants.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et de la volaille. 12 ruches d'abeilles ; on engraisse des bœufs.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières.

L'agriculture fait peu de progrès. Les engrais consistent en fumier, cendres et gypse. Depuis quelques années on a desséché la plus grande partie des étangs.

On trouve sur le territoire une sablière de bonne qualité, exploitée.

Patentables : 1 marchand épicier et 1 aubergiste.

Biens communaux : une maison commune construite en 1842 qui a coûté 5000 fr.; elle est commode et suffisante ; elle contient la salle de la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 24 garçons et 16 filles, et une écurie ; une chapelle en cours d'exécution et 1^h 36^a de mare, pâtures, sol et terre d'un revenu cadastral de 16 fr. 13 cent.

Budget : recettes ord. 1437 fr.; dépenses ord. 1437 fr.

Les maisons sont généralement construites en pans de bois, terre, briques et pierres et couvertes en chaume. Elles sont complètement isolées les unes des autres.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village, dont le véritable nom est Balai-Saux, est désigné dans les chartes sous les noms de *Balleseaux, Ballessaux, Balaiseaulx, Balaizeaux, Balluiseaux.* Le territoire qu'il occupe portait autrefois le nom de *Sainte-Marie* et fut démembré de Longwy en 1371. Le hameau de Sainte-Marie formait un fief particulier auquel était attaché la haute, moyenne et basse justice. Le manoir féodal se composait d'un château, d'une ferme dite Grange-Colombier, avec de vastes dépendances et d'un bois de 30 hectares à la porte du château. Le tout était clos de fossés, de palissades et de haies vives. En 1570, Aimé de Balai IIe du nom, baron de Longwy, marié à Anne de Saux-Tavannes, créa un nouveau village dans la forêt de Sainte-Marie, auquel il donna le nom de *Balai-Saux.* Cette nouvelle agglomération d'habitants forma un nouveau fief en toute justice auquel fut soumis celui de Sainte-Marie. Les forêts défrichées pour faire place à ces villages, d'origine récente, n'étaient point vierges, car on a trouvé dans le climat dit aux *Vannoz,* des tuiles à rebords, des pièces

de monnaie romaines et des débris de constructions. Non loin de l'ancien château de Sainte-Marie, existe une mare profonde de laquelle on a retiré d'énormes pieds de chênes. Les habitants prétendent qu'on entend pendant la nuit de Noël des cloches sonner au fond de cette cavité. Cette tradition semble nous reporter à des temps très reculés.

Seigneurie. La seigneurie de Balai-Saux faisait partie du marquisat de Chaussin. Afin d'éviter des répétitions, nous ferons connaître à l'article *Chaussin*, tous les faits communs aux différents villages qui composaient ce marquisat. Balai-Saux fut affranchi de la main-morte en 1769.

Seigneurs. Aimé de Balai, IIe du nom, eut d'Anne de Saux Etienne et Aimé de Balai, seigneurs de Lavans, Peseux, Longwy et Balai-Saux, morts sans postérité, et une fille nommée Marie, qui épousa Philibert de Pra, seigneur de Civria. Dunod prétend qu'Etienne et Aimé de Balai morts sans postérité avaient transmis leurs biens à Marie, leur sœur, et que le fils de cette dernière releva le nom de Balai. Il a commis une grave erreur. Anne de Saux-Tavannes substitua la terre de Balai-Saux à son petit fils, à condition qu'il porterait le nom de Balai-Saux et les armes de son mari qui étaient de *sable au lion rampant d'or.* Les siennes étaient *d'azur au lion rampant d'or.* Ce testament fut exécuté par Antide-Marie de Pra, comte de Peseux, gouverneur et grand bailli de Langres. En 1772 cette terre fut vendue à M. Moussière, lieutenant-général au bailliage de Dijon, qui l'a possédée jusqu'à la révolution de 1789.

Le château de Ste-Marie n'existe plus. Il est remplacé par les bâtiments d'une vaste ferme que M. Boudinon, propriétaire actuel, chef d'escadron de carabiniers en retraite, a entourés d'un magnifique jardin anglais.

Chapelle Saint-Denis. Les fondateurs du village de Balai-Saux y avaient fait construire une chapelle en l'honneur de saint Denis, évêque, patron de la commune, dont la fête se célèbre le 9 octobre. Cet édifice étant tombé en ruines, est remplacé par un nouveau actuellement en cours d'exécution.

Evènements divers. A la suite des guerres de 1636, ce village resta désert pendant 9 ans. Un incendie arrivé en 1851 a détruit neuf maisons.

—

Balanod, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept., bur. de poste et paroisse de Saint-Amour; à 3 kilom. de Saint-Amour et 30 de Lons-le-Saunier.

Bâti à l'entrée du gracieux vallon de Montagnat-le-Reconduit, au pied des premières collines du Mont-Jura, il est limité à l'est par Montagnat-le-Reconduit, à l'ouest par Condal (Saône-et-Loire), au nord par Joudes (Saône-et-Loire), au sud par Saint-Amour et la section de Laubespin, commune de Villette. Il se divise en plusieurs quartiers appelés en Vuat, au Village, rue Froide, la Chapelle, le Mollard et Sous-Roche. Les fermes des Comtesses, du Marais et de l'Epena font partie de la commune.

Il est traversé par la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par la route dép. n° 15, de Saint-Amour à Orgelet, par les chemins vicinaux tirant à Condal, à Laubespin, au hameau des Mollards, à la route nat. n° 83, par le chemin des Chazeaux à Saint-Amour, et par le ruisseau de Besançon et le bief de Vaubin.

Pop. en 1790, 336 habit.; en 1846, 483; en 1851, 450, dont 219 hom. et 231 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 91 hab.; 102 maisons, savoir: en Vuat, 32; au Village, 26; à la rue Froide, 5; à la Chapelle, 11; au Mollard, 12; Sous-Roche, 5; aux Comtesses, 2; au Marais, 3, et à l'Epena, 6; 110 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793; ceux antérieurs sont à Saint-Amour.

Cadastre exécuté en 1829: surf. territ. 492h 45a, divisés en 1737 parcelles que possèdent 234 propriétaires, dont 97 forains; surf. impos. 479h 45a, savoir: 176h 71a de terres lab., 163h 24a de bois, 50h 21a de prés, 40h 46a de vignes, 25h 98a de pâtures, 9h 22a en vergers, 8h 47a en marronniers, 4h 82a en propriétés bâties, 1h 34a en jardins, 63a en broussailles, 31a de friches, d'un rev. imp. de 16,763 f.; contrib. dir. en princip. 2647 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du blé, du maïs, des pommes de terre, une petite quantité d'orge, de légumes secs et de navette, beaucoup de fruits, tels que marrons, pommes, poires, cerises, du chanvre et des fourrages artificiels.

On élève beaucoup de vaches employées au labourage, quelques ânes, peu de bœufs, des cochons et de la volaille. 200 ruches d'abeilles. On exporte des céréales et du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, et des carrières de marbre gris, exploitées.

La principale industrie du pays, après l'agriculture, est l'exploitation des carrières et des usines. Il y a deux moulins à deux tournants et deux à trois tournants, munis chacun d'un battoir à chanvre.

Il existait une papeterie considérée comme l'une des plus anciennes de la province, établie au XVIe siècle par le célèbre Philibert de la Baume. Elle fut remplacée d'abord par une cartonnerie, et depuis 1832, par une foule, un atelier de teinture et une filature de laine. Cet établissement, en voie de prospérité, est dirigé avec beaucoup d'intelligence par M. Bondevenne, qui occupe 25 ouvriers.

Les habitants fréquentent habituellement le marché de St.-Amour.

Biens communaux: une ancienne chapelle, convertie depuis quelques années en salle de mairie; une maison commune, servant de logement à l'instituteur et de salle d'école, fréquentée en hiver par 40 garçons et 25 filles; quatre fontaines, dont trois jaillissantes, et 157h 47a de bois, pâtures, vignes et terrains emplantés de marronniers, d'un revenu cad. de 2392 fr.

Bois communaux: 137h 44a, dont 3h 67a en exploitat. annuelle; essences domin.: chêne et hêtre.

Budget: recettes ord. 2855 fr.; dép. ord. 2778 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Balanod occupe une partie de l'emplacement de la bourgade gauloise de *Vincia*, berceau de la ville de Saint-Amour. La contrée, dite *en Vaucenans,* nom dérivé de *Vincia,* est semée de débris antiques. Il en est de même des cantons appelés *le Monceau* et *les Chazeaux*. La partie du village, dite *en Vuat*, était bâtie sur les bords de la voie romaine qui conduisait de Vincia à Chalon-sur-Saône par Louhans. L'usage général des toits plats et couverts en tuiles creuses, le nom

de *Balanos*, d'origine grecque, pourraient faire supposer que ce lieu a été habité par des colons venus d'Italie après la conquête de la Séquanie par les Romains. Balanod figure, sous le nom de *Vincia*, dans la donation faite en 930 par Bernon, évêque et comte de Mâcon, à Albéric de Narbonne et à ses deux fils, Léialde et Humbert.

Seigneurie. Ce village était un membre de la baronie de St.-Amour, et eut les mêmes seigneurs que cette ville. En 1302, pourtant, Jean de Varennes reconnut tenir en fief de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, la partie de Saint-Amour en dehors du bourg, Balanod, Allonal et Arbuans; mais sa possession fut de si courte durée, qu'elle mérite à peine une mention. Les habitants et le territoire étaient soumis à la mainmorte. Un signe patibulaire, pour l'exécution des criminels, était placé dans l'endroit dit *aux Fourches*. En 1416, Claude de Saint-Amour, chevalier, et Jean, son frère, écuyers, fils du sire Jean de Saint-Amour, se partagèrent la baronie. A la suite de ce partage, un château-fort fut bâti sur la pointe d'un rocher qui sépare Balanod de Montagnat-le Reconduit, et devint, sous le nom de Châteauneuf, le chef-lieu d'une nouvelle seigneurie, à laquelle une partie du territoire de Balanod fut incorporée. Claude et plusieurs de ses successeurs prirent le titre de seigneurs de Saint-Amour et de Châteauneuf.

Indépendamment de ces seigneuries principales, il y avait plusieurs fiefs sur le territoire, et entre autres, celui dit d'*Ugnia*. L'abbaye de Gigny en possédait un autre.

En 1666, Abraham de Thésut, prieur de ce monastère, abergea, « moyennant le cens annuel de » 30 francs, 1° un chazal et une place » à Balanod, où soulait être construit » un moulin et batteur, avec cours » d'eau, pourprix et pouvoir de faire » reconstruire ledit moulin proche » le grand chemin de Balanod à » Saint-Amour. » D'après des reconnaissances et des terriers de 1703 à 1693, les religieux percevaient dans ce village des lods, vends, corvées, échutes de mainmorte, et des cens en argent, blé, avoine, vin, huile de noix, poules, etc. Ils y percevaient aussi la dîme.

Guerres, siéges. Balanod, dominé par trois châteaux importants, ceux de Saint-Amour, Laubespin et Châteauneuf, dut éprouver tous les désastres qui accompagnèrent la prise de ces places. Un climat, dit *au Siége*, rappelle sans doute le souvenir d'un campement ennemi.

Chapelle. La chapelle de Balanod, de petite dimension, et surmontée d'une simple campanille, était dédiée à tous les Saints, dont on célèbre la fête le dimanche qui suit le 1er novembre. Réparée en 1774, elle a été convertie en mairie depuis 1830. Elle fut comprise dans le nombre de celles que l'archevêque de Lyon céda, en 1737, pour la formation du diocèse de Saint-Claude. Sur la place qui est au-devant de cette chapelle, on remarque une magnifique croix en pierre, exécutée en 1687 par Jean Saunot. Sa base reproduit en relief les instruments de la Passion et les armoiries d'un évêque. Des feuillages, sculptés avec une délicatesse extrême, décorent le monument dans toutes ses parties.

—

Balme-d'Epy (la), *Sainte-Fontaine, la Balma d'Espy*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percept. et dist. de poste de Saint-Julien-sur-le-Suran; paroisse d'Epy; à 7 kil.

de Saint-Julien et 40 de Lons-le-Saunier.

Groupé dans le val d'Epy, sur un terrain accidenté, il est limité à l'est par Villechantria, à l'ouest par Laneyria et Epy, au nord par Florentia, et au sud par Bourcia. Le moulin Gaulin fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Florentia, à Epy et à Tarcia, à Bourcia, à Laneyria, et arrosé par le ruisseau de la Balme.

Pop. en 1790, 140 habit.; en 1846, 141; en 1851, 145, dont 70 hom. et 75 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 48 hab.; 36 maisons, 36 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793; ceux antérieurs sont à Epy.

Cadastre exécuté en 1823: surf. territ. 302h 07a, divisés en 1880 parcelles que possèdent 134 propriétaires, dont 69 forains; surf. impos. 297h 23a, savoir: 144h 19a en terres lab., 84h 83a en parcours, 46h 87a en bois, 13h 63a en prés, 5h 55a en murgers, 1h 03a en propriétés bâties, 64a en jardins, 46a en friches, d'un revenu impos. de 3445 fr.

Le sol, très froid, produit du froment, du méteil, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, une petite quantité de fourrages artificiels. Les prairies naturelles sont insuffisantes. Depuis quelques années on a converti environ 1h de terre en vignes, qui produisent un vin médiocre. Le sol est à peu près dépourvu d'arbres fruitiers.

Les habitants élèvent des bœufs, des vaches, des moutons et des abeilles. Ils portent leur laitage à la fruitière d'Epy, et fréquentent les marchés de Saint-Amour.

Les maisons, de chétive apparence, sont généralement construites en pierres brutes cimentées avec de la terre, avec des toits plats recouverts de tuiles creuses.

On trouve sur le territoire des gissements de marne, qu'on pourrait utiliser pour l'amélioration des terres, et des carrières de sable non exploitées.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent. Les baux se font en général moyennant une prestation en grains.

Les seuls patentables sont un fabricant de chaises communes et un sabotier. Le moulin Gaulin est en ruines.

Biens communaux. La commune possède 86h 37a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 150 fr.; une fontaine jaillissante avec bassin, construite en 1844, qui a coûté 5000 f.; une fontaine, dite de *Nancuira*. Il n'y a pas de maison commune. Les élèves des deux sexes, au nombre de neuf, en hiver, fréquentent l'école d'Epy.

Bois communaux: 15h 43a de bois, dont 1h 15 c. en exploit. ann.; essences domin.: chêne et charme.

Budget: recettes ord., 880 fr.; dép. ord. 880 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les druides ont laissé des traces si profondes dans le val d'Epy, qu'il est certain que les villages qui y sont disséminés remontent à des temps très anciens. M. Monnier traduit le nom de Balme-d'Epy par *antre d'Osiris,* en se fondant sur ce qu'*Epiès* signifie en grec *Osiris,* une des grandes divinités des Egyptiens. Une contrée dite *en Senelan* ne tirerait-elle pas sa dénomination de *Senes,* nom donné aux druidesses? Les Gaulois croyaient que ces femmes, animées d'un génie particulier,

pouvaient, par leurs vers, exciter des tempêtes dans les airs, prendre la forme de toute espèce d'animaux, guérir les maladies les plus invétérées et prédire l'avenir. En Bretagne, le souvenir des prêtresses celtiques s'est perpétué dans les Korrigan, ces fées qui prédisent l'avenir et possèdent l'art de guérir les maladies les plus cruelles. A l'embranchement de deux chemins se dirigeant, l'un sur Bourcia, et l'autre sur Laneyria, on remarque, au pied d'une colline, un espace presque circulaire en friche, appelé *Peulevet* ou *Calvet*. Les habitants prétendent que là existait autrefois une église. Nous trouvons une telle ressemblance entre les noms de *Peulevet* et de *Peulven,* que nous sommes disposé à croire que cette enceinte renfermait une pierre sacrée autour de laquelle le peuple se rassemblait avec vénération, et que les chrétiens remplacèrent par un calvaire. En patois de ce pays, *Calvet* signifie *Calvaire*. Une croix se voit encore à l'angle du sentier qui conduisait à l'enceinte consacrée. On retrouve une autre preuve de l'alliance des pratiques religieuses aux superstitions druidiques, dans le culte rendu à la fontaine de la Balme, appelée la *Fontaine Sainte* ou *Sainte-Fontaine*, placée aujourd'hui sous l'invocation de Notre-Dame. Chaque année il se fait là, au temps des Rogations, une procession depuis l'église paroissiale d'Epy, qui en est éloignée de plus de 2 kilomètres. On en fait d'autres particulières pour obtenir la pluie et la prospérité des biens de la terre. Les jeunes filles du village viennent tous les dimanches, après vêpres, réciter le rosaire au pied de la croix et de l'image, ornée de rubans, de Notre-Dame.

Le premier titre authentique qui fasse mention de ce village, désigné pendant plusieurs siècles sous le nom de *Sainte-Fontaine*, est de l'an 1191.

Seigneurie. La Balme-d'Epy dépendait en toute justice du marquisat d'Andelot. Les habitants, affranchis de la main-morte en 1211, devaient à leur seigneur le guet et garde au château d'Andelot, l'entretien des fortifications, la chevauchée, les droits d'avenerie, des corvées, l'impôt des quatre cas, des cens en argent, en poules, en chevreaux, etc. Ils étaient tenus de suivre en tout temps le cor et le cry de leur sire.

Il y avait en outre un fief, dit le fief de Virechâtel, composé d'une vaste maison, avec une haute tour circulaire qui existe encore en partie, de terrains et de plusieurs droits seigneuriaux. Il appartenait, au moment de la révolution, à M. de Maisonforte. En 1191, Aymon, prieur de Gigny, plaça une partie des biens de son monastère sous la protection et garde d'Etienne II, comte de Bourgogne, et lui céda, du consentement de tous ses religieux, ce qui lui appartenait à *Sainte-Fontaine*. En 1227, le prieur Ponce, de concert avec Jean de Chalon, comte de Bourgogne, Amé, sire de Coligny et d'Andelot, et Hugues de Rougemont, grand-maître du temple, mirent leur sceau à la donation faite par Manassès de Coligny, frère d'Amé, à l'ordre du temple, en s'y faisant recevoir chevalier, de plusieurs villages, et entre autres, de la suzeraineté du village de *Sainte-Fontaine*. Cette suzeraineté fut rachetée par les seigneurs d'Andelot. Une partie de la dime appartenait au sacristain du prieuré de Gigny.

Le moulin Gaulin fut accensé en 1426, par Jacquemard de Coligny et

d'Andelot, à Pierre et Jean Gaulin, moyennant la rente annuelle de six quartaux de blé, moitié froment et moitié avoine. Guillaume de Coligny permit aux nouveaux possesseurs de transporter ce moulin vers le gué.

Curiosités naturelles. La Balme-d'Epy, qu'on venait autrefois visiter de fort loin, est un antre d'où sort un ruisseau qui va se jeter dans la rivière du Suran. Elle s'ouvre au pied d'un rocher perpendiculaire, d'environ 16 mètres de hauteur. Le cintre de la grotte ne s'élève que de 3 à 4 mètres, et l'excavation ne s'enfonce que de 10 seulement. Mais on trouve dans le paroi, d'où s'échappe avec bruit une source d'excellente eau, d'autres ouvertures, à la faveur desquelles on peut monter dans le cœur du rocher, par dessus l'antre même, et redescendre par cette galerie ténébreuse au côté opposé.

A l'entrée de cette délicieuse grotte, on a placé une pyramide en bois, renfermant une niche dans laquelle est placée une petite statue de la Vierge, ornée de rubans et de fleurs; une croix en pierre surmonte la colonne.

Au côté gauche de l'antre et un peu au-dessus, on remarque une grotte plus petite, nommée la *Grange-Tenace.* Un prêtre, réfugié dans cet asile pendant le temps des orages révolutionnaires, eut le courage d'y célébrer la messe et de faire faire la première communion à 90 enfants accourus de tous les villages environnants.

On remarque aussi dans les communaux, une excavation naturelle en forme de cône renversé. Sa profondeur est de plus de 15 mètres.

Les grottes de la Balme ont inspiré d'heureux vers à la verve poétique de M. de Lezay-Marnézia, dans le moment où Mme de Lezay s'occupait à en dessiner le croquis sur son album.

Ce village fit partie du diocèse de Lyon jusqu'en 1737, époque de la création de l'évêché de St.-Claude. Il a pour patron saint Michel, archange, dont on célèbre la fête le 29 septembre.

—

Bans, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Montbarrey, perc. actuelle de Mont-sous-Vaudrey et future de Montbarrey, bur. de poste et paroisse de Mont-sous-Vaudrey; à 7 kilom. de Montbarrey, 17 de Dole et 45 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur un côteau qui s'élève sur la rive gauche du Val-d'Amour, il est limité au nord par Souvans, Augerans et Belmont, au sud par Souvans et Mont-sous-Vaudrey, à l'est par Mont-sous-Vaudrey, et à l'ouest par Souvans. Il se divise en plusieurs quartiers appelés la Grand'-Rue, la rue du Chemin-Blanc, la rue de Mont-sous-Vaudrey, la rue des Agrilles et la rue Borgne. La Gravière, la Gypserie, la Tuilerie, le Trépied et les Grilles font partie de la commune.

Il est traversé par la route nationale n° 5, de Paris à Genève, par le chemin de grande communication n° 11, de Montbarrey à Chaussin, par les chemins vicinaux tirant à Belmont et au chemin de grande communication n° 11, et par la rivière la Cuisance.

Pop. en 1790, 245 hab.; en 1846, 273; en 1851, 245, dont 122 hom. et 123 fem.; pop. aggl. 208 hab.; pop. spéc. par kil. carré, 69 hab.; 56 maisons, savoir : à la Grand'Rue, 21; à la rue du Chemin-Blanc, 4; à la rue de Mont-sous-Vaudrey, 10; à la rue des Agrilles, 4; à la rue Borgne, 8; à la Gravière,

3 ; à la Gypserie, 2 ; à la Tuilerie, 1 ; au Trépied, 1 ; aux Agrilles, 2.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1837 : surf. territ. 391^h 58^a, divisés en 1304 parcelles que possèdent 160 propriétaires, dont 99 forains ; surf. imp. 381^h 78^a, savoir : 264^h 20^a en terres lab., 85^h 29^a en bois, 20^h 88^a en prés, 3^h 53^a en pâtures, 2^h 74^a en sol des propriétés bâties, 2^h 58^a en étangs, 1^h 33^a en jardins, 1^h 21^a en vergers, d'un rev. cad. de 7044 fr. 14 c. ; cont. direct. en princ. 1497 f.

Le sol produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des foins et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On exporte le tiers du produit des céréales et on importe tout le vin consommé par les habitants.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons et de la volaille. 15 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arbois, de Poligny et de Dole.

On trouve sur le territoire des carrières de sable exploitées.

Il y a une auberge.

Il existait autrefois un moulin sur la Cuisance. En 1841, cette usine a été transformée en une gypserie qui appartient à MM. Fauchey et Adeleine. On y fabrique trois espèces de gypse, du gris et du blanc pour les constructions, et du gypse employé pour l'amendement des terres. La matière première provient des carrières de Grozon. Les produits sont de très bonne qualité. On les exporte dans un rayon de 50 kilomètres. Les bâtiments de cette usine sont spacieux et de belle apparence. Ils sont précédés d'une belle avenue bordée d'arbres et de gazon, qui aboutit à la route de Paris à Genève.

Les maisons sont généralement construites en bois, terre, cailloux et briques et couvertes en chaume. La plupart n'ont qu'un rez-de-chaussée.

Biens communaux : une maison commune commencée en 1836 et terminée en 1851. Elle est surmontée d'une campanille de mauvais goût, avec cloche et horloge.

Elle renferme la salle des réunions municipales, le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 16 garçons et 15 filles ; 3 puits publics construits en 1822 et 1851, et 46^h 60^a de terre, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 710 f. 32 c.

Bois communaux : 79^h 13^a, dont 2^h 27^a en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 2620 fr. ; dép. ord. 2450 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une tradition constante à Bans, c'est que ce village est bâti sur l'emplacement d'une ville romaine. On ne saurait déterminer quelle était l'importance de ce lieu dans son origine ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est fort ancien. Une de ses principales rues porte le nom de *Chemin-Blanc*. Une telle dénomination indique évidemment le passage d'une voie romaine qui devait probablement conduire de Poligny à Dole. Dans le climat appelé chez *Déjerine*, on a trouvé, à la fin du siècle dernier, deux tombeaux en pierres et quelques débris d'armures gallo-romaines. On a découvert des tuileaux à rebords dans le jet des terres

provenant des fossés qui bordent le chemin conduisant à l'usine de Bans.

La croyance à la vouivre, à la dame blanche, au cheval Gauvain, est la même à Bans qu'à Augerans.

M. Béchet, et après lui M. Marquiset, prétendent que le premier titre qui fasse mention de ce village date de 1356. C'est une erreur. Une bulle du pape Urbain, de l'an 1089, confirmative des possessions de l'abbaye de Baume, désigne *Ecclesia Baensis*. Cette église est dénommée entre celle de Grozon et celle de Belmont, lieux rapprochés tous deux de Bans. On ne saurait donner une autre interprétation au mot *Baensis*. Cette date prouve encore pour l'antiquité de Bans. Cette église n'existait plus en 1519. Elle fut probablement détruite, ainsi que le village, par les armées de Louis XI, de 1477 à 1479; car, à partir de ce moment, Bans fit partie de la paroisse de Souvans et non de Mont-sous-Vaudrey, ainsi que l'avance M. Marquiset.

Seigneurie. Bans dépendait en toute justice de la seigneurie de Souvans. Les habitants étaient mainmortables.

Le prieuré de Château-sur-Salins percevait dans le village des dîmes, des cens, des rentes et des échutes de main-mortes.

Chapelle Saint-Sébastien. Le 18 décembre 1519, Jacques de Darbonnay, chevalier, seigneur de Roche-en-Vallouais et de Bans, assisté des habitants, obtint de l'archevêque de Besançon la permission d'ériger une chapelle avec fonts baptismaux et cimetière à Bans. Le curé de Souvans convint qu'à l'avenir un vicaire irait y célébrer la messe tous les dimanches. Il dispensa les habitants d'assister aux offices de Souvans, excepté le jour de Pâques et celui de la fête de la translation des reliques de saint Martin. Pour prix de cette concession, le curé réserva trois gerbes de froment et une d'avoine par feu, deux journées de charrue, la dîme et le casuel à provenir des mortuaires, oblations et bénédictions.

Cette chapelle était bâtie sur un emplacement qui porte aujourd'hui le nom de *Meix de la confrérie*. Elle n'existe plus. Au moment de sa construction, messire Barnard fit ériger devant la porte d'entrée une très belle croix en pierre, qu'on remarque encore aujourd'hui près de la maison commune. D'un côté, elle représente le Christ et de l'autre la Ste-Vierge tenant l'enfant Jésus.

—

Baraing (*Saint-*), vg. de l'arr. de Dole, cant. et bur. de poste de Chaussin, perc. actuelle de Rahon et future de Chaussin, succursale; à 3 kilom. de Chaussin, 18 de Dole et 64 de Lons-le-Saunier.

Bâti au sommet d'une éminence, au milieu d'un territoire fertile et d'un paysage charmant, il est limité au nord par Rahon, au sud par Balai-Saux, Gatey et Chaussin, à l'est par Rahon, Balai-Saux et Gatey, à l'ouest par Chaussin et Champdhyvers; Servotte fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 46, de Chaussin à Parcey, par les chemins vicinaux tirant à Rahon, de Servotte à Praneuf, hameau de Balai-Saux, de St.-Baraing à Chaussin et à Champdhyvers, par la rivière d'Orain, le canal du moulin et un petit ruisseau sans dénomination.

Les maisons sont généralement construites en pans de bois, briques et pierres et couvertes en chaume, à l'exception de 8 couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 203 hab.; en 1846, 217; en 1851, 258, dont 126 hom. et 132 fem.; pop. agglom. 162 hab.;

pop spéc. par kilom. carré, 41 hab.; 53 maisons, savoir : 28 à Saint-Baraing et 25 à Servotte; 73 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1694.

Les jeunes gens émigrent pour aller servir dans les villes.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ. 628^h 85^a divisés en 1782 parcelles que possèdent 326 propriétaires, dont 257 forains; surf. imp. 610^h 57^a, savoir : 441^h 12^a en terres lab., 137^h 38^a en prés, 11^h 80^a en vignes, 9^h 30^a en étangs, 4^h 62^a en pâtures, digues et ravins, 2^h 50^a en vergers, 2^h 48^a en sol des propriétés bâties, 1^h 32^a en jardins, d'un rev. cad. de 8968 fr.; cont. dir. en principal, 2864 fr.

Le sol, fertile, produit du blé très estimé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des fruits, du vin rouge passable, du vin blanc aigrelet, des foins, des fourrages artificiels et du chanvre.

On exporte le tiers des céréales et on importe les 9 dixièmes du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, peu de bœufs, des vaches, des cochons, des moutons et de la volaille. 30 ruches d'abeilles.

On emploie pour engrais le fumier et le gypse.

L'étang de Servotte, assez vaste, reste pendant cinq ans en eau et une année en culture. Il y avait autrefois un moulin sur cet étang.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières et de Dole.

Il y a une auberge, un moulin à 4 paires de meules à farine, sur un canal dérivé de l'Orain, et un battoir à blé.

Biens communaux : une église, un cimetière insuffisant qui l'entoure, un presbytère convenable et en bon état, une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 32 garçons et 27 filles, et 3^h 12^a de pâtures, mortes, digues, marais, d'un revenu cadast. de 2 fr. 03 c.

Bois communaux : 48^h 84^a, dont 1^h 64^a en exploitation annuelle; essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ordin. 2499 fr.; dépenses ordin. 2362 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Saint-Baraing est nommé dans les titres *Mons sancti Benigni*, *Saint-Broving*, *Saint-Broing*, *Saint-Barin*, *Saint-Barain*. Ces différents noms ne sont que l'altération de celui de Saint-Bénigne. Son sol n'a restitué jusqu'à présent aucun débris antique. La charte la plus ancienne qui en fasse mention est de l'an 1116. C'est l'acte par lequel Guillaume, archevêque de Besançon, donna l'église de ce lieu au monastère de Notre-Dame de Vaux-sous-Poligny, donation confirmée en 1120 par le pape Calixte. Les religieux de Vaux ne tardèrent pas à faire construire derrière cette église une celle, dont l'emplacement prit plus tard le nom de *Couvent*.

Seigneurie. Saint-Baraing dépendait du marquisat de Chaussin. Il jouissait des mêmes priviléges qu'Asnans. (Voir les notices sur Asnans et Chaussin.) Il fut affranchi en 1260 par Simon, sire de la Marche. La justice était administrée par les officiers de la justice du marquisat. Un signe patibulaire pour l'exécution des criminels existait dans la con-

trée dite *aux Fourches*. Les seigneurs de Chaussin donnèrent la terre de Saint-Baraing à plusieurs de leurs vassaux. Il y avait sur le territoire plusieurs fiefs sans justice, dont les principaux portaient le nom de seigneuries de Charchillat ou de Reculot, de Vaux, de Vaivre et des Mares.

Fief de Vaux. Le 1er janvier 1678, Pierrette de Nuzeret, veuve de François Daguin, procureur et notaire à Chaussin, vendit à Jean de France, fils de Zacharie de France, avocat au parlement de Dijon, et de Pierrette Berbisot, le fief provenant des Daguin, appelé le fief de Vaux, consistant en terres, prés, étangs, cens et redevances, tant en grains, poules, qu'en argent. Ce fief comprenait à peu près le tiers du territoire.

Fief de Charchillat. Le 15 janvier 1700, Zacharie de France, écuyer, fils de Jean, acheta de Joseph-Gaspard de Pra, de Balai-Saux, le fief de Charchillat, qui comprenait les hameaux et les étangs du Grand et du Petit-Servotte.

Fief de Vaivre. La Vaivre était un village assez considérable qui comprenait 30 feux en 1604. Après les guerres de 1636, il n'en comptait plus que trois. Un climat contigu à ce hameau est appelé *aux Chazeaux*, dénomination qui rappelle le souvenir d'habitations détruites. Une famille noble habitant Chaussin, portait le nom de ce fief.

Fief des Mares. C'était le moins important de tous. Les biens qui le composaient sont appelés aujourd'hui *Courvées champ des Mares*.

La famille de France parvint, au moyen d'acquisitions successives, à devenir possesseur de ces différentes seigneuries. Zacharie de France, IIe du nom, écuyer, eut de son mariage avec Huguette Désir, Michel, François, Barthélemy et Jean-Claude de France.

Michel, seigneur de la Vaivre, fut brûlé au milieu de la nuit par son domestique. François, seigneur de Charchillat et de Vaux, légua ses biens à Charles-Marie-Isabelle-Désiré-Guilain de France, comte d'Hessèque, officier au régiment de Conti, qui les vendit, le 25 septembre 1773, à Jacques Brunet et Joseph Rouget, bourgeois de Chaussin.

MM. de France, auxquels on reprochait un esprit tracassier, étaient en procès continuels avec leur seigneur suzerain, avec le curé et avec leurs propres sujets. Ils habitaient Saint-Baraing dans le domaine que possède M. Bouvier Montmayeur.

Leurs armes étaient, *à l'écu fascé d'argent et d'azur de six pièces, les fasces d'argent chargées de six fleurs de lis de gueules posées* 3, 2 *et* 1. Les supports étaient : deux étendards, dont l'un était chargé des armes ci-dessus et l'autre d'une croix.

Eglise. L'église, au sud du village, est placée sous le vocable de saint Bénigne, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 3 novembre. On y reconnaît aisément plusieurs époques de construction. Elle a été en partie reconstruite en 1712. Elle est orientée et se compose d'une nef, de deux chapelles et d'une sacristie. Le clocher, muni d'un paratonnerre, s'élève sur un porche de construction récente. Les voûtes sont à arcs surbaissés. La nef est décorée de pilastres, d'un ordre corinthien bâtard. La piété des paroissiens pourvut généreusement à la décoration de l'église. De nombreuses fondations pour anniversaires y furent faites aux XVIIe et XVIIIe siècles. La chapelle à gauche, dédiée à saint Renobert, fut érigée en 1561, par la veuve de Florin

Vannier, de Saint-Baraing. M. Jean de France en fit sa chapelle seigneuriale en 1660. M. Zacharie de France, son fils, la changea de place en 1667. Il se trouve dans cette chapelle une pierre tombale portant l'inscription suivante : « Ci-gît messire Jean de » France, écuyer, seigneur de Charchillac, et Claude de Nuzeret, » son épouse, laquelle est décédée » le 21 décembre 1683, et led. seigneur de France le 21 août 1712. » D^e Pierrette de France, sa fille, » dame de Rogemont-Chande, le » 1er juillet de la même année. Zacharie de France, escuyer, seigneur de Charchillac, Tassenières, » Thagnevaux, Sec-Chesne et autres » lieux, lequel est décédé le 5 janvier 1721. » Dans la chapelle de droite, érigée en l'honneur de saint Bénigne, par M. Roy, curé de la paroisse, on remarque la tombe du fondateur surmontée d'un riche blason. La nef renferme aussi plusieurs pierres tombales.

L'église n'offre de remarquable que les sculptures de l'autel et du retable.

Evènements divers. Un ancien terrier de Chaussin, mentionne que ce village fut en partie détruit par les guerres de 1636, et qu'il resta inhabité pendant dix ans. Un incendie arrivé en 1810, a dévoré cinq maisons.

—

Barésia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, canton, perc. et bur. de poste de Clairvaux, succursale ; à 6 kil. de Clairvaux, et 25 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur le plateau qui borde à droite la rivière d'Ain, il est limité au nord par Poitte et Bissia, au sud par Coiron et la Tour-du-May, à matin par Thoiria, Soucia et Soyria, à l'ouest par Largillay et la Tour-du-May; Auge et les granges de la Côte, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Clairvaux, à Coiron, à Thoiria et à Largillay, par la rivière d'Ain, la rivière de la Frette ou la Simente, le ruisseau de Barésia, le bief des Vouates, le bief Nayat et le bief de la Fontaine-Froide.

Pop. en 1790, 289 hab., savoir : à Barésia 188 et à Auge 101 ; en 1846, 281 ; en 1851, 257, dont 147 hom. et 140 fem.; pop. agglom. 169 ; pop. spéc. par kil. carré, 23 hab.; 70 maisons, savoir : 41 à Barésia, 21 à Auge, et 9 aux granges de la Côte ; 72 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1639.

Cadastre exécuté en 1832 : surf. territ. 1094^{h} 99^{a} divisés en 2408 parcelles que possèdent 157 propriétaires, dont 55 forains ; surf. imp. 1061^{h} 32^{a}, savoir: 388^{h} 50^{a} en parcours, 358^{h} 54^{a} en terres lab., 176^{h} 86^{a} en bois, 126^{h} 32^{a} en prés, 6^{h} 39^{a} en friches, broussailles et gravières, 2^{h} 09^{a} en sol des propriétés bâties et cours, 59^{a} en jardins, d'un rev. cadast. de 6222 fr.; cont. dir. en princ. 1363 fr.

Le sol, peu fertile, produit du froment, du méteil, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, peu de navette, des pommes de terre, du chanvre et du foin. On ne récolte point de fruits ni de fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 2 1/2 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches, des moutons, peu de cochons, de la volaille. 20 ruches d'abeilles.

On essaie depuis quelques années de cultiver la vigne. 12^{a} de terre à

Barésia et 1h à Auge, sont actuellement employés à cette culture.

On exporte le quart des céréales et on importe le vin.

Il y a un moulin à 3 tournants avec battoir à chanvre, 2 battoirs à blé, 3 maçons-tailleurs de pierre et 1 tisserand. Une fruitière produit à Barésia 5000 kil. de fromages. Il y en avait une autre à Auge, qui a été abandonnée cette année.

On exploite dans ce dernier lieu une carrière de très bonne pierre à bâtir et de taille; une autre carrière de laves d'excellente qualité. On extrait sur le territoire du sable et de la pierre à chaux.

Il y a moins de quinze ans que les maisons du village, toutes de chétive apparence, étaient généralement couvertes en chaume: aujourd'hui on voit ces masures se remplacer par d'élégantes maisons couvertes en tuiles. Plus de dix sont actuellement en construction. Les habitants, très laborieux, sont presque tous maçons et tailleurs de pierre. Ils construisent eux-mêmes leurs habitations.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère et deux puits publics. Il y a une maison commune projetée dont le devis s'élève à 3500 fr. L'école se tient dans une maison louée; elle est dirigée par un instituteur et fréquentée en hiver par 15 garçons et 15 filles. Auge possède 215h 13a de bois et pâtures d'un rev. cadast. de 197 fr., et Barésia 297h 89a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 741 fr.

Bois communaux : Barésia, 88h 62a, dont 2h 14a en exploitation annuelle; Auge, 62h 65a, dont 1h 81a en exploit. annuelle; essences dominantes: chêne, hêtre et charme.

Budget : recettes ord. 2897 fr.; dép. ord. 2897 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La commune d'Auge a été réunie à celle de Barésia, par ordonnance royale du 26 décembre 1821.

Barésia est nommé dans les anciens titres *Barasiacum*, *Barisie*, *Barésey*, *Barézia*. Auge figure sous les noms d'*Ouge*, d'*Ouges*, dans les actes du XIIIe siècle. Ces lieux ont été habités dès la plus haute antiquité et ont été témoins de l'immense bataille livrée dans la combe d'Ain à une époque postérieure aux grandes invasions germaniques.

La voie romaine de Besançon à la ville d'Antre traversait son territoire dans la contrée dite *aux Vouates*. Ses traces en sont encore parfaitement reconnaissables. Elle est d'une largeur moyenne, bordée de haies; son pavé, très régulier, est couvert de gazon. On l'appelle encore le chemin de la *baronie*. De Barésia elle se dirigeait sur Garde-Chemin. Ses bords sont couverts de tertres funéraires. On en a compté jusqu'à 49 dans les pâturages communaux. Les six plus apparents ont été ouverts en 1837; on en a tiré une lame et une poignée d'épée en cuivre, à deux tranchants, avec la douille plate en même métal qui en terminait le fourreau; une autre lame d'épée en fer; les fragments de deux gros sabres de même métal; la partie supérieure d'une cuirasse en fer, le surplus ayant été dévoré par l'oxide; le dard et la douille d'une lance en bronze; deux épingles ou fibules de cuivre, un morceau de bracelet, des tests de poterie; çà et là des débris de corps humains et quelquefois des voûtes en pierre sous lesquelles furent sans doute déposés des officiers qui avaient succombé dans l'action.

Dans un autre temps, on a recueilli sur le territoire, une médaille

consulaire en argent, du genre de celles qu'on appelait *serratæ;* d'un côté, elle offre une tête barbue, et de l'autre une paire de bœufs suivie d'un cultivateur.

La voie romaine était défendue par une vigie ou station fortifiée, placée au sommet de la montagne dite la côte du Châtelet. Ce retranchement ne diffère d'un camp proprement dit que par une moindre étendue. Ce *vallum*, placé sur la pointe d'une montagne élevée, était défendu au nord par un rocher coupé à pic, et de tous autres côtés par un rempart de terre et un fossé extérieur. Il a une forme ovale, sa longueur est de 80 mètres et sa largeur de 40 mètres. Le sol aplani est couvert de buis et de genêts. On n'observe dans l'enceinte aucune trace de construction. On a trouvé près de là une lame d'épée en fer. M. E. Clerc regarde plusieurs des stations de cette nature comme appartenant aux derniers siècles de l'empire romain. M. D. Monnier indique une autre voie tirant de Ledo à la ville d'Antre par Revigny et Patornay. Elle devait traverser le territoire de Barésia. De la rencontre de ces deux voies, est venue sans doute la dénomination du climat des *Vouates*. Dans le ruisseau de Simente, vers sa jonction avec la rivière d'Ain à Auge, Désiré Vernier a trouvé une lame de fer aciéré, qui était revêtue d'une crasse crayeuse, incorporée à l'oxide. Sa longueur n'est que de 448 millimètres, le bout de la monture compris. Cette arme était probablement romaine. L'église de Barésia, bâtie sur une éminence, a dû remplacer un édifice païen. Elle est dédiée à saint Martin et le terrain qui l'entoure porte le nom de Champs-Saint-Martin. On sait qu'en général le vocable de saint Martin a été choisi pour les édifices religieux qui ont succédé à d'autres établissements dus au polythéisme. On remarque au-dessus de la porte d'entrée de l'église le fragment d'une pierre sur laquelle est sculptée en relief la tête d'une divinité qui appartient évidemment au paganisme. Les yeux, de forme ronde, ne sont séparés que par un espace presque imperceptible. Le chemin qui conduit du village au cimetière s'appelle la *vie des Moutiers*. Les habitants prétendent qu'il a existé sur ce monticule un couvent. On remarque effectivement à une petite distance sud-ouest de l'église, les menus décombres d'une construction. Son emplacement porte le nom de *Murger de la Vouivre* ou de l'*Anguille*. La tradition rapporte que cet oiseau fabuleux venait se désaltérer au ruisseau de Barésia. En creusant un chemin à quelque distance à l'ouest de ce murger, on a trouvé des squelettes entassés, les uns à 8 pieds de profondeur et d'autres à 2 pieds seulement au-dessous du sol. Entre le village d'Auge et la rivière d'Ain, on voit un terrain que les gens du pays appellent la *Maison du Trésor*. M. Monnier a remarqué sur les bords de la Simente, des pierres de taille, alignées par assises, au bord de l'eau, dans une contrée appelée *vers les Tines;* on suppose que ce sont les restes d'une forge ou d'une teinturerie. C'est près de là qu'on place cette construction détruite appelée la Maison du Trésor.

Depuis l'époque romaine jusqu'au XIIe siècle, l'histoire de Barésia est entièrement inconnue. La charte la plus ancienne qui en fasse mention est de l'an 1184. C'est le diplôme par lequel l'empereur Frédéric Barberousse confirma à l'abbaye de St.-Oyan-de-Joux la chapelle de ce lieu.

Il parait que le village a commencé à se former presque au pied de la montagne du Châtelet, dans la contrée appelée aujourd'hui en *Ville-vieux*. M. Monnier pense que l'église désignée sous le nom d'*Ecclesia Aquensis* dans les bulles des papes Urbain II, Pascal II, et Clément III, de 1089, 1107 et 1190 est l'église d'Auge. Il se fonde sur le rapport du mot Auge avec celui d'*Aquensis* et sur la place qu'occupe cette église dans les bulles la suite de celles de *solcia* et de *spictensis* qu'il traduit par *soucia* et *Poitte*. La forme dubitative sous laquelle ce savant ce prononce sur cette question nous permet de discuter sa conjecture. Nous ferons observer qu'il n'est pas probable qu'il ait existé sur un point aussi restreint cinq églises, deux à Champsigna, une à Barésia, une à Soucia et une cinquième à Auge.

L'abbaye de Baume n'a jamais exercé aucun droit ni de patronage ni de dîme sur la paroisse de Barésia dont Auge a toujours dépendu. D'un autre côté, il n'est point prouvé que Solcia et Spictencis doivent être traduits par Soucia et Poitte, ainsi que nous le démontrerons en écrivant les notices sur ces localités.

Seigneurie. En 1289, Humbert, sire de Clairvaux, acquit le fief de Barésia de Jean, damoiseau, de Vertamboz, fils de Roset de Binant, pour le prix de cent huit livres.

A la suite du partage fait en 1312, entre les enfants d'Humbert, sire de Clairvaux, Nicole, l'une de ses filles, épouse de Hugues II, sire d'Usie, eut dans son lot St.-Sorlin, Barésia et Auge. A partir de ce moment ces deux derniers lieux ont dépendu en toute justice de la seigneurie de St.-Sorlin. En disant qu'Auge dépendait de la seigneurie de Clairvaux, M. Monnier a donc commis une inexactitude; du moins le fait n'est vrai que pour les temps antérieurs au partage de 1312. M. Piot prétend que les villages des baronies de Clairvaux et de St.-Sorlin ont été affranchis au XIIe ou XIIIe siècle. On ne connait pas les chartes de concession. Nous avons remarqué toutefois que dans les reconnaissances des droits seigneuriaux faites par les communautés de Barésia et d'Auge, il n'est pas question de main-morte. En 1550, les habitants se permirent de mettre leurs communaux en culture. Le baron de St.-Sorlin, François de la Baume, comte de Montrevel, voulut s'opposer à cette atteinte portée à ses prérogatives. Un traité intervint, par lequel les habitants furent autorisés à essarter leurs communaux, à condition qu'ils livreraient à leur seigneur trente moutons gras, qu'ils lui paieraient annuellement un cens de cinq sols estevenants et qu'une partie de la dîme se percevrait à son profit et à celui du curé, sur les fonds nouvellement cultivés. L'abbé de St.-Claude percevait la moitié de la dîme sur toute la paroisse, en qualité de baron de la Tour-du-May, et une autre partie comme patron de l'Eglise. Après l'érection de l'évêché, l'aumônier du chapitre devint propriétaire de cette dîme.

Evènements divers. Un titre de l'an 1638 fait connaître que Barésia et Auge avaient été dépeuplés par les pestes et par les guerres, que le curé était mort à la suite de ces fléaux et que le curé de Soucia fut autorisé à venir célébrer quelques offices dans l'église de Barésia. Le 31 juillet 1851, une pluie torrentielle enfla tellement les eaux du bief qui traverse le village, que les trois ponts en pierre qui le surmontaient s'écroulèrent.

Eglise. L'église, placée sous le

vocable de saint Martin, dont la fête se célèbre le 11 novembre, est orientée. Son vaisseau est probablement l'un des plus anciens de la province. Elle se compose d'une seule nef surmontée d'une petite campanille. La voûte, les ouvertures sont à plein cintre. Le chœur n'est éclairé que par une étroite ouverture circulaire évasée à l'intérieur. Cet édifice a un besoin urgent de restauration.

—

Barre (la), vg. de l'arr. de Dole, cant. de Dampierre, perc. actuelle, bur. de poste et paroisse d'Orchamps, percept. future de Dampierre; à 5 kil. de Dampierre, 18 de Dole et 70 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur un côteau planté de vignes, d'où l'on domine le charmant bassin qui borde au midi la forêt de Chaux, il est limité au nord par Gendrey, au sud par le Doubs qui le sépare d'Etrepigney et de Rans, à l'est par Monteplain, Ranchot et Etrepigney, et à l'ouest par Orchamps. Les Baraques et le moulin des Malades font partie de la commune.

Il est traversé par la route nationale n° 73, de Moulins à Bâle, par les chemins vicinaux tirant à Auxange et Gendrey, aux Baraques, au moulin des Malades, à la route, et longé par le Doubs, sur lequel il existait autrefois un pont dans l'endroit appelé *Champs du pont*. Il fut remplacé par un bac sur lequel on passait encore en 1750.

Pop. en 1790, 237 hab.; en 1846, 227; en 1851, 242, dont 111 hom. et 131 fem.; pop. spécif. par kilom. carré 73 hab.; 52 maisons, savoir: 46 à la Barre, 4 aux Baraques et 2 au moulin des Malades.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour aller servir comme domestiques dans les villes.

Cadastre exécuté en 1809: surf. territ. 341h 68a divisés en 1046 parcelles que possèdent 163 propriétaires, dont 109 forains; surf. impos. 314h 77a, savoir: 171h 66a en terres lab., 109h 56a en bois, 22h 40a en vignes, 3h 35a en prés, 1h 75a en vergers, 1h 67a en sol des propriétés bâties et cours, 1h 61a en jardins, d'un rev. cad. de 10,136 f.; cont. dir. 1370 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, des fruits, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, des vins rouges et blancs très agréables.

L'agriculture fait des progrès dans ce village. On emploie comme engrais le fumier et le gypse. On employait autrefois aussi la marne blanche qu'on extrayait dans la contrée dite *aux Marnières*. On a eu tort de renoncer à cette extraction.

On exporte le quart des céréales et le 10e des vins.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des chèvres, des cochons, de la volaille. 40 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Orchamps.

On trouve sur le territoire une carrière de bonne pierre de taille et à bâtir et de la marne.

Patentables : un aubergiste et un marchand épicier.

Biens communaux : la commune possède 110h 27a de bois et friches, d'un rev. cad. de 1917 fr.; 2 fontaines avec lavoir et abreuvoir; trois puits communaux, une place publi-

que qu'orne une croix d'une ordonnance toscane, érigée en 1625, par M. Vincent Matherot, seigneur du lieu.

Bois communaux : 140^{h} 03^{a}, dont 4^{h} 31^{a} sont en exploitat. annuelle ; essences domin. : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 2024 fr. ; dépenses ord. 1881 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie romaine de Lyon à Besançon, par Chalon-sur-Saône, traversait le territoire de la Barre, au nord du village. Sur un plan dressé en 1745, par Guillaume Amoudru, arpenteur-juré en la maîtrise des eaux-et-forêts de Dole, cette route est indiquée sous le nom de *Levée de Jules-César*. Les habitants en extraient encore des matériaux pour paver leurs chemins et leurs cours. Dans un climat appelé les *Vignottes*, ou *Vignes-du-Bas*, tout parsemé de tuileaux à rebords, on a découvert, en 1822, une tombe en pierre renfermant un squelette et une lame de sabre. Vers le même temps, un cultivateur, nivelant un *tumulus*, mit au jour une masse d'ossements et des sabres. Une contrée porte le nom de *Fin de Champagne*. M. Ed. Clerc a remarqué que cette dénomination indique souvent la présence de ruines romaines. Une autre, contiguë à la précédente, s'appelle au *Tartre* ou au *Tertre*. Ne serait-ce point là encore un nouveau *tumulus* à explorer ? Toutes ces découvertes prouvent évidemment que ce village a été habité de bonne heure ou que du moins il a été le théâtre de quelque combat.

Seigneurie. Le Barre faisait partie de la prévôté de Rochefort, dont il relevait pour la haute justice et pour l'appel des sentences de son juge châtelain. Les seigneurs particuliers n'avaient que la moyenne justice, avec les droits de main-morte, des corvées et des cens en argent, en grains et en poules. Les habitants devaient le guet et garde au château de Rochefort et contribuer à ses menus emparements.

Seigneurs. En 1373, Tristan de Chalon donna à Hugues de Salins, chevalier, sire de Rans, ce qu'il avait à la Barre, sous l'obligation de lui en faire hommage, à cause de son château de Rochefort. De la maison de Salins, cette seigneurie passa aux familles de Champagne et de la Rochelle. La moitié, échue à Jean de la Rochelle, était, en 1581, entre les mains de Constance de Marenches. En 1584, Pierre de Reculot se qualifiait de co-seigneur de la Barre. Il était probablement aux droits de Léonard de Champagne. Le 4 juillet 1603 Claude de Reculot vendit sa part à Humbert Matherot. M. Richardot de Choisey a été le dernier seigneur de ce village, qui avait donné son nom à une famille noble de nom et d'armes, éteinte à Arbois au xve siècle.

Château. Le château, construit dans le goût moderne, à l'entrée du village, s'élève sur le penchant d'une colline d'où l'on jouit d'une vue délicieuse. Son architecture ne répond point aux magnificences des jardins anglais qui descendent et l'entourent jusqu'à la route et au Doubs. Ce château appartient à M. le vicomte de Jouffroy. Il était la résidence habituelle de M. Richardot de Choisey, né à Dole, le 6 août 1717, mort président honoraire de la chambre des comptes, le 7 mai 1786.

Chapelle. Une chapelle castrale fut fondée, non loin du château, au sommet de la colline, le 17 octobre 1625, en l'honneur de la Visitation N.-D., et augmentée en 1637 et

1638. La nomination du chapelain appartenait au seigneur. Abandonnée depuis la révolution, des travaux de reconstruction avaient été commencés en 1837 ; ils sont actuellement suspendus.

Saint Barthélemy, dont on célèbre la fête le 25 août, est le patron du village.

La Barre est la patrie de M. Fumey et des deux frères Tabourot, tous trois tués à la tête des compagnies qu'ils commandaient pendant les premières guerres de la République.

—

Barretaine, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Poligny, perc. actuelle de Vaux et future de Poligny, succursale ; à 5 kilom. de Poligny, 16 d'Arbois et 28 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur la montagne, au midi de la ville de Poligny, son territoire est fermé au couchant et au nord par des bords de rochers escarpés qui lui servent de remparts presque inaccessibles. La montagne sur laquelle il est placé se nomme encore la *Dent de Bretaigne*, parce qu'elle s'avance en forme de dent ou de coin sur la ville. Il est limité au nord par Poligny et Chaussenans, au sud par Poligny et Plasne, à l'est par Chaussenans et Poligny, et à l'ouest par Plasne et Poligny. Champvaux, la Cude, le vallon de Vaux, le Grand et le Petit-Ressart, et la maison de campagne du petit séminaire de Vaux font partie de la commune. Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Plasne, de Champvaux à Poligny et à Plasne et de Barretaine à Poligny.

Pop. en 1790, 430 hab., savoir : 161 à Barretaine, 191 à Champvaux et 78 au Ressart ; en 1846, 489 ; en 1851, 478, dont 243 hom. et 235 fem. ; pop. spécif. par kilom. carré, 51 hab. ; 40 maisons, savoir : à Barretaine 16 ; au Grand-Ressart 7 ; au Petit-Ressart 3 ; à Champvaux 14 ; 86 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793, ceux antérieurs sont à Poligny.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ. 922^h 73^a, divisés en 1487 parcelles que possèdent 118 propriétaires, dont 56 forains ; surf. imp. 899^h 24^a, savoir ; 632^h 48^a en terres lab., 127^h 25^a en bois, 126^h 46^a en pâtures, 5^h 65^a en sol des propriétés bâties, 3^h 03^a en friches, 2^h 67^a en broussailles, 2^h 07^a en jardins, 86^a 20^c en prés, 65^a en vergers et 8^a en murgers, d'un rev. cadast. de 18,008 fr. 08 c. ; cont. directes en principal 3120 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre, de la navette, des fruits, des fourrages naturels et artificiels.

L'agriculture fait de tels progrès dans cette localité, que les produits ont doublé depuis 20 ans.

On élève des chevaux, des bêtes à cornes, des chèvres et de la volaille. 60 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Poligny et de Champagnole. Ils exportent les trois quarts de leurs céréales et importent le vin.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à chaux non exploitées et des pierres de taille susceptibles de recevoir le poli. Dans une contrée du hameau de Champvaux, située dans une plaine, sur la vallée et sur une montagne, où il n'y a aujourd'hui ni ruisseau, ni amas d'eau, se trouvent quantité de coquillages pétrifiés, sur plusieurs des-

quels se voient encore des restes de nacre faciles à s'en détacher.

Biens communaux : Barretaine possède une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 70 élèves des deux sexes, dont 40 garçons et 30 filles, une fromagerie dans laquelle on fabrique 1250 kilog. de fromage de bonne qualité, deux fontaines avec lavoir et abreuvoir, trois autres fontaines et 150h 48a de pâtures, mares, friches, terres lab., jardins, carrières, abreuvoirs et sol des édifices publics, d'un revenu cadast. de 743 fr. 60 c.

La section de Champvaux possède des biens particuliers consistant en une chapelle dédiée à la Vierge, un chalet, où l'on fabrique annuellement 21,000 kilog. de fromage de bonne qualité (c'est une des principales ressources du pays), et 86h 14a de bois, pâtures, abreuvoir, terre, sol du chalet, d'un red. cad. de 455 fr. 56 c. Elle a droit à un lit dans l'hôpital de Poligny.

Bois communaux : 68h 68a, dont 2h 08a en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 4553 fr. ; dépenses ord. 3925 fr.

Les maisons sont généralement bâties en pierres, couvertes en laves, tuiles ou tavaillons. Elles sont tellement exposées aux dégradations par les eaux pluviales du côté du sud, que les murs tournés de ce côté sont presque tous couverts d'un lambrissage pour les préserver.

NOTICE HISTORIQUE.

Barretaine, Champvaux et le Recept ou le Ressart, ne formaient, dans l'origine, qu'une seule communauté, désignée plus tard par corruption sous le nom de *Bretaigne.* Champvaux et le Ressart n'ont pris des noms particuliers que pour être distingués entre eux du lieu qui a retenu le nom primitif. On ne connaît point l'époque à laquelle ces deux derniers villages ont été séparés du chef-lieu. La commune du Ressart a été réunie de nouveau à Barretaine le 31 janvier 1806, et Champvaux le 2 décembre 1821.

Une double voie romaine, conduisant de Lyon au Rhin, traversait le territoire de ce village. Leurs traces en sont encore parfaitement reconnaissables. L'une est appelée le *Mont de Saint-Savin*, du nom de ce saint, qui avait une église consacrée à son honneur, bâtie sur ce chemin. L'autre est appelée le *Mont-Pavé.* Les ingénieurs romains avaient profité, pour faire la première, d'une gorge entre deux rochers, que l'on reconnaît avoir été élargie et abaissée, pour en rendre la rampe plus douce. Dans cette gorge, se voient des restes d'un pavé fait de grandes pierres, d'une dimension à peu près égale, brisées au marteau, assises dans un sens contraire à celui qu'elles avaient dans les carrières, posées en liaison sur d'autres pierres couchées suivant leur lit naturel sur des terres rapportées. Ce pavé, en quittant la gorge, était de cailloux bien moins grands. La voie suivait le gisement de la montagne, mais un peu plus haut qu'aujourd'hui, pour descendre à Poligny. On en trouve encore des restes bien conservés et couverts de gazon, qui déterminent sa direction vers le pied d'un rocher saillant, sur lequel on a taillé grossièrement une masse de roc en statue colossale, laquelle, vue de loin, a la figure d'un homme debout, portant un paquet derrière le dos. Cette figure ressemblait parfaitement à un hermès. L'autre rampe était encore pratiquée plus haut que la première

et passait sous la chapelle de Saint-Savin, ayant à gauche la figure de l'hermès dont nous venons de parler. Un peu plus bas, un roc vif et saillant s'opposait au passage du chemin, dans un endroit où il était impossible de le tourner, à cause d'un précipice qui était au-dessous. On voit que le rocher a été coupé de la hauteur d'environ cinq mètres et de la largeur nécessaire pour le passage d'un char. Le second hermès qu'on rencontre là, appelé *la Pierre qui vire*, sera décrit à l'article *Poligny*. Chevalier, d'accord avec la tradition, pense que ce sont des soldats africains qui ont élargi la gorge du Mont-Pavé et élevé les deux hermès qui se remarquent sur ces routes.

L'origine de Barretaine est enveloppée de ténèbres. Il existait à Poitiers un monastère d'hommes, dédié à St.-Savin ou Sabinien. Cette ville fut plusieurs fois prise et saccagée par les Normands, notamment en 863, époque à laquelle elle fut mise au pillage. Ces barbares revinrent quatre ans après, détruisirent une partie de la population, emportèrent ce qu'ils trouvèrent de plus précieux et incendièrent les églises. Ce fut pendant cette période qu'on s'occupa de transporter au loin les reliques des saints, que le peuple estimait à l'égal des trésors les plus précieux. Les religieux de Glanfeuil, fuyant devant les Normands, vinrent chercher un refuge dans l'abbaye de Baume, où ils déposèrent les reliques de saint Maur, leur fondateur, et de saint Savin de Poitiers. Les reliques de saint Savin furent placées dans un antre, près de Poligny, au-dessus duquel on bâtit une chapelle. Les pèlerins qui accouraient pour implorer la protection de ce saint, donnèrent naissance au village. Ces faits sont constatés dans les archives de Baume. Ils sont beaucoup plus vraisemblables que la tradition rapportée par l'historien de la ville de Poligny. Selon cette tradition, saint Savin était un solitaire, à qui l'antre sur lequel l'église est bâtie servit de demeure pendant quelques années, et qui, étant sorti de sa retraite, s'alla présenter courageusement devant le chef des Sarrasins, pour y attester la vérité de l'Evangile. Il faut que Chevalier ait ignoré l'existence de saint Savin de Poitiers et le séjour des religieux de Glanfeuil à Baume pour qu'il ait cru que saint Savin fût né aux environs de Poligny et qu'il fut martyrisé à Cordoue en 851. Ce grave historien a commis une autre erreur en avançant qu'aucun titre antérieur au XIIe siècle ne fait mention de l'église de saint Savin. Une bulle du pape Urbain II, du 5 des kalendes de janvier 1089, confirme à l'abbaye de Baume la possession de cette église, *ecclesia sancti Sabini*.

Seigneurie. Barretaine dépendait en toute justice de la seigneurie de Poligny, appartenant au souverain de Bourgogne. Les fonds y étaient tenus en franc-alleu. Il y avait un ancien fief de mairie et de sergenterie auquel la foresterie sur les hauteurs derrière Poligny était attachée par indivis avec la mairie du lieu de Plasne. Il y avait encore deux autres fiefs appelés de Champvaux et du Ressart.

Fief de Barretaine. En 1248, Jean de Chalon l'Antique et Isabelle de Courtenay, son épouse, cédèrent la terre de Barretaine, partie à titre d'échange, partie à titre d'aumône, au monastère de Vaux. Cette cession ne comprenait réellement que le Ressart. Une famille noble de Poligny a pris le nom de ce village, pour en avoir possédé la mairie. Willemin de Bretagne vivait avant

l'an 1300. Aubriet et Renaud de Bretagne, ses fils, vivaient en 1349. Guillaume d'Ivory, II[e] du nom, fit la reconnaissance de son fief de la mairie de Barretaine en 1372. Gérard d'Ivory, seigneur de Barretaine, licencié ès-lois, conseiller, maître des requêtes du duc de Bourgogne, laissa pour héritiers Jean d'Ivory, sieur au Ressart et à Barretaine, et Henri d'Ivory, seigneur du fief de la mairie de Barretaine, mort sans postérité. Jean Carondelet, son neveu, lui succéda dans ce fief et dans celui du Ressart, dont il fit hommage au souverain en 1532. Les armes d'Ivory étaient accolées à celles de Carondelet, sur le piédestal d'une croix au Ressart. Jean Carondelet, II[e] du nom, succéda à Jean, son père, et laissa pour héritiers Antoine et Jean. Les biens d'Antoine Carondelet, sieur du Ressart, furent vendus par autorité de justice, en 1580, à Philibert, seigneur de Pra, écuyer.

Philippe Merceret, aux droits de Gérard d'Ivory, se qualifiait en 1583 de sieur à Barretaine. Il fut d'abord lieutenant-général à Salins, professeur en l'université de Dole, puis conseiller au parlement et trésorier des chartes du roi en 1589. Il fit bâtir et dota dans le lieu de Barretaine avec Anne Marchand, sa femme, une chapelle en l'honneur de la Sainte-Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Claudine Merceret, sa petite fille, dame au Ressart, la dernière de sa famille, se maria à Claude Charlot, dit de Princey, écuyer, capitaine d'infanterie, dont elle eut Charles-Antoine Charlot de Princey, écuyer, né en 1705.

Champvaux donna également son nom à une famille noble. Perrenette de Champvaux épousa Estevin Morel. Perrenette Morel, sa petite-fille fut mariée vers l'an 1328 à Jean de Plaine, tige d'une des plus illustres maisons de notre province.

Ces différents fiefs furent réunis dans les mains de la famille Javel, dont les membres se qualifiaient de seigneurs de Barretaine, le Ressart et Champvaux.

Evènements divers. C'est à Barretaine que se posta, le 17 juin 1638, le duc Charles de Lorraine, l'un des plus habiles capitaines de son temps, général des troupes espagnoles, comtoises et lorraines, deux jours avant le combat célèbre qu'il soutint contre l'armée française commandée par le duc de Longueville, sur le territoire de Chamole. On voyait encore, en 1767, au Ressart, des restes de retranchements.

Eglise. L'église paroissiale de Barretaine, était autrefois bâtie sur la croupe d'une montagne, sur un antre dans le rocher. En 1769, les habitants la trouvant trop éloignée des habitations et incommode par sa situation, la firent reconstruire dans le village. Elle n'avait que le titre de chapelle. Les paroissiens étaient baptisés dans l'église de Poligny et jouissaient des mêmes droits que les bourgeois de cette ville, par rapport à la familiarité et aux chapellenies de la collégiale. L'église actuelle, dépourvue de tout style architectonique, est composée d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles et d'un chœur ; derrière le chœur, qui est rectangulaire, est la sacristie. Elle est placée non sous le vocable du saint Nom de Jésus ainsi que l'écrit M. Monnier, dans sa statistique des paroisses du diocèse de St.-Claude, mais sous celui de St.-Savin, martyr, dont on célèbre la fête le 25 janvier. Elle renferme quatre statuettes dorées, quelques tableaux, dont l'un représente l'apothéose du

patron de la paroisse. La fête de St.-Savin a toujours attiré un grand concours de peuple à Barretaine. En 1217, l'évêque d'Autun et l'abbé de Baume se disputaient la propriété des églises de Poligny, de St.-Savin et de Plasne. Pour mettre fin à cette difficulté ils convinrent qu'elles leur appartiendraient par moitié et que s'ils se rendaient visite, ils se recevraient en véritables frères.

Curiosités. On a de Barretaine une vue charmante; on en trouve peu d'aussi étendue et d'aussi variée. On découvre d'un côté les Alpes chargées de neige dans toutes les saisons, et de l'autre les côtes de Bourgogne derrière Baune et Dijon, ce qui fait un diamètre de quatre-vingts lieues d'orient en occident. La grotte, placée à peu de distance de la pierre qui vire, mérite d'être visitée. On y voit une sculpture en pierre représentant saint Savin. La croix en pierre qui orne la place publique est ombragée d'un magnifique tilleul.

Barretaine est la patrie de Jean *Moutot*, de l'ordre des Frères prêcheurs du couvent de Poligny, docteur en théologie, inquisiteur général, estimé du pape Pie V et établi par lui prédicateur apostolique contre les hérésies de Luther et de Calvin, par bref de l'an 1568. Pierre Vercey était curé de Barretaine en 1576. Après avoir été chanoine et familier, ensuite chantre dignitaire de la collégiale de Poligny, il fut nommé abbé de St.-Pierre de Chalon, puis enfin évêque d'Amiens.

—

Baume, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste de Voiteur, perc. actuelle de Lavigny et future de Voiteur; succursale; à 12 kil. de Lons-le-Saunier.

Bâti au fond d'une vallée aussi pittoresque que sauvage, que des rochers à pics entourent de tous côtés, il est limité au nord par Nevy et les Granges-sur-Baume, au sud par Crançot et Perrigny, à l'ouest par Pannessières et Lavigny, et à l'est par les Granges-sur-Baume, Mirebel et Crançot. La Ville-Neuve, l'Abbaye, le Pierressy, le Mont-du-Chat, la Gypsière, le Fraroz, le Bry, la Cour-Froide, la Peyrouse et Sermus font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Nevy, à Crançot, à Mirebel, au hameau de la Cour-Froide, à l'Oratoire, de Lamarre à Crançot et de Sermus à Crançot, par la rivière de Seille et le ruisseau du Dard qui y prennent leurs sources, par le ruisseau de Mallecombe et le ruisseau du Pré-Menetru.

Pop. en 1790, 924 hab., dont 855 à Baume et 69 à Sermus; en 1846, 784; en 1851, 788, dont 381 hom. et 407 fem.; pop. spéc. par kil. carré 59 hab.; 206 maisons, 218 ménages, savoir : en Ville-Neuve 34, à l'Abbaye 22, au Pierressy 18, au Mont-du-Chat 33, en Fraroz ou Froivaux 25, au Bry 16, à la Cour-Froide 26, à la Peyrouse 24 et à Sermus 20.

Les registres les plus anciens de l'état civil datent de 1547.

Les jeunes gens émigrent pour aller travailler et servir à Paris.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territ. $1510^h\ 54^a$, divisés en 3667 parcelles que possèdent 467 propriétaires, dont 198 forains; surf. imp. $1280^h\ 51^a$, savoir : $529^h\ 23^a$ en bois, $586^h\ 60^a$ en terres lab., $172^h\ 25^a$ en parcours, $119^h\ 68^a$ en vignes, $34^h\ 85^a$ en prés, $26^h\ 81^a$ en friches, $4^h\ 56^a$ en sol des propriétés bâties et cours, $2^h\ 72^a$ en broussailles, $2^h\ 36^a$ en jardins, $1^h\ 40^a$ en vergers, d'un rev. cad. de 15,759 f.;

cont. dir. en princ. 5312 fr. 20 c.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des fruits et surtout des noix, des vins rouges ordinaires, peu de vin blanc, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des ânes, des mulets, des chevaux, des moutons, des chèvres et de la volaille. 100 ruches d'abeilles.

Les faucogniers des ducs de Bourgogne avaient des tendues à Baume pour les faucons. Les paysans descendaient attachés à des cordes pour les chercher dans des trous de rochers.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire des sablières, deux carrières de gypse exploitées, des carrières de pierre à bâtir très abondantes et des carrières de pierre de taille. On a trouvé dans les grottes la charpente osseuse d'un cerf. La vallée de Baume offre au naturaliste une foule d'objets d'études géognostiques.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

Il y a trois foires qui se tiennent les 13 juin, 13 septembre et 13 novembre. Le commerce principal porte sur le bétail.

Il y a dans ce village 2 aubergistes, 2 menuisiers, 1 moulin à quatre tournants avec huilerie et battoir à chanvre, 1 autre à trois tournants avec battoir à chanvre, 2 marchands épiciers en détail et 3 maréchaux-ferrants.

Les maisons sont généralement construites en pierres, couvertes en laves et disposées par groupes. On remarque dans quelques-unes des statuettes en pierre parfaitement sculptées.

Les rues sont en général étroites et tortueuses, suivant l'inégalité du terrain sur lequel elles se prolongent.

Biens communaux. Baume possède une église paroissiale autrefois abbatiale, puis collégiale, dédiée à saint Pierre, apôtre ; une autre appelée l'Eglise funéraire ou du Bas, autrefois paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste ; un cimetière à l'entour de ce dernier édifice, un presbytère ; trois fontaines publiques, un oratoire, une maison commune convenable, contenant le logement de l'instituteur, la salle d'étude fréquentée en hiver par 81 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves, et la mairie ; et 390^h 51^a de pâtures, bois, friches, terres, d'un revenu cadastral de 1827 fr. La section de Sermus possède en outre 55^h 15^a de friches, pâtures, broussailles et bois, d'un rev. cadast. de 141 fr.

Bois communaux : 259^h 53^a, dont 7^h 78^a en expl. annuelle ; essences dominantes: chêne, charme et hêtre.

Budget : recettes ord. 6090 fr.; dép. ord. 5535 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Baume est nommé dans les titres anciens, *Balma, Beaume, Beaulme, Baume-les-Moines , Baume-les-Messieurs.*

En voyant son site sauvage, sa vallée étroite et profonde qui ressemble à un précipice, ses rochers à pic et perpendiculaires qui ont l'air d'une menace suspendue sur sa tête, on ne comprend pas que des hommes aient pu songer à y fixer leurs demeures, et cependant on le

trouve habité dès les temps les plus antiques.

Période gauloise. On découvrit en 1850, dans un petit désert couvert de broussailles, sur la pente de la montagne de Ronnay, lieu dit en *Combetier,* proche de la fontaine de *Breno* ou *Bournou*, des bracelets et un anneau en bronze massifs et ciselés, accompagnés d'un autre bracelet de bronze, plat et orné de pareilles ciselures. Ces ornements de bras, qui laissent entre leurs bouts un peu d'écartement, ressemblent à ceux que l'on voit figurés sur les bas-reliefs qui ornent cèrtains monuments trouvés sur l'emplacement de la fameuse Ninive. Ils appartiennent probablement à l'invasion gallique, c'est-à-dire à la période la plus antique de notre histoire. Au fond de la vallée, une contrée porte le nom de *Couvent.* La tradition rapporte qu'il y avait là effectivement un couvent qui fut écrasé par un énorme rocher détaché de la montagne. Tout nous porte à croire que ce prétendu couvent n'était autre chose qu'un collége de druides.

Période gallo-romaine. On a trouvé à Baume même, une statuette en bronze de Minerve. La déesse, armée d'une pique, tenait sur sa main une chouette, animal qui lui était consacré. De temps à autre, on rencontre des tombeaux épars sur le territoire ; des corps ont été trouvés entre deux murs construits dans la terre et couverts de dalles posées en toit.

Un camp romain, le plus vaste du Jura, destiné à protéger la route de Lyon au Rhin, occupait le sommet de la montagne de Sermus, qui s'élève au-dessus de Baume comme un rempart inattaquable. Sa longueur est de 1700 mètres ; le vallum qui ferme au midi cette langue de terre si étendue et entourée de précipices, a celle de 204 mètres de l'est à l'ouest. La hauteur du vallum est de 5 mètres, sa largeur avec le fossé de 28. C'est aujourd'hui un entassement de pierres et de gazon que couvrent la ronce, le noyer et l'aubépine. C'est sur l'emplacement de ce camp que fut construit le château-fort destiné à protéger l'abbaye. Nous sommes étonné que M. D. Monnier, qui connaît si bien les annales de notre province, dise dans son article sur Sermus (Annuaire du Jura de 1845), qu'aucune charte, qu'aucun historien ne fait mention de ce château. Nous aurons occasion d'indiquer différents siéges qu'il subit, dont plusieurs sont décrits par un témoin oculaire, M. Girardot, sieur de Beauchemin. En présence de preuves aussi positives, on ne saurait douter que Baume a été habité dès les temps les plus anciens.

Abbaye. L'origine de cette abbaye est tout à-fait incertaine. St. Désiré, évêque de Besançon, en aurait été, selon Gollut, le fondateur au IVe siècle. M. Duvernoy prétend que sa fondation est de deux siècles postérieure à ce saint évêque. Gilbert Cousin en attribue l'origine à Brunehaut, fille de Chilpéric, roi de Bourgogne ; le président Courbe, à Gontran, roi du même pays; MM. Dunod et D. Monnier, à St. Lothain, mort en 547; Chevalier, à Prothais, évêque d'Avranches; Pierre-le-Vénérable, à saint Colomban, et enfin l'auteur de l'histoire de l'Eglise gallicane, à saint Euthice, le premier abbé de Baume, qui ne serait autre que saint Benoît d'Aniane. Cette opinion est adoptée par l'abbé Richard. Dans cette hypothèse, Baume aurait été fondé de 817 à 821. Dunod et après lui M. Monnier ont avancé que l'abbaye de Baume figurait parmi

celles de premier ordre qui d'après le concile d'Aix-la-Chapelle de 817, devaient à l'empire des subsides et le service militaire. C'est une erreur, il s'agissait de Baume-les-Dames. En considérant saint Lothain, comme le véritable fondateur de cette abbaye, la tradition qui en attribue la ruine aux Sarrasins en 732, deviendrait vraisemblable. La bulle du pape Formose en 895, qui qualifie cet établissement de *cellula,* a fait penser à M. Edouard Clerc que ce monastère venait d'être érigé. Mais le terme de *celle* ou de *prieuré* peut s'appliquer aussi bien à une reconstruction qu'à une érection.

En 869, Arduic, archevêque de Besançon, se plaignit à Lothaire qui traversait son diocèse en se rendant à Rome, de ce que le comte Atton ou Audon, avait usurpé les trois terres de Chavannes (Chavenay, près Montaigu), de Champagne et d'Alièze, dont son église avait joui depuis l'épiscopat d'Abbon et de Gédéon. Le roi laissa ces terres à son parent qu'il avait intérêt de ménager, mais il fit don à l'église de Besançon des monastères de Château-Chalon et de Baume, et lui accorda en outre une redevance sur les salines de Lons-le-Saunier.

Sur la fin du IXe siècle, les religieux de Glanfeuil, fuyant les Normands, s'étaient retirés avec les reliques de saint Maur, leur fondateur, à St.-Savin de Poitiers, et ensuite à St.-Martin d'Autun; ils se réfugièrent, en 864, dans l'abbaye de Baume. Les reliques de St. Bercaire, qui y avaient aussi été apportées, furent rendues dans la suite au monastère de Montirandé, dont il avait été le fondateur.

Pendant le siége de Paris par les Normands, en 888 ou 889, quelques bandes s'avancèrent dans la Bourgogne, sous Hasting, le plus redoutable de leurs chefs. Elles incendièrent presque tous les villages de la province. Elles ruinèrent l'abbaye de Baume, celle de St.-Lothain, etc. Bernon, qu'on dit fils d'Audon, beau-frère de Louis-le-Bègue, était comme son père, comte dans le Scoding. Il avait embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun en 888 ou 889, selon Mabillon, en 898 selon M. Gaspard, et en 895, selon M. E. Clerc. Après y avoir passé quelques années dans les exercices de la pénitence, il revint dans le comté de Scoding, où, de concert avec *Laisin,* son parent, il fonda l'abbaye de Gigny dont il fut le premier abbé. Bernon ne se contenta pas d'avoir doté cette abbaye de ses propres biens et de ceux de son parent; il voulut l'enrichir dès le commencement. Il s'adressa donc à Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane et le pria de faire quelques libéralités au nouveau monastère, alors en construction. En effet, ce prince lui fit don perpétuel de l'abbaye de Baume, du prieuré de St.-Lothain et encore des villages de Chavenay, de Clemecey (près de Chilly-le-Vignoble), avec toutes leurs dépendances, sans aucune réserve, même en y comprenant les serfs ou esclaves attachés à tous ces biens dans le comté de Scoding. Bernon rétablit aussitôt une celle ou prieuré sur l'emplacement du monastère de Baume, détruit, soit par les Sarrasins, soit par les Normands, le dédia à St. Pierre, portier du Paradis, et soumit les religieux à la règle de saint Benoît, conformément aux prescriptions du concile tenu à Aix-la-Chapelle, en 817. Plein de zèle pour les intérêts de ce pieux établissement, il n'hésita pas à poursuivre le comte Bernard, qui s'était

emparé des terres de Baume et porta ses plaintes au plaid général tenu à Varennes, par Hermengarde, régente du royaume d'Arles, pour le roi Louis, son fils, dont Bernard était sujet, et obtint la satisfaction qui lui était due. Il paraît que le pieux abbé continua d'habiter Gigny auquel il soumit Baume (905). En 895, le pape Formose confirma la donation que le roi Rodolphe lui avait faite l'année précédente de la *celle* de Baume, avec les villages et les domaines de Chavenay et de Clemencey. Ce fait prouve que la cession faite par l'empereur Lothaire, à Arduic, archevêque de Besançon, n'eut pas de suite.

Au milieu des scandales qui désolaient l'Eglise au commencement du xe siècle, la discipline monastique revivait par les soins de Bernon dans le petit monastère de Baume. Odon, né dans le Maine, en 879, fils d'un seigneur nommé Abbon, et qui après avoir étudié à Paris, sous Remy, moine d'Auxerre, un des plus savants hommes de son siècle, était devenu chanoine à la cathédrale de Tours, aspirait à une vie plus parfaite que celle des cloîtres de St.-Martin. Il instruisit de ses projets, Aldegrin, chevalier non moins courageux qu'habile à la guerre, qu'il avait connu au service du comte Foulques, et les deux amis prirent la résolution de se dévouer dans quelque monastère à toutes les austérités d'une vie pénitente. Leur unique embarras était de trouver une maison assez régulière, et n'espérant pas que la France pût leur offrir ce qu'ils désiraient, Aldegrin se chargea, dans un pélerinage qu'il devait faire à Rome, de chercher dans toute l'Italie une retraite propre à leur dessein. En passant par la Bourgogne, il visita le monastère de Baume et fut si charmé de la ferveur des religieux, de leur piété, de leur douceur et surtout de l'accueil qu'il reçut de Bernon, qu'il résolut de ne pas pousser plus loin ses recherches. Il manda donc à son ami qu'il avait trouvé ce qu'ils souhaitaient l'un et l'autre. Odon ne tarda pas à se rendre à Baume, apportant avec lui cent volumes, ce qui dans ce temps-là faisait une riche bibliothèque. Quelque grande qu'y fût la régularité, il y avait pourtant des religieux mécontents, lesquels ayant su l'arrivée d'Odon, lui dirent : « Nous cherchons » tous à sortir de cette maison pour » sauver nos âmes, et vous, vous » y venez pour perdre la vôtre! » Odon les ayant priés de s'expliquer : « Ignorez-vous, lui dirent-ils, avec » quelle dureté l'abbé Bernon traite » les religieux ? les réprimandes sont » suivies de coups de fouet; il charge » de chaînes, il exténue de jeûnes » ceux qu'il a fait fustiger; encore » ne peut-on espérer, en souffrant » ces mauvais traitements, de recouvrer jamais ses bonnes grâces. » Odon fut ébranlé ; mais Aldegrin le rassura et lui dit : « que c'était le démon qui parlait par la bouche de ces mauvais religieux. »

Bernon accueillit avec une sainte joie les deux nouveaux frères dont il avait deviné les vertus, et peu de temps après, il remit la direction de l'école du monastère, où l'on instruisait les jeunes religieux et les enfants, à Odon (909), lequel s'acquit dans cet emploi une réputation qui lui attira des jaloux. Widon ou Guy, neveu de l'abbé Bernon, excitait en secret les autres moines, qui cherchèrent souvent des occasions de l'humilier. Mais la modestie d'Odon désarma ses envieux, et sa bonté les gagna en même temps que sa charité les édifiait. Sa sainteté s'étant mani-

festée par des prodiges, Bernon le fit ordonner prêtre. Le lendemain, l'humble religieux fut fort affligé lorsqu'il se trouva revêtu de l'étole sacerdotale, et pendant quelques jours, il n'osa pas sortir du monastère, parce qu'il était obligé de la porter. Odon, appelé bientôt au gouvernement de Saint-Martin de Tulles, devint ensuite abbé de Cluny.

Aldegrin avec moins de talent pour la conduite des âmes, avait plus d'attrait pour la solitude. Il s'établit, du consentement de Bernon, dans une caverne voisine du monastère; il y passa trente ans, n'ayant pour nourriture que des légumes qu'il rapportait de Baume les dimanches et fêtes pour assister aux offices. L'ermitage de St.-Aldegrin était encore au siècle passé un lieu de pélerinage.

La discipline que Bernon fit observer dans les monastères de Baume et de Gigny engagea Guillaume, comte d'Aquitaine, de lui conférer le gouvernement de Cluny qu'il fonda en 910. Il en fut le premier abbé et peupla cette abbaye de ses religieux de Baume et de Gigny. Baume et Gigny peuvent donc se glorifier d'avoir donné naissance à l'établissement cénobitique le plus célèbre de la chrétienté, lequel eut dans la suite plusieurs milliers de monastères sous sa dépendance.

Bernon avait, sur la fin de sa vie, établi son disciple Odon abbé de Baume; mais les moines ne voulurent pas consentir à le reconnaître pour leur supérieur; il fut donc obligé d'annuler cette disposition. Par son testament, il préposa Guy, son neveu et Odon à la conduite de ses monastères. Il remit à Guy le gouvernement des abbayes de Baume et de Vézelai, et des celles de Saint-Lothain et d'Ethice (Mouthier-en-Bresse). Bernon mourut à Cluny le 13 janvier 927. A sa mort, la régularité qui s'observait à Cluny y avait déja attiré une foule de religieux, dont le nombre s'accrut sous Odon, qui fut le réformateur de la discipline monastique en France comme en Italie.

On ignore l'époque à laquelle Guy a cessé d'être abbé à Baume. Il paraît qu'il quitta son abbaye pour se faire ermite à Fay-en-Montagne et qu'il y mourut en odeur de sainteté. Il eut pour successeur Odon, qui était en même temps abbé de Baume et de Cluny. Il mourut à Tours en 942.

C'est sous son administration qu'a pris naissance dans notre abbaye la sainte coutume de prier pour les trépassés, dont l'abbaye de Cluny sanctionna la pratique par un décret rendu l'an 998 en chapitre général. Cette institution prit le nom de *Fête des morts*. Hugues Ier, archevêque de Besançon, donna en fief, vers 1053, la garde de l'abbaye de Baume au comte souverain de Bourgogne. Odon II, alors abbé de ce monastère, fit un traité dans le même temps avec ce comte, qui était Renaud Ier.

Hugues II, marchant sur les traces de son prédécesseur, se distingua par son zèle à retirer des mains des laïques les possessions qu'ils avaient usurpées sur les monastères et les abbayes. Muni de son autorisation, Bernard Ier, abbé de Baume, déjà nommé dans des titres de 1078 et de 1080, racheta en 1083, des sires de Montmoret, l'église de Lons-le-Saunier, du consentement de Haimon, curé et doyen de cette ville, et de David son fils. Il acquit en outre plusieurs prieurés et églises désignés dans le même acte. Une bulle du pape Urbain II, adressée en 1089 à Ugo ou Hugues Ier, successeur de

Bernard, renferme l'énumération des églises et des autres biens de ce monastère.

A la fin du XIe siècle, Baume si pieux et si fervent au siècle auparavant, était sans ordre et sans culte; en vain le Saint-Siége prit en 1096 cette abbaye sous sa protection et tâcha de la défendre des envahisseurs, en la soumettant de nouveau aux évêques de Besançon.

C'est à cette époque que les reliques de saint Lothain furent tirées de son tombeau pour être exposées à la vénération publique, quoiqu'il fût longtemps auparavant reconnu pour saint et honoré en cette qualité. Son chef fut porté dans l'église abbatiale de Baume et le surplus de ses dépouilles resta dans l'église prieurale et paroissiale de Silèce, dont saint Lothain devint le patron.

Ponce, archevêque de Besançon, en 1107, et Guillaume Ier, son successeur en 1111, par lettres adressées à l'abbé Alberic, confirmèrent les anciennes possessions de son monastère et lui en donnèrent de nouvelles.

Cet Alberic qui succédait à Renald ou Renaud et à Bernard II, mort en 1104, fut l'un des plus célèbres abbés de Baume. Il la régit avec sagesse pendant trente-cinq ans, en fit rebâtir l'église et, par ses économies, en accrut les revenus. En 1133, le comte Renaud, revenant d'une expédition militaire, s'était arrêté pendant la nuit près de St.-Lothain. Ce village s'était ressenti de la présence d'une troupe indisciplinée, que l'habitude du pillage rendait peu soumise aux ordres de ses chefs. Alberic, dont relevait ce prieuré, alla trouver Renaud et obtint de ce prince, en dédommagement des excès commis par ses soldats, l'abandon du droit de haute justice sur cette terre. L'abbaye reçut de Renaud et de son frère Guillaume, comte de Vienne, plusieurs bernes de sel à Lons-le-Saunier, avec des hommes, des meix et des terres dont la possession lui fut confirmée, en 1143, par le pape Innocent II. Une lettre du pape Eugène III, adressée en 1148, à Guillaume, comte de Mâcon, et à l'archevêque de Besançon, nous apprend que la discipline était tellement tombée à Baume, sous l'administration de Hugues II, successeur d'Ansérie et la dépravation des moines si effrénée, qu'ils avaient maltraité Ansbert, évêque d'Autun, légat du Saint-Siége. Eugène, irrité de l'action commise envers son commissaire, soumit cette abbaye à celle de Cluny, après l'avoir réduite au titre de prieuré. Il en écrivit au comte Guillaume qui en avait la garde; celui-ci confirmant le don du pape, autant que l'affaire pouvait le regarder, donna l'investiture du temporel de ce célèbre monastère à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny. Humbert II, archevêque de Besançon, conformément à une bulle du même pape, lui en fit aussi don, sous le titre de prieuré. Cette donation, ratifiée en 1153, par un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, devenu prince souverain du comté de Bourgogne, fut encore confirmée, en 1155, par le pape Adrien IV.

Grâce à cette mesure, Baume avait vu renaître la ferveur et la régularité, comme le démontre une constitution de Pierre-le-Vénérable, qu'il lut aux religieux de Cluny assemblés en chapitre, le jour de la Circoncision (1151). Après y avoir rappelé la fondation de cette maison, berceau de Cluny, et retracé sa ferveur et sa décadence, il continue ainsi «: Moi,
» le frère Pierre, abbé des frères de
» Cluny, ensuite du commandement

» du seigneur pape Eugène III, du » consentement de l'archevêque » Humbert de Besançon, et à la » prière du comte Guillaume, gar- » dien de cette maison, j'ai beau- » coup travaillé pour le prospérité » spirituelle et temporelle de Bau- » me, et afin qu'avec la grâce du » Saint-Esprit, cette ancienne mère » devint une jeune et belle fille de » Cluny. C'est pourquoi, puisque, » selon la parole du Seigneur, » comme le témoigne un des évan- » gélistes, l'ouvrier est digne de sa » nourriture; et selon un autre, de » sa récompense, je voudrais, s'il » plaît au Seigneur, ne pas recevoir » ici, mais ailleurs, le fruit de mon » travail; la récompense éternelle » pour quelques heures de labeur. » C'est pourquoi j'ordonne et j'ar- » rête que le jour où il plaira au » Seigneur de me faire entrer dans » la voie de toute chair, et payer le » tribut à la mort, le prieur de » Baume, quel qu'il soit alors, res- » taure splendidement les frères, » tant du couvent que ceux qui se- » ront à l'infirmerie, selon l'usage » des distributions majeures et so- » lennelles, de bon pain et de fèves, » de bon vin, de grands et bons » poissons, et selon l'opportunité » du temps, qu'on donne à manger » de la chair au malades. J'ordonne » en outre que, le même jour, on » nourrisse cent pauvres de pain, » de viande et de vin, ou qu'aux » jours d'abstinence publique on les » rassasie d'aliments conformes au » temps. Qu'on fasse cela tous les » ans et que, tant que je vivrai, on » donne le même repas aux frères » et aux pauvres, le 8 des kalendes » de novembre, c'est-à-dire la veille » de la dédicace de la grande et » neuve église qu'a consacrée, en- » suite de nos prières, le pape In- » nocent II, d'heureuse mémoire. Il » ne m'appartient pas de statuer ce » qu'on fera en ce jour pour mon » âme, soit que je vive, soit que je » sois mort. Je n'ordonne rien là- » dessus; je laisse cela à la sollici- » tude et à la charité des frères. »

Le pape Adrien IV et l'empereur Frédéric confirmèrent cette ordonnance, en 1154, par des lettres qui font connaître l'état et les dépendances de Baume.

Cependant l'empereur Frédéric, outré de ce que cette abbaye, de noble et impériale, était devenue simple prieuré, dit dans un diplôme daté d'Arbois, le 18 novembre 1157, « Qu'il a vu avec douleur que ce monastère, illustre par sa fondation et enrichi par les libéralités de ses prédécesseurs, devenu prieuré de Cluny, ait été privé de ses services particuliers. C'est pourquoi, à la prières des religieux de cette maison et de plusieurs princes et barons, il la décharge de toute sujétion envers celle de Cluny; il veut que le titre d'abbaye lui soit rendu, qu'elle le conserve à l'avenir, et que les religieux puissent élire leur abbé. » Guigon ou Guy II, successeur d'Albert, occupait alors cette prélature. Il fut remplacé par Hugues III, (1162 à 1186). Baume ne cessa depuis de jouir des prérogatives d'une maison abbatiale. Ce même empereur, par une lettre sans date, écrivit à l'archevêque de Besançon qu'il lui avait souvent commandé de prendre les intérêts de l'abbaye de Baume comme les siens propres, et lui ordonna de rendre et de faire rendre à ce monastère ce qui lui avait été enlevé. Henri VI, fils et successeur de Frédéric, confirma, par un diplôme de l'an 1186, les volontés de son père. L'anti-pape Victor IV, par une bulle de l'an 1162,

déclare, qu'à l'exemple d'Urbain, Pascal, Calixte, Innocent et Lucius, ses prédécesseurs, il prend l'abbaye de Baume sous sa protection, qu'elle est indépendante de Cluny, qu'il la rétablit dans sa dignité d'abbaye et lui confirme ses anciennes possessions. Le pape Clément, par une bulle de l'an 1190, réitère la même déclaration en faveur de l'abbé Ponce Ier, successeur de Hugues III. Malgré la protection des empereurs et des papes, les religieux recoururent à celle des seigneurs du voisinage. Depuis le XIe siècle, les moines, même les plus puissants, étaient continuellement troublés dans leurs cloîtres, par les incursions des nobles ou par les guerres que ceux-ci se livraient entre eux. Ils recherchèrent donc l'alliance de ces dangereux voisins. Ils la payaient par une somme d'argent ou par des redevances en cire et en grains, mais le plus souvent en partageant les revenus de leur maison, avec leurs protecteurs. On appelait *pariage* une telle association.

Par un accord fait en 1208 entre Théobald ou Thiébaud, successeur de Ponce Ier et Etienne II, comte de Bourgogne, cet abbé céda en fief et société à ce dernier, la montagne de Chavenay, sur laquelle le comte avait bâti le château dit de Montaigu, à condition qu'il y construirait encore un prieuré tel qu'avait été celui de Saint-Martin de Chavenay.

Au mois de février 1252, l'abbé Odon IV et Jean de Chalon, dit le Sage, convinrent dans un traité d'inféodation que la moitié de l'ancien château de Montanoisel (le Pin), qualifié de *Castrum*, serait cédée à ce prince; qu'un donjon y serait construit à ses frais, et que du côté du Pin, les religieux bâtiraient une maison qui leur serait propre. Hugues, fils du comte, figure dans le traité; il en jure l'exécution sur les saints évangiles et l'excommunication menace celui de ses descendants qui enfreindrait les stipulations.

L'inféodation emportait l'hommage de fief envers les premiers possesseurs. Il arriva donc, par la suite des temps, que des princes plus haut placés que les sires de la maison de Chalon devinrent feudataires du monastère de Baume, représenté par ses abbés.

Au mois de mai 1315, Philippe, duc et comte de Bourgogne, fait acte de foi et hommage envers l'abbé Simon, pour les châteaux du Pin et de Montaigu. Cet hommage est renouvelé en 1313 par Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, et en 1421 par le duc Philippe le-Bon. Rien ne fut plus fatal aux monastères que les dons accumulés des seigneurs et des rois. Dès le XIIe siècle, ces maisons, autrefois l'asile du pauvre qu'elles consolaient et qu'elles nourrissaient, reçoivent dans leurs murs les hôtes les plus illustres, auxquels on prodigue les soins d'une hospitalité somptueuse, tandis que le devoir de l'aumône est rempli comme une charge pénible. On voit à cette époque les abbés de Baume marcher entourés de serviteurs sans nombre, suivis de chevaux, de chiens et d'hommes d'armes; les fourrures les plus rares ornent leurs vêtements; un riche mobilier les suit dans leurs courses les moins longues. La cessation du travail des mains était la conséquence de cette splendeur nouvelle. Les rustiques occupations des premiers solitaires ne s'accordaient plus avec l'esprit de leurs successeurs. Ceux-ci ne pouvaient d'ailleurs se livrer à la culture depuis qu'autour d'eux s'étaient formés des villages, des bourgs, remplis de fer-

miers et de serfs qui, pour vivre, avaient besoin de leur travail. Le nombre des moines dut diminuer en même temps. De quarante religieux qu'ils étaient, le nombre fut réduit à vingt-quatre. Des signes irrécusables attestent la décadence de la discipline. Dès le XIIe siècle, les abbés de Baume, engagés dans les affaires, les intrigues de la politique, abandonnent souvent la conduite des religieux aux mains d'un mandataire officiel. C'est le prieur qui les représente, tandis qu'on les voit dans les cours de Bourgogne, tantôt comme ambassadeurs, tantôt comme simples courtisans. Pendant leur absence, les moines s'accoutumaient à une vie indépendante, et l'antique pouvoir des abbés s'amoindrissait tous les jours. De là, distinction entre le chef et les membres, le partage des revenus, les prébendes à titre particulier. La manse abbatiale est séparée de la manse conventuelle et celle-ci est répartie entre les religieux. Mais le prieur s'élève bientôt au-dessus de ses frères; on lui assigne deux parts dans les revenus communs; trois pouvoirs règnent dans l'abbaye à des degrés différents : l'abbé, le prieur et le couvent. C'est sous cette triple dénomination que la maison passe la plupart des contrats. Voilà par quelle transformation toute naturelle, inévitable même, le commandement d'abord illimité de l'abbé de Baume fut tempéré par un corps délibérant. Ce corps prit le nom de chapitre et ses membres celui de conventuels ou de capitulaires. Quelques-uns d'entre eux possédaient, comme supplément de prébende, les prieurés qui relevaient du monastère. Dans les actes les plus anciens, on voit des religieux prieurs de Saint-Lothain, de Saint-Aldegrin, etc. A l'altération de la discipline se joignit un autre mal qui ne pouvait que favoriser les progrès du premier. A peine Henri VI, roi des Romains, a-t-il confirmé les priviléges et les possessions de l'abbaye (1186) reconnus par Frédéric son père, que celle-ci se plaint des entreprises de ses ennemis. Au XIIIe siècle, l'effroi régnait partout dans les cloîtres, la détresse dans leurs finances, le pillage sur leurs terres, une misère réelle parmi leurs colons. Jamais, dit M. Ed. Clerc, les abbayes ne furent plus obérées de dettes; puissantes seulement pour exciter la cupidité, elles étaient désolées par leurs ennemis, par leurs créanciers, par les juifs, par leurs propres avoués.

La guerre renversait leurs villages, l'incendie atteignait jusqu'à leurs églises, leurs troupes les ruinaient. Baume contracta de nombreuses dettes de 1267 à 1297, sous l'administration des abbés Aimon, Jean Ier, Renaud II et du prieur Hugues. Plusieurs d'entre eux engagèrent à vie la plupart des prieurés de l'abbaye, qu'ils rachetèrent ensuite à des conditions très onéreuses.

L'abbaye de Cluny, malgré les diplômes des empereurs Frédéric Barberousse et d'Henri son fils, malgré les bulles de plusieurs papes, n'avait point renoncé à faire valoir les titres qui avaient mis Baume sous sa dépendance. En 1239, il intervint un traité entre l'abbé et les religieux de Baume, d'une part, l'abbé et le couvent de Cluny, de l'autre, par lequel les premiers s'obligèrent d'avertir l'abbé de Cluny de la mort de leur abbé, de lui demander la permission d'en élire un autre, qui ne pourrait être choisi qu'à Cluny. Il fut convenu que lorsque l'abbé de Cluny viendrait à Baume, les religieux de ce monastère seraient tenus d'aller

le recevoir en procession; que l'abbé de Baume, soit à Cluny, soit ailleurs, aurait le pas avant tous les autres abbés de l'ordre et marcherait immédiatement après l'abbé de Cluny; que ce dernier pourrait visiter l'abbaye de Baume par lui-même ou par des visiteurs nommés de sa part; que s'il y trouvait quelque désordre, il serait tenu d'inviter l'abbé à le faire cesser, et que sur le refus de ce dernier, il aurait le droit de supprimer les abus par lui-même ou par les définiteurs du chapitre.

De leur côté, les archevêques de Besançon, auxquels l'abbaye de Baume avait été soumise, par la bulle du pape Urbain II, du 27 juin 1096, prétendaient exercer des droits contestés par Cluny. A peine Eudes de Rougemont avait-il pris le gouvernement du diocèse, qu'il s'appliqua à terminer ces différends (16 octobre 1269). Pour cela on convint gue les moines de Baume choisiraient leur abbé dans l'ordre de Cluny; que le chef de cette congrégation présenterait le sujet élu à l'archevêque de Besançon, pour confirmer l'élection ou la déclarer nulle, si elle avait des défauts, auquel cas on en ferait une nouvelle. Si celle-ci se trouvait encore vicieuse, l'archevêque devait d'office nommer l'abbé. Celui-ci était tenu d'assister aux synodes diocésains une fois chaque année. L'archevêque, de son côté, devait visiter tous les ans l'abbaye de Baume et avertir l'abbé de tout ce qu'il y trouverait à corriger. Si ce dernier n'apportait pas remède, dans le courant de l'année, aux désordres qu'on lui avait signalés, le prélat avait le droit d'y pourvoir, et tout cela sans préjudice de la juridiction que l'abbé de Cluny prétendait par concours dans ce monastére. L'abbaye de Baume n'avait jamais accepté, sans résistance et sans modification, l'autorité suprême de l'abbé de Cluny et une grande rivalité avait toujours régné à ce sujet entre l'abbé de Cluny et l'archevêque de Besançon. Bertrand de Colombier, abbé de Cluny, voulut, en 1297, aller visiter le monastère de Baume; les moines lui ayant refusé les portes, il les interdit et réclama contre eux l'assistance de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. La question de savoir si Baume avait une existence indépendante, ou si au contraire elle était soumise à l'abbaye de Cluny et à l'archevêque ont été en tout temps l'objet de débats qui n'ont pas eu de solution. Les traités même que nous avons cités semblent n'avoir pas eu de suite. En 1292, le pape Nicolas IV nomma des commissaires pour savoir si réellement Baume ne relevait que du Saint-Siége. Lorsque l'archevêque de Besançon se présenta, en 1693, pour visiter l'abbaye, les religieux ne le reçurent qu'à condition qu'il justifierait qu'il ne se présentait qu'en vertu d'une délégation du pape et qu'il déclarerait qu'il n'entendait point par là user de ses propres prérogatives. En 1695, le sieur Gaspard de Siebon, sacristain du prieuré de Nantua, nommé par le cardinal de Bouillon, abbé supérieur-général de Cluny, pour visiter l'abbaye de Baume, fut reçu avec politesse par les moines; mais on ne lui permit pas de faire sa visite; les religieux lui firent immédiatement signifier un acte par lequel ils se déclaraient indépendants de Cluny et ne reconnaissaient qu'au pape et anx visiteurs nommés par leur chapitre le droit de visiter leur monastère. La même opposition se renouvela en 1725.

Les princes de la maison de Chalon affectionnaient particulièrement cette abbaye. Renaud, comte de

Montbéliard, par son testament de l'an 1297 et son codicile de l'an 1304, y élit sa sépulture ; il donna 70 livres de rente pour des anniversaires et ordonna que son enterrement y serait fait le plus honorablement possible. D'autres fondations y furent faites en 1320, par Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, par le duc Philippe, en 1361, et par la princesse Marguerite, comtesse de Bourgogne, en 1374.

Au XIVe siècle, Baume était en pleine décadence. Les chefs de ce monastère négligeaient entièrement l'administration spirituelle de leur maison, pour s'adonner aux affaires du monde. On voit figurer dans la cour des souverains Simon, Jean d'Eternoz, Jean de Molpré, Aimé de Chalon, qui semblent avoir changé leurs dignités ecclésiastiques contre le titre de conseiller et d'agent des grands du siècle. Simon écrit à Henri, abbé de Cluny, pour s'excuser de ne pouvoir assister au chapitre général, sur ce qu'il devait recevoir Philippe-le-Long et la comtesse Jeanne, son épouse (1315). Ce prélat siégeait au parlement du comté et quelquefois à celui de Paris. Son successeur, Jean d'Eternoz, fut conseiller de Jeanne II, comtesse de Bourgogne, qui lui donna des biens à Poligny pour fondation de messes. Jean de Molpré travailla à l'organisation du parlement et y remplit une des premières places sous Philippe-le-Hardi. Aimé de Chalon accompagna plusieurs membres de sa puissante famille dans divers châteaux, et présida à des réglements d'affaires. Ces abbés et leurs successeurs firent des concessions de biens aux religieux et affranchirent quelques-uns de leurs main-mortables.

Le 7 mai 1336, le monastère fut incendié par les barons comtois, qui étaient en guerre avec le duc Eudes de Bourgogne. L'abbé était odieux à la confédération, parce qu'il siégeait d'habitude au parlement de Dole. Cette maison demeura longtemps ensevelie sous ses ruines ; Aimé de Chalon la relevait seulement en 1390.

Les monastères francs-comtois souffrirent beaucoup, non seulement des hauts barons avec le duc Eudes, mais encore des courses des Anglais et autres bandes indisciplinées qui dévastaient la province. C'est ce qui explique les dons faits à notre abbaye, à cette époque, par les souverains et la noblesse.

Au milieu des troubles et des guerres de cette époque, les religieux entretenaient une maison de retraite dans le prieuré de Saint-Nicolas de Charnay, près de Voiteur, où ils accouraient avec leurs hommes, lorsque le fer et le feu les menaçaient.

De 1390 à 1419, Aimé de Chalon fit à son église des réparations importantes ; on lui devait également les stalles historiées du chœur, qui ont été transportées de Baume à Clairvaux.

Henri de Salins, son successeur, fit construire une chapelle, dite Chapelle de Salins, dans laquelle Jean et Huguenin de Salins, ses frères, fondèrent une messe quotidienne pour le repos de son âme. Cette chapelle n'était point dans l'église abbatiale, ainsi que le dit M. Monnier (Annuaire de 1845). Elle fut cédée, en 1685, à M. Nicolas de Visemal, prieur de Saint-Aldegrin, à condition qu'il construrait, dans cet édifice, deux chambres au rez-de-chaussée, une écurie pour cinq ou six chevaux, deux chambres hautes et un cabinet, pour lui servir de logement. Ce prieur céda le bâti-

ment qu'il occupait pour agrandir la maison abbatiale. Henri de Salins reconstruisit le portail qui porte les armes de sa famille.

Il reste quelques actes des trois abbés Guillaume, Etienne et Louis de Chassault (1449 à 1487). Ce dernier fit une translation solennelle des reliques de saint Lothain, dans l'église du prieuré de ce nom. Quand on les y exposait, les religieux de Baume envoyaient un commissaire pour présider à cette cérémonie, et lorsqu'ils présentaient à la vénération publique le chef de ce saint, déposé dans leur église, ils en faisaient solennellement l'office. C'est sous son gouvernement que l'abbaye fut ravagée par les armées de Louis XI. La commende était généralement admise au diocèse de Besançon dès la fin du XVe siècle, non seulement dans les grandes abbayes, mais encore jusque dans les plus petits bénéfices. Les religieux de Baume continuaient cependant à élever par la voie de l'élection, des personnages distingués sur le siége abbatial. Cette élection se faisait dans un chapitre général, auquel assistaient les religieux et tous les prieurs des prieurés dépendant de l'abbaye. Ces réunions eurent lieu pendant un temps annuellement. Les prieurs qui ne s'y rendaient pas, étaient excommuniés. Philibert Hugonet, évêque de Mâcon et cardinal, Claude Morel, dit Voiturier, bénédictin à Saint-Martin-des-Champs, et Etienne II, dit Voiturier, furent élus successivement abbés, de 1482 à 1487. Le cardinal de Saint-Ange fut le premier abbé commendataire nommé de 1494 à 1497. Guillaume III de Poupet, protonotaire du Saint-Siége, fut, en 1514, pourvu du bénéfice de Baume, à titre d'abbé commendataire. Ce prélat était en même temps abbé de Baume, de Balerne, de Goailles, prieur de Lons-le-Saunier et seigneur de plusieurs lieux. Né à Poligny, il avait été élevé à Paris, où il s'était adonné à l'étude des belles-lettres. De retour en Franche-Comté, où il jouit toujours de la plus grande considération, il fut le premier chanoine de Besançon nommé par l'empereur, en vertu d'indult (1521). Il se déclara le Mécène des savants et des littérateurs du pays ; on l'aimait pour sa vertu comme on l'estimait pour ses connaissances ; les puissances le consultaient sur les affaires ecclésiastiques importantes. Il consacra une partie de sa fortune à rebâtir et à décorer l'abbaye de Baume, où il résidait habituellement. Il mourut en 1583. Il eut pour successeur Antoine de la Baume-Saint-Amour. Cette maison comptait encore, aux XVIe et XVIIe siècles, plusieurs familles nobles parmi ses vassaux.

L'usage de fournir seize quartiers de noblesse, pour être reçu à Baume, date de 1555. Un statut de la confrérie de Saint-Georges l'avait établi ; un arrêt du parlement de Dole le confirma en 1647 ; les Etats de la province et le roi firent de même en 1657.

Les guerres et les calamités du XVIIe siècle eurent des suites funestes pour la religion. Les églises furent pillées et dévastées ; plusieurs tombèrent en ruines. Les religieux, victimes de la guerre et du typhus comme les autres habitants, ne survécurent qu'en petit nombre à tous ces désastres. Pendant plusieurs années, l'abbaye de Baume fut complètement déserte. Les Bénédictins de Saint-Vannes voulurent profiter de cette circonstance pour s'introduire dans cette maison ; mais ils trouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Un mandement de

garde du parlement de Dole, confirmé par le roi, le 18 juillet 1645, maintint ce monastère dans son privilége de ne recevoir aucun religieux qui ne fût gentilhomme de naissance et qui ne fît preuve de seize quartiers de noblesse; d'un autre côté, les seigneurs formèrent opposition aux prétentions des Bénédictins. Les religieux furent assignés devant le parlement de Dole, qui les condamna par défaut, le 23 août 1647, à ne plus troubler, ni directement, ni indirectement, la noblesse dans la possession où elle était, de temps immémorial, de fournir exclusivement des religieux à Baume. Sur la demande des Etats de la province, le roi d'Espagne confirma ce privilége en 1654. Malgré cet arrêt du parlement et cette déclaration royale, les Bénédictins tentèrent encore de s'emparer de ce riche bénéfice; mais la noblesse ne se lassa pas de lutter. En 1678, les chevaliers de la confrérie de Saint-Georges présentèrent une requête au roi et au duc de Duras, pour avoir justice de l'entreprise des Bénédictins. Le roi, en son conseil d'Etat tenu à Saint-Cloud le 13 octobre de la même année, ordonna à ces religieux de justifier, par titre, de leur droit d'imposer la réforme dans les monastères dont ils ambitionnaient la possession. Préalablement les choses devaient rester dans le même état, jusqu'à ce qu'il en fût autrement décidé.

Le plus célèbre de tous les abbés de Baume, par ses aventures romanesques, ses débauches et sa pénitence, est sans contredit Jean-Chrétien de Watteville, d'une ancienne famille de Berne, retirée à Besançon, depuis l'établissement de la réforme dans les cantons suisses. Jean de Watteville, né vers 1613, se voua d'abord à la profession des armes. Ayant eu le malheur de tuer en duel, à Milan, un gentilhomme de la reine d'Espagne, il vint attendre dans sa famille que cette affaire fût apaisée. Touché de sa faute, il embrassa la vie religieuse dans l'ordre des Capucins de Besançon, et ne trouvant pas que la règle de cet institut fût assez sévère, il obtint permission de se retirer dans le couvent des Chartreux à Beaulieu, où il fit une pénitence austère pendant quatre ans. Bientôt, fatigué de sa retraite, il escalada les murs du monastère et poignarda le prieur qui le surprit en flagrant délit. A quelque distance, logeant dans une petite auberge, il tua un étranger qui voulait partager son souper. A peine arrivé à Madrid, il engage une querelle avec un chevalier et lui plonge son épée dans le corps. Watteville va chercher un asile dans une abbaye de Dames nobles, dont la supérieure était sa parente. Il y séduit une religieuse et s'embarque avec elle pour Smyrne. Sa victime meurt dans la traversée, et voulant s'éloigner des lieux où il a perdu une femme qu'il chérissait, il part pour Constantinople. Il abjure le christianisme, prend le turban et parvient en peu de temps à la dignité de pacha. Après avoir commandé des troupes turques sur la frontière d'Autriche, ce renégat emploie l'intervention du baron de Watteville, son frère, et obtient son pardon à la cour de Madrid. Il se rend en toute hâte à Rome, où il abjure son apostasie, reçoit du pape l'absolution et l'abbaye de Baume, qui était un des plus riches bénéfices de la Franche-Comté (1660). Deux ans après, on le fait haut-doyen du chapitre métropolitain et il en serait devenu archevêque, si les chanoines ne se fussent ligués pour empêcher un pareil scandale. En 1665, il ob-

tient une charge de maître des requêtes au parlement de Dole, trahit sa patrie en 1668 et contribue à la livrer à Louis XIV. En récompense de sa félonie, il reçut une somme d'argent, la charge de grand bailli et la co-adjutorerie de Luxeuil. Lorsque la Franche-Comté rentra pour quelque temps sous le sceptre espagnol, Watteville se retira à Paris. Bientôt après, il revint dans la province à la suite des troupes françaises (1674). Après la réunion définitive de la Franche-Comté à la France, il fit sa paix avec le chapitre de Besançon, renonça au haut-doyenné, quitta les charges de grand bailli de la province et de co-adjuteur de Luxeuil, et se retira dans son abbaye de Baume, où il vécut en vrai pacha, entouré de tous les plaisirs. Ses derniers moments furent pourtant consacrés à la pénitence. Il fonda son anniversaire dans plusieurs églises, notamment à Baume, chez les Cordeliers de Lons-le-Saunier, et chez les Minimes d'Arlay. Il mourut à Baume le 4 janvier 1702. Son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye, sous un riche mausolée de marbre.

Jean-François, ou Jean-Baptiste de Chamillart, succéda à Jean de Watteville. Il fut remplacé à son tour en 1714 par Charles-Maurice de Broglie, agent général du clergé de France, sous le gouvernement duquel l'abbaye fut sécularisée. Les lettres du roi qui autorisèrent la sécularisation étaient du 8 février 1756. La bulle portant sécularisation de cette abbaye, tant dans le chef que dans les membres, son érection en église collégiale séculière et l'union à la manse capitulaire de cette collégiale de tous les offices claustraux et places monachales, ensemble des prieurés qui dépendaient de l'abbaye, est du 4 des kalendes de mai 1759. Le décret de fulmination de cette bulle est du 10 mars 1760.

Offices claustraux. L'abbaye était régie non-seulement par un abbé, mais encore par des ministres qui étaient les officiers claustraux. Il y avait à Baume, au XIIe siècle, un *grand prieur*, un *grand chambrier*, un *petit chambrier*, un *doyen*, un *infirmier*, un *réfecturier*, un *aumônier*, un *prieur de St.-Aldegrin*, un *cellerier*, un *grand chantre* et un *sacristain*, tous à la nomination de l'abbé. Il y avait en outre un *chirurgien*, un *barbier*, un *boucher*, le *vicaire perpétuel de l'église Saint-Jean-Baptiste*, un *geolier*, un *forestier*, un *couturier* et un *enterreur*. Le cellerier, le cuisinier et l'infirmier avaient chacun un domestique. Celui du cuisinier était appelé *piquagruel*. Ces derniers officiers étaient nommés par l'abbé sur la présentation du chapitre.

Règle. Les religieux de Baume étaient qualifiés de bénédictins de de l'ordre de Cluny ; mais de temps immémorial, ils vivaient en séculiers. Ils avaient chacun leur maison, leurs meubles, leur table, leurs domestiques. Ils recevaient à volonté leurs parents, leurs amis.

Chapitre collégial. Par la bulle d'érection, ce chapitre fut soumis à la juridiction, correction et visite des archevêques de Besançon. Il devait être composé d'un abbé à la nomination du roi et institué par le pape, non tenu à la résidence, d'un doyen à la nomination du St.-Siége et de douze chanoines à la nomination de l'abbé. Ce nombre de douze devait être réduit à dix après la mort ou la démission de deux des douze chanoines. La première dignité après celle de l'abbé était celle du doyen. Il ne pouvait être reçu

dans le chapitre, ainsi qu'il était d'usage auparavant, que des personnes nées en légitime mariage et qui prouvaient leur noblesse tant paternelle que maternelle, de seize quartiers nobles, huit paternels et huit maternels. Le clergé inférieur devait être composé de quatre chantres et de deux enfants de chœur, amovibles et à la nomination du chapitre.

Louis XVI accorda, en 1773, aux chanoines, le droit de porter un médaillon en or, qui présentait deux clefs en sautoir, sur un champ d'azur. Zoachim-Joseph de la Fare, aumônier du roi, vicaire-général de Langres, pourvu de l'abbaye de Baume en 1766, conserva ce bénéfice jusqu'à la révolution française, époque de la suppression du chapitre. Il mourut à Besançon en 1797, dans un état voisin de l'indigence. Il était d'une conduite peu régulière et d'une prodigalité somptueuse. Les derniers chanoines furent MM. de Montrichard, doyen, de Champdhyvers, de Viremont, de Frontenay, de Citley, de Montclair, de Falletans, de Raincour, de Clermont et Grivel de Perrigny.

Seigneurie. Elle comprenait Baume, Sermus, Crançot et Granges-sur-Baume. L'abbé y exerçait la justice haute, moyenne et basse. Un pilori était placé sur la place de Baume. Le signe patibulaire, après avoir été placé dans une contrée dite au *Gebau* ou au *Gibet*, fut transporté dans une autre dite en *Putessard* ou en *Mallevaux*. C'est là qu'on exécutait les criminels. On brûla en 1527, sur la place de Baume, Pierre Girard, dit Bugod, habitant de ce lieu, condamné comme hérétique et Vaudois. Ses biens furent confisqués au profit de l'abbaye. Les habitants soumis à une foule de corvées gratuites étaient soumis à la main-morte personnelle et réelle. Ceux d'entre eux qui étaient affranchis se qualifiaient de bourgeois. La justice était administrée par un bailli et d'autres officiers subalternes nommés par l'abbé. Ce dernier ayant reçu des comtes de Bourgogne le droit d'instituer cinq tabellions, en établit un à Baume, un à Lavigny, un à St.-Lothain, un à Perrigny et un cinquième pour Vers, le Souvement et la Chasnée. Il avait la banalité des moulins, de quatre fours construits l'un à Baume, l'autre en Froidvaux, un à Sermus et un à Crançot. Les habitants ne pouvaient se réunir en corps de communauté sans la permission de leur seigneur.

Armoiries. Les armoiries du chapitre de Baume étaient : d'*azur à deux clefs de saint Pierre d'or en sautoir, surmontées d'un st. Pierre d'or dans sa chaire aussi d'or*.

Elles furent confirmées par arrêt du conseil du roi du 20 novembre 1696.

Château et fortifications. Les titres de l'abbaye, dont la plupart ont été perdus à la suite des guerres et de la peste de 1636, qui firent déserter tous les religieux, ne nous apprennent rien du château-fort bâti sur la montagne de Sermus. Il est à peu près certain cependant qu'il fut construit en même temps que le château de Montaigu et celui du Pin, vers l'an 1208, par Etienne II, comte de Bourgogne, qui avait la garde du monastère. Cette forteresse se composait du château proprement dit et d'un donjon. Elle occupait l'emplacement de l'ancien camp romain. De là on découvrait Château-Chalon, la cime de Poupet, les châteaux de Montrond, de Mirebel, de Binand et de Beauregard. L'espace compris entre les hauts rochers de Sermus

et des Granges était fermé par des murs qui prenaient d'une roche à l'autre et percés de portes fortifiées. La garde en était confiée à un capitaine châtelain qui y avait sa résidence. Ce poste avait une telle importance que, le 3 avril 1637, le marquis de St.-Martin en fit sa place d'armes et y attendit les troupes étrangères qui venaient se joindre à lui comme auxiliaires.

Guerres, siéges. En 1336, lors de la guerre des barons francs-comtois contre le duc de Bourgogne Eudes, l'abbaye fut brûlée; mais le château ne fut pas attaqué.

Au mois de juin 1638, le duc de Longueville envoya Lamothe Audancourt pour s'emparer de la forteresse. Ce dernier ne put y parvenir. En 1640, les Français revinrent en faire le siége en forme. La défense fut longue; le chef des assaillants perdit beaucoup de monde au pied des rochers avant de se rendre maître de la place. Une grotte profonde de quarante mètres au moins servit de refuge aux habitants, pendant la guerre de dix ans. Elle était fermée par une énorme porte en fer.

Commerce ancien. Il y avait autrefois à Baume un marché chaque semaine et trois foires par année. Le marché se tenait sous la porterie du cloître.

Cloître. L'abbaye était précédée d'une promenade close de murs, et emplantée de tilleuls qu'on peut encore admirer. A la suite de la promenade est un vaste bâtiment percé d'un portail en anse de panier, qui donne accès dans l'avant-cour. Ce passage était défendu par une herse. A l'extrémité nord-ouest de ce bâtiment, se trouvait le donjon sous lequel étaient les cachots. On reconnaît encore la trace des machicoulis. La porte par laquelle on y accédait depuis l'intérieur, au moyen d'une échelle, est à une grande hauteur du sol. Les consoles qui supportaient le balcon-machicoulis de cette porte existe encore. La face sur laquelle s'ouvrait la porte était percée de meurtrières.

Lorsqu'on est dans cette avant-cour, on voit à gauche la façade principale ou antérieure de l'église abbatiale. Vis-à-vis le premier passage, il y a un second couloir qui passe sous un bâtiment et communique avec le cloître proprement dit. La cour du cloître est entourée des bâtiments qu'habitaient les chanoines, et d'un magnifique portique orné de vingt arcades ogivales, non compris celles qui reliaient les galeries entre elles. Les nervures diagonales de la voûte de ce portique sont en pierre jaune peinte en rouge, et les autres en pierre bleue peinte en bleu. Les chapiteaux des colonnes étaient historiés et décorés de feuillages. On ne peut se faire aujourd'hui une idée exacte de ces galeries, parce qu'elles sont enterrées jusqu'à une grande partie de leur hauteur primitive. Au milieu de la cour du cloître, il existe une fontaine jaillissante dont les habitants de Baume faisaient usage, ce qui ne laissait pas que d'être un moyen de distraction pour les religienx. Parallèlement à l'église et vis-à-vis la fontaine, est le presbytère. A la suite de la cour du cloître, un troisième couloir conduisait à une dernière cour bordée de bâtiments qui servaient de dépendances à l'abbaye. Chaque religieux avait un jardin. L'abbé avait un vaste jardin avec terrasse. Ces biens ont été vendus nationalement à plusieurs particuliers en 1793.

Eglise abbatiale. L'église abbatiale. dédiée à saint Pierre, apôtre, patron du monastère, est attenante

au monastère et formait un de ses côtés. Elle était orientée à la manière antique ; on s'est servi, pour sa construction primordiale, comme pour ses reconstructions successives, de la pierre calcaire de Crançot, et ses murs sont de petit appareil. L'irrégularité de la maçonnerie, à l'extérieur, avertit l'œil des diverses restaurations de l'édifice. Du côté de la cour d'honneur, on remarque des restes d'une arcature aveugle (cordon de saint Charlemagne), qu'on peut regarder comme un ouvrage exécuté sous le règne abbatial d'Alberic, au XII[e] siècle.

La tour du clocher paraît être du même temps ; elle est carrée et ses baies géminées sont divisées par une colonnette. La haute flèche en maçonnerie qui la surmonte est due à l'abbé Guillaume de Poupet ; on y lit, en chiffres arabes, le millésime de 1563. Cette flèche est hexagonale, montée en tuf et garnie de crosses en pierres sur ses arêtes.

Les verrières ont disparu par les incendies antérieurs aux restaurations du XVI[e] siècle. On aperçoit encore çà et là, aux lobes les plus hauts de quelques baies, des vitraux armoriés. Il y a sur la porte d'entrée une large fenêtre en ogive à tiers-point, surmontée d'une archivolte. Elle jette beaucoup de jour dans le long vaisseau de l'église.

Le portail principal, reconstruit par l'abbé Henry de Salins, est du commencement du XV[e] siècle.

On y voit se courber à plein cintre cinq colonnettes. Celle du milieu est plate. Leur base, à plusieurs pans, est garnie de moulures et repose sur un socle carré.

Les lignes concentriques de ces colonnettes sont en partie interrompues de chaque côté par une niche de forme ogivale, qui supporte trois de ces cordons et qui est elle-même supportée par une console ornée de feuillages.

Ces deux niches renfermaient originairement des statues de moyenne grandeur, qui représentaient saint Pierre et saint Paul. Aujourd'hui, et depuis un temps immémorial, on voit à la place de ces saints, deux anges habillés sonnant de la trompette.

Un pilier quadrangulaire divise l'entrée en deux portes, dont les linteaux sont carrés. A ce pilier est adossé un faisceau de colonnettes engagées, supportant un beau Christ sculpté, en pierre, de grandeur naturelle. La figure a dans une main un globe, et de l'autre, qu'elle tenait élevée, mais qui n'existe plus, elle donnait sans doute la bénédiction. Toutes ces statues étaient peintes. Dans le tympan, assez spacieux, qui règne entre les linteaux de la double porte et le point culminant du cintre, on aperçoit aussi des indices de peinture à l'huile sur la pierre de taille nue : c'étaient de simples arabesques de couleur rouge.

La longueur de la nef est de 50 mètres, celle du chœur de 12 m. 34 c. et celle du sanctuaire de 7 m. 80 c.

Les deux nefs collatérales n'ont que 40 m. de longueur sur 4 m. 34 c. de largeur. Le sanctuaire, comme la nef principale, a 7 m. 80 c. de large. Les trois nefs sont formées par de lourds piliers en maçonnerie, alternativement carrés, ronds ou octogones, sans bases ni chapiteaux, mais seulement échancrés en tailloir à la naissance des voûtes. La longueur de la nef est interrompue par des murs construits entre la 6[e] et la 7[e] arcade. Ces murs étaient destinés à isoler le public des religieux. Ces derniers avaient leur entrée par une

porte qui s'ouvre sur la galerie du cloître.

La voûte de la grande nef et celle de l'abside sont semblables ; elles sont légèrement ogivales, ou à tiers-point, et leurs nervures se croisent à angle droit. Les arceaux sont à plein cintre ainsi que les arcades formées par les piliers.

Il n'y a plus de transsept à gauche, en face de celui sur lequel repose le clocher ; il a été supprimé pour cause d'humidité. Les nervures à triples moulures de la nef principale retombent sur des consoles à cinq pans, terminées par des masques humains, grossièrement taillés Les fenêtres qui éclairent la nef principale sont à plein cintre ; celles du chœur et des petites nefs sont ogivales.

On remarque dans l'église quelques bons tableaux représentant la Fuite en Egypte, le Précurseur, l'Assomption de la Mère de Dieu, la Ste. Vierge et l'Enfant Jésus, etc.

L'ouvrage le plus remarquable est le retable ou triptyque, placé sur le maître-autel. Il paraît être du xve siècle. Le coffre a douze pieds de haut et se ferme par des volets enrichis en dedans et en dehors de peintures dont la supériorité répond à celle des figurines en relief qui remplissent le meuble même. L'intérieur du retable est divisé en six cases gothiques dans lesquelles sont rendus en plein relief les principaux traits de la naissance et de la passion du Messie. Les nombreux personnages qui figurent dans ces différentes scènes ont de 4 à 6 pouces de grandeur. Il y a dans l'église d'autres tableaux sur bois exécutés par l'artiste qui a fait le retable ; le premier sur l'autel de la sainte Vierge, le second sur celui de sainte Madeleine, le troisième dans une chambre dite les Archives. On remarque dans le chœur deux peintures, l'une sur bois, l'autre sur toile. La première représente l'Adoration des Mages, l'autre paraît retracer un fait historique. Deux statues aux cheveux d'or, aux robes enluminées, de la Ste-Vierge et de sainte Madeleine, placées sur deux autels, appartiennent au xve siècle. La draperie est habilement sculptée.

Plusieurs tombeaux, mutilés par le temps, ornent encore cette église. Quelques-uns ont disparu. A la tête du tombeau de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, sont assis deux anges habillés, qui élèvent dans leurs bras un enfant, symbole de l'âme du défunt. Ce prince avait élu sa sépulture à Baume, par son testament de l'an 1296 et par un codicille de l'an 1314. Sa statue est armée en chevalier ; il est casqué et vêtu de mailles, ayant son épée d'un côté, son écu de l'autre, et un lion couché à ses pieds.

Ce monument a 8 pieds de longueur sur 2 pieds 7 pouces de largeur. C'est par erreur que M. Ed. Clerc a dit que ce tombeau existait dans l'église de St.-Mainbœuf de Montbéliard. On admire dans la même chapelle les restes du mausolée en stuc ou en dolomie, de la dame de Villars, épouse d'Hugues de Vienne. On y compte, à la face principale, huit niches gothiques, où sont placées autant de figurines, dans l'attitude de l'affliction.

Un autre mausolée est considéré comme celui d'Amédée de Chalon, abbé de Baume, mort de 1419 à 1426, après avoir retiré de ses ruines l'église abbatiale qui, depuis l'incendie de 1306, avait été presque abandonnée. La face vue de ce monument est ornée de sept moines pleurants, qui occupent de petites

niches ogivales, de gothique fleuri. La tombe de Jean de Watteville est celle qui fixe le plus la curiosité, sinon sous le rapport de l'art, du moins par les souvenirs. Elle est prise sur l'épaisseur du mur latéral de l'église, du côté du nord. On a transporté aussi de l'église du Sauvement dans celle de Baume, le 27 août 1767, le mausolée de Mahaut, fille de Jean de Chalon, dit l'Antique, première abbesse de l'abbaye du Sauvement, de l'ordre de Fontevrault. Il est en marbre de St.-Lothain. La jeune abbesse est représentée en demi-relief. Elle est étendue sur son dos, la tête sur un oreiller, les pieds sur une levrette, les mains jointes sur un livre ouvert. Au bord supérieur de la tablette, on lit l'épitaphe de la défunte, en lettres semi-onciales, semi-gothiques. Au-dessous de l'inscription, on remarque une frise ornée de bas-reliefs, représentant une chaîne d'animaux emblématiques, tels que lion, chien, dragon, vouivre, marchant à la file et se mordant le bout de la queue, en manière d'ornement. Au milieu de cette procession satanique, apparaît une petite dame assise sur une mule et armée d'une énorme dague avec laquelle elle a l'air de se défendre.

Cette église, aujourd'hui paroissiale, a été classée, en 1849, au nombre des monuments historiques de France.

Eglise de Saint-Jean-Baptiste. L'église paroissiale de Baume était dédiée à saint Jean-Baptiste, dont on célèbre la fête le 24 juin. C'est aujourd'hui une simple chapelle, dans laquelle on dit quelquefois la messe certains jours de la semaine. L'aumônier de l'abbaye en était curé primitif. Elle était desservie par un vicaire perpétuel. Elle se compose d'un clocher dépourvu de cloches, d'une nef, de deux chapelles et d'une sacristie. Le clocher est plus ancien dans sa partie inférieure que l'église. On y remarque des ouvertures ogivales du XVIe siècle. Le vaisseau est d'un mauvais style roman, n'offrant de bien que les deux pilastres d'ordre ionique qui forment les pieds droits de la porte latérale sud de l'église. Dans la face extérieure du sanctuaire et presque sous la corniche, est une grossière niche renfermant une admirable statuette en pierre sculptée, qui représente la sainte Vierge et l'Enfant Jésus. Il est déjà question de cette église dans une bulle de l'an 1089, qui en confirma la possession à l'abbaye.

Il y avait deux chapelles dans cet édifice : l'une dédiée à saint Roch, l'autre à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Cette dernière avait été fondée par une confrérie fort ancienne. Pour faire partie de cette association, il fallait payer un droit d'entrée de huit livres. Le prieur, élu annuellement, était tenu de faire une aumône assez forte.

Cimetière. Près du cimetière, il y a une fontaine, à côté de laquelle on voit une croix datant du XVe siècle; la partie supérieure en est remarquable.

Oratoires. En allant du cimetière à l'abbaye et sur la rive droite du chemin, existe un oratoire de l'ordonnance dorique, dédié à la Mère de Dieu. C'est vis-à-vis cet oratoire qu'on voit, vers le milieu d'un rocher coupé à pic, une vaste voûte taillée naturellement avec une perfection infinie, et dans laquelle se réfugiaient les habitants pendant les guerres. Il y a un autre oratoire sur le sentier qui conduit à la côte de Sermus. Il renferme, dans une anfractuosité du rocher, une figure

haute d'environ deux pieds et demi. C'est un saint Michel terrassant le diable. Cette statue est fort curieuse.

Hermitage de Saint-Aldegrin. La solitude dans laquelle se retira saint Aldegrin, était à un kilomètre de l'abbaye, au fond de la vallée de Baume, qui se termine par un cul-de-four. Ce fut là même, qu'à son exemple, le bienheureux Renaud, s'exerçant dans la pratique de la vie hermitique, alla jouir de la gloire, l'an 1104. Les religieux de Baume construisirent, près de cette cellule, une chapelle qui eut le titre de prieuré. La maison du prieur était dans l'enceinte du monastère. Le vendredi saint, les moines venaient faire l'office dans cette chapelle avant que de le faire dans leur église. On venait en foule de très loin en pélerinage dans la chapelle de saint Aldegrin.

Prieurés. Les prieurés qui ont relevé de Baume sont ceux de saint Désiré de Lons-le-Saunier, de Jouhe, de Chavenay, de Dole, de Saint-Lothain, de Poligny, de Mouthier-en-Bresse, de Jussa-Mouthier, de Besançon, de Moutherot-lez-Estrabonne, de Bonnevent, de la Chapelle, de Saint-Renobert de Quingey, de Scay-en-Varais, de Saint-Etienne de Pontarlier, de Sermesse, de la Frette, de Vaulvenise, de Charnay, de Cesancey, de Bréry, de Saint-Aldegrin, du Sauvement et de Saint-Germain-lez-Arlay.

Curiosités naturelles. Les grottes de Baume sont souvent visitées par les étrangers et méritent de l'être. La fente verticale, ouverte par la nature, dans l'escarpement du rocher de Sermus, à la source de la Seille, offre une entrée aux amateurs hardis qui veulent visiter des galeries souterraines d'une profondeur encore inconnue ; mais il faut être secondé par un temps de sécheresse, pour que le trop plein de l'eau qui termine la partie praticable de ces cavités, ne vienne pas tomber en cascade à l'orifice. On y monte par une haute échelle que surplombe un précipice creusé par la chute des eaux. On prétend que les vallées ténébreuses, où l'on ne s'engage qu'avec effroi, depuis les sources de la Seille, correspondent avec celles qui s'ouvrent près de Revigny, à une lieue de là.

Au fond de l'espèce de fer à cheval qui forme la vallée de Roche, près de la même caverne, est un antre qui n'offrait naguère d'autre intérêt que le point de vue, mais qui a beaucoup acquis par la découverte qu'on y a faite depuis quelques années, d'une issue conduisant à des salles toutes brillantes de stalactites et où l'on recueille des ossements fossiles anté-diluviens.

Les grottes de Baume sont sans contredit les plus belles et les plus pittoresques du Jura.

BIOGRAPHIE.

Une famille noble de nom et d'armes portait le nom de Baume. Elle tirait son nom du fief de mairie et de sergenterie qu'elle tenait de l'abbaye. Chevalier en a donné la généalogie. Le membre le plus célèbre de cette famille est sans contredit Henri de Baume, religieux franciscain, aussi pieux que savant, écrivain ecclésiastique très distingué, réformateur des couvents d'hommes de son ordre. Il aida puissamment sainte Colette dans sa célèbre réforme qui fut embrassée par Odile, Mahaut et Perrine de Baume, ses nièces. Le célèbre Guy Baudet, ou Baubet, chancelier de France, évêque de Langres, mort sur la fin de 1337, était de cette maison. Il fut profes-

seur de droit civil, confesseur de Jeanne de Bourgogne, reine de France, et chanoine de Paris.

Ce village est encore la patrie du chevalier *Blondeau* (A.-François-Rémond), né en 1749, général de brigade, nommé chevalier de Saint-Louis en 1791, officier de la légion-d'honneur en 1804, créé chevalier de l'empire, sous le titre de Dufays; de M. Demonget (Cl.-François), né en 1780, mort à Rennes, chef de bataillon; du capitaine Baratte, Cl.-Etienne (1733-1799), et de l'officier Millet, Charles.

BIBLIOGRAPHIE.

On peut consulter sur les concrétions des grottes de Baume, la brochure de M. Houry; sur l'église de Saint-Pierre, les annuaires du Jura de 1843 et 1844; sur l'abbaye, le tome 2 de l'histoire ecclésiastique de l'église de Besançon, par Dunod; le manuscrit du président Courbe, déposé à la bibliothèque publique de Lons-le-Saunier; l'Essai sur l'histoire de Franche-Comté, par M. Ed. Clerc; l'Histoire de l'église de Besançon, par l'abbé Richard; l'Histoire de Gigny, par M. Gaspard, et surtout les Documents inédits qui existent aux archives de la préfecture du Jura.

—

Baverans, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Rochefort, perc. d'Authume, bur. de poste de Dole; succursale; à 3 kil. de Rochefort, 4 de Dole et 56 de Lons-le-Saunier.

Bâti au sommet et sur le versant d'un côteau sur la rive droite du Doubs, dans une position très agréable, il est limité au nord par Rochefort, au sud par Brevans et Falletans, à l'ouest par Brevans et à l'ouest par Falletans et Rochefort.

Il est traversé par la route nationale n° 83, de Moulins à Bâle, par les chemins vicinaux tirant à Falletans, à Brevans, à Authume, de Falletans à Brevans, par le canal du Rhône au Rhin, ses contre-fossés et le Doubs.

Les maisons sont généralement bâties en pierres et couvertes moitié à tuiles, moitié en paille. Ces dernières sont, pour la plupart, de mauvaises cabanes très humides manquant d'air et de lumière.

Pop. en 1790, 181 habit.; en 1846, 207; en 1851, 212, dont 111 hom. et 101 fem.; pop. spéc. par kil. carré 63 hab.; 49 maisons; 49 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1655.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1836: surf. territ. 332^h 02^a, divisés en 999 parcelles que possèdent 97 propriétaires, dont 57 forains; surf. imp. 314^h 14^a savoir: 234^h 96^a en terres lab., 38^h 28^a en prés, 29^h 09^a en bois, 2^h 98^a en pâtures, 2^h 22^a en jardins, 2^h 16^a en saussaies, 1^h 36^a en sol et aisances des propriétés bâties, 1^h 51^a en friches et gravières, 1^h 17^a en vignes, 54^a en vergers, 2^a 30^c en mares d'eau, d'un rev. cad. de 5484 fr.; cont. dir. en principal, 1404 fr.

Le sol, un peu froid et d'une fertilité médiocre, nécessite beaucoup de fumier et de cendres pour engrais. Il produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, de la navette, des légumes secs, du foin et des fourrages artificiels.

L'agriculture fait de grands progrès dans cette commune.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On exporte le tiers du produit des céréales et on importe le vin.

On élève des bœufs et d'autres bêtes à cornes, quelques chevaux, des cochons et de la volaille. 20 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole. Ils y portent journellement vendre du laitage, du beurre, des œufs, du jardinage, de la volaille, ce qui constitue une des grandes ressources de ce pays.

On trouve sur le territoire du sable de rivière, des carrières de pierre à bâtir et de taille, non exploitées.

Industrie. Il y a à Baverans, un moulin à trois tournants et un battoir à blé sur les fossés du canal, deux auberges, un charron et un mécanicien.

En 1830, M. Just Ravillon, de Dole, avait créé dans ce village une manufacture de sucre. Cette usine marchait au moyen d'une roue hydraulique; la concentration et la cuite des sirops s'opérait à nu. 75,000 kil. de betteraves furent employés dès la seconde année; les produits, d'excellente qualité, étaient vendus dans le commerce, sous la désignation de belle quatrième; malheureusement, ce bel établissement fut incendié en 1833 et n'a pas été rétabli. Il a été converti en moulin.

Biens communaux : une maison commune construite en 1846, qui a coûté 11,000 fr.; elle est très convenable; elle contient la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 30 garçons et 25 filles; un presbytère qui ne laisse rien à désirer; il a été construit en 1735, aux frais du curé d'alors. La cure de Baverans était autrefois fort riche; une église avec un cimetière qui l'entoure, une fontaine abondante au pied du village; un puits communal et 16^h 01^a de bois et terre, d'un rev. cad. de 85 f.

Bois communaux. Ces bois indivis entre Brevans et Baverans, contiennent 66^h 80^a, dont 1^h 93^a en exploitation annuelle; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ordin. 1803 fr.; dépenses ordin. 1777 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Baverans figure dans les titres sous le nom de Baverans et de Beuverans.

C'est à tort que M. Marquiset avance que ce lieu ne rappelle aucun souvenir antique et que M. Ed. Clerc ne fait point figurer son nom dans sa carte de Franche-Comté à l'époque romaine. Un chemin appelé *chemin de la Grange-d'Hèbe* est connu sous le nom de chemin de la Poste. Ses bords sont parsemés de tuileaux romains. Cette voie était presque parallèle à la route de Dole à Besançon. Elle conduisait de Besançon à Lyon par Tavaux. Une contrée traversée par ce chemin s'appelle en *Bévoie*. Un autre chemin fort ancien figure au cadastre sous le nom de chemin de la *Vielle-Jouhe;* il est aussi bordé de débris de constructions gallo-romaines. Une autre preuve d'antiquité de ce village se tire de la bulle de l'anti-pape Victor, de l'an 1162, par laquelle il confirme, à l'abbaye de Baume, la possession de l'église de ce lieu.

Seigneurie. Baverans dépendait de la prévôté de Rochefort. Une branche de la noble maison de Frontenay portait le nom de Beuverans, où elle possédait un fief en toute justice.

La seigneurie proprement dite appartenait au commandeur de la commanderie des chevaliers de saint Jean de Jérusalem, dont le chef-lieu était au Temple, commune de Fal-

letans. En 1600, Claude de Cléron, l'un des commandeurs, se qualifiait de seigneur de Baverans. Il exerçait la justice haute, moyenne et basse; cependant les criminels condamnés à mort devaient être livrés, pour l'exécution, aux officiers de la justice de Rochefort, et conduits jusqu'au pont de ce dernier lieu, le chevêtre au cou. Les habitants étaient main-mortables et soumis à une foule de cens et de corvées. Les chevaliers firent faire de grands travaux pour la construction d'un moulin, qui, souvent détruit par les guerres, fut toujours reconstruit. Nous ferons observer que l'immense bassin formé pour retenir les eaux nécessaires au roulement du moulin, répand des odeurs pestilentielles, qui portent une grave atteinte à la santé des habitants. Il conviendrait de supprimer cette usine et de laisser l'eau circuler librement dans les fossés du canal. En 1742, la confrérie du Saint-Esprit, la commanderie du Temple, les RR. Pères Minimes et l'hôpital général de Dole, les Annonciades, les Visitandines, les Ursulines, la famille Attiret possédaient presque tout le territoire.

Evènements divers. La position de Baverans entre Dole et Rochefort, deux places fort importantes au moyen-âge, attirèrent souvent sur sa tête les malheurs de la guerre. En 1639, le marquis de Villeroy entendant le bruit qui se faisait à Dole, se retira en arrière du côté de Baverans et y demeura sur la défensive toute la nuit, après avoir fait ranger son armée en bataille.

Eglise. L'église, placée sous le vocable de saint Pierre, apôtre, dont la fête ce célèbre le 29 juin, est déjà rappelée, ainsi que nous l'avons dit, dans une bulle de l'an 1162. Le prieur de Jouhe en était patron, et en cette qualité, percevait la dime sur le territoire. Elle est orientée à la manière antique. Elle se compose d'un clocher, d'une nef et d'une sacristie. Le chœur était l'église primitive. Il est du style ogival usité au XIVe siècle. La nef actuelle a été ajoutée au chœur en 1758. Le clocher a été construit en 1831. On remarque dans cette église un tableau représentant Notre-Dame des sept Douleurs. Il a été donné par Marie-Amélie, reine des Français. Une ancienne confrérie du Saint-Esprit faisait ses exercices dans cet édifice.

—

Beauchemin, commune réunie à celle de Chemin, le 1er mars 1836.

—

Beaufort (*Canton de*), arr. de Lons-le-Saunier, borné au nord par le canton de Lons-le-Saunier, au sud par celui de Saint-Amour, à l'est par celui d'Orgelet, et à l'ouest par le département de Saône-et-Loire.

Il est partagé en plusieurs zônes, connues sous le nom de Plaine, de Vignoble et de Basse-Montagne, et son territoire est aussi fertile que sa position est agréable.

Il comprend dix-neuf communes qui sont: Sainte-Agnès, Arthena, Augea, Augisey, Beaufort, Bonnaud, Cesancey, Cousance, Cuisia, Gizia, Grusse, Saint-Laurent-de-la-Roche, Mallerey, Maynal, Orbagna, Rosay, Rotalier, Vercia et Vincelles.

Pop. en 1846, 10,847 hab.; en 1851, 10,557, dont 2937 garçons, 2022 hommes mariés, 255 veufs; 2827 filles, 2000 femmes mariées et 518 veuves.

Le cadastre n'a été exécuté dans ce canton que postérieurement à 1834. Le territoire comprend 5505^h de terres lab., 1949^h de bois, 1861^h de pâtures, 1438^h de vignes, 1345^h

de prés, 73h de vergers, 5h d'étangs; son revenu imposable est de 372,394 fr.

Le chef-lieu de ce canton était autrefois à Cousance. Il a été transféré à Beaufort, à raison de sa position plus centrale, le 11 août 1819.

Les barons d'Orgelet, en même temps seigneurs de Saint-Laurent-la-Roche et le baron de Chevreau se partageaient à peu près la suzeraineté de tout ce territoire, subdivisé en une foule de fiefs plus ou moins importants.

—

Beaufort. bg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, érigé en chef-lieu de canton le 11 août 1819, percept., bur. de poste, cure cantonale; à 15 kil. de Lons-le-Saunier.

Bâti au pied du revers occidental des collines qui lient les montagnes à la plaine, sur un sol très accidenté, il est limité au nord par Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire) et Vincelles, au sud par Maynal, Rosay, Orbagna, Cuisia et Flacey (Saône-et-Loire), à l'est par Cuisia, Rosay, Orbagna, Vercia et Vincelles, à l'ouest par Flacey et Maynal. Il se divise en plusieurs quartiers, appelés rue d'Amont-le-Bief, sur la Route, sur la Place, sur les Epinats, sur la Teppe, et la Cure, et en plusieurs hameaux, appelés le Grand-Rambey, le Petit-Rambey, les Jouffroy, Longeverne, le Perron, la Ferme, les Nayards, l'Etandonne, les Grevots et la Tuilerie.

Il est traversé par la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par le chemin de gr. comm. n° 34, de Beaufort à Louhans, par les chemins vicinaux tirant au bois, au hameau des Nayards et du Perron, à Rambey, à Orbagna, à Flacey, à Maynal, de Longeverne à Savigny-en-Revermont et à Paisia; par le ruisseau de Bouennans ou de l'Etandonne, qui prend sa source sur le territoire, par le ruisseau de Longeverne, appelé la Sonnette, par le ruisseau de Bonnaisod, par les biefs des Teppes, du Roi et le ruisseau de la Pissette.

Les maisons sont généralement groupées, bien bâties, à plusieurs étages, construites en pierres et couvertes en tuiles.

La commune de Rambey a été réunie à celle de Beaufort le 4 décembre 1822.

Pop. en 1790, 389 hab., non compris celle de Rambey; en 1846, 1215 hab.; en 1851, 1278, dont 638 hom. et 642 fem.; pop. aggl., 882 hab.; pop. spécif. par kil. carré, 97 hab.; 277 maisons, savoir: dans la rue d'Amont-le-Bief, 45; sur la Route, 34; sur la Place, 27; sur les Epinats, 26; sur la Teppe, 57; à la Cure, 12; au Grand-Rambey, 6; au Petit-Rambey, 8; aux Jouffroy, 5; à Longeverne, 17; au Perron, 18; à la Ferme, 1; aux Nayards, 1; aux Grevots 2; à la Tuilerie, 1.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1571.

Cadastre exécuté en 1835 : surf. territ. 1310h 64a, divisés en 5079 parcelles que possèdent 645 propriétaires, dont 290 forains; surf. imp. 1279h 27a, savoir: 449h 23a en terres lab., 339h 26a en bois, 261h 48a en prés, 142h 23a en vignes, 62h 91a en pâtures, 9h 26a en sol des propriétés bâties, 6h 35a en friches et murgers, 5h 13a en jardins, 3h 39a en broussailles, d'un revenu cadast. de 38,547 fr.; cont. dir. en principal, 7807 fr.

Le sol, très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du sarrasin, de la navette, des fruits, des vins rouges de bonne qua-

lité et des vins blancs très recherchés, du chanvre, des foins et fourrages artificiels.

On importe le tiers des céréales et on exporte les deux tiers des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons, des chèvres, de la volaille. 60 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Cousance.

On trouve sur le territoire du minerai de fer en roche non exploité, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille de très bonne qualité, exploitées.

Beaufort a une justice de paix, un bureau d'enregistrement, un bureau de poste aux lettres, une brigade de gendarmerie à cheval, un relais de poste aux chevaux. Il est la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un percepteur des contributions directes et d'un médecin.

Marchés et foires. Il y a tous les mercredis un marché où il ne se vend que du beurre, des œufs et de la volaille et tous les ans cinq foires fixées au 15 mars, au 9 juin, au 15 août, au 15 octobre et au 22 décembre; cette dernière est la plus importante.

Les patentables sont : 1 exploitant de carrières, 1 charpentier, 1 coquetier, 1 agent d'affaires, 3 cordonniers, 1 teinturier, 2 marchands de tissus, 1 charron, 4 boulangers, 4 aubergistes, 1 forgeron, 2 bouchers, 2 cafetiers, 2 sabotiers, 2 blattiers, 5 menuisiers, 2 maréchaux-ferrants, 2 marchands épiciers, 1 marchand de fer et de planches, 2 tailleurs d'habits, 1 marchand quincailler, 2 maîtres maçons.

Il y a 2 tuileries, 2 moulins à farine à trois paires de meules, un autre à une seule paire de meules, 2 fours à chaux maigre et grasse.

Biens communaux : une église, entourée du cimetière, un presbytère très convenable et agréablement situé, une maison commune, contenant la salle d'audience de la justice de paix avec ses dépendances, une maison d'école insuffisante, servant de logement à deux institutrices religieuses de l'ordre de la Providence de Portieux et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 100 élèves. L'école des garçons est tenue dans une maison louée et fréquentée en hiver par 100 éfèves ; 3 fontaines publiques avec lavoir et abreuvoir, et 112^h 23^a de pâtures, bois, friches, mares d'eau, d'un rev. cad. de 443 f. La section du Perron possède en pâtures et mares d'eau 3^h 49^a, d'un rev. cad. de 4 fr. 89 c.

Bois communaux : 68^h, dont 2^h 04^c en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 6970 fr. ; dépenses ord. 6418 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Beaufort est nommé dans les chartres *Castrum Belli-Fortis*, *Burgus Belli-Fortis*, *Ecclesia Belli-Fortis*, *Belfort*, *Bealfort*, *Beaulfort*, *Béfort*. Il doit son origine à son château-fort, bâti au XIIe siècle, par les religieux de Gigny, pour la protection des vastes domaines qu'ils tenaient de la libéralité du comte Bernon, des sires de Coligny et des seigneurs de la maison de Montmorot. Milon de Beaufort, châtelain nommé par ces religieux, assista comme témoin à la donation faite en 1131 par Humbert, sire de Coligny, à l'abbaye du Miroir. C'est le premier acte dans lequel figure le nom de ce lieu. Un traité passé en 1260, au mois d'avril, entre Guillaume, prieur de Gigny, et Egidius,

seigneur de Beaufort a échappé aux savantes recherches de M. Gaspard, auteur d'une excellente Histoire de Gigny. Ce titre prouve d'abord que Guillaume Ier était déjà prieur en 1260, tandis qu'à cette date M. Gaspard place Guigues et ensuite Guichard. Les religieux avaient été troublés dans leurs possessions par Egidius et par ses hommes. Une réconciliation s'opéra entre eux. Egidius céda au monastère le tiers des dixmes qu'il avait le droit de percevoir, du chef de ses ancêtres, à Beaufort, et reçut, en contre-échange, tout ce que les moines possédaient sur le même territoire, en terres, prés, bois, cens et autres droits. Ces derniers ne se réservèrent que le patronage de l'église, les vignes du prieur de Maynal, le droit d'usage que ce prieur avait dans les bois, le droit de pêche dans l'étang, la propriété de Jacques Besuchet, qui habitait le meix appelé le meix de Montmoret, avec obligation, par le seigneur de ce vassal, de le protéger, de le défendre en cas de guerre, de ne le frapper d'aucun impôt, et de faire ratifier la cession de dixmes qu'il avait faite, par le sire de Coligny, lorsqu'il serait en âge de majorité.

Seigneurie. La seigneurie de Beaufort, après avoir été décorée du titre de baronie, fut érigée en comté avec Crevecœur, au mois d'avril 1742.

Elle s'étendait sur un vaste territoire et relevait, soit du château de St.-Laurent-la-Roche, soit du prieuré de Gigny. Le seigneur avait toute justice, haute, moyenne et basse sur le territoire et sur les habitants de Beaufort et l'Etandonne, sur le moulin de Longeverne, la haute justice sur les villages de Rambey, du Perron et sur plusieurs meix situés à Maynal, Orbagna et le Sorbief.

Les habitants de Beaufort, l'Etandonne, Rambey, le Perron, étaient tenus au guet et garde, à la réparation et à l'entretien du château, ainsi qu'à l'impôt des quatre cas. Le seigneur avait le droit de placer des carcans, un signe patibulaire à deux piliers pour l'exécution des criminels, de nommer tous officiers pour l'exercice de sa justice, de percevoir les langues de bœuf, un péage, d'exiger des corvées pour la culture des terrains qu'il faisait valoir par lui-même. Il avait le droit exclusif de chasse et de pêche, la banalité des fours, des moulins, des battoirs et des pressoirs. Il lui était dû des cens en argent, en blé, en avoine, en seigle, en huile de noix et en cire, les deux neuvièmes des dixmes et la garde de l'église. Un beau château, de vastes forêts, des étangs, des terres, des prés, des vignes, dépendaient de cette importante seigneurie. Les habitants étaient soumis à la mainmorte. Très peu en furent affranchis. Ils devaient garder tour-à-tour la porte du château, ou payer un portier. Les *bourgeois*, c'est-à dire ceux qui avaient été affranchis, étaient dispensés de cette obligation. Dix vassaux, au moins, étaient tenus de venir faire hommage de leurs fiefs à leur suzerain.

Seigneurs. Il est très difficile de suivre la généalogie des seigneurs de Beaufort, parce que deux maisons, ou plutôt deux branches d'une même maison ont porté le nom de ce village. Une branche aînée de l'illustre famille des Dramelay eut la suzeraineté de cette terre, et une branche cadette eut dans son partage la prévôté. M. Monnier, dans une Notice publiée sur Beaufort, dans l'Annuaire de 1845, a cru qu'aucun lien ne rattachait ces deux branches, tandis qu'on les voit figurer à chaque instant dans les partages, avec des

intérêts communs. Dunod et Chevalier ont publié la série des seigneurs de Dramelay qui ont possédé la seigneurie de Présilly et de Beaufort. Nous nous dispenserons donc de la reproduire ici. Le plus célèbre d'entre eux fut Renaud de Dramelay ou Tramelay, châtelain d'Orgelet en 1367. Il fut le compagnon de voyage d'outre-mer de Tristan de Chalon en 1367, et lui prêta à ce sujet 400 florins. Il avait fait bâtir un hôtel à Poligny. Il accompagna de là en Bourgogne le bailli d'Aval, en 1359, pour porter du secours au duc et comte de Bourgogne, son souverain, contre le roi d'Angleterre, qui y était entré avec une armée. Lorsqu'il allait aux expéditions militaires, il marchait avec une troupe et était suivi de dix chevaux. Le 16 août 1403, il donna ordre à tous ses vassaux de reconnaître pour leur suzerain Etienne de Salins, son neveu, sire de Poupet, et cependant ce n'est que le 23 juillet 1408 qu'il lui légua ses terres de Présilly et de Beaufort. Renaude, fille d'Etienne de Salins et de Louise de Rye, épousa Lancelot de Luyrieux, le 7 août 1419. Les noces, auxquelles fut conviée une foule de gentilshommes, se célébrèrent au château de Louis de Chalon, prince d'Orange, à Lons-le-Saunier. Lancelot de Luyrieux devint, après son mariage, sénéchal de Beaucaire et de Nimes, bailli de Savoie, gouverneur de Nice, lieutenant-général pour le roi de Provence. De ce mariage naquit Guillaume de Luyrieux, qui laissa pour enfants Hugues et Lancelot de Luyrieux. Hugues épousa Etiennette de Crevecœur, qu'il laissa veuve avant 1518. Lancelot de Luyrieux épousa Jeanne de Rye, et eut dans son lot la seigneurie de Beaufort. Denise de Luyrieux leur fille, était mariée en premières noces, en 1547, avec Gaspard de Coligny. Elle épousa en secondes noces, en 1558, François de Nancuise. Elle laissa à Philibert de Coligny, son fils, né de son premier mariage, la belle terre de Beaufort. Joachim de Coligny et Jeanne de Talaru, sa femme, la vendirent, le 6 mai 1662, à Etienne de Berthon, écuyer, conseiller au présidial de Lyon. Françoise de Berthon, sa fille, la porta en dot à Antoine de Laurencin-Persange. Jean-Marie, comte de Laurencin, en a été le dernier seigneur.

Seigneurie de Rambey. La seigneurie de Rambey relevait de celle de Beaufort. Elle consistait en justice moyenne et basse sur les habitants et sur le territoire des deux Rambey, en une maison-forte bâtie dans le pourprix de la basse-cour du château de Beaufort, en héritages et en cens. Une branche de la maison d'Arlay, dite du Louverot, possédait ce fief. On trouve, successivement possesseurs de cette terre, en 1445, une dame du Louverot, dame de Rambey; en 1570, Bonaventure du Louverot et Philibert du Louverot, en 1630. Elle fut achetée par Etienne de Berthon, seigneur de Beaufort, qui la revendit, le 9 juillet 1676, à M. Pierre Coutaud, de Lons-le-Saunier. Les fils de ce dernier la vendirent, en 1777, à M. Gréa, de Lons-le-Saunier. M. le comte de Laurencin, usant du droit de retrait féodal, remboursa M. Gréa et conserva cette terre jusqu'au moment de la révolution.

Seigneurie du Perron. Elle ne consistait qu'en une maison féodale, en forêts, terres, cens, justice moyenne et basse sur le village du Perron. Elle fut, dès le XIVe siècle, réunie, par acquisition, à celle de Beaufort.

Fief de Germigney. Il consistait

en une grande tour crénelée, close de murailles, construite dans la basse-cour du château de Beaufort, en meix et sujets au village détruit de Mont, dans le moulin de Longeverne, l'étang et les bois de Fresse. Il fut créé en faveur de Jean de Vivant, vassal des Tramelay, et transmis, en 1379, à Jean de Germigney, qui le laissa à Joseph de Germigney, son fils, encore vivant en 1402. A partir de ce moment, il fut possédé par les seigneurs de Rambey. Il y avait d'autres fiefs moins importants, possédés par les seigneurs de Crevecœur, de Rosay, et par les barons de Boutavant.

Château. Le château de Beaufort était bâti sur une éminence, à un kilomètre environ à l'est du village actuel. Il occupait une position magnifique d'où la vue dominait sur une grande partie du comté et du duché de Bourgogne, sur le Mâconnais et les Dombes. Avant les restaurations importantes faites par M. de Laurencin, il comprenait dix-huit chambres à cheminée, une foule de cabinets, une chapelle dédiée à saint Georges, deux belles caves voûtées, de vastes greniers, deux prisons et de vastes dépendances, le tout clos de murailles et couvert de tuiles plombées. Il y avait en outre une autre tour isolée, couverte de laves. La maison-forte, bâtie par les seigneurs de Crevecœur et possédée depuis par les seigneurs de Rambey, la tour de Germigney, précédée d'un énorme portail compris dans l'enceinte du château, donnaient à cette forteresse un aspect des plus imposants. A l'époque où MM. de Laurencin fixèrent leur séjour à Beaufort, ce château prit une autre forme. Il consista alors dans un donjon à deux ailes, avec une grande tour au fond, du côté du midi, renfermant plusieurs chambres. De belles terrasses, de chaque côté du donjon, conduisaient à des escaliers d'honneur formant perron. Les appartements étaient richement meublés. Au fond de la cour étaient les écuries, remises, bûchers et cuverie. Dans la basse-cour se trouvait une ménagerie. Un parterre, deux jardins magnifiquement plantés et ornés de statues, de bassins avec jets d'eau, rendaient ce séjour délicieux. A l'extrémité du jardin, on voyait deux tours, l'une servant de volière et l'autre de glacière. Des noyers, des marronniers, des vignes, des arbustes, couvraient les pentes du côteau.

En 1793, les paysans de Beaufort, entraînés par quelques énergumènes, se ruèrent sur ce château, le mirent au pillage et le ruinèrent tellement, qu'aujourd'hui on a peine à en retrouver les traces. La tour de Germigney et le château de Rambey furent détruits pendant les guerres du XVI[e] siècle.

Bourg. Le château devint le germe d'un bourg qui se forma à l'entour. Il n'y eut jamais une grande agglomération d'habitants comprise dans son enceinte. Il se composait principalement du château, de la maison-forte des Crevecœur, de celle des Germigney et de quelques autres maisons habitées par des vassaux. Les serfs construisirent leurs cabanes au pied de la montagne, mais à une distance assez rapprochée pour pouvoir facilement se retirer dans le bourg, en cas de guerre et d'éminent péril. L'église paroissiale était dans ce dernier quartier, appelé la Ville.

Prévôté. Beaufort était administré par un prévôt chargé de conduire les hommes à la guerre et de percevoir les revenus du seigneur. Cette prévôté fut tenue en fief, à titre héréditaire, par une branche cadette de

la maison de Dramelay, qui portait le nom de Beaufort. Renaud de Beaufort, qui fut complice du meurtre commis sur le malheureux Etienne de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent-la-Roche, par Guillaume de Saint-Dizier, son frère, en 1328, était un membre de cette branche cadette. A partir du XVe siècle, cette prévôté se donna à ferme. Il était dû par les habitants une gerbe de froment et une gerbe d'avoine appelée la *gerbe de prévôté*.

Administration ancienne. Le château était commandé par un capitaine châtelain, nommé par le seigneur. La justice était rendue par un bailliage qui releva successivement de ceux de Montmorot et d'Orgelet. Les audiences se tenaient dans un appartement placé au-dessus des halles.

Commerce ancien. Il y avait à Beaufort une halle couverte en tuiles. Il se tenait chaque vendredi un marché et tous les ans deux foires établies en 1586, fixées, l'une à la Saint-Antide, 17 juin, et l'autre à la Saint-Thomas. C'est dans cette halle que se livraient les dîmes et que se tenaient les audiences. Ce bâtiment existe encore au-devant de la maison commune.

Evènements divers. Au mois de mai 1381, Renaud de Dramelay, furieux de ce que Perret de Crevecœur, époux d'Isabelle de Beaufort, avait refusé de lui faire hommage de sa terre, se porta avec une troupe de gens armés sur les terres de son vassal insoumis et y causa de grands ravages. Hugues de Chalon condamna l'agresseur à une amende de deux cents francs d'or.

De 1477 à 1479, les armées de Louis XI commirent des dégâts immenses dans ce village. La tour de Germigney, le château de Rambey, le donjon bâti dans un lieu dit à la *Motte*, la maison-forte dont l'emplacement porte aujourd'hui le nom de *Château du désert*, ne se relevèrent pas de leurs ruines.

En 1595, Henri IV fit le siége en règle du château, et le fit composer après une résistance à laquelle il ne s'attendait pas.

Le 15 avril 1639, 300 soldats comtois, tant fantassins que cavaliers, commandés par le baron d'Arnans et Lacuzon reprirent le château dont les Français s'étaient emparés sans résistance, quelque temps auparavant, le pillèrent et en emportèrent un butin immense. Le 23 décembre 1673, les Français investirent le château de Beaufort. Ils furent vigoureusement repoussés par le capitaine Poly, d'Orgelet, qui commandait une troupe faible en nombre, mais très aguerrie. En 1785, M. le comte de Laurencin, à la suite d'une vive altercation avec son chapelain, le tua. En 1793, pillage et destruction du château par les paysans. En 1825, incendie de quatre maisons, par suite d'un coup de pistolet tiré un jour de noces près d'un toit en chaume. En 1847, assassinat de Claude Comte et de sa femme, vieillards âgés de plus de 80 ans. On en attribue la cause à la cupidité.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Maladrerie. Un hôpital pour les lépreux fut fondé au XIIIe siècle par Jean de Dramelay, seigneur de Beaufort. Son emplacement porte encore le nom de *Malatière* ou de *Malière*.

Hôpital. Le 16 septembre 1575, Denise de Luyrieux, veuve de Gaspard de Coligny et de François de Naucise, fonda un hôpital dans ce village pour cinq pauvres enfants des deux sexes de sa terre, et en

confia la direction à une femme. Les jeunes gens devaient y être nourris, vêtus et élevés depuis l'âge de 5 à 14 ans, et les filles depuis le même âge jusqu'à 12 ans. Elle donna à cet effet une maison qu'elle s'engagea de meubler, avec un jardin et une rente de seize quartaux de froment, fèves et seigle mélangés par tiers. En 1687, M. Antoine de Laurencin versa à la communauté 1500 fr. pour être déchargé de l'obligation d'entretenir cet hospice.

Loge. Au moment des pestes de 1636, on créa un bâtiment pour isoler les pestiférés. Son emplacement porte aujourd'hui le nom de *Petite-Loge.*

Eglise et Familiarité. L'église fut bâtie par les religieux de Gigny, établis au prieuré de Maynal avant 1260. Ils en avaient le patronage. Elle était et est encore dediée à saint Cyr et sainte Julitte, patrons de la paroisse, dont on célèbre la fête le 16 juin. Elle renfermait les chapelles seigneuriales des seigneurs de Beaufort, de Rosay et de Crevecœur. Celle des seigneurs de Rosay, dédiée à saint Joseph, fut fondée le 28 août 1688, par Catherine de Cailles, veuve de messire Joseph de Romanet. La chapelle des seigneurs de Beaufort, la plus ancienne, était dédiée à saint Georges.

La chapelle Saint-Antoine fut fondée le 21 décembre 1481, par Jean Garnier, de Saint-Lothain, curé de Beaufort. La chapelle de Crevecœur fut fondée en 1382.

Les fondations de messes et d'anniversaires s'étant multipliées, il se forma, au xve siècle, un corps de familiers qui devaient être nés à Beaufort, de familles bourgeoises. Leur nombre s'éleva jusqu'à huit, non compris le chapelain du château.

En 1682, on fit don à l'église de reliques authentiques envoyées de Rome, de saint Cyr et sainte Julitte.

Les sujets de toute la terre devaient faire montre d'armes la veille de chaque foire, pour garder les marchands, la veille et le jour de fête de saint Cyr, pour garder l'église.

Eglise actuelle. L'église est composée d'un clocher, de trois nefs et d'une sacristie. Le clocher est du style ogival usité au xve siècle. Les nefs, construites en 1780, sont décorées de colonnes et de pilastres de l'ordre toscan, qui reçoivent les retombées des arcs-doubleaux des voûtes. Le chœur, éclairé par des vitraux de mauvais goût, est décoré de boiseries communes. On remarque dans l'église cinq bons tableaux représentant la Sainte-Famille et les Evangélistes, et un beau Chemin de croix.

BIOGRAPHIE.

Beaufort est la patrie de Jacques Baulot ou Baulieu, plus connu sous le nom de Frère Jacques, célèbre litholomiste, né à l'Etandonne en 1751, mort à Besançon en 1820. Il est l'inventeur de la méthode de tailler appelée *taille de Rau ;* de M. l'abbé Magaud, membre de la société littéraire et militaire de Besancon en 1758, célèbre professeur de grec et d'hébreu ; de Mlle Emma Magaud, botaniste très distinguée, actuellement professeur au Jardin-des-Plantes, à Paris, et de plusieurs officiers de mérite, tels que Moutot, Jean-Etienne (1782-1851), capitaine décoré de plusieurs ordres ; Roux, Jean-Claude (1775-1850), capitaine décoré ; Jannin, Claude-Joseph (1770-1840) ; de M. Duvillard, François-Antoine, officier de gendarmerie décoré, né en 1786.

—

Beauvoisin, *Biavoisin*, *Belvoi-*

sin, vg. de l'arr. de Dole, cant. et perc. de Chaussin, bur. de poste du Deschaux, paroisse d'Asnans, à 8 kil. de Chaussin, 25 de Dole et 45 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur une éminence qui domine au loin la plaine, il est limité au nord par Longwy, au sud par Petit-Noir, à l'est par Vornes, et à l'ouest par Petit-Noir. Il se divise en trois quartiers, appelés Grande-Rue, rue du Bois et rue aux Oliviers.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant aux Hays, hameau de Vornes, à Neublans et à Vornes, par le Doubs et un de ses bras.

Les maisons sont éparses sur toutes les parties du territoire placé au sud du Doubs. A part quelques-unes, d'un aspect élégant, construites en pierres ou briques et couvertes en tuiles, elles sont généralement de chétive apparence, bâties en terre, bois et briques, et couvertes en chaume.

Pop. en 1790, 66 hab.; en 1846, 117; en 1851, 107, dont 51 hom. et 56 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 52 hab.; 20 maisons, 23 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Dole.

Cadastre exécuté en 1829; surf. territor. : 185^h 70^a, divisés en 181 parcelles que possèdent 46 propriétaires, dont 19 forains; surf. imp. 161^h 76^a, savoir : 87^h 66^a en prés, 55^h 58^a en terres lab., 9^h 57^a en oseraies, 4^h 27^a en bois, 1^h 89^a en étangs, 94^a en sol des propriétés bâties, 64^a en graviers, 39^a en jardins, 6^a en vignes, d'un rev. cadast. de 2883 francs; cont. dir. en princip. 1070 francs.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du seigle, du sarrasin, peu d'orge et beaucoup d'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On cultivait autrefois beaucoup de vignes autour du château; elles ont été extirpées.

On exporte le tiers des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

L'agriculture fait des progrès dans cette commune. Le fumier et les cendres sont les seuls engrais employés.

On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et de la volaille. 40 ruches d'abeilles. On y engraisse quelques bœufs.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières, de Bellevesvre et de Dole.

On trouve sur le territoire des carrières de sable non exploitées.

Il n'y a pas de patentables. Il y avait autrefois une tuilerie dans la contrée dite *Champs de la tuilerie*.

Biens communaux : une maison commune insuffisante et en mauvais état, servant de mairie; elle contient le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles, et 5^a 80^a de pâtures, d'un rev. cadast. de 16 fr.

Il y a quelques sources qui pourraient facilement alimenter un lavoir et un abreuvoir publics.

Budget : recettes ord. 820 fr.; dépenses ord. 811 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le sol de Beauvoisin est semé de débris qui attestent son antique origine. Dans un climat appelé le *Meix du Bas*, on a recueilli, du 25 août 1829 au 1er juillet 1831, deux médailles d'argent, dont une avec la représentation du *Modius*, et

une autre médaille d'argent, à l'effigie de l'empereur Philippe avec la colonne. A peu de distance du château, on reconnait, sur les bords d'un ravin, une couche épaisse de tuileaux à rebords. Des fouilles dirigées avec intelligence sur ce point, amèneraient sans doute des découvertes importantes.

Il y avait autrefois, sur la rive gauche du Doubs, sur le territoire de Beauvoisin, un port heureusement situé, d'où partaient des bateaux chargés de bois, de charbon, etc., ramenant d'autres marchandises. C'est probablement cette circonstance qui aura inspiré à quelques historiens la pensée de placer au Petit-Noir le fameux *Portus Abucinus* mentionné par les anciens géographes. Le père Dunod prétendait même qu'en cet endroit le Doubs était traversé par une immense muraille, à laquelle étaient attachés des anneaux pour amarrer les bateaux, et que les châteaux de Neublans et de Beauvoisin ont été construits avec les débris de ce mur, dont les traces étaient encore visibles, selon lui, en 1709. Il faut que le père Dunod, pour avoir avancé ce fait, ait été victime d'une mystification.

Seigneurie. Beauvoisin était enclavé dans le marquisat de Chaussin et fut du nombre des villages affranchis en 1260, par Simonin, sire de la Marche. En 1265, ce seigneur le reprenait en fief de Jean de Chalon, dit l'Antique.

La justice haute, moyenne et basse y était exercée par les officiers de la justice de Chaussin. Une famille, qui avait reçu en fief héréditaire les mairie et sergenterie du lieu, prit le nom de Beauvoisin. Jean de Beauvoisin vivait en 1316. Le 8 juillet de la même année, Mahaut, dame de Chaussin, fit don à Cécile, épouse de ce vassal, pour la récompenser des services qu'elle en avait reçus, du meix de Beauvoisin, pour elle, pour son mari et pour leurs hoirs, en héritage perpétuel. Cette donation comprenait tout le territoire qui compose aujourd'hui le village. Cette terre passa, à titre de succession, à la maison de Berbisot, puis, du 1er avril 1663 au 16 novembre 1698, à Melle Rose-Simon Roux, héritière médiate de Pierre Berbisot et épouse de M. Pierre-Ange de Marillac. Après la mort de cette dame, ses successeurs vendirent la seigneurie à M. de Saint-Paul. Melle de Saint-Paul épousa M. le chevalier Martel, qui habite actuellement Versailles, et lui porta en dot le vaste domaine de Beauvoisin.

Château. Au nord-ouest du village, sur un rocher à pic dont le Doubs baigne les pieds, s'élevait un vaste et somptueux château-fort qui pourrait bien avoir succédé à des fortifications romaines. A partir du port, on montait en suivant un boulevart garni d'arbres jusqu'à l'esplanade. De larges fossés, sur lesquels était jeté un pont-levis, défendait l'entrée de la forteresse. De ces constructions, il ne reste qu'un emplacement jonché de briques, les traces des fossés et une vaste motte, d'où le regard plonge sur un magnifique panorama.

La position de ce château était préférable, sous tous les rapports, à celle du château de Neublans, pourtant si vantée. Commencé par Jean de Beauvoisin au XIVe siècle, augmenté par la famille Berbisot, ce castel n'a été détruit qu'au moment de la révolution de 1789.

Fête patronale. Beauvoisin a pour patron saint Victor, dont on célèbre la fête le 30 septembre.

Beffia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Orgelet, percept. actuelle d'Orgelet et future de Présilly, paroisse de Rothonay, à 7 kilom. d'Orgelet et 20 de Lons-le-Saunier.

Bâti au fond d'une vallée formée par les basses chaînes du Mont-Jura, il est limité au nord par Reithouse, au sud par Chavéria, à l'est par Chavéria, Montonne et Reithouse, à l'ouest par Rothonay.

Il est traversé par la route départ. n° 15, d'Orgelet à Saint-Amour, par les chemins de gr. comm. n° 2, d'Orgelet au Miroir, et 44 d'Orgelet à Savigny-en-Revermont, par les chemins vicinaux tirant à Arthena et à Reithouse.

Les maisons sont groupées, construites en pierre, la plupart couvertes en chaume, et n'ont qu'un rez-de-chaussée. Les murs qui séparent chacune d'elles, plus élevés que les toits, sont revêtus de dalles en pierres disposées par gradins. Rien de plus triste que l'aspect de ce village.

Pop. en 1790, 188 hab.; en 1846, 191; en 1851, 168, dont 80 hom. et 88 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 29 hab.; 47 maisons, 47 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1826 : surf. territ. 516^h 11^a, divisés en 2576 parcelles que possèdent 140 propriétaires, dont 75 forains; surf. imp. 510^h 76^a, savoir : 189^h 80^a en terres lab.; 137^h 32^a en bois taillis, 84^h 66^a en prés, 53^h 71^a en pâtures, 43^h 15^a en friches et parcours, 1^h 17^a en sol des propriétés bâties, 31^a en broussailles et 23^a en murgers, d'un rev. cad. de 9626 fr.; contr. directes en principal, 1395 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des foins, des fourrages artificiels et du chanvre.

On exporte le quart des céréales et on importe le vin.

Les terres se louent généralement à moitié fruits.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des ânes et de la volaille.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet.

On trouve sur le territoire des carrières de gypse et de marne non exploitées, du minerai de fer en roche dont l'extraction a été abandonnée en 1820, des carrières de pierre à bâtir et de taille, exploitées, une grande quantité de coquillages fossiles communs ou minéralisés.

Biens communaux : une maison commune dans un état déplorable, servant de chalet, de mairie et de logement à l'instituteur, dont l'école fréquentée en hiver seulement, reçoit 16 garçons et 10 filles; 2 fontaines avec abreuvoir et un lavoir.

Bois communaux : 72^h 49^a, dont 2^h 12^a en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 1807 fr.; dépenses ord. 1807 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les plaines d'Orgelet furent le théâtre d'une immense bataille livrée postérieurement aux grandes invasions germaniques. Dans le climat, très bas et plat, appelé *le Magny*, en nature de pré, sur Beffia, on remarque un *tumulus* ayant environ 5 mètres de diamètre sur 1 m. 20 c. de hauteur. On en voit plusieurs autres, à peu de distance, sur le territoire de Chavéria. La voie romaine de Lyon au Rhin passait non

loin de là. Une contrée porte encore le nom de *Sous-le-Pérou;* elle touche à la route actuelle d'Orgelet à Saint-Amour. Il est probable qu'une voie antique reliait ces deux bourgades gauloises.

Seigneurie. Beffia dépendait en toute justice de la seigneurie de Moutonne. Quelques meix isolés seulement faisaient partie de la baronnie d'Orgelet. Une partie du territoire était comprise dans la seigneurie de Pellapucin. Les sujets étaient mainmortables, corvéables et taillables à volonté.

Seigneurie de Pellapucin. Elle consistait en une maison-forte avec justice haute, moyenne et basse sur les habitants; en terres, forêts, cens, prestations et redevances, tant à Pellapucin qu'à Beffia et Rothonay. Elle relevait d'Orgelet. Le village de Pellapucin, réduit en une seule grange après les guerres de Louis XI, n'existe plus aujourd'hui.

Seigneurs. Ce fief a donné son nom à une famille noble de nom et d'armes, éteinte au XVe siècle. Jeanne de Dramelay, fille du célèbre Renaud de Dramelay, sire de Beaufort et de Présilly, et de Marie de Saint-Amour, épousa Guyot de Pellapucin, vers l'an 1396. Antoine de Pellapucin était religieux de Gigny en 1452.

Le 3 février 1389, Jean de la Tournelle, écuyer, fils de Catherin de la Tournelle, au nom de Marguerite de Pellapucin, sa femme, fille de Guyot, fit hommage de la forteresse et de la seigneurie de Pellapucin à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, baron d'Orgelet.

Au mois de décembre 1390, Hugues de Vuillafans, au nom de Jeanne le Gallois d'Arlay, sa femme, fit le même hommage pour une chevance que cette dernière possédait à Pellapucin. Vers 1423, Jean de la Tournelle et Hugues de Vuillafans vendirent les droits de leurs femmes à M. de la Baume. Le 18 janvier 1587, Claude de la Baume, maréchal de Bourgogne, baron de Mont-Saint-Sorlin, vendit ce fief, sous réserve de rachat perpétuel, à Jean Lallemand, baron de Bouclans. L'année suivante, Jean Lallemand le céda à Jean de Vaudrey, chevalier, gentilhomme de la bouche de l'empereur. Cet échange fut résilié en 1541. Le baron de Bouclans rentra en conséquence dans la possession de cette terre. En 1583, Antoine de la Baume, fils de François, exerça la faculté de rachat réservée par Claude de la Baume, et devint possesseur de Pellapucin, qui passa au XVIIIe siècle à M. de Lezay.

Château. Le château de Pellapucin était bâti sur le sommet d'une montagne, au nord-ouest du village de Beffia. Il occupait un vaste espace. Il était entouré d'un fossé très large et très profond, sur lequel était un pont-levis. Il fut détruit par les armées de Louis XI, car, à partir de 1500, les reprises de fief ne parlent plus de château, mais seulement de la grange de Pellapucin. L'emplacement fut cédé, en 1769, par M. de Lezay, à la commune de Beffia, contre un terrain attenant à son château de Moutonne. Dès que cet échange fut consommé, les habitants se hâtèrent d'enlever les matériaux provenant des ruines du donjon, pour en construire leurs maisons. On ne voit aujourd'hui qu'une motte entourée de fossés et un puits rempli de pierres.

—

Bellecin, commune réunie à celle du Bourget, le 4 septembre 1822.

—

Bellecombe, vg. de l'arr. de

Saint-Claude, cant., perc. et dis'r. de poste des Bouchoux; paroisse des Moussières; à 11 kil. des Bouchoux, 15 de Saint-Claude et 70 de Lons-le-Saunier.

Bâti au sud et dans la direction de la Combe de Mijoux, il est limité au nord par les Moussières et les Molunes, au sud par les Hautes-Molunes et Forains (Ain), à l'est par la ligne limitrophe des départements de l'Ain et du Jura et par les Molunes, à l'ouest par les Molunes, les Moussières et les Hautes-Molunes. Il se divise en trois quartiers principaux, appelés *quartier de la Boulême*, *quartier de Bellecombe* et *quartier des Mouilles*. Chacun d'eux ne se compose que de métairies éparses sur toute l'étendue du territoire et désignées par les noms suivants : les Granges des Adroits, aux Sétines, chez Millet, en Boulême, sur la Côte, la Ligune, Maisons-Neuves, à la Bête, la Tissotte, en Borneval, aux Coupes, la Jacquier, la Laurende, la Loge, la Bernande, la Coirine, chez Louis, la Châtelaine, Haute-Crête, la Moule, la Jean Crinquande, chez Fresne, la Maison-Vieille, la Daloue, les Ragies, Gros-Gende, au Château, la Marseline, la Baudine, chez les Sourds, chez Crinquand, Bellecombe, la Béchotte, la Lénière, la Mignote, au Détroit.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 23, classé, mais non exécuté, de Saiut-Claude à Genève, par les chemins vicinaux dits des Moussières, de Borneval, des Mouilles, de la Loge, de la Grande-Vie; par le bief des Parcs qui y prend sa source et par le bief de Combe-d'Enfer.

Les maisons, très isolées les unes des autres, placées sur le penchant d'un côteau, ou resserrées entre deux éminences, sont généralement bien bâties en pierres et couvertes en bardeaux. Elles se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Leur aspect offre un caractère de propreté qu'on ne rencontre point dans les villages même les plus fertiles de la plaine. D'étroits sentiers, dont la trace est à peine marquée sur l'herbe, sont les seuls chemins ouverts pour communiquer d'une ferme à l'autre.

Pop. en 1790, 467 hab.; en 1846, 453; en 1851, 412, dont 209 hom. et 203 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 33 hab.; 65 maisons, savoir : 22 au quartier de Bolême; 20 au quartier de Bellecombe et 23 aux Mouilles; 72 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Avant 1789, la population entière émigrait pendant l'hiver. Aujourd'hui elle est sédentaire.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ. $1217^h 27^a$ divisés en 474 parcelles que possèdent 95 propriétaires, dont 37 forains; surf. imp. $1212^h 83^a$, savoir : $870^h 36^a$ en bois-pâtures, $340^h 45^a$ en terres lab., $1^h 99^a$ en sol des propriétés bâties, $1^h 35^a$ en jardins, d'un rev. cad. de 10,564 fr.; cont. directes en princ. 3080 fr.

Le sol, extrêmement froid et peu fertile, produit de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre et du foin. On importe le vin et les trois quarts des céréales nécessaires à la consommation.

On élève dons la commune des bœufs, des vaches, des chèvres et de la volaille. 6 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude.

On trouve sur toute la surface d

territoire de vastes bancs de tourbe marécageuse d'un mètre de puissance, reposant sur un fond de terre blanche, très maigre. C'est à peu près le seul combustible employé dans la commune. On la coupe en morceaux de 30 cent[es] de long sur 20 cent[es] de large et 8 d'épaisseur. On se borne, avant d'en faire usage, à la faire sécher au soleil et à la mettre à couvert sans la carboniser. On emploie aussi les cendres de tourbe pour remplacer le sable dans les constructions.

L'industrie est très active dans cette localité. Les habitants fabriquent des tabatières en buis et en corne ou taillent les pierres précieuses. Ils s'occupent surtout de la confection des fromages bleus dits de Septmoncel, auxquels ils savent donner une qualité supérieure. Les produits de cette nature s'élèvent à 18,000 kilogr. qui s'expédient à Lyon. Il n'y a point de fruitière. Chaque ferme est un chalet.

Biens communaux. La commune ne possède ni édifices publics, ni terrains communaux. L'école, tenue dans le logement de l'instituteur, est fréquentée, en hiver, par 23 garçons et 14 filles.

Budget : recettes ord. 935 fr.; dépenses ord. 935 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Un chemin, aujourd'hui perdu sous les pâturages, porte le nom de *Grande-Vie*. C'était la voie romaine qui reliait Genève à Condat (Saint-Claude), dont il est fait mention dans la vie de saint Romain, écrite au v[e] siècle. Les granges dites *au Château* et à *la Châtelaine*, ont probablement succédé à quelques villas antiques; car, au moyen-âge, il n'y eut jamais de château à Bellecombe.

De toutes les fermes qui de nos jours constituent ce village, il n'en est qu'un très petit nombre qui soient mentionnées dans les titres du xv[e] siècle. On ne voit apparaître à cette époque que la grange dite *en Bellecombe*, les *Boleymos*, la grange de la *Mouille*, appelée alors *Mouille-Brandon*, les *Rachiers*, les *Jacquier* et *Borneval*. Toutes les autres doivent sans doute leur origine aux nombreuses colonies venues de Suisse, de Savoie, du Bugey et de Gex, au xvii[e] siècle, pour repeupler ces contrées, devenues désertes à la suite des guerres et de la peste de 1636.

Seigneurs. Bellecombe était un des cinq villages formant la seigneurie de Villars-Saint-Sauveur, enclavée dans la terre de St.-Claude. Ses possesseurs se regardaient comme aussi indépendants que le roi d'Ivetot l'était des rois de France. A l'article de *Villars*, nous donnerons des explications curieuses sur l'origine de ce singulier fief. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces seigneurs avaient la justice haute, moyenne et basse sur Bellecombe; qu'ils avaient seuls le droit d'imposer leurs sujets, qui étaient tous de condition mainmortable, et qu'ils ne faisaient hommage à aucun souverain.

Paroisse. Ce village dépendit dès son origine de la vaste paroisse de Villars-Saint-Sauveur, du diocèse de Besançon. Une chapelle, fondée aux Moussières en l'honneur de saint Joseph, fut érigée en succursale en 1745, par Mgr. l'évêque de Saint-Claude. Bellecombe en devint dès-lors une dépendance. Saint Joseph, dont la fête se célèbre le 19 mars, est le patron de cette commune.

Evènements divers. Bellecombe était, au moyen-âge, la terre classique de la sorcellerie. Un évènement arrivé en 1848, annoncé avec beaucoup de détails dans les journaux de

la province, semble rappeler par ses circonstances, tout ce qu'on racontait autrefois de cette puissance occulte. Une famille, du nom de Durafour, composée du père, de la mère, de trois garçons et d'une fille, fut subitement et simultanément frappée de démence. La perte subite d'une vache, un rapport fait contre un des fils pour délit de chasse, firent soupçonner à ces malheureux, qu'une vieille femme, leur voisine, avait jeté un sort sur leur maison.

On remarqua tout à coup que ces six personnes, d'un naturel fort gai, devenaient taciturnes. Elles ne répondaient plus aux questions qu'on leur adressait. Les menaces de toute espèce ne purent leur faire proférer une seule parole, même aux officiers de justice. Elles continuèrent de soigner leur bétail, mais ne voulurent désormais prendre d'autre nourriture que du pain fait avec du son, sans sel. Elles négligèrent tous les travaux des champs. En 1849, l'autorité fit conduire ces fous dans la maison des aliénés de Dole, où le plus jeune des fils, âgé de 29 ans, est mort en 1851.

—

Bellefontaine, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., perc. et bur. de poste de Morez; succursale; à 8 kil. de Morez, 30 de Saint-Claude et 58 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans un vallon bordé de hautes montagnes qui courent du nord au sud, il est limité au nord par Chapelle-des-Bois (Doubs) et Morbier, au sud par Morbier, Morez et les Rousses, à l'est par Bois-d'Amont et Chapelle-des-Bois, à l'ouest par Morbier. Il se divise en plusieurs quartiers, appelés au Village, en Bosset, en Pichon, les Chaumettes, sous la Côte, sur la Côte, sur les Lacs, les Mortes, la Chaux-Mourand. Ces quartiers se subdivisent en hameaux et fermes isolées, appelés Maisons-Morel, Ganevel, vers la Chapelle, les Bassets, Cretet, en Pichon, le Rigoulet, chez Collet, Maisons-Girod, les Clos, Champs-du-Four, la Fruitière, les Grands-Clos, chez les Guyon, chez Romand, le Clos-Guyon, chez la Genot, les Auberges, aux Assignats, chez les Jobez, chez Mandrillon, les Muets, les Perrot, aux Cheminées, chez Bourgeois, au Loutret (les *Lustrels anciens*), chez les Chappuis, sur les Lacs, le Lac de Bellefontaine et en Combe-Froide.

Il est traversé par les chemins vicinaux appelés chemins de Chapelle-des-Bois, de Morez, des Chaumettes, de Bailli-Maître, des Pichons; par le torrent de l'Evalude qui y prend sa source, par le bief à Cassa et le bief Aroz qui sépare ce village de celui de Morbier. Le lac de Bellefontaine, une partie de celui de Chapelle-des-Bois et une foule d'excellentes sources se trouvent sur son territoire.

Les maisons, éparses sur toute l'étendue de la commune, bâties en pierres et couvertes en bardeaux, se composent généralement d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Elles sont semées à travers de gras pâturages que coupent çà et là des touffes de sapins et de hêtres, et sont presque toutes cachées au fond d'un double pli de terrain.

Pop. en 1790, 630 hab.; en 1846, 777; en 1851, 704, dont 347 hom. et 357 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 28 hab.; 87 maisons, savoir: 37 au Village, 2 en Bosset, 10 en Pichon, 3 aux Chaumettes, 5 sous la Côte, 6 sur la Côte, 1 sur les Lacs, 9 aux Mortes, 13 à la Chaux-Mourand (les anciens *Mœrenses*); 156 ménages.

Les plus anciens registres de l'état

civil remontent à 1785 ; ceux antérieurs sont à Morbier.

Les habitants n'émigrent pas et sont peu civilisés. Ils ont pour le berceau de leur naissance un amour passionné. Leur répugnance pour le service militaire est telle, qu'ils sacrifieraient leur fortune entière pour s'en dispenser. Ils sont d'une défiance poussée jusqu'à la rudesse.

Cadastre exécuté en 1822 ; surf. territ. 2462^h 98^a, divisés en 1260 parcelles que possèdent 182 propriétaires, dont 70 forains ; surf. imp. 2435^h 85^a, savoir : 885^h 92^a en bois-sapins, 817^h 10^a en parcours, 254^h 47^a en terres lab., 219^h 04^a en bois taillis mêlés de sapins, 33^h 91^a en marais, 19^h 92^a en tourbières, 9^h 69^a en friches, 4^h 09^a en sol des propriétés bâties et aisances, 2^h 12^a en jardins, d'un rev. cad. de 2823 f.; cont. directes en princ. 3826 fr.

Le sol, peu fertile, produit de l'avoine, de l'orge, du lin, des pommes de terre, peu de chanvre, du foin, peu de fourrages artificiels.

On importe le vin et les cinq sixièmes des céréales nécessaires à la consommation. On élève dans la commune de magnifiques vaches au nombre de 450 au moins, des chèvres, des ânes. 15 ruches d'abeilles. On emploie des chevaux pour l'exploitation des vastes forêts de sapins qui couvrent la montagne du Rixou.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Morez.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, des sablières non exploitées, des tourbières aussi bonnes qu'abondantes, exploitées, non seulement pour l'usage des habitants, mais encore pour Morez et les lieux circonvoisins.

Il y a 3 auberges, 3 moulins sur le ruisseau de l'Evalude ayant ensemble 3 lames de scies et 8 tournants, 2 marchands épiciers et un menuisier. La principale industrie consiste dans la fabrication des fromages dits de *Gruyère*, de première qualité, dont les produits annuels s'élèvent à 25,000 kilog., et dans l'horlogerie, à laquelle hommes, femmes et enfants travaillent dès l'âge de douze ans, pour le compte des négociants de Morez. Le salaire moyen, par jour, peut s'élever à 1 fr. 40 cent. par ouvrier.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère contenant le logement du desservant et de son vicaire, celui de l'instituteur et la salle d'école, fréquentée en hiver par 80 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves et enfin la mairie.

Bois communaux : 631^h 91^a; coupe annuelle, 500 stères de sapin et hêtre.

Budget : recettes ord. 3166 fr. ; dépenses ord. 3166 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord. 500 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Origine. Grégoire de Tours nous apprend que saint Romain et saint Lupicin ayant élevé un second monastère, à deux lieues de Condatiscone (Saint-Claude), furent obligés, par l'affluence des conversions qu'ils opéraient, d'en fonder un troisième en dedans de la frontière d'Alamanie. Les historiens ne sont point d'accord sur l'emplacement de ce troisième monastère. Nous avons trouvé dans les titres de l'abbaye de Saint-Claude plusieurs documents qui nous permettent de penser que cette troisième abbaye était celle de la *Mouille*, détruite en 608, par les Allemands,

qui occupaient le revers oriental et même le sommet du mont Rixou. Son nom primitif se terminait par ...*trocinium*. Le commencement du mot est illisible sur la pièce qui a passé sous nos yeux. A peine l'abbé de Saint-Claude fut-il en possession des 15 ou 20 lieues de terrain qui lui avaient été données per Charlemagne, de 790 à 793, qu'il envoya une colonie de religieux pour défricher ce vaste territoire. Un prieuré, dédié à saint Eustaste ou Eustache, fut rétabli à la place même qu'avait occupée l'abbaye, connue au moyen-âge sous le nom de prieuré de *Moillia*. Dès le milieu du XIIIe siècle ce nouvel établissement et l'abbaye du Grandvaux avaient opéré de grands défrichements dans nos montagnes; mais les usurpations et les violences auxquelles les religieux étaient exposés, forcèrent l'abbaye de Saint-Claude de conclure des traités onéreux avec des seigneurs puissants et d'acheter, par de coûteux sacrifices, un appui et une protection souvent inefficaces. Jean de Chalon l'Antique, reçut en novembre 1266, de l'abbé Guy, l'inféodation d'une partie des terres du monastère avec la moitié de leurs revenus, pour lesquels l'inféodateur et l'inféodataire institua chacun un juge châtelain. Pour protéger ces nouvelles possessions ce seigneur fit construire un château à Rochejean, et un autre à Châtelblanc. Cette inféodation fut renouvelée, dix ans après, à Jean de Chalon, sire d'Arlay, Ier du nom, par l'abbé Etienne de Villars, en y ajoutant la permission de réduire les terres en culture, d'y bâtir des bourgs et villages, dont la moitié des revenus appartiendrait à l'abbaye. Deux bourgs se formèrent, l'un autour du château de Rochejean, et l'autre autour de celui de Châtelblanc. Ce dernier reçut ses franchises de Jean de Chalon-Arlay, le 2 mai 1303, et de l'abbé de Saint-Claude, le 26 juin 1351. On essaya de réduire en servitude les colons qui étaient venus défricher les terres placées hors des limites du bourg, mais ils prirent tous la fuite. Pour les rappeler, Hugues de Chalon, sire d'Arlay IIe, se vit obligé d'étendre les avantages de la franchise à tous les habitants de la châtellenie, par une charte du 18 mai 1364. L'abbé de Saint-Claude fit de même le 27 mai 1384.

En 1293, l'abbé Guillaume III, de la maison de la Balme-sur-Cerdon, écrasé sous le poids des charges que lui occasionnaient les guerres continuelles à soutenir contre les barons de Divonne et les comtes du Genevois, engagea à ses religieux les revenus de la paroisse de Longchaumois, ne se réservant que les produits du prieuré de la Mouille. En 1307, il fut contraint d'engager encore les revenus de ce prieuré, qu'un décret de l'archevêque de Lyon unit définitivement en 1357, à l'office de Pitancier de l'abbaye. A cette époque, le prieuré de la Mouille n'était plus qu'une petite grange avec de minces dépendances. Cela n'empêcha pas les religieux de Saint-Claude de prétendre que sa possession les rendait propriétaires et seigneurs, non-seulement du territoire de la Mouille, mais encore de celui qui compose aujourd'hui les communes de Bellefontaine, Morez, les Rousses, Bois-d'Amont et Morbier. Ils établirent un prévôt à la Mouille et nommèrent des officiers chargés d'y exercer tous actes de justice. L'abbé de Saint-Claude se récria contre cet empiètement, il fut obligé cependant de reconnaître par deux traités passés le 16 mai 1573 et en 1762, que le cha-

pitre avait la justice haute, moyenne et basse sur ces villages, en matière civile, avec les amendes en provenant et que les causes seules devant emporter une peine afflictive ressortissaient à la grande judicature.

Un accensement fait par les religieux le 12 mai 1407, d'un vaste communal au territoire de Bellefontaine, avait fait supposer à quelques historiens que ce village n'existait pas encore. C'est une erreur. Cette cession était faite à des colons déjà établis antérieurement. Le territoire de cette commune était très vaste dans l'origine. Il s'étendait du Grandvaux à la Crête-du-Rixou, et de la rivière de Bienne à la seigneurie de Châtelblanc. En 1549, le Pitancier de Saint-Claude accensa à différents particuliers de la Mouille, Bellefontaine et Morbier, des communaux, montagnes et Joux noires situés aux Rousses, et la montagne du Rixou. En 1702, ces communautés voulurent en faire le partage entre elles; le chapitre s'y opposa, sous prétexte que cette division devait se faire entre les particuliers individuellement. Le 6 mai 1556, la communauté de Bellefontaine acheta, moyennant 55 écus d'or au soleil la place des Loutiers. En 1580 et 1589, le droit de construire des moulins et des battoirs sur l'Evalude fut concédé à prix d'argent.

Seigneurie dite de la Mouille ou *de la Pitance*. Bellefontaine était du nombre des villages qui composaient ce fief. Par diverses reconnaissances passées depuis 1505, les sujets s'étaient reconnus main-mortables de corps et de biens et supportèrent patiemment les charges de la servitude pendant plusieurs siècles. L'esprit philosophique du XVIIIe siècle pénétra tout-à-coup dans ces paisibles contrées. Les communautés de la terre de la Mouille firent cause commune pour se soustraire à la main-morte. Elles s'adressèrent en 1772 à Voltaire et à M. Christin, avocat à Saint-Claude. Des mémoires violents, injurieux, furent répandus dans le public. La province entière avait les yeux ouverts sur le débat qui allait s'engager. Les habitants soutenaient qu'ils étaient nés libres; que le sol qu'ils occupaient était libre dans l'origine; que s'ils avaient subi la servitude, ils en avaient été affranchis par les chartes de 1303, 1351, 1364 et 1384, qui s'appliquaient à toute la châtellenie de Châtelblanc dont ils pensaient dépendre. Les religieux se bornaient à leur montrer les reconnaissances consenties volontairement à leur profit, dans lesquelles figuraient toujours les droits de main-morte réelle et personnelle.

En 1780, les communautés effrayées des sentences rendues par les premiers juges, offrirent au chapitre, pour prix de leur liberté, une somme de 100,000 fr., qui fut refusée. Enfin, le 28 janvier 1781, une transaction mit fin à ce débat célèbre, prélude des orages de la révolution de 1789. Les religieux affranchirent leurs sujets aux mêmes conditions que le roi l'avait fait pour ses domaines en 1779, et en outre sous l'obligation qu'on leur paierait un sol de cens par chaque arpent de terre labourable, prairies, pâturages, bois et généralement de tous les fonds susceptibles de culture.

Evènements divers. Les limites qui séparaient le comté de Bourgogne de la Suisse étaient trop vagues pour ne pas donner lieu à des discussions continuelles entre des peuples pasteurs. Des luttes à main armée, des enlèvements de bétail; des destructions de récoltes se renouvelaient chaque jour. Les sou-

verains s'émurent d'un tel état de choses. Les Suisses étaient la plupart du temps les agresseurs. Des plaintes furent portées au conseil de Berne. Des traités, des arbitrages semblaient assurer la paix, et cependant les violences se continuaient. Les sentences des 1er juin 1542, 31 août 1552, 3 août 1575, de 1586, du 31 juillet 1606 et enfin du 8 septembre 1548, n'eurent pour résultat que d'attribuer injustement au canton de Berne une lisière de 25 lieues sur un quart, une demi-lieue et même une lieue en largeur, aux dépens du comté de Bourgogne.

En 1637, les armées allemandes et françaises, commandées par le duc de Saxe-Weymar, par le comte de Guébriant, par la Motte-Houdancourt et par le jeune comte de Nassau, occupèrent la chaîne du Haut-Jura. Ces chefs, mécontents de ne pas obtenir des religieux de Saint-Claude l'entier accomplissement des clauses du traité de neutralité conclu entre eux, causèrent les plus grands ravages dans toute la terre monastique. Weymar se retira, mais Guébriant fut son digne successeur. Piller, tuer, brûler, fut toute sa science stratégique. En 1639, les Allemands appelés improprement Suédois, firent une course à Bellefontaine et à Morez, d'où ils emmenèrent force prisonniers, dont ils tirèrent grosse rançon, tuèrent beaucoup de monde et enlevèrent près de quatre cents bêtes à cornes et des juments. La peste acheva l'œuvre de la guerre. La contrée devint déserte. Les habitants de Morez venaient chercher un refuge près de l'excellente fontaine qui donna probablement son nom au village de Bellefontaine.

Paroisse. La paroisse de Saint-Lupicin embrassait dans ses primitives limites un vaste territoire, qui comprenait tout ce qui constitua plus tard les paroisses de la Rixouse, Morbier et Bellefontaine. Elle se démembra successivement. La Rixouse bâtit une chapelle qui fut érigée, au XIVe siècle, en succursale pour la desserte de ce village, de Morbier et de Bellefontaine. Les habitations s'étant multipliées à Morbier, une chapelle y fut construite et érigée en succursale en 1593, pour l'usage de Morbier et Bellefontaine. Un vicaire fut adjoint au curé. Les habitants de Bellefontaine, imitant l'exemple de leurs voisins, construisirent à leur tour un oratoire dans lequel le vicaire de Morbier venait célébrer la messe chaque jour de dimanche et de fête, et faire un prône tous les quinze jours. Ils sollicitèrent en 1709 et 1745 l'érection de leur commune en succursale, afin d'avoir un prêtre parmi eux. Cette faveur ne leur fut accordée que le 12 septembre 1771. Ils construisirent une église qui fut érigée en cure en 1787. Cette paroisse dépendait du diocèse de Besançon, avant la création de l'évêché de Saint-Claude.

Eglise. L'église de Bellefontaine, placée sous le vocable de saint Renobert, dont on célèbre la fête le 24 octobre, est orientée. Elle se compose d'un porche régnant sur toute la largeur de l'édifice, d'un clocher se terminant en dôme élevé sur le porche, de trois nefs, d'un sanctuaire terminé octogonalement, d'une tribune sous le clocher et d'une sacristie. Des colonnes et des pilastres de l'ordre toscan, sans élégance, séparent la nef principale des collatéraux et la coupent en quatre travées. Le sanctuaire, d'une architecture plus pauvre que les nefs, est garni de boiseries et de stalles exécutées sans goût.

Le clocher renferme une fort belle sonnerie, composée de quatre cloches, dont l'une pèse 2200 kilog.

Objets remarquables. Sur la rive droite du chemin qui conduit de Bellefontaine à Morez, on remarque adossés à la montagne trois blocs de rochers, qui représentent de loin trois personnages drapés, dont un ressemble à un homme, l'autre à une femme; le troisième est sans contours bien prononcés. On les appelle les *trois commères* ou les *trois cheminées*. La *Croix du Trône* est le plus haut piton de la chaîne du Rixou. Il s'élève à 1290 mètres au-dessus du niveau de la mer. Une croix a été plantée à une époque déjà reculée au milieu des forêts qui couvrent cette montagne, pour perpétuer le souvenir d'un voyageur qui eut le malheur de s'égarer à travers ces lieux sauvages et d'y mourir de froid. C'est aussi dans le Rixou qu'est la Roche-Franche, ainsi nommée, parce qu'elle s'élève à pic. La pierre en est si tendre, qu'on peut facilement y graver son nom avec la pointe d'uu couteau.

Le lac est vaste et très beau, mais peu poissonneux.

—

Belmont, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Dole, perc. et distribution de poste de Montbarrey; succursale; à 4 kil. de Montbarrey, 12 de Dole et 49 de Lons-le-Saunier.

Bâti au pied et sur le versant d'un côteau qui borde au nord le val d'Amaous, dans une position charmante, il est limité au nord par Augerans, Falletans et la Vieille-Loye, au sud par Montbarrey, Mont-sous-Vaudrey et Bans, à l'est par la Vieille-Loye, Montbarrey et Mont-sous-Vaudrey, et à l'ouest par Augerans et Bans. Il est divisé en plusieurs quartiers appelés rue du Bois, rue de l'Eglise, rue Matalus, Grande-Rue, rue de l'Endin et rue de Montbarrey à Augerans. Le château des Graviers et la Grande-Verrerie font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande com. n° 7, de Dole à la Saline-d'Arc, par les chemins vicinaux tirant à Mont-sous-Vaudrey, à Ounans, à Bans, à Falletans, à la Vieille-Verrerie, de la Vieille-Loye à Dole, par la Loue et un de ses bras, la Clauge, le bief d'Augerans, le bief Madame, par le fossé des Basses et par plusieurs mortes.

Les maisons sont généralement bâties en pierres, briques, cailloux de la Loue, et pans de bois. Elles n'ont presque toutes qu'un rez-de-chaussée très bas. Les trois quarts sont couvertes en chaume et les autres en tuiles.

Pop. en 1790, 403 hab.; en 1846, 409; en 1851, 403, dont 199 hom. et 204 fem.; pop. aggl. 375 hab.; pop. spéc. par kil. carré, 25 hab.; 87 maisons, savoir : dans la rue du Bois, 29; dans la rue de l'Eglise, 4; dans la rue Malatus, 3; dans la Grande-Rue, 9; dans la rue de l'Endin, 3; dans celle de Montbarrey à Augerans, 35; au château des Graviers, 1; à la Vieille-Verrerie, 3; 111 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1682.

Quelques jeunes filles émigrent pour aller au service à Dole et à Paris.

Cadastre exécuté en 1837 : surf. territ. 1588^h 94^a, divisés en 2850 parcelles que possèdent 194 propriétaires, dont 83 forains; surf. imp. 612^h 84^a, savoir : 438^h 38^a en terres lab., 122^h en prés, 23^h 77^a en graviers et friches, 6^h 73^a en bois, 8^h 85^a en mortes et fossés, 3^h 05^a en sol des propriétés bâties et cours, 3^h 92^a en vignes, 5^h 08^a en

pâtures, 2^h 60^a en vergers, 2^h 06^a en jardins, d'un rev. cad. de 13,783 f.; cont. dir. en principal, 3083 fr. La surface non imposable est de 976^h 09^a, dont fait partie le 15e triage de la forêt nationale de Chaux.

Le sol, très fertile, produit du blé, du seigle, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, du chanvre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, beaucoup de noix et peu de vin; celui qu'on récolte, blanc et rouge, est d'une qualité supérieure à celui des environs de Dole.

On exporte les deux tiers des céréales et on importe les 9 dixièmes des vins.

On élève dans la commune beaucoup de chevaux, des bœufs, des vaches, des cochons, des moutons, des chèvres et de la volaille. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait peu de progrès; on emploie comme engrais le fumier, les cendres et le gypse.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arbois, de Dole, de Salins et de Poligny.

On trouve sur le territoire d'immenses carrières de sable vitrifiable, exploitées par la verrerie de la Vieille-Loye, et des graviers dans la Loue, employés pour l'entretien des routes.

Les patentables sont : 4 aubergistes, deux maréchaux-ferrants, un charron, deux épiciers, un maître maçon. Il y a deux battoirs à blé.

Il y avait autrefois une verrerie exploitée pour le compte du seigneur dans le hameau dit à la Vieille-Verrerie. Depuis longtemps cette usine ne subsiste plus.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère, une maison commune achetée en 1821, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 35 élèves, le logement de deux institutrices de l'ordre des saints Noms de Jésus et de Marie, dont la maison-mère est à Grandfontaine (Doubs), et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 35 filles, enfin, 12^h 08^a de pâtures, friches, gravières, d'un rev. cad. de 327 fr.

Bois. Les habitants ont droit d'usage dans la forêt de Chaux, qui leur a été confirmé par lettres-patentes de Eudes, duc de Bourgogne, le 29 mai 1333.

Budget : recettes ord. 4167 fr.; dépenses ord. 3828 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Belmont est désigné dans les anciennes chartes sous le nom d'*Ecclesia Belli-Montis, Balli-Montis*, de *Belmonte*, *Balmont*, *Bermond* et *Bellemont.*

L'histoire a conservé le souvenir des désastres causés dans le Val-d'Amour, ou d'Amaous, par les hordes barbares qui envahirent notre province dans la seconde partie du IVe siècle. L'empereur Constance-Chlore fut obligé d'envoyer, pour le repeupler, des prisonniers Chamaves ou Amaves.

La route de Dijon au Mont-Jura et aux Alpes grecques, par Salins et Pontarlier, traversait ce village. C'est par cette voie romaine que communiquait depuis Dijon l'abbaye de Saint-Bénigne avec Pontarlier et l'abbaye d'Agaune. M. Ed. Clerc, en parlant de ce chemin, dit qu'il devait passer la Loue à Belmont, où, d'après de très anciens documents, il existait un pont. M. D. Monnier se borne à indiquer l'avis de M. Clerc, sans faire connaître sa propre opinion. Le passage de cette voie par Belmont et l'existence du pont nous

paraissent cependant hors de doute. Le traité intervenu en 1294, entre le comte Otton et Hugues de Bourgogne, pour fixer le tarif du péage à percevoir sur cette route, ne nomme point précisement Belmont parmi les lieux traversés ; mais des titres postérieurs nous apprennent qu'on payait quatre sols tournois à Augerans, lieu d'entrepôt et de péage des marchandises, quatre deniers à Belmont et deux sols tournois à Salins. Le pont fut détruit par une inondation en 1628. Il était en bois. Il y avait un peu plus loin un pont aussi en bois. jeté sur un des bras de la Loue. En 1629, Guy Jacquemot, de Poligny, fut commis par les Etats de Franche-Comté pour examiner comment on pourrait rétablir le pont principal dont la ville de Poligny sollicitait vivement la reconstruction. Les piliers des deux anciens ponts sont indiqués sur un plan daté de 1731, qui est en la possession de M. d'Augerans. Cette route était excessivement fréquentée pendant les XIIIe et XIVe siècles, par les marchands.

Une autre voie, venant de Dole par Villette, aboutissait à celle-ci et à Augerans. Près du pont, ces deux lignes réunies portent le nom de *Gravier-Salins*.

Le village se composait, dans l'origine, d'une longue rue traversée par le chemin. Les corrosions de la Loue ont fait de tels ravages, qu'il ne reste que quelques maisons dans cette direction.

Une station fortifiée, construite pour la défense de la voie, s'élevait sur l'emplacement appelé aujourd'hui le *Châtelard*.

Le premier titre qui fasse mention de ce village est de l'an 1083, et non de 1088, comme le dit M. Marquiset; c'est l'acte par lequel Hugues II, archevêque de Besançon, permit à Bernard, abbé de Baume, d'acquérir plusieurs églises qui avaient déjà appartenu autrefois à son monastère, et dont les laïcs s'étaient emparées. Il lui confirma en même temps la possession de l'église de Belmont, que l'abbé avait rachetée de Vivien, chevalier.

Seigneurie. Cette seigneurie se divisait en deux parties, appelées l'une de *Belmont*, l'autre du *Châtelot*. Une maison noble de nom et d'armes, très distinguée dans la province, possédait la dernière. On voit Robert de Belmont figurer comme témoin aux premières donations qui furent faites à l'abbaye de Rosières, en 1135. On retrouve plus tard Pierre de Belmont, Hugues et Humbert, ses fils. Guillaume, écuyer, puis chevalier, sire de Belmont, était bailli général du comté de Bourgogne en 1362 et 1378. La seigneurie de Belmont proprement dite appartenait à la maison de Broignon, *Brougnon* ou *Brognon*. Girard, dit de Brougnon, écuyer, fils de Hugon de Châtenois, vivait de 1281 à 1296. Il fut marié à Simonette de Rochefort. Chevalier a donné la généalogie de cette famille. Le fief de Belmont passa, en 1333, à Anselme de Salins. En 1364, ce seigneur reçut, à titre de récompense, de Marguerite de France, comtesse douairière de Flandre, la haute justice, le péage et le four de Belmont. Guy Armenier, bailli d'Aval et président de Bourgogne, était en 1421, aux droits d'Anselme de Salins, et eut pour successeur Etienne Armenier, son fils, de 1439 à 1453. Dans le même temps, Pierre de Quingey était seigneur du Châtelot. Béatrix de Rye, sa veuve, remariée à Louis d'Uzier, datait un acte de son château du Châtelot, le 28 octobre 1466. En 1536, Jeanne de

Marnix, agissant au nom de Nicolas de Gilley, son mari, chevalier, seigneur d'Aillepierre, Belmont et Augerans en partie, consent différents actes relatifs à la seigneurie de Belmont. Ces deux époux achetèrent la seigneurie du Châtelot. Le 29 août 1557, on vendit, par autorité de justice, les terres de Belmont, du Châtelot et d'Augerans. Jean Lallemand, chevalier, baron de Bouclans, s'en rendit adjudicataire. Ce seigneur fut secrétaire de l'archiduchesse Marguerite et de l'empereur Charles-Quint, contrôleur-général d'Aragon, trésorier, secrétaire d'Etat, et enfin ambassadeur. Il prit une part importante aux négociations du traité de Madrid, qui rendit la liberté à François Ier. Accusé peu de temps après d'avoir favorisé ce prince, Charles-Quint le fit emprisonner et le congédia ensuite avec des marques non équivoques de son mécontentement. Il se justifia facilement, mais désabusé de la cour, il se retira dans ses terres, où il consacra le reste de sa vie à la pratique des vertus chrétiennes et à la culture des lettres. Il eut pour successeur Claude Lallemand, son fils, écuyer, gentilhomme de la maison impériale. Ce dernier fit son testament le 10 décembre 1585. Par cet acte, daté du château et maison-forte de Belmont, il ordonna que ses dépouilles mortelles fussent déposées dans le charnier renfermant celles de ses père et mère, dans l'église de Bouclans, ou dans sa chapelle de l'église paroissiale de Belmont. Il légua ses terres de Belmont et du Châtelot à François, l'aîné de ses fils, avec le chastel, meix, vergers, terres, cens, four, plaiges, droit de main-morte, rentes et justice qui y étaient attachés. Ces deux seigneuries passèrent, en 1616, à M. de Saint-Mauris, procureur-général au parlement de Dole, par droit de retrait féodal obtenu du souverain. Ses successeurs les ont possédées jusqu'à la révolution de 1789. M. le Prince de Saint-Mauris-Montbarrey fut le dernier seigneur de ce village. Ses biens furent vendus nationalement.

Droits seigneuriaux. Dès l'an 1333, les seigneurs de Belmont avaient la justice haute, moyenne et basse sur les habitants et sur le territoire. Le signe patibulaire, pour l'exécution des criminels, était dans la contrée dite *aux Fourches*. Les sujets étaient main-mortables, soumis à la banalité du four, à des cens et à des corvées. La justice était administrée par un bailli et d'autres officiers subalternes.

Château. Il y avait sur le territoire deux châteaux, l'un dans la vallée, sur l'emplacement qui porte aujourd'hui le nom de *Grand-Verger*, et l'autre sur le sommet de la montagne, dans l'endroit appelé le *Châtelot*. Ce dernier, habité par Pierre de Quingey et par sa veuve, fut probablement détruit de 1477 à 1479, par les armées de Louis XI; car, à partir de ce moment, il n'en est plus question. Il n'en reste plus de traces. Il était au nord-ouest de l'église. De son esplanade, on domine un immense horizon.

Le château dit au *Grand-Verger*, détruit par ordre de Louis XIV, en 1675, devait avoir une grande importance, à en juger par ses débris. Ces ruines tinrent lieu pendant longtemps de carrières aux habitants. M. Marquiset s'est étrangement trompé et a induit en erreur M. Monnier, en disant que ces deux châteaux appartenaient, en 1566, à M. de Saint-Mauris. A cette époque, celui du Châtelot n'existait plus; en 1585, Claude Lallemand habitait en-

core l'autre, et après lui, François Lallemand, son fils.

Evènements divers. Belmont, bâti sur le bord d'une voie romaine, eut à souffrir de toutes les invasions qui désolèrent notre province. Nous avons vu que dans le IVe siècle le pays avait été tellement dévasté, qu'il fallut y envoyer par force des colons étrangers. En 876, les Normands ayant à leur tête le terrible Hasting, brûlèrent l'abbaye de Saint-Vivant et portèrent le fer et la flamme dans tout le val d'Amaous. La peste et les Grandes Compagnies, au XIVe siècle firent de tels ravages, que les territoires d'Augerans et de Belmont se couvrirent de ronces et de forêts, qu'en 1464 le duc Philippe permit d'essarter. De 1477 à 1479, le château du Châtelot et le village bâti sous sa protection, brûlés par les armées de Louis XI, disparurent pour ne plus se relever. Après les pestes et les guerres de 1636, le territoire se couvrit de nouveau de tant d'arbres, qu'une partie fut comprise par Louis XV dans les limites de la forêt de Chaux.

Dix incendies, de 1827 à 1850, un autre en 1851, plusieurs inondations de la Loue, ont détruit un grand nombre de maisons.

Eglise. L'église, placée sous l'invocation des reliques de saint Etienne, dont la fête se célèbre le 3 août, est au sommet du côteau nord qui borde le val d'Amaous. Les tilleuls séculaires qui la précèdent, joints à la position élevée qu'elle occupe, lui donnent un aspect des plus pittoresques. Elle est voûtée; la nef est décorée de pilastres de l'ordre toscan, et d'arcs doubleaux. Le chœur et la chapelle du Saint-Esprit datent du XIVe siècle, ainsi que l'attestent des contreforts et deux fenêtres géminées placées au fond du chœur. Ces fenêtres, fermées en maçonnerie, sont en pierres calcinées, ce qui prouve que l'église a été incendiée. Le clocher date de 1789; les autres parties de l'édifice ont été rebâties dans le cours du XVIIe siècle.

On remarque à l'intérieur et à l'extérieur des murs du chœur, qui est de forme rectangulaire, des fragments de peinture à fresque d'une date ancienne. Les boiseries du chœur et la chaire à prêcher sont très délicatement sculptées.

Confrérie. Il existait dans le village une confrérie du Saint-Esprit, fondée au XIVe siècle et richement dotée. Elle faisait ses exercices dans la chapelle dite du Saint-Esprit. Six des bancs réservés exclusivement aux confrères existent encore dans la nef de l'église, du côté de l'épître.

Maisons de plaisance. En 1786, M. Pernot, oncle de M. de Saint-Pierre, ancien député de l'arrondissement de Dole, a fait bâtir, au bas de la colline où était placé l'ancien château du Châtelot, une maison de plaisance dont l'intérieur n'a jamais été achevé.. En 1833, M. de Montluc, officier supérieur de cavalerie, a fait construire, dans les propriétés qu'il a reçues en dot de sa femme, Melle Vandelin d'Augerans, un vaste bâtiment entouré de plantations et d'un jardin anglais.

Pont à construire. Un avantage immense à offrir aux habitants de Belmont, serait la reconstruction du pont sur la Loue, détruit en 1628. Il relierait ce village et Augerans avec Bans, Vaudrey et Mont-sous-Vaudrey, au moyen d'un chemin qui viendrait aboutir à ce dernier lieu, point de jonction des routes de Salins, Arbois, Poligny et Dole, et favoriserait singulièrement l'exploitation des terres en culture de Belmont et d'Augerans.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître plusieurs braves officiers, tels que Labouron, Jean-Baptiste (1762-1827); Boisselot, Jean-Baptiste (1776-1834), et Baudier, Pierre-François, né en 1811, actuellement en activité de service.

—

Bersaillin, *Bersalin*, vg. de l'arr. et du cant. de Poligny, perc. de Colonne, bur. de poste de Sellières; succursale composée de Bersaillin, le Bouchaud et Viseney; à 10 kil. de Poligny, 19 d'Arbois et 26 de Lons-le-Saunier.

Agréablement situé au pied d'un côteau chargé de vignes que couronne l'église, il est limité au nord par le Viseney et Brainans, au sud per Monay et Darbonnay, à l'est par Saint-Lothain et Brainans, à l'ouest par Colonne et le Bouchaud. Le Petit-Bersaillin ou les Baraques, la grange des Belin et la Tuilerie font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de gr. comm. n° 22, de Poligny à Tassenières, n° 42, d'Aumont à Sellières, par les chemins vicinaux tirant au Bouchaud, au Viseney, à Brainans, à l'Eglise et à la Tuilerie, à Monay, à Chézabois et à la ferme des Belin; par la rivière d'Orin, les ruisseaux deVessem, de la Mangette et du Traconet.

Pop. en 1790, 328 hab.; en 1846, 416; en 1851, 417, dont 212 hom. et 205 fem.; pop. agglom. 287; pop. spéc. par kil. carré, 74 hab.; 50 maisons, dont 36 à Bersaillin, 13 au Petit-Bersaillin et 1 à la ferme des Belin.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1655. Quelques jeunes gens des deux sexes émigrent pour aller au service dans les villes.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes le tiers en tuiles plates et les deux tiers en chaume. Celles du Grand-Bersaillin ont un air de propreté qui plait.

Cadastre exécuté en 1831; surf. territ. $561^h 12^a$, divisés en 1220 parcelles que possèdent 205 propriétaires, dont 106 forains; surf. imp. $549^h 66^a$, savoir: $220^h 83^a$ en bois, $200^h 10^a$ en terres lab., $72^h 37^a$ en prés, $39^h 19^a$ en vignes, $8^h 22^a$ en pâtures, $3^h 03^a$ en sol des propriétés bâties et aisances, $2^h 67^a$ en jardins d'agrément, $2^h 16^a$ en jardins et vergers, 51^a autrefois en étang, aujourd'hui en pré, 33^a en broussailles et 19^a en friches et murgers; cont dir. en princ. 2252 fr.

Le sol, de nature graveleuse, produit du froment, du seigle, du méteil, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes, de la navette, des pommes de terre, du vin de qualité ordinaire, beaucoup de cerises et de prunes, du chanvre, du trèfle et peu de foin.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches, des moutons, des cochons et de la volaille. 15 ruches d'abeilles.

Une fruitière produit annuellement 6000 kilog. de fromage dit de Gruyère.

On trouve sur le territoire plusieurs carrières de pierres à bâtir et à chaux, et de la terre glaise.

Il y a une tuilerie produisant annuellement 120,000 tuiles et carreaux, un maréchal-ferrant taillandier, un marchand quincaillier et un cordonnier.

Biens communaux : une église, un cimetière qui l'entoure, un presbytère assez convenable, mais éloigné de l'église, une maison commune contenant la mairie, le logement de

l'instituteur et la salle d'école fréquentée en hiver par 45 élèves, une pompe à incendie desservie par une compagnie de 20 pompiers, une magnifique fontaine publique jaillissante, avec toiture en zing, entourée d'un lavoir circulaire, et 7^h de pâtures, friches et sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 28 fr. Une institutrice laïque, logée et rétribuée par M. le marquis de Froissard-Bersaillin, maire de la commune, tient une école fréquentée par 50 élèves en hiver.

Bois communaux. Bersaillin, le Bouchaud et Viseney possèdent ensemble 462^h 07^a de bois, dont 13^h 86^a sont en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 2807 fr.; dépenses ord. 2807 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 57 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Paradin de Cuiseaux prétend que Bersaillin a emprunté son nom d'une source salée. Dom Grappin ne craint pas d'avancer que cette source existait encore de son temps et qu'il y avait eu des salines dans le village. Une inspection attentive des localités nous a fait reconnaître l'erreur de ces historiens. Il n'y a et il n'y eut jamais de sources salées ni de salines à Bersaillin. Une seule source a été retrouvée à Brainans.

Comme beaucoup de nos villes et de nos villages, Bersaillin s'est formé sur les bords d'une voie romaine sur laquelle MM. Ed. Clerc et D. Monnier gardent le silence, mais qui n'en existe pas moins. Son pavé est encore parfaitement reconnaissable. Elle suivait la direction du chemin de gr. comm. n° 42, de Sellières à Aumont. Elle prenait naissance précisément au point où se trouve aujourd'hui la grange dite du *Milliacre.* Ce nom seul indique que là était une borne destinée à marquer les distances. Cette route figure sur d'anciens plans de la seigneurie, sous le nom de *Voie romaine*, et sur le plan cadastral elle est appelée *Chemin des salines.* Elle devait mettre en rapport les établissements de Ledo, Grozon et Salins. Elle traversait l'Orin sur un pont en bois remplacé actuellement par une passerelle en fil de fer. C'est près de ce pont que les voyageurs attardés rencontraient les dames blanches appelées les *Dames du pont.* Ces capricieuses sylphides auront été sans doute effarouchées par l'éclat de la tempête révolutionnaire de 1789 ; car depuis ce moment, on ne les voit plus. Une somptueuse villa s'étendait au pied occidental du Mont-Sainte-Catherine. Son emplacement, qui a restitué à la lumière plusieurs débris antiques, est désigné sous le nom de *Chezeaux de Verain.* Le mot seul de Chezeaux indique une habitation détruite. La dénomination de *Verain*, de *Château-Verain* se rencontre au lac d'Antre et à Brives, près de Saint-Claude. Elle rappelle peut-être le souvenir du riche patricien *Veranus.* Cette maison de plaisance, peu éloignée de la célèbre villa des Chambrettes, ou d'Estavaye, près de Poligny et du palais appelé la *Chambrette au roi* à Saint-Lothain, devait avoir une grande importance, à en juger par l'espace qu'elle occupait. Des fouilles, en cet endroit, amèneraient probablement des découvertes importantes pour notre histoire à l'époque romaine.

Seigneurie. Gollut, sur la foi de quelques auteurs, rapporte : « qu'environ l'an 1084, Charles de Vauldré estant favorisé beaucoup par Hugues, duc de Bourgougne, entra en la disgrace de la duchesse de Bour-

gougne qui s'estoit enamourée de luy et havoit estée peu favorisée et respectée par Vauldré comme il lui sembloit; et pour ce, elle moïennat que l'amie de ce chevalier luy fut cognuë, et qu'elle sceut que la dame de Vergier, niepce du prince, s'estoit secrettement maryée avec Vauldré, et maniat sa vengeance, de sorte que la dame de Vergier en mourut de regret; Vauldré de même passat, n'haïant voulu survivre à sa dame et espouse. De quoi le duc ressentit tant de déplaisir, qu'il en tuat la duchesse; puis donna Corlaou et Bersaillin aux héritiers de Vauldré, et s'en allat à la guerre saincte, où il mourut. » Les motifs allégués par M. Monnier, pour nier cette donation, ne nous paraissent pas assez concluants pour rejeter l'assertion de Gollut. Les comtes de Bourgogne possédaient la terre de Colonne, dont faisait partie Bersaillin. Ils ont fort bien pu acquérir les droits des de Vauldré sur cette seigneurie, comme ils l'ont fait pour leurs fiefs d'Arbois. (Voir l'article *Arbois*.)

Une famille du nom de Tourmont, surnommée Bouchey ou Boschat, tenait, à titre de fief héréditaire, la mairie de Bersaillin. Au commencement du XIIIe siècle, Catherine de Tourmont se qualifiait de dame de ce lieu. En 1338, Jean de Tourmont, chevalier fier et intrépide, reçut dans son château de Bersaillin le duc Eudes de Bourgogne, avec toute sa suite, et un petit corps d'armée qu'il commandait. Ce souverain, pour le récompenser, attacha la haute justice à son fief de mairie. L'historien Chevalier a cru que cette concession avait été révoquée. Il s'est trompé. La terre de Bersaillin était composée de deux fiefs : l'un dit de Roche et l'autre de Bersaillin. Au fief de Roche, qui embrassait la partie du territoire appelée aujourd'hui Champs de Roche, a toujours été attachée la justice haute, moyenne et basse, depuis la donation du duc Eudes. Guillaume de Tourmont, écuyer, seigneur de Bersaillin, le Bouchaud, etc., épousa Jeanne d'Arlay et mourut jeune. Ses terres souffrirent beaucoup du logement des gens de guerre du duc de Bourgogne, dans une expédition militaire dirigée sur Arlay et Bletterans. Sa veuve en demanda au duc un dédommagement en 1348. Il lui accorda quinze livrées de terre, avec la moyenne et basse justice sur Bersaillin, à perpétuité. Ces faits se lient trop à l'histoire générale du pays, pour passer sous silence les erreurs commises par Chevalier et M. Monnier, en lés rapportant. D'abord, la date de 1358 assignée par ces historiens à la concession du duc Eudes est évidemment fausse, puisque ce prince est mort en 1349. Ce n'est point, comme l'explique M. Monnier, pour indemniser Jeanne d'Arlay de la perte des droits de haute justice accordés à Jean de Tourmont, que cette dame a reçu quinze livrées de terre et la moyenne et basse justice sur Bersaillin, mais bien pour les dommages causés à ses domaines par les gens de guerre. L'expédition militaire sur Arlay et Bletterans, à raison de laquelle on accordait une indemnité, n'a pas eu lieu en 1340, mais bien en 1346, ce qui est très important à noter, pour ne pas confondre deux guerres tout-à-fait différentes. Guillaume de Tourmont, seigneur de Bersaillin, eut de Jeanne d'Arlay Agnès, mariée à Milet de Willafans, chevalier, et Guillaume de Tourmont, mort sans postérité, après avoir institué sa sœur pour légataire. Anne, fille de Jean de Willafans, épousa le baron

Adrien de Vaudrey, seigneur de Courlaoux, etc., mort de 1539 à 1543, dont elle eut Anne de Vaudrey, qui fut alliée à Claude, baron de Ray, dont naquit Louise de Ray, épouse de Philibert de Montmartin, grand-gruyer de Bourgogne, auquel elle porta en dot les terres de Bersaillin et du Bouchaud. Antoine de la Baume, comte de Montrevel, en prit possession en 1582 au nom de Nicole de Montmartin, son épouse, fille de Philibert. En 1585, ce seigneur les vendit à Philippe Froissard, avocat-général, puis conseiller au parlement de Dole. Claude-François-Joseph-Ignace de Froissard, petit-fils de Philippe, fit unir et ériger en marquisat, au mois d'août 1748 (et non en 1745, comme le dit M. Monnier), les terres de Roche, de Bersaillin et du Bouchaud, sous le nom de Froissard de Bersaillin. Ces beaux domaines sont aujourd'hui possédés par son petit-fils.

Une maison noble de nom et d'armes, qui avait reçu en fief la prévôté de Bersaillin, prit le nom de ce village. C'était probablement une branche cadette de la famille de Tourmont. Jacques de Bersaillin fut du nombre des braves chevaliers qui succombèrent dans la guerre de Hainaut en 1426.

Une autre maison noble tirait son nom du fief de Roche.

L'historien de Poligny, en publiant une notice généalogique sur les de Roche, a confondu plusieurs familles de ce nom étrangères entre elles. La branche établie à Poligny sortait de Roche-lez-Bersaillin, et non pas, comme il l'a cru, de Saint-Laurent-la-Roche.

Armoiries. Les Froissard-Bersaillin portaient d'*azur au cerf passant d'or*.

Château de Roche. Un château-fort existait sur une éminence baignée par les eaux de la rivière d'Orin et du bief d'Acle. Les débris qui jonchent le sol sont insuffisants pour indiquer la forme primitive de cette construction.

Château primitif de Bersaillin. Ce château était bâti sur le revers occidental du *Mont-Sainte-Catherine*. Il consistait en une vaste maison-forte, avec un donjon isolé; le tout clos de murailles et de fossés. La chapelle et la maison du chapelain étaient à peu de distance. C'est là que Jean de Tourmont reçut, en 1338, le duc de Bourgogne. Un chemin très rapide descendait du château pour aller rejoindre la voie romaine. Ce sentier s'appelait *Chemin du Guidon*. Les eaux l'avaient tellement creusé, qu'on fut obligé de jeter au-dessus de ses berges un pont en bois pour le traverser. Des constructions souterraines restent seules pour attester l'existence de cette forteresse, détruite au XIVe siècle, pendant la guerre des barons confédérés contre le duc Eudes.

Château actuel. Le château actuel de Bersaillin, situé à l'ouest du village, sur un terrain bas, est intéressant sous le rapport de ses constructions, qui appartiennent à différentes époques.

La partie la plus ancienne ainsi que le donjon, date du XIVe siècle. Ce château ne se composait d'abord que d'un corps-de-logis flanqué de deux tourelles carrées et bordé de fossés. Les murs en sont très épais. Un donjon isolé s'élevait à quelque distance. Adrien de Vaudrey et Anne de Willafans transformèrent cette forteresse en une habitation plus appropriée aux mœurs du temps. Ils construisirent deux portails élégants, destinés à supporter les ponts-levis; ils y firent graver leurs armes accolées.

Ils ajoutèrent un double portique qui régnait au rez-de-chaussée et au premier étage. L'intérieur est voûté avec nervures ogivales et arcatures à plein cintre. Les retombées de voûtes reposent sur des consoles sculptées. Un bel escalier en pierre conduit à la galerie supérieure. La délicieuse petite chapelle castrale, dédiée à sainte Anne, et placée près du portail qui donne accès au jardin, remonte aussi à cette époque. On y remarque de riches reliquaires.

M. Claude-François-Joseph-Ignace de Froissard fit construire un corps-de-logis pour unir le château au donjon. Une large galerie s'étend sur toute la longueur de cette aile. Les écuries, les remises sont isolées du château. Les portails, les ponts-levis ont disparu; les fossés ont fait place à de belles terrasses émaillées de fleurs.

Cette charmante résidence, entourée de parterres, de pièces d'eau, d'un vaste parc clos de murs, renferme de précieux tableaux de famille, une foule d'objets d'arts, de gracieux paysages dus au pinceau exercé de Mme la marquise de Froissard.

C'est dans ce château que se célébrèrent les noces d'Anne de Vaudrey avec Claude, baron de Ray, en 1541, et que cette dame mit au monde Renée de Ray, mariée en 1577 à François de Vergy, gouverneur de Bourgogne. Un chapelain à résidence desservait la chapelle castrale.

Paroisse. Bersaillin dépendait de la paroisse de Colonne. Dès le commencement du XIIIe siècle, Catherine de Tourmont fit bâtir une chapelle près du château, sous le vocable de sa patronne, au sommet de la colline, qui fut nommée dès-lors Mont-Ste.-Catherine.

En 1706, l'archevêque de Besançon démembra Bersaillin, le Bouchaud et le Viseney de la paroisse de Colonne et érigea en succursale la chapelle de Bersaillin. Le patronage en fut réservé à l'abbesse de Saint-Jean d'Autun. M. Cordier, vicaire résident, fut le premier curé de ce village. Ce pasteur fonda plusieurs services solennels dans son église. Ses paroissiens imitèrent son exemple. Les droits casuels ne consistaient à peu près qu'en repas. Pour un baptême, on devait un dîner au curé; pour un mariage, un dîner, un souper et un déjeûner le lendemain; pour un enterrement, trois dîners dans le cours de l'année du décès.

Chapelle Sainte-Marguerite. Cette chapelle ne consistait primitivement qu'en un chœur. Anne de Vaudrey y ajouta une chapelle seigneuriale dédiée à sainte Anne, destinée à recevoir les tombeaux de sa famille. Deux anciennes confréries, l'une du Saint-Esprit et l'autre de Saint-Sébastien, en ajoutèrent une autre dédiée à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour leurs exercices. Chaque année, les confrères appelaient au milieu d'eux trois ou quatre religieux, et consacraient les fonds de leur dotation à un repas copieux.

Eglise. De l'ancien édifice il ne reste que la chapelle seigneuriale. L'église actuelle construite en 1785 se compose d'un clocher surmonté d'un dôme et d'une coupole élégante, ornée à la base d'une balustrade en fer; d'une nef éclairée de chaque côté par trois fenêtres à plein cintre, garnies de transparents qui imitent des verrières, d'un chœur et de la chapelle Sainte-Anne du côté de l'évangile. Le bras opposé du transsept est simulé.

Chapelle Sainte-Anne. Cette chapelle mérite une mention particulière. Elle se distingue par une voûte

ogivale, à nervures croisées, qui s'appuie sur des voussoirs en marbre blanc historiés. On y remarque aux quatre coins les symboles en relief des quatre évangélistes. Elle est éclairée par une large fenêtre de style ogival flamboyant.

Un mausolée en marbre blanc, tiré des carrières de Saint-Lothain décore cette chapelle. On voit étendus sur un lit de parade Adrien de Vaudrey et Anne de Willafans, son épouse. Le premier est nu-tête, sans barbe, un peu âgé. Il est tout couvert de cuirasse, de brassards, de jambards, de cotte de maille. Ses yeux sont mi-clos. Il joint dévotement les mains sur sa poitrine et touche de ses pieds un petit lion étendu sur un stylobate.

La dame, dans une attitude semblable, et les pieds aussi appuyés sur un lion, est coiffée d'un voile posé en cœur, à la Marie Stuart. Une gorgerette à mille plis lui couvre le sein. Un rosaire, terminé par une croix latine, court le long de sa robe. Ses bras, auxquels se joint une manche bouffante, sortent d'autres manches longues et larges, et ses souliers équarris se montrent peu dans les plis de sa robe tombante. Des pilastres historiés ornent la face antérieure du mausolée. L'ornement des côtés consiste en de grands rinceaux largement contournés.

La taille des personnages est d'environ 1 m. 750 millim. La hauteur du tombeau est de 700 millim. M. Monnier attribue avec raison l'érection de ce monument à Anne de Vaudrey, qui fit exécuter en même temps un charmant groupe de sainte Anne et de la sainte Vierge, placé sur une console à côté de la fenêtre.

Cimetière. De la plate-forme du cimetière on jouit d'une admirable perspective : on voit d'un côté les montagnes du Jura se dérouler en festons ; de l'autre les immenses plaines de la Bourgogne parsemées de pittoresques villages.

Evènements divers. En 1319, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, assisté de N. de Marcueil, connétable de Champagne, son vassal, fit le dégât sur les terres de Jean de Tourmont, seigneur de Bersaillin, pour le punir d'avoir exécuté contre lui les ordres du roi de France. En 1338, séjour du duc Eudes au château avec sa suite. En 1346, dégâts causés par les gens de guerre du duc de Bourgogne. C'est probablement pendant la guerre des barons contre le duc Eudes, que les habitants de Monay vinrent assiéger le château. En 1347, J. Trepet de Bersaillin fut condamné à une amende pour avoir souffert que le roi des Ribauds pendît chez lui à sa crémaillière J. Jenoret, sans l'avoir révélé à la justice. En 1409, les hommes en état de porter les armes marchèrent sous la bannière du prévôt de Colonne au siége de Vellexon. En 1633, la peste désola le pays. En 1814, M. Perruche de Sellières acheta la forêt nationale du Boschat, qui forme presque le quart du territoire.

Besain, *Villa Besanis*, *Ecclesia Besanensis, Besens, Besans, Bezain, Bésain*, *Besin*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Poligny, percept. de Crotenay ; succursale ; à 11 kil. de Poligny, 15 d'Arbois et 29 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur le premier plateau des montagnes du Jura, dans un vaste bassin bordé d'une ceinture de rochers que couronnent des forêts, sur un sol très accidenté et montagneux, il est limité à l'est par Crotenay et Montrond, à l'ouest par Poligny et Picarreau, au nord par

Molain, à l'ouest par Poligny et Picarreau. Il se divise en deux parties, appelées la *partie basse* et la *partie haute*.

Il est traversé par la route nat. n° 5, de Paris à Genève, qui lui sert de limite au nord, par les chemins vicinaux tirant à Poligny, à Montrond, à Picarreau, au Fied et à Crotenay; par les biefs de Chenaud et de la fontaine de Fresne.

Les maisons sont, pour la plupart, isolées, construites en pierres et couvertes en laves, tavaillons et tuiles. Elles ont presque toutes un premier étage. Un incendie, arrivé en 1841, en a détruit plusieurs.

Pop. en 1790, 278 hab.; en 1846, 485; en 1851, 413, dont 210 hom. et 203 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 32 hab.; 90 maisons, 107 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1713. Les jeunes gens émigrent pour aller servir à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1835 : surf. territ. 1283^h 23^a, divisés en 2645 parcelles que possèdent 177 propriétaires, dont 40 forains; surf. imp. 856^h 93^a, savoir : 374^h 07^a en terres lab., 171^h en bois, 163^h 95^a en pâtures, 141^h 02^a en prés secs et prés-bois, 3^h 10^a en sol des propriétés bâties, 2^h 56^a en friches et murgers, 69^a en jardins et 46^a en broussailles, d'un rev. cadast. de 9437 fr.; contrib. dir. en princip. 2055 fr. Le sol non imposable se compose en partie d'une forêt nationale.

Le terrain, peu fertile, produit du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, du chanvre, des foins et des fourrages artificiels; peu de fruits.

L'agriculture y est stationnaire.

Le village occupant une des parties les plus basses des environs, les fonds sont très sujets aux inondations; on pourrait facilement, avec l'aide de l'Etat, assainir cette localité, en creusant un canal qui conduirait les eaux à Vaux.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux et des moutons. 100 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire des sablières, des carrières de pierre à chaux non exploitées, des carrières de pierre à bâtir et de taille, de qualité médiocre.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Poligny et de Champagnole.

Les seuls patentables sont : deux marchands de grains et un aubergiste.

Il y a deux fruitières, produisant annuellement 25,000 kilog. de fromage de bonne qualité. Le beurre de Besain passe, à juste titre, pour être l'un des meilleurs du département.

Il n'y a pas encore de chalet. Le fromage se fabrique chez les associés.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune servant de mairie, de logement à l'instituteur et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 75 élèves des deux sexes, dont 38 garçons et 37 filles; deux fontaines avec abreuvoir, mais sans lavoir, et 335^h de bois, pâtures, friches, terres labourables et sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 1821 fr.

Bois communaux : 193^h, dont 5^h 56^a en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 3533 fr.; dépenses ord. 3533 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le seul objet antique trouvé à Be-

sain est la statue d'une déesse en bronze, ayant des attitudes singulières; elle était sans draperie et haute d'environ 270 millimètres.

Le premier titre dans lequel figure le nom de ce lieu est de l'an 1069. C'est l'acte par lequel Guillaume Ier, comte de Bourgogne, confirma au monastère de Vaux-sur-Poligny la donation que Rainaud Ier, son père, lui avait faite de ce village, avec ses dépendances. La franchise du territoire, l'administration paternelle des religieux, ne tardèrent pas à y altirer de nombreux colons. Les prieurs de Vaux savaient profiter des séjours fréquents qne les souverains de Bourgogne faisaient à Poligny, pour obtenir de nouvelles faveurs pour eux et pour leurs hommes.

En 1105, le comte Rainaud III ne se borna point à confirmer les dons faits par ses prédécesseurs : il accorda aux religieux l'entière justice sur leurs sujets. Cette nouvelle juridiction restreignait les émoluments des prévôts de Poligny; aussi, ces officiers cherchaient-ils chaque jour à l'anéantir. Le prieur Guy porta ses plaintes au comte Otton V. Par une charte du mois d'avril 1293, ce souverain enjoignit à ses prévôts de respecter les volontés du comte Rainaud et décida que les sentences du juge institué par le prieur se porteraient directement par appel aux assises de Poligny, devant le bailli de Bourgogne. Cette décision ne produisit aucun fruit. Les prévôts cherchaient, par toutes sortes de moyens détournés, à attirer les sujets du monastère à leur propre juridiction. Le prieur, Guillaume de Vaugrineuse, fatigué de ces vexations, alla porter ses plaintes à Philippe-le-Long, époux de Jeanne, comtesse de Bourgogne. Par une charte datée de 1315, le duc s'appliqua à déterminer, d'une manière précise, les droits de chacun. Il déclara positivement que les religieux de Vaux avaient l'entière justice sur leurs sujets, et qu'il ne se réservait que l'exécution des larrons et des meurtriers condamnés à mort. Par le même acte, il dispensa les habitants de Besain de toutes prises, exactions, de l'obligation de guet et garde, de la chevauchée, de la réparation de ses châteaux, et confia au gardien de Bourgogne l'exécution de ces dispositions.

Marguerite de France se montra beaucoup moins généreuse. Tout en protestant de son respect pour les priviléges dont ses prédécesseurs avaient gratifié le monastére de Vaux, elle les détruisait. Elle dispensait les habitants de Besain de monter la garde de jour et de nuit, mais à condition que chaque ménage lui livrerait annuellement un quarteron d'avoine et lui paierait douze deniers. Elle ne s'en tint pas là : elle les astreignit à faire montre d'armes à toute réquisition, à contribuer aux réparations du château de Montrond, à en garder la porte chaque fois que les seigneurs qui l'habiteraient iraient avec leur bannière en ost ou en chevauchée, à défendre le donjon en cas de guerre et d'éminent péril. Par cet acte, daté de Dole, en 1374, elle anéantissait tous les priviléges accordés par Philippe-le-Long.

De tous ces faits il résulte que les moines de Vaux n'étaient seigneurs qu'en moyenne justice de Besain, et que la véritable haute justice était réservée au souverain.

Fief de Broignon. Une famille de Poligny, de noblesse militaire, du nom de Broignon, possédait dans ce village un fief appelé chevance de Broignon. Il passa à la maison de Laubespin. Le 30 mars 1680, Jean

Pellerin, docteur en médecine à Poligny, en fit l'acquisition de Charles-Achille Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, et le donna, le 5 avril suivant, aux religieux de Vaux, pour la fondation de services religieux.

Une famille noble de nom et d'armes à laquelle le prieur de Vaux avait inféodé la prévôté de Besain à titre héréditaire, porta le nom de ce village.

Eglise. En 1116, Guillaume, archevêque de Besançon, donna l'église de Besain aux religieux de Vaux. Cette donation fut confirmée, en 1120, par le pape Calixte. En 1155, l'empereur Frédéric Barberousse en confirma la possession à l'abbaye de Château-Chalon. Une sentence arbitrale mit fin aux difficultés qui devaient inévitablement naître de cette double donation, en décidant que le patronage appartiendrait alternativement au prieur de Vaux et à l'abbesse de Château-Chalon.

L'édifice primitif est tombé en ruines. Une nouvelle église a été bâtie en 1822; elle a coûté 17,000 f. Elle se compose d'un clocher, d'une nef principale voûtée à plein cintre, de deux nefs collatérales à plafond, d'un vaste chœur terminé en hémicycle et de deux sacristies placées aux extrémités des collatéraux.

Des colonnes et des pilastres de l'ordre toscan décorent la nef. Le chœur est orné de trois grands tableaux qui représentent, l'un la décollation de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, dont on célèbre la fête le 29 août, le second sainte Marie-Magdeleine, le troisième l'apothéose de saint François-Xavier.

—

Biarne, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Dole, perc. actuelle de Champvans et future de Foucherans; succursale; à 8 kil. de Dole et 61 de Lons-le-Saunier.

La commune de Saint-Vivant a été réunie à celle de Biarne le 15 décembre 1824.

Le village de Biarne, bâti dans un petit vallon, était, avant cette réunion, limité au nord par Auxonne et Raynans, au sud par Saint-Vivant, Sampans et Jouhe, à l'est par Raynans, à l'ouest par Auxonne et Billey (Côte-d'Or), et par Saint-Vivant.

Celui de Saint-Vivant, bâti sur un terrain ondulé, au bord d'une prairie, était limité au nord par Billey, au sud par Sampans, à l'est par Biarne et Sampans, à l'ouest par Billey.

Ils sont traversés par la route nat. n° 5, de Paris à Genève, par les chemins vicinaux tirant de Biarne à Sampans, à Billey, à Jouhe, à Saint-Vivant, à Raynans, et de St.-Vivant à Biarne et à la route nat.; par le ruisseau de Biarne, celui de Saint-Vivant et le canal du moulin, qui fournit des écrevisses en abondance.

Les maisons de Biarne sont construites en pierres et couvertes partie en chaume, partie en tuiles; elles sont groupées et de chétive apparence; les rues sont étroites, tortueuses et malpropres.

Celles de Saint-Vivant sont aussi construites en pierres et couvertes partie à tuiles, partie en chaume.

Pop. en 1790, de Biarne, 327 habit.; de Saint-Vivant, 120; en 1846, 409 hab.; en 1851, 420, dont 211 hom. et 209 fem.; pop. spéc. par kil. carré 69 hab.; 96 maisons, savoir : à Biarne 76; à Saint-Vivant 20; 101 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1689.

Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastre de Biarne exécuté en 1813 : surf. territ. 441^{h} 69^{a}, divisés en 2127 parcelles; surf. imp. 429^{h} 95^{a}, savoir : 181^{h} 26^{a} en terres lab.,

$110^h 55^a$ en bois, $65^h 61^a$ en vignes, $42^h 82^a$ en prés, $19^h 07^a$ en pâtures, $4^h 73^a$ en friches, $2^h 65^a$ en vergers, $1^h 90^a$ en sol des propriétés bâties, $1^h 33^a$ en jardins, d'un rev. cadast. de 19,449 fr. 91 cent.

Cadastre de Saint-Vivant, exécuté en 1812; surf. territ. $166^h 68^a$, divisés en 751 parcelles; surf. imp. $161^h 43^a$, savoir: $109^h 56^a$ en terres lab., $34^h 41^a$ en prés, $11^h 79^a$ en bois taillis, $2^h 40^a$ en vergers, $1^h 46^a$ en pâtures, 74^a en sol des propriétés bâties, 22^a en mares d'eau, 17^a en broussailles, d'un revenu cadast. de 7761 fr.

Les deux territoires sont possédés par 266 propriétaires, dont 143 forains; cont. dir en princ. 3136 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, du chanvre, beaucoup de fruits, des vins blancs et rouges médiocres.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et de la volaille. 25 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et d'Auxonne.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir non exploitées.

Il y a un moulin à trois tournants et deux battoirs à blé sur Biarne, un autre à deux tournants et un battoir à blé sur Saint-Vivant, une auberge, deux maréchaux-ferrants cinq marchands de blé, un boucher, un menuisier, et un marchand de bois de service.

Biens communaux. Biarne possède une église, un cimetière, un presbytère convenable, occupant une position charmante, une maison commune insuffisante, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver seulement par 30 garçons et 18 filles, et 60^h de bois, friches, pâtures, d'un rév. cad. de 740 fr.

Saint-Vivant a une chapelle, un cimetière à l'entour, dont l'usage est toléré, et $13^h 90^a$ de bois taillis et parcours, d'un rev. cad. de 180 fr.

Bois communaux. Biarne, $45^h 52^a$, dont $1^h 34^a$ en expl. annuelle; Saint-Vivant $12^h 22^a$, qui s'exploitent en coupe biennale; essence dominante : chêne.

Budget : recettes ord. 3097 fr.; dép. ord. 2649 fr.

Bureau de bienfaisance. Recettes ordinaires, 24 fr.

NOTICE HISTORIQUE SUR SAINT-VIVANT.

Saint-Vivant est désigné dans les titres sous le nom de *Sanctus Viventius*, *Sanctus Viventius parvus*, Saint-Vivant-en-Amous, Saint-Vivant-en-Amour, Saint-Vivant-le-Petit, Saint-Vivant. Il doit son origine à l'établissement religieux dont nous allons parler,

Prieuré. Les reliques de saint Vivant, disciple de saint Hilaire de Poitiers, reposaient dans un monastère du Poitou, nommé Gravion. Pour les mettre à couvert de la fureur des Normands, qui ravageaient cette province, on les transporta, en 868, dans la ville de Clermont en Auvergne, où Agilmar, alors évêque de cette ville, les reçut avec une dévotion singulière; mais ne les voyant pas assez en assurance à Clermont, il les fit transporter dans un domaine qu'il possédait en Bourgogne et qu'il avait eu de ses ancêtres, situé dans le comté d'Amaous. Là, il fit bâtir une église, sous le nom de saint Vi-

vant, un cloître, un dortoir et autres édifices nécessaires à une communauté de moines. Pour doter ce monastère, il lui donna tout ce qu'il possédait au même lieu, en terres, en prés, en étangs, ainsi que le patronage des églises d'Auxonne, de l'Abergement-lez-Auxonne, de Champvans, de Menotey et de Voisey. 20 ou 22 ans après, Hasting, à la tête de ses Normands, détruisit cette petite abbaye naissante. Les reliques du saint, échappées à la fureur des infidèles, furent transférées au château de Vergy, puis, dans le monastère que fit bâtir près de ce château, Manassès, duc et comte de Bourgogne, en lui donnant pour dotation les biens du prieuré de Saint-Vivant-en-Amous. Au XIIe siècle, les religieux de Saint-Vivant-sous-Vergy rétablirent un prieuré dans ce dernier lieu, qu'ils peuplèrent de Bénédictins de l'ordre de Cluny. La conventualité cessa d'y subsister au XVIe siècle. En 1607, ce prieuré fut uni au collége des Jésuites de Dole, à la condition que le prieuré conventuel de Saint-Jean-de-Losne serait uni à celui de Saint-Vivant-sous-Vergy, avec tous ses droits, priviléges et charges, parmi lesquelles figurait une redevance de 100 livres tournois envers l'abbé de Cluny. Les revenus du prieuré de Saint-Vivant-en-Amous devaient avoir pour destination spéciale l'entretien de quelques jeunes jésuites français, et devaient passer au collége de Saint-Jérôme, de l'ordre de Cluny, dans le cas où les Jésuites quitteraient Dole. Ces dispositions furent acceptées par l'abbé de Cluny, confirmées par le Saint-Siége en 1614, et sanctionnées par les parlements des deux Bourgognes.

Cloître. Le cloître, vendu nationalement en 1791, existe encore. Il est attenant à la face nord de l'église. Son plan a la forme d'un parallélogramme rectangle. Il est à deux étages, surmonté d'un toit très aigu.

Il est du style ogival usité au XIIe siècle. Les ouvertures, l'intérieur, ont reçu de notables changements. Une galerie était pratiquée sous le bâtiment, pour faciliter le passage des processions autour de l'église.

Eglise. L'église de Saint-Vivant, réduite aujourd'hui au titre de chapelle, date du XIIe siècle. Elle est à trois nefs et voûtée. La façade principale et le clocher ont été construits dans le cours du XVIIe siècle. Cette chapelle est beaucoup plus courte qu'elle ne l'était dans l'origine, ainsi que l'indique une suite de pierres tumulaires placées au dehors sur la ligne de prolongement et au même niveau que la nef principale. L'édifice est orienté, et n'offre de remarquable qu'un grand nombre de tombes à inscriptions à demi effacées.

Cimetière. Le cimetière paraît avoir été très vaste, à en juger par la quantité d'ossements trouvés autour de l'église, sur un rayon de plus de 40 mètres.

Seigneurie. Le prieur de Saint-Vivant avait la justice haute, moyenne et basse sur le territoire et sur les habitants, tous de condition mainmortable. Les officiers de cette justice tenaient leurs assises sur une place publique, devant le four banal, qui était précédé d'un carcan. Le signe patibulaire était placé dans la contrée dite *aux Fourches.* Le seigneur avait la banalité du four, du moulin et du battoir. On lui devait la dîme, des rentes en argent et en grains, et des corvées à volonté.

Evènements divers. Ce village souffrit tellement de la guerre qui régnait entre Etienne II et Otton,

comte de Méranie, que ce dernier, pour réparer les dommages causés, dispensa à perpétuité, en 1229, les hommes du prieuré de Saint-Vivant de l'ost et de la chevauchée qui lui étaient dus. Les Tard-venus, au XIV[e] siècle, Louis XI, au XVI[e], les guerres et les pestes de 1636 avaient fini par rendre cette contrée tout-à-fait déserte.

NOTICE HISTORIQRE SUR BIARNE.

Biarne est nommé dans les anciens titres : *Bierna*, *Baiarna*, *Bielne*, *Byarne*. Il doit son origine aux colons qui reçurent des terrains à défricher des religieux de Saint-Vivant. Son nom figure pour la première fois dans la charte par laquelle Guillaume, archevêque de Besançon, confirma à l'abbaye de Baume la possession de l'église de ce village, en 1111.

Seigneurie. Biarne était divisé en deux seigneuries relevant de celle de Rochefort, de même que Saint-Vivant. Chacune d'elles consistait en justice haute, moyenne et basse, hommes et femmes main-mortables, censes, rentes, terres, prés, bois, étangs, fours, moulins et pressoirs banaux, cours d'eaux, droits exclusifs de pêche. Les habitants furent autorisés, en 1537, à établir des pressoirs chez eux ; en 1628, à passer leurs contrats où ils voudraient ; en 1695, à construire des fours ; mais ces concessions ne furent point gratuites.

Seigneurs. Au mois de juin 1256, Jean de Chalon l'Antique donna à son fils Jéan le fief de Biarne, en faveur de son mariage avec Isabelle de Lorraine. Le 26 février 1431, Adrien de Toulongeon, seigneur de Mornay, acheta l'une des deux seigneuries de Philibert de Rye et d'Alix de Côtebrune, moyennant 1000 fr., d'or et 6 écus à la couronne. En 1534, cette portion était entre les mains de Jacques Jouffroy, écuyer, seigneur d'Abbans. En 1601, on la vendit par autorité de justice sur Isabeau de Jouffroy, veuve d'Etienne de Bernault, Jeanne Jouffroy, veuve de Louis de Nance et Catherine de Bernault, à Pierre Mairot, écuyer, seigneur de Valais. La même année, au mois de novembre, Pierre Mairot la céda à Jean Laborey, premier conseiller et vice-président au parlement de Dole. L'autre moitié de seigneurie fut vendue, en 1450, par Guyot de Chassey, seigneur de Maroz, et par Jeanne de Chassey, sa sœur, femme de Jean de Saligny, dit l'Ane, écuyer, à Pierre de Lanthenne, chevalier, seigneur de Peintre. En 1513, elle appartenait à Guyot de Doubs ; en 1537, à Jean Noël, écuyer. En 1628, elle fut adjugée sur Angélique de Brasey, veuve d'Alexandre de Couthier, à M. Léonel Laborey, fils de Jean, moyennant 27,800 francs. C'est ainsi que ces deux fiefs se réunirent dans la même main. La dernière était appelée seigneurie de Verchamp.

Léonel Laborey transmit ces terres à M[me] Thérèse Laborey, sa fille, veuve de M. Bonaventure Dagay, conseiller au parlement de Dole. En 1695, M. Philippe Dagay, conseiller-maître en la cour des comptes de Dole, les obtint du chef de M[me] Thérèse Laborey, sa mère, et les laissa, à son tour, en 1764, à Philippe-Charles Dagay, chevalier de Saint-Louis, Jean-Prosper Dagay, Barbe-Thérèse et Antoinette-Françoise, ses enfants. En 1777, Jean-Prosper Dagay en était seul propriétaire, au moyen du partage fait avec son frère et des donations que lui avaient faites ses sœurs. Sa veuve ayant émigré au moment de la révolution de 1789,

les biens furent vendus nationalement.

Château dit de Verchamp. Le plus ancien château de Biarne était construit devant le moulin actuel. Son emplacement est encore indiqué par un espace circulaire peu élevé. Il existait encore en 1628. Il était bâti sur le sommet d'une motte artificielle entourée d'une double ceinture de fossés, dont on aperçoit encore les traces. L'eau de la rivière de Biarne, dite Ruisseau du moulin, baignait les pieds du donjon. Un pont-levis, jeté sur les fossés, donnait accès à la forteresse.

Château moderne. Ce château occupe un espace d'environ 70 mètres de long sur 40 de large. Il est composé de trois tours, dont une circulaire de 4 mètres de diamètre hors d'œuvre, est en ruines; les deux autres, rectangulaires, sont bien conservées. Un mur à l'ouest est percé d'une grande porte qui donne entrée dans la cour. A gauche est le bâtiment servant tout à la fois d'habitation et de donjon. Deux portes en regard communiquent à des escaliers placés dans des avant-corps sur la cour. A côté de la première de ces portes, les murs percés de meurtrières sont couronnés par un machicoulis établi avec toutes les règles de l'art. Au-dessus de l'autre porte, est un blason effacé, surmonté de cette inscription: « *Labore ex hoc angulo subsilire juvat, in cœlum illuc spectemus.* », et d'une sphère en demi-relief, sur laquelle est le monogramme du Christ avec une croix. Les fenêtres du château sont très étroites et fortement baronnées. A la suite du bâtiment principal est une vaste cour, au fond de laquelle sont placées les dépendances. Ce château, bâti par M. Léonel Laborey, appartient maintenant à MM. Tachin et Barbus, simples cultivateurs.

Eglise. L'église de Biarne, qui est précédée d'un porche de style ogival prismatique usité au XVIe siècle, est à une seule nef, avec une chapelle à droite et un clocher à gauche qui fait pendant à cette chapelle. Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, dont on célèbre la fête le 24 juin. Le chœur est octogonal. La chapelle a été bénie le 27 août 1633, et consacrée à la sainte Vierge, à saint Léonard et à saint Guillaume, sur la demaude de M. Léonel Laborey, son fondateur. Les pilastres et les nervures qui décorent le chœur et la chapelle sont d'un effet des plus gracieux. Il est à regretter qu'on ait mutilé et rempli de maçonnerie les belles fenêtres géminées qu'on a remplacées par des ouvertures de très mauvais goût. Le pavé de l'église est formé de pierres tombales, les unes couvertes de riches sculptures en bas-relief, d'autres d'inscriptions devenues illisibles.

BIOGRAPHIE.

Ce village a donné le jour à M. Fleurot, Philippe, né en 1776, capitaine d'artillerie décoré, mort sur le champ de bataille, et à M. Joly, Philippe, officier de mérite (1767-1840). M. Bérignot, de Dole, est mort curé de Biarne, en 1846, âgé de 81 ans. C'était un ecclésiastique très distingué, d'une grande piété, et d'une charité inépuisable.

—

Bief-des-Maisons, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc. et distrib. de poste des Planches; succursale; à 10 kil. des Planches, 40 de Poligny, 43 d'Arbois et 47 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans le val de Sirod, au pied des montagnes de la Haute-Joux, il est limité au nord par Gillois et Arsure-Arsurette, au sud par les Chalêmes et Foncine-le-Haut, à l'est par Arsure-Arsurette et Foncine-le-Haut, à l'ouest par Gillois et les Chalêmes.

Il est traversé par le chemin de gr. comm. n° 17, de Nozeroy aux Planches, par le chemin vicinal tirant à Arsure-Arsurette et par le bief des Prés-Choudet.

Les maisons, groupées autour de l'église, sont construites en pierres et couvertes en tavaillons. Elles se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Les toits sont très saillants.

Pop. en 1790, 133 hab.; en 1846, 320; en 1851, 268, dont 130 hom. et 138 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 46 hab.; 57 maisons, 63 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1742.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territor.: 579^h 26^a, divisés en 1710 parcelles que possèdent 194 propriétaires, dont 116 forains; surf. imp. 573^h 41^a, savoir: 333^h 51^a en terres lab., 114^h 23^a en pâtures, 60^h 33^a en prés, 49^h 27^a en bois taillis, 4^h 70^a en broussailles, 1^h 48^a en sol des propriétés bâties et cours, 96^a en friches et murgers, 82^a en jardins, d'un rev. cad. de 4596 fr.; cont. dir. en princ. 1557 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, du lin, des pommes de terre, des légumes secs, des foins et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons, des chèvres, de la volaille. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès. On emploie comme engrais le fumier, les cendres et le gypse.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On exporte le quart des céréales et on importe le vin.

On trouve sur le territoire d'abondantes tourbières appelées *seignes*, employées pour le chauffage, des sablières, des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, exploitées, et des carrières de joli marbre veiné de rouge et de bleu, non utilisées.

Une fruitière produit annuellement 23,000 kilog. de bon fromage, dit de Gruyère. La population se livre avec succès à la fabrication des chapeaux de femmes, en paille tressée, dont la vente s'élève chaque année à environ 3000 fr. Les patentables sont: 1 aubergiste, 2 marchands épiciers, 1 menuisier, 1 maréchal-ferrant taillandier et 2 cordonniers.

Biens communaux: une église, qu'une rue seulement sépare du cimetière, un presbytère attenant à l'église et à la mairie, une maison commune insuffisante et en mauvais état, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 27 garçons et 23 filles; deux fontaines mal entretenues, et 163^h 17^a de pâtures, terres lab., marais et bois, d'un rev. cad. de 707 fr. 86 c.

Bois communaux: 42^h, dont 1^h 48^a en exploitation annuelle.

Budget: recettes ord. 3268 fr.; dépenses ord. 2237 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On a tellement dépouillé de tout prestige historique cette région du Haut-Jura, qui s'étend comme un boulevart à la limite orientale de

notre département, que nous osons à peine y rechercher la trace des générations antiques. Avant le XIe siècle, dit M. Ed. Clerc, cette contrée sauvage n'était que forêts, précipices, rochers, broussailles inabordables, pays inconnus, à l'exception des hauteurs et des plaines voisines de l'Ain, d'une partie du val de Miéges et des parties voisines des abbayes de Saint-Claude, de Saint-Lupicin et de Saint-Romain-de-Roche, qui commencèrent à se peupler au Ve siècle. Nous sommes disposé à douter que ce tableau tracé par un de nos meilleurs historiens modernes soit parfaitement exact. Nous concevrions difficilement que 58 ans avant Jésus-Christ, près de quatre cent mille habitants eussent pu quitter les monts helvétiques pour aller chercher d'autres demeures sur les rivages de la mer aquitanique, et que nos montagnes, moins âpres que celles de la Suisse, eussent été inhabitées à cette époque. Est-il une partie de notre territoire où les usages du paganisme, les traditions druidiques, les dénominations celtiques soient plus vivaces que dans le Haut-Jura? Pourquoi Auguste envoya-t-il une colonie fonder la ville d'Antre? N'était-ce point pour étouffer le culte druidique répandu dans les montagnes? N'a-t-on pas acquis la certitude que la plupart de nos lacs étaient consacrés et recevaient les hommages des Séquanais? Supposer le Haut-Jura inhabité pendant l'époque romaine, serait nier l'évidence. Les ruines trouvées à Charancy, à Equevillon, à Saint-Germain, à Montrivel, à Molinges et dans beaucoup d'autres lieux, la médaille d'or à l'effigie d'Honorius, découverte il y a quelques mois à Ardon, viennent chaque jour attester la présence du peuple-roi dans les lieux qu'on nous peignait comme inabordables et inconnus. M. Ed. Clerc a signalé déjà la voie romaine qui se dirigeait des Alpes grecques à Poligny et au lac d'Antre, par Charancy et le Pont-du-Navoy, ainsi que celle qui venant de Genève passait par Saint-Claude, Etables et Arinthod. Nous croyons qu'une voie, qui pourrait bien remonter jusqu'à l'époque celtique, longeait le pied du Jura et relia plus tard Saint-Claude à Salins par le val du Grandvaux et celui de Sirod, passant par Bief-des-Maisons. Nous avons vu un titre du XIIIe siècle qui mentionne un chemin appelé la *Vieille-Vie du Grandvaux*. Il traversait le territoire du Lac-des-Rouges-Truites. Un climat de Bief-des-Maisons porte le nom de *Champs-Salins;* un autre, non loin de là, s'appelle encore *en Beauregard*. Nous avons déjà fait remarquer que la voie qui passait à Belmont portait le nom de *Graviers-Salins*. L'existence de cette route résout deux problèmes historiques qui n'ont pas encore obtenu de solution satisfaisante. Grégoire de Tours rapporte que les moines de Condat, craignant les cruelles incursions de leurs voisins les Alamans, qui avaient coutume de surprendre les voyageurs à l'improviste, non par un combat engagé de face à face, mais en fondant sur eux subitement, à la manière des bêtes féroces, allaient chercher le sel dont ils avaient besoin jusqu'au bord de la mer Tyrrhenienne, plutôt que de le tirer du canton des Hériens, qui était tout près d'eux. Ces faits avaient lieu dans la première moitié du Ve siècle. Où étaient les Alamans? qu'était-ce que le val des Hériens? Telles sont les questions qui ont soulevé tant de controverses. Nous avons eu sous les yeux les pièces

d'un procès entre l'abbé du Grandvaux et le prieur de Bonlieu, qui prouve évidemment que l'Alamanie s'étendait jusqu'au sommet oriental du mont Rixou et qu'elle était par conséquent limitrophe des terres du Grandvaux et du prieuré de la Mouille. Nous ne comprenons pas que M. Roget de Belloguet, dans une carte très savante qu'il a dressée, en 1846, des possessions respectives des Bourguignons et des Alamans, en 495, ait écrit en gros caractères le mot *Herienses*, sur tout le territoire qui s'étend entre Salins et St.-Claude. C'est une erreur grave. L'auteur de la vie de saint Anatoile au XII[e] siècle, explique en termes fort clairs que ce canton des Hériens ne comprenait exactement que le val de Salins, commençant au Pont-d'Héry et se terminant au fond des gorges qui servent de ceinture à cette ville. La voie que nous indiquons au pied du Jura, explique les attaques continuelles des Alamans occupant le sommet des montagnes qui la dominaient. Du reste, M. Clerc nous fournit lui-même la preuve qu'elle était encore fréquentée au XV[e] siècle. Lorsque Hugues de Chalon emportait en Suisse le trésor que Louis de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, son père, lui avait donné au moment de mourir, ce jeune seigneur quitta Nozeroy avec sa suite le 2 décembre 1463, et vint coucher à Foncine; de là il se rendit à l'abbaye du Grandvaux où il reçut l'hospitalité; puis à Saint-Claude, d'où il traversa les monts. Notre conviction intime, appuyée de preuves que nous aurons occasion de développer dans le cours de cet ouvrage, est qu'il y a eu des habitations disséminées dans les montagnes à une époque aussi reculée que dans la plaine. Aussi, ne sommes-nous nullement surpris de rencontrer le nom de Miéges dans un titre de 523, ainsi que ceux de Sirod, de Crotenay, dans des diplômes du IX[e] siècle.

Au XIV[e] siècle, la peste, les guerres avaient complètement dépeuplé le Haut-Jura. Les seigneurs attirèrent de nouveaux colons par des concessions de terrains, des droits d'usage dans les forêts pour les constructions, pour le chauffage, pour le commerce même. C'est à ces faveurs que Bief-des-Maisons doit son origine féodale.

Seigneurs. Le territoire de cette commune dépendait, dans des proportions inégales, des seigneuries de Nozeroy et de Château-Vilain.

En 1350, Jean de Chalon-Arlay, II[e] du nom, affranchit le val de Miéges et tous les villages de la terre de Nozeroy. Une partie du village de Bief-des-Maisons profita donc des concessions contenues dans cette charte. Les sujets des seigneurs de Châtel-Vilain restèrent toujours main-mortables. On trouvera à l'article *Nozeroy* et *Bourg-de-Sirod*, tous les faits pouvant intéresser ce village d'une manière générale.

Paroisse. Ce village dépendait, dans l'origine, de la paroisse de Sirod. Ceux des habitants qui relevaient de la terre de Nozeroy avaient droit d'entrer dans la Familiarité établie dans leur église paroissiale. Une chapelle, desservie par un vicaire résident, fut érigée en 1663, avec l'autorisation des religieux de Saint-Claude, auxquels appartenait le prieuré de Sirod. Nous ferons remarquer que ce prieuré n'a jamais dépendu de celui de Gigny, ainsi que le dit M. Monnier dans l'Annuaire de 1844.

Eglise. L'église actuelle, reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, est orientée, et

dédiée à la Visitation de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 2 juillet. Elle se compose de deux nefs, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'un clocher qui n'a sa naissance qu'au-dessus de la voûte, à l'extrémité occidentale de la nef principale.

Oratoire. Il existe sur le territoire un oratoire érigé en 1825, à la mémoire de J.-B. Card, mort à cette époque dans les neiges. Une contrée porte le nom de *Pardonnière*. Il y avait là probablement un oratoire à pardon, servant de lieu d'asile. Les seigneurs établissaient de ces lieux privilégiés dans les contrées où ils désiraient attirer des colons.

Curiosités. On remarque au pied du Mont-Joux des grottes magnifiques, et dans un climat appelé *Vers le Puits*, une mare d'une profondeur incommensurable.

Incendie. Un incendie, arrivé en 1792, a détruit 10 maisons.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître Michaud, Jean-Antoine, officier de mérite (1778-1836), et M. Oudet, Victor, R. P. jésuite (1788-1840), prédicateur distingué.

—

Bief-du-Four, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy, perc. actuelle de Mignovillard et future de Censeau ; succursale ; à 7 kil. de Nozeroy, 30 d'Arbois, 31 de Poligny et 57 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur un sol très accidenté, dans le val de Nozeroy, au pied du Haut-Jura, il est limité au nord par Frasne et Courvière (Doubs), au sud par Petit-Villard, Bonnevaux (Doubs) et Communailles, à l'est par Frasne, Bonnevaux et Petit-Villard, à l'ouest par Communailles et Censeau.

La Grange de Valdahon et le moulin Franoz, font partie de la commune. Le moulin du Batteur en faisait aussi partie, mais incendié en 1846, il n'a pas été reconstruit.

Son territoire est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse, par les chemins vicinaux tirant à Communailles, à Petit-Villard, à la route dép. n° 2, à Frasne, à Cuvier, à Bouverans ; par le bief du Vernon, le bief de la Fontaine-des-Cernois et par le bief de l'Etang.

Les maisons, généralement construites en pierres et couvertes en tavaillons, se composent d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Pop. en 1790, 448 hab.; en 1846, 528 ; en 1851, 521, dont 259 hom. et 262 fem. ; pop. aggl. 482 ; pop. spécif. par kil. carré, 52 hab. ; 56 maisons, savoir : 54 à Bief-du-Four, 1 à la Ferme de Valdahon et 1 au moulin Franoz ; 124 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1784.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. terr. $999^h 71^a$, divisés en 1711 parcelles que possèdent 210 propriétaires, dont 91 forains ; surf. imp. $987^h 10^a$, savoir : $491^h 21^a$ en terres lab., $164^h 32^a$ en prés, $122^h 48^a$ en pâtures, $97^h 76^a$ en marais, $80^h 90^a$ en bois sapins, $26^h 42^a$ en tourbières, $2^h 90^a$ en sol des propriétés bâties, 44^a en jardins, 4^a en canal, d'un rev. cad. de 24,624 ; contrib. directes en princ. 2866 fr.

Le sol, de natures très variées, et généralement mal cultivé, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du lin, des foins de bonne qualité, du chanvre, et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des

chevaux, des bêtes à cornes, des chèvres, des cochons, de la volaille. 60 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. pour cent.

On exporte le quart des céréales et on importe le vin.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole et de Salins.

On trouve sur le territoire une carrière de pierre à bâtir de première qualité.

Une fruitière produit annuellement 55,000 kil. de bon fromage dit de Gruyère. C'est une des principales ressources du pays.

Il y a un moulin à farine à quatre tournants, une scierie à eau à deux lames, un battoir à blé mû par l'eau.

Les patentables sont : deux marchands de bois en gros, un aubergiste, un maréchal-ferrant, un charpentier, deux menuisiers, un marchand épicier et deux marchands de tissus.

Les habitants ont une grande aptitude pour les travaux du charronnage et de menuiserie. Ils fabriquent eux-mêmes tous les meubles à leur usage.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère en bon état, une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur, dont l'école est fréquentée en hiver par 53 élèves, le logement de l'institutrice réunissant 43 élèves en hiver, le dépôt des trois pompes à incendie, desservies par une compagnie de 40 pompiers, deux fontaines très abondantes, avec lavoirs couverts et abreuvoirs mal entretenus, et 207h 30a de marais, broussailles, pâtures, tourbières, friches, terres, bois, d'un revenu cadast. de 1618 fr.

Bois communaux : 10h 89a, dont 50 stères sont délivrés annuellement; essences domin. : sapins.

Budget : recettes ord. 4575 fr.; dépenses ord. 3577 fr.

Bureau de bienfaisance : recette ord. 232 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom primitif de Bief-du-Four, ou *Bief-du-Fourg*, était *Bief-du-Fort*. Nous ne saurions donc partager l'opinion des historiens, qui prétendent qu'un four, pour la préparation de la poix, construit sur le bord du bief des Combes, a donné naissance à ce village. La voie romaine de Milan à Strasbourg indiquée dans l'itinéraire d'Antonin entrait dans le Jura par une gorge sous le Mont-d'Or et descendait à Salins par Bonnevaux, Bief-du-Four, Boujaille et Chalamont. Il en est fait mention dans les actes de la translation des reliques de saint Urbain et de saint Tiburce, martyrs, de Rome à Auxerre. Gollut dit que de son temps on voyait encore les vestiges de cette route à Boujaille. A Bief-du-Four une éminence porte le nom de *Châtelet*. Il y avait là une station fortifiée pour la défense du chemin. Les fossés du vallum sont encore reconnaissables. On ne doit donc pas être surpris de trouver dans ce village une foule de traditions et de dénominations qui rappellent le culte du paganisme. Un bloc de rocher servant de limite est appelé *Pierre qui vire*. Un bois porte le nom de *Billien* ou *Belien*, dérivé de *Belenus*, l'Apollon gaulois. Toutefois, les plus anciens titres qui mentionnent ce lieu datent du XIIIe siècle. La peste de 1348 avait exercé de tels ravages dans le val de Nozeroy, que les maisons restaient désertes et les terres en friches. Pour y attirer de nouveaux colons, Jean de Chalon-Arlay

II, affranchit tous les sujets qui vinrent l'habiter, par une charte de l'an 1350.

Louis de Chalon-Arlay III, son petit-fils, dans le but d'augmenter la population de Bief-du-Four, concéda aux habitants, le 25 mars 1437, des droits importants dans ses forêts de la Haute-Joux. Non-seulement, il les autorisa à y couper du bois pour leurs constructions et leur chauffage, il leur permit encore de les défricher, de les mettre en culture et même de vendre les sapins qu'ils couperaient. Ce n'est qu'à partir de cette époque que ce village prit un certain développement.

Seigneurie. Bief-du-Four dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. La charte de franchise que nous reproduirons à l'article *Nozeroy*, fixe toutes les charges qui pesaient sur ces sujets.

Châtelet. Près du château moderne de Mme Charton, de Poligny, et au sud du village, on remarque une vaste motte circulaire, en partie naturelle et en partie artificielle. Sur le côté nord de ce monticule, s'élève un gros bouquet de sapins disposés symétriquement; sur le côté opposé existe une plate-forme beaucoup plus élevée, sur laquelle était construit le château-fort, dont quelques débris attestent encore l'importance. Des fossés larges et profonds creusés au pied de la motte, en défendaient l'accès. Ce fief, après avoir longtemps appartenu aux seigneurs de la maison dite de Nozeroy, passa à la famille Champereux, établie à Arbois, qui le possédait au moment de la révolution de 1789. C'est au milieu des ruines de ce château que les sorciers se réunissaient pour tenir leur sabbat, disent les habitants.

Paroisse. Ce village dépendait, dans l'origine, de l'église prieurale et paroissiale de Miéges. Il en fut détaché en 1304, pour être réuni à la paroisse de Mignovillard. Il possédait, dès le XVIIe siècle, une chapelle fondée en l'honneur de saint Jacques et de saint Christophe, de la nomination du sieur Michel de la Latette. Cet édifice fut démoli en 1765. L'archevêque de Besançon érigea en succursale (1786), la nouvelle église bâtie à cette époque.

Ces dismembrations successives n'enlevèrent point aux habitants le droit d'entrer dans la familiarité établie dans l'église de Miéges. Le chapitre de Nozeroy, auquel avait été unie, en 1437, cette dernière église, percevait plusieurs redevances, à titre de décimateur, sur chaque ménage du Bief-du-Four.

Eglise. L'église placée sous le vocable de saint André, dont on célèbre la fête le 30 novembre, se compose d'un porche surmonté du clocher qu'un dôme couronne, de trois nefs, d'un sanctuaire et de deux sacristies. Les nefs, divisées en quatre travées, sont séparées les unes des autres par des pilastres d'un ordre dorique de mauvais goût, qui supportent les arcs doubleaux et les arêtes des voûtes. Les boiseries de l'appui de communion et des petits autels, produisent un mauvais effet que ne rachète point la délicatesse des sculptures.

Evènements divers. Le val de Miéges a été le théâtre d'évènements que nous rapporterons en écrivant l'article *Nozeroy*. Une contrée dite à la *Bataille*, et une autre à côté appelée *Champ-des-Morts*, semblent rappeler le souvenir des guerres qui ont désolé cette contrée. Un incendie arrivé en 1702, détruisit à peu près moitié du village; un homme y périt dans les flammes. L'incendie

de 1846, ne causa que la ruine du moulin du Batteur.

Curiosités. Les eaux minérales de Bief-du-Four, saturées de substances ferrugineuses et vitrioliques, ont plusieurs sources au nord du territoire. La principale sort au pied d'un tronçon de sapin; elle dégage dans l'air une légère odeur de soufre. Ces eaux, après avoir été analysées à Dole, dans le dernier siècle, par le savant abbé Jantet, jouirent d'une grande réputation. Les paysans venaient les échanger à Dole et à Salins, contre une pareille quantité de vin. On ne les emploie plus aujourd'hui.

Tourbières. On trouve sur le territoire de nombreuses tourbières que les habitants exploitent pour leur chauffage.

Biographie. Ce village est remarquable par le grand nombre d'hommes distingués qu'il a vu naître. Nous citerons entre autres:

1° *Jantet*, Antoine-François-Xavier, né en 1747, de pauvres fermiers habitant la grange de Valdahon, mort à Besançon en 1805. Dès l'an 1783, n'étant encore que professeur de latinité aux orphelins de Dole, l'abbé Jantet avait composé en français un traité de mécanique élémentaire, qui fut adopté par l'impératrice de Russie, Catherine II, pour les écoles de ses états. Il enseigna pendant trente-sept ans, avec les plus grands succès, les mathématiques, tant à Dole qu'à Besançon. Napoléon, qui avait reçu des leçons de lui en 1793, lorsqu'il était lieutenant d'artillerie à Auxonne, voulut lui donner une place dans l'institut, et le nommer professeur de mathématiques transcendantes à l'école polytechnique. Mais le modeste professeur préféra rester à Dole. Ses manières aimables, la franchise de son caractère lui attiraient toutes les sympathies. Il a écrit une foule de traités sur les sciences physiques et mathématiques, sur la chimie, la mécanique, et un dictionnaire étymologique des mots français dérivés de l'hébreu. La plupart sont restés inédits. Sa famille en possède les manuscrits.

2° *Jantet*, Charles-Louis, (1787-1846), major d'infanterie et officier de la légion-d'honneur.

3° *Jolielerc*, François-Xavier, (1743-1833), théologien distingué, mort curé de Villers-sous-Montrond, après avoir fait des dons considérables à l'église et au bureau de bienfaisance de Bief-du-Four.

4° *Maitrot*, Pierre-Joseph, né le 19 août 1785, entré à l'école polytecnique en 1804, nommé chevalier de Saint-Louis en 1824, officier de la légion-d'honneur, et lieutenant-colonel en 1841. Cet officier, d'un rare mérite, serait parvenu aux plus hauts emplois militaires, si sa carrière n'avait point été brisée par la chute de l'empire.

5° *Poulin*, Amable-Fidèle, vicaire-général de Lauzanne (1730-1798).

6° *Poulin*, Joseph, mort en 1800, religieux bénédictin très érudit.

7° *Poulin*, Michel (1764-1840), généreux confesseur de la foi, mort curé de Jougne.

8° *Poulin*, Amé-Fulgens, officier de cavalerie et professeur de mathématiques transcendantes.

Nous pourrions citer avec éloge les noms de plusieurs ecclésiastiques encore vivants, nés dans ce village, mais leur modestie ne nous permet point de les nommer.

—

Biefmorin, *Bief-Morin*, *Biefmorain*, arr. cant. et bur. de poste de Poligny, perc. et paroisse de Colonne; à 15 kil. de Poligny, 20

d'Arbois et 30 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur la rive gauche de la rivière d'Orin, sur un sol légèrement accidenté, il est limité au nord par Tassenières, Bretenières et Villers-les-Bois, au sud par Sergenon, Champrougier et Châteley, à l'est par Oussières et Colonne, et à l'ouest par Chêne-Bernard, Pleure et Sergenon. Bois d'Aval fait partie de la commune. Altitude : 240^{m}.

Il est traversé par la route dép. n° 1, de Paris à Lons-le-Saunier, par les chemins de gr. com. n° 22, de Poligny à Tassenières et 9, d'Arbois à Pierre, par les chemins vicinaux tirant à Villers-les-Bois, à Bretenières, à Châteley, à Vaivre, par la rivière d'Orin et un petit ruisseau sans nom.

Les maisons sont généralement construites en pierres et pans de bois, et couvertes en tuiles. Les toits très bas et d'étroites fenêtres ne laissent parvenir dans les appartements qu'une lumière obscurcie.

Pop. en 1790, 120 hab.; en 1846, 202 ; en 1851, 214, dont 94 hom. et 120 fem. ; pop. spéc. par kil. carré, 16 hab.; 49 maisons, savoir : 48 à Biefmorin et 1 au bois d'Aval ; 54 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ. 1336^{h} 60^{a}, divisés en 1286 parcelles que possèdent 243 propriétaires, dont 155 forains ; surf. imp. 929^{h} 53^{a}, savoir : 544^{h} 48^{a} en bois, 157^{h} 34^{a} en terres lab., 112^{h} 89^{a} en étangs, 91^{h} 79^{a} en prés, 18^{h} 06^{a} en pâtures, 4^{h} 77^{a} en sol des propriétés bâties, aisances et cours, 1^{h} 39^{a} en vignes, 1^{h} 03^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 14,680 fr. La surface non imposable de 207^{h} 07^{a}, se composait en grande partie de la forêt nationale dite d'Aval, vendue par l'Etat en 1831 ; cont. dir. en princ., 1856 fr.

Le sol, de fertilité moyenne, produit du froment, du seigle, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, un peu de vin, des foins de bonne qualité et des fourrages artificiels. La culture de la vigne prend une certaine extension.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des cochons. Il y a 26 étangs très poissonneux.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On importe du vin. Les céréales suffisent à la consommation des habitants, qui fréquentent habituellement le marché de Sellières.

On trouve sur le territoire des sablières, des gravières et d'excellente argile pour poterie et tuilerie.

Il y a deux auberges.

Biens communaux : une maison commune exécutée en 1851, sur les plans et sous la direction de l'architecte Moreau ; elle a coûté 7,000 f. ; elle contient le logement de l'instituteur, la mairie et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 23 filles, et 56^{h} 96^{a} de bois, pâtures, broussailles, d'un rev. cad. de 597 fr.

Budget : recettes ord. 1569 fr. ; dép. ord. 1569 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 205 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie romaine de Poligny à Tavaux, traversait le territoire de Biefmorin ; mais aucun débris antique n'est venu jusqu'à présent attester que cette route ait donné naissance à quelques établissements.

Seigneurie. La terre de Colonne, propriété des souverains de Bourgo-

gne, se composait de quatre bâtis : celui du chef-lieu comprenait les villages de Colonne, Vaivre, Biefmorin et Chezabois. Pour attirer des colons dans cette vaste seigneurie, ses anciens maîtres féodaux accordèrent au XIIIe siècle, des droits d'usage importants dans les magnifiques forêts qui couvraient la surface du territoire, pour le chauffage des habitants et pour leurs constructions, ainsi que des droits de parcours dans les communaux. La haute justice était rendue dans le principe par le bailli d'Aval, qui venait tenir ses assises à Colonne. Le prévôt de cette terre exerçait la justice moyenne et basse, et conduisait les hommes à la guerre. Plus tard, il fut institué au chef-lieu un bailliage qui relevait de celui de Dole.

Evènements divers. La plupart des faits historiques qui intéressent Biefmorin, étant communs à tous les villages de la seigneurie de Colonne, nous les rappellerons d'une manière générale dans la notice sur ce dernier lieu. Il paraît que la guerre de 1636 fut désastreuse pour cette contrée. On remarque au milieu des immenses forêts qui couvrent une grande partie du territoire, une multitude de mares recouvertes d'une mousse épaisse, sur laquelle croissent quelques buissons de saules nains. Ces couches superficielles cachent des flaques d'eau d'une grande profondeur. En les sondant, on rencontre un fond consistant qui retentit comme un pavé. On y trouve des plats d'étain, des chaudrons en cuivre et d'autres ustensiles de cuisine. Les habitants échappés à la mort, séjournèrent pendant plusieurs années dans ces tanières humides, vivant d'herbages et de glands. Quelques archéologues, M. Monnier, entre autres, ont regardé des trous de cette nature comme remontant à la période gauloise, mais nous ne saurions partager leur opinion en présence des objets trouvés dans l'intérieur de ces cavités. On retire quelquefois du fond de ces mares, des chênes énormes qui ont pris, de leur long séjour dans l'eau, une belle teinte noire. Ils imitent tellement l'ébène, qu'ils sont employés comme tels par les fabricants de meubles.

Fête patronale. Biefmorin, qui a toujours dépendu de la paroisse de Colonne, est sous le patronage de l'Assomption de Notre-Dame, dont on célèbre la fête le 15 août.

Croyances. On prétend qu'autrefois on voyait les sorciers faire leurs rondes infernales au milieu d'une clairière appelée *Champs-Plissard*, au bord d'un chemin qui traverse la forêt. Les voyageurs attardés ne manquaient jamais d'y voir un grand bouc noir, portant une chandelle entre les cornes.

Bienne, Bienna, Biennaz, Biennium, rivière qui prend sa source au pied de la plus haute chaîne du Mont-Jura, sur l'extrême frontière du département et de la France, au petit hameau de la Jacquette (Suisse). Après s'être un peu contournée du sud au nord, elle se dirige du levant au couchant pour abreuver les habitants de Morez, et les enrichir en activant leur industrie ; puis, se détournant bientôt vers le sud, elle prend une direction oblique du nord-est au sud-ouest, coule à travers des rochers escarpés, au milieu desquels elle est encaissée ; baigne le côté septentrional de la ville de Saint-Claude, y reçoit le Tacon, continue son cours toujours dans un encaissement assez profond, jusqu'à son embouchure dans la rivière d'Ain, près de Condes.

Les ruisseaux du Platelet, de l'Evalude, de Morbier, du Lison, d'Héria, de Douvres, de Mont-Cusel, sont ses affluents de droite. Les courants de la Chaille, de la Mouille, de Pissevieille, de Cinquétral, des Combes, de l'Abîme, de Tressus, de la Queue-du-Cheval, de Flumen, le Bief-Chapuis, le Tacon, sont ses premiers affluents de gauche. La Bienne reçoit ensuite le ruisseau du lac de Viry, qui lui amène les tributs successifs des ruisseaux de Chassal, de Larrivoire, des Biefs-de-Prévérion et des Prés-Murs; puis les ruisseaux de Viry, de Varice, de Chiria, de Saint-Fabien et de Rhien.

Quelques travaux ont rendu cette rivière propre au flottage depuis Molinges jusqu'à son embouchure. Le flottage n'est guère praticable qu'à l'époque de la fonte des neiges ou à la suite des grandes pluies, c'est-à-dire alors que les eaux arrivent à un mètre au-dessus de l'étiage.

La longueur de cette rivière dans le département est d'environ 6 myriamètres, et non 5000 mètres, ainsi que l'indique M. Monnier dans l'Annuaire du Jura pour 1840; sa pente est d'un peu plus de 11 m. 69 c. par kilomètre.

—

Billecul, Billecu, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc., bur. de poste et paroisse de Nozeroy; à 4 kil. de Nozeroy, 35 de Poligny, 39 d'Arbois et 53 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans le val de Nozeroy, compris lui-même dans celui de Miéges, il est limité au nord par Rix, au sud par Gillois, Arsure-Arsurette et Fraroz, à l'est par Rix, Fraroz, et Arsure-Arsurette, à l'ouest par Rix, la Favière et Gillois. Altitude: 870^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Trébief, à la Favière, à Arsure-Arsurette et à la Latette.

Les maisons, généralement groupées, sont presque toutes composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, construites en pierres et couvertes en tavaillons. Les portes des écuries et des granges s'ouvrent seules sur la rue; l'entrée des habitations, ouverte sur les côtés, et masquée par un mur, donne un aspect singulier à ce village. On dirait que les animaux en sont les seuls hôtes.

Pop. en 1790, 150 habit.; en 1846, 176; en 1851, 189, dont 82 hom. et 107 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 42 habit.; 35 maisons, 35 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1814: surf. territ. 442^{h} divisés en 700 parcelles que possèdent 88 propriétaires, dont 50 forains; surf. imp. 436^{h} 81^{a}, savoir: 291^{h} 81^{a} en terres lab. 97^{h} 80^{a} en pâtures, 29^{h} 68^{a} en prés, 8^{h} 78^{a} en broussailles, 7^{h} 45^{a} en bois taillis, 1^{h} 07^{a} en sol des maisons et cours, 14^{a} en friches, 5^{a} en murgers, d'un rev. cad. de 8998 fr.; cont. directes en princ. 1083 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, de la navette, des légumes secs, des betteraves, du lin, du chanvre, des foins, des fourrages artificiels.

On n'importe que le vin; les céréales récoltées suffisent aux besoins des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Champagnole, de St.-Laurent et de Morez.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire, des

tourbières non exploitées dans la contrée dite *Prés-de-la-Grange*, des sablières de première qualité, des carrières exploitées de pierre à bâtir, de taille et à chaux.

La principale ressource du pays, consiste dans la fabrication du fromage dit de Gruyère, dont le produit annuel s'élève à 2100 kil.

Le seul patentable est un cordonnier.

Biens communaux : une maison commune insuffisante contenant le chalet, la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude fréquentée en hiver par 13 garçons et 12 filles ; une fontaine en mauvais état, 2 puits communaux et 97^h 54^a de pâtures, d'un rev. cad. de 702 f.

Budget : recettes ord. 1406 fr.; dép. 1179 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Billecul dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy et de la paroisse de Miéges. Lorsque nous écrirons l'histoire de ces deux communes, nous indiquerons tous les faits qui pourraient intéresser en particulier quelques-unes de celles bâties dans le val de Miéges. Il fut du nombre des villages auxquels Hugues de Chalon-Arlay accorda en 1372 des droits d'usage dans ses forêts de la Haute-Joux. Un climat du territoire est appelé *aux Batailles*, et l'autre *à la Loge ;* c'est en ce dernier lieu qu'étaient relégués les pestiférés pendant l'épidémie qui régna dans ces contrées en 1633.

Biographie. Ce village a vu naître le 30 août 1702, Claude-François du Tronchet, connu sous le nom de Jean-Baptiste de Bourgogne, ou Jean-Baptiste de Miéges, mort à Naples, le 22 mars 1726. Il était ministre provincial du couvent de St.-Bonaventure de Rome. Les nombreux miracles opérés par son intercession pendant sa vie, et surtout après sa mort, ont donné lieu à une instruction pour sa canonisation. L'Annuaire du Jura du 1847, contient l'analyse d'une relation de ces miracles écrite par le frère Anselme.

—

Binand, commune réunie à celle de Publy, le 5 janvier 1824.

—

Biolée (la), commune réunie à celle de Cuisia, le 25 septembre 1822.

—

Bissia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc., bur. de poste et paroisse de Clairvaux ; à 5 kil. de Clairvaux, et 21 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 501^m.

Bâti dans la plaine de la Combe-d'Ain, il est limité à l'est par Clairvaux et Soyria, à l'ouest par Patornay et Poitte, au nord par Vertamboz et au sud par Barésia. Boissia et Piételle font partie de la commune.

Il est traversé par la route nat. n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, par le chemin de gr. com. n° 27, de Salins à Dortans, par les chemins vicinaux tirant de Bissia à Lons-le-Saunier, à Piételle, de Boissia à Clairvaux et à Lons-le-Saunier, de Bissia à Soyria, de Piételle à Patornay, et de Boissia dans les champs, par la rivière d'Ain, le ruisseau de Drouvenans, par le bief Thevenard, le bief Bluant ou Mayat, et par le bief Richon.

Pop. en 1790, 230 hab.; en 1846, 184 ; en 1851, 186, dont 98 hom, et 88 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 31 hab.; 35 maisons, savoir : 8 à Bissia, 11 à Piételle et 16 à Boissia ; 39 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793 ; ceux antérieurs sont à Clairvaux.

Cadastre exécuté en 1833, surf. territ. 585^h 20^a, divisés en 1930 parcelles que possèdent 187 propriétaires, dont 128 forains; surf. imp. 567^h 43^a, savoir : 316^h 09^a en terres lab., 132^h 48^a en pâtures, 96^h 95^a en prés, 12^h 64^a en friches et murgers, 3^h 93^a en bois et saussaies, 3^h 54^a en sol des propriétés bâties, 1^h 46^a en jardins, 25^a en vergers, 16^a en broussailles, d'un rev. cad. de 4642 fr.; cont. dir. en principal, 947 fr.

Le sol, de nature graveleuse, produit du blé, de l'orge, du maïs, des pommes de terre, de l'avoine, des lentilles et des vesces.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des cochons. 12 ruches d'abeilles.

On exporte le quart des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire quelques sablières exploitées.

Les seuls patentables sont deux marchands de bois.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes en tavaillons ou en paille.

Biens communaux : Bissia possède 39^h 20^a de pâtures, d'un rev. cad. de 36 fr. 76 c.; Boissia, 40^h 82^a de pâtures et gravières, d'un rev. cad. de 26 fr. 36 c.; Piételle, 54^h 76^a de pâtures, d'un rev. cad. de 56 fr. 24 c. Il n'y a ni maison commune, ni instituteur. Les élèves fréquentent les écoles de Clairvaux.

Bois communaux : Bissia, 10^h 70^a; 15 arbres sont délivrés annuellement.

Boissia, 15^h 80^a; 20 arbres sont délivrés chaque année : essences dominantes : sapin et hêtre.

Budget : recettes ord. 1394 fr.; dép. ord. 1394 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Boissia et Piételle formaient deux communautés séparées, qui ont été réunies à celle de Bissia, le 20 février 1822.

Bissia est nommé dans les anciens titres *Bissey*, et Boissia, *Boissie*. Tout porte à croire que les bords de l'Ain ont été habités depuis les temps les plus reculés; les grandes batailles qui s'y sont livrées, les monuments celtiques et romains que le sol restitue chaque jour à la lumière, les traditions caractéristiques de la période séquanaise attestent le séjour des races antiques dans ces contrées.

Il y a quelques années, rien n'était célèbre, aux environs de Clairvaux, comme les *Dames de Vère*. Ces fées espiègles se plaisaient à s'emparer des jeunes gens, à les faire tournoyer rapidement et à disparaître tout-à-coup comme des ombres. Ces croyances sont un lointain souvenir du polythéisme gaulois. La voie romaine qui descendait de Champagnole dans la vallée de l'Ain, se bifurquait au sud de Boissia; un de ses rameaux filait en droite ligne sur le Pont-de-Poitte; l'autre se dirigeait sur la ville d'Antre; ses traces en sont encore reconnaissables dans les plaines de Vère. On a trouvé sur ses bords une épée en bronze avec l'ornement qui terminait le fourreau, un javelot aussi en bronze et des fragments de branches de chênes à demi-calcinés. Une immense bataille, postérieure aux invasions germaniques, fut livrée dans la Combe-d'Ain entre le *tertre des Squelettes*, près de Monnet et le camp romain de Barésia. En 1822, M. D. Monnier constata l'existence de dix *tumuli* renfermés entre les branches de la voie romaine, vers le point de sa bifurcation, sur le territoire de Boissia. Un

onzième se trouvait en dehors. M. Ed. Clerc les fit ouvrir, de 1837 à 1841. Quelques-uns d'entre eux renfermaient des squelettes encore entiers dans les terrains sabloneux, des fibules, des agrafes, des anneaux, des bracelets et des armilles, le tout en bronze, des fers de chevaux, des poteries, des vases, du verre, des fers de lances, des dards de flèches en bronze, des épées en fer et des poignards. La plupart de ces objets font partie du cabinet d'antiquités de M. Lemire de Clairvaux.

Depuis l'époque romaine jusqu'au XIII[e] siècle, l'histoire des différents lieux qui composent la commune de Bissia est entièrement inconnue. Le premier titre parvenu à notre connaissance, est l'acte par lequel Alix, donna en 1248, à l'abbaye de Balerne, ce qu'elle avait dans les dîmes de Boissia et de Charezier en échange du don que Jean de Monnet, sire de Beauregard, son mari, avait fait à ce monastère de 20 mesures de froment.

Bissia. Ce village dépendait en toute justice de la baronnie de Clairvaux.

Boissia. Il en était de même de Boissia. Il y avait dans ce lieu un fief en moyenne et basse justice sur certains meix. Il appartint jusqu'au XVI[e] siècle, à une famille noble de nom et d'armes portant le nom de ce village. Gollut parle d'un sieur de Boissia, qui se trouvait en 1524 à la bataille de Pavie et qui vivait encore en 1591, ce qui est un exemple rare de longévité. Le castel, actuellement possédé par M. Magnin, de Lons-le-Saunier, ne conserve pas de traces de sa physionomie féodale. On ne sait à quelle époque rapporter les substructions qui règnent sous cette habitation. Des fouilles dirigées avec soin feraient peut-être reconnaître la trace d'une villa romaine incendiée. Ce village est placé sous le patronage spécial des saints Féréol et Ferjeux, dont les bustes reposaient dans un oratoire détruit en 1789. Les habitants font célébrer chaque année une messe solennelle dans l'église de Clairvaux, pour implorer la protection de ces saints.

Piételle. Piételle dépendait en toute justice de la baronnie de Mont-Saint-Sorlin. On a trouvé dans ce hameau une épée romaine en bronze, ornée et percée à jour. Bâti sur une hauteur qui domine le saut de la Saisse, il possède un port établi au point même où l'Ain commence à être navigable. Il a dû être connu des Romains, puisque le patron de cette rivière avait sa résidence fixée près de là. Au moyen-âge, les seigneurs de Clairvaux faisaient conduire leurs bois sur ce port, d'où ils étaient dirigés sur Lyon.

Paroisse. Bissia, Boissia et Piételle, ont toujours dépendu de la paroisse de Clairvaux.

Evènements divers. Nous rapporterons à l'article *Clairvaux* tous les faits historiques concernant les communes qui avoisinent cette ville.

—

Blandans, commune réunie à celle de Domblans, le 26 octobre 1821.

—

Blesney, commune réunie à celle de Poitte, le 28 septembre 1815.

—

Bletterans (canton de), arr. de Lons-le-Saunier, borné à l'est par le canton de Voiteur et de Lons-le-Saunier, à l'ouest par le dép. de Saône-et-Loire, au nord par les cantons de Chaumergy et de Sellières, au sud par le canton de Lons-le-Saunier et le dép. de Saône-et-Loire.

Il renferme douze communes qui

sont : Arlay, Bletterans, Chapelle-Voland, Cosges, Desnes, Larnaud, Nance, Quintigny, Relans, les Répôts, Ruffey et Villevieux.

Ce canton est considéré comme le plus beau et le plus riche du département.

Pop. en 1790, 8880 habit.; en 1846, 10,673; en 1851, 10,568, savoir : 2741 garçons, 2172 hom. mariés, 228 veufs, 2637 filles, 2161 fem. mariées, 629 veuves; pop. spéc. par kil. carré, 80 hab.

Surf. territ. 13,147^h 40^a savoir : 6767^h en terres lab., 3154^h en bois, 2182^h en prés, 584^h en vignes, 229^h en pâtures, 60^h 75^a en jardins, d'un rev. cad. de 602,404 fr.

Au moyen-âge, la puissante maison de Chalon-Arlay était suzeraine de tout ce riche territoire, divisé en plusieurs fiefs importants.

—

Bletterans, petite ville de l'arr. de Lons-le-Saunier, chef-lieu de canton, perc., direc. de poste aux lettres; succursale; à 13 kil. de Lons-le-Saunier.

Bâti en plaine, dans le bassin de la Seille, au pied d'une chaîne de petites collines verdoyantes qui courent dans la direction du nord au sud, il est limité à l'est par Ruffey et Villevieux, à l'ouest par Frangy (Saône-et-Loire), au nord-est par Nance et Cosges, au sud-ouest par Seillenard (Saône-et-Loire). La Foule et les Aiguis font partie de la commune.

Altitude : 201^m.

Il est traversé par les routes dép. n° 2, de Chalon en Suisse, n° 22, de Lons-le-Saunier à Dijon, par les chemins de gr. com. n° 5, de Bletterans à Champagnole et n° 33 de Bletterans à Chaumergy, par les chemins vicinaux tirant à Desnes, à Relans et aux Aiguis, par le chemin de grande vicinalité de Bletterans à Seillenard, par la rivière de Seille et ses dérivations, appelées l'une la *Rupture*, et l'autre l'Ereux-du-Moulin, par les ruisseaux de la Seillette, de Sereine et du Jambon.

Il est le siége d'une justice de paix, d'un relai de poste aux chevaux, d'une brigade de gendarmerie à cheval; la résidence d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, des percepteurs de Bletterans et de Chapelle-Voland, d'un agent-voyer, de deux notaires, d'un huissier, de deux médecins, d'un médecin vétérinaire et de trois sages femmes; il a un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers composée de 40 hommes et un corps de musique nombreux.

Il y a un établissement de bains et un cabinet littéraire, un battoir d'écorces, un moulin à huile et un battoir à blé mûs par des chevaux, une foule, un moulin à farines à 4 paires de meules avec scierie, un moulin à 7 paires de meules aux Aiguis, un moulin à 4 paires de meules au Rondeau, avec une huilerie, et une huilerie à la Foule.

Les patentables sont : 6 aubergistes, 7 cabaretiers, 7 gargotiers, 7 cafetiers, 8 boulangers, 5 marchands de grains, 2 marchands de son, 13 épiciers, un marchand de vin en gros, un entrepositaire de sel des salines de Montmorot, 2 bouchers, un fournier, un droguiste, un pharmacien, 3 tailleurs d'habits, 3 tanneurs, 6 cordonniers, 4 saboticrs, 5 marchands de tissus, 2 modistes, 1 chapelier, 2 perruquiers, 8 merciers, 2 teinturiers, 1 marchand de fer, 2 quincailliers, 4 charpentiers, 3 serruriers, un maître-maçon entrepreneur, 3 plâtriers, un carrioleur, 4 voituriers, un maître de

poste, un banquier, 5 menuisiers, 1 fabricant de billards, 1 libraire, 1 maître de pension, 1 géomètre, 2 ferblantiers, 1 taillandier, 4 maréchaux-ferrants, 2 cloutiers, 1 rémouleur, 3 potiers, 2 bourreliers, 1 fabricant de parapluies, 1 tisserand.

En 1723, il n'y avait à Bletterans que 3 ou 4 bourgeois, 1 apothicaire, 2 chirurgiens, 2 cordonniers, 3 tissiers, 1 serrurier, 1 maréchal-ferrant, 2 tailleurs, 1 bourrelier, 1 charron, 2 menuisiers, 3 marchands épiciers, 2 cardeurs, 2 bouchers, 6 cabaretiers. Le reste de la population se composait de manœuvres et de petits laboureurs.

Marchés. Le mardi de chaque semaine.

Foires. Le 26 janvier, le dernier mardi de février, le 1er mercredi après Pâques, le 1er mardi de juillet, le 9 septembre et le 10 novembre; commerce principal, les céréales et le bétail.

Pop. en 1806, 801 hab.; en 1846, 1220; en 1851, 1277, dont 592 hom. et 685 fem.; pop. agglom. 1244; pop. spéc. par kil. carré, 154 hab.; 217 maisons, 393 ménages.

En 1627, il y avait 172 feux, en 1636, il n'y en avait plus que 33; après le siége de 1637, il n'en restait que 4; en 1752, il y en avait 82.

Cadastre exécuté en 1811 : surf. territ. 826h 52a, divisés en 1916 parcelles que possèdent 705 propriétaires, dont 467 forains; surf. imp. 781h 33a, savoir : 302h 19a en terres lab., 255h 50a en prés, 185h 85a en bois, 21h 74a en pâtures, 5h 40a en vignes, 5h 33a en jardins, 3h 61a en sol des propriétés bâties et cours, 99a en friches, 5a en mares d'eau, 3a en sablières, d'un rev. cad. de 60,470 fr.; cont. directes en principal, 11,508 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, et du vin de qualité médiocre.

La culture de la vigne a repris depuis quelques années l'extension qu'elle avait avant les guerres du XVIIe siècle.

On importe une grande partie du vin nécessaire à la consommation et 8583 hectolitres de céréales.

La population, adonnée au commerce et à l'industrie, s'occupe peu d'agriculture. Les chevaux sont occupés aux transports. Il n'y a que peu de bœufs et quelques vaches.

On trouve sur le territoire des sablières exploitées et du minerai de fer en grains dont l'extraction a été abandonnée depuis quelques années.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune formée de deux ailes, renfermant l'une la mairie, le cabinet des archives et la salle d'audience de la justice de paix, l'autre le logement du concierge et une fort belle salle de danse. Le rez-de-chaussée des deux bâtiments est occupé par la halle aux grains et l'entrepôt; une maison d'école contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 100 élèves. Un nouvel édifice va être construit qui renfermera les logements de l'instituteur et de l'institutrice, les salles d'études, la salle d'asile et le dépôt des pompes à incendie; une place publique, un champ de foire planté d'arbres, 3 pompes à incendie, 14 reverbères pour l'éclairage de la ville et 132h 86a de bois, parcours et sol des édi-

fices publics, d'un rev. cad. de 1730 francs.

L'école des filles, tenue provisoirement dans une maison louée, est fréquentée en hiver par 76 élèves.

Bois communaux : 362h 51a, dont 10h 97a sont en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne, charme et bois blanc.

Budget : recettes ord. 10,321 fr. dépenses ord. 10,381 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 65 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On ne sait absolument rien de l'origine ni des commencements de Bletterans, désigné dans les chartes sous les noms de *Castrum Bliterium*, *Bliterum*, *Bleeterens*, *Blettran*, *Blaterans;* les divers auteurs qui ont fait mention de cette ville ne sont pas même d'accord sur l'étymologie de son nom. Selon Bullet, Bletterans dériverait de *Bleit ran*, qui, en langue celtique, signifierait lieu partagé par une rivière. Gollut traduit ce mot par terrain à blé. Son territoire était sillonné de voies romaines, dont les traces sont encore reconnaissables sur plusieurs points. L'une communiquait de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône ; elle est désignée sur d'anciens plans sous le nom de *Vie Renaud*, *Voie de Lyon*, *grand chemin de Lons-le-Saunier à l'Etalet ou grande Charrière*. On trouva en 1845, à peu de distance de cette route, huit pièces de monnaies romaines en bronze, au type de l'empereur Philippe. Un rameau se détachait de ce chemin et se dirigeait sur *Lovincum*, Louhans. Il s'appelle *Chemin du Monceau*. Ce chemin passait au pied d'une éminence nommée la *Grande-butte-des-Bois*. On ne saurait préciser quelle a été la destination primitive de cette colline. Elle est couverte de débris antiques. On y a trouvé des fers de chevaux fort petits, un anneau en or ayant pour chaton un onyx sur lequel était gravé un soldat romain, des médailles, une foule de tuileaux à rebords. Un village, bâti à peu de distance, s'appelle *Charnay*, dénomination qui rappelle des souvenirs druidiques. D'autres branches communiquaient avec Arlay, Dole, Poligny et Verdun. M. D. Monnier a donné dans l'Annuaire du Jura de 1846, le dessin de deux buttes qui existaient dans l'ancien parc du château, qu'il considère comme des restes de *tumuli*. Ces tombeaux ouverts sous nos yeux, ne renfermaient aucun vestige d'ossements, ni d'armes, ni de vases. Les eaux ont pu, par leurs infiltrations, détruire tout ce qu'on y avait religieusement déposé. Malgré toutes ces découvertes, nous pensons que Bletterans doit son existence aux invasions des Bourguignons. Son nom figure pour la première fois dans une légende de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, de 1049 à 1109. « Ce pieux abbé traversant le bourg de Bletterans, *Castrum Bliterium*, dit l'auteur de cette légende, fut accablé d'injures par quelques hommes méchants. Dieu ne voulut point laisser un tel crime impuni. Un feu vengeur réduisit en un instant le bourg en cendres. Plusieurs habitants, sortis pour leurs affaires, rentraient dans leurs logis lorsque tout à coup deux soldats, morts depuis peu de temps, apparurent à leurs yeux et leur fermèrent le chemin : retournez-vous au plus vite, dirent ces spectres, Bletterans n'est plus. Terrifiés par cette nouvelle, ces malheureux ne tardèrent pas à reconnaître que le fait n'était que trop vrai. »

Dès l'origine, on trouve Blette-

rans divisé en trois parties: le bourg, le château et la ville. Ces trois quartiers avaient un territoire fort étendu appelé la *Grande-Communauté.*

Grande-Communauté. Elle était administrée d'après des usages dont l'origine remonte aux temps les plus reculés.

Les habitants nommaient chaque année deux prud'hommes, appelés plus tard gouverneurs, pour l'administration des terrains et bois communaux. Ces prud'hommes tenaient, à certaines époques de l'année, leurs assises, le jour de dimanche, à l'issue de la messe, devant la porte de la mère-église paroissiale bâtie dans le quartier appelé la Ville. Ils prononçaient des amendes de trois sols et de sept sols contre ceux qui avaient commis des délits dans les communaux, sur le rapport des forestiers et des gardes institués par eux. Les amendes et les profits résultant de cette justice, devaient être exclusivement employés à l'entretien et à la décoration de l'église, et à faire deux aumônes générales à tous les pauvres qui se présentaient les jours de fêtes d'Annonciation N.-Dame et de Pentecôte. Le 5 septembre 1503, Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils, confirma cette administration, en se bornant à transférer le jour des assises du dimanche au samedi. L'église paroissiale érigée dans la partie du territoire appelée aujourd'hui Villevieux, était fort ancienne, car en 1110, Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, en donna le patronage à Albéric, abbé de Baume. Anseric, son successeur, confirmant cette donation en 1134, dit que les archevêques de Besançon avaient toujours nommé le titulaire de cette église; ce qui ne laisse aucun doute sur son antiquité. Après la concession des franchises faites au bourg de Bletterans en 1285, Villevieux commença à former une communauté séparée, sous le nom de la *Vieille-Ville*, ou de la *Ville-Vieille* de Bletterans; mais les bois et les terrains communs, continuèrent de rester dans l'indivision et d'être administrés comme précédemment.

Seigneurie. Elle faisait partie de l'apanage des rois de Bourgogne, et ne fut point comprise, ainsi que Dunod l'a prétendu, dans la donation que saint Sigismond fit, en 523, à l'abbaye d'Agaune. Elle se composait de Bletterans et de Villevieux, en toute justice, et en haute justice seulement, de Larnaud, Bréry, Nance, le Vilarnier et Visen, hameau de Cosges. Elle était décorée du titre de *Vicomté*, honneur qu'elle partageait avec un très petit nombre de villes de la province, telles que Besançon, Salins, Gray et Vesoul. Ce titre pourrait provenir de ce que les sires d'Arlay étaient vicomtes de Besançon. Ainsi on qualifiait Monnet de vicomté, parce que ses seigneurs étaient vicomtes de Salins. Il en était de même de Saint-Loup, dont les sires étaient vicomtes de Vesoul.

Seigneurs. On trouve la plus grande analogie entre l'histoire primitive d'Arbois et celle de Bletterans, ce qui confirme nos conjectures sur l'origine bourguignone de cette dernière ville. Toutes deux appartenaient dans le principe aux souverains. Leurs territoires étaient divisés en une foule de fiefs tenus en franc-alleu. Les sires de Ruffey avaient les mêmes droits sur Bletterans que la maison de Thoire-Vaudrey avait sur Arbois. Guillaume, comte de Vienne, frère de Rainaud III, comte souverain de Bourgogne, étant mort en 1155, laissa pour héritiers Etienne Ier, tige

de la maison de Chalon, et Gerard 1er, tige de la seconde maison de Vienne. Dans le partage intervenu entre ces deux familles en 1156, Bletterans échut à Etienne 1er, qui le transmit à Etienne II son fils, mort en 1241. Jean de Chalon, dit le *Sage* ou *l'Antique*, l'un des enfants d'Etienne II, s'appliqua à réunir sur sa tête les droits de ses frères et sœurs sur cette ville. Dans les partages que ce prince fit entre ses enfants en 1260 et 1262, il déclara qu'il se réservait la propriété de tous les biens lui provenant du comte Etienne son père, qui n'avaient pas été compris d'une manière spéciale dans les lots formés par lui. Bletterans était de ce nombre. Le comte Jean s'appliqua jusqu'à sa mort à acquérir les fiefs que ses vassaux possédaient dans le territoire de cette ville. Ainsi, en 1265, il céda la maison-forte qu'il possédait à Henri, fils de Richard, de Bletterans, et reçut en contre-échange les moulins avec la condition qu'Henri jouirait du tout pendant sa vie, et qu'à sa mort le tout appartiendrait au comte en pleine propriété.

Dans le partage fait en 1267, entre les enfants de Jean de Chalon, du consentement de ce dernier, Bletterans fut mis dans le même lot qu'Arlay, et attribué aux enfants du 3e lit. Ce traité n'eut pas de suite. Au mois de mars 1269, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, né du second mariage de Jean de Chalon l'Antique, avec Isabelle de Courtenay, déclara céder à Jean de Chalon, sire d'Arlay, son frère consanguin, tous les droits qu'il avait à prétendre sur la maison-forte de Bletterans. Au mois de mai de la même année, Etienne sire d'Oiselay, frère illégitime de Jean de Chalon l'Antique et Simon de Joinville, beau-frère de ce dernier, firent une semblable déclaration. Un traité fait en 1269, entre tous les héritiers de Jean de Chalon l'Antique et Laure de Commercy, sa veuve, semblait assurer la possession paisible de cette ville à cette princesse et à ses enfants. Il n'en fut rien pourtant. Le dimanche après la fête de saint Marc, évangéliste, de l'année 1274, la comtesse Laure et Jean, sire d'Arlay, son fils, reconnurent qu'Otton, comte de Bourgogne, en qualité de seigneur suzerain et d'exécuteur testamentaire de Perrin de Chalon, dit le Bouvier, frère de Jean, comte d'Auxerre, les avait mis en possession de Bletterans et de ses dépendances, à condition qu'ils indemniseraient tous ceux qui avaient des droits à y prétendre.

Cette promesse ne fut pas fidèlement exécutée; aussi, le lundi après l'octave de la Pentecôte 1275, le comte d'Auxerre s'engagea par serment à aider le comte Otton, son neveu, « encontre touz genz, senz meffaire à petite force et à grant, de ses chastials, de ses villes et de ses genz. » Otton, de son côté, lui promit le même jour de l'aider à se mettre en possession de Bletterans, si la comtesse Laure qui le tenait, refusait de le lui céder amiablement. La même année, le comte d'Auxerre abandonna au sire d'Arlay toutes ses prétentions sur la maison-forte, sur la fermeté, c'est-à-dire sur le bourg, sur la ville, sur la noblesse et les appendices de ce lieu. Le comte Otton pria en même temps la comtesse Laure de permettre à Jean, son fils, d'en prendre possession. Le douaire de cette princesse était probablement affecté sur cette seigneurie. Dès que le sire d'Arlay se vit passible possesseur de ce fief important, il chercha à y attirer de nouveaux habitants, en leur accor-

dant une charte de franchises (1285).

En 1290, Humbert, dauphin et comte de Viennois, céda au sire d'Arlay la suzeraineté des fiefs que tenaient de lui Hugues de Bletterans, dit *Dessus-les-autres* et Gérard son frère. De nouvelles difficultés ne tardèrent pas à surgir entre Jean de Chalon-Arlay, et Hugues de Vienne, seigneur de Lons-le-Saunier. Ce dernier avait épousé avant 1303, Marguerite de Ruffey, dernière héritière de cette maison.

Il prétendait que sa femme avait droit au tiers de la vicomté, de la justice, de la seigneurie et des amendes de Bletterans. Un traité intervint entre eux en 1303. Ils nommèrent pour arbitre, Jean, fils de Hugues et d'Alix, comtes de Bourgogne, avec condition que celui qui ne se soumettrait pas à sa décision, paierait à l'autre 200 marcs. Le juge décida que Jean de Chalon jouirait de la vicomté et de la totale justice sur ses sujets de Bletterans, et que Hugues de Vienne aurait la totale justice sur ses sujets dépendants de la juridiction de Ruffey, quoique résidant à Bletterans. Cette sentence fut confirmée en 1304.

Le lundi après la saint Luc, 1311, Jean de Chalon-Arlay, étant à Fontainebleau, reprit de fief envers Philippe, mari de Jeanne, comtesse de Bourgogne, Bletterans et ses dépendances. Il mourut en 1315, laissant pour héritier de cette terre, Hugues de Chalon-Arlay 1er, qui la transmit à ses enfants. Après sa mort arrivée en 1362, un partage eut lieu au mois de novembre de la même année, entre Hugues de Chalon-Arlay II, et Louis, sire d'Arguel et de Cuiseaux, ses fils. Le premier eut Bletterans dans son lot. Le 22 juin 1388, Hugues II fit hommage de tous ses fiefs au duc et comte de Bourgogne. Il mourut la même année, après avoir institué pour son héritier universel, Jean de Chalon-Arlay III, son fils, devenu prince d'Orange, par son mariage avec Marie de Baux. Il donna en même temps à Blanche de Genève, sa femme, la seigneurie de Jougne, pour lui tenir lieu de la somme de 2000 florins d'or qu'il lui avait assurée à titre de douaire. Par un traité passé les 3 décembre 1389 et 1er février 1390, entre Pierre, comte de Genève, au nom de Blanche, sa sœur et Hugues d'Arlay, il fut convenu que cette dernière renonçait à ses droits sur Jougne, à condition qu'elle jouirait de l'un des quatre châteaux et seigneuries de Bletterans, Lons-le-Saunier, Châtillon-sur-Courtine ou Vers. Cette princesse choisit Bletterans, et vint y fixer son séjour, où sa mémoire est encore vénérée, sous le nom de la *bonne dame Blanche.*

L'orgueilleux sire d'Arlay, irrité des innovations inattendues que Philippe-le-Hardi, duc et comte de Bourgogne, introduisait chaque jour au préjudice des hauts-barons, fit assassiner, le 23 avril 1390, près du village de la Chapelle-d'Huin, le sergent Guillemin Fagnier, le plus actif des agents du duc. Convaincu d'être l'auteur de ce crime, il fut condamné au bannissement perpétuel du comté, et toutes ses terres furent confisquées. Bletterans ne lui fut rendu que le 16 janvier 1393. A partir de ce moment, cette terre eut les mêmes seigneurs qu'Arlay. (Voir *Arlay.*)

Fiefs particuliers. Les sires d'Arlay, pour se créer des vassaux, avaient inféodé une grande partie du territoire de Bletterans aux officiers attachés à leur cour. Ainsi, au XIVe siècle, on comptait les chevances dites d'Estival, de Beaufort et de Cre-

veceœur, des de Vauldrey, de Rougemont, de Poissenot, de la Baume, de Roillard et de Blonde. Les tours du château, celles placées autour des murailles du bourg, les charges de vicomte, de prévôt, la foresterie, formaient autant de fiefs séparés, possédés par de riches seigneurs.

Franchises. La charte de franchises accordée au bourg de Bletterans est du mois de novembre 1285. Elle a été concédée par Jean de Chalon, sire d'Arlay 1er. Ce n'est point une charte de commune proprement dite. Elle ne confère aux habitants aucun droit politique ; cependant, sans les soustraire à la domination féodale, sans leur conférer une véritable indépendance, elle eut pour but et pour effet d'attirer la population dans les limites des franchises et d'y accroître la richesse. Nous ferons remarquer du reste, que la grande communauté avait une administration élective qui prenait sa source, comme à Arbois, dans l'élément germanique. Nous allons passer en revue les principales dispositions de cette charte, calquée en quelque sorte sur celle du Bourg-Dessous d'Arlay.

Les limites du bourg sont fixées depuis le pont du Rondeau jusqu'au pont de Nance (pont aujourd'hui détruit qui existait sur la voie romaine de Lons-le-Saunier à Chalon, vis-à-vis Nance), de ce pont à l'entrée de la ville de Bletterans (Villevieux), jusqu'à la maison des Méseaux (la Maladrerie), et de cette maison aux biefs qui étaient entre les deux moulins (le moulin de Desnes et un autre aujourd'hui détruit, appelé le moulin de saint Pierre). Le sire d'Arlay dispose : que celui qui aura fixé sa demeure à Bletterans, et y aura résidé pendant trois ans sans réclamation, ne pourra plus être inquiété. Les bourgeois peuvent donner, vendre, échanger librement leurs biens, à l'exception de ceux situés dans le bourg, qui ne peuvent être vendus qu'aux vassaux du seigneur ou aux bourgeois. Si un habitant veut quitter le bourg, les bourgeois doivent l'accompagner pendant un jour et une nuit. Si un bourgeois meurt sans laisser ni héritiers ni légataires, ses biens doivent être confiés pendant l'an et jour à la garde de deux prud'hommes ; ce délai expiré, le seigneur recueille la succession, sauf à faire une aumône déterminée par les bourgeois en présence du curé. Les héritiers d'un marchand étranger mort dans le bourg ne sont pas tenus de devenir bourgeois pour recueillir la succession. Un marché doit se tenir le mardi de chaque semaine, suivant les usages anciens. (Les délits prévus et les amendes qu'ils entraînaient étant les mêmes que ceux déterminés dans la charte d'Arlay, nous nous dispenserons de reproduire cette partie de texte.) L'ost, la chevauchée pendant un jour et une nuit, la banalité du four, du moulin, le ban d'août, les droits de halles, de marchés, les lods au taux de douze deniers par livre sur chaque mutation d'immeubles, l'impôt annuel de quinze deniers par toise de maison, l'impôt arbitraire pour le mariage d'une fille, le pèlerinage de Jérusalem ou l'acquisition d'une terre de 1000 livres, le crédit sur gage pendant un an et jour, sont réservés au seigneur. Les taverniers doivent en outre lui livrer annuellement une coupe de vin, les boulangers douze deniers et les cordonniers une paire de souliers. De son côté, le seigneur affranchit les habitants du bourg de toutes tailles, corvées, exactions et

autres mauvaises coutumes, de la solution d'avoine qui lui était due précédemment pour droit de gîte. Il s'engage à enclore le bourg de fossés, de murailles et de pont-levis, à charge par les habitants de les entretenir et de les réédifier jusqu'à quatre fois. Les bourgeois doivent garder le bourg et le seigneur le château. Le sire s'interdit la faculté de s'approprier les parcours, les communaux, les bois et les eaux, et jure pour lui et pour ses successeurs, la main sur les évangiles, l'exécution fidèle de ses promesses.

On remarquera qu'il n'existe dans cette concession aucune trace de main-morte générale. Le territoire était libre. Il n'appartenait point au seigneur, puisqu'il ne pouvait l'accenser. Il n'avait ni la chasse, ni la pêche, ni les bois, ni les cours d'eaux. Tous ces faits démontrent que Bletterans est d'origine bourguignone et que les sires d'Arlay étaient plutôt ses protecteurs que ses seigneurs.

Pour s'attacher un plus grand nombre de vassaux, les princes de Chalon accordèrent aux uns le droit de mouture franche, aux autres l'affranchissement de l'impôt du toisé des maisons.

Donjon primitif. Nous n'avons aucune donnée certaine sur l'origine du premier château de Bletterans. Il peut avoir succédé à une vigie romaine, ou station fortifiée établie pour la défense de la voie de *Ledo* à *Viridunum* (Lons-le-Saunier à Verdun). Le premier titre qui le mentionne, date du XIe siècle. C'est la légende de la vie de saint Hugues. En 1265, Jean de Chalon l'Antique en céda la jouissance à Henri de Bletterans. En 1363 il n'existait plus. Le dimanche avant la saint Hilaire de cette même année, Hugues de Chalon-Arlay en donna l'emplacement au curé, Jacques de Baume, son procureur, pour y construire un colombier, avec licence d'empoissonner] les terreaux et fossés creusés à l'entour. En 1364, il ajouta à cette libéralité le don d'une terre contiguë à ces fossés pour en faire un verger. C'est le champ de foire actuel. Cette contrée, à l'est de Bletterans, est encore appelée le *Châtelet* ou le *Colombier.*

Château. A une date qu'on ne peut déterminer, mais qui se rapproche de l'année 1285, Jean de Chalon-Arlay Ier, jugea à propos de joindre aux murailles devant former enceinte continue autour du bourg, un château isolé, compris lui-même dans une enceinte particulière et fortifiée comme celle du bourg. Quelques vassaux, tels que les sires de Vaudrey, les seigneurs du nom de Bletterans dits *Dessus-les-autres*, avaient leurs habitations séparées dans cette enceinte.

Philippe-le-Hardi y séjourna le 11 novembre 1366, revenant de faire un pélerinage à Saint-Claude. Blanche, comtesse de Genève, devenue veuve de Hugues de Chalon en 1390, y fixa son séjour.

Un incendie, arrivé en 1427, détruisit en partie la construction primitive. Louis de Chalon-Arlay III consacra, de 1431 à 1437, plus de quatre-vingt mille francs à la rebâtir. Une déposition de Gauthier de Fallerans, l'un de ses serviteurs les plus fidèles, nous apprend que ce prince fit reconstruire tout le château, les fossés, les fausses brayes, et le *maisonnement dedans*, jusqu'aux deux tours qui étaient du côté de bise qu'il fit machicoler et couvrir. Un plan déposé à la bibliothèque nationale peut donner une idée assez exacte de ce château au XVe

siècle. Son périmètre était régulier. Au dehors régnait une enceinte crénelée se réunissant aux remparts du bourg, défendue aux angles par quatre grosses tours hautes de 30 mètres. L'entrée était au nord. La porte était accompagnée de deux tours et précédée d'un pont-levis. Le corps-de-logis se composait de quatre ailes garnies de huit tours d'inégale grosseur. La cour intérieure était ornée d'une fontaine. Au fond de la cour, un beau porche ouvrait sur les jardins, les vergers et le parc, le tout enveloppé de murs et de tours. Chaque tour avait un nom indicatif, suivant l'usage auquel elle était consacrée : c'étaient la tour de la Chapelle, la tour des Moulins, la tour de l'Horloge, la tour de l'Artillerie, la tour des Archives, etc. Une grosse tour était au fond du parc ; elle servait de donjon et s'appelait la *Tour-Done*. Une guérite en pierre, placée en encorbeillement contre la courtine orientale, servait au guet. C'est de là, qu'en cas d'alarme, la sentinelle sonnait du cornet pour prévenir les retrahants. Une ceinture de doubles fossés, séparés par une douve, enveloppait la muraille extérieure. Des souterrains communiquant avec la campagne, permettaient d'introduire des munitions et des vivres. Une belle artillerie défendait cette forteresse. La plus grosse des bombardes, lançant des pierres d'un poids énorme, s'appelait *Terrebuste*. Elle avait été donnée au prince d'Orange par les Fribourgeois. Louis de Chalon tenait à prouver par le luxe qu'il déployait dans cette construction que la journée d'Anthon ne lui avait pas été aussi funeste qu'on le supposait généralement. Elle lui avait cependant coûté cher. Jacquot de Bletterans, l'un de ses serviteurs, avait profité de la déroute pour lui voler ses bagages, ses lettres, ses joyaux et 2000 écus d'or. On le croyait si bien ruiné, que le comte Francisque eut la hardiesse d'envoyer chercher à Bletterans un médecin Lombard, auquel Louis de Chalon était fort attaché. Ce dernier refusa de le laisser partir et se courrouça : *ces gens cuident-ils que je n'aie plus de puissance*, disait-il, *et que j'aie distribué et dépendu tout le mien pour le fait de la journée d'Anthon.*

Le prince d'Orange donna, en 1442, des fêtes magnifiques dans ce château, à l'occasion du mariage de Guillaume de Chalon son fils, avec Catherine de Bretagne, qui remplit plus tard la France et la Bourgogne du bruit de sa grâce et de sa beauté. Il y eut tournoi et course de bagues auxquels assistaient le duc, la duchesse de Bourgogne et la fleur de la chevalerie.

Au printemps de 1446, Louis de Chalon épousa, malgré ses cheveux blancs, Eléonore d'Armagnac, petite-fille du fameux connétable, sans attendre même que les cendres de Jeanne de Montbéliard, sa première épouse, fussent refroidies. Il vint résider à Bletterans avec sa nouvelle épouse. Il avait à sa cour Clauda, fille du maréchal de Toulongeon, qu'il maria, à l'âge de 13 ans, avec Jean de Beauffremont qui en avait 18. Louis prêta la main dans cette circonstance à d'indignes manœuvres. On voulait faire passer sur la tête de Claude de Toulongeon la fortune entière de son père, moyennant une faible dot à payer à sa sœur. Le bailli de Bletterans, curateur de Jean de Beauffremont, eut la faiblesse d'autoriser son pupille à signer le contrat de mariage qui sanctionnait cette spoliation. Clauda de Toulongeon, éclairée plus tard sur ses droits,

intenta un procès à son frère. Elle plaida elle-même sa cause devant le parlement de Dole avec une telle éloquence que ses juges, dans l'admiration, lui accordèrent tout ce qu'elle demandait. Louis de Chalon aimait beaucoup ses résidences de Nozeroy et de Vers, mais il avait une prédilection marquée pour celle de Bletterans. On l'y retrouve à chaque instant. Il y était en 1449, lorsqu'on vint lui annoncer que Jean Quintet et M. de Vicone avaient cherché à crocheter les portes de la *Tour de Plomb*, au château de Nozeroy, dans laquelle il renfermait ses trésors. Il se fit amener Quintet et le fit pendre aux fourches de Bletterans.

Le 22 août 1452, un incendie terrible, alimenté par les fourrages qui encombraient les granges, anéantit le bourg en entier. Le château déjà enflammé aurait été lui-même réduit en cendres, sans les prompts secours arrivés des villages voisins. Les meubles qui décoraient les appartements, jetés à la hâte dans les cours, dans les jardins, furent retirés des décombres et confiés à la garde de Jacques Thiébaud.

Louis de Chalon venait à peine de mourir (3 décembre 1363), que Guillaume son fils songeait au partage de sa riche succession. Un procès s'engagea entre lui et son frère, Louis de Chalon, sire de Chatelguyon, jeune homme ayant à peine 15 ans. Les prétentions de Guillaume étaient sans bornes. Il semblait que toute la succession lui appartenait. En sortant de Besançon, après une séance de l'official, qui avait été favorable à ses droits (août 1464), Louis à cheval, et déjà dans la campagne, s'arrêta pour délibérer avec son conseil sur les châteaux qu'il choisirait pour sa résidence. Il se décida pour Lons-le-Saunier et Bletterans et donna l'ordre à quelques hommes de prendre le devant. Ils obéirent et entrèrent en son nom dans ces places. Trois jours après, Guillaume arriva à la tête de deux cents chevaux et se présenta devant le château de Lons-le-Saunier. On lui en remit aussitôt les clefs. Il fit reprendre sans tarder le château de Bletterans et mettre aux fers dans un souterrain de Jougne, l'écuyer Jean de Liégecourt, qui l'occupait au nom de Louis, son frère. Le malheureux eut la jambe brisée en deux endroits par le poids des chaînes. Les autres serviteurs furent conduits hors de la frontière, les mains liées derrière le dos.

L'incendie de 1452 avait endommagé le château plus qu'on ne le pensait d'abord. Des ruines s'y manifestaient chaque jour. Le 17 mai 1476, Pierre de Jougne, receveur et châtelain de Bletterans, fit marché avec Pierre et Estevenon Chambaffort, pour refaire la toiture des douze tours et réparer les murs. La même année, Yolande de Savoie, sœur de Louis XI, devenue suspecte à Charles-le-Téméraire, dont les défaites de Granson et de Morat avaient aigri l'esprit, y fut renfermée avant d'être conduite à Rochefort, puis à Rouvres.

En 1483, Louis XI traversant notre pays misérable et dépeuplé, pour se rendre en pélerinage à Saint-Claude, y logea avec son artillerie. Philiberte de Luxembourg, veuve en 1502 de Jean de Chalon-Arlay IV, avait obtenu le château de Bletterans pour son douaire; elle en fit son séjour habituel. En 1516, elle chargea les familiers de dire une messe chaque dimanche dans sa chapelle, moyennant un somme de 100 sols qu'elle leur donna pour acheter un fonds. En 1521, effrayée des suites

de la déclaration de guerre faite à la France par le Pape et l'empereur Charles-Quint, elle se fit amener des canons, de la poudre, du salpêtre et des flambeaux. Elle avait, en 1532, Pierre Baudin pour intendant. Claude Baudin, frère de ce dernier, s'introduisit nuitamment dans le château, insulta et frappa même quelques mortes-paies qui voulaient l'arrêter, et après ces excès se permit de pêcher dans les fossés. Poursuivi pour ce fait, il subit une très forte punition. Depuis la mort de l'illustre Philibert de Chalon, son fils chéri, tué au siége de Florence en 1530, Philiberte de Luxembourg cachait sa douleur au fond de son manoir, partageant son temps entre la prière et les œuvres de charité. En 1533, elle reçut la visite d'Henri de Nassau, son gendre, qui émancipa en sa présence Réné de Nassau son fils, héritier testamentaire de Philibert de Chalon. En 1535, elle fit marché avec Catherin Pyot, d'Arlay, pour réparer son habitation et fit amener pour l'embellir les meubles qui étaient au château de Ruffey. Guillaume de Nassau, héritier de Réné de Nassau, mort sans enfants, ayant excité une révolte dans les Pays-Bas, le roi d'Espagne, Philippe II, confisqua ses biens de Franche-Comté. La chambre des Comptes de Dole fit faire des réparations au château en 1588, 1591 et 1630, pour le compte du roi d'Espagne.

Dès que Louis XIV fut devenu maître de la province par suite de la capitulation du 14 février 1668, il se hâta d'ordonner la destruction de toutes les forteresses du comté. Le 3 mars 1668, les agents de la maison de Nassau, instruits qu'on démolissait les forteresses de Saint-Laurent-la-Roche et de Bletterans, se réunirent à Dole pour aviser aux moyens de s'y opposer. Ils représentèrent au comte de Gadoyne et à l'intendant de Franche-Comté à Besançon, que les ordres qu'ils avaient donnés violaient formellement l'article 1er de la capitulation et le traité par lequel l'archiduc Albert avait assuré au prince d'Orange la conservation des châteaux d'Arguel, Sainte-Anne, Saint-Laurent et Bletterans. On resta sourd à ces justes représentations. Le 15 avril suivant, l'œuvre de destruction était achevée : meubles, matériaux, ferrures, tout avait été mis au pillage.

Dans les premiers temps, les gouverneurs et capitaines du château étaient à la nomination du seigneur. De 1640 à 1659, les rois d'Espagne et de France nommaient chacun le leur. Cette charge importante était remplie par les gentilshommes les plus distingués de la province. Ils avaient un lieutenant choisi aussi dans les meilleures familles.

Bourg et fortifications. Avant la concession des franchises, le quartier qualifié de *Castrum*, par la légende de saint Hugues, ne se composait que des maisons crénelées et garnies de tours, de quelques nobles et d'un petit nombre de boutiques d'artisans et de petits merciers, groupées proche du château. Un fossé et des palissades en bois servaient de remparts.

Jean de Chalon-Arlay Ier, fit fortifier le bourg ainsi qu'il l'avait promis (1285). Le plan de la nouvelle enceinte était un parallélogramme. Les murailles construites en briques, étaient hautes de 20 pieds et épaisses de 6. Elles étaient couronnées de créneaux et flanquées de distance en distance de tours à trois étages carrées ou cylindriques, couvertes en laves. Quelques tours portaient les

noms des seigneurs auxquels elles étaient inféodées; telles étaient la tour de Vauldrey, la tour de Reculot, la tour de Laubespin et la tour de Jousseaux.

Il y avait encore la *tour du loup*, la *tour des granges*, la *tour des chiens*, la *tour du curé*, la *tour du four banal* et la *tour des archives*. La *tour du loup* surpassait les autres en élévation. C'est du haut de ce monument que la garnison de Bletterans donnait à la ville de Dole des signaux, comme Dole les lui donnait du haut de son clocher. Ces signaux consistaient en un feu que l'on allumait la nuit et en une épaisse fumée que l'on faisait paraître le jour. La *tour des granges* renfermait l'artillerie et les munitions de guerre; celle *des chiens*, le magasin de farines; celle *des archives* contenait les titres de la commune avant qu'ils ne fussent transférés dans un coffre scellé dans le mur à l'entrée du sanctuaire de l'église.

Deux portes placées aux extrémités de la rue principale faisaient partie intégrante des fortifications. L'une, au nord-est, était appelée *Porterie d'Amont*, ou de *Poligny;* l'autre, *Porterie d'Aval*, ou *de France*. Elles étaient flanquées de deux tours qui en défendaient l'entrée. Leur ouverture était unique. Une profonde feuillûre, en contre-haut de la porte à l'extérieur, permettait de descendre et de remonter une herse en fer formant une seconde clôture, indépendante de la porte en bois qui roulait sur des gonds. On plaça plus tard au-dessus de la porte d'Amont les armoiries de la ville, gravées sur une pierre qui orne aujourd'hui la façade de l'Hôtel-de-ville, et au-dessus de la porte d'Aval, une horloge avec cadran. Un personnage grotesque en fer-blanc, appelé *Jaquemart*, sonnait les heures. Un fossé large et profond baignait le pied des remparts. La Seille, par ses contours, enveloppait le bourg et servait de second fossé. Des pont-levis jetés, soit sur la rivière, soit sur le fossé, défendaient l'accès des portes. Cinq petites poternes permettaient de sortir dans la campagne. Celle du côté de Villevieux était appelée *Porte de secours*.

Les tours étaient munies de fauconneaux en fer, de plusieurs mousquets, arquebuses, bâtons à croc et de fourneaux en fonte pour chauffer les boulets.

L'ensemble de ces fortifications faisait de Bletterans l'une des places de guerre les plus importantes de la province. L'intérieur du bourg ne répondait pas à son apparence extérieure. Il n'y avait qu'une rue principale et quelques ruelles conduisant aux escaliers des murailles. Les maisons, fort basses, étaient généralement construites en bois et couvertes en chaume. Les rues, sombres, étroites, furent très fangeuses jusqu'en 1732, époque à laquelle on commença à les paver. Les incendies de 1427 et 1452 avaient détruit les anciennes maisons. En 1409, le célèbre Claude de Vaudrey habitait Bletterans. Il s'engagea envers les habitants à refaire à ses frais les chauffaux et les échiffes qui étaient aux extrémités de son manoir, à condition qu'il serait dispensé de contribuer aux autres fortifications du bourg.

En 1437 et 1452, le sire d'Arlay reconnut que les habitants étaient propriétaires des fossés et des murailles, qu'ils pouvaient les accenser et qu'ils avaient la garde des portes.

Le 15 janvier 1454, le duc de Bourgogne ordonna au commis de ses gabelles de donner 600 livres à la

communauté pour l'aider à réparer les murailles. Il craignait une attaque des Huguenots.

Après la conquête définitive de la province par Louis XIV (1674), les murs, les tours furent successivement démolis ; les fossés furent comblés et convertis en jardins. La porte d'aval fut détruite en 1769.

La ville. Le quartier dans lequel était bâtie l'église paroissiale est remplacé aujourd'hui par le village de Villevieux. (Voir la Notice sur cette localité.)

Guerres, siéges. Les droits indivis des sires d'Arlay et de Ruffey amenèrent entre eux des collisions fréquentes. En 1263, Jean de Chalon l'Antique ordonna à ses héritiers de réparer les dommages qu'il avait causés à Etienne de Montmoret dans sa terre de Bletterans. En 1307, la commune marchait sous la bannière de son prévôt, au secours de Jean de Chalon-Arlay Ier, dans sa guerre contre la cité de Besançon. Eudes, duc de Bourgogne, vint en personne, en 1338, avec une troupe armée, faire une chevauchée contre Bletterans, pour se venger des ravages commis sur ses terres par les hauts-barons comtois, dirigés par le sire d'Arlay. En 1346, eut lieu une nouvelle expédition de la part du duc. Cette ville échappa aux malheurs des guerres de la fin du XVe siècle, entre les maisons de France et d'Autriche. Elle avait fait ses préparatifs pour résister aux attaques du sire de Craon (1477) et de Charles d'Amboise (1479), commandant les armées de Louis XI.

Lors de l'invasion française de 1595, le comte de Champlitte, gouverneur de la province, donna ordre à M. de Villey, capitaine du château, de ne rien épargner pour mettre cette ville en état de défense. Cet officier fit raser les faubourgs de Vallière et d'Amont et même l'hôpital qui était près de la porte de France. Le 24 août, Biron se présenta devant la place pour en faire le siége. Effrayé de la bonne contenance de la garnison et des bourgeois, il décampa le lendemain.

En 1636, l'ambition de la France menaça de nouveau notre province. Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, chargé, de concert avec le parlement de Dole, de l'administration du comté de Bourgogne, envoya une garnison à Bletterans. Cette ville concourut à l'emprunt contracté, au nom du roi d'Espagne, pour la défense du territoire. Le célèbre capitaine de partisans Jean-Claude Prost, dit Lacuzon, y vint prendre quartier avec ses miliciens de la terre de Saint-Claude.

Le 22 février 1637, M. de Visemal de Frontenay exposa au parlement que la place confiée à sa garde avait besoin de grandes réparations ; que le château manquait de munitions de guerre, de bouche et même de sel ; qu'il importait d'y pourvoir promptement. Ses prévisions n'étaient que trop justes. Le duc de Longueville rentrait en Franche-Comté avec une armée française, prenant villes et châteaux. Impatient de rester sur la défensive, le marquis de Conflans fixa un rendez-vous général à ses troupes autour de Bletterans, et là, il fut résolu qu'on marcherait contre Longueville. Cette nouvelle fut accueillie avec le plus vif enthousiasme.

Le 9 mai, on envoya dans la ville le comte de Bussolin, officier plein d'énergie et d'intelligence, avec six cents mousquetaires et quarante maîtres de cavalerie du régiment de la Verne. Il fut rejoint, le 29 mai, par 240 tant Allemands que Lorrains. On lui adjoignit un ingénieur

pour la direction des travaux de fortifications. Les habitants étaient occupés nuit et jour, soit à réparer leurs murailles et à élever des demilunes, soit à faire le guet. Le duc de Longueville continuait ses conquêtes. Après avoir pris Lons-le-Saunier (25 juin), il se dirigea sur Bletterans. Pendant plusieurs jours il fit les préparatifs du siége. Les vigoureuses sorties des assiégés ne lui laissèrent aucun espoir de s'emparer de cette place, tant que le comte de Bussolin, dont il connaissait la valeur, la commanderait. Il s'éloigna le 2 juillet. Le parlement envoya deux canons et 1600 livres de poudre le 25 juillet suivant. Prévoyant une nouvelle attaque, le comte de Bussolin fit raser non seulement les fauboùrgs d'Amont et d'Aval, mais encore toutes les habitations trop rapprochées des remparts à l'intérieur. Le 11 août, à quatre heures du soir, le comte de Guébriant, sur l'ordre de Longueville, partit de son camp de Chilly et vint tenter une guerre d'escarmouche. Le lendemain, il envoya en plein jour des cavaliers se saisir de 25 à 30 paysans qui rentraient dans la ville avec des voitures chargées de blé coupé la veille ; il cherchait à provoquer une sortie de la garnison. Son espoir ayant été déçu, il marcha sur Coges et Jousseaux, dont il prit les châteaux. Son intention était de se diriger sur Dole, mais arrêté au bourg de la Chassagne par le débordement des eaux, il revint sur ses pas. Il envoya cinq ou six de ses soldats enlever un troupeau de gros bétail qui paissait autour de Bletterans. La garnison avertie de cet enlèvement résolut de s'y opposer. C'était ce que voulait Guébriant. Il dressa nn embuscade dans le bois de Vallière, et lorsque cinquante mousquetaires et quarante cavaliers se lançaient avec une ardeur imprudente à la poursuite des maraudeurs, ils tombèrent dans une embuscade et furent taillés en pièces. Cinq cavaliers seulement parvinrent à rentrer en ville ; quinze mousquetaires, échappés au carnage, furent faits prisonniers.

Longueville profitant du moment où le duc de Lorraine était à 30 lieues de lui, prévenu du reste que le comte de Bussolin venait de mourir de la peste, et que M. de Frontenay était dangereusement malade, se décida à une attaque décisive. Les habitants, malgré l'épidémie qui les décimait, étaient décidés à bien se défendre. Ils auraient, selon toute apparence, soutenu longtemps les efforts de l'armée française, s'ils n'avaient pas été victimes d'une exécrable trahison.

Le 25 septembre 1637, les assiégeants firent les approches de la ville, avec de simples gabions, et postèrent leurs canons en un lieu couvert, à l'abri de l'artillerie du château. Ces préparatifs n'eurent point lieu sans combat. A chaque instant, les habitants et la garnison faisaient de vigoureuses sorties. Ces luttes durèrent pendant plusieurs jours ; cependant les tranchées avançaient.

Le 30 septembre, « la place fut battue (dit l'historien de Serre) de deux batteries qui donnèrent si furieusement, et avec telle ruine des dehors des assiégés, » qu'une large brèche fut ouverte. Longueville fit jeter des claies sur le fossé qui baignait la muraille. Le passage était dangereux ; car ce fossé était rempli d'une vase épaisse dont on ne pouvait être retiré vivant. L'assaut fut rude. Le lieutenant-colonel de Wolosky défendait la brèche avec un acharnement héroïque. Le canon français ayant ouvert le passage après quatre

heures de luttes corps à corps, les assiégés se retirèrent derrière une barricade qu'ils avaient élevée proche du château. « Ils en furent chassés avec perte de plus de cent des leurs qui ne purent aussi tôt rentrer que les autres, parce que l'ouverture qu'ils y avaient laissée afin de les retirer était trop petite. » (De Serre). Guébriant, après avoir fait passer au fil de l'épée les plus courageux habitants, fit mettre le feu à la ville. Quelque temps après il donna ordre de l'éteindre.

Le château fut investi le même jour. Le comte de Guébriant se logea avec le régiment de Melun sur la contre-escarpe du fossé. Le canon arrêté par la rupture des ponts-levis, ne put entrer dans la ville que le 2 octobre. Les Français, en dressant une batterie à 30 pas du château, eurent 55 des leurs tués ou blessés.

Le lendemain, à 6 heures du matin, une batterie de 5 canons fut dirigée contre le château. Les boulets ne pouvant entamer les murs, furent pointés sur les toits, dont la chute causait un bruit effroyable. Les bourgeois, postés dans les maisons voisines des fossés, entretenaient un feu nourri contre les assiégeants.

A quatre heures du soir, deux tours furent mises hors de défense. Le lendemain 4 octobre, à trois heures après midi, on demanda à capituler. Le comte de Saligny, maréchal-de-camp, exigea que les assiégés envoyassent des ôtages pour faire leurs propositions. Le sieur Mico, lieutenant au régiment d'Enghien, fut délégué. Après quelques difficultés débattues de part et d'autre, le duc de Longueville accepta la reddition aux conditions suivantes : que les soldats sortiraient avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées, balles en bouche et mèche allumée; qu'ils emmèneraient deux petites pièces de campagne au choix du duc, avec poudre et balles pour tirer chacun six coups; qu'il leur serait fourni des chariots pour transporter leurs bagages, blessés et malades ; qu'ils seraient escortés avec toute sûreté jusqu'à la ville de Dole ; que les habitants qui étaient dans le château, se retireraient où bon leur semblerait et que ceux qui demeureraient dans la ville, feraient serment de fidélité au roi de France.

La garnison eut le reste du jour, 4 octobre, jusqu'au 5, pour faire ses préparatifs de départ. On vit sortir sur les 8 heures du matin, 300 soldats tant allemands que comtois. La plupart des Allemands s'enrôlèrent dans l'armée du duc de Longueville, le reste fut conduit à Dole par 1500 chevaux français.

Jusqu'à présent, nous avons suivi dans notre récit, la version des historiens français. Voyons maintenant ce que nous apprend Girardot de Nozeroy, écrivain comtois, dont on ne suspecte point la sincérité. Les faits, tels qu'il les présente, sont confirmés par une correspondance que nous avons vue à Besançon, dans les titres de la chambre des comptes.

M. de Frontenay était parvenu à faire sortir un messager pour prévenir le marquis de Conflans, qu'il croyait à Salins, du danger que courait la place confiée à sa garde. Ce dernier était absent; mais on répondit le 3 octobre, à M. de Frontenay, qu'il fallait tenir bon, jusqu'au 5, jour où des secours lui parviendraient et qu'il valait mieux mourir que de se rendre. Cette lettre ne lui parvint pas. Mme de Frontenay, qui était française et avait ses frères au nom-

bre des assiégeants, l'avait interceptée. L'ingénieur envoyé par le marquis de Conflans depuis quelques mois pour surveiller les travaux des fortifications, était un homme vain et sans jugement, qui trouvait que le parlement n'avait pas fait de lui tout le cas qu'il méritait. Il ne cherchait qu'une occasion pour se venger. Il s'était lié avec un sieur de la Saujeraie, officier français, prisonnier à Bletterans, et promit à son ami de livrer la place pour le rendre à la liberté. Dès les premiers jours du siége, il sollicitait les habitants à renoncer à une défense inutile, leur promettant d'obtenir du duc les conditions les plus avantageuses pour leurs personnes et pour leurs biens. Le 4 octobre, il introduisit dans la chambre de M. de Frontenay, malade dans son lit, plusieurs officiers français qu'il présenta comme des parlementaires. M. de Frontenay fit appeler M. de Wolosky, pour le consulter sur ce qu'il avait à faire. Cet officier voyant le château rempli de Français, eut la faiblesse de céder aux instances de l'ingénieur et de quelques bourgeois séduits par ce dernier; il consentit à la reddition.

La mésintelligence qui régnait entre les Allemands et les soldats comtois, devait amener du reste tôt ou tard une catastrophe.

A la première nouvelle du siége, le duc de Lorraine, un des grands capitaines de son temps, vint en toute hâte avec son armée pour secourir Bletterans. Il arriva le 5 octobre, ignorant complètement les évènements qui venaient de s'accomplir. Les coureurs approchaient avec confiance du château, lorsqu'ils se virent reçus à coups de canon. Longueville fut surpris; ses soldats étaient presque tous dispersés dans la campagne, allant à la picorée. Il se hâta de faire tirer le canon pour les prévenir. Dès qu'il eut réuni une grande partie de ses hommes, il courut prendre position sur le tertre qui domine Bletterans, au sud. Il appuya une de ses ailes contre la ville, l'autre contre Relans, et développa le reste de sa troupe sur un seul front au sommet de l'éminence. Le colonel Mercy commandait l'avant-garde de l'armée comtoise; le marquis de Conflans, le centre, et le duc de Lorraine l'arrière-garde. Mercy ne tarda pas à s'apercevoir que Longueville était pris au dépourvu. Il s'approcha du marquis, et lui dit que l'occasion était magnifique, que le succès de la bataille était assuré, si on attaquait immédiatement. Prenant le silence du marquis pour une adhésion, il s'élance en avant avec ses coureurs. Le duc de Lorraine, à ce mouvement qu'il n'avait point commandé, entra dans la plus vive colère. Il s'approcha du marquis et lui fit les reproches les plus vifs. M. de Conflans affirma qu'il n'avait donné aucun ordre; qu'il ne s'agissait du reste, que d'une simple escarmouche. Le duc fit revenir Mercy sur ses pas. Pendant ce moment d'arrêt, les rangs de l'armée française grossissaient. On resta de part et d'autre toute la journée en bataille. Le duc de Lorraine, convaincu de l'inutilité d'un combat, ordonna la retraite. Le colonel Mercy, inconsolable, écrivit à l'infant d'Espagne pour le prévenir de la prise de Bletterans, en assumant sur lui toute la faute. Il parvint à s'emparer de Mme de Frontenay et de M. de Wolosky. Il les traduisit devant un conseil de guerre tenu à Poligny sous la présidence de M. de Brun. Renvoyés devant le parlement de Dole, les accusés furent absous.

Pendant que les habitants défendaient leur ville avec une persévérance et un courage au-delà de tout éloge, la peste y exerçait d'effrayants ravages. Ceux qui étaient atteints de la contagion étaient relegués daus des loges spéciales qu'on leur avait préparées dans les prés dits du Rondeau. Ceux qui survivaient, obligés de nourrir et de payer pendant plusieurs mois une garnison nombreuse et exigeante, succombaient sous le poids des charges. Les frais de la guerre s'étaient élevés à plus de 40,000 fr. empruntés à un taux exhorbitant. La plupart des familles qui restaient, s'éloignèrent. Les terres restaient en friches. Les bois de haute-futaie envahirent tout le territoire.

Au mois d'avril 1638, le marquis de Saint-Martin, commandant les troupes comtoises, voulut reprendre Bletterans. Mais M. de Perrigny, qui en était gouverneur pour le roi de France, l'obligea à se retirer. Lacuzon fit aussi, en différentes fois, des tentatives qui restèrent toutes infructueuses. Plusieurs villes de la province, occupées par les Français, furent rendues à l'Espagne en 1642; Bletterans resta en leur pouvoir jusqu'en 1659. Le célèbre traité des Pyrénées, signé le 7 novembre de cette année, rendit cette ville à ses anciens maîtres.

La guerre avait recommencé en 1667. Le prince de Condé, envoyé par Louis XIV pour conquérir la province, écrivait le 4 février 1668, au duc de Roquelaure: « M. Desroches, commandant à Chalon, s'étant saisi de Bletterans par le moyen d'un gentilhomme du pays qui est français, nommé Fressis, j'y envoie un officier du Lyonnais avec 30 hommes, sauf à augmenter ce nombre et à changer ce commandant. »

En 1674, Bletterans se rendit sans résistance aux armées de Louis XIV. Ce fut le marquis de Noroy qui s'empara du château.

Après le siége de 1637, Louis XIII avait confié la charge de gouverneur de la ville et du château à un nommé Prisque de Serville, dont la mémoire est encore abhorrée. Cet homme agissait en maître absolu, ne respectant aucun droit. Il s'était emparé d'un vaste terrain communal sur lequel il bâtit des forges. Les barrages établis sur la rivière faisaient refluer les eaux sur une grande étendue du territoire qu'elles inondaient. Non content de cet empiètement, il usurpa 25 arpents de bois de haute-futaie qu'il fit couper pour alimenter ses fourneaux. Les habitants étaient exaspérés. Serville écrivit à Louis XIV, le 15 septembre 1655, une lettre très flatteuse pour justifier sa conduite. Une plainte fut portée contre lui au parlement en 1660. Un arrêt intervint qui ordonna à Serville de sortir du pays. Cette sentence resta sans exécution. Les habitants se firent justice eux-mêmes. En 1665, ils se portèrent en armes aux forges, les démolirent et chassèrent honteusement leur gouverneur.

Bletterans, comme le reste de la province, a été envahi et rançonné en 1813 et 1815.

Evènements divers. Cinq fois cette ville fut désolée, abymée par des incendies qui s'étendaient d'une de ses extrémités à l'autre (XIe siècle, 1427, 1452, 1519 et 1637). C'est du reste à ces désastres qu'elle doit cette régularité, cette élégance qui la classent parmi les jolies petites villes du Jura. La Seille, rivière capricieuse, s'est frayée des chemins avec violence sur plusieurs points du territoire. Bien des fois elle a

changé de lit. L'inondation de 1840 a détruit plusieurs ponts et englouti plusieurs maisons.

La révolution de 1789 fut accueillie avec enthousiasme par les habitants. Une société populaire se forma et établit une correspondance avec celle de Lons-le-Saunier et de Paris. On célébra les fêtes de la république avec pompe. On n'alla pas plus loin, heureusement.

ADMINISTRATION ANCIENNE.

Châtellenie. L'office de châtelain était militaire et civil; cet officier commandait la garnison du château, conduisait à la guerre et aux expéditions d'armes les vassaux du seigneur, administrait la justice aux justiciables, ordonnait les corvées et le paiement des prestations dues par les villages voisins. Il prononçait, contre les retardataires, des amendes dont une partie lui appartenait. La châtellenie de Bletterans avait le titre de vicomté. Elle fut inféodée à une famille originaire de Pierrecloux, en Mâconnais, qui prit le nom de Bletterans. Humbert de Bletterans vivait en 1184. Il était l'aïeul de cet autre Humbert, vicomte de Bletterans, qui, pour la délivrance du roi Jean, en 1360, fut envoyé à Calais, en qualité d'ôtage, conjointement avec Aynard. Plusieurs membres de cette maison ont été chanoines de Lyon et de Mâcon.

Ses armoiries étaient *un écu de gueules à trois molettes d'éperon d'or.* L'historien Chevalier a attribué à tort ces armes à la branche d'Arlay dite de Bletterans-dessus-les-autres.

Prévôté. La création de la charge de prévôt était une conséquence de la concession des franchises de 1285. Cet officier était chef de la commune; il connaissait des différends, des querelles et des dommages, punissait les délinquants par des amendes pécuniaires, faisait des réglements de police, exigeait les droits du seigneur, en rendait compte et menait en ost les soldats de la prévôté, dont il était le capitaine né. Ainsi le vicomte conduisait à la guerre les gentilshommes, et le prévôt commandait les *sergents* de la commune; c'étaient les gens de pied. L'usage s'introduisit à Bletterans, au XVe siècle, de donner la prévôté à ferme. Une branche de la maison d'Arlay reçut cette charge en fief, et prit le nom de *Bletterans-dessus-les-autres*. Henri d'Arlay, dit de Bletterans, chevalier, vivait en 1289. Cette famille s'éteignit au XVe siècle. Au XVIe siècle, la prévôté fut réunie à l'office de maire ainsi que la justice de la vicomté.

Foresterie. Les sires d'Arlay donnèrent en fief à cette même maison d'Arlay, dite de Bletterans, l'office de *forestier*. Cette charge consistait dans l'inspection, la garde et le soin de la chasse, de la pêche et des bois. En 1303, monseigneur Guy-dessus-les-autres, chevalier, fit hommage de ce fief; en 1309, il le céda en échange à Jean de Chalon-Arlay 1er, contre la seigneurie de Larnaud.

Gruerie. En 1692, Louis XIV substitua aux anciennes institutions forestières de la province, de nouvelles juridictions dites grueries. Il en fut établi une à Bletterans, à l'instar des maîtrises royales. Les sentences du juge gruyer ressortissaient au parlement.

Administration de la grande communauté. Bletterans et Villevieux nommaient annuellement chacun un prud'homme, chargés d'administrer les biens communaux indivis entre eux. Ces échevins nommaient eux-mêmes les gardes et

agents forestiers, et tenaient plusieurs assises par an pour rendre leurs comptes et prononcer des amendes contre les délinquants. Cette juridiction fut aliénée en 1730, au profit du seigneur de Bletterans qui l'unit à sa justice seigneuriale.

Bailliage. Les princes de Chalon, qui cherchaient à imiter en tout les comtes souverains de Bourgogne, instituèrent, au XIVe siècle, dans leurs domaines, des baillis chargés de recevoir l'appel des sentences rendues par les prévôts et le juge châtelain. Le bailliage de Bletterans était composé d'un juge, d'un greffier, d'un procureur d'office et de plusieurs sergents. Il y avait en outre trois notaires, dont on connaît les noms depuis le XVIe siècle.

Mairie. On ne connaît point l'époque à laquelle s'opéra la révolution communale à Bletterans. Le premier titre dans lequel on y voit figurer un maire et des échevins, est de l'an 1409. C'est le traité fait avec Claude de Vaudrey. Le 21 septembre 1447, Louis de Chalon-Arlay II, se plaignit à Philippe, duc de Bourgogne, de ce qu'au mépris de ses droits, les habitants se permettaient, 1° de s'assembler sans son consentement; 2° d'instituer un maire et des échevins qui s'arrogeaient des droits de justice; 3° d'accenser leurs terrains communaux, dont ils n'avaient cependant que l'usage. Le duc de Bourgogne chargea son bailli d'Aval de faire une enquête. Un traité intervenu en 1452, confirma les droits des habitants.

Après la confiscation des biens de la maison de Chalon sur Guillaume de Nassau, les rois d'Espagne accordèrent au chef de la commune l'exercice de la justice de la vicomté, avec le titre de vicomte-majeur. (1587.)

A partir de ce moment, la ville fut gouvernée par un maire et quatre échevins, outre le prud'homme de la grande communauté, tous élus par les habitants. L'élection avait lieu chaque année à l'hôtel-de-ville, le jour de la saint Sylvestre. Tous les bourgeois et notables avaient droit de voter. Aussitôt après son élection, le maire était averti en sa maison, d'où il était conduit à l'église pour prêter serment et assister au *Te Deum*. Les jours de fêtes et de processions solennelles, deux sergents de la mairie, avec le manteau rouge doublé de bleu et les armes de la ville gravées sur une plaque d'argent, la hallebarde sur l'épaule, la pointe en haut, venaient prendre le maire pour le conduire à l'église.

Ce magistrat avait la justice de police dans la ville et les deux faubourgs. Il avait le droit de taxer le pain, le vin, etc., de faire tous réglements, de prononcer des amendes contre les contrevenants et d'assister aux états de la province avec un des échevins. Philibert Fauquier assista aux états de 1662 et de 1666. Aux premiers, il fut nommé auditeur des comptes. Le notaire Rivière assistait, en qualité de maire, aux états de 1788, ayant pour assesseur M. Desgouilles. Il était le doyen d'âge de la chambre du tiers-état; ce triste privilége lui attira de la part de ses collègues les égards les plus flatteurs.

En 1685, on attacha à l'office de maire celui de capitaine de la ville. Le maire et les échevins élus ne pouvaient refuser, sans payer un droit de dédit à la ville.

Bletterans, trop pauvre pour racheter les offices municipaux, continua cependant à élire par tolérance un maire et des échevins jusqu'en 1771, époque à laquelle l'office de maire fut supprimé.

Priviléges et franchises de la ville. Les lettres circulaires d'Espagne ou des gouverneurs, traitaient les habitants de nobles bourgeois.

La commune possédait un hôtel-de-ville avec beffroi, un sceau, un tambour pour la publication des édits, une belle milice bourgeoise, marchant aux jours d'assemblée avec drapeau, fifre et tambour. Pour entrer dans la bourgeoisie, il fallait être ni bâtard, ni de main-morte, produire une attestation de bonnes vie et mœurs, jouir d'une réputation sans reproche, professer la religion catholique, apostolique et romaine et payer à la ville une somme de cent francs, pour droit de réception. La commune avait la propriété de ses biens communaux, de ses murailles, de ses tours, de ses portes, de ses fossés avec pouvoir de les accenser moyennant une rente portant lods, seigneurie et retenue. Les habitants avaient le droit de chasse et de pêche.

Armoiries : d'azur au lion d'Espagne rampant d'or.

Sceau. Sur le sceau de la ville, le lion était couronné.

Adage. On disait autrefois : les *chats de Bletterans.*

Revenus et charges de la ville. D'après des comptes des années 1603 et suivantes, on voit que les revenus de la ville se composaient, des rentes dues pour l'accensement des tours, des échiffes, des poternes, des communes d'Amont et d'Aval, pour la permission de construire des maisons sur les fendues ou canaux, de placer des serves dans les fossés, de l'amodiation de différents terrains communaux, des droits de lods, de retenue, du produit des amendes de justice de la mairie, du tiers des offrandes faites aux pardons de saint Jean et saint Etienne à Besançon, des recettes de fabrique, du jet de seize niquets fait chaque année sur tous les habitants, sans exception des nobles et gens d'église, du droit d'habitantage payé par les étrangers venant demeurer à Bletterans, du produit de la distribution du sel, du droit de vingtième denier perçu sur le prix de l'amodiation des glandées et vive-paisson des bois de la grande communauté, du droit de fabrique payé par ceux qui voulaient être enterrés dans l'église (ce droit était de 20 sols estevenants), du droit de charivari. Chaque veuf ou veuve se remariant était obligé, pour se soustraire au charivari, de donner une somme pour embellir l'église ou acheter un mousquet pour l'arsenal.

Les dépenses consistaient dans le salaire du recteur d'école, du marguillier, du gardien des portes, du prêtre chargé de distribuer l'eau bénite dans les maisons chaque dimanche, des bergers, dans le paiement des fondations religieuses et des rentes dues par la ville à la suite d'emprunts.

Commerce et industrie au moyen-âge. Le titre le plus ancien concernant le marché de Bletterans est la charte de franchises de 1285. D'après son contexte, on voit facilement que ce marché existait déjà depuis longtemps. La création des deux premières foires fixées, l'une au mardi après Quasimodo, et l'autre au jour de fête saint Denis, se perd dans la nuit des temps. Tombées en désuétude à la suite de la guerre et des pestes de XVIIe siècle, le marché et les foires furent rétablis par arrêt du parlement du 9 août 1684. Le pèlerinage qu'attirait chaque semaine le culte de la Vierge miraculeuse, donna naissance à un second marché qui se tenait le samedi. Des lettres-patentes du 26 août 1769, un décret

impérial du 13 novembre 1805, une ordonnance royale du 9 juin 1830, un décret présidentiel du 3 septembre 1850 ont autorisé les six foires et le marché qui existent aujourd'hui.

Les juifs avaient une table pour le change dans cette ville ; ils habitaient un quartier séparé appelé la *rue du Tripot*. Ils n'en furent chassés qu'en 1374. Les bouchers, au nombre de sept avant le siége de 1637, avaient une halle couverte pour la vente de leur marchandise, et des boutiques derrière, leur servant d'entrepôt, remplacées actuellement par la *rue du Petit-Marché*. Dans le seul faubourg d'Aval, on comptait cinq tanneurs, qui avaient leurs battoirs au moulin. Le moulin existait déjà en 1265, mais il était fort petit. Ceux du Rondeau et des Aiguis ne remontent qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles. Des forges établies par Prisque de Serville, en 1640, fabriquaient surtout des plaques pour cheminées ; elles furent remplacées en 1704 par une foule à tiretaine; détruite à son tour, ce n'est plus qu'une huilerie, dépendance d'un beau domaine que possède M. Baumal. La poterie de Bletterans jouissait autrefois d'une grande réputation.

Société de l'Arquebuse. Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, permit, au commencement du XVIe siècle, aux bourgeois de Bletterans, de tirer le *Papeguay* à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse. Des immunités furent accordées à celui qui, plus heureux que les autres, serait le roi de ce jeu. On tirait à l'arquebuse sur l'une des tours du portail d'Aval, ou sur celles du château ; à l'arc contre le chêne des Bernardot, ou au *pré des Buttes*, et à la cible, sur le Seillon, du côté de la Tourniole, contre la tour du Loup ou contre une tour du château. Celui qui avait mérité le titre de roi, était conduit en triomphe par la ville, aû bruit des salves d'artillerie. Les chevaliers, au nombre de 30 à 40, le conduisaient ensuite à sa maison, où un souper les attendait. La ville devait au vainqueur une somme de 15 francs, l'exemption de toutes charges et gabelles pendant un an. L'empereur, c'est-à-dire celui qui obtenait le prix trois fois de suite, était exempt de toutes charges pendant sa vie. De nouveaux statuts furent dressés le 2 mai 1668.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS.

Maladrerie. Un hospice pour les lépreux, connu sous le nom de *Maison de Méseaux,* fut fondé en 1190 par le comte Etienne II, et détruit l'an 1500. Il était bâti dans la contrée de la Saugea, proche la rivière de Seille, et non loin d'un pont appelé pont Saint-Eloi.

Hôpital militaire. Jean de Chalon-Arlay Ier avait fait bâtir entre son château et la porte du bourg, dite porte de secours, un hôpital destiné exclusivement aux militaires de la garnison. Dévoré par l'incendie de 1452, il ne fut point rétabli. Les masures se voyaient encore en 1637.

Hôpital des bourgeois. En 1559, les bourgeois firent édifier à leurs frais, pour les pauvres malades de la ville, une *Maison-Dieu*, dont ils avaient l'entière disposition. La même année, le suffragant de l'archevêque de Besançon en vint bénir la chapelle. Placé hors de l'enceinte de la ville, entre le moulin et la porte d'Aval, il fut rasé, en 1595, par ordre du gouverneur de la place, qui redoutait l'arrivée de Henri IV.

Ecoles. Il y avait, dès le XVe siècle, une école de grammaire très florissante à Bletterans. Le recteur, payé par la ville, instruisait les élèves

jusqu'en troisième. Le bâtiment de l'école était dans la rue des Granges. En 1759, les carmes déchaussés furent chargés de l'éducation de la jeunesse jusqu'aux humanités.

Hôtel-de-ville. En 1409, c'est-à-dire dès le moment où les habitants se permirent d'élire entre eux un maire et des échevins pour l'administration communale, ils eurent un local particulier pour la tenue des séances du conseil. Ils eurent le courage d'établir leur maison commune en face même du château. Détruite par l'incendie de 1452, les réunions se tinrent dans le bâtiment de l'école. En 1732, la ville acheta le bâtiment de l'avocat Bonjean, sur l'emplacement duquel fut construit, en 1818, l'hôtel-de-ville actuel.

Banc des criées. Depuis un temps immémorial, la ville jouissait du droit de faire l'adjudication de ses revenus patrimoniaux, sur un volet mobile fixé au devant d'une maison située en face de la place et proche de l'église. Cet usage encore suivi dans plusieurs cités de la Belgique et de la Hollande, rappelle exactement ceux du Forum antique.

Caserne. Depuis 1674 jusqu'en 1789, le gouverneur de la province entretint à Bletterans une compagnie de 40 à 50 cavaliers, dont les chevaux étaient logés dans une caserne derrière l'église. Les cavaliers étaient logés chez les bourgeois.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Eglise. L'église date de 1290. C'est en cette année que Jean de Lorraine, chanoine de Bruges, nommé curé de Bletterans en 1270, par Aimon, abbé de Baume, et devenu médecin de Jean de Chalon-Arlay, en posa la première pierre en présence de l'abbé et des religieux de Fay, de l'ordre de Grammont. Quoique simple église châtelaine, filiale de celle établie dans le quartier de la ville (Villevieux), dédiées toutes deux à la Conversion de saint Paul, dont on célèbre la fête le 25 janvier, elle jouissait de tous les caractères et des prérogatives de la paroissialité. De l'édifice primitif il ne reste que le chœur et la tour du clocher. Le siége de 1637 détruisit la nef et endommagea les chapelles. Les restaurations faites depuis cette époque ont été exécutées avec une telle parcimonie, qu'elles nécessiteront prochainement une reconstruction entière. L'église, dans son état actuel, ne se compose que d'une seule nef, dont la voûte est plus basse que celle du chœur, d'un clocher, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'une petite chapelle dédiée à Notre-Dame. Le 8 octobre 1500, Jean et Claude Courtot frères fondèrent, au côté nord du chœur, une chapelle en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de saint Claude. De 1500 à 1559, on construisit contre le côté septentrional de la nef, deux autres chapelles dédiées, l'une à saint Jean-Baptiste et l'autre à saint Roch et à saint Sébastien. Chacune d'elles était richement dotée. De 1706 à 1714, on rebâtit la nef et sa voûte à plein cintre. En 1718 on recouvrit les chapelles; celle contre le chœur devint la sacristie. En 1734, Chambard, sculpteur à Besançon, originaire de Bletterans, exécuta le retable du chœur, le tabernacle et la chaire à prêcher. La même année, on plaça au fond du sanctuaire le grand tableau représentant la Conversion de saint Paul, peint par Guillot, de Besançon. En 1737, un horloger de Dole fit l'horloge qui est dans le clocher. En 1746, la flèche du clocher, en pierre, de forme pyramidale à six arêtes, accompagnée de quatre

clochetons à ses angles, fut réduite dans sa hauteur. Vers 1820, cette aiguille élégante fut remplacée par un dôme couvert en zinc, d'un effet pitoyable. En 1790, les chapelles furent murées pour servir à un usage profane. En 1841, M. Colin fit don du jeu d'orgues qui orne aujourd'hui la tribune.

Si on compare l'état actuel de cette église avec son état ancien, on se sent profondément attristé. Au xvie siècle, le chœur était séparé de la nef par de hauts balustres sculptés, que surmontait un gigantesque *Ecce homo* suspendu au plafond. Des stalles, exécutées avant 1515, placées de chaque côté du sanctuaire, contenaient 22 places hautes et 14 pour le bas-chœur. Ces formes, avec leurs fines sculptures, leurs miséricordes historiées, fixent encore l'attention des curieux, malgré les mutilations qu'elles ont subies depuis quelques années. Un beau lutrin, sculpté avec une perfection infinie, ornait le centre du chœur; treize autels, richement décorés, étaient placés dans le pourtour de la nef. Des calices, des ciboires, des soleils, des croix en argent massif, enrichies de ciselures et de pierreries; une statue de saint Paul haute de 47 centimètres, aussi en argent, composaient le trésor de l'église. Une sonnerie harmonique de trois cloches et de plusieurs carillons annonçaient les offices et les fêtes publiques. Les cérémonies religieuses étaient célébrées avec une grande pompe par un nombreux clergé. Des prédicateurs renommés venaient chaque année prêcher l'Avent et le Carême. Les chants étaient dirigés par une maîtrise des enfants de chœur et par des orgues dont on a retrouvé des débris il y a quelques années.

Familiarité. la multiplicité des fondations donna naissance, au xive siècle, à un corps de familiers dans lequel n'étaient admis que les fils de bourgeois originaires de Bletterans. Cette société formait un collége ayant son sceau particulier. Une sacristie, placée au sud du chœur de l'église, lui servait de salle capitulaire. Leur nombre était fixé à 14. L'incendie de 1452 ayant dispersé les habitants, les familiers continuèrent leurs offices dans l'église de Villevieux. Vers cette époque, l'archevêque de Besançon décida par de nouveaux statuts, que les prêtres nés à Villevieux seraient admis dans la Familiarité.

Confréries. Les nombreuses confréries établies à Bletterans prouvent la piété et la charité de nos aïeux. La confrérie du *Rosaire* se forma en 1490 et se reconstitua en 1590. Celles de saint Antoine, de saint Nicolas, de saints Crespin et Crépinien, existaient avant 1598; celle de saint Paul fut érigée le 1er octobre 1635; de nombreuses indulgences furent accordées à ceux qui en faisaient partie. Celle de saint Roch et de saint Sébastien, créée dans le but de conjurer le fléau de la peste, fut autorisée en 1636; celle du Saint-Sacrement ne remontait qu'au 10 juillet 1706. La confrérie du Rosaire comptait, parmi ses membres des deux sexes, les personnages les plus considérables de la ville et des environs.

Cimetière. Le cimetière primitif était à Villevieux, autour de l'église paroissiale. Les bourgeois, moyennant une rétribution, étaient enterrés dans l'enceinte de l'église de Bletterans : aussi, le pavé de la nef et du chœur, ne se composait-il que de tombes armoriées et sculptées que le marteau révolutionnaire mutila en 1793. En 1761, l'archevêque de Besançon autorisa à convertir en ci-

metière l'emplacement de l'ancien hôpital. Sa proximité de la ville en nécessita, en 1823, sa translation à la place qu'il occupe aujourd'hui. On se propose d'en créer un nouveau beaucoup plus vaste que le précédent, dans une contrée appelée le Bois-de-Vallière, au bord de la route de Dijon.

Chapelle de Notre-Dame-Miraculeuse. La légende qui rapporte l'origine du pélerinage de Notre-Dame de Bletterans, est fort simple. En 1490, un cultivateur, labourant son champ, ramena à la lumière une petite statue en bois qui représentait la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus appuyé sur son bras droit, et à sa main gauche, un trésor. Cette image fut portée en grande pompe dans l'église, et déposée en 1500 dans la chapelle bâtie par les frères Courtot. En 1590, le révérend père de Birgamo, gardien des capucins de Dole, étant venu prêcher le carême à Bletterans, transféra la madone et les offices de la confrérie du Rosaire dans la chapelle de l'hôpital, qui était vers la porte de France. Le bruit des miracles opérés par l'intercession de la Vierge, ne tarda pas à se répandre au loin. Le samedi de chaque semaine, on voyait accourir une foule de pélerins des deux sexes venant depuis Mâcon, Chalon et Dijon. L'affluence était telle, que sept gardiens munis de hallebardes étaient obligés de rester en permanence pour éviter les accidents. Les habitants se croyaient mieux préservés par la vierge que par leurs murs et leur château. En 1636, la crainte d'un siége les décida à transporter la statue dans la ville de Dole. Leur première pensée, au retour de la paix, fut de l'aller chercher. Une procession se déroulant sur plus d'une lieue de longueur, attendait le retour des magistrats. En 1716, un nouvel oratoire fut construit sur l'emplacement de l'ancienne chapelle détruite par le siége de 1637. La madone y resta déposée jusqu'en 1789. Le jour de fête de la Nativité de la Vierge, 10 septembre, attire encore de nos jours beaucoup d'étrangers dans la ville. Malheureusement, ils paraissent venir moins pour prier que pour chercher de mondaines distractions.

Carmes déchaussés. Le 25 novembre 1664, MM. du magistrat autorisèrent les pères carmes déchaussés de Salins, à établir un couvent de leur ordre à Bletterans; mais le parlement s'y opposa. On recourut directement au roi d'Espagne, qui leva cet empêchement le 7 septembre 1666, à condition que les religieux ne seraient qu'au nombre de cinq, qu'ils ne seraient pas à la charge de la ville, et que l'autorisation serait révocable au bout de 9 ans. Les carmes s'établirent provisoirement dans un quartier du château. Ayant reçu une assez forte dotation du sieur Marin de Bletterans, curé de Pannessières, ils achetèrent des princes de Nassau un terrain et des matériaux pour construire leur monastère. La ville, moyennant quelques sermons annuels, leur céda une partie des anciens fossés pour en faire un jardin. Les constructions commencèrent immédiatement. Le cloître, à deux étages était vaste et commode. L'église avait son entrée sur la rue. L'édit de 1649 sur les communautés ecclésiastiques menaçait cet établissement. Les habitants représentèrent que cette communauté leur était fort utile ; que les religieux, au nombre de 14, prodiguaient non-seulement les secours de la religion, mais qu'ils nourrissaient les pauvres, leur distri-

buaient des médicaments en cas de maladie, et instruisaient la jeunesse. Le roi consentit au maintien de ce couvent. La révolution de 1789 le supprima. Les biens furent vendus nationalement. Des maisons particulières furent bâties sur l'emplacement du monastère.

ÉTAT ACTUEL.

Bletterans se divise en trois quartiers appelés la ville, le faubourg d'Amont et le faubourg d'Aval. Les maisons, alignées sur les deux côtés de la route départ. qui conduit de Lons-le-Saunier à Chalon et à Dijon, forment une rue appelée rue Louis-le-Grand. D'autres rues moins importantes, portent le nom de rue des Granges, rue Napoléon, rue du Petit-Marché, rue du Rondeau et rue de la Brèche. La régularité et la propreté de ces rues, le bon entretien des façades des maisons, la charmante promenade du Seillon, la place entourée de portiques et fermée d'une belle grille en fer, la perspective délicieuse qui se découvre de tous les points de l'horizon, les gracieux jardins suspendus aux flancs du côteau de *Paterna*, font l'admiration des étrangers.

BIOGRAPHIE.

Au moyen-âge, Bletterans était habité par une nombreuse noblesse, dont plusieurs membres sont parvenus à de hauts emplois. Ainsi, outre les deux familles dites de Bletterans, il y avait une des plus illustres branches de la maison de Vauldrey, des de Vers, de Roillard, de Blye, de Crevecœur, de Beaufort, de Laubespin, de Balay, de la Michaudière, etc. Les Fauquier, les Pourtier y occupaient les premières charges municipales. C'est dans cette ville qu'on trouve les ancêtres du fameux Jean Jouffroy, évêque d'Arras, cardinal d'Alby, ambassadeur habile. Ils se qualifiaient de sieurs de Bletterans.

Il est la patrie de :

Ferry Guyon (1505-1567), soldat sans naissance, mais plein de mérite et d'intrépidité, élevé par Charles-Quint au grade de lieutenant-général.

Antide Mangin (1741-1823), avocat au parlement de Paris, oratorien, membre de la congrégation des vicaires-généraux de l'archevêché de Bordeaux, bon médecin, auteur d'ouvrages estimés.

Denis Faulquier, né en 1601, curé de Saint-Anatoile de Salins, savant théologien.

Philibert Rivière, né le 27 novembre 1798, préfet actuel du département de la Charente.

Rivière, *Etienne*, vicaire-général de l'archevêché de Besançon, curé de la métropole de saint Jean-Baptiste, auteur d'un excellent catéchisme.

Rivière, *Marc*, frère du précédent, mort aussi vers 1828, chanoine de la cathédrale de Dijon.

Jean-Claude Blanchot (1771-1835), sous-intendant militaire, décoré de plusieurs ordres, qui a administré la ville, en qualité de maire, pendant plusieurs années, avec autant de zèle que d'intelligence.

Claude-Marie Rousset (1769-1835), capitaine décoré, ayant fait avec distinction toutes les campagnes de la république et de l'empire.

Pierre-François Robbe (1794), capitaine décoré, actuellement en retraite aux îles d'Yères.

Généreux Guerre, capitaine décoré, en retraite.

BIBLIOGRAPHIE.

M. Etienne Rivière a laissé une notice manuscrite sur sa ville natale.

La monographie de l'église de Bletterans a été insérée par nous dans le compte-rendu de la société d'émulation du Jura (1846). Une notice sur le château et les fortifications a été publiée par nous dans l'Annuaire du Jura de 1850. M. Monnier a donné des notes générales dans l'*Annuaire* de 1841.

—

Blois, *Blez*, *Bloys*, *Bloye*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bur. de poste de Voiteur; succursale; à 8 kil. de Voiteur et 20 de Lons-le-Saunier.

Bâti au fond d'une vallée qu'encadre une ceinture de hauts rochers coupés à pic, il est limité au nord par Ladoye et Château-Chalon, au sud par Nevy, à l'est par Lamare, à l'ouest par Château-Chalon. Le Chaumois-Martin, le Chaumois-Boivin et la Grange-Pariau, font partie de la commune.

Hauteur au-dessus du niveau de la mer : de Blois, 280^{m}; du Chaumois-Martin, 434^{m}; du Chaumois-Boivin, 526^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant au chemin de gr. com. n° 5, de Bletterans à Champagnole, à Ladoye, à Nevy, à Lamare et aux Granges-sur-Baume, par la rivière de Seille, par le ruisseau de Blois, le bief d'Exterpois, le canal des Moulins et la source du Couloir.

Les maisons du village, groupées sur les bords de la Seille au fond de la vallée, sont construites en pierres et couvertes en laves; les hameaux occupent le sommet de la montagne.

Pop. en 1790, 340 hab.; en 1846, 343; en 1851, 326, dont 168 hom. et 158 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 60 hab.; 73 maisons, savoir : au haut du village, 49; au bas, 13; à la Grange-Pariau, 3; au Chaumois-Martin, 2; au Chaumois-Boivin, 6; ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1757.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territ., 540^{h} 30^{a}, divisés en 1725 parcelles que possèdent 152 propriétaires, dont 74 forains; surf. imp. 527^{h} 91^{a}, savoir : 266^{h} 86^{a} en terres lab., 110^{h} 49^{a} en bois, 51^{h} 52^{a} en vignes, 50^{h} 39^{a} en parcours, 22^{h} 16^{a} en broussailles, 14^{h} 69^{a} en prés, 7^{h} 46^{a} en friches, 2^{h} 11^{a} en sol des propriétés bâties, 81^{a} en jardins, 38^{a} en mares et murgers, d'un rev. cad. de 6995 fr.; cont. dir. en principal, 1947 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des fruits et surtout des noix, du vin d'une qualité ordinaire, du foin, des fourrages artificiels et du chanvre.

On exporte la moitié des vins. La récolte des céréales suffit à la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des mulets, des bêtes à cornes, des moutons, des chèvres et quelques cochons. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières non exploitées, des carrières de bonne pierre à bâtir, des carrières d'excellent tuf employé à la construction des voûtes et des cheminées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Poligny.

Il y a deux moulins, dont un à 4 tournants à blé avec une scierie, un battoir à chanvre et une huilerie; un autre à 3 tournants à blé avec une huilerie, un battoir à chanvre et un martinet. Le seul patentable outre les meuniers, est un marchand revendeur.

Biens communaux : une maison

commune servant de mairie, de logement à l'instituteur, et de salle d'étude fréquentée en hiver par 35 garçons et 30 filles; elle a été construite en 1842, et a coûté 11,000 f.; une église, un cimetière, un presbytère très convenable et à proximité de l'église, un chalet dans lequel on fabrique annuellement 12,000 kilog. de fromage, d'abondantes sources non utilisées; un grand nombre d'oratoires et 145h 11a de bois, pâtures et broussailles, sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 538 fr. 11 c.

Bois communaux. 152h 32a, dont 4h 61a en exploitation annuelle; essence dominante : chêne, hêtre et charme.

Budget : recettes ord. 2896 fr.; dép. ord. 2455 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le nom de Blois appartient à la langue celtique : *Bleiz*, *Blaiz*, signifie *loup*, dans plusieurs des dialectes de cette langue qui subsistent encore. Cette contrée fut en effet de tout temps peuplée de ces animaux. De là sans doute est venu le dicton populaire, d'après lequel les Blésois sont appelés *les loups* de Blois. Un climat du territoire porte encore le nom de *Louperesse*. En adoptant cette étymologie, nous sommes forcé de reconnaître que l'origine de ce village remonte à une haute antiquité. Blois, formé d'abord de simples cabanes élevées sur le bord de la rivière de Seille, fut probablement brûlé par les Normands en 888 ou 889, lorsque ces barbares vinrent piller les abbayes de Baume et de Château-Chalon. Il se reforma au pied de la forteresse bâtie au sommet de la montagne, sur l'emplacement qui porte aujourd'hui le nom de *Châtelet*. Le quartier dit *du Bas* est plus récent. Les hameaux groupés sur la montagne ne remontent qu'au XVIIe siècle. Les premiers accensements de cette partie du territoire ne remontent qu'à 1642.

Le plus ancien titre qui mentionne ce lieu, est le dénombrement des possessions de l'abbaye du Château-Chalon, contenu dans un diplôme de l'empereur Frédéric 1er, roi des Romains, daté à Vorms, du 13 des calendes d'octobre 1165. Quelques copies authentiques de ce diplôme portent la date de 1155. La perte du titre original ne nous permet pas de reconnaître où est l'erreur.

Seigneurie. Blois formait une seigneurie particulière, dépendant en justice haute, moyenne et basse, de l'abbaye de Château-Chalon. En 1741, les biens de l'abbaye ayant été divisés en trois lots, dont deux devaient former la manse abbatiale et le troisième la manse capitulaire, ce fief échut à l'abbesse; le chapitre n'y possédait que des vignes.

Droits seigneuriaux. Les habitants étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle. Ils devaient 2 corvées par an, au printemps et à l'automne, pour cultiver les biens de l'abbaye, une autre pour amener les bois et une quatrième pour aller chercher le produit des dîmes dans les villages de la plaine. Les lods étaient dus au douzième du prix des ventes.

La dîme de blé et autres graines se percevait au douzième. L'abbesse avait la propriété de la rivière de Seille, les amendes, le droit de retenue, la chasse exclusive, la banalité du four et du moulin. Chaque ménage devait une poule et quatre mesures d'avoine. La communauté racheta la banalité du four, moyennant le cens annuel de quinze mesures de blé. Le moulin Brocard et le

moulin Griffon furent accensés et affranchis de la main-morte.

Administration de la justice. La justice était administrée en première instance par un juge châtelain. Le bailli de Château-Chalon connaissait par appel, des sentences du juge et de toutes les causes criminelles.

Eglise. Blois dépendait de la paroisse de Château-Chalon. Il possédait une simple chapelle. Au XVII[e] siècle, l'archevêque de Besançon autorisa les habitants à avoir un cimetière et des fonts baptismaux. Le curé et les quarts-fiefs de Château-Chalon furent chargés de la desserte de cette chapelle. En 1757, l'archevêque cédant aux vives instances de la population, y attacha un vicaire résident. L'église est dédiée à saint Gilles, abbé, dont on célèbre la fête le 1[er] septembre. Elle se compose d'un clocher avec horloge, de trois nefs voûtées, d'un vaste chœur coupé en deux par la table de communion et d'une sacristie. Des colonnes et des pilastres de l'ordre toscan, décorent l'intérieur de l'édifice.

Ce monument, sans être d'un style architectonique très correct, est d'un effet agréable dans son ensemble. Les nefs collatérales n'ont été ajoutées qu'en 1808. Parmi plusieurs tableaux qui ne sont pas sans valeur, on remarque celui qui a pour sujet une vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras. Un reliquaire en argent cruciforme, renfermant un morceau de la vraie croix, la lampe de la grande nef et un autel, proviennent de l'église abbatiale de Château-Chalon.

Curiosités. Au sud de Blois, sur les bords de la Seille, on remarque des grottes ouvertes dans les carrières de tuf. Les eaux qui tombent des voûtes, en se cristalisant, y ont formé les dessins les plus fantastiques. Ces cavernes servirent de retraite aux habitants des environs pendant les guerres du XVII[e] siècle. Leurs parois sont couvertes de signatures de proscrits polonais, italiens, espagnols. Nous n'avons pas été peu surpris de rencontrer de gracieux noms de femmes inscrits dans la partie des grottes dont l'accès est le plus périlleux.

BIOGRAPHIE.

Blois est la patrie de M. *Brocard, Jean-Etienne* (1790), membre de l'académie de Besançon, et directeur au séminaire de cette ville.

—

Blye, *Blerr, Blesis, Bletis, Bledis, Bliacum, Blied, Blyez, Blief, Blie, Belye*, vg. de l'arr. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, canton de Conliége, perc. de Vevy, succursale; à 16 kil. de Conliége et 20 de Lons-le-Saunier.

Bâti à droite de la rivière d'Ain, sur une éminence en forme de cône tronqué qui s'élève au milieu d'un bassin entouré de montagnes couvertes d'épaisses forêts, il est limité au nord par Verges et Châtillon-sur-Courtine, au sud par Mesnois, à l'est par Charézier et Châtillon, à l'ouest par Publy et Verges. Le moulin et la ferme de Landrésia font partie de la commune.

Altitude : 476[m].

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Châtillon, à Mesnois, à Verges, à Liefnans, par les ruisseaux des Auges, du Daillon, qui y prend sa source, de Parcin, des Escaribets et le bief de la Palud. La rivière d'Ain sépare sur une grande longueur cette commune de celle de Charézier; le ruisseau de Mont-Lion sert de limite entre Blye et Châtillon sur un point peu étendu.

Les maisons, bâties en pierres,

sont couvertes en laves, tuiles ou tavaillons; plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée. Elles sont alignées sur la rue comme dans les villes.

Pop. en 1790, 368 hab.; en 1846, 409; en 1851, 404, dont 192 hom. et 212 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 36 hab.; 97 maisons, 97 ménages; en 1757, il n'y avait que 57 feux.

Le jeunes gens émigrent pour aller au service à Lyon, à Paris et à Lons-le-Saunier.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1652.

Cadastre exécuté en 1817 : surf. terr. $1072^h\ 06^a$ divisés en 4246 parcelles que possèdent 208 propriétaires, dont 93 forains; surf. imp. $1047^h\ 57^a$, savoir : $427^h\ 36^a$ en terres lab., $272^h\ 22^a$ en bois, $235^h\ 51^a$ en prés, $98^h\ 15^a$ en pâtures, $8^h\ 42^a$ en friches et gravières, $3^h\ 52^a$ en jardins, $2^h\ 36^a$ en sol des propriétés bâties, d'un rev. cad. de 19,612 fr.; cont. dir. en principal, 2315 fr.

Le sol, de fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, peu de seigle, des pommes de terre, de la navette, des betteraves, peu de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le dixième des céréales et on importe tout le vin nécessaire à la consommation.

Il y avait autrefois de la vigne plantée sur le penchant de la colline de Mont-Lion, dans la contrée dite des *Vignettes;* il n'en reste pas de vestiges.

Le rev. réel des propriétés est de 2 pour cent.

On élève dans la commune quelques chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et des cochons. 50 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Clairvaux.

On trouve sur le territoire des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, exploitées.

Il y a 40 ans, on extrayait encore de la montagne de Mont-Lion, du minerai de fer qu'on lavait à la *Pala*, et qu'on conduisait ensuite aux forges de Clairvaux.

Commerce, industrie. 2 auberges, un maréchal-ferrant taillandier, 2 cordonniers, 1 moulin à 4 tournants, 1 battoir à blé, une scierie à bois.

Il y avait, au XVIe siècle, des fabriques de drap que les guerres du XVIIe siècle ont détruites. Une fruitière produit 8000 kil. de bon fromage.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère convenable, une maison commune en voie de construction, 2 fontaines en mauvais état et $307^h\ 74^a$ de bois, parcours, friches et gravières, d'un rev. cad. de 2269 fr.

Un instituteur tient l'école, fréquentée en hiver par 44 garçons et 24 filles.

Bois communaux : $244^h\ 11^a$, dont $7^h\ 23^a$ sont en expl. annuelle; essences dominantes : chêne et hêtre.

Budget : recettes ord. 3777 fr.; dépenses ord. 3435 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il est impossible de déterminer avec précision l'époque où une population agglomérée fixa sa demeure sur les bords de la rivière d'Ain, au sommet du plateau sur lequel s'étend aujourd'hui le village de Blye. Les Séquanais y élevèrent probablement quelques huttes éparses, à la façon des peuples pasteurs. Mais la

conquête de César donna certainement de l'importance à ce lieu. Une voie romaine de Besançon à la ville d'Antre par le Pont-du-Navois, Châtillon, Mesnois, Poitte, appelée le *chemin d'Estray*, traversait le village même. Une autre route appelée *chemin Blanc* ou *chemin de Rète* (recta via), partant de Ledo, passait par Perrigny, Saint-Etienne de Coldres, Briod, traversait la rivière d'Ain à Blye sur le pont des Chavannes (pons Cabanarum) et allait aboutir à la route qui, venant de Monnet, tirait aussi à la ville d'Antre par Clairvaux. Le croisement de ces chemins, le passage du pont auraient suffi seuls pour accroître l'importance de cette bourgade. La grande bataille livrée dans la Combe-d'Ain, à une époque postérieure aux grandes invasions germaniques, amena inévitablement sa ruine. A peu de distance et à l'ouest du village, s'élève du milieu d'une plaine marécageuse deux buttes rapprochées, dont la hauteur peut avoir 10 mètres et le diamètre 300. Ces mottes, appelées aujourd'hui les *Molards*, dues certainement au travail de l'homme, ont dû jouer un rôle au moment de ce combat. La plaine environnante est semée de *tumuli*. Le tombeau de la Grillière est le plus vaste de tous. On y a trouvé un grand nombre de squelettes parfaitement conservés, deux fragments de sabres en fer gros et courts, un mors de cheval en bronze, beaucoup d'armilles et d'anneaux en bronze, des plaques de baudrier en fer, damasquinées d'argent, une gaîne en ivoire ou en os gravé, contenant un couteau de sacrificateur, des coupes de terre rouge sigillée, une patène en fer de forme élégante, pareille à celles que l'on trouve en Italie, des gobelets en verre à points bleus, des fioles en verre blanc, une médaille en bronze de Constantin, une boucle à charnière et plaque en bronze, qui ressemble parfaitement par la figure, par le dessin et la position de l'animal fantastique qu'on y voit représenté, à celles de l'époque chrétienne que l'on rencontre des deux côtés du Jura. M. E. Clerc a reconnu derrière Blye, contre le bois, une villa incendiée qu'une petite voie pavée appelée en *Vicour*, unissait à deux autres situées, l'une à côté de Mesnois, et l'autre près de Poitte.

Au nord du village est la colline boisée de Mont-Lion, sur laquelle on croit qu'une légion romaine stationna après la grande bataille dont nous venons de parler. Quelques historiens font dériver le nom de Mont-Lion, de *Mons Legionis*; d'autres le tirent de la langue celtique. Il signifierait alors une colline isolée au milieu d'une plaine, ce qui est conforme à la position topographique de cette montagne.

Le premier titre qui mentionne ce lieu est un décret de l'archevêque de Besançon, de 1111, en faveur d'Albéric, abbé de Baume.

Une charte de concession, émanée de Pétronille, abbesse de Château-Chalon, au profit de la chartreuse de Vaucluse, qui doit être antérieure à 1153, porte que les religieux auront le droit de faire paître leurs bestiaux sur les terres du val d'Ain, depuis les villages de Blye, de Mesnois et le château de Binans jusqu'à leur couvent. En citant ce titre, M. Monnier a traduit le nom de *Matona* par Marsonnay. C'est une erreur grave. *Matona*, *Matonacum* signifie Mesnois et non Marsonnay.

Seigneurie. Blye dépendait en toute justice haute, moyenne et basse de la baronnie de Binans. Le signe patibulaire s'élevait dans la

contrée dite *aux Fourches*. Il y avait plusieurs fiefs importants sur le territoire. L'un d'eux était appelé le *Meix Thoirier*. C'est celui qu'acheta en 1662, Emiland Paponet. Ainsi, ce vassal n'acquit point le fief de Blye, comme le dit M. Monnier, mais un fief à Blye, ce qui est bien différent. Une famille noble de nom et d'armes possédait la prévôté de ce village en fief héréditaire. Cécile, veuve de Renaud de Blye et Délicate de Blye, sa fille, donnèrent en 1241 deux charges de sel aux frères de Vaucluse, à prendre au puits de Lédon; Vauthier de Blye vivait en 1353, Guillaume en 1389, Bon de Blye en 1442. Ce dernier, employé à la cour des princes d'Orange, fut lâchement assassiné par ordre de Guillaume de Chalon-Arlay.

Franchises. Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard et sire de Binans, par une charte du mois d'août 1303, concéda aux habitants de Blye des franchises municipales qui furent renouvelées le pénultième jour d'avril 1363, par Hugues de Vienne, sire de Pagny, et par Henriette de Chalon sa femme. Elles ont été reconnues par le bailli de la province à Besançon, les 24 juillet 1461 et 10 novembre 1688. Nous en publierons les dispositions principales, en écrivant l'histoire de la seigneurie de Binans, n'ayant pu nous procurer encore que des extraits de ce titre. Renaud de Bour gogne donna aux bourgeois la propriété des marais, des bois et des pâturages compris dans le territoire de la commune; ce fut là pour elle une cause puissante de prospérité. Les habitants devinrent industrieux et se créèrent des ressources nouvelles.

Etat ancien. Blye était au moyen-âge, divisé en deux quartiers principaux, qualifiés l'un de bourg, *castrum*, et l'autre de ville, *villa*; dans ce dernier se trouvait l'église paroissiale. Le faubourg des Chavannes était autour de la place qu'occupe aujourd'hui le moulin et près du pont actuellement détruit. Les vestiges des fortifications du bourg sont disparus. Quelques maisons construites dans leur enceinte, s'appellent encore *sur les Chauffaux*.

Evènements divers. En 1307, l'abbé de Saint-Claude, accompagné de plusieurs seigneurs, recevait dans ce village l'hommage des seigneurs de Verges, de Binans et de Beauregard, pour les portions de dîmes qui leur avaient été inféodées. Louis de Verges en avait un huitième; Marguerite, dame de Beauregard, un huitième, et les seigneurs de Binans, deux huitièmes. Dominé par les châteaux de Binans, de Beauregard, de Mont-Saint-Sorlin, de Clairvaux, Blye eut à souffrir de tous les maux que pouvaient occasionner le voisinage de vassaux puissants et rivaux et la guerre étrangère. On trouvera dans l'histoire particulière de ces châteaux, tous les faits historiques qui intéressent cette localité. En 1671, Lacuzon accablait tellement les habitants de réquisitions depuis le château de Binans, qu'ils menaçaient tous de s'enfuir. En 1674, le marquis de l'Aigle, avec une compagnie de cavalerie, les chargea d'impôts et de frais de logement. En 1645, ils avaient déjà été frappés d'une contribution énorme. En 1667, le sieur Vernier, curé de Blye, venant de célébrer la messe à Verges, fut assassiné en plein jour par un de ses paroissiens, qui fut arrêté en Suisse et mis à mort. Un chêne très ancien est conservé comme un témoin de ce crime. En 1789, la révolution trouva

de chauds partisans à Blye; les églises et les chapelles furent fermées, les croix brisées, les titres les plus précieux de la commune jetés dans les flammes sur la place publique. En 1802, un incendie réduisit le village en cendres. C'est probablement à ce désastre qu'est due la régularité actuelle des rues et l'élégance des maisons.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

Abbaye de Saint-Germain. M. D. Monnier cite comme une simple tradition l'existence d'un monastère dédié à saint Germain, bâti au bord du bois de Landrézia. Il ignorait sans doute que dans une charte datée du 17 des calendes d'août (16 juillet 1151), Humbert, archevêque de Besançon, confirma à Odon II, abbé de Saint-Oyen-de-Joux, les donations ou les acquisitions qui avaient fait entrer dans le domaine de son abbaye les églises de Vernantois, de *Landricia*, etc. Ce lieu de Landricia n'est autre que Landrézia. C'est comme propriétaires de ce couvent que les abbés de Saint-Claude avaient le patronage de l'église et une partie des dixmes de Blye. Du reste, la chapelle du prieuré existait encore en 1789, et n'avait point cessé d'être un lieu de pélerinage. L'emplacement du puits, les fondations de la chapelle et du cloître étaient encore reconnaissables il y a peu d'années. Une ceinture de fossés enveloppait l'enclos prieural.

En 1326, le prieuré de Saint-Germain fut uni à l'office de pitancier de Saint-Claude. En 1467, le chapitre, aux droits du pitancier, accensa le bâtiment prieural et le jardin à Renaud Féréol, de Blye, sous le cens d'un sol portant lods, droits de directe et seigneurie.

Maladrerie. Un climat du territoire porte le nom de *Malatière.* C'était l'emplacement d'un hospice destiné aux lépreux. On ignore par qui et à quelle époque fut fondé cet établissement. Ses biens furent unis au XVIe siècle à ceux de la cure.

Eglise. Un diplôme de l'empereur Frédéric 1er, roi des Romains, de l'an 1184 ou 1185, confirma à l'abbaye de Saint-Claude la possession de l'église de Blye. Après le partage des manses qui eut lieu avant 1304, le chapitre devint le patron de cette église. Les abbés de Baume n'y avaient d'autres droits que celui de prélever deux pareils de blé sur les dîmes. L'infirmier de Saint-Claude prélevait 4 quartaux de blé sur ces mêmes dîmes, en vertu d'une donation faite en 1277, par Girard et Albéric, de Verges, qui les retinrent seulement en fief.

L'édifice actuel, placé sous le vocable de l'Assomption, dont on célèbre la fête le 15 août, est intéressant par son antiquité. Il se compose d'un clocher, d'une nef et d'une sacristie. Des restaurations faites sans goût l'ont mutilé. Des murs de près de 2 mètres d'épaisseur, percés de fenêtres basses, étroites et évasées en dedans, sont d'un style antérieur au XIIe siècle. La voûte ogivale date du XIIIe siècle. Le clocher a été reconstruit en 1787. On a eu le mauvais esprit de placer dans les ouvertures romanes des fenêtres ogivales. Une pierre gravée fixée au mur méridional de la nef, rappelle une fondation faite en 1400 par François Nicolot, écuyer, et Pernette de Binans, son épouse.

Chapelle Sainte-Foix. Il existait à l'extrémité septentrionale du territoire, dans le climat dit *à la Chapelle*, un oratoire dédié à sainte Foix. Détruit au moment de la révolution, la statue de la sainte fut

déposée dans l'église paroissiale, où un autel lui est consacré.

BIOGRAPHIE.

Blye a donné le jour à *Xavier Buffet* (1760-1835), capitaine décoré; à *Jean-Pierre Buffet*, mort en 1815, capitaine du génie, décoré; à *Jean-Baptiste Hugonet*, industriel agricole, inventeur d'instruments aratoires dont l'usage généralement répandu atteste l'utilité, et à plusieurs estimables ecclésiastiques encore vivants.

—

Bois-d'Amont, *les Landes*, *les Rousses*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant. et perc. de Morez, bur. de poste des Rousses, succursale; à 20 kil. de Morez, 48 de St.-Claude et 78 de Lons-le-Saunier.

Bâti au fond de la profonde et régulière vallée de l'Orbe, que longe à l'est la haute montagne du Mont-Noir ou Noirmont, et à l'ouest le Mont-Rixou couverts de sapins, il est limité au nord par Bellefontaine, Chapelle-des-Bois (Doubs) et la Suisse, au sud par les Rousses et la Suisse, à l'est par le canton de Vaud (Suisse), et à l'ouest par les Rousses, Bellefontaine et la Chapelle-des-Bois. Le Crétet, la Frontière, les Landes d'Aval et le Vivier font partie de la commune.

Hauteur au-dessus du niveau de la mer, 1178 mètres.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 29, de Morez au Brassus, par les chemins vicinaux tirant au Brassus (Suisse), au Vivier, au chemin de gr. com. n° 29, vers chez les Meuniers, à la Frontière et au Vivier, par la rivière d'Orbe, par les ruisseaux dits le Regad, le Bouillon et le Cretin qui ont leurs sources sur le territoire qu'ils traversent en partie.

Les maisons, bâties en pierre et couvertes en bardeaux, ont presque toutes un rez-de-chaussée et un premier étage; elles portent sur l'entrée principale la date de leurs constructions.

Pop. en 1790, 934 hab.; en 1846, 1381; en 1851, 1511, dont 802 hom. et 709 fem.; pop. aggl., 122; éparse, 1389; 239 maisons, dont 58 au Crétet, 80 à la Frontière, 49 aux Landes-d'Aval et 52 au Vivier.

Onze familles ont émigré depuis 2 ans pour la Californie.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1724.

Cadastre exécuté en 1822: surf. territ. 1206^h 40^a, divisés en 3059 parcelles que possèdent 350 propriétaires, dont 20 forains; surf. imp. 1193^h 50^a, savoir : 473^h 49^a en bois-futaie, 301^h 23^a en terres lab., 227^h 69^a en pâtures, 103^h 21^a en prés, 82^h 06^a en broussailles et friches, et 5^h 80^a en sol des propriétés bâties, d'un rev. cad. de 1490 f.; cont. dir. en princ., 3788 f.

Le sol, très froid et peu fertile, produit de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du lin et du foin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On importe les 4|5 des céréales et tout le vin nécessaire à la consommation.

On élève dans la commune des vaches et des chèvres. 20 ruches d'abeilles. On achète au dehors les chevaux employés aux travaux agricoles et au roulage.

On trouve sur le territoire des tourbières, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille.

On fabrique 30,000 kil. de fromage de très bonne qualité, façon Gruyère et façon Septmoncel.

Il y a 4 moulins, dont un à trois tournants, 9 scieries à bois pour le

commerce, dont 1 à 4 lames, 4 à 2 lames et 4 à une seule lame.

Les patentables sont 6 aubergistes, 3 marchands épiciers, 10 marchands de boîtes en sapins, 2 maréchaux taillandiers, 2 marchands de vin en gros et 5 horlogers.

Les habitants négligent l'agriculture pour se livrer à l'industrie. Ils s'occupent presque tous d'horlogerie et de la fabrication de boîtes à cirage et d'emballage, de malles, de caisses d'horloge et de fromage.

Foires. Il se tient 2 foires, fixées l'une au troisième lundi de mai et l'autre au troisième lundi de septembre. On y vend du bétail à cornes, des chevaux, des chèvres, de la mercerie et de la quincaillerie. La population fréquente les marchés de Morez.

Biens communaux : une église, un presbytère en mauvais état, une maison commune insuffisante et mal entretenue, une pompe à incendie desservie par une compagnie de pompiers.

L'école des garçons est tenue dans la maison commune et dirigée par 2 frères de la doctrine chrétienne du diocèse de Nancy, dont la maison-mère est à Vézelize (Meurthe). L'école est fréquentée en hiver par 110 élèves et en été par 120. 34 sont reçus gratuitement; il y a 9 internes. Les frères logent au presbytère ainsi que l'institutrice laïque avec la sous-maîtresse; l'école des filles est fréquentée en hiver par 100 élèves.

Il serait urgent de construire une maison commune qui contiendrait la mairie, les écoles, les logements des instituteurs, des institutrices, la salle de pompe à incendie, et d'utiliser quelques-unes des nombreuses sources qui se trouvent sur le territoire, en établissant des lavoirs et des abreuvoirs.

Budget : recettes ord. 3098 fr.; dép. ord. 2328 fr.

Bureau de bienfaisance. Rec. ord., 180 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Un quartier de Bois-d'Amont s'appelle au *Vivier*. Nous avons remarqué que cette dénomination indique presque toujours la place d'un établissement romain. Ainsi, l'hypocauste trouvé en 1811, sur le territoire de Cuisia, était dans un climat appelé le château du Vivier. L'historien Chevalier trouva près du célèbre monument des Chambrettes, dans la plaine de Poligny, les ruines d'une villa près de la fontaine *des Viviers*. Nous pourrions citer une foule d'autres exemples à l'appui de notre opinion. Un ancien chemin traversait la vallée de l'Orbe à l'époque où les religieux de Saint-Claude accensèrent le territoire des Landes. Cette route reliait la voie de Jougne à celle de Saint-Cergues. Ces faits suffisent pour prouver que le territoire de Bois-d'Amont fut habité avant le XVIe siècle. Les anciens habitants furent probablement détruits par la peste de 1349, qui dépeupla entièrement nos montagnes. En 1351, les terres de Chatelblanc restaient désertes à la suite de ce fléau. La paroisse de Longchaumois était également devenue une solitude.

Seigneurie. Bois-d'Amont dépendait de la seigneurie dite de la *Mouille* ou de la *Pitance*, qui appartenait aux religieux de Saint-Claude. Ce village fit cause commune avec ceux des Rousses, Bellefontaine, Morbier, etc., pour s'affranchir de la servitude. (Voir sur ce sujet l'article Bellefontaine.)

Histoire. En 1541, le chapitre de Saint-Claude accensa à Charles Gi-

rod, une place dite au Vivier, près le lac des Rousses, qui devait s'étendre dès le haut du Crétet jusqu'au bas du Vivier. Le 12 septembre 1549, il accensa à trois particuliers de Morbier, à huit de la Mouille et à six de Bellefontaine, acquérant tant en leurs noms qu'en ceux des autres manants et habitants de ces localités qui voudraient se joindre à eux, les communaux, montagnes et Joux-Noires rière le territoire des Rousses, les monts Rixou et Treslarce, et en général tout ce qui dépendait de la seigneurie de la Mouille, depuis le pré Rodet jusqu'à la Roche-Bellefranche, de cette roche au lieu des Auges, au sommet de la Chaux-Sèche, au point où elle forme une échancrure; le rocher des Chalettes devait servir de limite au nord et le pré de Treslarce au couchant, en suivant le grand chemin public de Morbier à Saint-Cergues. La concession s'étendait à l'est et au sud jusqu'aux limites du pays de Vaud et de Saint-Cergues. Elle comprenait une surface de deux lieues de longueur et d'une lieue et quart de largeur. L'accensement fut consenti moyennant la rente annuelle de 18 gros vieux et une somme de 600 écus d'or au soleil et de poids au coin du roi de France, qui devait être employée aux réparations de l'église abbatiale. Il fut stipulé que les habitants seraient tenus de diviser entre eux le terrain cédé, par égale portion, de le défricher, de le mettre en culture et de n'en vendre aucune partie à des étrangers qui ne seraient pas sujets de la seigneurie de la Mouille. Le chapitre eut soin de se réserver les précédents accensements compris dans ces limites. En 1557, les trois communautés de la Mouille, Morbier et Bellefontaine firent entre elles le partage du territoire qu'elles avaient acquis. Le revers occidental du Noirmont ne tarda pas à se couvrir de chalets. Les Suisses s'émurent de ce voisinage. Les luttes continuelles qui s'engagèrent à l'occasion des limites devinrent funestes aux habitants des Landes.

Les Romains étaient encore maîtres de notre pays, que les Allemands fixés dans la Suisse cherchaient déjà à anticiper sur le revers occidental du Mont-Jura. Lorsque les Bourguignons abandonnant la Savoie eurent pris possession de la contrée que longe à l'orient le Noirmont et le Rixou, on les vit chaque jour aux prises avec ces mêmes Alamans. Tantôt ces derniers descendaient des montagnes et portaient la dévastation dans la terre de Saint-Claude, tantôt ils étaient repoussés par les Bourguignons jusqu'au Rhin. En 608 surtout, la lutte fut atroce. Dans son diplôme de l'an 791, l'empereur Charlemagne s'appliqua à déterminer d'une manière précise les limites des 15 on 20 lieues de terrain qu'il donnait à l'abbaye de Saint-Oyen. Il comprenait tout l'espace compris dès le Brassus, le long de l'Orbe, jusqu'au sommet du Noirmont, comme l'eau découle (*sicut pendet aqua*), et dès le long de l'Orbe jusqu'au point où cette rivière se perd dans un creux, aux Alpes et au chemin qui venait par le milieu de la Ferrière, en suivant le cours de l'eau de la Valserine jusqu'au bief Brun. Des diplômes de l'empereur Lothaire (855), de l'empereur Frédéric 1er (1175 et 1184), de Frédéric II (1238), d'Henri VII (1311), de Charles IV (1360), de Sigismond (1415 et 1434), confirmèrent dans les mêmes termes la donation de Charlemagne. Par suite d'une erreur déplorable, Frédéric

1er reconnut, en 1178, que les possessions de la Chartreuse d'Aujon s'étendaient jusqu'à l'Orbe, et comprenaient par conséquent la montagne de Noirmont et le territoire des Landes. En 1184, l'archevêque de Vienne et l'évêque de Tarentaise, furent chargés de statuer sur les difficultés que faisaient naître chaque jour ces dispositions contradictoires.

Lorsque les Suisses, subrogés aux droits de la Chartreuse d'Aujon, virent les Bourguignons avancer leurs chalets jusqu'au sommet du Noirmont (1557), ils se livrèrent aux excès les plus violents. Les baillis de Nyon et de Morges ordonnèrent d'enlever les habitants, de saisir leur bétail, de piller et de brûler leurs maisons. Le roi d'Espagne chargea ses délégués de s'entendre avec ceux du canton de Berne pour terminer à l'amiable une querelle qui pouvait amener une conflagration. Après une vue de lieux, les commissaires suisses déclarèrent n'avoir pas d'autre pouvoir que celui de faire un rapport. Le choix des arbitres, et par conséquent tout accommodement, furent ajournés d'un terme à l'autre. Enfin, en 1575, le 3 août, les arbitres, désignés au nombre de deux pour chaque partie, à la suite d'opérations préliminaires assez longues, dressèrent un procès-verbal portant réglement des frontières du côté de Saint-Claude. Les députés de Bourgogne l'acceptèrent sans discussion, mais ceux de Berne ne voulurent point l'accueillir, en motivant ce refus sur l'insuffisance de leur mandat. La diète arrêta, dans sa séance du 13, que, pour le maintien de l'amitié et du bon voisinage, il serait pourvu, de part et d'autre, à ce que l'on n'attentât ni n'innovât aucune chose quant aux limites, et qu'en cas d'entreprise ou nouvelleté la connaissance lui en serait dévolue pour juger soit par sentence définitive, soit par une autre voie plus agréable aux deux états souverains. Les voies de fait se continuaient. Le souverain du comté de Bourgogne, dont toutes les tentatives de conciliation avaient échoué, montrait une juste impatience d'arriver au terme de cette lutte déjà si longue ; il semblait disposé à en finir à tout prix. Les envoyés à la diète du mois de novembre 1586, Jean de Gilley, seigneur de Marnoz, et l'écuyer Vincent Benoît, offrirent de sa part d'abandonner la contestation au jugement de cette assemblée. Cette proposition fut renvoyée à une nouvelle diète qui l'accueillit l'an suivant. La diète proposa, en 1588, au roi d'Espagne, de désigner trois ou quatre personnages de la Confédération, à son choix, que l'état de Berne ferait le semblable ; qu'ils visiteraient les territoires contestés, et auraient le pouvoir de vider le différend par amiable composition ou par sentence judiciaire. Les Bernois entravèrent cette négociation par toutes sortes d'influences ; ils firent valoir une foule de moyens dilatoires, mirent en jeu d'indignes pratiques, renouvelèrent les attentats et les voies de fait les plus graves. C'est ainsi que, le 17 juin 1593, 50 hommes armés, du bailliage de Nyon, envahirent inopinément la vallée des Landes avec *tambour et fifre sonnants;* non contents de se livrer au pillage, ils mirent le feu à 17 maisons : 20 habitants, dont plusieurs avaient été blessés en se défendant, furent garottés et emmenés prisonniers par ces misérables qui annoncèrent l'intention de faire pis encore, si la population de la vallée persistait à méconnaitre la souveraineté de

Berne. Ces excès se renouvelèrent jusqu'en 1605. Deux ans avant, l'archiduc Albert, gouverneur général des Pays-Bas, avait derechef pressé le sénat de se conformer à l'arrêté de la diète, lui mandant qu'il était prêt dès longtemps à nommer des arbitres. Le choix de Berne tomba sur les bourguemestres de Zurich et de Schaffouse, celui de l'archiduc s'était porté sur les envoyés de Fribourg et de Lucerne. Ces juges, après avoir planté 5 bornes, notoirement insuffisantes pour une opération qui embrassait quinze lieues d'étendue, rendirent une sentence le 31 juillet 1606, par laquelle la terre de Saint-Cergues, appartenant à l'abbaye de Saint-Claude, fut attribuée au canton de Berne, avec déclaration que la Bourgogne ne pourrait jamais revendiquer les terrains compris au-delà des limites, lors même qu'elle viendrait à recouvrer des titres d'une incontestable évidence. Le dommage causé aux propriétaires de la frontière troublés dans leur repos et dans leur fortune, les déprédations dans les forêts, les anticipations sur les communaux, les violences de toutes natures provoquèrent des plaintes si énergiques et si unanimes, que les Etats de la province se firent un devoir d'adresser à la veuve d'Albert (Isabelle d'Espagne), qui gouvernait les Pays-Bas et la Franche-Comté, l'instante prière d'apporter un remède efficace à tant de maux. Des conférences s'ouvrirent aux Rousses en 1631; le baron d'Oiselet et le président Boivin, représentaient le comté de Bourgogne. Elles durèrent 3 ans sans produire aucun résultat. La question principale était de savoir où devait se planter la borne vis-à-vis Bois-d'Amont. Depuis le fond de la vallée, le Noirmont présente une première arète sur laquelle s'appuie une espèce de plateau. De ce plateau s'élève une seconde montagne. Les plénipotentiaires comtois soutenaient avec raison que les Bourguignons devaient avoir tout le revers occidental du Noirmont jusqu'à son arète la plus élevée, aux termes de la donation de Charlemagne; les Suisses soutenaient que la plus basse arète devait servir de limite. Les Bernois avaient tout à gagner en temporisant, à une époque où notre province, accablée à la fois par tous les fléaux, suite de la guerre, s'apercevait à peine des usurpations isolées de ses avides voisins.

Le retour de la paix ramena celui des conférences et celles-ci se terminèrent par un traité du 8 septembre 1648, rempli de concessions arrachées à l'épuisement du pays. Cet acte, qui devait fixer irrévocablement la ligne des frontières, fut suivi d'une plantation de bornes effectuée le 21 juillet 1649, par les commissaires des deux Etats. En 1606, la commune de Bois-d'Amont s'étendait presque au-dessus du Noirmont; par le traité de 1648, les Suisses venaient jusqu'au bas de cette montagne. Par la transaction de 1648, il avait été positivement convenu que la délimitation ne portait aucune atteinte aux droits des particuliers, et que les propriétaires continueraient de jouir de leurs héritages comme par le passé. Cependant, le bailli de Romain-Mouthier autorisa les nobles et bourgeois de Morges à faire déguerpir tous les Comtois qui habitaient le revers occidental du Noirmont. Les Vandel, les Ruffet, les Arbez, les Foreslier-Guenier, les Delacroix et autres furent impitoyablement chassés de leurs maisons. Les Suisses s'empa-

rèrent par force d'une partie des biens des particuliers de Bois-d'Amont, qu'ils donnèrent en accensement (1661) à Nicolas Orzonkousky, gentilhomme polonais et seigneur de Martherey, ainsi qu'à la commune de Beguin. Un partage eut lieu immédiatement entre ce seigneur et les habitants de ce dernier lieu. Les Loges et les Petits-Plats se trouvèrent ainsi confisqués. En 1704, le conseil de Berne fut obligé de recommander aux forestiers de laisser les Bourguignons jouir en paix des biens qui étaient dans les limites suisses. Ces ordres restaient sans exécution. Le 15 septembre de la même année, 30 hommes à pied et 8 cavaliers des environs de Morges s'emparèrent d'un troupeau de 18 vaches appartenant à un propriétaire de Bois-d'Amont et du berger qui les gardait. Les gens du voisinage, accourus pour s'opposer à cet enlèvement, furent maltraités ; cinq d'entre eux furent conduits aux prisons de Nyon. Le 8 avril 1727, trente habitants de Bois-d'Amont achetèrent la montagne des Petits-Plats ; ils en furent dépossédés en 1775. En 1780, les Bernois eurent l'audace de creuser un fossé de 5 pieds de largeur et de quatre de profondeur dans la vallée des Landes, et de construire un mur de 112 pieds de long sur un terrain qu'ils voulaient anticiper. Le curé Grandmottet engagea à cette occasion une correspondance fort vive avec le bailli de Nyon.

Le 24 septembre 1790, les habitants présentèrent une requête au sujet des vexations qu'ils éprouvaient encore de la part des Suisses et de celles qui résultaient d'une ordonnance de l'intendant de Franche-Comté, du 14 juin 1775, qu'ils traitaient de monument révoltant et incroyable de despotisme. Quelques représailles sans gravité eurent lieu en 1807 et en 1822. Aujourd'hui le calme est revenu ; mais il n'en est pas moins vrai que le canton de Berne, par des moyens que le succès peut seul légitimer, s'est emparé d'une lisière de 25 lieues sur un quart, une demi-lieue et même une lieue en largeur, aux dépens du comté de Bourgogne, dont il avait mission de protéger l'intégrité, en vertu de l'alliance héréditaire de 1511.

Paroisse. Les Landes dépendaient dans l'origine des paroisses de Longchaumois et de Septmoncel, de l'archiprêtré d'Ambronay et du diocèse de Lyon. Elles en furent démembrées en 1613, époque à laquelle le village des Rousses fut érigé en cure. En 1664, le chapitre de Saint-Claude autorisa l'érection d'une chapelle à Bois-d'Amont, sur un terrain amorti gratuitement, à charge par les habitants de l'entretenir et de la doter. Le 17 mars 1724, l'archevêque de Lyon convertit cette chapelle en succursale ; l'évêque de Saint-Claude, le 25 avril 1771, lui donna le titre de cure.

Eglise. L'église, placée sous le vocable de la Nativité de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre, se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'une sacristie et d'une grande tribune.

La nef est divisée en quatre travées par des piliers octogones irréguliers et sans chapiteaux. Le sanctuaire est de style ogival ; il porte la date de 1666. Les autres parties de l'édifice sont de construction récente. Le clocher, à base quadrangulaire, est couronné par un disgracieux dôme à base circulaire. Un plancher en bois de sapin remplace les froides dalles dont on pave d'habitude les églises.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître *François-Léon Michaud*, (1776-1847) et *Joseph-Alexis Cretin*, (1777-1843), tous deux officiers de l'empire, décorés, et *Jean-Baptiste Arbel*, né le 17 juin 1655, mort le 11 juin 1836, docteur en théologie, chanoine d'honneur de l'église primatiale de Lyon, curé de Saint-Etienne, à Roanne. Sa vie, pleine d'intérêt et d'actions honorables, a été recueillie par M. Cl. Meunier, son ancien vicaire, dans une notice historique de 131 pages, imprimée à Roanne en 1838.

—

Bois-de-Gand, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chaumergy, perc. actuelle de Vincent et future de Commenailles, paroisse de Vers-sous-Sellières; à 6 kil. de Chaumergy, 30 de Dole et 25 de Lons-le-Saunier.

Bâti en plaine, sur un terrain légèrement ondulé, il est limité au nord par Chaumergy et Francheville, au sud par Froideville et Recanoz, à l'est par Vers-sous-Sellières et à l'ouest par la Chaux. Il se divise en plusieurs quartiers, appelés rue de l'Etang, rue d'Eyge, rue de Chaumergy, route de Sellières, rue de la Chaux à Francheville et rue Guillemin.

Hauteur au-dessus du niveau de la mer, 230^{m}.

Il est traversé par les chemins de gr. com. n° 1, de Sellières à Bellevesvre, et n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne, par les chemins vicinaux tirant à Froideville, à Chaumergy, à Francheville et par trois branches du bief de l'Etang-du-Prince.

Pop. en 1790, 190 habit.; en 1846, 199; en 1851, 193, dont 93 hom. et 100 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 56 habit.; 41 maisons; 43 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792; ceux antérieurs sont à Vers.

Cadastre exécuté en 1829 : surf. territ. 324^{h} 65^{a}, divisés en 771 parcelles que possèdent 154 propriétaires, dont 100 forains; surf. imp. 317^{h} 12^{a}, savoir : 228^{h} 92^{a} en terres lab., 38^{h} 51^{a} en bois, 37^{h} 95^{a} en prés, 7^{h} 94^{a} en étangs, 1^{h} 67^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 53^{a} en jardins, 50^{a} en pâturages et friches, 7^{h} en chaussées d'étangs, d'un rev. cad. de 6484 fr.; cont. directes en princ. 778 fr.

Le sol produit du blé, du seigle, du sarrasin, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des fruits et peu de foin.

On exporte peu de céréales; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des cochons. 35 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières.

On trouve sur le territoire de la tourbe marécageuse et du minerai de fer non exploités.

Biens communaux : 38^{h} 01^{a} de bois et parcours, d'un rev. cad. de 755 fr. Il n'y a ni édifices publics, ni écoles.

Bois communaux : 37^{h} 65^{a}, dont 1^{h} 41^{a} sont en exploitation annuelle; essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ord. 1292 fr.; dépenses ord. 1292 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village doit son origine à des charbonniers et à des coupeurs venus au XIVe siècle, pour exploiter les

vastes forêts qui couvraient son territoire : ses annales se confondant avec l'histoire générale de la seigneurie de Sellières dont il dépendait, nous renvoyons le lecteur à l'article sur ce dernier lieu.

—

Bois-Gelot, commune réunie à celle de Mantry, le 17 mars 1811.

—

Boisset, commune réunie à celle d'Aresches, le 25 octobre 1826.

—

Boissia, commune réunie à celle de Bissia, le 20 février 1822.

—

Boissière (la), vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bur. de poste d'Arinthod; succursale composée de la Boissière, Chatonnay et Dramelay; à 6 kil. d'Arinthod et 33 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans le bassin de la Valouse, sur un sol montagneux et très accidenté, il est limité au nord par Marigna, au sud par Dramelay, à l'est par Dramelay et Chatonnay, à l'ouest par Montrevel et Marigna.

Altitude : 446^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Chatonnay, à Montrevel, à Dramelay, au Mont, hameau de Dramelay, et par le bief de la Fontaine. Les biefs de Royat et de Rijoutaut, séparent en partie cette commune de celle de Dramelay.

Les maisons, de triste apparence, sont groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles creuses. Les toitures sont très basses.

Pop. en 1790, 314 hab.; en 1846, 218; en 1851, 228, dont 114 hom. et 114 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 42 hab.; 45 maisons; 45 ménages.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Lyon et à Paris.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1698. L'un d'eux est revêtu d'une feuille en parchemin, couvert d'écriture gothique et illustré de vignettes et de majuscules d'une rare beauté. Elle doit provenir d'un manuscrit précieux.

Cadastre exécuté en 1830 : surf. territ. 536^{h} 81^{a}, divisés en 2192 parcelles que possèdent 103 propriétaires, dont 36 forains; surf. imp. 529^{h} 74^{a}, savoir : 246^{h} 03^{a} en terres lab., 161^{h} 50^{a} en pâtures, 77^{h} 74^{a} en bois, 21^{h} 15^{a} en prés, 11^{h} 61^{a} en friches et murgers, 9^{h} 38^{a} en broussailles, 1^{h} 16^{a} en jardins, 1^{h} 10^{a} en sol des propriétés bâties, d'un rev. cad. de 2285 fr., cont. directes en princ. 803 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, peu de foin, des fourrages artificiels, du chanvre et une grande quantité de frênes qu'on emploie pour le charronnage et l'ébénisterie.

La culture de la vigne, tentée depuis quelques années, paraît réussir.

La récolte des céréales suffit seulement à la consommation des habitants. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est ds 4 pour cent.

Foires. Il y a deux foires fixées l'une, au 17 mai et l'autre au 4 octobre. On y vend du bétail, des étoffes, de la mercerie et de la quincaillerie.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod et d'Orgelet.

Les patentables sont : 2 aubergistes, 3 charrons et un marchand épicier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, une maison commune contenant la mairie, la salle

d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 65 élèves, et la salle d'école des filles, fréquentée par 45 élèves ; l'instituteur et l'institutrice sont logés dans le village ; et 231^{h} 27^{a}, de bois, broussailles et friches, d'un rev. cad. de 464 fr.

Bois communaux : 77^{h} 14^{a}, dont 2^{h} 29^{a} sont en exploitation annuelle; essences dominantes : chêne et charme. Il y a aussi du buis.

Budget : recettes ord. 1819 fr.; dép. ord. 1644 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Aucun débris, aucune tradition ne nous apprennent si ce village existait à l'époque de la domination romaine. Son origine semble ne remonter qu'au XIIIe siècle. Les premiers documents qui nous en parlent ne sont pas antérieurs à 1208.

Seigneurie. Dans son histoire de Gigny, M. Gaspard dit que le prieur de Chatonnay était seigneur de la terre de ce nom, composée de Chatonnay, la Boissière, etc. Cet historien, dont les recherches sont, en général, d'une grande exactitude, a manqué de renseignements sur la nature de ce fief. Le territoire de la Boissière dépendait dans des proportions inégales de trois seigneuries séparées, dites de Vallefin, de Marigna et de Chatonnay. Le 3 septembre 1565, François de Toulongeon, Pierre et Gaspard ses fils, seigneurs de Vallefin, vendirent à Philibert, fils d'Etienne d'Ugna, la seigneurie de Givria avec les droits qu'ils avaient à la Boissière. C'est ainsi qu'une partie de ce village, démembrée de la terre de Vallefin, fut unie à celle d'Ugna.

Chaque seigneur avait sur ses meix la justice haute, moyenne et basse ; les habitants étaient corvéables, taillables, soumis à la mainmorte réelle et personnelle, à la tâche, à la banalité du four, du moulin, aux cens, lods, etc. Le seigneur d'Arinthod prétendit plusieurs fois avoir la haute-justice sur les hommes du prieur de Chatonnay, mais il ne parvint point à l'obtenir. Les empiétements tentés par le sire de Marigna sur les droits des co-seigneurs de la Boissière, donnèrent lieu à de fréquents procès.

Indépendamment de ces trois seigneuries, il y avait une chevance dite le *Meix-Petit* qui relevait du fief de Marigna. Il ne consistait qu'en cens.

Château. Il existait un château-fort sur la hauteur appelée le *Chatelard.* On ignore l'époque de sa construction et de sa ruine.

Evènements divers. Les villages bâtis dans le bassin de la Valouse, ont été ravagés au XIVe siècle par les grandes compagnies, au XVe par les bandes sous les ordres d'un gentilhomme savoyard nommé la Corne-de-Rougemont, et par les armées de Louis XI, au XVIe par les troupes d'Henri IV et au XVIIe par les Français commandés par le duc de Longueville.

Eglise. L'église de la Boissière existait déjà au XIIIe siècle. Le prieur de Gigny en avait le patronage. Elle est dédiée à saint Pierre, apôtre, dont on célèbre la fête le 29 juin. On n'y pénètre qu'en descendant trois ou quatre marches d'escalier. Elle se compose d'un lourd clocher, de trois nefs, d'un chœur et de deux sacristies. Le porche est garni de bancs et d'un lutrin en pierre engagés dans la muraille. La nef principale est du XVIIIe siècle. Les deux nefs collatérales ont été ajoutées en 1834. La cloche, qui porte la date de 1633, a eu pour parrain noble Pierre

de Balay, seigneur de Marigna et de la Boissière, et pour marraine D[e] Jacqueline de Franchet, son épouse. Elle offre pour inscription : I. H. S. M A R, *sancte Petre, sancte Christophore, orate pro nobis.*

La famille de Balay possède, en cette église, une chapelle sous le vocable de saint Augustin, portant la date de 1722, ornée d'un beau tableau représentant le saint patron.

Chapelle Saint-Christophe. Pour conjurer le fléau de la peste, les habitants firent construire en 1631, au nord du village, une chapelle dédiée à saint Christophe. Détruite en 1789, une simple croix en marque aujourd'hui la place.

—

Bonnaud, *Bonnot*, *Bonnauld*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bur. de poste de Beaufort, paroisse de Trenal ; à 7 kil. de Beaufort et 15 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur la rive gauche de la Vallière, au sommet d'une éminence qui en rend la position très agréable, il est limité au nord par Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire), dont il est séparé par le bief du Roi, et par Mallerey ; au sud par Beaufort et Vincelles, dont il est séparé par le ruisseau des Teppes et le bief d'Essenand ; à l'est par Mallerey et à l'ouest par Beaufort.

Altitude : 198^{m}.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 44, d'Orgelet à Savigny-en-Revermont, par les chemins vicinaux tirant à Savigny-en-Revermont, à Vincelles, à la Prairie et à Mallerey, par les biefs d'Essenand, des Teppes et du Roi.

Les maisons, d'un aspect pauvre, sont isolées, construites en briques cuites ou crues avec pans de bois ou en clayonnage recouvert de terre ; les toits sont en chaume, à l'exception de cinq, couverts en tuiles.

Pop. en 1806, 127 hab. ; en 1846, 126 ; en 1851, 116, dont 54 hom. et 62 fem. ; pop. spéc. par kil. carré, 70 hab. ; 23 maisons ; 31 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à l'an 7.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1836 ; surf. territ. 164^{h} 43^{a}, divisés en 778 parcelles que possèdent 105 propriétaires, dont 60 forains ; surf. imp. 159^{h} 80^{a}, savoir : 80^{h} 72^{a} en terres lab., 52^{h} 90^{a} en prés, 10^{h} 86^{a} en bois, 10^{h} 45^{a} en pâtures, 2^{h} 30^{a} en vignes, 1^{h} 61^{a} en sol des propriétés bâties, 57^{a} en jardins, 23^{a} en broussailles, 12^{a} en friches, d'un rev. cad. de 6290 fr. ; cont. dir. en princ., 853 fr.

Le sol, assez fertile, produit du blé, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, du seigle, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, des fruits, du vin, du foin, des fourrages artificiels et du chanvre.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons, des volailles. 6 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Cousance. Ils s'occupent exclusivement d'agriculture ; sans être riches, ils vivent dans l'aisance.

Biens communaux : une maison commune insuffisante et en très mauvais état, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 9 garçons et 13 filles ; 2 excellentes sources qu'il conviendrait d'utiliser

en établissant des lavoirs et des abreuvoirs, et 18h 59a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 98 fr.

Bois communaux : 12h réglés en coupe biennale ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 851 fr. ; dép. ord. 851 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une chapelle, sous le vocable de saint Martin, bâtie probablement sur les ruines d'un oratoire païen, donna naissance à cette petite bourgade, autrefois simple hameau de la commune de Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire). Son nom toutefois n'est cité dans aucun document antérieur au XIIe siècle. De 1110 à 1117, Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, donna, pour son anniversaire, à l'église de Saint-Jean l'évangéliste, l'autel de *Vincelles*, dans le Scoding. Le 11 des calendes d'octobre 1139, le chapitre de cette cathédrale céda cette église, dont dépendaient Grusse, Bonnaud et Bonaisod, à Albéric, abbé de Baume, et à ses religieux, moyennant le cens d'un demi-marc d'argent et d'un setier d'huile.

Séparé de Savigny par un ruisseau appelé le *Bief-du-Roi*, ce village était dans une position toute exceptionnelle. Il était enclavé dans le comté de Bourgogne et faisait néanmoins partie du duché. Les commissaires chargés, en 1612, de délimiter ces deux provinces, ne savaient à laquelle l'attribuer. Le comité de constitution de l'Assemblée constituante le fit entrer, en 1790, dans la circonscription du département du Jura. En 1793, il fut réuni au canton de Beaurepaire (Saône-et-Loire). Le 10 octobre 1798, il fut définitivement annexé au Jura. Il dépendait du diocèse de Besançon et de l'officialité d'Auxonne. Démembré à une époque inconnue de la paroisse de Vincelles, il fut réuni d'abord à la paroisse de Savigny et ensuite à l'annexe de Condamine. L'abbé de Baume percevait les deux tiers de la dîme, à raison d'une gerbe sur douze ; l'autre tiers appartenait par moitié à l'aumônier de Saint-Claude et au curé de Savigny. Paroissiens aujourd'hui de Trenal, dont ils sont séparés par cinq kilomètres et de fort mauvais chemins, les habitants sollicitent avec ardeur l'autorisation de fréquenter les offices à Savigny, dont ils ne sont éloignés que d'un kilomètre.

Seigneurie. Bonnaud faisait partie de la terre de Savigny-en-Revermont, érigée en comté en 1596, et possédée en 1789 par M. Marie-Eléonore-Alexandre de Saint-Mauris, prince de Montbarrey.

Fiefs. Un fief dit de la *Tournelle* appartint jusqu'au XVIe siècle à une famille noble du nom de *Bonnau*, *Bonot*, *Bonnal*. Jean de Bonnau, écuyer, était au XIIIe siècle l'un des vassaux des sires de Dramelay, seigneurs de Beaufort. Humbert de Bonnal vivait, en 1525. Une autre chevance relevait de la baronnie d'Orgelet.

Priviléges. En 1559, les habitants furent autorisés à entrer les récoltes provenant de leurs fonds situés en Comté, sans payer de droits de traites-foraines. En 1616, le roi leur permit de tirer leur sel de Salins.

Evènements divers. Placé sur une limite indécise du duché et du comté de Bourgogne, à peu de distance des châteaux de Savigny, de Courlaoux, de Chilly, de Beaufort, ce village eut à subir maintes fois les horreurs de la guerre. En 1591, il fut occupé par

les ligueurs de Thianges, Lux et Uxelles. Durant la guerre de 10 ans, les attaques étaient journalières. Le baron d'Arnans et Lacuzon se vengeaient, sur cette partie de la frontière, des maux causés par les Français sur d'autres points de notre province. La peste acheva l'œuvre de destruction. Pendant plusieurs années, le village resta désert. On remarque dans le bois communal de la *Chalete*, qui occupe une éminence entourée d'une vaste plaine, des mares profondes desquelles on retire des ustensiles de cuisine en cuivre et des boulets. Plusieurs enceintes fortifiées par des remparts en terre, attestent que ce lieu fut le théâtre de plus d'un combat.

Fête patronale. Bonnaud est placé sous le patronage de saint Martin, évêque, dont on célèbre la fête le 11 novembre.

Usages. Une coutume fort originale, tombée aujourd'hui en désuétude, se pratiquait dans ce village comme à Savigny. La veille de la Saint-Jean, les hommes se réunissaient au milieu de la nuit au son d'une corne à bouquin, dans un pré appelé le *Préau*. Le dernier marié portait au bout d'une perche une tête de bœuf armée de ses cornes, en guise de bannière. Les assistants le suivaient processionnellement. Les Comtois munis de lanternes sourdes, se rendaient en foule pour assister à cette cérémonie, appelée la *fête des Conards*.

—

Bonnet, commune réunie à celle de Froidefontaine, le 3 décembre 1813.

—

Bornay, *Bornacus, Bornacum, Bournay, Bornai*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Lons-le-Saunier; perc. actuelle de Montmorot et future de Courbouzon, à 9 kil. de Lons-le-Saunier.

Bâti sur le premier plateau de la plus basse chaîne du Mont-Jura, il est limité à l'est par Vernantois et Courbette, à l'ouest par Geruge et Saint-Laurent-la-Roche, au nord par Moiron et Macornay, au sud par Essia et Arthena. La grange Rouge fait partie de la commune.

Altitude : 460^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Macornay, à Courbette, à Vernantois et à Arthena, par les ruisseaux du Savignard et de Cuard.

Les maisons, généralement bâties en pierre, sont couvertes pour la plupart en chaume.

Pop. en 1790, 358 hab.; en 1846, 311; en 1851, 303, dont 159 hom. et 144 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 43 hab.; 73 maisons; 73 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792; ceux antérieurs sont à Saint-Maur.

Cadastre exécuté en 1822; surf. territ. 675^{h} 94^{a}, divisés en 1464 parcelles que possèdent 202 propriétaires, dont 95 forains; surf. imp. 657^{h} 15^{a}, savoir : 376^{h} 91^{a} en terres lab., 124^{h} 85^{a} en pâtures, 124^{h} 30^{a} en bois, 15^{h} 65^{a} en prés, 5^{h} 20^{a} en vignes, 3^{h} 02^{a} en déserts, 2^{h} 93^{a} en jardins, 2^{h} 37^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 10^{a} en friches, 77^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 20,539 fr.; cont. dir. en princ. 2114 fr.

Le sol, de fertilité moyenne, produit du blé, du maïs, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, peu d'orge et de navette, du foin et des fourrages artificiels.

Les terres se louent généralement moyennant une prestation en blé.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches, quelques chevaux et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

Une fruitière produit annuellement 7500 kil. de fromage, façon Gruyère.

Le seul patentable est un maréchal-ferrant.

On trouve sur le territoire du minerai de fer dont l'exploitation a été abandonnée, des carrières de tuf, d'excellente pierre à bâtir, de taille et à chaux, dont la difficulté des chemins ne permet pas d'exporter les produits.

Biens communaux : une église, un cimetière nouveau, un cimetière abandonné, au centre duquel s'élevait la chapelle du village, deux fontaines et 163^{h} 83^{a} de pâtures, bois et sol des édifices publics, d'un rev. cad. de 1303 fr. Il n'y a ni presbytère, ni maison commune.

L'école, tenue par un instituteur, dans un local loué, est fréquentée par 33 garçons et 13 filles.

Bois communaux : 48^{h} 57^{a}, dont 1^{h} 48^{a} en exploitation annuelle ; essences dominantes : chêne et bois blanc.

Budget : recettes ord. 2101 fr. ; dép. ord. 2101 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une vigie romaine semble avoir occupé le sommet de la montagne sur laquelle s'éleva plus tard le château de Bornay. Nos conjectures s'appuient non-seulement sur la tradition, sur plusieurs dénominations locales tout-à-fait caractéristiques, mais encore sur de nombreux débris antiques. La fontaine et la roche de Cuard ou Couhard, rappellent par leur nom la pyramide funéraire élevée à Autun, au milieu du champ des Urnes. Le climat proche du château appelé Montcey, Montcel, Montciel, de même que les monts *Cœlius*, de *Vesontio* et de *Ledo*, a probablement servi de base à un sacellum ou oratoire païen. A peu de distance se trouvait la *fontaine Odin*, source sacrée. Sur la terrasse du château, on a trouvé, en 1847, deux pièces de monnaie, petit bronze, à l'effigie de Constantin, déposées au musée départemental, par M. Ayme, instituteur de cette commune. On y avait déjà découvert plusieurs épées courtes en bronze et un groupe de 05 centimètres de hauteur, dont le sujet licencieux imite les statuettes trouvées dans les ruines de Pompéï et d'Herculanum.

Une contrée dite *aux Fosses*, renfermait plusieurs tombeaux en maçonnerie recouverts de laves. On reconnait dans le bois du *Pérou* ou des *Rochettes*, les traces d'une voie pavée se dirigeant du sud au nord, jusqu'au bois de la *Bélia;* à ce point, elle se divisait en deux branches ; l'une conduisant à Saint-Maur, et l'autre déjà qualifiée de grand chemin, dans un titre de l'an 1331, à Lons-le-Saunier.

Depuis l'époque romaine jusqu'au XIIe siècle, l'histoire de Bornay est entièrement inconnue. La charte la plus ancienne qui en fasse mention est de 1185. C'est le diplôme par lequel l'empereur Frédéric Barberousse, confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux, reconnait que la chapelle de Bornay en est une dépendance. Cette charte s'exprime ainsi : *Ecclesiam de Valnante cum prioratu et capellâ de Bornaco*. Dans son histoire des

diocèses de Besançon et de Saint-Claude, l'abbé Richard traduit cette phrase par : l'église de Vernantois et le prieuré de Bornay. Il a commis une erreur. Le prieuré était à Vernantois et non à Bornay. D'un autre côté, M. D. Monnier a cru que la chapelle de Bornay dépendait du prieuré de Vernantois. C'est une autre erreur, car ce village n'a jamais cessé d'être de la paroisse de Saint-Maur.

Seigneurie. Elle comprenait Bornay, Courbette et Saint-Maur. Le sire avait sur le territoire et les habitants de ces trois communautés, la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer et de destituer tous bailli, juge, châtelain, procureur, scribe et sergents, pour l'exercer en son nom. Le signe patibulaire à deux colonnes pour l'exécution à mort des criminels était érigé à l'est du village, dans la contrée dite *aux Fourches*. Les sentences du juge se portaient par appel devant le bailli, et celles du bailli au bailliage d'Orgelet. Les sujets avaient été affranchis de la mainmorte, mais ils étaient corvéables à volonté. Les meix accensés, au nombre de 17 à Bornay, devaient des cens en argent, en blé, en avoine et en poules. La communauté se racheta de la banalité du four moyennant le cens de cinq sols estevenants par ménage. Les habitants étaient tenus de moudre leurs grains et de battre leur chanvre au moulin de Vaux, dont le seigneur possédait moitié. Ils devaient le guet et garde, l'ost et la chevauchée, le droit de porterie converti en un cens d'une gerbe par feu et l'impôt des quatre cas. Ils avaient un droit d'usage dans le bois de la côte de Savignard et dans celui des Combettes.

Seigneurs. Les sires de Bornay étaient une branche cadette de l'illustre maison de Montmoret, alliée aux familles souveraines du pays. En 1224, on trouve un Robert, sire de ce lieu. En 1235, Aymon de Bornay, assisté d'Amédée son fils, s'interdit la faculté de continuer la construction d'un moulin qu'il faisait bâtir dans le voisinage de l'abbaye du Grandvaux, en abandonna la propriété aux religieux de ce monastère, et ne s'en réserva que la garde. Amédée, sire de Coligny, seigneur suzerain et l'abbé du Miroir, apposèrent leur sceau à ce traité. En 1275 vivait Jean, sire de Bornay; il laissa deux fils, Humbert et Guyot, qui firent hommage de ce fief, en 1294, à Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet. Humbert en donna l'usufruit, à titre de douaire, à Petronille, son épouse, qui se remaria à André de Senlis. En 1309, cette dame fit ses devoirs de vassale. Peu de mois après, Hugues de Neublans, chevalier, reçut ordre de l'archevêque de Besançon de venir occuper le château, au nom des héritiers du sire d'Orgelet. Nous n'avons pu découvrir le motif de cette confiscation. Il est vrai que cette forteresse était rendable et receptable à la volonté du suzerain. En 1323, Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, se trouvant débiteur envers Jean de Toulouse, son chevalier, de différentes sommes dont il ne pouvait se libérer, lui céda cette seigneurie en paiement. Renaud, fils d'Humbert de Bornay, irrité de la spoliation dont il était victime, s'arma pour empêcher Jean de Toulouse d'en prendre possession. Jean de Chalon-Auxerre fut choisi pour arbitre dans ce débat. Le juge, par une sentence rendue le vendredi avant la saint Jean-Baptiste

1331, valida la cession faite à Jean de Toulouse et se borna à faire un lot peu important à Renaud, à charge encore de le tenir en fief de Jean de Toulouse. Ce dernier donna Bornay en dot à Guye de Toulouse, sa fille, en faveur de son mariage avec Robert de la Palud. Il était tellement flatté de cette alliance, qu'il ne craignit pas de rendre ses fils vassaux de leur sœur. Robert de la Palud était en grande faveur à la cour des sires d'Arlay. Jean de Chalon-Arlay II, l'affectionnait tellement, qu'il lui donna une forte rente sur sa saunerie de Salins. Il le nomma écuyer de Hugues de Chalon, son fils. Lorsque Hugues fut pris avec son frère Louis par les *Routiers* que commandait Jacques Huet, les prisonniers chargèrent Robert d'aller à la hâte prévenir leur père, qui occupait alors avec un corps nombreux de ses vassaux, les montagnes de Besançon. La rançon des captifs était fixée à 20,000 florins. Cette somme était difficile à réunir. Le sire d'Arlay emprunta 10,000 florins de Mgr de Montfaucon, son cousin. Robert de la Palud parcourut ensuite toutes les terres de Chalon, tailla, emprunta, mit en gage hanaps et vaisselle d'argent, et chargeant le montant de la rançon, il la conduisit sous bonne escorte au château de Pymont, où étaient enfermés Hugues et Louis. Les Routiers refusèrent la somme parce qu'il manquait 65 florins. Il fallut courir les chercher jusqu'à Salins. Guye de Toulouse, devenue veuve, institua pour son héritier Jean de Chalon III, seigneur d'Orgelet. Louis, fils de ce prince, ne voulut point profiter des avantages de ce testament. Il y renonça en faveur de Guillaume de Fétigny, écuyer, et de Jean de Fétigny, tous deux fils d'Humbert de Fétigny et neveux de Guye de Toulouse. Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, par lettres-patentes homologuées au bailliage d'Aval, le 18 octobre 1415, autorisa Guillaume et Jean de Fétigny à prendre possession des biens de leur tante. Guigue de Fétigny jouissait en 1423 de cette terre, qu'il donna en douaire à Jeanne de l'Epée, dame de Costarel, son épouse. Henri de Fétigny en recueillit la propriété en 1436. Il chercha alors à réunir sur sa tête tous les droits que pouvaient y prétendre d'autres héritiers. Le 22 mars 1436, il acheta ceux de Jean II de Toulouse, qui consistaient en maisons, chazeaux, essarts, champs, bois et cours d'eau. Le 12 novembre 1437, il se rendit acquéreur de ceux de Poncette, veuve de Guyot de Toulouse. Dès qu'il se vit seul maître de ce beau fief, il exigea rigoureusement l'hommage de tous ses vassaux et s'empara par commise des chevances dont on ne lui avait pas fourni le dénombrement. En 1442, les ayant-droits de Gilles de Montaigu, d'Etienne de Bornay, de Guillaume de l'Isle, Guichard de Rougemont, Denis et Pierre de Blye, Philibert de Laubespin, prêtèrent leur serment de fidélité. Peu de temps après, Henri de Fétigny se vit dans l'impossibilité de conserver cette terre; il la vendit à Nicolas Rollin, chancelier et chef des conseils du duc Philippe-le-Bon, puis la racheta, en 1467, de Gigonne de Salins, veuve de l'illustre chancelier. Il la transmit à Humbert ou Hubert de Fétigny, son fils, qui n'eut qu'une fille, nommée Guillemette, mariée à Jean de Grammont, Ier du nom, baron de Châtillon-Guyotte. De ce mariage naquirent plusieurs enfants et entre autre Hubert de Grammont, auquel sa mère légua les terres de

Fétigny, Bornay et Saint-Germain, à charge de relever le nom et les armes de Fétigny. Hubert de Grammont s'allia à Anne de Beaumotte, dont il n'eut qu'une fille, Claudine de Fétigny, dite de Grammont, mariée à Claude de Laubespin, baron de Varay et de l'Aigle. Anne-Françoise de Laubespin, issue de cette union, épouse de Claude-Hubert de Grammont, chevalier, seigneur de Conflandey, vendit, le 21 juin 1594, le fief de Bornay à Léonel Mouchet de Battefort, époux de Barbe de Laubespin, sa sœur. Ferdinand Mouchet de Battefort qui en hérita, le légua en 1638, à Charles-Achille Mouchet de Battefort, son neveu, devenu, en 1659, comte de Laubespin. Ce dernier le transmit à Louis Mouchet de Battefort, son fils, né à Dole en 1665. Ce dernier dissipa sa fortune; ses biens furent vendus par décret en 1696. Ses enfants renoncèrent à sa succession pour prélever la dot de Marie-Gabrielle de Saint-Mauris, leur mère. MM. de Montagu et de Recullot s'étaient rendus successivement adjudicataires de cette seigneurie, pour se couvrir des sommes considérables qui leur étaient dues. Antoine-Joseph du Tartre obtint du roi, en 1705, le don de retrait féodal et déposséda les acquéreurs. Les héritiers de M. du Tartre ont possédé Bornay jusqu'au moment de la révolution de 1789. M. Vulpillat, docteur en médecine à Lons-le-Saunier, jouit aujourd'hui du domaine utile de cette terre. Mme du Parc, dernière héritière des seigneurs de Chilly, est propriétaire de la Grange-Rouge, appelée autrefois *grange de la Fontaine*, et tenue au XIVe siècle par Jean de la Fontaine, fils naturel d'un sire de Bornay.

Château et bourg. Le château, bâti au commencement du XIIIe siècle, était vaste et imposant. De la terrasse située au nord, la vue s'étendait sur un paysage aussi vaste que pittoresque; on apercevait jusqu'au clocher de Dole. Il occupait le sommet d'une montagne coupée à pic à l'ouest, et descendant par une pente assez douce jusqu'au plateau sur lequel se groupait le village. Il se composait d'une belle façade et de deux ailes avec des tours à tous les angles. Un donjon isolé se dressait à quelque distance au nord sur la pointe du rocher. Une enceinte de murailles, couronnées de créneaux et de machicoulis, baignant ses pieds dans un fossé large et profond creusé dans le roc vif, enveloppait la forteresse. L'entrée, au midi, était défendue par deux tours et une porte avec pont-levis. La pente de la montagne était occupée par dix ou douze manoirs fortifiés, qu'habitaient de riches vassaux. Ce quartier, formant le *castrum*, était appelé le Bourg. Une ceinture de murailles et de fossés l'environnait. L'entrée était défendue par une grosse tour percée d'une porte et par un double pont-levis. Une allée tortueuse, plantée d'arbres, communiquait de cette porte à celle du château. Une chapelle castrale, dédiée à saint Eloi, était bâtie en dehors, mais à une faible distance de la forteresse. Cette résidence était si agréable, que les seigneurs de Bornay y passaient une partie de l'année. Les habitants, qui avaient droit de s'y retirer en temps de guerre, étaient tenus d'en réparer les fortifications. De toutes ces constructions, il ne reste que la chapelle et quelques pans de murs. Le château a été démoli par ordre de Louis XIV, en 1674; les guerres de 1637 avaient détruit le Bourg, dont il ne reste pas de vestiges.

Guerres et siéges. Au mois d'avril 1637, le sieur de Villeneuve fut envoyé avec cent hommes d'armes pour défendre cette place. Au mois de juillet suivant, la garnison entière était morte de la peste. Lorsque Longueville se présenta pour en faire le siége, il la trouva « comme vrai cimetière de pestiférés. » En 1668, le château était encore un fort défensable. Il y avait une compagnie de 100 hommes pour le garder. M. de Bar, capitaine de milice, le fréquentait, et Lacuzon le commandait en même temps que Saint-Laurent-la-Roche et Montaigu. A cette époque, le comte Achille Mouchet de Battefort-de-Laubespin, était seigneur de Bornay : il manda de Dole, au capitaine Lacuzon, de venir avec ses troupes au secours de cette capitale; mais il retarda le départ de la missive; et lorsque l'illustre partisan, qui s'était mis en marche avec 500 hommes, fut à 4 lieues de Dole, il apprit que cette ville était déjà investie par les armées françaises ; il se vit obligé de se replier sur les forteresses confiées à sa garde.

Commerce ancien. Bornay avait, au moyen-âge, une importance que rien de nos jours ne pourrait faire soupçonner. Il y avait chaque année 2 ou 3 foires et un marché chaque semaine. M. le comte de Laubespin en avait fait un centre industriel. Il avait fait construire sur le ruisseau de Savignard qui coule dans une gorge au pied du château, une verrerie, un martinet et deux clouteries. On ne retrouve plus même la place de ces établissements. Il avait créé sur le flanc méridional de la montagne un beau vignoble, composé de plants fins étrangers au pays et qui s'étaient parfaitement acclimatés.

Evènements divers. En 1842, il y eut un glissement considérable qui entraîna une épaisse couche de terre et des rochers au fond de la gorge du Savignard ; une belle prairie et des champs cultivés disparurent entièrement.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

Maladrerie. En 1257, Aymon de Bornay fonda un hospice pour les lépreux dans la contrée dite à *la Malatière.*

On ignore l'époque de sa destruction.

Chapelle. Bornay n'avait qu'une simple chapelle; elle existait déjà en 1185. Au XVe siècle, l'archevêque de Besançon, sur la demande du seigneur et des habitants, permit d'y établir des fonts baptismaux et d'ouvrir un cimetière. L'édifice étant tombé en ruine à la suite des guerres du XVIIe siècle, les fidèles ajoutèrent une nef à la chapelle du château qui ne se composait que d'un chœur. Les dimanches et les jours de fêtes, le curé ou le vicaire de Saint-Maur venait y célébrer les offices.

Eglise. L'église actuelle fut commencée au moment où éclata la révolution de 1789 ; les travaux restèrent suspendus. Repris en 1843, l'édifice était presque terminé, lorsqu'il s'écroula. Enfin, en 1851, le zèle persévérant des habitants et de l'ecclésiastique qui les dirige triompha de toutes les difficultés. L'église est aujourd'hui terminée. Elle se compose d'un clocher, d'une nef et d'une chapelle. Elle a coûté 25,000 francs. Elle est dédiée à l'Assomption de la mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août.

Curiosités. Au pied méridional de la montagne sur laquelle s'élevait le château, on remarque deux grottes presque parallèles, d'une profondeur inconnue. Elles sont toutes brillantes de stalactiques. Il est re-

grettable qu'elles soient restées jusqu'à présent à peu près inexplorées.

BIOGRAPHIE.

On disait autrefois les *ânes de Bornay;* ce dicton populaire a cessé d'être vrai.

Bornay a vu naître :

Barillot, Joseph (1784 - 1848), capitaine, chevalier de la légion-d'honneur, de Saint-Louis et de l'ordre de Charles III.

Tartavé, Jérôme, né le 27 septembre 1797, capitaine en activité de service, décoré.

Fumey, Pierre-Victor, né le 19 septembre 1805, capitaine d'infanterie légère, décoré.

Néron, François, né le 21 septembre 1818, missionnaire apostolique en Chine.

Thomas, Pierre-Auguste, né le 29 janvier 1823, dominicain plein d'avenir.

—

Bouchaud (le), vg. de l'arr. et cant. de Poligny, bur. de poste de Sellières, perc. de Colonne, paroisse de Bersaillin; à 11 kil. de Poligny, 22 d'Arbois et 25 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur un sol très accidenté à la limite du vignoble et de la plaine, il est limité au nord par Colonne et Bersaillin, au sud par Sellières et Monay, à l'est par Bersaillin et Monay, à l'ouest par Colonne et la Charme. La grange Bellevaux, la grange des Mortalières, la Codre et le Canton font partie de la commune.

Altitude, 229^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Bersaillin, à Sellières, à Monay et à Chézabois, par le bief d'Ainson, le bief de Vessem et un fossé sans nom.

Les maisons sont construites en pierre et couvertes moitié en tuiles et moitié en chaume; elles n'ont qu'un rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 383 habit.; en 1846, 355; en 1851, 349, dont 181 hom. et 168 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 70 hab.; pop. aggl. 298; 46 maisons; 80 ménages.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Dole et à Paris, ou pour travailler dans la soierie à Lyon.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792; ceux antérieurs sont à Bersaillin et à Colonne.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ. 494^{h} 02^{a}, divisés en 1188 parcelles que posèdent 219 propriétaires, dont 119 forains; surf. imp. 462^{h} 87^{a}, savoir : 167^{h} 23^{a} en terres lab., 163^{h} 75^{a} en bois, 86^{h} 32^{a} en prés, 24^{h} 35^{a} en vignes, 12^{h} 50^{a} en étangs, 6^{h} 18^{a} en pâtures, 1^{h} 85^{a} en sol des maisons, 67^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 6088 fr. 79 cent.; contributions directes en principal, 1891 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des fruits, des vins rouges et blancs d'une qualité ordinaire, du foin et des fourrages artificiels.

La récolte des céréales suffit seulement à la consommation des habitants; on exporte du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. 70 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire du minerai de fer dont l'extraction a été abandonnée depuis 1830, et des carrières de pierre à bâtir exploitées.

Une fruitière produit annuellement 2500 kil. de fromage.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières et de Poligny.

Biens communaux : une maison commune, d'une architecture bâtarde, construite en 1840, qui a coûté 9320 fr.; elle contient la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 25 filles; une pompe à incendie desservie par 20 pompiers, deux fontaines avec lavoirs, trois puits publics et 44h 45a de bois, pâtures et marais, d'un rev. cad. de 407 fr.

Budget : recettes ord. 2485 fr.; dép. ord. 2485 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village paraît être d'origine récente. Aucun titre ne le mentionne avant le XIVe siècle. Il se forma au sein de vastes forêts que les premiers colons défrichèrent. Il dépendait de la prévôté de Colonne et de la seigneurie en moyenne justice de Bersaillin. Les habitants jouissaient de droits d'usage importants dans les bois d'alentour. Membre de la grande paroisse de Colonne, le Bouchaud en fut détaché et réuni à l'église de Bersaillin, lorsque cette dernière fut érigée en cure. (Voir pour l'histoire générale de ce lieu, les notices sur Colonne et Bersaillin.)

Fief de mairie. La mairie fut inféodée, à titre héréditaire, à une famille qui prit le nom de ce village. Une haute tour carrée, bâtie dans un climat appelé aujourd'hui le Champ-Moreau, servait de manoir féodal. Ce fief fut uni à la seigneurie de Bersaillin.

Le territoire était possédé en grande partie avant 1789, par M. de Froissard-Bersaillin, le comte de Poly, M. de Villers-Vaudrey de la Charme, les familiers de Colonne et de Poligny, par la cure de Bersaillin et par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Fête patronale. Sainte Catherine, dont on célèbre la fête le 25 novembre.

Incendies. Des incendies partiels ont plusieurs fois désolé ce village, notamment en 1820, en 1847 et en 1850.

BIOGRAPHIE.

Le Bouchaud a vu naître :

Ch.-Bonaventure Vallet (1773-1835), capitaine décoré.

Anatoile Vallet, né en 1807, officier décoré, en retraite.

Pierre-François Moreau (1774-1833), capitaine de grenadiers, chevalier de la légion-d'honneur, des ordres militaires de Malte et de Saint-Louis. Cet officier, d'une intrépidité rare, a fait avec distinction toutes les campagnes de la république et de l'empire. Ses états de services constatent plusieurs glorieux faits d'armes. Nous regrettons que M. Rocard l'ait omis dans sa biographie militaire du Jura.

—

Boucherans, commune réunie à celle de Communailles, le 3 décembre 1813.

—

Bouchoux (canton des), arr. de Saint-Claude, limité au nord par le cant. de Saint-Claude, au sud et à l'ouest par le département de l'Ain, à l'est par le canton de Saint-Claude et le dép. de l'Ain.

Il se compose de 12 communes, savoir : Bellecombe, les Bouchoux, Choux, Coiserette, Coyrière, Hautes-Molunes, Larrivoire, les Moussières, Rogna, Sièges, Viry et Vulvoz.

Pop. en 1790, 5776 hab.; en

1846, 5938; en 1851, 5718, dont 1840 garçons, 954 hommes mariés, 143 veufs; 1590 filles, 958 femmes mariées, et 233 veuves; pop. spéc. par kil. carré, 40 hab.; surf. territ. 14,023^h 31^a; surf. imp. 13,893^h 65^a, savoir : 5651^h en pâtures, 3205^h en terres lab., 2271^h en bois, 946^h en bois-pâtures, 1362^h en prés, 25^h en bois-sapins, 7^{h}66^a en jardins.

Les différents villages de ce canton faisaient partie de la terre de Saint-Claude et se divisaient en plusieurs prévôtés.

—

Bouchoux (les), *Le Reculet*, *Bonneville*, *Esbochoux*, *Esbouchoux*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, chef-lieu de cant., distrib., perc., cure cantonale, à 15 kil. de Saint-Claude et 70 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans la vallée du Tacon, au sud-est de Saint-Claude, sur un sol montagneux très accidenté et bordé de hautes montagnes, il est limité au nord par Larrivoire et Coiserette, au sud par Belley-Doux (Ain), à l'est par les Hautes-Molunes et à l'ouest par Viry, Choux et Larrivoire. Il se compose de plusieurs quartiers appelés les Bouchoux, l'Enversy, le Prieuré, le Petit-Bouchoux, la Burna, Taillat, Chervilloirs, Désertin, Très-la-Ville, Learrier, la Douane et sur la Roche. Chaque quartier se compose d'un grand nombre de granges éparses, appelées sur la Roche, la Fourche, sur Beauregard, le Croquet, le Pré-Boussonnet, les Grandes-Maisons, le Pré-Mollet, Désertin, Pré-Bijonnet, chez les Mollards, les Cernoises, la Perche-Enclave, les Vies-Fourches, Bois-du-Banc, la Combe-du-Léarret, les Collondrons, Champ-du-Rosset, Très-la-Ville, les Couloirs, sur la Vie, au Mont, Pré-Gaillard, sur la Haute-Roche, la Gouliat, Chevillois, sur les Rochettes, les Blondans, la Serra, au-Roselois, au Reculet, Sous-le-Truffet, aux Maisonnettes, à l'Epine, en Borion, Petite-Combe, à la Teppa, l'Enversy, Crêt-des-Bouchoux, Petit-Bouchoux, à Trélenant, au Prioré, Moulin-de-Drouvaine, Moulin-sous-l'Eglise, Moulin-Neuf, Moulin-sous-le-Choc, Moulin-Dalloz, Moulin-d'Aval, la Burna, Côte-de-la-Burna, la Serra, Creux-de-l'Eau, en Ganet, Pré-Millet, la Millette, sur la Clavet, Pré-Curlet, aux Essarts, sur l'Auge, l'Hôpital, Endevia, en bas de Taillat, la Couvette, Grange-Lorchon, sous les Côtes, la Grange-sous-les-Côtes, Pré-d'Aval, Maison-de-l'Hôtesse, au Montaine, Fontaine-Noire.

Altitude : 960^m.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 24, de Saint-Claude à Châtillon-de-Michaille, par les chemins vicinaux tirant à Belley-Doux, à Choux, à Taillat, à Vulvoz, par ceux dits de Lambossieux et sur la Roche, par la rivière du Tacon, qui prend sa source au hameau de la Fourche, par les ruisseaux de Mapas et de la Baume, par les biefs de Mapas, de la Fourche, de Côte-Vacher, de la Pièce, du Champ-de-Couture, du Champ-Traverset, qui prennent tous leur source sur le territoire, et par le bief de Drouvaine.

Il a une justice de paix, une cure cantonale, une perception des contributions directes, une distribution de poste aux lettres et aura prochainement une brigade de gendarmerie à pied. Il est la résidence d'un notaire, d'un huissier et d'un agent-voyer.

Les Hautes-Molunes ont été démembrées des Bouchoux le 8 février 1832.

Pop. en 1790, y compris celle

des Hautes-Molunes, 2032 hab.; en 1846, des Bouchoux seulement, 1127; en 1851, 1030, dont 525 hom. et 505 fem.; pop. agglom., 194 hab.; pop. spécif. par kil. carré, 47 hab.; 185 maisons, savoir : 55 aux Bouchoux, 5 au Prieuré, 3 au Petit-Bouchoux, 17 à Très-la-Ville, 8 sur la Roche, 38 à la Burna et à Taillat, 17 à Chervilloirs, 29 à Désertin, 17 à Léarrier et 4 à la Douane; 201 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1626.

Cadastre exécuté en 1828; surf. territ. 2172^h 28^a, divisés en 3333 parcelles que possèdent 227 propriétaires, dont 40 forains; surf. imp. 2141^{h}50^a, savoir : 940^h 44^a en bois-pâtures et pâtures, 482^h 88^a en terres lab., 337^h 24^a en prés, 519^h 71^a en bois, 55^h 18 en friches et terres vaines, 5^h 60^a en sol des propriétés bâties et cours, 31^a en jardins, d'un rev. cad. de 16,658 f.; cont. dir. en princ. 5950 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, peu de fruits, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, du chanvre et du lin.

On importe moitié des céréales et tout le vin nécessaire à la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres et des moutons. 50 ruches d'abeilles. Il y a quelques ânes pour le service des meuniers.

On trouve sur le territoire de nombreuses sablières et des carrières d'excellente pierre à bâtir et de taille.

Foires. Le 23 mai, le 16 août et le 4 octobre. On y vend des bêtes à cornes, des chèvres, des moutons, des étoffes et de la quincaillerie.

Commerce, industrie. L'industrie principale consiste dans la fabrication du fromage bleu, dit de Septmoncel, que chaque fermier ou propriétaire confectionne dans sa propre maison, sans s'associer avec ses voisins. Les produits, expédiés à Lyon, s'élèvent annuellement à environ 35,000 kilogrammes. On fabrique aussi beaucoup de bardeaux, appelés vulgairement tavaillons, quelques tabatières et des souliers dits *de foire*. Chaque année les hommes émigrent pendant trois ou quatre mois de l'hiver, pour aller peigner le chanvre dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Il y a deux moulins et une scierie mécanique, cinq auberges, huit marchands de fromage en gros, un marchand d'étoffes, un marchand de poterie, un marchand quincaillier, un maréchal-ferrant et deux voituriers.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, une maison commune construite en 1823, inachevée et en mauvais état, contenant la salle d'audience de la justice de paix, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 élèves. Il y a un sous-maître à Taillat, qui donne l'instruction chez lui à 20 élèves, et un autre à Désertin, qui a aussi 20 élèves; 2 fontaines publiques, 1 lavoir, 1 abreuvoir, et 232^h 11^a de pâtures, terres lab., friches, rochers, ravins, terres vagues et prés, d'un rev. cad. de 744 fr.

L'école des filles, tenue par trois religieuses de l'ordre du Saint-Esprit, dont la maison principale est à Poligny, est fréquentée en hiver par 100 élèves, dont 30 internes. Cet établissement occupe une maison qu'a fait construire à cet effet et de

ses propres deniers. M. Jacquenot, curé actuel des Bouchoux.

Bois communaux : 259^{h}. Essences dominantes : sapin et hêtre. On délivre tous les deux ans 59 sapins.

Budget : recettes ord. 3505 fr.; dépenses ord. 2944 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 411 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Nulle contrée dans le Jura n'est plus digne d'étude que l'ancienne terre monastique de Saint-Claude; il n'en est point cependant dont l'histoire soit plus négligée. L'idée généralement reçue que les villages de nos hautes montagnes sont de formation récente, a détourné de ces lieux l'attention des archéologues. On a confondu généralement la renaissance de ces villages avec leur origine première Celui dont nous écrivons l'histoire, était un des plus vastes de la province avant l'érection des Hautes-Molunes, en commune séparée. A part quelques hameaux, il ne se compose que de métairies isolées, répandues sur toute la surface du territoire. Le quartier de Désertin est séparé des Bouchoux par une montagne longue et peu élevée, couverte d'excellents pâturages et parsemée de sapins, frênes et hêtres, souvent d'une grosseur prodigieuse. Il offre en été le paysage le plus riche et le plus pittoresque qu'on puisse rencontrer dans le Haut-Jura.

Nous avons lieu de croire que le village des Bouchoux a été habité depuis les temps les plus reculés. On trouvait encore, il y a quelques années, dans le costume des habitants, dans le mode de construction de leurs demeures, dans leurs usages, de nombreuses réminiscences de la période celtique. Il y a dans le bois des Ecolais, au fond d'un vallon, un bloc de pierre qui, de tout temps, a été appelé la *Pierre qui vire,* dénomination que l'on n'a guère appliquée jusqu'ici qu'à des monuments druidiques. Cette pierre, de forme irrégulière, a 4 mètres de hauteur et 4 mètres 80 cent. de diamètre. Diverses médailles recueillies sur plusieurs points du territoire, une voie antique de Saint-Claude à Eschalon, passant au pied de la montagne de Beauregard, qui borne à l'est la combe de Désertin, prouvent son existence pendant la période gallo-romaine. Une bande germaine vint probablement occuper ces lieux du VIe au VIIe siècle. Les peintures à fresque de l'église de Viry, le nom d'*Alamand* porté par plusieurs anciennes familles du village, la nature allodiale de différents domaines au milieu de terrains main-mortables, confirment cette opinion. L'invasion des Sarrasins, en 732, a laissé des traces dans ces contrées. Un climat porte le nom de *Teppes-Maures.* Le chemin de Saint-Claude à Eschalon est appelé à Désertin la *Vie des Maures.* Un embranchement de cette route sur Choux se nomme la *Vie sarrasine.* Les enfants de Mahomet venaient sans doute de piller l'abbaye de Condat. Charlemagne confirmant, vers 791, les possessions de cette abbaye, reconnut qu'elles s'étendaient à l'est jusqu'au Bief-Brun, *Becus brunnum.* Le Bief-Brun était à l'est des Bouchoux et séparait ce village du pays de Vaud. L'abbé de Saint-Claude avait soin de faire reconnaître ses titres à l'avènement de chaque nouveau souverain, ce qui n'empêchait pas les seigneurs du voisinage de commettre chaque jour de nouvelles usurpations sur les montagnes du Jura, à leur convenance. Les sires de Châtillon-de-Michaille

s'étant emparés du territoire des Bouchoux, y jetèrent, vers 1190, les fondements d'un prieuré, qu'ils placèrent dans l'obédience de 'abbaye de Saint-Claude. Le nouveau monastère, à cette première période de son existence, n'eut pas d'autre nom que celui du village au milieu duquel il s'élevait, et que les documents de cette époque appellent *Cultura*. On l'a appelé plus tard le prieuré de Cuttura, *Coutura*, *Couture* et *Cutture*. En voyant les nobles d'alors faire des fondations pieuses, on serait tenté d'admirer leur générosité, si on ne savait que c'était presque toujours des restitutions et souvent bien tardives. Les religieux attirèrent des colons pour défricher leurs domaines, mais ils étaient impuissants pour résister aux violences des vassaux qui les entouraient. Le vendredi après Pâques 1313, Pierre de Coste, chanoine et official de Lyon, rendit une sentence par laquelle il condamna Amédée de Villars à payer à dom Antoine, prieur de Cuttura, 50 livres viennoises, pour réparer le dommage que lui et ses frères avaient causé à ce dernier, à abandonner la dîme qu'il percevait sur le pré de l'Embouteillon, et obligea Etienne de Villars à faire hommage au prieur. Amédée prit par serment l'obligation de ne plus inquiéter les moines et de les protéger en toute circonstance. La peste de 1349 avait enlevé une partie des colons. Les seigneurs voisins recommencèrent leurs brigandages. Guillaume, abbé de Saint-Oyen-de-Joux, , recourut à l'empereur Charles IV. En 1360, il obtint un mandement de sauvegarde pour contraindre Amédée, comte de Savoie, à retenir ses vassaux dans le devoir. Cette protection resta inefficace; car on vit, le 18 août 1492, Jean Peyrol vendre à un sieur d'Ancia, une grande partie du territoire des Bouchoux, comme étant sa propriété. Le 18 mai 1521, les habitants, attirés par ce nouveau seigneur, se jetèrent sur le bois des Ecolais, qui appartenait à la communauté de Choux, coupèrent plus de 1000 pieds de sapins pour construire leurs maisons, et maltraitèrent ceux qui voulaient s'opposer à cet enlèvement. Le 28 mai 1563, Marc de Rye, abbé de Saint-Claude, accensa, du consentement du chapitre, le bois du Banc, situé dans le quartier de Désertin, au sieur Louis de Boisset, docteur ès-droits, moyennant le cens de six gros et une somme de 200 écus d'or. La communauté des Bouchoux accensa de son côté une partie de ses communaux au XVIe siècle, ce qui donna naissance à une foule de métairies. Le prieur attirait des colons sur ses terres par les mêmes procédés.

Prieuré de Cultura. Ce monastère, dédié à Notre-Dame, à saint Michel et à saint Antoine, fut fondé, ainsi que nous l'avons dit, à la fin du XIIe siècle, par les sires de Châtillon. Ces seigneurs se réservèrent, en qualité d'avoués, la garde du prieuré, à laquelle ils renoncèrent en 1231, en faveur de l'abbaye de Saint-Claude, à charge par le prieur de leur livrer annuellement treize fers pour ferrer leurs chevaux.

Par une bulle de l'an 1245, le pape Innocent IV comprit ce prieuré au nombre des biens de cette abbaye.

La dévotion à Notre-Dame donna naissance à un pélerinage que fréquentaient pendant tout le moyen-âge les plus grands seigneurs du pays.

Le monastère devait être habité par un prieur, deux religieux de l'ordre de saint Benoît, un frère

convers et une sœur converse. Il fut mis en commende en 1525, et de cette époque date sa décadence. Les prieurs commendataires se dispensant de la résidence, le service de la paroisse, confié depuis l'origine aux moines, se ressentit d'une manière fâcheuse de cet état de choses. M. D. Monnier dit, dans l'Annuaire du Jura pour 1842, page 65, que malgré toutes les recherches qui ont été faites par les investigateurs d'archives, ils n'ont pu découvrir de titulaires à ce bénéfice qu'à dater de dom Jean de Pra, qui le tenait en 1525. Il paraît qu'on a mal cherché : nous avons déjà vu le prieur dom Antoine figurer dans un acte de 1313. En 1525, ce n'était point Jean de Pra, mais Antoine de Pra qui tenait ce bénéfice. Il eut pour successeur, en 1540, Jean de Pra, son neveu. Un procès s'engagea au parlement de Dole, en 1551, sur la question de savoir si la nomination du prieur appartenait au souverain ou à l'abbé de Saint-Claude. Ce dernier obtint gain de cause. Jean de Pra en jouit jusqu'en 1570, et fut remplacé par Joachim de Rye. Jean Cretenet obtint ce prieuré comme conventuel, par bulles du 6 octobre 1586. François de Rye, nommé en 1612, par l'archiduc Albert, ne put obtenir de bulles d'investiture, parce que Pierre Bresson fut pourvu à Rome de ce bénéfice, comme d'un prieuré rural. Ce dernier l'occupait encore en 1630. En 1631, Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, se qualifiait de prieur des Bouchoux. Louis Mairot, de Baume, l'obtint en 1638, à titre de prieuré rural. Un arrêt du parlement de Dole le déclara conventuel en 1640. Au décès de Bresson, cette cour souveraine envoya des commissaires pour inventorier les biens-fonds et le mobilier du couvent. Pierre Bouhier fut nommé prieur en 1650 et mourut en 1652. Il eut pour successeur Simon Borrey, chanoine de Besançon, qui fut nommé la même année, et non en 1662, ainsi que l'indique M. Monnier. M. Borrey fit faire une reconnaissance de ses droits par ses vassaux et refit presque à neuf les bâtiments du prieuré. Jean-Baptiste Dalloz lui succéda en 1698, et en jouissait encore en 1724. Nommé en 1727, M. de la Bastie mourut l'année suivante. Le dernier titulaire qui ait tenu ce bénéfice en commende fut M. André de Verceil, vicaire-général d'Angers, devenu depuis évêque de Couserans.

A l'époque de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Claude, en 1742, le prieuré des Bouchoux fut réuni à la manse du chapitre. Un chanoine portait le titre de prieur des Bouchoux. Le 27 avril 1750, le chapitre accensa au sieur Millet la montagne des Cernois de 100 soitures, pour le prix de 40 écus d'or et un cens de 2 gros. Ce terrain fut érigé en fief sous le nom de fief des Cernoises. Dès 1742, le prieuré ne fut plus habité que par un frère ermite qui, en 1747, y fut assassiné par un malheureux paysan auquel il avait servi de père. Le scélérat fut roué à Saint-Claude l'année suivante.

Ce bénéfice était considérable ; il rapportait plus de 25,000 francs ; mais il était astreint à bien des charges. Depuis le dimanche de Quasimodo jusqu'à l'Ascension, le prieur devait livrer à l'abbaye de Saint-Claude, tous les jours où l'on mangeait gras, et par chaque pièce de chair, cinq œufs et un général, c'est-à-dire un quart de fromage. Il devait en outre au chambrier, au vicaire de Saint-Claude, au convers et au cuisinier du réfectoire, cinq

œufs. Le jour de Quasimodo, il devait à chaque religieux deux fromages de flon, et le jour de l'Ascension, il devait au couvent un beau veau gras (*vitulus saginatus*), sur lequel le moindre novice devait monter, pour savoir s'il avait le poids convenable. Depuis l'Ascension jusqu'à la Sainte-Croix, la livraison d'œufs était remplacée par un quart de fromage. Les jours de fêtes et de processions solennelles, le prieur devait aux familiers et aux quatre sergents, et à chacun, deux fromages de flon. De la Sainte-Croix à la Septuagésime, les redevances étaient les mêmes que celles qui étaient dues dès l'Ascension à la Sainte-Croix. La peau du veau gras était employée à la reliure du missel de Saint-Pierre.

Les trois jours des Rogations, le frère convers devait administrer et livrer à chaque religieux, un bâton blanc de quatre pieds de haut, pour porter à leurs mains ainsi que les verges destinées à faire les corrections des réguliers.

Il n'était dû à la converse qu'un petit pain.

Le prieuré était bâti sur la rive droite du Tacon, au nord de l'église actuelle. Il se composait d'une cour, aux angles de laquelle étaient deux tours percées de meurtrières, d'une église, d'un cimetière, d'une maison seigneuriale, d'un bâtiment d'habitation pour les religieux et d'une maison de fermiers. Il était entouré d'un vaste clos bordé de frênes et de hêtres. Une rotonde, placée au milieu d'une forêt peu éloignée du prieuré, s'appelle encore la Table des Pères. Ces biens furent vendus nationalement le 29 décembre 1790, à Gaspard Bussod, moyennant 31 mille francs. Des constructions, il ne reste qu'une partie de la clôture en ruines, une tour servant de pigeonnier et la maison prieurale, dont la distribution et les ouvertures ont été remaniées et appropriées aux besoins de divers cultivateurs qui en sont actuellement propriétaires.

Dans la façade postérieure est une porte cochère fermée en maçonnerie, dont le voussoir était orné des armes sculptées d'un évêque.

Toutes les chambres étaient voûtées en pierre. Les bâtiments occupaient la pente d'un côteau. On appelait la maison du prieur le château de *Cultura*. C'est là que devaient se livrer toutes les redevances dues au prieur.

Seigneurie. Le prieur était seigneur des Bouchoux, de Chancia, Coisia, Coyrière et Coiserette en partie; Désertin et Taillat étaient de la paroisse de Choux et avaient pour seigneur l'abbé de Saint-Claude.

Il avait la justice haute, moyenne et basse en matière civile sur ses sujets et sur le territoire, avec le pouvoir d'instituer un juge, un châtelain, un procureur, un greffier, un prévôt ou sergent, des messiers et forestiers, un ou plusieurs tabellions généraux. La connaissance des cas criminels et la souveraineté appartenaient à l'abbé de Saint-Claude. Les assises se tenaient à la porte du prieuré.

Les échevins étaient tenus d'élire des messiers pour la garde des fruits.

Il y avait deux foires au village de Bonneville, qui se tenaient, l'une le lendemain du jour de l'Assomption, et la seconde le jour de fête saint François. Le prieur percevait un petit blanc par cheval, jument, poulain, vache, bœuf, chèvre, mouton et autres animaux qui s'y vendaient.

Les cabaretiers lui devaient un pain et une pinte de leur meilleur

vin, ainsi que le dîner des officiers qui venaient faire la taxe.

Il était défendu de vendre le pain et le vin au-dessus de la taxe, sous peine d'une amende de soixante sols.

Le prieur avait droit aux langues de toutes les vaches et génisses qui se tuaient dans l'étendue de la seigneurie.

Il percevait tout le fromage fabriqué dans une journée, sur ceux qui menaient paître leur bétail sur les montagnes de Froidecombe, des Nierbiers, du Reculet et des Cernois-Branchont.

Chaque manant et habitant lui devait une poule et une corvée à bras. Il avait droit de couper tout le bois nécessaire à son usage, dans les bois de Choux et du Rosset, en vertu d'une permission de Guillaume de la Baume, abbé de Saint-Claude, du 28 mai 1391.

Il était défendu de chasser, de pêcher et d'établir des usines sur les cours d'eau sans sa permission.

Il percevait les lods à raison du tiers du prix de chaque immeuble.

Il avait la dîme des grains, à raison d'une gerbe sur onze; des chevaux et des agneaux, à raison de un sur onze. Celui qui élevait un poulain, devait cinq œufs.

Il avait le droit de *confalet*. Ce droit consistait dans l'obligation, pour les jeunes gens de la paroisse, d'apporter au prieur, le jour de l'Assomption, la liste de tous ceux qui s'étaient mariés dans l'année. Le prieur exigeait 18 gros de celui qui lui convenait et faisait remise de cette redevance aux autres. Cette somme était destinée à acheter les gros cierges de l'église.

La forêt du Cernetrou était divisée en deux parties: dans l'une, les habitants pouvaient couper du bois pour leur chauffage; dans l'autre ils obtenaient du prieur du bois pour bâtir, en adressant leurs demandes aux échevins et aux messiers. Ceux qui avaient reçu des forêts à titre d'accensement, ne pouvaient les défricher ni vendre le bois sans permission.

Les habitants étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle. La Combe de Désertin fut toujours franche. C'était un ancien alleu.

A l'exemple des sujets de la terre de la Mouille, les habitants des Bouchoux élevèrent la voix pour obtenir leur liberté, en 1770. Ils lancèrent dans le public un mémoire volumineux, rempli d'injures contre le chapitre de Saint-Claude et de déclamations contre la servitude. Ils prétendaient qu'ils étaient nés libres, que la perte de leur liberté ne pouvait être attribuée qu'aux brigandages des temps féodaux, et qu'on devait leur justifier du titre en vertu duquel ils étaient mainmortables. Les chanoines répondaient aux insultes qu'on leur prodiguait en termes fort modérés. Ils démontraient que la main-morte avait pour effet de maintenir la vie patriarchale, de multiplier la population, d'empêcher les étrangers de devenir propriétaires du sol; que du reste c'était un contrat volontairement consenti, etc. Un procès s'engagea. Une sentence définitive fut rendue le 8 janvier 1772 par les officiers du bailliage d'Orgelet, auxquels le parlement de Besançon avait renvoyé la connaissance de l'affaire; elle maintint le chapitre de Saint-Claude dans ses droits. Les sujets offrirent, en 1780, une somme de dix mille livres pour prix de leur liberté. Cette somme fut refusée. Enfin les chanoines, vivement sollicités par les ministres de Louis XVI, affranchirent la même année leurs

sujets des Bouchoux, à condition qu'il leur serait payé un sol de cens par arpent, mesure de Paris, de toutes les terres labourables, prairies, pâturages et bois du territoire, n'exceptant que les rochers, précipices, ravins et terrains incultivables. Les échevins des communautés demeurèrent chargés du recouvrement de ce cens.

Evénements divers. Les luttes à l'occasion des limites entre les habitants des Bouchoux et les Suisses du pays de Vaud, étaient les mêmes que celles qui avaient lieu entre ceux des Rousses et de Bois-d'Amont, avec les Bernois. (Voir l'article Bois-d'Amont). Les bornes furent plantées en 1613. Il y eut délimitation entre Désertin et Belley-Doux en 1627. En 1639, le prieuré et le village furent saccagés et brûlés par les Français. A cette époque, le quartier principal existait dans une vallée profonde appelée le *Reculet.* Les habitations se reportèrent sur l'éminence qu'occupaient l'église et le presbytère, appelée Bonneville, du nom de celui qui l'avait reçue en accensement. Un incendie, arrivé en 1772, dévora ce quartier, à l'exception d'une seule maison. En 1792, la tranquillité publique était journellement compromise dans la commune et la propriété violée par des citoyens qui abusaient des armes que la loi leur avaient confiées. Ils se portèrent, le 23 septembre, dans plusieurs habitations éparses de la Combe de Désertin, firent contribuer les propriétaires et se partagèrent le fruit du pillage. Le 8 novembre 1795, les habitants s'étant refusé à célébrer la fête du décadi et à enlever les signes du culte qui décoraient la façade de leurs maisons, reçurent une garnison de 50 hommes envoyés par l'administration départementale. La résistance qu'on opposa faillit amener de funestes collisions.

Eglise. L'église primitive des Bouchoux était fort ancienne. Les titres la désignent sous le nom d'*Ecclesia de Nemorosis.* Elle était bâtie au centre du village appelé le Reculet. Elle était desservie par les religieux du prieuré. Détruite au XVe siècle par les huguenots, la paroisse fut transférée pendant quelque temps dans l'église du prieuré. Un nouvel édifice fut construit dans le quartier de Bonneville, et fut desservi par un vicaire perpétuel nommé par le prieur, curé primitif. Les habitants étaient tenus d'y aller entendre la messe tous les dimanches et fêtes et d'y recevoir la communion, avec faculté cependant de fréquenter les offices dans l'église du prieuré. Cette paroisse fit partie, jusqu'en 1742, du diocèse de Lyon.

L'église actuelle placée sous le vocable de l'Assomption de la Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août, est de construction récente. L'ancienne a été démolie en 1818, à l'exception du clocher et du chœur. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur et d'une sacristie. Elle est dépourvue de tout style architectonique. Du cimetière qui entoure cet édifice, on jouit d'un point de vue magnifique. Il renferme cinq arbres âgés de plus de trois cents ans, d'une grosseur extraordinaire. Un orme a 5 m. 50 c. de circonférence.

Curiosités. Le ruisseau de la Baume a sa source au sud-est du village. Il sort d'une cavité profonde, ayant la forme d'un four pratiqué contre le rocher des Couloirs.

La perspective qui se découvre du haut du prieuré est admirable. A l'ouest, on voit jaillir du rocher,

et à une grande élévation, les sources du moulin d'Aval, dont les eaux argentées et écumantes serpentent à travers des tapis de verdure et de broussailles. A l'est s'étend un immense rocher, dont la partie supérieure forme saillie comme le toit d'une maison; il semble avoir été rongé par les flots d'une mer qui n'a connu que des tempêtes. Au nord, on distingue une riche vallée qui se continue jusqu'à Saint-Claude; et au sud une autre vallée sur laquelle sont semés çà et là, à travers de gras pâturages, des groupes de frênes, de hêtres, de sapins et les maisons du village.

Adage. On disait autrefois : *il faut sept ans pour connaître un Boucheran.* Ce dicton populaire semble provenir du caractère grave des habitants, qui les dispose aux études et à la circonspection.

Croyances. On a toujours conjecturé qu'il y avait un trésor caché dans le bois de Cernetroux. Vers le milieu du siècle dernier, plusieurs habitants employèrent des procédés superstitieux pour le découvrir. La seigneurie des Bouchoux était la terre classique de la sorcellerie, au moyen-âge. Les sorciers avaient l'impudence de tenir leur sabbat jusque dans la cour du prieuré.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître :

Bussod, Pierre-François, commandant au 30e régiment de ligne, mort vers 1810.

Bussod, Pierre-Emmanuel, capitaine au 42e de ligne, mort sur le champ de bataille en 1808.

Bussod, Antoine-Julien, (1805-1851), médecin distingué.

Mermet, Louis-François-Emmanuel, né à Désertin, le 25 janvier 1763, mort à Saint-Claude, le 27 août 1825, l'un de nos meilleurs philologues et de nos rhéteurs les plus distingués. Il était, à l'âge de 21 ans, d'une telle force en philosophie, qu'il eut à choisir entre quatre chaires qui lui furent offertes à la fois. L'amour de son pays lui fit préférer celle de Saint-Claude à celles d'Avignon, de Lyon et d'Autun. On l'envoya ensuite professer les belles-lettres à l'école centrale de Bourg et au lycée de Moulins, où il devint censeur des études. Entre autres ouvrages sortis de sa plume, on doit distinguer ses *Leçons de belles-lettres pour servir de supplément aux principes de littérature de l'abbé Batteux*. Il est l'auteur de plusieurs autres productions littéraires très estimables. Il a donné par son testament, à l'hôpital de Saint-Claude, la ferme de Taillat, l'un de ses domaines.

Mermet, N., frère du précédent, ancien curé de Saint-Féréol, au diocèse de Lyon, mort martyr pour la défense de la foi en 1793.

Molard, Claude-Pierre, né aux Cernoises, en 1758, mort en 1837, ingénieur mécanicien, membre de l'académie des sciences. On lui confia la garde du cabinet des machines, légué par Vaucanson au gouvernement, et il fut l'un des commissaires chargés d'établir les bases du maximum (1793). Il présenta le plan du Conservatoire des arts et métiers. On lui doit un grand nombre d'inventions et de perfectionnements relatifs aux arts mécaniques.

Molard, *François-Emmanuel*, frère du précédent, né aux Cernoises, en 1774, mort en 1829, ingénieur. Il dirigea les écoles des arts et métiers de Compiègne (1805), d'Angers (1815), et introduisit de nombreux perfectionnements dans les machines de transport.

La maison de ces deux illustres membres de l'Institut est actuellement occupée par leurs neveux. On y voit deux cadrans solaires tracés par eux dans leur jeunesse. L'un deux a sculpté deux têtes au-dessus d'une des fenêtres du chœur de l'église.

Perrier, *Joseph*, officier décoré, mort en 1808.

On remarque que les jeunes gens des Bouchoux ont toujours eu une vocation très prononcée pour le sacerdoce. Avant la révolution de 1789, on comptait 28 prêtres vivants, qui tous y étaient nés. M. Gaillard, François-Marie, actuellement professeur de rhétorique au séminaire de Vaux et plusieurs autres ecclésiastiques actuellement en fonctions y ont pris naissance.

—

Bourcia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et perc. de Saint-Julien, bureau de poste de Coligny (Ain), succursale; à 8 kil. de Saint-Julien et 42 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans le val d'Epy, sur un terrain accidenté, il est limité au nord par Poisoux, Laneyria et la Balme d'Epy, au sud par Courmangoux et Chavannes (Ain), à l'ouest par Pressia, Courmangoux et Salavre (Ain), à l'est par Pouilla, Broissia et Liconas. Civria, Dancia et la Boissière, font partie de la commune.

Altitude : 354 mètres.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Montfleur, à Civria, de Civria à Poisoux, à Chevigna, à Laneyria, de Bourcia à Broissia, à la Balme-d'Epy, à la Prairie, à Dancia, à Pouilla et par le ruisseau de la Balme.

Les communes de Civria et de Dancia ont été réunies à Bourcia le 30 janvier 1822.

Pop. en 1790, de Bourcia et la Boissière, 363 hab.; de Dancia, 104, de Civria, 174; pop. réunie en 1846, 461; en 1851, 450, dont 238 hom. et 218 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 40 hab.; 109 maisons, savoir: 21 à Bourcia, 22 à la Boissière, 29 à Dancia et 37 à Civria; 109 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1645.

Cadastre exécuté en 1823 : surf. territ., 1122^h 05^a, divisés en 5633 parcelles que possèdent 348 propriétaires, dont 152 forains; surf. imp. 1099^h 41^a, savoir : 550^h 83^a en terres lab., 210^h 46^a en bois, 190^h 30^a en parcours, 121^h 33^a en prés, 3^h 15^a en sol des propriétés bâties, 2^h 09^a en vergers, 1^h 41^a en jardins, d'un rev. cad. de 14,734 f.; cont. dir. en principal, 2957 fr.

Le sol, très froid, produit du froment, du maïs, des fèves, peu de méteil, d'avoine, de légumes secs, de fruits, de fourrages artificiels, du foin et du chanvre.

Depuis quelques années on a emplanté environ trois hectares de vigne qui produisent un vin de qualité médiocre.

On élève dans la commune des vaches, des bœufs et quelques moutons.

Il y a des carrières de pierre à bâtir au hameau de la Boissière, qui sont exploitées pour l'usage de tout le village.

Les seuls patentables sont : un aubergiste, un marchand de sel et un maréchal-ferrant. Il y a un moulin à 2 tournants sur le ruisseau venant de la Balme avec un battoir à chanvre.

Les habitants fréquentent peu les marchés. Ils vendent l'excédant de leurs denrées à leur domicile. Ils importent presque tout le vin qui leur est nécessaire.

Biens communaux : Bourcia possède une église avec un cimetière à l'entour, un presbytère convenable et 70^{h} 93^{a} de bois, friches et pâtures, d'un revenu cadastral de 161 f. 31 cent. Il n'y a pas de maison commune, l'école est tenue par un instituteur, dans une maison louée fort incommode, et fréquentée en hiver par 45 garçons et 21 filles. Dancia possède 71^{h} 39^{a} de bois et pâtures, d'un revenu cadastr. de 196 f. 90 c. Civria possède une chapelle, ancienne église paroissiale, un cimetière à l'entour et 99^{h} 98^{a} de bois et pâtures. La Boissière a une petite chapelle, 2 mares et un murger, de 5 ares 13 cent., d'un rev. cad. de 41 cent.

Il existe à Bourcia une fontaine jaillissante, avec bassin servant d'abreuvoir, plusieurs sources non utilisées et des abreuvoirs. Civria n'a pas de sources. Des travaux importants ont été exécutés il y a quelques années pour fournir de l'eau à cette section, sans produire de résultat. Il est triste de voir, au pied de la source de la Rochette, un beau château d'eau, de trouver sous terre de longs conduits en plomb destinés à alimenter un puits qui renferme une pompe aspirante et de réfléchir que toutes les dépenses occasionnées par ces constructions ont été faites en pure perte.

La Boissière a un puits communal, mais très éloigné des habitations. Il y a plusieurs sources à Dancia.

Bois communaux : Bourcia, 16^{h} 05^{a}, dont 1^{h} 20^{a} sont en exploitation biennale ; Civria, 24^{h} 30^{a}, dont 72^{a} en exploitation annuelle ; Dancia, 35^{h} 89^{a}, dont 1^{h} 07^{a} en exploitation annuelle. Essences dominantes : chêne, hêtre et charme.

Budget : recettes ord. 2966 fr. ; dépenses ord. 2957 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Bourcia est nommé dans les chartes *Borciacum*, *Borciacus*, *Borcye*, *Borcia*, *Boorcia*, *Bourcya*, *Bourcyaz ;* Dancia, *Danciacum*, *Danitiacum ;* Civria, *Sivriacum*, *Syvryaz*, *Syvrya*, *Sivria*, *Cyvria*.

La présence de la race gauloise dans le val d'Epy, est attestée par de nombreux témoignages que nous rappellerons d'une manière générale à l'article *Epy*. La domination romaine a laissé de profondes empreintes dans cette contrée. On a découvert, il y a quelques années, à Civria, dans le climat dit aux *Noyes-Greffes*, dix-huit tombeaux en maçonnerie recouverts de laves, renfermant des squelettes placés selon la manière antique. A Bourcia, près de l'église, on ne saurait creuser le sol à six pieds de profondeur, sans rencontrer d'anciens pavés d'appartements. Il est peu de lieux du reste dans la province, dont le nom figure dans des chartes plus anciennes que ceux qui nous occupent. Par un diplôme du 21 septembre 855, l'empereur Lothaire confirma à l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux, la possession du village de Dancia, *Danciacum*. En 901, Louis, fils de Boson, roi de Bourgogne, donna à l'archevêque de Lyon, Bourcia. Albéric de Narbonne, comte de Mâcon, donna, en 930, à l'église Saint-Vincent de cette ville, Civria, *Sivriacum*.

Seigneurie de Bourcia. Ce fief était mouvant de la baronnie de Montfleur. Il fut inféodé à une famille de Bresse du nom de Chambu. En 1386, Louis de Chambu, chevalier, en fit hommage à Jean de Chalon, sire de Châtelbelin. En 1422, un de ses descendants renouvela le même devoir. Le 1er juillet 1500, Nicolas et Antoine de Chambu,

frères, prêtèrent serment de fidélité au prince d'Orange. En 1518, Pierre de Civria, écuyer, acheta moitié de cette seigneurie d'Etiennette de Chambu, épouse d'André de Groslée. Il acquit l'autre moitié en 1525, de Claudine de Chambu, épouse de François Richardon, écuyer. A Pierre de Civria succéda Claude, son fils, écuyer, puis chevalier, qui vivait en 1569. Gaspard de Civria, fils de Claude, possédait ce fief en 1584. Il le vendit en 1600 à Jean-Baptiste Livet, écuyer, qui le transmit à Jean-Baptiste et Christophe Livet, ses fils. La ruine de ces derniers amena la vente de leurs biens. En 1679, Gaspard de Melet, écuyer, seigneur de Marigny, s'en rendit adjudicataire par décret. Le 6 décembre de la même année, M. Melet céda cette acquisition à François de Branges de Saint-Amour, et à Claudine Vuillemenot, son épouse. La postérité de M. de Branges a possédé cette terre jusqu'au moment de la révolution de 1789.

Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'instituer tous officiers pour l'exercer. Il avait la banalité du four, du moulin, des battoirs et des forêts, le droit de ban-vin et de langues de bœufs. Il percevait des cens à Bourcia, la Boissière, Civria, la Balme-d'Epy, la Serra, Dancia, Chevigna, Pressia et Montfleur. Les habitants étaient tenus de récolter les foins du pré de Pressia et de les conduire au château. En 1619, M. Livet assigna ses sujets à reconnaître ses droits féodaux. On exigea la production de ses titres. On savait que la prise du château par les armées d'Henri IV, en 1595, avaient causé la perte de tous les anciens terriers. Après de longues discussions, les parties intéressées nommèrent pour arbitre Cleriadus de Coligny, baron de Cressia. Par une sentence du 31 octobre de la même année, M. de Coligny reconnut que les habitants de Bourcia et de la Boissière étaient usagers de la forêt de Montmyon, qu'ils pouvaient accenser leurs communaux sans la licence de leur seigneur, qu'ils n'étaient point soumis à la main-morte. Toutes les autres prétentions de M. Livet furent accueillies.

Château. Le château de Bourcia, bâti sur le flanc méridional d'une montagne dominant le village, remontait au XIIIe siècle. Il égalait presque en importance celui d'Andelot. Il se composait d'une tour carrée très haute, servant de donjon, et d'une maison-forte. Trois terrasses superposées, soutenues par des murs en pierre de moyen appareil, s'élevaient jusqu'au niveau du terre-plain de la forteresse. Au pied de la montagne, une grosse tour ronde, précédée d'un pont-levis, donnait accès à une allée tortueuse qui conduisait jusqu'à la porte du château. Les constructions étaient encore entières en 1790. Les officiers du district d'Orgelet les signalèrent à l'administration départementale comme dangereuses pour la sûreté des habitants. Peu de temps après, une troupe de paysans venus de Coligny, de Courmangoux et des villages voisins, se présentèrent au château pour le piller. M. de Branges reçut ces forcenés avec politesse et les pria d'accepter des rafraîchissements. Calmés par ce gracieux accueil, ils burent à la santé du seigneur et se retirèrent en chantant. Craignant le retour de ces tristes scènes, M. de Branges émigra. Ses biens furent confisqués et vendus nationalement. Il ne reste aujourd'hui que quelques pans de murs du

donjon. La maison-forte est entièrement détruite. Les terrasses subsistent encore.

Seigneurie de Civria. Le village de Civria était divisé en deux parties situées, l'une au nord dans le comté de Bourgogne, et l'autre au sud, dans la Bresse. Un ancien chemin, remontant probablement à l'époque romaine, servait de limite. La partie comprise dans le comté de Bourgogne faisait partie du marquisat d'Andelot, et se composait de 12 maisons en 1756. La partie de Bresse formait une seigneurie en moyenne et basse justice, relevant du château de Montfleur. Elle fut possédée pendant plusieurs siècles par une branche cadette de la maison de Coligny, qui prit le nom de Civria. Le 23 janvier 1390, Pierre de Civria fit hommage de son fief à Jean de Chalon, sire de Châtelbelin et de Montfleur. Etienne de Civria, son fils, lui succéda et transmit ses biens à Jean et Louis de Civria, ses enfants. Le fief de Civria était possédé en 1569 par Philibert de Pra, qui l'avait recueilli dans la succession de Philiberte de Civria, sa mère. Philibert de Pra, chevalier, était commissaire-général des vivres au comté de Bourgogne pendant la guerre de 1595. Il avait épousé Marie de Balay. Sa fortune s'étant dérangée, ses biens furent vendus par décret et adjugés en 1600, à M. Livet, seigneur de Bourcia. La seigneurie de Civria fut revendue par décret sur M. Livet, en 1679. Elle fut adjugée à Gaspard de Melet, écuyer, qui la remit peu de jours après à François de Branges, seigneur de Bourcia. Elle resta entre les mains des héritiers de M. de Branges jusqu'en 1790.

Château. Il était bâti sur une légère éminence, à peu de distance de l'église. Il existe encore, mais les transformations qu'il a subies lui ont fait perdre toute physionomie féodale.

Seigneurie de Dancia. Dancia relevait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la baronnie de Montfleur. La prévôté de ce lieu fut inféodée à une famille noble de nom et d'armes, qui prit le nom de ce village. En 1452, Gaspard de Dancia faisait un traité avec les religieux de Vaucluse. Les charges qui pesaient sur les habitants seront énumérées à l'article *Montfleur*. Il n'y avait point de château.

Seigneurie de la Boissière. Le hameau de la Boissière formait une seigneurie séparée, en justice haute, moyenne et basse, relevant de celle de Montfleur. Elle était possédée, en 1386, par Jean de Chambu, frère de Louis, seigneur de Bourcia. Elle passa en 1423 à Louis de Chambu, et eut dès lors les mêmes seigneurs que Bourcia. Les chevances, dites d'*Arestel* et de *Charnod*, comprenaient certains meix disséminés dans ces différentes localités.

Les affranchissements des sujets et du territoire de ces villages remontent au XIII[e] siècle. Les seigneurs n'avaient d'autres droits que ceux inhérents à leur qualité de hauts-justiciers.

Evènements divers. La montagne de Dangier séparait au sud le comté de Bourgogne de la Bresse. Ses limites étaient fort indécises. Les luttes étaient aussi funestes sur ce point que sur la frontière suisse. Des combats de village à village avaient lieu presque chaque jour et cela pendant plusieurs siècles. En 1394, le sire de Beaujeu fit une invasion dans la partie méridionale du comté de Bourgogne et s'empara des châteaux de Bourcia et de Civria, dont il ne tarda pas à être chassé.

En 1402, ces villages furent ravagés par La Corne de Rougemont, gentilhomme savoyard, contre lequel marcha en personne le comte de Champlitte, maréchal de Bourgogne, à la tête des nobles du comté. En 1595, les armées de Henri IV s'emparèrent de ces lieux. L'armée française, en 1637, y causa de nouvelles dévastations. En 1849, il y eut deux incendies à la Boissière.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

Maladreries. Il existait au sud-est du château de Bourcia un hospice pour les lépreux. Il y en avait un autre à l'est du village de Civria. Leur emplacement porte aujourd'hui le nom de *Malatière*. Ces établissements sont mentionnés dans les testaments des deux Etienne de Coligny, seigneurs d'Andelot, de 1318 et 1328, et dans celui de Jean d'Andelot, seigneur de Cressia, de 1347.

Eglise de Bourcia. La paroisse se composait de Bourcia, chef-lieu, de la Boissière et de Dancia. En 1765, elle comprenait 250 communiants. Elle faisait partie du diocèse de Lyon et de l'archiprêtré de Coligny. Elle fut cédée en 1737, pour être réunie à l'évêché de Saint-Claude. Le patronage de l'église fut donné, au XII[e] siècle, par l'archevêque de Lyon, au chapitre de Saint-Nizier de cette ville, qui le conserva jusqu'au moment de la révolution.

L'église est placée sous le vocable de saint Gengulphe, dont on célèbre la fête le 11 mai. Elle ne se composait dans l'origine que d'un chœur. Au XVII siècle. une nef y fut ajoutée. Une chapelle fut construite en 1825 aux frais de M. Jeannin, et une autre en 1835 aux frais de la commune. On remarque, au fond du sanctuaire, une statue de saint Léger et une autre de saint Garados, objet autrefois d'une grande vénération. Un porche, surmonté du clocher, précède la nef. Une confrérie du Rosaire et une autre du Saint-Sacrement étaient fondées dans cette église.

Eglise de Civria. La paroisse de Civria était de la même circonscription que celle de Bourcia. Elle eut le titre de cure dès le XVI[e] siècle, et le conserva jusqu'en 1789. L'église est dédiée à saint Léger, dont on célèbre la fête le premier dimanche d'octobre. Ce n'est plus qu'une chapelle dans laquelle on tolère la célébration de quelques offices chaque année. Elle est surmontée d'une campanille pourvue d'une seule cloche. L'édifice est dans un état complet de dégradation. Une litre funèbre, placée à l'entour en 1744, au décès de M. de Branges, donna lieu à un procès considérable entre le marquis d'Andelot, le fils de Branges et M[me] de Lauraguais. Il s'agissait de savoir si l'église était bâtie sur le comté de Bourgogne ou en Bresse. La question resta indécise. Néanmoins la litre fut effacée, parce qu'il n'appartenait qu'aux seigneurs hauts-justiciers d'en faire placer, et que le défunt n'avait le fief de Civria qu'en moyenne justice.

Chapelle de la Boissière. Il y avait à la Boissière une petite chapelle, dont l'autel ne fut jamais consacré. Elle tombe aujourd'hui en ruines.

Chapelle du château de Bourcia. Louis de Chambu érigea, en 1390, dans le château de Bourcia, une chapelle dédiée à saint Georges, dont il se réserva le patronage. M. François de Branges y fonda, en 1682, douze messes par années. M. l'abbé de Bourcia en était chapelain en 1765.

Curiosités. On remarque à Civria,

dans le rocher dit à la Rochette, une anfractuosité de forme très pittoresque, d'où s'échappe à une grande hauteur la source de la Rochette.

BIOGRAPHIE.

Bernard, Jean-Claude (1775-1839), né à Bourcia, capitaine de dragons, chevalier de la légion-d'honneur. Cet officier, couvert de blessures, s'est conduit avec bravoure et distinction aux batailles d'Austerlitz et de Friedland. La famille *de Branges*, qui habitait le château de Bourcia, a fourni plusieurs sujets distingués à la guerre et au sacerdoce. L'un d'eux était lieutenant des maréchaux de France; son fils, encore vivant, fut pendant longtemps sous-préfet à Poligny.

—

Bourg-de-Sirod, vg. de l'arr. de Poligny, perc. et bur. de poste de Champagnole, paroisse de Sirod; à 8 kil. de Champagnole, 33 de Poligny, 35 d'Arbois et 42 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur les bords de la rivière d'Ain, dans une profonde vallée resserrée entre deux rochers, les maisons sont un peu isolées, généralement composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, bâties en pierres et couvertes en tuiles. Il se compose de plusieurs quartiers appelés Bourg-Dessus, Bourg-Dessous ou les Granges, les Forges et de deux maisons isolées.

Altitude : 540 mètres.

Il est limité au nord par Sapois et Sirod, au sud par Syam, à l'est par Sirod et à l'ouest par Champagnole et Sapois.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Syam, à Sirod, à Champagnole, à la route dép. n° 2, et par la rivière d'Ain.

Pop. en 1790, 153 hab.; en 1846, 280; en 1851, 246, dont 118 hom. et 128 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 53 hab.; 24 maisons, savoir : au Bourg-Dessus 6; au Bourg-Dessous 10; aux Forges 6; 2 maisons isolées; 57 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1823; surf. terr. 441^{h} 70^{a}, divisés en 790 parcelles que possèdent 56 propriétaires, dont 14 forains; surf. imp. 428^{h} 28^{a}, savoir : 198^{h} 78^{a} en bois sapins et taillis, 104^{h} 04^{a} en terres lab., 61^{h} 99^{a} en prés, 40^{h} 29^{a} en parcours, 14^{h} 42^{a} en broussailles, 5^{h} 71^{a} en friches, 1^{h} 96^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 07^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 3296 fr.; contributions directes en principal, 1634 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres et des moutons. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est très négligée, pour ne pas dire complètement abandonnée.

On importe les deux tiers des céréales et tout le vin nécessaire à la consommation.

Le rev. réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire des sablières abondantes exploitées, de la pierre à chaux et à bâtir.

Une fromagerie produit annuellement 5000 kilog. de fromage façon Gruyère, de bonne qualité.

Il y a une auberge, un marchand de sel et 2 voituriers.

Les forges s'établirent sous une chute pittoresque de la rivière d'Ain, au pied d'une anfractuosité du rocher, par suite d'autorisation d'un arrêt du conseil d'Etat du 1er février 1734. Complètement incendiée en 1803, l'usine a été reconstruite sur un nouveau plan qui offre la plus grande commodité pour le travail. Elle se compose d'un haut fourneau, autrefois alimenté par le minerai en grain qui se tirait de Boucherans et de Frontenay, de 3 feux de forges pour la fabrication du fer, d'un feu de platinerie, d'un feu de martinet, de 2 fonderies, de sept moulins et de 2 scieries. On y fabrique des fers en barres, des cercles de tonneaux, des tôles, des fers-blancs, des verges de clouterie, etc. Les produits, qui s'élèvent annuellement à 600,000 kil., sont exportés en Bourgogne, à Lyon et dans le midi de la France. On y occupe journellement 110 ouvriers des deux sexes, presque tous de la localité.

Ce notable établissement a passé de M. Boutaud à M. Lieffroy, qui le possède actuellement.

Biens communaux : une maison commune servant de mairie, de fromagerie, de logement à l'instituteur et de salle d'étude, fréquentée en hiver par 18 garçons et 22 filles, d'une chapelle près du château et de 89h 29a de pâtures, broussailles, bois, prés, d'un rev. cad. de 274 fr. 25 cent.

Bois communaux : 58h en bois taillis, dont 1h 74a sont en exploit. annuelle; 20h en bois-sapins; 20 arbres sont délivrés chaque année.

Budget : recettes ord. 1237 fr.; dépenses ord. 1267 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de ce bourg est tout-à-fait inconnue. Un diplôme du roi Lothaire, du 21 septembre 855, est le premier titre qui nomme Sirod sous le nom de *Sigproscum*, appelé plus tard *Sigyroscum, Sourosch, Surosc ;* son territoire faisait partie des biens donnés en 522 par le roi saint Sigismond pour la dotation de l'abbaye d'Agaune, et plus tard de la seigneurie de Salins. Les religieux de ce monastère associèrent aux largesses de ce roi l'abbaye de Condat. C'est en vertu de cette association d'une date inconnue, que les moines de Saint-Claude possédaient la plupart des églises du val de Miéges et le droit de prendre du sel dans les salines de Salins. Ce fait explique la confirmation consentie en 855 par le roi Lothaire à l'abbaye de Condat, des églises de Miéges, de Sirod, etc. Comme tous les lieux d'origine romaine ou bourguignone, Sirod était divisé en trois quartiers principaux, appelés l'un, le Bourg-Dessus, l'autre le Bourg-Dessous, et le troisième, non clos de murs, appelé simplement Sirod, renfermant l'église paroissiale. Il serait difficile de déterminer quelle était la plus ancienne de ces trois parties. Nous n'avons à nous occuper ici que du bourg et de son château.

Seigneurie. L'importante seigneurie de Château-Vilain, l'une des anciennes baronnies du pays, comprenait, au XIVe siècle, le château, le Bourg-de-Sirod, appelé Richebourg, Sirod, Conte, Gillois, Lent, Syam, les Planches, Foncine et Sapois. Ses possesseurs avaient la justice haute, moyenne et basse sur les sujets et sur le territoire. Ils percevaient des cens en argent, en grains, en poules. Les habitants étaient soumis à la

main-morte réelle et personnelle. Ils ne purent jamais s'en affranchir, malgré l'offre qu'ils firent à leurs maîtres de leur abandonner la propriété de tous leurs biens communaux.

Seigneurs. La seigneurie de Salins, dont celle de Château-Vilain n'était qu'un démembrement, faisait partie, dans l'origine, de l'apanage des rois de Bourgogne. Elle passa, en 522, par l'effet de la donation du roi Sigismond, à l'abbaye d'Agaune. Meynier, prévôt de cette abbaye, qui en accorda l'investiture au comte Albéric de Narbonne en 942, la lui transmit telle que le monastère la possédait. Dans la décadence du royaume de Bourgogne, les descendants d'Albéric trouvèrent, dans les conjonctures qui s'offrirent au XIe siècle, l'art de se rendre indépendants. Les sires de Salins, issus de maisons souveraines, puissants par leurs richesses et le nombre de leurs vassaux, possesseurs de cette seigneurie avant qu'il y eût des comtes héréditaires en Bourgogne, jouissaient de tous les droits attachés à la souveraineté.

Albéric de Narbonne, comte de Mâcon et seigneur de Salins, mort en 945, laissa d'Attellane, vicomtesse de Mâcon, son épouse, Létalde, qui fut comte de Bourgogne et de Mâcon, et Humbert, 1er du nom, tige de la maison de Salins. Humbert mourut vers l'an 957, laissant pour seul héritier Humbert II, qui transmit cette seigneurie à Gaucher, 1er du nom, son fils. Gaucher 1er ne laissa pour successeur que Gaucher II, qu'il avait eu d'Aremburge, sa femme. Ce dernier vivait encore en 1087. Humbert III, son fils aîné, surnommé le Renforcé, mourut dans une croisade en 1089. Gaucher III, fils de ce dernier, décéda le 15 août 1175, ne laissant qu'une fille nommée Maurette, héritière de ses biens et de ses possessions. Maure, ou Maurette, épousa Gérard de Vienne, comte de Mâcon, qui commença la seconde race des seigneurs de Salins. Humbert IV, fils puîné d'Humbert III, eut pour son partage des rentes sur les salines et le vaste territoire qui s'étendait depuis Champagnole jusqu'aux Hautes-Joux, qui fut déclaré par Gaucher, son frère, de la mouvance de Maurette de Salins. Humbert IV, vivant en 1173, eut pour fille unique Nicolette, qui épousa Simon, sire de Commercy. Cette alliance fut la source de l'établissement de la maison de Commercy, dans le comté de Bourgogne; elle y tint un rang distingué et y posséda, jusqu'au XIVe siècle, les terres de Château-Vilain et de Montrevel.

Simon, sire de Commercy en partie, Château-Vilain et Montrevel, est le premier dont les chartes du comté de Bourgogne fassent mention. C'est lui qui fit construire, vers 1186, la forteresse de Château-Vilain, l'une des plus formidables de la province. Il laissa de Nicolette de Salins, sa femme, Hugues de Commercy. Hugues, qui vivait en 1200, eut pour fils unique Gaucher. Ce dernier reçut, en 1227, l'hommage des terres de Clairvaux, Mont-Saint-Sorlin, et Virechatel, qui lui fut rendu par Ponce, sire de Cuiseaux et Laurence de Senecey, son épouse. En 1236, il fit les devoirs de fief à Hugues, duc de Bourgogne, seigneur de Salins, pour la terre de Château-Vilain et les autres châteaux dont il jouissait; il en remit les clefs au duc, qui avait le droit de s'emparer de ces châteaux et de les garder pendant quarante jours, après lesquels il devait les lui rendre dans le

même état où il les avait trouvés, à l'exception de ce qui était nécessaire pour la nourriture de ses chevaux. Jean, comte de Bourgogne, ayant acquis la seigneurie de Salins en 1237, Gaucher de Commercy se reconnut son vassal, l'an 1240, pour les terres de Château-Vilain et de Montrevel. Cette reconnaissance termina les discordes qui s'étaient élevées entr'eux. Gaucher promit au comte de ne point construire de nouvelle forteresse dans sa seigneurie de Château-Vilain, et de n'ajouter aucuns ouvrages extérieurs à son château. En 1241, il engagea à ce comte cette seigneurie pour douze ans consécutifs, sans pouvoir la retirer pendant ce temps, sous quelque prétexte que ce fût. Il renouvela, en 1242, envers le comte Jean, l'hommage de ses quatre forteresses, Château-Vilain, Montrevel, Charbonny et Nant, la première étant jurable et rendable contre toutes personnes, et les trois autres étant tenues en fief-lige. Gaucher II de Commercy, chevalier, 3e fils de Gaucher Ier, eut dans son lot la terre de Château-Vilain, dont il fit hommage, en 1260, à Laure de Commercy, sa nièce, épouse de Jean, comte de Bourgogne, et en 1286 à Jean de Chalon, sire d'Arlay Ier, fils de ce dernier. Il avait épousé Marguerite de Bellevèvre, dame de Couthenans et de St.-Didier, veuve d'Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, duquel elle avait eu la célèbre Huguette, épouse du malheureux Etienne de Saint-Dizier. Du mariage de Gaucher II avec Marguerite de Bellevèvre naquit Gaucher III, de Commercy. Ce seigneur reprit en fief, au mois d'avril 1293, de Jean de Chalon, sire d'Arlay, la seigneurie de Château-Vilain, par la volonté de Gaucher, son père; il entra, en 1301, dans la ligue des barons du comté de Bourgogne qui firent la guerre à leur prince, et il fut compris dans le pardon que Philippe-le-Bel, roi de France, leur accorda. Il remit, en 1303, entre les mains de Jean d'Oiselet, représentant le seigneur d'Arlay, sa forteresse, pour la garder pendant quarante jours, suivant la nature de ce fief et l'exemple que ses prédécesseurs lui en avaient laissé. Il renouvela, en 1308, l'hommage de cette terre, en présence d'un grand nombre de seigneurs. Il avait épousé, avant 1284, Isabelle de Montagu, fille de Philippe de Montagu, chevalier, seigneur d'Antigny et petite-fille d'Eudes de Bourgogne, et d'Elisabeth de Courtenay. De cette alliance sortirent deux filles, 1° Marguerite de Commercy, femme de Jacques du Quart, chevalier, seigneur dudit lieu, et mère de Jacquemet du Quart, chevalier, seigneur de Château-Vilain en partie. Jacquemet eut pour fils Henri du Quart, chevalier, qui épousa Pentésilée de Saluces, de laquelle il eut Anne du Quart, que sa mère promit de ne pas marier sans le consentement de Hugues de Chalon, sire d'Arlay, seigneur suzerain. Elle épousa depuis Jacques d'Arbon, chevalier, seigneur de la Chaux, qui reprit en fief du seigneur d'Arlay, en 1392, au nom de sa femme, la moitié de la seigneurie de Château-Vilain; 2° N....... de Commercy, alliée à Gérard de Chauvirey, chevalier, seigneur de ce lieu, mort avant 1334.

Jacques d'Arbon et Anne de Commercy laissèrent pour héritiers Jean, mort jeune, Jacques, Catherine, Claude ou Claudine et Guillemette d'Arbon, leurs enfants. Jacques d'Arbon II, écuyer, seigneur de Château-Vilain et de la Chaux, fit hommage de ces deux terres au

sire d'Arlay, le 19 septembre 1414, et mourut sans postérité avant l'an 1419, laissant la seigneurie de la Chaux aux enfants de Catherine, sa sœur, épouse de Louis de Grandvilliers, et celle de Château-Vilain, à Claude, son autre sœur, épouse de Jean de Joux, chevalier, seigneur d'Abbans. La partie de cette terre qui venait de la maison du Quart, après avoir passé dans celle d'Arbon et de là dans celle de Joux, entra ensuite par une alliance dans la famille de Grammont; elle devint la propriété de la maison de Watteville, par le mariage de Nicolas de Watteville, marquis de Versois, avec Anne de Joux, dite de Grammont. L'autre partie se divisa. Une moitié passa à Charles de Poupet, dit de Clermont, chevalier, seigneur de la Chaux, By, Charette, Château-Vilain, Malans, Crevecœur, etc., chambellan et premier sommelier du roi de France, honoré des mêmes emplois dans les cours de Philippe 1er et de Charles V, grand bailli d'Aval en 1511 et années suivantes. Jean de Poupet, chevalier, succéda à Charles, son père, et épousa Antoinette de Montmartin. En 1539, Pierre de Chauvirey, écuyer, céda à titre d'échange, les droits qu'il avait dans la seigneurie de Château-Vilain, à Antoinette de Montmartin. Cette dame, issue d'une puissante et illustre famille du comté de Bourgogne, fut l'une des plus belles personnes et des plus vertueuses de son temps : elle joignait aux talents et aux grâces qu'une excellente éducation lui avait acquises, un fonds de bonté et un caractère de générosité qui lui mérltèrent, à la cour de Bruxelles, une réputation décidée de beauté, de grâces et de sagesse. Elle faisait les délices de cette cour. Outre sa langue maternelle, elle parlait bien le toscan, l'allemand et le flamand et était une excellente musicienne. Anne de Poupet, seule fille qu'elle ait eue de Jean de Poupet, épousa Jean de Beauffremont, chevalier, baron, seigneur de Clairvaux, de Durne, de Willafans, de Recinet, commandeur de l'ordre d'Alcantara, grand bailli d'Aval, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne. Cette dame testa à Poligny, au mois de mai 1564, et donna sa terre de Château-Vilain à son mari, qui l'aliéna en 1590, pour 6250 écus d'or au soleil, à Nicolas de Watteville. Ce dernier devint seul seigneur de ce riche fief par cette réunion. Sa postérité l'a possédé jusqu'au moment de la révolution de 1789. A cette époque, il appartenait au comte de Stain, feld-maréchal des armées autrichiennes et à MMes de Grave et de Rodoan, descendants de Nicolas de Watteville.

Il y a eu une maison noble du nom de Château-Vilain. Elle n'a jamais possédé la seigneurie, elle n'avait que la prévôté qui lui avait été inféodée à titre héréditaire.

On disait autrefois : *Fierté de Châtel-Vilain*. On ne sait si cet adage s'appliquait aux seigneurs de cette terre ou à la famille qui en portait le nom.

Château. Il est désigné dans les titres sous le nom de *Castrum Villanum in Jura* ou de Châtel-Vilain. Son isolement sur la crête d'un roc âpre et nu, l'aspect de ses pierres noircies par le temps, sa superposition au-dessus des étranges rochers de Sirod, masses énormes, dont les unes forment des aiguilles hardies et les autres des statues monstrueuses, tout lui donnait un air de sombre majesté, qui laissait dans l'âme une impression ineffaçable. Il s'élevait à l'ouest du Bourg-Dessous et

sur un plateau très alongé, au sommet d'une montagne coupée à pic de toutes parts. Il occupait une surface de 220 mètres de long sur 60 de largeur, et dominait tous les pays d'alentour. Cette forteresse était entourée d'un mur d'enceinte construit sur les bords du rocher. On ne pouvait y pénétrer que par le côté sud qui communiquait avec le Bourg-Dessus. L'entrée était précédée d'une belle avenue de tilleuls, dont huit se voient encore, et défendue par deux tours quadrangulaires adossées à un donjon. L'une avait 4 mètres 50 c. de largeur, et l'autre 9 mètres. C'est sous cette dernière, qui servait de salle des gardes, qu'était pratiquée la porte d'entrée. Après avoir traversé cette porte, on rencontrait un chemin de 6 mètres de largeur et long de 33 mètres, bordé d'épaisses murailles, conduisant à une première cour qui renfermait un manoir fortifié. Derrière ce bâtiment était une cour de 20 mètres de largeur, puis un donjon carré de 20^{m} de côté. Derrière le donjon se trouvait une autre cour de 80^{m} de longueur sur 60 de largeur. Le mur d'enceinte, flanqué de tours, complétait la défense. Le premier bâtiment d'habitation était séparé de la cour renfermant le donjon principal par une muraille très haute et très épaisse, munie à ses extrémités de deux tours percées de meurtrières. Gilbert Cousin dit, que de son temps, il y avait deux châteaux. Il y avait effectivement deux corps de bâtiments, ainsi que nous venons de le voir, mais ils faisaient partie de la même enceinte. A peine Gaucher III de Commercy fut-il mort, que Jacques du Quart et Gerard de Chauvirey, ses gendres, entrèrent en procès pour le partage de sa succession. La possession de la forteresse était un sujet continuel de discordes. Ces deux seigneurs nommèrent pour arbitre, en 1332, Guillaume d'Esternoz, qui ne trouva d'autre moyen de conciliation que d'engager les époux de MM^{les} de Commercy à cesser de vivre sous le même toit. C'est alors que fut construit le manoir qui se trouvait au devant du donjon.

Les seigneurs de Commercy, qui formèrent la branche de Château-Vilain et MM. de Watteville résidaient continuellement dans ce château. Le séjour d'hôtes aussi illustres en fit le théâtre de fêtes brillantes. Lors de la démolition des châteaux-forts, en 1674, celui de Château-Vilain fut respecté sur la demande de l'abbé de Watteville. Le grand roi n'avait rien à refuser au traitre qui lui avait livré la Franche-Comté. Ce château ne fut démoli que de 1808 à 1810, pour reconstruire les usines du bourg de Sirod, incendiées en 1803. Il ne reste aujourd'hui que les ruines de quatre tours, quelques pans de murs, deux citernes et un abreuvoir circulaire de six mètres de diamètre, dont le bassin de 0,70 cent. de hauteur est construit en pierres de taille. Au moment de sa destruction, ce château offrait l'image fidèle d'une place de guerre du moyen-âge, bien conservée. L'intérieur de l'enceinte présentait trois objets curieux : la *prison*, creusée dans le rocher et où l'air ne pouvait pénétrer qu'à travers une triple porte ; la *lumière*, n'y entrait jamais ; le *puits*, qui n'avait que 8 pieds de profondeur, et qui néanmoins était plein d'eau et ne tarissait jamais ; c'était sans doute une des embouchures d'un de ces syphons naturels si communs dans les montagnes ; enfin, et dans l'appartement même

de la dame du château, on remarquait une armoire commune, dont au premier aspect, il était difficile de soupçonner la destination ; c'était le *vestibule de l'appartement des jeunes demoiselles;* cette armoire à double fond, communiquait par un petit escalier à deux chambres dont les fenêtres étaient soigneusement grillées. Entre le château et le bourg, est une petite chapelle castrale qui remonte au XIIe siècle; de chaque côté sont deux superbes tilleuls. Elle était dédiée à l'Assomption de Notre-Dame.

Bourg-Dessus. Le Bourg-Dessus, appelé autrefois *Richebourg*, comme beaucoup d'autres d'origine romaine, est situé sur le rapide penchant de la montagne qui est à droite de la rivière d'Ain. Il était clos de murailles et fermé à ses extrémités par deux portes flanquées de tours et armées de herses, de machicoulis et de meurtrières. L'une d'elles communiquait avec le château et l'autre avec le Bourg-Dessous. Un climat dans le voisinage est appelé *sous les Chauffaux*, un autre *Champ-Courageux*, une troisième *les Brûlés*. Tous ces noms sont très significatifs.

Bourg-Dessous. Au sud-ouest on arrivait au Bourg-Dessous par une route tortueuse qui gravissait la montagne jusqu'à mi-côte. Là, sur une entaille pratiquée dans le rocher, se trouvait une porte fortifiée, par laquelle on communiquait avec le Bourg-Dessus. Le portail existe encore avec la date de 1616. Nous n'avons pu remarquer si ce quartier était clos aussi de murailles.

Evènements divers. En 1595, le château et le bourg furent pris par les troupes de Henri IV. Avant 1636, le frère du seigneur de Cressia prit le château en pleine paix, par commission des Hollandais. M. de Watteville, marquis de Conflans, célèbre dans la guerre de 10 ans que la Franche-Comté soutint contre la France, avait fait du château son séjour habituel. Le comte de Bussolin, son fils, étant mort, sa veuve, sœur du comte de Nassau, se retira en Suisse avec ses enfants. Le jeune comte de Nassau, qui servait dans l'armée du duc de Saxe-Weimar, en 1639, voulut entrer à Château-Vilain, en qualité de beau-frère du comte de Bussolin; mais l'entrée lui en fut refusée. Quelque temps après, Guébriant s'y présenta avec un corps d'armée nombreux. Après un siége qui dura plusieurs jours, il s'en empara et y mit garnison. Le marquis de Meulin le reprit peu de temps après. Au mois de septembre 1639, M. de Villeroy étant allé au secours des habitants de Joux assiégés par les Comtois, donna la chasse an baron d'Arnans, qui se réfugia en toute hâte avec quelques-uns des siens dans cette forteresse.

Fête patronale. Saint Etienne, dont on célèbre la fête le 3 août.

Curiosités. On remarque à Bourg-de-Sirod, les belles usines de M. Lieffroy, l'élégante chapelle dédiée à l'Assomption de N.-D., que le propriétaire des forges a fait construire en 1844, sur les plans de l'architecte Borne, de Champagnole, et la magnifique cascade formée par les eaux de l'Ain, qui se précipitent d'une hauteur prodigieuse vers les forges.

Bourgeau (le), hameau de la commune de Coges, érigé en commune en 1790, et réuni de nouveau à celle de Coges le 21 février 1791.

Bourget (le), vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bur. de poste d'Orgelet; paroisse d'Onoz;

à 3 kil. d'Onoz, 10 d'Orgelet et 25 de Lons-le-Saunier.

Bâti au fond d'une vallée, sur la rive droite de l'Ain, et entouré de toutes parts de hautes montagnes couvertes de forêts, il est limité au nord par la Tour-du-Meix, au sud par Onoz, à l'est par Maisod, dont il est séparé par l'Ain, et à l'ouest par Onoz. Bellecin, le Moulin, le Péage, Muzia et la grange du Bray font partie de la commune.

Altitude : 546 mètres.

Il est traversé par la route dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, par les chemins vicinaux tirant à Orgelet, à Onoz, au pont de Brillat, à Bellecin, de Bellecin à Orgelet, par la rivière d'Ain et le ruisseau du Bourget qui y prend sa source.

Les maisons, mal bâties, sont construites en pierres et généralement couvertes en chaume.

La commune de Bellecin a été réunie au Bourget le 4 septembre 1822.

Pop. en 1790, du Bourget, 173 h.; de Bellecin, 97; en 1846, des deux communes réunies, 252; en 1851, 254, dont 122 hom. et 132 fem.; pop. spécif. par kil. carré 31 hab.; 55 maisons, savoir : au Bourget, 27; à Bellecin, 18; au Péage, 7; à Bray, 1; au moulin, 1; à Muzia, 1; 61 ménages.

Cadastre exécuté en 1827 : surf. territ. 817^h 01^a, divisés en 2400 parcelles que possèdent 116 propriétaires, dont 30 forains; surf. imp. 790^h 20^a, savoir : 228^h 10^a en bois taillis, 217^h 01^a en terres lab., 193^h 13^a en pâtures, 82^h 01^a en prés, 46^h 79^a en broussailles, 19^h 73^a en friches, 1^h 72^a en murgers, 1^h 46^a en sol des propriétés bâties, 45^a en vergers, 20^a en jardins, d'un rev. cad. de 5220 fr. 47 cent.; cont. directes en princ. 869 fr.

Le sol, très fertile, mais mal cultivé, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des fruits, du foin, du chanvre et des fourrages artificiels. Il est parsemé de frênes vigoureux employés au charronage et à la menuiserie.

On exporte le tiers des céréales et on importe le vin. On a tenté la culture de la vigne depuis quelques années. Les essais ont été couronnés d'une complète réussite. Il est fâcheux qu'on ne les fasse pas sur une plus grande échelle.

On élève dans la commune des mulets, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des chèvres et des ânes pour le service du moulin. 60 ruches d'abeilles. L'agriculture y est en progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On trouve sur le territoire du minerai de fer en grain dans le climat dit à la Côte-de-Fer, non exploité, des sablières, de très bonnes pierres à bâtir, de taille et à polir.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Moirans et d'Orgelet.

Il y a un moulin à 3 tournants et une scierie à bois. Les patentables sont un sabotier et 8 tourneurs. La population s'occupe à faire des sifflets, des manches de couteau et des robinets qu'ils vendent à Jeurre et à Moirans. Elle fabrique ces objets en bois de plane et en buis.

Biens communaux. Le Bourget possède une maison commune fort mal distribuée, contenant la fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 4000 kilog. de fromage de bonne qualité, la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 33 gar-

çons et 30 filles; enfin 248^h 62^a de bois, pâtures, friches, d'un rev. cad. de 556 fr.

La section de Bellecin possède une chapelle, une fontaine publique avec lavoir et abreuvoir, et 194^h 52^a de pâtures, friches et terres, d'un rev. cad. de 452 fr.

Bois communaux. Le Bourget a 134^h 41^a de bois, dont 3^h 67^a sont en exploitation annuelle; Bellecin a 90^h 15^a, dont 2^h 70^a sont délivrés annuellement; essences dominantes: chêne et hêtre.

Budget : recettes ord. 2082 fr.; dép. ord. 2082 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le Bourget, *Burgetum*, *Borgetum*, *le Borget*, n'est cité dans aucun document antérieur au XIIIe siècle; on doit croire cependant que son existence remonte à la plus haute antiquité. Une voie gauloise ou gallo-romaine, communiquait de Ledo (Lons-le-Saunier) à Héria (la ville d'Antre) et Condat (St.-Claude), en traversant la rivière d'Ain au Bourget. Cette route est désignée sous le nom de *via publica* dans un titre de 1213. Tous les villages environnants figurent dans les chartes les plus anciennes qui intéressent notre province. Ainsi, on trouve le nom d'Onoz (*Hagonoscum*) dans le diplôme de Lothaire de 855; celui de saint Christophe, dans une donation faite en 863, à l'abbaye de Saint-Oyen, par Josserand.

Un grand chemin, un pont, un port sur une rivière d'une certaine importance, ont dû attirer des habitants au Bourget, dès les temps les plus reculés. Un climat dit *en Saint-Martin*, servit probablement de base à un temple païen; car dans tous les lieux qui portent ce nom, on est à peu près certain de trouver des débris antiques se rattachant à une construction religieuse. L'invasion des Sarrasins, en 732, amena sans doute la ruine de ce village. Le nom de Muzia porté par une ferme qui existe encore, rappelle le souvenir du farouche Mouza, chef de ces infidèles.

L'acte le plus ancien faisant mention du Bourget, qui soit parvenu à la connaissance de M. D. Monnier, est une donation faite en 1239, par Ponce Marraginus et Humbert son frère, de Saint-Laurent-la-Roche, à l'abbaye de Saint-Oyen, de trois écuellées de froment qu'ils avaient droit de percevoir sur les dîmes de ce village. Nous en avons retrouvé plusieurs d'une date antérieure. Ainsi, en 1213, Robert, abbé du Miroir, Girard, doyen des montagnes au diocèse de Besançon et Manassès, archiprêtre de Saint-Amour, furent choisis pour arbitres entre Aymon, prieur de Vaucluse, et Jean de Monnet, seigneur de Virechatel, afin de fixer les limites qui séparaient les possessions de la Chartreuse de la communauté du Bourget. Quinze chefs de famille de ce dernier lieu donnèrent leur consentement à cette délimitation, qui fut reconnue de nouveau en 1601. En 1257, Hugues de Dramelay donna à l'abbaye de Saint-Claude, au profit du luminaire, le droit de pontonnage dans ce lieu. En 1267, Guillaume et Etienne de Vernantois cédèrent au même monastère le droit de péage qui leur appartenait. Les chartreux de Vaucluse, possesseurs d'immenses forêts, ne pouvaient empêcher les dévastations qui s'y commettaient. Ils portèrent leurs plaintes au seigneur d'Orgelet, qui leur conféra le droit, en 1302, d'instituer des gardes chargés de dresser des rapports et

d'appeler les délinquants devant leur propre justice. Les habitants du Bourget consentirent volontairement à reconnaître qu'ils n'avaient point le droit de couper du bois pour leur usage dans les forêts des religieux (1338); une seule famille s'obstina à vouloir jouir de cette faveur, qu'elle soutenait être attachée à l'office de prévôt qui lui avait été inféodé. Enfin, en 1339, Abel du Bourget renonça à cette prétention.

Seigneurie. Ce village dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la baronnie de Virechatel. Le signe patibulaire était placé dans la contrée dite *sous les Fourches*. Le seigneur avait la banalité du four, du moulin, des forêts. On lui devait le guet et garde, l'impôt des quatre cas, la réparation de son château, des cens en nature et en argent, l'ost, la chevauchée, les langues de bœufs et de vaches, des corvées, les droits de lods, etc. Les habitants furent affranchis de la main-morte au XIIIe siècle et obtinrent le droit de pêcher dans la rivière d'Ain.

Seigneurie de Bellecin. Le village de Bellecin, *Bellusins* dépendait dans l'origine en toute justice de la baronnie d'Orgelet. Le 5 mai 1593, Philippe II, roi d'Espagne, seigneur d'Orgelet, par suite de la confiscation des domaines du partage d'Auxerre et de Châtelbelin, échangea ce fief avec Jean Froissard de Broissia, contre sept quartiers de muire, appartenant à ce dernier dans les salines de Salins. Le 7 février 1619, Claudine de Blanchot, dame de Broissia, Claude Froissard, prieur de Fay et de Laval et Jean-Simon Froissard de Broissia, reconnurent tenir en fief des archiducs comtes de Bourgogne et seigneurs d'Orgelet, la terre de Bellecin. Par lettres-patentes du mois de décembre 1697, Louis XIV érigea en marquisat, en faveur de Jean-Baptiste Froissard de Broissia, les seigneuries de Châtenois, Bellecin, Rantchaux, Bretenières et autres, à charge de tenir le tout de lui en foi et hommage, sans changement de ressort ni de mouvance. Le 22 novembre 1712, les héritiers du marquis de Broissia, chevalier d'honneur au parlement de Besançon, vendirent Bellecin à Claude-François-Joseph Rémond, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, lieutenant de la grande judicature de Saint-Claude, qui le revendit, le 5 janvier 1728, à Emmanuel-Dominique-Gabriel-François du Saix, seigneur d'Onoz et Charchillia. La postérité de ce dernier l'a possédé jusqu'à la suppression de la féodalité.

Droits seigneuriaux. Ils consistaient en justice haute, moyenne et basse, maison, chapelle, cens, rentes, banalité de la rivière d'Ain, redevances, tailles, prestations, corvées, poules, droit d'établir un bateau sur l'Ain., de lods, de retenue, de chasse et de pêche. Les seigneurs expliquaient dans toutes leurs reprises de fief qu'ils n'étaient tenus à aucun service militaire, en ayant été dispensés par l'échange consenti en 1593, par le roi d'Espagne.

Château. Le château de Bellecin, construit au XVIIe siècle, n'offrait rien de féodal. C'était une simple maison de résidence, dans laquelle le seigneur venait percevoir ses redevances et faire rendre la justice. Il n'existe plus.

Chapelle. La chapelle seigneuriale était à côté du château, et dédiée à saint Joseph. Elle se compose d'un porche en charpente et d'une nef surmontée d'une campanille. La nef date du XVIIe siècle; le porche de

1829, et la campanille de 1845. Le curé vient y dire quatre messes basses chaque année, des jours non fériés.

Paroisse. Le Bourget dépendait autrefois de la paroisse de Maisod, l'une des plus anciennes de la province, et Bellecin de celle de Saint-Christophe.

Fête patronale : la Nativité de Notre-Dame, dont la fête se célèbre le 8 septembre.

Port et péage du Bourget. La rivière d'Ain servait de limite à l'ouest aux possessions de l'abbaye de Saint-Claude. L'abbé de ce monastère prétendait que sa qualité de souverain lui assurait la propriété exclusive de cette rivière et qu'à lui seul appartenait le droit d'y établir des ponts ou des bacs et d'en percevoir le péage. Les seigneurs de Virechatel soutenaient de leur côté qu'ils avaient moitié de cette rivière, en suivant le fil de l'eau depuis le pont de Poitte jusqu'au Bourget. L'abbé Hugues se permit, au commencement du XIV[e] siècle, de construire sur le territoire de la Tour-du-Meix, un pont qui fut appelé *Pont-de-la-Pile* ou *Entre-deux-Roches*. La préférence que les voyageurs accordaient à ce pont en abandonnant le bac du Bourget, irrita le seigneur de Virechatel. Il déclara une guerre ouverte à l'abbé Hugues. Un homme du Bourget fut tué dans une de ces luttes. Les parties belligérantes résolurent de mettre un terme à des discussions qui avaient des suites si funestes. Elles soumirent leur différend à des arbitres.

Le sire de Maisod prétendait avoir le droit de passer sur le bac sans payer le péage. Après de longs débats, ses prétentions furent repoussées. (XVI[e] et XVII[e] siècles.)

Les chartreux de Vaucluse avaient reçu, au XIII[e] siècle, l'autorisation d'établir un bateau sur la rivière pour leur usage et pour celui de leurs domestiques. Ils se permirent plus tard de passer et de repasser tous ceux qui se présentaient. Ils furent poursuivis et condamnés en 1725.

L'abbé d'Estrées, fatigué des dépenses continuelles que lui occasionnait l'entretien des bacs, céda à son chapitre les différents péages qui lui appartenaient. Cet abandon fut confirmé par l'abbé de Clermont, le 20 septembre 1748.

Le 21 juillet 1749, le conseil d'État fixa le tarif suivant pour la perception des droits : Il était dû, pour une personne à pied, 6 deniers tournois ; pour une personne à cheval, 1 sol 6 deniers ; par chariot attelé d'un cheval, d'un mulet ou de deux bœufs, 2 sols 6 deniers ; par litière, chaise, carrosse, coche, chariot attelé de deux chevaux, bœufs ou mulets, 5 sols ; par douzaine de porcs, chèvres, moutons, 1 sol; par bœuf ou vache, 6 deniers.

Les habitants du Bourget, hommes, femmes et enfants, avaient droit de passer et repasser la rivière en payant chaque année trois engrognes par ménage et un blanc au fermier du péage, à charge de fournir moitié de la natte lorsqu'il se faisait un bac neuf, et d'accourir porter du secours en cas d'alarme, sous peine de l'amende de sept sols.

Les seigneurs de Virechatel embarquaient tous leurs bois pour Lyon au port du Bourget.

En 1845, le roi Louis-Philippe autorisa la construction d'un pont en fil de fer pour remplacer le bac. Ce pont, qui relie le hameau du Péage à celui de Brillat, commune de Maisod, a 5[m] de largeur, et est suspendu sur une longueur de 60 mètres.

Bac de Bellecin. Bellecin est aussi ancien que le Bourget. En 1260, le curé de Crilla renonça, en faveur de celui de Saint-Christophe, à tous les droits qu'il avait sur les habitants de ce village. En 1267, Aymon de la Tour-du-Meix donna à l'abbaye de Saint-Claude la dîme de Bellecin. Le 21 juin 1621, les archiducs Albert et Claire-Eugénie autorisèrent Claudine Blauchot, dame de Broissia, à établir un bac à Bellecin et à percevoir un droit de péage. Le 21 octobre 1738, Louis XV maintint M. du Saix d'Arnans dans ce droit, et lui permit de percevoir un sol par chariot et six deniers tournois par personne.

Evenements divers. Le château de Virechatel, séjour de l'illustre chef de partisans francs-comtois, connu sous le nom de baron d'Arnans, a joué un rôle important dans notre histoire au XVIIe siècle. Le marquis de Villeroy s'étant emparé de cette forteresse, le 23 août 1639, fit piller et brûler le Bourget. La destruction fut si complète, qu'il serait impossible de distinguer aujourd'hui si ce village fut fortifié, ainsi que son nom semble l'indiquer. Ce qui le ferait présumer, c'est qu'un climat porte le nom de *Sur-les-Murs*, et deux autres ceux de *Dessus-la-Ville* et de *Champs-de-la-Ville*. On sait qu'en général les bourgs étaient divisés en deux parties, dont l'une était close de murs et l'autre découverte qu'on appelait la Ville.

Sur la fin du dernier siècle, le sieur Bavoux, percepteur, fut assassiné par des voleurs dans le bois de Crance. Son corps, caché sous un murger dans la contrée de Muzia, fut retrouvé trois jours après par son chien. La somme importante dont ce comptable était porteur fut volée. Une croix plantée sur le théâtre du crime en perpétue le souvenir.

Boutavant, commune réunie à celle de Vescles, le 11 septembre 1822.

—

Bouzailles, commune réunie à celles des Petites-Chiettes, le 14 avril 1824.

—

Bracon, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc. et bur. de poste de Salins; paroisse de l'église saint Jean-Baptiste de Salins; à 300 mètres de Salins, 10 kil. d'Arbois, 21 de Poligny et 49 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur la rive gauche de la Furieuse, à l'extrémité d'une vallée profonde, il est limité au nord par Salins et Pretin, au sud par Champagny et Ivory, à l'est par Salins et Champagny et à l'ouest par Pretin et Ivory.

Il se divise en plusieurs quartiers, hameaux et fermes isolées appelés Bracon-Dessus, rue de Bracon, quartier du Dieu-de-Pitié, les Planchettes, la Charité, la grange Chassagne, la grange Cavaroz, la grange Sauvaget, la grange d'Arloz, la grange d'Arloz-Dessus, l'usine du pont Romand et le moulin Gomez.

Altitude : 610^{m}, à la Grange-Sauvaget.

Une seule rue traverse le village, situé au pied nord des monts de Bracon. Les maisons groupées le long de cette rue, entassées les unes derrière les autres, offrent pour la plupart des communications douteuses; d'autres bâtiments viennent en quelque sorte se précipiter sur la Furieuse comme pour la franchir, afin de se confondre avec Salins, dont ils ne sont séparés que par la rivière. Les maisons, très anciennes, sont mal bâties et de chétive apparence. Elles sont construites

en pierres et pans de bois avec toitures en tuiles.

Le territoire est montagneux et très accidenté. Son incorporation avec celui de Salins a été tenté déjà plusieurs fois. Les habitants de Bracon s'y sont toujours opposés, afin d'échapper au régime des octrois et aux autres charges qui pèsent sur les villes.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant du fort Saint-André à Pretin, de Bracon à Ivory, des granges Sauvaget au pont Romand, par le chemin dit des Engoulirons tirant à Mesnay, par la rivière de Furieuse qui est mitoyenne avec Salins, par les ruisseaux des Saules, de Fosse-Fleurie et par le bief Salant.

Pop. en 1790, 515 hab.; en 1846, 360; en 1851, 404, dont 210 hom. et 194 fem.; pop. aggl., 219 hab.; pop. spéc. par kil. carré, 64 hab.; 56 maisons, savoir : à la rue de Bracon, 25; au quartier du Dieu-de-Pitié, 7; à Bracon-Dessus, 5; à Chassagne, 3; au moulin Gomez, 7; au pont Romand, 3; à Arloz et Sauvaget, 6; 94 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil déposés à la mairie remontent à 1825, ceux antérieurs ayant été détruits par l'incendie qui dévora une partie du village cette même année; les registres déposés au greffe d'Arbois concernant cette commune remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1831; surf. territ., 628^{h} 67^{a}, divisés en 1507 parcelles que possèdent 316 propriétaires, dont 262 forains; surf. imp. 616^{h} 26^{a}, savoir : 435^{h} 53^{a} en terres lab., 82^{h} 10^{a} en parcours, 43^{h} 46^{a} en vignes, 16^{h} 89^{a} en prés, 11^{h} 20^{a} en broussailles, 9^{h} 26^{a} en vergers et sol des propriétés bâties, 6^{h} 60^{a} en bois, 3^{h} 54^{a} en friches et murgers, d'un rev. cad. de 18,679 francs; contrib. dir. en principal, 3559 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du froment, peu d'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des fruits, du vin, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels en abondance.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches, des veaux, des moutons, peu de cochons et de volailles. 40 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 3 f. 50 cent. pour cent.

On trouve sur le territoire d'abondantes carrières de pierre ordinaire à bâtir et de plâtre.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins.

Commerce et industrie. Il y a une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 5400 kil. de fromage de bonne qualité, un moulin à farine à 4 paires de meules avec battoir à écorce, scierie mécanique à 3 lames pour bois de construction, un autre moulin à farine à 3 paires de meules avec une lame de scierie, 2 tanneries avec moulins à battre l'écorce, une fabrique de plâtre à un four, une autre fabrique de plâtre avec scierie mécanique, 2 marchands corroyeurs, une auberge, un boucher, un tonnelier et un charron.

Biens communaux : une fontaine avec lavoir et abreuvoir et 47^{h} 98^{a} de broussailles, d'un rev. cad. de 72 fr. 92 cent. Il n'y a pas de maison commune. Les élèves fréquentent les écoles de Salins.

Bois communaux : 14^{h} de broussailles soumis au régime forestier depuis 1848.

Budget : recettes ord. 1260 fr.; dép. ord. 1260 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Bracon, *Bracuns*, *Bracuens*, *Bracum*, *Bastrum Braconis*, *Braco*, *Brecon*, chef-lieu de la seigneurie de Salins, a marqué, aux temps passés, parmi les lieux les plus considérables de la province. Son origine remonte à une haute antiquité. Une hache gauloise de pierre de jade, recueillie en 1837, au hameau d'Arloz, par M. Brocard, prouve la présence d'une peuplade celtique dans cette contrée.

Il n'est plus possible de mettre en doute l'existence de Salins et de son château à l'époque de la domination romaine. Les voies nombreuses qui venaient y aboutir, les tombeaux, les statues, tes médailles sont là pour l'attester. Nous sommes disposé à admettre la tradition locale qui attribue à César la construction de la tour de Bracon. Les historiens sont d'accord aujourd'hui que les 360,000 Helvètes qui traversèrent la Séquanie 58 ans avant Jésus-Christ, pour aller chercher de nouvelles demeures sur les bords de l'océan aquitanique, pénétrèrent dans notre pays par Pontarlier et Salins, et que, battus par César sur les bords de la Saône, ils regagnèrent leurs montagnes par le même chemin. Il ne serait pas étonnant que le général romain eût élevé un fort pour éviter le retour de ces hôtes incommodes et protéger les sources salées, dont l'exploitation était certainement connue de son temps. Le nom de ce lieu figure dans le titre le plus ancien intéressant notre province. Dans une charte qui remonte à l'an 522 environ, Sigismond, roi de Bourgogne, dota l'abbaye d'Agaune qu'il venait de fonder en expiation du meurtre de son fils, de différents biens dont faisait partie Salins avec le château de Bracon, *Salinum cum castro de Bracon*.

Seigneurie. Dans la notice fournie sur le Bourg-de-Sirod, nous avons fait connaître comment Albéric de Narbonne parvint, en 942, à obtenir du monastère d'Agaune, l'inféodation des biens provenant de la donation du roi Sigismond. Il ne nous reste qu'à publier la série des sires de Salins, depuis le comte Albéric. Albéric de Narbonne, mort en 945 et inhumé dans le parvis de l'église Saint Etienne de Besançon, laissa deux fils : Létalde qui fut comte de Bourgogne et de Mâcon, et Humbert Ier du nom, tige de la maison de Salins. Humbert Ier, mort vers 957, qui avait eu pour apanage quelques terres dans le comté de Mâcon et la seigneurie de Salins, laissa pour seul héritier Humbert II, son fils. Humbert II, marié à Ermenburge de Semur, mourut le 8 des calendes d'août de l'année 1028, laissant pour héritiers Gaucher Ier, sire de Salins, qui a continué la postérité, Létalde, Hugues, devenu archevêque de Besançon, et Ermenburge, épouse d'Amédée de Navilley (Navilly), chevalier. Borcard, abbé d'Agaune, s'étant transporté à Salins pour recevoir l'hommage des biens que son abbaye avait inféodés au comte Albéric, Gaucher Ier lui en fit l'aveu, en la meilleure manière que ses prédécesseurs l'avait fait ; et étant requis, de la part de cet abbé, de déclarer les terres qui composaient son fief, en vassal soumis, il lui en fit l'énumération. Après avoir convoqué ses chevaliers et ses clients, et avoir pris leur conseil, il reconnut, en présence d'une multitude de personnes assemblées à cet effet, qu'il tenait en fief de son église, Bracon et ses dépendances (du nombre desquelles était la plus grande partie des salines,

la vallée de Miéges, etc.). Gaucher était mort avant 1083, transmettant cette seigneurie à Gaucher II, son fils et son seul héritier. Gaucher II, mort de 1117 à 1134, laissa de Béatrix, sa femme, Humbert III qui a continué la lignée, et Hugues de Salins, chanoine de Saint-Etienne de Besançon. Humbert III, surnommé le Renforcé, mort dans une croisade en 1089, et inhumé audehors du portail de l'abbaye de Rosières, laissa pour héritiers Gaucher III, Humbert, N. de Salins, épouse de Thibaud de Vauvillers, et Elisabeth, épouse de Renaud de Traves, connétable du comté de Bourgogne. Gaucher III, sire de Salins, mourut le 15 août 1175, dans la ville de Saint-Oyen (Saint-Claude), et fut inhumé dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, dans le tombeau de ses ancêtres. La postérité d'Albéric subsistait depuis deux siècles, quand Gaucher III vit sa race s'éteindre par le défaut d'enfants mâles : les terres et les richesses qu'il possédait furent la dot de Maurette, sa fille, et son unique héritière, appelée dans quelques chartes *Guigonne* ou Comtesse, *Comitissa;* elle les porta à Gérard de Vienne, comte de Mâcon, son mari. Gérard de Vienne mourut le 16 des calendes d'octobre 1184. Maurette, sa veuve, lui survécut longtemps ; elle abandonna le château de Bracon pour aller habiter celui d'*Hunnens* (Ounans). Sa mort n'arriva que vers l'an 1200. Du mariage de Gérard de Vienne avec Maurette de Salins naquirent : 1° Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, époux de Scolastique de Champagne; 2° Gaucher IV, sire de Salins ; 3° Gérard, seigneur de Vadans ; 4° Renaud ; 5° J. de Vienne, mariée à Humbert II, sire de Coligny, et en secondes noces à Simon II, duc de Lorraine ; 6° Béatrix, femme d'Humbert IV, comte de Savoie ; 7° Alexandrine, mariée à Ulric de Baugey, fils de Renaud.

La seigneurie de Salins, qui s'était trouvée réunie une seconde fois avec le comté de Mâcon, dans la personne de Gérard de Vienne, en fut séparée après sa mort. Gaucher IV, son fils puiné, l'eut pour apanage. Ce dernier était déjà seigneur de Bourbon, par le mariage qu'il avait contracté avec Marguerite, fille et unique héritière d'Archambaud VII de Bourbon, et d'Adélaïs de Bourgogne. Devenu possesseur de ce fief, Gaucher quitta le nom de Vienne et celui de Bourbon, se qualifiant simplement de sire de Salins. Ce seigneur vécut peu de temps en bonne intelligence avec son épouse ; il n'y avait aucune sympathie dans leurs caractères ; à la suite de mauvais traitements, Marguerite de Bourbon prit la fuite et recourut à l'autorité du St.-Siége pour faire rompre son union ; le pape Célestin III nomma pour commissaires les évêques d'Autun et de Troyes, qui annulèrent le mariage, l'an 1196, sous prétexte qu'il avait été contracté à un degré défendu et permirent aux deux époux de prendre de nouveaux engagements. Marguerite de Bourbon se remaria à Guy de Dampierre, et Gaucher épousa Alix de Dreux, princesse du sang royal de France, fille de Robert II, dit le Jeune, comte de Dreux et de Braine et d'Iolande de Coucy, dont il n'eut pas d'enfants.

Ce puissant baron se rendit, en 1199, au lieu désigné par Gontier, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, pour lui faire hommage des terres qui relevaient de son abbaye ; il lui déclara qu'il devait le recevoir avec distinction toutes les fois qu'il vien-

drait au château de Bracon, qu'il était chargé de pourvoir libéralement à sa dépense et à celle des religieux qui l'accompagnaient, que les clefs de cette forteresse devaient lui être remises, et que le gardien des portes était obligé de prendre ses ordres. Gaucher mourut le 3 août 1219, et fut inhumé dans l'église de Gouailles. Il ne laissa pour héritière qu'une fille, Marguerite de Vienne, qu'il avait eue de son premier mariage avec Marguerite de Bourbon. Cette princesse avait la propriété du château de Bracon, mais Alix de Dreux, veuve de Gaucher, en avait la jouissance qui lui avait été réservée par les dernières dispositions de son mari. Cette seconde femme de Gaucher n'avait pu supporter les ennuis du veuvage et avait épousé en secondes noces Renaud III, sire de Choiseul, issu des anciens comtes de Langres, qu'elle attira au château. Cette continuation de résidence ne s'opéra point sans opposition de la part de Marguerite de Vienne. La position d'Alix était même devenue si difficile, que cette dame se vit dans la nécessité de demander au chapitre de Saint-Anatoile, la permission de faire célébrer l'office divin dans un lieu de son château tel qu'il le désignerait, dans la crainte d'éprouver quelques insultes en allant dans la chapelle prendre sa place ordinaire. Elle supplia aussi, conjointement avec son mari, au mois de janvier 1224, Nantelme, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, de se transporter à Salins pour leur donner l'investiture du fief de Bracon. Marguerite, de son côté, faisait la même demande pour le maintien de ses droits. Cette dernière avait épousé, en 1211, Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, homme vaillant et capable des plus grandes entreprises, du consentement de sa mère et du duc de Bourgogne, son oncle. Elle épousa en secondes noces, vers 1220, Josserand de Brancion, l'un des chevaliers les plus accomplis de son siècle.

La difficulté qu'éprouva Josserand de Brancion à se mettre en possession de la seigneurie de Salins, la résistance d'Alix de Dreux, à qui Gaucher, son premier mari, en avait assigné une partie pour son douaire, le droit que les enfants du premier mariage de Marguerite de Vienne avec le comte de Forcalquier y prétendaient, furent autant de raisons qui déterminèrent ce seigneur à aliéner ce beau fief en faveur de Hugues IV, duc de Bourgogne. Cette vente fut faite à vil prix, en 1224. Alix de Dreux reçut du duc, pour renoncer à son usufruit, une pension annuelle de 2040 livres, dont Henri de Sombernon fut caution. Le lendemain de l'octave de la Pentecôte de l'an 1237, le duc de Bourgogne céda la seigneurie de Salins en échange, à Jean, comte de Bourgogne et de Chalon, dit le Sage ou l'Antique, contre le comté de Chalon, avec ses dépendances, la vicomté d'Auxonne et la dot de Mahaut, première épouse de ce dernier. L'échange était à peine consommé, qu'Alix de Dreux se présenta pour demander l'exécution du traité qu'elle avait fait, en 1224, avec le duc de Bourgogne, au sujet de son douaire. Jean de Chalon, pour se délivrer de l'embarras du paiement de la somme annuelle de 2040 livres qui devait s'effectuer en la ville de Langres, lui céda ainsi qu'à Renaud de Choiseul, son mari, la baronnie de Trave, les terres de Scey-sur-Saône et de Frotey. Il fit ratifier son échange en 1239, par le sire de Brancion et Marguerite

de Vienne, son épouse, et donna l'année suivante 2400 livres à Guillaume et Gaucher de Sabran, fils de feu Guillaume de Sabran, comte de Forcalquier, pour tenir lieu de tous leurs droits. L'abbaye d'Agaune n'avait point reçu d'hommage de la baronnie de Salins, depuis celui que Renaud de Choiseul et Alix de Dreux avaient rendu en 1224, à l'abbé de ce monastère. Le sire de Brancion et le duc de Bourgogne avaient négligé de s'acquitter de ce devoir. Jean de Chalon, plus exact observateur des règles, ne voulut pas s'en dispenser. Etant dans la maison de l'évêque de Lausanne, en 1246, il reprit en fief de l'abbé Nantelme, le château de Bracon et ses dépendances, dans la forme contenue en la reconnaissance faite à l'abbé Gontier, par Gaucher IV. Il déclara, en présence d'Amédée, comte de Savoie et d'Hartman d'Arberg, que l'hommage qu'il venait de faire devait se rendre dans l'église d'Agaune, conformément au titre d'inféodation et à l'usage de cette abbaye, et que si l'abbé l'avait reçu dans un autre lieu, il regardait cela comme une grâce dont il l'avait favorisé.

Hugues de Chalon, fils aîné du comte Jean, épousa, en 1236, Alix de Méranie, devenue, en 1248, comtesse de Bourgogne, par la mort d'Otton IV, son frère. Ce fils, jaloux de la tendresse que son père portait aux enfants qu'il avait eus d'Isabelle de Courtenay, sa seconde femme, s'était persuadé que ses intérêts en souffriraient un jour. Il dissimula pendant quelques années ses ressentiments. Il lui déclara enfin ouvertement la guerre. Le comté de Bourgogne était désolé par cette lutte intestine. Saint Louis interposa son autorité pour réconcilier le père et le fils. La voix du sang se fit entendre. La paix revint; l'oubli du passé fut complet. Jean de Chalon jugea son fils digne de recevoir des marques de son amitié. Sa politique, d'accord en ce point avec son inclination, seconda ses vues et avança l'exécution du projet qu'il avait conçu, de réunir dans la personne de ce fils la souveraineté de toutes les parties du comté de Bourgogne; il se soumit à lui, et de souverain qu'il était, il se rendit son vassal; pour ne plus laisser subsister d'exemple d'indépendance, il dépouilla la seigneurie de Salins de sa plus belle prérogative, et la réduisit à son état primitif de simple fief, telle qu'elle était quand Albéric de Narbonne la reçut de l'abbaye d'Agaune. Au mois de janvier 1259 (v. s.), Jean de Chalon fit hommage de cette seigneurie à son fils Hugues, en déclarant qu'il s'était déterminé à cette action pour entretenir la paix entre ses enfants, pour empêcher que ce beau fief ne passât en des mains étrangères, qu'il ne fût divisé après sa mort et que ces portions, qui auraient formé autant de seigneuries indépendantes, ne fussent assujetties, sous quelque prétexte, à des princes voisins, peut-être même à des ennemis. Il ordonna qne celui qui tiendrait Bracon après sa mort, serait vassal de son fils aîné et de ses descendants, seuls chargés d'en faire les devoirs de fief à l'abbé d'Agaune; que les partages de ses fils cadets relèveraient de l'aîné et que les biens constitués en dot à ses filles seraient soumis à la même mouvance. Ce titre fut confirmé, le mardi après Pâques 1263, par un second, portant que le comte palatin Hugues serait chef et sire de tous les fiefs, et que les enfants nés des deux derniers mariages de Jean

de Chalon deviendraient ses hommes-liges.

Le lendemain de la Circoncision 1260 (v. s.), Jean de Chalon fit le partage de ses biens entre ses enfants. Il relâcha à son fils aîné 2400 livres de rente sur son puits de Salins, pour la part qu'il pouvait avoir dans sa succession. Il attribua à Jean, son fils puiné, issu d'Isabelle de Courtenay, le château et le bourg de Bracon, suivant qu'il s'étendait, depuis la rivière appelée la *Furieuse* jusqu'au château de son nom, le parc situé à côté de cette forteresse, et la maison qu'il avait fait construire au bourg de Salins. Il défendit à ses enfants d'accroître leurs partages hors des limites qu'il leur prescrivait. Jean se montra fort peu satisfait de son lot. Afin de le ramener à de meilleures dispositions, Jean l'Antique employa la menace, ordonnant à son châtelain de Bracon de remettre cette forteresse, incontinent après sa mort, entre les mains des comtes palatins Hugues et Alix, qu'il autorisa à prélever tous les ans mille livres estevenantes sur la rente du puits de Salins assignée à Jean, pour tout le temps que celui-ci contredirait au partage et refuserait le serment de fidélité à son frère aîné (1260, le lendemain de la Pentecôte). La seconde disposition de Jean de Chalon, faite le jour de Pâques-fleuries, 1262 (v. s.), est toute à l'avantage du comte Hugues, son fils aîné. Elle commence par une énumération des biens qu'il a reçus de Mahaut de Bourgogne, sa première femme ; il annonce qu'il en a tiré des profits considérables et qu'il les a consommés dans l'acquisition de la seigneurie de Salins. Pénétré de l'injustice dont il se reconnaît coupable envers son fils Hugues, il lui relâche, pour remplacer les biens de sa mère qu'il a échangés ou aliénés, le château, le bourg et le parc de Bracon, la troisième partie de ses vignes de Salins et mille livres de rente sur ses salines. Il donne au comte Hugues, son aîné, toute l'autorité sur ses autres enfants, et à l'archevêque de Besançon le pouvoir de réprimer leurs entreprises par les censures de l'Eglise. Il eut le soin de faire jurer au comte Otton, son petit-fils, le mercredi après l'octave de la fête de saint Timothée et de saint Symphorien de l'an 1267, l'accomplissement de ses dispositions. Après la mort de ce seigneur, arrivée le 30 septembre 1267, la seigneurie de Salins fut réunie au comté de Bourgogne, et les souverains de cette province ajoutèrent dès-lors à leurs titres celui de sire de Salins. En 1288, Otton, comte palatin de Bourgogne, fit hommage de cette terre à Girard, abbé d'Agaune. En 1327, la comtesse Mahaut, sa veuve, et Jeanne, reine de France, renouvelèrent le même devoir.

Château. Une vigie romaine occupa probablement le sommet de la montagne sur laquelle s'éleva plus tard le château de Bracon, soit pour protéger les voies qui passaient à ses pieds, soit pour défendre les salines. Le géographe Strabon, qui vivait du temps de l'empereur Auguste, vantait déjà les salaisons de porc de la Séquanie, qui s'expédiaient jusqu'à Rome. Il voulait sans doute parler des salaisons de Salins. Vers l'an 130 après Jésus-Christ, Ptolémée cite dans son énumération des villes et lieux remarquables des Gaules, *Salinum*, Salins, immédiatement après *Vesontio*. Les rois de Bourgogne avaient placé un gouverneur pour la défense de ce château déjà qualifié de *castrum* dans la donation faite par le roi Sigismond à l'abbaye

d'Agaune. Il servait de résidence au comte chargé de la justice, de la haute police, des finances, de la régie des droits régaliens et du commandement des troupes du canton de Scoding.

Dès qu'Albéric de Narbonne fut devenu possesseur de la seigneurie de Bracon par l'inféodation qui lui avait été consentie en 942 par les religieux d'Agaune, il fit reconstruire le château ruiné par les Sarrasins en 732 et y fixa sa résidence. Humbert, son fils cadet, tige de la maison de Salins et les successeurs de ce dernier, même Gérard de Vienne, époux de Maurette de Salins, continuèrent de l'habiter. La plupart des chartes accordées par ces princes sont datées de ce lieu. Après l'échange de 1237, Jean de Chalon fit construire, dans la grande saline, un palais dans lequel il fixa sa demeure. Hugues, son fils, habita le château de Bracon. Le comte Otton V, fils aîné de Hugues et d'Alix, y fonda une chapelle sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, dont le desservant devait toujours avoir la table du sire, et donna cette forteresse avec ses dépendances en douaire à Mahaut d'Artois, sa veuve. Cette princesse y résidait souvent. Elle y reçut, le mercredi 23 avril 1315, Jeanne II, sa fille, comtesse de Bourgogne et Philippe-le-Long, son gendre. Elle avait fait amener, pour les recevoir, des troupeaux de bœufs et de moutons, murer des chaudières, et préparer pour sa table des paons aux saumons du Rhin. Toute la chevalerie de Bourgogne y était réunie. Rien n'égala les splendeurs des festins, où étaient prodigués le sucre, les pommes dorées, les dragées et le gingembre confit. Philippe-le-Long, devenu roi de France en 1316, mourut le 3 janvier 1322 (n. s.); Jeanne, sa veuve, vint cacher sa douleur dans la Bourgogne. Elle préféra au séjour de Paris les châteaux de Gray, de Dole ou de Bracon. Sa mère Mahaut, comtesse d'Artois, habitait alors ce dernier manoir ou celui d'Arbois. En octobre 1327, ces dames écrivirent à l'abbé d'Agaune pour le prier de venir près d'elles recevoir l'hommage qu'elles lui devaient; il déféra à cette invitation le jour de la Toussaint.

Ce fut pendant le séjour que firent ces princesses au château, que fut construite une galerie couverte qui conduisait à l'église du couvent de frères mineurs, où elles se rendaient le dimanche et les jours de fêtes solennelles.

Dans la guerre soutenue en 1336 par les barons confédérés contre le duc Eudes IV, époux de Jeanne III, comtesse de Bourgogne, Salins fut brûlé et le château de Bracon pris, mais non détruit. Poinçart de Thoraise, auquel était confiée la garde de cette forteresse, périt victime de sa fidélité. En 1340, la duchesse étant à Bracon, fit dîner à sa table les bourgeoises de Salins. Jean, duc de Normandie et de Guyenne, fils et présomptif héritier du roi Philippe de Valois, nommé régent des deux Bourgognes pendant la minorité de Philippe de Rouvres, petit-fils du duc Eudes et de la comtesse Jeanne III, vint prendre possession, au printemps de 1350, des nouveaux états qu'il allait gouverner. Le 17 avril, il se rendit à Dole, où il séjourna quinze jours et vint ensuite visiter Salins et Bracon.

Le 3 janvier 1357, Jeanne de Boulogne et d'Auvergne, veuve de Philippe de Bourgogne et épouse du roi Jean, captif en Angleterre, amena Philippe de Rouvres, son

jeune fils à Gray, le surlendemain au château de Montmirey et quelques jours après, elle avait traversé Dole et se trouvait à Bracon. Philippe de Rouvres, duc et comte de Bourgogne, étant mort le 21 novembre 1361, Marguerite, fille de Jeanne II et du roi Philippe-le-Long, veuve du comte de Flandre, tué à Crécy, succéda au comté. A cette époque, la province était désolée par les *grandes compagnies*. Cette princesse déploya toute l'activité que l'on eût pu attendre d'un prince expérimenté et énergique. Elle se montra à ses défenseurs. Partout présente, à Poligny, à Dole, à Bracon, elle prit possession des places restées fidèles et anima les chevaliers à se rallier au vieux drapeau bourguignon. Le péril redoublait son énergie. Pendant le danger, elle ne quitta pas un seul jour son comté de Bourgogne. En 1363, elle convoqua sa noblesse à Salins, afin de l'engager à veiller au salut du pays. Le jour de la Pentecôte de cette année, elle fit amener à Bracon 25 bœufs et 100 moutons pour traiter tous les gentilshommes qui avaient répondu à son appel. Le 11 novembre 1366, elle envoya MM. de Montferrand et Humbert de la Platière, chevaliers, ses conseillers, à Bletterans, pour engager le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, revenant de faire un pélerinage à Saint-Claude, à visiter les bonnes villes du comté. Il y eut grand dîner le 13 novembre à Poligny, où le duc passa la journée. On envoya à Bracon tout ce qui restait de harengs, poissons, anguilles, poivre, gingembre, safran, sucre, canelle et girofle qui n'avaient pas été consommés à Poligny. On acheta 25 livres de cire, 5 quarils de vin vieux, un muid et demi de vin nouveau et 90 poulets pour fêter dignement l'hôte illustre qui séjourna le samedi et le dimanche à Bracon avec les 248 cavaliers qui l'accompagnaient. Marguerite 1re fut la dernière souveraine qui résida dans cette forteresse, convertie dès lors en prison d'Etat.

Au mois de janvier 1410, après la prise de Vellexon, le duc de Bourgogne fit enfermer dans ce château un grand nombre d'officiers qui avaient été faits prisonniers. En 1412, les enfants du duc de Bourbon, prince ligué, furent mis entre les mains du duc de Bourgogne qui les fit conduire à Montbard. La duchesse, par ordre de son mari, donna commission à Jean Moisson, receveur du bailliage de Dijon, de les diriger sur Bracon. Cet officier les y conduisit en litière, paya leur dépense et celle de leur suite. Ces enfants restèrent là prisonniers jusqu'à la réunion des princes, qui se fit au mois d'août suivant.

En 1431, Réné, duc d'Anjou, fait prisonnier par Antoine de Toulongeon, chambellan du duc de Bourgogne, à la bataille de Bulgnéville en 1431, fut amené à Salins et renfermé à Bracon jusqu'en 1436, époque à laquelle il fut appelé au trône de Sicile.

Après la déroute de Morat, en 1476, le duc Charles-le-Téméraire vint se retirer quelque temps dans ce fort pour cacher sa honte et sa colère. Il y fit enfermer peu de jours après Iolande, duchesse de Savoie, sa sœur, qui était venue pour le consoler de ses défaites.

En 1492, dans la guerre de Maximilien contre Louis XI, Baudricourt qui commandait le château de Bracon et la place de Salins, au nom de ce dernier, ne disposait que de forces peu considérables et se trouvait dans

l'impossibilité de résister à l'armée ennemie. Il se retira à Poligny et mit à sa place Henri de Maillot, capitaine normand, plein d'intelligence et de courage. Beaudricourt s'occupa de rassembler à Poligny les détachements éparpillés dans les forteresses voisines et de former une armée de 7 à 8000 hommes. Il entrait dans ses plans de venir au secours de Bracon, menacé par le sieur d'Aresches, et de rentrer dans Salins avant l'arrivée des 500 lansquenets ferettois qui avançaient au nom de Maximilien, sous les ordres de Frédéric de Klaper. Le combat de Dournon mit les troupes françaises dans une déroute complète (17 janvier 1492, v. s.). Le 8 février suivant, le capitaine de Maillot se promenant à cheval devant les portes du château qu'il commandait, fut emporté d'un coup d'arquebuse que lui tira un maréchal, bourgeois de Salins. Le sieur de Loyte, seigneur d'Aresches, entra dans Bracon et l'occupa au nom de Maximilien, auquel toutes les autres places ne tardèrent pas à se soumettre. Un historien anonyme de Villers-Sexel raconte les faits différemment. Il dit que les soldats allemands ayant pris Salins, assiégèrent Bracon pendant tout l'hiver. Les Français prévenus que Frédéric de Klaper, amenait d'Allemagne une nombreuse artillerie, réunirent une multitude de bœufs et de chevaux du pays pour la traîner lorsqu'ils l'auraient prise. Après un combat meurtrier qui dura un jour et une nuit, les Français reculèrent.

Klaper fit battre le château par une grosse bombarbe, deux bombardelles et plusieurs petites pièces. Une couleuvrine lança un boulet qui frappa à la tête le capitaine de Maillot et le tua. La garnison se rendit immédiatement.

En 1507, des troupes du comté de Neuchâtel ayant fait une invasion dans le pays, le sire de Clermont, seigneur de Poupet, capitaine de Bracon, convoqua les retrahants au château et l'approvisionna d'artillerie. Le sieur Marret en fit autant en 1576 et M. de Saint-Mauris, en 1590 et 1593.

Le château était ouvert de tous côtés lors de l'invasion d'Henri IV. Quoique muni d'une bonne garnison, il lui aurait été impossible de faire une sérieuse résistance. Après la retraite du roi de France, le magistrat de Salins sollicita la démolition de cette forteresse qui paraissait en trop mauvais état pour pouvoir être réparée. Sa requête ne fut pas accueillie. En 1600, 1601 et 1609, le gouvernement du comté fit faire les réparations les plus urgentes. En 1631, elle était en ruine complète.

Au commencement de la guerre de dix ans, on rebâtit un fort sur la motte de Plaisance seulement. Les travaux furent dirigés par l'ingénieur Duchamp, seigneur de Parthey. A la nouvelle de l'approche des troupes du duc de Saxe-Weimar en 1639, on établit à Bracon restauré, 100 hommes de garnison. Il y en avait 300 avec 3 capitaines et plusieurs autres officiers dans la redoute et dans la tenaille contiguë, lorsque Villeroy tenta de s'emparer de Salins par surprise, dans la nuit du 6 juin 1640. Lorsque celui-ci en fut à près de 1000 pas, un corps-de-garde avancé tira sur lui, et aussitôt deux coups de canon de Saint-André avertirent de l'approche de l'ennemi. La nuit était très sombre; 400 Français de l'avant-garde se dirigèrent contre la redoute à droite pour l'occuper, et de là commander les défenses de Bracon. Le reste de l'infanterie tira

à la tenaille voisine du fort, qui riposta par un feu bien nourri. L'avant-garde française crut que c'était une sortie de Bracon qui la venait charger, et à la lueur de la mousquetade, entrevoyant les assaillants, elle les prit pour des Salinois et tira sur eux. Villeroy, attaqué par une partie des siens, crut aussi que c'était l'ennemi et répondit par une décharge pareille. Une panique réciproque s'empara des uns et des autres, lorsque tout-à-coup une grande lumière partie des faubourgs auxquels avait fait mettre le feu le commandant de Salins, découvrit Villeroy aux prises avec les siens, ce dernier fut si effrayé qu'il s'enfuit et regagna Arbois la même nuit.

Au moment de l'invasion de 1668, Bracon, dans un état plus ruineux encore, se rendit le 6 février, après un combat de quelques heures. La lutte fut plus opiniâtre en 1674. Devenus maîtres du pays, les Français y employèrent le génie de Vauban, qui fit raser les restes des vieilles fortifications pour y substituer la lunette qu'on voit aujourd'hui, lunette qui est en ruine depuis le commencement de la révolution, époque à laquelle la garnison et le gardien furent renvoyés. Le fort construit par Vauban était en forme de flèche, la pointe tournée au sud de la vallée des Angoulirons. L'ouverture au nord sur la ville, était d'environ 40 mètres; cet espace était occupé par un corps-de-logis destiné à une garnison de 40 à 50 hommes. En 1796, la jouissance de cette caserne, les fossés et les glacis, la redoute, furent accordés, à titre de récompense militaire, au général Prèval, originaire de Salins. L'emplacement appartient aujourd'hui à M. Déservillers.

Le château et le parc occupaient la motte qui domine le hameau de Bracon-Dessus et la motte de Plaisance. Il n'est plus possible aujourd'hui d'en déterminer la forme. Gollut dit que c'était « une *magnifique demourance.* » Plusieurs familles nobles possédaient leurs manoirs dans l'enceinte des murs qui entouraient la forteresse. Une famille noble en portait le nom. Guiard de Bracon vivait en 1168.

Bourg-Dessus. Ce bourg, dont l'origine est probablement aussi ancienne que le château, était habité, au moyen-âge, par une nombreuse noblesse attachée à la cour des sires de Salins. Les seigneurs de Monnet, de Molpré, de Nozeroy, de Vers, de Bracon y avaient des maisons qu'ils tenaient en fief à la charge d'un cens à payer à l'abbaye d'Agaune. Il était clos de murs et de portes à ponts-levis. Les habitants de Salins furent assujettis par la charte de franchises qu'ils reçurent en 1249, de Jean de Chalon, dit l'Antique, à fournir chaque semaine un ouvrier pour travailler aux fortifications du bourg et du château. Les habitants de Bracon reçurent aussi des franchises, mais on n'en connait point la date. En 1350, plusieurs d'entre eux se qualifiaient de bourgeois. Ils n'avaient point d'administration municipale. Ils étaient gouvernés par le châtelain que nommaient les sires de Salins.

En 1126, Guillaume de Lay occupait ce poste important; il eut pour successeurs en 1237, Hugonet, fils de Faivre de Salins; en 1262, Balduin de Salins-Vincelles; en 1264, Huguenin Guyot; en 1276, Jean de Chassignet; en 1279, Simon Balduin; en 1293, Simon Vause; en 1308, Pierre, seigneur de Boncour; en 1333, Barthélemy de Baume; en 1359, Jean de Salins; en 1374, Thibaud, sire de Rye; en 1400, An-

toine de Bracon. Il y eut plus tard un bailliage comme dans toutes les seigneuries qui avaient la haute justice. Les fonctions du châtelain devinrent dès-lors toutes militaires. Les juifs avaient une table pour le change dans ce bourg. Ils en furent chassés en 1374, par la comtesse Marguerite, sur les instances du clergé de Salins et du recteur de l'hôpital de Bracon.

Guerres. Nous avons déjà fait connaître les siéges que subirent le bourg et le château de Bracon. Il ne nous reste qu'à indiquer les expéditions que firent au dehors les habitants et la garnison, sous les ordres du châtelain. En 1352, ils allèrent à Chissey, pour y prendre quelques malfaiteurs qui avaient causé des dommages à la comtesse de Bourgogne, et s'emparèrent de Jacques de Fallerans, Perrin de Vautravers et Hugues de Binand. Le dimanche 16 juin 1359, ils marchèrent sous le commandement du bailli d'Aval à Ivrey et de là allèrent brûler les villages de la seigneurie de Joux. En 1479, sur la réquisition des religieux de Cluny, ils chassèrent à main armée les chanoines de Saint-Maurice du prieuré de Château, dont ces derniers s'étaient emparés par force.

Incendies. Le 27 juillet 1825, l'incendie qui dévora la ville de Salins détruisit un quart au moins du village de Bracon ; la perte fut évaluée à près de 500,000 fr. Le 8 mars 1849, il y eut un nouvel incendie qui causa pour 37,000 fr. de pertes.

Seigneurie d'Arloz. Le roi de Bourgogne étant à la Loye, confirma au chapitre de Saint-Anatoile de Salins, en 1029, la donation de la *villa d'Arloz* et de toutes ses dépendances, qui lui avait été faite par Hugues de Salins, archevêque de Besançon. En 1049, Henri III, empereur des Romains, confirma à l'église de Saint-Etienne de Besançon, les possessions qu'elle avait dans le val de Salins, du nombre desquelles se trouvait la *villula d'Arloz*, avec une petite forêt, des vignes et d'autres propriétés.

Le prévôt de Saint-Anatoile était seigneur en toute justice d'Arloz, et y faisait tenir les assises par un prévôt qu'il instituait. L'office de prévôt fut inféodé, à titre héréditaire, à une famille qui prit le nom de ce village. Jacques d'Arloz, seigneur de la Servette, épousa, en 1523, Madelaine Bouton. Ce fief appartenait, en 1645, à Antoine Dupré, chevalier, mestre de camp d'une tierce d'infanterie, au service du roi d'Espagne, qui mourut au château de Bletterans qu'il commandait. Le prévôt de Saint-Anatoile contesta à M. Dupré la qualité qu'il prenait de seigneur d'Arloz. Il le força à ne se qualifier que de sieur d'Arloz.

Un procès criminel, en matière de sorcellerie, intenté au mois de janvier 1604, en la justice de Bracon, contre Marguerite Mouille, dite la Monnière de Montfleuret, constata que le sabbat se tenait ès Combes d'Arloz. La sorcière fut brûlée à Dole par arrêt du parlement, confirmatif de deux sentences rendues à Salins.

Hôpital. Le 13 septembre 1302, Otton, comte de Bourgogne et sire de Salins, ordonna, par son testament, de construire un hôpital sous son château de Bracon, d'y consacrer 500 livres à acheter la place et élever la construction, et d'y placer un chanoine de Saint-Maurice de Chamblay. Il donna en outre 1000 livres, dont le revenu devait être employé à faire une aumône générale à tous les pauvres qui se présenteraient à

la porte de l'hospice le jour de saint Michel, archange. Il chargea Mahaut, son épouse, de l'exécution de ses volontés. Le 2 janvier 1306, cette princesse, par l'intermédiaire de Otte de Hesse, son chapelain, acheta de Micholet, fils de Girard, et de Ruillard Chappuis de Salins, moyennant 33 livres, une vigne sur laquelle devait être construit l'hôpital. Le 22 février suivant, elle acheta dans le même but deux chazals d'Huguenin, dit Gay, et de Godefroy. Le mercredi après les Bordes de la même année, elle acheta un autre chazal franc, de Gérard, fils de Genevet et de Béatrix, sa femme, moyennant douze livres. En 1314, l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune reprocha à Mahaut la négligence qu'elle mettait à accomplir les volontés de son mari. La comtesse lui répondit qu'elle n'était point tenue personnellement à la construction de l'hôpital; que cette dépense concernait Jeanne, sa fille, reine de France; que cependant elle avait fait déjà beaucoup de sacrifices et qu'elle espérait lui donner prompte satisfaction. Le 20 décembre 1320, elle donna cent francs de rente sur la saunerie de Salins, qui représentaient les 1000 livres consacrées par son mari à la création d'une aumône générale. Les travaux de construction commencèrent peu de temps après et furent terminés en 1327. L'édifice était somptueux; il se composait d'un corps principal, de deux longues ailes, d'une magnifique chapelle et de vastes dépendances. Le 16 août 1327, elle assura la dotation de cet hospice et des personnes qui devaient le desservir. Elle le plaça sous la protection de Dieu, de la sainte Vierge, de saint Michel, archange, de saint Maurice, martyr, et le destina à recevoir les pauvres, les infirmes, les femmes étrangères en couches et à d'autres œuvres de charité. Elle y fonda trois chapellenies, dont les titulaires restaient à sa nomination et à celle de ses successeurs. Elle le dota de 322 livres et 12 deniers de terre, monnaie estevenante, affranchie de toutes charges, fiefs, rière-fiefs, servitudes, exactions et hommages, et d'une rente de 200 livres, affectée sur la grande saunerie. Elle donna au recteur 30 chariots de bois à prendre dans la forêt de Spoy, et le droit de mettre 30 porcs dans la forêt de Chaux ou de Mouchard, plusieurs immeubles lui provenant de confiscations de biens faites sur des meurtriers et sur des Juifs, les rentes sur les salines qu'elle avait acquises de Jean de Sainte-Marie-en-Chaux et d'autres, la rente de douze fromages que lui devaient les habitants de Bulle, et confirma la donation faite au recteur par Jean de la Chapelle, son trésorier, de différents biens relevant de son fief. Elle se réserva, pour elle et ses successeurs, la nomination du maître ou recteur, avec le droit d'élever à cette charge, un ecclésiastique ou un laïc non marié, ne remplissant aucune fonction publique, chargé de rendre compte de son administration temporelle chaque année, le jour de fête de saint Michel, à son châtelain ou à son trésorier. Elle confia le soin des malades à une directrice et à deux autres femmes sous les ordres de cette dernière; une quatrième devait avoir soin du bétail et des ouvrages extérieurs. Un domestique devait faire l'office de cuisinier et un autre celui de portier, sauf au recteur à augmenter ou à diminuer le personnel, selon les besoins de l'établissement. Elle fixa le costume du recteur et de la maîtresse ainsi

que la nourriture à donner aux malades, entrant à cet égard dans les détails les plus minutieux.

La reine Jeanne confirma toutes les dispositions de sa mère par une charte du 20 septembre 1327.

Le 22 octobre de la même année, un traité intervint entre la comtesse Mahaut et le chapitre de l'église de Saint-Anatoile, dont dépendait Bracon, par lequel il fut stipulé qu'une cloche pourrait être établie à l'hôpital, pour sonner les offices et l'heure du coucher; que les chapelains ne pourraient chanter les offices à notes que lorsque le sire de Salins, ses enfants ou autres grands personnages y assisteraient; que toutes les offrandes qui se feraient aux autels de la chapelle appartiendraient au chapitre; que le curé de Saint-Anatoile choisirait parmi les chapelains deux d'entre eux, qui auraient pouvoir de confesser les malades, de leur administrer la communion, l'extrême-onction et de recommander les âmes des morts, les inhumations seules étant réservées au curé; que pour les fêtes solennelles, tous les chapelains assisteraient aux processions s'ils en étaient requis.

Le vendredi avant la saint Judes (24 octobre) 1327, Mahaut régla le mode de distribution des revenus des 1000 livres, léguées aux pauvres par son mari. Elle décida que chaque année tous les pauvres qui se présenteraient à la porte de l'hospice le jour de fête saint Michel recevraient chacun six deniers; que la distribution serait faite en présence du chanoine de Saint-Maurice de Chamblay, qui résidait dans l'établissement, du doyen du chapitre de Saint-Michel et du gardien des frères mineurs; qu'afin d'éviter les accidents que pouvait occasionner la multitude de pauvres qui se présentaient, six sergents du bourg de Salins seraient tenus de garder les portes, en recevant, comme les pauvres, chacun six deniers; que l'aumône serait faite par deux prud'hommes du bourg de Salins ou de la saunerie, qui recevraient pour leur peine chacun deux sols; que le gardien des frères mineurs aurait cinq sols et le doyen du chapitre de Saint-Michel trois sols.

Au mois d'octobre 1329, le pape Jean XXII autorisa l'usage de la cloche, la création d'un cimetière pour les malades morts à l'hospice et conféra aux chapelains le droit d'administrer tous les sacrements.

Le 20 janvier 1332, Bartholomée, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, confirma l'établissement et approuva les dispositions de la bulle du pape Jean XXII.

L'hôpital de Bracon venait à peine de naître qu'il fut sur le point de disparaître. Jean de Chalon-Arlay II, faisait une guerre à outrance à Eudes IV, duc de Bourgogne. En 1341, après l'incendie de Salins qu'il avait causé, il construisit au voisinage de sa forteresse de Châtelguyon, près de Saint-Anatoile, une seconde forteresse. Le duc, inquiet, lui ordonne de la détruire et élève lui-même un nouveau boulevart au bord de la Furieuse, dans l'hôpital même. La guerre éclata (1342) et se soutint avec acharnement. Un traité de paix intervint en 1347, d'après lequel le duc fut obligé de détruire cette fortification. En 1374, la princesse Marguerite, informée que l'hôpital avait besoin de réparations urgentes, que les immeubles qui formaient sa dotation restaient incultes, que les rentes ne s'acquittaient pas, assura le paiement d'une rente de 200 livres qu'elle affecta sur les salines, défendant à son receveur de faire aucune dépense

chaque année avant d'avoir servi cette pension. En 1396, Marguerite, sa petite fille, épouse de Philippe-le-Hardi, confirma au recteur le droit d'usage dans ses forêts de Chaux et de Mouchard, et celui d'y mettre 30 porcs. En 1233, Gaucher de Salins avait donné le moulin sous Bracon au prieur d'Arbois. Ce dernier le céda, le 28 juillet 1332, à titre d'échange, au recteur de l'hôpital, qui l'accensa le 30 mai 1655, à Blaiseville de Lemuy, moyennant un cens annuel de 66 livres.

En 1481, Louis XI unit les revenus de cet hospice à la manse du chapitre de Saint-Claude. Le curé de Maiche, qui en était recteur, se refusa à laisser les chanoines en prendre possession. Un procès s'engagea. Louis XI se trouvant à Saint-Claude le 22 avril 1482, manda devant lui le prêtre récalcitrant, et lui fit promettre d'abandonner ses prétentions, moyennant une pension de 50 livres que lui paierait le chapitre pendant sa vie. L'intervention du monarque resta sans résultat. La procédure durait encore en 1485. Devenus possesseurs de ce riche bénéfice, les chanoines de Saint-Claude s'empressèrent de faire renouveler tous les titres en leur faveur. Ils sollicitèrent des souverains de Bourgogne l'affranchissement de tout impôt, tels que droit d'aides, vingtième, etc. Au lieu de 100 malades entretenus dans l'origine, on n'y conserva plus qu'une trentaine d'enfants pauvres qu'on élevait. En 1639, le magistrat de Salins décida que le faubourg et l'hôpital de Bracon seraient détruits, afin d'éviter une surprise, en cas d'attaque par les Français. Au mois de février 1710, Louis XIV instruit que cet établissement ne rendait plus aucun service, l'unit à l'hôpital général de Salins, créé au mois d'avril 1709. En 1714, Etienne-Joseph Perret, docteur en médecine, et Antoinette Bonmarchand, son épouse, fondèrent une messe quotidienne dans la chapelle de l'hôpital de Bracon, et donnèrent 200 livres, à condition qu'un chapelain y résiderait et dirigerait l'éducation des enfants. En 1793, le représentant du peuple Pelletier, ordonna que des enfants pauvres des deux sexes seraient placés dans cet hospice pour y apprendre des métiers, que les revenus seraient employés à payer les frais d'apprentissage, et à acheter un trousseau à la sortie de chaque élève. Peu de temps après, les bâtiments furent vendus nationalement. Ils furent détruits par l'incendie de 1825. Leur emplacement, converti en jardins, porte aujourd'hui le nom de *Charité*. Du reste, depuis longtemps il ne restait de la construction primitive qu'une seule aile. Une petite chapelle avait été érigée au fond d'un corridor, dont les appartements occupaient les côtés.

Le premier recteur institué fut Guillaume, dit Bonate de Salins, 1332-1366. Il eut pour successeurs en 1374, Laurent de Gray, chanoine de Langres ; en 1391, Besançon de Blegney; en 1399, Jean de Cromary, chanoine de Saint-Maurice d'Agaune; en 1413, Jean de Nozeroy, licencié en lois, chanoine de Saint-Anatoile ; en 1583, Guillaume Colin, écuyer, de Pontarlier, protonotaire du Saint-Siége apostolique; en 1655, Jean de Glanne, vicaire-général des armées de sa majesté en Lombardie ; en 1685, Jean d'Esglans, prieur de Coligny; en 1710, Pierre de Faux.

BIOGRAPHIE.

Bracon s'honore d'avoir vu naître plusieurs personnes illustres. Il nous suffira de citer :

1° *Saint Claude*, né en 607, chanoine de Besançon à 20 ans, religieux dans l'abbaye de Saint-Oyen en 639 jusqu'en 644, époque à laquelle il en devint abbé, archevêque de Besançon en 686. Il abdiqua en 693, et reprit le gouvernement de son abbaye, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 699. Les nombreux miracles opérés par l'intercession de ce saint, rendirent ses reliques célèbres dans toute l'Europe.

2° *Hugues de Salins*, fils de Gaucher II, seigneur de Salins, abbé de Saint-Paul, l'un des plus célèbres archevêques de Besançon, légat en France, et grand chancelier de l'Empire, mort le 27 juillet 1066.

3° *Jeanne II,* fille d'Otton, comte de Bourgogne, mariée en 1307, à Philippe-le-Long, qui devint roi de France en 1316, placée par les historiens au rang des grandes princesses qui ont gouverné notre province. Le collége de Paris, qu'elle fonda pour vingt boursiers comtois, l'habileté calculée de ses parlements, la servitude de la glèbe effacée dans les deux Bourgognes, les affranchissements des bourgs et des villes, prouvent la noblesse et la portée de ses vues.

Bourgeois Denis-Augustin,(1779-1849), lieutenant-colonel d'artillerie, officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

Bourgeois Louis-Hypolite, fils du précédent, capitaine d'état-major, en activité de service.

Perrey (de) *Edouard-Henri*, né en 1803, commandant d'artillerie, en activité de service, membre de la légion-d'honneur.

—

Brainans, *Brunens*, *Braignans*, *Brennans*, *Bregnans*, *Braisnans*, *Braynan,* vg. de l'arr., cant et bur. de poste de Poligny, perc. de Colonne; succursale; à 10 kil. de Poligny, 17 d'Arbois et 28 de Lons-le-Saunier.

Situé sur la rive droite de la rivière d'Orain, au pied sud d'un mamelon isolé au milieu d'une vaste plaine, il est limité au nord par Neuvilley et Montholier, au sud par Colonne, Bersaillin, Saint-Lothein et Tourmont, à l'est par Bersaillin, Saint-Lothein, Villerserine, Tourmont et Montholier, à l'ouest par Bersaillin, Colonne, Neuvilley et Montholier. La grange Gremier, le moulin et la grange de Vacadieu font partie de la commune.

Altitude: 250 mètres; de la montagne 300 mètres.

Les maisons, construites sans goût et d'un aspect misérable, sont généralement bâties en pierres et couvertes moitié en chaume, moitié à tuiles. La plupart n'ont qu'un rez-de-chaussée. Elles ne sont point disséminées.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 22, de Poligny à Tassenières, par les chemins vicinaux tirant à Villerserine, à Tourmont, à Rabeur, à Colonne, à la Grange-des-Sapins, à Viseney, à Gremier, de la grange de Vacadieu à Poligny, par la rivière d'Orain, les ruisseaux d'Acle et de l'étang l'Etalay, le bief Tord et le canal de dérivation du moulin.

Pop. en 1790, 455 h.; en 1846, 430; en 1851. 432, dont 209 hom. et 223 fem.; pop. aggl. 297; pop. spéc. par kil. carré, 61 hab.; 48 maisons, savoir: à Brainans, 44; au moulin, 1; à Gremier, 2 et à Vacadieu, 1; 100 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1779.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Poligny, à Dole, à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1834; surf.

territ., 706^{h} 83^{a}, divisés en 2520 parcelles que posèdent 296 propriétaires, dont 185 forains ; surf. imp. 625^{h} 09^{a}, savoir : 316^{h} 91^{a} en terres lab., 142^{h} 18^{a} en prés, 121^{h} 74^{a} en bois taillis, 33^{h} 25^{a} en vignes, 5^{h} 27^{a} en pâtures, 2^{h} 98^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 56^{a} en jardins, 86^{a} en vergers et 9^{a} en broussailles, d'un revenu cad. de 12,128 fr.; cont. dir. en principal, 2513 fr.

La surface non imposable de 81^{h} 74^{a}, se compose d'une partie de la forêt de Foras qui appartient à l'Etat.

Le sol, de fertilité moyenne, produit du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, du vin, des fruits et surtout beaucoup de noix, des foins et des fourrages artificiels.

On importe le quart des céréales et du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

Les habitants négligent l'agriculture pour s'occuper de *maquignonnage*. Ils tiennent toutes les foires à 6 lieues à la ronde pour acheter du bétail et le revendre ensuite avec le moindre bénéfice. En courant ainsi, ils contractent des habitudes de luxe et de débauche qui ne tardent pas à les ruiner. Ils recourent aux emprunts, pour retarder autant que possible la vente de leurs propriétés. Cet état de choses est très fâcheux. Ils fréquentent habituellement les marchés de Sellières et de Poligny.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir.

Il y a une source d'eau saumâtre dans laquelle les oiseaux aiment à se désaltérer. Elle est peu abondante.

Une fruitière produit annuellement 7000 kil. de fromage façon Gruyère.

Il y a un moulin à blé à 3 tournants, 2 auberges, un marchand épicier, 2 sabotiers, un tailleur d'habits et un maréchal-ferrant taillandier.

Biens communaux. Une église, un cimetière, un presbytère rapproché de l'église et suffisant, mais en mauvais état, une maison commune renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude fréquentée en hiver par 55 élèves ; la salle d'étude des filles fréquentée en hiver par 40 élèves; l'institutrice a un logement séparé dans le village ; deux fontaines avec abreuvoirs et 64^{h} 54^{a} de parcours, mares, terres lab., d'un rev. cad. de 535 fr. 91 cent.

Bois communaux : 60^{h} 58^{a}, dont 1^{h} 81^{a} sont en expl. annuelle.

Budget : recettes ord. 2366 fr.; dép. ord. 2366 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 118 fr., provenant d'un don fait par M. Bulabois.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village se forma à l'est de la voie romaine venant de Bersaillin, que nous avons signalée dans la notice sur ce dernier lieu. Plusieurs climats du territoire semblent par leurs noms rappeler le souvenir de l'époque gallo-romaine. Tels sont ceux appelés en *Saint-Germain*, à la *Vie*, les *Chazeaux-Perraud*, en *Chante-Merle*, au *Murger*, à la *Châtelaine*, *Sous-la-Ville*. On est autorisé à croire qu'une ou plusieurs villas étaient bâties dans cette contrée. Le passage des Sarrasins est

attesté par plusieurs dénominations, telles que la *Pièce sarrasine*, la *Vie sarrasine*. Le premier titre historique qui nous révèle le nom de ce village est de l'an 1111 ; c'est la bulle par laquelle le pape Innocent II confirma à l'abbaye de Baume, la possession de l'église de *Brunens*, fondée probablement par les religieux de Saint-Lothein. En 1198, Hugues de Mont-Didier, chevalier, frère d'Aymon de Vaudrey, renonça à toutes ses prétentions sur les biens des moines de Rosières, situés à Vaudrey et à Brainans. Cette donation est une preuve de plus que les sires de Vaudrey ont possédé la seigneurie de Bersaillin, à l'époque citée par l'historien Gollut. (Voir Bersaillin.)

Seigneurie. Brainans dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la prévôté de Colonne. Il y avait plusieurs fiefs tenus en franc-alleu sur le territoire. Il y en avait un qui appartenait, en 1300, à Jean, dit Gelin, chevalier, de Poligny. La famille Masson en possédait un autre. Jean-François Masson, de Brainans, seigneur de Burgille, était conseiller au parlement de Besançon ; Jean-Ignace Masson, de Brainans, son fils, docteur en théologie, doyen de l'église collégiale de Poligny, vivait en 1746. Une famille noble, qui avait reçu la mairie en fief héréditaire, portait le nom de ce village ; ce fief passa à la maison de Grammont. En 1477, Antoine de Grammont se qualifiait de seigneur de ce lieu. Le prieur de Saint-Lothein et l'abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, possédaient le bois de Soupois, appelé aujourd'hui le bois de Brainans, qui contenait plus de 2000 journaux. Un tiers appartenait au prieur et deux tiers à l'abbesse. Une partie de cette forêt fut défrichée en suite d'accensements consentis par l'abbé de Baume, aux droits du prieuré de Saint-Lothein dans le cours des années 1542 à 1563. Les souverains de Franche-Comté, possesseurs de la seigneurie de Colonne, firent des concessions importantes dans leurs forêts aux colons qui viendraient habiter cette terre, dépeuplée par la peste de 1349 et par les guerres de Louis XI, soit pour la construction des maisons et le chauffage, soit pour le parcours du bétail. (Voir la notice sur Colonne.) Le 24 octobre 1432, l'abbé de Baume accensa à noble Henri de Courchapon, écuyer, la place et le cours d'eau où avait existé autrefois un moulin, moyennant le cens de 70 sols estevenants. Le 16 mars 1553, l'abbé Guillaume de Poupet, seigneur de Saint-Lothein, accensa à la communauté de Brainans, 19 hectares de bois et broussailles dans la forêt de Boichat. Lors du rétablissement des salines de Montmorot, les officiers de la réformation s'en emparèrent, sous prétexte que portant le nom de Boichat, ce terrain dépendait du domaine du roi qui en possédait un autre à côté, ayant la même dénomination. M. le marquis de Froissard, devenu propriétaire de la seigneurie de Bersaillin, au moyen de l'acquisition qu'il en fit de l'héritière de Louise de Ray, épouse de Philibert de Montmartin, et de Renée de Ray, épouse de François de Vergy, comte de Champlitte, posséda comme une dépendance de ce fief un domaine en franc-alleu à Brainans et le moulin tenu précédemment par Henri de Courchapon.

Evènements divers. Les évènements intéressant cette commune seront rapportés d'une manière générale dans la notice sur Colonne.

Un champ, dit à la Bataille, rap-

pelle probablement un épisode des guerres du XVIIe siècle. Le 28 août 1798, l'administration départementale fut obligée d'envoyer 50 hommes en garnison, pour faire cesser les émeutes qui se renouvelaient chaque jour dans le village. Les inondations de 1840 et de 1841, y ont causé les plus grands ravages. Un pont en fil de fer a été placé, il y a quelques années, sur la rivière d'Orain.

Paroisse. Brainans dépendait dans l'origine de la paroisse de Colonne. En 1494, les habitants érigèrent une chapelle, dans laquelle le curé ou le vicaire de ce dernier lieu venait célébrer quelques offices, moyennant la somme annuelle de 8 livres. Cette chapelle fut érigée en succursale en 1773.

Eglise. L'église occupe le sommet de la montagne au pied duquel se groupe le village. Elle est dédiée à saint Barthélemy, dont on célèbre la fête le 24 août. Elle est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, d'une chapelle au sud ajoutée en 1831, d'un sanctuaire se terminant rectangulairement. Les réparations faites en 1822 ne permettent point de reconnaître le style primitif de l'édifice. Son architecture lourde et les arètes irrégulières des voûtes sont d'un effet détestable. Il y avait autrefois dans cette église une confrérie qui remontait au XVe siècle. Du cimetière, on jouit d'une vue magnifique.

—

Braine, *Brenne*, rivière qui prend sa source au pied des premiers gradins du Mont-Jura, entre Mierry et la grange Bougelier, passe à Sellières, à Chaumergy, quitte ce département pour entrer dans celui de Saône-et-Loire, dans lequel elle se réunit à la Seille, au village de Condes, après un trajet de 5 myriamètres dans le département du Jura, où elle met en activité plusieurs moulins, avec une pente d'un mètre par chaque myriamètre. Elle conserve son nom de Braine jusqu'à Louhans.

Elle reçoit à sa droite les ruisseaux de Mierry, de Moussard, de Milliacre, de Pulvernois, de la Ronce, de la Motte, de Villey et d'Anson.

Ce dernier ruisseau se compose des biefs de Traconas, de Maldine, de Bersaillin, de Chézabois, de Colonne, de Pont-du-Bourg, de Champrougier et du moulin Chancelier.

Ensuite, la Braine continue de recevoir à droite les ruisseaux de Foulenay, de Fay et de la Chassagne.

Ses affluents de gauche sont ceux des Bordes, de la Sauge, de Montchauvier, de la Grange-Blanche, de Francheville, de Chaumergy et de la Codre.

Les débordements à peu près périodiques de cette rivière, au mois de juin de chaque année, causent les plus grands dommages aux immenses prairies qui la bordent. Les travaux de redressement exécutés depuis quelques années n'ont apporté aucune amélioration sensible.

L'anguille, le brochet, la tanche et la carpe sont les poissons les plus communs dans ce cours d'eau. Ils y atteignent quelquefois une grosseur extraordinaire.

—

Brans, *Bran*, *Branc*, arr. de Dole, canton de Montmirey-le-Château, perc. de Dammartin, bur. de poste de Moissey; succursale; à 3 kil. de Montmirey-le-Château, 20 de Dole et 72 de Lons-le-Saunier.

Situé dans une position fort agréable, au milieu d'une gracieuse vallée, il est limité au nord par Serre-

les-Moulières, Thervay et Marpain, au sud par Serre-les-Moulières et Offlange, à l'est par Marpain, Thervay, Serre-les-Moulières et Malange, à l'ouest par Offlange et Montmirey-le-Château.

Altitude : 207^{m}.

Il est traversé sur une petite étendue par la route dép. n° 13, de Dole à Gray, par le ch. de gr. com. n° 15, d'Orchamps à Pointre, par les chemins vicinaux tirant à Dammartin, à Montrambert, à Offlange, à Serre-les-Moulières, par le bief du moulin, le bief Fluant et le ruisseau du bois de la Serre.

Les maisons, disposées par groupes, sont bâties en pierres, et couvertes une partie en tuiles et une partie en paille.

Ces dernières sont de pauvre apparence.

Pop. en 1790, 418 hab.; en 1846, 465; en 1851, 455, dont 218 hom. et 237 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 52 hab.; 86 maisons, savoir : 72 dans la Grand'Rue, 4 dans la rue du Vernois, 4 dans la rue de Pesmes et 6 dans la rue du Bois.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1756.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1824 : surf. territ. 868^{h} 89^{a}, divisés en 3514 parcelles que posèdent 235 propriétaires, dont 95 forains; surf. imp. 852^{h} 78^{a}, savoir : 368^{h} 33^{a} en bois taillis, 298^{h} 62^{a} en terres lab., 74^{h} 18^{a} en vignes, 57^{h} 56^{a} en prés, 41^{h} 06^{a} en parcours, 4^{h} 23^{a} en friches et murgers, 3^{h} 49^{a} en jardins, 3^{h} 47^{a} en sol des propriétés bâties et aisances, 1^{h} 79^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 14,003 fr.; cont. dir. en principal, 3185 fr.

Le sol produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du sarrasin, de la navette, du colza, des légumes secs, des vins rouges et blancs de bonne qualité, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte moitié des céréales et le tiers du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, beaucoup de bêtes à cornes, des cochons, des moutons, des chèvres et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et de Pesmes.

Il y a un moulin à 2 tournants, 3 battoirs à blé, une huilerie mécanique, une auberge, un maréchal-ferrant taillandier, 2 charrons forgerons, 2 tisserands, 2 marchands épiciers, 2 menuisiers, 6 maçons, 1 cordonnier et 1 sabotier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, une maison commune contenant la mairie, la salle de la pompe à incendie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 50 élèves, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 50 élèves, une pompe à incendie desservie par une compagnie de 30 pompiers; 2 fontaines avec lavoirs et abreuvoirs et 230^{h} 07^{a} de friches, pâtures, terres lab. et bois taillis, d'un rev. cad. de 1915 francs.

Bois communaux : 100^{h} 30^{a}, dont 5^{h} 90^{a} sont en exploitation annuelle; essences dom. : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 4353 fr.; dép. ord. 4353 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Longtemps avant l'époque où

Brans commença à figurer dans l'histoire, une cité puissante avait existé non loin de la vallée qu'il occupe. C'était une des villes les plus considérables de la province. Plusieurs historiens s'accordent à reconnaître dans le village actuel de Dammartin, l'emplacement de l'antique Didatium, citée par Ptolémée. En passant sous la domination romaine, cette ville n'avait point perdu son rang élevé ; ses nouveaux maîtres, par d'utiles travaux, par de nombreux et beaux monuments, avaient encore rehaussé son importance. Malgré le silence de MM. Marquiset, E. Clerc, D. Monnier, on ne saurait douter que Brans, voisin de Didatium, a été habité depuis une époque très reculée. On a trouvé dans la contrée dite *aux Grands-Chemins,* des vestiges de voie romaine, au climat des *Mazières*, des restes de constructions, des débris de murs, coupant le sol dans tous les sens. Il existe encore *aux Murgers,* des traces du plancher inférieur des maisons, *area*, qui était formé d'un lit de pierres brutes et recouvert d'une épaisse couche de ciment, au-dessous de laquelle l'eau pouvait filtrer sans obstacle. En plusieurs endroits, les ruines sont enduites d'une espèce de stuc, dont les couleurs étaient fort brillantes. On trouve fréquemment des fragments de tuiles, des morceaux de poterie rappelant une existence, des arts et une civilisation dont près de deux mille ans nous séparent.

A partir du XIIe siècle, l'histoire de Brans commence à présenter quelque certitude. Guy de Brench fut du nombre des fondateurs de l'abbaye d'Acey, en donnant, en 1128, à Constantin, prêtre, et à Robert, son frère, ses droits dans le val Saint-Jean. En 1133, on voit figurer comme témoins, dans une charte signée de l'archevêque Anseric, Robert, Etienne et Mangin de Brans, chevaliers.

Seigneurie. Brans faisait partie de la prévôté de Montmirey-le-Château. Il appartint, dès son origine, à une famille noble qui porta son nom. Dans un temps où la puissance des seigneurs consistait dans le nombre de leurs vassaux, Jean de Chalon, dit l'Antique, songea à multiplier les siens. Guillaume de Brans, chevalier, attiré par ses bienfaits, ou séduit par l'espoir de sa protection, se reconnut son homme-lige en 1244, sauf la fidélité qu'il devait aux seigneurs de Montmirey et de Choisey. En 1336, Guyot de Brans fournit son dénombrement au duc et comte de Bourgogne. En 1427 vivait Jean de Brans. Odot de Brans, écuyer, seigneur de Chassey, échanson de la duchesse de Bourgogne, mourut le 13 février 1464. En 1584, cette terre appartenait à Benoît Charreton, chevalier, trésorier de l'épargne de Philippe II, roi d'Espagne, avec la moyenne et basse justice et plusieurs autres droits seigneuriaux. Il l'avait acquise de Georges Philiain. Le 20 mars de la même année, le noble trésorier supplia son souverain de lui céder la haute justice et quelques petits droits en valeur de 25 livres, monnaie du comté de Bourgogne, offrant d'abandonner à sa majesté une rente de cent livres de quarante gros, monnaie de Flandre, qui lui était due sur les saulneries de Salins. Le roi Philippe voulut bien accéder à cette demande et transporta *perpétuellement et à toujours,* pour lui et ses successeurs, comtes et comtesses de Bourgogne, au sieur Benoît Charreton, ses *hoirs, successeurs et ayant-cause,* les droits de haute justice et

revenus auparavant exprimés, en échange de la rente annuelle dont il offrait la cession.

Ce fief, avec les droits de haute justice, passa de la famille de Benoît Charreton dans celle des Dupin, gentilshommes de Franche-Comté ; elle fut saisie sur eux au mois de décembre 1656, d'autorité du bailliage de Dole, et adjugée à Joachim de Vaux, de Marnoz, qui en fournit son aveu et le dénombrement en 1657, à la chambre des comptes. Joachim de Vaux ne laissa de Jeanne de Buade, son épouse, qu'un fils nommé Joseph, qui recueillit sa succession. En 1747, Alexis et Charles, fils de Joseph de Vaux, chanoines de Saint-Anatoile de Salins, Antoine-Joseph Baland, écuyer, demeurant à Dole, et Claude-Joseph Paponet, écuyer, demeurant à Brans, possédaient cette terre, qu'ils vendirent, en 1772, au baron de Quentrey, capitaine de cavalerie. Ce dernier la possédait encore au moment de la révolution. Vendue comme domaine national, elle fut achetée par divers particuliers.

Droits seigneuriaux. Ils n'étaient autres que ceux inhérents à la haute justice, d'après les coutumes du pays.

Château primitif. L'ancienne maison-forte, bâtie près de l'église, en une contrée appelée *au Châtelot*, avait une certaine importance. Elle était défendue par de larges fossés et une porte à pont-levis ; des tuiles plombées la couvraient. Il y avait une double cour, dont l'une servait pour les retrahants, et un parc de deux hectares clos de murailles. Les habitants devaient y faire le guet et garde en temps d'éminent péril, de la même manière qu'au château de Montmirey, et ils étaient tenus de contribuer à ses réparations. Il existait derrière l'église une grande place vague entourée de murs, servant de verger, au centre de laquelle s'élevait un colombier. Cette forteresse fut détruite par les troupes d'Henri IV en 1595. Il n'en reste plus de vestiges. En 1383, Jeanne, veuve du roi Philippe-le-Long, fit construire un chemin du duché de Bourgogne à Montmirey qui traversait Brans.

Château moderne. Ce château, bâti par Benoît Charreton, se composait d'une tour plus élevée que le clocher de l'église, d'un vaste bâtiment rectangulaire avec deux ailes, dont la droite aboutissait contre la tour. A tous les angles extérieurs s'élevaient, en encorbeillement sur de gracieux culs-de-lampe, des tourelles armées de meurtrières et couronnées de clochetons. Autour de la forteresse étaient des fossés avec pont-levis et une double cour close de murs. Ce manoir fut acheté en 1790, par M. Boichot père, et appartient depuis 1828 à M. le baron Picot d'Aligny, qui l'a fait restaurer. Depuis 1789 les fossés ont été comblés, la tour, les flèches des tourelles et les murs à crénaux ont été démolis, le jardin a été réduit de moitié ; les murs de clôture ont été reconstruits d'après l'usage moderne. Une couche d'un jaune tendre cache le vernis antique de la forteresse. Une cour à l'anglaise, précédée d'une grille élégante, des promenades gracieuses enlacent de toutes parts cette agréable demeure.

Eglise. Dans l'origine, Brans dépendait de la paroisse de Pointre. Vers l'an 1500, il fut érigé en cure, ayant Offlange pour annexe. L'archevêque de Besançon, patron de l'église, percevait les dîmes sur le territoire, à charge de donner à l'abbaye d'Acey deux mesures de froment et deux mesures d'avoine.

L'église, placée sous le vocable de saint Pierre, apôtre, dont on célèbre la fête le 29 juin, se compose d'un clocher, d'une nef, de quatre chapelles et d'une sacristie. Elle est décorée de pilastres d'un mauvais ordre toscan, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux des voûtes. Le chœur est formé par une portion d'octogone irrégulier. Cet édifice a été reconstruit en grande partie en 1726. La première chapelle à gauche et celle qui lui fait pendant à droite, remontent au xive siècle. Autrefois il n'y avait que trois chapelles, dont deux étaient à la nomination du seigneur. Dans celle de sainte Catherine, on remarque une tombe chargée d'ornements et d'inscriptions. Couché sur sa sépulture, couvert de sa cotte d'armes, l'épée au côté et les mains jointes sur la poitrine, Ode de Brans offre son effigie de pierre aux regards du voyageur. Ses pieds reposent sur le dos d'un levrier; il a les yeux fermés et sa tête, près de laquelle on voit son écusson et ses armes, n'est point parée de casque. Jehanne de Vuillafans, sa femme, est représentée avec une longue et large robe, qui descend jusqu'à terre; un seul pli de cette robe, naturellement soulevé, laisse apercevoir un petit chien, d'allure spirituelle, qui tient à la gueule une devise mystérieuse. La coiffure de la châtelaine se compose d'un voile, qui découvrant une partie du front et le visage, tombe le long des joues et s'étend au-dessous du menton jusque sur la poitrine; au-dessus de sa tête on voit l'âme de la défunte, enlevée au ciel par deux anges. Ainsi que cela se pratiquait depuis le commencement du xve siècle, des écussons avec les armes sont sculptés aux quatre coins de la tombe, remarquable par son élégance. Cette tombe porte l'inscription suivante : *Cy gisent Odot de Brans, escuier, seigneur de Chassey, eschanson de madame la duchesse de Bourgogne et son gruier ès terres de Bourgogne, et trépassa le treizième jour de février* 1464, *et damoiselle Jehanne de Vuillafans, sa femme, fille du seigneur de Say, qui trépassa.....* La nef de l'église renferme beaucoup de pierres tombales mutilées, les unes par le temps, d'autres par le marteau révolutionnaire. Dans le cimetière, on remarque les tombes de M. Anne-Claude Bilon, baron d'Aligny (1732-1834), maréchal-de-camp aux armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Marie-Magdeleine-Sophie Picot de Moras, baronne d'Aligny, décédée à Paris en 1838.

BIOGRAPHIE.

MM. Boichot, que les historiens font naître à Brans, ont vu le jour à Gendrey; c'est dans la notice sur ce dernier lieu que nous publierons leurs biographies.

—

Bréry, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et bureau de poste de Sellières; succursale érigée le 26 mars 1826; à 12 kil. de Sellières et 15 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur le revers oriental d'un côteau incliné vers la rive droite de la Seille, il est limité à l'est par Montchauvier, section de Saint-Lamain, Frontenay et Domblans, à l'ouest par Montchauvrot et Mauffans, section de Mantry, au sud par Saint-Germain et Domblans, au nord par Montchauvrot, Mauffans et Montchauvier. Il se divise en plusieurs quartiers appelés rue du Village, rue du Château, rue des Goulots, Grand'Rue, la Gravalle, rue de

la Bernarde, rue de la Grande-Fontaine, rue du Préviard, rue des Casernes, rue Michel, Cart-Baclu, le Prioré et le Moulin.

Altitude : 285^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Sellières, à Domblans, à la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, à Frontenay, à Saint-Lamain, par la rivière de Seille et 2 de ses dérivations, par la Sereneuse qui y prend sa source et par le ruisseau du Vieux-Creux.

Pop. en 1790, 425 hab.; en 1846, 477 ; en 1851, 459, dont 214 hom. et 245 fem.; pop. aggl., 432 hab.; pop spécif. par kil. carré, 95 hab.; 110 maisons, savoir : 102 au village, 6 au Prioré et 1 au Moulin; 124 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Lyon et à Paris, et cependant les habitants manquent de bras pour cultiver leurs terres.

Les trois quarts de la population sont atteints de principes goitreux dans la jeunesse; presque tous se guérissent aux premiers remèdes.

Cadastre exécuté en 1808; surf. territ. 479^{h} 32^{a}, divisés en 2285 parcelles que possèdent 368 propriétaires, dont 233 forains; surf. imp. 460^{h} 81^{a}, savoir : 157^{h} 60^{a} en terres lab., 155^{h} 73^{a} en vignes, 70^{h} 12^{a} en prés, 35^{h} 17^{a} en pâtures, 24^{h} 69^{a} en bois taillis, 7^{h} 90^{a} en friches, 3^{h} 11^{a} en graviers, 2^{h} 44^{a} en jardins, 2^{h} 06^{a} en sol des propriétés bâties et cours, 32^{a} en vergers, 28^{a} en plantations de noyers, 2^{a} en murgers, d'un rev. cad. de 25,742 francs; contrib. dir. en principal, 3666 fr.

Le sol, très fertile, produit des vins blancs et rouges de bonne qualité, du blé, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des fruits, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des moutons. 40 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières.

Il y avait avant 1789, une foire célèbre qui s'ouvrait le 10 août de chaque année et durait 10 jours. Elle attirait une foule d'étrangers et de saltimbanques, comme celles de la Balme et de Longwy.

On trouve sur le territoire, des sablières, des carrières de pierre à bâtir ordinaire exploitées et des carrières de tuf non exploitées.

Une fromagerie produit annuellement 7000 kil. de fromage de bonne qualité.

Il y a un moulin à 4 paires de meules, un battoir à blé, une huilerie détruite en 1846 qu'on va reconstruire, 1 marchand épicier, 2 aubergistes, 3 tisserands, 2 maçons, 1 sabotier, 2 menuisiers, 1 tonnelier.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune bâtie dans une charmante position, construite en 1846 et qui a coûté 12,000 fr. Elle contient le logement de l'instituteur, la salle d'étude fréquentée en hiver par 55 garçons et 40 filles, une fromagerie avec ses cuves, le logement de l'institutrice et la salle d'école des filles. Cette partie est inhabitée, la commune n'ayant pas de ressources suffisantes pour assurer le traitement d'une institutrice. Les réunions municipales ont lieu dans ce quartier; 6 fontaines, un oratoire dédié à saint Jean-Baptiste, et 54^{h}

18ª de bois, pâtures, friches, gravières, terres, vignes, saulées, d'un rev. cad. de 746 fr.

Bois communaux : 25ʰ 02ª exploités en coupe biennale : essences dom.; chêne et hêtre.

Budget : recettes ord. 2202 fr.; dépenses ord. 2202 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Bréry, *Brariacus*, *Brariachum*, *Breriacus*, *Brairium*, *pagus Breriaci* est si avantageusement situé, que, selon toutes les apparences, il y a toujours eu des hommes en cet endroit depuis que la Séquanie est habitée. En fouillant longuement et obstinément le sol, on y trouverait peut-être encore les restes plus ou moins effacés d'une bourgade antérieure à la domination romaine. Sans prétendre résoudre cette question, nous dirons qu'on a découvert en 1822, au versant oriental de la côte qui domine ce village et au-dessus des vignes, dans un climat dit au *Barberon*, avec des pièces de monnaie d'Antonin et de Constantin, une hache de sacrifice. On a trouvé dans la contrée du *Rafour*, en 1850 et 1851 et antérieurement, des sépultures construites en murs et couvertes de dalles renfermant des squelettes qui avaient à leurs côtés des épées rongées par l'oxide et des vases de terre. En *Boussière*, au *Couvent*, le sol est jonché de décombres et de tuiles romaines, au milieu desquels on rencontre des anneaux, des colliers et des armures antiques. Un grand chemin, reliant Lons-le-Saunier à Poligny traversait le territoire. Il est désigné dans les anciens titres sous le nom de *vie Poire*, *vieux grand chemin*, *chemin des Allemands*, *chemin de la Poste*, chemin public (*via publica*). Ces dénominations ne laissent aucun doute sur l'origine romaine de cette route qui traversait la Seille à Bréry, au *Gué-Farou*. Les historiens nous laissent ignorer complétement ce qui se passa dans ce lieu pendant plusieurs siècles. Le plus ancien titre qui en fasse mention est de l'an 1089.

Prieuré. Le 5 des calendes de janvier 1089, le pape Urbain II adressa une bulle à Hugues, abbé de Baume, confirmant les possessions de son monastère, parmi lesquelles figurait l'église de Bréry. Cette église n'était qu'un simple baptistère, élevé dès l'origine du christianisme dans notre province. Les moines de Baume ne tardèrent pas à envoyer deux bénédictins sous les ordres d'un prieur pour percevoir les dîmes et autres revenus attachés à l'église qui leur avait été donnée. Cette colonie donna naissance au prieuré. Une bulle du pape Pascal du 3 des calendes d'avril 1107, comprend l'église de Bréry et ses dépendances, au nombre des possessions dépendant de l'abbaye de Baume. Il en est de même d'un décret rendu en 1133 par Ansérie, archevêque de Besançon. Les aumônes des souverains et des seigneurs du voisinage, enrichirent ce nouveau prieuré. En 1148, les religieux de Baume se permirent de maltraiter Ansbert, chanoine d'Autun, qui venait en qualité de légat du Saint-Siége pour les visiter. Le pape, irrité de cette action, réduisit cette abbaye en simple prieuré, ordonna que tous ses biens passeraient à Cluny, dont les moines, expulsés de leur maison, reconnaîtraient l'obédience. Les monastères voisins profitèrent de ces désordres pour s'enrichir des dépouilles de Baume. Ainsi l'abbaye de Château-Chalon

se fit confirmer par le pape Urbain IV, en 1154, la possession de l'église de Bréry. Frédéric Barberousse, par son diplôme de 1157, restitua bien à Baume le village, *Brariachum*, mais il ne dit pas un mot de l'église. En 1165, il en assura même la propriété aux dames de Château-Chalon avec les dîmes et une maison élevée sur le cimetière. Le pape Luce III en fit de même par une bulle de l'an 1181. Cependant l'anti-pape Victor, en 1162, et le pape Clément III, en 1190, reconnurent positivement que l'église et le village de Bréry appartenaient aux religieux de Baume. Ces chartes qui semblent contradictoires, prouvent simplement que les deux monastères de Baume et de Château-Chalon, avaient des droits indivis sur cette église, le premier à cause du prieuré de Bréry, le second à cause du prieuré de Saint-Lamain. Dès qu'un chapitre général, tenu à Cluny en 1208, eut autorisé les abbayes à unir les prieurés aux offices claustraux, celui de Bréry ne devint plus qu'un simple fief attaché à l'office de grand chambrier de Baume. M. l'abbé Richard, dans son Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, page 174, donne une toute autre origine à ce petit monastère. Il prétend qu'un religieux du nom de saint Lamain, fuyant soit devant les Sarrasins, en 732, ou devant les Normands, de 888 à 889, fut mis à mort dans le village qui porte son nom; qu'un prieuré fut établi dans le village de Bréry, dépendant de la paroisse de Saint-Lamain, et que plusieurs papes en confirmèrent la possession à l'abbaye de Baume. Cet historien ajoute que le patronage du prieuré de Bréry et de l'église de Saint-Lamain passa à l'abbesse de Château-Chalon, qui envoya à Bréry une prieure avec quelques religieuses. Il soutient que Chevalier a commis une erreur manifeste, en avançant que cette colonie de Château-Chalon habitait Saint-Lamain; car il n'y eut jamais, dit-il, de maison religieuse en cet endroit. Nous avons eu bien des fois déjà l'occasion de remarquer qu'il était très difficile, pour ne pas dire impossible, d'écrire l'histoire de lieux qu'on ne connaissait pas. En voulant relever une erreur, M. Richard est tombé dans une autre. Le prieuré de Bréry n'a jamais cessé d'appartenir à l'abbaye de Baume; il n'a jamais été habité par des religieuses de Château-Chalon. Il y a eu une maison religieuse à Saint-Lamain, occupée par des nonnes de Château-Chalon. Elle existait encore en 1789. M. Richard nous en fournit du reste lui-même la preuve. Il nous dit, page 342, que Château-Chalon avait des prieurés à Plaisia, Gevingey, *Saint-Lamain* et Noires.

Maison prieurale. Elle était située au sommet d'un côteau, à un kilomètre sud-ouest du village, dans un climat qui en porte encore le nom. Sa position était fort pittoresque; on découvrait de là une foule de riches villages et de beaux châteaux. Elle se composait d'un vaste bâtiment d'habitation et d'une tour seigneuriale, avec grangeages, jardins, vergers, le tout clos de murs et réparé presque à neuf en 1700, par M. Claude-Louis Oyselet, dit de Chantrans, l'un des prieurs. Il n'en reste d'autres vestiges que quelques pans de murs délabrés.

Prieurs. Les prieurs de Bréry étaient seigneurs du village. Dans l'Annuaire de Jura pour 1842, M. D. Monnier a fait connaître la liste des prieurs. Quelques noms ayant échappé à ses recherches, nous allons la compléter. Les premiers titulaires

parvenus à sa connaissance ne remontent qu'au XVIe siècle. Ce qui a induit en erreur cet historien, c'est qu'il ignorait que ce prieuré était uni à l'office de grand chambrier. Jean-le-Bois était prieur en 1382 ; Humbert de Malotte, en 1445 ; Pierre Grand, en 1452 ; Antoine le Gaignard, en 1496; Philibert Fauquier, en 1530 ; Jean Coulot, en 1550 ; Adrien de Chaulcin, en 1553 ; dom Gaspard-Frédéric de Chavannes, vicaire-général, grand prieur et grand chambrier, en 1607 ; Antoine Doncieux, en 1611 ; Philibert de Molpré, en 1614 ; Joachim de Dortans, en 1623 ; François de Jouffroy-Gonsans, en 1634 ; Réné-Benoît Dupin, en 1655 ; Claude-Louis d'Oyselet, dit de Chantrans, en 1663 ; Laurent d'Oyselet, en 1706 ; Gaspard de Visemal de Frontenay, en 1717 ; Antoine du Pasquier, seigneur de la Vilette, en 1724 ; Gabriel-Frédéric du Pasquier, frère du précédent, en 1740. Les bénéfices attachés aux offices claustraux ayant été réunis à la manse capitulaire, lors de la sécularisation de l'abbaye de Baume en 1761, le chapitre devint seigneur de Bréry.

Droits seigneuriaux. Le seigneur prieur avait la justice moyenne et basse sur les habitants et sur le territoire, en vertu d'une concession faite en 1297, par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, qui ne se réserva que la garde du prieuré et l'exécution à mort des criminels. Il avait le droit d'instituer, pour l'exercice de cette justice, un châtelain, un procureur, un greffier, un sergent, un forestier et un garde-fruits. Le juge châtelain connaissait des causes réelles et personnelles, civiles et criminelles, sur tous les sujets de la seigneurie. Le lendemain du jour de la fête de saint Laurent seulement, les officiers du seigneur de Sellières, tenaient des assises à Bréry et avaient seuls le droit d'exécuter les sentences du châtelain emportant des condamnations à mort. Le prieur avait la banalité du moulin et du battoir, du four, les langues de bœufs et de vaches tués dans le village, la chasse et la pêche exclusives, le droit de publier le ban des vendanges, d'échantillonner les mesures, d'exiger de nombreuses corvées à bras et à voitures pour cultiver et vendanger la vigne de la Corvée, faucher 12 soitures de pré, amener des denrées à Baume et du bois au prieuré. Il avait la propriété de vastes terrains en terres, vignes et bois, une petite dîme sur certains cantons et le tiers de la grande dîme, dont les deux autres tiers se partageaient entre le curé de Saint-Lamain et l'abbesse de Château-Chalon. Les sujets se rachetèrent, au XVIIe siècle, de la banalité du four, moyennant trois gerbes de froment par ménage; des corvées pour la culture des vignes du prieuré, moyennant 120 livres, et obtinrent le droit de pêcher à la ligne et à la trouble dans la rivière de Seille.

En 1797, les principaux propriétaires forains après le prieur étaient M. le comte de Mantry, M. le marquis de Vaulchier, M. Courcenet de Bretenières, les oratoriens de Poligny, le celerier de Baume, M. Richardot de Choisey, MM. de Crécy, de Vaudrey, de Saizenay, de Montrichard, de Grammont, le prince d'Isenghein, les cordeliers de Sellières, la Charité de Poligny et l'Hôtel-Dieu de Lons-le-Saunier.

Il y avait un fief dit de *Chaulcin,* avec chapelle seigneuriale dans l'église.

Evènements divers. Bâti sur le

bord d'un grand chemin, Bréry eut à souffrir de toutes les invasions qui désolèrent notre province, aux différentes époques de notre histoire. La peste de 1636 et la guerre de dix ans dépeuplèrent entièrement cette contrée. Des incendies partiels arrivés en 1806, en 1832, en 1837 et 1848 ont dévoré plusieurs habitations.

Paroisse. L'église de Saint-Lamain, dédiée à saint Etienne, est une des plus anciennes de la province. La paroisse comprenait Saint-Lamain, Bréry, Passenans, et Montchauvier. La chapelle dédiée à saint Laurent, érigée à Bréry, jouissait, malgré son titre de *chapelle simple*, depuis un temps immémorial, de tous les caractères de la paroissialité. Elle avait un cimetière, des fonts baptismaux. Le curé de Saint-Lamain venait y célébrer les offices tous les dimanches et les jours de fêtes, et y administrait tous les sacrements. Les habitants n'étaient tenus d'assister à la messe de Saint-Lamain que le jour de Pâques. Au XVIIIe siècle, ils prétendirent que leur église était une église mère, et qu'ils ne dépendaient de celle de Saint-Lamain que depuis le malheur des guerres. Leurs prétentions furent repoussées par une sentence du bailliage de Poligny de 1730 et par deux arrêts du parlement de 1739 et 1749.

Eglise. L'ancienne chapelle, bâtie sur l'emplacement du baptistère primitif, était isolée du village et s'élevait à côté du prieuré. L'église actuelle fut commencée en 1767. Elle est dédiée à saint Laurent, martyr, dont on célèbre la fête le 10 août. Elle se compose d'un clocher, d'une nef terminée par une portion d'octogone, de deux chapelles et d'une sacristie. Cet édifice, remarquable par la pureté de sa distribution et de sa décoration intérieure, est de l'ordonnance toscane.

Curiosités. Outre les nombreuses antiquités romaines sur lesquelles nous appelons l'attention des archéologues, on remarque à Bréry une délicieuse habitation, dont le principal corps de bâtiment est flanqué aux quatre angles de gracieuses tourelles quadrangulaires d'un aspect tout féodal; elle appartient à M. Wladimir Gagneur, de Poligny. Aux Boussières, des courants d'eaux souterraines minent le sol et occasionnent de profonds enfoncements en forme d'entonnoirs. On a détruit, en 1840, un signal télégraphique élevé sur la côte de la Faye, par les officiers d'état-major, pour la confection de la carte de France.

BIOGRAPHIE.

C'est à Bréry qu'est mort, en 1852, M. Claude-François Manèque, né à Arlay en 1775, officier d'une bravoure et d'une intelligence remarquables, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur. Ses fils marchent sur ses traces. L'un d'eux, Aimé-Charles-François-Joseph, né en 1808, est colonel du 58e régiment de ligne; le plus jeune, né en 1812, est capitaine d'état-major, décoré.

Bretenière (la), vg. de l'arr. de Dole, cant. et perc. future de Dampierre, perc. actuelle et bur. de poste d'Orchamps, paroisse d'Etrepigney; à 10 kil. de Dampierre, 18 de Dole et 70 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans une gorge étroite parallèle à la rive gauche du Doubs, ce village est limité au nord par Orchamps et Etrepigney, au sud par Our et Etrepigney, à l'est par Etre-

pigney et à l'ouest par Our. La tuilerie fait partie de la commune.

Altitude : 250^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Orchamps, à Etrepigney, à Our, et par le ruisseau de la Vaine-Raye qui descend de la forêt de Chaux, s'engouffre à quelques pas du moulin, dans une crevasse de rocher et va ressortir près d'Etrepigney, au pied de la côte de Sancy, pour se jeter à peu de distance de là dans la rivière du Doubs.

Les maisons, isolées, sont généralement construites en pierres et couvertes en tuiles.

Pop. en 1790, 312 hab.; en 1846, 311 ; en 1851, 318, dont 151 hom. et 167 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 196 hab.; 75 maisons, 83 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792 ; ceux antérieurs sont à Etrepigney.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris.

Cadastre exécuté en 1809 ; surf. terr. 162^{h} 89^{a}, divisés en 730 parcelles que possèdent 169 propriétaires, dont 71 forains ; surf. imp. 158^{h} 82^{a}, savoir : 130^{h} 60^{a} en terres lab., 8^{h} 99^{a} en vergers, 7^{h} 34^{a} en prés, 4^{h} 05^{a} en friches, 2^{h} 52^{a} en vignes, 2^{h} 26^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 58^{a} en étangs, 1^{h} 37^{a} en jardins, 7^{a} en mares ou abreuvoirs, d'un rev. cad. de 5431 f.; contributions directes en principal, 1045 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, beaucoup de pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des fruits, du foin, des fourrages artificiels et du chanvre.

Les vignes ont toutes été extirpées depuis l'exécution du cadastre. On importe tout le vin nécessaire à la consommation.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des cochons, des moutons et des chèvres. 20 ruches d'abeilles. L'agriculture est en progrès. On emploie pour engrais le fumier et le gypse.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole.

Il y a un moulin à 3 tournants, une tuilerie renommée par ses produits, une auberge, 1 marchand épicier et un sabotier. Profitant du voisinage de la forêt de Chaux, la population se livre et s'est livrée de tout temps à la fabrication des paniers à terre et à charbon appelés *rasses*. Il y a aussi plusieurs tisserands.

Biens communaux : une maison commune insuffisante, construite en 1834, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles ; un puits public, une fontaine en mauvais état et 18^{a} en terre et abreuvoirs d'un rev. cad. de 2 fr. 13 cent.

Bois : ce village jouit d'un droit d'usage dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ord. 1850 fr. ; dépenses ord. 1850 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La Bretenière, *Labretenière*, est bâtie sur la lisière de la forêt de Chaux, l'une des plus belles de France. Si on en croit la tradition, cette antique forêt fut jadis consacrée par les druides et servit d'habitation aux prêtres gaulois. Tous les villages qui l'entourent parais-

sent remonter à l'antiquité la plus reculée. Le savant Bullet fait dériver le nom de la Bretenière de *Bretin*, *er*, qui signifie en langue celtique mauvaise terre. Rapproché de la castramétation romaine d'Orchamps, il est probable que ce lieu fut habité sous la domination romaine. Toutefois, son nom se rencontre fort tard dans les titres. M. Béchet cite une charte de l'an 1257, dans laquelle il figure; mais cet historien a confondu la Bretenière avec Bretenières. On ne doit pas être surpris du silence des chroniqueurs. Ce village était une dépendance de la paroisse d'Etrepigney. Les bulles des papes, les diplômes des souverains ne nommaient souvent que les lieux où était bâtie une église, ce qui comprenait néanmoins la paroisse entière. Le pape Calixte II, confirma de 1120 à 1122, l'église d'Etrepigney à l'abbaye de Saint-Paul de Besançon. En 1175, l'archevêque Eberard approuva la sentence par laquelle Burcard d'Ancel, légat impérial, confirmait à l'obédiencier d'Etrepigney, son droit d'usage dans la forêt de Chaux.

Seigneurie. La Bretenière dépendait dans l'origine en toute justice de la prévôté d'Orchamps. Elle fut érigée en fief avec moyenne justice.

Philippe Benoît était seigneur de ce village en 1572; il avait épousé Jeannette de Saint-Mauris, fille de Guillaume de Saint-Mauris, conseiller au parlement de Dole, et de Françoise Nicod. Il eut pour fils Jean-François Benoît, marié à Désirée Mayrot. On retrouve ensuite noble Gaspard Balland, qui s'allia à Bonaventure Boyvin, fille du célèbre président Boyvin. M. Balland était connu par son goût pour l'histoire de la province. Parent de Lacuzon, il possédait un titre prouvant que Louis XIV offrit à ce dernier le cordon rouge pour prix de sa soumission. Cette terre ne cessa dès lors d'appartenir à la famille Balland jusqu'en 1789.

Château. On remarque dans un climat dit aux *Baraques*, les vestiges d'une motte artificielle circulaire, entourée de fossés, sur laquelle s'élevait une maison-forte. On a extrait, il y a peu de temps encore, de nombreux matériaux provenant des ruines de ce château.

Chapelle. Dans la contrée appelée à la *Chapelle*, au sud-est du village, se trouvait une chapelle seigneuriale dédiée à saint Thiébaud, détruite seulement en 1790. La cloche fut transportée au château de M. de Toulongeon, à Eclans.

Fête patronale. Saint Etienne, dont on célèbre la fête le 3 août.

Evènements divers. Un incendie arrivé le 30 mars 1837, chassa hors de leurs maisons dix ménages et occasionna une perte de 20,000 fr. On trouvera, à l'article *Orchamps*, les faits intéressant les villages de la prévôté en général.

—

Bretenières, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Chaussin, perception actuelle de Rahon; perc. future et bur. de poste du Déchaux; paroisse de Tassenières; à 13 kil. de Chaussin, 25 de Dole et 32 de Lons-le-Saunier.

Situé dans une plaine, borné au midi par la longue chaîne de bois qui s'étend jusqu'à la Chassagne et au nord par la jolie prairie qu'arrose la rivière d'Orain, il est limité au nord par Villers-Robert et Villers-les-Bois, au sud par Biefmorin, à l'est par Villers-les-Bois et à l'ouest par Tassenières.

Altitude : 242^{m}.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 22, de Poligny à Tassenières, par les chemins vicinaux tirant à Tassenières, à Seligney, à Villers-les-Bois et à Biefmorin, par les biefs des étangs Guyot, Chot, la Folie, du Grand-Chagnat et du Viseney ou Visemal.

Les maisons sont généralement isolées, bâties en pans de bois avec briques ou pierres et couvertes en chaume, à l'exception de quatre, couvertes en tuiles. Les rues sont en très bon état et bien percées. Il y a vingt-cinq ans, cette commune n'avait pas de chemins; on ne pouvait y arriver qu'à travers les terres labourées; pendant la mauvaise saison, elle était inaccessible.

Pop. en 1790, 147 hab.; en 1846, 172; en 1851, 169, dont 84 garçons et 85 filles; pop. spéc. par kil. carré, 41 hab.; 32 maisons; 45 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1829; surf. territ. 400^h 44^a, divisés en 994 parcelles que possèdent 140 propriétaires, dont 87 forains; surf. imp. 393^h 70^a, savoir : 159^h 21^a en bois, 144^h 68^a en terres lab., 63^h 62^a en prés, 10^h 72^a en étangs, 7^h 91^a en pâtures, 3^h 76^a en friches, 1^h 73^a en sol des propriétés bâties, 1^h 28^a en jardins, 75^a en vergers, d'un rev. cad. de 6894 fr.; cont. dir. en princ. 950 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terres, des fruits, du foin, des fourrages artificiels et du chanvre.

On importe le vin et on exporte le quart du produit des céréales.

Le revenu réel des propriétés est de 3 f. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en grand progrès. On emploie pour engrais le fumier et les cendres.

Il y a sur le territoire cinq étangs très poissonneux, des carrières de gravier exploitées et du minerai de fer non exploité.

Biens communaux : une maison commune avec beffroi et cloche construite en 1832, qui a coûté 20,000 fr. Elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 16 filles; 156^h 83^a de bois, pâtures, friches, mares, d'un rev. cad. de 1853 fr.

Bois communaux : 151^h 87^a, dont 4^h 35^a sont en exploitation annuelle. Essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ord. 2500 fr.; dép. ord. 2500 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La voie romaine venant de Tavaux se dirigeait sur Poligny, en traversant au sud le territoire de Bretenières. A une certaine distance de cette route, à l'est du village, on rencontre de vastes débris de constructions antiques. Toutefois le plus ancien titre qui fasse mention de ce lieu, ne remonte qu'à 1237.

Seigneurie. Au mois de juin 1237, Mathé, sire de Longwy, se fit homme-lige de Hugues, comte palatin de Bourgogne, et d'Alix son épouse, en reconnaissance de bienfaits et leur fit hommage volontaire de Bretenières, Tassenières et Moussières, qui étaient de son alleu, avec les hommes et les appendices de ces

trois lieux qualifiés de villes. Au moment de la guerre qui existait entre le comte Hugues et Jean de Chalon l'Antique, son père, ces deux seigneurs cherchaient par tous les moyens possibles à s'attacher des vassaux. Ce fief dépendait, pour la haute justice, de la prévôté de Colonne et formait une seigneurie en moyenne justice, possédée successivement par les maisons de Salins et de Visemal. Jean de Visemal vendit, en 1562, son manoir féodal et un vaste domaine à Catherin Courcenet, né en 1515, en Savoie. Cette maison était située dans le *meix de la Grange*, où est aujourd'hui celle de Pierre Courcenet, sur le bord sud de la rue principale du village. La seigneurie proprement dite passa, par acquisition, à la famille Froissard de Broissia. Au mois de décembre 1697, Louis XIV érigea en marquisat, en faveur de Jean-Baptiste Froissard de Broissia, les terres de Châtenois, Bellecin, Rantechaux et Bretenières, à charge de tenir le tout de lui en foi et hommage. La maison de Broissia possédait encore cette seigneurie en 1789.

Evènements divers. Les habitants de Bretenières furent horriblement maltraités par les armées de Henri IV en 1595. L'armée du prince de Condé fut une charge bien lourde pour eux, et cependant elle était tolérable, comparée aux malheurs qu'entraîna l'occupation immédiate des armées impériales qui marchaient au secours de Dole. Le nom de Gallas, qui commandait ces armées, est encore en exécration dans la mémoire de la population. La peste mit le comble à tant de maux. Il ne resta pas la dixième partie des habitants. Les vieillards racontent que leurs pères allèrent chercher un refuge dans les bois et creusèrent des trous dans lesquels chaque famille se réfugiait. On remarque en effet dans les bois de Bretenières des mares profondes, au fond desquelles on trouve des pièces de bois bien conservées. La nature de ces mares, d'une profondeur incommensurable et remplies d'eau, ne nous permet pas de les considérer comme dues au travail de l'homme. Elles sont le résultat d'un phénomène géologique, comme les enfoncements qu'on remarque dans la montagne.

Fête patronale. Saint Genest, martyr, dont on célèbre la fête le 26 août.

BIOGRAPHIE.

Parmi les descendants de Catherin Courcenet, établis à Bretenières, plusieurs tinrent un rang distingué dans le barreau; l'un d'eux fut curé à Tavaux pendant 56 ans, un autre capucin. Dominique Courcenet (1764-1851), ancien professeur de l'Oratoire, juge de paix à Chaussin pendant 30 ans, était un versificateur habile et un poète aimable.

Brevans, *Breuvans*, vg. de l'arr. de Dole, cant. de Rochefort, perc. d'Authume, bur. de poste de Dole, paroisse de Baverans; à 4 kil. de Rochefort, 3 de Dole et 55 de Lons-le-Saunier.

Situé sur le côteau qui borde la rive droite du canal du Rhône au Rhin, dans une position fort agréable, il est limité au nord par Authume et Rochefort, au sud par Dole, à l'est par Falletans, Baverans et Rochefort et à l'ouest par Authume et Dole.

Il est traversé par la route nat. n° 73, de Moulins à Bâle, par les chemins vicinaux tirant à Dole, à Authume, à Baverans, à Falletans,

par le Doubs, le canal du Rhône au Rhin et les contre-fossés de ce canal.

Les maisons sont généralement bâties en pierres et couvertes en tuiles; celles couvertes en chaume sont peu nombreuses.

Pop. en 1790, 212 habit.; en 1846, 284; en 1851, 276, dont 122 hom. et 154 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 76 hab.; 52 maisons, 66 ménages.

On n'émigre pas.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1836; surf. territ. 360^h 24^a, divisés en 923 parcelles que possèdent 119 propriétaires, dont 56 forains; surf. imp. 349^h 15^a, savoir: 245^h 80^a en terres lab., 45^h 26^a en prés, 25^h 99^a en bois, 12^h 87^a en friches, 7^h 23^a en vignes, 4^h 90^a en pâtures, 2^h 58^a en sol des propriétés bâties, 2^h 11^a en jardins, d'un rev. cad. de 7847 f.; cont. dir. en principal, 1861 fr.

Le sol produit du blé, de l'orge, beaucoup d'avoine, de la navette, des pommes de terre, des légumes secs, beaucoup de fruits, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, des vins blancs et rouges en petite quantité.

On élève dans la commune des chevaux, des bœufs de trait et des bœufs gras, des vaches, des veaux et des cochons. 80 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole. La vente du jardinage et du laitage est une de leurs grandes ressources.

On trouve sur le territoire des sablières exploitées, des carrières de pierre à bâtir et de taille non exploitées. Il y a une auberge, un maréchal-ferrant taillandier, un menuisier et un cordonnier.

Il y a quelques années, M. Thibert avait fait construire une verrerie à bouteilles dans ce village. Cette usine, dirigée avec beaucoup de tact et de savoir par M. Grillot-Vandevelle, employait soit en souffleurs, soit en manœuvres, 60 à 70 personnes. Le sable était tiré d'une propriété voisine de la forêt de Chaux et du territoire d'Azans; les produits, qui pouvaient s'élever à 3000 bouteilles par jour, étaient principalement recherchés pour le vin mousseux et employés en Champagne, en Bourgogne, à Salins et à Arbois. Tous les outils nécessaires à la cuisson du verre étaient fabriqués par des ouvriers habiles, dans l'intérieur même de l'établissement. On y ajouta en 1841 un four que l'on chauffait avec des résidus de houille et qui donnait 5 à 6 queues de chaux grasse et de chaux hydraulique, dont la qualité passait pour très bonne. La verrerie n'existe plus; elle est remplacée par une gypserie et un battoir à blé.

Biens communaux: une maison commune convenable, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et de vastes dépendances, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 32 garçons et 28 filles; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, une croix sur la place publique et 23^h 53^a de bois, friches et pâtures, d'un rev. cad. de 136 fr.

Bois communaux: Baverans et Brevans ont 66^h 80^a de bois, dont 1^h 93^a sont en exploitation annuelle. Essences dominantes: chêne et charme.

Budget: recettes ord. 2358 fr.; dép. ord. 1910 fr.

Bureau de bienfaisance: rec. ord. 118 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Brevans se perd dans la nuit du moyen-âge. Son nom ne figure que fort rarement dans les anciennes chartes. Simple dépendance de la paroisse de Baverans, c'est ce dernier lieu qui apparaît dans les titres. Il est du reste difficile de les distinguer. *Breuvans*, *Beuverans* ont une telle analogie, que souvent un nom a été mis pour l'autre.

Seigneurie. Ce village dépendait en toute justice de la prévôté de Dole. En 1725, les droits appartenant au souverain furent adjugés à M. Jobard de Dole; ils passèrent, vers 1748, à M. Claude Gauthier, conseiller à la cour des comptes de Dijon, qui se qualifiait de seigneur de Brevans. Il y avait en outre plusieurs fiefs épars sur le territoire. L'un d'eux appartenait en 1789 à M. Moréal de Grozon. En 1300, Outhenin de Gevry reprit en fief de Mahaut d'Artois, douairière du comte Otton, la maison-forte de Brevans et ses *appartenances*. Nicolas de Grammont, prêtre, fit de même le 15 juillet 1532. Une maison noble de nom et d'armes porte le nom de ce village.

Château. Le château-fort était situé dans la vallée du Doubs, presque sur le bord de la rive droite du canal du Rhône au Rhin. Son plan était de forme très irrégulière. Il était précédé d'une cour close, destinée aux retrahants; puis venait le pont-levis, défendu par une tour carrée adhérente au château et armée d'une herse. Après avoir franchi la porte ouverte sous cette tour, on se trouvait dans une seconde cour, entourée de bâtiments constituant la forteresse. La façade principale, tournée à l'est, était munie à ses deux angles de tours circulaires avec meurtrières. Autour du château étaient d'immenses fossés, dans lesquels on mettait l'eau au moyen d'un conduit souterrain qui correspondait à une fontaine.

De cette forteresse il ne reste rien qui indique sa destination primitive. Les ouvertures ont été agrandies et on en a pratiqué de nouvelles; les tours ont été démolies et les fossés comblés; de nouvelles constructions ont été ajoutées aux anciennes; le tout sert aujourd'hui de bâtiments d'exploitation d'une gypserie, bâtie à quelques mètres de l'enceinte du vieux château, et appartient, depuis la vente des biens nationaux, à MM. Courcenet de Tassenières et Bretenières. Derrière le château est un vaste clos emplanté de vignes, dont les vins blancs pouvaient rivaliser autrefois avec les meilleurs d'Arbois; en voulant obtenir de plus grands produits, on en a altéré la qualité.

On a trouvé, en 1822, près du château, une plaque en composition de cuivre et d'étain, représentant saint Georges, patron des chevaliers, ou Curtius se précipitant dans le gouffre. Cet ornement, qui date de la renaissance, est au musée de Dole.

Evènements divers. Les annales de ce village se lient d'une manière si intime à celles de Dole, qu'il est difficile de les séparer. Le sire de Craon était venu assiéger Dole en 1477 et fut repoussé. Louis XI ne put pardonner à ce seigneur l'affront subi par les armées françaises. Il lui ôta son gouvernement de Bourgogne et lui donna pour successeur Charles d'Amboise, sieur de Chaumont.

Un armistice avait été conclu, durant lequel les seigneurs du comté, fidèles à Marie de Bourgogne, leur légitime souveraine, organi-

sèrent la résistance, fortifièrent les castels et demandèrent à l'archiduc Maximilien des secours que ce souverain fit longtemps attendre et restreignit à un petit nombre d'hommes. D'Amboise craignant de voir les mouvements de ses ennemis se régulariser, leur nombre s'accroître et la guerre de partisans s'étendre sur toute la surface du territoire, n'attendit pas la fin de la trêve, qui devait expirer le 1er mai 1479, pour entrer en campagne. Après avoir anéanti dans une embuscade la fleur de la noblesse comtoise, au milieu de la forêt de Chaux, il entreprit le siége de Dole. Après trois heures de lutte (3 mai 1479), les Français étaient parvenus à faire une brèche aux murailles, entre la tour des *Benits* et la *Porte-Verte*. Les Dolois, au milieu de la nuit, sortent en silence par cette dernière porte, se précipitent avec des cris épouvantables sur le camp volant de Charles d'Amboise dont ils franchissent les limites et exterminent les vedettes. Le général français, à la pointe du jour, se hâta de rallier ses troupes et chercha à les déployer; mais serrées par les nôtres, toutes manœuvres étaient devenues inutiles. On se battait à l'arme blanche avec un courage égal. D'Amboise perdit du terrain; sa retraite lui coûta beaucoup de monde, et les Dolois ne cessèrent de le poursuivre qu'auprès du village de Brevans. C'est là que le général français rallia de nouveau ses troupes, où un détachement de l'armée de réserve était venu pour le secourir. On trouvera à l'article *Dole* les détails de ce siége célèbre.

Pendant le siége de 1636, les Français avaient une partie de leur armée campée sur le territoire de Brevans.

Quatre ans plus tard, le marquis de Villeroy, envoyé par le cardinal de Richelieu pour ravager le comté de Bourgogne, se présenta sur les hauteurs en avant du château de Brevans, avec un corps de troupes assez considérable.

« Dans les masures du château, dit un vieux chroniqueur, étaient quelques soldats, avec d'Olans, adjudant du comte de Laverne, gouverneur de Dole, qui avait si vaillamment défendu cette place contre le prince de Condé. Le comte de Laverne donna ordre à d'Olans de se retirer. D'Olans se fit jour à travers ses ennemis sans perdre aucun de ses gens. La plus grande et la meilleure moisson était de ce côté, à laquelle Villeroy voulut appliquer ses faucheurs, qu'il avait de nouveau armés de faulx, mais il en fut gardé par une puissante sortie qui repoussa les faucheurs et leurs gardes jusque devant Brevans. La nuit était à craindre, et il fut résolu par les bourgeois intéressés, une pareille sortie à celle qui avait été faite de jour. Duchamp, capitaine de l'artillerie, dressa quantité de fallots qui furent posés et allumés de nuit à la campagne où étaient les blés. Le comte de Laverne n'approuvait pas cette sortie de nuit. Il la disposa néanmoins par de petites escadres qu'il fit poser en divers endroits, afin qu'il y eût garde partout, leur recommandant de ne pas bouger de leurs postes jusqu'à ce qu'il les en retirât, et donna ordre à la cavalerie de reconnaître et avertir de tous mouvements de l'ennemi, la partageant en pelotons et leur assignant les lieux où ils passeraient, entre la lumière des fallots.

» Les combats de nuit sont rarement sans confusion : aussi, dans cette sortie, tout fut désordre de part et d'autre; car ceux de Dole n'obéirent pas; ainsi, chacun alla

prendre soin de son champ, et en ces allées et venues, les uns et les autres, croyant avoir l'ennemi sur les bras, s'arquebusèrent vigoureusement. Lacroix, lieutenant de cavalerie, qui était en réputation, fut percé d'une mousquetade et retourna mourir à la ville. Brun, dans sa barricade, persuadé que les bourgeois sortis, étaient accablés par les Français, demandait du secours et faisait sonner les cloches incessamment.

» Villeroy croyait que le baron d'Arnans, qui était alors la terreur de ses soldats, était arrivé à Dole avec sa cavalerie. Sorie, l'un de nos plus braves capitaines, avait donné bien à propos cette baie au général ennemi, et comme ce lieutenant de Louis XIII entendait dans la ville un grand bruit, il quitta Brevans, et se tirant en arrière du côté de Baverans, il demeura toute la nuit sur la défensive. »

Louis XIV étant venu en personne, en 1668, diriger le siége de Dole, occupa quelque temps ce village avec son quartier général. Il séjourna dans une maison détruite en 1839, sur l'emplacement de laquelle est construite l'habitation de M. Jacquemont-Dumouchet. En creusant les fondations de cette maison, en 1843, on ramena à la lumière plusieurs squelettes humains parfaitement conservés. Un climat dit à la *Croix des Bourguignons*, rappelle sans doute le souvenir d'un combat entre les Français et les Comtois.

De 1668 à ce jour, nous n'avons trouvé aucun fait saillant à enregistrer, si ce n'est un incendie de neuf maisons, arrivé en 1840.

BIOGRAPHIE.

Ce village est la patrie de : 1° Mme Louise-Marie-Anne *de Rebèque*, sœur de M. Benjamin Constant, fille de M. Just-Louis Constant de Rebèque et d'Anne-Jeanne-Marie Magnin de Biteuse de Brevans, née le 3 juin 1792, et mariée à M. Bellard Destournelles. M. le général de Rebèque avait acquis à Brevans une jolie maison, que son illustre fils vint habiter à plusieurs reprises. Le grand publiciste y parut pour la dernière fois quelques semaines avant les journées de Juillet. Marie Destournelles a publié plusieurs romans gracieux, tels qu'*Alphonse et Mathilde*, *Pascaline*, *les deux Femmes*, presque tous écrits à Brevans. La demeure de Mme Destournelles appartient aujourd'hui à M. Thibert, qui l'a transformée en maison de cultivateur.

2° De M. *Lambert* (1764-1834), chef de bataillon.

—

Brilla, commune réunie à celle de Maisod, le 11 septembre 1822.

—

Briod, vg. de l'arr. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, cant., perc. et paroisse de Conliège; à 3 kil. de Conliège et 7 de Lons-le-Saunier.

Bâti sur le premier plateau du Mont-Jura, il est limité au nord par Perrigny et Vevy, au sud par Publy, sur un point seulement, et par Conliège, à l'est par Vevy et à l'ouest par Perrigny et Conliège. La Rochette et la grange de Coldres font partie de la commune.

Altitude : 540^{m}; l'église de Saint-Etienne de Coldres, 556^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Conliège, à Vevy, à Blye et à la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse.

Les maisons, groupées, sont bâties en pierre avec chambres et cuisines généralement voûtées et couvertes

en laves ou en chaume. Elles n'ont pour la plupart qu'un rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 249 habit.; en 1846, 227; en 1851, 221, dont 123 hom. et 98 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 54 hab.; 59 maisons, savoir : 51 à Briod, 1 à la Rochette et 1 à Coldres.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1766.

Les jeunes gens émigrent en grand nombre pour aller au service à Lyon et à Paris.

Cadastre exécuté en 1817 : surf. territ., 403^h 89^a, divisés en 1162 parcelles que possèdent 107 propriétaires, dont 38 forains; surf. imp. 394^h 93^a, savoir : 257^h 39^a en terres lab., 89^h 29^a en pâtures, 43^h en bois, 3^h 82^a en jardins, 1^h 61^a en sol des propriétés bâties, 58^a en broussailles, 8^a en abreuvoirs et mares, d'un rev. cad. de 8440 fr.; cont. dir. en principal, 937 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, de la navette, du colza, des légumes secs, des betteraves, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le cinquième des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes et des moutons. 20 ruches d'abeilles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On trouve sur le territoire des carrières abondantes de pierre à bâtir et de taille de très bonne qualité et des sablières.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

Une fromagerie produit annuellement 7500 kil. de fromage façon Gruyère, de bonne qualité.

Les seuls patentables sont : un marchand de bois et deux exploitants de carrières.

Biens communaux : une église à Coldres avec un cimetière à l'entour, une chapelle à Briod, une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 18 filles, et un appartement loué à un particulier, une fontaine, deux puits communaux et 128^h 79^a de bois taillis, pâtures, abreuvoirs, broussailles, d'un rev. cad. de 768 fr.

Bois communaux : 45^h 55^a, dont 2^h 27^a sont en exploitation annuelle. Essence dominante : chêne.

Budget : recettes ord. 1721 fr.; dépenses ord. 1721 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Briod, *Brioz*, dont le nom, en langue celtique, signifie éminence, a une origine très ancienne. Les ruines trouvées sur son territoire prouvent que la domination romaine y date des premiers temps de la conquête. M. de Caylus a donné la description suivante du camp de Coldres, dont quelques historiens attribuent l'établissement à Codrus, lieutenant de César. « Ce camp est sur une haute montagne, dit-il, et ne peut être attaqué que par le côté retranché, dans la partie du nord qui communique à la plaine; les trois autres parties de la montagne sont défendues par une pente très rapide, garnie de pointes de rochers: au-dessous de cette pente, règne un rocher perpendiculaire de 50 à 60 pieds de hauteur; le glacis inférieur est aujourd'hui planté de vignes. Le retranchement est composé d'un mur de maçonnerie de 14 pieds d'épaisseur, garni de terre en talus des

deux côtés, et de 20 pieds de hauteur; il a 18 pieds de largeur dans sa sommité. Le fossé en avant du côté de la plaine est encore marqué pour avoir eu 30 pieds de largeur et 4 à 5 de profondeur. Le camp, dans la partie du couchant, au haut de la montagne, était défendu par une terrasse gazonnée, de 12 pieds de hauteur. Dans la partie du levant, vers le milieu de la pente, la nature a placé une fontaine très abondante. Ce camp est peu étendu ; il ne contient qu'environ 9 arpents, et il pouvait renfermer tout au plus la moitié d'une légion. » On le nomme dans le pays le puits de Coldres. Le *vallum* de pierre et de gazon tiré de l'est à l'ouest, d'un bord du plateau à l'autre, a une longueur de 300 mètres. Il couvre une allée souterraine dont la voûte a 3 m. 114 mil. de hauteur. En parcourant les autres bords extérieurs du retranchement, M. D. Monnier a trouvé sur trois points principaux, des décombres de constructions, remplis de tuileaux antiques et de preuves matérielles d'un incendie. Ces débris attestent clairement qu'il y avait des portes fortifiées et des habitations dans ce camp statif, savoir : 1° à l'est de la *Via Quintana*, chemin par lequel on descendait à Perrigny et à Ledo ; 2° au *Posticum*, qui domine aujourd'hui le village de Conliège ; 3° à la porte *Decumane*, qui conduisait par Briod à Montlion et dans le val d'Ain. Ce chemin est appelé *chemin de Rète*. Cette castramétation parait avoir servi aux légions pendant plusieurs siècles, car elle était encore occupée à la fin du IVe siècle. On a découvert dans ses environs un ornement en or représentant sur son champ une croix chrétienne, une plaque en bronze damasquinée, sur laquelle sont figurés plusieurs animaux fantastiques, une médaille d'argent, de l'empereur Trajan, avec une médaille en bronze d'Antonin-le-Pieux.

Le 5 avril 1841, des petites filles de Conliège trouvèrent sur le talus d'un fossé d'aménagement, au bord du bois de Perrigny et à la distance de 422 mètres sud-ouest de l'église de Saint-Etienne, un vase d'airain et un chaudron corrodé par l'oxide, contenant des vases de bronze et de potin, de diverses formes, qui, sous le règne du polythéïsme, avaient dû servir au culte de quelque idole ; savoir : deux aiguières, une grande tymbale, un bassin à bec et quatre cassolettes, dont deux à manches anaglyphiques. Sur ces manches figurent des têtes d'Ibis, des fleurs de Nymphéa, un lituus augural, un bélier, sculptés en bas-relief, comme on en a trouvé à beaucoup d'autres vases de sacrifices païens, bien reconnus pour tels par les archéologues. Ces ustensiles, la plupart cassés, auront été probablement mis hors d'usage et enfouis, à partir de l'inauguration d'un autel du vrai Dieu. Le bélier représenté sur le manche d'une de ces cassolettes indiquerait-il qu'ici on sacrifiait à Mars, première divinité des Romains et surtout des soldats? Briod doit son origine ou son développement à ce camp, car de nombreuses habitations ne manquaient jamais de se grouper à l'abri de ces travaux de défense. La plaine qui s'étend entre Briod et Publy est semée de tertres funéraires, dont la hauteur varie d'un mètre à cinq et le diamètre de la base de 30 à 60 mètres. Ils sont semblables à tous ceux qu'on rencontre sur les champs de bataille antiques. Nous les décrirons à l'article *Publy*.

Eglise de Saint-Etienne de Col-

dres. La célèbre église de Saint-Etienne de Coldres, qui passe pour la plus ancienne du diocèse, après celle de Besançon, est située dans la plaine, sur le bord occidental de la montagne, à environ 300 pas de distance du retranchement. Elle succéda probablement à un temple païen. On voit depuis Chalon, à 10 lieues de distance, les grands arbres qui entourent le cimetière de cette église. La tradition constante est que, dans la primitive église, elle servait de paroisse jusqu'à la Saône, et que, peu avant d'y célébrer le service divin, on allumait un bûcher pour en avertir les peuples dans cette vaste étendue. On remarque sur le cimetière des tombes anciennes; sous quelques-unes sont des cadavres qui paraissent être ceux de gens de marque. On en a vu dont le crâne était couvert de tuiles creuses, vernies et armoriées en dedans. Les laboureurs qui cultivent les terres d'alentour trouvent des tombes dans leurs champs, et à une certaine profondeur; ce qui fait croire que Saint-Etienne de Coldres servait de paroisse à beaucoup d'autres villages que ceux qui en dépendaient en 1789, tels que Conliège. Briod, Perrigny, Vatagna, Publy, Crançot et Vevy.

La position de l'église sur un lieu élevé, son orientation, sa dédicace, quelques parties de son architecture, la vaste étendue de la paroisse ne laissent aucun doute sur son antiquité; toutefois, la certitude historique, dégagée de tout nuage, ne remonte en ce qui la concerne qu'au XIIe siècle. En 1133, Anseric, archevêque de Besançon, en confirma la possession à l'abbaye de Baume; elle est désignée dans ce titre sous le nom d'*Ecclesia sancti Stephani supra Ledonem*.

L'empereur Frédéric Barberousse la mentionne également dans son diplôme de l'an 1157. Un prêtre inamovible résidait avec son vicaire dans le bourg de Coldres. Son traitement consistait dans le droit de quarteron que lui payait chaque paroissien et dans le tiers des offrandes, mortuaires, deniers de confessions, billets d'épousailles, trente-deniers des trépassés et poses de charrue. Les dîmes de toute espèce appartenaient à l'abbé de Baume. Le droit de *quarteron* consistait dans une mesure de froment que devait chaque chef de famille. Les veuves ne devaient qu'une poule. Dans le partage qui eut lieu entre l'abbé de Baume et ses religieux, le patronage de l'église de Saint-Etienne fut compris dans la manse capitulaire. La qualité de patron donnait au chapitre entre autres droits, celui de percevoir les deux tiers des oblations. En 1412, Jean Caussomel, curé et recteur de l'église Saint-Etienne, voulut contester ce droit de patronage; mais par un traité du 22 janvier de cette année, il reconnut l'injustice de sa prétention. Hugues du Miroir, son successeur, par une déclaration de l'an 1437, ne fit nulle difficulté de reconnaître que le patronage de son église et les revenus qui y étaient attachés, étaient la propriété du chapitre. Poly-Nilier, en 1467, engagea un nouveau procès à ce sujet, qui ne se termina qu'en 1501, après que tous les degrés de juridiction furent épuisés. Le 31 juillet de cette même année, il contracta l'obligation de payer au chapitre 200 francs, pour les revenus qu'il avait perçus à tort pendant 10 ans et amodia le patronage pour sa vie, moyennant 25 fr. par an.

A la mort de Poly-Nilier, Désiré Morel fut pourvu de ce bénéfice. Les

religieux, fatigués de contestations toujours renaissantes, prirent le parti de recourir au pape pour obtenir l'union de cette cure à leur manse. Ils commencèrent à entrer en pourparlers avec Désiré Morel pour l'engager à se démettre. Le 24 mai 1511, cet ecclésiastique déclara qu'il consentirait à cette union, moyennant une pension annuelle de 100 fr. pour lui et de 30 francs pour le sieur de Boisset, son vicaire, jusqu'à ce que MM. de Baume les eussent pourvus de bénéfices équivalants à leurs pensions. En attendant, le curé de Saint-Etienne devait payer au chapitre la responsion annuelle de 25 fr. pour le patronage. L'union fut opérée en exécution d'une bulle de Jules II, en date du 3 des nones de septembre 1512, fulminée le 14 juillet 1513. Le chapitre paya 200 écus d'or au soleil, au banquier chargé d'expédier cette bulle. De cette époque date la décadence de l'église. Dans tous les villages de la paroisse furent attachés des vicaires amovibles résidents, pour la desserte des chapelles succursales. Celui qui fut chargé de desservir l'église de Saint-Etienne et Briod, fixa sa résidence à Conliège. Ce dernier lieu, d'une certaine importance, vit se former dans son sein un corps de familiers chargés des fondations, dont la piété des fidèles augmentait chaque jour le nombre. L'archevêque de Besançon autorisa la bénédiction d'un cimetière à Conliège, et permit aux bourgeois de se faire inhumer, soit dans ce cimetière, soit dans celui de Saint-Etienne.

En 1551, les différentes communautés composant la paroisse, s'affranchirent de l'obligation d'entretenir le presbytère de Coldres. En 1613, les habitants de Crançot, Perrigny, Publy et Vevy, présentèrent une requête pour être tout-à-fait démembrés de Saint-Etienne. Leur demande fut rejetée. Ils se cotisèrent alors, en 1624, pour réparer leur mère église, la couvrir, rétablir la campanille, les murailles, les balustres et la pourvoir d'ornements convenables. En 1627, le cimetière était abandonné, le chapitre voyait les produits du patronage diminuer d'une manière sensible. Il fit condamner Mme de Saint-Maurice à lui payer les frais d'inhumation de sa fille, qui s'était faite dans la chapelle Notre-Dame de Conliège. Le 21 janvier de l'année suivante, il obtint un mandement de garde, par lequel il fut défendu aux bourgeois de ce bourg de se faire inhumer ailleurs qu'à Saint-Etienne de Coldres. Le 12 juin 1633, il protesta contre la consécration qui allait se faire d'une église récemment érigée à Conliège, sous l'invocation de Notre-Dame, comme préjudiciant à son droit de *curé primitif*. Les bourgeois et l'évêque qui se disposait à cette cérémonie, ayant déclaré, à la suite de cette protestation, qu'on procéderait à la dédicace de la nouvelle église, sans entendre préjudicier aux droits des religieux, la cérémonie n'éprouva plus d'opposition. Les familiers, tous issus de familles bourgeoises, voyaient avec peine à leur tête un vicaire amovible sur le choix duquel ils n'étaient pas même consultés; ils firent de grands sacrifices pour se soustraire à la domination du chapitre. Par un traité en date du 24 juin 1635, signé des chanoines assemblés capitulairement, des échevins, des conseillers de la ville et des familiers, il fut convenu que ces derniers se chargeraient en corps de la desserte de Conliège, Briod et Vatagna, avec le titre de vicaires perpétuels; qu'ils choisiraient parmi

eux un ou deux suppôts approuvés de l'ordinaire, réélus tous les trois ans, pour administrer les sacrements et faire les fonctions curiales, à condition que le droit de quarteron dû par chaque ménage leur appartiendrait, que les chanoines conserveraient le titre de curés primitifs; qu'en cette qualité, ils auraient le droit de célébrer les offices solennels les jours des fêtes patronales à Saint-Etienne, à Conliège et à Briod; qu'ils ne devraient aucune portion congrue, qu'ils seraient dispensés de l'entretien de l'église et du presbytère, et qu'ils recevraient une responsion annuelle de 80 fr. Cette convention fut ratifiée au mois de novembre suivant, par tous les bourgeois, au nombre de trente-sept, par une sentence de l'officialité de Besançon du 18 mars 1644, par des lettres-patentes du roi en 1719, et par une bulle du pape Benoît XIII du 4 juin 1724, qui unit la vicairie perpétuelle à la familiarité.

En 1637, de malheureux paysans s'étaient réfugiés dans l'église Saint-Etienne pour se soustraire aux cruautés des soldats français. Un détachement de l'armée de Longueville y pénétra et massacra les hommes, les femmes, les enfants, jusqu'aux pieds des autels. La maison de Dieu, souillée de sang et de blasphèmes, devint tout à fait déserte : une sommation fut faite le 28 mai 1660, de la part du chapitre, aux habitants de toute la paroisse, d'avoir à la réparer et tous se soumirent à ce commandement, excepté ceux de Perrigny. En 1685, Louis XIV ordonna à toutes les communautés et aux chapitres auxquels des cures avaient été unies, de nommer des vicaires perpétuels pour les desservir. En exécution de cet ordre, les familiers de Conliége élurent un de leurs membres pour exercer les fonctions curiales à Conliège, Briod et Vatagna, en stipulant toutefois que le vicaire élu n'aurait aucune préséance sur eux et que ses fonctions seraient gratuites. Désiré Renaud fut choisi en 1715. Cet ecclésiastique se rendit à Besançon, et obtint du vicaire-général de l'archevêché le titre de vicaire perpétuel. Il fit immédiatement assigner ses collègues au bailliage de Lons-le-Saunier. Il demanda, en sa nouvelle qualité, à être maintenu dans le droit de percevoir seul, les oblations, le casuel et toutes les redevances paroissiales, d'avoir une double part dans la familiarité, d'officier seul les dimanches et jours de fêtes solennelles, d'avoir le premier rang au chœur et toutes les autres prérogatives attachées à ses fonctions. Les bourgeois, les familiers, le chapitre de Baume firent cause commune pour repousser des prétentions aussi contraires au traité de 1635. Le curé fut débouté de sa demande par une sentence du 18 mars 1721, et condamné à tous les frais. Il recourut au parlement de Besançon et obtint un gain de cause complet le 9 juillet 1722. Le roi évoqua cet arrêt à son conseil le 6 juillet 1723. Abreuvé d'ennuis, M. Renaud mourut de chagrin la même année. Les familiers élurent le sieur Malachard, en lui imposant l'obligation formelle de reconnaître qu'il n'aurait aucune préséance sur eux. En 1724, Laurent Marion, de Vatagna, se pourvut en cour de Rome, et se fit nommer par dévolution curé de Saint-Etienne. Le parlement de Besançon l'envoya en possession le 5 juin 1725, et peu de temps après il se demit, pour éviter les suites du procès qu'on lui intentait. L'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle est pleine de contestations de

ce genre. La religion en ressentait les funestes contre-coups.

L'église de Saint-Etienne est fort petite. Elle se compose d'une nef et d'un chœur qui a été agrandi en 1613. On n'y arrivait qu'en descendant huit marches d'escaliers. La nef est du style roman primordial. Le chœur est éclairé par une fenêtre ogivale de style flamboyant. La perspective qui se découvre du seuil de cet édifice est d'un effet magique. Ce monument a été restauré en 1837, aux frais de plusieurs personnes pieuses de Conliège. On y replaça, en présence d'un immense concours de peuple, l'antique statue de saint Etienne. Cette vénérable image avait été transportée, au moment de la révolution, dans un jardin de Moiron, et transformée en divinité bocagère. Lorsque le calme fut revenu, on la ramena à Conliège. On raconte qu'un jeune berger la frappa un jour à coups redoublés avec son fouet, en lui disant : *si tu es un saint, défends-toi*. Peu de jours après, cet enfant mourut et on affirme à Conliège que son cadavre était sillonné de meurtrissures semblables à celles qu'occasionnent des coups de lanière.

Abbaye de Saint-Maurice. Au nord du village de Briod, se trouve un climat appelé à *l'Abbaye*, tout couvert de ruines antiques. Il y eut là probablement un monastère d'hommes. En effet, le prêtre Pharulphe donna, en 895, à l'église de Saint-Jean de Besançon, l'église de Saint-Maurice, dans la villa de Coldres, avec des meix, des prés et des familles de serfs. Les chanoines de Saint-Jean transmirent les effets de cette donation à l'abbé de Baume, car ce prélat jouissait de la dîme sur toute la paroisse de Saint-Etienne; on sait cependant que cette église n'eut jamais de dîme dans sa dotation, composée uniquement de prestations appelées droit de *primasse* ou de *mariglerie*. Cette dîme appartenait déjà à l'abbé au XIIIe siècle, longtemps avant l'union de la cure de Saint-Etienne à la manse capitulaire.

Bourg de Coldres. Lorsque les Romains eurent abandonné le camp de Coldres, les habitants du voisinage construisirent dans son enceinte de petites maisons pour s'y réfugier en cas d'éminent péril. On sait que déjà les Galls fortifiaient certains lieux qui servaient de refuge en temps de guerre et que l'on appelait *oppida*. C'est dans ce castrum que se trouvait le presbytère du curé de Saint-Etienne, mais il n'y eut jamais de château. Au mois d'octobre 1253, Jean, comte de Bourgogne et Guillaume de Vienne, souverains du pays, signèrent un traité par lequel il fut stipulé entre autres choses, *qu'ils ne feraient nouvel chestel au val de Laons*, *doires en avant*, dois le dit *chestel de Garde-Chemin* (le Pin), *jusqu'à Valnantey* (Vernantois) *et Revignez; et qu'ils ne fermeraient ni ne laisseraient fermer le puis* (le camp) *de Codre sur Conliége*. Dans une reconnaissance seigneuriale de 1547, on lit : *qu'au village de Coldres sont environ* 15 *ou* 16 *maisons, où nul ne fait sa résidence ordinaire, parce qu'ils se sont retirés à Brioz, sinon en temps de vendanges qu'ils mettent leurs vins en icelles*.

Une autre reconnaissance de 1594, porte : *qu'au village de Coldres sont environ* 9 *ou* 10 *maisons*, *où nul ne fait sa résidence continuelle, pour s'être retirés tant à Brioz qu'ailleurs*. Les troupes françaises, commandées par le duc de Longueville, avaient, en 1637, ré-

duit ce lieu à dix ménages. Une reconnaissance de 1659 explique que les bourgeois et habitants de Coldres, en temps de guerre ouverte et manifeste, étaient tenus de servir un jour et une nuit, à leurs propres frais et dépens, sous la bannière de leur seigneur ; qu'ils s'exemptaient de la garde au bourg de Binand, au moyen de la livraison annuelle d'une gerbe par feu ; que dans le péril, ils devaient toutes corvées de leurs corps et de leurs bêtes, lorsqu'ils en étaient requis par le baron. La reconnaissance de 1673, énonce : *qu'au dit village soulaient être* 9 *ou* 10 *maisons où nul ne fait présentement habitation, pour être tous les habitants retirés tant audit Brioz qu'ailleurs, pour être led. Coldre entièrement ruiné, sauf une grange étant dans l'enclos dud. Coldre, appartenant au sieur Jean Andrey, à cause de demoiselle Françoise de Saint-Meur, sa femme.* Il n'existe aujourd'hui qu'une seule ferme au milieu du castrum, appartenant à M. Trouillot.

Les anciennes maisons n'étaient point propres pour l'habitation des gens de la campagne ; il n'y avait ni granges, ni écuries, ni places pour en faire ; ce n'étaient que de simples habitations pour s'y retirer dans le temps des hostilités.

Seigneurie. Briod dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la baronnie de Binans.

Chapelle. La chapelle de Briod fut construite après l'union de la cure de Saint-Etienne au chapitre de Baume. Desservie d'abord par le curé de Saint-Etienne, puis par un vicaire amovible et enfin par les familiers de Conliège, les habitants ne cessèrent point pourtant d'être paroissiens de Saint-Etienne. Une sentence du bailliage de Lons-le-Saunier du 18 juillet 1774 les maintint même dans le droit d'être desservis dans l'église-mère, pour tous les offices paroissiaux sans exception, et condamna le chapitre de Baume à pourvoir à ce service, sauf à se faire indemniser par les familiers de Conliége.

La chapelle est dédiée à saint Jérôme, dont on célèbre la fête le 30 septembre. On n'y dit la messe que le jour de la fête patronale et pour quelques trépassés. Elle est précédée d'un porche et se compose d'un clocher à l'entrée de la nef, d'une nef éclairée par une seule fenêtre au chœur, d'une chapelle à gauche et d'une sacristie. Des bancs en pierre sont engagés dans les murailles à l'intérieur.

Evènements divers. Le 20 juin 1793, Guichard de Vevy, jeune homme de 18 ans, fut arrêté en plein jour sur le chemin qui traverse le climat appelé *Combe d'Auxonne*, par Judet son beau-frère qui, armé d'un mauvais couteau, lui coupa la gorge. L'assassin fut condamné à mort et eut le triste honneur d'être le premier criminel guillotiné dans le Jura, peu après l'invention du célèbre Guillotin.

Curiosités. Les pâturages entre Briod et Publy, appelés *aux Combelles*, sont parsemés de petits rochers de formes bizarrement pittoresques. En les contemplant longtemps, on croit y trouver tout un monde fantastique d'idoles ou d'emblèmes celtiques. Dans certaines pierres on reconnait des têtes d'animaux, des pyramides, des monuments, des autels, des galeries druidiques, des fauteuils, des vases, etc. Le paysage, du reste, se prête à ces illusions d'optique.

—

Broissia, *Broissie*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., perc. et distrib. de poste de Saint-Julien-sur-Suran ; paroisse de Villechantria ; à 5 kil. de Saint-Julien et 39 de Lons-le-Saunier.

Situé dans la vallée du Suran, que resserre les premiers chaînons du Jura, il est limité au nord par Villechantria, au sud par Montfleur, à l'est par Villechantria et Montagna-le-Templier, à l'ouest par Bourcia. Les Cruats et les Bordelets font partie de la commune.

Altitude : 506 mètres.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur, par les chemins vicinaux tirant à Villechantria, Montagna-le-Templier, Bourcia et Liconas, par la rivière du Suran et les canaux des moulins.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 173 hab.; en 1846, 179; en 1851, 187, dont 91 hom. et 96 fem. ; pop. aggl. 138 hab. ; pop. spécif. par kil. carré, 65 hab.; 37 maisons ; 37 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1746.

Cadastre exécuté en 1819 : surf. territ. 287^h 74^a, divisés en 1888 parcelles que possèdent 144 propriétaires, dont 77 forains; surf. imp. 287^h 44^a, savoir : 160^h 41^a en terres lab., 43^h 91^a en parcours, 38^h 51^a en bois taillis, 32^h 33^a en prés, 10^h 45^a en friches, 1^h 28^a en sol des propriétés bâties, 52^a en jardins, d'un rev. cad. de 3446 fr.; cont. directes en princ. 950 fr.

Le sol, peu fertile, produit du froment, de l'avoine, du maïs, du chanvre, des pommes de terre, peu d'orge et de méteil.

Depuis quelques années on a emplanté 2 hectares de vignes, qui produisent un vin médiocre.

On élève des chevaux, des bœufs, des vaches et des volailles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On trouve sur le territoire une carrière de pierre à bâtir et de taille.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Julien.

Il y a un charron et deux moulins à deux tournants avec chacun un battoir à chanvre. Le laitage de cette commune est porté à la fromagerie de Villechantria.

Biens communaux: une chapelle avec un cimetière à l'entour, une fontaine publique et 68^h 64^a de bois, terre et parcours, d'un rev. cad. de 159 fr.. Il n'y a pas de maison commune. Les enfants fréquentent actuellement l'école de Villechantria. Le conseil municipal se propose de voter cette année le traitement d'un instituteur.

Bois communaux : 23^h 63^a, dont 63^a sont en exploit. annuelle. Essences dominantes : chêne et hêtre.

Budget : recettes ord., 1235 fr. dépenses ord., 1222 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le premier document qu fasse mention de Broissia, est un acte en date de l'an 1191, par lequel Aymon, prieur de Gigny, du consentement de tous ses religieux, céda à Etienne II, comte de Bourgogne, ce qui leur appartenait dans ce village, à condition que la moitié des revenus ainsi que la moitié à retirer des nouveaux établissements appartiendraient à l'église de Gigny. Les amendes furent déclarées communes et partageables par moitié entre le comte et les religieux ; mais les dîmes et autres revenus ecclésiastiques furent réser-

vés en entier à ces derniers. Il fut défendu au comte de retirer quelqu'un ou de percevoir le droit de gîte sans leur consentement.

Seigneurie. Broissia faisait partie de la seigneurie indépendante du Revermont, possédée par l'illustre maison de Coligny. En 1227, Manassès de Coligny, frère d'Amé, donna à l'ordre du Temple, en s'y faisant recevoir chevalier, la suzeraineté de Montagna, Broissia, Eperigna et Sainte-Fontaine. Ponce, prieur de Gigny, de concert avec Jean de Chalon, comte de Bourgogne, Amé, sire de Coligny et d'Andelot et Hugues de Rougemont, grand-maître du Temple, apposèrent leur sceau sur cette charte, l'une des plus anciennes écrites en langue française et pleine de détails curieux. En 1251, le même Manassès reconnut que les biens qu'il possédait à Montagna, Broissia, Eperigna et Sainte-Fontaine étaient chargés d'un cens annuel de six sols viennois, dont deux gros et quatre petits, en faveur de l'église de Gigny. Il reconnut, en outre, que son moulin de Broissia devait en particulier un autre cens de huit sols, et qu'aux religieux de Gigny appartenait le droit exclusif de prendre le poisson dans la rivière et de pêcher à la nasse. Cette reconnaissance fut faite sous le sceau de Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins. Il paraît que les religieux ne tardèrent pas à être troublés dans la jouissance de ces droits ; car on voit qu'en 1316, Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot et neveu de Manassès, en fit une nouvelle reconnaissance qui témoigne de son repentir. Une branche de la maison de Coligny porta le titre de seigneur de Broissia. Ce fief appartint, dès le xve siècle, à la famille de Froissard, originaire du bourg de Sellières, illustrée par les grands emplois et les dignités éminentes dont ses membres ont été décorés.

Anatoile Froissard épousa, en 1532, Madeleine Legoux, fille de Philippe, seigneur de la Berchère et d'Anne Morotte. Il eut pour enfants Pierre, chevalier, seigneur de Broissia, président du parlement du comté de Bourgogne à Dole, le 6 janvier 1576, mort le 13 janvier 1592, sans postérité, Simon et Remy, prêtres, Jean, et Jeanne, mariée à Nicolas Racle, premier président en la chambre des comptes de Dole. Jean Froissard, chevalier, seigneur de Broissia, Montagna, etc., aussi premier président du parlement de Dole, conseiller d'Etat de sa majesté catholique en Flandre, mort le 3 décembre 1595, épousa le 1er juin 1572, Claudine Blanchot, dont il eut entre autres enfants, Jean-Simon Froissard. Ce dernier, maître des requêtes au parlement de Dole, fut créé chevalier par lettres-patentes de Philippe, roi d'Espagne, datées de Madrid le 24 mars 1629. Il avait épousé le 24 juin 1614, Bonaventure Dumoulin, dont il eut François, Jean-Ignace, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, abbé de Cherlieu, prieur de Vaux, Fay et Laval, chambrier du pape Innocent XI et grand chantre en l'église métropolitaine de Besançon, Jean, auteur d'une branche éteinte, et Bonaventure, mariée à Gérard de Rosières, seigneur de Sorans. M. Jean-Ignace de Froissard, d'une charité inépuisable, ne cessa de s'occuper des moyens d'éteindre la mendicité dans le comté de Bourgogne. Il fonda à ses frais, en 1689, à Dole, un établissement dit des Orphelins dont nous parlerons dans la notice sur cette ville. Ses héritiers

fondèrent dans cette maison sept bourses, en faveur des bourgeois de Dole, de Sellières et de Broissia. Les revenus de la seigneurie de ce dernier lieu firent partie de la dotation de cet hospice. Ce pieux ecclésiastique eut pour successeur François Froissard, major et commandant au régiment de cuirassiers bourguignons, dans les armées de Biscaye et Catalogne, marié le 22 mai 1656 à Claudine-Caroline de Poligny. Jean-Claude-Joseph de Froissard, né de ce mariage, marquis de Broissia, par des lettres-patentes du mois d'octobre 1691, était chevalier d'honneur au parlement de Besançon, et mourut à Neublans en 1750. Il avait épousé, le 13 février 1692, Hilaire d'Albon Saint-Forgeux, fille de Gaspard d'Albon, marquis de Saint-Forgeux et de Françoise-Damas Thianges, dont il eut pour fils unique, Joseph-Ignace-François de Froissard, marquis de Broissia, vicomte de Neublans, seigneur d'Annoire, etc., lieutenant-colonel du régiment de Luc, chevalier de Saint-Louis, chevalier d'honneur au parlement de Besançon. Il épousa le 22 août 1720, Claude-Bonaventure de Belot-Vilette, chanoinesse non professe de Château-Chalon. De ce mariage est issu Marie-Charles-Hilaire-Flavien de Froissard, né à Dole le 21 décembre 1746, maréchal-de-camp, marié le 15 avril 1771, à Marie-Anne-Rose-Jeanne-Thérèse-Félicité Mayrot de Mutigney. Ce seigneur, mort à Neublans le 29 janvier 1825, avait émigré. Ses biens furent vendus nationalement. La terre de Broissia adjugée en détail, produisit 45,000 fr. A ce fief était attachée la justice haute, moyenne et basse.

Château. A mi-côte d'une montagne qui domine au couchant le village de Broissia, se trouve un climat appelé le *Châtelard*, encore jonché des ruines d'un donjon détruit au XVe siècle par les armées de Louis XI.

Maladrerie. Dans la contrée dite à la Malatière, existait un hospice pour les lépreux, rappelé dans les testaments des deux Etienne de Coligny, seigneurs d'Andelot, de 1318 et 1328, et dans celui de Jean d'Andelot, seigneur de Cressia, de 1347.

Chapelle. Broissia dépendait de la paroisse de Montagna-le-Templier, et avait une simple chapelle desservie par un vicaire résident. Cet édifice, entouré d'un cimetière, dont l'usage est encore toléré, était dédié à saint Oyen, dont on célèbre la fête le 4 janvier. Il renfermait une chapelle seigneuriale dans laquelle MM. de Froissard avaient fondé plusieurs offices. Il est aujourd'hui dans un état complet de dégradation. La dîme du village appartenait en grande partie aux religieux de Gigny.

Antiquités. Nous n'avons à signaler aux archéologues que deux dénominations locales qui indiqueraient le passage d'une voie antique dans ce village ; ce sont celles de *Grande-Charrière* et de *Pré-Pérou.*

—

Burigna, commune réunie à celle d'Aromas, le 29 janvier 1823.

—

Buron, commune réunie à celle de Mesnois, le 28 septembre 1815.

—

Buvilly, *Maximiacus*, *Buvliacum*, *Buvliachum*, *Byvileyum*, *Bevilley*, *Bevilly*, vg. de l'arr., cant., perc. future et bur. de poste de Poligny, perception actuelle de Tourmont ; succursale ; à 4 kil. de Poligny, 7 d'Arbois et 32 de Lons-le-Saunier.

Bâti dans une petite plaine entre

deux vallons riants, au pied occidental des plus basses chaînes du Mont-Jura, il est limité au nord par Grozon, Arbois et Pupillin, au sud par Poligny, à l'est par Pupillin et Poligny, et à l'ouest par Grozon et Poligny. La Baraque fait partie de la commune.

Il se divise en plusieurs rues ou quartiers appelés le Crequillat, sur la Fontaine, rue de la Fontaine, sur la Route, Grand'Rue et rue Saint-Antoine.

Altitude : 380 mètres.

Il est traversé par la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par les chemins vicinaux tirant à Poligny, à Grozon, à Chamole, à la route nat. n° 83, à Arbois, par le chemin dit le Pré-Millot et par le ruisseau aux replis tortueux appelé le Limantat qui prend sa source sous Buvilly.

Les maisons, assez bien bâties, sont construites en pierres et couvertes en tuiles. Elles forment plusieurs groupes et sont rarement isolées.

Pop. en 1790, 517 hab.; en 1846, 636 ; en 1851, 611, dont 319 hom. et 291 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 100 hab.; 137 maisons, 163 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ., 600^h 11^a, divisés en 2540 parcelles que possèdent 472 propriétaires, dont 280 forains; surf. imp. 580^h 98^a, savoir : 292^h 42^a en terres lab., 153^h 50^a en vignes, 59^h 73^a en prés, 39^h 60^a en pâtures, 21^h 21^a en bois, 7^h 87^a en friches, 5^h en sol des propriétés bâties et cours, 1^h 45^a en vergers. 1^h 20^a en jardins, 95^a en murgers, d'un rev. cad. de 28,424 fr.; cont. dir. en princ. 4649 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, de la navette, des légumes secs, des fruits, des vins blancs et rouges de bonne qualité, des foins, des fourrages artificiels et du chanvre.

On exporte les deux tiers des vins. Les céréales suffisent aux besoins des habitants.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et quelques cochons. 40 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Les habitants fréquentent les marchés de Poligny et d'Arbois et spéculent sur le bétail.

On trouve sur le territoire des carrières de plâtre exploitées, deux carrières de pierre à bâtir et de taille et de la pierre à chaux hydraulique non utilisée.

Les patentables sont : un aubergiste, un cafetier, un menuiser, un maître maçon et un charpentier.

Il y a une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 9000 kil. de fromage de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en très mauvais état, une maison commune contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 80 élèves, le logement de deux institutrices religieuses de l'ordre de la Providence, dont la maison principale est à Portieux (Vosges), et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 60 élèves ; deux fontaines avec lavoir et abreuvoir, trois puits communaux et 63^h 07^a de bois, pâtures et terres, d'un rev. cad. de 694 fr.

Bois communaux : 163^{h} 48^{a}, dont 4^{h} 72^{a} en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 4256 fr.; dép. ord. 4222 fr.

Association de charité. A défaut de bureau de bienfaisance, une société de Saint-Vincent-de-Paul distribue des secours aux indigents.

NOTICE HISTORIQUE.

Buvilly est une bourgade d'origine toute gauloise ; mais on n'a sur son existence, dans les temps antérieurs à la conquête de Jules-César et même pendant la domination romaine, aucun renseignement assez positif pour entrer à ce sujet dans le moindre détail. On sait seulement qu'à cette dernière époque, il était traversé par la grande voie d'Agrippa, se dirigeant de Lyon au Rhin par Besançon. On trouve en divers endroits de son territoire des ruines de bâtiments antiques, des terrains parsemés de tuiles romaines et des médailles consulaires. A l'arrivée des barbares, ce village subit le sort commun et fut incendié.

Prieuré. Au ve siècle, saint Lothein, né avant 480 dans le pays des Eduens, avait embrassé la vie monastique sous la direction de Laurent, abbé de Saint-Symphorien d'Autun, et devint, sous cet habile maître, un modèle de vertu et d'humilité. Se sentant appelé à la vie érémitique, il obtint de son supérieur la permission de se retirer dans la solitude. Arrivé dans la Haute-Bourgogne, il s'arrêta près de Poligny, dans un lieu appelé Silèce ou Salèce, couvert d'un bois qu'avaient déshonoré les superstitions païennes. Il y construisit une cabane, dans laquelle il espérait vivre seul et ignoré dans les austérités de la pénitence ; mais la renommée de ses vertus lui ayant attiré des disciples, il fut obligé d'y fonder un monastère où l'on compta bientôt jusqu'à soixante-dix religieux qui changèrent Silèce en une sainte habitation. De nouveaux disciples se présentaient, et son monastère ne pouvant les recevoir, il en fonda un second en un lieu appelé *Maximiacus*, aujourd'hui *Buvilly*, où il rassembla en peu de temps plus de quarante religieux. Saint Lothein gouvernait en même temps ses deux monastères, mais Maximiac lui plaisait davantage et il avait coutume d'y passer les jours de jeûne. Il s'y trouvait lorsqu'il fut averti de l'arrivée de saint Grégoire, évêque de Langres, qui se rendait à Genève où un concile était indiqué. Lothein alla à sa rencontre jusqu'à Grozon, et le pressa de venir se reposer dans son monastère qui était tout *proche*. Saint Grégoire n'ayant pu accepter son offre, ils passèrent un jour ensemble, après quoi ils se séparèrent. Saint Lothein avait plus de cinquante ans lorsqu'il fut ordonné prêtre. C'est à *Maximiac* qu'il éprouva les symptômes de sa dernière maladie ; sentant que sa fin approchait, il en avertit ses religieux, et trois jours avant sa mort, il retourna à *Silèce*, où il avait choisi le lieu de sa sépulture. Dom Mabillon a placé Maximiac à Mesnay, près d'Arbois ; Dunod, à Baume-les-Moines ; M. D. Monnier, au Sauvement, commune de Mantry. Ces opinions ne sont pas soutenables. Chevalier et l'abbé Richard n'hésitent pas à reconnaître que le prieuré de Buvilly a succédé à l'abbaye de Maximiac. La tradition, la dédicace de l'abbaye à saint Symphorien en souvenir de l'éducation de saint Lothein à Autun, les termes « *tout proche* » employés dans l'invitation faite par Lothein à l'évêque Grégoire, les droits

des abbés de Baume sur le village, une inscription gravée sur une pierre qu'un laboureur trouva il y a quelque temps en cultivant son champ, près du prieuré, font disparaître tous les doutes. Ce monastère fut ruiné par les Normands en 888 ou 889. Bernon, fondateur de Gigny, rétablit l'abbaye de Baume et le monastère de Saint-Lothein; Maximiac ne se releva pas. Ses biens devinrent la propriété de l'abbaye de Baume, par suite de la cession qui lui avait été faite du prieuré de Saint-Lothein. Par une bulle du 5 des calendes de janvier 1089, adressée à Hugues, abbé de Baume, le pape lui confirma la possession de l'église de Buvilly, *Buvliaci*. Les papes Pascal II, Innocent II, Clément III, en 1107, 1143 et 1190, Anseric, archevêque de Besançon, en 1133, l'empereur Frédéric Barberousse, en 1157, reconnurent que cette église était la propriété de Baume. Chevalier, et après lui d'autres historiens, ont prétendu qu'un prieuré fut bâti sur l'emplacement de l'ancienne abbaye et qu'il fut habité jusqu'en 1639 par un prieur et trois ou quatre religieux. La peste de 1349, les guerres de Louis XI, avaient entièrement dépeuplé Buvilly. Il est certain que depuis cette époque, aucun bénédictin n'habita le prieuré, car dès le commencement du XVIe siècle, on voit des receveurs chargés spécialement de la perception des revenus, et même des fermiers. Le monastère de Maximiac avait été richement doté. Le prieuré qui lui succéda reçut de nouvelles libéralités. L'abbé de Baume, en qualité de prieur, avait la propriété d'une grande partie du territoire, qu'il accensa par de nombreux actes de 1520 à 1600. Il recevait l'hommage de plusieurs vassaux, tels que des seigneurs du nom de Buvilly, de Reculot, etc. Il avait le droit d'entrer toutes ses récoltes à Poligny et dans ses faubourgs sans payer aucun impôt. Il percevait la dîme du vin, du blé, de l'orge, de l'avoine, à raison du dixième des récoltes sur Buvilly, Plane, Bongelier, et à raison du vingt-quatrième à Grozon. Les échevins des communautés étaient tenus personnellement de recueillir cette dîme pour le compte de l'abbé, sans rétribution. Comme curé primitif et patron de l'église, il instituait un vicaire amovible, auquel il ne donnait pour traitement que le tiers du casuel. Forcé par le concile de Trente et par les édits de nos rois de nommer un vicaire perpétuel inamovible, il fut condamné, en 1769, à payer au titulaire la portion congrue. La maison prieurale ruinée par les troupes de Saxe-Weimar, en 1639, ne fut pas rétablie. Il n'en reste pas de vestiges.

Seigneurie. Buvilly formait une prévôté de la châtellenie de Poligny. La juridiction y appartenait au souverain, comme seigneur de ce dernier lieu. En 1511, cette prévôté était déjà tenue à ferme. L'abbé de Baume ne voulait point reconnaître la justice du prévôt sur les hommes et les terres de son prieuré. La seigneurie et le domaine utile de ce lieu, qui avaient été engagés à Antoine Moréal, correcteur des comptes, rentrèrent quelques années après dans le domaine royal.

Mairie et sergenterie. L'office de maire et sergent avait été inféodé à une famille noble, qui prit le nom de ce village. Guillaume de Bévilly ou Buvilly vivait en 1304, époque à laquelle il reprit de fief, de l'abbé de Baume, plusieurs maisons et des héritages situés dans ce lieu. L'année

suivante, ce seigneur donna au même abbé tous les droits et usages qu'il avait au territoire de la Rochette, à l'étang de Glanon et au Chaumois. Renaud de Bévilly, écuyer, était prévôt de Poligny en 1353. Une branche de cette famille, surnommée Dieu-le-Fit, commença par Aimonin, dit *Dex-le-Fit*, écuyer, mort avant l'an 1326. Jeanne Dieu-le-Fit, fille unique de Hugues, écuyer, seigneur d'Aumont, Charrin et autres lieux, épousa avant l'an 1375, Jean de Chalon, chevalier, bailli d'Aval, fils naturel de Louis de Chalon II, comte de Tonnerre. La maison de Fauquier obtint par succession le fief de mairie et de sergenterie de Buvilly, ce qui lui donnait le droit de prendre à son profit les amendes au-dessous de soixante sols et de recevoir le serment des messiers. Le prince de Beauffremont, descendant des Fauquier, par ses alliances, leur succéda, mais il négligea l'exercice de cette charge.

Fief des Dupin. Jeannette de Reculot possédait, en 1396, dans ce village, un fief qui passa à MM. Dupin.

Eglise. L'église de Buvilly, dédiée à saint Symphorien, martyr, dont on célèbre la fête le 22 août, est orientée. On y reconnaît aisément plusieurs époques de construction. Les piliers qui séparent la nef des collatéraux portent l'empreinte de la fin du XIe siècle, les deux chapelles sont du XVe siècle. La nef, les collatéraux, le chœur, le clocher, datent de 1689. L'église se compose d'un clocher à l'entrée, de trois nefs, de deux chapelles, d'un chœur et d'une sacristie au fond du sanctuaire. Le baptistère et les deux chapelles sont voûtées et de style ogival tertiaire. Le chœur et les nefs sont plafonnés. Dans les chapelles sont deux gracieuses petites niches, au-dessus desquelles on remarque d'élégantes consoles formées par deux anges supportant un écusson sur leur poitrine. L'édifice primitif avait toutes les marques d'une église ancienne et monacale; elle était à trois nefs et ne fut jamais voûtée; on n'y voyait ni arcs-boutants, ni contre-forts; elle n'était terminée que par un simple lambris ou plafond, comme l'étaient les anciennes basiliques. On y remarquait les stalles des religieux et des statues, dont la draperie représentait l'habit des anciens moines bénédictins. Il y avait deux chapelles fondées, l'une sous le titre de la sainte Vierge et de saint Sébastien, dont le sieur Monnoyeur, ancien lieutenant-général au bailliage de Poligny, était patron, du chef de Claudine de Vers, sa mère, de la famille des fondateurs; l'autre, sous le titre de Notre-Dame et de saint Antoine, de la fondation et du patronage des Lemoine.

BIOGRAPHIE.

Ce village a donné le jour non seulement aux nobles familles dites de Buvilly et Dieu-le-Fit, dont plusieurs membres ont rempli des charges importantes, mais encore à celle des Moine, ou Lemoine qui florissait dès le XIVe siècle. Aimonin Moine vivait en 1349; Etienne Moine était lieutenant-général du bailli d'Aval, en 1483, puis conseiller au parlement de Dole; Jean Lemoine, seigneur de Mutigney, était trésorier des chartes de Grimon, en 1534, avocat-général, puis conseiller au parlement. Nous citerons encore *Pierre Loiseau* (1772-1837), chef de bataillon, officier de la légion-d'honneur; Gilbert Navand, (1796-1849), capitaine décoré; les officiers Loiseau, Claude-Etienne (1774-

1837); Arsène Baverey, né en 1820, qui fait avec dictinction les campagnes d'Afrique, et *Jean-Théodore Mouchot*, né en 1810, fondateur et directeur de l'école primaire supérieure du Mans.

C

Ceffia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod, perc. et distrib. de poste de Thoirette, paroisse d'Aromas; à 15 kil. d'Arinthod et 51 de Lons-le-Saunier.

Groupé sur le plateau d'une des chaînes de montagnes qui séparent le bassin de la Valouze de celui du Suran, il est limité au nord par Vosbles, au sud par Thoirette, à l'est par Vosbles et Thoirette, à l'ouest par Aromas. La Grange-sur-les-Meules et le moulin Bidet font partie de la commune.

Les maisons, alignées au pied du mont de Burigna, sont généralement construites en pierres, composées d'un simple rez-de-chaussée et couvertes en tuiles creuses. La vue est bornée de tous côtés par les cimes de hautes montagnes.

Le village est traversé à l'extrémité de son territoire par la route nationale n° 9, de Bourg à Nantua, par les chemins vicinaux tirant à cette route, à Vosbles et à Aromas, par le bief Samson, torrent impétueux coulant au fond d'un dangereux ravin, par le bief des Fouges et par le torrent des Combes.

Pop. en 1790, 246 hab.; en 1846, 185; en 1851, 165, dont 87 hom. et 87 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 34 hab.; 42 maisons, savoir : 40 à Ceffia, 1 à la Grange-sur-les-Meules et 1 au moulin Bidet; 42 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1666.

Cadastre exécuté en 1831 : surf. territ. 476^{h}, divisés en 3154 parcelles que possèdent 167 propriétaires, dont 83 forains; surf. imp. 469^{h} 65^{a}, savoir : 177^{h} 50^{a} en terres lab., 121^{h} 50^{a} en parcours, 99^{h} 34^{a} en bois, 43^{h} 49^{a} en prés, 12^{h} 21^{a} en vignes, 9^{h} 63^{a} en friches, 4^{h} 85^{a} en canaux de moulins, 2^{h} 56^{a} en broussailles, 1^{h} 29^{a} en sol des propriétes bâties, d'un rev. cadast. de 3563 fr.; cont. dir. en princ. 896 f.

Le sol, de fertilité moyenne, produit du blé, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, beaucoup de chanvre et des fruits. MM. Albert avaient fait des plantations de mûriers qui avaient parfaitement réussi. Il est regrettable que depuis quelques années cette culture ait été négligée. Dès la confection du cadastre, les plantations de vignes ont doublé.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques mulets, des moutons, peu de cochons et de volailles.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod, de Nantua et d'Oyonnax.

Il y a un petit moulin sur le bief Samson, appelé le moulin Bidet, à un seul tournant.

L'établissement d'une fruitière serait aussi facile qu'avantageux dans ce village.

On trouve sur le territoire des sablières abondantes. Il n'y a pas de carrières exploitées.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, abandonné,

un cimetière nouveau, une maison commune qui nécessite d'urgentes réparations, contenant la mairie, le logement d'un instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 25 élèves; une institutrice privée donne des leçons à 15 élèves; une fontaine publique jaillissante, avec lavoir et abreuvoir, et 139^h 05^a de bois, friches et parcours, d'un rev. cad. de 476 fr.

Bois communaux : 98^h 73^a, dont 3^h 70^a sont en exploitation annuelle. Essences dominantes : chêne et hêtre.

Budget : recettes ord., 1392 fr.; dépenses ord., 1301 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ceffia, que tous les titres anciens désignent sous le nom de *Cessyat*, *Cessyaz*, *Cessia*, fit partie, jusqu'en 1790, de la Bresse. Nous sommes disposé à le considérer comme d'origine gauloise, de même que la plupart des villages du canton d'Arinthod. Au *Chanelet* et au *Prélyon*, on a trouvé des tombeaux en maçonnerie couverts de laves, renfermant des squelettes, dont les pieds étaient dirigés à l'orient. On reconnaît encore dans la contrée dite *Sous-la-Vie*, les traces d'un ancien chemin de Bourg à Nantua. Une charte de l'empereur Lothaire, du 21 septembre 855, confirmant à l'abbaye de Saint-Oyen de Joux les donations antérieures qui avaient enrichi ce monastère, désigne *Sessiacum*, *Senolcas* et *Pisaditium*, qu'on doit traduire par *Cessia*, le Ceffia actuel, *Senaud* et *Poisoux*, trois lieux assez rapprochés les uns des autres. Quelques historiens ont traduit Senolcas par Genouillers, et Sessiacum par Sessy, mais c'est à tort, ainsi que nous le prouverons à l'article *Saint-Claude*.

Seigneurie. Ceffia dépendait dans l'origine du mandement de Montdidier. dont Gaspard de Chevrier, écuyer, seigneur de la Saugerée, avait la cinquième partie, en qualité de cohéritier de Charles-Emmanuel de Seyturier, baron de Cornod. Pour former le lot de ce seigneur, on démembra ce village de Montdidier le 2 mai 1647, et on l'érigea en seigneurie distincte en sa faveur. Ce fief passa en 1681 à M. Antelme-François d'Angeville, qui le transmit, quelques années après, à M. Toquet, marquis de Meximieux, seigneur de Mongefond. Dès cette dismembration, Ceffia jouit d'une certaine importance. Il devint la résidence d'un bailli, d'un juge châtelain, d'un procureur, d'un greffier, d'un sergent, d'un notaire tabellion. Les appels du bailli se portaient directement au bailliage d'Orgelet. Les assises se tenaient dans la maison du seigneur, proche de laquelle étaient le carcan et les fourches patibulaires. Les sujets, affranchis du droit de contribuer aux réparations du château de Montdidier, faisaient le guet et garde sur leur territoire, en un lieu dit à la *Garde*, au sommet d'une montagne qui dominait le val de l'Ain.

Fief de Brun. Un ancien fief de mairie héréditaire portait le nom de Fief de Brun. La maison féodale, munie d'une tour carrée, appartient aujourd'hui à MM. Albert de Ceffia.

Maladrerie. Au sud du village était construit un hôpital pour les lépreux, en une contrée appelée à la *Malatière.* Il paraît que la lèpre faisait d'affreux ravages dans la partie méridionale du département; car des hospices de ce genre y sont multipliés à l'infini. C'est près de la Malatière que furent relégués les pestiférés en 1636.

Paroisse. Ceffia, érigé en cure

vers l'an 1500, dépendait de l'archiprêtré de Treffort et du diocèse de Lyon.

Eglise. L'église, dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, est orientée. Elle se compose d'un porche surmonté d'une campanille, d'une nef, d'un chœur, de deux autels, placés sous le vocable de saint André et de la sainte Vierge. Elle est du style roman usité au XIIe siècle. L'épaisseur des murs, la forme des fenêtres l'indiquent suffisamment. Quelques parties de l'édifice sont d'une époque plus récente et ne remontent qu'au XVe siècle. Le curé d'Aromas vient y célébrer chaque année les offices de la fête patronale. L'abbé de Saint-Claude en avait le patronage.

Le presbytère était en face de l'église. Il a été vendu nationalement en 1796.

Evènements divers. Les évènements qui concernent ce village sont rapportés à l'article *Aromas.* Au mois de mai 1840, plusieurs loups, que l'on croyait atteints d'hydrophobie, jetèrent la terreur parmi les habitants. Les craintes étaient d'autant plus vives que plusieurs chiens mordus moururent de la rage.

—

Censeau, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Nozeroy; chef lieu de perception; succursale; à 7 kil. de Nozeroy, 31 d'Arbois, 38 de Poligny et 53 de Lons-le-Saunier.

Situé dans le val de Mièges, il est limité au nord par Courvières (Doubs) et Cuvier, au sud par Mièges, Molpré et Communailles, à l'est par Molpré, Communailles et Bief-du-Four et à l'ouest par Mièges, Esserval-Tartre, Esserval-Combe et Cuvier. Les Grangettes, le moulin des Grangettes, la Scierie, le Magasin, le Chalet et la ferme Bourgeois font partie de la commune.

Altitude : 846^{m}.

Il est traversé par les routes dép. n° 7, de Salins en Suisse, n° 2, de Chalon en Suisse, par le chemin de gr. com. n° 20, de Nozeroy à Levier, par les chemins vicinaux tirant à la route dép. n° 2, aux Grangettes, à Nozeroy, au Magasin, de Bief-du-Four à Cuvier, par la Serpentine qui y prend sa source, par le bief des Combes et celui de la Fontaine.

Les maisons sont généralement groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles plates ou ancelles. Les toits sont très saillants.

La commune des Grangettes a été réunie à celle de Censeau le 3 décembre 1813.

Pop. en 1790, de Censeau, 484 hab.; des Grangettes, 85; en 1846, 761; en 1851, 769, dont 378 hom. et 391 fem.; pop. agglom., 520; pop. spécif. par kil. carré, 79 hab.; 98 maisons, savoir : à Censeau, 44; aux Grangettes, 12; au Magasin, 39; il n'y en avait qu'une en 1789; à la ferme Bourgeois, 1; 198 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1783.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris et à Lyon.

Cadastre exécuté en 1814; surf. territ., 969^{h} 04^{a}, divisés en 2175 parcelles que possèdent 335 propriétaires, dont 179 forains; surf. imp. 945^{h} 11^{a}, savoir : 634^{h} 49^{a} en terres lab., 124^{h} 68^{a} en pâtures, 123^{h} 73^{a} en bois futaie de sapins, 50^{h} 02^{a} en prés, 4^{h} 83^{a} en sol des propriétés bâties et cours, 4^{h} 41^{a} en tourbières, 2^{h} 11^{a} en friches, 66^{a} en jardins, 11^{a} en marnières, 5^{a} en abreuvoirs, d'un revenu cad. de 34,411 fr.; contrib. dir. en principal, 4447 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des betteraves, du lin, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On récolte des céréales pour la consommation des habitants; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des mulets et des volailles. 100 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès. On y fabrique annuellement 45,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins, de Champagnole et d'Arbois.

On trouve sur le territoire des tourbières abondantes non exploitées, des sablières de bonne qualité en exploitation, des carrières de pierre douce, dont les produits sont très recherchés pour la confection des foyers et des fours à cuire le pain, des carrières exploitées de pierre tendre et jaune très propre à la taille et à bâtir. Il y a aussi du minerai de fer dont l'extraction a été abandonnée depuis quelques années.

Foires. Il y a deux foires fixées, l'une au 1er avril et l'autre au 10 octobre. Il serait à désirer que le nombre en fût augmenté, car celles qui existent sont fort importantes. On y vend du bétail, des instruments aratoires, de la quincaillerie, de la draperie, de la mercerie et de l'épicerie.

Commerce. Les patentables sont: 5 marchands de bois de sciage, 10 aubergistes, un cafetier, 2 marchands de vin en détail, un marchand de planches en détail, 3 marchands épiciers, un boulanger, un plâtrier, un marchand de tissus, un tonnelier, 2 voituriers, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand de faïence, 1 débitant de tabac.

Il y a un moulin à farine à trois paires de meules et une scierie mécanique à une lame de scie.

Censeau est la résidence d'un notaire, d'un médecin vétérinaire, d'un arpenteur et d'une brigade de gendarmerie. Il y a un gîte d'étape et un relais de poste aux chevaux.

Biens communaux. Une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune inachevée, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 70 élèves, la salle des pompes à incendie, deux caves pour le dépôt des fromages et un corps-de-garde; 6 fontaines, 6 abreuvoirs, 2 lavoirs couverts, un abattoir, 2 pompes à incendie, desservies par une compagnie de 40 pompiers, parfaitement tenue; une maison d'école pour les filles, un oratoire au sud de la commune, dédié à la mère de Dieu, et 174^h 48^a de pâtures, abreuvoirs, marnières, terres lab., bois de sapin, tourbières et friches, d'un rev. cad. de 3776 fr.

La section des Grangettes possède 31^h 66^a de prés, terres et pâtures, d'un rev. cad. de 383 fr.

Bois communaux. 80^h de bois sapins; 75 arbres sont délivrés annuellement aux habitants.

Budget : recettes ord. 5242 fr.; dép. ord. 5242 fr.

Bureau de bienfaisance. Le bureau de bienfaisance a 1300 fr. de revenus, provenant en grande partie d'un don fait par M. l'avocat Germain. Sur cette somme, 800 fr. sont employés à rétribuer 3 sœurs

de la charité, dont 2 sont chargées de l'éducation des filles et une troisième du soin des malades.

NOTICE HISTORIQUE.

Le val de Mièges a été habité depuis les temps les plus anciens. Les monuments druidiques épars sur son territoire, les mœurs, les habitudes, les croyances des habitants suffisent pour le prouver. Il présente à l'archéologue de nombreux vestiges de la domination romaine, que nous aurons occasion de signaler en écrivant l'histoire de chaque commune. Une voie antique, venant de Jougne, se bifurquait à Censeau, jetait une de ses branches sur Salins et l'autre sur Champagnole. L'une d'elles porte encore le nom de *Vie-du-Grès*. L'art gothique, religieux et militaire s'était également épanoui sur cette terre, où la civilisation semble avoir eu tant de peine à pénétrer. Un titre du VIe siècle nous révèle l'existence de Mièges; un autre du IXe siècle parle de Sirod. Ce serait donc une erreur très grave de supposer que les concessions faites par les seigneurs de Nozeroy ont amené les premiers défrichements dans cette partie de nos montagnes.

Les historiens n'ont pas su reconnaître sous leurs anciens noms une foule de villages qui existaient longtemps avant l'époque de ces concessions. Ainsi, Gaucher de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel, reconnaissait tenir en fief, en 1282, de l'abbé de Saint-Claude, les dîmes de *villa de Pontibus;* c'était le village des Planches; de l'*Essart-Rapoti* et de l'*Essart à Moyne;* c'étaient Esserval-Tartre et Esserval-Combe, etc.

Seigneurie. Censeau dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. Il avait été affranchi de la main-morte en 1350. Le 30 mai 1400, Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, cherchant à réparer les désastres causés par la peste de 1349, qui avait dépeuplé ses terres, concéda aux habitants qui viendraient habiter Censeau, ainsi qu'à ceux déjà établis, le droit de prendre dans ses forêts de la Haute-Joux, du bois de construction pour édifier leurs bâtiments, du bois de chauffage pour leur usage, des droits de parcours importants; il autorisa même les défrichements. On mit le feu à de vastes forêts pour obtenir plus promptement des terres arables. Cette concession avait été faite à vil prix, et moyennant le cens illusoire de 12 livres estevenantes annuellement, payable moitié après la fête de la Toussaint et moitié le lundi après la Pentecôte. Jean de Chalon-Arlay IV ratifia ces conventions en 1493.

Par traité du 24 janvier 1695, les censes et redevances dues aux seigneurs de Nozeroy, furent réglées avec les habitants de Censeau, en une rente annuelle de 63 quartaux d'avoine à l'ancienne mesure du château de Nozeroy et de 63 francs, monnaie ancienne du comté de Bourgogne. Au moyen de cette somme, la banalité du four, le droit de guet et garde, de réparation au château furent éteints.

Paroisse. L'église de Mièges servait primitivement de paroisse à tous les habitants du val. En 1304, Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, autorisa la construction d'une église à Mignovillard, ce qui opéra un premier démembrement de la paroisse de Mièges. Des chapelles se bâtirent successivement dans les différents villages. Celle de Cuvier ne tarda pas à être érigée en succursale, avec Censeau pour

annexe. L'église prieurale de Mièges, avec toutes les églises succursales et les chapelles qui en dépendaient, furent unies, en 1413, à la demande du prince d'Orange, à l'hôpital de Nozeroy; mais cette union, à laquelle n'avait point consenti l'abbé de Cluny, resta sans effet. Louis de Chalon obtint, en 1422, suivant Gilbert Cousin, et en 1437, suivant d'autres titres plus positifs, que l'église prieurale et paroissiale de Miéges serait unie à l'église collégiale de Nozeroy, ce qui fut autorisé par le pape Eugène IV. Les chanoines de Nozeroy réclamèrent, en 1685, les dîmes et autres prestations dues par chaque ménage de Censeau et de Cuvier, telles qu'elles étaient dues et payées autrefois au curé de Mièges. Les habitants prétendirent que pour avoir droit à ces dîmes et à ces prestations, les chanoines devaient faire célébrer les offices les jours de dimanches et de fêtes dans l'église Saint-Donat de Cuvier. Une transaction du 9 novembre de la même année leur donna gain de cause. La chapelle de Censeau fut érigée en succursale le 4 décembre 1782.

Eglise. L'église, construite en 1749, est dédiée à l'Assomption de la Sainte-Vierge, dont la fête se célèbre le 15 août. Elle est orientée. Elle se compose d'un clocher construit en 1804, d'une nef, d'une tribune, de deux chapelles formant transsept, d'un sanctuaire formé par cinq côtés d'octogone et d'une sacristie. Un dôme couronne le clocher. L'intérieur de cet édifice, qui est d'une belle architecture romaine, est décoré de pilastres de l'ordre dorique, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et les arêtes des voûtes. On y remarque un beau maître-autel en marbres très variés, une chaire à prêcher ornée de riches sculptures, dites du style de Louis XV et plusieurs tableaux. Il y a un magnifique calice en vermeil, qui fut donné au fort Saint-André de Salins par Louis XIV. Le presbytère, très convenable, a été construit en 1783.

Evénements divers. On trouvera aux articles *Nozeroy* et *Mièges*, les principaux faits historiques intéressant Censeau.

En 1742, un incendie détruisit à peu près tout le village. Le 22 novembre 1792, il y eut une émeute à l'occasion de l'arrestation qui y fut faite de MM. Alix, Bailly, Bonjour et Vuillermet, prêtres réfractaires. M. Bailly, mort en 1807, zélé confesseur de la foi, est enterré dans l'église. Le 1er juillet 1832, la procession de la Fête-Dieu défilant devant la demeure du receveur de la douane, des coups de carabines partirent des croisées et amenèrent une rixe entre les douaniers et la garde nationale qui assistait au cortége. En 1841, un incendie dévora 5 maisons et causa une perte de 32,000 fr. Il y avait autrefois un entrepôt des salines de Montmorot, au lieu dit au Magasin. Il a été vendu en 1790 comme domaine national.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître M. *Germain, Jean-François* (1762-1825), avocat, administrateur du département du Jura en 1793, député au corps législatif, membre de la chambre des députés en 1825, chevalier de la légion-d'honneur, conseiller de préfecture dans le Jura. Ce magistrat intègre, par son testament du 7 janvier 1824, donna au bureau de bienfaisance de Censeau, des meubles et des immeubles estimés 30 mille francs et fit beaucoup d'autres legs pieux.

2° *Frédéric Germain,* directeur du séminaire de Besançon; son nom figure dans l'acte par lequel l'archevêque de Grammont confia, en 1676, la direction de son nouveau séminaire, à une communauté de prêtres séculiers;

3° *Claude-Antoine Rutillard*, aussi directeur du séminaire de Besançon, cité avec éloge dans la *Bibliothèque des Pères*, par Tricalet.

—

Cernans, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Salins, chef-lieu de perception; succursale, composée de Cernans, Dournon, Abergement-les-Thésy, Geraise et Clucy; à 7 kil. de Salins, 20 d'Arbois et 55 de Lons-le-Saunier.

Situé au sommet des monts de Salins, il est limité au nord par Sainte-Anne (Doubs) et Clucy, au sud par Salins et Abergement-les-Thésy, à l'est par Sainte-Anne et à l'ouest par Salins, Geraise et Clucy. La Mare et le Petit-Cernans font partie de la commune.

Altitude : 655^m.

Il est traversé par la route nat. n° 72, de Dijon à Pontarlier, par les chemins vicinaux tirant à la Mare et à Geraise, à l'Abergement-les-Thésy, à Clucy et par le ruisseau de Bacon.

Les maisons, groupées sur le bord de la route, sont construites en pierres et couvertes en bardeaux. Les toits sont très saillants.

Pop. en 1790, 328 hab.; en 1846, 377; en 1851, 396, dont 207 hom. et 189 fem.; pop. aggl. 325; pop. spécif. par kil. carré, 77 hab.; 54 maisons, savoir : 45 à Cernans, 7 au Petit-Cernans et 2 à la Mare; 86 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1686.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris.

Cadastre exécuté en 1831; surf. territ. 551^h 31^a, divisés en 679 parcelles que possèdent 89 propriétaires, dont 34 forains; surf. imp., 542^h 59^a, savoir : 328^h 33^a en terres lab., 132^h 43^a en parcours, 74^h 35^a en bois, 2^h 27^a en broussailles, 2^h 26^a en sol des maisons et cours, 1^h 89^a en jardins, 42^a en vergers, 30^a en friches et 30^a en murgers, d'un rev. cad. de 16,344 francs; cont. dir. en princ. 2817 fr.

Le sol, très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du lin, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte le tiers des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons et des volailles. 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, de très bonne qualité, en exploitation. On a trouvé il y a quelques années une tête fossile de mammouth dans la contrée dite à l'*Echeneaud*.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins.

Une fromagerie produit annuellement 12,000 kilog. de fromage, façon Gruyère.

Les patentables sont : un cafetier, un maçon, 2 marchands de vin en gros, 3 aubergistes, 3 cordonniers, 3 maréchaux-ferrants et 2 marchands de tissus.

L'agriculture est la principale ressource des habitants.

Biens communaux. Une église, un cimetière à l'entour, un presby-

tère, une maison commune construite en 1848, qui a coûté 30,000 francs; elle contient le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 40 élèves; le logement de l'institutrice, la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 42 élèves, 2 salles pour la mairie; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, construite en 1840, qui a coûté 6000 f.; une pompe à incendie, et 199h 35a de bois, terres, friches, mares et jardins, d'un rev. cad. de 1501 fr.

Bois communaux. 94h, dont 2h 82a sont en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 5870 fr.; dépenses ord. 2957 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 85 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Quelques historiens prétendent que les villages qui entourent Salins doivent leur origine à des Toscans appelés par les religieux de St.-Maurice d'Agaune, au VIe siècle, pour exploiter les salines de Salins qu'ils tenaient des libéralités du roi Sigismond. D'autres attribuent leur fondation, d'après de simples rapprochements étymologiques, à l'invasion des Sarrasins au VIIIe siècle. Ainsi, ils font dériver les noms de Sarcenne, de Cernans, de Saizenay du mot *Saraceni*. Que les Sarrasins aient traversé nos montagnes le fer et la flamme à la main, pillant les églises, les monastères, nous l'admettons; mais nous croirons difficilement qu'ils y aient fondé des colonies. Les débris trouvés à Salins et dans les environs ne laissent plus de doutes sur la haute ancienneté de ces lieux. La voie romaine par laquelle on communiquait de Dijon à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, traversait le territoire de Cernans, où elle a conservé le nom de *Vie de Dournon*. Ses traces en sont encore reconnaissables.

Seigneurie. Cernans dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la seigneurie de Montmahou. En 974, Henri, duc de Bourgogne et la comtesse Gerberge, donnèrent à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon des biens dans ce village. La date de ce titre suffit pour prouver l'antiquité de ce lieu. En 1266, Jean de Chalon augmenta l'apanage des enfants issus de son mariage avec la comtesse Laure, de ce qu'il avait en maisons, fiefs et héritages, depuis Villers jusqu'à Lausanne et depuis Mournans jusqu'à Prangin, ainsi que de la justice et de la garde de ses forêts, depuis Cernans en tirant contre les montagnes, réservant cette justice et cette garde à celui de ses fils qui serait seigneur de Nozeroy. Les charges féodales qui pesaient sur les sujets seront rapportées à l'article *Montmahou*.

Eglise. Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, donna, de 1109 à 1117, l'église de Cernans au chapitre de Saint-Etienne de cette ville, donation qui fut confirmée par Humbert, son successeur, au mois de mars 1139, et par le pape Eugène III, en 1148.

En 1257, l'archevêque Guillaume de la Tour-Saint-Quentin, unit la cure de Cernans au chapitre Saint-Anatoile de Salins. Cette union fut confirmée par les archevêques Eudes de Rougemont en 1281 et Hugues V de Chalon en 1303. Le patronage de l'église appartenait à l'abbé de Goailles. Par un traité passé en 1259, il fut convenu que l'abbé de ce monastère jouirait du patronage, mais que le chapitre de Saint-Anatoile aurait seul le droit de présenter à l'ordinaire le curé chargé

de la desservir. De cette transaction bizarre surgit une foule de procès terminés par une sentence de l'official de Besançon, de l'an 1557. Les produits de cette cure se partageaient ainsi : un tiers appartenait au chanoine prébendier de Saint-Anatoile, un tiers à l'abbé de Goailles et un tiers au curé.

L'édifice actuel se compose d'un porche, d'un clocher, d'une nef, de deux tribunes superposées, de deux chapelles, d'une sacristie et d'un vaste sanctuaire. Le porche est du style ogival ; sa voûte est masquée par un plafond qui ne laisse apercevoir que les têtes humaines en pierre sur lesquelles viennent reposer les nervures. Le clocher est énorme et porte le millésime de 1671. Une de ses fenêtres appartient à l'architecture romane usitée au XIe siècle. Dans le mur qui termine rectangulairement le chœur, on remarque une belle fenêtre ogivale richement sculptée, qui a été mutilée pour recevoir une croix de verre jaune d'un détestable effet. On reconnaît différentes époques de constructions dans l'ensemble du monument. La nef est la partie la plus récente.

L'église est dédiée à saint Pierre, dont on célèbre la fête le 24 juin.

Chapelle de la Mare. Il y avait dans ce hameau une chapelle dédiée à sainte Anne, déjà mentionnée dans le traité intervenu en 1259, entre l'abbé de Goailles et le chapitre Saint-Anatoile; elle sert aujourd'hui de chalet et appartient aux frères Page.

Evènements divers. Cernans a été occupé en 1595 par les troupes de Henri IV, commandées par Louis de Beauveau-Tremblecourt qui venait assiéger Salins. En 1639, il a été pris et brûlé par les farouches soldats du duc de Saxe-Weimar ; du 20 au 21 janvier 1649, l'engloutissement de Sarcenne a inspiré les plus vives terreurs à la population, qu'un même sort semblait menacer. Du 20 au 30 janvier 1840, les mêmes alarmes se sont renouvelées. A la suite de pluies, qui, pendant plusieurs jours ont tombé sur le Jura, les infiltrations amenèrent un déplacement de terrain assez considérable dans la rampe de Salins à Cernans, route nationale n° 72, de Dijon à Pontarlier. Une partie du sol dériva du mont de Cernans, s'affaissa tout à coup et ne s'arrêta dans sa chute qu'à 200 mètres de là, emportant avec elle un fragment de la route, sans dérangement des fossés. L'éboulement ayant eu lieu pendant la nuit, personne ne fut victime de ce sinistre. Pendant le jour, 200 manœuvres occupés aux travaux de la traversée y auraient probablement été surpris. L'étendue du terrain déplacé était d'environ 3000 mètres carrés. L'aspect des lieux et la tradition annoncent qu'il y a eu anciennement des bouleversements de cette vallée. La source du *Creux-d'Enfer* a plusieurs fois changé de place. Le lit du ruisseau est aujourd'hui élevé de 20 mètres au-dessus de son ancien niveau.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître :

1° *Béchet*, J.-B. (1759-1830), premier secrétaire général de la préfecture du Jura et secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions, arts et belles-lettres de Besançon. Ecrivain consciencieux et solide, ce magistrat s'est beaucoup occupé de l'histoire du Jura. Il a laissé manuscrit le *Jura ancien, moyen et moderne*, déposé à la bibliothèque publique de Besançon. Ses *Recherches*

historiques sur Salins sont le seul ouvrage de ce genre qui ait été livré à l'impression.

2° *Marsoudet*, J.-B. (1762-1847), avocat, aide-de-camp du comte de Narbonne gouverneur de la Franche-Comté (1789-1790), poète aimable, spirituel et original, auteur de plusieurs comédies manuscrites.

Il a aussi donné le jour à plusieurs officiers, dont quelques-uns sont encore au service. Nous nous bornerons à citer Claude-Joseph *Marsoudet* et Jean-Joseph-Adolphe *Cretin*, tous deux capitaines, et Auguste *Parod* (1782-1825) , lieutenant dans la garde royale ; MM. Léon *Bousson* (1821) et Elie *Gindre*, officiers, en activité de service.

—

Cerniébaud, *Cerniebal*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. perc. et bur. de poste de Nozeroy ; paroisse de Fraroz ; à 10 kil. de Nozeroy, 38 de Poligny, 44 d'Arbois et 57 de Lons-le-Saunier.

Situé dans le val de Mièges sur le versant oriental d'un côteau qui s'incline contre le pied des montagnes de la Haute-Joux, semblables à une immense muraille, il est limité au nord par la Latette et Froidefontaine, au sud par Fraroz et les Pontets (Doubs), à l'est par Froidefontaine et les Pontets, à l'ouest par la Latette et Fraroz. La grange de Fresne, la grange et le chalet Paccaud et la grange du Cernois font partie de la commune.

Altitude : 950^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Fraroz, à Mouthe et à Mignovillard.

Le sol fertile, mais craignant les sécheresses, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, peu de chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On importe le dixième des céréales et tout le vin nécessaires à la consommation.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes en bardeaux retenus par de grosses pierres. Les vents du nord qui soufflent parallèlement au pied de la montagne sont si impétueux, qu'ils enlèvent souvent les toitures entières et les récoltes dans les champs.

Pop. en 1790, 232 hab. ; en 1846, 262 ; en 1851, 265, dont 147 hom. et 118 fem. ; pop. spéc. par kil. carré, 22 hab. ; 39 maisons ; 56 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens émigrent, sans esprit de retour, pour aller au service à Paris et à Besançon.

Cadastre exécuté en 1813 : surf. territ. 1048^{h} 74^{a}, divisés en 954 parcelles que posèdent 91 propriétaires, dont 44 forains ; surf. imp. 1037^{h} 93^{a}, savoir : 460^{h} 23^{a} en pâtures, 294^{h} 41^{a} en terres lab., 236^{h} 58^{a} en bois taillis, 23^{h} 70^{a} en prés secs, 10^{h} 45^{a} en prés, 7^{h} 84^{a} en broussailles, 3^{h} 16^{a} en friches, 1^{h} 48^{a} en sol des propriétés bâties, 4^{a} en abreuvoirs, d'un revenu cadast. de 12,669 fr. ; cont. dir. en princ., 1611 fr.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres, des cochons et des volailles. 20 ruches d'abeilles.

On y fabrique 15,000 kil. de fromage de bonne qualité.

On trouve sur le territoire des tourbières épuisées, des sablières, des carrières de pierre à bâtir et de taille, susceptible de recevoir le poli.

La principale ressource des habitants consiste dans la fabrication des fromages. On y fait des chapeaux de paille, mais en petite quantité.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

La population fréquente habituellement les marchés de Champagnole et de Saint-Laurent-en-Grandvaux.

Il y a deux auberges.

Biens communaux : une maison commune insuffisante et en mauvais état, contenant la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 25 filles; l'instituteur est logé dans une maison particulière; quatre fontaines publiques, dont deux avec abreuvoirs, auxquelles il conviendrait d'ajouter un lavoir couvert, et 342h 20a de pâtures, terres et prés, d'un rev. cad. de 2089 fr.

Budget : recettes ord. 2161 fr. dép. ord. 1718 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 32 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Si on veut chercher dans les dénominations locales les traces de l'antiquité de ce lieu, on remarquera les noms de *Seignes Belin* et de *Prés du Soleil*, qui semblent se rattacher au culte d'Apollon, très honoré dans nos hautes montagnes.

Seigneurie. Cerniébaud dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la seigneurie de Nozeroy. Il fut du nombre des villages affranchis par Hugues de Chalon-Arlay, en 1350, et de ceux qui reçurent du même prince, en 1372, des droits d'usage importants dans les forêts de la Haute-Joux.

Evènements divers. Afin d'éviter des répétitions, nous renvoyons le lecteur aux notices sur Nozeroy et Mièges, où se trouveront réunis tous les faits intéressant les villages compris dans le val de Mièges.

Curiosités. Dans les forêts qui ombragent les montagnes de la Haute-Joux, on remarque une grotte attenante au territoire de Bellefontaine. On l'appelle la *Roche percée.* Son ouverture cintrée comme une porte de grange, a 4 mètres 50 c. de hauteur moyenne et 5 mètres de largeur. La profondeur de cette grotte est de 20 mètres.

Le Crêt de *Saint-Sorlin* est un rocher d'une hauteur immense, du sommet duquel on découvre une grande partie de la Suisse, tout le Jura et un horizon sans limite. Il y avait en 1826 un signal établi pour la confection de la carte de l'état-major.

BIOGRAPHIE.

Ce village est la patrie :

1° D'*Alpy*, Jean-François (1766-1842), colonel décoré de plusieurs ordres, mort commandant de a place de Strasbourg.

2° D'*Alpy*, Claude-François, mort en 1806, capitaine de cavalerie, dont le fils est actuellement capitaine de cavalerie à Lyon.

3° De Jean-Antoine *Bailly*, ardent confesseur de la foi, mort curé de Censeau en 1807.

4° De Claude-Antoine *Alpy*, ancien chanoine de Nozeroy, mort en 1827, et de plusieurs autres ecclésiastiques, dont les éminentes qualités restent dans le souvenir des paroissiens au milieu desquels ils ont vécu.

—

Cernon, *villa Cernonis*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, canton, perc. et bur. de poste d'Arinthod; succursale; à 13 kil. d'Arinthod et 37 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Onoz, au sud par Vescles, à l'est par Lect et Onoz, à l'ouest par Vescles, Arinthod, Légna et Viremont. Menouille, la grange de la Foulatière,

celle de la Palanche, celle des Cornes, la grange Landon et le moulin de Menouille, font partie de la commune.

Altitude de Menouille, 330^{m}.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Lect, à Onoz, à Arinthod, de Menouille à Condes, par la rivière d'Ain, le ruisseau du Landon, le ruisseau de Froidière et le ruisseau du Gay, qui a sa source à Menouille.

Il est groupé sur un plateau très accidenté que resserrent à l'est les âpres rochers qui longent la rivière d'Ain et à l'ouest les hautes montagnes qui séparent le bassin de l'Ain de celui de la Valouze. Menouille occupe une position beaucoup plus basse que Cernon.

Les maisons sont généralement construites en pierres et couvertes, partie à tuiles plates ou creuses et partie en chaume.

Le village est séparé en trois groupes, occupant chacun le sommet d'une éminence. L'horizon, borné de toutes parts par de hautes montagnes, offre quelques perspectives fort pittoresques.

Menouille a été réuni à Cernon, le 7 août 1822.

Pop. de Cernon en 1790, 270 hab.; de Menouille, 269; pop. réunie, en 1846, 544; en 1851, 501, dont 246 hom. et 262 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 40 hab.; 101 maisons, savoir : à Cernon, 55; à Menouille, 37; à la Foulatière, 3; à la grange des Cornes, 1; à la grange Landon, 1; à la grange de la Palanche, 1; au moulin de Menouille, 1; 109 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1660.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes.

Cadastre exécuté en 1831; surf. terr. 1252^{h} 82^{a}, divisés en 4412 parcelles; surf. imp. 1228^{h} 69^{a}, savoir : 463^{h} 15^{a} en pâtures, 303^{h} 15^{a} en terres lab., 212^{h} 31^{a} en bois, 148^{h} 44^{a} en prés, 69^{h} 76^{a} en broussailles, 25^{h} 64^{a} en friches, 2^{h} 19^{a} en sol des propriétés bâties, 1^{h} 79^{a} en jardins, 1^{h} 12^{a} en murgers, 1^{h} 11^{a} en vergers, d'un rev. cad. de 9452 fr.; cont. directes en princ. 2246 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du foin et des fruits. La culture de la vigne prend du développement à Menouille et reste sans succès à Cernon.

Les produits du sol suffisent à peine à la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod et quelquefois ceux de Moirans, d'Orgelet et de Dortans.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et quelques cochons. 20 ruches d'abeilles. Depuis plusieurs années on a cessé d'élever des mulets.

On trouve sur le territoire des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, non exploitées, et des sablières à Menouille.

Une fromagerie qui produisait 6 à 7000 kil. de fromage, n'en livre plus que 1000 kil. au commerce. Les fermes isolées se sont retirées de cette association, pour fabriquer des fromages façon Septmoncel.

On compte deux auberges à Cernon; il n'y en a pas à Menouille.

Il y a à Menouille, sur la rivière d'Ain, un moulin à deux tournants avec un battoir à chanvre qui fut loué, en 1617, par Jeanne de Beau-

fort, veuve de Guillaume de Boisset, à François Mallet, à charge de payer le cens annuel de 13 sols à l'abbé de Saint-Claude.

Il y avait à la grange de la Foulatière, une foule à draps aujourd'hui en ruines, et précédemment un moulin avec battoir qui fut vendu en 1513, par l'abbé de Saint-Claude, au prieur de Vaucluse.

Une vingtaine de familles, la plupart d'origine étrangère, s'occupent pendant l'hiver de la fabrication de robinets, étuis, peignes, cuillères et fourchettes en buis, qu'elles vendent à Saint-Claude et à Dortans. Le flottage des bois sur la rivière d'Ain occupe beaucoup de bras à Menouille.

Biens communaux : Cernon possède une église, un cimetière à l'entour, un presbytère rapproché de l'église nécessitant des réparations, une seule citerne, et 434^h 42^a de bois, parcours, friches, d'un rev. cad. de 641 fr. Menouille a une chapelle et 271^h 51^a de bois, parcours, friches, d'un rev. cad. de 270 fr.

Il n'y a pas de maison commune; l'instituteur, logé dans une maison particulière, a 65 élèves, dont 40 garçons et 15 filles. Il y a un sous-maître à Menouille, qui a 30 élèves des deux sexes.

Bois communaux : Cernon a 119^h 12^a de bois, dont 3^h 57^a sont en exploitation annuelle; Menouille a 89^h 50^a, dont 3^h 35^a sont coupés annuellement. Essence dominante : chêne.

Budget : recettes ord. 2549 fr.; dépenses ord. 2527 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une destinée étrange semble avoir été réservée dans nos annales aux villages de Cernon et de Menouille, *Menoilly*. Leur histoire ne se compose que du récit des désastres qu'ils ont essuyés et des efforts qu'ils ont faits pour se relever de leurs ruines. Les traces du passé sont trop fortement empreintes sur le sol pour mettre en doute l'antiquité de leur origine. Placés entre la bourgade gauloise d'Arinthod et la ville d'Antre, à peu de distance de Condes, que les cartes Théodosiennes désignent comme station, sous le nom de *Condate,* il n'est pas surprenant que les habitants fassent remonter la fondation de ces lieux au temps des Celtes. Le pied du mamelon, sur lequel se groupe le quartier principal de Cernon, se nomme *Sous-Cour*. Là, on ne saurait faire une fouille sans rencontrer des substructions romaines, des tuiles à rebords, des pierres taillées avec art. Pour se rendre d'Antre à Arinthod, à Vincia (Saint-Amour), on traversait l'Ain sur un pont ou sur un bac, entre Vauglans et Menouille et on remontait à Cernon. De Cernon, on arrivait à Arinthod par une route appelée aujourd'hui le *Pérou*, que suivit, en 1637, l'armée française, commandée par le duc de Longueville, pour aller assiéger Moirans, ainsi que l'atteste Girardot de Beauchemin, dans son Histoire de la guerre de dix ans. A mi-chemin de Cernon à Arinthod, on rencontre, au fond d'une vallée étroite et sauvage, la *Grange-des-Prêtres*, la grange et le château de Saint-Colomb, antique séjour des druides, dont nous avons parlé à l'article *Arinthod*. La tour de Saint-Colomb s'élevait isolée sur le plateau d'un monticule arrondi, comme une sentinelle destinée à surveiller ce défilé. Des fossés profonds, encore existants, entouraient ce fort, accessible seulement du côté du sud par un pont-

levis jeté sur les fossés. Tout porte à croire que la tour de Saint-Colomb succéda à une vigie romaine. Une autre route, appelée *sur la Latte*, conduisait de Cernon à Orgelet, par Onoz, village déjà mentionné dans un diplôme de l'empereur Lothaire de 855, sous le nom d'*Hagonoscum*. Cette voie était également défendue par un fortin construit au sommet d'une haute montagne. Une charte de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, de l'an 1308, mentionne ce fort, sous le nom de *Châtelard* de Cernon.

Seigneurie. On donne généralement à la terre de Saint-Claude la rivière d'Ain comme limite occidentale. Cernon et Menouille, qui, dans l'origine, ne formaient qu'une même communauté, ne faisaient partie ni de la terre de Saint-Claude, ni de la baronnie de Moirans et appartenaient cependant à l'abbaye de Saint-Oyen de Joux, en vertu d'une donation faite en 1230, par Etienne II, comte de Bourgogne. En 1248, les seigneurs de Beauregard donnèrent à ce monastère tous les droits qu'ils possédaient dans la prévôté de Cernon; les sires de Clairvaux firent de même en 1290, et le curé de Sarrogna en 1308. Au commencement du XIVe siècle, l'abbaye de Saint-Claude succombait sous le poids de ses dettes. Pour aider à leur extinction, l'abbé Odon, en 1310, vendit à perpétuité à Jean d'Albon, damoiseau, moyennant 700 livres viennoises, Cernon et Menouille avec leurs dépendances, en hommes, femmes, revenus, tailles, corvées, échutes, amendes, justice, main-morte, forêts, cours d'eau, pêche, chasse, avénerie, dîmes grosses et petites, domaines, pâturages, terres cultivées et non cultivées, censes et usages. En 1318, Humbert de Buene, sacristain de l'abbaye, racheta cette seigneurie de Jean d'Albon, moyennant 800 livres viennoises. En 1319, l'abbé de Saint-Oyen donna son adhésion à cette acquisition et consentit que a terre de Cernon restât irrévocablement unie à l'office de sacristain. Il se porta garant du paiement du prix. Il paraît que Jean d'Albon n'avait pas beaucoup de confiance dans cette signature; car il exigea que Jean de Chalon II, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, et Etienne, dit Gaby, de Baume, chevalier, s'engageasssent à le payer, si l'abbé et le sacristain ne tenaient point leurs engagements. Ces deux seigneurs étant au château d'Orgelet, fournirent leur cautionnement par acte du 16 décembre 1320. L'abbé paya lui-même le prix, et l'acquisition faite par le sacristain n'eut pas de suite.

En 1367, Philibert du Louverot donna à l'abbé de Saint-Claude tout ce qu'il possédait à Cernon.

Cernon et Menouille formaient une prévôté, dont l'abbé de Saint-Claude était seigneur, avec justice haute, moyenne et basse. L'exercice de cette justice donna lieu à des conflits déplorables. L'ouverture de chaque succession suscitait un procès. S'agissait-il d'une apposition de scellés, d'un inventaire, d'un testament à ouvrir ? on voyait accourir à la fois les officiers d'Arinthod, ceux d'Orgelet, ceux de Moirans, chacun avec des prétentions exclusives. Pour faire cesser de tels abus, on recourut à l'autorité du parlement de Dole. Par arrêt du 19 août 1654, cette cour décida que l'abbé de Saint-Claude établirait à Cernon un bailli, un juge châtelain, un procureur et un scribe qui exerceraient en son nom tous actes de justice, sauf appel au siége d'Or-

gelet et que les officiers du bailliage de Moirans feraient provisoirement tous actes de juridiction. La peste de 1349 avait converti ces villages en solitude. Pour réparer ce désastre, l'abbé de Saint-Claude y attira, en 1360, une colonie d'étrangers, dont le caractère processif causa une foule d'ennuis à ses successeurs. Ainsi, la terre de Cernon et de Menouille était main-mortable en 1310, en 1319, en 1320, en 1489; un arrêt du parlement décida cependant, en 1654, que les habitants étaient de franche condition. Tous les droits seigneuriaux étaient successivement contestés par les habitants. Ces nouveaux venus vivaient dans la plus mauvaise intelligence avec les chartreux de Vaucluse, leurs voisins.

A la suite d'une délimitation de territoire, faite en 1618, provoquée par les chartreux, les habitants de Cernon conçurent une telle haine et un tel désir de vengeance, qu'ils se permirent des menaces non-seulement contre les frères en général, mais contre le frère procureur en particulier, contre leurs métayers et contre leurs domestiques. Le fermier de la Chartreuse à la grange des Fenils, revenant de la messe paroissiale, le jour de la fête de saint Romain, patron spirituel de Cernon, fut arrêté par quelques jeunes gens, qui le frappèrent tellement de coups de pierres et de bâtons, qu'ils le laissèrent pour mort. Les chartreux, craignant d'être victimes à leur tour de l'animosité de leurs adversaires, à cause, disaient-ils, *que ce sont rudes paysans, et faciles à exécuter leurs mauvais desseins et volontés*, demandèrent au parlement de Dole une sauvegarde contre la violence de leurs ennemis, ce qui leur fut accordé sur le champ (14 janvier 1621). Le procureur fiscal au siége d'Orgelet poursuivit les meurtriers et leur fit appliquer une sévère punition.

Paroisse. L'église de Cernon avait déjà le titre de cure en 1573. Elle avait pour annexe Menouille et quelques granges éparses. Le grand chambrier de Saint-Claude en avait le patronage, en reconnaissance duquel le curé de Cernon lui payait la responsion annuelle de 2 fr.

Eglise. L'église est dédiée à saints Romain, martyr, et Barula, dont on célèbre la fête le 18 novembre. Assise sur la pointe d'un monticule, elle se compose d'un clocher en forme de tour carrée, servant de porche, d'une nef et d'un chœur voûtés, éclairés par six fenêtres. L'entrée est tournée du côté de l'est, ce qui fait dire que l'église de Cernon est tournée à reculons. La construction remonte au commencement de ce siècle.

Oratoire de Notre-Dame-de-Bon-rencontre. A peu de distance de l'église, au sud, sur une pointe de rocher, existait une ancienne chapelle remplacée en 1775 par un oratoire érigé par Pierre Blondeau, sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-rencontre. Tous les fonds environnants sont appelés sous la Chapelle, vers la Chapelle. Il y avait probablement là, dans le principe, un sacellum païen. Une procession s'y fait chaque année. A l'entrée du village au nord, on remarque un autre oratoire, érigé contre une maison particulière, en 1779, par un ancien serviteur des chartreux de Vaucluse, sous l'invocation de Notre-Dame.

Oratoire de sainte Barbe. Sur le chemin qui conduit de Cernon à Vaucluse, on rencontre dans une fissure de rocher, à 4 mètres de hauteur, une statue de sainte Barbe, en

grande vénération parmi les voyageurs. Aucun habitant des villages voisins, dans un rayon de plus de 10 lieues, ne passe devant cette madone, sans lui adresser, à genoux, une fervente prière.

Chapelle de Menouille. Il y a une chapelle à Menouille dédiée à saint Oyen, dont on célèbre la fête le 7 juin. Il ne s'agit point ici de saint Oyen, 4e abbé de Condat, car sa fête se célèbre le 4 janvier. L'existence de cette chapelle donna lieu à sept ou huit procès considérables. Une sentence de l'officialité de Besançon, de l'an 1574, condamna le curé de Cernon à faire certains offices dans l'église de Menouille. L'ecclésiastique qui desservait cette paroisse, en 1627, s'adressa à l'official pour contraindre les habitants de Menouille à lui rétribuer les services qu'il était obligé de faire dans leur village. Cette rétribution fut fixée par deux traités passés en 1631 et en 1633. Une sentence de l'official, du 28 février 1698, condamna le curé à célébrer à Menouille tous les offices paroissiaux, même à y faire les inhumations.

Le 22 octobre 1703, un curé de Cernon, effrayé des menaces que lui faisaient chaque jour les habitants de Menouille, consentit à une transaction très onéreuse pour ses successeurs. Il s'obligea à dire une grande messe à Menouille tous les dimanches et jours de fêtes, à y chanter les vêpres trois fois par an, à y faire une procession le jour de saint Marc, et à y bénir les fontaines un des jours des Rogations. Chaque concession créait de nouvelles exigeances. Ainsi, en 1712, les habitants de Menouille refusèrent de contribuer aux réparations de l'église de Cernon, dont ils contestaient la maternité. En 1726, ils ne voulurent plus y offrir le pain bénit. En 1764, ils allèrent jusqu'à soutenir que leur église était indépendante de celle de Cernon. Un arrêt du parlement, du 17 mars 1768, ordonna l'exécution pure et simple du traité de 1703. Irrités de cette décision, ils prirent la résolution de ne plus fréquenter l'église de Cernon. On leur adressa des monitoires particuliers, des monitoires publics, rien ne put ébranler leur résolution. « Si on veut nous faire entendre la parole de Dieu, disaient-ils, qu'on vienne nous la prêcher au milieu de nous, nous ne voulons pas nous déranger et malheur au curé, s'il ne vient pas. » Ces fiers républicains, écrivait le curé à l'évêque de Saint-Claude en 1769. sont indomptables. La révolution seule mit un terme à ces tristes débats.

Bac et port de Menouille. Depuis une époque inconnue, il existait un bac entre Vauglans et Menouille. Une inondation extraordinaire arrivée en 1685, l'entraîna. L'évêque de Saint-Claude, au lieu de le rétablir, préfera accenser le péage, en obligeant le concessionnaire à construire un nouveau bateau. Le port de Menouille ne manque pas d'activité. On y lance fort souvent des radeaux dirigés sur Lyon, malgré les dangers qu'offre en cet endroit le cours de l'Ain. Les eaux resserrées entre d'affreux précipices, roulent avec un bruit épouvantable au fond d'un lit d'un aspect effrayant. Ce détroit, appelé le *Saut du Mortier*, est célèbre dans les fastes des naufrages. Une foule d'hommes y ont trouvé la mort. Un simple particulier, nommé Biélet, originaire du hameau de Rhien, avec son seul courage, avec les bras de quelques compagnons aussi intrépides que lui, et qui partageaient ses vues,

avait commencé, il y a soixante ans, un travail qui a beaucoup diminué le danger de ce passage. Depuis trois ou quatre ans, des travaux importants ont été exécutés pour continuer l'œuvre de *Biélet*.

Maladreries. Un hospice pour les lépreux existait à Menouille à l'est, et à peu de distance du village. Il y en avait un autre à Cernon, du côté du nord. Leur emplacement porte le nom de *Malatière*.

Evènements divers. Sans parler du cataclysme qui ensevelit sous leurs décombres les villages de Cernon et de Menouille, lors des invasions des bandes germaniques, qui se succédèrent des IIIe au Ve siècles, nous trouvons ces lieux complètement déserts à la suite de la peste de 1349, et du passage des Français en 1637. En 1640, le fermier de cette seigneurie demanda à l'abbé de Saint-Claude la remise entière du prix de son bail, en exposant que tous les habitants étaient morts ou avaient déserté, et que les terres restaient complètement en friches. Il fut fait droit à cette juste réclamation.

—

Certemery, vg. de l'arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay, perc. actuelle de Cramans et future de Villers-Farlay, bur. de poste et paroisse de Mouchard; à 6 kilom. de Villers-Farlay, 8 d'Arbois, 19 de Poligny et 47 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Villers-Farlay, au sud par les Arsures, à l'est par Mouchard dont il est séparé par le ruisseau de la Larine, et par les Arsures, à l'ouest par Villeneuve-d'Aval.

Il occupe une éminence d'où la vue s'égare au loin sur des paysages aussi riches que variés. Les maisons sont isolées, généralement construites en pierres et couvertes en chaume, à l'exception de cinq, qui sont couvertes en tuiles.

Son territoire est traversé par les chemins vicinaux tirant à Mouchard, à la route nationale n° 83, de Lyon à Strasbourg, à Villers-Farlay, à Villeneuve-d'Aval; par les ruisseaux de la Larine et de la Fontaine-Quartaux.

Pop. en 1790, 80 hab.; en 1846, 45; en 1851, 45, dont 24 hom. et 21 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 55 hab.; 11 maisons; 15 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1791.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris et à Lyon.

Cadastre exécuté en 1811; surf. territ., 79h 76a, divisés en 220 parcelles que posèdent 40 propriétaires, dont 23 forains; surf. imp. 77h 14a, savoir: 47h 05a en terres lab., 18h 72a en prés, 4h 25a en vignes, 5h 08a en bois, 2h 38a en vergers, 54a en friches, 49a en sol des propriétés bâties, 46a en jardins, 9a en terrain à exploiter la tuile, 3a en mares d'eau, d'un rev. cad. de 2875 fr.; cont. dir. en princ. 388 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'avoine, du seigle, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, des betteraves, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, des fruits d'excellente qualité, de bons vins rouges et blancs.

On importe le huitième des céréales et un huitième des vins nécessaires à la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des cochons, des chèvres et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir, à chaux

hydraulique, et de l'excellente terre glaise pour la fabrication de la tuile et de la brique.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins et d'Arbois.

Leur principale ressource consiste dans l'agriculture et l'éducation du bétail. La difficulté des chemins enlève tout moyen de développement à ce village, dont la population décroît dans une proportion étonnante.

Le seul établissement industriel est une tuilerie.

Biens communaux : 3h 08a de bois, d'un rev. cadast. de 55 fr.

Il n'y a pas de maison commune, les élèves fréquentent l'école de Mouchard.

Bois communaux : 3h 18a, réglés en coupe biennale.

Budget : recettes ord. 282 fr.; dép. ord. 287 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Certemery, *Xartemery*, *Certemeri*, *Certhemery*, *Certemagne*, point presque imperceptible aujourd'hui, semble avoir eu une certaine importance dans les siècles passés. L'antiquité de son origine est incontestable. Son sol est tout jonché de débris de constructions romaines. La voie d'Agrippa de Lyon au Rhin par Besançon, appelée aujourd'hui *voie de César,* passait à 2 kilomètres au couchant de ce village, sur le territoire de Villers-Farlay. Une autre route de Dijon au Mont-Jura et aux Alpes grecques, traversait le village même. C'est par ce chemin que communiquait, depuis Dijon, l'abbaye de Saint-Bénigne avec Pontarlier et avec celle d'Agaune, à laquelle le roi Gontran l'avait unie à la fin du VIe siècle. L'itinéraire en est parfaitement tracé par la chronique de saint Bénigne, écrite vers 1050, comme par la vie de saint Anatoile, rédigée un siècle après. Certemery est le *Sartum Mortaliæ* indiqué comme station de cette route publique, dans la translation des reliques de saint Urbain, vers 863. Les traces de ce chemin sont très reconnaissables entre ce village et celui d'Aiglepierre, l'antique *Petregium*, mentionné dans la chronique de saint Bénigne.

Seigneurie. Certemery formait une seigneurie distincte, avec justice haute, moyenne et basse, appartenant à l'abbaye de Château-Chalon. La propriété en fut confirmée à ce monastère par deux bulles du pape Adrien IV, du 13 des calendes de mai (20 avril) 1154, et du 13 avril 1155, par un diplôme de l'empereur Frédéric 1er, du 13 des calendes d'octobre (19 septembre) 1165, par une bulle du pape Luce III, du 5 des calendes de mars (25 février) 1181 et une autre du pape Grégoire IX, du 2 des ides (12 mai) 1232.

Les habitants étaient soumis à la main-morte réelle et pesonnelle, à la banalité du four, à des corvées nombreuses, à des cens en grains, en argent et en poules.

Maison seigneuriale. Elle se composait d'un corps-de-logis flanqué de deux tourelles, construit au XVe siècle. Les tours ont été détruites depuis peu de temps. Le bâtiment sert d'habitation à la ferme de M. Jules Garnier, capitaine d'artillerie, né à Salins en 1806. Près de là était la chapelle du château, dédiée à saint Laurent, dont on célèbre la fête le 10 août. Elle est tombée en ruines en 1780. La commune possède encore la cloche qui avait été bénite en 1731, ayant eu pour parrain Charles-Antoine Jayette et pour marraine Mlle Ursule-Gabrielle de

Crécy, fille de M. de Crécy, de Poligny, ancien chevalier de Malte.

—

Cesancey, vg. de l'arr. et bur. de poste de Lons-le-Saunier, cant. et perc. future de Beaufort, perc. act. de Cesancey ; succursale ; à 8 kil. de Beaufort et 8 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Trenal et Gevingey, au sud par Sainte-Agnès, Vincelles et Grusse, à l'est par Gevingey et Saint-Laurent-la-Roche, à l'ouest par Trenal et Vincelles.

Altitude vers la route : 256^{m}, vers la fontaine : 346^{m}.

Son territoire est traversé par la route nat. n° 83, de Lyon à Strasbourg, par les chemins vicinaux tirant à Saint-Laurent-la-Roche, au hameau des Machurés, à la Prairie, et de Gevingey à Sainte-Agnès, par le ruisseau de la fontaine du Préau et par le bief de Villeneuve qui y a sa source.

Le village, groupé à l'est de la route nationale, sur un terrain accidenté, au pied des premières collines du Mont-Jura, occupe une heureuse position. On domine les vastes plaines de la Bresse chalonnaise. Les maisons, bâties avec goût, ayant toutes ou presque toutes un premier étage, sont construites en pierres et couvertes en tuiles. Il y a une dizaine de belles maisons bourgeoises.

Pop. en 1790, 426 hab.; en 1846, 508; en 1851, 533, dont 252 hom. et 281 fem. ; pop. spécif. par kil. carré, 104 hab.; 126 maisons; 150 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1700.

Les jeunes gens émigrent peu.

Cadastre exécuté en 1836 : surf. territ. 512^{h} 19^{a}, divisés en 1934 parcelles que possèdent 272 propriétaires, dont 114 forains; surf. imp. 501^{h} 07^{a}, savoir : 167^{h} 03^{a} en vignes, 154^{h} 51^{a} en terres lab., 125^{h} 08^{a} en pâtures, 40^{h} 01^{a} en prés, 3^{h} 61^{a} en jardins, 3^{h} 09^{a} en vergers, 2^{h} 99^{a} en sol des propriétés bâties, 2^{h} 17^{a} en friches, 75^{a} en broussailles, d'un rev. cad. de 17,531 fr.; cont. directes en princ. 2486 fr.

Le sol, fertile, produit du blé, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, des fruits, du chanvre, du foin, des fourrages artificiels, peu d'orge et d'avoine, des vins blancs et rouges très estimés.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On exporte les sept dixièmes des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

La culture de la vigne se perfectionne et prend un grand développement. Il y avait un étang aux Machurés qui, depuis peu, a été converti en pré.

On élève des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, des chevaux employés aux transports, et des volailles. 40 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de bonne pierre à bâtir et de taille, ainsi que des sablières exploitées.

Les patentables sont : 4 exploitants de carrières, 1 marchand de vins en gros, 1 boulanger, 1 cabaretier, 1 tailleur d'habits, 1 maçon, 1 tonnelier, 1 menuisier, 1 marchand épicier et 1 voiturier.

Il y a une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 6000 kil. de bon fromage.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presby-

tère, une maison commune contiguë, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 élèves; la salle de la pompe à incendie, une pompe desservie par une compagnie de 30 pompiers, très bien organisée, une fontaine jaillissante avec lavoir couvert et entouré d'une belle colonnade, une autre fontaine et 118h 07a de terres et parcours, d'un rev. cad. de 156 fr.

L'école des filles, dirigée par une institutrice laïque, est établie dans une maison qu'a fait construire à cet effet, de ses propres deniers, M. Faton, curé actuel de la paroisse. Elle est fréquentée par 45 élèves.

Bois communaux : 32h nouvellement plantés et soumis au régime forestier seulement depuis 1849.

Budget : recettes ord., 2313 fr. dépenses ord., 2313 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Cesancey, autrefois nommé *Sisentia*, *Sisentiacus*, *Sisentiachum*, existait certainement au temps de la domination romaine.

La voie qui liait *Lugdunum* à *Vesontio*, appelée la *Vie-des-Sauniers*, la traversait. Ses traces en sont encore parfaitement reconnaissables dans la direction de Vincelles et de Gevingey. M. Bouillier de la Martinière, en 1806, trouva au centre même du village, dans un terrain vague, contigu au chemin qui descend dans la Bresse, un sarcophage antique. Ce cercueil de pierre avait été creusé pour recevoir presque hermétiquement les formes du corps. On n'y trouva que de la poussière humaine et un petit vase, dont l'orifice était fort étroit. Dans le canton appelé *aux Machurés*, sur une colline dite *Bois-de-l'Hôpital*, on a découvert, à différentes époques, des sépultures présumées gauloises, formées de murs secs et couvertes de dalles brutes et plusieurs monnaies romaines. Près de là se trouve un lieu dit *Es-Senans*. Nous avons déjà fait remarquer, à l'article *Balme-d'Epy*, qu'une telle dénomination rappelle le souvenir des prêtres gaulois qui succédèrent aux druides. Au sud du village, une pièce de vigne porte le nom de *Martinière*. Dulaure, dans son Histoire de Paris, dit que plusieurs pierres druidiques ont conservé le nom de *Marte, Martel*, *Martine*. On trouva en effet, en 1833, à Macornay, en un lieu appelé les *Martines*, des sépultures formées de murs secs et de dalles, des ossements, un fragment d'épée, un anneau de cuivre rouge, une plaque de baudrier en fer battu, damasquinée d'or et d'argent, absolument semblable à d'autres plaques que les archéologues regardent comme évidemment romaines ou gauloises. A l'est, et à peu de distance de l'église de Cesancey, sur un monticule d'où la vue embrasse un immense horizon, existe une place appelée *en Saint-Martin*. Nous sommes disposé à croire que sur cet emplacement, occupé aujourd'hui par une croix, s'élevait jadis un oratoire païen.

Prieuré. En 1083, Hugues II, archevêque de Besançon, autorisa l'acquisition de l'église de Cesancey, que Bernard, abbé de Baume, avait faite de Ponce, curé de cette paroisse. Par une bulle de l'an 1089, le pape Urbain II confirma à l'abbaye de Baume la possession de cette église, *Ecclesia sisintiaci*. L'abbé de ce monastère envoya des religieux bénédictins pour la desservir, ce qui donna naissance au prieuré. Une bulle du pape Pascal II, du 3 des calendes d'avril 1107, confirma la possession de ce prieuré à l'abbé de

Baume. Sans égard à ces titres, Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, le donna à l'abbaye de Cluny. Cette donation fut probablement le résultat d'une erreur; car l'archevêque Anseric, en 1133, le pape Innocent II, en 1143, l'empereur Frédéric I[er], en 1157, l'antipape Victor IV, en 1162, Clément III, en 1190, déclarèrent positivement que ce prieuré appartenait au monastère de Baume. L'abbé Richard, dans son Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude, publiée en 1847, en parlant de la donation faite, en 1117, par l'archevêque de Besançon à l'abbé de Cluny, dit que le prieuré de Cesancey existait auprès de l'église de Trenal, dont il occasionna la construction, et que le curé faisait souvent les offices paroissiaux dans l'église de Cesancey. Cet historien a commis une erreur grave. Les bâtiments du prieuré, servant aujourd'hui de cure et de maison commune, existent encore et ont toujours existé au pied de l'église de Cesancey.

Au mois de mars 1302, l'abbé et les religieux de Baume, criblés de dettes, engagèrent à vie les revenus de cette obédience à Blanchard, petit-fils de Jean de Culay, moyennant une somme de 300 livres. Ce dernier renonça, peu de temps après, au bénéfice de cette cession, moyennant une pension viagère de 30 livres estevenantes et 80 quartaux, moitié avoine et moitié froment, garantie sur les dîmes de Montain, Lavigny et Pannessières. En 1489, le prieuré de Cesancey fut imposé à cinq francs six gros et six engrognes pour subvenir aux frais du procès que le monastère de Baume soutenait pour échapper à la dépendance de Cluny. Celui de Jouhe ne fut imposé qu'à 8 livres, ce qui prouve que ces deux établissements étaient d'une valeur à peu près égale. Par une transaction passée le 30 juin 1697, l'abbé de Watteville céda les produits de ce prieuré au chapitre de Baume, qui le conserva jusqu'au moment de la révolution de 1789.

Les revenus consistaient dans le patronage de l'église, dans le grand et le petit patronage de l'église de Sainte-Agnès, dans les dîmes de ce dernier lieu et des villages de Vercia, Paisia, Longeverne, le Perron, Rotalier, les Machurés, Froideville, de Beyne et de la Combe de Chalandigna. Chaque chef de famille devait, pour droit de marguillerie, une gerbe de froment et une gerbe d'avoine.

Le seigneur de Courlaou avait la dîme des gros blés sur le territoire de Cesancey. Celle des menues graines appartenait, savoir : moitié au seigneur, un quart au curé et le surplus au prieur.

Avant aucun partage, le couvent de Gigny prélevait cent mesures de blé et avoine, à cause du prieuré de la Chaze-Dieu, qui lui avait été annexé.

Maison prieurale. Elle était bâtie à l'est du village, proche de l'église, et se composait de vastes salles voûtées, avec une tour carrée à l'entrée. De belles caves, une grande cuverie, des grangeages servaient de dépendances. La partie habitable est occupée par le presbytère, et les dépendances ont été converties en maison commune.

Eglise. L'église, située sur la pointe d'une éminence, à laquelle on arrive par de nombreuses marches d'escaliers., est dédiée à saint Nicet, archevêque de Besançon, mort vers 612 ou 613, dont on célèbre la fête le 31 janvier. Une chapelle de Notre-Dame et de saint Antoine y avait été fondée en 1613, par la famille Bal-

dou, de cette commune. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles et d'une sacristie. Les restaurations faites en 1845 et 1846 lui ont ôté tout caractère architectonique. Le retable, fort beau, provient du couvent des carmes de Bletterans.

Seigneurie. Ce village dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la terre de Saint-Laurent-la-Roche. La messerie fut inféodée, en 1302, par Renaud de Bourgogne, à l'abbé de Baume.

Evènements divers. La peste de 1636, la guerre de 1637 dépeuplèrent complètement ce village. A la suite d'un engagement fort vif qui eut lieu à cette époque entre un détachement de l'armée de Longueville et les troupes comtoises, deux colonels français furent tués entre Sainte-Agnès et Cesancey.

BIOGRAPHIE.

Les familles Dauphin et Bouillier, originaires de ce village, ont fourni plusieurs sujets distingués à l'armée et à la magistrature.

De la famille Baldou, la plus ancienne du pays, sont sortis plusieurs prêtres, et des recteurs de l'hôpital de Saint-Laurent-la-Roche.

—

Cessia, commune réunie à celle de Saint-Jean-d'Etreux, le 26 juin 1822.

—

Cézia, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Arinthod, perc. de Thoirette; paroisse de Saint-Imetière; à 5 kil. d'Arinthod et 40 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Chisséria, au sud par Louans, à l'est par Lavans et Chisséria, à l'ouest par Chemilla et Saint-Imetière.

Altitude : 488^{m}.

Son territoire est traversé par les chemins vicinaux tirant à Chemilla, à Chisséria et à Montcoux, et par un ruisseau dit le ruisseau de Cézia.

Le village est situé dans le bassin de la Valouze, au pied occidental des montagnes qui séparent cette vallée de celle de l'Ain.

Les maisons, de pauvre apparence, sont construites en pierres et couvertes partie en tuiles creuses, partie en chaume.

Pop. de Cézia et Hautecourt en 1790, 102 hab.; de Cézia seulement, en 1846, 177; en 1851. 164, dont 82 hom. et 82 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 45 hab.; 33 maisons; 35 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Quelques jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes.

Cadastre exécuté en 1831; surf. territ. $358^{h}\ 05^{a}$, divisés en 2000 parcelles que possèdent 97 propriétaires, dont 40 forains; surf. imp., $355^{h}\ 45^{aa}$, savoir : $134^{h}\ 92^{a}$ en terres lab., $37^{h}\ 62^{a}$ en prés, $1^{h}\ 19^{a}$ en vergers, $1^{h}\ 02^{a}$ en sol des propriétés bâties, 20^{a} en vignes, d'un rev. cad. de 2500 fr.; cont. dir. en princ., 709 fr.

Le sol, peu fertile, et craignant les sécheresses, produit du blé, de l'orge, du maïs, peu d'avoine, des légumes secs, des pommes de terre, des fruits et surtout des pommes.

Les produits du sol sont à peine suffisants aux besoins des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 75 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, et peu de cochons. 15 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et du sable.

Les seuls patentables sont un cordonnier et un menuisier.

Les habitants, occupés exclusivement d'agriculture, fréquentent habituellement les marchés d'Arinthod.

Biens communaux : une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 45 élèves, dont 20 garçons et 25 filles; deux puits communaux, un lavoir isolé du village, une chapelle. et 185h 06a de terres, murgers, bois, broussailles, d'un rev. cad. de 319 fr.

Bois communaux : 9h 78a, trop jeunes pour être livrés à l'exploitation. Essences dominantes : chêne et buis.

Budget : recettes ord. 945 fr.; dépenses ord. 945 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les vestiges d'antiquités sont peu nombreux dans ce village; ils suffisent cependant pour attester que son existence remonte à l'époque celtique, comme la plupart des localités qu'on rencontre dans le bassin de la Valouze. La voie qui reliait les deux bourgades gauloises d'Arinthod et d'Isernore limitait son territoire à l'ouest; elle porte encore le nom de *Pérou*. Les champs qui longent le chemin, qui de Cézia venait aboutir à cette route, s'appellent à l'*Estrat*, mot dérivé de *strata via*. On y découvre des ossements humains, dont la grosseur annonce de fortes statures. De nombreuses traditions et croyances populaires se rattachant au culte druidique, confirment nos conjectures.

Seigneurie. Cézia dépendait en toute justice, haute, moyenne et basse, de la vaste seigneurie de Valfin. Les habitants étaient mainmortables et soumis à une foule de charges, que nous expliquerons dans la notice sur le chef-lieu de cette terre. L'administration de la communauté était confiée à un prévôt, qui avait fait construire son manoir sur une éminence isolée, au nord des habitations, en un lieu appelé aujourd'hui le *Châtelard*. On apercevait de là le château de Valfin, et la célèbre tour de Dramelay. En cas d'éminent péril, le signal était facile à donner et à recevoir. A peu de distance de cette habitation, passait un ancien chemin se dirigeant sur Arinthod, nommé la *Vie du Marché*.

Chapelle. Au sud du village, au milieu d'une plaine, s'élève une modeste chapelle, placée sous l'invocation de saint Didier. Le curé de Saint-Imetière vient y célébrer trois messes par année, le jour des fêtes de saint Didier, de saint Clair et de saint Augustin.

La fête patronale du lieu se célèbre le jour de la Pentecôte, anniversaire de l'invention des reliques de saint Imetière. Ce faible édifice, remarquable seulement par son antiquité, se cachait, il y a peu de temps encore, sous un épais massif de buis dont les tiges avaient atteint une grosseur extraordinaire.

—

Chalèa, commune réunie à celle de Thoirette, le 11 septembre 1822.

—

Chainée-des-Coupis. *Voir* Chênaie-des-Coupis.

—

Chalèmes, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc. et bur. de poste des Planches; succursale; à 8 kil. des Planches, 44 d'Arbois, 36 de Poligny et 48 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Sirod, Treffay, Gillois et Bief-des-Maisons, au sud par la Perrena, les Planches et Foncine-le-Haut, à l'est par Bief-

des-Maisons et Foncine-le-Haut, à l'ouest par la Perrena, Crans, Sirod et Treffay. Le Petit-Chalême, le Grand-Chalême, Sous-Chalamet, composent la commune.

Altitude : 934^{m}.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 17, de Nozeroy aux Planches, par les chemins vicinaux tirant à Treffay et à Sirod, du Grand-Chalême à Foncine-le-Haut, du Petit-Chalême au Chalamet, du Grand-Chalême au Chalamet, du Petit-Chalême aux Fontaines et à Treffay, du Grand-Chalême au Petit-Chalême, par le bief de la Fontaine-de-la-Tourelle et par celui de la Culée.

Le village, situé dans le val de Sirod, sur un plateau accidenté, se compose de trois quartiers, autour desquels se groupent les habitations.

Les maisons sont construites en pierres, la plupart élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en bardeaux. Les vents, surtout ceux du nord, sont si violents, qu'on est obligé de charger les toitures de grosses pierres.

Pop. en 1790, 377 habit.; en 1846, 403; en 1851, 343, dont 181 hom. et 168 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 35 hab.; 68 maisons, savoir : 13 au Petit-Chalême, 38 au Grand-Chalême et 17 Sous-Chalamet; 81 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1736.

Les habitants ne trouvant pas suffisamment de ressources dans la culture de leur territoire, embrassent les professions d'instituteurs, de douaniers, de domestiques et de commis dans les villes.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territ. 946^{h} 81^{a}, divisés en 2180 parcelles que possèdent 204 propriétaires, dont 88 forains; surf. imp. 936^{h} 70^{a}, savoir : 349^{h} 61^{a} en terres lab., 256^{h} 70^{a} en friches, murgers, pâtures et rochers, 100^{h} 73^{a} en pâturages, 81^{h} 71^{a} en bois taillis, 78^{h} 35^{a} en prés, 55^{h} 89^{a} en broussailles, 11^{h} 55^{a} en bois-sapins, 2^{h} 08^{a} en sol des propriétés bâties et aisances, 6^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 6822 fr.; cont. dir. en princ. 1979 fr.

Le sol, peu fertile et très froid, produit peu de blé, de l'avoine, des pommes de terre, du lin, peu de chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

On importe le dixième des céréales et tout le vin nécessaires à la consommation.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques cochons et peu de volailles.

On trouve sur le territoire des tourbières épuisées par une mauvaise exploitation, et du minerai de fer non exploité.

Il n'y a point de sources. L'eau y est rare et ne peut être conservée que dans des citernes.

On fabrique dans deux chalets appartenant aux sociétaires, 27,000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité. C'est la principale ressource du village.

Les habitants fabriquent des chapeaux de paille en hiver pour une valeur annuelle d'environ 600 fr. Ils font aussi, avec des racines de *gentiane*, plante fort commune dans leur pays, une eau-de-vie très estimée, qui se vend 25 centimes le litre au-dessus du prix de celle provenant du marc de raisins.

Ils fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

Les seuls patentables sont : un marchand de chevaux, un aubergiste et un débitant de tabac.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour, un presbytère derrière l'église, dans le quartier dit *Sous-Chalamet*, une croix en pierre datant du XIIIe siècle, ombragée de deux magnifiques tilleuls, et cinq autres, dont quelques-unes ont pour base de gracieux balustres en pierre de taille ; la section du Grand-Chalême possède en pâtures, prés-secs, bois-taillis et bois-sapins, 205h 36a, d'un rev. cad. de 848 fr.; le Petit-Chalême et Sous-Chalamet, ont en bois, pâtures, terres lab., friches, mare et sol d'un chalet en cours de construction, 216h 49a, d'un rev. cad. de 524 fr. Il n'y a pas de maison commune, l'instituteur habite une maison particulière qui contient son logement et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 55 garçons et 30 filles, y compris les élèves du village de la Perrena, dont l'école est unie à celle des Chalêmes. La construction d'une maison commune est d'une urgente nécessité.

Bois communaux : Le Grand-Chalême a dans les forêts de la Haute-Joux, 45h, dont 1h 35a sont en exploitation annuelle et 15 arbres ou 45 stères de bois-sapins ; le Petit-Chalême a 50h dans la même forêt, dont 1h 52a sont délivrés annuellement.

Budget : recettes ord. 2048 fr.; dép. ord. 2015 fr.

Bureau de bienfaisance : revenus ord. 584 fr. provenant d'un legs fait par Claude-François Martin, curé des Chalêmes, dont la tombe est devant l'église.

NOTICE HISTORIQUE.

Nous avons eu déjà l'occasion de prouver que les villages disséminés dans le val de Mièges, ne le cédaient point en antiquité à ceux répandus dans la plaine. Ce serait donc une grande erreur de croire que les importantes concessions faites par les seigneurs de Nozeroy dans leurs forêts de la Haute-Joux, en 1372, ont attiré des colons sur un sol vierge. Le chemin gaulois ou gallo-romain, tracé dans nos hautes montagnes et qui communiquait de Saint-Claude à Salins par les Planches, *villa de Pontibus,* la *Perrena*, traversait aussi les Chalêmes. Il porte aujourd'hui le nom de *Vie du Charbonnier*. Au bord de cette route, on trouve un canton appelé les *Chazeaux*. Cette dénomination indique évidemment des habitations détruites depuis plusieurs siècles. Nous avons lieu de croire que le village des Chalêmes est le même que celui désigné sous le nom de *villa Calamæ*, dans une donation faite en 1283, par Gaucher de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel, à l'abbé de Saint-Claude. Ce qui le fait supposer, c'est que tous les autres lieux désignés dans ce titre entourent celui qui nous occupe. Après la peste de 1349, qui avait enlevé ou mis en fuite tous les habitants, de nouveaux noms, souvent sans rapport avec les anciens, furent donnés aux villages, par les colons qu'attirèrent sur leurs terres les seigneurs de Nozeroy et de Château-Vilain.

Seigneurie. Le Grand-Chalême dépendait de la seigneurie de Château-Vilain; le Petit-Chelême et Sous-Chalamet de celle de Nozeroy, sauf quelques meix et les hommes en dépendant, qui appartenaient au seigneur de la Chaux-des-Crotenay. Les sires de la Chaux et de Château-Vilain n'affranchirent jamais leurs sujets de la main-morte.

Châtelet. Au sud-ouest du village, on voit, sur une éminence, des tronçons de murs appartenant à une

construction dont on ne connait point l'origine. Nous avons remarqué que sur le bord de la voie antique que nous avons signalée, on rencontre plusieurs lieux appelés *au Châtelet*. M. Ed. Clerc, dans sa Notice sur la Franche-Comté à l'époque romaine, nous apprend qu'un grand nombre de stations fortifiées furent créées dans les derniers siècles de l'empire, pour la défense des routes, et que ces retranchements portent souvent le nom de *Châtelet*, de *Châtelard*.

Paroisse. Après avoir longtemps fait partie de l'immense paroisse du val de Mièges, puis de celle de Sirod, l'église des Chalêmes, simple chapelle d'abord, fut érigée, au XVIIe siècle, en succursale de celle de Sirod et desservie par un vicaire résident.

Eglise. L'église, placée sous le vocable de saint Sébastien et de saint Ignace, martyrs, patrons du village, dont on célèbre la fête le 20 janvier, est orientée. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un chœur et d'une sacristie. La partie inférieure du clocher date du XVIe siècle ; l'architecture ogivale y alterne avec le plein cintre, ainsi que dans les fenêtres de la nef. La partie supérieure, couronnée par une flèche, est plus récente. On descend plusieurs marches d'escaliers pour arriver à la nef, dont le dallage est fort inégal. Les murs de la nef sont plus anciens que le clocher, mais les voûtes et les fenêtres lui sont postérieures. La porte d'entrée date du XIIIe siècle ; elle a probablement appartenu à l'édifice primitif. Le chœur, plus étroit que la nef, composait dans l'origine toute l'église. Il est du style ogival en usage au XIIIe siècle. De belles nervures décorent sa voûte dans tous les sens ; un trèfle est à la jonction des nervures diagonales. Dans la face droite, on remarque une belle fenêtre, dont l'arcature, richement profilée, est supportée par deux personnages d'une bonne exécution. La sacristie est voûtée et de construction moderne. L'ensemble du monument, avec ses fenêtres étroites, ses voûtes basses, possède au plus haut degré le caractère religieux. Quelques tableaux d'un certain mérite, plusieurs statuettes, un bénitier en marbre blanc, décorent l'église.

Cimetière. On remarque dans le cimetière, qui entoure l'église, une tombe portant cette inscription : « Ici repose Jean-François Baillaud, prêtre, né à Mesnay, le 13 avril 1770. Engagé dans le mariage et devenu libre, il quitta le monde et se donna à Dieu. Humble, pauvre et zélé, il voulut finir sa vie dans la méditation des années éternelles. Par un effort de sa foi, il quitta sa chère paroisse de Pierrefontaine, qu'il administra 35 ans, et mourut le 27 mars 1844, où il ne vivait que pour son Dieu. Ses enfants et ses paroissiens lui ont élevé ce simple monument. *In memoria æterna erit justus*. Epitaphe donnée par Mgr. l'archevêque de Besançon. » Par une singularité extraordinaire, un fils de M. Baillaud, imitant les vertus de son père, est curé actuellement aux Chalêmes. Une autre tombe est érigée à la mémoire de Claude-François Martin, prêtre, qui légua sa fortune aux pauvres de sa paroisse et mourut en 1822.

BIOGRAPHIE.

Ce village est la patrie de Claude-Joseph-Victor *Pianet*, né en 1796, sculpteur fort distingué, qui exerce son art à Paris.

Chambéria, *Chambiriacum*, *Castrum*, *Oppidum*, *villa Chambiriaci*, *Chambérye*, *Chambéria-en-Montagne*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Orgelet, perc. de Présilly; succursale; à 10 kil. d'Orgelet et 29 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Chavéria, Orgelet et Montjouvent, au sud par Savigna, à l'est par Sarrogna, et à l'ouest par Marigna et Nancuise. Messia, Sancia et Marsenay, font partie de la commune.

Altitude : 404 mètres.

Il est traversé par le chemin de grande com., n° 32, d'Orgelet à Arinthod, par les chemins vicinaux tirant de Marsenay à Orgelet, de Messia à Savigna et à Sancia, par la rivière de Valouze et un canal de dérivation, par le ruisseau de Courrailloux et le ruisseau de Chambéria qui y prend sa source.

Le village est situé sur un plateau bordé à l'ouest par un rideau de collines et à l'est par le lit capricieux de la Valouze. Il se compose de quatre groupes principaux; Chambéria occupe un centre ayant au nord le hameau de Sancia et au sud celui de Marsenay. La section de Messia est séparée des autres par la Valouze. L'horizon, quoique fort borné, n'est pas sans charmes. Les maisons, construites en pierres, sont couvertes partie en tuiles creuses ou plates, partie en chaume.

Messia, Sancia et Marsenay ont été réunis à Chambéria, le 28 octobre 1822.

Pop. de Chambéria en 1790, 168 hab.; de Messia, 103; de Marsenay, 93; de Sancia, 114; pop. réunie en 1846, 537; en 1851, 518; pop. spéc. par kil. carré, 35 hab.; 124 maisons, savoir : à Chambéria, 41, à Sancia, 32; à Messia, 34; à Marsenay, 17; 118 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1773.

Quelques jeunes gens émigrent pour aller au service à Lyon.

Cadastre exécuté en 1828 : surf. territ., 1466h 40a, divisés en 4586 parcelles que possèdent 228 propriétaires, dont 86 forains; surf. imp. 1440h 37a, savoir : 548h 36a en terres lab., 528h 53a en bois, 210h 56a en pâtures, 124h 97a en prés, 23h 08a en friches et murgers, 3h 39a en sol des propriétés bâties et aisances, 1h 44a en jardins, d'un rev. cad. de 28,178 fr.; cont. dir. en principal, 3532 fr.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du maïs, des pommes de terre, peu d'orge et de légumes secs, du chanvre et du foin.

Le produit des céréales suffit seulement à la consommation des habitants; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets et des moutons. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de sable, non exploitées.

Il y a deux auberges, un moulin à deux tournants à Sancia et un battoir à blé mû par l'eau à Chambéria.

Les habitants, adonnés exclusivement à l'agriculture, fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet et d'Arinthod.

Foires. Le 27 mars, le 10 juillet et le 7 septembre. Cette dernière est fort importante pour la vente des mulets que viennent acheter les Auvergnats et les Savoyards.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère à côté de l'église, une maison commune contenant la mairie, le

logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 40 garçons et 30 filles, une fontaine monumentale à Chambéria, surmontée d'une haute colonne cannelée, une autre fontaine au bas de l'ancien château; la section de Chambéria possède 199^{h} 29^{a} de bois, pâtures, friches, d'un rev. cad. de 1965 fr.; celle de Sancia, 169^{h} 60^{a} de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 1791 fr.; celle de Messia, 145^{h} 36^{a} de bois, pâtures et murgers, d'un rev. cad. de 1688 fr., ainsi qu'une maison commune nouvellement restaurée, qu'on se propose de convertir en chalet; celle de Marsenay a 76^{h} 68^{a} de bois, pâtures, friches et murgers, d'un rev. cad. de 606 f.

Bois communaux : Chambéria a 130^{h} 60^{a}, dont 3^{h} 63^{a} sont délivrés annuellement; Messia, 115^{h} 56^{a}, dont 3^{h} 60^{a} sont en exploitation annuelle; Messia, 35^{h} 83^{a}, dont 1^{h} 10^{a} sont coupés chaque année; Sancia, 150^{h}. Essences dominantes : chêne et hêtre.

Budget : recettes ord. 5342 fr.; dép. ord. 5249 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Malgré la rareté des renseignements sur les antiquités du bassin de la Valouze, il y a lieu de croire que, pendant la période celtique, et sous la domination romaine, les bords de cette rivière étaient cultivés, et que de nombreuses peuplades y avaient choisi leurs demeures, puisque chaque commune, en effet, conserve de nombreux vestiges de l'antiquité nationale, quelques traditions, quelque fontaine sacrée indiquée encore aujourd'hui par la vénération des peuples. Orgelet et Arinthod, qui y tenaient le premier rang, existaient certainement alors et d'autres bourgades y prospéraient, dont de modestes villages gardeut et désignent la place. Tels sont Chambéria, Nancuise, Cornod et Fétigny.

A l'ouest de ce premier village, au sommet d'une colline, un champ est appelé en *Saint-Germain*. Les terres qui sont sur la pente et au pied se nomment *vers la Chapelle*, *sous la Chapelle*. Il existait effectivement à cette place, une église longtemps en grande vénération. L'archevêque de Besançon ordonna de la démolir en 1627, parce qu'elle était trop souvent profanée par de nocturnes rendez-vous. Nous y avons retrouvé des dalles rangées avec symétrie qui ont dû servir de pavé. A côté de cet oratoire, au sud, on voit deux enfoncements assez profonds, appelés les *Louvatières*. Les habitants racontent qu'il y avait près de la chapelle un couvent d'hommes et un couvent de femmes qui ont tout-à-coup disparu dans un abime. Les esprits peuplent les forêts qui bordent cet ancien temple. Le séjour des druides dans cette contrée est incontestable. On a vu bien souvent la vouivre venir se désaltérer à la fontaine qui est au pied du château. Deux chemins fort anciens mettaient en communication Chambéria avec Orgelet et avec Arinthod. M. Béchet cite un titre de l'an 642, qui fait mention de ce village. Nous ignorons absolument où cet historien a puisé cette date. Il ne faut pas être surpris si, au moyen-âge, Chambéria n'apparait que tard dans les chartes. Celles où son nom figure pour la première fois devaient appartenir à l'abbaye de Gigny; or, on sait que la révolution de 1789 a anéanti les précieuses archives de ce monastère.

Seigneurie. Avant la suppression du régime féodal, la terre de Chambéria comprenait ce village pour

chef-lieu, Messia, Sancia et une partie de Marsenay; la plus forte partie de ce dernier lieu dépendait de la seigneurie de Nancuise. A l'exception des habitants de Chambéria, tous les autres sujets de la terre étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un juge châtelain, un procureur, un scribe et plusieurs sergents. En 1627, le souverain du comté de Bourgogne lui permit d'établir un notaire tabellion dans sa terre. Il avait des cens en argent, en grains, des corvées de charrue et d'hommes. Un signe patibulaire à deux piliers, élevé sur le *Molard-Brandon*, servait à l'exécution des criminels. Un carcan en fer était attaché à un orme, près de la maison curiale, pour la punition des délinquants. Les sentences du bailli de Chambéria ressortissaient au siége d'Orgelet.

Seigneurs. Il ne faut chercher ni dans le nobiliaire de Dunod, ni dans les annuaires du Jura, la série exacte des seigneurs de Chambéria. Elle n'y est pas, et ne peut être établie qu'à l'aide des titres de famille que nous avons pu consulter dans les archives départementales.

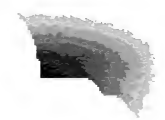
En 1298, Etienne, chevalier, sire de Courlaoux, céda à Humbert de Binans, fils de Guy, le fief de *Sancia*, en territoire, hommes, femmes, tailles, prises, aides, corvées, tâches, censes, servis en grains, dîmes, amendes, seigneurie, fours, moulin, eaux, bois, prés et terres arables, chazal, maison, tel du reste que Guy de Binans l'avait précédemment reçu en fief du seigneur de Courlaoux. Au mois de mai 1304, Humbert, dit Cuche, de Trenay (Trenal), écuyer, fils de Simon de Trenay, chevalier, vendit à Humbert de Binans, ses droits dans la seigneurie de *Messia* (Missie), du consentement de sa femme et de ses enfants. Au mois d'août 1322, Marguerite de Beaujeu, dame de Saint-Julien, veuve de Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire d'Orgelet, attesta que Guillaume de Chalon, son fils, avait donné à Humbert de Binans, seigneur de Chambéria-en-Montagne, pour le récompenser de ses bons services, la haute justice sur les hommes de sa terre et confirma elle-même cette donation, comme ayant reçu en douaire le château de Nancuise. En 1328, Girard de Trenay et Blanche, sa femme, cédèrent au même Humbert tous les droits qu'ils avaient à Sancia. Le 30 avril 1328, Humbert étant en présence de Jean de Chalon II, comte d'Auxerre, à Montfleur, se dépouilla de ses biens, dont Jean de Binans, son fils, fut à l'instant même investi. Le 10 juin 1316, il lui avait déjà assuré, par une donation, la propriété de son château de Chambéria.

Jean laissa deux fils : *Hugues* ou *Huguenin* et *Jean de Binans*. Le 12 février 1362, Hugues fit hommage de sa terre au seigneur d'Orgelet. Jean lui intenta un procès pour obtenir un lot plus fort que celui qui lui avait été attribué. Un nouveau partage eut lieu en 1378, de l'autorité de l'archevêque de Besançon. Ce Jean de Binans était un vrai brigand. En 1367, il vola sur les grands chemins les joyaux de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre. Nous trouvons ce fait consigné dans une lettre adressée à ce sujet par le pape Urbain IV à l'archevêque de Besançon. En 1390, Humbert, fils de Hugues, comprit dans l'hommage qu'il présenta à son suzerain, les anciens fiefs que tenaient de lui Jean

de Binans, écuyer, Guillaume de Sarrogna, Jean de Montaigu, et le fief que lui-même tenait à Messia et à Saucia, de l'abbé de Saint-Oyen de Joux; Guy, frère d'Humbert, avait moitié de la seigneurie de Chambéria. Il épousa, en 1408, Isabelle de Saint-Colomb, fille naturelle de Jean de Chalon-Auxerre, dont il eut deux enfants, Aimé et Bonne. Bonne épousa Jean de Tennerre, chevalier, et donna sa fortune à son frère en 1439. Aimé laissa deux fils: Humbert et Emard. Ce dernier eut la seigneurie de Montadroit, et Humbert celle de Chambéria. Hugues de Chalon, sire de Châtelbelin, portait la plus vive affection à Humbert, son serviteur et son domestique. Pour le récompenser de ses bons services, il lui donna, le 9 mai 1484, en augmentation de son fief, la haute justice et la montre d'armes sur les hommes que le sacristain de Gigny avait à Chambéria, et sur deux familles de Messia et de Légna, ne se réservant que la contribution féodale de deux cas, nouvelle chevalerie et mariage de filles. En 1489, il lui confirma ses droits de justice, que les seigneurs de Nancuise lui contestaient, et lui permit de faire faire, devant le capitaine de son château, la montre d'armes que ses sujets faisaient à Orgelet.

Humbert laissa un grand nombre d'enfants. Ses deux fils, Humbert et Aimé, eurent ses domaines, à charge de payer la dot de leurs sœurs. Ces demoiselles avaient toutes contracté de nobles alliances; ainsi, Pernette épousa, en 1500, Aimé du Saix, écuyer, seigneur d'Arnans et de Montgefond; Etiennette épousa, en 1504, Godefroy de Bellecombe, écuyer; Henriette, Claude de Bussy, seigneur de Vescles, et Benoîte, M. de Vautravers, seigneur de Charrin. Chaque noce se célébrait à Chambéria, avec un éclat extraordinaire. Humbert se maria en 1505, avec Clauda de Vienne, veuve de Pierre de Montmoret, seigneur de Rotailler. C'était pour lui une magnifique alliance; aussi, vit-on ses fils épouser plus tard les plus riches héritières de la province. Jean Philibert, l'aîné d'entre eux, s'allia, en 1538, à la fille de Philibert de Pontailler, chevalier, sire de Vaugrenans. On vit, à cette occasion, réunis à Chambéria, Guillaume de Poupet, abbé commandataire de Baume, Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, le comte de Champlitte, Jean de Poupet, chevalier, chambellan de Sa Majesté, et une foule d'autres gentilshommes. Claude de Binans, le second des fils d'Humbert et de Clauda de Vienne, épousa Pérone de la Baume-Saint-Amour, et devint propriétaire, en 1561, de la fortune de son frère. Claude de Binans laissa beaucoup d'enfants; mais Guillaume, l'aîné, réunit par la suite sur sa tête tous les droits de ses frères et sœurs. Louis de Binans, seigneur de Montjouvent, s'enrôla dans le régiment du baron de la Chaux; Pierre fut abbé de Baume; Gasparde épousa Marc de Lezay, écuyer, et Béatrix devint l'épouse de Maximilien Charreton, baron du Pin et de Pymorin; Philibert fut seigneur de Montadroit; Clauda se fit religieuse à Château-Chalon.

Guillaume avait embrassé la carrière des armes. Nommé en 1586, par le roi d'Espagne, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes, il fit les campagnes d'Italie, ayant sous ses ordres MM. de la Tour, de Ruffey, de Charchilla, de Grusse, de Ronchaud, de Molpré, de Saint-Martin, d'Ecrilles, d'Onoz, de Mont et de Darbonnay, Il reçut dans un combat deux coups d'arquebuse qui



le forcèrent de demander un congé. Au mois de février 1595, Philibert de Coligny, chevalier, seigneur de Cressia, Beaufort, Loysia, la Biolée, gouverneur et capitaine de la ville de Lons-le-Saunier, le nomma pour son lieutenant dans le commandement de cette place. Les fatigues ne lui permettant pas de continuer le service, il se retira avec le grade de colonel, et épousa, en 1598, Pérone ou Pétronille de Thomassin, femme d'un vaste génie. Elle était fille d'Adrien de Thomassin, chevalier, du conseil étroit de Sa Majesté, le président de Bourgogne. Malgré sa grande fortune, ses affaires se dérangèrent. La terre de Chambéria fut mise en décret en 1627, et adjugée à Claude d'Ugna, moyennant 40,000 livres. Il la racheta peu de temps après, au nom de son épouse. Ce seigneur testa en 1633, léguant à l'église de Chambéria des ornements magnifiques. et ordonna que cinquante prêtres assistassent à ses funérailles. Adrienne-Thérèse de Binans, sa fille unique, épousa, en 1650, Jean-François de Joux, dit de Grammont, chevalier, baron de Châtillon-Guyotte. Les cérémonies du mariage furent magnifiques et attirèrent au château des hôtes illustres. On y voyait Philippe de Montessus, Charles du Saix, baron d'Arnans, Benoît de Pélapucin et une multitude d'autres seigneurs. De cette union naquirent Gabriel-Philibert de Joux, de Binans, de Grammont, baron de Châtillon-Guyotte, et Claude-François de Grammont, seigneur de la Mothe de Ternans. Gabriel-Philibert obtint, en 1688, un brevet de capitaine d'infanterie et épousa en secondes noces, Jeanne, fille de Philippe de Poitiers. Cette dame fut enfermée chez les Bernardines d'Orgelet, en vertu de lettres de cachet du 9 avril 1743. Sa famille lui reprochait le dérangement de sa fortune et ses absences d'esprit, qui ne permettaient pas d'espérer qu'elle pût elle-même y remettre de l'ordre. Elle se trouvait bien de ce paisible séjour, mais le mariage de sa fille unique, avec M. le marquis du Chaylard, officier étranger et sans fortune, mariage auquel cette tendre mère se crut obligée de refuser son consentement, lui causa un tel déplaisir, que le chagrin de subir, de la part de sa fille, une telle irrévérence, abrégea ses jours et la fit descendre dans la tombe, le 24 avril 1747. Le cadavre embaumé de la baronne fut l'objet d'une dispute singulière : les Bernardines se disposaient à le déposer dans leur charnier, lorsque les familiers de la ville d'Orgelet arrivèrent pour la transporter à leur cimetière communal. Tandis qu'on verbalisait contre l'opposition des nonnes à cet enlèvement, les gens de M. le marquis du Chaylard survinrent, payèrent à la ville ses droits funéraires, et emportèrent le cercueil à Chambéria.

Claude-François de Grammont devint chevalier de Malte et mourut en 1738, après avoir légué les trois quarts de sa fortune aux pauvres, aux veuves et aux orphelins de Chambéria, et l'autre quart à l'hôpital de Saint-Claude. Gabrielle-Charlotte-Françoise-Suzanne, fille de Gabriel-Philibert de Grammont, épousa le marquis du Chaylard et mourut peu de temps après, ayant institué son mari pour son héritier universel. Son testament fut taxé de nullité. Un partage fait à la suite de ce procès, attribua la terre de Chambéria à Claude-Louis-Maximilien, libre baron d'Iselin de Lanans, fils de Ferdinand, baron d'Iselin, et de Pérone-Alexandre de

Grammont. Ce seigneur ayant émigré en 1790, ses biens furent vendus nationalement.

Armoiries. La maison de Binans portait : d'*azur à la bande dentelée d'or, accompagnée de six croisettes pommelées de même*.

Château. Le château de Chambéria était une des forteresses les plus importantes du pays. Il s'élevait au nord-est du village, sur un monticule qui dominait le cours de la Valouze. Il était entouré de larges fossés creusés à fond de cuve, qu'on pouvait remplir d'eau à volonté. Une double enceinte de murailles, à l'abri de l'escalade et de la sape, flanquées de quatre tours aux angles, entourait le *castrum*. Trois de ces tours étaient rondes; la quatrième, placée à l'angle nord-ouest, était carrée et servait de donjon. La porte était précédée d'un pont-levis; son ouverture était unique et se fermait avec une herse en fer et une lourde porte pleine. Des meurtrières aux tours, des machicoulis multipliés au-dessus de l'entrée, des créneaux couronnant les plates-formes, servaient à en défendre l'accès. Les grangeages et autres dépendances étaient à gauche et formaient une aile. Le château, proprement dit, se composait de dix-huit chambres, dont les portes aboutissaient sur une large galerie régnant sur trois faces du bâtiment. Les fenêtres, étroites, prenaient jour du côté de l'est. A l'extrémité septentrionale de la galerie, se trouvait un autel portatif, dont le pape avait autorisé l'érection en 1475, en permettant au chapelain d'absoudre les seigneurs et dames de Chambéria de certains cas réservés, une fois en leur vie et à l'article de la mort. Du château on communiquait au donjon, au moyen d'un pont-levis et d'un escalier suspendu. Au sud, s'étendait une vaste place, close de palissades, destinée aux retrahants. Elle pouvait contenir jusqu'à 3000 têtes de bétail. Aussi, au moment du danger, on voyait accourir dans ce manoir non seulement ceux qui étaient obligés de s'y réfugier, mais encore les habitants de Nancuise, de Fétigny, de Savigna, de Marsenay et de Montadroit. M. de Dramelay, chargé de visiter, en 1595, les places fortes des environs d'Orgelet, y trouva deux feuillettes de poudre, plusieurs tonneaux de fonte, des bâtons à crocs, des pistolets, des arquebuses, des mousquets en grande quantité.

Au moment de la conquête de la province par Louis XIV en 1674, les deux fils de Grammont avaient eu l'imprudence de se retirer à Rome; le roi fit mettre sous sa main tous leurs domaines. Leur mère, Adrienne-Thérèse de Binans, les invita à revenir en toute hâte pour obtenir la main-levée de cette saisie. Des soldats s'étant présentés, en 1687, pour démolir le château, Gabriel-Philibert de Grammont se permit de tenir des propos injurieux contre son souverain. Il fut mandé à la cour pour se justifier, et profita de ce voyage pour solliciter la conservation de sa demeure. Le roi y consentit. Il n'y a que vingt ans que cette forteresse a été démolie. Il ne reste qu'une tour, quelques pans de murs et une petite portion du château toute en ruine, qui sert de résidence à une famille de cultivateurs.

Bourg et ville. Au nord du château, se groupaient quelques maisons de vassaux et d'officiers de justice, entourées d'une muraille, qui constituaient le bourg; plusieurs chaumières en marquent encore la place.

L'église et le presbytère, bâtis en

un lieu isolé, étaient à une distance à peu près égale du bourg et du quartier en plaine, appelé la Ville.

Industrie et commerce au moyen-âge. Les seigneurs de Chambéria avaient utilisé les eaux de la Valouze en construisant une papeterie dans le lieu où est aujourd'hui le battoir à blé, et plus bas, des forges. Il se tenait dans ce lieu un marché le mardi de chaque semaine, et trois foires chaque année, fixées au 23 février, 26 mars et 19 septembre. Les guerres du XVIIe siècle ayant fait tomber ces établissements en désuétude, des lettres-patentes du 30 juillet 1706 les rétablirent. Rien, aujourd'hui, ne rappelle l'ancienne importance de ce lieu.

Guerres et siéges. En 1368, le Petit Maignin, à la tête des *grandes compagnies*, ravagea le village et fut pris devant Orgelet par Huart de Raincheval, bailli de la comtesse de Bourgogne. M. de la Villette prétendait avoir des droits sur certains parcours de Chambéria. Au mois de septembre 1574, il engagea ses sujets à y mener paître leur bétail. Instruit de ce fait, M. de Chambéria arma ses domestiques et quelques paysans, de pistolets et d'arquebuses, leur donnant l'ordre de s'emparer des juments qui étaient au pâturage, et d'aller enlever le signe patibulaire et les girouettes de M. de Villette. Une rixe s'engagea, qui donna lieu à une instruction judiciaire. Claude de Binans affirma qu'il était étranger à cet évènement. Le parlement de Dole se borna à infliger une punition à son domestique. En 1591, le baron de Luz, à la tête d'une bande de ligueurs, vint séjourner pendant quinze jours dans le bassin de la Valouze. Les retrahants s'enfermèrent pendant tout ce temps dans le château. En 1595, Tremblecourt se présenta au nom d'Henri IV, pour faire le siége de cette place. Frappé de la bonne contenance de la garnison, commandée par Jean de Pelousey et Pierre de Courlans, il renonça à son entreprise. Le marquis de Villeroy, après avoir pris les châteaux de Virechâtel, de Fétigny et de la Villette, envoya, le 25 août 1639, le marquis de Coligny et M. de Beaurepaire pour s'emparer de celui de Chambéria, Ces députés se présentèrent au château, et prévinrent la baronne (Pétronille de Thomassin), qui était au lit, malade, que M. de Villeroy voulait absolument avoir M. de la Villette et M. Jeannin, de Lons-le-Saunier, lieutenant-général du bailli d'Aval au siége de Montmorot, qui depuis longtemps dirigeait des courses fatales à l'armée française. Mme de Chambéria répondit qu'elle ignorait absolument où étaient ces officiers. M. de Coligny lui représenta qu'en persistant dans sa déclaration, elle s'exposait à voir son château pillé et son village livré aux flammes. Les députés se retirèrent, pour faire connaître au marquis de Villeroy la réponse qui leur avait été faite. Dans la nuit, les Français mirent le feu au moulin et à quelques maisons. M. Jeannin, auquel Villeroy en voulait principalement, et qui était caché dans une des tours du château, fut prévenu de se tenir sur ses gardes. Le lendemain, Mme Jeannin vint trouver Mme de Chambéria, et lui dit qu'il ne fallait plus cacher que son époux était au château, puisque lui-même avait fait savoir au marquis de Coligny qu'il se mettait sous sa protection; elle offrit même de faire attester le fait par son mari. M. Jeannin fut appelé, et à la suite d'une courte entrevue, il se retira dans une chambre voisine de celle de la baronne.

Le marquis de Coligny et M. de Beaurepaire revinrent et déclarèrent que M. de Villeroy persistait à avoir le sieur Jeannin et tous les autres étrangers réfugiés au château. On leur demanda s'il ne serait pas possible de se rédimer en argent. Sur leur réponse affirmative, le brave Jeannin se présenta. On débattit longtemps les conditions de la capitulation. Le chiffre de 10,000 écus, d'abord exigé, fut réduit à 6,500 livres, payables, une moitié comptant et le surplus au mois de mars suivant. Mme de Chambéria prêta 3000 francs qu'elle avait en or, à M. Jeannin, qui les compta à M. de Beaurepaire. La garnison comtoise sortit avec armes et bagage, et fut remplacée par 20 Français. Le 25 mars 1640, le marquis de Coligny revint avec 50 chevaux chercher les 3500 livres redues.

Lorsque le notaire présenta à M. Jeannin, une obligation de ces 6500 livres, à souscrire au bénéfice de Mme de Chambéria, le débiteur prit le titre et le déchira en mille pièces. La baronne l'assigna en justice, et le parlement décida que toutes les personnes qui étaient dans le château lui rembourseraient cette somme suivant un répartement qui serait fait plus tard. C'est dans les pièces de ce procès que nous avons puisé les documents qui précèdent. Les journaux français de l'époque désignaient le château de Chambéria sous le nom de *Chevaltine*.

Eglise. L'église, placée sous le vocable de saint Just, dont on célèbre la fête le 2 septembre, était du patronage du prieur de Gigny. Elle est orientée et se compose d'une nef, d'un chœur, d'une chapelle autrefois seigneuriale, à gauche, et d'une sacristie. Le clocher, en forme de tour carrée, s'élève à l'intersection de la nef, du chœur et de la chapelle. Il est surmonté d'une lourde flèche en pierre, percée d'ouvertures servant jadis à faire le guet. Le chœur date du XIIIe siècle; la nef a été agrandie et le clocher réparé en 1728. La chapelle, datant du XVIe siècle, est voûtée, avec de belles nervures ogivales qui viennent retomber sur des colonnes engagées. Une fenêtre, de style ogival flamboyant, l'éclaire à l'est. Dans le principe, les seigneurs et dames de Chambéria étaient inhumés devant le maître-autel. Après la construction de la chapelle, leurs corps furent déposés dans le charnier ouvert au-dessous. Adrienne-Thérèse de Binans, fit ériger dans cette chapelle, un superbe mausolée en pierre. On y voyait étendus sur un lit de parade, ses père et mère. Il portait cette épitaphe :

D. M. O.

Hic jacet, illustrissimus Dominus Guillelmus de Binans, de Chamberia, sti sulpicii, Montjevent et Montadroit; qui ab avis generosum haustus sanguinem, mox centurio, postea tribunus, strenue bellando ferè totam consumpsit vitam; tandem vulneribus impos belli factus, ut familiæ antiquissimæ labenti consuleret, jam septuagenarius, optima sorte, nobilissimam Petronillam de Thomassin duxit, vasti ingenui fœminam, quæ conflangrante undique bello, subditos servavit illæses. Obiit ille decimasexta maï anno 1634; hæc vero sexta junii 1652.

Optimis parentibus, vita, morte, genere, sepulcro, et si numini placet, etiam ipso cœlo conjunctissimis, Adriana-Therezia de Binans, ex quinque liberis, immo ex tota gente unica superstes, mœrens posuit.

Ce monument, d'une exécution remarquable, a été jeté, en 1790, par des vandales, au fond du charnier, où on le voit encore, mais mutilé. Chaque seigneur, par son testament, fondait dans l'église quelques services largement rétribués. Jean-Antoine de Binans y fonda une confrérie du Rosaire en 1556. Le 28 mai 1632, Guillaume de Binans et Pérone de Thomassin, fondèrent dans la chapelle seigneuriale les confréries du Mont-Carmel et du Scapulaire.

—

Chamblay, vg. de l'arr. de Poligny, canton de Villers-Farlay, perc. act. de Cramans et fut. de Villers-Farlay; succursale; à 4 kil. de Villers-Farlay, 16 d'Arbois, 27 de Poligny et 54 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Ounans, Santans, Germigney, Chissey et Ecleux, au sud par Ounans, Vadans et Montmalin, à l'est par Montmalin et Ecleux, à l'ouest par Ounans.

Il se divise en plusieurs quartiers appelés le Centre, la Route et la rue du Bois. Le hameau de Clervans et la ferme de la Biche, font partie de la commune.

Altitude : 213^{m}.

Il est traversé par la route nat. n° 72, de Dijon à Pontarlier, par les chemins vicinaux tirant à Villeneuve-d'Aval, à Saint-Cyr, à la Ferté, à Vadans, par la Loue et ses bras, par les ruisseaux de la Biche, du Saron et de Clervans. Un bac établit la communication entre Chamblay et les communes de la rive droite de la Loue.

Ce village est situé dans le val d'Amaous ou d'Amour, sur la rive gauche de la Loue. Ses maisons, échelonnées sur les bords de la route de Dole à Salins, sont construites en pierres et couvertes les deux tiers en tuiles et les autres en chaume. Un grand nombre sont composées de plusieurs étages.

Pop. en 1790, 640 hab.; en 1846, 1377; en 1851, 1304, dont 670 hom. et 634 fem.; pop. agglom. 1113; pop. spéc. par kil. carré, 98 hab.; 189 maisons, savoir : 167 à Chamblay, 21 à Clervans et 1 à la Biche; 300 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1741.

Cadastre exécuté en 1811; surf. territ. 1372^{h} 18^{a}, divisés en 6000 parcelles que possèdent 421 propriétaires, dont 119 forains; surf. imp. 1320^{h} 86^{a}, savoir : 592^{h} 55^{a} en bois, 521^{h} 93^{a} en terres lab., 104^{h} 63^{a} en prés, 61^{h} 76^{a} en friches et graviers, 23^{h} 68^{a} en pâtures, 6^{h} 03^{a} en vergers, 5^{h} 45^{a} en sol et aisances des propriétés bâties, 3^{h} 24^{a} en jardins, 1^{h} 56^{a} en vignes, d'un revenu cadast. de 47,062 fr. 28 cent.; cont. directes en princ. 4748 fr.

Un nouveau cadastre est en cours d'exécution.

Le sol, peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, peu de betteraves, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. On essaie depuis quelque temps d'y cultiver la vigne, qui paraît réussir.

On importe le quart des céréales et le vin nécessaires à la consommation.

Le revenu réel des propriétés est de 2 f. 75 cent. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des chèvres, des moutons et des cochons. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de bonnes sablières peu exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Arbois, de Salins et de Dole.

Foires. Le 5 avril et le 5 septembre. On y vend du bétail de toute espèce, de la mercerie, des étoffes et de la quincaillerie. Une fromagerie produit annuellement 30,000 kilogr. de fromage façon Gruyère.

Le vaste port de Chamblay reçoit les bois de sapins des forêts des arrondissements de Poligny et de Pontarlier, ainsi que les bois de chêne des environs. Arrivés par les voitures, ou en forme des radeaux conduits sur tous les points de la France. Ce port, une des grandes ressources du pays, occupe plus de 200 bras.

Il y a un moulin à trois paires de meules à Clervans, et une tuilerie dans le village.

Les patentables sont : un maréchal-ferrant taillandier, deux menuisiers, trois marchands de bois de construction, un marchand d'étoffes, un boucher, un marchand mercier, cinq auberges, un cordonnier, quatre maîtres d'équipages maritimes, un marchand quincaillier, un cafetier et un plâtrier.

Biens communaux. Une église, un cimetière, un presbytère convenable, une maison commune insuffisante et en mauvais état, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 100 élèves, le logement de l'institutrice et l'école des filles, fréquentée en hiver aussi par 100 élèves; deux pompes à incendie, desservies par une compagnie de quarante pompiers, et 152^h 13^a de terres, bois et parcours d'un rev. cad. de 2084 fr.

Bois communaux : 150^h 18^a, dont 4^h 52^a sont en exploitation annuelle.

Budget : recettes ord. 5624 fr.; dépenses ord. 5530 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

On aimerait à se représenter le site où s'élève aujourd'hui Chamblay, tel qu'il était dans les siècles primitifs de la Séquanie. Alors, la *Loue*, *Lupa*, *furieuse et ravissante*, après s'être repliée plusieurs fois sur elle-même, comme un serpent qui ramasse ses forces pour s'élancer sur sa proie, trouvait son cours arrêté par une digue immense et se transformait en un lac semblable à une mer. C'est une tradition constante qu'une mer ou tout au moins un lac couvrait autrefois de ses eaux le riche val d'Amour. L'historien Gollut en parle ainsi : « Nos pères disent que au Val-Loue, l'un des plus fertils quartiers qui soient en Gaule, la Loue estoit arrestée, et qu'elle y faisoit un grand et profond lac ; mais que le terrain estant deument nivellé, lon luy havoit faict carrière, pour la faire couler plus librement jusques au Doubs, où présentement elle se décharge par un cours non plus arresté, mais continué.

» Et de vray, par tout le Val-Loue, lon remarque un rivage fort relevé et fort éminent qui borde et environne en un long circuit toute la vallée, et monstre que autrefois ce lac y estoit composé, courant au milieu cette rapide rivière, laquelle par son cours rapide et par sa gueulle ravissante de Louve, se seroit faicte ouverture aux endroits abaissés et plus foibles, ou bien lon luy auroit tranché son issue par le travail des homes, pour gaigner ce très beau Val-Loue, non assez jamais loué, pour sa fertilité très grande. » Une vieille chronique, qui s'est transmise jusqu'à nous

d'âge en âge et que nous aurait conservée le vénérable Hilaire, évêque de Besançon en 314, conforme à la fable grecque de Héro et de Léandre, semble confirmer la tradition qui précède. « Cinq ou six siècles en ça, dit la légende, vivait à Clair-Vent, un riche homme de Bourgogne, qui joignait la déplaisance à la fierté. Les tourelles de son château se miraient dans le lac de la Loue. Il avait une fille belle à ravir et qui n'était pourtant mie glorieuse. Cette jolie pucelle aimait un gent menestreux de Mont-Barrey, mais Rainfroy, dur et chiche, ne voulait pas qu'elle épousât le pauvre Philippe, et la vive Alicette fut mise en étroite prison malgré ses pleurs. Philippe, alors, creusa un chêne à l'aide du feu, et quand la lune était à son décours, il traversait le lac guidé par un fanal qu'allumait la nourrice d'Alicette. Il baisait les mains de sa mie à travers les barreaux de la tour et revenait content de sa soirée. Mais sa boursette s'épuisa bien vite à payer la nourrice avaricieuse. La maudite goyne souffla une nuit son cierge et le canot mal dirigé dévala tout à fond. Philippe se noya tristement. Peu de jours après, Rainfroy passa lui-même de vie à trépas, et sa fille, libre enfin, jura de retrouver son amant mort ou vif. Elle fit rompre à Parrecey la digue qui retenait les eaux du lac, et on le retrouva en effet à Chissey où il avait chust, déjà tout défiguré. Alicette garda de lui perpétuelle souvenance, et bâtit la chapelle d'Ounans, où elle fut inhumée à côté de son doux ami. »

Les hommes ne pouvaient manquer à une terre aussi avantageusement située que le val d'Amour, pour les besoins de la vie, du commerce ou de la guerre. Aussi, fut-elle habitée de très bonne heure. Chamblay devint un des centres principaux de cette vallée ; son nom primitif de *Campus Velleii*, s'applique à toute la contrée appelée le *Valhouais*. Dans l'origine, ses maisons s'alignaient sur les bords d'une voie romaine, dont on reconnait encore la trace et qui s'appelle *la Levée*. Les débordements successifs de la Loue ayant fait disparaître les premières habitations, le village se reporta plus au sud. L'ancien cimetière est coupé en deux par un des bras de cette rivière. De 293 à 297, après Jésus-Christ, il y eut dans nos contrées une irruption d'Allemands, en telle multitude, que Constance Chlore en tua soixante mille près de Langres. A la suite de cette invasion, notre pays fut si dépeuplé, qu'en 301, cet empereur donna les campagnes voisines de Dole à des prisonniers Chamaves ou Amaves qui transmirent probablement leur nom au canton d'Amaous, dont une partie est appelée aujourd'hui le Val-d'Amour. Lors de la translation des reliques de saint Tiburce et de saint Urbain, vers 863, il existait une voie romaine de Dijon au Mont-Jura et aux Alpes grecques, par Chamblay, Salins et Pontarlier. C'est par cette route que communiquait, depuis Dijon, l'abbaye de Saint-Bénigne avec celle d'Agaune, à laquelle le roi Gontran l'avait unie à la fin du VIe siècle. L'itinéraire en est parfaitement tracé par la chronique de saint Bénigne, écrite vers 1050, comme par la vie de saint Anatoile, rédigée un siècle après. De Belmont, elle arrivait à Chamblay et à Certemery. Ces villages sont le *Campus Velleii* et le *Sartum mortaliæ*, indiqués comme stations de cette route publique, dans la translation des reliques de saint Urbain. Chevalier, seul, dans

son Histoire de Poligny, s'est égaré en cherchant le *Campus velleii* à Champvans. Les archives des comtes de Bourgogne attestent que cette ligne de la France au Jura, était excessivement fréquentée par les marchands dans les treizième et quatorzième siècles. Parmi les dénominations locales qui peuvent rappeler d'anciens souvenirs, nous signalerons les cantons appelés *la Levée*, *sur la Levée et sous la Levée*, *le champ de la Vouivre*, *le champ des Ruines*, *au Trépied*, *le mont Emilien ou Millian*, *la voie de Germigney*, *et sous le gué de Germigney*.

Seigneurie de Clervans. Cette terre, qui avait le titre de baronnie, se composait des lieux de Clervans, Chamblay ou Ounans et Fontenoy-d'Aval. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un juge châtelain, un procureur fiscal, un scribe, des messiers et des sergents, avec prison, signe patibulaire et carcan ; la banalité des fours, des moulins et des cours d'eau. Les sujets étaient tenus de faire le guet et garde au château, de contribuer à ses menus emparements, de s'y retirer en cas d'éminent péril, de faire montre d'armes à toute réquisition devant le capitaine châtelain, à différentes corvées pour faucher et récolter le grand pré sous le le château et entasser les gerbiers et de payer l'impôt des quatre cas. Les familles qui n'avaient pas été affranchies de la main-morte étaient corvéables à volonté et devaient une taille appelée le *dépend*. Les habitants avaient la propriété des bois dits de Chamblay-d'Amont et de la Taillée, avec droit d'y mener paître leur bétail, d'y couper du bois pour leur chauffage, leurs clôtures et leurs constructions, à charge de payer annuellement un cens de quatre sols estevenants, appelé l'*amende des bois*, et un autre de trois sols, appelé l'*amende des messiers*. Ceux qui coupaient du bois pour faire des ancelles devaient une poule. Les sujets n'ayant ni chevaux ni voitures étaient exempts des cens qui précèdent. Le seigneur nommait un messier pour Ounans et un autre pour Chamblay; deux autres messiers étaient au choix des habitants de ce dernier lieu. Le sire pouvait forcer ses vassaux à s'équiper et à s'armer pour l'accompagner au service du souverain et pour garder sa personne. Les habitants de Chamblay avaient le droit de pêcher dans la Loue. Aucun village ne pouvait disposer de ses communaux sans l'autorisation du sire ou de ses officiers.

Seigneurs. On ne saurait faire un pas dans l'histoire de Chamblay sans se heurter contre un problème. Tout y est obscur. Ainsi on voit en 942, Maynerius, prévôt du monastère d'Agaune, inféoder au comte Albéric de Narbonne, une grande partie des biens que son abbaye avait reçus de la libéralité du roi Sigismond, en 523, et y comprendre l'église de Saint-Maurice de Chamblay, *ecclesiam sancti Mauricii in Camblasio*, avec la prévôté, les dîmes et leurs dépendances. Cependant, la charte de fondation de 523 ne fait nulle mention de ce lieu. En 1049, Henri III, empereur des Romains, roi des Germains et des Bourguignons, confirme à l'église métropolitaine de Besançon, qu'il appelait son épouse, différentes possessions, parmi lesquelles figure l'église de Saint-Etienne de Chamblay, *ecclesiam de Chamblay in honore sancti Stephani*, avec les droits relatifs à l'autel, même avec des terres et avec la pêche dans la Loue. Cette

église, dit-il, son père la lui avait laissée à titre d'héritage pendant sa vie, et à la mort de son père, elle devait être cédée à l'église, au profit de l'âme du défunt. Le titre de 941 désigne l'église de Chamblay sous le vocable de saint Maurice, et celui de 1049, sous celui de saint Etienne. On pourrait croire qu'il est ici question de deux églises différentes ; il n'en est rien cependant, car, vers cette même année 1049, Gaucher 1er, sire de Salins, l'un des successeurs du comte Albéric, faisant hommage à l'abbé d'Agaune des biens qu'il tenait de lui en fief, y comprend Chamblay, *Chamblasium*, et il disait que ce village venait de lui être enlevé par l'empereur ; il priait l'abbé de l'aider de ses conseils ou de ses moyens pour le recouvrer. L'usurpation signalée dans cet acte se rapporte évidemment au don qui venait d'être fait à l'église de Besançon. Les hommages rendus aux abbés de Saint-Maurice d'Agaune, par Gaucher IV, sire de Salins, en 1199, par Jean de Chalon l'Antique, en 1246, par Otton, comte de Bourgogne, en 1288, par la comtesse Mahaut, et Jeanne, reine de France, sa fille, en 1327, comprennent tous Chamblay, *Chamblasium*.

A quelle époque cette terre fut-elle sous-inféodée par les sires de Salins, c'est ce que nous n'avons pu découvrir. Etienne II, comte de Bourgogne, avait eu avant 1208, de Blandine de Cicon, sa maîtresse, un fils naturel nommé Etienne, tige des sires d'Oiselay, maison puissante, éteinte seulement dans la première moitié du dix-septième siècle. Etienne obtint de son père, pour lui et sa mère Blandine, par donation du mois de novembre 1208, les terres de Scey-sur-Saône, Fresne-Saint-Mamès, Thorrères et la Villeneuve, avec la garde du prieuré de Bonnevent, et plusieurs fiefs depuis Traves et au-dessus. En 1237, il reçut la seigneurie d'Oiselay, et son frère, le comte Jean, dit l'Antique, qui l'aimait beaucoup, accrut encore son partage des terres de Varennes, Sainte-Marie-en-Chaux et Flagey, du fief de Corcondray, de l'avouerie du monastère de la Charité, avec 200 livres de rente au puits de Salins (1243, 1248, 1256, 1257). Nous croyons que Jean, devenu possesseur des biens inféodés par l'abbaye d'Agaune, au moyen de l'échange qu'il fit, en 1237, avec Hugues, duc de Bourgogne, ajouta aux dons qu'il avait faits à son frère naturel, la terre de Chamblay. Etienne épousa Clémence de Faucogney, dont il eut plusieurs enfants, et mourut en 1267. Etienne II, son fils, marié à Iolande de Choiseul lui succéda. En 1324, on trouve Etienne III, époux de Marguerite de Rougemont et Clériadus d'Oiselay, tous deux fils du précédent, qui se qualifient de seigneurs de Clervans, Chamblay et Ounans. Cette même année, Clériadus, damoiseau, touché de la misère de l'abbaye des dames d'Ounans, permit à l'abbesse de construire un moulin sur la Loue, près de leur couvent, et d'y moudre le grain de ses hommes d'Ounans, de Chamblay et de Fontenoy. En attendant l'achèvement de cette construction, il accorda au monastère le droit de mouture franche dans le moulin qu'il avait à Chamblay sur l'étang de l'Anviron, avec privilége d'être toujours servies les premières. Marguerite de Rougemont, veuve d'Etienne d'Oiselay, paraît avoir reçu cette terre en remboursement de ses deniers dotaux ; car, en 1341, elle donna à Bérault, d'Andelot, sei-

gneur de Cressia, un bien qu'elle possédait à Chamblay. Par un acte du mois d'octobre de la même année, elle donnait au comte d'Auxerre la justice de Chamblay, la terre de Clervans et tout ce qu'elle possédait dans le Valoubais, c'est-à-dire le val de la Loue, et à Maîche, sur les montagnes du Doubs. Quel motif pouvait engager cette dame à disposer de sa fortune en faveur d'étrangers, tandis qu'elle avait des enfants ? Ces donations ne portaient probablement que sur un usufruit, puisque ses enfants jouirent des objets qu'elle avait donnés. Jean de Vienne, seigneur de Roulans, Montbis, amiral de France, mort à la bataille de Nicopolis, livrée contre les Turcs, le 26 septembre 1396, avait épousé, le 28 mars 1356, Jeanne d'Oiselay, dame de Bonencontre, fille de Jean, sire d'Oiselay, et de Marguerite de Rougemont, et obtint par cette union une portion de la seigneurie de Clervans. Philippe, son fils, mort le 26 décembre 1413, se qualifiait de seigneur de Roulans, Montbis et Clervans. Ce seigneur eut de Philiberte de Maubec, dame de Chantonnay, qu'il avait épousée le 14 juin 1395, Guillaume, qui mourut en 1471, après avoir épousé Béatrix de Cusance. Philippe de Vienne, troisième fils né de ce mariage, fut la tige d'une branche qui prit le nom de Clervans. Il vivait en 1517, et avait épousé, le 1er décembre 1482, Catherine de la Guiche. Claude de Vienne, chevalier, et Jean de Vienne, écuyer, fils des précédents, contestèrent, en 1533, aux dames d'Ounans, leur droit de mouture franche. Jean mourut sans postérité en 1534. Claude, l'aîné, chambellan de l'empereur Charles-Quint, épousa, le 15 janvier 1532, Claudine du Châtelet, et mourut vers 1540. Il laissa pour héritier Claude-Antoine, seigneur de Clervans, baron de Coppet, souverain de Courcelles et de Bettoncourt, colonel de 5000 réistres.

Claude-Antoine fut l'un des rares gentilshommes du comté de Bourgogne qui embrassèrent la réforme protestante et qui s'en proclamèrent ouvertement les protecteurs. Il épousa Catherine de Heu, dont il eut François et Gédéon de Vienne. Il se maria en secondes noces avec Pierrette de Ligniville, d'une des plus nobles familles de Lorraine. En 1566, il était bailli d'Aval au comté de Bourgogne. Reçu bourgeois à Berne, où il se nourrit des idées du luthérianisme, il se retira dans son château de Coppet. Il ne quitta cette résidence que pour répondre à la confiance du roi de Navarre, qui l'avait nommé som ambassadeur près des Ligues, et de plusieurs cours protestantes d'Allemagne. Il mourut en 1588. La terre de Clervans fut confisquée à l'époque où son maître fut proscrit, mais elle fut rendue à ses enfants. François de Vienne en a joui, et Gédéon, son frère, se qualifiait de baron de Clervans. En même temps que la maison de Vienne possédait une partie de ce fief, l'autre partie était toujours entre les mains des seigneurs d'Oiselay ; ainsi, le 4 mars 1383, Etienne d'Oiselay donnait aux dames d'Ounans et à leurs familiers, un bichet de froment à la mesure d'Arbois, à prendre chaque année sur le moulin d'Ounans, et une certaine quantité de poissons (deux spuisses), à condition que les religieuses célébreraient son anniversaire le jeudi après les bordes de chaque année, que la messe serait célébrée par le chapelain du couvent, le chapelain de la chapelle sei-

gneuriale de Chamblay et deux autres prêtres. Guillaume, fils d'Etienne, chevalier, se qualifiait de seigneur de Clervans, Ounans et Chamblay. Il épousa Agathe de Vienne, dont il eut Charles et Philippe. Charles prit le titre de seigneur de Chamblay et Ounans, et Philippe celui de seigneur de Clervans. Philippe vivait en 1451. Il épousa en premières noces, Marie-Antoinette de Mailly, et en secondes noces, Cécile de Grozon. Il est probable qu'il vendit ses droits à la maison de Vienne, car il est le dernier membre de la famille d'Oiselay qui se soit qualifié de seigneur de Clervans. Gédéon de Vienne porta le premier le titre de baron, ce qui ferait supposer que la seigneurie a été érigée en baronnie en sa faveur.

En 1631, René de Châteauvieux de Vienne, possédait cette seigneurie, qui passa à la maison de Grammont. Mme Marie-Elisabeth de Grammont, veuve de Marc, marquis de Salives, fut la dernière dame de Clervans.

Château de Clervans. L'histoire du château de Clervans commence par un désastre. Dans la guerre que les barons comtois firent à Philippe-le-Long, ils brûlèrent cette forteresse. En 1301, la paix fut conclue. Philippe-le-Bel, administrateur du comté, condamna Jean de Chalon, sire d'Arlay, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, Jean de Bourgogne, Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, Vauthier de Montfaucon, Thiébaud, sire de Neuchâtel, Jean, sire de Faucogney, Vaucher de Commercy, sire de Château-Vilain, Jean d'Oiselay, sire de Flagey, Guillaume, sire de Corcondray, Humbert, sire de Clairvaux, Eudes, sire de Montferrand, et Jehan, sire de Joux, principaux chefs de la coalition, à rebâtir cette forteresse et à réparer tous les dommages qu'ils avaient causés. Le château qui fut rebâti occupait un plateau qui s'élève en amphithéâtre au sud-est du Val-d'Amour, et dominait une admirable perspective. Il montrait sur la roche qui borde la rive gauche de la Loue, ses hauts remparts garnis de parapets, de crénaux, de tourelles élégantes, et ses quatre ponts-levis. M. Angréer, de Dole, prit copie, en 1783, de certains vers prophétiques attribués à Muller ou Regiomontano (Jean), célèbre astronome, né en Franconie, en 1436, qui étaient écrits sur une cheminée de ce château, et dont l'accomplissement devait bientôt arriver; en voici la traduction : « Dans un millier » d'années, à dater de l'enfantement » de la Vierge, plus sept siècles révolus depuis, la quatre-vingt-huitième année qui viendra ensuite, » sera toute de misère et de maux. » Si alors le monde n'est pas détruit » de fond en comble, tous les empires n'en iront pas moins sans-dessus-dessous, et le deuil sera » grand de toutes parts. » Cette inscription paraissait, par l'écriture, dater de l'époque à laquelle vivait Claude-Antoine de Vienne.

L'ancien castel est remplacé par un château moderne que fait bâtir M. de Saint-Mauris-Châtenois, et dont l'intérieur n'est pas encore terminé. Il se compose d'un principal corps-de-logis, aux angles duquel sont au sud deux ailes en retour et au nord deux tours octogonales, appartenant à l'ancienne construction, couronnées par des flèches couvertes en ardoise et surmontées de paratonnerres. Cet édifice, d'un effet imposant, est dépourvu d'unité dans son style architectonique. La cha-

pelle du château, mérite d'être visitée.

Tour de Chamblay. Un champ de ce village porte encore le nom de *champ de la Tour*. Il y avait là effectivement une tour dans laquelle demeuraient les sires d'Oiselay. Un acte émané d'Etienne d'Oiselay, en 1383, est daté de son hostel de Chamblay. Les seigneurs de la maison de Vienne occupaient à cette époque le château de Clervans.

Une maison noble, qui avait reçu en fief la prévôté de ce village, en portait le nom. M. D. Monnier en fait remonter l'origine au XIVe siècle, mais elle était bien plus ancienne. En 1270, Hugues de Chamblay, clerc, fils de feu Gérard, chevalier, donna au prieuré de Château-sur-Salins, un tiers des dîmes de la paroisse de Vadans, moyennant la jouissance viagère du patronage de l'église d'Ounans.

En 1299, Richard de Vadans, écuyer, dit de Chamblay, restitua un autre tiers des dîmes de Vadans, dont il avait spolié le monastère.

En 1335, Pierre de Chamblay, curé de Saint-Anatoile de Salins, donna tous ses biens meubles et immeubles au même prieuré, en confessant de plus qu'il tenait de ce dernier le patronage de l'église de Vadans. *Perrenette*, qui était femme de Jean de Germigney, testa en 1390. Jean de Chamblay fut tué en 1431, à la bataille de Buligneville. Antoine Bouton de Chamblay, marié à Philiberte de Boutechoux, née en 1599, fut lieutenant-général au bailliage de Salins, puis conseiller au parlement de Dole.

Evènements divers. Chamblay, de même que tout le val de la Loue, fut ravagé par les Allemands à la fin du IIIe siècle; de 1295 à 1301, et en 1336, par les barons comtois; en 1349, par la peste; en 1356, 1362, 1364, 1365, par les grandes compagnies; de 1477 à 1479, par les armées de Louis XI; en 1595, par celles de Henri IV; en 1628, une inondation détruisit entièrement le village de Fontenoy-d'Aval, qui faisait partie de la paroisse de Villers-Farlay; son territoire est compris dans celui de Chamblay; en 1636, par la peste et la guerre. Les incendies et les inondations y sont fort communs.

Eglise. Nous avons vu que l'église de Chamblay fut inféodée, en 942, par l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, au comte Albéric de Narbonne, et donnée en 1049 par l'empereur des Romains à la métropole de Besançon.

L'archevêque Vital rendit un décret le 21 janvier 1314, sur l'administration des paroisses réunies à la manse du chapitre métropolitain, dont faisait partie celle de Chamblay. Il ordonna que les curés de ces paroisses fussent remplacés, à mesure des vacances, par des vicaires perpétuels, et les fruits de ces bénéfices divisés en deux parts, dont l'une revenait au vicaire à titre de portion congrue, et l'autre au chapitre, qui l'employait en distributions mensuelles.

L'édifice actuel a été construit en 1775, aux frais de Mme la marquise de Salives. Il est placé sous le vocable de saint Etienne, dont on célèbre la fête le 3 août. Il se compose d'un clocher qui n'a sa naissance intérieure qu'au-dessus de la voûte de la nef principale, de trois nefs, d'un chœur se terminant rectangulairement, et de deux sacristies. La nef principale et le chœur sont divisés en cinq travées principales et séparées des collatéraux par huit arcatures qui viennent retomber

sur des pilastres et des colonnes accouplés. La voûte de la grande nef est à berceau avec pénétration, et celle des nefs secondaires à arêtes. Les colonnes et les pilastres sont de l'ordre dorique. Le clocher est terminé par un gracieux dôme. Les autels sont en beau marbre, avec des retables en bois délicatement sculptés. La chaire à prêcher est d'une exécution remarquable. Le tableau représentant le martyre de saint Etienne, a été exécuté par Brenet en 1775. Dans le collatéral gauche, se trouve la tombe de Marie-Elisabeth de Grammont-Salives, morte en 1789.

Cimetière. Le cimetière entoure l'église; sa porte d'entrée est composée de pilastres couronnés par des urnes funéraires. Il renferme les tombes de *Gabriel Bernard*, comte de *Saint-Mauris-Châtenois*, officier supérieur de cavalerie, chevalier des ordres de Malte et de Saint-Georges, né à Châtenois, le 29 mars 1771, et mort à Clervans, le 13 mai 1843; de Jean-Baptiste Cretin, prêtre, confesseur de la foi dans l'exil, mort curé de Chamblay en 1820, et de plusieurs militaires.

BIOGRAPHIE.

Ce village a fourni un large contingent aux armées de la république et de l'empire.

Il a vu naitre :

François *Bouton*, jésuite, professeur de philosophie, mort en 1628, victime de son zèle à secourir les pestiférés de Lyon.

Chazerand, P.-F. (1774-1844), capitaine adjudant-major, chevalier de la légion-d'honneur.

Chazerand, Jean-Baptiste, né en 1773, capitaine d'artillerie, décoré de plusieurs ordres français et étrangers.

Les capitaines *Barbe*, Claude-Antoine, né en 1779; *Gros*, François (1774); le lieutenant *Debrand*, Claude-Etienne (1771), et le sous-lieutenant *Seron*, Claude-François (1759), ayant tous des états de services des plus honorables.

—

Chambly, commune réunie à celle de Doucier, le 26 octobre 1821.

—

Chamole, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Poligny; perc. actuelle de Vaux-sur-Poligny, et future de Poligny; succursale composée de Chamole et Chaussenans; à 4 kil. de Poligny et 31 de Lons-le-Saunier. La Petite-Claie, le Murger des Gueux et la grange de la Suisse font partie de la commune.

Altitude : 572^{m}.

Il est limité dans une partie de son côté sud par l'ancienne route de Paris à Genève, qui sépare son territoire de celui de Chaussenans. De tous autres côtés, il est enclavé dans le territoire de Poligny.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Poligny, à Buvilly, à Molain et à Chaussenans.

Ce village se divise en deux quartiers distincts, appelés l'un le *Haut* et l'autre le *Bas*. Son accès du côté de l'ouest est très difficile. Il est à la naissance du premier plateau du Mont-Jura. Les maisons sont groupées, construites sans goût et d'un aspect misérable; elles sont bâties en pierres et couvertes en tuiles et laves. Plusieurs ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 254 hab.; en 1846, 297; en 1851, 300, dont 151 hom. et 149 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 51 hab.; 25 maisons, savoir : 22 à Chamole, une à la Petite-Claie,

une à la Suisse et une au Murger des Gueux ; 68 ménages.

On n'émigre pas.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1757.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ. 578^h 14^a, divisés en 1106 parcelles que posèdent 136 propriétaires, dont 57 forains; surf. imp. 568^h 15^a, savoir : 319^h 93^a en terre lab., 158^h 27^a en pâtures, 80^h 08^a en bois, 11^h 10^a en friches, 2^h 82^a en broussailles, 1^h 97^a en sol des propriétés bâties, 81^a en jardins et 15^a en murgers, d'un rev. cad. de 14,707 fr.; cont. dir. en princ., 1508 fr.

Le sol, fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, beaucoup de betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On cultivait autrefois de la vigne derrière le four banal. Il n'en reste pas de traces.

On exporte le tiers du produit des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des chèvres et des volailles. 25 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de belle et bonne pierre, principalement de vergenne, à bâtir et de taille, de couleur bleue et blanche.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 19,000 kilogr. de fromage façon Gruyère, de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Poligny.

Biens communaux : une église, une ancienne chapelle convertie en hangar, un presbytère très convenable, construit en 1830, qui a coûté 18,000 fr., un ancien cimetière, un cimetière nouveau érigé en 1838, deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, un abreuvoir, un puits communal, et 229^h 59^a de pâtures, bois, broussailles, d'un rev. cad. de 2411 fr. Il n'y a point de maison commune.

L'instituteur tient, dans une maison louée, son école, fréquentée en hiver par 45 garçons et 25 filles.

Bois communaux : 81^h 17^a, dont 2^h 44^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord., 2877 fr.; dépenses ord., 2545 fr.

Bureau de bienfaisance : rev. 50 fr., provenant d'un legs fait par Mlle Gindre, en 1847.

NOTICE HISTORIQUE.

On a trouvé à diverses époques, sur les hauteurs qui dominent Poligny, des témoignages de l'existence de ce village sous les périodes celtique et romaine. On rencontre à chaque instant des monnaies gauloises en bronze et en argent, jusque sur le pic de Grimont. Un particulier de Chaussenans, village attenant à celui de Chamole, démolissant un vieux mur, y trouva, en 1804, un pot de terre renfermant 180 petites médailles gauloises en potain. Chamole, *Chamoal*, était traversé par deux anciens chemins tirant, l'un à Arbois et l'autre à Pontarlier et en Suisse. Quelques dénominations locales semblent rappeler des souvenir d'un passé loin de nous. En *Beauregard*, au *Châtelet*, au champ *Diot* (champ du deuil), les *Lites*, sont des noms qui se rattachent tous à la période celtique ou romaine. Le mot *lites*, d'origine grecque, signifie, ou des pierres sacrées ou les prières, Déesses, filles de Jupi-

ter. Toutefois, le plus ancien titre parvenu à notre connaissance, mentionnant ce lieu, est l'acte par lequel Raoul de Molpré, Poncet et Henri, ses fils, cédèrent, en 1254, au prieuré de Vaux, les droits de dîme qu'ils avaient dans ce village.

Seigneurie. Chamole dépendait de la châtellenie et de la prévôté de Poligny. Le capitaine ou châtelain du château de Grimont y exerçait la juridiction ordinaire des prévôts, avant que la ville de Poligny en eût obtenu l'exercice. Le domaine de Chamole ayant été acquis en 1704, par M. Nicolas d'Olivet, conseiller au parlement de Besançon, la ville cessa d'y exercer la juridiction de la prévôté et de la mairie, quoique les concessions qu'on en avait, fussent antérieures de quelques siècles à la conquête du pays par Louis XIV.

Mairie. La mairie de Chamole fut inféodée à une famille noble de Poligny, qui prit le nom de ce village. Simonin de Mimirey (Montmirey), fit l'aveu de ce fief en 1299. Il était probablement le neveu de Simonin de Chamoal, rappelé de l'exil en 1304, par Philippe-le-Bel, dont il s'était attiré la disgrace. Henri de Chamole était, en 1346, secrétaire d'Eudes, duc et comte de Bourgogne. Jocerand de Chamole était, en 1359, conseiller et secrétaire du duc de Bourgogne. Les armes de ce dernier étaient de...... à trois rocs de...... l'écu placé sur le buste de sainte Agathe, patrone du château de Poligny et de Chamole.

Chapelle. Il y a dans ce village une ancienne chapelle, sous le nom de l'apôtre saint Jacques-le-Majeur, auquel nos comtes de Bourgogne portaient une dévotion particulière. Après la démolition du château de Grimont, le service de la paroisse, qui se faisait dans la chapelle de ce château, fut transféré dans cette chapelle. Malgré ces changements, sainte Agathe, patrone de l'église du château, fut toujours reconnue par les habitants de Chamole pour la leur. Ceux-ci jouissaient des mêmes avantages, dans la collégiale de Saint-Hippolyte de Poligny, que les paroissiens de Saint-Savin. (*Voir Barretaine*).

Cette chapelle est orientée. Ses murs sont très bas et flanqués de contre-forts. Elle ne se compose que d'une nef peu élevée et voûtée. Sur le milieu de sa longueur, apparaît au-dessus du toit un mur percé d'une ouverture, dans laquelle était placée la cloche. Deux fenêtres pratiquées après coup dans le mur oriental, éclairent l'édifice, qui dans l'origine ne recevait de jour que par la porte. L'ensemble du monument est du style ogival usité au XIIIe siècle. On y remarque une statuette en pierre et un grand nombre de pierres tombales fort anciennes. L'état de cette chapelle est déplorable. Elle est louée à plusieurs particuliers pour servir de bûcher. Il est question d'en faire une fromagerie. On devrait la conserver, comme un précieux spécimen de l'architecture rurale religieuse au XIIIe siècle.

Eglise. L'église actuelle a été construite en 1834, et a coûté 26,000 fr.; elle se compose d'un clocher couronné par une flèche de mauvais goût et à base quadrangulaire, d'une tribune, de trois nefs, dont la principale est voûtée et les autres plafonnées. La nef et le chœur sont décorés de pilastres et de colonnes d'un mauvais ordre toscan.

Croix. Une croix remarquable, en pierre, datant du XIIIe siècle, orne le cimetière; d'un côté est le Christ, de l'autre la Vierge, tenant l'enfant Jésus; au-dessus du chapiteau qui

indique la naissance des croisillons, on remarque deux gracieuses statuettes en pierre ; il y en avait deux autres qui ont disparu. Cette croix provient de l'ancien cimetière qui entourait la chapelle.

Il y a dans le bois de Chamole, près du territoire de Buvilly, une croix fort ancienne, objet d'une grande vénération.

Oratoire. La commune entretient, entre Poligny et Chamole, un oratoire dédié à l'Assomption de la mère de Dieu ; les habitants s'y rendent processionnellement chaque année, le 15 août.

Fête patronale. Sainte Agathe, dont on célèbre la fête le 25 juillet.

Evènements divers. La plupart des évènements concernant Chamole se trouveront rapportés à l'article *Poligny*. Le plus remarquable est le combat qui y eut lieu le 19 juin 1638. Charles de Lorraine, l'un des plus habiles capitaines de son temps, général des troupes espagnoles, comtoises et lorraines, prit Bourbonne et quelques autres places appartenant à la France, d'où il tira quelques contributions en argent et en grains. Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui commandait l'armée française, entra une seconde fois dans le comté de Bourgogne, par Bletterans que ses troupes occupaient ; la ville de Poligny fut la première menacée d'un siége. Dans le dessein de s'en emparer, il s'avança jusqu'à Château-Chalon, avec une armée d'environ douze mille hommes. Les paysans, qui souhaitaient d'être débarrassés des troupes de l'un et de l'autre parti, en les mettant aux mains au plus tôt, rapportaient que l'armée française n'était que d'environ cinq mille hommes. Le duc Charles ne comptait point sur la fidélité de ce rapport, ne se persuadant pas que M. de Longueville se fût engagé si avant dans le pays avec si peu de monde : il fut d'avis dans le conseil de guerre, d'envoyer reconnaître l'ennemi et de l'attendre ; mais Sarmiento, commissaire envoyé par le roi d'Espagne, fit délibérer qu'on irait l'attaquer, dans la crainte que si l'on différait, on lui laissât le temps de se retirer. Cette résolution donna lieu à la bataille de Chamole, livrée, suivant Dunod, le 16 juin, suivant Girardot de Beauchemin, le 17, et suivant Chevalier, le 19.

Le duc Charles, ayant feint de déférer à l'avis du conseil de guerre, fit marcher ses troupes sur Salins, et de là droit sur Poligny ; mais il avait donné un ordre secret à l'officier qui commandait l'avant-garde de prendre par sa gauche, et de gagner la hauteur de la montagne : il le prévint qu'il le maltraiterait, comme si cette marche eût été faite contre son ordre ; il suivait, s'amusant à chasser avec d'autres officiers qui avaient été de l'avis de Sarmiento ; lorsqu'il se vit sur la montagne, il parut si fâché contre le colonel qui avait conduit l'avant-garde, que chacun fut persuadé que c'était une méprise de cet officier. Il était tard ; les troupes étant fatiguées, le duc Charles jugea à propos de les faire camper sur le terrain où elles se trouvaient ; il envoie pendant la nuit pour reconnaître l'ennemi qui n'était qu'à trois lieues de là. On lui rapporte qu'il est en marche, qu'il s'avance en grande diligence et qu'il est fort de douze mille hommes.

Aussitôt il assemble le conseil de guerre, expose le rapport que l'on vient de lui faire, et le danger qu'on aurait couru s'il s'en était rapporté à des discours de paysans mal infor-

més; il représente qu'il ne s'agit plus d'attaquer, mais de bien se défendre; que la supériorité de l'ennemi ne l'étonne pas ; que la conduite et le courage des chefs, joints à l'ardeur et à la bravoure des troupes, suppléeront à ce qui lui manque du côté du nombre. Son armée n'était au plus que de 8000 hommes ; quelques bourgeois de Poligny allèrent volontairement s'y joindre ; on tira promptement du château de Grimont de la poudre et des balles. M. de la Baume, marquis de Saint-Martin, gouverneur du pays, le baron de Mercy, sergent de bataille et plusieurs colonels de distinction étaient de cette armée. Sarmiento, qui avait paru si ardent, s'était retiré à Salins pour pourvoir, disait-il, aux choses nécessaires ; mais dans le vrai, il voyait avec peine le commandement entre les mains de Charles de Lorraine, qui, de son côté, n'aimait point cet espagnol.

L'armée française, commandée par le duc de Longueville en personne, dans laquelle se trouvaient Feuquières, La Mothe-Houdancourt, de Moiria-Châtillon, sergent-major, et plusieurs autres guerriers de réputation, arrive vers les dix heures du matin, ayant laissé ses gros bagages à Château-Chalon ; elle marchait si prévenue de la victoire, que l'arrière-garde contestait avec l'avant-garde de l'honneur de charger la première.

Cependant les chefs reconnaissent la manière dont le duc de Lorraine avait disposé ses troupes, qu'il y aurait plus de peine à les forcer qu'on ne s'y était attendu, parce qu'il faudrait autant d'attaques qu'il y avait de régiments dans son armée. Le village de Chamole, près duquel se passa l'action, est situé au-dessus d'un passage étroit et d'un ravin qui en rendent l'abord difficile. Le duc Charles avait confié la défense de ce passage au régiment de Galas-dragons, qui s'était flatté d'y arrêter seul l'armée française. Il plaça son infanterie plus en arrière, à la portée du canon du poste de Galas, et après avoir choisi pour sa cavalerie des endroits favorables, couverts par de petites élévations, il ordonna à l'infanterie de se retrancher. (Ces retranchements sont appelés aujourd'hui *les Terreaux*.) Le régiment de Bornival négligea l'ordre en partie, ne se retranchant que par son front et non sur ses flancs.

La première attaque commence par le poste des dragons de Galas, qui ne pouvant résister à l'impétuosité des Français, sont obligés de se retirer. On en vient au fort de Bornival, qui occupait la droite ; il est attaqué avec une intrépidité surprenante; le feu qui en sort semble plutôt augmenter que ralentir l'ardeur des assaillants. Ceux-ci n'avaient fait avancer que dix pièces de canon, dont ils se servaient avantageusement. Il se fait des efforts prodigieux de valeur de part et d'autre. Les Français, impatients de la victoire, se jettent dans le fort, l'épée à la main, se saisissent de deux pièces de canon et forcent le régiment de Bornival. Ils attaquent ensuite le fort du régiment de Sousse, qui, ayant pleinement exécuté l'ordre du général, soutient tous les efforts de l'ennemi. On revient plusieurs fois à la charge avec des troupes fraîches : Sousse demeure impénétrable.

On croit réussir mieux en se portant contre le régiment de Saint-Balmont, commandé por le colonel d'Arbois, en l'absence de Saint-Balmont, alors dangereusement malade. Il est assailli avec une valeur extraordinaire ; il se défend de même, et se

maintient dans ses retranchements, contre cinq attaques. Les Français sont repoussés avec plus de perte encore qu'auparavant. Le canon cependant tonne de toutes parts et fait un grand ravage. Alors le duc Charles amène la cavalerie au combat, se montre aux endroits où l'action est la plus vive, donne du secours aux plus pressés et recouvre le poste de Bornival.

Les généraux français, qui ne s'étaient pas attendus à une telle résistance, font un dernier effort, rassemblent leur meilleure infanterie, qu'ils font soutenir par de la cavalerie, et lui ordonnent d'attaquer le fort de Walorski : on l'attaque jusqu'à onze fois, sans qu'on puisse l'emporter ; la terre se couvre de morts en cet endroit ; les Français se rebutent. Le choc de la cavalerie avait été très rude. Le colonel Baron de Mercy y eut le bras fracassé. L'armée française fait sa retraite, laissant plus de 1200 des siens étendus sur le champ de bataille. La tradition porte le nombre des morts et des blessés à 3000. Ce combat fut opiniâtre et dura jusqu'au soir. Les volontaires de Poligny s'y comportèrent vaillamment ; la défaite des ennemis eût été entière, si la cavalerie eût pu les poursuivre et que les balles n'eussent pas manqué ; il ne restait pas à l'infanterie comtoise plus de cinquante coups à tirer lors de la retraite de l'ennemi ; les rochers et les halliers d'un autre côté empêchaient la cavalerie de se mettre à la poursuite des vaincus. Plusieurs des nôtres, faute de balles, chargèrent leurs armes avec des pièces d'argent et des boutons de leurs habits qu'ils arrachèrent. Le duc Charles en donna l'exemple, en arrachant les boutons d'argent de son juste-au-corps, qu'il fit tirer jusqu'au dernier. Il ne perdit, dans cette affaire, que cent vingt hommes. Les bourgeois de Poligny, qui se crurent délivrés, envoyèrent quelques rafraîchissements à l'armée du duc et firent des réjouissances. Le *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises ; mais la joie fut de courte durée, car à peine cinq jours s'étaient écoulés, que les Français, informés du départ de Charles de Lorraine, se mirent en mouvement et vinrent occuper le poste où le combat s'était donné. Les faits qui suivirent intéressent particulièrement Poligny.

—

Champagne, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et perc. future de Villers-Farlay, perc. actuelle de Cramans, bur. de poste de Mouchard ; succursale érigée le 27 avril 1826 ; à 8 kil. de Villers-Farlay, 18 d'Arbois, 29 de Poligny et 57 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Senans, Liesle et Buffard, dont il est séparé par la Loue, rivière qui forme la ligne limitrophe des départements du Doubs et du Jura, au sud par Cramans et Port-Lesney, à l'est par Buffard et Port-Lesney, et à l'ouest par Liesle, Senans et Cramans. Le moulin Labourot, la maison Labourot et la maison Longchamp font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Cramans, à Port-Lesney et à Buffard ; par les tuyaux de conduite des eaux de Salins à la saline d'Arc. Le territoire est entouré de trois côtés par la Loue, qui ne le traverse que sur une longueur d'environ 500 mètres. Un bac jeté sur cette rivière, établit une communication avec Buffard, Liesle et Senans.

Le village est situé à la naissance du Val-d'Amour, sur le penchant

oriental d'un côteau qui borde la rive gauche de la Loue.

Les maisons sont groupées, généralement bâties en pierres, couvertes en tuiles, et composées de plusieurs étages.

Pop. en 1790, 295 hab.; en 1846, 291 ; en 1851, 250, dont 119 hom. et 131 fem. ; pop. spécif. par kilom. carré, 66 hab. ; 48 maisons, savoir : 11 au Bourg-Dessus, 18 dans la rue du Bas, 21 dans la rue de la Mare, une au moulin Labourot, une à la maison Labourot et une à la maison Longchamp ; ces trois dernières maisons forment le hameau appelé le *Moulin-Neuf;* 76 ménages.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Paris.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1667.

Cadastre exécuté en 1811 ; surf. territ., 376^h 76^a, divisés en 1623 parcelles que possèdent 321 propriétaires, dont 208 forains; surf. imp. 339^h 86^a, savoir : 148^h 06^a en terres lab., 101^h 27^a en vignes, 23^h 95^a en friches, 21^h 89^a en prés, 21^h 26^a en pâtures, 10^h 35^a en vergers, 10^h 03^a en bois, 1^h 62^a en sol des propriétés bâties et cours, 1^h 22^a en jardins, 17^a en carrières, d'un rev. cad. de 25,282 fr. ; cont. dir. en principal, 2926 fr.

Le sol, d'une grande fertilité, produit du blé, du seigle, du maïs excellent et en abondance, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, du chanvre, beaucoup de fruits, surtout des pêches et des noix, des vins rouges et blancs très estimés, du foin et des fourrages artificiels.

L'agriculture y fait de grands progrès, principalement en ce qui concerne la culture de la vigne. Engrais, fumier et gypse.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On exporte le quart des céréales et les trois quarts des vins.

Champagne a un des plus beaux vignobles du Jura.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des cochons, des moutons, des chèvres et des volailles. 30 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières exploitées d'excellente pierre à bâtir et de taille.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins et d'Arbois.

Il y a un moulin à farine à quatre paires de meules, avec huilerie et battoir à blé, un autre moulin à farine à cinq paires de meules, avec huilerie, une auberge, un entrepreneur en bâtiments, un marchand de pierres taillées, un boucher, deux fabricants de sabots et un débit de tabac.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère relié à l'église par la sacristie, une maison commune d'un aspect monumental, construite en 1775, composée d'une partie de l'ancien château de M. Colin, co-seigneur de Champagne. Elle comprend la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 15 garçons et 13 filles, deux fontaines, et 47^h 69^a de terrains plantés, friches, pâtures, bois taillis, d'un rev. cad. de 434 fr.

Le village aurait besoin d'un lavoir public et de voir redresser le lit de la Loue, qui dévaste annuellement son territoire.

Bois communaux. 6^h 50^a coupés tous les 25 ans, lorsque le taillis a atteint l'âge de 19 ans.

Budget : recettes ord. 2564 fr. ; dépenses ord. 2384 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'existence de Champagne sous la domination romaine ne se manifeste que par son nom. M. Ed. Clerc dit avec raison que les ruines rendent le sol aride et pierreux, et que les cantons autrefois déserts et stériles, où elles se rencontrent, se nomment souvent *Champagne*, *Champagnole*, *Champagnolot*. Ainsi, on donne le nom de *Champagnole* aux ruines romaines voisines de Pirey; la ville de *Champagnole* est à côté des ruines de Montrivel; *Champagnolot* touche aux grandes ruines romaines de Dammartin; le puits de *Champagne* est à côté de la route romaine et dans un canton couvert de ruines, près de Poligny; on appelle *Champagne*, le canton où sont les ruines et les aqueducs romains, entre Baigne et Boursières. On pourrait ajouter beaucoup d'autres exemples pour confirmer cette opinion. Assis dans une exposition charmante, au bord d'une belle rivière, à une faible distance de la grande voie qui conduisait de Lyon au Rhin, par Cramans, Arc et Besançon, ce village dut être habité de très bonne heure. MM. Labbé de Billy, D. Monnier, pensent que ce lieu doit ses commencements au célèbre Odon de Champagne. Hugues, comte de Troyes, seigneur de Bar-sur-Aube, de la maison souveraine des comtes de Champagne, ayant répudié Constance de France en 1104, épousa Elisabeth, fille d'Etienne Ier, comte de Bourgogne, et de Béatrix, dont il eut Eudes ou Odon de Champagne. Les soupçons bien ou mal fondés que Hugues avail conçus sur la naissance d'Odon, son fils, confirmés par le rapport des médecins, privèrent ce dernier des Etats auxquels il aurait dû naturellement succéder. Ils devinrent le partage de Thibault, comte de Chartres, son parent, suivant la disposition du comte de Champagne, qui les lui abandonna pour entrer dans l'ordre des Templiers, ainsi que le rapporte, en sa chronique, Alberic, moine de Trois-Fontaines, sous l'année 1125.

Les guerres qu'Odon de Champagne soutint contre son rival n'ayant pas eu le succès qu'il en avait espéré, il fut contraint de céder à son malheur et à la prospérité de son ennemi. Devenu simple particulier, il se retira auprès de Renaud III, comte de Bourgogne, son oncle. S'il n'y trouva pas un sort aussi brillant que celui pour lequel il était né, il y rencontra tout ce qu'il pouvait désirer dans sa disgrace; une amitié tendre et des bienfaits qui en furent les fruits. L'empereur Frédéric Barberousse, successeur du comte Renaud et son héritier, par l'alliance qu'il avait contractée avec Béatrix, sa fille unique, ne fut pas moins généreux envers l'infortuné Odon de Champagne. Il lui donna, dans un diplôme très flatteur, daté de 1166, la jouissance des terres de Quingey, Liesle et Lombard, avec leurs dépendances. Deux questions se présentent ici. Est-ce Odon qui a établi dans la paroisse de Liesle, le village qui porte le nom de Champagne? Les seigneurs de Champagne descendent-ils directement d'Odon de Champagne? Notre opinion sur la première question est déjà connue, puisque nous faisons remonter l'origine de ce village à l'époque romaine. Du reste, en 1090, Etiennette de Vienne, épouse de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, avait déjà donné Arc-et-Senans, ainsi que Champagne, à Hugues III, son fils, archevêque de Besançon. Ce titre prouve positivement que ce village existait avant

Odon de Champagne. La seconde question semble plus difficile à résoudre. M. Labbé de Billy n'hésite pas à considérer Odon comme l'auteur des seigneurs de Champagne. Il s'appuie sur Chifflet, le P. Anselme, Pérard, Gollut, Dunod et l'abbé Guillaume.

Seigneurs. En 1183, Aimon de Champagne, sire du lieu, donna à l'abbé d'Acey, un pré dont le sire de Pesmes s'était injustement emparé. Guy de Champagne vivait en 1227, et son fils du même nom, en 1308. Nous sommes disposé à croire que ces seigneurs descendaient directement d'Odon. Il y a identité dans l'orthographe du nom et dans les armes. Les chartes fournissent du reste la série non interrompue des seigneurs de Champagne depuis Odon. Jean de Champagne transigea avec les habitants de sa terre de Champagne en 1399. Il épousa Eliecte, de la maison de Chambornay, dont il eut *Humbert* et *Jean*. *Humbert* de Champagne, écuyer, s'allia, le 15 décembre 1429, avec Claudine de Maizières, veuve de Pierre de Chassaigne, d'Ornans, aussi écuyer. Ils eurent entre autres enfants Ottenin de Champagne, écuyer, seigneur d'Auxange et autres lieux, qui se maria avant 1478, à Catherine de Vy. Ces derniers laissèrent entre autres enfants, *Jean*, qui épousa Jeanne de Scey, dont il eut *Jacques* et *Simon* de Champagne. Jean et Simon eurent la seigneurie de Champagne par moitié. Simon, chevalier, fut reçu à la confrérie de Saint-Georges en 1502, et combattit au tournoi de Nozeroy en 1519. Il s'allia, le 12 janvier 1522, à Marguerite de Chissey, dont il eut *Alexandre* de Chissey, dit de Champagne, qui fut chargé, de la part de son aïeul maternel, de relever le nom et les armes de la maison de Chissey; *Jean*, qui fut lieutenant-colonel d'infanterie de Jean de Beauffremont; *Philippe*, *Léonard*, lieutenant-colonel du terce du sieur Perrenot de Champagney, et plusieurs filles.

Philippe de Champagne, écuyer, seigneur de Champagne en partie, de la Barre, etc., épousa, le 8 avril 1564, Louise de Beaujeu, dont il eut Philippe-Louis de Champagne et plusieurs autres enfants. Ce seigneur eut une commission de capitaine de trois cents hommes de pied et de vingt-cinq arquebusiers à cheval, dans le terce de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, par brevet de ce colonel du 11 septembre 1568.

Philippe-Louis de Champagne, écuyer, seigneur de Champagne, la Barre, Nenon, etc., reprit en fief et donna le dénombrement de la moitié de la terre de Champagne, mouvante du comté de Bourgogne. L'autre moitié de cette terre était indivise entre Marguerite de Champagne, veuve de Guillaume de Darbonnay, écuyer, et Louise de Champagne, épouse de Gérard de Thon. Philippe-Louis obtint une commission de cent mousquetaires, de M. de Vergy, comte de Champlitte, gouverneur du comté de Bourgogne, le 14 octobre 1621. Il épousa Marguerite de Saint-Mauris-Lemuy, dont il eut *Claude*, mort au service en 1623, e Henri.

Henri de Champagne, écuyer, seigneur dudit lieu en partie, etc., se maria le 11 mai 1631, à Dorothée de Fussey. Il fut capitaine de deux cents hommes d'infanterie, au régiment de Maizières. Il leva un régiment de mille hommes à pied, à ses frais, à la réquisition du gouverneur et du parlement, par brevet en date du 7 juin 1636, de Guérard

de Joux, dit de Wateville, marquis de Conflans, maréchal-général du comté de Bourgogne, et de Jean Girardot, seigneur de Beauchemin, conseiller au parlement. Henri de Champagne, que M. D. Monnier appelle à tort *Charles*, fit une grande figure dans la guerre de dix ans, sous le titre de lieutenant du marquis de Conflans. Il eut de Dorothée de Fussey, son épouse, Charles de Champagne et d'autres enfants. *Charles*, capitaine et gouverneur du château d'Ornans, vendit, le 11 juin 1686, sa moitié de la terre de Champagne, à Charles-François et Pierre-Prosper Colin, écuyers, de Salins. L'autre moitié fut vendue à Etienne-Alexandre Bancenel, écuyer, seigneur de Déservillers.

Etienne-Alexandre Bancenel épousa en premières noces, le 28 octobre 1683, Jeanne-Françoise Billard, fille de Louis Billard, écuyer, et de Jeanne-Catherine Gollut, dame de Chalain, dont il eut quatorze enfants, et en secondes noces, Marguerite-Silénie de Conflans, dont il eut encore six autres enfants.

Etienne-François Bancenel, né du premier mariage, seigneur de Champagne en partie, épousa, le 23 novembre 1718, Anne-Jéromine-Cécile de Salins, dont il eut Antoine-François.

Antoine-François Bancenel s'allia, le 29 août 1754, à Marie-Claire-Isabelle Marchand de la Châtelaine, fille de Joseph-Emmanuel Marchand de la Châtelaine, seigneur de Bannans, chevalier d'honneur à la chambre des comptes de Dole, dont il eut Henri-François-Joseph Bancenel, et Charlotte-Joséphine Bancenel.

François-Joseph Bancenel, neuvième fils d'Etienne-Alexandre Bancenel, se qualifiait aussi de seigneur de Champagne en partie.

Charles-François Colin étant mort sans postérité, légua les droits qu'il avait acquis dans la terre de Champagne, à Pierre-Prosper Colin, son frère, seigneur de Montigny, qui épousa, le 6 juin 1697, Claude-Françoise de Crécy, fille de Gérard de Crécy, seigneur de Chaumergy, dont il eut Philippe-Emmanuel Colin, marié le 1er juin 1729, à Suzanne de Boitouset de Poinsson. De ce dernier mariage sont nés, Claude-Joseph, François-Jérôme, François-Joseph, Charles-François et Jérôme-Charles-François Colin.

Armoiries. La famille de Champagne portait : d'*or au lion de gueules*, comme portait le comte Odon.

Les armes de la maison de Bancenel étaient : d'*azur à trois quintes feuilles d'or, deux en chef et une en pointe, à la tête de léopard d'or mise en cœur, timbrées d'un lion naissant d'or*.

Les armes de la maison de Colin étaient : d'*or à trois têtes d'aigles arrachées de sable posées 2 et 1*.

Château. Gollut comprenait le château de Champagne au nombre des principales forteresses du pays au XVIe siècle. Ce manoir fut détruit ainsi que le Bourg-Dessus qui en était proche, par les Français, pendant la guerre de dix ans.

La maison commune occupe une partie de l'ancien château de la famille Colin.

Eglise. Champagne dépendit, jusqu'en 1826, de la paroisse de Liesle. Il y avait une simple chapelle. L'église actuelle, dédiée à saint Féréol et saint Ferjeux, dont on célèbre la fête le 16 juin, se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. La nef est décorée de pilastres d'ordre toscan et ioni-

que de mauvais goût, sur lesquels s'élèvent les arcs doubleaux et les nervures de la voûte. Dans les murs, de chaque côté de la nef, sont des niches en rocailles imitées, qui produisent un mauvais effet. Le retable du sanctuaire est assez beau.

BIOGRAPHIE.

Les personnages suivants appartiennent tous à la même famille, originaire de la grange Boisseaux, au pied du Mont-d'Or (Doubs), et sont tous nés à Champagne.

Boisseaux (de), Philippe, mort sur la brèche, en défendant Nozeroy, en 1639, lorsque cette ville fut assiégée par les armées du duc de Saxe-Weimar.

Boisseaux (de), Jean-Antoine, capitaine de dragons en 1694, adjudant de bataille, mestre de camp en 1695, mort à Milan en 1696.

Boisseaux (de), Pierre-Philippe, capitaine d'invalides, mort à l'Hôtel en 1755. Il commanda le fort Griffon à Besançon.

Boisseaux (de), Jean-Antoine, capitaine au régiment de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, mort en 1737.

Boisseaux (de), Henri-Joseph, fils du précédent, 1721-1781, capitaine de grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis.

Boisseaux (de), Xavier, capitaine de milice, chevalier de Saint-Louis, assassiné sur les hauteurs de Quingey, par des recrues qu'il conduisait au corps.

Boisseaux (de), François-Joseph, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jean-de-Latran, mort au service du roi en 1774.

Boisseaux (de), Charles-Joseph-Simon, conseiller-assesseur au bailliage de Pontarlier, mort en 1722.

Boisseaux (de), Jean-Baptiste-Ignace-Hyacinte, chanoine en l'église de Saint-Anatoile de Salins en 1760.

—

Champagne-lez-Loisia, commune réunie à celle de Loisia, le 26 juin 1822.

—

Champagney, *Campaniacum*, *Campagniacus Magnus*, *Champaniacum*, *Champagné*, vg. de l'arr. de Dole, canton de Montmirey-le-Château, percep. de Dammartin, distr. de poste de Thervay; succursale; à 5 kilom. de Montmirey, 24 de Dole et 76 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Cléry (Côte-d'Or), Dammartin et Mutigney, au sud par Soissons (Côte-d'Or), Montmirey-le-Château et Pointre, à l'est par Montmirey-le-Château et Dammartin, à l'ouest par la ligne limitrophe des départements du Jura et de la Côte-d'Or, formée par les territoires de Soissons, Varennes et Pontaillier. Nillieu et la Thuilerie font partie de la commune.

Il est traversé par les routes dép. n° 12, de Vesoul à Auxonne et n° 11, de Besançon à Dijon, par les chemins vicinaux tirant à Cléry, à Montmirey-le-Château, à Mutigney, à Montmirey-la-Ville et de la Thuilerie à Montmirey-la-Ville, par le ruisseau de l'étang de Champagnolot ou bief de Champagney, par le ruisseau de la fontaine des Maux-Quartiers, par les ruisseaux du Breuil et de Villeneuve.

Le village est situé sur une crête, dont l'un des versants descend vers les rives de la Saône, et l'autre vers la vallée de l'Ognon. On y arrive par une pente si douce, qu'on le croirait en plaine; et cependant, en regardant autour de soi, on voit s'effacer peu à peu les buttes sail-

lantes de Montmirey et du Mont-Guérin. Les maisons sont groupées, composées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et construites en pierres; les deux tiers sont couvertes en tuiles plates et l'autre tiers en chaume. Leur aspect reflète l'aisance des habitants.

Les communes de Nillieu et de la Thuilerie ont été réunies à celle de Champagney, le 22 octobre 1823.

Pop. en 1790, de Champagney et la Thuilerie, 513 hab. ; de Nillieu, 81 ; pop. réunie, en 1846, 604; en 1851, 644 ; pop. spéc. par kil. carré, 41 hab.; 151 maisons, savoir: à Champagney, 114, à Nillieu, 17, à la Thuilerie, 20; 178 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1668.

Les habitants n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1824; surf. territ. 1555^{h} 27^{a}, divisés en 5323 parcelles que possèdent 303 propriétaires, dont 148 forains; surf. imp. 1531^{h} 06^{a}, savoir: 738^{h} 49^{a} en terres lab., 664^{h} 30^{a} en bois, 107^{h} 10^{a} en prés, 4^{h} 99^{a} en sol des propriétés bâties, 4^{h} 84^{a} en jardins, 4^{h} 10^{a} en parcours, 3^{h} 46^{a} en vergers, 2^{h} 83^{a} en vignes, 91^{a} en friches et mares, d'un rev. cadast. de 28,260 fr.; cont. dir. en princ. 4886 fr.

Le sol, extrêmement froid, n'est fertile qu'à force d'engrais ; il produit du blé, du maïs, des pommes de terre, peu de seigle, beaucoup d'avoine, peu d'orge, du méteil, des légumes secs, de la navette, beaucoup de colza, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, des vins rouges et blancs, d'une qualité médiocre et des fourrages artificiels.

On exporte les deux-cinquièmes des céréales et on importe les quatre-cinquièmes du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des cochons, des moutons, des volailles. 60 ruches d'abeilles.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture.

On trouve sur le territoire du minerai de fer non exploité et des sablières exploitées avec une telle imprudence, qu'une personne y fut écrasée en 1849, par un éboulement.

La population fréquente habituellement les marchés d'Auxonne et de Dole.

Il y a au hameau de Nillieu, un moulin à une seule paire de meules et une huilerie; à Champagney, une huilerie et plusieurs battoirs à blé mûs par des chevaux, deux tuileries, dont une a donné son nom à une des sections de ce village; deux auberges, un marchand de blé et de farines, trois maréchaux-ferrants, un charpentier, trois menuisiers, trois sabotiers, cinq tisserands, un peigneur de chanvre et deux marchands de bois.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère convenable, construit en 1837, sur les plans de l'architecte Besand, une maison commune insuffisante et malsaine, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 60 élèves, le dépôt de la pompe à incendie et une pompe desservie par une compagnie de 25 hommes; une maison d'école des filles, en mauvais état, contenant le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 65 élèves ; 2 fontaines, dont une avec lavoir et abreuvoir au hameau de la Thuilerie et l'autre avec lavoir

à Champagney; le village, chef-lieu, possède en pâtis, terres, bois, pâtures 264^h 68^a, d'un rev. cad. de 3166 fr.

Bois communaux : Champagney a 255^h 99^a de bois, dont 8^h 10^a sont délivrés annuellement; Nillieu, 28^h 91^a, dont 1^h 08^a sont en exploitation annuelle; la Thuilerie, 48^h 10^a, dont 1^h 44^a sont coupés chaque année.

Budget : recettes ord. 7425 fr.; dépenses ord. 7253 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 103 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il suffit de nommer les lieux qui avoisinent Champagney, tels que Dammartin, Pontaillier, Pesmes, villes florissantes sous l'empire romain, pour prouver l'antiquité de ce lieu. Son territoire, sillonné de voies romaines, le voisinage de grandes villes, tout contribuait à y attirer une nombreuse population. La route de Besançon à Alise et Langres, par Dammartin et Pontaillier, longeait le village de Nillieu. Ce chemin, l'un des plus anciens de nos contrées, doit être, à raison de son importannce, placé au nombre des chemins du premier ordre, soit parce qu'il liait la Séquanie avec le centre de la Gaule, soit parce que de *Vesontio* à la Saône, elle traverse les grands débris de Dammartin et de Pontaillier. Dammartin est, au jugement d'un assez grand nombre de savants, le *Dittatium* de Ptolémée. Ses ruines couvrent une étendue de seize cents mètres. L'opinion la plus commune place à Pontaillier-sur-Saône, l'*Amagetobria* de César. On y a reconnu de vastes ruines, des colonnes, des fragments de marbre sculptés, des corniches, des débris d'amphores, un cippe funéraire. De Dammartin, cette route arrivait par Nillieu et Cléry, à la Saône, dont elle traversait l'ancien lit sur un pont. M. E. Clerc indique comme une ligne douteuse, un chemin conduisant de Dole à Dammartin. Nous croyons que cette route tirait directement au pont jeté sur la Saône, en traversant Champagney. Elle coupait les cantons appelés *Bois-de-l'Abergement*, où elle est encore parfaitement empierrée, les *Essarts*, la croix Viot et l'étang. Sur plusieurs points, ses traces sont très reconnaissables. Il est probable que Champagney fut ruiné en 355, en même temps que Dammartin, Pontaillier et Besançon, et qu'il le fut de nouveau par les Normands au IXe siècle, lorsque disparut le prieuré de Saint-Vivant. On le retrouve mentionné dans des titres du XIIe siècle. En 1182, Théodoric, archevêque de Besançon, ratifia la donation faite à l'abbaye d'Acey, par la dame d'Apremont, de tout ce qu'elle possédait à Champagney. L'église fut donnée, en 1183, au chapitre de Sainte-Madelaine, de Besançon, par l'archevêque Amédée, qui la nomme *Ecclesia de Champaigneiaco Magno.*

Seigneurie. Dunod, traduisant *Campus Pagani* par Champagney, a placé le célèbre Odon de Champagne au rang des seigneurs de ce village. Cet historien s'est trompé, car *Campus Pagani* n'est point Champagney. Ce village dépendait pour une moitié de la seigneurie de Pesmes, pour un quart de celle de Montrambert, et pour le surplus de la prévôté de Montmirey-le-Château. Cette dernière partie fut vendue à vil prix par Louis XIV, en 1697, à Jean-François Clerc, écuyer qui, en 1707, se qualifiait de seigneur de Champagney. A la suite de la revente provoquée par Louis XV, elle fut adjugée à M. Mairot de Mutigney. En

1750, Jacques-Philippe-Xavier Mairot de Mutigney, chanoine de Besançon et prieur de Lons-le-Saunier, ajoutait à ses titres celui de seigneur de Champagney. Nillieu était aussi une dépendance de la prévôté de Montmirey et fut vendu par Louis XIV à la famille Bisot, de Pontaillier-sur-Saône.

Charte d'affranchissement de Champagney. Le 8 mars 1776, Claude-Antoine Clériadus, marquis de Choiseul-la-Baume, lieutenant-général des provinces de Champagne et de Brie, maréchal-de-camp des armées du roi, inspecteur de cavalerie, seigneur de Pesmes, Champagney et autres lieux, et Marie-Charles-Hilaire-Flavien de Froissard, marquis de Broissia, seigneur de Neublans, Noires, Annoire, Villangrette, Dammartin, Champagney et autres lieux, officier d'infanterie au régiment du roi, demeurant à Dole, seigneurs en haute justice et directe de Champagney, M. de Choiseul pour les trois quarts, et M. Froissard, au nom de dame Jeanne-Thérèse-Félicité Mairot de Mutigney, son épouse, pour l'autre quart, affranchirent de la main-morte réelle et personnelle les habitants do Champagney, nés ou à naître, ainsi que le territoire, en se réservant tous autres droits seigneuriaux et moyennant une somme de quinze mille fr., que les sujets payèrent, au moyen de la vente qu'ils firent du quart en réserve de leurs bois.

Affranchissement de Nillieu. Le 18 novembre 1779, Hubert Bisot de Pantaillier, seigneur en toute justice du village de Nillieu, se montra beaucoup plus libéral que les puissants seigneurs de Champagney, dans le traité qu'il fit avec ses sujets. Il déclara affranchir les habitants nés et à naître de sa seigneurie, ainsi que le territoire, de la main-morte réelle et personnelle, des corvées d'hommes et de charrue, du cens de dix gros dû par chaque ménage, du cens de six gros ou de deux cochons de lait, affecté sur les bois de la communauté, et du droit de messerie. Il permit aux habitants de mener abreuver leur bétail dans son étang et de le faire pâturer à l'entour. Il se contenta d'une somme de trois mille francs, qui lui fut payée à l'aide du prix du quart en réserve des bois communaux.

Château. Les seigneurs de Champagney firent construire un château-fort dans la partie orientale du village. Il se composait d'un corps-de-logis, dont le plan avait la forme d'un parallélogramme. Aux angles ouest et nord étaient deux tours circulaires percées de meurtrières. Ce castel était entouré de fossés alimentés d'eau par le ruisseau de l'étang, et précédé d'un pont-levis. Au-dessus de la porte d'entrée principale était sculpté un énorme aigle à deux têtes. De cette forteresse subsistent encore les tronçons des tours et le donjon. Le tout sert de maison d'habitation et d'exploitation d'une tuilerie qui y a été annexée, et appartient à M. Bernard Garnier, de Champagney, par suite de la vente qu'en fit l'Etat en l'an III, après la condamnation à mort, prononcée par le tribunal révolutionnaire, de M. le duc de Choiseul.

Couvent de Sainte-Marie. Dans un lieu appelé aux *Bruyères*, on remarque une éminence formée par des ruines amoncelées. La tradition rapporte qu'il y avait là un monastère appelé Couvent de Sainte-Marie. Il serait possible que les chanoines de Sainte-Madelaine de Besançon eussent envoyé quelques religieux pour desservir l'église qu'ils tenaient

de la libéralité de l'archevêque Amédée. Ce qui le ferait supposer, c'est que l'église paroissiale est dédiée à la Vierge. Cependant, nous ferons remarquer que les habitants de la campagne, ne pouvant se rendre compte des ruines romaines, parce qu'elles dépassent leur souvenir, affirment que la place qu'elles occupent est celle d'un couvent. Ce nom, dans la bouche du peuple, dit M. Ed. Clerc, est presque toujours l'indice d'un sol à explorer.

Paroisse. Champagney, avant 1789, comprenait, dans sa circonscription ecclésiastique, Montrambert, Mutigney, la Thuilerie, l'Abergement et Nillieu. En 1261, Guillaume III, sire de Pesmes, apposa son sceau à l'acte par lequel Humbert, curé de Champagney, et Guy, frère d'Humbert, donnèrent les dîmes de ce village au chapitre de Sainte-Madelaine, patron de l'église.

Eglise. L'église actuelle, commencée en 1788, sur les fondements de l'édifice primitif, et terminé en 1811, est dédiée à la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle occupe une éminence au centre du village, et se compose d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef avec transsept formant croix au milieu de sa longueur, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Elle est voûtée à plein cintre et décorée de pilastres accouplés, d'ordre dorique, surmontés d'arcs-doubleaux. Elle renferme un tableau intéressant sous le double rapport de l'exécution et du sujet. C'est une peinture dans le genre italien, que Léonard de Vinci fit prévaloir en France et qui paraît dater de la fin du XVIe siècle. Ce tableau représente le mariage de Clovis. Le roi, suivant l'usage du temps, offre à sa fiancée un anneau en fer placé au bout de sa lance ; un ange assiste à cette cérémonie.

Chapelle de Nillieu. Il y avait à Nillieu une chapelle fort ancienne, aujourd'hui détruite. La place qu'elle occupait est appelée à la *Chapelle.*

Evènements divers. Placé sur la limite du duché et du comté de Bourgogne, sillonné de grands chemins, Champagney eut à souffrir de toutes les invasions qui désolèrent notre province. Détruit en 355 par les hordes allemandes, en 888 ou 889 par les Normands, ravagé au XIVe siècle par les grandes compagnies, au XVe par les armées de Louis XI, au XVIIe par les armées françaises et par la peste, il subit en outre de fréquents incendies, notamment en 1793, en 1818, en 1836 et en 1852. Celui de 1793 détruisit moitié du village. Dans la soirée du 9 avril 1835, un incendie qui éclata dans le village de Cléry, se communiqua à celui de Nillieu ; onze maisons furent la proie des flammes ; vingt-une familles furent victimes de ce désastre.

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître :

Champion, Claude-François, né en 1787, au hameau de la Thuilerie, de parents cultivateurs, colonel, décoré de plusieurs ordres et commandant de place à Metz ; l'officier *Catherinet* (1802-1846), et plusieurs ecclésiastiques.

—

Champagnole (canton de), arr. de Poligny, borné au nord par les cantons de Salins et d'Arbois, au sud par celui de Clairvaux, à l'est par ceux de Nozeroy et des Planches, à l'ouest par les cantons d'Arbois, de Poligny et de Conliège.

Situé dans la partie supérieure du val d'Ain, ce canton est tout à la fois agricole, industriel et forestier.

Il renferme 31 communes, qui sont : Andelot-en-Montagne, Ardon, Bourg-de-Sirod, Champagnole, Chappois, Châtelneuf, Cize, Crotenay, Equevillon, Saint-Germain-en Montagne, Larderet, le Latet, Lent, Loulle, Monnet-la-Ville, Montigny-sur-l'Ain, Montrond, Mont-sur-Monnet, Moutoux, Ney, le Pasquier. Pillemoine, Pont-du-Navoy, Sirod, Supt, Syam, Valempoulières, Vannoz, Vaudioux et Vers-en-Montagne.

Il ne comprenait, dans l'origiue, que Champagnole, Ardon, Châtelneuf, Cize, Equevillon, le Vaudioux, Loulle, Ney, Pillemoine, Sapois et Vannoz.

Pop. en 1790, 9709 hab.; en 1846, 13,817, en 1851, 13,810, savoir : 4353 garçons, 2246 hommes mariés, 345 veufs, 4018 filles, 2245 femmes mariées et 603 veuves; pop. spécif. par kil. carré, 50 hab.; surf. territ., 28,184^{h} 91^{a} ; revenu imposable, 260,544 fr.

Au moyen-âge, les seigneurs de Montrivel, de Château-Vilain, de Monnet, de Montsaugeon, de Montrond, de Châtelneuf, de Vers, de Valempoulières et l'abbaye de Balerne, étaient suzerains de ce vaste territoire.

—

Champagnole, *Campanola*, *Champaignole*, ville de l'arr. de Poligny, chef-lieu de canton et de perception, direction de poste aux lettres; cure canton. composée de Champagnole, Sapois, Ardon, Cize et Equevillon; vicariat autorisé le 20 août 1818; à 23 kil. de Poligny, 25 d'Arbois, 25 de Salins et 37 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 545^{m}.

Cette ville est limitée au nord par Vannoz et Equevillon, au sud par Monnet-la-Ville, Ney et Cize, à l'est par Sapois, Bourg-de-Sirod et Syam, à l'ouest par Pont-du-Navoy, Crotenay, Montrond et Ardon. Burgille, la Bergerie, la Grange des Iles, Taravaut, la Tuilerie-Paillot, la Tuilerie-Brocard, la Berthe et la Grange de Valentenouse font partie de la commune.

Elle est traversée par la route impériale n° 5, de Paris à Genève, ouverte de 1760 à 1764, par la route départ. n° 2, de Chalon en Suisse, commencée en 1749, par les chemins vicinaux de grande communic. n° 5, de Bletterans à Champagnole, en cours d'exécution, n° 18, de Champagnole aux Planches, par les chemins vicinaux tirant à Sapois, à Crotenay et à Ardon, par la rivière d'Ain, par l'Angillon, le ruisseau de la Londaine, les biefs des Fosses, de Coquenelle, de Provelle, de Rougemont, du Paillasson et de Bailay.

Elle est le siége d'une justice de paix, d'une direction de poste aux lettres, d'un relais de poste aux chevaux, d'un gîte d'étapes, d'une brigade de gendarmerie à cheval; la résidence d'un receveur de l'enregistrement, d'un contrôleur et d'un receveur des contributions directes, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, d'un garde général des eaux-et-forêts, de deux piqueurs payés, l'un sur les fonds du trésor et l'autre sur ceux du département, d'un agent-voyer cantonal, de deux notaires, de deux huissiers, d'un commissaire de police, d'un architecte, d'un géomètre, de trois médecins, de deux pharmaciens et d'un artiste vétérinaire; elle a un octroi, un bureau de bienfaisance, une compagnie de 58 pompiers et une société de musique.

Pop. en 1790, 1320 hab.; en 1846, 3303; en 1851, 3172, dont 1596 hom. et 1576 fem.; pop. spéc.

par kil. carré, 154 hab. ; 339 maisons, savoir : Dans la *rue de Pontarlier*, 21 ; il n'y en avait que deux en 1787 ; dans la *rue des Jeux*, 27 ; dans la *rue de Traverse*, 3 ; dans la *rue des Jardins*, 8, toutes postérieures à 1798 ; dans le *quartier de la Londaine-Crouazou*, 28 ; il n'y en avait que deux en 1787 ; dans la *rue du Pavé*, 34 ; dans la *rue du Sauget*, 26 ; dans la *rue de Baudin*, 5 ; dans la *rue Cretin*, 5 ; dans la *rue de la Chapelle*, 9 ; dans la *rue d'Ain*, 13 ; dans la *ruelle des Boucheries*, 2 ; dans la *Grand'rue*, 110 ; dans la *rue du Pont-de-l'Epée*, 8 ; il n'y en avait que quatre avant 1789 ; dans la *rue du Jura* et *quartier du Parc*, appelé aussi *quartier des Dames*, 25 : à la *Serve*, 5 ; au hameau de *Taravant*, 5 ; à la *Ferme des Iles*, 1 ; à la *Tuilerie-Paillot*, 1 ; à *Burgille*. 1 ; à la *Berthe*, 1 ; sur la *Tufière*, 1 ; à la *Tuilerie-Brocard*, 1 ; à la *Ferme de Valentenouse*, 1 ; 832 ménages. En 1720, il n'y avait que 485 habitants ; en 1740, 612 ; en 1780, 918.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1718.

Cadastre exécuté en 1824 ; surf. territ. 2017^{h} 64^{a}, divisés en 2341 parcelles que possèdent 425 propriétaires, dont 50 forains ; surf. imp., 1952^{h} 44^{a}, savoir : 566^{h} 22^{a} en terres lab., 621^{h} 37^{a} en bois, 360^{h} en prés, 332^{h} 22^{a} en parcours, 49^{h} 67^{a} en broussailles, 9^{h} 39^{a} en sol des propriétés bâties, 8^{h} 43^{a} en jardins, 4^{h} 91^{a} en friches, d'un rev. cad. de 60,436 f. ; cont. dir. en principal, 17,166 fr.

Agriculture. Le sol, de nature variée et d'une fertilité moyenne, produit du froment, de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. La culture est susceptible de grandes améliorations.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève beaucoup de vaches, des bœufs, quelques chevaux et peu de moutons. 30 ruches d'abeilles.

Il existait autrefois sur le territoire trois étangs : celui du Viroulet, ou des Iles, de 14^{h} ; celui de Champagne, de 13^{h} 50^{a}, et celui du Nourricier, sous la grange de Taravant, de 14^{h} 50^{a}. Les deux derniers sont depuis longtemps en culture ou en pré ; le premier, qui peut, à volonté, être en eau ou à sec, est en culture depuis plus de 30 ans.

Au XIIIe siècle, le revers sud de la côte de Montrivel était en partie planté en vignes, appelées les Vignes du seigneur. Les derniers ceps qui restaient, furent arrachés en 1770.

Carrières. On trouve au revers sud de la même montagne de Montrivel, près de la route de Chalon en Suisse, une mine de fer, dont l'exploitation a été abandonnée depuis quelque temps. Le minerai était lavé dans un canal creusé depuis le pont de la Mouille. Il y a plusieurs carrières de pierre à bâtir et de taille, bleue et blanche, exploitées sur différents points. Des extractions ont eu lieu dans quelques-unes depuis un temps très reculé. On trouve aussi des dalles, de la pierre à polir et de la pierre réfractaire, des sablières et du tuf.

Marchés. Le samedi de chaque semaine.

Foires. Il y a sept foires par an, qui se tiennent le 3e samedi de mars, le 1er samedi de mai, le 3e samedi de juin, le 1er samedi de septembre, les 3es samedis des mois de novembre et de décembre. Commerce principal : le bétail, les céréales et les lainages.

Commerce. Les patentables, en

1852, sont : 14 aubergistes, 3 marchands de grains, 7 boulangers, 9 bouchers, 1 marchand de bois de sciage, 1 marchand de bois à brûler, 1 banquier, 11 cabaretiers, 3 chapeliers, 3 confiseurs, 13 cafetiers, 4 marchands de cuirs, 1 charcutier, 1 chiffonnier, 12 épiciers, une fruitière, 4 marchands de fer, 1 marchand de faïence, 2 gargotiers, 2 libraires, 5 marchands de mercerie, une modiste, 1 marchand forain, 1 marchand de poterie, 1 marchand de parapluies, 2 marchands de planches, 2 quincailliers, 11 marchands d'étoffes, 1 marchand de vieux souliers, 1 marchand de sel en demi-gros, 10 marchands de vin et d'eau-de-vie en détail, 6 marchands de vin.

Industrie. Deux agents d'affaires, 2 bottiers, 7 cloutiers, 2 carrioleurs, 6 charrons, 15 cordonniers, 3 charpentiers, 2 couvreurs, 2 ébénistes, 1 entrepreneur d'éclairage, 1 entrepreneur de routes, 2 ferblantiers, 3 horlogers, 5 peintres en bâtiments, 1 perruquier, 1 rémouleur, 7 sabotiers, 2 serruriers, 2 taillandiers, 4 tailleurs d'habits, 3 teinturiers-dégraisseurs, 1 tabletier, 1 tanneur, 12 tailleurs de pierres, 1 maçon, 7 voituriers et un entrepreneur de voitures publiques.

Il existe en outre 1 établissement de bains publics, 2 fabriques de liqueurs en gros, une fabrique de chandelles, une fabrique de bonneterie, 2 brasseries, une fabrique de poterie, une tuilerie dite Tuilerie-Paillot, 1 martinet, 1 battoir à blé à vapeur, le moulin Ravier, sur l'Ain, avec scierie mécanique pour bois de construction, un autre moulin pour le public, sur la Londaine, à 2 paires de meules, 2 scieries sur la Londaine à M. Olivier et une autre sur l'Ain, près du Pont-de-l'Epée ; ces 3 scieries sont exploitées par MM. Dalloz, frères, qui y façonnent en planches, lambris, lattes et solives, environ 4000 mètres cubes de bois annuellement, exportés à Lyon, Chalon-sur-Saône, Dijon et dans les pays circonvoisins.

Usine de la Serve. Cette usine, l'une des plus prospères et des plus importantes du département du Jura, construite sur la rive gauche de l'Ain, ne renfermait dans l'origine qu'une platinerie et des martinets. Cet établissement fut commencé en 1779, par Hugues et Pierre-Denis Dolard et par Polycarpe Vuillermet, sur un terrain appartenant à ce dernier. M. Abraham Muller, de Lyon, en fit l'acquisition en 1782. Cet industriel y ajouta, en 1789, une tréfilerie et une clouterie. Cette usine, entièrement détruite par l'incendie qui dévora Champagnole, le 28 avril 1798, fut reconstruite sur un plan plus vaste ; elle se compose aujourd'hui de 4 feux de forge pour la fabrication du fer ; de deux feux de martinets, d'un feu de platinerie, d'un feu de maître-ouvrier pour la fabrication des filières et autres outils, d'un feu d'appointeur, d'un feu de chaînerie, d'une sablerie de 2e fusion, d'un cylindre avec ses fours, d'une tréfilerie composée de 38 bobines verticales et horizontales, des fours à recuire le fil-de-fer, de 30 métiers pour la fabrication des clous dits *Pointes de Paris*, de bâtiments de maîtres, d'ouvriers, d'ateliers, de magasins et écuries. Le fer en barre mis en œuvre s'élève annuellement à un million de kilogrammes. Les produits s'exportent dans toute la France, principalement dans le Midi et en Italie. Les fontes fines proviennent des hauts-fourneaux de la Haute-Saône. Le combustible consiste en charbon de bois. Un beau

parc entoure ce magnifique établissement. Mme veuve Muller et ses fils, propriétaires de cette usine, viennent d'élever un nouveau bâtiment pour y placer 600 bobines destinées à la fabrication du fil-de-fer pour cardes.

Dans le même groupe, ils ont établi un moulin de commerce à 10 paires de meules, avec une scierie à trois lames, quatre battoirs à blé et plusieurs battoirs à écorce et à chanvre. Ce moulin, d'un mécanisme admirable, peut moudre chaque année quatre cent mille kilogrammes de grains, dont la farine est livrée au commerce.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, un hôtel-de-ville, un ancien cimetière, au milieu duquel s'élevait l'église primitive, un oratoire, une maison d'école pour les garçons, une maison d'école pour les filles, une halle au blé, un abattoir public, 2 chalets, dans lesquels il se fabrique annuellement 45,000 kilogrammes de fromage façon Gruyère, d'un chantier de bois, d'un bureau d'octroi, de deux promenades, d'un château d'eau et d'une machine hydraulique, de la fontaine de la place devant l'église, de celles de la rue du Pavé, du Boulevart, de la rue de Pontarlier, du quartier du Pont-de-l'Epée, du quartier du Parc, de la Serve, du quartier de la Londaine, du côteau Garnier, des Malades, de la Molette, du Croisot, de l'Ardière, d'un grand nombre de sources non utilisées, de cinq pompes à incendies, de dix-huit reverbères pour l'éclairage de la ville; et 760h 68a de bois, parcours, broussailles et terres, d'un rev. cad. de 7483 fr.

Bois communaux : bois blancs, 116h, dont 3h 48a, sont délivrés annuellement; bois sapins, 421h 96a, dont on délivre chaque année 500 stères.

Budget de 1852 *:* recettes ord. 20,470 fr., y compris l'octroi loué 5550 fr.; dép. ord. 20,470 fr. L'octroi porte sur les bœufs, les vaches, les veaux, les moutons, les porcs, les chevreaux, les viandes dépecées et la bière.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 621 fr., provenant des dotations faites par Claude Bailly et Joseph Blondeau, en 1769; par Claude-Emmanuel Pernet, en 1826; par Claude-Alexis Pernet, en 1824; par Etienne-Joseph Olivier et Jean-Baptiste Ganneval, en 1829; par M. le curé Gacon, en 1834; par Charles-Joseph Martin de Cize, en 1837; par Claude-Alexis Martin, en 1843, et enfin, par Marie-Julie Gayet, en 1847.

NOTICE HISTORIQUE.

Origine. Sur la rive droite de l'Ain, on aperçoit de loin, au sommet d'un rocher en forme de pyramide triangulaire tronquée, les ruines d'un manoir gothique de l'aspect le plus pittoresque. C'est le château de Montrivel. Presque à ses pieds et sous la protection de ses antiques murailles, la ville de Champagnole est assise sur un plateau escarpé, le long de la rivière, et s'y déploie gracieusement. Du haut de la montagne qui la domine, le regard embrasse un immense et magnifique horizon. La fondation de Champagnole remonte à une époque très ancienne, mais on en ignore la date. Tout prouve, du reste, qu'elle est antérieure à la domination romaine. Les croyances et les superstitions populaires sont encore vivaces dans les villages environnants. La vouivre,

ce serpent ailé au front duquel brille une escarboucle d'un prix inestimable, venait chaque jour se désaltérer à la source du ruisseau qui s'échappe en murmurant du flanc méridional de la côte de Montrivel et a laissé son nom à cette fontaine. Une pierre druidique existe sur la rive droite du chemin qui conduit à Syam, dans le terrain appelé le *Champ-Sarrasin*. On sait que dans le langage du peuple, le mot de *sarrasin* sert généralement à désigner les monuments anciens, de quelque époque qu'ils soient. Dans un terrain en face, dit *Champ des Bancs*, on remarque une ligne de grosses pierres en forme de bancs, ce qui annonce que c'était un lieu de rassemblement probablement religieux. Une partie du territoire, dont le nom est resté à un ancien étang, s'appelle en *Champagne*. Les cantons où se rencontrent des ruines romaines se nomment presque toujours, *Champaqne*, *Champagnole*, *Champagnolot*. Les ruines romaines voisines de Pirey, s'appellent *Champagnole; Champagnolot* touche aux grandes ruines romaines de Dammartin. Le sol a restitué en différentes fois des tuileaux à rebords, dans cette ville. Les voies de communication qui la traversaient devaient nécessairement donner de l'importance à ce lieu. Un rameau de la voie des Alpes grecques à Poligny et à la ville d'Antre, par Boujailles et Charancy, passait à Champagnole; le P. Tavernier, gardien des capucins, en remarqua les vestiges près de Boujailles et de Chalamont. Plusieurs antiquaires l'ont suivi et fait fouiller dans la direction de Mournans. On en retrouve les pavés entre un ruisseau et la montagne de Charancy; là, cette ligne est appelée le *Chemin des Romains*. Le sol de ce dernier village a rendu à la lumière nombre de monnaies romaines. La villa de Saint-Germain-en-Montagne en est peu éloignée. On y a découvert des médailles s'arrêtant à Trajan-Dèce, qui périt sous les traits des Barbares, au mois de novembre 251. Cette route passait au pied de Montrivel, aboutissait à Champagnole, et se prolongeait jusqu'au Pont-du-Navoy, où elle se bifurquait. Elle était défendue par une vigie ou station fortifiée, élevée sur le plateau de la montagne de Montrivel. Ce retranchement ne différait d'un camp proprement dit, que par une moindre étendue. Il se composait d'une enceinte, avec un *vallum* ou rempart en pierre et d'un fossé extérieur. M. Ed. Clerc a remarqué que parmi nos camps, les derniers qui furent occupés sous l'empire romain, ont renfermé des habitations, dans lesquelles les malheureux habitants cherchaient un refuge, dans ces temps horribles. On rencontre effectivement sur le plateau de Montrivel, une multitude de tuileaux romains et des restes de fortifications encore remarquables par un ciment presque indestructible. On arrivait, au camp romain, par le *Chemin des Arches*, qui partait du village d'Ardon, et gravissait un des trois flancs de la montagne. On sait qu'à la ville d'Antre, un aqueduc portait le nom de *Pont des Arches*. L'arche, d'après l'étymologie de son nom, est formé de *arx*, citadelle. A Saint-Cernin, dans le département de la Corrèze, on trouva, en 1849, les débris d'un hypocauste et d'autres ruines à côté de l'Arche. Cette arche s'élève au sommet d'un rocher naturellement escarpé, sur le passage d'une voie romaine, à peu de distance d'une ancienne ville gauloise (*Briva* ou *Brive*). Une autre route

se dirigeait de Champagnole à Poligny par Ardon et Chamole. Elle figure dans les titres sous le nom de *Vie Poire* ou *ancien chemin de Poligny*. M. de Caumont fait remarquer, dans son cours d'antiquités, qu'on donne souvent aux routes romaines le nom de *Perré*. *Poire* dérive évidemment de ce mot. Le Pont-de-l'Epée, jeté sur l'Ain, est aussi d'origine romaine. Il servait à la continuation de la route de Pontarlier au Pont-du-Navoy. Une place d'armes entourée de fossés existait dans le lieu appelé la *Culée de Boyse*. Il est probable que lorsqu'au milieu du IIIe siècle, les Barbares brulèrent toutes nos villes, ils pénétrèrent à Champagnole et le détruisirent. Un canton du territoire s'appelle *Champ-Sarrasin*. Si cette dénomination n'indique pas un établissement antique, elle ferait supposer que les hordes d'Ab-el-Rhaman traversèrent cette partie de nos montagnes. Ces farouches soldats marchaient le fer et la flamme à la main.

Les auteurs varient sur la date du premier document historique qui mentionne ce lieu. M. le capitaine Pernet le fait remonter à 1105, M. Béchet, à 1170, M. D. Monnier, à 1293. Ces historiens ignoraient sans doute que le nom de Champagnole, *Campanola in pago Scodiensium*, se rencontre déjà dans la vie de saint Valbert, écrite au Xe siècle, par Adson, moine de Luxeuil.

Seigneurie. La seigneurie de Montrivel, une des fractions de celle de Salins, comprenait Champagnole qui en était en quelque sorte la capitale, Equevillon, Saint-Germain, Vannoz, Ney et la grange de Burgille. On trouvera à l'article *Equevillon*, la série des seigneurs de Montrivel.

En 1301, Marguerite de Bellevesvre, veuve de Gaucher II de Commercy, qui avait reçu Champagnole en 1293, à titre de douaire, vendit cette terre à Jean de Chalon-Arlay Ier, pour 3000 livres et échangea l'autre moitié contre la jouissance viagère du péage de Jougne. En 1315, Guillemette, épouse de Guillaume de Sainte-Croix, chevalier, fille de Gaucher II de Commercy, et de Marguerite de Bellevesvre, vendirent la terre de Montrivel au sire d'Arlay.

Franchises. La charte de franchises concédée au bourg et à la ville de Champagnole par Hugues Ier de Chalon-Arlay, est datée du vendredi avant la Nativité de Notre-Seigneur, de l'an 1320. C'est une véritable charte de commune. Elle confère aux habitants différents droits politiques. Elle est beaucoup plus libérale que la plupart de celles accordées par les princes de la maison de Chalon.

Les limites de la franchise étaient le Croset du Tronchet (le Châtelot), la rivière d'Ain, la fontaine de Brise-Cou (celle du Grand-Pont), le pré à Mgr. Guy (c'est-à-dire les Grandes-Combettes), la Planche de la Londaine-sous-le-Chêne (qui est le pont derrière la cure). De là, elles se portaient en descendant le cours de la Londaine, jusqu'à la Pierre-du-Quartier (maisons de Maréchal, de Jacquin et d'Estiévant), et de la Pierre-du-Quartier, elles se fermaient à la Crousette-du-Tronchet. Nous allons analyser les principales dispositions de cette charte.

Le sire déclare les bourgeois et leurs biens affranchis de toute taille, avenerie, corvée et autres services d'hommes, de chevaux, de bœufs, d'ânes, de toutes autres exactions, même de tous impôts volontaire-

ment consentis, à l'exception de celui des quatre cas, savoir : pour voyage d'outre-mer, afin d'aller en aide à la Terre-Sainte, pour acquisition d'une terre de 1000 livres, pour nouvelle chevalerie ou mariage d'une fille. Cette contribution n'atteignait pas les immeubles; celui qui possédait 30 livres en meubles, devait 12 deniers par livre. Le seigneur ne pouvait disposer des terres et des bois communaux sans le consentement des habitants.

Les bourgeois pouvaient pêcher avec engins dès le bief de Provelle en aval, jusqu'à la rivière d'Angillon, depuis le moulin d'Ardon. Ils pouvaient chasser et oiseler dans les bois du seigneur, excepté en la côte de Montrivel, où ils ne devaient tuer ni perdrix, ni alouettes, et dans le bois de Taravant, où ils ne pouvaient tuer de bêtes sauvages. Ils pouvaient chasser librement sur les terrains communaux et pêcher dans les eaux communes. Ils étaient libres d'abandonner la ville quand ils le voulaient, et dans ce cas, le seigneur devait leur fournir les charrois nécessaires pendant un jour et une nuit. Ils avaient le droit d'élire quatre conseillers pour administrer les affaires communes et les changer à volonté. Ces quatre prud'hommes après avoir été présentés au seigneur, juraient de maintenir ses droits comme ceux de la ville, rendaient compte de leur gestion aux autres bourgeois et s'interdisaient la faculté d'imposer les moines, les clercs et autres religieux habitant dans la limite des franchises. Les bourgeois n'étaient tenus d'aller en chevauchée que dans le cas où le seigneur était troublé dans la possession de ses domaines ou assiégé dans son château; s'il déclarait la guerre, ils devaient le suivre trois jours et trois nuits seulement à leurs frais, pourvu que ce service fût rarement requis. Les clercs, les veuves, les fourniers, les personnes et maisons privilégiées, étaient exempts de cette obligation. Un homme par ménage devait répondre à l'appel. Chaque bourgeois devait au seigneur, par front de maison, un cens de trois deniers estevenants pour chaque toise, et un cens de six deniers par journal de terre ou par soiture de pré. Lorsqu'ils défrichaient des terrains ou des bois communaux, ils devaient par chaque journal deux deniers et la tâche, c'est-à-dire la onzième gerbe. Ils avaient droit de prendre du bois pour leurs constructions et leur chauffage, dans le bois de Taravant, ainsi que tous les bois morts et d'y mener paître chacun quatre porcs. Ils avaient en outre droits d'usage dans les *joux* qui dépendaient de la seigneurie de Montrivel, avec pouvoir de faire ancelles et merrain et de couper du bois pour vendre, à charge de payer quatre deniers par charretée de bois vendu.

Le seigneur se réserva la banalité des fours, des moulins, les lods, le ban-vin, la justice haute, moyenne et basse, le droit de scel fixé à deux deniers.

Les bourgeois n'étaient tenus, ni de fournir une garnison pour la défense du château, ni de contribuer à ses réparations. Si le seigneur voulait clorre le bourg, ils devaient fournir la chaux et le sable, et entretenir la clôture. En cas de mort sans testament, les successions se partageaient suivant la coutume de Bourgogne, sauf le droit des femmes et des tiers. Nul ne pouvait être reçu bourgeois, sans l'agrément des autres habitants. Si l'un d'eux était saisi pour la dette du seigneur, ce

dernier devait l'indemniser de tout dommage. Le seigneur se réserva le pouvoir de construire une halle pour la tenue des marchés ; les habitants pouvaient néanmoins tenir leurs boutiques dans leurs propres maisons. Les lépreux avaient les peaux des grosses bêtes tuées dans la ville ; le sire se réserva la faculté de rétablir la maladrerie dans la partie de la ville qu'il lui plairait et autorisa les mesels (les lépreux), à disposer de leurs biens à leur gré.

Les crimes et les délits étaient punis par des amendes et ne se poursuivaient que sur une plainte. Il était dû pour un porc, une chèvre ou une brebis trouvés dans un champ non récolté, un denier ; pour les bœufs et les vaches, deux deniers ; pour les chevaux et les juments, quatre deniers.

Etaient soumis à une amende de 3 sols ceux qui avaient injurié un bourgeois, qui avaient dit à un homme, larron, meurtrier, traître, puant, mesel (lépreux) ou autrement vicieux ; à une femme, puante, putain, vicieuse ; ceux qui ne s'étaient pas plaint des insultes qu'on leur avait faites, ou qui ne prouvaient pas par deux témoins les faits dont ils se plaignaient ; ceux qui usurpaient le bien d'autrui même par ignorance et en réparant le dommage, ceux qui contrevenaient aux réglements du seigneur ; ceux qui enlevaient un gage pris sur eux en paiement d'une dette avouée et connue ; ceux qui vendaient du pain à faux poids, outre la confiscation des marchandises au profit des pauvres. Il était dû une amende de 5 sols pour avoir donné un coup de paume de la main.

Une amende de 7 sols était prononcée contre ceux qui avaient donné un coup de pied, jeté une pierre ou autre corps contondant contre une personne ; ceux qui, sans être bourgeois, achetaient les jours de marchés hors de la porte de la ville ; ceux qui interceptaient par des clôtures le passage des communaux et des chemins ; ceux qui allaient moudre ou cuire ailleurs qu'aux moulins et aux fours du seigneur ; ceux qui pêchaient ou chassaient dans les lieux non autorisés ; ceux qui menaient dans les bois plus de quatre porcs ; ceux qui portaient sans cause, une épée, nn couteau ou une lance ; ceux enfin qui commettaient des délits dans les champs pendant le jour.

Les amendes de 60 sols étaient les plus considérables ; elles s'appliquaient à ceux qui avaient fait des blessures avec effusion de sang, ceux qui sortaient d'une taverne sans payer la dépense qu'ils avaient faite, les escrocs, ceux qui vendaient à faux poids, ceux qui vendaient du vin en taverne pendant le mois d'août ; ceux qui commettaient des délits dans les champs pendant la nuit, ceux qui, achetant au comptant, restaient huit jours sans payer.

Les voleurs et les homicides restaient à la miséricorde du seigneur. Outres les amendes, les coupables devaient réparer les torts qu'ils avaient causés, d'après la taxe faite par les prud'hommes.

Celui qui ne se rendait point à l'escharguette, devait 18 deniers pour la première fois. Etaient seuls exempts de ce service, les fourniers et les maisons dans lesquelles il y avait une femme grosse. Le commandant de l'escharguette était élu par les bourgeois et devait jurer de remplir loyalement son office.

Le seigneur élisait un seul messier pour la garde des fruits ; tous

les autres étaient à la nomination des bourgeois.

Le seigneur et ses sujets pouvaient emprunter en offrant un gage dont la valeur dépassât d'un tiers celle de la somme empruntée. Les gages donnés par le seigneur ne pouvaient être vendus qu'après 14 jours et les autres après 7 jours.

Les bourgeois pouvaient vendre leur blé, leur vin et leurs autres denrées sans payer de droits de vente ni d'éminage, à moins qu'ils ne vendissent sur le marché.

Les immeubles du seigneur étaient soumis aux charges de la ville comme ceux des bourgeois.

Chaque seigneur, à son avènement, devait jurer d'exécuter fidèlement la charte de franchises et de maintenir les usages et les coutumes de la ville. Les gentilshommes âgés de plus de 15 ans et les sergents du seigneur devaient faire le même serment.

Les cas non prévus devaient être réglés suivant les usages et coutumes des autres villes franches, ou selon le droit écrit, au choix des bourgeois.

Les clauses obscures devaient être expliquées par quatre bourgeois choisis, deux par le seigneur et deux par les bourgeois.

Le seigneur promit par serment de protéger les habitants et leurs biens, de ne jamais les arrêter ni laisser arrêter, si ce n'est pour des crimes prévus par la charte.

Droits seigneuriaux. Il résulte d'une enquête faite en 1514, que le seigneur de Montrivel exerçait les droits seigneuriaux suivants sur Champagnole.

Le sire avait la justice haute, moyenne et basse sur Champagnole, lieu principal, et sur Equevillon, Saint-Germain, Vannoz, Ney et les granges de Burgille. Il avait le droit d'instituer bailli, châtelain, procureur, receveur, scribe, sergent, messiers, forestiers et autres officiers chargés de l'exercice de la justice.

Le signe patibulaire à 4 piliers pour l'exécution des criminels était placé dans le lieu dit sur les *Fourches*, au nord du champ de la Flamme. Le carcan était élevé devant la halle du bourg.

Les habitants de Champagnole, Equevillon, Burgille, Saint-Germain, Vannoz, Ney et Sapois étaient du ressort, retrait, cor et cri de Montrivel, y devaient le guet et garde, et devaient contribuer aux réparations du château lorsqu'il n'était pas en ruine.

Ils devaient faire montre d'armes avec bâtons et armures de guerre, chaque année, devant le châtelain de Montrivel ou son lieutenant, sous peine d'une amende de 3 sols perçue au profit du châtelain.

Il y avait à Champagnole un marché le mardi de chaque semaine, et deux foires, fixées l'une le jour de saint Féréol et de saint Ferjeux et l'autre le jour de sainte Catherine.

Les jours de foires, le seigneur percevait un droit de vente sur les chevaux, les juments, les ânes et les mulets ferrés, sur les poulins, les bœufs, les vaches, les veaux et les moutons, sur les peaux de bœufs, de moutons, de martes, de fouines, de cerfs, de biches, de chevreuils, de lièvres et en général sur tous les cuirs, sur les objets en bois fabriqués au tour, sur les seaux, les fromages, les faux et les faucilles, sur les ouvrages en fer, en cuivre ou en étain, sur les étoffes, la mercerie et l'épicerie, sur la toile, le fil, le lin et le chanvre, sur les noix, les chataignes, le blé, les pois, les fèves,

les lentilles et le millet, sur le sel et sur les lits de plumes.

Le tarif était réduit de moitié les jours de marché.

Il avait le droit exclusif de pêche dans la rivière d'Ain, depuis le pont de Rangour, près de Syam, jusqu'au bief de Provelle, près de la forêt de Taravant.

Il possédait sur cette rivière deux moulins et deux battoirs réunis sous le même toit, dont les habitants de Champagole, de Saint-Germain et d'Equevillon devaient faire usage, sous peine d'une amende de 60 sols.

Il percevait la dîme sur les terrains cultivés contre le revers méridional de la côte de Montrivel.

Les sujets étaient tenus de faucher et de charroyer le foin du pré de Boyse.

Le bois de Sapois et les amendes pour délits commis dans cette forêt appartenaient aux habitants.

Mairie. La mairie avait été inféodée, à titre héréditaire, à une famille noble qui prit le nom de cette ville.

En 1209, vivait Hugues de Champagnole, fils de Guy, qui élit sa sépulture, en 1233, dans l'abbaye de Balerne.

En 1257, Hugues et Guy, frères, fils de Guy de Champagnole, cédèrent à ce monastère une maison à Cize, en extinction de la rente d'un quartal de froment qui lui avait été donnée autrefois par Richard, maire de Champagnole. En 1375, vivait Aimé de Champagnole. En 1424, Jean de Champagnole était écuyer de Louis de Chalon, prince d'Orange et l'un de ses conseillers les plus actifs. Louis soutenait, au tribunal de l'empereur Sigismond, ses prétentions sur le comté de Genève contre le duc de Savoie. Il avait envoyé, tant à la cour de l'empereur qu'à celle de son rival, de grandes et solennelles ambassades. Jean de Champagne fut chargé d'aller jusqu'en Hongrie pour suivre cette négociation. Au retour de son voyage, Louis de Chalon le combla de faveurs, exempta ses biens de toutes charges et lui concéda des droits importants de chasse et de pêche. Hugues de Chalon le fit prisonnier en 1466, lors de la prise du château et de la ville d'Orbe. Jean de Champagnole ne laissa qu'une fille, nommée Nicolette, qui épousa Jean de Blye, écuyer. Ce dernier se qualifiait, en 1499, de seigneur de Champagnole. Ce titre pompeux n'était point exact. Il n'était que sieur à Champagnole. Les abus de ce genre, très communs au moyen-âge, donnaient lieu à de fréquents procès. Son exemple fut imité par Pierre, son fils, et Denis, son petit-fils.

Denis de Blye reconnut, en 1684, tenir en fief du seigneur de Montrivel, sa maison-forte, des terres, des prés, des vignes exempts de toutes charges, le droit de pêcher, de chasser sur les domaines de son suzerain, d'avoir un vivier et un bateau sur la rivière d'Ain, et un four particulier. La maison-forte, située à l'extrémité de la rue de l'Ain, ayant été détruite par les armées de Louis XI, en 1479, fut reconstruite en 1580. Incendiée le 28 avril 1798, elle fut rebâtie la même année, mais sur un plan plus modeste. Cette habitation, appelée le *châtelot*, le *château*, appartient aujourd'hui aux enfants de M. Philippe-Marie Monnier.

Fief de la Londaine. Il appartenait dans l'origine à la maison du Pasquier. En 1378, Guy de Salins, dit Chambier, chevalier, marié à Etiennette du Pasquier, se qualifiait de seigneur de Champagnole.

Pierre, son fils, imita son exemple. Ces seigneurs commettaient une véritable usurpation de titres. De ce fief dépendait une tour assez considérable, dont on voit encore les ruines, à peu de distance du bâtiment de la machine hydraulique. Elle existait encore en 1754. A cette époque, un détachement du régiment de la Marche fut cantonné à Champagnole, pour s'opposer aux brigandages de la bande de Mandrin. Des soldats de ce détachement ayant été mis en prison dans la tour de la Londaine, leurs camarades la démolirent en partie pendant la nuit pour les délivrer.

Les seigneurs du nom de Sirod, l'abbaye de Balerne possédaient des maisons, des moulins, des champs, à titre de fief, sur le territoire de la ville.

Bourg. La providence avait en quelque sorte tracé des lignes naturelles de défense autour du berceau de Champagnole, en l'enfermant entre les lits profondément encaissés de l'Ain et de la Londaine. Les premiers colons qui construisirent quelques cabanes sur le plateau où s'élève aujourd'hui la ville, étaient des Celtes, de la tribu des Séquanes. Si les Romains ne fondèrent point Champagnole, ils lui donnèrent du moins une vie nouvelle, en l'associant à l'immense mouvement de l'empire. Le camp fortifié qu'ils élevèrent au sommet de Montrivel, les routes qu'ils ouvrirent pour mettre en rapport le centre de la France avec l'Italie, contribuèrent à son rapide accroissement. Le commandant de la garnison romaine qui occupait le camp, fit probablement construire pour sa résidence une villa au pied de la montagne, dans la contrée dite en *Champagne*. Un temple païen, un cimetière, furent établis sur le bord de la voie qui conduisait à Poligny. En face du camp, un cirque a pu occuper la place aujourd'hui appelée *Champ-de-Mars*. La plupart des dispositions de la charte de franchises font supposer qu'une tribu burgonde vint repeupler cette ville, détruite au IIIe siècle par les Barbares. Au commencement du XIIIe siècle, les sires de Commercy firent bâtir un château-fort sur l'emplacement du camp de Montrivel; un bourg habité par des vassaux, hommes de guerre, se forma à côté de la forteresse. La population disséminée dans la plaine qui s'étend entre Montrivel et l'Ain, en butte à des attaques continuelles, se groupa sur un point de difficile accès et donna naissance à un nouveau bourg qui fut entouré d'une bonne palissade et défendu par trois tours. L'une s'élevait à la place qu'occupe maintenant le clos de M. Blondel, rue du Sauget, en face du bâtiment de la machine hydraulique; une autre vers l'extrémité ouest du plateau, dominant la rampe du Crouazou, au nord de la maison Renaud; la troisième enfin, sur la butte du Châtelot, vers l'embouchure de la Londaine, dans la rivière d'Ain. Deux portes avec pont-levis défendaient l'entrée du bourg, représenté aujourd'hui par les rues de l'Ain, du Pavé et du Sauget, qui constituent le quartier dit de la *Rue-Derrière*.

La halle, la salle d'audience, les bancs de boucherie, le four banal, étaient dans la rue du Pavé. Les officiers de justice, les marchands, les bourgeois, habitaient le bourg. Il y avait une chapelle castrale dans la rue dite de la *Chapelle*.

Ville. On appelait la Ville, les habitations disséminées autour du bourg, et qu'occupaient surtout les

cultivateurs. L'église paroissiale, bâtie au milieu du cimetière, aux abords de la route de Poligny, devint aussi un centre de population.

La ferme de *Burgille* ne fut établie que le 27 juin 1444, en vertu d'un accensement consenti par le prince d'Orange, seigneur de Montrivel ; celle de *Taravant*, d'abord simple chalet, vers la même époque ; celle des *Iles*, en 1784 ; celle de *Valentenouse*, en 1812 ; la maison de plaisance de M. Edouard Muller, à la Berthe, en 1846 ; la Tuilerie-Paillot, en 1811.

Commerce et industrie au moyen-âge. Les juifs avaient une table pour le change à Champagnole, et occupaient un quartier appelé la *rue des Juifs*.

Les premières usines établies dans cette ville furent des moulins. En 1320, le seigneur en possédait deux, avec deux battoirs sous le même toit, construits sur la rivière d'Ain. Le 24 mai 1377, Guy de Poligny, abbé de Balerne, accensa le moulin de la Rochette, près du Pont-de-l'Epée, moyennant 12 deniers estevenants de cens, à Huguenin, dit Bovard, de Champagnole. En 1436, on construisit une foule et un battoir ; en 1492, une forge ; en 1515, une autre forge ou martinet ; en 1534, de nouveaux moulins ; en 1579, une seconde forge ; en 1653, un martinet ; en 1646, une scierie ; en 1737, un martinet ; en 1779, les forges de la Serve et celle des Iles. Il y avait une tannerie sur la rive droite de l'Ain, établie en 1772. Deux autres avaient été créées, l'une en 1801 et l'autre en 1802. Il avait été établi, en 1749, un vaste magasin pour l'entrepôt des sels de Montmorot destinés à la Suisse. Il a été vendu par l'Etat, le 28 avril 1832. En 1779, le sieur Merle établit sur un terrain appelé en *Gerland*, une nitrière qui a existé jusqu'en 1825.

Péage. Les sires de la maison de Chalon prétendaient asservir tout le Jura au péage de la gorge de Jougne. Pour qu'aucun marchand étranger ne pût leur échapper, ils ouvrirent, en 1391, un péage supplémentaire à Champagnole. Les officiers du duc de Bourgogne l'interdirent, en y apposant la main du duc. Jean de Chalon s'en plaignit avec des instances si vives, que le duc Philippe ordonna à Guillaume-le-Noble, bailli d'Aval, de laisser libre le nouveau péage. Le bailli, homme prudent, demanda au duc acte écrit de cet ordre, sans pouvoir l'obtenir. Ce péage demeura dès lors supprimé. Il y eut un arrêt au parlement de Dole. Alors Jean de Chalon fit arrêter, comme soumis à ses tributs, tous marchands entrant au midi ou à l'est du comté, même à sept ou huit lieues de Jougne. Le parlement, puis le duc, l'arrêtèrent. Philippe lui fit signifier, à son château de Saint-Laurent, une lettre fort dure. Un procès recommença en 1398 et 1399, contre le monastère de Saint-Oyen de Joux. Jean de Chalon soutenait contre lui que ses prédécesseurs n'avaient jamais cessé de jouir du péage de Jougne, mais que les marchands s'étant avisé de passer de Saint-Jean-de-Losne par Saint-Oyen, on avait alors établi un péage à Champagnole, afin de les atteindre dans leur déviation. De 1530 à 1533, on plaida pour une restitution de harengs saisis au bureau de Champagnole. Les officiers de la princesse Philiberte de Luxembourg, prétendaient lui tenir *la main garnie desdits harengs*.

Administration ancienne. La dignité de maire existait à Champagnole à une époque antérieure à la

date de la charte de Hugues de Chalon (1320). Un acte de 1257, mentionne le *maire* Richard. Cet officier établissait les bans ordonnés par le seigneur, visitait et réglait les poids et mesures; connaissait des vols, dommages et délits jusqu'à 3 sols d'amende; il avait aussi divers droits, dans les collectes qu'il faisait ou faisait faire des revenus du seigneur, des tailles et des amendes. Cette fonction fut réunie plus tard à la prévôté.

Le *prévôt*, en qualité de chef de la commune, présidait les jurés et notables assemblés, conduisait en ost et chevauchée les bourgeois et les commandait en l'absence du châtelain. En qualité de juge ordinaire du lieu, il connaissait des actions personnelles jusqu'à 60 sols, des actions réelles jusqu'à litiscontestation et des délits punissables par des amendes de 60 sols et au-dessous. Le *sergent* exécutait les ordonnances du prévôt, faisait principalement la collecte des prestations dues au seigneur, dont il rendait compte au maire ou au prévôt, étalonnait les mesures nouvelles, faisait les saisies, publiait les bans, etc. Le capitaine châtelain de Montrivel commandait la garnison du château, conduisait à la guerre les vassaux de son district, sous la bannière du seigneur et administrait la justice à ses justiciables par lui-même ou par un lieutenant tenu à résidence. Il y avait une *gruerie* particulière qui connaissait des délits commis dans les bois. Depuis 1320, les *bourgeois* élisaient quatre prud'hommes ou échevins qui administraient la commune suivant l'usage ou les circonstances, et surtout d'après la constitution écrite dans la charte de franchises.

Après la création des bailliages, la justice fut administrée par un bailli, un juge châtelain, un procureur fiscal et un greffier. Les princes de la maison de Chalon instituaient un bailli général qui tenait ses assises à diverses époques de l'année dans les différents chefs-lieux des terres de leur domaine. Ils ne nommaient à cet office que des personnages très distingués. La ville de Champagnole n'était pas représentée aux états de la province et n'obtint jamais de lettre de mairie.

En 1789, l'administration municipale était représentée par deux échevins, deux commis répartiteurs et par douze conseillers, tous élus par les habitants et renouvelés chaque année.

Evènements divers. Nous ne saurions dire tous les incendies, qui, à différentes époques, ont désolé Champagnole. Lorsque le feu prenait à ses cabanes et à ses maisons de bois, il s'étendait au loin et au large, sur cette surface inflammable, comme une rivière soulevée par les pluies inonde la plaine. En 1580, un désastre presque général réduisit en cendres les maisons qui s'étaient bâties depuis l'incendie occasionné en 1479, par les armées de Louis XI. Le duc de Longueville, après avoir pris la ville, en 1637, y mit le feu. Charles de Lorraine accourut depuis Moirans, au mois d'avril 1637, pour la secourir, mais il était trop tard. Ses troupes y campèrent quelques jours. En 1742, incendie de 37 maisons; dans la nuit du 6 au 7 septembre 1792, incendie complet des anciens moulins, situés près du Pont-de-l'Epée. Le plus terrible fut celui qui arriva le 28 avril 1798. Le feu prit à midi, par un temps assez serein, sans qu'on eût pu jamais en découvrir la cause. Deux heures après, Champagnole

ne présentait que des monceaux de ruines. La flamme, fixée d'abord sur un seul point, fut portée par un vent furieux qui s'éleva tout à coup, en vingt endroits divers, quoique éloignés les uns des autres. Chacun accourait d'abord pour secourir son voisin, mais le fléau le rappelait immédiatement à sa propre demeure. Les secours devinrent inutiles. C'était un jour de marché ; 4000 personnes au moins, des villages voisins, se trouvaient réunies dans la ville ; la terreur les gagna, toutes couraient en désordre, sans conduite, sans direction. La confusion était horrible. La fureur du vent transporta l'incendie jusqu'à la manufacture de M. Muller, séparée cependant de la ville par la rivière et par une certaine distance. Les roues brûlaient dans l'eau comme si elles eussent trempé dans l'huile; 3 maisons et 23 baraques échappèrent seules au désastre. 280 familles, composées d'environ 1000 individus, se trouvèrent sans asile et sans ressources. L'évaluation de la perte s'éleva à 1,197,185 fr. Le gouvernement accorda à la ville, 98,983 solives de bois de sapin pour favoriser les reconstructions. Des sinistres particuliers eurent lieu en 1804, 1817, 1819, 1822, 1824, 1825, 1829, 1832 et en 1833. En 1349, et de 1633 à 1636, la peste décima la population. La lèpre y régna jusqu'au XIV[e] siècle. En 1181, la châsse de saint Claude séjourna plusieurs jours à Champagnole. Ce saint y opéra plusieurs miracles sur des personnes de différent sexe.

Etat actuel. Champagnole est un témoignage parlant de la toute-puissance de l'industrie. Il doit à ses désastres mêmes cette régularité, cette élégance de construction qui classent cette ville parmi les plus jolies du département. Les rues sont larges et bien aérées. Les maisons sont propres et commodes ; elles sont généralement bâties en pierres et couvertes en tuiles, à l'exception d'un petit nombre couvertes en bardeaux. Le commerce, l'industrie y déploient une activité extraordinaire.

MONUMENTS CIVILS ET RELIGIEUX.

1° *Edifices religieux*.

Eglise primitive. Une église fut bâtie sur l'emplacement d'un oratoire païen, au bord de l'ancienne route de Poligny, en un lieu appelé aujourd'hui la *Vieille-Eglise*. En 1130, Anseric, archevêque de Besançon, donna moitié de cette église à l'abbaye de Balerne, qui possédait déjà l'autre moitié. Elle était à une seule nef et peu spacieuse. Sa ruine prochaine et son éloignement de la ville amenèrent sa destruction en 1758.

Eglise actuelle. Elle est dédiée à saint Cyr et sainte Julitte, dont on célèbre la fête le 15 juin. Elle fut commencée en 1750, et ne se composait que d'une grande nef, du chœur et de deux chapelles. La bénédiction en fut faite le 16 juin 1755. Le sacre du grand autel eut lieu le 10 juillet 1757. En 1785, un ouragan terrible enleva le dôme du clocher et la croix qui le surmontait. Sa chute entraîna la destruction de la toiture et de la voûte. Pendant la durée des réparations, on vola, à l'aide d'effraction, tous les vases sacrés. L'édifice actuel est précédé d'une place et est orienté. Il se compose d'un clocher que couronne un dôme élégant, d'une nef principale, de deux nefs collatérales qui ont été ajoutées en 1789, d'un transsept, d'un chœur se terminant en hémicycle

et d'une sacristie. La grande nef est divisée jusqu'au transsept en trois travées ; elle est décorée de beaux pilastres de l'ordre ionique moderne, surmontés d'une architrave, tandis qu'ils devraient l'être par un entablement complet. Les petites nefs, divisées en quatre travées, sont décorées de pilastres d'un mauvais ordre dorique. Les voûtes sont ornées d'arcs-doubleaux et d'arêtes. Trois portes, placées à l'extrémité occidentale des nefs, donnent entrée dans l'église.

Cet édifice est d'une architecture simple, majestueuse et d'une bonne disposition intérieure, mais il est trop sombre et insuffisant. Il renferme une vingtaine de tableaux, dont le plus remarquable est celui du martyre de saint Sébastien. Le jeu d'orgue, le retable et les ornements du fond du chœur proviennent du couvent des Ursulines de Poligny. Il sont remarquables par les sculptures qui les décorent.

Les dîmes appartenaient aux religieux de Balerne, comme patrons.

Cimetières. L'ancien cimetière était à côté de l'église primitive. Il fut abandonné en 1760, ouvert de nouveau en 1793, et interdit en 1828. Le cimetière nouveau, d'une surface de 66 ares, clos de murs et orné d'une croix en fer, a été bénit le 3 juillet 1828.

Chapelle castrale. Près de la maison-forte du fief dit de Champagnole, existait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, dans laquelle on célébrait les offices religieux pour l'usage des habitants du château et du bourg. Elle fut détruite par l'incendie de 1798.

Oratoires. Il y avait dans la Grand'Rue, un oratoire qui paraissait fort ancien et dans lequel on célébrait certains offices. Il fut démoli en 1791. Il y en avait un autre sur la place des Ormes, détruit à la même époque. En 1788, Etiennette Baudin en fit ériger un nouveau, dédié à la Vierge, en face de l'ancien cimetière. Il existe encore. Enfin, Joseph-Marie Rosier en fit construire un en 1822, en l'honneur de Jésus couronné d'épines. Il est d'un aspect monumental, précédé d'un portique formé par quatre colonnes de l'ordre toscan, sur lesquelles s'élève un fronton. L'intérieur est à voûte ogivale.

Presbytère. L'ancien presbytère était bâti dans la rue d'Ain. Il fut incendié en 1798. M. le curé Félix, aidé de ses paroissiens, construisit le presbytère actuel, sur la rue des Jardins, non loin de l'église. Il avait l'intention de le donner à la fabrique, mais la mort le surprit avant qu'il eût pu assurer par écrit l'exécution de sa volonté.

2° *Edifices civils.*

Maladrerie. On ignore la place qu'occupait l'hospice destiné pour les lépreux. Nous pensons qu'il était proche de la fontaine de Lardière ; car ce nom dérive du mot *ladrerie,* qui signifie lèpre. La charte de 1320 parle de cet établissement comme étant déjà en ruines. Le seigneur se réservait le droit de le rétablir où il voudrait, sauf le droit des tiers. Les lépreux étaient autorisés à disposer de leurs biens, ce qui était une faveur dont on jouissait dans un très petit nombre de léproseries.

Hôpital. Marguerite de Bellevesvre, dame de Montrivel, fonda, en 1306, à Champagnole, un hôpital pour les pélerins qui faisaient le voyage de la Terre-Sainte. Cet hospice, en communication avec l'ab-

baye de Grandvaux, fut détruit par l'incendie de 1580.

Loge des pestiférés. Pendant la durée de la peste qui régna de 1633 à 1636, la ville reléguait les malades dans des loges construites sur le communal de Chauchy et dans les environs de la fontaine dite des *Malades*.

Hôtel-de-Ville. Cet édifice, terminé en 1834, a coûté 100,000 fr. Il est près de l'église. Il contient le logement d'un concierge et du secrétaire de la mairie, deux salles de sûreté, un corps-de-garde, le cabinet du commissaire de police, le secrétariat et d'autres salles à l'usage de la mairie, le greffe et la salle d'audience de la justice de paix, la salle des archives, une salle de spectacle, une salle de dépôt d'armes, deux salles d'acteurs, une salle de répétitions pour la société de musique, deux salles pour les réunions des dames de la Sainte-Enfance. Ce monument méritait par sa position et par sa destination d'être mieux caractérisé dans ses formes architectoniques.

Halle au blé. Autrefois, les marchés se tenaient dans la rue du Pavé de l'ancien bourg. Une halle, construite par le seigneur, existait sur l'emplacement de la fontaine de cette même rue. Le malheur des temps ayant fait tomber les marchés en désuétude, ils ne furent rétablis qu'en 1771. Dès lors, les grains se vendirent dans la Grand'Rue au devant des maisons. En 1814, la ville ayant obtenu la permission de percevoir un droit de mesurage, loua la cour des frères Martin, pour la tenue du marché aux grains. La halle actuelle fut terminée en 1819. Elle renferme des hangars pour tenir les marchandises à couvert, des greniers pour les entrepôts et un logement pour le commis. Cet édifice est mal éclairé et sans caractère.

Bureau d'octroi. A l'extrémité sud et vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, est le bureau d'octroi. Cet édifice est mal construit et d'une pauvreté qui ne s'harmonise pas avec la place nationale dont il forme un des côtés.

Abattoir public. L'abattoir public, créé en 1814, est situé snr la rive droite de l'Ain, près du moulin de la scierie d'Alexandre Ravier.

Chalets. Un chalet communal, pour la fabrication des fromages, a été établi dans la rue d'Ain en 1829, et un autre près de la cure en 1834. Chacun d'eux renferme une chambre de fabrication, une cave pour le laitage, une autre pour les fromages et le logement du fromager.

Lazaret. En 1842, la ville avait fait construire sur le communal de Chauchy, un bâtiment en bois, couvert à tuiles, pour servir d'infirmerie au bétail atteint de maladies contagieuses. Il a été détruit en 1849.

Chantier de bois. Ce chantier est situé dans la plaine appelée le Champ-de-Mars, au sud-est de la ville, sur la rive droite de l'Ain. Il a la forme d'un parallélogramme et est entouré de murs percés de deux portes. Celle du nord-ouest est flanquée de deux gracieuses maisonnettes, servant de logement au gardien. Il a été construit en 1840.

Château-d'Eau. Près de l'Hôtel-de-Ville est une tour carrée de 18 mètres 33 centimètres de hauteur, construite en 1824, appelée le Château-d'Eau. Elle est surmontée d'une plate-forme qu'entoure une balustrade, d'où l'on peut faire le guet en cas d'incendie. Les eaux y sont amenées par une machine hydraulique, dans un réservoir qui alimente toutes les fontaines de la ville.

Machine hydraulique. Cette machine établie, en 1765, sur la Londaine, reçut divers perfectionnements en 1808, 1820, 1823 et 1838 ; elle se compose d'une écluse et de plusieurs pompes aspirantes qui élèvent les eaux destinées à alimenter le réservoir du Château-d'Eau.

Place royale, *nationale* ou *impériale*. Cette place est au devant de l'église et de l'hôtel-de-ville. Au milieu est une fontaine monumentale, composée d'un bassin circulaire, au centre duquel sont quatre lions en fonte, crachant l'eau. Entre ces lions s'élève une pierre monolithe ayant la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire. A côté de l'église est une promenade plantée d'arbres.

Promenade des Boulevarts, ou *Cours national*. Ce Cours est une promenade emplantée d'arbres, au sud-est de la ville et sur la rive droite de l'Ain. Entre la promenade et la rivière, se trouve un talus rapide, couvert d'arbustes et sillonné de sentiers tortueux d'un effet très pittoresque. Entre le Cours national et le chantier de bois, on remarque une autre promenade appelée la *Belle-Frise*, qui fut créée à l'occasion de la naissance du roi de Rome.

Maison d'école des garçons. Cette maison, appelée le *Collége*, a été terminée en 1833 ; elle est près de l'église. Elle renferme le logement du directeur et de quatre sous-maîtres, un dortoir pouvant contenir 80 pensionnaires, cinq salles d'études fréquentées par 300 élèves, dont 40 sont pensionnaires. Une école supérieure élémentaire est annexée à cet établissement.

Maison d'école des filles. La maison d'école des filles, achetée en 1839, est entre le bâtiment de l'école des garçons et l'hôtel-de-ville ; elle est fort bien distribuée et contient le logement d'une directrice, de trois sous-maîtresses et d'une économe laïques, un dortoir et quatre salles d'études fréquentées par 310 élèves, dont 15 sont pensionnaires.

Ecole privée. Il y a une école de filles dirigée par six religieuses de l'ordre de Saint-Joseph, dont la maison principale est à Lyon, réunissant 75 élèves, dont 17 sont pensionnaires. L'habitation, parfaitement située et bien distribuée, est insuffisante.

Ponts. Le plus ancien pont de Champagnole est celui appelé *Pont-de l'Epée*, sur l'Ain. Il se compose d'une seule arche, à cintre un peu aigu. Son tablier est fort étroit. Le *Pont-Neuf*, terminé en 1841, a coûté 120,000 francs. Il se compose d'une seule arcade à plein cintre, très élevée. Ses parapets sont d'une architecture lourde et sans grâce. On a eu le tort de faire le tablier plus étroit au-dessus de l'arcade que dans les autres parties. On traversait la Londaine d'abord au gué, puis, sur un pont de bois. Le pont en pierre qui existe actuellement, à une seule arche, a été construit en 1771.

ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ.

Maison de Charité. En 1787, M. Félix, curé de Champagnole, fonda, en faveur des pauvres et des orphelins de cette ville, une maison de charité, dont la dotation disparut à la suite de la révolution de 1789.

Bureau de bienfaisance. Le bureau de bienfaisance fut reconnu officiellement le 30 janvier 1832. Nous avons déjà nommé les principaux donateurs.

Bureau des Dames de Charité. Il fut établi en 1837, pour recevoir

les souscriptions et dons volontaires destinés à soulager les pauvres et les malades de la ville. Il est administré par vingt dames qui nomment une présidente et une trésorière. Cette association procure à la ville d'éclatants résultats.

Association des Demoiselles de la Sainte-Enfance. Elle a été instituée en 1844, dans le but de procurer des vêtements et de soulager les enfants de la classe indigente. Les membres de cette louable association confectionnent elles-mêmes et font confectionner les objets distribués.

Il serait à désirer que les ressources de la ville permissent de construire un hôpital pour les malades.

Curiosités. La fontaine de Lardière, située dans le bois de Sapois, sur la rive droite de l'Ain, est remarquable par l'aspect sauvage et les sites pittoresques qui l'entourent. Elle est un but fréquent de promenade et de repas champêtres. Depuis un temps immémorial, les habitants se rendent chaque année, le jour de l'Ascension, au sommet de la côte de Montrivel, pour jouir du panorama magnifique qui se déroule du haut de cette montagne. Ce pèlerinage n'a rien aujourd'hui de religieux. Nous engageons les étrangers à visiter les forges de Mme Muller et la charmante habitation que vient de faire construire M. Muller fils, à la Berthe.

BIOGRAPHIE.

Gilbert Cousin, qui écrivait en 1562, dit que la ville de Champagnole donna naissance à *Grand-Jean Probus*, général distingué dans l'art militaire. Il n'indique point le temps où il a vécu.

Cette ville a encore vu naitre :

Le *P. Vuillermet* (Cl.-Fr.), né en 1726, mort peu avant 1789, jésuite, et l'un des plus érudits de son ordre en France. Il enseigna avec une rare distinction la rhétorique au collége de Louis-le-Grand. On a de ce philosophe diverses pièces de littérature, entre autres une oraison funèbre du duc de Bourgogne et des comédies en vers latins.

2° *Wateville* (de), Jean, fils de Nicolas, et frère du célèbre Jean de Wateville, abbé de la Charité et évêque de Lausanne. Il avait été sacré à Arbois en 1609.

3° *Langue*, Claude-Anatoile, mort curé de Champagnole, le 2 juillet 1845, avec la réputation de profond théologien.

4° *Billot*, Claude, mort le 14 février 1778, capitaine dans le corps des grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis. Cet officier, d'un grand mérite et d'une rare intrépidité, se distingua dans différents combats, tant en Amérique qu'à la prise du Port-Mahon.

5° *Billot*, Jean-Claude, chef de bataillon d'infanterie, chevalier de la légion-d'honneur, mort en 1824.

6° *Baudin*, Jean-Baptiste, chef de bataillon d'artillerie, chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Louis.

Lors de la formation des bataillons de volontaires, en 1791, 65 à 70 jeunes gens, de la paroisse de Champagnole, répondirent à l'appel de la patrie. De ce nombre, dix, nés à Champagnole, moururent sur le champ de bataille avec le grade d'officier ; ce sont : *Baudin*, Claude-Etienne ; *Bourgeois*, Alexandre ; *Girardet*, Jean-Etienne ; *Girardet*, Cyr-Joseph ; *Jeannin*, Jean-Baptiste ; *Lamy*, Jean ; *Léger*, Désiré ; *Louvrier*, Claude-Louis-Alexis ; *Pernet*, Jean-Denis ; *Poix*, Jean-Joseph. Parmi ceux qui rentrèrent dans leurs foyers, avec le grade de

capitaine ou de lieutenant, on compte : *Dolard*, Jacques; *Dolard*, Jean-Joseph; *Duval*, Jean-François; *Duval*, Claude-François; *Ferreux*, Jean-Joseph; *Girardot*, Isidore; *Jeannin*, François-Xavier; *Louvrier*, Célestin; *Roux*, Désiré et *Thévenin*, Claude-Joseph. MM. *Gresset*, Félix, capitaine d'artillerie, et *Godin*, Paul-François-Xavier, lieutenant, sont encore en activité de service.

BIBLIOGRAPHIE.

Chevalier, Guillaume, Ed. Clerc, Annuaires du Jura, l'histoire manuscrite de Champagnole, par M. Pernet, ancien capitaine d'artillerie et ancien maire de cette ville, qui a mis le fruit de ses recherches à notre disposition avec une obligeance rare, et enfin les manuscrits de l'auteur.

—

Champagnolot, commune réunie à celle de Dammartin, le 22 octobre 1823.

—

Champagny. *Campaniacus parvus supra Salins*, *Campaniacum*, *Champeigney*, *Champagney*, *Champigney*, vg. de l'arr. de Poligny, perception et bureau de poste de Salins, paroisse d'Ivory; à 3 kil. d'Ivory, 5 de Salins, 11 d'Arbois, 22 de Poligny et 50 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Bracon et Salins, au sud par Chilly et la Chaux-sur-Champagny, à l'est par la Chaux, Aresches et Salins et à l'ouest par Bracon, Ivory et Chilly.

Il se divise endeux quartiers, appelés Champagny-Dessus et Champagny-Dessous. Le hameau de Tufières se compose de la Ferme de l'Hôpital et de la maison Baudin.

Le territoire est traversé par les routes dép. n° 3, de Besançon à Genève et n° 24, d'Arbois à Pontarlier, par les chemins vicinaux tirant de Champagny-Dessus à Champagny-Dessous, à Arbois et à Salins, de Champagny à Ivory, à la Grange-de-l'Hôpital et à Chilly, par un petit ruisseau sans nom et par le ruisseau de la Sarrasine qui y prend sa source et va se jeter dans la Furieuse, dont le cours sépare à l'est Champagny d'Aresches et de Salins.

Le village est situé partie au sommet et partie sur le revers oriental d'une montagne d'où la vue embrasse une perspective aussi variée que pittoresque.

Les maisons sont isolées, très vastes, généralement construites en pierres et couvertes en tuiles ou en bardeaux.

Pop. en 1790, 95 hab.; en 1846, 117; en 1851, 90, dont 47 hom. et 43 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 40 hab.; 14 maisons, savoir : 7 à Champagny-Dessus, 5 à Champagny-Dessous et 2 aux Tufières.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes.

Cadastre exécuté en 1834 : surf. territ., 222^h 56^a, divisés en 185 parcelles que possèdent 36 propriétaires, dont 26 forains; surf. imp. 216^h 60^a, savoir : 197^h 02^a en terres lab., 6^h 54^a en parcours, 3^h 89^a en prés, 2^h 37^a en vergers, 1^h 80^a en broussailles, 1^h 54^a en bois, 1^h 11^a en murgers, 1^h 01^a en jardins, 97^a en sol des propriétés bâties, 32^a en friches, d'un rev. cad. de 7064 fr.; cont. direc. en princ. 1322 fr.

Le sol, fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du méteil, peu de légumes secs, de

la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On y cultivait autrefois beaucoup de vignes; mais elles sont toutes extirpées aujourd'hui.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On exporte le septième des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. On y engraisse quelques cochons pour l'usage seulement de la population. 10 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir, exploitées, des carrières d'excellent tuf, aussi exploitées, et de la marne employée comme amendement des terres.

Une fruitière produit annuellement 10,000 kilog. de fromage de bonne qualité, façon Gruyère.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins et d'Arbois.

Il y a deux auberges et une scierie mécanique pour bois de construction.

Biens communaux : 85ª 85 cent. de pâtures, d'un revenu cad. de 9 fr. 45 cent.

Il n'y a ni maison commune, ni instituteur. Les enfants fréquentent les écoles des villages voisins.

Budget : recettes ord. 500 fr.; dép. ord. 500 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Une grande obscurité enveloppe l'origine des villages bâtis sur les hauteurs qui dominent Salins. Quelques historiens, s'appuyant sur des analogies locales, en attribuent la fondation à des salinateurs toscans, appelés au VIᵉ siècle, par les religieux de l'abbaye d'Agaune, pour exploiter les salines de Salins qu'ils venaient de recevoir du roi Sigismond. D'après ce système, Aresches serait une commémoration *d'Aretium*, en Etrurie, Clucy, de *Clusium*, Champagny, de *Campania*, (la Campanie). D'autres pensent que leurs commencements sont dus à des soldats de Mahomet au VIIIᵉ siècle. Ils appuient leur théorie sur l'analogie qui existe entre le nom de Sarrasin et celui de Carcenne, de Saizeney, de Cernans, qu'ils font tous dériver de *Sarraceni*. Le ruisseau de la Sarrasine, qui a sa source à Champagny, tirerait alors son nom de la présence des Sarrasins sur ses bords. Nous pensons être beaucoup plus près de la vérité, en admettant que Salins et ses environs ont été habités dès l'époque celtique et sous la domination romaine. Les vestiges du culte druidique, les intruments de sacrifice, les armes de guerre, trouvés dans ces montagnes, la tour romaine de Bracon, les bains, les mosaïques, les médailles découvertes à Ivory, confirment nos conjectures. Toutefois, les premiers titres qui mentionnent Champagny, ne remontent qu'au XIIᵉ siècle.

Seigneurie. Ce village dépendait de la prévôté de Salins. La justice y fut administrée successivement par le prévôt et par le magistrat de cette ville.

Fief de Balerne. Les sires de Salins firent don à l'abbaye de Balerne d'un vaste domaine sur le territoire de Champagny. Au mois de février 1262, Jean de Chalon l'Antique, sire de Salins, confirma les libéralités de ses prédécesseurs et y ajouta tout l'espace compris entre l'étang de Champagny, le grand chemin tirant au Chanois, la Tille des Treize-

Vents et le sentier conduisant au fond du val, la grange qu'il possédait à Champagny-Dessus, le droit pour les religieux de faire paître leur bétail sur tous les communaux, et différents droits d'usage dans les bois. Ces derniers percevaient, à titre de droit de terrage, la onzième gerbe sur tous les fonds cultivés, et à titre de dîme, la douzième gerbe. Les chapitres de Salins réunis, prenaient en outre une autre dîme. Toutes ces charges étaient peu propres à attirer des habitants. En 1465, l'abbé de Balerne se décida à accenser tous les droits que son monastère avait dans ce village. Les principaux censitaires furent les frères Cecile. Une famille de ce nom a tenu un rang distingué à Salins.

Fief de Rabeur. La maison de Rabeur possédait un autre fief à Champagny-Dessous. Le manoir et la chapelle qui en dépendaient sont aujourd'hui la propriété de M. Boutechoux de Chavannes.

Fête patronale. Saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre.

Evènements divers. Le voisinage de Bracon et de Salins attira bien souvent sur les malheureux habitants les fléaux de la guerre. (Voir les Notices sur *Bracon* et *Salins*.)

—

Champdhivers, *Chandevers*, *Chantdevers*, *Champdevers*, *Champ-d'hiver*, *Champ-d'hyver*, vg. de l'arr. de Dole, cant. et bur. de poste de Chemin, percept. de Tavaux; succursale érigée le 27 avril 1826; à 7 kil. de Chemin, 14 de Dole et 46 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 195^{m}.

Il est limité au nord par Tavaux, Molay et Rahon, au sud par Peseux, Chaussin et Saint-Baraing, à l'est par Chaussin, Saint-Baraing, Rahon et Molay, à l'ouest par la route nationale n° 73, de Moulins à Bâle, qui le sépare de Saint-Aubin. La Borde-Dame-Nicole, la grange Gay et le passage du Doubs, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins de grande com. n° 13, de Dole à Pierre, et n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne, par les chemins vicinaux tirant à Chaussin et à Molay, par un ancien lit du Doubs, par le Doubs et ses bras ou mortes.

Il est situé entre la rive droite du Doubs et la rive gauche de la route de Moulins à Bâle, au milieu d'une vaste plaine appelée le Finage. Les maisons sont groupées, et couvertes partie en tuiles et partie en chaume.

Pop. en 1790, 403 hab.; en 1846, 439; en 1851, 395, dont 189 hom. et 206 fem.; pop. agglom. 378; pop. spéc. par kil. carré, 53 hab.; 76 maisons, savoir : au village, 73; à la Borde-Dame-Nicole, 1; à la Grange Gay, 1; et au passage du Doubs, 1.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1775.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service dans les villes voisines.

Cadastre exécuté en 1825 : surf. territ., 744^{h} 74^{a}, divisés en 2600 parcelles que possèdent 318 propriétaires, dont 178 forains; surf. imp. 678^{h} 55^{a}, savoir : 481^{h} 65^{a} en terres lab., 102^{h} 24^{a} en pâtures, 60^{h} 84^{a} en prés, 19^{h} 21^{a} en gravières, 7^{h} 26^{a} en mortes, 4^{h} 18^{a} en sol des propriétés bâties, 2^{h} 87^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 14,513 f.; contr. dir. en princip. 4308 fr.

Le sol, préservé des débordements du Doubs par de fortes digues et assaini par une ancienne coursière, est très fertile. Il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du

maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, des betteraves, des raves, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte les quatre cinquièmes du produit des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des cochons et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

On tire beaucoup de sable des lits du Doubs.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole.

Il y a deux auberges, un débit de tabacs, un maréchal-ferrant taillandier, un cordonnier, un marchand épicier et un menuisier.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune renfermant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 50 élèves, le logement de l'institutrice et la salle d'étude des filles, fréquentée en hiver par 37 élèves; enfin 95^h 66^a de mortes, terres, prés et gravières, d'un rev. cad. de 974 fr.

Budget : recettes ord., 5272 fr. dépenses ord., 3909 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Le patriotisme local fait dériver le nom de Champdhivers de *Campus hibernus*, champ d'hiver. Si cette étymologie n'est pas exacte, il n'en est pas moins certain que la civilisation romaine a régné sur le sol de ce village. Trois voies principales sillonnaient son territoire. L'une, appelée voie d'*Agrippa*, conduisait de Lyon au Rhin par Chalon-sur-Saône, Tavaux et Crusinie. Elle suivait le tracé de la route moderne de Moulins à Bâle. Une autre, partant de Tavaux, se dirigeait sur Chalon-sur-Saône par le Petit-Noir et Pierre. Ces deux lignes sont indiquées sur la carte des voies romaines, publiée par M. Ed. Clerc en 1847. Cet historien a donné à une autre ligne le nom de route de *Poligny à Tavaux*. Cette dénomination manque d'exactitude ; car ce chemin ne tirait point à Tavaux. De Rahon il se dirigeait à Champdhivers ; de Champdhivers à Saint-Aubin, où il rencontrait la grande voie de Dijon au Mont-Jura. Le sol de Champdhivers est jonché de débris antiques, enfouis à deux mètres de profondeur sous les alluvions du Doubs. En 1832, un cultivateur occupé des travaux d'endiguement de cette rivière, découvrit sur le bord de la voie romaine dite d'Agrippa, six squelettes bien conservés ; ils étaient étendus dans une couche de sable, sans cercueil ni tombeau ; entre leurs jambes étaient placées des lampes sépulcrales, et à côté d'eux, des lames de sabre et de couteau. Il n'y avait point de médailles. Sous la main de l'un de ces squelettes, était une plaque de baudrier en fer, damasquinée d'argent, surmontée d'un anneau ou boucle mobile, de même métal. Des casques, des cuirasses, des fers de lances sont fréquemment ramenés à la lumière. Toutefois, le premier titre qui mentionne ce lieu est une bulle datée du 13 des calendes de mai (le 20 avril) 1154 (v. s.), par laquelle le pape Urbain IV, à l'exemple d'Urbain, son prédécesseur (mort en 1099), confirme et met sous la protection du Saint-Siége, les possessions et les biens de l'abbaye de Château-Chalon, sur la demande de l'abbesse Pétronille, et y comprend la chapelle de Champdhivers (*Capella de Champdevers*).

Seigneurie. Champdhivers formait une seigneurie particulière en moyenne et basse justice, relevant, pour la haute justice seulement, de celle de Rahon.

Seigneurs. Une famille noble, de nom et d'armes, qui était probablement une branche cadette de l'illustre maison de Longwy, portait le nom de ce village. En 1160, Robert de Champdhivers donna à l'abbaye de Rosières un pré situé près le *Pont-Aubert.* En 1255, le sire de Champdhivers se reconnaissait vassal du comte de Bourgogne. *Simon* de Champdhivers, mort en 1316, était chevalier et maître-fauconnier du roi de France. Guillaume de Champdhivers, sire de ce lieu, chevalier, vivait en 1360 et avait épousé Guye de Salins; *Outhenin*, chanoine de la métropole de Besançon, mourut vers 1362; *Guy* était la même année secrétaire du roi Jean; *Jean* vivait en 1390. Hugues de Vienne l'appelait son cher chevalier. Il était peut-être le même ou le père de Jean de Champdhivers, chevalier, qui fut maître-d'hôtel de Philippe-le-Hardi, en 1398, puis conseiller du prince et bailli d'Aval, de 1407 à 1409. En 1405, les coffres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, étaient vides. Son père ne lui avait laissé que des dettes. Au fort de sa querelle avec le duc d'Orléans, il fut contraint d'envoyer des commissaires dans le comté de Bourgogne, pour solliciter un emprunt. Dès le mois de septembre, Jean de Champdhivers, Guy Arménier, et Oudot d'Acey parcoururent toutes les villes, priant instamment les abbés, les communes et les particuliers de venir au secours du duc. Ils offraient des lettres toutes prêtes, même supérieures au prêt réel. Les récalcitrants étaient le plus souvent mis en prison. Guillaume de Champdhivers, fils d'Henri, chevalier, fut conseiller et chambellan du roi et du duc Jean-sans-Peur, du conseil étroit et du grand conseil de Philippe-le-Bon, bailli d'Aval, de 1414 à 1419, ambassadeur près du roi des Romains, puis en Angleterre, enfin, gouverneur de la Bastille en 1418. En 1439, Catherine de la Palud, sa veuve, se qualifiait de dame de Champdhivers. En 1443, Guillaume de Champdhivers, écuyer, joua un rôle brillant au pas d'armes dit de Charlemagne, donné par le comte de Charny, près de Dijon. Il était un des gardes du pas. Il entra dans la lice, ayant pour adversaire Josse de Saint-Jouaire. Son cheval était paré d'un drap de damas blanc, à grands ouvrages. Après une lutte brillante, la victoire lui resta. Il combattait aux premiers rangs, en 1453, dans la guerre contre les Flamands. Claude, sire de Cicon, mort en 1531, page de Charles-Quint, chevalier d'honneur au parlement de Dole, avait épousé, en premières noces, Anne, fille de Jean de Champdhivers, chevalier, sire dudit lieu, et de Claude de la Haie, et eut moitié de cette seigneurie. Claude de Cicon, seigneur de Rançonnières, second fils d'Henri de Cicon, épousa Marguerite sœur d'Anne, et mourut le 13 décembre 1573, laissant un fils nommé aussi Claude, qui vivait en 1609. De ce dernier Champdhivers passa à la maison de la Baume-Montrevel. Ferdinand de la Baume se qualifiait, en 1623, de seigneur de Champdhivers. Peu de temps après, ce fief parvint, par acquisition, à Claude-Antoine Buzon, écuyer, seigneur de Fontain, Auxon, etc. Sa postérité l'a possédé jusqu'au moment de la révolution de 1789. Mme Anne-Pierrette-Baptiste-Gabrielle Matherot, veuve de M. Hu-

gues-Gabriel Buzon, marquis de Champdhivers, ayant émigré avec son fils, leurs biens furent vendus nationalement.

Armoiries. La maison de Champdhivers portait : d'*azur à un chevron d'or*.

Château. L'antique manoir des nobles sires de Champdhivers s'élevait au centre du village, sur une vaste motte artificielle, haute de plus de dix mètres, qu'entourait des fossés larges et profonds. On reconnait encore les traces des fossés et de l'éminence, dans un champ qui appartient à Félix Brelot et qu'on appelle la *Cave*, à raison des souterrains qui y ont été découverts. Après la destruction de la forteresse par Louis XI, de 1477 à 1479, les seigneurs de Champdhivers firent reconstruire un château à la moderne, qui fut brûlé par les Français en 1636. Il ne reste de cette dernière construction que le pigeonnier et un bâtiment appelé le *Magasin*, qui appartiennent à Marcel Maréchal, instituteur.

Fief de la Borde-Dame-Nicole. Le domaine de la Borde-Dame-Nicole était une terre noble relevant de la seigneurie de Longwy. Il a successivement appartenu aux familles de Grammont, de Thomassin, de Vaulchier du Deschaux, et enfin à noble Etienne Colard, docteur ès-droits, qui, par son testament mystique, publié le 22 septembre 1636, a institué pour son héritier l'hôpital de Dole. Ce domaine est aujourd'hui divisé en deux fermes : l'une, située partie sur Saint-Aubin et partie sur Champdhivers, est traversée par la route de Moulins à Bâle, et se compose de 80 hectares. Elle appartient à M. Terrier de Santans de Besançon ; l'autre, propriété de l'hôpital de Dole, est exploitée avec une rare intelligence par M. Auburtin (Charles-Auguste-Maximilien), ancien officier supérieur de cavalerie, chevalier de la légion-d'honneur. Ces domaines, des plus beaux du Jura, produisent annuellement plus de 13,000 doubles décalitres de céréales.

Evénements divers. En 1592, huit soldats de la garnison de Seurre vinrent en armes à Champdhivers et emmenèrent prisonnier un habitant de ce village, nommé Jean Breton. Guillaume du Tartre, écuyer, fut immédiatement envoyé au capitaine Guillaume, commandant de Seurre, pour le réclamer. Il n'obtint satisfaction qu'après avoir menacé d'user de représailles. Les pestes, les guerres qui désolèrent notre province eurent des effets désastreux pour Champdhivers. En 1636, il n'y restait pas dix ménages. Le Doubs a causé des ravages inouïs dans cette commune à diverses époques.

Bac. Un bac jeté sur le Doubs, relie les habitations du village avec une partie du territoire, dont elles sont séparées par cette rivière, et communique avec Rahon et Saint-Baraing. Il y avait autrefois un péage perçu au profit du seigneur. Le bureau était au lieu appelé aujourd'hui le *Portail*.

Eglise. Les bulles du pape Adrien IV (1154 et 1155), le diplôme de l'empereur Frédéric 1er (1165), qualifient l'église de Champdhivers, de *chapelle*. Cependant, des actes de 1569, 1573, 1579 et 1616, l'acte de visite de Mgr. d'Achey, archevêque de Besançon, du 27 mai 1652, lui donnent la qualité d'église paroissiale. L'abbesse de Château-Chalon en avait le patronage et percevait la dîme sur le territoire. L'église et le village ayant été brûlés par les Français, en 1636, les habitants furent desservis par le curé

de Molay, jusqu'en 1700, époque à laquelle l'église fut démembrée de celle de Molay et érigée de nouveau en paroissiale. Avant 1636, elle était dédiée à saint Sébastien. Elle est aujourd'hui sous le vocable de saint Germain, dont on célèbre la fête le premier août. Elle se compose d'un clocher que couronne un disgracieux dôme revêtu de tuiles vernissées, d'une nef, de deux chapelles et d'un sanctuaire. Elle est à voûte d'arêtes et dépourvue de formes architectoniques. On y remarque une pierre richement sculptée, servant de base à un bénitier, une pierre tombale, sous laquelle est le corps d'Anne de Cicon, dame de Grammont, morte le 28 avril 1581, et celle de Baptiste de Vaux, écuyer, mort en 1561.

Cimetière. On voit dans le cimetière, une croix en pierre, datant du XVIe siècle, et plusieurs tombes, entre autres celles de Jean-Pierre Gaillard, mort curé de Champdhivers, en 1849, à l'âge de 95 ans, et celle de Jean Grimaut, capitaine, mort le 15 mai 1827.

Chapelle de la Borde-Dame-Nicole. Cette chapelle fut fondée en 1629, par M. Colard. Dans cet acte, l'église de Champdhivers est qualifiée d'église matrice et paroissiale.

BIOGRAPHIE.

Ce village s'honore d'avoir vu naître différents seigneurs de la maison de Champdhivers, qui ont fait grande figure au moyen-âge. Il est la patrie d'Odette de Champdhivers, maîtresse du roi Charles VI, probablement sœur de Guillaume de Champhivers, bailli d'Aval. Elle était morte avant 1458. Charles eut d'Odette une fille, nommée Marguerite de Valois, que Charles VII reconnut pour sa sœur, et qui fut mariée à Jean de Harpedène, seigneur de Belleville, en Poitou, auquel le roi promit, dans le contrat de mariage, une somme de 20,000 moutons d'or. Elle fut légitimée en 1427. Lorsque Charles entrait dans ses accès de fureur, il suffisait à Odette de le menacer de sa haine ou de son indifférence, pour le calmer. La crainte de n'être plus aimé ou de ne plus la voir, rendait ce malheureux roi docile et faisait qu'il se rendait à tout ce que sa maîtresse exigeait de lui. L'unique fortune qu'Odette retira de ses complaisances, se réduisit à deux petites maisons, avec de petites dépendances, situées, l'une à Bagnolet et l'autre à Creteil.

M. Huguenin, jeune artiste de Dole, a exercé l'habileté de son ciseau sur un groupe de marbre fort gracieux, qui représente Odette de Champdhivers près de son royal amant. Cet ouvrage a eu l'honneur de l'exposition au salon de 1838. L'attitude de Charles VI exprime parfaitement les dégradations de la souffrance et de la folie. La charmante figure d'Odette, éclairée d'une compassion amoureuse et presque maternelle, se penche vers le roi, qu'elle tâche de ranimer et d'endormir sur son sein.

—

Champ-Rougier, *Champ-Rogier*, *Champrougier*, vg. de l'arr. et du cant de Poligny, perc. de Colonne, bur. de poste de Sellières; succursale érigée le 16 mars 1838, composée de Champ-Rougier, Chemenot et Pont-du-Bourg ; à 16 kil. de Poligny, 25 d'Arbois et 25 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 225m.

Il est traversé par la route dép. no 1, de Paris à Lons-le-Saunier,

par les chemins vicinaux tirant à Foulenay, aux Deux-Fay, à la route dép. n° 1, à Chateley, à Chemenot, par le chemin dit de la Chênée et par le ruisseau d'Ainson. La Chênée, la ferme de Truges, le moulin de Chancelier, appelé aussi moulin des Corbières ou des Courbières, le grand Bellemain et la partie du hameau de Pont-du-Bourg, comprise entre le ruisseau d'Ainson et la route de Dole à Lons-le-Saunier, font partie de la commune.

Ce village est situé sur le plateau de la Bresse. Les maisons sont isolées, construites en terre, pans de bois ou pierre et couvertes en chaume, à l'exception de 8, couvertes en tuiles. Elles sont mal bâties et manquent d'air et de lumière.

Pop. en 1790, 255 habit.; en 1846, 311; en 1851, 303, dont 143 hom. et 160 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 34 hab.; 60 maisons, savoir : à la Chapelle, 6; au village, 18; à la Chênée, 12; aux Truges, 6; au Grand-Bellemain, 4; au moulin de Corbières, 1; au Pont-du-Bourg, 13; 76 ménages.

Les habitants n'émigrent pas; ils sont tellement attachés à leur pays, qu'ils ne peuvent le quitter sans être promptement atteints de nostalgie.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1835 surf. terr., 875^{h} 10^{a}; surf. imp. 864^{h} 94^{a}, savoir : 520^{h} 92^{a} en bois, 164^{h} 72^{a} en terres lab., 83^{h} 09^{a} en prés, 86^{h} 32^{a} en étangs, 5^{h} 72^{a} en pâtures, 2^{h} 39^{a} en sol et aisances des maisons, 1^{h} 77^{a} en jardins, d'un rev. imp. de 9094 fr.; cont. dir. en princ. 1673.

Le sol, fertile, mais privé en partie d'engrais, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, du maïs, de la navette, des betteraves, beaucoup de fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Il y a sur le territoire de nombreux et beaux étangs, dont l'exploitation opère périodiquement une métamorphose complète dans l'aspect du pays. Les champs restent neuf années sous l'eau, et la dixième revient au labour, engraissés d'un limon fertile. On y pêche de la carpe, du brochet, de la tanche, de la perche et de l'anguille. Ils fournissent 250 kil. de carpes par hectare. Le poisson est vendu à raison de 60 c. le kilog., terme moyen, à des marchands en gros, qui le font dégorger dans l'eau courante et le vendent comme poisson de rivière à Dole, à Besançon, à Dijon et dans les autres villes environnantes. Le terrain mis en assec pendant un an, est loué aux habitants du lieu pour y cultiver du maïs, des pommes de terre et de l'avoine. On tue sur le bords de ces étangs beaucoup de gibier d'eau, tels que des canards sauvages, des morelles, des sarcelles, des bécassines, des rougeots, des rales, des poules d'eau.

Le sol, autrefois très marécageux, répandait dans l'air des émanations putrides et pestilentielles qui occasionnaient des fièvres épidémiques auxquelles la santé la plus robuste ne pouvait résister. Depuis que des fossés d'assainissement ont été ouverts, ces inconvénients ont diminué et disparaîtraient entièrement si les habitants éloignaient les fumiers de leurs habitations et mangeaient moins de fruits verts.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation de la commune. On importe le vin.

On élève des bêtes à cornes, des cochons, quelques moutons et des volailles. On y engraisse des bœufs et des cochons.

On trouve sur le territoire d'abondantes tourbières qui ne sont pas exploitées, parce qu'on ignore dans le pays l'excellent parti qu'on pourrait en tirer pour le chauffage.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières.

Foires. Il y a depuis un temps immémorial six foires par an, qui se tiennent au hameau de Pont-du-Bourg, dont elles ont pris le nom. Elles sont fixées aux 29 janvier, 15 mars, 18 mai, 20 août, 18 septembre et le 2 décembre. On y vend des bêtes à cornes, des bœufs gras, principalement à la foire de mai, des moutons, des chevaux, des cochons et surtout des cochons gras aux foires de décembre et de janvier, des veaux, des étoffes, de la chapellerie, de la cordonnerie, de l'épicerie, de la quincaillerie, de la mercerie et des fruits. Ces foires sont considérables et jouissent d'une grande réputation.

Il y a un moulin dit le moulin de Courbières, à trois paires de meules. Il y en avait autrefois un autre sur la chaussée de l'étang Chancelier, très renommé pour la mouture du maïs. On l'a laissé tomber en ruines depuis 1840.

Les patentables sont : quatre aubergistes, un sabotier, un boucher, trois tisserands. Un maréchal-ferrant taillandier y réussirait. Un débit de tabacs, établi à Champ-Rougier, existe par tolérance dans la commune du Châteley.

Biens communaux : une église, un cimetière contigu, clos de murs, un presbytère acheté en 1832, une maison commune insuffisante, acquise récemment, qui renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, le logement de l'institutrice et la salle d'étude ; enfin 26^{h} 09^{a} de prés, bois et pâtures, d'un rev. cad. de 235 fr.

Bois communaux : 157^{h} 56^{a}, dont 4^{h} 72^{a} sont délivrés annuellement. A la suite du partage des bois communaux fait entre les diverses communes composant l'ancienne terre de Colonne, Champ-Rougier a ses forêts très éloignées de son territoire, tandis que d'autres communes ont les leurs sur Champ-Rougier. Ce partage bizarre rend l'exploitation très difficile et anéantit les droits de parcours.

Budget : recettes ord. 3001 fr.; dép. ord. 3001 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 39 fr., provenant d'un legs fait en 1819, par M. Bulabois.

NOTICE HISTORIQUE.

La terre seigneuriale de Colonne se composait de quatre bâtis. L'un d'eux, appelé le bâtis de Bresse, comprenait les villages de Chateley, de Champ-Rougier, de Chemenot et de la Charme.

On a cru longtemps que les différents villages dispersés dans cette vaste seigneurie devaient leur origine aux droits importants, accordés par le souverain, à des colons étrangers, au XIIIe et au XIVe siècle, dans ses magnifiques forêts. C'était une grave erreur. Champ-Rougier en offre la preuve. La partie du territoire, située au sud-ouest du village et appelée le Champ-d'Avaux, est jonchée de débris de constructions romaines. On y trouve fréquemment des tuiles à rebords, des briques, des pans de murs, des fondations, des voûtes, des anneaux,

des médailles appartenant à l'époque gallo-romaine.

Seigneurie. Ce village dépendait, pour la justice haute, moyenne et basse, de la prévôté de Colonne.

Fief d'Aumont. En 1590, Humbert L'Inglois, premier maître à la chambre des comptes de Dole, se qualifiait de sieur de Champ-Rougier. Le fief qu'il possédait passa à sa famille qui l'a conservé jusqu'au moment de la révolution de 1789.

Fief de Bersaillin. MM. de Froissard, seigneurs de Bersaillin, possédaient à Champ-Rougier, à titre féodal, un domaine assez considérable pour les autoriser à ajouter à leurs titres celui de seigneurs de Champ-Rougier. Il eût été plus exact, mais moins honorable, de se qualifier de seigneurs à Champ-Rougier. De ce domaine dépendaient de vastes constructions, composées d'une maison de maître qu'habita longtemps le chevalier de Froissard-Bersaillin, de deux bâtiments d'exploitation et d'une tour servant de pigeonnier. Tous ces bâtiments ont été démolis en 1832, à l'exception de l'habitation, qui a été achetée par la commune pour y établir le presbytère.

Chapelle Saint-Nicolas. Depuis un temps fort ancien, existait dans ce village une chapelle dédiée à saint Nicolas, patron de la commune. Elle était richement meublée et décorée lorsque la révolution française éclata. Fermée à cette époque, elle ne fut ouverte de nouveau qu'en 1828, mais ses ornements avaient disparu. Réparée en 1833, elle fut démolie en 1838, et sur son emplacement on éleva l'église actuelle. Les habitants étaient paroissiens de Colonne.

Eglise. L'église, dédiée à l'Assomption de la sainte Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août, est située sur une éminence dans une fort belle position. Elle est orientée et se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un chœur et de deux sacristies. Les murs du clocher et la flèche ne sont pas assez élevés. Les nefs sont plafonnées, très larges et peu longues. Le chœur est voûté en cul-de-four. On remarque dans cette église, un beau maître-autel en marbre blanc, exécuté en 1846, par Bouquin-Macaret, marbrier à Saint-Amour, sur les dessins de l'architecte Moreau.

Evénements divers. (Voir *Colonne.*)

BIOGRAPHIE.

Ce village a vu naître : Adrien Machard, excellent médecin, auteur de plusieurs traités médicaux estimés, mort il y a 30 ans.

—

Champsigna, commune réunie à celle de Soucia, le 23 janvier 1822.

—

Champvans, *Campus Pagani*, *Champvent*, *Champvans-lez-Dole*, vg. de l'arr., cant. et bur. de poste de Dole, percep. actuelle de Champvans et future de Foucherans ; succursale ; à 6 kil. de Dole et 58 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 220^{m}.

Il est limité au nord par Labergement-la-Ronce, Sampans et Monniéres, au sud par l'Abbaye-Damparis et Foucherans, à l'est par Foucherans, Dole et Monnières, et à l'ouest par Flagey, Samerey et Saint-Ceigne (Côte-d'Or). La grange de Myarle, le Moulin-Blanc, le Moulin-Noir et l'auberge de Beau-Martin font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 6, de Dole à Saint-Jean-de-Losne, par les chemins vicinaux tirant à Sampans, à l'Abbaye-Dam-

paris, à Monnières et à Foucherans, par le ruisseau de la Fontaine, qui a sa source à la fontaine principale du village, par le bief de Moulay, qui a aussi sa source sur le territoire, par le bief de Beroye et par le bief de l'Etang, qui lui sert de limite avec Foucherans. Il sera traversé par le chemin de fer de Dijon à Besançon.

Ce village offre un aspect des plus gracieux : il est situé sur le revers septentrional d'un tertre planté d'arbres touffus. Les maisons, autrefois basses, mal bâties, couvertes en chaume, alignées sur les bords de ruelles étroites, sont aujourd'hui, grâce à plusieurs incendies qui les ont successivement dévorées, soigneusement construites en pierres et la plupart couvertes en tuiles. Il se divise en plusieurs rues, appelées rue d'*Amont*, rue de l'*Eglise*, rue de *Foucherans*, rue *Basse*, rue des *Morts* et rue *Derrière*.

Pop. en 1790, 880 hab.; en 1846, 1070; en 1851, 1116, dont 568 hom. et 548 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 84 hab.; 227 maisons, savoir : 223 à Champvans, 1 à la grange de Myarle, 1 au Moulin-Blanc, 1 au Moulin-Noir et 1 à l'auberge de Beau-Martin ; 326 ménages.

Les jeunes gens émigrent à Lyon et à Paris, pour y être domestiques ou y exercer un art manuel, surtout celui de cordonnier.

Le voisinage de la Bourgogne a communiqué aux habitants des mœurs douces, affables et très hospitalières.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ. $1416^h 47^a$, divisés en 3834 parcelles que possèdent 279 propriétaires, dont 54 forains; surf. imp., $1394^h 54^a$, savoir : $656^h 06^a$ en bois, $366^h 07^a$ en terres lab., $218^h 07^a$ en vignes, $64^h 64^a$ en prés, $37^h 83^a$ en pâtures, $6^h 92^a$ en jardins, $6^h 03^a$ en sol et aisances des maisons, $2^h 67^a$ en vergers, 28^a en canaux, 12^a en carrières, d'un rev. impos. de 50,709 fr. 18 c.; cont. dir. en princ. 7010 fr.

Le sol, de nature variée et de fertilité moyenne, produit du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, peu de sarrasin, des légumes secs, de la navette, peu de colza, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, des fruits, principalement des cerises qu'on vend aux marchés de Dole, des vins rouges et blancs faibles, mais très agréables, du foin et des fourrages artificiels.

Les céréales suffisent à la consommation des habitants; on exporte moitié des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des cochons et des volailles. 60 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire du sable de fondeurs très recherché, de la marne et du minerai de fer non exploités, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, de taille et à chaux, exploitées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole. Chaque jour ils portent vendre dans cette ville des fruits, des légumes et du laitage, ce qui leur procure de grands bénéfices.

Foire. Le 11 mai. On y vend des bêtes à cornes, des chevaux, quelques cochons et des moutons, de la mercerie, de l'épicerie, de la quincaillerie, de la cordonnerie et des étoffes.

Les patentables sont : 3 maîtres-maçons, 1 menuisier, 1 arpenteur, 5 bouchers, 5 sabotiers, 3 exploitants de carrières, 3 cordonniers,

2 marchands épiciers, 2 maréchaux-ferrants, tourneur sur bois, un marchand de chevaux, 1 marchand de farines, 5 aubergistes, 3 boulangers, 1 tonnelier, 2 entrepreneurs de travaux publics et 1 médecin.

Il y a deux moulins à deux paires de meules, un pressoir à manége. Il y avait un moulin à vent dans la contrée dite au *Moulin-à-vent*. Il est depuis longtemps démoli.

Biens communaux : une église, un cimetière abandonné, à l'entour, un cimetière nouveau, un presbytère convenable, nouvellement restauré, une maison commune, contenant la mairie, la salle de dépôt des pompes à incendie, le logement de l'instituteur et des sous-maîtres, les salles d'études des garçons, fréquentées en hiver par 150 élèves, une maison d'école pour les filles, contenant le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 110 élèves; une autre maison servant quelquefois de corps-de-garde, trois pompes à incendie, desservies par une compagnie de 60 pompiers, trois belles fontaines, et $241^h\,79^a$ de bois, terres, pâtures, d'un rev. cad. de 1036 fr.

Les trois bâtiments communaux doivent être prochainement démolis et remplacés par une seule construction dont le devis s'élève à 80,000 f. D'après le projet, le nouvel édifice doit être placé à l'angle formé par la rue de l'Eglise et la route de Dole à Saint-Jean-de-Losne. Cet emplacement a l'inconvénient d'être dans un lieu bas, trop rapproché, pour les écoles, d'une grande route, et de ne contribuer en rien à l'ornement du village. Tous ces désavantages disparaîtraient, en élevant ce monument à la place qu'occupe la maison commune actuelle.

Des trois fontaines, l'une, située au centre de la commune, donne une eau très bonne et très abondante; elle est pourvue d'un lavoir qui devrait être couvert, et d'un abreuvoir où les villages voisins amènent leur bétail pendant les temps de sécheresse; l'autre, appelée *Fondrisain*, sort d'une propriété de Mme Lieffroy et se réunit presque aussitôt à la première. La troisième, qui porte le nom de *Saint-Gengulphe* ou *Gengoul*, construite en 1682 et réparée en 1851, est d'une très jolie forme. Sa source était abritée par un dôme en pierres de taille, sous lequel était une statue d'un mètre à peu près de hauteur, représentant le patron de la paroisse. La sculpture en était assez bonne. Le saint était vêtu d'une tunique à la romaine, recouverte d'une cuirasse; son casque et son cimeterre étaient à ses pieds. Il y a en outre quatre puits communaux, dont les margelles octogonales et les manivelles sont fort gracieuses.

Les eaux réunies des fontaines alimentent un ruisseau assez vivace pour faire rouler les deux moulins, qui ne chôment entièrement que dans les très grandes sécheresses.

Bois communaux : $707^h\,40^a$, dont $20^h\,14^a$ sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, hêtre et tremble. Les produits annuels de cette coupe, partagés entre les habitants, augmentent leur aisance et leur bien-être. Les futaies se distribuaient autrefois aux propriétaires des maisons, suivant le toisé de leurs bâtiments. Depuis 1835, ils sont distribués aux propriétaires, suivant leurs besoins, et moyennant le paiement de la valeur, à dire d'experts. Le surplus est vendu aux enchères, au profit de la commune. Il y avait jadis des arbres magnifiques dans les forêts de cette

commune. En 1698, un commissaire de la marine en marqua 1500 pieds pour la confection des navires.

Budget : recettes ord. 13,588 f.; dép. ord. 12,999 fr.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 584 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Champvans est fort ancienne. L'auteur de l'Histoire de Poligny, Chevalier, dit qu'un chemin romain conduisait par Châtelay, Santans, Augerans, Goux et Villette à Crissey, où l'on traversait le Doubs pour aller dans la voie sous Champvans. Des ouvriers, occupés dernièrement aux travaux du chemin de fer de Dijon à Besançon, découvrirent dans la contrée dite en *Moulan*, les traces d'une autre voie paraissant se diriger de Pontaillier-sur-Saône à Tavaux. Elle passait entre le Moulin-Blanc et le Moulin-Noir, traversait les bois de Champvans et le territoire de Labergement-la-Ronce. Ils ramenèrent à la lumière une pièce d'or impériale. Les dénominations de *chemin d'Auxonne*, de *Chemenot*, de *Fontaine-d'Argent*, aux *Buttes*, aux *Mânes*, paraissent toutes rappeler des souvenirs antiques. Les nombreux ossements trouvés dans l'ancien cimetière, sont enfouis à une telle profondeur, que tout fait présumer qu'ils appartiennent à une période très reculée. Les indices de la vieille superstition gallo-romaine, sont tellement multipliés entre Champvans et Tavaux, qu'on peut affirmer qu'il y avait là un des foyers les plus importants du paganisme dans la Séquanie.

Dès le IXe siècle, il est possible d'établir par des titres authentiques, l'existence de Champvans. En 870, au plus tard, l'évêque Agilmar, qui était fort riche et possédait de grands biens dans le comté d'Amaous, faisant bâtir un monastère pour recevoir les reliques de saint Vivant, apportées par des religieux de Poitiers, pour les soustraire à la profanation des Normands, concéda à cette abbaye le patronage des églises d'Auxonne, de Labergement-lez-Auxonne, de Champvans-lez-Dole, de Menotey et de Voisey.

Seigneurie. Champvans formait une seigneurie particulière en moyenne et basse justice, et fit partie de la prévôté de Dole, jusqu'en 1777, époque à laquelle il fut réuni à la prévôté de Rochefort.

Seigneurs. Il existe dans notre province plusieurs villages du nom de Champvans; tels sont Champvans, dans le canton d'Audeux (Doubs); Champvans, dans le canton de Baume, même département; Champvans-lez-Dole et Champvans-lez-Gray. Il y a encore Champvans en Suisse. C'est ce dernier qui appartenait à la maison de Vergy et non celui qui nous occupe, ainsi que le dit à tort l'historien Gollut. En 1166, l'empereur Frédéric Barberousse et Béatrix, son épouse, étant à Dole, accordèrent, en présence de plusieurs princes et prélats qui étaient à leur cour, à Odon de Champagne, cousin de l'impératrice, la jouissance à vie de Quingey, de Liesle et de Lombard, telle que le comte Rainaud l'avait eue. Odon possédait une terre auprès de Dole, *villam juxta Dolam, quæ dicitur Campus Pagani*, qui était de son alleu. En récompense du don de l'empereur et de l'impératrice, il leur en fit don et à leurs enfants, ainsi que de tous les alleux qu'il acquerrait en empire. Il reçut ensuite d'eux cette même terre en fief, pour la posséder, comme il tenait déjà des mêmes princes, Port-Lesney, *Por-*

tum et Staulinum, et à charge de retour à l'impératrice et à leur postérité, s'il arrivait qu'Odon, qui avait des enfants, vînt à mourir sans en laisser de survivants.

Cette charte prouve qu'il y avait au comté de Bourgogne plusieurs terres de partage en franc-alleu, pour lesquelles on ne reconnaissait aucun seigneur. Chevalier prétend que Champvans est le *Campus Velleii*, où l'auteur de la légende de la translation des reliques des saints Tiburce et Urbain, à Auxerre, rapporte qu'il s'opéra un miracle alors (863). Nous avons démontré ailleurs que le *Campus Velleii* mentionné dans cette relation est Chamblay. Il affirme d'un autre côté, que le village appelé *Campus Pagani*, dans le diplôme de l'empereur Frédéric, n'est point Champvans, comme l'a cru Gollut, ni Champagney, comme l'a écrit Dunod, mais bien Sampans. Des titres, d'une application incontestable, ne laissent plus de doute sur l'identité de *Campus Pagani* et de Champvans. Une maison noble, de nom et d'armes, posséda pendant plusieurs siècles la seigneurie de ce village. En 1337 vivait Guillaume de Champvans, écuyer. En 1385, Jean de Champvans fournit son dénombrement au comte de Bourgogne. En 1409, Billard de Champvans, écuyer, fut envoyé par le duc de Bourgogne pour diriger le siége de Vellexon. En 1413, Jean de Champvans fut nommé pannetier du duc, et châtelain de Saint-Aubin. Jean Carondelet IVe du nom, licencié ès-lois, maître des requêtes sous Philippe et Charles, ducs de Bourgogne, fait chancelier de l'empereur Maximilien pour la Flandre et la Bourgogne, le 26 mars 1479, acheta la terre de Champvans et mourut à Dole en 1501. Charles Carondelet, le cinquième de ses fils, vicomte d'Harlebeckh, gouverneur d'Enghien, châtelain d'Ath, vendit cette terre en 1566, à Jean Colard, conseiller au parlement de Dole. Claudine Colard, fille de ce dernier et d'Anne d'Enskerque, épousa Etienne de Marenches, seigneur de Nenon, maire de la ville de Dole, et lui porta cette seigneurie en dot. Ce magistrat fut député en Flandre vers leurs altesses sérénissimes, en 1599, par les Etats du comté de Bourgogne, pour y traiter des affaires de haute importance.

Claude-Laurent de Marenches, seigneur de Nenon et de Champvans, fut maire de la ville de Dole, en 1636, avocat-général au parlement, en 1650, conseiller en 1653, distributeur de l'université, en 1658, et enfin vice-président du parlement. Il eut de son premier mariage avec Françoise Fauche, cousine de l'archevêque de ce nom, Ermenfroid-François de Marenches, docteur ès saints décrets, protonotaire du Saint-Siége et chanoine de Notre-Dame de Dole, qui, en 1674, se qualifiait de seigneur de Champvans, Nenon et Bournay, et Claude-Antoine, capitaine d'infanterie, mort sans postérité; de son second mariage avec Jeanne-Baptiste de Froissard de Bersaillin, il eut Anselme-François, capitaine de dragons, mort sans enfants, et Constance-Gabriel. Constance-Gabriel de Marenches épousa, le 20 août 1714, Jeanne-Bernardine Alpy de Vaux, dont il eut Anselme-François, mort garçon, et Jean-François-Anselme-Constance de Marenches. Ce dernier, mort en 1787, avait épousé Marie Grignet de Saint-Loup, dont il eut François-Anselme-Constance-Marie-Dole de Marenches et Anselme-Constance de Marenches.

En 1664, Jean-Baptiste Pétrey, chevalier, conseiller au parlement de Dole, possédait une partie de la seigneurie de Champvans, en moyenne et basse justice. Le 17 septembre de cette même année, le roi d'Espagne lui engagea à perpétuité la haute justice qui lui appartenait, moyennant 2400 fr., se réservant toutefois la faculté de rachat. Les sujets, tourmentés par cet engagiste, supplièrent le roi de France d'user de la faculté de rachat et offrirent une somme de 3000 livres pour désintéresser M. Pétrey. Un arrêt du 5 octobre 1715, réunit cette haute justice au domaine du souverain. Claude-François Masson, baron et seigneur d'Authume, et de Champvans en partie, appela de cet arrêt en 1716 et fut débouté de sa demande. L'édit du roi, du mois de novembre 1777, supprima les justices seigneuriales dans la province, à l'exception de celles de l'Hôpital-du-Grosbois, de Rochefort, de Montmirey-la-Ville, d'Orchamps, de la Grande-Loye, de Saint-Aubin, de Fraisans, de Montigny-les-Dames, de Château-Chalon, etc. A celle de Rochefort, furent réunis Azans, Menotey, Champvans, Monnières et Sampans.

En 1739, les principaux propriétaires du territoire de Champvans étaient MM. de Marenches, de Broissia, de Lavans, de Chaillot, de Cize, MM, Masson, baron d'Eclans, Amiot, président des gabelles à Dole, la chapelle de Monnières, la cure de Champvans, la chapelle Saint-Martin, les confréries de Saint-Sébastien, de Saint-Joseph et du Rosaire, les Bénédictins, les Jésuites, les Familiers et l'hôpital de Dole.

Château. Gollut cite le château de Champvans comme une des forteresses importantes du pays au XVIe siècle. Placé sur la frontière du duché et du comté de Bourgogne, il a dû essuyer bien des siéges. Il s'élevait à l'extrémité est du village et était défendu par de larges fossés, un pont-levis, et de hautes murailles garnies de tours et surmontées de créneaux. Il a été démoli en partie et mutilé en 1807. On y remarque encore des meurtrières, une tête de loup en pierre, des fleurons et quelques autres ornements appartenant au style ogival usité au XVe siècle. Ce château[1], habité autrefois par la famille de Marenches, est aujourd'hui la propriété de M. Tyton de Dole.

Dans la rue de l'Eglise, et presque vis-à-vis l'ancien cimetière, était une ancienne maison qu'habitaient aussi MM. de Marenches.

Evènements divers. En 1581, la France envoya un renfort d'hommes armés au duc d'Anjou, qui passèrent par la Bourgogne et commirent à Champvans des hostilités de toute espèce.

Le 16 juin 1611, Jean-Baptiste le Goulx, seigneur de la Berchère, Boncour, conseiller du roi et président du parlement de Dijon, Jacques Venot, maître des comptes à Dijon, nommés par le roi de France, Claude Brun, Concour et Jean Boyvin, députés par l'archiduc d'Autriche, procédèrent à la délimitation du duché de Bourgogne, du Bassigny, de la Bresse, du comté d'Auxonne et des autres terres dépendantes de la souveraineté de France avec le comté de Bourgogne. Ces commissaires déclarèrent que Champvans et l'Abbaye-Damparis étaient de la souveraineté des comtes de Bourgogne.

Louis XIV séjourna dans une maison de ce village pendant le dernier siége de Dole. Il y coucha les

5, 6 et 9 juin 1674. Le 10, le roi et la reine, avec tous ceux qui composaient leur cour, partirent de Champvans et se rendirent à la Loye, pour attendre le succès du siége de Salins. Cette maison a été démolie en 1838, au grand regret des habitants qui la montraient avec orgueil. Le 6 juin 1790, il y eut des troubles graves dans cette commune. Des gens du peuple se jetèrent sur quelques marchands de grains et dans des maisons particulières pour leur enlever leur blé à des prix au-dessous du taux courant, et le plus souvent sans le payer. L'autorité fut obligée d'envoyer une garnison pour faire cesser ces désordres. Le 25 floréal an VII, de nouveaux troubles se manifestèrent, à la suite desquels l'Arbre de la liberté fut arraché. L'administration centrale du département y envoya de nouveau la force armée. Les biens communaux furent partagés entre les habitants en 1793. Les incendies sont fort communs dans ce village. Les plus récents eurent lieu en 1843, 1846, 1849, 1851 et 1852. Ils dévorèrent 30 maisons.

M. l'abbé Courtot, curé de cette paroisse, fut l'une des plus modestes et des plus pures victimes de la révolution. Il était d'une charité inépuisable.

Canton. En 1790, Champvans fut érigé en chef-lieu de canton, comprenant ce village, Choisey et Parthey, Foucherans, l'Abbaye-Damparis, Labergement-la-Ronce, Monnières, Montroland et Saint-Ylie. Ce canton fut supprimé en 1802.

Eglise. Nous avons vu déjà que le patronage de l'église de Champvans avait été donné, avant 870, par l'évêque Agilmar, à l'abbaye de St.-Vivant-en-Amaous.

Quelques années après cette donation, Hasting, à la tête de ses Normands, ayant détruit ce nouveau monastère, Manassès, duc de Bourgogne, en fit reconstruire un autre près du château de Vergy, qui reçut pour dotation primitive les possessions de Saint-Vivant-en-Amaous. En 1607, ce dernier prieuré fut uni au collége des Jésuites de Dole, à condition que le prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy aurait le patronage des églises d'Auxonne et de Labergement, tandis que celui de Champvans, de Menotey et de Voisey resterait aux Jésuites.

L'église, sous le vocable de saint Gengulphe, dont on célèbre la fête le 11 mai, fut construite au milieu du XVe siècle; mais elle a été restaurée en 1682. Elle est bâtie sur une légère éminence qui domine le village. Elle est orientée et se compose d'un clocher dont la partie supérieure est fort belle, d'une tribune, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Des colonnes et des pilastres de l'ordre toscan décorent les nefs, qui sont voûtées. Le retable du grand autel est de l'ordonnance dorique; celui des petits autels est de l'ordonnance corinthienne. La chaire, de forme hexagone, et dont les panneaux présentent en relief divers sujets religieux d'un fini parfait, provient du couvent des dames d'Ounans; elle fut achetée, pendant la révolution, par un pieux habitant de Champvans pour en faire don à sa paroisse. Cette église avait un orgue qui fut écrasé en 1802, par la chute d'une partie de la voûte. Elle possède neuf tableaux dus au pinceau correct de M. Besson, directeur du musée de Dole. On remarque particulièrement celui qui représente la Cène. Le seigneur y avait une chapelle dédiée à saint Nicolas, à sa nomination. Trois

confréries faisaient leurs exercices dans l'église.

Cimetières. L'ancien cimetière renferme deux croix, dont la plus remarquable porte la date de 1606. On y voit la tombe de Claude-Etienne Bécoulet, né au Petit-Noir, curé de Champvans pendant 53 ans, mort en 1848, âgé de 80 ans ; celle de Pierre-François Guigue, conseiller au parlement de Besançon, mort en 1813, à l'âge de 68 ans, et celle de Jean Perrot, capitaine d'artillerie, décoré (1773-1830).

Le cimetière nouveau, construit en 1850, est situé à l'ouest du village. Il est clos de murs, fermé par une porte monumentale avec grille en fer, et emplanté de sapins et d'arbustes. Au centre s'élève une chapelle funéraire.

Curiosités. Du champ de foire, appelé *Verdot*, situé au nord-ouest de la commune, on découvre un pays magnifique. On aperçoit la Saône, les riches prairies qui la bordent, le château de Trouhans, les villages de la Perrière, de Saint-Seine et les côtes tapissées de vignes de presque toute la Bourgogne.

BIOGRAPHIE.

Champvans a vu naître : 1° l'abbé Bardenet, prédicateur distingué.

2° Le P. Charles, ancien minime, qui avait appris le catéchisme à Napoléon et lui avait fait faire sa première communion à l'école de Brienne. Lorsque Napoléon venait à Dole, il ne manquait jamais de le visiter. Etant premier consul, il lui fit accorder une pension de 1000 fr. En traversant Dole pour se rendre en Italie, Bonaparte voulut revoir le P. Charles. Il le fit appeler auprès de sa voiture pendant qu'il changeait de chevaux. Touché de cette délicate attention, le vieux prêtre ne put que verser des larmes en abordant le héros ; mais au moment du départ, il s'écria d'une voix prophétique : « *Vale prosper et regna !* »

BIBLIOGRAPHIE.

Chevalier, Dunod, Labbey de Billy et la Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Armand Marquiset.

—

Champvaux, commune réunie à celle de Barretaine, le 12 décembre 1821.

—

Chancia, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., perc. et bureau de poste de Moirans ; paroisse de Montcusel ; à 4 kil. de Montcusel, 18 de Moirans, 28 de Saint-Claude et 55 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 295^{m}.

Il est limité au nord par Lect et Montcusel, au sud par Jeurre et Dortan (Ain), dont il est séparé par la Bienne, à l'est par Montcusel et à l'ouest par Vescles, dont il est séparé par l'Ain. Le moulin de la Côte fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Dortan, à Vouglans, à Montcusel et à Nezen, longé au sud par la Bienne et à l'ouest par l'Ain. Les biefs de la Roche et du Fourg y prennent leur source. Le premier fait mouvoir le moulin de la Côte. On communique avec Dortan, au moyen d'un bac jeté sur la Bienne, et avec Condes, à l'aide d'un autre bac qui est sur la rivière d'Ain.

Ce village est situé sur la rive droite de la Bienne, au point de jonction de cette rivière avec l'Ain et au sommet d'une éminence. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes les unes en tuiles creuses, d'autres à tuiles pla-

tes ou en chaume. Les toits sont très saillants et plats. Sous la saillie de ces toits, les habitants abritent leurs récoltes et le bois nécessaire à leur usage. Un grand nombre de maisons ont un premier étage, le long duquel règnent de grands balcons en bois. Ces constructions sont en tout point conformes à celles qu'on remarque dans le Bugey.

Pop. en 1790, 175 hab.; en 1846, 120; en 1852, 106, dont 62 hom. et 44 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 31 hab.; 22 maisons, 22 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Les habitants n'émignent pas.

Cadastre exécuté en 1834; surf. territ., 302^h 09^a, divisés en 1497 parcelles que possèdent 82 propriétaires, dont 44 forains; surf. imp. 276^h 23^a, savoir : 109^h 54^a en pâtures, 61^h 96^a en terres lab., 59^h 34^a en bois, 21^h 28^a en vignes, 15^h 85^a en prés, 5^h 52^a en broussailles, 1^h 38^a en friches, 62^a en sol et aisances des maisons, 40^a en murgers, 30^a en jardins, d'un rev. cad. de 2016 fr.; cont. dir. en principal, 526 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du seigle, du chanvre, des vins rouges très agréables, peu de foin, des fourrages artificiels, des fruits et surtout des noix.

On importe moitié des céréales et on récolte du vin pour la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 1 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. Il n'y a point d'abeilles.

L'agriculture n'y fait point de progrès.

On trouve sur le territoire des carrières de tuf exploitées, des carrières de pierre de mauvaise qualité, et sur les bords de la Bienne, du sable et du gravier excellents.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dortan, d'Arinthod et de Moirans.

Une fromagerie, interrompue depuis peu, produisait 500 kil. de fromage, façon Gruyère.

Il y a un moulin à farine à trois paires de meules, un marchand de boisselerie et un marchand forain.

La principale ressource des habitants consiste dans la fabrication de caisses d'emballage en coudrier, en osier, etc., qu'on expédie à Lyon, et dans le transport des bois de construction en radeau sur l'Ain.

Biens communaux : un cimetière au nord du village, érigé en 1833, et 165^h 36^a de pâtures, bois, broussailles, d'un rev. cad. de 386 fr.

La commune aurait besoin de construire une maison d'école et une fontaine avec lavoir couvert et abreuvoir. Les enfants fréquentent l'école de Montcusel.

Bois communaux : 59^h 50^a, dont 2^h 23^a sont délivrés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et bois blanc.

Budget : recettes ord. 801 fr.; dépenses ord. 801 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Il suffit de rencontrer Jeurre, Condes, Dortan, dans le voisinage de Chancia, pour rester convaincu que ce village existait déjà sous la domination romaine. On en trouve du reste la preuve dans une foule de dénominations locales, telles qu'en *Champagne*, le *bief de Cise*, *sur Grillère*, à la *Grande-Vie*, au *Châtelet*. On appelle généralement en *Champagne*, les cantons où se

trouvent des ruines romaines, à la *Grillière*, ceux où existent des tombeaux, des *tumuli*. Le nom de Cise rappelle celui de Cisa, divinité des anciens peuples du nord. La grande voie d'Isernore à la ville d'Antre passait à Chancia, dans le climat appelé *à la Grande-Vie ;* cette route était défendue par une vigie ou station fortifiée, qui s'élevait au sommet d'un rocher appelé le *Châtelet*. Les fondations de cet édifice sont encore reconnaissables aujourd'hui. Chancia est probablement le village désigné dans le diplôme de l'empereur Frédéric Ier de 1165, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux, sous le nom de *Sanciacum*.

Seigneurie. Chancia dépendait, dans des proportions différentes, des seigneuries de Vouglans, de Boutavant et des Bouchoux.

Les limites donnèrent lieu à des difficultés fréquentes. La portion de territoire contestée, s'appelle aux *Débats*.

Curiosités. Lorsque l'Ain reçoit dans son lit la Bienne, on remarque un contraste frappant. Les eaux de la Bienne, d'une couleur verte très prononcée, semblent s'unir avec regret aux eaux de l'Ain, bleues comme l'azur. Le bief de la Côte, en sortant de la montagne, forme de charmantes cascatelles. Le rocher, d'où il s'échappe, est aussi remarquable par la variété de ses couleurs que par la bizarrerie de ses anfructuosités. Du village, l'horizon est borné de toutes parts par une ceinture de montagnes, les unes s'élevant à pic à une grande hauteur, d'autres d'une effrayante nudité, d'autres enfin couvertes de buis et d'arbustes. Il est difficile de trouver une perspective plus sauvage et plus pittoresque.

—

Chanon, commune réunie à celle de Martigna, le 7 août 1822.

—

Chapelambert, commune réunie à celle de Mantry, le 23 janvier 1822.

—

Chapelle (la) *Capella*, *Chapelle-lez-Reignes* ou *lez-Rennes*, *Chapelle-sur-Furieuse*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc. et bureau de poste de Salins ; succursale, composée de la Chapelle, Chilley, Onay et Rennes ; vicariat autorisé le 20 août 1818 ; à 8 kil. de Salins, 21 d'Arbois, 32 de Poligny et 60 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 263^m^.

Il est limité au nord par Rennes, By (Doubs), Granges-de-Vaivre et Saint-Thiébaud, au sud par Ivrey, Saint-Thiébaud, Salins, Marnoz et Pagnoz, à l'est par Saint-Thiébaud, By, Ivrey et Salins, à l'ouest par Rennes, Pagnoz, Marnoz et Granges-de-Vaivre. Onay, Chilley et la Grange-de-Chenèvre, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 3, de Besançon à Genève, par les chemins vicinaux tirant à Rennes, à Chilley, à Ivrey, par les chemins dits des Vignettes, de Chenèvre, de l'Enclos et du Moulin, par la Furieuse, le ruisseau d'Ivrey, le bief Gravenet, par un petit ruisseau sans nom et par les tuyaux de conduite des eaux salées de Salins à la saline d'Arc.

Ce village est situé au fond d'une gorge. Les maisons sont groupées, élégantes, soigneusement bâties en pierre et couvertes en tuiles ; elles ont généralement un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Les communes de Chilley et d'Onay ont été réunies à celle de la Chapelle le 22 décembre 1823.

Pop. en 1790, de la Chapelle 424 hab.; de Chilley, 52 ; d'Onay, 120; total 596 ; pop. réunie en 1846, 656; en 1851, 678, dont 342 hom. et 336 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 76 hab.; 90 maisons, savoir : à la Chapelle, 63 ; à Onay, 18 ; à Chilley, 8 ; à la Grange-de-Chenèvre, 1; 177 ménages.

Les jeunes gens émigrent pour aller au service à Salins, à Besançon et à Paris.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1648.

Cadastre de la Chapelle, exécuté en 1811 ; de Chilley et d'Onay en 1828; surf. territ. 890^h 33^a, divisés en 2352 parcelles que possèdent 312 propriétaires, dont 127 forains ; surf. imp. 862^h 30^a, savoir: 303^h 29^a en bois, 220^h 09^a en terres lab., 103^h 79^a en pâtures, 94^h 09^a en vignes, 68^h 51^a en prés, 29^h en friches, 19^h 77^a en broussailles, 15^h 30^a en vergers, 3^h 12^a en sol des propriétés bâties, 2^h 78^a en jardins, 17^a en carrières, d'un rev. cad. de 33,885 fr.; cont. dir. en princ., 5075 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, mais souvent frappé de stérilité par les sécheresses, produit du blé, du maïs, de l'orge, de l'avoine, des vins rouges et blancs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits et surtout beaucoup de noix, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On importe le tiers des céréales et on exporte les deux tiers des vins.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, quelques ânes pour le service des moulins, et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait de grands progrès. Le gypse y est employé comme amendement.

On trouve sur le territoire d'abondantes sablières, des carrières de pierre à bâtir, à chaux et de taille de bonne qualité, en exploitation, des coquillages très variés et des pierres précieuses que nous recommandons à l'attention des lapidaires du département.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Salins.

Foires. Deux foires, fixées au 27 avril et au 19 octobre.

Commerce, industrie. Il y a un moulin à farine à 3 paires de meules, avec un battoir à chanvre et une huilerie, un autre moulin à 4 paires de meules, avec un battoir à chanvre, une huilerie, un battoir à blé et une scierie mécanique à une lame de scie pour bois de construction, 2 fromageries, dans lesquelles on fabrique annuellement 12,000 kil. de fromage façon Gruyère.

Les patentables sont : 2 aubergistes, 1 maréchal-ferrant, 1 marchand épicier et 4 cordonniers.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour et un presbytère. La Chapelle possède sur son territoire 216^h 78^a de bois, pâtures, broussailles, friches et terres lab., d'un rev. cad. de 2605 fr. La section de Chilley, 51^h 93^a de pâtures et bois taillis, d'un rev. cad. de 728 fr.; celle d'Onay, 109^h 45^a de bois taillis, pâtures et broussailles, d'un rev. cad. de 1419 fr. Il y a un lavoir couvert, un abreuvoir et une fontaine à la Chapelle; une fontaine avec lavoir et abreuvoir à Onay et Chilley. Le village aurait besoin d'une maison commune.

Ecole des garçons. L'école des garçons, fréquentée en hiver par 50 élèves, est tenue dans un bâtiment

donné par Mme Marie-Angélique Annel, née Deleule. L'instituteur est logé dans une maison particulière.

Ecole des filles. L'école des filles, également fondée et dotée par Mme Annel, est tenue par deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison-mère est à Besançon, et fréquentée par 70 élèves en hiver.

Bois communaux : la Chapelle a 161h 69a de bois, dont 4h 85a sont coupés annuellement; Chilley, 53h 25a; coupe annuelle, 1h 27a ; Onay, 64h 08a; coupe annuelle, 1h 74a.

Budget : recettes ord., 6506 fr.; dépenses ord., 5787 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Des témoignages irrécusables prouvent l'existence du village de la Chapelle antérieurement à l'arrivée de César dans les Gaules. Trois coins de bronze, ou suivant quelques archéologues, trois haches de sacrifices gauloises, furent trouvées en 1822 par Pierre-François Michoulier, dans une pièce de terre appelée aux *Champ-Pouroz.* En signalant cette découverte, M. D. Monnier dit que ce lieu n'offre, aux yeux des antiquaires, de même que le terrain où furent trouvées les trois haches de sacrifices, aucun titre à leur recommandation particulière. Nous sommes heureux d'en avoir plusieurs à indiquer. Un climat du territoire s'appelle *sur la roche que vire.* Cette dénomination, très significative, donne lieu de croire qu'il y avait là une pierre branlante, monument druidique de même nature que celui qu'on voit près de Poligny. A peu de distance se trouve une contrée appelée *sous le Bellieu*, dérivé de Bélénus, nom sous lequel les Gaulois honoraient Apollon. L'époque romaine est aussi représentée par différents vestiges. Nous ferons remarquer que la plaine dans laquelle Marius livra aux Teutons la terrible bataille où il tua, dit-on, cent mille de ces barbares, se nomme *Champ-Pouroz*, ou *Champ-des-Pourrières* (campi putridi). Cette coïncidence expliquerait le nom de Champ-de-Bataille que porte un climat voisin. Ne pourrait-on pas admettre qu'une bataille fut livrée sur les bords de la Furieuse, lors de l'invasion des hordes allemandes, du IIIe au Ve siècle? On a trouvé, en 1840, au *pied du mont*, plusieurs cadavres ayant à leurs côtés des épées romaines rongées par l'oxide. On découvrit dans le même lieu, en 1810, un mur fort épais auquel était attaché un énorme anneau en fer. Une route que M. Ed. Clerc a omis de faire figurer sur sa carte des voies romaines, reliant Salins à Besançon, passait entre Chilley et Onay, et traversait à la Chapelle, des contrées appelées à la *Pérouse* et à l'*Etrière.* Nous pourrions citer une foule d'exemples qui prouveraient que le nom de Pérou, la Pérouse, est très commun sur nos routes romaines et au voisinage, et qu'il en est de même de celui d'Estrée, d'Estrelle, d'Estrat, d'Estrières.

Le premier titre qui mentionne la Chapelle est du XIIe siècle.

Seigneurie. La Chapelle dépendait en toute justice de la seigneurie de Rennes, qui relevait directement du comté de Bourgogne. Il y avait en outre dans ce village un fief appelé le fief du *Perret.* Chilley était un fief en moyenne justice, relevant de la baronnie de Vaugrenans.

Seigneurs de la Chapelle. (Voir l'article *Rennes.*)

Seigneurs de Chilley et du fief du Perret. Une maison noble de nom et d'armes, du nom de Chilley, posséda dans l'origine la seigneurie de

ce village. Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'en distinguer les membres d'avec ceux du même nom qui possédaient la seigeurie de Chilly ou Chilley, près de Lons-le-Saunier et Chilly ou Chilley, près de Salins. Hugues de Chilley, chevalier, prit part, avec une foule d'autres grands personnages, à la croisade de 1189. Il y avait à Besançon, en face de l'église actuelle de Saint-Maurice, une tour appelée Tour-de-Chilley, qui fut détruite, en 1281, à la suite d'une émeute. Richard de Chilley assista, en 1301, à l'hommage rendu à Jean de Chalon, sire d'Arlay, de la seigneurie de Montrivel, par Guillaume de Ste.-Croix, chevalier, au nom de Guillemette de Commercy, son épouse. Alexandre de Chilley fut reçu à la confrérie de Saint-Georges, en 1528, et mourut en 1539. Etienne Bouveret, marié à Catherine de Scey, était seigneur de Chilley en 1560. M. des Barres possédait le fief du Perret en 1578. Louise Alepy, veuve de Gaspard Coquelin, de Salins, et Guillaume Coquelin, leur fils, achetèrent les terres de Chilley, du Perret et de Germigney. Thomas de Pontaillier, baron de Vaugrenans, leur permit, le 27 mars 1582, de prendre possession de la première, qui relevait de lui, sans danger de commise.

Guillaume Coquelin, seigneur du Perret, Chilley et Germigney, servit en qualité de volontaire, dans le terce du baron de Rye, en 1589. Il reprit de fief, du souverain de Bourgogne, la terre du Perret, le 20 novembre 1599, et fut convoqué aux Etats de la province en 1614. Il mourut le 6 juillet 1619, laissant de Catherine Jacquinot, plusieurs enfants et entre autres, Jean-Baptiste Coquelin. Ce dernier, seigneur de Germigney, de Chilley, du Perret, d'Aresches, obtint, en 1633, des lettres-patentes de Philippe, roi d'Espagne, qui lui permettaient, en considération de ses services militaires et de ceux de son père, de quitter le nom de sa famille et de prendre celui de Germigney. Il épousa, le 29 août 1617, Anatoile-Suzanne Duchamp, dont il eut Guillaume, qui s'allia le 1er juin 1660, à Marguerite Bancenel, de laquelle il eut Jacques-François. Jacques-François de Germigney, capitaine de cavalerie dans le régiment de Saint-Mauris, obtint du roi, au mois de décembre 1717, l'érection en marquisat, sous le nom d'Aresches, des terres d'Aresches, Chilley, l'Abergement et du Perret, en considération de sa noblesse et de l'ancienne possession de ces terres dans sa famille. Il épousa, le 4 février 1691, Bonaventure de Saint-Mauris, dont il eut Claude-François de Germigney, qui fit ériger, au mois de juillet 1740, les terres de Germigney, de Chilley, du Perret et de Rennes, en marquisat, sous le nom de Germigney, la première érection, faite en 1717, étant devenue caduque, par l'aliénation de la terre d'Aresches, à laquelle ce titre avait été attaché. Claude-François de Germigney épousa, en premières noces, Marie-Rosalie d'Essalle, fille de Louis, comte d'Essalle, et en secondes noces, Charlotte Bancenel de Myon. Il laissa pour héritiers, Jacques-François de Germigney, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le régiment du roi, infanterie, reçu à la confrérie de Saint-Georges le 28 avril 1738, et Charles-Joseph, capitaine dans le régiment du roi, dragons, ses deux fils. Mme Denise-Victoire de Chastelier du Mesnil, veuve de M. le marquis de Germigney, ayant émigré en

1790, avec ses trois enfants, qui étaient Mme Françoise-Emilie de Germigney, veuve en 1823 de M. Joseph-Luc-Jean-Baptiste-Hypolite, comte de Mareschal-Vezet; Mme Bonaventure-Denise-Victoire de Germigney, épouse à la même époque de M. Réné-Louis-Dominique, comte de Gros-Préville et Agathe-Félicité-Josephe de Germigney, leurs biens furent vendus nationalement.

Château. Le château de la Chapelle se compose d'un bâtiment quadrangulaire, relié au moyen d'une galerie à deux ailes, formant les côtés d'une vaste cour, séparée de la rue par un mur de clôture. Le corps principal est d'une architecture monumentale, appartenant à la renaissance. Le soubassement est en bossage. La plupart des fenêtres sont belles et géminées, mais disposées contre les plus simples règles de la symétrie. Aux deux angles de la face sud, sont suspendues en encorbeillement deux gracieuses tourelles. Cette partie principale du château a été construite au XVIIe siècle et les autres au XVIIIe. Dans un mur qui existe derrière ce manoir, nous avons été surpris d'y rencontrer un beau chapiteau roman qui date du Xe siècle. Plusieurs particuliers habitent aujourd'hui le château, qui fut vendu en détail par l'Etat.

Fief du Perret. M. Léon de Perrey a converti en charmante habitation, entourée d'un beau jardin anglais, le bâtiment dépendant de l'ancien fief du Perret.

Eglise. L'église, sous le vocable de saint Pierre, apôtre, dont on célèbre la fête le 29 juin, est bâtie sur une éminence qui domine le village. Elle se compose d'un porche, d'un clocher, d'une grande tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur, d'un sanctuaire et d'une sacristie. La nef a été construite à deux époques différentes. La partie contiguë au chœur est la plus étroite et la plus ancienne et paraît dater du XVIIe siècle. Elle est décorée de pilastres toscans de mauvais goût, sur lesquels s'élèvent les arcs-doubleaux et les arêtes de la voûte à plein-cintre de cette partie de l'édifice. Le chœur et le sanctuaire octogonal datent du commencement du XVIe siècle. Leur voûte est décorée de nervures en bois appartenant au style ogival flamboyant. La partie de la nef attenante au clocher est plus large que l'autre et date de 1711; elle est couronnée par un plafond. De chaque côté de la partie de la nef, contiguë au chœur, sont deux basses arcades à plein-cintre, qui mettent en communication la nef avec les chapelles. La chapelle de droite appartenait au seigneur. Guillaume de Germigney y fonda, le 18 août 1685, une messe le lundi de chaque semaine. La confrérie du Saint-Esprit y faisait ses exercices; l'autre chapelle avait été fondée par les membres de la confrérie du Mont-Carmel. L'église renferme une chaire à prêcher, délicatement sculptée et un retable de style Louis XV. Il y a entre autres peintures, un tableau sur bois donné par la famille de Germigney, représentant Jésus crucifié sur le Calvaire. On y voit aussi la tombe de Mme Marie-Rosalie d'Essalle, épouse de M. Claude-François de Germigney, morte en 1743, et celles de MM. Renaud, Bataillard et Baroudel, tous trois morts curés de la Chapelle.

Cimetière. Le cimetière est ombragé par des arbustes et de magnifiques tilleuls. On y remarque les tombes de Mme Marie-Angélique

Annel, née Deleule, morte en 1850; de Charles-Armand Girod, de Rennes (1754-1834), ancien officier de cavalerie ; de M. Marie-François-Delphin Maire (1757-1841), né à Pontarlier, chanoine de Besançon.

Chapelle d'Onay. La chapelle d'Onay ou *Ornay*, fut fondée le 4 mars 1634, en l'honneur de l'Annonciation de la Vierge, de saint Charles, saint Roch et saint Claude. Elle était de la nomination de l'avocat Mathon, de Salins. L'hôpital de Salins est aujourd'hui chargé de l'entretenir.

Chapelle de Chilley. Elle est dédiée à saint Benoit et appartient à la famille Annel de Chilley.

Presbytère. Le presbytère, insuffisant, mais en bon état, joint le cimetière. Il fut donné à la fabrique en 1822, par Jean-Claude Maraud, de la Chapelle. Il avait été vendu nationalement en 1793.

Evènements divers. La peste fit de tels ravages de 1636 à 1638, que ce village resta complétement désert. Les terres et les vignes, réduites en friches, ne commencèrent à être cultivées de nouveau que cent ans après.

BIOGRAPHIE.

Ce village est la patrie de Jean-Denis Ployer (1762-1842), qui, l'un des premiers, entra dans la Bastille, lors de sa prise en 1789; de Pierre Dunand (1774-1850), qui fut tour à tour soldat, trappiste, missionnaire et prêtre, et de plusieurs ecclésiastiques encore vivants, tels que MM. Bol, curé des Petites-Chiettes et Faivre, curé de Louvatange.

—

Chapelle-Voland, *Capella-Volens*, *Capella-Voltnens in Escoëns*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans, chef-lieu actuel de perception, percep. future de Bletterans; cure cant.; vicariat autorisé le 31 juillet 1847; à 12 kil. de Bletterans et 25 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Torpes, Bellevesvre et Mouthier-en-Bresse (Saône-et-Loire), au sud par le Plasnois, Bosjean (Saône-et-Loire), Coges, Nance et Relans, à l'est par Commenailles et Relans, à l'ouest par Torpes, Montjay et le Plasnois.

Altitude : 213^{m}, terme moyen.

Il est traversé par la route dép. n° 22, de Lons-le-Saunier à Dijon, par le chemin de gr. com. n° 1, de Sellières à Bellevesvre, par les chemins vicinaux tirant de Chapelle-Voland au Plasnois, à Coges, à Nance, à Torpes, à Bosjean, de Largillais à la Marre, des Montarlots au Bois-d'Amont, des Brantus au chemin de gr. com. n° 1, de la Chasnée à la Corbière, du champ de foire aux Miconnets, par les ruisseaux de la Darge, du Vernois, de la Chasnée et par la rivière de Braine, qui limite sur une faible longueur le territoire de Chapelle-Voland de celui de Montjay.

Ce village est situé sur le plateau très accidenté de la Bresse. Il est divisé en un grand nombre de hameaux. Les maisons sont construites partie en terre avec pans de bois et couvertes en chaume, partie en pierres et couvertes en tuiles.

Pop. en 1806, 1810 hab.; en 1846, 1819; en 1851, 1734, dont 873 hom. et 861 fem.; pop. aggl. 77 hab.; éparse, 1657; pop. spéc. par kil. carré, 57 hab.; 312 maisons, savoir : au *Village*, 15 ; aux *Bouchez*, 7; à la *Chasnée*, 8 ; aux *Jonces*, 7 ; aux *Rivières*, 31 ; aux *Camus*, 10; à *Largillais*, 23; aux *Noirots*, 5; à la *Vaivre*, 1 ; aux *Meninots*, 1 ; aux *Gautherons*, 1 ; aux *Renards*, 3; aux *Roz*, 18 ;

au *Petit-Romette*, 4 ; aux *Brantus*, 26 ; à la *Grange-Boisson*, 7 ; aux *Vavrans* ou aux *Piotelats*, 26 ; aux *Rabus*, 5 ; aux *Rollins*, 10 ; au *Bois-d'Amont*, 10 ; aux *Blands*, 13 ; aux *Montarlots*, 26 ; aux *Michelins*, 3 ; aux *Miconnets*, 13 ; à *Marlot*, 3 ; à *Lamare*, 19 ; aux *Maures*, 4 ; au *Portail*, 5 ; aux *Jointoux*, 2 ; aux *Corniers* ou au *village des Bois*, 7 ; à la *Darge*, 7 ; au *grand Romette*, 10 ; au *Tremblois*, 7 ; à *Sencenne*, 10 ; à la *Corbière*, 4 ; 406 ménages. La plupart des hameaux portent le nom des familles qui les habitent.

On n'émigre pas.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1578.

Cadastre exécuté en 1811 ; surf. territ. 3024^h 78^a, divisés en 9729 parcelles que possèdent 777 propriétaires, dont 205 forains; surf. imp. 2909^h 86^a, savoir : 1910^h 59^a en terres lab., 451^h 11^a en prés, 375^h 54^a en bois, 99^h 52^a en étangs, 19^h 57^a en sol des propriétés bâties, 16^h 70^a en pâtures, 9^h 85^a en friches, 9^h 72^a en jardins, 5^h 55^a en vergers, 2^h 46^a en mares, 2^h 32^a en marais, 1^h 99^a en vignes, 1^h 11^a en dessertes, 1^h 11^a en terres vaines, 19^a en abreuvoirs, 43^a en terrains plantés, d'un rev. cad. de 81,822 francs; cont. directes en principal 10,782 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du seigle, du maïs, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, du colza, du chanvre, des betteraves, des pommes de terre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels et un peu de vin.

On exporte moitié du produit des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des cochons et des volailles. 500 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières non exploitées et du minerai de fer en grande quantité. Une mine est exploitée aux Villerox pour l'usage des forges de Baudin.

Il y a un moulin à la Corbière, un autre appelé le moulin Coquillot, un moulin à la grange Boisson, tous à deux paires de meules, un moulin au hameau du Cret à trois tournants avec huilerie, un moulin au Camus, à deux tournants et trois huileries mûes par des chevaux.

Les patentables sont : 3 aubergistes, 2 marchands de tissus ou de mercerie, 5 charpentiers, 3 taillandiers, 1 fabricant de sabots, 1 marchand épicier. Chapelle-Voland est la résidence d'un notaire, d'un médecin et d'un géomètre.

Foires. Il y a 4 foires, fixées au 15 avril, au 13 juin, au 13 août et au 12 septembre. On y vend des bêtes à cornes, des moutons, des cochons, de la mercerie et de la quincaillerie.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune insuffisante et dans un état déplorable, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 120 élèves, et 61^h 14^a de friches, abreuvoirs, pâtures, bois, mares, d'un rev. cad. de 690 fr. Il y a deux sous-maîtres et une sous-maîtresse établis dans les hameaux de Lamare, de la Grange-Boisson et des Rabus, dont les écoles sont fréquentées par 80 garçons et 40 filles.

L'institutrice tient, dans une maison particulière, son école, fréquentée en hiver par 65 élèves.

Bois communaux : 57^h 60^a divisés en coupes triennales ; essences dominantes : chêne charme et bois blanc. Ils appartiennent à la section de Largillais.

Budget : recettes ord. 9625 fr.; dép. ord. 9254 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

L'origine de Chapelle-Voland paraît remonter à l'époque celtique. Les coutumes traditionnelles, de vieux usages, des croyances et des cérémonies superstitieuses semblent toutes appartenir à cette période primitive. Au bas du hameau de Sencenne, près d'un bac jeté sur la rivière de Braine, on remarque une éminence artificielle assez vaste, sur laquelle la tradition place une forteresse, entourée d'eau de toutes parts, à la manière des résidences gauloises ou des châteaux du Nord. A peu de distance de cette motte, se trouve dans la rivière, en un lieu appelé le *Gour-de-Lisle*, une espèce de gouffre, du fond duquel, à l'heure de minuit de Noël, les habitants affirment entendre des sons de cloche.

Du centre d'un marais, appelé l'*Etang-du-Fort*, qui s'unit à de vastes étangs, s'élève à quelques mètres de hauteur, un tertre d'environ 18 ares de superficie, encore circonscrit par des fossés profonds, au sommet duquel était construit un fortin, qui probablement remonte aux temps celtiques. Un chemin solide reliait cette tour à une grande voie qui passait à deux ou trois kilomètres au nord. Une forêt, très rapprochée de cette tour, porte le nom de Boschat, mot qui paraît dériver de *Boscus*, bois sacré. Un terrain boisé entouré d'étangs, aussi dans le voisinage, porte le nom de *Curtil-Martin*. La tradition nous apprend que, pendant longtemps, de grandes dames, en robes noires, apparurent de nuit autour de cette île déserte, et qu'ensuite elles s'y montrèrent resplendissantes de blancheur, mais pour ne plus revenir. Autour de *l'étang de Bèche*, on voyait autrefois des *demoiselles*, au nombre de trois, qui arrêtaient les voyageurs, les faisaient tourner, tourner, puis disparaissaient. Toutes ces croyances ne se rattachent-elles pas au culte druidique, à la présence dans ces lieux de prêtresses gauloises ? La voie romaine de Ledo (Lons-le-Saunier), à Verdun-sur-le-Doubs (Virodunum) et Autun (Augustodinum), passait par Montmorot, Villevieux, Relans, Montfermier, au hameau de la Vaivre, commune de Chapelle-Voland et à Bellevesvre. On en voit des fragments, de distance en distance, reconnaissables dans ce sol sans pierres, à des pavés compacts, régulièrement alignés à travers les bois, les prés et les champs. Une autre voie, partant d'Arlay, venait aboutir sur la précédente, en passant au sud de Commenailles. Un étang et un hameau placés au bord de cette route, se nomment l'étang et le village des Maures. Une telle dénomination peut faire supposer que les Sarrasins suivirent cette route depuis la Bourgogne, au VIIIe siècle, lorsqu'ils vinrent piller les abbayes de Baume, de Saint-Lothein, de Silèce et de Château-Chalon. Un climat non loin de la Braine, porte le nom de *Champ-de-Bataille*. Il est remarquable que cette dénomination se retrouve surtout au bord des rivières. Il y a le *Champ-de-Bataille* dans la vallée de l'Ain, le *Champ-de-Bataille* au bord du Doubs, entre le Petit-Noir et Longwy, le *Champ-de-Bataille*, au village de la Chapelle, sur les

bords de la Furieuse, etc. Un hameau s'appelle au Portail. On y percevait probablement un péage.

On trouve sur le territoire des pièces de monnaie qui appartiennent à la décadence de l'empire romain, à l'invasion bourguignonne et aux temps mérovingiens. Non loin de la Braine, on a découvert en 1824 ou 1825, deux demi-sous d'or. L'un est à l'effigie de Valentinien III, mort en 455, au front diadémé; il offre au revers une croix grecque dans une couronne de laurier avec le mot *Conob*, à l'exergue. L'autre montre le profil d'une tête barbare, entourée de mots et de sigles, dont on ne distingue bien nettement que AVRE, qui semble indiquer non l'empereur Aurelien, mais Orléans ; au revers est une croix latine, posée sur la base et séparant l'Alpha de l'Oméga. Toutefois, le premier titre qui mentionne ce village est de l'an 1110; c'est le décret par lequel Guillaume, archevêque de Besançon, confirma à l'abbé de Baume la possession de l'église de la Chapelle (*ecclesiam de Capella*), avec les dépendances que le prêtre Aymon, surnommé la *Mauvaise-Mouche*, avait reçues de ses prédécesseurs. L'abbé Richard, dans son Histoire du diocèse de Besançon, citant un décret de l'archevêque Guillaume, de l'an 1111, qui confirme à l'abbé de Baume la possession de diverses églises, et entre autres d'Osselles, de Dannemarie, d'Estrabonne, de Vitreux, de Jallerange, de Benevent, de la Chapelle, a cru qu'il s'agissait de l'église de Chapelle-Voland (tome 1er, page 304). Cet historien s'est trompé. Il s'agissait dans le titre de celle de la Chapelle, près du prieuré de Bonnevent.

Seigneurie. Chapelle-Voland se divisait en deux seigneuries principales, l'une dite de Largillais et l'autre de Champ-Flory ou Champ-Fleury, *Campus Floridus*.

Seigneurie de Largillais. Elle comprenait le hameau, du nom de la Chapelle et ceux qui étaient au nord de l'église.

La maison noble de nom et d'armes du nom de Ruffey, possédait, dans l'origine, la seigneurie de Largillais. Jacques de Montmoret (Montmorot), sire dudit lieu, Ruffey et Bletterans en partie, qui vivait en 1246, épousa l'héritière de la maison de Ruffey et eut pour fils Etienne. Ce dernier releva le nom et les armes de sa mère. Otton, comte palatin de Bourgogne, lui manda, en 1279, de reprendre en fief, de Jean de Chalon, sire d'Arlay, la seigneurie de Largillais. Il avait épousé Béatrix, qui était veuve de lui en 1293, l'ayant rendu père d'une seule fille, nommée Marguerite. Marguerite, dame de Montmoret, Ruffey, Bletterans en partie, Largillais, recueillit la riche succession des maisons de Montmoret et de Ruffey. Elle épousa en premières noces, avant 1298, Pierre de Joinville, de la branche établie au comté de Bourgogne, dont elle eut Guy de Joinville, et passa, avant 1304, à de secondes noces avec Hugues de Vienne, seigneur de Lons-le-Saunier et de Seurre. Guy de Joinville laissa deux fils, Jean et Philippe. Jean affranchit Largillais de la main-morte réelle et personnelle en 1367. Le samedi après la Saint-Clément de l'an 1369, Marguerite de Vienne, veuve de Louis de Chalon, sire d'Arguel et de Cuiseaux, céda, au nom de Jean et de Henri de Chalon, ses deux fils mineurs, à Hugues de Chalon-Arlay II, oncle de ces derniers, la mouvance et la suzeraineté des fiefs de

Pymont, Ruffey, Beauregard, Crilla, Loisia, Maillerey, Courlaoux et Largillais. Philippe de Joinville, second fils de Guy, eut une fille, Agnès, qui se maria deux fois : en premières noces avec Guillaume de Vergy, en secondes noces avec Philibert de Beauffremont, qui fit, le 11 juillet 1389, devoir de vassal pour la terre de Largillais, envers le baron d'Arlay. Marie de Beauffremont, sa fille, en donnant sa main à Jacques de Vienne, fils de Guy, fit rentrer cette terre dans la maison de Ruffey.

Le 25 juin 1421, Jacques de Vienne reconnut tenir en fief de Louis de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, à cause de son château d'Arlay, les châteaux et appartenances de Ruffey, Desnes et Largillais. Le 6 septembre 1440, Louis de Chalon, donnant à Philippe, duc et comte de Bourgogne, le dénombrement de sa terre d'Arlay, déclara que Jacques de Vienne tenait de lui le fief et le château de Largillais, la châtellenie, la ville, les bois, les étangs, la noblesse, la juridiction, usages, ressort, bâtis, fiefs et arrière-fiefs dépendant de cette seigneurie.

De la maison de Vienne-Ruffey-Comarin éteinte en 1666, Largillais passa dans celle de Damas, par le mariage de Claude-Alexandrine de Vienne avec Claude de Damas. Le 17 janvier 1784, François-Jacques de Damas, petit-fils de Claude, vendit ce fief à M. Cornier, bachelier ès-droits, qui demeurait au Petit-Romette, l'un des hameaux de Chapelle-Voland.

Fief de Champ-Flory. Il se composait des hameaux situés au sud de l'église. Il n'a cessé d'appartenir aux seigneurs de Chalon-Arlay. (Voir Arlay.)

Château. Le château de Largillais était bâti à l'ouest du village, sur une éminence, proche des champs dits de *Bête-Noire*. Détruit de 1477 à 1479, par les armées de Louis XI, M. Cornier fit bâtir sur son emplacement une habitation bourgeoise, démolie depuis 25 ans.

Fief de Romette. En 1390, Jean de Rougemont et Béatrix de Gevingey, son épouse, reconnurent tenir en fief, du sire d'Arlay, la seigneurie de Romette, en justice haute, moyenne et basse. En 1416, Jean de Vaudrey, chevalier, en 1501, Lancelot de Vaudrey, sire de Courlaoux, firent la même déclaration. Adrien de Vaudrey, mort de 1539 à 1543, eut d'Anne de Willafans, son épouse, Anne de Vaudrey, qui épousa Claude, baron de Ray. Ce seigneur fournit son dénombrement au baron d'Arlay, le 17 février 1569. Anne de Vaudrey et Claude de Ray n'eurent qu'une fille, Louise de Ray, qui épousa en premières noces Philibert de Montmartin, grand gruyer de Bourgogne, et en secondes noces le marquis d'Aix. Cette dame vendit le fief de Romette ou Roumette à Antoine de Litteau, écuyer, qui le transmit à Henri Charreton, premier auditeur de la chambre des comptes de Dole, et à Charles Charreton, vivant en 1682. De la famille Charreton, Romette passa à M. Desbois, qui le vendit, le 14 juillet 1718, à la famille Matherot. Le 17 avril 1720, Thérèse Maréchal, veuve d'Antoine Matherot, seigneur de Desnes et autres lieux, conseiller au parlement de Besançon, François-Ignace Matherot de Desnes, chanoine à l'église métropolitaine de Besançon, et Denis-Joseph Matherot, conseiller au parlement de cette ville, le revendirent à Joseph Bret, professeur à l'université de Besançon, et à Jeanne-Françoise Hugue-

net, son épouse. Ces derniers l'aliénèrent, en 1760, à M. Godard, d'Orgelet, qui le revendit lui-même à M. Mazuyer, dernier possesseur. Le manoir féodal a été démoli depuis plus de 20 ans.

Fief de la Chasnée. La seigneurie de la Chasnée comprenait les hameaux de la Chasnée, des Jointoux, de la Corbière et du village des Bois. Elle était divisée en deux parties : l'une comprenant une fraction du hameau de la Chasnée et les Jointoux, appartenait aux seigneurs de Jousseaux, qui le vendirent, quelques années avant la révolution de 1789, à M. Jean-Benoît Sappel, commissaire à la réformation des salines de Montmorot, fils de Henri-François Sappel, conseiller doyen au présidial de Lons-le Saunier; l'autre, composée d'une autre fraction de la Chasnée, de la Corbière et du village des Bois appartint à l'abbaye du Sauvement, puis, à l'abbaye de Baume, lorsque cette dernière fut parvenue à obtenir l'union du prieuré du Sauvement (1422).

Fief du Cret. Il se composait d'une tour construite sur l'emplacement du fort romain, dont nous avons parlé, de deux vastes étangs et d'un moulin, appelés Etangs et Moulin du Cret, appartenant aujourd'hui à M. Baumal. Ce fief donna naissance à une maison noble de nom et d'armes, qui porta le nom de Cret. En 1387, Jean du Cret et Jeanne, fille de Genevet du Rognon, donnèrent tout ce qu'ils possédaient sur le territoire de Charchilla, à l'abbaye de Saint-Claude. Il ne reste pas le moindre vestige de la tour, excepté de la brique et des clous, bien qu'elle présentât encore, en 1526, des pans de murs d'une certaine dimension.

Fief de la Vaivre. Il se composait d'un vaste domaine, avec une maison et une chapelle, et appartenait à MM. de Chapon, seigneurs de Layer. En 1743, M. de Chapon était marié avec Mlle Linglois d'Aumont, fille du seigneur de Nance. Il appartient aujourd'hui à M. Morel, de Mantry.

Eglise. L'église est placée sous le vocable de l'Assomption de la Vierge, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'une chapelle dite Chapelle de la Vaivre, et d'une sacristie. Une partie de la nef, le chœur et la chapelle voûtés, sont du style ogival, à l'exception des fenêtres, qu'on a modernisées. L'autre partie de la nef, moins ancienne, est plafonnée. Le clocher, construit à la fin du siècle dernier, est en pierres de taille ; une flèche, récemment réparée. le surmonte. La nervure qui joint la porte méridionale de l'église retombe sur un ange sonnant de la trompette, grotesquement sculpté, Au dessous est un bas-relief représentant un cerf poursuivi par des chiens. La nervure correspondante retombe sur une tête humaine.

Presbytère. Le presbytère, acquis en 1840, est très convenable. Il renferme la salle de la mairie.

BIOGRAPHIE.

Mazué, Denis-Marie, né en 1742, capitaine à la 84e demi-brigade d'infanterie de ligne, qui a fait avec distinction les campagnes de la république et de l'empire.

—

Chappois, *Chappois*, *Chapoy*, *Chapoix*, vg. de l'arr. de Poligny, cant. et bur. de poste de Champagnole, perception de Vers-en-Montagne ; succursale ; à 14 kilom. de Champagnole, 20 d'Arbois, 25 de Poligny et 51 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 634^m.

Il est limité au nord par Andelot et Supt, au sud par le Larderet, les Nans et Onglières, à l'est par Plenise et Esserval-Tartre, à l'ouest par le Larderet, les Nans et Onglières. Garde-Bois, les Besses et la ferme de la Doye font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Andelot, à Supt, à Vers, au Larderet, aux Nans, à Garde-Bois, par les chemins dits de la Rochette, des Grands-Champs, de Foiseux et du Tartre, par la rivière d'Angillon, qui a une partie de sa source à la Fontaine-Noire, par la Serpentine, le ruisseau de la Doye et le ruisseau des Prés-Fromont.

Ce village, bâti sur un plateau, au sommet d'une éminence, dont l'Angillon baigne les pieds, occupe une charmante position. Il se divise en plusieurs rues, appelées Bas-des-Roches, rues de la Combe, du Chalet, du Jeu-de-Quilles, du Moulin, du Bas, du Milieu, de la Fontaine, rues Parouset et du Champ-de-la-Croix.

Les maisons, groupées, sont construites en pierres et couvertes en tuiles ou bardeaux. La plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 353 hab.; en 1846, 501, en 1851, 483, dont 241 hom. et 242 fem.; pop. agglom. 454; pop. spéc. par kil. carré, 48 hab.; 69 maisons, savoir : dans la rue du Bas-des-Roches, 4; dans celle de la Combe, 3; du Chalet, 16; du Jeu-de-Quilles, 6; du Moulin, 1; de Parouset, 10; du Champ-de-la-Croix, 2; du Bas, 10; du Milieu, 7; de la Fontaine, 7; au hameau de la Doye, 1; des Besses, 1 et de Garde-Bois, 1; 114 ménages.

Les jeunes gens émigrent, pour aller au service à Paris et à Lyon.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1555. On y remarque l'acte de décès d'un nommé Arbez, mort à l'âge de 108 ans et 8 mois.

Cadastre exécuté en 1823; surf. territ. 1007^h 16^a, divisés en 911 parcelles que possèdent 121 propriétaires, dont 50 forains; surf. imp. 670^h 52^a, savoir : 257^h 51^a en terres lab., 153^h 36^a en pâtures, 137^h 94^a en bois, 105^h 60^a en prés, 14^h 66^a en bois broussailles, 2^h 78^a en jardins, 2^h 42^a en friches et murgers, 2^h 23^a en sol et aisances des maisons, d'un rev. imp. de 7508 fr.; cont. directes en principal, 1816 fr. La surface non imposable, de 336^h 64^a, se composait de la forêt nationale de la Joux, mise en vente par l'Etat au mois de décembre 1852.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, peu de maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On importe le tiers des céréales, et tout le vin nécessaire à la consommation.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des volailles. On y engraisse quelques vaches. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille de bonne qualité, de la marne, qu'on néglige d'employer à l'amélioration des terres.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole et de Salins.

Il y a deux fromageries produi-

sant annuellement 20,000 kilog. de fromage, façon Gruyère, un moulin à trois tournants avec quatre scies verticales, et une scie circulaire pour bois de construction, et un battoir à blé.

Les patentables sont : deux marchands de bois de sapin, un aubergiste, un cafetier, un débitant de tabacs, un marchand épicier-mercier, un maréchal-ferrant, un sabotier et un cordonnier.

Les habitants ont le tort de négliger l'agriculture pour s'occuper du commerce et du transport des bois de sapins.

Biens communaux. Une église, un cimetière à l'entour, un presbytère en bon état, mais insuffisant, une maison commune construite en 1831, qui a coûté 15,000 fr.; elle renferme les logements de l'instituteur et de l'institutrice, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 68 élèves; celle des filles, fréquentée par 65 élèves, le magasin de deux pompes à incendie, manœuvrées par une compagnie de 27 pompiers, un chalet construit en 1849, sur les plans de l'architecte Borne, contenant le logement du fruitier, la salle de mairie, le cabinet des archives, la fruiterie, les laiteries, les caves et toutes les aisances que comporte un établissement de ce genre; c'est un des plus beaux du département; une fontaine avec lavoir et abreuvoir qui tarit fréquemment. Il conviendrait de faire une prise d'eau à la Fontaine-Noire pour établir dans le village une fontaine avec lavoir et abreuvoir ; deux mauvais réservoirs, et 257^{h} 65^{a} de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 1395 fr.

Bois communaux : 138^{h} 87^{a}; on délivre annuellement 240 stères de bois-sapins.

Bureau de bienfaisance : recettes ord. 17 fr., provenant d'un don fait en 1824, par Mlle Henriette de Princey.

Budget : recettes ord. 5994 fr.; dépenses ord. 4910 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Des traditions, des dénominations locales sont les seuls témoignages de l'existence de Chappois, à l'époque celtique. La source de l'Angillon, appelée la Fontaine-Noire, souvent visitée par la population, passe pour avoir été une fontaine sacrée. Une *dame* verte se promenait souvent autrefois sur ses bords romantiques. La *Doye*, autre source de la même rivière, est un mot qui appartient certainement aux nations primitives de la Gaule. Le ruisseau de la *Serpentine* rappelle la *vouivre*, ce serpent ailé, symbole du culte oriental. Le champ de *l'Enclaye*, nom dérivé probablement d'*enclos*, d'*enclave*, paraît se rattacher au culte de Mithras, dans la Séquanie. On trouve fréquemment dans des lieux ainsi nommés, des amas de pierres votives, constatant l'accomplissement d'anciens sacrifices. Le climat de *Bélière* tire vraisemblablement son étymologie de *Belenus*, surnom d'Apollon. Dans la forêt de la Haute-Joux, à mi-chemin de Chappois et de Garde-Bois, on remarque contre un bloc de rocher, des lignes creusées dans une pierre, dont la tradition attribue l'origine aux Sarrasins. Toutefois, le premier titre qui mentionne ce village, cité par M. Béchet, est de l'an 1087.

Seigneurie. Chappois était divisé en plusieurs fiefs relevant de la terre d'Andelot-en-Montagne. En 1286, Gaucher II de Commercy reprit de fief envers Jean de Chalon, sire d'Arlay, ses terres du Pasquier, de

Champagnole, Saint-Germain, Vannoz et Chappois. Le 20 juin 1544, les habitants reconnurent devoir au prince d'Orange, deux cens annuels, l'un de 6 livres de cire, l'autre de 12 livres estevenantes, pour les droits d'usage que les anciens seigneurs de Nozeroy leur avaient concédés dans leurs forêts.

Fief de Falerans. Le principal fief de Chappois appartenait à la maison de Falerans. En 1460, Antoine de Falerans était pannetier du duc de Bourgogne. Jacques de Falerans fut blessé grièvement en 1463, dans la guerre contre les Gantois, en montant à l'assaut du fort proche de Steenbecque. Etienne de Falerans était de la confrérie de Saint-Georges, de 1507 à 1532, et Jean de Falerans, de 1532 à 1556. Arthaud de Falerans assistait, au mois d'octobre 1530, aux magnifiques funérailles de Philibert de Chalon, prince d'Orange. C'est lui qui portait l'*heaulme empannaché*. En 1584, Jacquette de Falerans porta le fief de Chappois en dot à Etienne Bourdet, son mari, écuyer. Il consistait alors en une maison-forte, en meix et familles main-mortables, en moulins, foules et en droits de pêche et de chasse. Jacques Bourdet, petit-fils de Nicolas, ayant dissipé sa fortune, ses biens furent vendus par décret au bailliage de Salins, et adjugés à Claude Duprel, de Salins, écuyer. En 1680, ce dernier acheta de Louis XIV, la justice haute, moyenne et basse sur Chappois. En 1749, Guérard-François Duprel, son fils, céda cette seigneurie, à titre d'échange, à Charles-Antoine-Charlot de Princey, contre celle de Mérona. M. de Princey ayant marié, en 1814, Sophie-Julie-Félicité, sa fille, à M. de la Bove, lui constitua en dot le domaine de Chappois. Cette dame étant morte en 1817 et son mari en 1843, sans postérité, leurs biens furent vendus à plusieurs particuliers. Les masures du château furent adjugées à MM. Pasteur, frères.

Château. A l'est du village, sur une éminence naturelle, s'élevait l'ancien château de Chappois, construit au xve siècle. Il se composait de plusieurs corps de bâtiments qui bordaient une cour ornée d'un puits très profond. La rivière de d'Angillon baignait la base de l'éminence. Détruit en partie par l'armée française, en 1639, Claude Duprel restaura ce manoir que des incendies, occasionnés par la malveillance, ont détruit en 1823 et en 1833. Il ne reste que des pans de murs d'une tour quadrangulaire et les constructions adjacentes aux caves. Le cours de l'Angillon, les usines établies sur ce cours d'eau, les montagnes couvertes de sapins, formaient pour ce château une perspective très pittoresque.

Le signe patibulaire à deux piliers était à peu de distance du château. Le carcan existait à la place occupée aujourd'hui par la maison de Claude-Louis Gagneur. On voyait encore en 1830, le collier de fer auquel étaient attachés les condamnés.

Fief de Chamilly. Ce fief appartenait en 1584, à Jacques de Chamilly, qui en légua l'usufruit à Marthe de Chaffaut, son épouse. Le 24 avril 1748, Claudine de Champagne, veuve de Jean-Nicolas Bancenel, écuyer, sieur du Larderet, tant en son nom qu'en celui d'Alix de Bancenel, sa fille, fit hommage au seigneur d'Andelot, son suzerain, du fief que Pierre Bancenel, docteur ès-droits, seigneur du Larderet, avait acheté par autorité du bailliage de Salins, de Jeanne de Chamilly, veuve de Jean de Nozeroy.

Fief de Lescot. Jacques Lescot possédait, au xve siècle, un fief qui passa à M. de Pécauld, seigneur d'Andelot. Claude Duprel avait à Chappois une maison seigneuriale qu'il donna à M. Benoit, son domestique, pour les services qu'il lui avait rendus lorsqu'il l'accompagnait aux armées. M. Benoit, maire de Chappois, l'occupe actuellement.

Prévôté. Une branche de l'illustre maison de Monmoret, qui avait reçu en fief la prévôté héréditaire de Chappois, portait le nom de ce village. Humbert de Chappois, chevalier, vendit en 1260, à Jean de Chalon l'Antique, ce qu'il possédait dans le ressort de la terre de Montmahoux. En 1276, Huguenin de Chappois, fils de feu Renaud de Montmoret, céda à Jean de Chalon 1er, sire d'Arlay, ce qu'il avait dans la seigneurie d'Amondans.

Garde-Bois. Garde-Bois dépendait de la seigneurie de Nozeroy. En 1262, Jean de Chalon l'Antique attribua ce village aux enfants issus de son mariage avec Laure de Commercy, sa troisième femme. En 1311, Jean de Chalon, sire d'Arlay, en fit hommage au comte de Bourgogne. Ce village est situé au sud-est de Chappois, dans la forêt et au sommet d'une montagne, d'où l'on jouit d'une fort belle vue. Il parait avoir eu une certaine importance au moyen âge. On y remarque une cinquantaine d'éminences formées par des ruines de bâtiments.

Eglise. L'église de Chappois, construite en 1823, est dédiée à saint Mayeul, dont on célèbre la fête le 11 mai. Elle est bâtie sur une éminence et se compose d'une tribune, de trois nefs voûtées en berceau, d'un chœur terminé en hémicycle, d'une sacristie et d'un clocher qui n'a sa naissance qu'au-dessus de la voûte de la nef principale et qui est couronné par un dôme. Des colonnes de l'ordre toscan supportent une partie du clocher et forment les huit travées qui séparent la nef des collatéraux. On remarque dans cette église un gracieux maître-autel en marbres aussi riches que variés. En 1540, Louise de Nozeroy fonda dans cette église une messe solennelle. Une confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel y fait ses exercices depuis 1718. En 1729, on y déposa des reliques authentiques de saint François-Xavier. Le patronage en appartenait au seigneur du lieu.

Chapelle de Garde-Bois. Cette chapelle, bâtie sur le bord d'un précipice, est dédiée à saint Antoine, ermite. Elle fut restaurée en 1676.

Evènements divers. En 1639, l'armée du duc Saxe-Weimar ayant éprouvé une défaite sanglante à Saint-Germain, brûla les villages de Garde-Bois et du Larderet. A peu de distance du château est un lieu appelé la *Retraite*. Dans le bois des Troncs, qui en est voisin, on découvrit en 1817, un grand nombre d'armes, telles que des mousquets, des sabres, des tenailles. La famille Arbez, pour éviter les dangers de l'invasion, se réfugia dans une cavité profonde au milieu de la forêt communale. On appelle cette cavité, le *Creux-des-Arbez*. Le territoire fut arpenté en 1762. A cette époque, les habitants cédèrent au seigneur le bois des Troncs, renfermant des sapins, des chênes, du hêtre et du bois blanc. Ces diverses essences ont disparu pour faire place aux sapins.

BIOGRARPHIE.

Ce village a vu naître MM *Bousson*, Alexandre (1797) et *Braud*, Prosper (1805), tous deux médecins

distingués exerçant leur art à Paris; *Droux*, Jean-Baptiste (1773-1835), officier d'infanterie, chevalier de la légion-d'honneur ; *Girod* (1737-1818), chanoine de Nozeroy, ancien curé de Villers-sous-Chalamont, et M. *Pasteur* (1731-1836), mort curé de Lemuy. Il avait professé avec distinction la physique au collége Stanislas, à Paris. Ses vastes connaissances le faisaient passer pour sorcier dans sa paroisse.

—

Charbony. commune réunie à celle de Mournans, le 1er mars 1826.

—

Charchilla, *Charchiliacum*, *Charchillie*, *Charchille*, *Charchillia*, *Charchillac*, vg. de l'arr. de Saint-Claude, cant., perc. et bur. de poste de Moirans ; succursale composée de Charchilla, Crenans, Coulouvre, Maisod et Brilla ; à 4 kil. de Moirans, 27 de Saint-Claude et 35 de Lons-le-Saunier.

Il est limité au nord par Meussia, au sud par Moirans, à l'est par Crenans et à l'ouest par Maisod. Le hameau du Rognon, la Mercantine et la maison Dukhan, font partie de la commune.

Il est traversé par la route dép. n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève, par le chemin de gr. com. n° 27, de Salins à Dortan, par les chemins vicinaux tirant à Brilla, à Crenans, par les chemins dits la Vie-Borgne et du Mouillasson.

Ce village est situé sur un plateau de la rive gauche de l'Ain; son sol est très accidenté.

Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en bardeaux, paille et tuiles plates. Les rues sont mal percées.

Pop. en 1790, 346 hab.; en 1846, 360 ; en 1851, 341, dont 179 hom. et 162 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 50 hab., 66 maisons, savoir : au Village, 59; au Rognon, 2; à la Mercantine, 4; à la maison Dukhan, 1.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1720.

Cadastre exécuté en 1833 : surf. territ. 683h 17a, divisés en 2403 parcelles que posèdent 174 propriétaires, dont 65 forains; surf. imp. 673h 05a, savoir : 295h 33a en terres lab., 238h 01a en pâtures, 62h 30a en prés, 46h 93a en bois, 27h 99a en friches, murgers et broussailles, 1h 71a en sol et aisances des maisons, et 76a en jardins et chenevières, d'un rev. cad. de 3755 fr.; contr. dir. en princ. 1311 fr.

Le sol, l'un des plus fertiles des montagnes du Jura, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, peu de lin, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des cochons, des chèvres et des volailles. On y engraisse des bœufs et des cochons. 40 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières, des gravières exploitées, des carrières de pierre à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et à chaux hydraulique.

Il y a deux auberges, un voiturier, un marchand épicier, sept marchands de grains avec voitures. La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture et dans la

fabrication des robinets en buis, des tabatières et autres articles de tournerie, qu'ils vendent aux négociants de Saint-Claude et de Moirans ; quelquefois ils exécutent des ouvrages pour le compte de ces négociants, qui fournissent la matière première. On évalue le produit de la main-d'œuvre à 8000 fr. par an.

Les habitants fréquentent les marchés de Saint-Claude, de Moirans et d'Orgelet.

Il y a une fromagerie construite en 1838, aux frais des sociétaires, qui a coûté 2500 fr. Elle produit annuellement 8000 kil. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère fort convenable, mais trop éloigné de l'église, une maison commune, construite en 1835, qui a coûté 5200 fr. Elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude des garçons, fréquentée en hiver par 36 élèves ; 3 puits communaux, 2 fontaines, une pompe à incendie, achetée en 1832, et 27^{h} de parcours, friches, abreuvoirs et murgers, d'un rev. cad. de 187 fr.

L'école des filles, tenue dans une maison particulière, est fréquentée en hiver par 43 élèves.

Bois communaux : 68^{h} 59^{a}, dont 2^{h} 57^{a} sont coupés chaque année. Essences dominantes : chêne, charme et buis.

Budget : recettes ord. 1749 fr.; dépenses ord. 1749 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Charchilla, situé à peu de distance de la rivière d'Ain et de la célèbre ville d'Antre, existait évidemment à l'époque romaine. Une grande voie, venant de Lyon, traversait ce village, où elle se divisait en deux branches, l'une se dirigeant sur Monnet et l'autre sur Poligny. Leurs traces, encore reconnaissables sur plusieurs points, se retrouvent dans le climat appelé à la *Pérouse*. Une autre route, destinée à mettre en rapport Ledo avec la ville d'*Héria*, traversait l'Ain au Bourget et venait aboutir sur les précédentes. On l'appelle la *Vie du Pont*. Le territoire est semé de médailles antiques. On a découvert, en 1810, un vase renfermant 1800 médailles d'argent. Elles appartenaient à *Ostacilla Severa*, *Salomina*, *Philippe*, *Gallien* et *Posthume*. Dans le lieu appelé *Combe-Saint-Martin*, existait probablement un *sacellum païen*. Toutefois, le premier titre qui mentionne ce village remonte à 1151. C'est l'acte par lequel Humbert, archevêque de Besançon, donna à Odon II, abbé de Saint-Oyen-de-Joux, et à ses religieux, différentes églises, du nombre desquelles était celle de Charchilla, *Charchiliacum*.

Seigneurie. Charchilla, Crenans et Coulouvre, dont le territoire était commun, formaient une seigneurie particulière, dépendant de la baronnie de Moirans, et appartenant aux abbés de Saint-Claude, par suite d'acquisitions et de donations. Au mois d'avril 1205, Renaud du Louverot et son fils engagèrent à l'abbé de ce monastère tout ce qu'ils avaient à Charchilla et à Meussia, en hommes, cens et dîmes. Le 2 juin 1230, Etienne, comte de Bourgogne et Jean de Chalon, son fils, lui donnèrent les biens qu'ils possédaient entre la rivière d'Ain et le ruisseau de Symante. En 1244, Humbert de Montmoret, chevalier, surnommé Arragon, porta à l'abbé de Saint-Oyen, son hommage de feudataire pour le fief de Charchilla et de Meussia. De 1307 à 1309, l'abbé Odo de Vaudrey se transporta plusieurs fois dans l'é-

glise de ce village, pour recevoir l'hommage de ses vassaux. Gilles de Rupt, Mathée et Jean du Rognon, Guillaume et Hugues de Maisod, Alixence de Baume, Jean de Charchilla, Gérard de Chassaut ou de Chassal, se présentèrent devant le prélat pour lui prêter serment de fidélité. Le vassal devait remplir cette formalité tête nue, les mains jointes et un genou en terre. En 1716, l'abbé d'Estrées céda à son chapitre les seigneuries de Charchilla et de Meussia, avec les villages qui en dépendaient, à condition que les religieux resteraient chargés de l'entretien de l'église abbatiale et des lieux réguliers. M. Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude, annula, en 1744, un traité aussi désavantageux, et fit signifier au chapitre qu'il rentrait dans les droits de ses prédécesseurs.

Prévôté. La prévôté de cette seigneurie fut inféodée, à titre héréditaire, à une famille noble, qui prit le nom de cette terre. En 1236, vivaient les héritiers de Guillaume de Charchilla, agissant avec Girard, Guillaume et Jocerand, chevaliers. En 1252, Aimon et Renaud, frères, fils de Jocerand de Charchilla, chevalier, vendirent à l'abbé de Saint-Oyen leurs prétentions dans ce village, consistant en hommes, terres, dîmes, forêts, justice, avenerie, coutumes, etc. Une branche de cette maison, établie à Chaussin, donna son nom à un fief qu'elle obtint à Saint-Baraing.

Fief du Rognon, du Roignon, du Rougnon. Ce fief, d'une certaine importance, donna aussi son nom à une famille noble de nom et d'armes. En 1308 vivaient Guy et Jean du Rognon, fils d'Humbert, Mathée et Perrenette du Rognon ; en 1387, Jeannette, fille de Genevet du Rognon et femme de Jean du Cret ; en 1390, Guillaume ; en 1440, Jeanne, fille d'Hugues du Rognon, épouse d'Humbert de Beaufort. Ce fief consistait en un château-fort, au village de Charchilla, en terres, prés, familles et meix main-mortables, cens, corvées, droit de chasser dans les forêts les bêtes rousses, les perdrix, les faisans, les gelinottes et les canards, faculté de faire conduire le bétail en serve privée, et basse justice. Les possesseurs de cette terre se qualifiaient de seigneurs de Charchilla. Après avoir appartenu à la maison noble qui en portait le nom, elle passa par une alliance à celle de Chassaut ou Chassal, qui la conserva pendant plusieurs siècles. Gérard de Chassal en avait déjà une partie en 1308. En 1536, Charles le Grand, écuyer, et Jean-le-Bougne, aussi écuyer, agissant au nom de Louise d'Usie, veuve d'Hector de Chassaut, et de Philibert-Bénigne de Chassaut, firent leurs devoirs de fief envers l'abbé de Saint-Claude. Charlotte le Grand, mariée en 1587 à Jean Udressier, et en secondes noces à M. de Montagu, seigneur de Boutavant, se qualifiait de dame de Charchilla. Marc de Montagu et Marguerite de Lallière-Bussy, épouse de Charles Laborey, chevalier, prenaient le même titre en 1664. En 1709, Pierre-Joseph du Saix, seigneur de Virechâtel, fit ses devoirs de vassal pour le fief du Rognon. Le 22 janvier 1710, l'abbé de Saint-Claude permit à tous bourgeois et roturiers qui achèteraient cette terre, de la posséder pendant deux ans, sans crainte de trouble. Le 22 mars suivant, M. du Saix, tant en son nom qu'en ceux de Jacques-Benoîte de l'Espinette, son épouse et de Claude-Guillaume du Saix, san fils, la vendirent, sous la réserve de rachat pendant trois ans, à François Tercy,

de Vuadan en Suisse, bourgeois de Fribourg, domicilié à Charchilla. Le 5 mars 1716, Claude-Guillaume du Saix la revendit à Alexis Simon, de Lons-le-Saunier. En 1747, l'abbé de Saint-Claude céda son droit de retrait féodal à M. Emmanuel-Nicolas Brody, grand-juge de sa terre, à condition que ce dernier renoncerait au droit de chasse et de pêche attaché au domaine du Rognon, qui était possédé, en 1789, par M. de Brody fils.

Une branche de la maison du Rognon donna son nom à un fief situé à Marnézia.

Château. Le château qui servait de résidence aux seigneurs du Rognon, se composait d'un donjon, d'une maison-forte et d'un pigeonnier isolé. Il était situé sur une éminence, à l'est du village. La porte au nord-ouest est encore surmontée de machicoulis placés en encorbellement, d'une forte saillie. Les murs étaient percés de meurtrières. Les pierres portent l'empreinte d'un violent incendie. Cette habitation, transformée en maison de cultivateur, appartient aux héritiers de M. Hyacinte Baston.

Fief des Donzel. L'abbé Morelli avait attiré plusieurs familles italiennes dans le Jura, parmi lesquelles se trouvait celle du nom de Donzelli, qui fixa sa résidence à Charchilla et y acheta un fief. Etienne Donzelli figure comme témoin dans un acte de 1445. En 1536, Jacques, Guillaume et Claude Donzel, frères, écuyers, se rendirent au prieuré d'Arbois, pour faire leurs devoirs de vassalité envers l'abbé de Saint-Claude. Ils déclarèrent tenir de lui en fief-lige, leurs maisons, le four banal de Charchilla, des terres, des prés et le droit de vendre en franchise leurs grains sur tous les marchés de la terre de Saint-Oyen. Ce fief passa aux familles Theurey et Panniset de Saint-Claude, qui le possédèrent jusqu'à la révolution de 1789.

Fief de l'infirmerie. L'infirmier de l'abbaye de Saint-Claude possédait dans ce village plusieurs meix, à titre féodal, dont quelques-uns ont conservé le nom de *Champ-de-l'Hôpital.*

Droits seigneuriaux. Dans une reconnaissance faite en 1710, les habitants de Charchilla reconnurent que leur territoire était commun avec ceux de Crenans et Coulouvre, pour le pâturage, les prés et les bois, qu'ils étaient sujets main-mortables, en toute justice, de l'abbé de Saint-Claude ; qu'ils avaient droit d'usage dans les forêts communales de Moirans, pour la construction et l'entretien de leurs maisons et dans les bois de Meussia, Coyron et Garde-Chemin, pour leur chauffage et le pâturage de leur bétail ; que la dîme était due moitié à l'abbé et moitié au seigneur, à raison d'une gerbe sur onze.

Administration de la justice. L'abbé de Saint-Claude rendait la justice aux habitants, par un bailli, qui tenait ses *assises* devant la porte de l'église, plusieurs fois par an. Un juge châtelain statuait en première instance. Il y avait en outre un procurenr d'office, un greffier et un tabellion. Les sentences du bailli se portaient par appel au bailliage de Moirans. La commune était administrée par des échevins.

Bourg et ville. Comme la plupart des localités de notre province, Charchilla était divisé en deux parties, appelées l'une le Bourg et l'autre la Ville.

Paroisse. La paroisse de Charchilla était très vaste : elle se com-

posait des villages de Charchilla, Crenans, Coulouvre, Meussia, Coyron, Garde-Chemin, Maisod et Brilla. Au XVIIe siècle, les chapelles de Maisod et de Meussia furent érigées en succursales.

Eglise. L'église, déjà nommée dans un titre de 1151 et dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de 1185, est située sur une éminence, au sud-ouest du village. Elle est dédiée à saint Pierre, portier du Paradis, dont on célèbre la fête le 29 juin. On y reconnaît aisément plusieurs époques de construction. Elle se compose d'un clocher couronné par une flèche couverte en tuiles, et construite en 1852, d'une nef plafonnée, d'un chœur plus étroit que la nef, se terminant rectangulairement, d'une chapelle et d'une sacristie. Deux fenêtres géminées, datant du XIVe siècle, qui éclairaient le chœur, ont été fermées avec de la maçonnerie. La chapelle seigneuriale était à droite et à la naissance du chœur. Elle est du style ogival usité au XIVe siècle et voûtée à arêtes. Les nervures diagonales de cette voûte retombent sur quatre personnages tenant des écussons armoriés. On remarque dans cette chapelle la pierre tombale de Claude Bénetru de Chassal, grand pannetier du duc de Bourgogne, mort le 29 mai 1461, et d'Isabelle......, son épouse. Les portraits des défunts sont gravés sur cette tombe. Claude de Chassal est représenté en costume de guerre, l'épée au côté. Les draperies du costume de la dame sont admirablement imitées. Le patronage de l'église appartenait au réfecturier de l'abbaye de Saint-Claude, en vertu d'une donation faite par l'abbé, en 1380.

Maladrerie. Un climat du territoire porte le nom de *Malatière*. C'est sur son emplacement qu'existait l'hospice destiné aux lépreux.

Evènements divers. En 1407, les habitants de la terre de Moirans marchèrent en armes contre la ville de Saint-Claude, et ravagèrent les terres de l'abbé. La peste et les guerres qui durèrent de 1636 à 1640, firent de tels ravages, que le fermier de la terre de Charchilla demanda une réduction totale du prix de son fermage. En 1677, on envoya un détachement de troupes en garnison dans ce village, pour diminuer la charge des logements militaires qui pesait sur les habitants de Moirans. En 1798, il éclata des troubles tellement graves dans la commune, que pour les apaiser, l'administration centrale du département fut obligée d'envoyer une garnison de 50 hommes.

BIOGRAPHIE.

Ce village a donné naissance à M. *Berthet*, curé de Bélignat (Ain), mort en 1810, et à MM. *Baston* et *Bailly*, ecclésiastiques encore vivants.

—

Charcier, *Charcey*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste de Clairvaux, perc. de Doucier; succursale, composée de Charcier, Pélier, la Charne, Charézier et Liefnans; à 8 kil. de Clairvaux et 25 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 531^m.

Il est limité au nord par Doucier, au sud par Charézier et Uxelles, à l'est par Denezières, à l'ouest par Charézier et la rivière d'Ain, qui le sépare sur une longeur de 500 m. du territoire de Châtillon-sur-Courtine. Pélier, la Charne, le martinet de Bouvand, la teinturerie dite sous la Baume, la grange Piard et le

moulin de Combeau, font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Charézier, à Denezières, à Liefnans, de Pélier à Doucier, par la Sirène, par le ruisseau des biefs et par celui de Dudon qui y prend sa source; il est longé sur une faible longueur par la rivière d'Ain.

Ce village est situé sur la rive gauche et dans la vallée de l'Ain, au pied occidental d'une montagne couverte de buis. Les maisons sont groupées, bâties pauvrement en pierres et couvertes en bardeaux; à part quelques-unes, elles ne sont composées que d'un rez-de-chaussée.

Les communes de Pélier et de la Charne ont été réunies à celle de Charcier, le 14 août 1822.

Charcier a été distrait de l'arr. de Saint-Claude, et réuni à celui de Lons-le-Saunier, le 12 juillet 1837.

Pop. en 1790, de Charcier, 176 hab.; de Pélier, 100; de le Charne, 82; total 358; pop. réunie en 1846, 363; en 1851, 347, dont 171 hom. et 176 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 27 hab.; 80 maisons, savoir: 39 à Charcier, 22 à Pélier et 19 à la Charne; 92 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1743.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques et ouvriers à Lyon, à Paris et dans les villes voisines.

Cadastre exécuté en 1832; surf. territ. 1291^{h} 77^{a}, divisés en 3235 parcelles que possèdent 205 propriétaires, dont 68 forains; surf. imp. 1278^{h} 04^{a}, savoir : 414^{h} 59^{a} en terres lab., 397^{h} 98^{a} en bois, 282^{h} 25^{a} en pâtures, 157^{h} 43^{a} en prés, 12^{h} 30^{a} en friches et murgers, 10^{h} 10^{a} en broussailles, 2^{h} 30^{a} en sol et aisances des maisons, 1^{h} 07^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 7731 francs; contr. directes en principal, 2157 fr.

Le sol, d'une médiocre fertilité, produit du blé, peu de seigle, du méteil, de l'avoine, de l'orge, beaucoup de maïs, des pommes de terre, des légumes secs, de la navette, peu de betteraves et de lin, du chanvre, du foin, peu de fourrages artificiels.

On exporte le quart des céréales; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 5 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons et des volailles. On y engraisse des cochons et des bœufs. 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire, de la marne, non exploitée, des sablières abondantes et de bonne qualité, de la pierre à chaux, à bâtir et de taille, dont on ne tire pas parti.

Les montagnes de Charcier, de Cogna, de Clairvaux, présentent sur leurs flancs et à leurs pieds, des pierres calcaires arrondies comme des cailloux, témoignage certain de l'immense bouleversement causé par les eaux dans ces contrées.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux.

Il y a à Charcier, une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 3500 kilog. de fromage, façon Gruyère; une autre à Pélier, en produisant 5000 kilog.; une troisième, enfin, à la Charne, dont le produit est de 3000 kilog.; un moulin à trois tournants avec battoir à blé, huilerie, ribe et une scierie à une lame pour bois de construction; un atelier de teinture.

Les patentables sont : un marchand de grains et de cochons, deux

aubergistes, un maréchal-ferrant, trois tonneliers, trois fabricants de paniers, un sabotier, cinq tisserands, deux marchands merciers, épiciers et quincailliers, un débitant de tabacs et un boucher maquignon.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère qui est l'habitation la plus agréable de la commune, une fontaine avec lavoir et abreuvoir; un oratoire à la Charne, dédié à la Sainte-Vierge. Charcier possède sur son territoire 224^h 94^a de pâtures, prés et bois, d'un rev. cad. de 684 francs; la section de Pélier, 146^h 39^a de pâtures, bois, broussailles, prés, d'un rev. cad. de 412 fr.; la section de la Charne, 133^h 29^a en pâtures et bois, d'un rev. cad. de 460 fr.

L'école se tient dans une maison louée à cet effet; elle est fréquentée en hiver par 20 filles et 18 garçons; il y a une autre école tenue par un sous-maître, fréquentée en hiver par 12 garçons et 13 filles.

Le village aurait besoin d'une maison commune et d'une fontaine avec lavoir et abreuvoir.

Bois communaux : Charcier, 92^h 69^a; coupe annuelle, 2^h 78^a; Pélier, 53^h 07^a; coupe annuelle, 1^h 59^a; la Charne, 82^h 17^a; coupe annuelle, 2^h 46^a; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 3042 fr.; dépenses ord. 3042 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les Phocéens de *Massalie* répandirent-ils la civilisation, les arts et l'industrie de la Grèce jusque dans notre province ? On serait tenté de le croire, en considérant la multitude de dénominations qu'on rencontre sur les bords de l'Ain, et qui appartiennent à la géographie et au culte des Grecs. Le nom de *Sirène* que porte le principal ruisseau de Charcier, ne rappelle-t-il pas ces filles du fleuve Achéloüs et de la Muse Calliope, qui arrêtaient pour toujours les passants par la douceur de leur voix et le charme de leurs paroles ? *Pélion*, c'est ainsi que Pélier est désigné dans toutes les chartes anciennes, n'est-il pas le nom que porte une célèbre montagne de la Thessalie, voisine de l'Ossa ? Le Mont-Saint-Saturnin ne se rattacherait-il pas au culte de Saturne ? Ces rapprochements, tout frivoles qu'ils paraissent, ne sont point indignes de fixer l'attention de l'historien. Une voie romaine traversait le territoire de Charcier. Elle est appelée aujourd'hui la *Vie de Salins*. Sur ses bords et dans un climat nommé en *Champagne*, on a trouvé grand nombre de *tumulus*, renfermant des ossements, des armes, des bracelets, etc. Dans le communal appelé sur *Clacé*, on trouva un squelette de soldat romain, ayant deux bracelets aux bras et une épée au côté. Ces monuments se rapportent à l'immense bataille qui se livra dans la combe d'Ain, entre Monnet et Barésia, postérieurement aux grandes invasions germaniques. Les premières lueurs historiques sur ce village n'apparaissent cependant qu'à la fin du XIIe siècle.

Seigneurie. Charcier, Pélier et la Charne, dépendaient dans l'origine de l'ancienne baronnie de Clairvaux. A la suite du partage intervenu, en 1312, entre Nicole, fille d'Humbert, sire de Clairvaux et épouse d'Hugues II d'Usie, et Marguerite, sa sœur, les terres de Mont-Saint-Sorlin, la Charne, Vertamboz, Charézier, Charcier, Auge, Liefnans, ainsi que la garde du prieuré de Bonlieu,

échurent à Nicole de Clairvaux. Dès ce moment, ces trois villages firent partie de la baronnie de Mont-Saint-Sorlin.

Fief de Monnet. En 1272, Richard de Monnet, chevalier, sire dudit lieu, vicomte de Salins, se qualifiait de seigneur de Montsaugeon, Charcier, la Charme ou la Charne, Pélion (Pélier), Crotenay, etc. Jeanne de Monnet, sa fille, reçut pour lot, dans le cas où elle se marierait, suivant son état, les terres de Charcier, la Charne, Pélier et 500 livres faisant la moitié des mille que le Dauphin de Viennois devait à Richard de Monnet, son père. Ce fief fut réuni plus tard, par acquisition, à la baronnie de Mont-Saint-Sorlin.

Prévôté. Une famille noble de nom et d'armes, eut la prévôté de ce village. Jean de Charcier, chevalier, vivait en 1327.

Chapelle. Charcier, Pélier et la Charne, faisaient partie de la paroisse de Mont-Saint-Sorlin. Il n'y avait à Charcier qu'une simple chapelle dédiée à saint Loup. Elle avait 14 mètres de longeur sur 6 mètres de largeur dans œuvre. Elle était du style ogival usité au XIVe siècle. La fenêtre qui éclairait le chœur a été conservée, ainsi que le pan de mur où elle était. Le mur fait partie de la clôture du jardin du presbytère.

Eglise. Après la destruction de l'antique église de Saint-Sorlin, qui eut lieu vers 1750, une nouvelle église fut construite dans le village de Charcier et placée sous le vocable de saint Saturnin ou saint Sorlin, dont on célèbre la fête le 29 novembre. Cet édifice est bâti au sud du village. Il se compose d'un clocher sous lequel est le porche, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un chœur et d'une sacristie. La nef et les chapelles sont à voûtes ogivales, dont la naissance se perd d'une manière imperceptible contre les murs. Des pilastres de l'ordre toscan décorent la nef. Le sol est revêtu d'un plancher en bois.

Cimetière. Le cimetière renferme les pierres tombales de Jean-Etienne Lhomme, de Ruffey, ancien sous-inspecteur des eaux-et-forêts, mort en 1822, à l'âge de 88 ans; d'Etienne Arbel de Chevrotaine, mort curé de Charcier, en 1785; du sieur Lacroix, de Saint-Claude, mort en 1807; de Jean-Claude Devaux, de Patornay, tous deux curés de la paroisse.

Curiosités. La source du ruisseau de Dudon et le saut de la Sirène, méritent d'être visités.

BIOGRAPHIE.

Ce village est la patrie :

1° De *Jacob*, Jean, né le 10 novembre 1668, mort à l'âge de 121 ans accomplis. Il avait 18 ans lorsqu'il fit son premier voyage à Paris. Il se détermina à en faire un second, en 1789. Il pria M. Thevenin, officier de santé qui l'accompagnait, de le conduire dans une auberge où il avait logé la première fois, *quartier un peu mesquin, il est vrai, disait-il*, mais où l'on était bien, à bon marché et chez de bonnes gens. Jacob demeurait rue de Marivaux, près la Comédie-Italienne, à l'entresol. Le 11 octobre 1789, le centenaire du Mont-Jura fut présenté à Louis XVI et à la famille royale; il eut l'honneur de remercier le bienfaisant monarque, de la pension de deux cents francs qu'il lui avait assurée. Le 23 octobre suivant, Léonard J.-Joseph Bourdon de la Crosnière, chef d'institution à Paris, le présenta à l'Assemblée nationale, comme le doyen de tout le royaume.

A son aspect, les membres de l'Assemblée se levèrent par respect, sur la motion de l'abbé Grégoire. Il fut placé dans un fauteuil, devant le président, et assista à une partie de la séance, le chapeau sur la tête. Un artiste, M. Garnery, touché de son grand âge et désirant contribuer au bonheur d'une si honorable vieillesse, l'a peint et gravé. Le portrait original fut déposé aux archives de l'Assemblée. M. Garnery fit vendre ce portrait, qui était de la plus exacte ressemblance, au profit de son vénérable modèle. Bourdon, après avoir acquis de la petite-fille de Jacob, moyennant cent écus, le droit de recueillir ce vieillard dans sa maison, pour le montrer aux curieux, à raison de tant par tête, le fit périr de fatigue au bout de quelques mois. On connait les actes de cruauté par lesquels le conventionnel Bourdon signala sa mission dans l'est de la France.

Charcier a encore vu naître : *Lulain*, Félix (1777), officier d'infanterie, membre de la légion-d'honneur, et *Prost*, Aimé (1799-1843), antiquaire distingué, très connu à Lyon.

—

Charency, *Charencey*, vg. de l'arr. de Poligny, cant., perc., bur. de poste et paroisse de Nozeroy ; à 6 kil de Nozeroy, 30 d'Arbois, 29 de Poligny et 44 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 768^{m}.

Il est limité au nord par Mournans, au sud par Lent, Sirod et Conte, à l'est par le ruisseau du moulin qui le sépare de Doye, à l'ouest par Mournans.

Il est traversé par la route dép. n° 2, de Chalon en Suisse, par les chemins vicinaux tirant à Charbony, à Sirod, à Lent, à Conte et à la route dép. n° 2, par la rivière d'Ain, le ruisseau des Combes-Sandon, le ruisseau du Moulinet ou de l'Etang, et le ruisseau de Puty.

Ce village est situé dans le val de Mièges, sur le revers oriental d'un côteau qui s'étend sur la rive droite de l'Ain.

Les maisons, construites en pierres et couvertes en bardeaux, ont généralement plusieurs étages.

Pop. en 1790, 120 hab.; en 1846, 177 ; en 1851, 153, dont 80 hom. et 73 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 56 hab.; 14 maisons, 38 ménages.

Cinq familles ont émigré dernièrement.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Cadastre exécuté en 1813; surf. territ. 272^{h} 41^{a}, divisés en 690 parcelles que possèdent 115 propriétaires, dont 63 forains; surf. imp., 264^{h} 97^{a}, savoir : 144^{h} 17^{a} en terres lab., 60^{h} 67^{a} en pâtures, 25^{h} 95^{a} en bois-sapins, 23^{h} 43^{a} en prés, 9^{h} 38^{a} en bois-taillis, 1^{h} en sol et aisances des maisons, 55^{a} en jardins, d'un rev. cad. de 6885 francs; contributions directes en principal, 842 fr.

Le sol, d'une médiocre fertilité, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes secs, du lin, du chanvre, des fruits, peu de navette, du foin et des fourrages artificiels. Le frêne y croit parfaitement.

Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On trouve sur le territoire de la pierre ordinaire à bâtir, de mauvaise qualité.

Une fromagerie produit annuellement 12,000 kilog. de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Champagnole.

Biens communaux : une église, une maison commune ayant servi de presbytère jusqu'en 1814, époque à laquelle le curé du lieu étant mort, sans être remplacé, les habitants furent déclarés paroissiens de Nozeroy ; une fontaine et plusieurs sources qu'il conviendrait d'utiliser; enfin, 79^h 79^a de pâtures et bois-sapins, d'un rev. cad. de 518 fr.

Bois communaux : 30^h de bois-sapins ; 15 arbres ou 45 stères sont délivrés annuellement.

Budget : recettes ord., 1301 fr. dépenses ord., 1137 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Charency, *vicus Charencus*, était situé sur le bord d'une voie romaine, qui, des Alpes grecques, conduisait à Poligny et à la ville d'Antre. Il n'est donc point étonnant que ce village offre de nombreux témoignages d'antiquité. On retrouve les traces de cette route entre un ruisseau et la montagne de Charency ; là, cette ligne est appelée le *chemin des Romains*. Au sud-est du territoire, sur le revers oriental d'un côteau, existe un petit plateau d'une surface d'environ 30 ares, sur lequel on reconnaît encore les vestiges d'une station fortifiée établie pour la défense de la route. Cette vigie ne différait d'un camp proprement dit que par sa moindre étendue.

Au sud-ouest du même territoire, sont trois *tumulus* romains en pierre, placés en ligne droite. Deux sont sur Charency et un sur Lent. Le sol a restitué à différentes époques une multitude de monnaies romaines. Le premier titre qui fasse mention de ce lieu, d'après M. Béchet, est de l'an 1120.

Seigneurie. Charency formait une seigneurie particulière, avec justice haute, moyenne et basse. En 1294, le comte de Bourgogne déclara que Vauchier d'Andelot devait le recevoir à volonté dans son château de Charency. En 1402, Jean de Vergy entra en l'hommage de Jean de Chalon, sire d'Arlay, pour les terres de Doye et de Charency, qu'il tenait du chef de Jeanne de Chenecey, son épouse.

En 1439, Antoine de Vergy en disposa en faveur de Jean de Vergy, son neveu. Jean, comte de Fribourg, fils de Marie de Vergy, intenta un procès à ce sujet. Le 25 juillet 1553, les habitants firent un traité avec ceux de Sirod, pour régler leurs droits de parcours. Le sire de Château-Vilain donna son consentement à cette transaction.

Château. A l'ouest du village, en un lieu dit au *Champ-du-Château* et au *Champ-de-la-Cour*, existait un château-fort, qui fut incendié par les armées de Louis XI, de 1477 à 1479. Les pierres qu'on trouve sur son emplacement sont entièrement calcinées. Cette forteresse se composait d'un donjon de 20 mètres de longueur sur 12 de largeur. Son entrée méridionale était défendue par un large fossé et un pont-levis. Le côté ouest reposait sur un rocher à pic de 40 mètres de hauteur. Au pied ouest du château, est une vallée profonde, dans laquelle passe le ruisseau de l'Etang qui servait à alimenter sept étangs creusés par la main des hommes. On reconnaît encore les vestiges des chaussées.

Prévôté. Une famille noble de nom et d'armes, qui avait reçu en fief la prévôté héréditaire de ce village en prit le nom. Hugues et Etienne de Charency vivaient au milieu du XIIe siècle.

Eglise. Charency, après avoir successivement dépendu de la paroisse de Mièges et de celle de Sirod, fut érigé en succursale en 1808, puis réuni à la cure de Nozeroy, en 1814. L'église est dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre. Ce vocable fait supposer que la chapelle fut substituée à un temple païen. Elle se compose d'un clocher couronné par une flèche du style ogival usité au XIIIe siècle, d'une nef construite en 1730, et reconstruite en 1839. Cette nef, de forme carrée, est divisée en deux travées par d'énormes pilastres engagés dans les murs et couronnés par un arc doubleau. Des quarts de pilastres, supportant les arêtes de la voûte, la décorent. Les boiseries du retable, exécutées en 1733, sont fort riches.

Le cimetière entoure l'église. On y remarque la tombe de Pierre-Ferdinand Waille, quartier-maître-trésorier du 19e régiment d'infanterie de ligne, né dans ce village en 1779, et mort en 1811.

Il conviendrait de restituer un pasteur à l'église de Charency, en érigeant ce village en paroisse, à laquelle on adjoindrait Mournans et Charbony, qui en sont très rapprochés.

—

Charézier, *Carisie*, *Charisie*, *Charisia*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., et bur. de poste aux lettres de Clairvaux, perc. de Doucier, paroisse de Charcier; à 6 kil. de Clairvaux et 25 de Lons-le-Saunier. Altitude : 455^{m}.

Il est traversé par le chemin de gr. com. n° 27, de Salins à Dortan, par les chemins vicinaux tirant à Vertamboz, à Charcier, à Patornay et à Liefnans, par l'Ain et ses bras, les ruisseaux de Drouvenant et de Tarabief.

Ce village, bâti dans la vallée de l'Ain, occupe une position fort agréable; les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en laves et bardeaux; quelques-unes ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée; les pignons exposés au sud sont généralement garantis contre les eaux pluviales par des lierres touffus plantés à dessein.

Liefnans, *Lyphanans*, *Lyphanens*, a été réuni à Charézier le 4 septembre 1822; Charézier a été distrait de l'arrondissement de Saint-Claude et réuni à celui de Lons-le-Saunier le 12 juillet 1837.

Pop. de Charézier en 1790, 176 hab.; de Liefnans, 106; total, 282; pop. réunie en 1846, 271; en 1851, 274, dont 133 hom. et 141 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 29 hab.; 55 maisons, savoir : à Charézier, 37, et à Liefnans, 18; 69 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastre exécuté en 1833; surf. territ., 923^{h} 45^{a}, que posèdent 142 propriétaires, dont 46 forains; surf. imp., 891^{h} 60^{a}, savoir: 376^{h} 07^{a} en terres lab., 237^{h} 26^{a} en pâtures et marais, 163^{h} 03^{a} en bois, 102^{h} 30^{a} en prés, 4^{h} 43^{a} en gravières et murgers, 3^{h} 36^{a} en friches et broussailles, 3^{h} 09^{a} en jardins, 1^{h} 60^{a} en sol et aisances des maisons, d'un revenu cad. de 9113 fr.; contrib. directes en princ. 1599 fr.

Le sol, très accidenté et médiocrement fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du méteil, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. Les arbres fruitiers y prospéreraient.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 cent. pour cent.

On exporte le quart du produit des céréales et on importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques chevaux, des moutons et des volailles. On y engraisse des cochons. 35 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières abondantes, des gravières, des carrières de pierre à chaux et de pierre à bâtir.

Il y a une fromagerie dans laquelle on fabrique annuellement 2000 kil. de fromage, façon Gruyère, et un battoir à blé.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Clairvaux.

Biens communaux : une maison commune, construite vers 1795, et restaurée en 1830, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 17 garçons et 15 filles ; trois fontaines avec abreuvoirs, et une quatriéme, en voie de construction, qui coûtera 5000 fr., une fontaine avec lavoir et abreuvoir au hameau de Liefnans, une chapelle à Charézier, bâtie en 1830 et dédiée à saint Antoine, patron de la commune, dont on célèbre la fête le 17 janvier ; 241^h 79^a de pâtures, marais et gravières appartiennent à Charézier, d'un rev. cad de 1036 fr.; la section de Liefnans a 118^h 47^a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 441 fr.

Bois conmunaux. Charézier possède 114^h de bois, dont 3^h 42^a sont en exploitation annuelle ; Liefnans 26^h 50^a, dont 47^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 2531 fr.; dépenses ord. 2517 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Si la science étymologique ne se prêtait pas d'une manière aussi merveilleuse à tous les caprices des historiens, nous l'appellerions à notre aide pour prouver l'antiquité de Charézier. Nous trouverions dans la mythologie grecque l'explication d'une foule de mots qu'on rencontre dans ce village. Ainsi, nous ferions dériver le nom de Charézier de *Charisius*, surnom de Jupiter, comme étant le Dieu par l'influence duquel les hommes obtenaient la bienveillance les uns des autres, ou de *Charizia*, ville grecque à laquelle Heros, fils de Lycaon, substitua son nom, ou enfin de *Charisies*, fêtes nocturnes en l'honneur des Grâces. Nous proposerions de tirer le nom de Liefnans, *Lyphanans*, *Lyphanens*, de Phanée, surnom d'Apollon, ou de *Fanæ*, divinités que l'on consultait sur l'avenir, auxquelles ont succédé les Fées, ou encore de *fanum*, *temple*. Nous chercherions sur les bords de la rivière de Sirène une de ces nymphes, dont la voix enchanteresse arrêtait les passants. Si on voulait admettre que le vieux Saturne donna son nom au mont Saint-Saturnin, on ne serait plus surpris de voir les habitants de Charézier accueillir avec tant de faveur toutes les théories sociales qu'enfante chaque révolution. On se rappellerait tous les avantages dont Saturne qualifiait ses sujets. Dans ce bon temps de l'âge d'or, l'égalité des conditions était générale. Aucun n'était au service d'un autre. Personne ne possédait rien en propre; toutes choses étaient communes, comme si tous n'eussent eu qu'un même héritage. Mais laissons de côté ces rapprochements bizarres, pour reprendre le ton sévère de l'histoire. Deux voies gauloises ou gallo-romaines traversaient le territoire de Charézier. L'une partant de la ville d'Antre, venait aboutir au Pont-du-Navoy; l'autre, appelée la *Vie-*

Blanche, mettait en communication Lons-le-Saunier avec Clairvaux. Nous croyons qu'une station militaire, destinée à protéger ces deux routes et à défendre le cours de l'Ain, fut établie sur la montagne de Saint-Saturnin, en face de celle de Mont-Lion, qu'on traduit généralement par *Mons legionis*. Le village qui nous occupe a conservé des traces de l'immense bataille qui se livra dans la Combe-d'Ain, au ve siècle, entre les anciens habitants et les hordes alamaniques. Le premier titre qui le mentionne ne remonte toutefois qu'à 1181 ou 1182. A la fin du xiie siècle, l'abbaye de Saint-Oyen éprouva une calamité qui nécessita le transport de la châsse contenant les reliques de saint Claude à travers la province. La relation des miracles opérés par ces reliques, écrite en 1181 ou 1182, constate que la châsse séjourna quelque temps à Blye et au Mont-Saint-Saturnin.

Prieuré de Saint-Saturnin. Un diplôme de l'empereur Frédéric Barberousse, de l'an 1185, confirme à l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux la possession de l'église de Saint-Saturnin, appelée vulgairement Saint-Sorlin. Une bulle du pape Innocent IV, de l'an 1246, reconnaît que le prieuré de Saint-Saturnin appartient à cette abbaye. L'infirmier et l'abbé de Saint-Oyen se disputèrent pendant longtemps le patronage de l'église, mais l'infirmier obtint gain de cause. Le prieuré cessa d'exister dès que les paroisses commencèrent à être desservies par des prêtres séculiers. (xiiie siècle.)

Seigneurie. La seigneurie de Saint-Sorlin, qui n'était qu'un démembrement de l'ancienne baronnie de Clairvaux, était fort importante. Elle comprenait les villages d'Auge, Barésia, Blesney, Charcier, Charézier, la Charne, Cogna, Liefnans, Piételle, Uxelles et Vertamboz. Le seigneur avait toute justice, haute, moyenne et basse, la banalité des fours, des moulins, les épaves, la montre d'armes, des prestations en nature et en argent, et tous les autres droits inhérents à la haute justice.

Seigneurs. Au mois de juillet 1227, Ponce II, sire de Cuiseaux, reprit de fief de Gaucher de Commercy, sire de Château-Vilain, Mont-Saint-Sorlin, ainsi que les maisons-fortes de Clairvaux et de Virechâtel. Ce seigneur épousa Laurence de Sennecey, dame de Bar-sur-Seine, dont il eut, 1° Hugues, 2° Ponce III, et 3° Alix, épouse d'Amédée II, sire de Coligny et d'Andelot. Ponce III eut en partage la baronnie de Clairvaux, dont il prit le nom, et laissa de N.... de Commercy, son épouse, un fils du nom d'Humbert. Humbert se qualifiait, en 1267, 1279, 1291, 1293, de sire de Clairvaux, Vertamboz, Mont-Saint-Sorlin et Charézier. Il reprit de fief, en 1301, envers Jean de Chalon Ier, sire d'Arlay, ce qu'il avait dans la garde du prieuré de Bonlieu et à Mont-Saint-Sorlin, où il voulait construire une forteresse. Il laissa d'Isabelle d'Avilley, son épouse, *Etienne*, damoiseau, mort sans postérité avant 1312, *Marguerite* et *Nicole* de Clairvaux. Cette dernière, femme d'Hugues II, sire d'Usie, eut dans le partage qu'elle fit avec sa sœur en 1312, par la médiation d'Odon de Thoraise, chevalier, le château de Mont-Saint-Sorlin, les terres de Vertamboz, Charcier, Charézier, Auge, etc., et la garde du prieuré de Bonlieu. Hugues II portait, en 1390, le titre de sire d'Usie, Mireval et Mont-Saint-Sorlin. Son héritier vendit Saint-Sorlin en 1340, à Guillaume de la Baume, seigneur de Labergement. En 1268, Hugues,

comte de Vienne, traitant avec les chartreux de Bonlieu, agissait comme seigneur de Saint-Sorlin et d'Uxelles. Il n'était probablement que suzerain, à moins qu'Humbert de Clairvaux ne lui eût engagé momentanément ces terres. Jean de la Baume, Ier du nom, comte de Montrevel-en-Bresse, fils de Guillaume, portait le titre de seigneur de Valfin, Montgefond et Saint-Sorlin. Il fut pourvu de la charge de maréchal de France, conjointement avec Antoine de Vergy, par lettres du 22 janvier 1421. Il épousa, par contrat passé à Genève, le 5 novembre 1384, Jeanne de la Tour, fille d'Antoine, seigneur de la Tour, et de Jeanne de Villars, dont il eut, 1° *Jean*, seigneur de Bonrepos, de Valfin et de Pesmes, nommé échanson du duc de Bourgogne, le 22 décembre 1404, prévôt de Paris en 1420, conseiller et chambellan du roi, marié à Cuiseaux, le 10 août 1400, avec Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre et d'Auxerre en partie; 2° *Jacques*, grand-maître des arbalétriers; 3° *Pierre*, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, dont sont descendus les comtes de Montrevel, et plusieurs filles.

Pierre de la Baume, IIIe du nom, fut seigneur de Mont-Saint-Sorlin, de la Roche-du-Vanel, d'Irleins, Beauvernoy, Sermoye, etc. Le duc de Bourgogne le fit son écuyer tranchant en 1418. Il épousa, le 2 mars 1424, Alix de Luyrieux, fille d'Humbert, seigneur de la Ceuille, de Savigny-en-Revermont, etc., et de Jeanne de Sassenage. De cette alliance naquirent sept enfants, et entre autres Quentin de la Baume, qui eut dans son lot Saint-Sorlin et une partie de la terre de Marboz. Ce dernier était chambellan du duc de Bourgogne, lorsqu'il fut tué à la bataille de Granson, ne laissant aucune postérité de Claude de Thoraise, son épouse. Il transmit sa fortune à Guillaume, son frère.

Guillaume de la Baume, baron de Mont-Saint-Sorlin, seigneur d'Irleins, de Marboz, etc., chevalier de la Toison-d'Or, chambellan du duc de Bourgogne et du roi Charles VIII, gouverneur de Bresse pour Philippe de Savoie, et des deux Bourgognes, suivit constamment le parti de Charles, duc de Bourgogne, de Marie sa fille et de l'empereur Maximilien. Il mourut en 1495, sans enfants d'Henriette de Longwy, dame de Choye, son épouse, fille de *Jean*, seigneur de Rahon, et de Jeanne de Vienne, dame de Pagny. Il substitua pour héritier, par testament du 10 *juillet* 1495, Guy de la Baume, *son frère*.

Guy de la Baume, seigneur de la Roche-du-Vanel, de Mont-Saint-Sorlin, d'Attalens, en Suisse, puis comte de Montrevel, après la mort de Jean de la Baume II, son cousin, chevalier d'honneur de Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, nommé chevalier de la Toison-d'Or en 1516, épousa Jeanne de Longwy, fille de Jean, seigneur de Rahon et de Gevry, et de Jeanne de Vienne, dame de Pagny, dont il eut, 1° *Marc*, comte de Montrevel; 2° *Pierre*, successivement chanoine et comte de Lyon, abbé de Saint-Claude, prince du Saint-Empire, évêque de Tarse, puis de Genève, en 1523, archevêque de Besançon, et enfin cardinal, l'un des principaux ministres et confidents de l'empereur Charles-Quint, mort à Arbois, le 4 mai 1544, et enterré dans l'église Saint-Just de cette ville; 3° *Claude*, baron de Mont-Saint-Sorlin, duquel descendent les derniers comtes de Montrevel, et plusieurs filles.

Claude de la Baume, baron de Mont-Saint-Sorlin, bailli d'Amont,

maréchal et gouverneur du comté de Bourgogne, chevalier de la Toison-d'Or et chambellan de l'empereur Charles-Quint, acquit les seigneuries de Présilly, Beaulieu, Beauregard, Pellapucin, etc., d'Anne de Château-Vilain, comtesse de Montrevel, sa belle-sœur, et testa à Arbois, le 23 juillet 1541. Il mourut peu de temps après, dans cette ville, où il fut inhumé, sans laisser d'enfants de Claudine de Toulongeon, sa première femme, qu'il avait épousée à Bourg, le 30 août 1502. Il s'était remarié en secondes noces, le 28 décembre 1532, à Guillemette d'Igny, dont il eut, 1° *François*, baron de Mont-Saint-Sorlin, puis comte de Montrevel; 2° *Claude*, abbé de Cherlieu et de Saint-Claude, archevêque de Besançon, cardinal, mort à Arbois, où il fut inhumé, le 14 juin 1584, en allant prendre possession de la vice-royauté de Naples, que le roi d'Espagne lui avait donnée; 3° *Perrone* de la Baume, mariée en 1560, à Laurent de Gorrevod, II[e] du nom, comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de Bresse, et *Claudine*, abbesse de Saint-Andoche.

Perrone de la Baume, épouse de M. de Gorrevod, eut dans son lot une partie de la seigneurie de Mont-Saint-Sorlin; l'autre partie passa à François de la Baume, son frère, nommé gouverneur de Savoie et de Bresse, le 20 janvier 1561. Ce dernier mourut en 1565, laissant de Françoise de la Baume, sa parente, qu'il avait épousée à Marboz en 1548, entre autres enfants *Marguerite*, dame de Mont-St.Sorlin, qui s'allia en premières noces, le 1[er] novembre 1559, à Aimé de la Baume, seigneur de Crevecœur et de la Chaux, puis le 14 décembre 1578, à Africain d'Anglure, prince d'Amblise et baron de Bourlemont. Cette dame céda ses droits sur Saint-Sorlin à la maison de Gorrevod, qui en possédait moitié, du chef de Perrone de la Baume. Charles-Emmanuel de Gorrevod, fils unique de Laurent, II[e] du nom, grand chambellan de l'archiduc Albert, mourut à Marnay, le 4 novembre 1625, laissant de son mariage avec Elisabeth de Bourgogne, 1° *Charles-Emmanuel*, élu archevêque de Besançon, mort le 20 juillet 1659, et *Philippe-Eugène* de Gorrevod.

Philippe-Eugène de Gorrevod réunit aux biens qu'il tenait de son père, ceux qu'il recueillit dans la succession de son frère, et mourut sans postérité en 1686, après avoir fait un testament par lequel il institua pour son héritier le marquis de Thianges, de la maison de Damas, son ami, mais qui ne lui était pas parent. Ses biens furent séquestrés, d'autorité du parlement de Paris, par le motif que Pierre, marquis de Beauffremont, les prétendait comme lui ayant été substitués. Ils furent en effet adjugés à Louis-Bénigne, marquis de Beauffremont. C'est ainsi que la seigneurie de Saint-Sorlin passa dans la maison de Beauffremont, qui possédait déjà la terre de Clairvaux. M. Lemire acheta, en 1807, le domaine utile de ce vaste fief, et le transmit à l'un de ses fils, habitant Clairvaux, qui le possède actuellement.

Armoiries. Les seigneurs de Mont-Saint-Sorlin, de la maison de la Baume, portaient: d'*azur à la bande vivrée d'or, timbré d'argent, surmonté d'un aigle d'or pannaché d'or et d'azur*. Les de Gorrevod portaient: d'*azur au chevron d'or timbré d'or, surmonté d'une licorne d'argent naissante au bourrelet d'or et d'azur pannaché de même couleur*.

Château de Saint-Sorlin. A l'ex-

trémité septentrionale de la montagne de Saint-Saturnin, s'élevait un château-fort dont les ruines attestent encore l'importance. Il était isolé du reste de la montagne par un fossé profond, d'une largeur de 20 mètres au moins, creusé dans le roc vif. Une tour énorme s'élevait sur les bords du fossé et se reliait par une épaisse muraille aux autres constructions. On communiquait de la tour au château par un escalier rapide en pierre, construit dans l'épaisseur des murs. La forteresse était défendue de tous autres côtés par le rocher à pic et par d'énormes murs d'enceinte, dont plusieurs parties ont résisté aux injures du temps. Un chemin empierré, longeant le flanc de la montagne, conduisait au château, en passant sous une porte dont les débris se voient encore. Ce château, qui occupait une surface d'environ 40 ares, fut construit de 1301 à 1312, et détruit au xve siècle, par les armées de Louis XI.

On remarque, à l'extrémité du Mont-de-Gourdaine, la redoute qui fut élevée par l'ennemi pour le bombarder.

Les illustres seigneurs de la Baume n'y résidaient point continuellement, mais ils y venaient fort souvent pendant l'été. Quentin de la Baume, sire de Saint-Sorlin, était le compagnon intime de Louis de Chalon, fils du prince d'Orange, et habitait dans sa jeunesse tantôt Nozeroy, tantôt Saint-Sorlin. Lorsqu'en 1463, Louis emportait en Suisse le trésor que son vieux père lui avait donné, accompagné de Pierre de Jougne, son fidèle écuyer, il écrivit depuis l'abbaye du Grandvaux à Quentin de la Baume, de lui envoyer des gens pour l'accompagner. Plusieurs personnes partirent à cet effet du château de Saint-Sorlin, en passant par Clairvaux. La même année, Louis, pour se soustraire aux embûches que lui tendait chaque jour Guillaume, son frère aîné, quitta le château de Nozeroy, monta à cheval et s'éloignant tristement, vint sur les bords de l'Ain respirer plus à son aise, chez son ami, et passa avec lui les fêtes de Noël au château de Saint-Sorlin.

La vue dont on jouissait depuis ce manoir était magnifique. On voyait couler à ses pieds la rivière d'Ain, dont on pouvait suivre le cours jusqu'à une grande distance. On distinguait une foule de villages semés dans la vallée et les nombreuses forteresses qui couvraient le sommet des montagnes. Une vouivre hantait ce castel et venait se désaltérer à une source fort curieuse, qui s'échappant du point culminant du Mont-Saint-Saturnin, donne naissance à un ruisseau.

Village de Saint-Sorlin. Le plateau, la pente orientale et le pied du Mont-Saint-Sorlin furent jadis couverts d'habitations et formaient un lieu assez important. Les chartes mentionnent le *castellum*, le *castrum* et la *villa* de Saint-Sorlin. Les Routiers, sous les ordres du hardi capitaine du nom de Jacques *Huet*, n'ayant pu s'emparer du château en 1361, brûlèrent les constructions environnantes. Il n'en reste pas de traces aujourd'hui.

Fief de Monnet. Les seigneurs de Monnet avaient un fief à Charézier. Jean de Monnet, fils puiné de Rodolphe, fut seigneur de Beauregard et de Charézier en partie. En 1248, Alix, sa veuve, échangea les dîmes de Boissia et de Charézier contre d'autres objets qui lui avaient été donnés par son mari. En 1280, Guillaume, sire de Monnet, consentit à la donation du four de Charézier,

faite à la chartreuse de Bonlieu, par Alix, sa mère, qui avait déjà obtenu l'agrément d'Humbert, sire de Clairvaux, son suzerain.

Prévôté. La prévôté de Charézier fut inféodée, à titre héréditaire, à une famille noble qui en prit le nom. Il en fut de même de celle de Liefnans. Michel de Charézier vivait en 1209 et Nicolas de Liefnans en 1408.

Etat de Charézier au moyen-âge. Après la destruction du bourg et du village de Saint-Sorlin, Charézier devint le chef-lieu de la terre. C'est là que résidaient le bailli, le juge châtelain, le procureur d'office, le greffier, le notaire tabellion et les sergents. Il y avait une halle pour la tenue des marchés et des foires sur la place appelée la Place des Halles. Le carcan était au-devant. Les officiers de justice tenaient leurs audiences dans une salle construite à côté de la halle.

Paroisse. La paroisse de Saint-Saturnin se composait de tous les villages qui faisaient partie de la seigneurie et en outre de Doucier et Collondon. Elle était très étendue.

Eglise. L'église, bâtie à l'extrémité méridionale du plateau du Mont-Saint-Saturnin, était orientée. Son architecture appartenait au style ogival de transition, usité aux XIIe et XIIIe siècles. La nef a été démolie au milieu du XVIIIe siècle, lorsque l'église paroissiale fut transférée à Charcier. Le chœur existe encore et a été converti en chapelle en 1834. La porte d'entrée principale de la chapelle fut établie dans une grande arcature ogivale appartenant à la construction primitive, qui indiquait la naissance du chœur. Sur le seuil de cette porte sont sculptés les deux pieds de saint Saturnin, qu'une corde tient liés à la queue d'un bœuf; sur les pieds-droits, on voit deux mains dressées vers le ciel; au-dessus du voussoir formant clef, est un christ surmonté d'une inscription sur laquelle on lit : martyre de saint Saturnin. La tête du saint est en relief au-dessus de l'inscription. Le chœur est éclairé par une fenêtre géminée, garnie de verres de couleur. Le mur formant clocher est du style roman usité au Xe siècle. Une avenue bordée d'arbres reliait l'église au château.

Hermitage de Saint-Sorlin. L'hermitage de Saint-Sorlin, composé de six cellules, est adossé contre la façade postérieure de l'ancien chœur de l'église. Il fut établi en 1835, par Elye Simonin, frère mariste; la chapelle fut relevée de ses ruines par les soins de M. le curé de Charcier. La cloche qui est au-dessus de la porte de l'hermitage porte le millésime de 1640. On a gravé sur la porte, au-dessus de la cloche : *cloche de pénitence; souffrir et mourir*; et plus bas, *hermitage fondé sur Notre-Dame de l'humilité; silence et pauvreté; ici on ne parle qu'à Dieu*. 1835. La chapelle est bien ornée. L'hermitage n'est habité que par un vieillard et par sa femme.

Hôpital de Saint-Antoine. Les hospitaliers de la commanderie de Saint-Antoine de Ruffey avaient fondé à Charézier une succursale habitée par un de leurs chanoines. Cet hospice se composait d'une chapelle dédiée à saint Antoine, dont la fête attirait chaque année un grand concours de peuple, le 17 janvier, et d'une habitation contiguë. De cette commanderie subalterne dépendaient plusieurs droits féodaux, des cens, un pré de 6 hectares et une maison dans le village. La porte et la fenêtre du chœur de cette chapelle, parfaitement conservées, sont

du style ogival usité au XIVe siècle. Cet édifice fut vendu nationalement en 1793.

Chapelle Saint-Antoine. Il y a à Charézier une petite chapelle construite en 1830, dédiée à saint Antoine, patron de la commune.

Chapelle de Liefnans. Il existe dans le hameau de Liefnans, une chapelle dédiée au Saint-Sauveur. Elle est très ancienne et appartient au style ogival en usage au XIIIe siècle. Elle se compose d'une seule nef voûtée. Dans l'origine, elle était plus vaste, mais étant tombée en ruines, on n'en a restauré qu'une partie.

Evénements divers. Bataille de la Combe-d'Ain au Ve siècle. En 1353, les villages voisins de Clairvaux furent le théâtre d'une guerre, où le comte d'Auxerre fut défait par les troupes réunies du comte de Namur, des dames de Vaux et de l'abbé de Saint-Claude. En 1361, ravages par les Routiers, sous les ordres du capitaine Huet. Au XIVe siècle, Charcier et Charézier entrent dans la bourgeoisie et la commandise du duc de Bourgogne, pour se soustraire à la justice de Saint-Sorlin. De 1636 à 1640, peste et guerres qui ruinent le village et déciment la population. En 1799, incendie de 25 maisons; en 1826, de 8 autres, et de trois en 1830.

—

Charme (la), *Charme*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant., percep. et bur. de poste de Sellières, paroisse de Colonne ; à 3 kil. de Sellières et 23 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 229^{m}.

Il est limité au nord par Chemenot et Chézabois, section de Colonne, au sud par Sellières et la Ronce, section de Vers, à l'est par le Bouchaud, et à l'ouest par le Villey.

Il est traversé par la route dép. n° 1, de Paris à Lons-le-Saunier, par les chemins vicinaux tirant à Chaumergy, du Villey à Sellières, et par le ruisseau de la Fontaine.

Ce village est bâti sur un terrain légèrement accidenté, faisant partie du plateau de la Bresse. Les maisons sont isolées, construites en pierres et couvertes partie en tuiles et partie en chaume.

Pop. en 1790, 56 hab.; en 1846, 90; en 1851, 89, dont 45 hom. et 44 fem.; pop. spécif. par kil. carré, 20 hab.; 18 maisons; 27 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Cadastre exécuté en 1808 : surf. territ. 382^{h} 19^{a}, divisés en 259 parcelles que possèdent 60 propriétaires, dont 31 forains; surface imp. 149^{h} 78^{a}, savoir : 70^{h} 58^{a} en terres lab.; 39^{h} 04^{a} en bois taillis, 25^{h} 09^{a} en étangs, 8^{h} 96^{a} en prés, 1^{h} 91^{a} en pâtures, 1^{h} 53^{a} en vergers, 96^{a} en vignes, 79^{a} en sol des propriétés bâties, 61^{a} en jardins, 26^{a} en chaussées d'étangs; la surf. non imposable, de 232^{h} 40^{a}, se compose en grande partie d'une forêt nationale dite d'Amont, mise en vente au mois de décembre 1852; rev. imp. 5501 fr.; cont. dir. en princ. 567 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 c. pour cent.

Le produit des céréales suffit seulement à la consommation. On importe le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des cochons.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Sellières.

Biens communaux : une maison commune mal distribuée et en mauvais état, renfermant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 7 garçons et 8 filles, un oratoire dédié à saint Michel, archange, une source qu'on a perdue en partie en voulant l'utiliser, et 2^h 25^a de pâtures et terres, d'un rev. cad. de 44 fr.

Bois communaux : 51^h 54^a, dont 1^h 54^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 966 fr. ; dépenses ord. 966 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Ce village est d'origine toute moderne. Il doit ses commencements à quelques baraques de coupeurs et de charbonniers venus au XVe siècle pour exploiter la vaste forêt d'Amont. Il faisait partie du *bâtis de Bresse*, l'une des quatre sections de la terre seigneuriale de Colonne. Il y avait un fief sur le territoire appartenant à la maison de Villers-Vaudrey. Ses possesseurs se qualifiaient de seigneurs de la Charme. On trouvera aux articles *Sellières* et *Colonne*, tous les faits historiques intéressant cette commune.

—

Charne (la), commune réunie à celle de Charcier, le 14 août 1822.

—

Charnod, *Charnaud*, *Charnoz*, vg. de l'arr. de Lons-le-Saunier, cant. et bur. de poste d'Arinthod, percept. de Thoirette ; succursale composée de Charnod, Villeneuve, Faverges et Villetan ; à 12 kil. d'Arinthod et 48 de Lons-le-Saunier. Altitude : 511^m.

Il a pour limites, au nord Lains et Valfin, au sud Aromas, à l'est Vosbles et Valfin, à l'ouest Villeneuve. *Villetan* fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Valfin, à Aromas, à Villeneuve, à Dessia, de Villeneuve à Valfin et par un cours d'eau torrentiel, alimenté seulement par les pluies.

Il occupe le fond d'un vallon que borde à l'est une chaîne de montagnes couvertes de bois et à l'ouest une ceinture de collines cultivées. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles creuses.

Pop. en 1790, 188 hab.; en 1846, 150 ; en 1851, 150, dont 71 hom. et 79 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 29 hab.; 26 maisons, savoir : 20 à Charnod et 6 à Villetan; 38 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1600.

Cadastre exécuté en 1831 ; surf. territ. 516^h 76^a ; surf. imp., 508^h 17^a, savoir : 198^h 29^a en terres lab., 190^h 32^a en bois, 57^h 71^a en parcours, 51^h 89^a en prés, 1^h 78^a en sol des propriétés bâties, 1^h 53^a en broussailles, 1^h 57^a en friches et murgers, d'un rev. cad. de 3267 f.; contrib. dir. en princip. 918 fr.

Le sol, de fertilité moyenne, produit du froment, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre et un peu de chanvre.

On exporte le quart du produit des céréales et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des mulets, des moutons, des cochons et des volailles, mais en petite quantité. 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de pierre à bâtir et de taille, de très bonne qualité, des carrières de brèche rose, rouge et violette, qui ont fourni des échan-

tillons remarquables à des marbriers de Lyon. Il est probable que prochainement elles seront exploitées.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, une maison commune contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 60 garçons et et 40 filles, une place publique, trois fontaines, dont une fort belle avec lavoir couvert et 115^h 68^a de pâtures et bois, d'un rev. cad. de 226 f.

Bois communaux : 73^h 57^a; coupe annuelle, 2^h 30^a. Essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ord. 1198 fr. dép. ord. 1142 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les points de contact de la partie méridionale de notre département avec la province de Franche-Comté, dont elle était la prolongation jusqu'à la frontière, la pénétrèrent de bonne heure du sentiment de la nationalité bourguignone, tandis que par sa position géographique, elle ne pouvait manquer de devenir la route et le champ de bataille de toutes les invasions, qui, de la Bresse devaient être dirigées contre notre pays. On dirait aussi que la nature l'avait disposée pour la résistance et pour la guerre. Quelle ligne de défense plus forte que ces montagnes qui se groupent sur les bords de la rivière d'Ain? Les Séquanais étaient souvent en guerre avec les Eduens. Les Insubres et les Ambarres qui couvraient de leurs villages le Bugey et la Bresse, étaient dans la dépendance des Eduens. Les luttes sur les frontières durent bien souvent se renouveler et se continuer au moyen-âge. On en trouve la preuve dans cette multitude de châteaux-forts qui couronnaient les crêtes des montagnes longeant le cours inférieur de l'Ain. Il suffit de nommer les forteresses de Mont-Didier, de Montgefond, de Boutavant, d'Oliferne, pour réveiller de grands souvenirs. Dans un climat de Charnod, appelé à l'*Eglisette*, on a trouvé des fragments de corniches, des fûts de colonnes en marbre, des tuiles à rebords, et une foule d'autres débris appartenant à la civilisation romaine. Sur les bords du champ de bataille d'Amancey, le plus grand et le plus meurtrier de notre province, c'est également dans une contrée appelée les *Egliseries*, qu'ont été trouvées sur une plus grande surface, des habitations romaines incendiées. Villetan semble par son nom avoir succédé à une villa romaine. Les terrains environnants se nomment aux *Pierrailles*, indice presque certain de l'existence de constructions antiques. Les noms des villages de Chazeaux, de Villeneuve, qui avoisinent Charnod, rappellent évidemment le souvenir d'habitations détruites. Dans l'origine, Charnod était au nord de son emplacement actuel. Ce n'est qu'au commencement du XIIIe siècle qu'il vint s'abriter au pied du château de Montgefond, que les sires de Coligny venaient d'élever sous la suzeraineté des hauts-barons d'Orgelet.

Seigneurie. Charnod et Villetan dépendaient en toute juridiction, haute, moyenne et basse, de la baronnie de Montgefond. Les habitants étaient main-mortables et taillables à volonté. Ils étaient tenus de répondre au cor, cri et montre d'armes de ce château, d'y retraire leurs personnes et leurs biens. Les seigneurs avaient la banalité des bois, des rivières, des fours, des moulins, des battoirs, la propriété des montagnes, percevaient des cens en argent, en grains, en cire, des droits

de lods, de ventes, et exigeaient de nombreuses corvées.

Seigneurs. Les seigneurs se qualifiaient de barons de Montgefond, Charnod et Villetan. (Voir l'article Vosbles.)

Fief de Toulongeon. La maison de Toulongeon possédait à Charnod un fief important. Le 25 septembre 1393, Tristan de Toulongeon donna à Guillaume de Thorigna le moulin de Charnod. Ce moulin, qui existait encore en 1664, n'a pas laissé de vestiges.

Chevance de Charnod. La maison dite de Charnod possédait aussi dans ce village différents biens et droits, sous la mouvance de Montgefond.

Château de Villetan. Après la destruction du château de Montgefond, au XVe siècle, une nouvelle forteresse fut élevée sur une éminence, au hameau de Villetan. Elle fut vendue en 1545, par Louis de la Chambre et Claudine de Bussy son épouse, à Jean de la Baume, comte de Montrevel. Sa destruction est postérieure à la révolution de 1789.

Prévôté. La prévôté de Charnod fut inféodée héréditairement à une famille noble qui a pris le nom de ce lieu et qui ne s'est éteinte qu'au XVIe siècle. Plusieurs de ses membres ont occupé des emplois distingués en France et en Savoie. En 1342, Théobald, fils de feu Humbert de Charnod, en 1346, Jean, Hubert et Hugues frères, fils de feu Bernard de Charnod, reconnurent être hommes-liges d'Humbert de Thoire et Villars, seigneur de Montgefond, promirent de le servir avant tous autres et lui firent hommage des biens, cens, rentes, amendes, corvées et gelines, qu'ils percevaient à Charnod, à Faverges et à Villeneuve.

Etat de Charnod au moyen-âge. Ce village était le plus important de la châtellenie de Montgefond. Les officiers de justice y résidaient et y faisaient exécuter leurs sentences. Le signe patibulaire était placé au sommet d'une éminence appelée le *Mollard des Fourches*. A côté était une tour servant de prison, autour de laquelle les sujets étaient tenus de faire guet et garde. Au centre du village était une maison féodale qui dépendait du fief de Toulongeon. Elle existe encore avec ses tours et ses portes armoriées.

Une vieille route tirait à Aromas, traversant le canton appelé au *Latay;* une autre à Toulongeon et une troisième à Montfleur.

Malatière. Un hospice pour les lépreux, mentionné dans des titres du XIIIe siècle, existait entre Charnod et Villeneuve, dans le lieu nommé la *Malatière*.

Eglise. La cure de Charnod, du diocèse de Lyon, fut unie à celle de Montfleur en 1520 et séparée en 1586. Le chambrier de Nantua était décimateur de cette paroisse. L'église, dédiée primitivement à saint Pierre, est aujourd'hui sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul; on célèbre leur fête le 29 juin ; elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles autrefois seigneuriales et d'un chœur. La nef a été rétablie en 1706. Le chœur est du style de transition usité au XIIIe siècle; les chapelles sont de style ogival tertiaire. Celle qui avait été érigée par les seigneurs de Montgefond renferme un charnier destiné à l'inhumation des fondateurs et de leurs successeurs. La fenêtre de cette chapelle, du style ogival flamboyant, est garnie de vitraux de couleur assez remarquables. Elle renfermait un beau mausolée en marbre, renversé par le vent des révolutions.

BIOGRAPHIE.

Une des plus anciennes familles de ce village est celle des Champion. Plusieurs de ses membres furent baillis et juges de la châtellenie de Montgefond. Félix Champion, l'un d'eux, curé de Vosbles, fut député à l'Assemblée législative en 1791. Son frère, Marie-François-Xavier Champion, nommé juge au district d'Orgelet en 1791, est mort en 1813, conseiller à la cour d'appel de Lyon. La maison où sont nés ces deux personnages est occupée aujourd'hui par M. Mornay, maire de Charnod, qui en a fait une charmante résidence.

—

Chassagne (la), *Chassaigne* (la), vg. de l'ar. de Dole, cant. et distr. de poste de Chaumergy ; succursale, composée de la Chassagne, Chêne-Sec et Sergenaux ; à 4 kil. de Chaumergy, 28 de Dole et 30 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 218^{m}.

Il est limité au nord par Sergenaux, au sud par Beauvernois (Saône-et-Loire), à l'est par Foulenay et les Deux-Fay, à l'ouest par Rye. La grange Ravonneaux fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de gr. communic. n° 14, de Sellières à Saint-Jean-de-Losne, par les chemins vicinaux tirant à Beauvernois, à Fay et à Sergenaux, par les rivières de Braine et de Dorme ou de Dorne, par le bief des Grands-Etangs, la Morte-des-Tereillons et le canal des Bacheley.

Ce village est situé sur la rive droite de la Braine, au bord septentrional d'une vaste prairie. Les maisons sont isolées, de chétive apparence, construites en terre avec pans de bois, briques et pierres, et couvertes pour la plupart en chaume.

Pop. en 1790, 404 habit.; en 1846, 326; en 1851, 326, dont 162 hom. et 164 fem.; pop. spéc. par kil. carré, 64 hab.; 65 maisons; 83 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1679.

On n'émigre pas.

Cadastre exécuté en 1829 : surf. territ., 566^{h} 99^{a}, divisés en 1880 parcelles que possèdent 278 propriétaires, dont 169 forains; surf. imp., 555^{h} 64^{a}, savoir : 219^{h} 69^{a} en terres lab., 160^{h} 28^{a} en bois, 151^{h} 10^{a} en prés, 8^{h} 37^{a} en étangs, 7^{h} 13^{a} en parcours, 3^{h} 49^{a} en sol et aisances des maisons, 2^{h} 87^{a} en friches et mares, d'un rev. cad. de 20,904 fr.; contr. dir. en princ., 2308 fr.

Le sol, peu fertile, et légèrement accidenté, produit du blé, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, peu d'avoine, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels. On y essaie la culture de la vigne, qui paraît réussir.

Il n'existe plus à la Chassagne que de petits étangs ; les principaux ont été convertis en prés depuis plusieurs années.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants ; on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des cochons, quelques chevaux, des moutons, des volailles et surtout des oies très estimées. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire du minerai de fer, dont on ne tire aucun parti, des sablières et des gravières exploitées.

Les habitants fréquentent habi-

tuellement les marchés de Sellières et de Bellevesvre.

Il y a un moulin à farine, à quatre tournants, deux autres à trois tournants ; 1 teinturier, 2 menuisiers, 3 auberges, 1 tourneur sur bois, 1 charpentier, 1 cordonnier, 1 maréchal-taillandier et 2 marchands de mercerie.

Il y avait autrefois deux foules et un martinet. Ces établissements ont été démolis en 1835 et en 1847.

La Chassagne est la résidence d'un notaire.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune insuffisante et en mauvais état, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 72 élèves, et 55h 64a de bois et parcours, d'un rev. cad. de 768 fr.

L'école des filles, tenue dans une maison louée, est fréquentée en hiver par 70 élèves.

Il conviendrait d'utiliser les nombreuses sources qui sortent du territoire, pour établir un lavoir couvert et de reconstruire une maison commune, dans laquelle on placerait l'école des filles.

Bois communaux : 45h 74a, dont 1h 99a sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ord., 2475 fr. ; dépenses ord., 2475 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

La grande paroisse de Mouthier-en-Bresse, *Monasterium Æsticense* ou *in Æstica*, dont la Chassagne fit partie pendant plusieurs siècles, aurait été fondée, suivant quelques historiens, par une colonie de Suèves Æstiens. Cette opinion est appuyée sur la similitude du nom d'*Æstica* et d'*Æstien*, ainsi que sur les nombreuses pratiques religieuses et croyances populaires répandues dans ce pays, et qui se rattachent au paganisme du Nord. Les bois étaient peuplés de fantômes femelles, de chevaux sans tête, emportant dans les airs les voyageurs attardés. Un climat du territoire de la Chassagne est appelé *à la Vie-Blanche*. Une telle dénomination constate l'existence d'une route fort ancienne, créée par les premiers habitants. Une voie romaine, partant de Sellières et se dirigeant sur Asnans, passait au nord-est du village. On la nomme encore la *Route romaine* ou la *Grande Vaivre*. A 200 mètres au sud-ouest de ce chemin, dans le bois du haut seigneur, on a découvert des tuileaux à rebords et d'autres débris provenant de constructions antiques. M. Béchet prétend qu'un titre de 642 mentionne déjà la Chassagne. Cette pièce, qu'aucun autre historien ne cite, n'est point parvenue encore à notre connaissance.

Seigneurie. Ce village dépendait dans l'origine de la terre de Rye et n'en fut démembré qu'au XIIIe siècle, pour former l'apanage d'un cadet. Les seigneurs avaient la justice haute, moyenne et basse, la banalité des fours, des moulins, des battoirs, des forêts. Les sujets étaient mainmortables et corvéables, devaient le guet et garde, les réparations du château, la montre d'armes, des cens en argent, en grains et en poules. Il était dû un droit de *bachelerie*, perçu sur les divertissements de la jeunesse, Les jeunes mariés et les fiancés payaient une redevance en argent, destinée probablement à remplacer un droit beaucoup moins moral.

Le signe patibulaire, pour l'exé-

cution des criminels, était élevé en une place appelé le *Champ des Fourches*.

Seigneurs. Une famille noble de nom et d'armes, branche cadette des illustres maisons de Rye et de Neublans, possédait, dès le XIIIe siècle, la seigneurie de ce village. En 1248, Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, donna aux religieux de l'ordre de Grammont, établis à Fay, entre autres biens, toutes les forêts qu'il avait acquises d'Etienne, sire de la Chassagne. Au mois de novembre 1254, Hugues, sire de Neublans, céda au comte Hugues et à la comtesse Alix, son épouse, le fief que lui devait Etienne de la Chassagne, pour le terme de quatre ans, s'en réservant le retour après ce temps. Etienne, sire de la Chassagne, indigné de la conduite dénaturée de Jean et de Hugues, ses fils, qui l'avaient jeté, tout malade qu'il était, hors de sa maison, et réduit à mendier sa subsistance, après qu'ils eurent défendu aux gens de sa terre de le recevoir, donna, en 1275, à Jean de Chalon, sire de Rochefort, qui lui avait fourni un asile et les secours nécessaires, tout le partage et le droit que ses deux fils pouvaient avoir dans les biens qui étaient du fief de ce suzerain. Ce don comprenait la seigneurie de la Chassagne, dont le fief et l'arrière-fief furent cédés à Jean de Chalon par son oncle Robert, duc de Bourgogne et par Etienne de Neublans. Etienne de la Chassagne avait épousé Anne de Poligny, sœur d'Odon de Poligny, bailli du comté de Bourgogne, en 1274. Quoique déshérité, monseigneur Jean de la Chassagne, chevalier, fit grande figure au moyen-âge. En 1279, il fut un des arbitres chargés de statuer sur les différends qu'avaient Otton, comte palatin de Bourgogne, et Renaud de Bourgogne, son frère, au sujet du partage des successions de leurs père et mère. En 1294, il fut du nombre des grands seigneurs qui s'obligèrent par serment, envers Jean de Chalon, comte d'Auxerre et sire de Rochefort, et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, à ne jamais reconnaître pour suzerain Philippe-le-Bel, roi de France, dans le cas où le prince Otton lui céderait, à un titre quelconque, le comté de Bourgogne. Guillaume de la Chassagne, fille de Jean et épouse d'Odet de Poligny, dit Grand, chevalier, avait nourri et élevé Etienne de Bourgogne, chanoine de Besançon, frère de Renaud, comte de Montbéliard.

La terre de la Chassagne fut inféodée par le sire de Rochefort à la maison de Vaudrey. En 1459, Guyot de Vaudrey, en 1498, Louis de Vaudrey, bailli d'Aval, se qualifiaient de sires de ce village. En 1633, ce fief était possédé par Mlle de Lescalle, et en 1775 par Emonin de Dampierre, président à mortier au parlement de Dijon, par Mme Catherine-Josephe-Thérèse de la Ramise, son épouse, et par Claude Poutier, commissaire en chef de la marine, comme étant aux droits de dame Catherine Maillard, veuve de Dominique-Aimé de la Chevalerie, chevalier de Saint-Louis.

Armoiries. La maison de la Chassagne portait de.... *à la fasce de... sommés de trois grelots de... rangés en fasce*.

Châteaux. Au nord-ouest du village, dans un canton appelé *Bois-du-Petit-Vieux-Château*, et couvert d'arbres, on voit un espace circulaire formé par une double ceinture de fossés concentriques, sur les bords intérieurs desquels sont des remparts en terre. La partie centrale

de cet espace est aujourd'hui une mare profonde. Une autre forêt porte le nom de *Bois-du-Grand-Vieux-Château*. Une maison-forte, plus importante que la première, existait probablement sur cet emplacement. Au sud du même village et au milieu de la prairie, on remarque les vestiges d'une motte circulaire qui a 150 mètres de circonférence sur 1 mètre 20 centimètres de hauteur. Cette éminence, plus élevée dans l'origine, servait de base à un château-fort qui fut construit au XIVe ou au XVe siècle. A côté était une chapelle dédiée à saint Fiacre. On ne retrouve aucun débris de construction. Il est probable que la forteresse et son enceinte étaient en bois. La place occupée par ce manoir est appelée à la *Motte*.

Paroisse. La Chassagne était dans l'origine de la paroisse de Mouthier-en-Bresse, et son ancienne chapelle ne fut érigée en cure qu'en 1625. Cette nouvelle paroisse comprit le village de la Chassagne, Sergenaux, Rye et le Petit-Fay. Le patronage de l'église et la dîme appartenaient au prieur de Mouthier-en-Bresse.

Eglise. L'église, située sur une éminence, à l'est du village, est orientée et dédiée à l'Assomption de la Mère de Dieu, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur et d'une sacristie. La nef a été reconstruite en partie en 1722; le chœur a été réparé en 1775 et en 1829; le clocher a été rebâti en 1835. L'intérieur est voûté à arcs-surbaissés. La voûte s'affaisse et menace l'édifice d'une ruine prochaine, si on n'y porte promptement remède. On remarque dans cette église, dépourvue de tout style architectonique, les délicates sculptures de la chaire à prêcher, les statues de saint Antoine et de saint Claude, et un tableau représentant saint Fiacre, provenant de l'ancienne chapelle castrale. Elle renferme des reliques authentiques de saint Boniface.

Evènements divers. La Chassagne, placée à la limite du duché et du comté de Bourgogne, eut à souffrir de toutes les guerres qui désolèrent ces deux provinces. Les châteaux qui furent successivement bâtis, attestent la série de ces désastres. Les guerres du XVIIe siècle et la peste avaient détruit les habitations et décimé les habitants. Au mois d'octobre 1637, le comte de Guébriant, après avoir fait une tentative infructueuse sur Bletterans, se rendait à Dole par la Chassagne. Son armée, engagée dans des marais profonds, faillit y trouver la mort. Autrefois les crimes étaient d'autant plus fréquents dans ce village, qu'ils restaient presque toujours impunis. La difficulté des chemins, le caractère des habitants, s'opposaient à toute espèce d'enquête. Ce n'est que depuis 1830, que les communications deviennent possibles dans cette contrée.

BIOGRAPHIE.

Ce village est la patrie de *Philippe Mairet* (1784-1845), chef d'escadron d'artillerie, décoré.

—

Chassal, *Chassaul*, *Chassault*, *Chassaut*, *Chassalx*, *Chassa*, vg. de l'arr. et du cant. de Saint-Claude, perc., distrib. de poste et paroisse de Molinges; à 2 kil. de Molinges, 10 de Saint-Claude et 52 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 664^{m}.

Il est limité au nord par Lavans, au sud par Larrivoire et Ranchette, à l'est par Lavans, Chevry et Larrivoire, à l'ouest par le torrent de

Longviry, qui sépare Chassal de Molinges. Marigna, la Grange-des-Prés, la Potence, le moulin du Bief, Chatelan et le moulin de Marigna font partie de la commune.

Il est traversé par la route départ. n° 8, de Saint-Claude à Lyon, par les chemins vicinaux tirant à Larrivoire, à Marigna, à Ranchette, à Chevry, de Marigna à Molinges, de Molinges à Lavans, par la Bienne, qui sépare Chassal de Marigna, par le torrent de l'Enragé, par le ruisseau de Longviry, les biefs de Fontenelle, de Dessus-Pra ou de Communailles, de Chassal, de Chatelan et de la fontaine de la Grange-de-Pra.

Ce village est situé sur les bords de la Bienne, dans une exposition fort agréable. Les maisons sont groupées, construites en pierre, couvertes en chaume ou bardeaux, et composées d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Marigna a été réuni à la commune de Chassal, le 11 septembre 1822.

Pop. en 1790, de Chassal, 124 hab.; de Marigna, 138; pop. réunie, en 1846, 266; en 1851, 266, dont 140 hom. et 126 fem.; pop. spéc. par kilom. carré, 51 hab.; 55 maisons, savoir : 23 à Chassal et 32 à Marigna; 61 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Les habitants émigrent pendant six mois de l'année, pour aller peigner le chanvre dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône, ou pour établir des fours à chaux en Suisse, surtout dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Les uns et les autres rapportent environ 100 fr. de bénéfice net.

Cadastre exécuté en 1812; surf. territ., 519h 18a, divisés en 2416 parcelles que possèdent 144 propriétaires, dont 83 forains; surf. imp., 494h 11a, savoir : 191h 97a en parcours, 117h 45a en bois taillis, 109h 78a en terres lab., 36h 20a en prés, 54h 76a en friches, 1h 52a en sol et aisances des maisons, 95a en vergers, 42a en broussailles, 41a en jardins, 2a en mares, d'un rev cad. de 6782 fr.; cont. dir. en principal, 1265 fr.

Le sol, d'une fertilité ordinaire, produit du blé, du seigle, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On a essayé depuis 15 ans la culture de la vigne sur la pente méridionale de la montagne qui domine Chassal; les essais ont parfaitement réussi.

On importe moitié des céréales et les 14 quinzièmes du vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 cent. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques ânes pour le service des moulins, et on y engraisse quelques cochons. 40 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des sablières et des carrières de pierre à bâtir et de taille.

Le 7 septembre 1748, l'abbé Clerc, curé de Molinges, découvrit sur le territoire de Chassal, dans un rocher qui domine la grande route de Lyon, une carrière de marbre comparable à celui de Tripoli, ayant des veines bleues, violettes, rouges et jonquilles. Il fit venir de Lyon une famille entière, dont le chef s'appelait Desmaisons, pour l'exploiter. Ces entrepreneurs établirent sur le ruisseau de Queutan, un bâtiment renfermant quatre scies. L'écoulement n'ayant pas été en rapport avec les frais d'exploitation et de polissage, les ouvriers se découragèrent, et la révolution acheva de

détourner l'attention de ces travaux, qui ont été repris depuis une quinzaine d'années seulement. Les produits s'exportent dans toute l'Europe et jusqu'en Chine, sous le nom de *marbre de Molinges*. On tire des tables qui ont jusqu'à dix pieds en longueur et quatre en largeur. La carrière a plus d'un quart de lieue d'étendue, sur une hauteur considérable. Chassal possède aussi une carrière d'ocre, dont on a fait l'essai, et qui s'est trouvé fort bon.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Saint-Claude.

Une fromagerie produit chaque année 4500 kilog. de fromage, façon Gruyère, de première qualité.

Il y a un moulin à farine à trois paires de meules, avec une scierie mécanique à une lame, pour bois de construction, un battoir à blé, une huilerie et un battoir à chanvre, un autre moulin à deux tournants, avec une scierie mécanique à deux lames, un troisième moulin à un seul tournant, une auberge, un voiturier et un maréchal-ferrant.

La plupart des habitants fabriquent pendant l'hiver des objets de tabletterie ou des ouvrages au tour en buis, en cuivre, à la pièce et à façon, pour le compte des négociants de Saint-Claude. Chaque ouvrier gagne, terme moyen, 75 centimes par jour. L'agriculture souffre peu de ces travaux.

Biens communaux : une maison commune construite en 1846, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 16 garçons et 10 filles ; un chalet, une fontaine avec lavoir et abreuvoir, deux ponts en bois en fort mauvais état, l'un sur la Bienne et l'autre sur le bief de l'Enragé. La section de Chassal possède 116^h 64^a de friches, parcours, terres labourables, emplacement de l'ancien four banal, et bois taillis, d'un rev. cad. de 491 fr. ; celle de Marigna, 186^h 37^a de bois, friches, parcours, emplacement de l'ancien four banal, d'un rev. cad. de 603 fr.

Bois communaux : Chassal, 46^h 66^a ; coupe annuelle, 1^h 75^a ; Marigna, 69^h 18^a, dont 2^h 59^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ord. 1450 fr. ; dép. ord. 1292 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Les villages bâtis dans la vallée de la Bienne, existaient-ils avant la fondation des abbayes de Condat, de Lauconne et de Saint-Romain de Roche, au ve siècle ? Nous le pensons et nous croyons même que leur origine est antérieure à l'invasion romaine. Les preuves ne nous manqueront pas, dans le cours de cet ouvrage, pour appuyer cette assertion. On trouve à Marigna la *Fontaine de Brives*, le *Bois de Brives*. *Brivas,* qui signifie *pont*, est un mot appartenant à la langue celtique. Il y avait en effet un pont fort ancien jeté sur la Bienne, pour relier Marigna à Chassal. On a découvert, il y a quelques années, près du pont des Arches, à la ville d'Antre, l'intérieur d'un *balneum*, dans les fondations d'une maison romaine. Les parois de cette chambre étaient garnies de tablettes de marbre jaune-nankin, qui provenaient d'une carrière de Chassal. Le sol de Molinges, village voisin de Chassal, est jonché de débris de constructions gallo-romaines. Un climat du territoire de Marigna s'appelle *aux Maures*. Ce nom semble indiquer la présence des soldats du Nil, cantonnés dans la ville d'Antre, ou des Maures qui vinrent piller l'abbaye de Saint-Oyen-

de-Joux au VIII[e] siècle. Un diplôme de l'empereur Lothaire I[er], de l'an 855, confirme à ce monastère la possession d'un lieu nommé *Cassenatis*. Il est probable qu'il s'agit de Chassal, car il est désigné avec Molinges, Viry, Dortan, Lauconne (Saint-Lupicin), qui sont tous des villages environnants. Du reste, chazal, chazeaux, se traduisent toujours, en basse latinité, par *casa*, *casaliæ*, et il y a beaucoup d'analogie dans ces noms.

Seigneurie. Chassal et Marigna formaient deux communautés qui dépendaient de la seigneurie dite de la *Grande-Cellelerie*, appartenant à l'abbé de Saint-Claude. Ce prélat avait la justice haute, moyenne et basse, exercée en première instance par le prévôt, et en appel par le grand-cellelerier, le droit exclusif de chasse et de pêche, la propriété des cours d'eau, la banalité des fours, des moulins et des battoirs, les droits de lods, ventes et retenue. Les sujets étaient main-mortables et corvéables. En cas d'aliénation d'immeubles, les lods étaient fixés au quart du prix pour les biens de main-morte, et au douzième pour les biens libres. Les chefs de famille main-mortables devaient un cens de deux setiers de froment et douze deniers genevois.

La dime appartenait au sacristain de Saint-Pierre, à raison de la onzième gerbe pour les gros blés et de la seizième pour les menues graines. A Marigna, le grand-prieur de l'abbaye percevait, au lieu de la dime, un droit de *mareigle* ou marguillerie, fixé à une gerbe de froment et un cuchot d'avoine par famille.

Chaque communauté devait, en corps, six mesures de froment et six mesures d'avoine.

Le moulin de Marigna, appelé le *moulin de Lect*, dépendait du prieuré de Saint-Romain-de-Roche.

Le signe patibulaire était au lieu dit à la *Potence*.

Prévôté. Dans l'origine, Chassal et Marigna faisaient partie de la prévôté de la Vallée. Plus tard, il en fut créé une à Chassal, qui fut inféodée à une famille noble, connue dans les titres sous les noms de Chassaul, Chassault, Chassa, Chassal. Humbert de Chassa et Gauthier son frère, assistaient comme témoins à un traité passé vers l'an 1184, entre les religieux de Balerne et Roger de Monnet, en présence et sous le sceau du comte Gérard de Vienne. Pierre de Chassaul, chevalier, était employé, en 1308, à la cour de l'abbé de Saint-Claude. Gérard de Chassaul faisait hommage, la même année, d'une partie du fief du Rognon à Charchilla. En 1405, Othenin et Michel de Chassalx, assistaient à une sentence rendue au château de Moirans, par l'abbé de St.-Claude, entre Gérard de Grandval et Albon de Lezay, son frère. En 1449, Guillaume de Chassaut; de 1464 à 1480, Louis de Chassaut, étaient abbés de Baume. Jean de Chassa, dit le Bénétru, fut du nombre des officiers du duc de Bourgogne blessés à l'assaut du fort proche de Steenbecque, dans la guerre contre les Gantois, en 1453. En 1536, Louise d'Usie était veuve d'Hector de Chassal, seigneur de Boutavant, ayant pour enfants Philibert et Bénigne de Chassal. Il y avait nne clause du serment de l'abbé de Saint-Claude qui portait : « qu'on ne recevrait en religion dans l'abbaye, aucun membre de la lignée du prévôt de Chassal, jusqu'à la quatrième et même à la cinquième génération. » On ignore la date de cette formule, mais on en connait une plus ancienne, dans laquelle

cette clause n'existe pas. Nous avons été assez heureux pour découvrir le motif de cette exclusion. Jean de Chassa, employé à la cour de Charles-le-Téméraire, entra dans une conspiration dirigée par Baudoin de Bourgogne, frère naturel du duc Charles, en 1470, et qui avait pour but d'empoisonner ce dernier. Meyer prétend que Louis IX, dans sa haine contre tous les chefs de la guerre dite du *bien public*, fut l'âme de ce complot; mais cette accusation ne repose sur aucune preuve. Jean de Chassal fut banni, et ses biens furent confisqués. C'est à la suite de cette condamnation que les religieux de Saint-Claude s'engagèrent à ne jamais recevoir parmi eux des membres de la famille du prévôt de Chassal.

Fête patronale. Saint Léger, dont on célèbre la fête le 2 octobre.

Evènements divers. (Voir l'article *Saint-Claude.*)

Curiosités naturelles. On remarque au nord de Marigna une partie de montagne éboulée depuis plusieurs siècles, dont la structure intérieure est des plus bizarres.

Le lac de l'abbaye du Grandvaux se dégorge au sud-est, du côté de la montagne, dont il baigne le pied, par un canal profond et large de trois mètres. Dans cet endroit escarpé, les eaux se précipitent à 10 mètres de profondeur, dans une caverne où elles trouvent une issue d'un mètre de long sur 8 décimètres de large. Ceux qui ont pénétré dans cette caverne, ont observé qu'elle se dirige au sud-est, vers le centre de la montagne, par une pente douce, que l'on peut suivre sur un espace de 20 mètres. La direction de cet aqueduc souterrain change alors tout à coup et s'enfonce perpendiculairement de 7 mètres, en un vaste réservoir où l'on a aussi pénétré, et dans lequel on a remarqué plusieurs ouvertures latérales. Cette eau vient reparaître au village de Marigna, situé au couchant de la même chaîne de montagnes, à 20 ou 30 kilomètres au sud-est du lac. La gorge d'où elle s'échappe offre l'aspect le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. On voit le torrent jaillir d'un long couloir en forme de voûte, retomber en cascades écumantes sur d'énormes blocs de rochers, qu'ombragent des bouquets de buis et d'arbres nains, puis se répandre sur un frais tapis de verdure qui fait un contraste frappant avec la sombre majesté du fond du tableau.

—

Chassey, commune réunie à celle de Mutigney, le 22 octobre 1823.

—

Chatagna, commune réunie à celle de Chavéria, le 11 septembre 1822.

—

Château-Chalon, *Carnonis Castrum*, *Caroli Castrum*, *Châtel-Charlon*, *Châletchalon*, village autrefois qualifié de bourg et de ville, cant., percept. et bur. de poste de Voiteur; succursale; à 3 kilom. de Voiteur et 15 de Lons-le-Saunier.

Hauteur au-dessus du niveau de la mer, 482^m; au-dessus du niveau de la Seille, qui coule au pied de la montagne, 222^m.

Il est limité au nord par la Doye, Frontenay et Menetru, au sud par Nevy, à l'est par Blois et Doye, à l'ouest par Menetru, Domblans, Voiteur et Nevy. Le Moulin-Dessous ou Moulin-Passavant, la Cude et la Baraque du bois de Verru font partie de la commuue.

Le territoire est traversé par la route dép. n° 16, de Lons-le-Saunier à Poligny, par le chemin de gr. com.

n° 5, de Bletterans à Champagnole, par les chemins vicinaux tirant à Poligny, à Menetru, aux Mouillères, au hameau de la Cude, à Blois, à la route dép n° 16, par le canal de dérivation du Moulin-Passavant, par le ruisseau de la fontaine Chambon et par la rivière de Seille, qui le limite sur une grande largeur au nord-ouest et au sud-ouest.

Le village est situé sur la croupe d'une montagne inaccessible sur la plupart de ses faces. Les rues sont mal percées et tortueuses, les maisons sont rangées sans ordre, construites en pierres et couvertes en laves. La plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Pop. en 1790, 711 hab.; en 1846, 666; en 1851, 673, dont 317 hom. et 356 fem.; pop. spécif. par kilom. carré, 67 hab.; 156 maisons, savoir : 153 à Château-Chalon, 1 au Moulin-Passavant, 1 à la Cude et 1 dans le bois de Verru; 192 ménages.

Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1536. Quelques-uns sont revêtus de feuilles de parchemin ornées de précieuses enluminures.

Cadastre exécuté en 1826; surf. territ. 1001^h 10^a, divisés en 2641 parcelles que possèdent 345 propriétaires, dont 178 forains; surf. imp. 997^h 43^a, savoir : 372^h 43^a en terres lab., 367^h 87^a en bois taillis, 100^h 80^a en pâtures, 95^h 48^a en vignes, 17^h 26^a en friches, 16^h 16^a en broussailles, 16^h 15^a en prés, 4^h 27^a en jardins et vergers, 3^h 74^a en sol et aisances des maisons, 3^h 25^a en murgers et saussaies, d'un rev. cad. de 16,357 fr., cont. dir. en princip. 4205 fr.

Le sol, accidenté et fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, du chanvre, des fruits, du foin, des fourrages artificiels, des vins blancs et rouges très estimés. Les vins dits *de garde* rivalisent avec le Tokay et figurent avec honneur sur les tables des souverains. Les abbesses, qui possédaient ce vignoble, aussi précieux que peu étendu, en envoyaient les produits au roi d'abord, puis aux grands seigneurs du temps.

On exporte le quart des vins et on importe le cinquième des céréales.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des cochons qu'on engraisse, des chevaux, des moutons et des volailles. 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des carrières de tuf exploitées, de la marne utilisée pour l'amendement des terres, des carrières de pierre à bâtir de première qualité. Cette pierre, de nuances très variées, est susceptible de recevoir le poli et imite les plus beaux marbres étrangers.

Foires. Il y a trois foires, fixées au 1er juillet, au 8 septembre et au 12 novembre. On y vend du *bétail*, de la mercerie, de la quincaillerie, des étoffes, de la cordonnerie, etc.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Lons-le-Saunier et de Poligny,

Les patentables sont : un médecin, un marchand de bois, un boulanger, deux cabaretiers, un épicier, un boucher, un menuisier, trois marchands de pierres taillées et un maréchal-ferrant.

Il y a un moulin dit Moulin-Passavant, à quatre tournants, avec un battoir à chanvre.

Biens communaux : une église,

un cimetière à côté, un presbytère très convenable, une maison commune renfermant la mairie et au-dessous un chalet, dans lequel on fabrique annuellement 18,000 kil. de fromage, façon Gruyère, une maison d'école, contenant le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice, ainsi que les salles d'études, fréquentées en hiver par 85 garçons et 75 filles; 2 fontaines avec lavoirs, 2 oratoires, nne maison provenant de l'ancienne abbaye, et 257^h 51^a de bois et pâtures, d'un rev. cad. de 2199 fr.

Bois communaux : 260^h 75^a, dont 6^h 54^a sont coupés annuellement. Essences dominantes : chêne, charme et hêtre.

Budget : recettes ord. 6035 fr.; dépenses ord. 5912 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ord., 24 fr.

NOTICE HISTORIQUE.

Origine. On croit généralement que le bourg de Château-Chalon doit son origine à la célèbre abbaye de Bénédictines, fondée au VIIe siècle par le patrice Norbert. Tout porte à croire cependant qu'il remonte à une époque beaucoup plus reculée. Dans un climat appelé en *Vote-Roche*, on a reconnu des buttes artificielles formées par des amas de pierres votives. Ces monuments appartiennent au premier âge de la civilisation humaine dans notre pays et se rattachent au culte de Mithras, le plus grand des dieux de la Perse, qui n'était autre que le soleil. C'était le *Bel* ou le *Baal* des Chaldéens, le Bélénus des Gaulois, l'Apollon des Grecs et des Romains. A Château-Chalon, on trouve deux contrées appelées à la *Bélia* et en *Beauregard*. Ces dénominations sont considérées comme caractéristiques du culte de Bélénus. Le nom primitif de ce village, *Carnonis Castrum*, qu'on a traduit par *castrum nonarum*, château des nonnes, rappelle plutôt le nom d'Apollon. Ce dieu était connu sous le nom de *Carno* à Sparte et dans les colonies de cette république. La Doye, Blois, villages voisins, sont des mots incontestablement celtiques.

On a trouvé en 1822, sur le territoire de cette commune, des fragments de colonnes de l'ordre corinthien et un bas-relief représentant une tête de Minerve. Dans la contrée dite à l'*Hermitage*, et sur une surface de plusieurs hectares, le sol est jonché de tuileaux à rebords et d'autres débris de constructions romaines. Dans le temps des grandes sécheresses, on reconnait par la végétation l'emplacement de chacun des édifices qui couvraient ce terrain. M. de Montrichard, antiquaire distingué et correspondant de M. de Caylus, croit qu'il y avait un camp à Château-Chalon. Les preuves qu'il en donne sont, 1° la situation très escarpée de la montagne, dont la partie supérieure a la forme d'un arc; 2° un retranchement formant la corde de cet arc et consistant en un mur fort épais, qui, à l'époque où il écrivait, avait encore plus de 20 pieds de hauteur. Cet emplacement réunissait en effet toutes les conditions que les Romains exigeaient pour ces sortes d'ouvrages. Il y eut là très probablement un *oppida* gaulois puis un *oppidum* romain, dans lequel les populations de la plaine se réfugiaient en cas de guerre et d'éminent péril. Une voie romaine, venant de Poligny, longeait le *castrum*. Suivant une charte du comte Otton, le chemin de Poligny à Château-Chalon était une voie neuve et moindre en

1288, ce qui en suppose une plus ancienne et une plus grande qui était abandonnée. Une autre route se dirigeait sur le Pont-du-Navoy.

Ce bourg faisait partie du beau val de Voiteur, dont les campagnes étaient florissantes sous la domination romaine, à en juger par les nombreux débris qu'elles renferment. Le val appartenait au fisc ; il passa comme terre domaniale aux rois Burgundes et fut recueilli par les Francs, vainqueurs des faibles descendants de Gondebaud (534). Cette propriété était si importante, que les rois mérovingiens y bâtirent un château, à la place qu'occupe actuellement celui de Blandans. Ce manoir, qualifié de palais dans tous les anciens titres, était un lieu d'asile pour les criminels. Il était le chef-lieu de la prévôté de Voiteur. Valdelène ou Vandelin, duc de la haute et de la basse Bourgogne, issu d'une famille romaine, possédait un alleu considérable dans le val de Voiteur. Saint Donat, son fils, évêque de Besançon, héritier des domaines de son père, qu'il partagea avec le duc Ramelène, son frère, fit don à son église, vers 650, de la terre de Domblans. Il est probable qu'Eusébia, épouse de Norbert, patrice de Bourgogne, qui fonda l'abbaye de Château-Chalon sur une terre allodiale, était l'héritière du duc Ramelène.

Abbaye. Le patrice Norbert et Eusébia, son épouse, fondèrent dans le comté de Scodingue, le monastère de Château-Chalon, en l'honneur de la vierge Marie et de saint Pierre, prince des apôtres, pour des religieuses qui suivirent la règle canonique. Saint Léger, évêque d'Autun et parent de Norbert, assisté de treize évêques, en consacra l'église avant 673. L'officiant, aux quatre principales fêtes de la Vierge, rappelait cette consécration au peuple assemblé sur le cimetière. En dotant ce monastère d'une partie de ses domaines, Norbert fit de l'enceinte du rocher où il était bâti, un lieu d'asile et de liberté. Le plateau de la montagne ne tarda pas à se couvrir d'habitations. Depuis cette fondation, l'histoire de Château-Chalon se perd pendant plus d'un siècle dans la nuit des temps. La Séquanie n'a plus d'historiens et l'on est réduit à des conjectures sur les questions les plus importantes. Sans doute, l'invasion des Sarrasins fut fatale à notre abbaye, comme aux autres monastères. On en peut juger par la désolation des lieux voisins (732). La race des Mérovingiens, en descendant du trône, n'avait laissé que des ruines dans la Bourgogne (751). Elles furent réparées par les Carliens, qui ouvrirent une main libérale aux maisons religieuses. Charlemagne fit construire une forteresse pour défendre et protéger le bourg de Château-Chalon. Il y plaça un gouverneur et des troupes. L'abbaye reconnaissante l'honora comme un second bienfaiteur ; chaque année, on y faisait un service pour lui, le jour de son décès. Le nom de Charles resta dans la mémoire des hommes. Insensiblement l'abbaye et la ville perdirent leur première dénomination, *Carnonis Castrum*, et l'on adopta la nouvelle *Caroli Castrum*, qui dérivait du nom de Charles. Pour prix de sa protection, l'empereur se réserva certains droits de justice et de garde.

Au concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 817, la règle de saint Benoît fut imposée à tous les monastères. Le même concile divisa les abbayes en trois classes et leur demanda, pour le salut de l'empire, aux unes, des hommes et des subsides, *dona et*

militiam, aux autres, des subsides seulement, aux troisièmes, des prières. Celle de Château-Chalon fut rangée dans la première catégorie. La mort de Louis-le-Débonnaire fut suivie du démembrement de l'empire. Les deux Bourgognes, comprises dans le lot de Lothaire Ier, passèrent à Lothaire II, son fils. Dès son avènement à la couronne (855), ce prince commença à disposer à son gré des bénéfices ecclésiastiques. En 869, il donna à l'église de Besançon l'abbaye de Château-Chalon, pour l'indemniser des trois terres de Chavenay, de Champagne et d'Alièze, que le comte Atton ou Audon, son parent, avait usurpées. Cette cession n'eut pas de suite, car quelques années après, l'archevêque Thierry acheta le château de Choye et notre abbaye, dont il gratifia son église.

Les invasions des Normands et des Hongrois au IXe et au Xe siècle, causèrent la ruine de nos couvents. Leurs biens devinrent la proie des grands et des seigneurs, qui ne reconnaissaient d'autres lois que la force. Le calme ne commença à renaître que sous l'épiscopat d'Hugues Ier, fils d'Humbert II, sire de Salins, sacré le 7 novembre 1031. Cet illustre prélat, au lieu de revendiquer les armes à la main les terres et les revenus que les comtes de Bourgogne avaient usurpés depuis longtemps, préféra gagner leur amitié en les comblant d'honneurs et de biens. Il leur donna en fief la garde de l'abbaye de Château-Chalon, que lui-même tenait du chef de l'empire. Le pape Urbain II, en envoyant le *pallium* à l'archevêque Hugues III, énumère les églises et les monastères soumis à son siége métropolitain. Château-Chalon est compris dans ce dénombrement (27 juin 1096). Les religieuses, afin de se soustraire aux violences des seigneurs, se réfugièrent sous la protection du Père des fidèles. L'abbesse obtint, en 1134, du pape Innocent II, l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, pour sa maison. Pendant le cours du XIIe siècle, les seigneurs firent des dons nombreux ou plutôt des restitutions aux abbayes. Par une charte antérieure à 1148, Guillaume, comte de Mâcon, abandonna à celle de Château-Chalon, les tailles et les surprises qu'il percevait sur ses terres et ne se réserva que les droits de justice. Par une bulle du 13 des calendes (20) mai 1154, Adrien IV, *imitant en cela ses prédécesseurs,* confirma et mit sous la protection du Saint-Siége les concessions et les biens dont elle jouissait alors. Il renouvela les mêmes priviléges au mois d'avril 1155. L'empereur Frédéric Barberousse épousa, en 1156, Béatrix, héritière de nos comtes, et devint par ce mariage souverain immédiat de tout le pays. Ce prince se montra extrêmement favorable aux évêques et aux monastères, et leur dispensa ses faveurs avec une grande générosité. Sur la demande de l'abbesse Pétronille, il prit l'abbaye de Château-Chalon sous sa protection spéciale. Tous ses biens sont rappelés et garantis par la charte de Frédéric, donnée à Vorms, le 19 septembre 1165, et signée au milieu d'une cour nombreuse, par les plus hauts personnages, par l'archevêque de Besançon, les abbés de Saint-Claude, de Luxeuil et de Faverney. Ce diplôme renferme l'énumération des églises et des autres possessions du monastère ; ce sont : Plaisia, Largillay, *Lovercíacum*, Marsonnay, *Marciniacum*, Mesnois, *Mathonacum*, Turgon, *villa Turbionis*, Certemery, Doye, Blois,

Blez, Menetru, *Monistrolium*, Chambion, Maizières, Saint-Lamain, Passenans et Noires, en plein domaine; les églises de Plaisia, de Mérona, d'Arinthod, des Faisses, de Crotenay, de Besain, de Fay, de Bréry, de Molain, de Rahon, *Raons*, de Chaumergy, *Chalmargis*, de Gevingey, *Juvengey* et moitié de celle de Saint-Germain, avec leurs dépendances; la chapelle de Champdhivers, *Champdevers*, de Villeneuve et du château d'Arlay; moitié de Larnaud et de Vincent, le tiers de Fay, outre les trois corvées de l'hermite Guy; le dixième d'Arlay, des meix épars à Poitte, à Merlia, à Chilly, à Nevy, à Arbois, à Voiteur, à Frontenay, à Bréry, à Darbonnay, à Bletterans, à Lombard, à Rahon; enfin Château-Chalon et la montagne sur laquelle il est situé. Que tous ces lieux, dit l'empereur, soient respectés par les ducs, comtes ou autres personnes. Que rien n'en trouble et n'en viole la sainteté, la liberté ou le repos. Que l'élection de l'abbesse soit libre. Que notre édit ait l'autorité la plus étendue et la plus durable; et si quelqu'un est assez téméraire pour enfreindre la présente constitution, qu'il soit mis au ban de l'empire, et condamné à cent livres d'or et deux cents livres d'argent envers l'empereur et le monastère.

Guillaume, comte de Mâcon, mourut en 1155. Poncette de Traves, sa veuve, et ses enfants, Etienne II, comte d'Auxonne, et Gérard, comte de Mâcon et de Vienne, ratifièrent la donation faite précédemment par Guillaume, et renoncèrent à tous les émoluments qu'ils retiraient contre toute justice des terres de l'abbaye. Ce fait est consigné dans une bulle de Luce III, du mois de mars 1181, qui renferme l'énumération de tous les biens du monastère. On y voit encore que Thibert de Montmoret remit certains droits qu'il s'était arrogés sur les vassaux et les terres de l'abbaye.

Ce monastère fut victime des dissensions qui s'élevèrent entre Etienne III et Otton, duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne. Son territoire fut dévasté et ravagé. Ses domaines furent envahis, ses droits usurpés, ses édifices endommagés. Les procédés violents d'Etienne occasionnèrent entre lui et l'abbesse Caprarie, une brouillerie longue et sérieuse. Un premier traité intervint entre eux antérieurement à 1208. On y rappelle d'abord la cause des difficultés. On y dit que l'abbesse, pour recouvrer les bonnes grâces du comte, s'est adressée *humblement* à lui. Que le comte, de son côté, a voulu réparer avec humilité les torts qu'il lui avait faits; que dans ce dessein, il remettait et abandonnait entièrement à l'abbaye, les tailles et autres droits qu'il percevait ou levait sur ses terres; que reconnaissant la franchise dont devait jouir Château-Chalon, il voulait que la montagne et son contour fussent à l'abri de toute inquiétude de sa part et de celle des siens, et qu'on ne pût exiger que le foin et la paille. Il retient pour lui la justice du marché et sa garde, ainsi que la connaissance du cas d'adultère, excepté lorsqu'un des valets de l'abbaye tombera dans ce crime; dans la crainte qu'on ne donne trop d'extension à cette justice et à cette garde du marché, il déclare qu'il renonce expressément à tous les droits qu'il exigeait des banquiers et des marchands. On stipule ensuite les services que les vassaux des terres de l'abbaye devront au comte. Ils seront obligés de le suivre dans

ses expéditions, après une proclamation en forme, à moins qu'un empêchement légitime ne les retienne. Leurs services ne pourront être exigés plus d'un jour; ils seront libres de retourner chez eux le soir et seront, parmi les sujets du comte, sans risques et sans dangers. Le comte aura la permission de retirer pendant deux jours, à Château-Chalon, ses prisonniers et son butin. L'abbesse ne donnera aucune retraite dans son bourg, aux sujets fugitifs du comte. Dès qu'elle aura connaissance qu'un de ses vassaux s'y sera réfugié, elle lui refusera tout asile et ne lui accordera que vingt-quatre heures de délai pour se retirer. Les gens du comte qui décéderont dans ce lieu, y seront enterrés, sans qu'on exige autre chose, pour leur sépulture, que les offrandes volontaires. Le comte ne sera point tenu de se purger par serment de ce qu'il aurait pu enlever à l'église. Enfin, en retour de tant d'avantages, Etienne donne à perpétuité à l'abbaye la berne de Lons-le-Saunier. Il se soumet, en cas de contravention, à la juridiction de l'archevêque de Besançon; vingt-cinq témoins assistent à cet acte, rédigé par un prêtre et scellé des sceaux du comte, de l'archevêque de Besançon et de l'abbé de Baume. Cet accord fut rédigé à Château-Chalon et signé de Jean de Chalon. Le comte Etienne le déposa solennellement sur le grand autel et en promit avec serment l'entière exécution.

Un second traité, daté de 1214, rappelle et confirme les dispositions du premier acte. On y retrace les injustes entreprises du comte; le désir qu'il avait d'en effacer jusqu'à la moindre trace; l'abandon qu'il fait en conséquence de tous droits; la réserve de la justice et de la garde du marché, des cas d'adultère, excepté toujours les valets de l'abbesse, le don de la berne de Lons-le-Saunier, les services, qu'avec la permission et le consentement du chapitre, les vassaux de l'abbaye rendront au comte, etc. Etienne donne une force nouvelle à ses obligations, en se soumettant, en cas de lésion, lui et ses biens, aux effets de l'excommunication et de l'interdit, et à titre d'indemnité, il accorde à l'abbaye quinze livres estevenantes, à prendre et percevoir sur les revenus de Lons-le-Saunier. Un troisième traité sans date, mais postérieur aux précédents, intervient. Etienne annonce, que ne pouvant suffisamment réparer les torts qu'il a faits au monastère, il lui a donné une des montées de muire qu'il possède à Lons-le-Saunier et les trois sols qu'il percevait sur celles qu'il y avait déjà; au moyen de cette cession, Caprarie, alors abbesse et le couvent se sont obligés à faire prier pour le comte. Etienne (d'Oyselet), est présent à l'acte et l'approuve. Frédéric II, par un diplôme du mois de juillet 1232, confirme et approuve celui de Frédéric Barberousse, et prononce des peines contre les infracteurs. Deux bulles, l'une de Grégoire IX en 1232, et l'autre d'Innocent IV en 1249, énumèrent et confirment toutes les possessions du monastère.

Jean de Chalon succéda aux droits qu'Etienne III, son père, avait à Château-Chalon. Ce prince n'épargna rien pour donner à l'abbaye les justes satisfactions qu'elle pouvait exiger et pour réparer les dommages occasionnés par de nouveaux évènements. Il y eut en conséquence, dès environ 1228, un accord entre l'abbesse Euphémie, par l'entremise de Nicolas de Flavigny, archevêque dè

Besançon. Il transigea une seconde fois, en 1237, sur de nouveaux griefs, avec l'abbesse Guillemine, à la suite d'une sentence arbitrale rendue par Etienne, archidiacre de Salins. L'arbitre rappelle d'abord le traité de 1228. Il condamne le comte, pour les infractions qu'il y a commises, à cent livres d'amende et à une redevance de quarante sols, assignées sur les salines de Lons-le-Saunier et payables chaque année, au commencement du carême. Il devra restituer aux prêtres et aux ecclésiastiques de Château-Chalon, les effets qui leur auront été enlevés. Il établit qu'aux préposés du comte, n'appartiendra rien autre chose que les réserves mentionnées en la charte du comte Etienne. Dans le cas d'infraction, le comte se soumet à la peine de l'excommunication, et cède à l'abbaye dix de ses vassaux qui devront fournir hommage et jurer fidélité à l'abbesse.

Jean de Chalon et son fils Hugues, jurent l'observation du tout; on appose sur l'acte leurs sceaux, celui de l'archidiacre et ceux des abbés de Baume et du Grandvaux. Toutes ces conventions furent encore ratifiées par le comte en 1263.

Le quatorzième siècle est rempli par les troubles, les révoltes, les combats sans nombre, qu'amenèrent les luttes des ducs et comtes de Bourgogne contre la féodalité, et les institutions des commandises, des bourgeoisies, des états provinciaux et des parlements. Les guerres particulières entre les seigneurs, les courses des Anglais et des Routiers dans la province, la peste et la famine qui la dépeuplèrent, achèvent le tableau de cette époque. Les prévôts du val de Voiteur ou les baillis d'Aval, avaient contesté, à diverses reprises, le droit de justice à l'abbesse de Château-Chalon; ils s'étaient permis, mais inutilement, des entreprises sur sa juridiction. Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, la confirma dans ses droits par lettres données en 1328. Les habitants de Château-Chalon, à l'exemple d'un grand nombre de communes, s'étaient placés sous la sauvegarde du souverain et avaient été reçus *bourgeois du roi*, par le châtelain de Sagy, au nom du duc de Bourgogne. Guillaume, bâtard de Poitiers, fit une assemblée et marcha contre eux, pour les punir de ce fait. Le quinzième siècle, en éveillant dans les esprits le désir de l'indépendance, ébranla l'autorité ecclésiastique. Les sujets commencent à contester les droits *temporels* de l'abbesse. Après la mort de Louise de Luyrieux (1473), une double élection divisa les religieuses. Henriette de Quingey et Catherine de Sugny, prétendaient en même temps au siége abbatial. La première se mit en possession de cette dignité et se fit payer le droit de palefroi ou de joyeux avènement. Catherine de Sugny soutint d'un autre côté sa nomination. L'affaire fut portée à Rome. Après une instruction qui dura plusieurs années, Mme de *Quingey* perdit son procès. Pendant le cours de la procédure, elle s'était retirée en Allemagne, accompagnée de Guillaume Morand, curé de Saint-Germain. Des difficultés de ce genre étaient communes alors. A Lure, Jean Stoer, doyen de Murbach, et Jean Bonnet, se disputaient, en 1458, la dignité d'abbé. Le même scandale se produisait à Luxeuil, entre Pierre de Leugney et Etienne Pierrexy. Ces procès ruinaient les prétendants, les monastères, et jetaient la discorde parmi les religieux. La conquête de la Franche-Comté,

par Louis XI, en 1479, fut signalée par d'affreux désastres. Les abbayes de Gigny, de Saint-Claude, de Vaux-sur-Poligny, d'Acey, furent pillées et brûlées. Celles de Baume-les-Dames et de Château-Chalon, ne furent point épargnées. Elles étaient si appauvries à la suite de cette guerre, qu'elles ne pouvaient plus entretenir que quelques religieuses. Henriette de Quingey ayant succédé, en 1502, à Marguerite de Sugny, travailla ardemment à relever son monastère de ses ruines, et à procurer des ressources et de l'aisance à ses sujets. Elle rétablit le marché qui se tenait le lundi, et le fit transférer au samedi, par lettres-patentes du souverain, du 14 août 1503 ; elle fixa au même jour la tenue des assises ou les séances de la justice. Catherine de Rye, abbesse dès 1508, réédifia l'abbaye et la combla de ses bienfaits. Sous son administration et sous celle de Marie de Rye qui lui succéda, Château-Chalon fut l'asile de la régularité religieuse et des plus ferventes vertus. L'invasion du lorrain Tremblecourt fut bien funeste au bourg et à l'abbaye (1595); son passage fut marqué par toutes sortes d'horreurs. Tels furent les excès de cette soldatesque, que son nom seul jetait au loin les plus vives alarmes. Longueville s'empara de Château-Chalon, au mois d'avril 1637. La marche des troupes, leurs rencontres sanglantes, le mouvement continuel des corps français, comtois, allemands, lorrains, couvraient la terre de débris et réduisaient les habitants à l'état le plus pitoyable. Qu'on ajoute à ces hostilités permanentes, l'effroi inspiré par la peste qui décimait la population et la détresse qui naissait de la famine. Les religieuses se dispersèrent. Au retour de la paix, le bourg se repeupla lentement. Les religieuses échappées à la mort, vinrent de nouveau habiter leur cloître incendié. Leurs revenus se trouvaient presque réduits à rien. Les villages étaient dépeuplés, les moulins détruits, les églises ruinées, la seigneurie entière ressemblait à une vaste solitude. Vers 1660, les défrichements recommencèrent. En 1661, le couvent avait pour abbesse Alexandre Mahaut de Reculot ; Marie-Angélique de Watteville avait été nommée sa coadjutrice, le 2 mai 1667. La mort de Mme de Reculot, en 1675, laissa à cette dernière tout le fardeau de la supériorité, et elle le porta avec l'élévation de génie et la distinction de conduite qu'on attendait d'elle. En 1678, le traité de Nimègue vint ranger la Franche-Comté sous le sceptre de Louis XIV. De ce moment, finit en quelque sorte l'histoire de nos abbayes et de nos villes. Soumises au même maître et aux mêmes lois, elles ont partagé le même sort. Un bref du pape Pie IX, de l'an 1698, confirmé par lettres-patentes du roi, du 8 juin 1699, enregistrées au parlement de Besançon, le 7 juillet suivant, prononça l'union de l'abbaye de Château-Chalon à celle de Saint-Claude. En 1742, ses revenus furent partagés en trois lots : l'un fut attribué au chapitre, et les deux autres à la manse abbatiale. Des démêlés entre le chapitre et l'abbesse, des procès avec les quarts-fiefs, avec les habitants, une aigreur toujours croissante, tels sont les derniers faits que nous retracent ses annales et les signes avant-coureurs d'une prochaine catastrophe. Le grand mouvement du 14 juillet 1789, éclate; bientôt les évènements dépassent toute prévision. Le 10 mai 1790, les officiers municipaux veulent, en

exécution des décrets de l'Assemblée nationale, procéder à l'inventaire des meubles et des papiers du chapitre. Les chanoinesses refusèrent d'abord de comparaître, prétendant que ces décrets ne leur étaient point applicables, parce qu'ils ne concernaient que les ordres religieux. On apposa les scellés, qui ne furent levés que le 19 novembre 1791.

Les religieuses furent renvoyées chez leurs parents, et contraintes par force de sortir du monastère; l'abbaye fut fermée; on la déclara bien national avec toutes ses dépendances; 1793 arrive avec ses orgies; les habitants de la seigneurie se présentèrent les armes à la main, et la menace à la bouche, réclamant à cris redoublés, les titres des redevances seigneuriales. Les archives déposées dans la tour, quoique inventoriées et confiées à la garde de l'administration municipale, furent enlevées, pillées ou jetées dans les flammes. L'église, la maison abbatiale, furent livrées aux spéculateurs par l'Etat. Aujourd'hui tout est vendu, tout est détruit. On en reconnait à peine la place. Les maisons canoniales sont devenues des propriétés particulières. *Sic transit gloria mundi.*

Administration intérieure de l'abbaye. On suivait à Château-Chalon la règle de saint Benoît, modifiée par des coutumes et des usages écrits qui furent approuvés, en 1666, par M. de Saint-Mauris, grand prieur de l'abbaye de Saint-Claude, délégué à cet effet par le Saint-Siége. La maison était exempte de la juridiction de l'ordinaire. (Bulles de 1134, 1155, 1232, 1249 et sentence du 20 mai 1693.)

L'abbesse était élue dans l'origine par les religieuses, mais dès le XVIe siècle, elle fut à la nomination des souverains du comté de Bourgogne, en vertu d'un indult. Elle prêtait serment entre les mains de l'archevêque de Besançon. Elle nommait seule aux offices claustraux et à toutes les places auxquelles étaient attachés des revenus.

Les offices principaux étaient ceux d'abbesse, de prieure, portière, chantre, sous-chantre, sacristaine et chapelaine. Certains revenus étaient attachés à chacun de ces titres.

Le nombre des religieuses prébendées varia de 25 à 15. Elles étaient admises par l'abbesse, qui recevait leurs serments. Elles ne pouvaient posséder que leur maison et leurs meubles. Elles pouvaient avoir chez elles une sœur ou *compagne*, une nièce et une écolière; mais généralement elles n'avaient qu'une nièce qu'elles adoptaient et qui leur succédait. A défaut de nièce, l'abbesse était héritière.

Les prébendes se donnaient par l'ancienneté du noviciat; les novices ne faisaient le plus souvent profession que lorsque leur tour était sur le point d'arriver. Celles qui n'avaient ni tante, ni maison dans l'abbaye, vivaient en commun dans un bâtiment appelé le Chazal.

Dès le XVe siècle, chaque religieuse vivait en particulier dans son ménage.

Aucune demoiselle n'était reçue qu'après avoir prouvé seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels. Les abbesses étaient tirées des premières familles de la province; presque toutes se décoraient du titre de princesses du Saint-Empire.

Les religieuses portaient, pour marque distinctive, une croix pectorale en or, suspendue à un ruban violet.

Les mœurs se maintinrent plus

intactes dans cet établissement que dans aucune autre abbaye de bénédictines de Franche-Comté. Les seuls abus que MM. de Grammont et de Dortan, religieux de Saint-Claude, signalèrent dans leur visite du 8 décembre 1699, étaient la lecture des livres suspects et des romans, et une trop grande recherche dans la toilette. Ils défendirent aux religieuses de poudrer leurs cheveux, et d'orner leurs coiffures de rubans ou de fleurs. S'il y eut quelques scandales occasionnés par des vocations forcées, ils furent peu nombreux. Nous ne connaissons que la fuite de Mlle de Chevigney, encore simple novice, et celle d'Antoinette de Jousseaux, qui, après avoir pris le voile, s'évada du cloître pour épouser, à Lyon, un gentilhomme calviniste, qu'elle convertit du reste à la religion catholique. (xviie siècle).

Il arriva souvent que les abbesses de Château-Chalon furent mises à la tête de monastères sans discipline, pour y rétablir l'ordre. C'est dans ce but que mesdames de la Baume-Montrevel, et de Luyrieux, furent envoyées, l'une à Saint-Andoche d'Autun, et l'autre à Béthon, en Savoie; Jeanne de Rye à Baume, en 1571, et Philiberte de Coligny, au Puits d'Orbe.

Il se faisait trois fois par semaine des distributions de secours à tous les pauvres qui se présentaient à la porte de l'abbaye.

Clergé séculier. L'église abbatiale de Notre-Dame, l'église paroissiale de Saint-Pierre, les chapelles de la Doye et de Blois, étaient desservies par quatre prêtres appelés *Quarts-Fiefs*, qui se partageaient entre eux les revenus de la cure et les fonctions pastorales qui se faisaient à tour, à l'exception de l'administration des sacrements, qu'un seul avait le droit de conférer. Ils portaient le titre de quarts-fiefs, parce qu'ils faisaient hommage à l'abbesse des biens formant leur dotation. L'un de ces fiefs s'appelait *quart-fief-Curé*, le second, *quart-fief-Arguel*, le troisième, *quart-fief-Caloz*, et le quatrième, *quart-fief-Badot*. L'abbesse, qui avait retenu la cure primitive, regardait ces prêtres comme ses vicaires, et les nommait indépendamment de l'ordinaire. Ce fut une occasion de difficultés. L'archevêque de Besançon prétendit que les quarts-fiefs possédaient de vrais bénéfices, et qu'étant chargés d'une paroisse, ils devaient prendre son institution. Une transaction, de 1558, approuvée par le Saint-Siége, en 1560, décida que l'abbesse nommerait les quarts-fiefs en tout temps et que l'archevêque leur donnerait l'institution. Le sieur Brésard, nommé au quart-fief-Curé en 1775, troubla la paroisse entière par ses prétentions. Il résistait aux ordres de l'archevêque, de l'abbesse, et sacrifiait les droits de ses collègues. Sa conduite excita les récriminations les plus violentes. Indépendamment des quatre prêtres chargés du service de la paroisse, il y avait un chapelain attaché spécialement au service de Mme l'abbesse et un confesseur ordinaire pour les religieuses. Des confesseurs extraordinaires étaient appelés quatre fois par an. Des familiers faisaient le service des fondations dans l'église paroissiale. Tous ces ecclésiastiques devaient être nés et baptisés à Château-Chalon, et y avoir constamment résidé ainsi que leurs parents. Ils reçurent des statuts de l'archevêque de Besançon, en 1591.

Cloître. Les dévastations des Normands n'ont laissé aucune trace du cloître primitif de Château-Chalon;

les guerres de Louis XI, de Henri IV, la cessation de la vie commune apportèrent aux constructions du XIe siècle des modifications tellement graves, qu'il n'était plus possible d'en apprécier le caractère en 1789. Nous nous bornerons à décrire les édifices tels qu'ils existaient au moment de leur démolition. L'abbaye était située sur la pointe méridionale d'une montagne, d'où la vue s'étendait sur le riche val de Voiteur, et sur les immenses plaines de la Bresse. L'ensemble des constructions était renfermé dans une enceinte de murailles crenelées et flanquées de tourelles pour repousser les attaques du dehors; l'entrée en était défendue par une porte avec pont-levis et une tour percée de meurtrières. L'habitation de l'abbesse formait deux corps de bâtiments, séparés par un parterre. Le quartier principal avait un aspect majestueux : il était précédé d'un portique monumental; un vaste perron donnait accès à la salle capitulaire, séparée en travées par une riche colonnade. Le salon, la salle à manger, les appartements particuliers réunissaient tout ce qui pouvait contribuer aux commodités et à l'agrément de la vie, et étaient embellis de tout le luxe de l'époque. Les tapisseries, les glaces, les tableaux, les porcelaines rares, les services de table étaient magnifiques. Ce luxe ne doit point surprendre. Les abbesses appartenaient aux plus illustres et aux plus riches familles de la province; outre leur prérogatives et leurs charges religieuses, elles avaient une grande puissance temporelle. Elles étaient dames suzeraines d'un bourg populeux, de plusieurs villages et d'un territoire étendu. De l'autre côté du parterre, était un autre quartier contenant les cuisines, les chambres du postillon, du cocher, du jardinier, des autres domestiques, et plusieurs chambres réservées aux étrangers. Les écuries renfermaient un cheval de selle pour la promenade, et quatre chevaux de trait destinés à l'attelage du carrosse de Mme l'abbesse. Les maisons canoniales étaient disposées en hémicycle autour de l'église abbatiale; elles étaient en général d'un aspect très simple; il y avait en outre de nombreuses dépendances.

Un puits richement sculpté occupait, sous une voûte disposée à cet effet, un des angles du préau. Il est aujourd'hui dans la cour d'une ferme dite à l'Ecouvette, sur Frontenay.

Des promenades ombragées par des arbres séculaires, des bosquets, des jardins en terrasse rendaient le séjour du cloître fort agréable.

L'église était en face du quartier abbatial. Elle était dédiée à Notre-Dame et à saint Pierre. On entrait d'abord dans un grand vestibule, dont la voûte était soutenue par de gros piliers à demi engagés dans les murs, et par neuf colonnes avec leurs bases et chapiteaux, sur lesquels les arcs des voûtes prenaient naissance. C'est dans ce vestibule qu'on donnait la sépulture aux religieuses, avant l'usage d'inhumer dans les églises. Le portail de l'église était à côté, entre deux des piliers qui soutenaient la voûte. On voyait sur le cintre de la porte, un cadre oval, dans lequel était Jésus-Christ, assis, élevant une de ses mains comme pour donner sa bénédiction, et tenant de l'autre un livre ouvert, et appuyé sur ses genoux. Aux côtés de ce cadre, étaient les symboles des quatre évangélistes, et au bas, un homme et une femme prosternés. Toutes ces figures étaient en bas-reliefs.

Sur les bases des colonnes qui or-

naient les deux piliers de l'entrée, étaient huit statues un peu plates, hautes de cinq pieds et demi, et d'une seule pierre avec chaque colonne.

Ce portail historique était une œuvre capitale du XIe siècle. Les archéologues ne sont pas d'accord sur les sujets représentés par les statues. Dunod a cru y reconnaître les portraits des fondateurs et des bienfaiteurs de l'abbaye. Les iconographes modernes prétendent que toutes les figures représentaient des personnages religieux.

L'église était à trois nefs. Le chœur renfermait un autel à la romaine, recouvert de marbre blanc; à droite et à gauche se trouvait une chapelle. Le chœur, le sanctuaire et les deux chapelles étaient pavés en marbre du pays, noir et blanc, en forme de losange, et séparés de la nef par une haute grille en fer parfaitement travaillée. 21 stalles, destinées aux religieuses, entouraient le chœur. Une chaire à prêcher en marbre blanc, était contre un des piliers de la grande nef. Dans la nef collatérale de droite, se trouvaient un autel surmonté d'un tableau représentant le suaire de N.-S., la chapelle Saint-Denis, appelée communément la chapelle de Rye, renfermant une inscription qui rappelait qu'elle avait été fondée par l'abbesse Catherine de Rye, le 2 septembre 1582, et plus haut, un autre autel dédié à sainte Catherine. Il y avait dans le collatéral de droite deux autels, dédiés l'un à saint Léger, et l'autre à sainte Gertrude, et les deux mausolées en marbre de Claude de Fouchier, abbesse, décédée le 4 novembre 1611, et d'une autre Claude de Fouchier, morte aussi abbesse, le 7 avril 1660. La chapelle à droite du sanctuaire était dédiée à Notre-Dame, et celle à gauche, à saint François-Xavier. Celle de Notre-Dame, richement décorée, fut annexée, en 1523, au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. Les fidèles qui la fréquentaient, participaient à toutes les prières qui se faisaient à la Sainte-Chapelle et à l'hôpital de Sainte-Foy. A côté de la grande porte de l'église, se trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Grâce, qui fut unie, en 1680, à la familiarité. Elle avait été fondée en 1524, par Bernard Beugre, conseiller du duc de Bourgogne, et fils de Pierre Beugre, gouverneur de la justice du val de Voiteur. On remarque dans le mur d'un escalier extérieur d'une maison qui fut habitée par M. le capitaine Cornet, une pierre ornée de bas-reliefs, qui provient, selon toute apparence, de l'église abbatiale primitive. Elle a deux pieds de chaque face. Le sujet représente le martyre de sainte Agathe ou de sainte Eulalie.

Les richesses de l'église étaient considérables. Des ostensoirs, des ciboires, des vases, des croix, des encensoirs, en argent massif, chargés de ciselures, une crosse abbatiale, en lames d'argent, enrichie de pierres précieuses, les vêtements des prêtres, tout respirait le plus grand luxe.

L'église abbatiale a été la première paroisse du bourg. Après la construction de l'église Saint-Pierre, elle conserva les marques de la primauté. On y gardait la bannière de la paroisse, on y faisait les offices de la Semaine-Sainte et on y célébrait les messes solennelles aux jours de Noël, de saint Etienne, saint Jean, de la Circoncision, de l'Epiphanie, et aux fêtes principales de la Vierge. On y faisait les offrandes pour les morts. On ne pouvait sonner aucun office de paroisse avant ceux de l'abbaye.

Prieurés. Il y avait à Plaisia, à Gevingey, à Saint-Lamain et au Petit-Noir, des prieurés dépendant de l'abbaye de Château-Chalon, dans chacun desquels quatre religieuses résidaient avec une prieure ; elles venaient toutes à l'abbaye chaque année pour assister aux offices de la Semaine-Sainte.

Seigneurie. La seigneurie de Château-Chalon comprenait le bourg de ce nom ; les villages de la Doye, Blois, Menetru, Chambion, Maizières, le Gardeur et leurs dépendances. L'abbesse, dans tous ces lieux, avait la justice haute, moyenne et basse, avec faculté d'instituer des juges, des officiers, des gardes, un tabellion, droit de percevoir les amendes de mésus ; la banalité des bois, des communaux, des fours et des moulins ; le ban des vendanges, le banc des boucheries, le droit de banvin, la publication des testaments, un signe patibulaire pour l'exécution des criminels ; pouvoir d'approuver et de désapprouver les recteurs d'école ; de faire sonner la cloche de la paroisse, lors des tenues de justice ; les épaves, la chasse, la pêche et le patronage des églises. Les habitants de Château-Chalon étaient libres ; ceux des autres villages de la seigneurie étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle.

Seigneurs suzerains. Comme dépendance du val de Voiteur, la seigneurie de Château-Chalon relevait des comtes de Bourgogne. (Voir à ce sujet l'article *Voiteur*.)

Seigneurs dominants. Nous allons placer ici les noms des abbesses qui ont gouverné le monastère de Château-Chalon, puisque c'est à ce titre qu'elles étaient dames de cette seigneurie. Les abbesses sur lesquelles on n'a point de dates, sont : Marguerite d'Andelot, Anne, Alix de Rochefort, Béatrix, Huguette de Clairvaux, Adélaïde, Agnès, Alduide ou Anduinde, Claire, Imberge ou Humberge, et Jeanne de Clairvaux. Celles mieux connues, sont : Berlaïda (1030-1066), Pétronille (1154-1184), Caprarie (1208-1214), Euphémie (1230-1232), Guillelmine (1237), Jeanne de Bourgogne (1274), Marguerite de Bourgogne (1280), Mahaut de Bourgogne (1282-1288), Guillemette de la Baume (1356), Isabelle d'Andelot (1367), Guillemette d'Andelot (1396), Catherine d'Andelot (1404-1427), Jeanne de Vaudrey (1458), Louise de Luyrieux (1458-1473), Catherine de Sugny et Henriette de Quingey, simultanément (1478-1479), Catherine de Sugny (1480-1488), Marguerite de Sugny (1488-1502), Henriette de Quingey (1502-1508), Catherine de Rye (1508-1528), Marie de Rye (1528-1555), Catherine de Rye (1555-1590). Toutes les abbesses du nom de Rye, ont réparé les bâtiments de l'abbaye. Leurs armes étaient sur une des entrées du quartier abbatial, sur les halles et l'auditoire, et sur la porte de Château-Chalon. Guillemette de Luyrieux (1590-1592), Claudine de Fouchier de Savoyeux (1592-1611), Catherine de Rye (1613-1645), Claudine de Fouchier (1652-1660). Elle restaura l'église, gouverna avec sagesse et mérita le titre de grande abbesse. Alexandrine Mahaut de Reculot (1661-1675), Marie-Angélique de Watteville (1667-1700), Anne-Marie Desle de Watteville (1700-1733), Anne-Marie Desle de Watteville (1733-1742), Françoise-Elisabeth de Watteville (1742-1775), Marie-Anne de Watteville, nommée en 1775. La dernière abbesse fut Mme Charlotte-Anne-Sophie-Désirée

de Stain, nièce de la précédente. Cette dame possédait un rubis énorme, célèbre en Europe et connu sous le nom de Watteville. Elle refusa avec un courage héroïque, de remettre aux officiers municipaux les vases sacrés de son église.

Administration de la justice. L'abbesse nommait, pour l'exercice de sa justice, un bailli appelé grand-juge, un juge châtelain, un procureur d'office, un scribe, un maire, des sergents, des forestiers et d'autres officiers. Les sentences du bailli se portaient par appel aux assises du bailliage d'Aval. Le prévôt du val de Voiteur n'avait aucune juridiction dans cette seigneurie. Les audiences se tenaient dans un auditoire bâti à côté des halles. Catherine de Rye obtint, le 8 août 1628, des lettres-patentes pour l'établissement d'un tabellion, et le 23 septembre 1629, de nouvelles lettres pour la reconstruction du signe patibulaire. Un arrêt du parlement de Besançon, du 24 janvier 1753, maintint l'abbesse dans la possession du droit de publication des testaments dans l'étendue de sa seigneurie. Les assises se tenaient chaque semaine et étaient annoncées au son de la grosse cloche de l'église Saint-Pierre.

Fief de mairie. Le fief de mairie de Château-Chalon fut inféodé à une famille noble qui prit le nom de ce bourg. Pierre de Château-Chalon marcha avec deux chevaux, sous la conduite du bailli d'Aval, pour aller ravager les terres du seigneur de Joux, par ordre du duc de Bourgogne (1359). En même temps vivait Isabelle de Château-Chalon, mariée en 1354, à Gilles de Costarel. Etienne de Montfort fit hommage de ce fief à l'abbesse, en 1409; Etienne et Bonne Voiturier, en 1547; Philibert Guyot, en 1619. Il y avait des biens-fonds et des émoluments fixes attachés à cet office. Le maire était tenu d'avoir et d'entretenir une prison sûre, pour la garde des prisonniers et de fournir un sergent pour lui servir d'aide.

Château. La forteresse, bâtie par Charlemagne, était au nord-est du bourg et précédée d'un fossé de 15 mètres de largeur. Sur la berge intérieure de ce fossé, s'élevait un énorme rempart en pierre, dont il existe encore des restes imposants. Il ne subsiste du château qu'une énorme tour à plan circulaire, qui défendait l'un des angles du donjon. Le souverain y entretint un gouverneur et des troupes jusqu'à sa destruction, qui eut lieu en 1595. En 1569, Claude-François de Fouchier se qualifiait de capitaine châtelain du roi, dans la ville de Château-Chalon.

Justice du Pont-de-la-Tour. Charlemagne, en construisant un château pour la défense du bourg et de l'abbaye, s'était réservé l'avouerie du monastère. Cette qualité de gardien conféra le droit à ses successeurs d'entretenir des troupes dans la forteresse, de recevoir le corps nu des criminels condamnés à mort par la justice de l'abbesse, et de procéder à leur exécution au gibet de l'abbaye, de connaître de tous les crimes d'adultère commis dans l'étendue de la seigneurie de Château-Chalon, à l'exception de ceux commis par les valets de l'abbesse, et la garde du marché. Ce droit de garde, expliqué par différents arrêts, conférait au souverain le droit de justice haute, moyenne et basse, un jour par semaine, depuis l'heure des vêpres du dimanche jusqu'à celle des vêpres du lundi, sur les sujets de Château-Chalon seulement. Les baillis d'Aval et le prévôt de Voiteur, tenaient leurs

assises dans la tour ou sur le pont de la tour, mais ils n'exerçaient d'autre juridiction sur les sujets de l'abbaye que celle que nous venons de déterminer. C'était en quelque sorte par emprunt de territoire, et parce que Château-Chalon était le lieu le plus important du val de Voiteur.

Etat ancien du bourg. Château-Chalon était un des bourgs les plus considérables de la Franche-Comté. Il était clos de fortes murailles percées d'une seule porte. En 1413, la duchesse de Bourgogne ordonna à Guy Arménier, docteur ès-lois, conseiller du duc, et son bailli d'Aval et à Erard Dufour, chevalier, bailli d'Amont, de le visiter pour s'assurer s'il était en bon état de défense, si les habitants étaient armés, les fortifications bien entretenues, l'artillerie et les munitions de guerre suffisantes. Leur rapport fut favorable. Il s'y tenait, depuis une époque fort reculée, un marché le lundi de chaque semaine, qui fut transféré au samedi, par lettres-patentes du 14 août 1503, parce que le marché de Poligny se tenait le même jour. Ce changement fit décider que le souverain ferait tenir ses assises du Pont-de-la-Tour, dès les vêpres du vendredi aux vêpres du samedi. Le marché, tombé en désuétude à la suite des guerres de Henri IV, fut rétabli le 4 mars 1628. Il y avait plusieurs foires très fréquentées; celle de la Saint-Martin durait trois jours. Il y avait beaucoup de marchands dans le bourg, et un grand nombre venaient du dehors faire des étalages à la porte des églises. De vastes halles pour la tenue des marchés, un banc pour les boucheries, favorisaient le commerce. Plusieurs Lombards y faisaient le change. De nombreux officiers de justice, des familles nobles, une bourgeoisie considérable y avaient fixé leurs demeures. Des gentilshommes venaient fréqnemment visiter leurs parentes fixées dans l'abbaye. L'état actuel de Château-Chalon ne présente aucun reflet de sa splendeur passée.

Administration communale. La communauté était représentée par deux échevins et par un conseil de jurés, mais leur juridiction était à peu près nulle. Les matières de police étaient réglées par l'abbaye, qui avait le droit d'accenser les places communales. Les échevins étaient nommés par l'abbesse; aucune réunion ne pouvait avoir lieu sans son consentement. Les habitants obtinrent, en 1749, un cantonnement dans le bois de Verru, dont *ils* n'étaient précédemment qu'usagers.

Maladrerie. Il y avait un hospice pour les lépreux en un lieu appelé à la *Malatière*. En 1257, Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon l'Antique, légua 60 francs à cet établissement, tandis qu'elle n'en donnait que 10 à la Maladrerie de Bornay. Les revenus de cet hospice furent unis, au XVe siècle, à la dotation des quarts-fiefs.

Eglise paroissiale. Une église paroissiale, dédiée à saint *Pierre*, *fut* fondée par les habitants, hors de l'enceinte du cloître, en 1134, et devait être desservie par les chapelains de l'abbaye. L'édifice actuel est orienté et se compose d'un porche, d'un oratoire à droite du porche, dédié à saint Thiébaud, et fondé par B. Champagne, en 1571, de trois nefs, d'un chœur, d'un sanctuaire, d'un clocher adossé contre le côté droit du chœur et d'une sacristie contre le côté gauche. L'intérieur de l'édifice est du style de la renaissance usité au XVIIe et au XVIIIe siècles, à l'exception des fenêtres

des nefs collatérales qui sont encore ogivales, malgré les mutilations qu'on leur a fait subir. Les voûtes sont à arètes et décorées d'arcs-doubleaux ; les arètes de la nef principale sont formées par des arcs-doubleaux, qui se coupent diagonalement à la clef de la voûte. Chacun de leurs points d'intersection est décoré d'une rosace. Le sanctuaire est plus récent que le chœur. Le clocher paraît être la partie la plus ancienne de l'église. Ses murs sont percés de meurtrières. On remarque dans cette église deux châsses d'un beau travail et appartenant au style le plus riche de la renaissance. Elles renferment plusieurs reliques précieuses, notamment celles de saint Just, archevêque de Lyon. On y voit aussi un admirable groupe en marbre blanc, représentant la sainte Trinité, un grand nombre de statues, de statuettes, de tableaux, dont plusieurs ne sont pas dépourvus de mérite. Le porche et les nefs sont pavés de pierres tombales. Les confréries du Saint-Esprit et du Mont-Carmel, y faisaient leurs exercices.

Chapelle des Monts-Bénits. Il y avait près de l'abbaye une chapelle dont une légende rappelle l'origine. On raconte qu'un chevalier qui se rendait à Château-Chalon par une nuit des plus sombres, se trompa de chemin et dirigea son cheval du côté d'un précipice. Aussitôt l'intelligent animal s'arrêta, refusa d'avancer et sauva ainsi son cavalier d'une mort certaine. Le pieux chevalier fit ériger la chapelle de la Dame des Monts-Bénits, dont la madone est encore religieusement conservée sur l'autel de l'église de Saint-Lothein.

Confrérie de la Croix. Les confrères de la croix ou des pénitents noirs, étaient fort nombreux. Ils avaient une chapelle particulière et une maison au nord-est du bourg, qui ont été vendus nationalement et convertis en habitation particulière.

Evènements divers. La plupart des faits qui intéressent Château-Chalon ont été racontés dans l'histoire de l'abbaye. Il nous en reste cependant quelques-uns à signaler. Charles-le-Chauve campa dans ce bourg vers l'an 869, pour résister aux attaques du comte Gérard de Roussillon, duc en Bourgogne. Voulant opposer une forteresse à celle de Grimont, qui servait de retraite à son ennemi, ce roi fit édifier un fort appelé Galardon, dont on voit encore les restes. C'est de là, dit-on, que Charles recevait les propositions de paix de la part du comte Gérard et qu'il lui en faisait faire de son côté. En 1303, Sarblate et Mathurine sa femme, furent brûlés sur la place de ce bourg comme *Vaudois* et *vaudisant*. Au mois de mai 1353, le bailli d'Aval se rendit auprès d'Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, qui se trouvait à Château-Chalon, pour lui parler du droit de la monnaie que son maître réclamait, de l'excommunication prononcée contre son procureur, qui avait défendu ce droit, et pour se plaindre des griefs que les officiers de l'archevêque faisaient aux sujets du duc. En 1521, un nommé Huguenin fut condamné, pour ses démérites, à être fustigé et battu de verges et à avoir une oreille coupée. Le maître des hautes œuvres de l'abbesse exécuta cette sentence. Une nommée Belle, Nicolas Parpillon et Clauda sa femme, accusés d'hérésie, furent brûlés vifs sur la place de Château-Chalon. Le 15 mai 1595, l'ennemi était maître de ce bourg et le maréchal de Biron se trouvait à la tête des soldats qui l'avaient pris. Le lendemain, Guil-

laume de Beauffremont, colonel des troupes du bailliage d'Aval, arriva avec sa compagnie et 400 autres soldats. Le 17, il lui survint un renfort de 60 chevaux et de 5 à 600 hommes de pied, dont faisait partie la compagnie de Pierre d'Eternoz, lieutenant du gouverneur de Salins. Il n'y eut point d'engagement, mais l'ennemi prit la fuite après avoir mis le feu aux maisons et ravagé les villages d'alentour. En 1683, Clauda Gillard, convaincue d'avoir jeté son enfant du haut de la Roche en bas, fut condamnée à être pendue et étranglée.

Canton. Château-Chalon, ancienne dépendance du bailliage, puis du district de Poligny, fut érigé, en 1790, en chef-lieu d'un canton composé du bourg, de Blois, Blandans, Plasne, Bougelier, Frontenay, la Doye, la Mare, le Fied et Menetru. Ce canton a été supprimé en 1801.

BIOGRAPHIE.

Ce bourg est la patrie :

De Guillaume *Morand*, professeur à l'université de Dole, vers 1504.

De *Berthelot*, ingénieur mécanicien assez célèbre, mort en 1808, pensionnaire du roi. Il a conçu une grande quantité de machines, dont les dessins, au nombre de 332, sont joints à la description qu'il en a donnée dans l'ouvrage en 2 volumes in-4°, intitulé : *La mécanique appliquée aux arts, aux manufactures, à l'agriculture et à la guerre*. Ce traité, imprimé à Paris, est devenu fort rare.

De Denis *Lacroix* qui, de simple soldat, parvint en Espagne, par son mérite personnel, au grade d'officier-général. Son fils, Dom Maximilien, marquis de la Croix, obtint la grandesse, fut lieutenant des armées du roi et capitaine-général en Gallice. Il est mort en 1718.

De MM. les capitaines décorés, *Cornet*, Hyacinte, (1775-1842); *Gruet*, mort en 1824 et *Jaillot*, J.-Cl. mort en 1830.

De Joseph *Danne*, (1793-1836), mort en odeur de sainteté à l'abbaye d'Acey; de Xavier *Nicod*, (1798-1837), missionnaire de Beaupré, et d'un grand nombre d'ecclésiastiques.

BIBLIOGRAPHIE.

Dunod. Mémoire et consultations pour servir à l'histoire de l'abbaye de Château-Chalon (1765), par le Riche. Annuaire du Jura, 1840.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

